COLLECTION PERSPECTIVES «VILLES ET TERRITOIRES» N°11

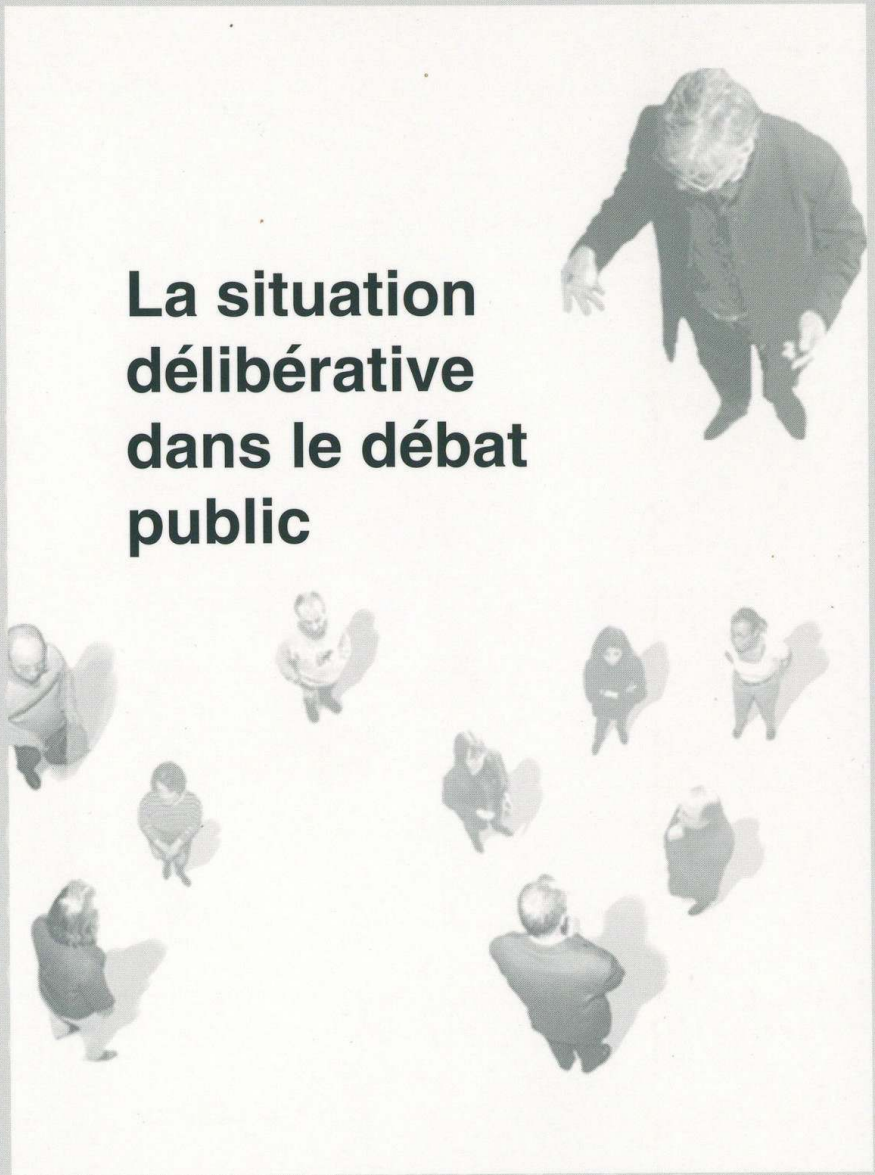

La situation délibérative dans le débat public

Sous la direction de
B. CASTAGNA, S. GALLAIS, P. RICAUD & J.-P. ROY

Volume 1

PRESSES UNIVERSITAIRES FRANÇOIS-RABELAIS
MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME «VILLES ET TERRITOIRES» 2004

La situation délibérative dans le débat public

Volume 1 et 2

Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.)

DOI : 10.4000/books.pufr.7102
Éditeur : Presses universitaires François-Rabelais
Année d'édition : 2004
Date de mise en ligne : 1 février 2018
Collection : Perspectives Villes et Territoires
ISBN électronique : 9782869065000

http://books.openedition.org

Édition imprimée
ISBN : 9782869061866
Nombre de pages : 403 + 416

Référence électronique
CASTAGNA, Bernard (dir.) ; et al. *La situation délibérative dans le débat public : Volume 1 et 2*. Nouvelle édition [en ligne]. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2004 (généré le 05 mai 2019). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pufr/7102>. ISBN : 9782869065000. DOI : 10.4000/books.pufr.7102.

Ce document a été généré automatiquement le 5 mai 2019. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

© Presses universitaires François-Rabelais, 2004
Conditions d'utilisation :
http://www.openedition.org/6540

Le débat public est à la fois nécessaire pour la démocratie et souvent inefficace dans ses mises en œuvre. Ainsi, les débats politiques télévisés sont, la plupart du temps, détournés en opérations de communication, et les NTIC nous proposent des forums qui se contentent de juxtaposer des opinions. L'efficacité du débat public résiderait donc, plutôt, dans la légitimité conférée au citoyen et dans l'impact de sa parole sur les processus décisionnels. Se pose ainsi le besoin d'une réflexion sur la situation délibérative dans le débat public.
Motivé par les questions de la vulgarisation scientifique, le CEDP s'est positionné sur une problématique de l'usage qui renverse le schéma traditionnel de la communication. D'une démarche d'interrogation sur le public, il est passé à un positionnement théorique qui interroge le questionnement de ce même public. De nouvelles méthodes de débat public sont recherchées. Celui-ci apparaît alors comme la technique générique de production d'une « efficacité sociale » des usages de la science.
À partir de trois acteurs qui, dans l'interrelation nouvelle proposée, sont légitimés (le public, le politique, l'expert), le laboratoire s'est attaché à mettre au point un protocole – les Rencontres Délibératives® – visant à rendre le grand public plus apte au débat sur la science. Le CEDP a décliné le modèle « Rencontres Délibératives » dans des champs diversifiés. Un répertoire de méthodologies employées, en fonction du champ social considéré, a été constitué. Nous avons alors abordé le problème de la propagation des savoirs et de leur appropriation par le public. Se pose aujourd'hui la question du débat public comme « apprentissage social » permettant aux publics le passage de la participation à la délibération.
Ce questionnement appelle, de nos jours, une approche pluridisciplinaire. Les contributions nombreuses de ce colloque participent, en théorie et en pratique, à la constitution de cet objet scientifique.

BERNARD CASTAGNA

Bernard Castana, Docteur ès Sciences Physiques, est Professeur de Sciences de l'Information et de la Communication, Directeur du CEDP, à l'IUT de Tours, Université François-Rabelais.

SYLVAIN GALLAIS

Sylvain GallaisS, Docteur en Sciences Economiques et Docteur en Science Politique, est Maître de Conférences en Sciences Economiques à l'IUT de Tours et Chercheur au CEDP. Il est également Chargé de Conférences à l'Arizona State University.

PASCAL RICAUD

Pascal Ricaud, Docteur en Sciences de l'Information et de la Communication, est Maître de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication à l'IUT de Blois et Chercheur au CEDP.

JEAN-PHILIPPE ROY

Jean-Philippe Roy, Docteur en Science Politique, est Maître de Conférences habilité en Science Politique à l'Université de Tours et Chercheur au CEDP.

SOMMAIRE

Volume 1

Remerciements

Comité scientifique

Introduction
Pour une théorie et une propagation du délibératif, le CEDP : un parcours de recherche
Bernard Castagna
Valorisation sociale et culturelle de la recherche : renverser la perspective
Partir du questionnement du public
Comment rendre le ou les public(s) plus apte(s) au débat sur la science ? La notion d'aptitude.
La notion de débat
Un nouveau modèle de communication : les *Rencontres Délibératives*®
Les fondements démocratiques du délibératif
Les *Rencontres Délibératives*® : une forme générique du débat public ?

Ouverture du colloque
Conférence débat « Le débat public comme principe de démocratie »
Claudine Ducol

I. Théorie

Réflexions théoriques

La communication délibérative
Bernard Lamizet
I. DU MIROIR À L'AGORA : DE L'IDENTIFICATION À LA CONFRONTATION
II. DÉLIBÉRATION ET DÉCISION
III. DÉBAT, DÉLIBÉRATION ET COMMUNICATION : LA FORMATION DE L'ESPACE DU DÉBAT
IV. L'INSTITUTION SYMBOLIQUE DES ACTEURS DE LA DÉLIBÉRATION
V. L'ENJEU DE LA DÉLIBÉRATION ET SA REPRÉSENTATION
VI. RHÉTORIQUE ET ARGUMENTATION DANS LA DÉLIBÉRATION
VII. LA CENSURE DANS LA DÉLIBÉRATION
VIII. LES MÉDIAS DANS LA DÉLIBÉRATION ET DANS LA DÉCISION

Le rejet de la délibération : du dogmatisme à l'élitisme
Roger Bautier et Elisabeth Cazenave
I. LE « POUVOIR SPIRITUEL »
II. LA COMMUNICATION DOGMATIQUE
III. LA COMMUNICATION ÉLITISTE

Le salon et la loge, hier et aujourd'hui : conditions de la pérennité d'un espace public délibératif
Jean-Philippe Roy

I. MOBILITÉ ET ERRANCE, ORIGINE DE LA DIFFUSION DES IDÉES ET DES SOCIABILITÉS ÉCLAIRÉES
II. LA SÉPARATION : UN ÉLÉMENT SPÉCIFIQUE À LA LOGE
III. RITUEL ET OBÉDIENCE : LES DEUX CONSTITUANTS INSTITUTIONNELS D'UN ESPACE DÉLIBÉRATIF
IV. INTÉRIORISATION ET EXTÉRIORISATION : UN COMPLEXE PROBLÉMATIQUE AUSSI VIEUX QUE LA MAÇONNERIE

Citizen Deliberation and the Problem of Expertise: resituating Knowledge in Practical Reason
Franck Fischer

I. TECHNICAL KNOWLEDGE IN CULTURAL CONTEXT
II. BEYOND UNCERTAINY: RATIONALITY IN OF PRACTICAL DISCOURSE
III. CONCLUDING PERSPECTIVES: BRINGING IN THE CITIZEN

Participation to Praxis: Public Debate as Amplification of Civic Culture
Maxwell Schnurer

I. DIALOGUE CURTAILED: PUBLIC SPHERE UNDER THE THUMB OF CONVENTION
II. PUBLIC DEBATE NEWLY SITUATED
III. CONCLUSION

La facilitation, cœur de la délibération
Sylvain Gallais

I. À QUOI SERT LA FACILITATION ?
II. CATÉGORIES DE FACILITATION
III. FACILITER, C'EST POSITIVER, C'EST FAIRE CRÉER (DE LA VALEUR AJOUTÉE)
IV. CONCLUSION

Les acquis de l'observation

Participation politique généralisée en démocratie semi-directe suisse : l'exemple des votations populaires sur l'immigration de 1960 à 2002
Uli Windisch

Habermas' Deliberative Politics and the Current Crisis in US Democracy
Michael Payne

Citizen Participation in Canada and the United States: the case of health care reform
Peter K. Kresl

Le discours en interaction au Conseil municipal. Une approche linguistique d'une réunion « délibérative »
Agnès Witko

I. LA SITUATION DELIBERATIVE
II. QUEL DÉBAT PUBLIC ?
III. CONCLUSION

Le conseil national de la jeunesse : construction des règles de discussion et désaccords des acteurs
Valérie Becquet

I. LE CONSEIL NATIONAL DE LA JEUNESSE : UN DISPOSITIF MINISTÉRIEL FAIBLEMENT RÉFLÉCHI
II. LA CONSTRUCTION DES PROCÉDURES DE DIALOGUE : LES TÂTONNEMENTS CONTRÔLÉS DU MINISTÈRE
III. LES EFFETS D'UN DÉBAT PERMANENT SUR LES PROCÉDURES DE DIALOGUE : APPEL À LA RAISON ET CONTESTATION

La prise de décision municipale : un processus délibératif ?
Anne-Sophie Hardy

I. LES CONSEILS MUNICIPAUX : LA PRISE DE PAROLE RITUALISÉE
II. LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : DÉBAT, DÉLIBÉRATION… OU MISE EN SCÈNE ?
III. LES CONSEILS MUNICIPAUX : UN RITUEL INUTILE ?
IV. UN AILLEURS DE LA DÉLIBÉRATION ?

Que peuvent apprendre de la dynamique contradictoire des positions de W. Lippmann et de J. Dewey, ceux qui participent à des planifications collaboratives ?
David Capes

Les limites de la délibération en temps de guerre. Le cas de la presse illustrée française et anglaise pendant la guerre 1870
Michèle Martin

I. DÉLIBÉRATION ET SPHÈRE PUBLIQUE
II. PRESSE, DÉLIBÉRATION ET SPHÈRE PUBLIQUE
III. LA DÉLIBÉRATION : LIBERTÉ VIS-À-VIS RESTRICTION
IV. L'ILLUSTRATION COMME ESPACE DÉLIBÉRATIF. L'EXEMPLE DE TROIS ÉVÉNEMENTS
V. CONCLUSION

La participation du public dans le processus délibératif et décisionnel. De la sphère civile à la sphère politique
Céline Robin

Démocratie et débat public, versus système représentatif et expression populaire
Anne-Hélène Le Cornec-Ubertini

Délibération publique et réforme constitutionnelle
Dominique Leydet

I. OBJECTIFS ET COMPOSITION
II. LE PROBLÈME DES MINORITÉS

Que peut-on espérer du débat public, ou l'inflation normative autour de l'idée de délibération
Estelle Ferrarese

II. Propagation

Domaines de mise en œuvre

Mésentente et situations délibératives. L'expérience de la participation aux débats publics dans le domaine de l'aménagement
Jean-Michel Fourniau

I. LA PARTICIPATION DU PUBLIC : UN PRINCIPE POSÉ MAIS STRICTEMENT DÉLIMITÉ DANS LA LOI
III. L'IDENTIFICATION D'UN DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE DÉBAT À UN RÉGIME DE PAROLE STRUCTURE LA MÉSENTENTE
IV. LA CRÉATION D'UN ESPACE DÉLIBÉRATIF, UN ENJEU DANS LES SITUATIONS DE MÉSENTENTE
V. CONCLUSION : LE SENS POLITIQUE DES SITUATIONS DE DÉLIBÉRATION

Concertation et technique dans l'aménagement : ingénierie du mythe
Stefan Bratosin

I. MYTHE N'EST PAS UTOPIE
II. FONDEMENTS DES RELATIONS ENTRE PRATIQUES SPATIALES ET PRATIQUES SIGNIFIANTES
III. L'ENGAGEMENT CONCURRENTIEL DE DEUX FORMES DE PENSÉE DIFFÉRENTES
IV. CONCLUSIONS

La médiation environnementale au Québec : portée et limites d'une innovation procédurale
Mario Gauthier

I. LA PARTICIPATION DU PUBLIC À L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU QUÉBEC : ÉVOLUTION ET TENDANCES
II. LA MÉDIATION ENVIRONNEMENTALE AU QUÉBEC : CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET PROCÉDURE
III. L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE DE MÉDIATION ENVIRONNEMENTALE : PORTÉE ET LIMITES D'UNE INNOVAI ION PROCÉDURALE
IV. CONCLUSION

Quels publics pour le débat public ? Problèmes et « ingénierie sociale » dans le domaine de l'environnement à EDF
Mathieu Brugidou, Stéphane Chataignier, Arthur Jobert et Béatrice Hammer

I. INTRODUCTION
II. TROIS FIGURES CONSÉCUTIVES DU RAPPORT AU « PUBLIC »

Le débat impensable ? L'enfouissement des déchets nucléaires au risque de la démocratie
Sandrine Rui, Stéphane Chataignier et Sandrine Pierlot

I. PENSER LA DÉLIBÉRATION SUR LES DÉCHETS NUCLÉAIRES
II. L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS NUCLÉAIRES : UN OBJET SENSIBLE
III. QUELLE COMMUNAUTÉ POUR LA DÉLIBÉRATION ?
IV. DÉLIBÉRER, AVEC QUELLE FINALITÉ ?
V. CONCLUSION

Volume 2

II. Propagation

Domaines de mise en œuvre

Délibérations et action publique locale : une approche en terme d'« action publique négociée » appliquée au domaine de l'eau
Sophie Allain

I. UNE APPROCHE DE LA DÉLIBÉRATION EN TERME D'« ACTION PUBLIQUE NÉGOCIÉE »
II. ANALYSE D'UNE « DÉLIBÉRATION DE CONFRONTATION » DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES
III. ANALYSE D'UNE « DÉLIBÉRATION PARTICIPATIVE » DANS LA PLANIFICATION PARTICIPATIVE DE BASSIN
IV. CONCLUSION

S'organiser « on line » : après l'explosion de l'usine AZF de Toulouse
Marie-Gabrielle Suraud

I. L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE D'UN MOUVEMENT DE CONTESTATION : FLUX D'INFORMATION OU DÉBAT EN LIGNE ?
II. UTILISATION STRATÉGIQUE D'UNE LISTE DE DIFFUSION : UN ENJEU DE POUVOIR
III. CONCLUSION

La communication médiatisée par ordinateur en tant que mode de débat au sein de l'espace public
Éric George

I. INTERNET COMME CONSTRUCTION DÉMOCRATIQUE ?
II. LES CARACTÉRISTIQUES DES ÉCHANGES PAR INTERNET
III. TROIS QUESTIONS IMPORTANTES AFIN DE POURSUIVRE LES DÉBATS

Systèmes participatifs sur Internet : vers une nouvelle ère de la délibération publique ?
Laurence Monnoyer-Smith

I. LES AMBIGUÏTÉS DE LA DÉLIBÉRATION SUR INTERNET
II. UNE DÉLIBÉRATION ORIGINALE AUX MULTIPLES CONTRAINTES
III. CONCLUSION

Vers de nouvelles situations délibératives via internet : espaces publics partiels ou micro-espaces publics ?
Pascal Ricaud

I. LES FORUMS : DES LIEUX D'EXPRESSION ET DE DISCUSSION « LIBRE » ET APRÈS ?
II. LES DÉBATS INSTITUTIONNELS ÉLARGIS À LA TOILE : ENTRE CONSULTATION LÉGITIMANTE ET SIMULACRE DE PARTICIPATION
III. LA MÉTHODE DELPHI COMME EXEMPLE DE COMMUNICATION DELIBERATIVE ADAPTÉE À INTERNET ?

Public Deliberations in Technology Policy Making: a Report on Two Danish-Style Consensus Conferences in the U.S.
Patrick W. Hamlett

Élaboration de protocoles délibératifs dans le cadre de l'institution muséale scientifique. De l'évaluation des publics aux situations de communication avec les citoyens
Jean-Paul Natali

I. UNE DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE D'ÉLABORATION DE PROTOCOLES DÉLIBÉRATIFS
II. L'ÉVOLUTION DU PROTOCOLE DÉLIBÉRATIF
III. L'APPROCHE HEURISTIQUE
IV. L'INSTITUTION

Bridging the Expert-Citizen Divide in Classrooms, Organizations and Communities
James T. Knauer et Keith Melville

I. THE EXPERT-CITIZEN DISCONNECT
II. THE NATIONAL ISSUES FORUM MODEL OF DELIBERATIVE DISCOURSE
III. DIMENSIONS OF DELIBERATIVE PUBLIC LEARNING
IV. TEACHING FOR STRONG DEMOCRACY – STUDENTS AND THE WORLD
IV. TEACHING FOR STRONG DEMOCRACY – STUDENT ACADEMIC CITIZENSHIP

Ready, Fire, Aim: Developing a Program to Prepare Public Managers to Lead Deliberative Public Processes
Ruth Ann Bramson

PUBLIC MANAGERS: KEY AGENTS IN PUBLIC DELIBERATION
SUFFOLK UNIVERSITY CASE STUDY
SELF KNOWLEDGE AND INTERPERSONAL COMMUNICATION
ANALYSIS OF CIVIC INNOVATIONS AND PUBLIC ENGAGEMENT CASE STUDIES
PUBLIC INVOLVEMENT DESIGN AND FACILITATION: THEORY AND PRACTICE
COMMUNITY AND CITIZEN EMPOWERMENT
NEGOTIATION AND CONFLICT RESOLUTION
INTERDISCIPLINARY PROGRAM WITH PRACTICE-ORIENTED CAPSTONE
ISSUES AND CHALLENGES

L'immigration en débat dans l'espace public français
Dominique Desmarchelier

DÉLIBÉRATIF ?
LES LIEUX DU DÉBAT
PLACE DE L'ARGUMENTATION DANS L'ESPACE PUBLIC
COMMENTAIRES DU TABLEAU
COMMENTAIRES DU TABLEAU
EN GUISE DE CONCLUSION PROVISOIRE

De quelques situations délibératives ordinaires dans des pratiques sportives collectives…
Christophe Gibout

I. LE MATCH OU LE DÉBAT INTERDIT
II. L'ENTRAÎNEMENT OU LA PAROLE OPPORTUNE ET CONTINGENTÉE
III. LES PRATIQUES AUTO-ORGANISÉES OU LA DÉLIBÉRATION INCERTAINE
IV. LES NOUVELLES PRATIQUES SPORTIVES COLLECTIVES OU L'ESPACE PUBLIC *RE*-VISITÉ…

La médecine qui change. Le débat sur les médecines alternatives
Gustavo Guizzardi et Vincenzo Romania

I. LE DÉBAT DANS LES REVUES MÉDICALES INTERNATIONALES
II. LES ACTEURS ET LEUR STRATÉGIE. LES COMPROMIS PROVISOIRES
III. LES USAGERS ET LE CONSENSUS DE MARCHÉ
IV. COMMUNICATION MÉDICALE, TÉLÉVISION ET VIE QUOTIDIENNE
V. CONCLUSIONS

Problèmes de mise en œuvre

La loi sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) : un sujet de « non débat public »
Simone Bonnafous, S. Bondoux et I. Laborde-Milaa

I. LA PROMOTION DE LA LOI : UN SEMI-CONSENSUS
II. UNE FAIBLE MÉDIATISATION À INTERROGER
III. LA RÉCENTE ÉMERGENCE DE DÉBATS PONCTUELS

La parole désamorcée. Les contradictions de la délibération démocratique à travers l'exemple des forums de discussion municipaux
Stéphanie Wojcik

I. LES LIMITATIONS ÉDITORIALES
II. LES LIMITATIONS THÉMATIQUES
CONCLUSION

Le partage des compétences citoyennes à la télévision : initiation ou simulation ?
Yves Chevalier

I. DE L'INSTITUTION DU SOCIAL
II. « L'HEBDO DU MÉDIATEUR » OU LE TRIBUNAL DE LA KOÏNE MÉDIATIQUE
III. L'APPRENTISSAGE INTUITIF DE LA SOCIALITE
IV. UN DÉCOR « CITOYEN »

La « proximité » contre la démocratie ?
Alain Girod

I. GENÈSE DE LA « PROXIMITÉ »
II. VILLEURBANNE ET LE « GRAND LYON »
III. VERS UN NOUVEAU DÉCLIN DE L'ESPACE PUBLIC

Le modèle académique. Un processus délibératif orienté vers le gouvernement de l'opinion publique
Corinne Delmas

I. UNE PRATIQUE DELIBERATIVE
II. LA CONCILIATION DE LA PUBLICITÉ ET DE LA PRATIQUE DELIBERATIVE
III. LES LIMITES D'UNE DÉLIBÉRATION ET D'UNE OUVERTURE : L'ACADÉMIE, UN LIEU NEUTRE
IV. CONCLUSION

Un préalable au débat public : rendre la ville sensible
Nicole Denoit

L'ART DANS LA RUE
UN ÉLARGISSEMENT DE L'ESPACE PUBLIC : L'ESPACE PRIVÉ INVESTIT L'ESPACE PUBLIC
UN AUTRE USAGE DE L'IMAGE DANS L'ESPACE PUBLIC
UNE IMAGE QUI SUCCÈDE AUX MOTS
LE SURGISSEMENT DE LA SPHÈRE PRIVÉE DANS L'ESPACE PUBLIC
UN RAPPORT DE PROXIMITÉ ET D'INTIMITÉ AVEC L'ESPACE PUBLIC
ARTICULER L'INDIVIDUEL AU COLLECTIF
DES FORMES ÉPHÉMÈRES
UNE URGENCE POLITIQUE ET POÉTIQUE DE RÉINSCRIPTION DE L'ARTISTE DANS LA CITÉ
LA MÉDIATION ARTISTIQUE COMME ÉLÉMENT D'INTERROGATION DES FRONTIÈRES PRIVÉ/PUBLIC

Les spectacles de la parole à la télévision
Jean-Claude Soulages

I. OBJETS ET CADRE MÉTHODOLOGIQUE
II. LES AVATARS DE LA PAROLE DELIBERATIVE ; DU CITOYEN AU « CONSOMMACTEUR »
III. LE LOGOS OU LA PAROLE ARGUMENTATIVE
IV. LE PATHOS OU LA PAROLE EXPÉRIENCIELLE
V. L'ETHOS OU LA PAROLE ORNEMENTALE

Regards sur une scène de débat local : pour une approche anthropologique des situations de débat public ?
Éric Drocourt et Isabelle Ras

I. INTRODUCTION
II. L'INVESTISSEMENT DU DISPOSITIF DES RÉUNIONS PUBLIQUES : UN CONTOURNEMENT DES « RÈGLES DU DÉBAT ».
III. LE REGARD PAR LE PARADIGME DE LA DÉCISION PUBLIQUE : L'EXCLUSION DES « EFFETS PERVERS »
IV. ALLER AU-DELÀ DES « DYSFONCTIONNEMENTS » PAR UN REGARD ANTHROPOLOGIQUE ?
V. CONCLUSION

« Préparer » et « réparer » le débat public. Quel apprentissage chez les maîtres d'ouvrage pour quelle gouvernance environnementale ?
Louis Simard

I. INTRODUCTION
II. DÉLIBÉRER POUR RENDRE PLUS GOUVERNABLE ?
III. RÉSULTATS DE MISE EN OEUVRE : IL ÉTAIT QUATRE FOIS UNE LIGNE THT
IV. LES OPPORTUNITÉS D'APPRENTISSAGE
V. PRÉPARER ET RÉPARER LE DÉBAT PUBLIC
VI. CONCLUSION

Comment impliquer les citoyens dans la délibération publique : les Forums d'Intérêt National (NIF)
David B. Patton

I. LES NIF : VUE D'ENSEMBLE
II. COMMENT IDENTIFIER ET FORMULER LES PROBLÈMES : COMMENT EXPRIMER LES QUESTIONNEMENTS DU PUBLIC
III. LE CONCEPT ET LA PRATIQUE DE LA DÉLIBÉRATION PUBLIQUE
IV. COMMENT UTILISER LA DÉLIBÉRATION PUBLIQUE POUR FORMULER DES RECOMMANDATIONS SUR DES PROBLÈMES DE CHOIX TECHNIQUES : LE PROJET CLEAR
V. L'IMPACT DES NIF

L'éthique de la délibération et de la décision. (Installation et facilitation de la dimension éthique dans la délibération publique et les stratégies de décision)
Francis Métivier

I. ÉTHIQUE, DÉLIBÉRATION PUBLIQUE ET STRATÉGIE DE DÉCISION
II. INSTALLATION DE LA DIMENSION ÉTHIQUE DANS LA DÉLIBÉRATION ET LA DÉCISION
III. MÉTHODE DE LA DÉLIBÉRATION ÉTHIQUE

Éthique et évaluation technologique participative
Bernard Reber

I. DE L'ÉVALUATION TECHNOLOGIQUE À LA PARTICIPATION DU PUBLIC
II. CONFÉRENCES DE CONSENSUS, PUBLIFORUMS ET CONFÉRENCES DE CITOYENS
III. ÉVALUATION TECHNOLOGIQUE PARTICIPATIVE *MADE IN FRANCE*
IV. UNE INNOVATION À HAUTS RISQUES : LES DÉBATS LOCAUX
V. LA PLACE DE L'ÉTHIQUE DANS LES PROCÉDURES D'ETP SUISSE ET FRANÇAISE SUR LES OGM (1998-1999)
VI. ÉTHIQUE ET ETP EN EUROPE
VII. CONCLUSION

Des conclusions en forme de propositions pour des chantiers à venir
Yves Jeanneret

DES TENSIONS STRUCTURANTES
LE DÉSIR DE DÉLIBÉRATION
LA NOTION DE MÉSENTENTE
UN RETOUR AUX SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
LE POIDS DES MOTS

Volume 1

Remerciements

1 Le Centre d'Étude du Débat Public remercie très sincèrement les institutions, collectivités et les entreprises qui ont soutenu le colloque international, "la situation délibérative dans le débat public" :

2 *L'Université François Rabelais de Tours, la Maison des Sciences de l'Homme "Villes et Territoires", les IUT de Tours et de Blois, EDF "Recherche et Développement ", le Conseil Régional de la région Centre, le Conseil Général d'Indre-et-Loire, la Mairie de Tours, Fil Bleu et l'Université de Bucknell.*

3 Le Centre d'Étude du Débat Public remercie tous ceux qui par leur action et leur enthousiasme ont contribué à la réussite de cette manifestation scientifique.

Comité scientifique

1 Loïc BLONDIAUX, *Université Paris I*

2 Bernard CASTAGNA, *Centre d'Étude du Débat Public – Université de Tours*

3 Peter DIENEL, *Bergische Universität Gesamthochschule Wuppertal – Allemagne*

4 Annie GUÉDEZ, *Université de Poitiers*

5 Michel HASTINGS, *Institut d'Études Politiques de Lille*

6 Yves JEANNERET, *CELSA – Université Paris IV*

7 Peter KEMP, *Center of Ethics and Law, University of Copenhagen – Danemark*

8 Etienne KLEIN, *Commissariat à l'Énergie Atomique*

9 Arnaud MERCIER, *Université de Nice – Sophia Antipolis*

10 Jean MOUCHON, *Université Paris X*

11 Jean – Paul NATALI, *Cité des Sciences de l'Industrie – Paris La Villette*

12 Michael D. PAYNE, *Bucknell University, Lewisburg, Pennsylvania – USA*

13 Jean – Philippe ROY, *Centre d'Étude du Débat Public – Université de Tours*

14 Jean – François TÉTU, *Université Lyon 2*

Introduction

Pour une théorie et une propagation du délibératif, le CEDP : un parcours de recherche

Bernard Castagna

---

1 Ce colloque intervient à un moment particulier de l'activité de l'équipe d'accueil CEDP (Centre d'Étude du Débat Public-EA 3253) qui travaille sur la problématique du délibératif depuis une dizaine d'années. Ancrée dans les sciences de l'Information et de la Communication, l'équipe organisatrice de ce colloque s'est d'abord attachée à bâtir les fondements de son activité en cherchant à exploiter toutes les potentialités dispersées dans son institution d'origine. Notre atout premier fut d'obtenir, pour la rendre efficiente, une pluridisciplinarité appuyée sur des champs professionnels divers. Celle-ci nous amena à poser autrement, à partir de nos pratiques d'enseignants et de chercheurs, la question de l'information scientifique, de la communication et de la valorisation de la recherche. Nos ambitions s'appuyèrent d'abord sur une mutuelle reconnaissance, au-delà de nos pratiques disciplinaires différentes, d'un questionnement qui allait par la suite devenir central dans une optique de valorisation sociale et culturelle de la recherche : comment rendre plus aptes les publics au débat sur la science ? Autrement dit, dans un objet d'étude concernant la mobilisation, l'organisation et la diffusion des savoirs scientifiques et techniques, il s'agissait d'emblée de renverser la perspective. Dès lors, la valorisation de la recherche peut se comprendre comme un dispositif, un ensemble de méthodes, de moyens sollicitant la science non pour elle-même, mais pour l'épanouissement de ceux qui sont en droit de s'en approprier les résultats. Dans cette activité de recherche, nous avons là les ingrédients d'une forte mobilisation collective. Notre vision à long terme y participe et cela à deux niveaux. Le premier nous fait travailler à la mise en place de modèles de communications scientifiques et techniques qui transformeraient et élargiraient l'espace temps[1] de la participation des citoyens que nous nommons *Rencontres Délibératives*®. Le second, compris comme une finalité du premier n'est qu'à l'état de questionnement : aiderons-nous à retramer du lien social ? à prévenir des crises majeures qui surgissent dans le champ d'application des sciences et techniques ? ou bien à asseoir la décision politique ? La montée, en France, de l'exigence participative voire délibérative donne force à ces questions.

2 On a coutume de dire que la société française connaît depuis deux décennies une crise du politique : le monde politique est secoué par les affaires, les élus sont parfois discrédités, la politique politicienne ne fait pas recette, les citoyens votent de moins en moins... Bref ce que l'on appelle la démocratie représentative semble à bout de souffle.

3 Dans le même temps les problèmes à résoudre sont de plus en plus complexes, politiques, économie, science, environnement, social sont désormais intimement liés et les enjeux deviennent européens, voire planétaires. Une formule résume cela : « du local au global ». Par exemple les réserves d'eau mondiales ne sont pas inépuisables. Le monde va compter bientôt près de dix milliards d'habitants. Les ressources sont très inégalement partagées. Ici en France, va-t-on continuer à pomper sans limite dans les nappes phréatiques et individuellement continuer à gaspiller l'eau par une consommation inconsidérée ?

4 Tout se passe comme s'il fallait passer de solutions techniques et parcellaires à des solutions politiques et délibérées.

5 Les lois sont le reflet de l'exigence délibérative, elles vont s'appliquer aux domaines de l'aménagement et de l'environnement, (la question de l'environnement ne porte-t-elle pas déjà en elle les termes d'un débat : d'un côté l'Administration propose un découpage thématique eau, air, bruit, déchets... de l'autre, le public pense en terme de qualité de vie de voisinage etc.). La loi Barnier du 2 février 1995 institue la « Commission Nationale du Débat Public » qui sera mise en place par Dominique Voynet en septembre 1997. La CNDP a la charge d'organiser et de conduire la concertation publique sur des projets d'aménagement ayant un impact important sur l'environnement.

6 La politique de l'environnement est pensée en terme de « Développement Durable » qui articule les aspects écologique, économique et l'équité sociale. La convention d'Aarhus de juin 1998 va permettre de préciser la notion actuelle de la gouvernance caractérisée par la participation du public aux décisions, avec accès à l'information et possibilité de recours judiciaire si nécessaire. Dès lors les questions d'environnement deviennent le lieu d'application de procédures de consultation et de concertation : la CNDP a fait l'objet de nombreuses saisines.

7 Il nous faut également signaler en rapport avec ces questions d'environnement la Conférence de Citoyens sur les OGM en juin 1998 et celle de la Villette sur les changements climatiques en février 2002.

8 La loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République (17 mars 2003) marque la volonté politique de se réaliser dans les politiques publiques locales en utilisant des formes de démocratie locale directe (démocratie de proximité). Si l'on remarque que l'unité s'opère au plan national, la diversité concerne le régional, dans tous ses aspects(interrégional, cantonal communal, municipal,...), et devient par là le lieu privilégié de la démocratie de proximité.

9 Nous assistons désormais à une pratique (praxis) diffuse et diverse de cette proximité. Tel est par exemple le rôle des bureaux et agences de temps en France qui cherchent à adapter les temps de la ville au rythme de ses habitants en améliorant la vie quotidienne de chacun. Organiser un processus de démocratie participative autour de la question du temps afin de renforcer la cohésion sociale et réduire les inégalités (ville de Paris). Les sites de coproduction et de co-publication permettent des démarches d'écrits publics accompagnés comme à Brest par exemple.

10 Les outils d'information et d'expression du public sont particulièrement nombreux (mailing, affichages… ; mais aussi sites Internet…) et s'adaptent à divers types de réunions : forums thématiques, réunions de quartiers, expertises citoyennes, café-débat…

11 Des praticiens de la communication publique recherchent de meilleures pratiques de concertation et de débat et les mettent en application, des cabinets de consultants mettent en oeuvre des débats impliquant des services publics et commerciaux par exemple. Des formations commencent à se développer. On connaît beaucoup de méthodes de débats issues de la recherche action qui sont livrées telles quelles aux praticiens, lesquels sont laissés libres d'interpréter et de juger de la valeur de leurs résultats. Quitte pour les chercheurs en Sciences Sociales à évaluer ensuite leur efficacité à résoudre les conflits pour lesquels elles ont été mobilisées. Cette façon de pratiquer semble commune à de nombreux pays européens (« conférences de consensus », « scénario workshop »…).

12 Comme première étape de notre travail, nous avions entrepris de recenser les plus importantes d'entre elles. Il nous est vite apparu qu'elles ne pouvaient s'importer telles quelles. La conférence de consensus organisée sur les OGM par l'Office parlementaire des choix technologiques est venue confirmer ces doutes et a montré toutes les limites d'une telle démarche « imitatrice ».

13 Il y a dans la culture américaine du pragmatisme l'idée qu'aucun conflit ou affrontement ne saurait résister à la volonté de trouver une solution mais à la base de ce que nous avons défini et appelé *Rencontres Délibératives*®, il y a aussi et d'abord conflit, conflit qu'elles ont pour tâche de repérer, de limiter, bref de circonscrire mais en aucun cas de clore.

14 Toutes ces expériences posent des questions fortes de recherche. Ne faut-il pas poser en postulat que la démocratie est par essence diverse et se prouve dans l'expérimentation ? Ce qui induit comme attitude de recherche la constante mise à l'épreuve de ces méthodes qui dans le geste expérimental modifie leur champ d'application et s'en trouvent modifiées elles-mêmes. Dans notre démarche la connaissance première et indispensable de l'analyse sert à inventer plus qu'à découvrir la structure mouvante d'une méthode qui s'engendre à chaque fois à partir de l'objet analysé. Cette démarche découle de la finalité ainsi pensée de l'entreprise où la méthode n'est en définitive qu'une étape probatoire (au sens de faire ses preuves et mettre à l'épreuve) d'une propagation qui ferait in fine du débat public un **état d'esprit.**

Valorisation sociale et culturelle de la recherche : renverser la perspective

15 La mobilisation et l'organisation des savoirs, où s'ébauche la représentation des connaissances, se produisent en vue d'une première mise en forme de ceux-ci (c'est le sens étymologique d'information), dans le but par exemple de diffuser une information scientifique dans le champ propre de la science. Par contre, même si elles sont aussi un façonnage, d'autres d'informations (journalistiques mais aussi par exemple documentaires…) procèdent en même temps d'un autre univers parce qu'elles incorporent de l'usage (souvent à l'insu des producteurs et des récepteurs). Ces informations ne peuvent donc être pensées et diffusées sans interrogation sur les conditions et les possibilités de leur réception et par-là de leur modification, sous peine d'être inefficaces, inutilement produites.

16 Une étude, réalisée par un membre de notre équipe, sur la réception du scoop dans le domaine de l'information sur la santé, a montré l'importance de l'analyse de ces questions de la réception pour une problématique de la diffusion des savoirs. Questions de la réception qui restent un vaste domaine bien peu défriché en France alors qu'elles ont trouvé en Angleterre une forte inscription, notamment dans le courant des *Cultural Studies.* Toute information est en effet étroitement dépendante du territoire où elle est produite et où elle s'ancre. Cette étude a montré qu'il y a bien eu en France précisément, dans le domaine de la diffusion, un *avant* et un *après* dans le cas de l'affaire du sang contaminé. Un *avant* où, dans l'autre exemple de la crise de la *vache folle,* des informations présentes dans la presse, du *Monde* à *Que Choisir* n'étaient que bruits et rumeurs *avant* 1991, alors que, un an *après* elles y ont trouvé l'écho retentissant que l'on sait. En 1997, dans le cadre du Festival des passions technologiques de Bourges, caractérisé par une mise en spectacle des résultats de la science et de ses applications, nous avons mené une recherche exploratoire sur les « effets en retour » des activités proposées. Une grille d'évaluation a été fournie à des « Candide » afin qu'à partir des choix qu'ils opéraient dans le programme, ils s'interrogent sur leur curiosité spontanée, leurs attentes et leur degré de satisfaction. Deux conclusions fortes se sont imposées. Devant une science qui s'exposait, le groupe s'est montré plus intéressé par le « pourquoi » que par le « comment » et a clairement formulé le besoin du partage et du débat afin de ne pas « rester seul face aux connaissances délivrées ».

Partir du questionnement du public

17 La science aujourd'hui fascine tout autant qu'elle fait peur. Deux sondages, dont il faut évidemment relativiser l'aspect heuristique, datant de 1995 et 1996, l'un pour le mensuel de vulgarisation scientifique, Eurêka, l'autre pour l'hebdomadaire L'Express expriment cette ambivalence : 65 % des Français se déclarent « passionnés » ou « attentifs » par rapport à la science, 38 % d'entre eux accordent prioritairement leur confiance aux chercheurs (avant les hommes politiques) pour résoudre les problèmes de l'humanité, mais 71 % d'entre eux estiment qu'ils pourraient être un jour victime de la science ; enfin, 45 % d'entre eux estiment savoir peu de chose sur la science et 20 % rien du tout. Ces statistiques sont à corréler avec d'autres enquêtes, notamment européennes, qui ont mis en évidence la pertinence de « la ligne de l'olivier », à savoir une exigence éthique envers la science et ses applications plus forte dans les pays du Nord à tradition protestante que dans les pays du Sud à tradition catholique.

18 Le tableau, on le voit, est contrasté. Mais la technoscience qui est la forme d'existence actuelle de la science dans le monde social se caractérise par « l'oubli de l'humain ». C'est à dire qu'elle se développe sans autre finalité qu'elle-même. Il n'en demeure pas moins qu'au-delà des émotions manifestées c'est, sous des formes diverses, sa mise en débat qui nous semble témoigner de notre époque. Mouvement encore timide certes mais déjà repérable dans le monde social : ne dit-on pas, ellipses significatives, Hiroshima, Tchernobyl ou encore Bhopal ou Seveso pour évoquer certaines de ses conséquences les plus néfastes ? Les enjeux sociétaux qui en découlent sont au cœur même du débat politique au sens évidemment élargi du gouvernement de la cité. Avec les « affaires » sang contaminé, vache folle, OGM, amiante, dioxine, tout a changé : le spectateur passif, parfois victime apathique, pousse aujourd'hui un cri, le cri inarticulé de ses émotions devant l'intolérable. Ce cri (étymologiquement *quirites* vient par onomatopée de l'appel

aux citoyens) est un appel témoignant de ce renversement d'une opinion publique souhaitant aujourd'hui, sans qu'elle n'en ait les moyens, débattre de certains choix. La science trouverait ainsi une nouvelle légitimité qui lui viendrait de son acceptabilité raisonnée et partagée dans la société. Car la science pose problème quant à ses usages.

19 Il y a controverse et donc choc. *La controverse c'est le choc.* Un choc qui met en jeu aujourd'hui, de par l'étendue même des questions soulevées, la diversité des savoirs circulants dans la société. Il faut évidemment prendre le temps de mieux caractériser ces savoirs :

- savoir méthodique d'une science aveuglée par la puissance obtenue avec la médiatisation de ses résultats et effets ;
- savoir de l'expert de plus en plus requis, notamment dans le champ des médias et de la décision politique, et qui habille sa science des atours de la rhétorique. Une étude d'un membre de l'équipe à partir d'un corpus de discours d'expertise a montré comment l'argumentation des experts réalisait, pour convaincre, un alliage entre raisons scientifiques et raisons extrascientifiques, contribuant ainsi à diffuser une certaine culture de l'incertitude. Cette ouverture vers « la raison des autres » peut contribuer à ouvrir l'espace du délibératif comme nous le verrons dans l'exposé du modèle des *Rencontres Délibératives*®.
- savoir profane qui nous semble aujourd'hui osciller entre *doxa* et *espitémè* dans la mesure où, comme le montrent divers travaux sur la rumeur et la réception, les hommes construisent leur savoir en se fondant sur des acquis scientifiques partiels ou déformés dans une démarche qui ramène l'inconnu au connu.

20 Reste que ces savoirs ont tous un fond commun comme le rappelait Popper quand il soulignait que pour résoudre leurs problèmes, les sciences usent fondamentalement de la même méthode que celle utilisée par le sens commun : la méthode d'essais et d'erreurs. C'est dire que ces savoirs, même s'ils ne sont ni science objectivée ni croyance subjective, ne sont pas définis simplement par l'accumulation, mais bel et bien et avant tout par l'action.

Comment rendre le ou les public(s) plus apte(s) au débat sur la science ? La notion d'aptitude.

21 Ce questionnement central de l'équipe d'accueil CEDP, (anciennement JERICOst -Jeune Equipe de Recherche en Information et Communication Scientifique et Technique JE 1996), impose une réflexion inscrite dans un champ plus large, celui de l'étude des conditions d'existence et de fonctionnement d'un ou des espaces publics dans des sociétés complexes et brutalement mutantes.

22 Pour Jürgen Habermas, qui est le premier à l'avoir formalisé, l'espace public, historiquement déterminé, est le lieu privilégié d'exercice de ce qu'il appelle la raison communicationnelle. Il situe son émergence en Europe au 18ème siècle sous la forme de la sphère publique bourgeoise. Cette raison communicationnelle est liée à l'intersubjectivité, à l'interaction sociale (anthropologique elle aussi parce qu'immergée dans le langage). Elle ne dépend donc pas de principes universalistes mais d'une structure en quelque sorte éthique (valeurs) propre au langage. Structuration éthique développée par Ricœur à partir des trois pronoms personnels de la langue « je, tu, il ». Grossièrement, je ne peux dire « je » que parce qu'il y a un « tu » qui m'interpelle comme tel tout en s'instituant lui-même « je » dans une relation de parfaite réciprocité. Le « je » des

philosophies du sujet est un « je » transcendental, un équivalent de la Divinité qui n'a pas à se penser, un « je » hors-jeu du langage. Ontologiquement, c'est à dire tout simplement pour être possible, la communication présuppose la reconnaissance de l'autre comme sujet et donc comme égal.

23 Cette obligation de la reconnaissance de l'autre pour que la raison communicationnelle existe fonde à la fois son caractère éthique et procédural. Son mode d'expression c'est l'argumentation, une procédure qui m'oblige à tenir compte de l'autre, de son point de vue dans un double mouvement de contestation et de justification. C'est ainsi que d'emblée, les intérêts particuliers sont censés être dépassés. Habermas a bien conscience de décrire là une situation idéale de parole qui joue le rôle de guide et qui ne peut qu'imparfaitement se reproduire dans la réalité sauf dans certains lieux privilégiés (la production du savoir, le droit...). L'aboutissement de cette procédure, ce n'est pas un compromis sur des intérêts particuliers (agir stratégique) mais un accord justifié sur l'intérêt général (agir communicationnel).

24 Les sociétés modernes voient le triomphe sans merci de la raison instrumentale. Pour Habermas, elles ne peuvent plus être transformées de l'intérieur par la raison communicationnelle. La démocratisation radicale toujours recherchée ne peut se comprendre aujourd'hui que comme conquête progressive d'espaces dans une société marquée désormais en son principe par la division des pouvoirs.

25 Cette immersion de la raison dans le bain langagier qui nous est premier est violemment critiqué par Pierre Bourdieu qui voit là une invention typique de la *skholé*, ce temps du loisir studieux, distant, détaché, indifférent aux fins pratiques et qui prédispose à ne voir dans le monde que l'universel là où la contingence est pourtant absolue. Or, le monde réel n'est pas celui des idées : la force de l'argument cède toujours devant l'argument de la force et les rapports de communication ne peuvent faire abstraction des rapports de domination. Le monde scientifique (un « champ » selon Bourdieu) n'échappe pas aux lois de cet univers impitoyable. Sa spécificité fait cependant que la raison y acquiert un double visage : elle est à la fois un instrument des compétitions acharnées qui s'y livrent (pour triompher, l'arme absolue c'est l'argument) et une norme constitutive qui oblige à l'épreuve de la cohérence et au verdict de l'expérience. Ce lieu, quasi miraculeux, où la raison peut ainsi se déployer sans entraves nécessite que l'on préserve avec un soin jaloux son autonomie. Car c'est un modèle qui pourrait bien servir de référence pour assainir le champ trouble du politique. Bourdieu semble préoccupé par les mêmes enjeux sociétaux qu'Habermas lorsqu'il souligne qu'il faut défendre les conditions d'accès à l'universel pour faire en sorte que de plus en plus de gens remplissent les conditions nécessaires pour justement s'approprier l'universel.

26 De ce rayonnement de la raison communicationnelle dépend, dans un monde fracturé, l'avenir de l'idée démocratique. En analysant son émergence dans la Grèce classique du Ve siècle, l'historien Jean-Pierre Vernant réconcilie en quelque sorte les deux approches. Les outils de la psychologie historique lui permettent de repérer la naissance de la raison dans les transformations sociales ET mentales liées à l'avènement de la polis. Pour lui, c'est l'avènement de la cité, avec ses lieux propices à l'échange, qui permet au groupe humain de dépasser les intérêts particuliers et de prendre des décisions d'intérêt génénral au terme d'un débat public, argumenté et contradictoire. Intérêt général qui conduit à s'intéresser non seulement au « vivre ensemble », mais au « bien vivre ensemble ».

La notion de débat

27 Comment rendre les publics plus aptes au débat sur la science ? Comment redonner au mot science tout l'éclat de son étymon, d'un côté *scientia,* « connaissance partagée », de l'autre *sciscere,* « chercher à savoir » qui a donné *plebiscitum,* autrement dit question débattue et tranchée par le peuple ?

28 En France, comment se manifeste cette mise en débat de la science ? Sur le mode de la crise, certainement, nous l'avons vu. Des tentatives de régulation et de participation sont apparues depuis les années 80. La plus spectaculaire, dans le domaine qui nous occupe, est la création, en 1983, d'un Comité National d'Ethique. C'est ensuite dans le domaine de l'aménagement du territoire, là où les élus sont souvent fortement contestés et où les politiques mises en œuvre envahissent brutalement la vie quotidienne des gens (autoroutes, TGV par exemple), que la réflexion sur l'usage et les finalités du débat public s'est le plus développée (circulaire Bianco sur l'enquête publique, loi Bouchardeau dans le domaine de l'environnement, instauration en 1997 de la Commission Nationale du Débat Public etc.). Toutes ces procédures achoppent sur des questions de légitimité (qui a autorité à débattre ?) et sur la relation conflictuelle entre participation et décision (débattre pour quoi faire ?). Un seul exemple : les lois sur la bioéthique votées en 1994 et pour la première fois décrétées révisables le seront en 2001 sans qu'aucun débat d'envergure ne soit envisagé dans un contexte scientifique et sociétal pourtant marqué par de nombreux événements (clonage et OGM par exemple).

29 Ces impasses ont été repérées (Albert Ogien, Cécile Blatrix, Pierre Bourdieu). Pour Albert Ogien, en France, le débat n'est qu'une procédure pour faire avaliser pacifiquement le point de vue des experts et des gouvernants tant les « contraintes exogènes » pèsent sur la construction autonome d'un accord au moyen de la discussion. Bourdieu fait remarquer ironiquement que dans notre société l'argument de la force l'emporte souvent sur la force de l'argument. Dans une étude sur l'enquête publique menée dans le cadre d'une problématique touchant à la « démocratie participative », Cécile Blatrix repère tous les blocages empêchant l'expression des citoyens, blocages qui participent de la violence symbolique organisée dans la procédure même. Une procédure tellement paradoxale qu'elle s'autorise à déduire de la participation souvent réduite du public, mais expressive de sa composante la plus touchée et la plus année symboliquement, une approbation du projet par le reste de la population demeurée silencieuse ! Pour dépasser ces limites individuelles, Cécile Blatrix réhabilite le rôle des associations qui se livrent alors à une véritable stratégie d'intéressement du public. Mais de ce fait, si la participation du public est ainsi mieux assurée, elle l'est à travers une procédure de démocratie représentative dont la démocratie directe initialement recherchée était censée corriger les effets...

30 Il importe évidemment dans une recherche actuelle sur le débat public de tenter de dépasser ces apories. Il nous semble de ce point de vue, nous y reviendrons, que Jacques Lenoble et André Berten ouvrent une intéressante perspective en postulant « la place irréductible du décisionnel » au cœur même de la raison procédurale. Toute discussion est par nature indéterminée puisque dans tout acte de langage le sens est à la fois donné et discuté. Néanmoins, tout acte de langage a prétention à l'universel, un universel vide mais dont la visée n'est pas sans implication normative puisqu'elle contraint à la justification et à l'argumentation. Autrement dit à un moment donné l'accord s'impose (nous le verrons, c'est le sens même du délibératif qui doit choisir entre le possible et

l'impossible à un moment donné), même si cet accord est par nature toujours sujet à discussion...

31 Dans notre démarche, il importait évidemment de regarder les expériences étrangères. Ce qui fut fait au cours de deux séminaires, l'un consacré aux Conférences de Consensus à la danoise, l'autre au Citizens Jury américain. Dans les deux cas comme en France, les premières tentatives de construction théoriques et concrètes de débat public traduisent la volonté de leurs auteurs de donner ou de redonner au débat un caractère public qui lui avait été confisqué progressivement par la technocratie et par la démocratie représentative. Ainsi, soucieux du vide apparaissant entre citoyens et élus, Barber (Rutgers University) ou Putnam (Harvard) travaillent sur le thème de la démocratie participative ou associative. Ou bien des universitaires et des agences gouvernementales ou du Congrès américains mettent en place des instances de débat public sur le risque, la santé, et, plus récemment, sur les NTIC. Mais aussi en Europe ou au Japon, l'idée du débat public prend racine. Il est clair qu'un grand groupe ne peut débattre ou délibérer sur un sujet donné au delà d'un certain nombre de participants physiques, même si la méthode Fishkin repousse quelque peu ces limites. Le débat public est dès lors considéré au travers d'un « panel » soit représentatif soit motivé. De là, le débat est supposé public parce qu'il est médiatisé et que les conclusions du panel sont portées à la connaissance du public, quelle que soit la méthode adoptée, avec l'idée que le grand public doit y retrouver ses propres interrogations et la solution à ses propres questionnements et divergences. C'est très généralement une opération de légitimation. Elle établit un lien entre citoyens et décideurs publics, quel qu'en ait été la justification. Mais, comme il l'est expliqué maintenant, la distanciation des hommes à la science n'est pas généralement mise en question et traitée en tant que telle, bien que ce soit la science médicale qui ait posé problème à l'origine de l'intérêt porté à la participation et au débat publics.

32 Dans un premier temps la réflexion de l'équipe s'est portée sur les « Conférences de Consensus » actuellement exploitées au Danemark sur des problématiques sociétales à caractère environnemental. Le modèle de référence de cette méthode a été développé par le National Institute of Health (NIH) dès 1970 aux États-Unis. C'était une méthode d'évaluation médicale censée rationaliser et contenir la croissance des dépenses de santé et valoriser les résultats de la recherche. Son objectif était d'améliorer la qualité des soins et d'aider à la décision notamment en diffusant les informations vers les professionnels de santé. Cette façon de débattre s'inspire de trois modèles préexistants : le modèle judiciaire (témoins écoutés par un jury), la réunion scientifique (experts explicitant et confrontant leurs travaux), le débat démocratique (expression libre des opinions citoyennes). Pays-Bas, Grande-Bretagne et France importent le modèle à la fin des années 80 en y introduisant quelques variantes méthodologiques.

33 Cette procédure initiale des Conférences de Consensus se déroule sous la forme d'un procès avec un jury non qualifié. Elle s'est révélée difficile à manier : appliquée trop tôt, elle n'intéressait que les chercheurs, trop tard, elle ne pouvait pas changer les pratiques. Elle fut donc progressivement abandonnée dans son pays d'origine, les États-Unis, au profit d'une seconde solution, les Health Maintenance Organization (HMO) dans lesquels des experts élaborent des « guidelines », sorte de recommandations pour l'action, en utilisant la méthode Delphi.

34 D'une méthode à l'autre, il nous importe de remarquer que l'appréciation formulée par des praticiens disparaît au profit du jugement exclusif des experts. C'est en réalité ailleurs et sous d'autres formes que « l'expertise citoyenne » va se manifester. Dans le même

temps, en effet, l'opinion publique américaine, par le biais de la presse, s'empare des problèmes de santé. Les journaux commencent à diffuser des informations sur les taux de mortalité par maladie et par hôpitaux reprenant en cela les statistiques de Medicare, un des organismes d'assurance maladie. La méthode statistique est critiquée. D'eux-mêmes les chercheurs décident alors d'associer les journalistes à la définition des modalités de diffusion des informations sensibles. A contrario, en France, le ministère de la Santé créée en 1989 l'ANDEM (Agence Nationale du Développement et de l'Évaluation Médicale) un organisme insuffisamment indépendant au regard des médecins. Et la presse française diffuse à son tour des chiffres émanant des organismes d'assurance maladie mais sans travail spécifique préalable avec les chercheurs.

35 Ces oublis successifs de la dimension « profane » de l'évaluation contredisent la méthode initiale qui rendait possible, même timidement, un début d'articulation expert/politique/citoyen sur des questions essentielles touchant à la santé. Au couple vrai/faux, elle ajoutait la dimension du vraisemblable construite par l'opinion. Néanmoins, ce protocole demeurait marqué par la raison technique dont l'objet n'est pas d'ajuster les opinions sur des questions éthiques mais de décider des meilleurs moyens d'arriver à une fin.

36 Les Danois, dont la société est fondamentalement consensuelle, vont alors mettre au point les Conférences de Consensus dans leur version sociétale et donner ainsi à l'expression du public une place inégalée. Il s'agit de le faire participer à l'évaluation des choix technologiques *(technology assessment)* nationaux. Au milieu des années 80, ils introduisent un panel de profanes et lui attribuent l'exclusivité du débat, les scientifiques ne participant qu'au titre d'informateurs ou éventuellement de formateurs. Mais là encore, quand le Parlement Danois place toutes les initiatives sous son contrôle, le public se voit confisquer une partie de ses prérogatives retrouvées, à savoir sa liberté d'expression et de débat. Cependant, le concept a été exporté (London Museum) et décliné (y compris avec les Scénarios Workshops). Il y a encore à ce jour peu de littérature théorique sur l'efficacité du débat public eu égard à ses divers objectifs. Les approches sont largement pragmatiques. On a pu en dresser une taxonomie provisoire, en les ordonnant en fonction croissante du pouvoir conféré au public, sur une échelle allant de « procédures sans pouvoir » (sondage, référendum) aux procédures des « pleins pouvoirs » (le public décide ou bien le décideur public est tenu par les conclusions du débat) en passant par un simple rôle consultatif.

37 On a pu aussi les classer selon les buts effectivement poursuivis : informer le grand public, écouter le public, ou l'impliquer dans la décision finale. Évidemment, dans l'ensemble des réflexions et expériences pas plus que dans l'expérience du CEDP, il n'a jamais été question de remplacer les élus par d'autres représentants fussent ils un panel représentatif. Manifestement, les Conférences de Consensus danoises ainsi que les Scénario Workshops, étudiés et discutés lors du premier Séminaire international de JERICOst, s'inscrivent dans des objectifs de prises de décision politiques. Nous avons remarqué que la culture danoise est fortement consensuelle. En outre, leur méthode ne s'applique guère qu'à des problèmes environnementaux, urbains ou ruraux, c'est à dire bien souvent à des domaines où les choix sont publics.

38 En France, après l'affaire du sang contaminé qui, plusieurs années durant, marqua profondément la société toute entière et au moment du surgissement des problèmes d'usage posés par les OGM, le parlement s'empara de la méthode. L'Office Parlementaire des Choix Scientifiques et Techniques organisa en juin 1998 une « Conférence de Citoyens » dont l'objectif, comme l'affirme un de ses promoteurs, Daniel Boy, était

purement « démonstratif » de la capacité d'un public dûment informé à débattre avec des experts.

39 Poursuivant son enquête documentaire, l'équipe JERICOst organisa en octobre 1997 un séminaire sur les Citizens Jury auquel participa son inventeur, Ned Crosby. Cette méthode des Citizens Juries du Jefferson Center de Minneapolis concerne davantage des problèmes de société au sens large, y compris électoraux. Par ailleurs, elle répond bien souvent à un besoin d'information ou à la recherche d'une compréhension des données d'un problème par le grand public. Les divers experts, scientifiques, et autres décideurs publics appelés à « témoigner » par les membres du panel ne sont pas mis en accusation mais apportent les éléments permettant au « jury » profane de rendre un « verdict », c'est à dire de donner une réponse à une ou plusieurs questions qui lui sont initialement posées. JERICOst en a longuement discuté, en présence de son inventeur et d'utilisateurs. L'équipe a noté la qualité du débat en relation avec l'objectif recherché.

40 Pour résumer, de quoi fut-il débattu pendant ces séminaires ? Des objectifs des méthodes, de l'information du panel, de la nature scientifique ou non des sujets débattus, des évaluations des méthodes, de l'évolution des attitudes et opinions du panel, de la motivation ou de la représentativité de ses membres, des suivis éventuels par les décideurs publics (notamment dans le cas des Conférences de Consensus à la Danoise), de l'origine civile ou publique des initiatives de Citizen Jury®, de l'application de telles méthodes à la construction du tissu social, de leur apport à la compréhension des phénomènes de société par le(s) public(s), des changements d'attitude du public et de l'opinion après de telles initiatives, de la place des découvertes scientifiques dans les comportements des gens, de l'expérimentation au niveau européen (fait avec les Scénarios Workshops), de l'exportabilité de ces méthodes telles quelles ou de leurs déclinaisons, etc. En d'autres termes, il en est ressorti l'idée de rencontres « profanes »-« experts » et de la réflexion sur la réception de l'information scientifique par un panel motivé. Conclusion longuement mûrie. Le débat public, comprenant une activité délibérative évidente, bien que circonscrit à un panel, est apparu comme la meilleure réponse à ce jour à l'ensemble des questions de notre recherche.

41 Les méthodes délibératives ne sont que des outils. Ce qui résulte de leur utilisation dépend beaucoup de ses utilisateurs, mais aussi du contexte et des finalités. Un Séminaire JERICOst sur la société et la culture danoises, tenu avec Michel Perrot, spécialiste reconnu de ce pays, a nettement mis en évidence la prégnance de la culture nationale sur le débat public, ses raisons d'être, sa nature, ses conséquences. Chaque pays intègre et conçoit spécifiquement cet outil quand l'idée vient de l'utiliser. Ainsi, le Centre Scientifique Berlin (Wissenschaftszentrum Berlin, 1993) a organisé un débat avec controverse sur les OGM résistants aux herbicides, sur 10 jours, avec un panel de 50 personnes professionnellement concernées (industrie, écologistes, etc.), et la présentation de 20 rapports d'experts. L'objet était de rendre largement public le rapport final du panel afin, non pas de convaincre le grand public qu'il avait été consulté par panel interposé (qui n'était ni pris au hasard ni représentatif) et de lui faire accepter les conclusions, mais de l'éclairer sur les avis de groupes d'opinions de tous bords et de lui offrir la possibilité d'émettre éventuellement un jugement.

42 Il reste que le développement de ces méthodes de débat public n'est pas, par ailleurs, sans poser question principalement en France, où, depuis la Révolution française le modèle considéré indépassable de la démocratie représentative est la référence principale vis à vis de laquelle se construisent, et nos systèmes institutionnels, et les réflexions des

spécialistes de sociologie politique ou de droit public. Derrière les tentatives de débat public que l'on voit naître à la demande des décideurs politiques ou des groupes de citoyens ne se cache-t-il pas une crise de ce modèle ? Entre ce dernier et celui de la démocratie directe ne voit-on pas émerger une tentative de synthèse ou d'innovation politique ? On observe d'ailleurs assez fréquemment l'expression de « nouvelle démocratisation » à propos de ces expériences. En quoi sont-elles nouvelles par rapport aux systèmes de délibération originaires des inventeurs de la démocratie, à Athènes par exemple, ou par rapport aux processus routiniers proches du « débat public » que les ethnologues ont pu observer dans des sociétés égalitaires, celle des Kanaks par exemple ?

Un nouveau modèle de communication : les *Rencontres Délibératives*®

43 L'étude que notre équipe de recherche a menée, montre que les méthodes étrangères analysées ne pouvaient être importées telles quelles, pour des raisons en partie culturelles qui condamnent à l'échec toute démarche platement imitatrice. Il nous a semblé ainsi nécessaire de sortir d'un utilitarisme étroit, pour retrouver dans la liberté de l'expérimental les sources possibles d'une vraie efficacité sociale. Les usages de la science montrent qu'à la base de ce modèle, il y a aussi et d'abord conflit, un conflit que les *Rencontres délibérâtives*® ont pour tâche de repérer, de délimiter, d'éventuellement dépasser, bref de circonscrire, mais en aucun cas de clore. Le conflit ainsi géré s'est révélé pouvoir devenir un moteur de l'action. Ces *Rencontres délibératives*®, qui visent à élargir « l'espace-temps » de la participation des citoyens, ont pour ambition de fonder et de légitimer un projet où l'ordre et le désordre, loin de s'opposer, fédèrent une démarche nouvelle et complexifiée d'usage de la science intégrant le questionnement foisonnant de la société. Ce nouveau paradigme de la société démocratique permettrait de concevoir et de gérer la crise et le conflit, non sur le mode de la stérile opposition mais sur celui de la critique, critique et crise, si l'on veut bien s'en souvenir, voulant dire *décisif.* Plus importante nous semble donc dans un premier temps la réflexion sur un protocole permettant de légitimer la triade expert-citoyen-politique.

44 Une première expérience, organisée en 1998, a eu pour objet de tester l'hypothèse : dans un contexte spécifique et autour d'une thématique cernée et posée comme objet de délibération l'interaction provoquée profanes/experts permet de relever et de formuler un questionnement des premiers, lequel induit en retour une réaction des seconds. Il s'est agi d'étudier la transformation éventuelle du savoir de l'expert face au questionnement d'un public semi-averti (des étudiants en biologie de l'Institut Universitaire de Technologie de Tours) sur le problème des OGM dans l'alimentation.

45 Le protocole expérimental se présente en deux phases : (1) une séquence consacrée à la présentation de posters et (2) une séance de débat autour du thème.

1. L'objectif de la première partie est d'aider les étudiants et les experts à entrer en contact en favorisant une situation d'échange verbal et d'écoute mutuelle, à partir d'un travail élaboré (et donc maîtrisé) par les étudiants. Le rôle du facilitateur doit donc être, d'une part de veiller à la répartition des échanges et, d'autre part, de recentrer les échanges sur chaque poster sans que ne s'amorce un débat qui nuirait à la seconde phase de la procédure.
2. Durant la séance de débat, le facilitateur veille à ce que les experts ne soient pas assis les uns à côté des autres ni à côté de lui. Le débat est introduit par un étudiant mandaté par le

groupe d'étudiants pour exposer la problématique et centrer le débat autour de la question suivante : « Les OGM sont-ils suffisamment maîtrisés pour ne pas être dangereux ? »

46 Dans un troisième temps, il est procédé à l'évaluation qualitative et quantitative des résultats. Lors de la présentation des posters, trois phases peuvent être mises en évidence : une phase de « déconcertation » des experts, une phase de déstabilisation, et enfin une phase de rigidification des attitudes et des comportements.

47 Pendant le débat, l'observation des experts fait ressortir un comportement différencié selon le rôle qu'ils adoptent (« humaniste », « technicien », « expert »).

Les fondements démocratiques du délibératif

48 Dans ce nouvel usage de la science, il ne s'agit plus de se cantonner aux strictes raisons scientifiques ou techniques, mais de leur allier des opinions. L'opinion se démarque de la science par ce qu'elle ne se démontre pas, mais s'argumente. Elle se construit notamment par induction, en accumulant des exemples. Elle ne se pose pas en termes de vrai ou de faux, mais de vraisemblable. La grande vraisemblance d'une opinion lui confère une capacité d'attraction, qui peut conduire à la faire tenir pour vraie. Allier raisons scientifiques et opinions n'est pas pour autant renoncer à la rationalité, mais s'ouvrir à une définition plus large de celle-ci, dont nous avons même trouvé la trace dans les discours d'experts, et que nous avons alors qualifiée de « raison rhétorique ».

49 Le débat entre experts et non experts qui a lieu dans ces méthodes d'intervention du citoyen est donc un échange d'opinions. Il risque, s'il reste au stade de la polémique, d'être réduit à la dispute au sens de « dialogue de sourds, où aucun effort sérieux n'est fourni pour faire changer d'avis l'adversaire ». Cette dernière n'est alors plus décidable et ne peut se résoudre que dans une intervention extérieure, moment de violence pour dépasser la violence initiale déjà comprise dans la dispute.

50 Ne pas laisser s'installer la violence appelle une position éthique. Pour ne pas tomber dans cette stérilité, un effort est indispensable. D'une part, la prise en compte de l'autre est nécessaire. On retrouve là la définition de la rhétorique proposée par Michel Meyer : négociation de la distance entre des hommes à propos d'une question, d'un problème. D'autre part, comme les opinions s'évaluent en termes de vraisemblance, troquer l'une pour une autre ne peut être acceptable que s'il y a bénéfice de ce point de vue. Le changement d'opinion répond donc à une quête de vérité. Ce mouvement en avant, cette émancipation sont opérants au sens où ils peuvent être considérés comme des activités rationnelles.

51 Le délibératif, art de l'ancienne rhétorique, nous est ainsi apparu comme l'outil permettant, dans le cadre des Rencontres, d'aider la science à sortir de ses impasses positivistes, d'une rationalité trop étroitement assujettie à la pensée technico-scientifique, instrumentale.

52 Le délibératif, c'est l'essence même du débat. Historiquement le débat fut identifié à la querelle et à la dispute universitaire et théologique, puis employé pour qualifier les délibérations lors de procès et au Parlement. Dans notre démarche, ce mot a été choisi pour cette richesse historique et par là même pour sa puissance heuristique et cognitive. Le délibératif est un des genres de la rhétorique telle qu'Aristote l'a fondée. À l'opposé du démonstratif, il s'appliquait alors, dans la cité athénienne, à tous les débats concernant des sujets publics comme les revenus, la guerre et la paix, la protection du pays. Il s'agit

non pas de convaincre mais de se persuader mutuellement de ce qu'il était possible ou impossible de faire dans une société donnée à un moment de son histoire. Le délibératif est donc bien le propre d'une société réfléchissante qui se demande ce qu'elle est au lieu de se contenter d'être. C'est par définition le genre constitutif d'échanges propre à une démocratie : ni savoir certain asséné, ni technique de spécialiste dominatrice, mais des opinions perpétuellement confrontées, ajustées, acceptées et remises en cause. Autrement dit le délibératif est l'outil de la raison communicationnelle face à une raison instrumentale encore largement dominante, celle de la technoscience, qui « refoule la moralité en tant que catégorie de l'existence en général ».

53 À partir des usages de la science, le questionnement central de l'équipe impose ainsi une réflexion inscrite dans un champ plus large, celui de l'étude des conditions d'existence et de fonctionnement d'un ou d'espaces publics dans des sociétés complexes et en brutale mutation. Nous nous situons là dans la problématique en partie renouvelée par Habermas lui-même d'espaces publics partiels dans nos sociétés complexifiées. Les espaces publics partiels, conçus comme des espaces de reconquête, où, contre la domination de la raison instrumentale, joue l'éthique de la discussion, participent d'une construction en réseau à même de modifier les rapports de force entre société civile et système politique, à même d'instituer un autre équilibre et partage des pouvoirs.

Les *Rencontres Délibératives*® : une forme générique du débat public ?

54 Les *Rencontres Délibératives*® s'avèrent être ainsi une forme de débat public qui se réfère à une éthique de la discussion où information, participation et délibération sont intimement liées, produisant, dans la durée, des savoirs et des usages nouveaux et partagés. Et nous formulons l'hypothèse que le débat public s'avère être la technique générique de la production d'une efficacité sociale. La démocratie, ce n'est pas uniquement au moment du vote la loi de la majorité mais dans la complexité et la quotidienneté de la vie sociale la recherche constante d'un partenariat concerté. Dans cette optique, in fine, le débat public est un état d'esprit.

55 C'est ainsi que ce modèle des *Rencontres Délibératives*® et le protocole qui s'y rattache nous sont apparus déclinables dans d'autres situations. JERICOst s'est alors rapproché du GESFSPOM (Groupe d'Etude des Faits Sociaux, Politiques et de leur Médiatisation - JE 1995) pour une demande d'équipe d'accueil Centre d'études du débat public (CEDP). Le GEFSPOM a développé depuis quatre ans une recherche assez approfondie dans le domaine de l'analyse politique locale, notamment avec la constitution d'une base de données socio-électorales et une tradition de publications sur les forces politiques en concurrence. Ce cadre d'étude étant le lieu électif d'expériences délibératives classiques (référendums locaux ou enquêtes d'utilité publique), il semble tout à fait pertinent de le considérer comme le creuset possible d'un développement des « Rencontres Délibératives ». Il apparaît en effet que les élites politiques locales, désormais investies de nouveaux pouvoirs par la décentralisation, et souffrant de la « crise de la démocratie représentative », cherchent à retisser un lien qui les unirait aux citoyens, à inventer une « nouvelle démocratisation ».

56 Au delà du modèle des *Rencontres Délibératives*®, en l'état actuel de leur développement, l'adjonction des politistes (enseignants-chercheurs et doctorants) au CEDP permet

d'expérimenter un point important de notre démarche : définir la position et la fonction des acteurs politiques dans le contexte délibératif du débat public.

57 L'ensemble des travaux du CEDP ont fait l'objet de publications sous le titre générique des Cahiers de Jericost (Jalons pour des Etudes et des Recherches en Information et COmunication Scientifique et Technique). Une première série de ces cahiers avait pour but d'explorer les « méthodes et conduites du débat public ».

BIBLIOGRAPHIE

Les cahiers de JERICOst

L'ensemble des travaux du CEDP a fait l'objet de publication dans les Cahiers de JERICOST (**J**alons et **E**tudes pour des **R**echerches en **I**nformation et **CO**mmunication **S**cientifique et **T**echnique)

Cahier n°1
Méthodes et conduites du débat public. A propos des conférences de consensus, PUFR (Publications de l'Université François-Rabelais), Octobre 1997.

Cahier n°2
Méthodes et conduites du débat public. A propos de Citizen Jury®, PUFR (Publications de l'Université François-Rabelais), Janvier 2000.

Cahier n°3
Méthodes et conduites du débat public. Les Rencontres Délibératives®, PUFR (Publications de l'Université François-Rabelais), Décembre 2000.

Cahier n°4
Méthodes et conduites du débat public. Du traitement du discours dans des recherches en communication, PUFR (Publications de l'Université François-Rabelais), Juillet 2004.

Références bibliographiques

Boy Daniel, *Le progrès en procès,* Presses de la Renaissance, Paris, 1999.

Durocher A., Loirat P., « La conférence de consensus » in Pierre Durieux, Yves Matillon (sous la direction de) *L'évaluation médicale, du concept à la pratique,* Collection Médecine-Sciences, Flammarion, 1994.

Fishkin J.S., *Democracy and deliberation,* Yale University Press, New Haven, 1991.

Fishkin J.S., *Voice of The People Public. Opinion and Democracy,* Yale University Press, New Haven, 1996.

Ion Jacques, *« L'évolution des formes de l'engagement public »* in Perrineau Pascal (sous la direction de) L'engagement politique, déclin ou mutation ? Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994.

Lecourt Dominique, *Contre la peur,* Hachette, Paris, 1990.

Majone Giandomenico, « *Décisions publiques et délibération* » in Revue française de science politique, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994.

Naiditch Michel (1999) « La réussite d'un projet d'évaluation requiert la confiance des évalués : l'exemple de la chirurgie cardiaque new-yorkaise » in *La Recherche,* octobre 1999.

Réception

Beaud Pascal, Flichy Patrice, Pasquier Dominique, Quéré Louis (sous la direction de), *Sociologie de la communication,* Réseaux, CENT, Paris, 1997.

Cardon Dominique, Heurtin Jean-Philippe (sous la direction de), *Sciences, malades et espace public,* Réseaux n°95, Hermès Publications, Paris, 1999.

Cefaï Daniel, Pasquier Dominique (sous la direction de), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques,* PUF, Paris, 2003.

Esquenazi Jean-Pierre, *Sociologie des publics,* La Découverte, Collection Repères, Paris, 2003.

Hermes, *Réception, télévision, médias. A la recherche du public,* N° 11-12, CNRS Editions, Paris, 1993.

Hermes, *L'opinion publique. Perspectives anglo-saxonnes,* N° 31, CNRS Editions, Paris, 2001.

Le Grignou Brigitte, *Du côté du public. Usages et réception de la télévision,* Economica, Collection Etudes politiques, Paris, 2003.

Paicheler Geneviève, « le savoir profane du sida. Comment l'homme de la rue construit ses représentations de la maladie » in *La Recherche* n°281, Paris, novembre 1995.

Pasquier Dominique, *La culture des sentiments. L'expérience télévisuelle des adolescents,* Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1999.

Communication, débat public, espace public

Barthes Roland, « L'ancienne rhétorique » in *L'aventure sémiologique,* Seuil, Paris, 1985.

Blatrix Cécile, « *Vers une démocratie représentative. Le cas de l'enquête publique* » in La gouvernabilité, CURAPP, PUF, Paris, 1996.

Bougnoux Daniel, *La communication contre l'information,* Hachette, Paris, 1995.

Bougnoux Daniel, *Introduction aux sciences de la communication,* Editions La Découverte & Syros, Collection Repères, Paris, 1998.

Dascal Marcello, « Controverses et polémiques » in Blay Michel, Halleux Robert (sous la direction de), *La science classique,* Flammarion, Paris, 1998.

Habermas Jürgen, « L'espace public, 30 ans après » in *Quaderni n°18* « Les espaces publics », © Quaderni-Editions Laura Wind pour la traduction française, Imprimerie de la Sorbonne, Paris, 1992.

Habermas Jürgen, *L'espace Public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise,* Payot, Paris, 1996.

Lenoble Jacques, Berten André « L'espace public comme procédure » *in Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public,* Raisons Pratiques n° 3, Paris, 1992.

Martin Pierre, « Réconcilier délibération et égalité politique : Fishkin et le sondage délibératif » in *Revue française de science politique,* Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Par, 1998.

Meyer Michel, *Questions de rhétorique. Langage, raison et séduction,* Le Livre de poche, Collection biblio essais n° 4171, Paris, 1993.

Ogien Albert, « Les formes modernes d'encadrement du débat public » in CRESA-CNRS *Les raisons de l'action publique. Entre expertise et débat.* Actes du colloque de Saint-Etienne, 13-14 mai 1992, L'Harmattan, Paris, 1993.

Terragni Fabio, Recchia Elena, « Le débat public sur les biotechnologies dans les pays du sud de l'Europe » in *Quaderni* n°29 *Sciences de la vie et médias,* Imprimerie de la Sorbonne, Paris, 1996.

Sciences et démocratie

Bourdieu Pierre, *Méditations pascaliennes,* Collection Liber, Seuil, Paris, 1997

Brunschwig Jacques, Lloyd Geoffrey, *Le savoir grec,* Flammarion, Paris, 1996.

Castoriadis Cornelius, « La démocratie comme procédure et comme régime » in *Les Carrefours du Labyrinthe,* tome 4 *La montée de l'insignifiance,* Seuil, Paris, 1996.

Castoriadis Cornelius, « La polis grecque et la création de la démocratie » in *Les Carrefours du Labyrinthe,* tome 2 *Domaines de l'homme,* Collection Point Essais, Seuil, Paris, 1999.

Habermas Jürgen, *La science et la technique comme « idéologie »,* Gallimard, Paris, 1973.

Habermas Jürgen, *Connaissance et intérêt,* Gallimard, Paris, 1979.

Habermas Jürgen, *De l'Ethique de la discussion,* Cerf, Paris, 1992.

Habermas Jürgen, *Droit et démocratie. Entre faits et normes,* Gallimard, Paris, 1997.

Hottois Gilbert, *Simondon et la philosophie de la « culture technique »,* De Boeck Université, Bruxelles, 1993.

Popper Karl, *Toute vie est résolution de problèmes. Questions autour de la connaissance de la nature,* Actes Sud, Arles, 1997.

Popper Karl, *Le réalisme et la science,* Hermann, Paris, 1999.

Ricœur Paul, « Avant la loi morale, l'éthique », in Encyclopedia Universalis, Symposium, Paris, 1993.

Vernant Jean-Pierre, *Entre mythe et politique,* Seuil, Paris, 1996.

NOTES

1. Nous avons emprunté ce concept d'espace-temps à la physique pour rendre compte métaphoriquement de l'imbrication étroite de la science et de la technique non dans la technoscience mais dans un ensemble plus large et conflictuel qui englobe en amont, le temps de la conception et en aval l'espace de l'usage.

AUTEUR

BERNARD CASTAGNA

Directeur du Centre d'Étude du Débat Public, Université de Tours

Ouverture du colloque

Conférence débat « Le débat public comme principe de démocratie »

Claudine Ducol

---

1 Le colloque du Centre d'étude du débat public s'est ouvert le mercredi 14 mai 2003 après-midi par une conférence publique à l'Hôtel de Ville de Tours introduite par Robert C. Luskin, professeur de science politique à l'université du Texas à Austin (USA) sur le thème du « débat public comme principe de démocratie ». Rappelons que Robert C. Luskin est l'inventeur, avec son collègue James S. Fishkin d'une technique de consultation des citoyens, le sondage délibératif[1]. Une table ronde animée par Jean-François Têtu, professeur en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lyon II, directeur de l'équipe de recherche « Médias et identités » et réunissant Jean-Michel Foumiau, directeur de recherches à l'INRETS[2], Annie Guédez, professeur de sociologie à l'université de Poitiers, Michel Hasting professeur de science politique à l'IEP de Lille, Peter Kemp, professeur à l'université de Copenhague et responsable du département de philosophie, Jean Mouchon, professeur en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris X a suivi cette communication.

2 Auparavant les congressistes avaient été accueillis et salués par Jean Germain, maire de Tours, Michel Lussault, président de l'université François-Rabelais et Serge Thibault, directeur de la MSH Villes et Territoires.

3 Notant le décalage « entre le rythme lent des institutions et le rythme rapide de l'opinion » le maire de Tours s'est félicité que des dispositifs délibératifs puissent permettre l'expression « de la diversité de la société ». Deux écueils sont pour lui à éviter afin que la démocratie perdure : une trop forte institutionnalisation du débat et un affaiblissement du processus de décision. Le Président de l'université, très sensible à la dimension internationale de ce colloque qui témoigne de la capacité des universités de taille moyenne à avoir « une politique scientifique volontaire » a pour sa part estimé que « les systèmes délibératifs nous poussent à tenter de comprendre comment nous pouvons agir sans nécessairement être d'accord, comment nous pouvons, au contraire, trouver les conditions d'un désaccord vivable ». Il a invité à la réflexion sur ce problème scientifique mais aussi politique qu'est le maintien dans la société actuelle « des inégalités les plus radicales dans la distribution de la capacité à parler, à s'exprimer ». Le directeur de la

MSH a pour sa part retracé, dans le domaine qui est le sien, l'urbanisme, le chemin parcouru qui, des sciences de la conception et de la décision mène aujourd'hui au management du débat public.

4 Centrant son propos sur « la délibération et ses effets », le professeur Robert C. Luskin a d'emblée souligné dans son exposé liminaire qu'au lieu de parler de « démocratie délibérative » il valait mieux considérer la démocratie et la délibération comme des variables reliées mais distinctes. Quelle valeur accorder à la délibération ? « On peut imaginer » a-t-il souligné, « que les buts de la démocratie sont mieux servis quand il y a plus de délibération ». Encore faut-il le prouver. Pour lui, le mot « délibération » réfère à une discussion attentive, civile, équilibrée, ouverte. Les formes du débat ont un sens. Il ne s'agit pas de s'entendre entre gens du même monde sur des sujets qui fâchent peu. Dans le processus délibératif, il y a d'abord de l'information et de l'argumentation. Quels sont les effets de ce type de délibération sur les participants dans le domaine politique par exemple ? Le professeur Luskin est affirmatif : « La délibération augmente l'engagement politique et établit mieux les connections entre le vote et la préférence politique, l'intérêt et les valeurs. Autrement dit, la délibération rend les citoyens plus rationnels ». Jean-François Têtu et Annie Guédez ont alors amorcé le débat en posant chacun quatre questions. Jean-François Têtu s'est ainsi interrogé : 1) Quelle est la part respective du débat et du conflit dans la construction de la démocratie ? 2) Quelle légitimité est accordée aux différentes formes de représentation et aux différents types de paroles dans le débat public ? 3) La rationalité est-elle unique ou plurielle ? 4) Quel rapport y-a-t-il entre le débat et la décision. Annie Guédez a formulé le questionnement suivant : 1) La délibération entendue comme discussion civile et équilibrée est-elle pour autant le moyen le plus sûr de servir la démocratie ? Ce présupposé est à discuter 2) Si le délibératif rend le citoyen plus rationnel, cela veut dire qu'il améliore une compétence. Mais les savoirs sont hétérogènes, multiples. Ils obéissent à des rationalités différentes. Le processus délibératif en tient-il compte ? Et si oui, comment ? 3) Pour entrer dans un processus délibératif, il faut être convaincu de sa propre légitimité, disposer d'une compétence argumentative, maîtriser un processus de communication. Or ces compétences sont inégalement distribuées. Dans les expériences conduites, quels sont les agents sociaux qui refusent de rentrer dans le dispositif ? Pourquoi refusent-ils et quel est leur rapport à la prise de parole en public ? 4) Les formes du délibératif ne dépendent-elles pas aussi du contexte culturel et politique ? La tradition anglo-saxonne réfère au primat de l'ordre et de la quête d'un consensus négocié. La tradition française se nourrit de formes d'expression plus exacerbées et plus radicales. Ces manières là de faire, moins civiles ou policées, ne sont elles pas tout autant un moyen légitime de co-construire la décision et donc à terme de servir au mieux « les buts de la démocratie » ?

5 En réponse, le professeur Luskin a contesté l'interprétation selon laquelle le sondage délibératif viserait un consensus. Les différents sondages réalisés montrent que dans la moitié des cas il y a consensus, dans l'autre non. Pour lui, la rationalité c'est un processus d'adoption d'opinions et de préférences cohérentes prises en connaissance de cause. Les expériences montrent que dans un sondage délibératif ceux qui changent le plus leurs opinions sont ceux qui ont appris le plus tout au long du processus. Enfin troisième constatation, il y a peu de différences sociales entre ceux qui participent à un sondage délibératif et ceux qui ne le font pas. Les gens qui viennent sont juste un peu plus vieux, un peu plus éduqués, un peu plus intéressés que la moyenne.

6 Ce changement d'avis constaté parmi les participants à la discussion est-il simplement le fruit du processus délibératif lui-même ? N'y-a-t-il pas aussi des causes plus extérieures comme par exemple, ainsi que l'a rappellé Jean-François Têtu, la soumission involontaire à un habitus de classe ? Ne peut-on déceler à l'œuvre là aussi, un phénomène bien connu, qualifié par Elisabeth Noelle-Neumann de « spirale du silence », et qui conduit un individu à renoncer à son propre jugement par peur de l'isolement ?

7 La nature des changements constatés interroge aussi Michel Hastings. Le citoyen n'est-il pas placé en situation de prouver qu'il est « améliorable » ? N'est-il pas conduit à brider d'autres formes d'expression plus instinctives, plus superficielles, plus irrationnelles ? N'y a-t-il pas dans le système délibératif une normalisation, un logique d'évitement d'autres lieux de parole ?

8 Jean-Michel Fourniau pour sa part s'est interrogé sur le dispositif du sondage délibératif. Cette liste d'arguments pour ou contre fournie aux participants lui pose question quand « il s'agit de comprendre l'ensemble des dimensions d'un problème ». À l'appui Jean-François Têtu a alors apporté l'éclairage suivant en se référant à l'historien grec Thucydide. Dans son Histoire de la guerre du Péloponnèse, ce dernier épuise tous les arguments des belligérants pour montrer ensuite que la décision prise échappe à cette rationalité et qu'elle procède plutôt d'une volonté de puissance laquelle est, à ses yeux, la force motrice du monde. Pour Jean Mouchon, il ne faut pas oublier dans ce débat sur la « rationalité » et les compétences des citoyens l'emprise de la télévision sur le débat public. Elle pose sous un jour nouveau le problème de la difficile régulation de l'échange démocratique. En tout état de cause il apparaît fondamental de créer les conditions du dépassement d'un mode de relation fondé traditionnellement sur la parole d'imposition et sur une écoute insuffisante.

9 Uli Windish, professeur de sociologie à l'université de Genève, apporta ensuite l'éclairage suisse, pays où « la votation » est pratique courante. Pour lui, il faut faire confiance aux citoyens ordinaires dont l'image dominante véhiculée est quelque peu « appauvrie et caricaturale ». Depuis plusieurs années des études ont montré que ceux-ci disposent des moyens d'information et ont les ressources nécessaires pour se prononcer en connaissance de cause même sur des questions compliquées, souvent conflictuelles et passionnelles. Par ailleurs, dans nos sociétés démythifiées, plus autonomes, il faut s'habituer à penser le moment de la décision et le moment de la discussion comme des processus permanents, non statiques. L'important pour lui, ce n'est pas d'éduquer le citoyen mais au contraire « d'approcher la manière dont il perçoit réellement les problèmes ». Démarche qui suppose d'avoir une conception beaucoup plus large de la politique, de revenir à son sens premier d'organisation de la vie de la cité, et de s'interroger non pas sur la rationalité supposée des uns et des autres mais tous comptes faits sur ce qu'on appelle le bon sens.

10 Les questions essentielles d'emblée posées là ont alimenté les jours suivants les problématiques et les réflexions des intervenants et des participants au colloque du CEDP.

NOTES

1. Le professeur Luskin décrit ainsi le sondage délibératif : « Un sondage délibératif commence comme un sondage ordinaire, basé sur un échantillon tiré au hasard. Tous les répondants sont invités à assister à un week-end délibératif dans un seul endroit. Auparavant, ils auront reçu une brochure exposant systématiquement des arguments soigneusement équilibrés pour ou contre les propositions principales soumises à la discussion publique. Pendant le week-end. les participants discutent en petits groupes, sont confrontés à des experts ou des décideurs en séance plénière. À la fin les participants répondent au même questionnaire que celui qui leur a été soumis à leur arrivée. »
2. INRETS (Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité)

AUTEUR

CLAUDINE DUCOL

Maître de Conférences - CEDP, Université de Tours

Volume 1

I. Théorie

Volume 1

I. Théorie

Réflexions théoriques

La communication délibérative

Bernard Lamizet

1 La communication délibérative peut se définir, d'emblée, comme la mise en œuvre d'une *situation institutionnelle de communication.* Tandis que, dans la communication, l'échange symbolique et la circulation des informations, dans l'espace intersubjectif ou dans l'espace public, consistent dans la représentation, les uns pour les autres, de l'identité des acteurs et des sujets de l'échange, la communication délibérative consiste *à la fois* dans l'échange d'informations et de représentations entre les sujets de la communication et dans la reconnaissance d'un *fait institutionnel collectif.* La communication délibérative consiste dans la formulation et l'échange d'informations et d'identités en vue de parvenir à la formulation d'opinions et d'engagements, mais elle consiste aussi, au sein d'un espace public institutionnel, dans la reconnaissance des pouvoirs des acteurs engagés et dans la reconnaissance de l'institutionnalité collective engagée par le débat lui-même.

I. DU MIROIR À L'AGORA : DE L'IDENTIFICATION À LA CONFRONTATION

2 L'institution de la communication politique se caractérise par le passage de l'identification spéculaire, qui caractérise la communication intersubjective, à la confrontation antinomique, qui fonde, au contraire, le débat politique. La communication intersubjective repose sur *l'identification spéculaire symbolique,* l'un à l'autre, des deux sujets de la communication, qui, d'ailleurs, s'instituent l'un l'autre dans ce processus de reconnaissance, tandis que la communication politique, qui repose, au contraire, sur la distinction des pouvoirs et sur la distinction des acteurs, se fonde, au contraire, sur la reconnaissance des antagonismes et des antinomies qui instituent l'espace public du débat en spécifiant les enjeux qu'il entraîne pour les uns et pour les autres. En ce sens, l'espace du débat public n'est pas celui du miroir fondateur de l'intersubjectivité, mais celui du *forum* et de l'*agora,* c'est-à-dire l'espace de la confrontation entre acteurs et entre logiques antinomiques qui fondent les références, les cultures politiques, les identités, qui déterminent les acteurs de la sociabilité politique. Dans ces conditions, le passage du miroir à l'*agora* signifie le passage d'une situation dans laquelle les sujets se soutiennent

de leurs identités et instituent un espace d'échange dans lequel ils puissent se reconnaître symboliquement dans la représentation qu'ils se font l'un de l'autre à une situation dans laquelle les acteurs se soutiennent de leurs pouvoirs et instituent un espace d'échange dans lequel ils puissent se reconnaître symboliquement et politiquement dans la différence qui les singularisent les uns par rapport aux autres.

3 Le passage du miroir à l'*agora* consiste dans le passage d'une logique singulière de l'identification symbolique du sujet à l'autre à une logique collective de la confrontation d'un engagement collectif à un autre. Quand on passe de la logique du miroir à celle de l'*agora,* les acteurs changent de statut, de consistance, de mode de représentation. En effet, il ne s'agit plus de penser des sujets singuliers dotés d'une identité propre fondée sur leur relation symbolique à l'autre, mais de penser des acteurs collectifs dotés de pouvoirs et d'orientations politiques et sociales fondées sur leur confrontation avec les pouvoirs et les orientations des autres. La question est, ici, de passer du miroir, moment intersubjectif de fondation d'un système symbolique, à l'*agora,* moment politique de fondation d'un système de pouvoirs et d'antagonismes. Ce qui change, finalement, du miroir à l'*agora,* c'est, sans doute, la forme et les logiques de la médiation symbolique et institutionnelle. Tandis que la médiation vise, dans l'espace symbolique de l'intersubjectivité, à aboutir à la formation d'une identité symbolique commune de nature à permettre l'intelligibilité, l'un par l'autre, des deux sujets de la communication, elle vise, dans l'espace politique de la confrontation, à aboutir, finalement, à la disparition ou à la perte de légitimité, de l'une des identités en présence, et, en fin de compte, à la victoire de l'autre. Dans l'espace politique de l'*agora,* c'est en termes de conflit, et, par conséquent, en termes de victoire ou d'échec, que se pense l'issue de la confrontation des acteurs en présence l'un de l'autre.

4 On peut choisir, ici, pour exemple le débat public qui a lieu en février 2003, devant le Conseil de sécurité et les instances des Nations unies, autour de la légitimité et de la nécessité d'une intervention armée contre l'Irak, ou, au contraire, de son illégitimité et de son inutilité. Ce débat politique majeur présente, en effet, trois caractéristiques qui permettent de le penser comme un débat public. D'une part, il fait l'objet d'une couverture abondante dans les médias, et, dans ces conditions, d'une appropriation par les sujets singuliers de l'espace public autant que par les acteurs collectifs du fait institutionnel. D'autre part, ce débat est bien un *débat public,* car il est de nature à repenser, ou à reformuler les références et les logiques du fait politique et de l'organisation des identités sociales. Enfin, il est clair que, des termes de ce débat[1], découleront de nouvelles formes d'organisation politique de l'espace public international et de nouvelles modalités de mise en œuvre des institutions structurant ce que l'on peut appeler la mondialisation de l'espace du politique.

II. DÉLIBÉRATION ET DÉCISION

5 La décision est le moment politique complexe d'un passage ; il s'agit du moment où s'articulent un imaginaire, celui de l'acteur politique qui se représente, de façon anticipée, la situation qui suivra la décision qu'il va prendre, une représentation symbolique, celle qui est mise en œuvre dans la délibération sous la forme d'un échange de communication, et la consistance réelle acquise par ces représentations au moment de la décision qui, en faisant passer ces choix dans le réel, donne lieu à une nouvelle situation : à un réel différent de celui qui prévalait avant la délibération. Le pouvoir

consiste, pour un acteur politique, à être en mesure d'assurer ce passage entre l'imaginaire, le symbolique et le réel, qui est, en propre, *le moment de la délibération.* La délibération est à la fois un temps et un processus. Comme temps, la délibération est le moment politique où s'articule le réel de la situation qui s'impose aux acteurs politiques qui participent à la délibération, la dimension symbolique des représentations, des opinions et des arguments dont ils sont porteurs, et qui se fondent, finalement, sur l'image qu'ils se font de la situation réelle dans laquelle ils se trouvent, et de l'imaginaire que constitue l'idéal politique dont ils se soutiennent, et, en particulier, l'image qu'ils se font de la situation future résultant de leur décision. Dans la situation de la délibération du Conseil de sécurité de l'O.N.U. sur l'Irak, le réel représente la situation irakienne, mais, en même temps, les rapports de force et d'alliances au sein du Conseil de sécurité, le symbolique représente l'ensemble de l'activité symbolique et des discours qui se sont tenus dans l'enceinte du Conseil de sécurité, et, en particulier, les représentations de la situation échangées par les partenaires de la délibération, tandis que l'imaginaire renvoie à l'avenir politique et institutionnel de l'Irak tel que se le figurent les différents acteurs de la concertation et de la décision finale. C'est l'articulation entre ces trois instances qui donnent toute sa consistance au temps de la délibération, et qui la définit comme *le temps de la médiation politique.* En effet, c'est dans la mise en œuvre de la délibération que l'institution se réalise pleinement comme acteur politique, justement en articulant entre elles ces trois instances du réel, de l'imaginaire et du symbolique, dont l'articulation définit l'exercice même du langage et de la médiation. Comme processus, la délibération engage des acteurs et un rapport particulier à un autre moment, qui est celui de la décision. Les acteurs engagés dans le processus de la délibération exercent collectivement un pouvoir ; en ce sens, la délibération est peut-être la seule forme de pouvoir à pouvoir s'exercer collectivement, à pouvoir faire l'objet d'un partage symbolique – celui de la communication. C'est justement parce qu'il s'agit d'articuler le réel et l'imaginaire du pouvoir – qui ne se partagent pas – à la dimension symbolique de sa représentation, qui, elle, fait l'objet d'un partage, que la délibération est un *moment partagé de l'expérience du pouvoir.* C'est, en fait, la décision qui est le moment du pouvoir qui ne fait pas l'objet d'un partage : la décision représente ce que l'on peut appeler *le moment plein de l'exercice du pouvoir,* qui est séparé de la délibération, justement parce qu'elle ne se partage pas, alors que la délibération s'inscrit dans une logique de la communication et de l'échange symbolique. En ce sens, la délibération participe, à la différence du pouvoir, de l'institution de l'espace public. C'est, d'ailleurs, sur ce point qu'il convient de distinguer la décision politique et la décision singulière du sujet : tandis que la décision individuelle du sujet se caractérise par l'absence de moment effectif de la délibération (*quand je délibère, les jeux sont faits,* nous dit Sartre), la décision politique consiste dans la reconnaissance du moment institutionnel majeur de la délibération qui y représente l'instance de la médiation – de la dialectique entre le singulier et le collectif.

III. DÉBAT, DÉLIBÉRATION ET COMMUNICATION : LA FORMATION DE L'ESPACE DU DÉBAT

6 C'est la mise en œuvre des pratiques de communication qui dessine l'espace public et lui donne sa consistance – à la fois institutionnelle, pratique et intersubjective. L'espace public acquiert sa dimension de réalité à partir du moment où s'y joue, pour ceux qui l'habitent, l'expérience réelle de la communication, quand s'y tient le débat public. Il est

donc important de comprendre comment se forme cet espace du débat institué en espace public. Tandis que la communication intersubjective repose sur l'identification spéculaire des sujets qui y prennent part et que la communication médiatée repose sur la médiation entre les énonciateurs et les destinateurs qui leur donnent leur statut, la communication délibérative repose sur l'intervention de sujets singuliers constituant leur discours, par leur énonciation même, comme formes politiques. En d'autres termes, par la simple énonciation de discours et de propositions de nature à orienter les décisions à prendre ou à anticiper sur elles, la communication délibérative *institue des acteurs politiques,* elle constitue la médiation qui fait des sujets de la communication et de la sociabilité des acteurs engagés dans le processus délibératif de la décision. C'est la situation d'énonciation, dans un espace institutionnel, et l'enjeu de la communication, une décision à prendre, qui définissent la dimension politique du discours singulièrement assumé par l'orateur. Celui-ci assume son identité en articulant l'une à l'autre sa représentation de l'espace de la communication dans lequel s'inscrit sa parole et sa représentation des transformations de la sociabilité promises ou annoncées dans la décision à prendre. L'espace du débat se trouve, ainsi, défini à la fois par une consistance institutionnelle – la décision à prendre, en ce qu'elle constitue une évolution des formes et des structures de la sociabilité partagée – et par des engagements singuliers – toute délibération consistant dans l'appropriation de la décision à prendre (ou à refuser) par les sujets singuliers de la communication et de l'échange symbolique. Le débat se définit comme *un espace de communication antagoniste* : dans l'espace du débat, les sujets de la communication et leurs discours s'inscrivent dans des logiques antagonistes d'énonciation. Il s'agit d'opposition et d'adversité, et non de partenariat. En effet, la situation de communication dans le processus de la délibération consiste dans la confrontation des acteurs politiques qui échangent les positions et les choix qui sont les leurs au cours d'échanges qui les amènent à comparer entre eux les différents choix possibles et à définir les enjeux de l'opposition et du débat. La délibération consiste, finalement, dans la mise en œuvre d'un *antagonisme symbolique* entre les partenaires du débat, dont l'identité se fonde, justement, dans l'opposition à celle de leurs interlocuteurs. Cet antagonisme définit symboliquement les lieux, les formes et les dynamiques d'un espace de confrontation : il institue l'espace du débat comme un espace dans lequel les relations entre les partenaires de la communication ne se situent pas les uns par rapport aux autres comme dans un miroir, mais, au contraire, définissent la consistance de leur relation comme une opposition. Dans le débat public, les partenaires de la communication sont appelés en opposition symbolique les uns aux autres dans une dynamique de confrontation. L'espace symbolique de la confrontation et du débat se forme, dès lors, comme un espace dans lequel les identités politiques des acteurs en présence se manifestent par des oppositions, dans une dynamique générale d'adversité et d'antagonisme : dans une dialectique instituant les identités symboliques que la base de la différenciation. L'espace de la délibération et du débat public n'est pas un espace dans lequel les partenaires de la communication se reconnaissent et s'instituent dans une spécularité généralisée, à l'issue d'une dynamique générale d'identification, mais se fondent, au contraire, les uns par rapport aux autres, en assumant des dynamiques d'opposition et de confrontation. La géographie de l'espace du débat n'est pas une géographie spéculaire, mais, au contraire, une géographie de la différence, qui fait apparaître, dans toute leur singularité, les identités politiques dont se soutiennent les acteurs du débat. Dans la situation du débat des Nations Unies sur l'éventualité d'une intervention en Irak, ce qui apparaît, finalement, ce sont les logiques d'antagonisme entre l'identité des États-Unis, telle qu'elle

peut s'exprimer dans le discours de leurs représentants, mais aussi de leurs alliés, et une autre identité, celle qui s'exprime, par exemple, au nom de la France. Le débat public s'institue dès lors que l'espace de la communication *s'institue, ainsi, en espace de la confrontation et de l'opposition.*

IV. L'INSTITUTION SYMBOLIQUE DES ACTEURS DE LA DÉLIBÉRATION

7 Dans ces conditions, les acteurs de la délibération sont institués par une relation institutionnelle qui leur assigne un statut et une identité ; les acteurs de l'espace public dans lequel a lieu la délibération sont *institués* : ils ne naissent pas, leur existence ne résulte pas d'un processus naturel ni d'une logique de causalité, leur présence dans l'espace de la sociabilité, ou, pour être plus précis, leur *co-présence,* leur présence les uns aux autres dans l'espace public, résulte d'un fait institutionnel relevant d'une logique politique, c'est-à-dire d'une logique de pouvoirs. Les acteurs qui vont prendre part à la délibération ont des places et des identités dont la signification relève de la mise en œuvre des logiques institutionnelles qui font de la médiation politique une affaire à la fois symbolique et historique : une affaire qui relève d'une interprétation (il y a du discours, il y a de la représentation, il y a des mises en scène) et qui s'inscrit dans un devenir politique et social (l'usage de l'espace public de la délibération s'inscrit dans la mémoire collective et dans l'histoire de la sociabilité). Dans cette forme historique et politique d'intelligibilité et de signification, la délibération représente un espace et un temps de communication qui définit le rôle des acteurs qui y sont impliqués, en articulant la relation de chacun avec les autres acteurs du débat, qui constitue comme une scène, les enjeux impliqués pour chacun d'entre eux par le débat et la décision, et les formes symboliques mises en œuvre (formes du discours, modalités de l'énonciation). C'est, d'ailleurs, parce que s'y mettent en œuvre des faits de communication et des relations symboliques que la délibération relève des médias et des formes institutionnelles et politiques de la communication. *La délibération politique est une affaire de langage,* il s'y met en œuvre des codes, des systèmes de représentation et d'information, des pratiques de langage et de signification, des rituels et des manifestations symboliques d'appartenance et d'identité. La délibération constitue, en ce sens, l'assise symbolique de la décision, qui en constitue les acteurs et qui fait d'elle un moment politique. La décision représente l'événement dans lequel les acteurs, symboliquement institués, de la délibération deviennent des acteurs réels en passant à l'acte : en inscrivant les représentations qui se sont échangées lors de la délibération dans des pratiques effectives, dans des actes conçus, eux, pour avoir une effectivité – dans un second temps, lorsque sera justement achevée la délibération. Mais l'institution symbolique des acteurs de la délibération ne se produit pas par la médiation de l'identification spéculaire : du miroir ; ce n'est pas par identification symbolique des uns aux autres que s'instituent les acteurs de la délibération, mais, au contraire, par différenciation les uns des autres : par la mise en évidence de la singularité propre de leurs stratégies et de leurs fonctions institutionnelles, en faisant apparaître, dans le procès délibératif, la singularité et la spécificité de leurs points de vue, de leurs critères, de leurs modes d'analyse et d'intelligibilité de la situation et des enjeux de la décision. À la différence de celle des sujets singuliers de la communication intersubjective qui se fonde sur l'identification symbolique à l'autre, l'identité des acteurs de l'espace public se fonde sur leur

différenciation et leur antagonisme : l'espace du débat public, dans ces conditions, se définit comme un espace public de confrontation des antagonismes constitutifs des identités politiques. Le débat public est un espace symbolique dans lequel les identités des acteurs en présence les uns des autres ne sont pas institués sur la base d'une identité partagée, mais, au contraire, sur la base de la différenciation symbolique des logiques et des dynamiques de pouvoir et d'action qui les distinguent les uns des autres. C'est ainsi que, toujours dans le débat public relatif à l'intervention en Irak, la situation institutionnelle du débat et de la confrontation consiste, pour les acteurs en présence, à se différencier les uns des autres, en opposant leurs analyses et les enjeux dont ils se soutiennent, et en mettant en œuvre des processus de légitimation distinctes de leurs stratégies et de leurs positions politiques respectives. Finalement, c'est sur le processus de construction de leur légitimité que se différencient, fondamentalement, les discours, par exemple, des États-Unis et de la France, les premiers fondant, finalement, sans doute, leur stratégie et leur légitimité sur l'antériorité de leur conflit avec l'Irak, mais aussi d'une culture politique de distanciation avec les institutions internationales, et les seconds se soutenant, au contraire, de la revendication de la légitimité d'un tiers politique, en l'occurrence les institutions internationales de la médiation et de la négociation.

V. L'ENJEU DE LA DÉLIBÉRATION ET SA REPRÉSENTATION

8 C'est l'enjeu de la délibération qui figure la consistance réelle de la décision, et qui, par conséquent, fait de la délibération une pratique politique engageant pleinement eux qui y participent. Ce que l'on appelle ici *l'enjeu de la délibération,* c'est l'ensemble des transformations de la situation réelle qui sont entraînées par la décision à venir. L'enjeu de la délibération, c'est ce que les acteurs sociaux en présence ont à gagner ou à perdre au cours de la délibération dans laquelle ils sont engagés. En ce sens, l'enjeu de la délibération peut être défini comme *l'anticipation de la décision,* puisqu'il s'agit de l'anticipation de la situation nouvelle créée par la décision consécutive à la délibération. Il s'agit de la situation réelle supposée découler de la décision prise, qui fait l'objet d'une représentation présupposée dans leur énonciation par chacun des acteurs de la délibération, et qui évolue, qui se transforme au cours de la délibération. Ce cycle de transformations de l'enjeu de la décision peut être défini comme la *temporalité de la délibération* : les déplacements et les transformations de l'enjeu de la décision constituent un processus qui peut se suivre dans un temps linéaire et qui figure une chronologie institutionnelle de la décision. Dans la situation du débat dans l'espace public diplomatique sur la crise irakienne, l'enjeu de la délibération est double ; il s'agit d'une double situation réelle. D'une part, il s'agit du conflit réel censé pouvoir se produire entre l'Irak et les pays partenaires au débat. D'autre part, il s'agit de la réalité de l'influence, de l'autorité ou du pouvoir des États-Unis sur les autres pays de l'espace public international. En ce sens, l'enjeu de la délibération concerne à la fois le réel d'une situation et le réel d'un pouvoir : le réel de l'affrontement des forces et des puissances en présence dans l'antagonisme avec l'Irak, et le réel de la situation des États-Unis dans le monde et des alliances qui fondent leur puissance. La temporalité du débat sur la situation irakienne recouvre, de fait, le cycle de l'évolution des rapports de force et des rapports de pouvoir constitutifs des dynamiques institutionnelles de l'espace public

international. Par son inscription dans le temps des acteurs de la situation institutionnelle, l'enjeu de la délibération définit, ainsi, par le déroulement des événements qui le scandent et par la succession des évolutions qui le caractérisent, la temporalité du débat public – en l'occurrence, dans l'exemple de la situation irakienne, l'évolution des alliances, des jeux d'intérêts et des logiques nationales qui interviennent dans l'*agora.*

VI. RHÉTORIQUE ET ARGUMENTATION DANS LA DÉLIBÉRATION

9 Dans la mesure où le débat public fait apparaître la dimension réelle des acteurs en présence, et dans la mesure, par conséquent, où le discours et les pratiques symboliques mises en œuvre sont étroitement articulées à des pratiques effectives de pouvoir et à des décisions réelles dans l'espace public, l'argumentation et les formes symboliques mises en œuvre dans le débat délibératif ont une dimension rhétorique. Il ne s'agit pas seulement de paroles et de discours énoncés à des fins de représentation, mais bien de dynamiques rhétoriques, appelées à avoir un *effet* sur l'auditoire – dans la mesure où il s'agit de parvenir à une décision, c'est-à-dire à un exercice effectif du pouvoir dont sont investis les auditeurs de l'argumentation. Mais l'argumentation de délibération et de décision ne met pas seulement en œuvre une rhétorique de persuasion qui engage les interlocuteurs à prendre une décision, mais aussi une rhétorique d'adhésion, qui fait assumer symboliquement sa décision par celui qui l'a prise. En effet, il ne s'agit pas seulement de produire un effet sur la décision de l'interlocuteur ou du destinataire : il s'agit de le faire adhérer à une position. Dans la mesure où il s'agit d'une rhétorique engagée dans un débat public, il s'agit de faire en sorte que les destinataires du discours ne soient pas seulement amenés à prendre une décision, mais soient aussi amenés à intervenir, à leur tour, dans le débat, et à se faire les soutiens symboliques de la position énoncée. La complexité de la délibération tient à l'articulation de ces deux formes de rhétoriques qui n'engagent pas les mêmes arguments, celle de la persuasion et celle de l'adhésion. Tandis que les arguments de persuasion reposent sur la présupposition de l'identification de l'interlocuteur, et sur la mise en œuvre, de sa part, d'une stratégie d'action, les arguments d'adhésion visent à faire assumer une identité politique nouvelle à l'interlocuteur, à l'issue du débat public : il s'agit, en fait, d'une argumentation destinée à changer son identité institutionnelle. C'est toute la complexité de la rhétorique d'adhésion, qui la distingue de la rhétorique de persuasion. La rhétorique d'adhésion est l'ensemble des formes symboliques par lesquelles les orateurs de la délibération peuvent adhérer aux opinions exprimées, qui deviennent des arguments de décision. La rhétorique, ainsi, est une médiation symbolique instituant l'identité des acteurs de la délibération : la rhétorique d'adhésion consiste, en fin de compte, dans une dynamique de nature à transformer l'identité institutionnelle du destinataire de l'argumentation, c'est-à-dire à le convaincre de changer de stratégie et de dynamique d'engagement. La rhétorique de persuasion consiste, dans le débat public, à suggérer une position *hic et nunc* à l'interlocuteur, et la rhétorique d'adhésion consiste à lui suggérer d'adopter une nouvelle identité politique. La rhétorique de persuasion a consisté, dans le débat public, à convaincre une majorité des membres du Conseil de sécurité à voter la résolution retardant le déclenchement de la force contre l'Irak, mais la rhétorique d'adhésion aurait

consiste à les convaincre de se faire les porte-parole de cette résolution, en adhérant au groupe institutionnel de fait porteur de cette proposition.

VII. LA CENSURE DANS LA DÉLIBÉRATION

10 Comme toute situation de communication, la délibération comporte des non-dits, qui représentent, en quelque sorte, *la trace du réel dans la situation symbolique* ; la communication est limitée par une censure, qui porte sur trois types d'informations. Il s'agit, d'abord, des informations supposées faire obstacle à la décision en cours, que ces obstacles viennent des autres partenaires de la communication (et, dans ce cas, la censure consiste à ne pas les dire) ou qu'ils viennent du décideur lui-même (et, dans ce cas, la censure consiste à les rejeter dans l'inconscient). La censure, dans la délibération, consiste, ainsi, à ne pas laisser des informations faire obstacle au déroulement de la délibération. La censure consiste, en fait, à garantir que tous les partenaires du débat public disposent des mêmes informations, à garantir qu'il n'y ait pas d'espace secret de communication parallèle à l'espace public. Il s'agit, ensuite, des lois et des nonnes qui s'opposent à la décision, voire à la délibération même ; la censure fait apparaître, dans ce cas, des antagonismes entre la décision en cours et la situation institutionnelle dans laquelle a lieu la délibération. Toute décision publique s'inscrit dans une logique institutionnelle, et, à ce titre, se trouvent soumise à des lois et à des usages symboliques et institutionnels. Dans ces conditions, la délibération est bornée par le respect de ces lois et de ces normes, qui constituent la garantie que tous les partenaires du débat public disposent d'une identité de culture et de savoir. Il s'agit, enfin, des obstacles liés à la situation sociale et politique de la communication et de la décision, et dans ce cas, la censure consiste à intégrer les éléments d'information comme des formes d'*inhibition institutionnelle de la décision.* L'inhibition institutionnelle de la décision consiste, pour ceux qui participent à la délibération, à ne pas utiliser comme arguments ou comme éléments de choix des éléments d'information dont ils sont censés ne pas disposer dans la mise en œuvre de leur pouvoir délibératif. Cette censure consiste, en particulier, à assurer que tous les participants à la délibération publique, disposant des mêmes informations, ou s'interdisant d'utiliser des informations dont les autres ne disposent pas, *s'identifient symboliquement les uns aux autres,* acquérant une identité politique commune.

VIII. LES MÉDIAS DANS LA DÉLIBÉRATION ET DANS LA DÉCISION

11 C'est dire l'importance de la communication dans la mise en œuvre d'une identité symbolique commune à tous les acteurs de l'espace du débat public, et l'importance de l'information dans la formation d'une culture et d'une compétence politique et symbolique commune à tous les partenaires du débat. Le rôle des médias et des acteurs de l'information est donc considérable dans les formes contemporaines de la délibération et de la décision. D'une part, les médias rendent possible l'adhésion du public à la décision, en la soumettant au débat collectif dans l'espace public. Ils représentent, en ce sens, une forme d'extension institutionnelle de l'espace de la délibération. Les médias, en rendant compte des débats au Conseil de sécurité, garantissent, ainsi, que les acteurs directs du débat public sont représentatifs d'opinions publiques et d'identités conscientes,

informées et porteuses d'arguments. D'autre part, les médias assurent la légitimité de la décision et des acteurs qui l'ont prise en rendant publics les critères et les arguments dont elle se soutient. La légitimité de la décision démocratique se fonde, en effet, sur le partage des informations par tous les acteurs de l'espace public, ce qui permet au *dèmos*, au peuple, d'assumer pleinement le *kratos,* le pouvoir, qui le fonde comme acteur politique collectif. Enfin, les médias assurent l'inscription de la délibération et de la décision dans la mémoire collective et dans la culture politique. Les médias, en inscrivant le débat et la décision dans la culture politique propre à l'espace de citoyenneté concerné, assurent, de cette manière, que le débat et la décision appartiennent à la mémoire collective, et, par conséquent, à la culture politique constitutive de l'identité représentée.

NOTES

1. C'est en février 2003 que ces lignes sont écrites, à la demande des organisateurs du colloque de Tours sur le débat public. Nul ne peut prévoir, aujourd'hui, quelle situation prévaudra en Irak au 31 mars 2003, date limite de remise de nos textes, ni, *a fortiori,* lors des journées de mai. Cela n'enlève rien, me semble-t-il, à la pertinence de l'exemple invoqué. Il conviendra, cependant, de procéder aux ajustements nécessaires.

AUTEUR

BERNARD LAMIZET

Professeur ès Lettres et sciences humaines - IEP, Lyon

Le rejet de la délibération : du dogmatisme à l'élitisme

Roger Bautier et Elisabeth Cazenave

1 En 1828, Charles de Rémusat constate que la société française est désormais décrite très fréquemment comme « livrée à l'anarchie des opinions ». Il constate également que, si ce jugement a été formulé d'abord par les réactionnaires catholiques, qui « présentent la théocratie comme la seule digue qui puisse contenir le torrent », il a été repris par les saint-simoniens, qui « n'attendent le retour de l'ordre que d'un système social qui ferait de l'humanité un grand couvent polytechnique gouverné par l'Académie des sciences » (Rémusat, 1828). Ce qui l'amène à traiter de la question des rapports entre croire et examiner. Dans cette perspective, le succès remporté par la revendication du libre examen, autrement dit par la revendication de l'impartialité, à laquelle s'oppose « l'absolutisme théologique ou industriel », ne constitue nullement le triomphe de l'indifférence. Son fondement réside dans le double fait que « la perfectibilité est un des attributs essentiels de la nature humaine » et que « l'infaillibilité n'est pas donnée à la nature humaine ». Il s'ensuit que, même si l'on admet que « la société ne croit pas encore assez », il faut considérer que « ce qu'elle croit nécessite encore recherche, révision, prédication nouvelle » et qu'il est nécessaire que « ni le gouvernement, ni le tribunal, ni l'église, ni enfin aucune force factice ne s'interpose entre les efforts de chaque homme et l'objet commun des méditations et des recherches de tous, savoir, la vérité ».

2 La réflexion sur la liberté d'examen est bien évidemment liée directement à celle sur la liberté de la presse et de la communication en général[1] et, pour certains, cette liberté est tellement fondamentale qu'il ne faut pas, selon eux, ne la voir que comme la traduction d'un droit. C'est cette position qui a été défendue quelques années auparavant par Auguste Comte, pour lequel il s'agit effectivement de distinguer deux manières d'envisager la liberté de la presse : soit comme un droit, soit comme une institution (Comte, 1819). Il pense que la première manière est malheureusement la plus commune et il insiste sur la nécessité de faire référence à la liberté de la presse en tant qu'institution politique, comparable par conséquent à la représentation nationale. Plus spécifiquement, il considère que cette liberté est celle qui « rend possible chez les peuples modernes l'établissement d'un régime entièrement libéral, c'est-à-dire du véritable régime de

l'opinion publique ». En effet, c'est elle qui autorise qu'une majorité de citoyens puisse, sinon voter les lois, du moins « concourir » à leur formation. Plus encore : la liberté de la presse apparaît ainsi comme la base du système représentatif, en ce sens qu'elle « pourrait à la rigueur dispenser de la représentation nationale, tandis que celle-ci ne saurait nullement tenir lieu de la première ». Cependant, cette conception de la participation à la délibération politique, fondée sur la liberté, ne pourra que se heurter aux exigences de ceux qui, comme les saint-simoniens et Auguste Comte lui-même, vont réclamer l'instauration d'un « pouvoir spirituel » et la mise en œuvre de ce que l'on peut appeler une communication dogmatique, politiquement orientée à gauche ou à droite. Elle va se heurter également aux tendances élitistes qui vont soit s'associer à ce dogmatisme, soit émerger au sein de courants de pensée qui s'en sont pourtant écartés par leur attachement à la République.

I. LE « POUVOIR SPIRITUEL »

3 Si « l'idée vague et métaphysique de liberté » paraît dangereuse à Claude-Henri de Saint-Simon, c'est parce qu'elle risque de s'opposer « au développement de la civilisation et à l'organisation d'un système bien ordonné, qui exige que les parties soient fortement liées à l'ensemble et dans sa dépendance » (Saint-Simon, 1821). Quant à la liberté spécifique que constitue la liberté politique, sa revendication revient, selon lui, à soutenir, contre toute évidence, que la science politique est « innée ». Il considère que cette situation déplorable disparaîtra avec le passage de la science politique de l'état de « doctrine conjecturale » à celui de « science positive », passage qui permettra que les « conditions de capacité » soient définies précisément et que l'exercice de la politique soit confié à une « classe spéciale de savants qui imposera silence au parlage ». C'est pourquoi il insiste sur la nécessité d'une « doctrine philosophique universellement adoptée dans l'édifice social », dont la fonction est celle d'un « lien qui unit et consolide toutes les parties ». Adoptant un point de vue prospectif, Saint-Simon précise les éléments fondamentaux constitutifs des actions destinées à favoriser l'établissement de la nouvelle organisation sociale réclamée par « le progrès des lumières, l'intérêt commun de toute la population, et l'intérêt imminent et immédiat de la très grande majorité ». La définition de l'objectif, d'abord : il faut organiser un nouveau « pouvoir spirituel » et un nouveau « pouvoir temporel », le premier devant être confié aux savants, le second aux « industriels », autrement dit aux « entrepreneurs de travaux pacifiques ». Puis la prise en considération des acteurs : afin de réaliser les changements attendus, il doit être fait appel aux « philanthropes », qui dirigeront l'utilisation de la force du « sentiment moral » reposant sur le principe chrétien de l'amour qui doit régner entre les hommes.

4 Dans le prolongement de la pensée de Saint-Simon, ses disciples vont soutenir qu'il est nécessaire de se départir de l'attitude consistant à suspecter toute doctrine d'avoir partie liée avec le despotisme : « Dans un ensemble de croyances et d'actions *communes,* notre orgueil ne peut voir qu'un nouveau joug, semblable à celui qui vient d'être brisé au prix de tant de larmes, de tant de sang et de sacrifices. Tout ce qui semble destiné à rétablir l'*ordre* et l'*unité* prend, à nos yeux obscurcis par la méfiance, l'apparence d'une tentative de rétrogradation ». L'objectif affirmé est, bien au contraire, de proposer une « doctrine générale », allant précisément à l'encontre des « habitudes étroites contractées dans l'étude des spécialités » (*Doctrine de Saint-Simon : exposition,* 1830). Cette « doctrine générale » devrait permettre de parvenir à un nouvel « état organique » de la société,

comme il s'en était institué un au moyen âge, c'est-à-dire à un état « où tous les faits de l'activité humaine sont classés, prévus, ordonnés par une théorie générale, où le but de l'action sociale est nettement défini », et de quitter ainsi un « état critique, où toute communion de pensée, toute action d'ensemble, toute coordination a cessé, et où la société ne présente plus qu'une agglomération d'individus isolés et luttant les uns contre les autres ».

5 Une époque « organique » apparaît comme une époque au cours de laquelle l'ensemble des relations sociales, d'une part, et le corps des connaissances, d'autre part, sont marqués par une « unité » forte. Une telle époque est, en effet, doublement caractérisée : pour ce qui concerne les relations sociales, « il y a *légitimité, souveraineté, autorité,* dans l'acception réelle de ces mots, l'harmonie règne dans les rapports sociaux » et les « véritables supériorités » ont le pouvoir ; pour ce qui concerne les connaissances, « il y a réellement alors *encyclopédie* des sciences, en conservant à ce mot, encyclopédie, sa véritable signification, c'est-à-dire, *enchaînement* des connaissances humaines ». En cela, elle est opposée à l'époque « critique », celle où « l'homme a cessé de comprendre, et sa relation avec ses semblables, et celle qui unit sa destinée à la destinée universelle » et où les connaissances ne forment plus qu'une « *agrégation* sans *enchaînement* ». Les disciples de Saint-Simon estiment qu'il est désormais possible d'envisager un « état définitif » de l'humanité, « où le progrès pourra s'opérer sans interruption, sans crise, d'une manière continue, régulière et à tous les instants ». En attendant, cependant, ils soulignent l'importance qui doit être accordée à l'éducation et, en particulier, à l'éducation morale. Selon eux, les « défenseurs des doctrines rétrogrades » – comme Louis de Bonald – sont les seuls à avoir la même exigence, même s'ils se trompent sur la nature des contenus qu'il faudrait enseigner.

6 C'est l'optique adoptée également dans les contributions d'Auguste Comte au journal saint-simonien *Le Producteur,* qui tendent à montrer que la société est marquée, sur le plan moral, par un état d'anarchie engendré par le fait qu'il n'existe aucun « système prépondérant, capable de réunir tous les esprits en une seule communion d'idées » : ce sont, par conséquent, les savants qui doivent devenir les « directeurs spirituels » de la société, avec, à leur tête, les savants compétents en « physique sociale », cette science étant celle qui se consacrera spécifiquement à « l'étude des phénomènes sociaux » (Comte, 1825-1826). Il s'agit ainsi de considérer que « l'état social des nations les plus civilisées réclame impérieusement aujourd'hui la formation d'un nouvel ordre spirituel ». Grâce à l'établissement d'un nouveau « pouvoir spirituel », la fonction principale de celui-ci étant d'assurer la « direction suprême de l'éducation » par le recours à un « système entier d'idées et d'habitudes nécessaires pour préparer les individus à l'ordre social dans lequel ils doivent vivre, et pour adapter, autant que possible, chacun d'eux, à la destination particulière qu'il doit y remplir », il sera possible de mettre en place le « gouvernement de l'opinion » (et non plus le « régime de l'opinion publique » évoqué en 1819). Dans son *Cours de philosophie positive,* Comte précise l'objectif à atteindre, en exigeant que le nouvel ordre social se conforme au modèle constitué par le fonctionnement de l'autorité dans les sciences (Comte, 1839-1842) : « Chacun se reconnaît habituellement impropre, à moins d'une préparation spéciale, à former et même à juger les notions astronomiques, physiques, chimiques, etc., destinées à entrer dans la circulation sociale, et personne n'hésite néanmoins à les faire présider, de confiance, à la direction générale des opérations correspondantes ; ce qui signifie que, sous ces divers rapports, le gouvernement intellectuel est déjà effectivement ébauché ».

7 Auguste Comte estimera plus tard que l'établissement du second Empire a permis d'échapper au pouvoir néfaste des assemblées par l'exercice du « principe dictatorial ». La mise en œuvre de ce principe sera tout autant approuvée par Frédéric Le Play, qui, venu du saint-simonisme, soutient Napoléon III, puis considère, en réaction à l'avènement de la troisième République et, surtout, à l'expérience de la Commune en 1871, que le « règne du bien » nécessite non seulement un contrôle des actes, mais des idées (Le Play, 1874). La fonction des autorités traditionnelles est justement, selon lui, d'exercer « un contrôle sur les paroles, les écrits, les images et en général les manifestations de la pensée qui favorisent les inclinations vers le vice ou l'erreur ». Mais, lorsque l'action des autorités traditionnelles est remplacée par celle de différents partis qui représentent des fractions des classes dirigeantes et qui s'opposent pacifiquement sur les modalités d'application de la « loi morale » ou « loi suprême », on est dans ce que Le Play appelle un régime de « libre discussion », qui ne peut valoir comme progrès qu'à condition que cette discussion ait lieu sous l'autorité du Décalogue. Souhaitant se démarquer des opinions habituelles sur la liberté de la presse, Le Play soutient d'ailleurs que ses conséquences ne peuvent être évaluées que dans leurs rapports avec la plus ou moins grande soumission à l'égard de la « loi morale » : suivant que celle-ci sera ou non observée, la liberté de la presse et, plus largement, la « libre émission de la pensée sous toutes ses formes », c'est-à-dire la tolérance à l'égard du mal, auront des effets bénéfiques ou déplorables. La France, selon lui, se trouve précisément dans une situation marquée par une telle invasion d'idées subversives que celles-ci doivent être réprimées fermement.

8 Il est donc clair que le remède ne peut venir que d'une « réforme sociale » visant à rétablir la distinction entre le bien et le mal : « Chez un peuple où le Décalogue est enseigné par des maîtres dignes de leur mission, la vérité peut toujours se fonder sur l'évidence et la raison. Elle doit, dans cette lutte, l'emporter sur l'erreur qui ne se défend qu'à l'aide de sophismes et de faits controuvés ». La nécessité d'une « réforme » généralisée n'est pas moins affirmée par Ernest Renan dans *L'avenir de la science.* À ses yeux, le suffrage universel n'est, en effet, légitime qu'à partir du moment où le peuple est suffisamment instruit pour échapper aux « captations du charlatanisme » ou bien, du moins, que dans la mesure où il peut servir à hâter l'arrivée de ce moment. C'est pourquoi la position libérale consistant à penser qu'un gouvernement doit seulement « obéir à l'opinion, sans se permettre jamais de diriger le mouvement » lui paraît totalement inacceptable (Renan, 1890). Par ailleurs, le recours au suffrage universel traduit, selon lui, l'impossibilité de trancher entre différentes opinions autrement qu'en comptant des voix, ce qui arrive lorsque l'humanité est « sans foi » et vit une époque « de libéralisme et de tolérance ». Refusant d'admettre que le nombre puisse ainsi « faire raison », Renan fait écho à Comte en préférant s'affronter à ce qu'il appelle précisément la « question dogmatique » : il envisage donc un gouvernement idéal qui serait « un gouvernement scientifique, où des hommes compétents et spéciaux traiteraient les questions gouvernementales comme des questions scientifiques et en chercheraient rationnellement la solution ».

II. LA COMMUNICATION DOGMATIQUE

9 La communication dogmatique apparaît comme la première forme de rejet de la délibération, forme qui n'exclut pas nécessairement le débat et la prise de décision, mais qui les contraint fortement, du fait des normes qu'elle instaure pour leur fonctionnement

et des limites qu'elle introduit dans leur champ d'application. Ce rejet s'accompagne d'une réflexion sur la diffusion de ce qui est considéré comme non discutable. Ainsi, Saint-Simon n'exclut pas que « les métaphysiciens, les littérateurs et les publicistes distingués » collaborent aux actions envisagées. Il est indispensable, selon lui, de faire une séparation nette entre le processus de formation de la doctrine, qui doit être de la responsabilité des savants et des « philosophes positifs » chargés de coordonner les apports des savants, et le processus de vulgarisation de la doctrine achevée, qui devra être confié à des hommes « qui peuvent la répandre, et en faciliter l'adoption par quelque moyen que ce soit, rôle auquel les savants sont naturellement impropres » (Saint-Simon, 1821). Par ailleurs, ce sont les « industriels » qui ont vocation, par l'intermédiaire des plus importants d'entre eux – « les hommes les plus distingués dans tous les genres de capacité » -, à assurer le gouvernement de la nation, et non les bourgeois et les nobles ; ils ne doivent cependant user que des « moyens de discussion, de démonstration et de persuasion » dans leur conquête du pouvoir. Ce qui n'implique pas de renoncer à l'usage de la « capacité théorique » des publicistes : il faut une association des industriels et des publicistes, seule capable de favoriser la formation d'un véritable parti politique, dans la mesure où une telle formation passe obligatoirement par l'élaboration d'une devise, par la rédaction d'un texte « qui proclame les principes et les opinions » de ce parti et par la publication d'un journal quotidien « qui fasse, à toutes les circonstances politiques qui se présentent, application des principes adoptés par le parti » (Saint-Simon, 1823-1824).

10 Après la mort de Saint-Simon, les saint-simoniens rappellent qu'il est nécessaire non seulement de déterminer le « but de la société » et les « moyens de l'atteindre », mais, tout autant, de faire en sorte que ce but et ces moyens soient constitués en « objets d'amour et de désir » relevant proprement d'une religion, étant entendu que « la religion de l'avenir sera plus grande, plus puissante qu'aucune des religions du passé » et que « l'institution sociale, politique, considérée dans son ensemble, sera une institution religieuse » (*Doctrine de Saint-Simon : exposition,* 1830). C'est pourquoi il est nécessaire de recourir, d'une part, à l'impulsion que peuvent donner des hommes qui, doués d'une « capacité *sympathique* » savent parler au « cœur », d'autre part, à diverses « formes de l'expression *sentimentale* » capables de « prolonger l'éducation de l'homme durant le cours entier de sa vie ». En ce sens, la pratique de la confession introduite par le catholicisme fournit aux saint-simoniens une sorte de modèle : la confession apparaît ainsi comme un complément précieux de la prédication et du catéchisme, par le fait qu'elle « leur servait de commentaire, prononçait sur les cas *individuels,* si nombreux, et appropriait ainsi la doctrine à chaque intelligence, à chaque sensibilité ». Corrélativement, ils condamnent la thèse suivant laquelle « *l'opinion publique* récompense l'homme de bien », de même que celle qui affirme que « l'homme vertueux est récompensé par sa *conscience* », dans la mesure où elles ont, très précisément, pour conséquence politique d'empêcher l'organisation d'un « *centre de direction* des intérêts moraux de l'humanité » et de pousser à la « haine du pouvoir », puisqu'elles reviennent à interdire la reconnaissance de toute supériorité.

11 Un dogmatisme de gauche se dessine alors, qui va développer une réflexion sur les modalités de la communication méritant d'être promues, comme en atteste Antoine Cabet et son *Voyage en Icarie.* Les représentants qui composent la Représentation nationale dans le système « communitaire » ou « communiste » ainsi décrit (Cabet, 1842) ont la particularité de donner leur avis sur les questions qui leur sont présentées en prenant la parole sans emphase. Dans certains cas, la majorité et la minorité choisissent deux

orateurs afin qu'ils soutiennent les opinions en présence : un débat peut donc avoir lieu entre eux, devant leurs collègues attentifs et silencieux, et ils arrivent à formuler une proposition commune, proposition qui est alors adoptée « presque unanimement » par la Représentation nationale. Mais, très souvent, les projets de lois sont adoptés ou repoussés sans discussion. Entre autres choses qui étonnent l'observateur : on n'entend aucune « pièce d'éloquence », les orateurs sont caractérisés par « la raison, la sagesse, la décence, la dignité, le laconisme » et les représentants qui les écoutent apparaissent comme « toujours attentifs, silencieux et fixés sur leurs bancs ». L'explication de cette situation est à trouver dans l'éducation donnée à l'ensemble des citoyens. Le comportement des élus du peuple, en effet, n'est pas différent de celui que l'on rencontre dans les écoles, les ateliers, les théâtres et toutes les réunions publiques. Dès l'enfance, cette éducation donne en effet « toutes les habitudes nécessaires à l'homme en société et surtout au citoyen en assemblée », c'est-à-dire « savoir écouter en silence, répondre brièvement, ne jamais importuner son voisin » et maîtriser son corps afin d'être capable de « rester plusieurs heures immobile, assis, silencieux et attentif ». Si les citoyens de l'Icarie apparaissent comme fondamentalement « calmes », c'est qu'ils n'ont « point d'intérêts exclusifs, point de partis, point de passions politiques » et qu'ils ont acquis l'habitude des affaires publiques dans les assemblées populaires des différentes communes, auxquelles participent tous les hommes adultes.

12 Le fonctionnement de la presse n'est pas sans rapport avec les modalités de la communication qui doivent prévaloir dans les assemblées : les journaux d'une nation organisée en communauté se démarquent totalement d'une presse jouissant d'une « liberté menteuse » qui ne fait qu'engendrer « gâchis » et « chaos » par la multiplicité des journaux qu'elle autorise. Différents aspects sont à retenir : l'organisation sociale et politique, d'abord, qui est censée supprimer les raisons d'une hostilité de la presse ; l'unicité imposée du journal, ensuite, au niveau communal, au niveau provincial et au niveau national ; le recours, également, à des fonctionnaires publics élus, chargés de la rédaction des journaux. Mais l'essentiel, dans les normes formulées dans *Le voyage en Icarie,* est l'obligation que les journaux ne soient constitués que de « procès-verbaux », autrement dit qu'ils ne contiennent que « des récits et des faits, sans aucune discussion de la part du journaliste ». La liberté de la presse est remplacée par le droit de proposition dans les assemblées populaires et c'est l'opinion de ces assemblées qui constitue l'opinion publique, dont l'expression est assurée par les journaux, qui rendent compte des propositions, des discussions et des délibérations « avec le chiffre et l'opinion de la minorité ». Le travail du journaliste doit conduire au « plus parfait laconisme, de manière à ne rien omettre d'important et à ne pas admettre un seul mot inutile ». Quant à la présentation matérielle du journal, elle doit être superbe.

13 L'intérêt porté par les saint-simoniens et par Cabet aux modalités de la communication se retrouve chez Auguste Comte. Pour ce dernier, le pouvoir des « littérateurs » et des « avocats » détermine malheureusement l'évolution du monde politique français (Comte, 1839-1842) : « Tout homme, pour ainsi dire, qui sait tenir une plume, quels que soient d'ailleurs ses vrais antécédents intellectuels, peut aujourd'hui aspirer, soit dans la presse, soit dans la chaire métaphysique, au gouvernement spirituel d'une société qui ne lui impose aucune condition rationnelle ou morale (...). C'est ainsi que des qualités purement secondaires, qui ne sauraient avoir d'emploi utile, ni même vraiment moral, que par leur intime subordination continue à de véritables principes, sont aujourd'hui devenues monstrueusement prépondérantes : l'expression, écrite ou orale, tend à détrôner la

conception. » En fait, il existe une « domination spirituelle du journalisme », domination qui est engendrée par le renoncement des gouvernements à agir dans le sens d'une « réorganisation spirituelle » et qui permet aux « littérateurs » d'exercer un pouvoir « inconstitutionnel mais irrécusable », alors même qu'ils sont « ordinairement impropres, soit en eux-mêmes, soit surtout par l'ensemble de leur éducation, à sentir suffisamment ce qui constitue la saine élaboration rationnelle d'une question quelconque ».

14 Dans le *Système de politique positive* sera rappelé l'objectif consistant à instituer la théorie positiviste en « doctrine organique » capable, à la fois, de consolider et d'éclairer le pouvoir dans le sens d'une réorganisation de l'Occident, les réussites obtenues devant garantir l'ascendant de la théorie sur une population pourtant peu susceptible de s'y convertir ; il faut aussi que cet avènement soit l'occasion de « concilier irrévocablement la dictature et la liberté », de manière à établir les conditions d'une « régénération intellectuelle et morale » (Comte, 1854). De ce point de vue, la liberté d'exposition et – « même », dit Comte – celle de discussion apparaissent nécessaires, afin d'éviter que la dictature devienne réactionnaire et, surtout, pour permettre que les « sophismes anarchiques » et le communisme soient réfutés par le positivisme au lieu d'être confortés par l'absence de discussion. Mais la liberté totale des communications écrites est conçue comme devant entraîner l'extinction du journalisme, auquel, d'ailleurs, la suppression du régime parlementaire a enlevé son aliment principal. En effet, Comte considère que le journalisme est un fléau engendré par l'incompétence et le pouvoir qui caractérisent les journalistes : leurs revendications libérales n'existeraient que pour cacher leur intérêt au rejet de la liberté totale des communications écrites. Selon lui, l'activité journalistique devrait être remplacée par la diffusion d'affiches et, éventuellement, d'opuscules, cette « presse des rues » étant destinée à parler au public chaque fois que cela est nécessaire (une « instruction hebdomadaire » est jugée suffisante, sur le modèle du prêche des catholiques). Enfin, même si elles doivent être libres, les communications orales ne paraissent pas vraiment nécessaires, car le positivisme est censé préparer « un régime où l'exposition dispensera de la discussion sans la susciter » – d'où le rejet du parlementarisme.

15 Le dogmatisme de droite qui apparaît là est réaffirmé par les défenseurs de la législation impériale comme Fernand Giraudeau, qui pense que le Second Empire a le mérite, après les tentatives avortées de différents gouvernements depuis la Restauration, d'avoir mis en place un système de « réfutation officielle » qui, par l'usage du « communiqué », permet au pouvoir de « remettre dans leur véritable jour ses actes et ceux de ses agents inexactement présentés par la presse » (Giraudeau, 1867). De même, à ses yeux, l'obligation faite à la presse de publier, sans analyse, le « compte rendu officiel » des débats parlementaires apparaît comme un progrès souhaité, là encore, depuis la Restauration, mais jamais réalisé. Il s'agit donc de bien voir que ceux qui protestent contre ces dispositions ne font, dans le premier cas, que refuser le « rétablissement des faits » et, dans le second cas, que « s'élever contre la *vérité,* dont le comte rendu officiel est l'expression la plus pure, dont les comptes rendus particuliers et les articles analytiques seraient la négation ». Giraudeau estime normal que les journaux soient soumis à une autorisation, dans la mesure, en particulier, où ils entendent avoir une activité d'enseignement (étant donné qu'un professeur « doit avoir un diplôme » et que l'État « le nomme, le surveille et le révoque »). Complémentairement, il rejette l'idée selon laquelle la presse constituerait la « voix des exclus » : pour lui, ce n'est, en effet,

plus le cas, puisque chacun a la faculté de « parler lui-même, exprimer, imposer sa volonté sur les affaires publiques » depuis l'instauration du suffrage universel.

III. LA COMMUNICATION ÉLITISTE

16 Dès 1849, Ernest Renan avait considéré que la France s'attachait à garantir une « liberté formaliste » qui n'a pas un grand intérêt ou, plutôt, qui risque fort de n'être utile qu'à la « petite originalité », au lieu de rendre service au « progrès véritable de l'esprit humain » (Renan, 1849). Il s'agissait là d'une seconde forme de rejet de la délibération, qui, comme la première, n'exclut pas nécessairement le débat et la prise de décision, mais qui les restreint considérablement, dans la mesure où elle leur accorde une valeur directement liée à celle des participants. En effet, Renan estime alors que les libertés conquises – à conserver – ne sont qu'une condition, une condition « avantageuse si l'on a de fortes études », mais « funeste si l'on n'en a pas ». D'où ses interrogations, impliquant des réponses évidentes : « Car à quoi sert-il d'être libre de se réunir, si l'on n'a pas de bonnes choses à se communiquer ? À quoi sert-il d'être libre de parler et d'écrire si l'on n'a rien de vrai et de neuf à dire ? » Elles lui semblent d'autant plus pertinentes que la société de son temps est marquée, à ses yeux, par une dépréciation de la « culture intellectuelle », liée au fait que « dans l'ordre des productions de l'esprit, bien moins que dans l'ordre industriel, et cependant pour une grande part, la production se règle sur une demande expresse ou supposée de l'acheteur, et, par la force des choses, il arrive que c'est ou la richesse ou le grand nombre qui fait la demande ». Quatre décennies plus tard, dans *L'avenir de la science,* cette thèse à propos des conditions de la vie intellectuelle est reprise, mais avec plus d'ampleur, étant donné qu'elle intègre désormais des considérations spécifiques à la réception des idées (Renan, 1890) : « (...) dans les questions relatives à la liberté d'exprimer sa pensée, il ne faut pas seulement considérer le droit qu'a celui qui parle, droit qui est naturel et n'est limité que par le droit d'autrui, mais encore la position de celui qui écoute, lequel, n'ayant pas toujours le discernement nécessaire, est comme placé sous la tutelle de l'État. C'est au point de vue de celui qui écoute et non au point de vue de celui qui parle que les restrictions sont permises et légitimes. La liberté de tout dire ne pourra avoir lieu que lorsque tous auront le discernement nécessaire et que la meilleure punition des fous sera le mépris du public ».

17 En soulignant que parler de liberté est prématuré lorsque les conditions d'un exercice correct de la liberté ne sont pas réunies et en montrant qu'il faut tenir compte de « celui qui écoute » pour évaluer justement les revendications libérales, Renan est amené à mettre en lumière ce qui lui apparaît comme un préalable absolu. Toute revendication libérale est jugée par lui prématurée si la société est encore composée principalement d'ignorants ; le seul objectif respectable est alors un « ennoblissement » et une « émancipation » des hommes, qui passe d'abord par l'action de l'école et non, par exemple, par l'octroi du droit de réunion à des ignorants qui, de toute manière, ne seront capables que de « radoter ». En découle son injonction : « Fermez les clubs, ouvrez des écoles et vous servirez vraiment la cause populaire ». De ce point de vue, ce qui est condamnable dans un gouvernement, ce n'est pas la violence ou la tromperie qui peuvent le caractériser, c'est bien plutôt de ne pas œuvrer à élever le niveau culturel de la population. Renan considère que cette élévation est la seule action qui permettrait d'aboutir à une société dans laquelle la liberté pourrait être totale, comme en témoigne, selon lui, son propre exemple : « Moi qui suis cultivé, je ne trouve pas de mal en moi, et

spontanément, en toute chose, je me porte à ce qui me semble le plus beau. Si tous étaient aussi cultivés que moi, tous seraient comme moi dans l'heureuse impossibilité de faire le mal ». Alors que la fin du siècle approche, la réflexion s'oriente, en effet, de plus en plus nettement vers une détermination des conditions optimales à réunir pour qu'une élite dirigeante puisse être formée et puisse agir. Dans certains cas, le désir de consolider et de légitimer à toute force l'ordre établi ne se cache nullement, quand il ne s'agit pas de la nostalgie d'un ordre social plus ancien.

18 Cette attitude se manifeste très clairement chez Jean Izoulet, qui deviendra professeur au Collège de France en 1897. Dans l'introduction à la deuxième édition de l'ouvrage dans lequel il expose et défend une « hypothèse bio-sociale » dont l'intérêt est de consacrer le rôle de l'élite (Izoulet, 1895), il considère que la biologie et la sociologie montrent la « légitimité de la hiérarchie », la comparaison entre l'animal et la société permettant de définir précisément la « division du travail » qui existe au sein de l'une comme de l'autre : « L'être animal et l'être social sont tous deux des associations. Et ces associations sont toutes deux des *hiérarchies*, sous réserve de grandes différences d'ailleurs. Le cerveau, c'est le groupe des cellules *sensitives.* L'élite, c'est le groupe des citoyens *spéculatifs.* C'est donc au cerveau et à l'élite à diriger. Et pourquoi sont-ils aptes à diriger ? Parce qu'ils sont *spécialisés dans cette fonction,* tandis que les autres individus de corps animal ou du corps social sont spécialisés dans d'autres fonctions ». Izoulet considère que c'est là la thèse fondamentale de la « science bio-sociale » qu'il cherche à promouvoir. La conséquence est celle-ci : de même que les cellules du cerveau, devenues « hyper-esthésiques », acquièrent une « information supérieure » qui « se communique sans doute de quelque façon et en quelque mesure à l'animal tout entier », les membres de l'élite – il s'agit d'une « élite ouverte » – exercent une action éducatrice sur la « foule ». Cette action éducatrice implique que « l'information supérieure, ou hyper-idéation, réalisée par l'élite, se communique plus ou moins à l'être social tout entier ». D'où l'idée qu'il existe une « infiltration des idées » au sein de la société : « Entre la foule et l'élite, il n'y a pas rupture abrupte, solution de continuité, mais au contraire plan incliné, transitions insensibles, dégradation lente et indéfinie. La vérité, élaborée par l'élite, infiltre plus ou moins sourdement tout le tissu du corps social, l'imprègne, et le modifie durablement. » Étant entendu que la spécialisation croissante engendrera nécessairement une « différenciation de plus en plus nette de la foule et de l'élite », cette infiltration est conçue comme un processus qui permet à la foule d'être entraînée par les progrès de l'élite.

19 De nombreuses autres analyses font, elles aussi, grand usage de la référence à une « élite » ou à une « aristocratie ». Le sénateur Henry Bérenger considère ainsi que toutes les sciences « s'accordent à déclarer que la vie et le progrès sont liés à la hiérarchie des êtres » : ce qu'il appelle « l'équilibre du monde » ou « l'harmonie cosmique » est censé impliquer « dépendance » et « subordination », « association » et « hérédité », « solidarité » et « hiérarchie », sous l'effet d'une « imitation sans cesse renouvelée et modifiée » des êtres les uns par les autres (il renvoie à la théorie de l'imitation de Gabriel Tarde). Ce sont, pour lui, des lois qui s'appliquent autant aux familles spirituelles qu'aux espèces animales et autant au futur qu'au passé et au présent (Bérenger, 1895). L'objectif est d'établir une véritable « noocratie », constituée par « l'ensemble de tous les esprits supérieurs qu'une démocratie peut fournir et par lesquels elle doit se laisser diriger, de la même manière que, dans le corps humain, les tissus cellulaires, musculaires et osseux se soumettent, sans pour cela déchoir, au système nerveux ». La comparaison entre le

cerveau et l'élite est présente également chez Alfred Fouillée, l'un des grands défenseurs de la République modérée. Rappelant que « la direction de notre corps s'impose aux cellules cérébrales du cerveau, non à celles de l'estomac », il considère ainsi que c'est au « cerveau de la nation » qu'il revient, à la fois, l'honneur et l'obligation de « représenter et faire prévaloir les plus hautes pensées directrices et les plus hautes volontés de la patrie ». En effet, selon lui, « quand une démocratie n'a pas de partie dirigeante, il est fatal, n'étant plus dirigée, qu'elle soit "menée" ; elle tombe alors au pouvoir des politiciens, des hommes de plume et des hommes d'affaires » (Fouillée, 1898).

20 Une telle réflexion, issue d'une préoccupation à l'égard de la formation de l'élite dirigeante, va se spécifier en une critique souvent violente du rôle de la presse dans la société française et s'efforcer de définir l'attitude adéquate à adopter en face des journaux dangereux. Ainsi, dans le prologue de la vaste enquête sur le pouvoir de la presse française organisée par la *Revue Bleue,* Bérenger accuse le pouvoir de l'argent, jugé responsable de la dégradation de la presse comme du parlement, du fait de sa responsabilité dans « l'établissement définitif d'une aristocratie qui n'a ni droits, ni devoirs, ni tradition, ni idéal, – et cela dans une démocratie qui ne peut lui offrir de contrepoids, puisqu'elle a tout détruit » (Bérenger, 1897). Fouillée considère, quant à lui, dans une analyse très minutieuse qu'il intitule *La France au point de vue moral,* que le journaliste a désormais tendance, comme l'homme politique cherchant à récolter des voix, à ne se préoccuper que de « flairer ce qui peut flatter les instincts, goûts et opinions de ses lecteurs » (Fouillée, 1900). La « réforme » envisagée, peu libérale, car elle entend intervenir sur les informations diffusées, et peu démocratique, car elle conforte la hiérarchie sociale, apparaît comme la réponse au pouvoir de la presse, dont ces auteurs considèrent qu'elle a failli à sa mission : pour le premier, celle de constituer à la fois « un bureau de renseignements exacts » et « un conseiller sincère du peuple » ; pour le second, celle d'assurer l'éducation des classes populaires, éducation qu'il juge d'autant plus importante que ces classes, selon lui, n'ont souvent que le journal comme lecture et que leurs mœurs sont précisément dirigées par cette lecture. Ce qui est, dès lors, visé, c'est une « reconquête » de la presse par l'élite. Le salut doit venir, selon l'expression d'Henry Bérenger, d'une « aristocratie intellectuelle et morale », ou bien, selon celle utilisée par Alfred Fouillée, d'une « élite intellectuelle et morale ».

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

BÉRENGER H. [1895], *L'aristocratie intellectuelle,* Paris, Armand Collin.

BÉRENGER H. [1897], « Les responsabilités de la presse contemporaine », *Revue Bleue.*

CABET A. [1842], *Voyage en Icarie,* Paris, Mallet.

COMTE A. [1819], « De la liberté de la presse envisagée comme institution politique », *Le Politique.*

COMTE A. [1825-1826], « Considérations philosophiques sur les sciences et les savants » et « Considérations sur le pouvoir spirituel », *Le Producteur.*

COMTE A. [1839-1842], *Cours de philosophie positive,* tomes IV, V et VI, Paris, Bachelier.

COMTE A. [1854], *Système de politique positive ou Traité de sociologie, instituant la religion de l'Humanité,* tome IV, Paris, Carilian-Gœury et Dalmont.

Doctrine de Saint-Simon : exposition (ouvrage collectif élaboré par BAZARD S.A., CARNOT H., DUVEYRIER C., ENFANTIN B.P., FOURNEL H., OLINDE R.) [1830], première et deuxième années, Paris, Bureau de *L'Organisateur.*

FOUILLÉE A. [1898], *Les études classiques et la démocratie,* Paris, Armand Colin.

FOUILLÉE A. [1900], *La France au point de vue moral,* Paris, Alcan.

GIRAUDEAU F. [1867], *La presse périodique de 1789 à 1867,* Paris, Dentu.

IZOULET J. [1895], *La cité moderne. Métaphysique de la sociologie,* 2e éd. (augmentée), Paris, Alcan.

LE PLAY F. [1874], *La réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples* européens, 5e éd. (refondue), Tours, Mame.

RÉMUSAT (de) C. [1828], « De l'état des opinions », *Revue française.*

RENAN E. [1849], « Réflexions sur l'état des esprits », *La Liberté de penser.*

RENAN E. [1890], *L'avenir de la science,* Paris, Calmann-Lévy.

SAINT-SIMON (de) C.H. [1821], *Du système industriel*, 1re partie, Paris, Renouard.

SAINT-SIMON (de) C.H. [1823-1824], *Catéchisme des industriels,* 1er et 2e cahiers, Paris, Sétier.

NOTES

1. Nous nous permettons de renvoyer à des analyses que nous avons publiées :
- « Les conceptions de la médiatisation au début du XIXe siècle », *Études de communication,* n°22, 1999.
- *Les origines d'une conception moderne de la communication. Gouverner l'opinion au XIXe siècle,* Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 2000.
- « Anonymat et espace publie au XIXe siècle », in F. Lambert (dir.), *Figures de l'anonymat : médias et société,* L'Harmattan, Paris, 2001.
- « L'instauration de la presse anglaise et américaine en modèle pour la France », *Histoire et sociétés. Revue européenne d'histoire sociale,* n°4, 2002.

AUTEURS

ROGER BAUTIER

Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, LABSIC – Université Paris 13

ELISABETH CAZENAVE

Maître de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication, LABSIC – Université Paris 13

Le salon et la loge, hier et aujourd'hui : conditions de la pérennité d'un espace public délibératif

Jean-Philippe Roy

1 Entre étouffement critique et apologie « doxique », Bastien François et Eric Neveu ont souligné avec clarté, dès 1999 (François et Neveu, 1999), les chausse-trappes qui émaillent une réflexion scientifique souhaitant faire un usage intellectuel de l'œuvre d'Habermas. Elle provoque des torsions au niveau des mentalités. Elle impose de *penser avec,* c'est-à-dire de conduire recherche, réflexion et enseignement de manière réellement transdisciplinaire (Blondiaux & Sintomer, 2002). Mais s'attaquant ainsi à une matière peu ductile – les mentalités – elle achoppe sur le roc fondamental qui structure la sphère intellectuelle moderne, sa spécialisation qui produit aveuglement, angoisse et pusillanimité. L'enjeu, en fait, invite à se conduire selon la logique du champ intellectuel, en sujet et objet de la geste du savoir scientifique qu'un Kühn nous a si bien décrite. Comme le montre E. Morin (Morin, 1977 et 1986), la spécialisation touche, dans notre modernité la sphère sociale comme la sphère scientifique. Et du coup, une réflexion convoquant Habermas, nous conduit à ouvrir deux fronts, contre l'aveuglement induit par les frontières du monde social, et contre les clôtures des champs scientifique. Tout découle donc probablement de l'une des hypothèses fortes de l'auteur de *Strukturwandel der Öffentlichkeit* (Habermas, 1993) : la « cooriginarité » des paroles publiques et privées.

2 En d'autres termes, l'idée qu'une parole, indépendamment de son contexte, peut être entendue comme le produit d'un processus[1] qui nous impose de penser les porosités plutôt que les frontières, la nature des espèces échangées, en relation avec l'ouverture de ces pores, le dispositif et la forme procédurale idoine, et, peut-être, la fonction individuelle et/ou sociale qui lui est attribuée (communication entendue comme un jeu sur l'espace ou transmission entendue comme un jeu contre le temps) (Debray, 1997).

3 Il est donc plus satisfaisant, comme nous y invite P. Bourdieu, de dire successivement d'où l'on parle, de quoi nous entendons parler, et d'emprunter à divers champs scientifiques. On évitera ainsi l'assimilation voire la confusion entre un archétype et un idéal-type. Une démarche comparative pourra déjà permettre un contrôle du relatif, du particulier et du trait commun.

4 En reprenant donc la thèse d'Habermas, une série d'éléments fondamentaux semblent nécessaires à la production de l'espace public bourgeois. D'abord, un contexte social-historique. Parlons plutôt de moment : une plage de temps où va se produire un événement nouveau, générateur d'une pratique nouvelle, produisant un référentiel différent, bouleversant profondément les représentations et les pratiques sociales, suscitant ainsi un cadre nécessaire de stabilisation voire d'institutionnalisation. À l'origine, il y a donc une espèce particulière et un vecteur : en l'occurrence la connaissance scientifique et le livre. L'une et l'autre provoquent une forte entropie dans les deux contextes : la France et la Grande Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ce potentiel subversif génère une réponse politique préventive classique : l'invention de structures institutionnelles, *Royal Society* d'un coté, Académies de l'autre (Debray, 1993). Il en est ainsi de deux nations qui ont entamé un processus de rupture avec le pouvoir temporel tutélaire papal : l'acte de suprématie en Angleterre (1534) et l'édit de Nantes en France (1598). Ainsi, anglicanisme et gallicanisme formeront deux figures de cette même tension sociale-historique. Le complexe religion-politique prendra alors des modalités particulières. Si la tentation absolutiste, vite éradiquée en Grande Bretagne, au contraire épanouie en France avec son apogée sous Louis XIV, est un trait commun, l'édit de Nantes introduit, malgré ses suites, un espace de relativisation du dogme dans le corps social et une difficulté de la monarchie absolue française à se protéger de la hiérarchie catholique. Un coin ainsi se voyait très clairement enfoncé entre le spirituel et le temporel. En revanche, la Grande Bretagne était protégée par une « tradition » parlementaire, Henry VIII put donc jouer sur l'échelle géopolitique sans rompre les bénéfices de la consubstantialité. Devenant souverain politique et chef de l'église anglicane il concentrait en la personne du roi les deux ressources, fondait un univers nouveau de référence, sans casser les bénéfices de cette intéressante ubiquité symbolique. De cette différence fondamentale, on pourrait dire qu'apparaît une des formes de l'altérité française et anglaise. D'un coté, un mouvement de rupture et de sécularisation, de l'autre, au contraire, un ordre autonome, qui souhaiterait que la question religieuse ne se posât point du fait même de son omniprésence. En ce sens, on pourrait lire le cas anglais comme une perpétuation de l'ordre médiéval (Le Goff, 2003).

5 Dès l'aube du XVIIIe siècle, l'écrit sera le vecteur d'une diffusion de ces savoirs vers des couches sociales ciblées : celles en mesure de les consommer, donc alphabétisées et instruites. Il en résulte une réception favorable dans les couches dominantes (noblesses et clergé), mais surtout dans les classes prétendantes (bourgeoisie). Sa traduction socio-politique connaîtra des modalités diverses suivant la forme oligarchique ouverte (Angleterre) ou fermée (France) de la sociologie des élites (Mosca, 1980).

6 Ainsi se multiplient des tentatives opportunistes qui, par leurs nombres prennent la forme de manifestations sociales de grande ampleur. Deux figures paraissent particulièrement importantes : le salon parisien et la loge maçonnique, notamment en Ecosse et en Angleterre. Au moins deux points, cependant, les opposent : les conditions de leur édification, entre lieu du privé et lieu du public ; et surtout, leurs destins institutionnels radicalement opposés. Mais un détour initial s'impose : la relation à

l'altérité génératrice des idées nouvelles par le biais de l'errance propre aux intellectuels aventuriers, producteurs du savoir ou simples « cherchants ».

I. MOBILITÉ ET ERRANCE, ORIGINE DE LA DIFFUSION DES IDÉES ET DES SOCIABILITÉS ÉCLAIRÉES

7 Opposant le « contradictoriel » source de l'existence à l'homogène, aux relents mortifères, M. Maffesoli souligne que *c'est dans une telle perspective que l'on peut comprendre l'efficace du voyage. Soit d'une manière fantasmatique – il suffit à cet égard d'apprécier l'importance du bandit d'honneur ou du truand au grand cœur – soit sous forme effective (ainsi l'aura dont est environné le « gagneur », quels que soient les moyens employés) l'errant, cristallise toute une série de désirs plus ou moins verbalisés, qui sont comme autant d'éléments structuraux de la socialité. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que quand on observe les histoires humaines, l'anomique du présent et souvent le canonique de demain* (Maffesoli, 2003, p. 6).

8 Pour P.-Y. Beaurepaire, le XVIIIe siècle est un âge d'or de la maçonnerie européenne, en raison de sa diffusion dans toute l'Europe, mais aussi par la diversité des rites qui vont naître (Beaurepaire, 2002). Cette efficacité semble due à l'extrême mobilité des acteurs. Il nous est donc facile de rapprocher cet état de fait des biographies des grands intellectuels qui, pour des raisons politiques, vont voyager, s'exiler, et souvent trouver protection auprès de régimes plus tolérants, ou de souverains plus éclairés. Cette mobilité de l'intelligentsia et de la bourgeoisie est bien illustrée, par exemple, par James Boswell et Benjamin Franklin.

9 James Boswell (1740-1795) est un cas typique de ces classes sociales dotées financièrement et intellectuellement. À cette époque, la formation d'un jeune homme devait passer par un voyage en Europe, parachevant le capital culturel qu'avait pu lui donner son milieu familial et son éducation. M. K. Danziger nous le dépeint ainsi :

10 *Plusieurs atouts ont contribué au succès du jeune Boswell à l'étranger. Il était de bonne famille, son père étant Lord Auchinleck, juge au premier tribunal civil d'Écosse, propriétaire foncier et descendant indirect de Robert Bruce, de la Maison Royale des Stuarts et d'autres familles nobles de son pays. Il était porteur de lettres d'introduction comme celles que lui avait données Georges Keith, Maréchal d'Écosse, ancien jacobite, diplomate respecté auprès de Frédéric II de Prusse, gouverneur de Neuchâtel (possession de la Prusse). Par ailleurs, il avait l'avantage d'être écossais, ce qui était une nouveauté sur le continent.*

11 Deux paragraphes plus haut, l'auteur a eu soin de préciser :

12 *Ce que l'on sait moins, c'est que Boswell était aussi membre d'une loge maçonnique. Et on ignore tout des liens qu'il a pu former avec des francs-maçons en 1764 pendant son voyage en Allemagne et en Suisse* (Danziger, 1997, p. 56-61).

13 Boswell[2] va donc faire son « grand tour » en 1764 (Autriche et Suisse). Sa jeunesse, puis sa vie d'adulte, seront faites de nombreux voyages de rencontres avec les sommités intellectuelles et politiques de l'époque.

14 Cet archétype rend compte de la formation des jeunes issus de familles dominantes ou prétendantes. La nécessité du voyage semble remplir deux fonctions : acquérir un fort capital intellectuel, ressenti consciemment ou inconsciemment comme une ressource stratégique et s'ouvrir des opportunités de sociabilité à l'échelle d'un espace qui ne se réduit plus au pré carré national.

15 Benjamin Franklin (1706-1790) est aussi un cas typique, dans son rapport au savoir et dans les modes de diffusion et de sociabilité qui en découleront. Au départ, c'est un imprimeur. De là, il deviendra vite journaliste, ce qui lui apporte fortune et renom. Puis, il crée la Société philosophique américaine, à buts intellectuel et caritatif. De cette ressource il peut tirer une surface sociale et entrer en politique à Boston. Passionné d'électricité, on connaît son travail sur la nature électrique de la foudre qui fascine les salons. C'est une innovation scientifique à l'époque. En 1751, il est élu député de Pennsylvanie, et va commencer sa carrière diplomatique, au service de l'indépendance de son pays. Il nouera alors de fortes relations en France (Rochambeau et Lafayette). Son savoir scientifique est une excellente « carte de visite » dans les salons parisiens. Après la guerre d'indépendance, il sera l'ambassadeur d'Amérique à Paris et pourra poursuivre leur fréquentation (notamment celui de Mme d'Helvetius). Sa qualité maçonnique est attestée, à Paris, par sa présence sur le tableau d'une célèbre loge parisienne : « Les Neuf Sœurs ».[3]

16 De ces deux illustrations, on retirera que la mobilité, mue par la recherche du savoir et de la sociabilité rencontre deux cadres : le salon et la loge. On tentera donc d'expliquer l'invention et le développement simultané des deux formes de sociabilité, et l'opposition de leur développement organisationnel. Si le salon n'est au fond qu'un simple dispositif, la loge semble être un type d'organisation beaucoup plus lisible selon les canons de la science politique. Elle se différencie au départ et tend à s'institutionnaliser, tout en gardant la marque de fabrique commune aux deux matrices en comparaison : un mode d'échange lié aux nouveaux savoirs « éclairés », cherchant à permettre l'écoute de l'originalité individuelle, source d'un bénéfice potentiel commun.

II. LA SÉPARATION : UN ÉLÉMENT SPÉCIFIQUE À LA LOGE

17 Un premier élément doit être envisagé : par quelle dynamique entre lieu privé et lieu public se produit le salon et la loge ? Quelles significations doit-on leur accorder ? Par ailleurs, quels jeux sociaux, quelles normes internes vont se produire et régir les interactions ? Et, là encore, de quelles significations sont elles porteuses ?

18 Quant au salon, l'ouverture du domaine privé semble la plus juste analyse. Dans cette période, on observe en effet le développement de ces sociabilités dans des quartiers parisiens, jusque là assez périphériques (le faubourg Saint-Germain et les Champs-Elysées), espaces d'implantation des familles en essor social (Poulot, 2000). Outre sa récurrence, le salon parisien, se déroulera selon la forme canonique de la réception, c'est-à-dire d'un usage prestigieux et exceptionnel d'un lieu qui est habituellement destiné à abriter l'intimité. Ainsi, dans l'usage courant, on parlera, la plupart du temps, du salon de la maîtresse de maison (Mme du Deffand, ou Mme d'Helvétius par exemple). Dans une société où la différenciation sexuée connaît encore une forte prégnance, on note là un signe clair, qui associe le salon à l'espace privé, en le situant sous la tutelle de la maîtresse de maison. À l'époque, on peut, bien évidemment, imaginer que cette stratégie signifiait une protection vis-à-vis d'un ordre social assez répressif. En quelque sorte, la nature privée revendiquée du salon parisien, est la garantie de la possibilité de l'échange.

19 La loge semble répondre à une logique toute différente. Il est désormais communément admis que, tant dans sa source écossaise qu'anglaise, la Franc-maçonnerie soit un

phénomène totalement original et autonome, historiquement daté, dans la seconde moitié du XVIIe siècle pour la première, aux alentours de 1717 pour la seconde. En ce qui concerne les loges écossaises, semble t-il les plus anciennes, les travaux de David Stevenson (Stevenson, 2000) ont définitivement mis en pièces une croyance savamment entretenue dans le milieu maçonnique : la Franc-maçonnerie n'a pas de liens avérés avec les corporations univoques de maçons du Moyen âge, et apparaît comme un phénomène original qui se produit au cœur du XVIIe siècle, sous forme d'organisme séparé de l'organisation professionnelle spécifique des maçons de métier, même si les localisations spatiales des loges épousent souvent celles des guildes (regroupement de plusieurs corps de profession). D. Stevenson montre ainsi, en ce qui concerne la loge de *Mary's Chapel* à Edimbourg en 1699, que le maçon de métier appartenait, en fait à deux organisations, la guilde de métiers, dans laquelle il suivait une progression et la loge où s'effectuait également un parcours, mais non synergique, signifiant ainsi la déconnexion entre les deux ordres, donc la différenciation profondément voulue par l'organisation maçonnique. En revanche, en ce qui concerne le lieu des réunions, on observe au départ une localisation identique. C'est dans le même lieu, *Mary's Chapel* dans *Niddry's Wynd,* que se réunirent et la guilde et la loge dites de *Mary's Chapel.* Mais dès cette époque, et la corporation et la loge ne sont plus spécifiquement spécialisées autour du métier de la maçonnerie, puisque ce corps ne représente que 15,6 % de l'effectif total de la loge en 1670 et 10,7 % en 1709. Ajoutons, par ailleurs, que le lieu de réunion est spécifique, et acheté comme tel à cet effet. En réalité, c'est la corporation de *Mary's Chapel* qui officiellement l'a acquis, et qui accueille en son sein la loge maçonnique de *Mary's Chapel* (Stevenson, 2000, p. 38-62). La source londonienne, quant à elle, est bien connue, le 24 juin 1717, quatre loges se réunirent pour créer une grande loge d'Angleterre, début de l'institutionnalisation de l'organisation maçonnique obédientielle. Socio-logiquement, les loges londoniennes reçoivent un nombre important d'intellectuels appartenant parallèlement à la *Royal Society,* et des notables (nobles ou bourgeois) soucieux d'acquérir ces nouveaux savoirs. Il s'agit de réunions se tenant dans les arrières-salles des tavernes qui, selon le sens pratique cher aux sujets de Sa Gracieuse Majesté, prennent naturellement comme intitulé le nom de l'établissement où elles se déroulent. Ainsi, on modifiera la destination originelle, ouverte, d'un lieu public en opposant espace sacré et espace profane.[4]

20 Cette distinction fondamentale étant posée, on pourrait donc associer les deux formes sociales (salon et loge) autour de leur commune recherche stratégique de protection. L'une souhaitant protéger l'échange de savoir de la surveillance politique monarchique française, l'autre souhaitant, en plus, développer sa propre dynamique d'organisation sociale, voire géopolitique.

III. RITUEL ET OBÉDIENCE : LES DEUX CONSTITUANTS INSTITUTIONNELS D'UN ESPACE DÉLIBÉRATIF

21 L'une des caractéristiques propres de la Franc-maçonnerie est d'être une société initiatique et rituelle. Elle fonde les critères de sa sociabilité par l'exercice d'une rupture individuelle symbolique avec le monde commun, c'est l'initiation, fondement de l'accession du profane à l'ordre, puis dans une méthode de perpétuation cérémonielle codifiée, le rite. Ces deux éléments en font ce que Bruno Etienne nomme une *communauté*

pneumatique. Le premier, provoque chez l'individu le mécanisme suivant : *La prégnance du réel est telle que l'acteur ne doute pas que le monde et ses objets puissent être autres que tels qu'ils lui apparaissent. Est donc « initié » celui qui se sent l'être par le passage d'un corps social à un autre, survalorisant, parce que les autres participants qui l'ont reconnu comme tel, font eux aussi profession de l'être. C'est le sens que Bourdieu donne à la distinction »* (Etienne, 2001, p. 49). Par ailleurs, le rite serait une codification-perpétuation quasi religieuse. Empruntant une formule de P. Legendre, selon laquelle, une religion est toujours la répétition de l'acte inaugural, il montre le lien intime entre initiation et rite. Il remplirait deux fonctions : protection et transmission (Bougnoux, 2001, p. 343-349).

22 L'un des éléments communs à tous les rites existants en Franc-maçonnerie, est de commencer par une « ouverture » où il s'agit de constater que le temple, lieu de la réunion, est coupé du monde profane. Cet acte inaugural signifie deux choses[5] : le lieu est protégé de l'extérieur, l'assemblée pourra ainsi échanger en toute quiétude, la parole peut donc se libérer, sans risque, allégée des enjeux sociaux communs habituels[6] ; par ailleurs, est ainsi signifiée que ce qui va se produire est sacré. La communauté des individus est donc appelée à investir de la croyance dans le dispositif qui va être mis en place. Ainsi, le rituel, répété à chaque « tenue »[7], va permettre de transmettre, il se répète immuablement, et opère une substitution du clivage sacré/profane au clivage privé/public. Un ordre microsocial particulier est créé, propre à libérer la parole et l'écoute d'une part, à délibérer d'autre part. La libération de la parole et de l'écoute va se manifester par l'acceptation d'une régulation formelle. Ainsi, par une procédure particulière, les différentes prises de parole ne seront jamais interactives mais cumulatives, pour éviter qu'elles se limitent à un fondement purement réactionnel. En même temps qu'elle est libérée, la parole est épurée et peut se concentrer sur le fond même du thème qui est mis en discussion (Ligou, 1998, p. 375, « Discipline maçonnique »). Son détenteur est ainsi incité à s'exprimer sur le fond du problème et à participer à une construction dynamique de la discussion. C'est probablement par ce mécanisme que s'opère le passage de la simple participation à la délibération. La parole individuelle, en même temps qu'elle est protégée et libérée, acquiert une valeur pour le groupe et participe à la construction de « l'être ensemble », de ce sur quoi on peut s'accorder et de ce sur quoi on peut se différencier au sein même du groupe. Deux potentialités non contradictoires sont alors ouvertes pour chaque personne : une dimension fusionnelle et une dimension identitaire individuelle au sein du groupe. La certitude de l'écoute et la dynamique élaboratrice de la discussion deviennent donc les garanties d'une implication au sein de la loge. Ainsi, dans ce cadre, les dimensions participatives et délibératives sont intimement mêlées.

23 Le deuxième élément essentiel est la dynamique d'institutionnalisation que va connaître la maçonnerie. C'est-à-dire sa bureaucratisation, au sens de Max Weber. Cette phase va, indiscutablement se produire, à partir de 1717. En réalité, la franc-maçonnerie se trouve être à la croisée de deux chemins : tout d'abord une philosophie qui développe un projet universaliste, et une pratique sociale généralisée du voyage dans les élites éclairées qui vont trouver dans la fraternité de loge un moyen efficace de vivre en harmonie cet idéal (Beaurepaire, 1999 et 2000). Mais cette conjonction comportait un risque important de dilution de l'efficace national. Un intérêt objectif a donc pu s'installer entre les maçons et le pouvoir politique : le développement d'une obédience institutionnalisée en 1717 au Royaume Uni a pu permettre à la maçonnerie de se doter d'une structure organisationnelle, et à la couronne d'Angleterre de la situer dans son orbite socio-

politique. D'où la nécessité, pour la Franc-maçonnerie anglaise, de fixer très tôt les principes irréfragables sur lesquels repose, selon elle, l'authenticité maçonnique. C'est alors que se produit, paradoxalement, dans un pays traditionnellement rétif à la nonne écrite, un texte qui va bientôt devenir le fondement de la maçonnerie universelle, objet de consensus identitaire et de querelles exégétiques, tout au long de la diffusion de la maçonnerie au-delà de la Grande Bretagne : les constitutions d'Anderson de 1723[8]. On y trouve, en effet, les principes qui fixent, au moment et dans le contexte de sa rédaction, les conditions nécessaires à l'entrée en maçonnerie. Elles vont très rapidement être connues sous le vocable de *landmarks*[9]. Ils définissent ainsi le candidat légitime comme devant être masculin, libre et croyant en Dieu. L'accord des instances maçonniques nationales qui vont se créer au-delà du territoire de sa Gracieuse Majesté est requis pour être reconnues par Londres en tant qu'obédiences nationales autonomes. Elles devront satisfaire à ces conditions pour bénéficier d'un label d'authenticité dénommé régularité. Seront donc dites régulières les obédiences nationales appliquant les principes des constitutions d'Anderson, considérées comme un signe de reconnaissance identitaire envers la Grande Loge d'Angleterre, qui se conçoit ainsi comme l'obédience mère de la Franc-maçonnerie mondiale (Beaurepaire, 2002).

24 À cette étape de l'édification du phénomène institutionnel maçonnique, se greffe un problème qui tient au fondement délibératif de la loge. Alors que l'organisation obédientielle, quasi politique, dépendante du, puis des cadres nationaux où elle va se développer, est forcément hétéronomique, la loge, elle, possède la particularité de fonctionner de façon autonome. Et c'est désormais un jeu dialectique entre l'échelle de la loge et le niveau obédientiel qui marquera profondément l'histoire de la maçonnerie. Et ce, d'autant plus que les maçons sont profondément attachés à leur espace identitaire de proximité qu'est la loge. Loin de produire un blocage dans le développement historique de la maçonnerie, ce jeu dialectique entre les deux logiques sociales, selon les catégories de Cornélius Castoriadis[10] (Castoriadis, 1999, p. 325-382) (Ducol, 2000, p. 69-73), sera, au contraire, une source d'efflorescence, de diversité, de complexité (Hazareesingh & Wright, 2001) et, en fin de compte, de croissance et de dissémination.

25 On peut donc reprendre notre hypothèse et poser le point qui pourrait favorablement permettre d'admettre son bien-fondé. Loges et salons seraient « les deux faces d'un même Janus », les premières, par substitution et fermeture autorisant le développement d'une discussion délibérative en interne, les secondes devenant un dispositif de diffusion permettant en externe, de donner de l'efficience à l'objet de la délibération. Un point, essentiel, vient accréditer cette proposition : le problème récurrent posé aux maçons et à la Franc-maçonnerie : l'intériorité et l'extériorité, c'est-à-dire les modes acceptables de diffusion des acquis obtenus en loge, au delà des portes du temple.

IV. INTÉRIORISATION ET EXTÉRIORISATION : UN COMPLEXE PROBLÉMATIQUE AUSSI VIEUX QUE LA MAÇONNERIE

26 Deux sources peuvent nous permettre de rendre compte de l'acuité du problème. Tout d'abord, le fait que l'existence d'écrits parallèles, sous forme de divulgations ou de pamphlets antimaçonniques, très souvent d'origine catholique, permettent d'attester l'existence de structures dont les traces propres ont été détruites dans les aléas de

l'histoire. Ainsi, les archives vaticanes sont un moyen de dessiner en négatif, l'histoire du développement des loges en Europe, sous la focale paradoxale de la lutte, mais parfois aussi d'accords objectifs ponctuels, fruits des relations sulfureuses entre maçonnerie et église catholique (Ferrer-Benimelli, 2002 et 2003 ; Beaurepaire, 2003). Par ailleurs, parmi les trésors rassemblés dans les différents fonds muséographiques maçonniques, on trouve parfois des pièces qui témoignent du souci d'extériorisation. Ainsi, dans la collection de la Grande Loge de France, un diorama conçu par des maçons, destiné à un public profane, décrit très explicitement les discussions de la loge allemande *Les Trois Globes*[11]. Il nous montre, des individus appartenant à une catégorie privilégiée de la société, qui, autour d'objets destinés à la réflexion scientifique (mappemonde, etc.), semblent affairés à discuter et philosopher. Dans le registre des nombreuses sources auto-légitimantes, on peut aussi citer le célèbre tableau qui met en scène Mozart, en réunion dans sa loge viennoise[12].

27 Deux espèces semblent ainsi mises à contribution pour élaborer une apparence favorable à la maçonnerie : affirmer que ce qui s'y discute n'est rien d'autre que scientifique et philosophique – en accord avec le *landmark* qui veut que politique et religion soient bannies en loge – que, par ailleurs, les membres sont *hommes d'honneur et de probité.*

28 Les Francs-maçons se trouvent donc, depuis l'origine du phénomène, comme enfouis au sein d'une logique paradoxale, entre la nécessité du retrait indispensable à la qualité de l'échange donc intrinsèquement, à l'exercice de la délibération, et la recherche logique d'une efficience dans l'amélioration de la vie profane, c'est-à-dire de la société civile. Et toute l'histoire, faite d'ouverture et de fermeture, entre les deux mondes, peut se lire comme une relation dialectique animée par les célérités relatives des mentalités. À cet égard, le « couple » loge-salon peut représenter à proprement parler un idéaltype, car il se produit dans la phase initiale de l'histoire maçonnique, dans une période où la sociabilité de loge, possède une forte potentialité d'anticipation face à une société civile en profonde mutation, donc face à de réelles incertitudes. Si la loge est le lieu, fermé et protégé, propre à l'exercice de la délibération, le salon devient le dispositif nécessaire à la médiatisation et à la valorisation sociale du savoir éclairé, de la discussion et de ce qui en est né sous forme délibérative. Évidemment, le fruit d'une délibération suppose ici une élaboration du questionnement et non pas, au sens strict, une décision. L'acception juste étant, alors, le travail discursif groupal visant à s'accorder sur la question, unanimement acceptée, ou les questions reconnues légitimes en ce qu'elles témoignent de la diversité identitaire du groupe autonome socialisé délibérant.

29 Pour conclure, on entend souvent évoquée, à juste raison, la crise de la démocratie représentative, mais on constate aussi, à tort, que la pratique délibérative serait, pour certains, le témoin d'un contre-modèle, alternatif[13]. Certes, Habermas lui-même, parle de démocratie radicale (Habermas, 1992). Mais, il ne faut pas être dupe des instrumentalisations propres, à dénaturer et à tirer profit d'un phénomène, certes actuel, mais aussi vieux que l'histoire de la socialisation démocratique. Ce jeu entre intériorité, nécessaire à la dynamique de production délibérative et extériorité, nécessaire à son efficacité sociale, permet de montrer qu'il n'y a pas forcément d'opposition entre démocratie délibérative qui ne peut se dérouler que dans le premier contexte, et démocratie représentative, propre à l'autre. Et cette coexistence devient possible, à partir du moment où une solution de continuité existe. Plutôt qu'à l'opposition entre deux figures, la question légitime concernerait plutôt la forme et la nature de cette solution de continuité, et le moyen d'en assurer la stabilité fonctionnelle dans le temps. Peut-être est-

on dans une phase qui tend vers une spécialisation des formes démocratiques, la délibérative tendant à devenir celle des espaces politiques locaux, ou de proximité, la représentative, celle des espaces globaux ? Mais quid de l'entre deux ?

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION 5997. [1997], *Franc-maçonnerie, avenir d'une tradition,* Neuvy-le-Roi, Alfil, 252 p.

ASSOCIATION 5997. [2002], *Le Franc-maçon en habit de lumière, esprit et matière.* Tours, 336 p.

BEAUREPAIRE P. Y. [1999], *La République universelle des francs-maçons. De Newton à Metternich.* Rennes, Ouest-France, coll. « *De mémoire d'Homme : l'histoire* », 210 p.

BEAUREPAIRE P.Y. [2000], *La Plume et le Compas au siècle de l'Encyclopédie. Franc-maçonnerie et culture de la France des Lumières à la France des Notables,* Paris, Edimaf, 128 p.

BEAUREPAIRE P.Y. [2002], *L'Europe des francs-maçons, XVIIIe – XXIe siècles,* Paris, Belin, coll. Europe et Histoire, 316 p.

BEAUREPAIRE P.Y. [2003], « Société secrète ou société à secrets : malentendu, condamnation et mentalité obsidionale », *in* L. Nefontaine et J.-P. Roy dir., *Secret et transparence maçonniques,* Le Pavé mosaïque, n°l, Paris, Dervy :16 p.

BLONDIAUX L., SINTOMER Y. (dirs) [2002], « Démocratie et délibération », *Politix,* n° 57, Paris, Hermès.

BOSWELL J. [1979], *The life of Samuel Johnson,* Londres, Penguin Books, 384 p.

BOSWELL J. et all. [rep. 1993], *Johnson and Boswell in Scotland : a journey to the Hebrides,* Yale, Yale University Press, 330 p.

BOSWELL J. [rep. 1998], *The general correspondance of James Boswell, 1766-1769, 1768-1769,* Yale, Yale University Press, 368 p.

BOSWELL J. [rep. 2002], *The journal of a Tour to Corsica and Memoirs of Pascal Paoli,* Londres, Turtle Point Press, 132 p.

BOUGNOUX D. [2001], « Transmuniquer/Commettre », *Cahiers de Médiologie,* n° 11, *Communiquer / Transmettre,* actes du colloque de Cerisy, Paris, Gallimard, p. 343-349.

CASTORIADIS C. [1999], « La Polis grecque et la création de la démocratie », *in Les carrefours du labyrinthe, tome 2 – Domaine de l'Homme,* Paris, Seuil Point Essais, [1ère éd. 1986].

DANZIGER M. K. [1997], « Le jeune Boswell en voyage et ses rapports avec la Franc Maçonnerie », in *Franc-maçonnerie, avenir d'une tradition,* Association 5997, Neuvy-le-Roi, Alfil : p. 56-61.

DEBRAY R. [1993], *L'État séducteur, les révolutions médiologiques du pouvoir,* Paris, Gallimard, 198 p.

DEBRAY R. [1997], *Transmettre,* Paris, Odile Jacob, coll. Le champ médiologique, 204 p.

DUCOL C. [2000], « Le délibératif comme outil de la raison communicationnelle », *Cahiers de Jerico-st,* n°3, Tours, PUF-R : p. 69-73.

ETIENNE B. [2001), *Une voie pour l'Occident, La Franc-maçonnerie à venir,* Paris, Dervy, 301 p.

FERRER-BENIMELLI J. A. [2002], *Les archives secrètes du Vatican et de la Franc-maçonnerie, histoire d'une condamnation pontifical,* Paris, Dervy, 908 p.

FERRER-BENIMELLI J. A. [2003], *Franc-maçonnerie et jésuites : le secret du mythe et le mythe du secret, in* L. Nefontaine et J.-P. Roy dir., *Secret et transparence maçonniques,* Le Pavé mosaïque, n°l, Paris, Dervy : 36 p.

FRANÇOIS B., NEVEU E. [1999], *Espaces publics mosaïques, Acteurs, arènes et rhétoriques, des débats publics contemporaines,* Rennes, P.U.R. (coll. Res Publica), 322 p.

GLOCK H.-J. [2003], *Dictionnaire Wittgenstein,* trad. Fr. Hélène Roudier de Lara et Philippe de Lara., Paris, NRF Gallimard, coll. Bibliothèque de Philosophie, 615 p.

HAZAREESINGH S., WRIGHT V. [2001], *Francs-maçons sous le second empire, les loges provinciales du Grand-Orient à la veille de la Troisième République,* Rennes, P.U.R., coll. Carnot, 235 p.

HABERMAS J. [1993], *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise,* trad. fr. par M. de Launay, Paris, Payot, [1ère éd. 1962].

HABERMAS J. [1997], *Droit et Démocratie,* trad. R. Rochlitz et C. Bouchindhomme, Paris, Gallimard.

HABERMAS J. [2003], *L'éthique de la discussion et la question de la Vérité,* Paris, Grasset, coll. Nouveau collège de Philosophie, 88 p.

KRIPKE S. [1996], *Règles et langage privé, introduction au paradoxe de Wittgenstein,* trad. fr. Thierry Marchaise. Paris, Seuil, coll. L'ordre philosophique, 171 p.

LE GOFF J. (en coll. avec J. M. de Montrémy) [2003], *À la recherche du Moyen Âge,* Paris, Louis Audibert, 176 p.

LIGOU D. [1998], *Dictionnaire de la Franc-maçonnerie,* Paris, P.U.F., 1359 p.

MAFFESOLI M. [2003], *Le voyage, ou la conquête des mondes,* Paris, Dervy, coll. Paroles retrouvées, 77 p.

MANIN B. [1996], *Principes du gouvernement représentatif,* Paris, Flammarion, coll. Champs, 319 p.

MORIN E. [1977], *La Méthode, I, La Nature de la nature.* Paris, Le Seuil.

MORIN E. [1986], *La Méthode, III, La Connaissance de la connaissance,* Paris, Le Seuil.

MOSCA G. [1980], *Rulling Class,* New York, Hardcover.

POULOT D. [2000], *Les Lumières,* Paris, P.U.F., coll. 1er Cycle, 419 p.

STEVENSON D. [2000], *Les premiers francs-maçons,* trad. P. Sautrot, Paris, Ivoire Clair, coll. *Les architectes de la connaissance,* 256 p.

TERRASSON R. [1997], « Wolfgang Amadeus Mozart, franc-maçon et musicien au siècle des lumières », in *Franc-maçonnerie, avenir d'une tradition,* Association 5997, Neuvy-le-Roi, Alfil : p. 44-49

TERRASSON R. [1997], « L'énigmatique tableau anonyme de la loge « zur neugekrönten hoffnung », in *Franc-maçonnerie, avenir d'une tradition,* Association 5997, Neuvy-le-Roi, Alfil : p. 50-51

WITTGENSTEIN L. [1993], *Tractatus logico-philosophicus & Investigations philosophiques,* trad. fr. Pierre Klossowski, Paris, Gallimard, coll. Tel, 365 p.

NOTES

1. Habermas rejoint là, d'ailleurs, même s'il s'en défend dans une récente publication (Habermas, 2003, p. 55-58 et p. 62-64), la deuxième philosophie de Wittgenstein, celle des « Investigations philosophiques » (Wittgenstein, 1993), selon laquelle, tous les mots ne font pas référence à des objets, et la relation de nomination n'existe pas. De plus, même dans le cas des expressions référentielles, considérer que leur signification est l'objet qu'elles représentent est un usage impropre du mot « signification ». La signification d'un mot n'est pas un objet, de quelque nature que ce soit, mais son usage selon des règles grammaticales. Enfin, les définitions ostensives, ne fournissent pas le lien entre le langage et la réalité : les objets désignés dans une définition ostensive, le sont à titre d'échantillon, ils fournissent un standard pour l'usage correct des mots et, à ce titre, ils font partie de la grammaire (Glock, 2003, p. 52).
Voir également sur ce point, les travaux de Saul Kripke, et notamment le troisième chapitre (La solution et l'argument du langage privé), de Règles et Langage privé (Kripke, 1996, p. 69-131)
2. James Boswell occupe une place particulière dans la littérature britannique, en ce qu'il apparaît comme le pionnier d'un genre littéraire : la biographie (Boswell, 1979), mais aussi un des auteurs les plus appréciés en matière de récits de voyages (Boswell 1993 et 2002). Enfin, la richesse de sa vie est depuis peu accessible au grand public, à travers la volumineuse édition (en cours) de ses correspondances intimes (Boswell, 1998).
3. Source : Musée de la Franc-maçonnerie, coll. Grand Orient de France, inv. n° P3-10, Tableau de la loge « Les Neufs Sœurs » daté de 1779, B. Franklin y est signalé comme vénérable de la loge (Association 5997, 2002, p. 305).
4. Sur ces aspects, on se reportera avec intérêt au site : http://reunir.free.fr
On y trouvera, outre de nombreuses sources historiques importantes, en libre accès, notamment le texte des constitutions d'Anderson et de nombreux rituels historiques.
5. Cf. le site indiqué *ibid.*
6. On peut rapprocher ces éléments de la réflexion philosophique d'Habermas, concernant l'éthique de la discussion et la question de la vérité (Habermas, 2003)
7. Tenue : *Génériquement, réunion maçonnique. En français, ce terme s'emploie à tous les grades. Le mot est peut-être d'origine judiciaire (un tribunal tient séance) ou ecclésiastique (tenue d'un Chapitre ou du Synode) (...). En France, au XVIIIe siècle, on employait parfois l'expression « tenir loge » pour indiquer une tenue* (Ligou, 1998, p. 1200-1202).
8. Pour prendre connaissance de ce texte : cf. site internet cité *ibid.,* le contenu des constitutions d'Anderson y est téléchargeable.
Il convient néanmoins de préciser que ce texte a connu neuf versions éditoriales successives de 1723 à 1841, dont les trois plus essentielles sont :
Celle de 1723, d'inspiration culturelle spécifiquement chrétienne (source : Exemplaire des Constitutions d'Anderson, édition originale de travail de 1723, Musée de la Grande Loge de France. n° inv. : MAB 5212/01).
Celle de 1738 (source : Edition des Constitutions d'Anderson de 1738, édition originale, 1738, Frontispice de Thornhill, gravé par Pine, coll. Association 5997, n° inv. : 5997/01B4). Ce texte semble témoigner d'une évolution de la maçonnerie anglaise qui, à partir de cette deuxième version, fait remonter la légende maçonnique à Noé, et ainsi s'ouvre la possibilité d'intégrer en son sein des Frères juifs ou musulmans.
Enfin, la plus connue quantitativement, qui est parue en 1756, dites Entick, du nom de son éditeur anglais. C'est elle qui sera la plus répandue sur le continent (source : édition des

constitutions d'Anderson, édition Entick, 1756, Frontispice de Boitard, coll. Association 5997, n° inv. : 5997/01B5).

9. *Mot anglais qui signifie borne. Au sens maçonnique du terme, règle constitutionnelle à laquelle il est interdit de toucher, sous peine « d'irrégularité »* (Ligou, 1998, p. 697-699).

10. Pour Castoriadis, le délibératif est *« le propre d'une société réfléchissante ».* Claudine Ducol commente ainsi cette expression : *[elle] se demande continuellement ce qu'elle est au lieu de se contenter d'être. C'est donc par définition le genre d'éloquence propre à la démocratie, à la politique tels que les vivaient les Grecs : ni savoir certain, ni technique des spécialistes, mais des opinions équitablement et également partagées par tous.*

11. Source : Musée de La Grande Loge de France, n° inv. MAB 4700/98, 1760 « Dessin signé Joseph Wachsmut et Marten Engelbrecht, graveur. Titre au dessus du deuxième plan : francs-maçons, freimaurer Loge. Ces plans présentent des scènes typiquement maçonniques, du décor aux attitudes rituelles des personnages. Les participants méditent en mesurant le globe terrestre. On remarque tout au fond, à l'Orient, un collège d'officiers autour d'une table, au deuxième plan, à droite, un frère pourrait présenter un apprenti à un surveillant, au milieu, à gauche, un autre surveillant semble faire l'instruction de deux frères, au quatrième plan deux officiers sont placés à deux plateaux opposés, sur celui de gauche on peut voir une grande équerre, sur celui de droite un compas. Sur le dossier du Vénérable Maître, trois globes font référence au nom de la loge de Berlin Zu den drei Weltkugen, la Loge Aux trois Globes » (Association 5997, 2002, p. 222-223).

12. Source : Musée historique de la ville de Vienne, *Zur neugekrönten Hoffnung* — L'espérance nouvellement couronnée – n° inv. : 47.927 circa 1790 (Terrasson, 1997).

13. Sur ce point, on pourra se reporter avec intérêt sur les travaux de Bernard Manin (Manin, 1996, p. 17-18). Il rappelle, dès le début de son livre, les quatre principes du gouvernement représentatif :

- Les gouvernants sont désignés par élection à intervalles réguliers
- Les gouvernants conservent, dans leurs décisions, une certaine indépendance vis-à-vis des volontés des électeurs
- Les gouvernés peuvent exprimer leurs opinions et leurs volontés politiques sans que celles-ci soient soumises au contrôle des gouvernants
- Les décisions publiques sont soumises à l'épreuve de la discussion.

AUTEUR

JEAN-PHILIPPE ROY

Maître de Conférences en Science Politique – CEDP, Université de Tours

Citizen Deliberation and the Problem of Expertise: resituating Knowledge in Practical Reason

Franck Fischer

1 It has been argued that the division between those with and those without knowledge will be one of the primary social tensions in this century[1]. The issue is of particular importance in questions of environmental and technology policy, generally laden with heavy technical questions[2]. Elsewhere I have argued that this is perhaps the critical question upon which the possibility of democracy ultimately hinges in a world of complexities[3]. Can citizens actually participate? We know less about this than the discussions of citizen participation in such issues would suggest, as they are captured by outmoded understandings of both science and politics. From the conventional view, the issue looks doubtful. But from a postempiricist understanding of science and politics, the question becomes more complex and, depending on how one understands participation, not nearly so worrisome.

2 Much of the debate over environmental and technology policy has focused on risk. Risk, and the techniques of risk assessment and risk-benefit analysis emerged in such debates to deal with the contentions that citizens are unable to intelligently make such decisions, reflected in their « irrational » decisions about technologies such as the siting nuclear power plants and hazardous waste incinerators. Scientists introduced elaborate methodological techniques to compare risks and provide a basis for rational policy decision-making. Toward this end, the concept of « acceptable risk » was advanced to help people see the irrationality of worrying about flying on an plane after driving their car to airport, statistically seen to much more dangerous than flying. Or the man smoking a cigarette while putting chemicals on his lawn should not be worried the chemicals, etc.

3 Risk assessment has, however, failed to do the job. Indeed, people seem to have only gotten more worried. While this has convinced many in the scientific community that they are right in their conviction that ordinary citizens are irrational in matters pertaining to science and technology, it has also lead to a wealth of research to determine why citizens respond the way they do. Such research, generally called « risk

communication research », was supposed to find ways to convince citizens of the risk analysts' decisions, but in fact it has uncovered a substantial body of information to show that people only respond to the situation in different terms. Instead of focusing on the technical information at hand, they have tended to process it with socio-cultural information. While this has lead many scientists to argue that it only shows that citizens are unable to follow a particular line of thinking, namely a technical line of reason, others have argued that it is only another form of rationality.

I. TECHNICAL KNOWLEDGE IN CULTURAL CONTEXT

4 While risk assessment has been employed – albeit unsuccessfully – to circumvent the « irrationalities » of citizen decision-making, additional research into the question of why communities have so adamantly rejected the advice of the experts now offers quite a different perspective. Whereas risk experts have portrayed the environmental movement and the public more generally as incapable of digesting technical findings, and thus susceptible to irrational fears, Plough and Krimsky show that such conclusions rests on a limited understanding of the nature of risk and the community decision-making process[4].

5 In their work on environmental risk assessment, Krimksy and Plough contrast the concept of technical rationality with the idea of « cultural rationality » « Technical rationality », they explain, is a mind-set that puts its faith in empirical evidence and the scientific method; it relies on expert judgments in making policy decisions. Emphasizing logical consistency and universality of findings, it focuses attention in public decision-making on quantifiable impacts. « Cultural rationality », in contrast, is geared to – or at least gives equal weight to – personal and familiar experiences rather than depersonalized technical calculations. Focusing on the opinions of traditional social and peer groups, cultural rationality takes unanticipated consequences to be fully relevant to near-term decision-making and trusts process over outcomes. Beyond statistical probabilities and risk-benefit ratios, public risk perception is understood through a distinctive form of rationality, one that is shaped by the circumstances under which the risk is identified and publicized, the standing or place of the individual in his or her community, and the social values of the community as a whole. Cultural rationality can, in this respect, can be understood as the rationality of the social-life world. It is concerned with the impacts, intrusions, or implications of a particular event or phenomenon on the social relations that constitute that world. Such concerns are the stuff upon which the environmental movement was built.

6 The turn to cultural rationality and its emphasis on social process is most apparent in the case of uncertain data. Uncertainty opens the door for competing interests to emphasize different interpretations of the findings. « Wicked » problems like Nimby, moreover, raise normative as well as empirical uncertainty. The question of how to define the situation is as problematic as the question of what to do about it. Competing definitions emerge from multiple, often conflicting perspectives. Normatively, in such cases politicians and activists advance counter-arguments about the nature or definition of the problem itself. Empirically, each side engages in what we have previously described as the politics of expertise, employing the same or similar data to suit their own purposes.

7 And where does this leave the public? Consider the empirical dimension of the problem. If two experts stand before an audience of citizens and argue over the empirical reliability of a given set of statistics, what basis does the citizen have for judging the competing

empirical claims? In this situation, citizens are forced to rely more on a socio-cultural assessment of the factors surrounding a decision. And not without good reason. Although scientific experts continue to maintain that their research is « value-neutral », the limits of this view become especially apparent once they introduce their technical findings into the sociopolitical world of competing interests. In the absence of empirical agreement, there is every reason to believe that interested parties will strongly assert themselves, advocating the findings that best suit their interests. In such cases, at least in the immediate situation, there is nothing science can do to mediate between such claims. One can call for more research but, as experience shows, there is little guarantee that further research will bring either certainty or timely results in a particular conflict.

8 The presence of cultural rationality is especially strong when there is reason to believe in the possibility of deception or manipulation, which has often proven to be the case in environmental politics. In a world of large industrial giants with vastly disproportionate power and influence compared to that of local communities, it comes as no surprise to learn that citizens tend to be wary of the kinds of distorted communications to which such asymmetrical relations can give rise. Where citizens have compelling reasons to suspect that a risk assessment is superficial or false, they can only turn to their own cultural logic and examine the results in terms of previous social experiences. Turning away from the empirical studies themselves, they ask questions like: What are our previous experiences with these people? Is there reason to believe we can trust them? Why are they telling us this? (Perhaps even, why don't they look us in the eye when they tell it?). Such questions are especially pertinent when crucial decisions are made by distant, anonymous, and hierarchical organizations. Citizens want to know how conclusions were reached, whose interests are at stake, if the process reflects a hidden agenda, who is responsible, what protection they have if something goes wrong, and so on. If they believe the project engineers and managers either don't know what they are talking about, or are willing to lie to serve the purposes of their company, workers or citizens will obviously reject the risk assessment statistics put forth by the company. For example, if they have experiences that suggest they should be highly distrustful of particular plant company representatives or plant managers, such information will tend to override the data itself. From the perspective of cultural rationality, to act otherwise would itself be *irrational.*

9 Most fundamentally, cultural rationality, as an informal logic deduced from past social experiences, tells citizens who they can trust and who they can't. Citizens' and workers' understandings of large-scale technologies are rooted in the socio-historical context in which they are embedded and experienced[5]. Technology itself is encountered as more than an assemblage of physical properties; it is experienced as an interplay between physical properties and institutional characteristics[6]. As such, the ordinary social perceptions and assessments of technological risks by workers and citizens are rooted in their empirical social experiences with the technology's managerial decision structures as well as historically conditioned relationships, interpreted and passed along by members of their own groups and communities. When the social relations of the workers and managers are pervaded by mistrust and hostility, the uncertainties of physical risks are amplified.

10 While laypersons tend to rely heavily on socio-cultural rationality, it is crucially important to note that few people act or think exclusively in one mode of rationality or the other. Such modes typically change with circumstances. For example, Sandman has

demonstrated this with a simple test. He asked experts to imagine themselves in situations in which they were not in control of the surrounding circumstances and to think of themselves as fathers rather than as engineers and businessmen. In such cases, the experts were themselves found to abandon the technical rationally model of decision-making for the socio-cultural rational mode of the citizen[7].That is, they themselves responded in their own roles as citizens. For the experts as well, the evidence they were given was insufficient. When it came to protecting their own families, the matter of trust required knowing more about the social processes behind the reported evidence. Such an exercise makes it clear that cultural rationality is a different kind of knowledge that has to be taken into account in any decision-making process.

11 The challenge ahead is not just more science, but rather how to better understand the interactions between science and ideology – facts and values – and most importantly how to systematically integrate them in a more comprehensive analysis.

II. BEYOND UNCERTAINY: RATIONALITY IN OF PRACTICAL DISCOURSE

12 The case for cultural reason and the reliance on ideology is generally made in terms of uncertainty: in the face of uncertainly people have to turn to their social experiences to fill in the gaps. Without the knowledge needed to make an empirical assessment, they make predictions based on extrapolations from their ordinary knowledge. Which in some cases can be quite prescient. Some people are even good at it.

13 But the case for the turn to ideology can be even stronger. Indeed, it can be grounded in epistemology. But here we have to turn away from the formal conceptions of scientific logic and take the view of informal practical reason. Indeed, this is what the citizen is already doing and in the social world there is nothing irrational about it. Practical discourse is, in fact, the mode of reason geared to the everyday world of social action.

14 By practical reason I refer here to the work of the ordinary language philosophers who have set out to understand how we think and reason in the everyday world, especially in absence of ultimate values and incomplete knowledge. Much of the work has, moreover, been advanced to deal with the very problem that confronts the question of risk assessment. Confronting the question of how the business of society proceeds without the assistance of the kind of rationality called for by science, they have sought to reconstruct the informal logic of everyday discourse. That is, how do ordinary people deliberate and argue about the question of action? In the process, they have shown that the philosophers of positivist science throw the baby out with the bath water. It may be the case the kind the kinds of decisions dealt with in the everyday world cannot be proven with the kind of rationality of science, but to judge it then as irrational is to throw the baby out with the bathwater. As writers such as Toulmin and Scriven have made clear, such a judgment rests on a logical error. The positivist have only falsely imported into the everyday world the epistemology of another domain. As Scriven has puts it, « the classical models of reasoning provide inadequate and in fact seriously misleading accounts of most practical... reasoning – the reasoning of the kitchen, surgery and the workshop, the law courts... office and battle field ».[8] To be sure, common or ordinary reasoning frequently has components that can usefully be represented by the formal logics of induction and deduction. The problem is, as he explains, « they are only components, and a completely

distorted picture of the nature of reasons is results from supposing that these neat pieces are what reasoning...is all about »

15 But can we be more precise? What exactly is an informal logic of practical reason? Many people have a good intuitive sense that such a logic exists without being able to say more precisely what it looks like. Toward this end, we can turn to Toulmin's approach to practical reason, or the « logic of good reasons », especially as elaborated by Taylor and adapted to policy analysis by Fischer[9]. Without going into great detail, with space here does not permit, we can understand a complete judgment in the practical world to involve four interrelated levels of evaluation, extending from the very concrete to the abstract (or the other way around). If we pursue the scheme from the concrete to the abstract, it begins with a very familiar question: does a particular program, project, or policy fulfill a particular norm or standard? Which in ordinary language might simply be approached as the question « Does it work? » Here we can easily interpret the goal of a risk assessment as an effort to answer this question: does a particular action meet certain acceptable standards of risk? It is a question to which all of the techniques and methods of empirical analysis can be brought. Called here technical verification, it is a questions which for the mainstream risk analyst is the essence of rationality.

16 The problem with risk assessment is that it stops here. For a practical judgment, however, the evaluation most move on to the justification of the norms and standards against which the program is judged. That is, the legitimacy or validity of the standards has to be tested, a task which is carried out through three additional discourses. The first of these discourses can be called situational validation. Concerned with the context to which the norm and standard is applied, evaluation at this level asks if there is anything about the decision which requires that an exception be made to the rule or judgment rendered at the level of technical verification. Here we find a classic example in the case of risk assessment, namely « Nimby » (not in my back yard). Beyond the question of an empirical assessment, that might or not show a nuclear power plant to be relatively safe, see oppositional groups will argue that while it might be good in some places, it should not be cited in their area. This could be for purely self-serving reasons (perhaps to ensure their community from any question of doubt) or it could be because of some physical characteristic of the area, for example, a geographic fault line running through it[10].

17 Beyond an assessment of the situational context, the evaluation logically moves to societal vindication, concerned with the contribution of the particular project or policy to the existing social order. This involves stepping outside a particular values or belief system and asking if it has instrumental or contributive values for the political economy the social order. That is the frame or reference changes. Where in first-order discourse, the issues particular a particular program and the affected group(s), the evaluation shifts to the impact on the society as a whole. Here we find prominent arguments – those of corporate leaders and governmental officials – about the contributions of technology to economic growth and thus a major source of social well-being. Nuclear power is need to fuel an expanding economy in the face of coming oil shortages or perhaps even to deal with the challenge of global warming. Environmentalists, on the other hand, point to both the risks of a major disaster and questions the need for the envisioned levels of growth that would need to be supplies with greater sources of energy. Which leads to the fourth level of discourse, social or ideological choice.

18 Whereas the industrial anchors his argument to functional considerations of the existing, the environmentalist typically points to a different way of life. Here we confront the role

of ideology in the positive sense of the term. The essence of the green critique is to assess the existing system from the point of view of ideal principles and values, the stuff of fourth-level discourse – and to offer an alternative vision of how might live together sustainable. This could include lower levels of consumption resulting from less emphasis on materialism to a more spiritual relationship with nature.

19 The essential point here is that all four discourses are part of a complete or comprehensive judgment; all have a valid role to play in the assessment of the type rendered by a risk assessment. Where the technical risk analysts offers data that fits into the first level of the evaluation, he or she fails to see that such data is only one component of a full evaluation. In judging the citizen « irrational » by listening to the results of a risk assessment and then speaking about the kind of society we live in, the technical analysts fails to see that they also address an essential component of the complete assessment. Insofar as the risk analyst rejects such information as irrelevant, arguing that the citizen cannot follow the argument, he or she can in fact be judged as « irrational » from the perspective of practical reason. Indeed, from the perspective of practical reason we can understand – even diagram – the statement that the acceptability of a statement or judgment is in the last instance on its relationship to the good way of lite. Involving the justification of the standard or norm against which the measurement were made, the line moves directly from technical verification to ideological choice.

III. CONCLUDING PERSPECTIVES: BRINGING IN THE CITIZEN

20 Fundamental to these conflicts discussed here has been the refusal of citizens to accept at face value the technical safety findings of the risk experts. Frustrated by this unwillingness of citizens, risk experts, industry officials, and politicians have often been quick to declare the public to be « irrational », unable to understand or comprehend technical data purportedly showing the low probability of an accident. In the throes of « ignorance » the public, as we saw, is said to fall back on unfounded fears.

21 But the perspective offer here challenges this view. In the context of practical reason, how irrational is the public? The informal logic of practical reason presented here helps us to see that the these fears are not as ill-founded as the critics of the environmental movement would have us believe. From the vantage point of cultural rationality and practical reason, we recognize that it is less a matter of ignorance than a different way of thinking about risks, one related more to a socio-cultural logic than to technical calculations. Such an interpretation, moreover, suggests that sociocultural reason is not simply an inferior mode of thought when compared to technical reason, as risk experts have tried to convince us. Rather, it only relates to a different part of the problem which the experts have neglected. In this view, such reason emerges as a necessary and complementary mode that technical experts have failed to understand. The argument that the environmental movement and the public more generally are « irrational » rests on a false or limited understanding of both the nature of risk and the community decision-making process. The scientist, in this respect, has to learn that judgments in the world of action are always situated inside practical discourse, rather than the other way around.

22 This line opens the way to seeing that scientific finding have of necessity to be judged within the society context to which they apply. More than just a matter of dealing with uncertainty, this involves a different kind of logic and deliberation. Scientist, in fact, fail to see this because of their attachment to one component of a larger assessment. They have a contribution to make, but so do the citizens. Practical reason is a different kind of knowledge which integrates the social and technical; they are always one. For particular analytical purposes they can be separated, but only artificially. In the public decision-making process they must be brought back together.

23 From this perspective it becomes necessary to rethink and restructure the relationship between the risk expert and citizen. In place of the tradition hierarchical top-down relationship supported by technical rationality, the expert has to enter into an interactive relationship with the relevant citizens. Beyond the important issue of democracy, it is seen here as well to be a requirement of problem-solving. Citizens, in short, have a type of information not available to the expert – or at least he or she has no privileged position in this matter. The expert can at best function here as a citizen expert.

24 The task has to be to set up a dialectical relationship between the theoretical knowledge of the expert and the socio-cultural information of the citizens. It has to become a conversation with an extended horizon. Numerous techniques of participatory inquiry are emerging to guide such a process, including consensus conferences, participatory research, popular technology assessment, and lay epidemiology, among others[11]. We also need more information of the epistemics that interconnect the citizens and the expert, including the relation of normative to empirical information, the way knowledge functions in political discourses, the ways in which knowledge is embedded in institutional practices, and more.

25 These issues pose no simple agenda, to be sure. But given that, as Beck and Giddens argue, the relationship between those with and those without formal knowledge is one of the major challenges of the new century, then it is time to take up this epistemological challenge.

NOTES

1. Ulrich Beck (1992), *Risk Society : Towards New Modernity.* Newbury Park : Sage Publications.

2. Frank Fischer (1990), *Technocracy and the Politics of Expertise.* Newbury Park : Sage Publications.

3. Frank Fischer (2000), *Citizens, Experts, and the Environment : The Politics of Local Knowledge.* Durham : Duke University Press.

4. A. Plough and S. Krimsky (1987), « The Emergence of Risk Communications Studies : Social and Political Context » *Science, Technology, and Human Values,* 12, nos. 3-4 : 4-10

5. Frank Fischer, « Risk Assessment and Environmental Crisis : Toward an Integration of Science and Participation » Industrial Crisis Quarterly 5 : 113-32

6. B. Wynne (1996), « May the Sheep Safely Gaze ? A Reflexive View of the Expert-Lay Knowledge Divide ». In *Risk Environment and Modernity : Toward a New Ecology,* ed. by S. Lash, B. Szerzynski, and B. Wynne. Newbury Park, CA : Sage Publications

7. S. G. Hadden, 1991. « Public Perceptions of Hazardous Waste » Risk Analysis, Vol. 11, n° 1 : p. 47-57.
8. Michael Scriven. 1987, « Probative Logic » In Argumentation : Across the Lines of Discipline, ed. F. van Eemeren, et al. Dordrecht, Netherlands : Foris Publications : p. 7-32.
9. Steven Toulmin, 1958. The Uses of Argument. Cambridge : Cambridge University Press ; Frank Fischer, Evaluating Public Policy. Chicago : Nelson-Hall.
10. See for example, Stuart Hill (1992), Democratic Values and Technological Choices. Stanford : CA ; Stanford University Press.
11. Frank Fischer, 2003. Refraining Public Policy : Discursive Politics and Deliberative Practices. Oxford : Oxford University Press.

AUTHOR

FRANCK FISCHER

Professor of Political Science – Rutgers University and Karlsruhe

Participation to Praxis: Public Debate as Amplification of Civic Culture

Maxwell Schnurer

"Every tool is a weapon if you hold it right"
Ani DiFranco, "*My IQ*"

1 This essay is a theoretical defense of the value of public debate as a tool to foment social change. Locating public debate in the space between the academic and activist traditions of epistemology, this essay argues that public debates can cultivate new norms of understanding and can be potent tools for creating social change.[1]

2 Traditionally located as an educational tool, public debate is envisioned by most somewhere between nostalgia for a long lost era of robust public participation, and the televised debates that populate our election cycles.

3 This essay intends to rework that sense of meaning and affirm a revolutionary notion of public debate. The chief value of this project is the moving of public debates from the position of public sphere and into the world of activism. It is important to recognize that this essay emerges from the practical work of an activist/academic and whose concerns are explicitly political.

4 This essay will outline the current *crisis of legitimation* of the public sphere with careful attention to the specific context of public debate. Looking at the scene of persuasion in the public sphere, the first section of the paper will explore how media and corporate control circumvent vigorous dialogue through the example of Ulrieke Meinhof. Extending this notion to activism, this essay also explores how activist persuasion is limited in the current geostrategic political context.

5 In the final section public debates are positioned as a method to create new public norms, engage activist causes, and spark vitally needed critical analysis within the American context. In this section a revolutionary methodology of public debates is outlined.

I. DIALOGUE CURTAILED: PUBLIC SPHERE UNDER THE THUMB OF CONVENTION

6 We are accustomed to ignoring or discounting arguments by advocates. Humans selectively filter out messages based on their own experiences. Our ability to read through interpretive frames is a vital part of living in an information age. One part of the necessary living skill of linguistic interpretive defense is that bodies become commodified. As we solidify identity, we interpret our frames via that identity and close off ourselves to new meaning. A good example is the recounting of the tale of Ulrike Meinhof in the new Semiotext(e) book *Hatred of Capitalism.*

7 Ulrieke Meinhof was a widely known socialist academic leader in German political circles. Married to a prominent communist leader, she stepped down from political office and divorced her husband after a difficult pregnancy. She re-emerged into celebrity several years later when she staged a prison escape of Andreas Baader, the notorious Red Army Faction's leader. At this point, the Semiotext(e) editor Chris Kraus begins to interpret Meinhof s tale. Kraus argues that Ulrike Meinhof had been constrained by her public image, and that this had influenced her epistemology. "Meinhof was willing to think about the distance that separated herself and her young subjects as a subject. Yet still, they were worlds apart".[2]

8 Her escape was to break free from that old epistemology and constitute a new (more self-authentic) way of knowing the world was at the heart of her sudden transformation into an urban revolutionary. "Could Meinhof's entry into "armed struggle" really be a war of language? Direct action as escape from the self-conscious claustrophobia of arrogant, objectifying discourse" (61-2).

9 If we imagine these acts as spontaneous moves of resistance against a dictatorial epistemology, we earn the opportunity to explore how our own lives are constrained and how we might break free from these systems of meaning. Meinhof s reaction of armed rebellion in response to the strict limitations of her being is certainly extreme. But perhaps the problem that she indicated, the control of our frames of meaning, is pandemic. Meinhof was a captive subject of a mediated life and having been publicly constituted, her aversion to media portrayal made the emancipatory politics of Baader reasonable. Having been made dual through a media representation, Ulrieke Meinhof was keen to ignore media demons and without the shackles of media opinion, Meinhof s politics merged into Baaders.

10 Perhaps we are all in a place like Ulrieke Meinhof. Victims of a mediated society whose metastasized norms are too alluring to turn down. Without the betrayal of the media, we have not been called to arms against the media as Meinhof was. And if this duality gave rise to her eventual emancipation, then we should consider how best to transform these meanings. Given the commodified nature of fame, it is best that we consider an alternative path to liberation.

11 What brought the revolutionary politics of Baader to Meinhof was solid argumentation.[3] All that need be cracked is the filter that prevents those ideas from getting in. Primary among those constraints is the media system. Here we can join Meinhof s challenge to the media system with the most articulate of the postmodern media critics, Jean Baudrillard.

12 Baudrillard argues that mediated experiences are increasingly being created to be more enjoyable than reality – hyperreal in order to seduce us into disregarding the real. In *The Gulf War Did Not Take Place,* he describes a media machine so powerful as to create and sustain the means for war beyond personal experience. Baudrillard's criticism about the media can mesh surprisingly well with scholar of the public sphere, Jurgen Habermas.

13 Habermas argues that a primary downfall of the public sphere is that experts maintain, "a priori in what fashion the democratic state has to pursue" its goals (Public Sphere 435). In a world that necessitates critical facilities to interpret persuasive experiences, Habermas argues that we need new communication norms to get out of this experience, lending support lor Meinhof's revolutionary turn.

14 McCarthy position's Habermas' criticisms of the current state of public dialogue (legitimation crisis) "as the willingness to accede to a political order because it provides an acceptable flow of system conforming rewards" (377). Further he argues that the media is responsible for this phenomenon. And this is a deep corruption of the public sphere, which might otherwise create policies that directly benefit the oppressed.

15 Benjamin Barber, in his groundbreaking book *Jihad vs. McWorld* argued that civil society (by which he means a close network of "schools, granges, churches, town halls, village greens, country stores and voluntary associations of every imaginable sort" [282]) is undercut by the rise of corporate culture. He argues that when citizens become accustomed to consuming corporate civic culture, their value for homegrown civic culture disappears. This criticism lends support to the difficult position of Meinhof, whose ontology both as a mediated subject and as a critic were too difficult to elicit.[4]

16 Habermas continues:

17 The public sphere, simultaneously predetermined and dominated by the mass media, developed into an arena infiltrated by power in which, by means of topic selection and topical contributions, a battle is fought not only over influence but over the control of communication flows that affect behavior while their strategic intentions are kept hidden as much as possible (Public Sphere 437).

18 Michael Schudson takes this notion, that there was a public sphere, to task. He argues that there was no nostalgic time that we hearken back to. Schudson gathers voting rates and finds that the supposed golden age of American participation had devastatingly low participation rates. Even more intense, Schudson argues that the critical discourse of early citizens was circumvented by class and religious lines and that participation was so tied to party norms that "Politics, then, was more a communal ritual than an act of individual or group involvement in rational-critical discussion (159)". Finally concluding that riots were a much more representative way to understand early American political participation. Schudson's rational-historical research leaves us all the more confused about why the trope of an ideal public sphere emerged?

19 Perhaps, like the movie The Matrix, we already live in a pre-constituted world of media symbols. Most prominent among these symbols is that there was a time of full participation and non-mediated experience. Complete with this fictitious notion that there once was a golden age of rational communication in sync with governance. If this is the case, then the illumination that need emerge to political agents is the transparent nature of the bubble around us. What is necessary is not that citizens be reinvigorated in their faith in democracy, but rather in the duplicitous nature of the state.

20 Combine this mediated encounter with the commodified controls over protest and the picture becomes quite grim. Emancipation from the media system points too often to dogmatic politics whose rituals are sustained despite limited success. This is certainly not to discount the wonderful activists who do amazing work, but rather to criticize them for their lack of media savvy. Old formats of mass demonstrations become quaint 20-second stories whose makeup is predictable.[5]

21 For every ten dour activists whose methods overwhelm their message are the brilliant few activists whose capers slip past the mediated symbols by engaging with the media system itself. Foremost among them is Guy Debord and the situationists whose agitation and direct action cracked open the assumptions of hierarchy within a state. Also worthy of applause are the Canadian activists who publish the magazine Adbusters, whose challenge to the grease of capitalism is refreshing. Consider the sublime anarchist pie throwers, the Biotic Baking Brigade, whose targets have included Biotech guru Robert Shapiro and Bill Gates. There are options for readers who want to explore around mediated forms, but for those not turned onto anti-media criticism there is limited outreach potential even for these creative activists.

22 Given the limited potential of media or protest norms to fundamentally challenge the media system and elicit vigorous public dialogue, we must seek another path. I propose public debate as an option that fulfills the revolutionary potential of each being to determine their destiny.

II. PUBLIC DEBATE NEWLY SITUATED

23 This section of the paper outlines the reasons why public debate can break through traditional means of exclusion and empower critical thinking beyond the mediated experience. This process of liberated epistemology will be explored in this section. We will look at the meaning of public debate for the audience, the possibility for public debate to challenge conventional norms in the public debate process, and the prospects for radical change in public debate participants.

24 Public debates are smaller than people think. A public debate has to be small enough for every audience member to feel empowered and a full part of the process. Public debate must provide opportunities for the audience to participate. If these things don't happen then a debate is not actually public. It is this relationship with the public that solidifies the value of public debate. Habermas calls this an "equalization of power" (Moral Consciousness 71). Without this audience role, then the traditional norms of hierarchical experience will reassert themselves and we will lose any of the benefits of the project.

25 In other words, the public must not only have access to the debate forum, but also have the opportunity to engage with the advocates. A public debate brings multiple perspectives into clash in an event. But the public debate must also provide the space for audiences to articulate their opinions and even to challenge the experts. A public debate is not just a debate that the public is invited to – it must contain space for the public to engage with the debate.[6]

26 When the public experiences the debate on their own terms, then possibility exists for real change. McCarthy argues "the subject's needs find adequate interpretations in these structures" (352). Waldman explains that "the process of deliberation engenders a transformation among the participants", which he describes as an increased political

awareness. This process emerges only through meaningful dialogue that includes the audience in the dialogue. Giving a lecture on a stage only achieves one half of the two-way dialogue necessary.

27 This personal involvement with a debate can create new meaning because the arguments presented in the debate operate in a non-mediated experience.[7] They point to a new way of thinking (these emancipatory ideas may have been presented by an expert or a member of the audience) that elicits a sense of self-confidence. In the mediated society we are constantly told that we are not smart enough to draw our own conclusions and the voices of pundits must frame our issues. A thoughtful public debate encourages exactly the opposite relationship. The audience MUST draw their own conclusions in the face of two compelling advocates who are opposed to one another. In some ways, the audience is called upon to participate more fully.

28 This process is similar to the educational function of New Social Movements. Ron Eyerman and Andrew Jamison argue that social movements transform what they call cognitive praxis – changing the fabric of knowledge about an issue. "It is precisely in the creation, articulation, formulation, of new thoughts and ideas – new knowledge – that a social movement defines itself in society" (55). Social movements bring about cultural change because they call upon audiences to rethink their own ideas about problems. This process of knowledge transformation occurs in both the audiences of movements, and most clearly in the participants of social movements.[8]

29 Critics may argue that this outcome of knowledge creation can result in audiences being manipulated and controlled. Of course, it is possible for someone to be swept up by a powerful advocate and participate in evil. This objection harkens back to the fear of rhetoric embodied in the criticisms of the sophists. The possibility of people to become persuaded by a dark power is always there, but I will argue that the process of public debate limits this risk. Cohen and Arato point out that the successes of social movements result in more self-reflective open dialogue. Social movements help to teach humans the "learning process" of critical public life. In the same way, the process of a public debate lends itself to a radical challenging of hierarchy. Senses of self-confidence in ones own opinions emerge and a sudden realization that one had been shackled to a cookie-cutter epistemology. Similarly, the nature of public debate creates a norm of dialogue that is fundamentally self-critical. The outcome of a public debate can only encourage dialogue and limit demagoguery.

30 Intention on the part of the organizer of the public debate will also have a significant impact on the educational outcomes of the public debate. Is the subject matter relevant to the lived experiences of the audience? Is the forum in a place where people can get to see the event? Is there space for audience members to dialogue and clash with the experts? Is there space for the audience to establish spheres of engagement? All of these questions need to be explored en route to creation of a public debate.

31 One question that needs to be asked is the role of audience knowledge in the public debate. It is vital that the lived knowledge of the public be given a space to emerge. Public debates encourage a resistance to top-down knowledge. Because of the built-in reaction period, the public debate experience guarantees the authentic response by the audience. Habermas points us in this direction in his book *Moral Consciousness and Communicative Action.* He writes that "[e]veryday life... is a more promising medium for regaining the lost unity of reason than are today's expert cultures or yesteryears classical philosophy of reason" (18). It we enable community members to express their own experiences in the

space of a public debate, then the possibility for real change emerges. Girded by personal experience, the shallow nature of mediated control becomes obvious and the resistant strains of public thought emerge as reasonable alternatives. Citizens' engaging with other citizens to challenge experts is a possible outcome for public debates.

32 Public debate is a powerful agent of social change in part because it encourages new voices, but it also exposes bad arguments to public scrutiny. Waldman argues that "political conversation" has the opportunity to "exposes one to facts and arguments about the interests of others and the larger community to which one might not have had access previously" (153). Envisioning public debates as information clearinghouses can help to point us to the kinds of public debates and events that we can host.

33 The potential for change can be seen when people fear to participate. I have been involved in a handful of debates where participants have realized that their own issue is at risk because of the nature of the event, and have backed out. This refusal to participate only indicates the potent capability of public debates to make change.[9]

34 Public debates challenge commodity culture. They exist outside of the realm of ideas for purchase because the event is driven by intellectual development, not profit. Public debate disarms the increasingly partisan audience. The event is balanced at the beginning. The partisan nature of the audience is transformed into a potent challenge on behalf of a larger public. Even decidedly partisan folks bring a criticism on behalf of the "other", another universalized being. The competitive nature (certainly not necessary) of public debates means that we can escape corporate rule through cooperation. Even in the face of a clash between life-long opponents, members of the audience can cooperate. In these brief spaces of non-mediated autonomy, cracks in our solid framework begin to emerge.

35 The value of public debates is centered on the new meaning that can emerge through the public conversations between cooperating audience members. "What is needed is a "real" process of argumentation in which the individuals concerned cooperate. Only an intersubjective process of reaching understanding can produce an argument that is reflexive in nature; only it can give the participants the knowledge that they have collectively become convinced of something" (Habermas "Discourse" 67). We return to the reaffirmation of the public sphere.[10]

36 This move of course, is not revolutionary because we come back to solidify a notion of the public sphere, which in turn props up the notion of a democratic state. But if we reposition this engagement as safe space for activist intervention, then we can come up with a more radical interpretation. To do this, I want to turn to Nancy Fraser and Antonio Gramsci.

37 Fraser argues that Habermas fails to comprehend the exclusionary nature of public spheres in the past. I would argue that public debates have the opportunity to circumvent traditional pathways of exclusion that are compellingly explicated in Fraser's book *Justus Interruptus.* This is not to argue that public debates are completely open, but rather that they are more open for engagement than traditional public sphere focus. Keep in mind that Habermas, Barber, and Calhoun all position the public sphere as emerging within a bourgeoisie culture of private clubs.[11] Fraser writes that "subordinated social groups usually lack equal access to the material means of equal participation" (79). This is not the case with public debates. In fact, well-planned public debates can be a powerful opportunity for activist groups to bring their ideas to a larger public. Most importantly,

they can persuade in a space without direct media interpretation. This allows their messages that would otherwise be undercut or silenced to emerge into the public.

38 Public debates can be a significant part of Fraser's subaltern publics, which she describes as "parallel discursive arenas where members of subordinated social groups invent and circulate counter-discourse, which in turn permit them to formulate oppositional interpretation of their identities, interests, and needs" (81). Public debates become testing grounds for social movements who want to explore new ideas of persuasion. This opportunity means that social movements who might otherwise be excluded can elicit new meaning in the frame of public debates.[12]

39 Fraser's arguments help us understand the value of public debates. Antonio Gramsci's ideas about the Organic Intellectuals can help us to position academics and their roles to play. Gramsci argues that the state maintains control over populations because they can simultaneously threaten citizens if they step out of line and the state gives minute reforms to encourage citizens to believe in the state. Against the forces of the state, Gramsci positions Organic Intellectuals as individuals who help to coordinate and express the desires of the oppressed against the state. Gramsci imagines intellectuals who retain connections with an oppressed populace and who become "permanent persuaders", pushing the knowledge frames of the oppressed against the knowledge frames of the state.

40 I think that Gramsi and Fraser can help point us to a role for academics who are considering public debates. Our role as intellectuals is to engage with the political at the highest level of meaning. To do this, we need to consider how our privileged positions in the academy can help to enhance social movement meaning. Public debates circumvent the media deadlock, opening up spaces for individuals to be moved by activist messages. Like Meinhof, individuals can have the opportunity to explore epistemologies outside of their current frames. This opportunity represents the highest level of activism and intellectual exploration, that of the revolutionary.

III. CONCLUSION

41 This essay positions public debate within its revolutionary potential. Public debate provides an opportunity to get around the traditional mediated experience of public dialogue. After exploring the damage that media systems do to authentic political dialogue, public debates are positioned as windows of opportunity for radical personal change. By coupling social movements with public debate opportunities, Organic Intellectuals can help crack open the traditional top-down method of knowledge, and open the space for individuals to define their own politics. This opportunity may not be taken, but the possibility for change can not be overstated. Through engagement with meaningful dialogue and experience, critical citizens emerge who are willing to take epistemological risks. Some of those risks might create actions like Meinhof – and emerge as revolutionary icons.

BIBLIOGRAPHY

BIBLIOGRAPHIE

BARBER B. [1995], *Jihad Vs. McWorld,* New York, Ballentine Books.

BAUDRILLARD J. [1995], *The Gulf War Did Not Take Place,* Bloomington IN, Indiana University Press.

BAUDRILLARD J. [1994], *Simulations and Simulacrum,* Ann Arbor MI: University of Michigan Press.

COHEN J., ARATO A. [1994], *Civil Society and Political Theory,* Cambridge MA, The MIT Press.

CRIMP D., ROLSTON A. [1990], *AIDSDEMOGRAPHICS,* Seattle, Bay Press.

DELEUZE F., GUATTARI. [2001], "May '68 did not take place", in *Hatred of Capitalism* (Eds. Kraus and Lotringer), New York, Semiotext(e): p. 209-211.

DIFRANCO. A. [1991], "My IQ" *Puddle Dive,* Righteous Babe Records, Compact Disc.

EYERMAN R., JAMISON. A. [1991], *Social Movements: A Cognitive Approach,* University Park PA, The Pennsylvania State University Press.

FRASER N. [1997], *Justus Interruptus: Critical Reflections on the "Postsocialis" Condition,* New York, Routledge.

FOSS S. K., FOSS Karen A., TRAPP. R. [1991], *Contemporary Perspectives on Rhetoric,* Prospect Heights IL, Waveland Press, Inc.

GRAMSCI A. [1971], *The Prison Notebooks,* New York, International Publishers Co.

HABERMAS J. [1992], "Further Reflections on the Public Sphere", *Habermas and the Public Sphere* (Ed. Calhoun), Cambridge MA, The MIT Press: p. 421-461.

HABERMAS J. [1999], *Moral Consciousness and Communicative Action* (Trans. Lenhardt and Nicholsen), Cambridge MA, The MIT Press.

KEENAN A. [1998], "The Twighlight of the Political? A Contribution to the Democratic Critique of Cynicism", *Theory and Event.*

KRAUS C. [2001], "Aliens and Anorexia", *Hatred of Capitalism.* (Eds. Kraus and Lotringer), New York, Semiotext(e): p. 57-62.

MCCARTHY T. [1996], *The Critical Theory of Jurgen Habermas,* Cambridge MA, The MIT Press.

MCGEE M. C. [1980], "Social Movement: Phenomenon or Meaning?", *Central States Speech Journal,* n ° 31: p. 233-244.

MEINHOF U. [2001], "Armed Anti-Imperial Struggle", *Hatred of Capitalism.* (Eds. Kraus and Lotringer), New York, Semiotext(e): p. 63.

MITCHELL G. [1998], "Pedagogical Possibilities for Argumentative Agency in Academic Debate", *Argumentation and Advocacy*: p. 1-15.

MITCHELL G. [May 10, 2003], Telephone Interview.

SCHNURER M., SNIDER A. C. [2002], *Many Sides: Debate Across the Curriculum,* New York, Idea Press.

SCHNURER R. M. [2002], *Towards A Semiotics of Freedom,* New Paltz, New York, KMEME Media.

SCHUDSON M. [1992], "Was There Ever a Public Sphere? If So, When? Reflections on the American Case", *Habermas and the Public Sphere.* (Ed. Calhoun), Cambridge MA, MIT Press: p. 143-163.

WALDMAN P. [2001], Deliberation in Practice: Connecting Theory to the Lives of Citizens, *Politics, Discourse, and American Society.* (Eds Hart and Sparrow), Lanham MD: Rowman & Littlefield Publishers Inc: p. 151-171.

WALLEN J. [1996], "Reading Spaces: The Poverty of Conversation", *The Yale Journal of Criticism,* 9.2: p. 405-419.

WETHERELL M., POTTER J. [1992], *Mapping the Language of Racism: Discourse and the Legitiation of Exploitation,* New York, Columbia University Press.

NOTES

1. In this essay, when I refer to public debates I am indicating a relatively a unique phenomenon. In the United States among competitive University debating teams, there is an increasing interest in debates that are put on with the specific intention of a public audience. Debate scholars like Gordon Mitchell at the University of Pittsburgh, Alfred Snider at the University of Vermont, and John Meany at the Claremont Colleges have all promoted the use of public debates as a way to encourage civic dialogue and conversation about important public controversies. The public debate stream in the United States generally consists of several experts and students clashing in a public forum with a significant portion of the event set aside for public comment.
2. Meinhof had been working with troubled girls at a local reformatory school. Kraus hypothesizes that the lived nature of the young girls that Meinhof came to encounter created a new sense of meaning about the world. And it was this disconnect between her politics and her life that resulted in her revolutionary turn.
3. Interesting to note that Meinhof's communiqué drips with simple prose as a rebuttal to her overly academic past. Reality can only be perceived in a materialism related to struggle – class straggle – and war. Revolutionary action – no matter how it is brought about – will always be understood by the masses. Words are senseless, outrage is no weapon ; the Guerilla takes action.
4. There is room to criticize this essay for nostalgia. Although a position where one is liberated from media experience is central to this argument, there is a nod to an ideal world.
5. For more on the frustrating nature of commodified activist politics see Schnurer's essay *Toward a Semiotics of Freedom.* This essay outlines the difficulties that activists face in cultivating an earnest political norm among media-savvy consumers.
6. For more on this see Gordon Mitchell's essay. He outlines some of the emancipatory moves that have connected public debates to the activist turn.
7. For this reason, re-broadcast public debates on the Internet, or on video formats does not contain the revolutionary potential that experiencing the event of a debate in real time can have.
8. Eyerman and Jamison point to a vigorous notion of public intellectuals. They suggest that one of the most powerful functions of a social movement is to encourage knowledge formation on the part of the public and to encourage those publics to clash with established « experts ». A good example of this would be the American AIDS activist organization ACTUP, whose members became such experts on the epidemiology of HIV, that they were eventually invited to sit on Food and Drug Administration panels. For more on this see Crimp and Rolston.

9. A good example of this occurred in Pittsburgh in 1999. I was involved in both the public debate program at the University of Pittsburgh and the campus animal rights group. The animal rights group prepared a 3-day demonstration against animal experimentation (vivisection) on the campus, and had dozens of events ranging from speakers to movies. The highlight of the event was a public debate between prominent anti-vivisectionist MD, Ray Greek. Independent of the activist group, the public debate program agreed to broker a public debate on animal experimentation. The public debate program at Pittsburgh invited more than 20 research scientists to participate. All of them turned the offer down, several expressing that they wanted to come debate, but that their department chair had suggested that they boycott the event. These research scientists knew that the full weight of public scrutiny would dangerously undercut their own expertise and so they refused to participate.

10. Pushing this notion of rhetorical transformation encouraging epistemological shift, Wetherell and Potter contribute a significant study. Their exploration of the racist rhetoric of New Zealand brings a specific instance to light using Foucault's discursive analysis.

11. These private clubs center on exclusion. Although they are the birthplaces of American civic culture, they are also most often the centers of reactionary politics. In America, the idealized civic spaces of community organizations, are often right-wing organizations whose political vision does not include women, queers, the earth, or and dissident opinion.

12. In an interview with Gordon Mitchell, I asked him about the likelihood of public debate becoming a social movement in the United States. He replied that the various activists who are promoting public debate in the United States are all coming from very different places, and their methodologies are dramatically diverse. Rather he suggested that we use Michael McGee's notion of social movements as meaning rather than phenomenon to help understand the public debate movement in the United States. Mitchell suggests that the varied telos of public debate advocates may mesh into some level of shared meaning.

AUTHOR

MAXWELL SCHNURER

Professeur de Sciences de l'Information et de la Communication – Marist College, New-York

La facilitation, cœur de la délibération

Sylvain Gallais

« Consensus means mediocrity »
S. WETLAUFER[1]

1 Tout système politique est supposé pouvoir résoudre le problème des décisions et choix collectifs, ceux qui sont indivisibles. Certains systèmes sont autoritaires, d'autres laissent place à ou privilégient la délibération. Dans cette dernière catégorie, on se trouve en présence de la véritable démocratie qui, depuis Athènes, est symbolisée par le débat public et/ou la délibération des citoyens. Nous l'appellerons la « démocratie vécue »[2], catégorie dans laquelle nous rangeons le système politique baptisé « démocratie délibérative »[3].

2 La valeur d'un véritable débat public dans lequel des gens ordinaires se réunissent, dialoguent, discutent, délibèrent, se rencontrent et apprennent à se connaître n'a pas son équivalent en nul autre système politique. Au delà de l'aspect instrumental de la prise de décision, on découvre le rôle durable de la démocratie vécue et, plus spécialement, de la démocratie délibérative, celui de la « fabrication » d'une société et de son « tissu social »[4]. La délibération est au système politique ce que la manufacture (ou la « fabrique ») est à l'économie du pays. Cela s'explique simplement. La diversité nourrit la démocratie délibérative et, selon Wagner, la délibération publique permet de réunir différents groupes de personnes ce qui leur permet de comprendre un grand nombre de sujets publics, « *la délibération publique peut être un outil important aidant la communauté à produire clarté et accord* », sa caractéristique essentielle étant son adaptabilité, son inclusion de la diversité *(inclusiveness),* son accessibilité et l'accent permanent qu'elle met sur la résolution de problème.[5] La pratique de la délibération publique comporte encore d'autres avantages que la prise de décision ou le « tissage social ».

3 Parmi les objectifs recherchés lors de l'usage d'un processus délibératif on trouve la prise de décision, la résolution de problèmes, la résolution ou la prévention de conflits, la fabrication du « tissu social », mais aussi la construction d'un groupe et même des opérations de communication, de relations publiques, la stabilité sociale et politique, la pérennité du régime politique, etc. Prise de décision et résolution de problème

représentent la grande majorité des cas vécus. Dans ces cas, la délibération a nécessairement lieu au sein d'un petit groupe[6].

4 Dans les méthodes délibératives avec panel, dans les réunions publiques de village *(town meeting)* ou de quartier, lors des réunions dans les entreprises ou les associations, la chance est offerte à un petit groupe délibératif de produire une « micro culture » efficiente. Comme toute culture, elle se caractérise par des règles propres, écrites, orales et implicites, convenues ou coutumières. Si dans un groupe social, la culture est l'œuvre du temps[7], dans un processus délibératif elle est l'œuvre du facilitateur.

5 Les organisateurs de sessions délibératives l'ont très tôt découvert. Dans la récente application au problème de la réforme constitutionnelle, les Australiens ont utilisé plusieurs méthodes, « *conçues comme complémentaires en termes de profondeur et de champ* »[8] : toutes reposent sur le concept de délibération facilitée[9].

6 « *La facilitation est centrale dans nombre de projets démocratique* » écrit Rosa Zubizarreta[10]. Elle rappelle que la facilitation constitue l'essence même de la délibération en petit groupe, en citant la nouvelle méthode de Gastil[11], de groupes « facilités » de citoyens sélectionnés au hasard (par exemple, complétant une consultation électorale), et en évoquant aussi les bien connues méthodes des Citizens Juries et des Conférences de Consensus. Dans un processus délibératif, le rôle du facilitateur est si vital que des organisateurs comme la Fondation Kettering enseignent et forment des facilitateurs.

I. À QUOI SERT LA FACILITATION ?

7 De nombreux travaux font l'hypothèse que les règles de la délibération et les rôles de la facilitation diffèrent profondément selon la catégorie de délibération. Roger Schwarz[12] propose une échelle des conditions d'efficience de la délibération, allant du contexte institutionnel, au processus de facilitation, en passant par la structuration du groupe. Rappelant qu'un « *processus concerne comment on fait plutôt que ce que l'on fait* », il établit la prise de décision et la résolution de conflit comme étant les deux grands domaines de la délibération, en faisant de la résolution de problème « le noyau fondamental » de toute catégorie. « *Un problème, dit-il, est simplement un fossé entre ce qui est désirable et ce qui existe* »[13]. Pour le combler, il faut suivre un processus systématique du type : formulation d'un problème, identification de ses causes, identification des solutions possibles. Faire l'expérience d'une délibération montre que rien de cela n'est ni évident ni spontané.

8 Comme tout problème, pour qu'il ait une solution, il faut qu'il soit bien posé. Il est donc nécessaire que des méthodes ou des règles soient instituées au préalable et enseignées au panel. L'existence d'une règle est plus importante que son contenu – « *It is much more material that there should be a rule to go by than what that rule is...* », tel le pose la « bible selon Robert » des réunions publiques[14]. Il est affirmé comme essentiel que les participants à une délibération soient en total accord sur la procédure et les règles (consensus « a minima »), même s'ils n'arrivent pas in fine à se mettre d'accord sur la conclusion et son contenu (consensus « a maxima »). La littérature sur la délibération insiste souvent sur le fait que l'esprit de la règle procédurale l'emporte nécessairement sur la lettre. Ce qui fait du facilitateur le personnage central du processus, le gardien de « l'esprit des lois » qui donnent à une délibération toute son efficacité.

FORMULATION DU PROBLÈME PREMIER

9 *Délibérer, c'est utiliser la raison en vue d'une fin,* celle de prendre une décision et d'agir en conséquence[15]. La délibération n'a de sens que s'il existe plusieurs formulations possibles du problème, plusieurs issues alternatives possibles à la décision, c'est à dire s'il n'y a pas surdétermination de la problématique – a priori et dans l'esprit des participants. La surdétermination peut être d'ordre naturel (par exemple, le choix d'un pont au dessus de l'Atlantique ne constitue pas un choix ouvert) ou d'ordre institué (interdiction par décision du législateur ou en vertu du droit positif).

10 Cela signifie en clair que vouloir délibérer avec l'idée préalable que le choix est déterminé n'a aucun sens. En fait, un groupe humain ne vit pas selon un principe déterministe. Il est mouvant et insaisissable. *« Faire un débat », écrit Jean Daniel, « c'est ne pas savoir à quelle conclusion on va aboutir. C'est le contraire des dogmatismes, c'est le contraire de l'idéologie... »*[16] Selon Dennis Chong, « *avoir une opinion ne représente que la moitié du problème dans une démocratie, les gens doivent pouvoir compenser leurs certitudes par une capacité à être flexibles et ouverts à autre chose* ».[17] C'est au facilitateur qu'incombe la tâche de produire une telle flexibilité pour faire naître une idée qui sortira du groupe. Il y a plusieurs moyens pour cela.

Exposition pour clarification, présentation et structuration des points de vue

11 Cela commence toujours par l'énonciation et la clarification de ce que les participants ont à dire sur le sujet en délibération. Concrètement, ils peuvent soit exposer leurs points de vue à tous, soit les communiquer à un tiers qui les organisera (mapping) ou les structurera dynamiquement (Fishkin), soit encore ils peuvent s'ouvrir aux autres en faisant appel à une attitude empathique. En d'autres termes, afin de clarifier et structurer les opinions sur « le » problème, on recense trois possibilités : on peut utiliser soit une « Exposition » des opinions avec facilitation, soit une « Structuration externe » soit encore le moyen de l'Empathie[18]. Dans le premier et le dernier cas, les participants découvrent eux-mêmes les aspects centraux et collatéraux de ce dont ils vont traiter. Dans le second cas, ce travail est réalisé par des spécialistes extérieurs au groupe des participants.

12 La délibération produit quelque chose comme une collection d'opinions sur un sujet ou un ensemble de sujets donnés. Grâce au dialogue, qui est une forme d'échange, écrivait David Bohm, « *naît une nouvelle espèce d'opinion, basée sur le développement d'un sens commun... Les gens désormais ne s'opposent plus, bien qu'ils n'interagissent pas non plus, en fait ils participent à ce vivier de sens commun qui est susceptible de développement et de modification constants »*[19].

13 Il est clair que l'on doit supposer qu'avant délibération les points de vue sur problèmes, causes et solutions sont vagues et non formidables. Il vient immédiatement une remarque, amplement rapportée dans la littérature : le problème caractéristique de toute opinion en gestation est qu'elle est malléable, ou qu'on peut la « formater » *(shaped),* tel que le rappelle Dennis Chong. Les citoyens, dans leur ensemble, sont très mal informés par exemple des choses publiques ou scientifiques et, de ce fait, ils ne font guère état de points de vue stables et cohérents, quand ce n'est pas du domaine du farfelu (quant au factuel). Chong ajoute qu'il n'y a qu'une solution : la délibération. Tout l'intérêt de la

délibération réside dans sa capacité à faire que les participants puissent s'informer des faits, apprendre les uns des autres, et finalement voir plus clair en eux et dans leur formulation. Fort de ses nombreuses expériences, le Jefferson Center (Citizen's Jury) insiste sur la nécessaire nature externe (et contradictoire) de l'information factuelle, alors que Gastil[20] pense au contraire que chaque participant doit livrer aux autres tout ce qu'il sait (croit savoir des faits) au risque de voir se développer des comportements stratégiques.

Structuration pour clarification, présentation et structuration des points de vue

14 D'autres auteurs que Gastil mettent l'accent sur la révélation personnelle des préférences et leurs structurations individuelle et commune. Pour que cela advienne, Joshua Cohen pose quatre conditions auxquelles doit veiller le facilitateur :

- les participants doivent être liés par leur décision, se sentir responsables,
- chacun doit être motivé à exprimer clairement et honnêtement ses préférences et ses différences, voire ses critiques,
- toute relation de pouvoir explicite, implicite ou symbolique doit être évitée,
- on doit atteindre un consensus sur le contenu de la conclusion (décision ou solution de problème)[21], consensus « a maxima ».

15 En résumé, délibérer c'est donc d'abord et avant tout se construire et se structurer soi-même face aux autres. Une vision d'ensemble du groupe doit ensuite être bâtie afin de créer la dynamique de la réflexion, par un effet de miroir, et d'orienter le travail en commun. La structuration « externe » est le moyen utilisé par l'analyste, observateur extérieur, qui extrait sa conclusion à l'aide d'outils spécifiques. Par contre, la dynamique instillée à un panel délibératif lui fait produire un autre genre de structuration, « interne », différemment instrumentalisé. De toute façon, comme le rappelle Taguieff[22], on ne peut se contenter de chercher à déterminer des intersections communes non plus qu'à juxtaposer des désaccords, même si on atteint un consensus sur leurs raisons d'être. Additionner n'apporte rien de productif. La structuration ne suffit pas a faire progresser une délibération.

16 La méthode des sondages délibératifs semble confirmer l'hypothèse que la délibération même personnelle peut structurer l'opinion des participants[23] tout en la faisant évoluer, et qu'il suffit alors à des spécialistes des sondages d'opinion de récolter la moisson des opinions produites par l'ensemencement du terrain. Quelques résultats *« support the hypothesis that deliberation actually increases preference structuration, while [others] exhibit high levels of structuration both before and after deliberation »*[24]. L'hypothèse de recherche fait appel à l'idée que la délibération peut induire une reformulation *(a new framing)* sociale du problème de la décision en éliminant des considérations d'ordre purement égoïste ou néfaste pour autrui, en permettant de préciser les questions et les solutions alternatives possibles (c'est le travail des experts qui moissonnent in fine) parce que chaque participant peut se positionner par rapport aux autres et aux questions, préférences et solutions avancées. S'il y a effectivement structuration d'opinion, il n'est pas certain que les critiques comme celles de Chong[25] (formatage de l'opinion, *shaping*) ne soient pas fondées. En outre, la vue d'ensemble des points de vue exprimés fait l'objet d'une structuration *(mapping)* nécessairement conçue et orientée dans le sens de l'objet attendu (par exemple, décider d'une réponse unique). C'est tout le problème du biais (artefact) introduit par l'observateur dans l'expérience.

17 Par définition de son rôle, le facilitateur n'introduit pas de biais dans la délibération. Très généralement, le facilitateur demande à chaque personne d'apporter ses points de vue comme autant d'objets à exposer au vu et au su de tous les autres. Le premier stade s'apparente à une « exposition » d'objets dans des vitrines personnelles *(show room),* certes standardisées pour égaliser les conditions de l'observation (de la « réception »). Dans la méthode des sondages délibératifs, les opinions certes sont présentées mais l'analyste extérieur les organise et les situe d'emblée *(mapping)* afin de permettre une "mesure" de leur évolution. Il est le spectateur principal.

18 Ned Crosby, inventeur du Citizen's Jury, utilise l'empathie comme moyen de connaissance d'autrui[26] plutôt que la vitrine d'exposition. Il est clair que l'empathie ne peut naître qu'au sein d'un très petit groupe (15 personnes maximum). Dans ce cas, chaque membre du groupe, au lieu d'exhiber ses opinions personnelles, incite et invite chacun à se « mettre à sa place ». Une nouvelle « idéologie de position »[27] en émerge. L'émergence de l'empathie entre les membres d'un groupe réduit certes les risques de stratégie communicationnelle en même temps que celui de domination de certains. Mais c'est un moyen de communication relativement aléatoire, alors que la présentation lors de « l'exposition » ressortit à un domaine moins subjectif et moins affectif. Dans tous les cas le facilitateur veille à éviter toute relation de domination entre les participants.

Empathie pour clarification, présentation et structuration des points de vue

19 La nature aléatoire de la relation empathique est analogue à celle de toute forme d'échange entre individus. L'analogie avec l'échange marchand est évidente, pour les économistes en tout cas. L'empathie joue dans ce cas le même rôle que le droit de propriété dans l'échange marchand[28]. Elle oblige à entrer dans un rapport personnalisé plutôt qu'à en rester à un rapport étranger *(alien).* Jean-Philippe Roy l'entend ainsi quand il parle du rôle que le *« facilitateur, pivot de l'expérience, va jouer dans le déroulement matériel de l'échange. Il est, en quelque sorte l'agent qui va assurer la convertibilité des biens dans la transaction. L'outil qu'il manipule à cet effet est l'empathie* »[29]. Le facilitateur se doit alors d'être plus qualifié et formé à ce genre d'exercice, différent de la simple conduite à une « exposition ». D'un autre côté, les participants peuvent apprendre sur le terrain, par la pratique, à s'engager dans des relations plus personnelles capables de déclencher l'empathie. La participation à des sessions délibératives stabiliserait la relation empathique. La délibération, écrivent Matthews et McAfee, ce sont des gens qui parlent entre eux et qui apprennent ensemble, et *« plus nous nous retrouvons ensemble pour parler, plus nous découvrons que nous partageons le même futur et la même destinée.* »[30]. L'essentiel serait donc de participer. Participer serait une condition suffisante pour la réussite d'un processus délibératif ? Danois (Danish Board of Technology) comme organisateurs de Citizens Juries (Ned Crosby) semblent le penser.

20 Finalement, la littérature sur la délibération attribue à la facilitation une fonction d'autant plus vitale que le groupe est laissé libre de s'observer de manière réflexive. Le groupe identifie lui-même ses préférences, rend leur diversité évidente, les formule en commun et fait de leur collection une nouvelle vision du monde en question. Après ce stade premier, quand les opinions exposées permettent d'établir toutes les formulations du problème, un autre type de problème se pose au facilitateur : que faire et comment ?

21 La facilitation par définition « *doit faciliter l'échange et le fonctionnement du groupe* ». Il ne le remplace pas dans sa démarche. « *La principale tâche du facilitateur est d'aider le groupe à*

accroître son efficacité en améliorant le processus »[31] Il a à jouer un rôle, non d'instructeur, mais d'éducateur (« socratique ») en poussant les participants à comprendre ce qu'ils font et où cela les conduit. Il leur donne motivation et moyens de juger du processus de la délibération et de le modifier en connaissance de cause. C'est un travail impressionnant comparé au précédent, qui était de faire que les membres exposaient leurs points de vue.

CAUSES ET SOLUTIONS. INSÉPARABLES

22 Une délibération qui délimite et exprime clairement l'enjeu qui réunit le groupe délibérant est logiquement suivie d'une autre délibération sur les causes et solutions du problème ou du conflit. Les membres du groupe se heurtent alors à trois types de problèmes :

- Des problèmes d'information : une information lacunaire et fragmentée, une attitude différente devant les faits (subjectivité de l'information), une idéologie handicapante.
- Des problèmes de relation entre membres du groupe, des problèmes psychologiques, des clichés, une forte subjectivité devant les faits comme devant les autres membres.
- Des problèmes de communication, au sein du groupe, avec les « témoins », avec les organisateurs, les commanditaires, les facilitateurs.

Les faits et données non discutables

23 Tout phénomène possède des causes dites « factuelles », éventuellement expliquées par la science, la technique, le sens commun, la raison,... De même, toute décision possède des conséquences factuelles, prouvées ou plus ou moins prévisibles. Les méthodes délibératives avec panel profane font appel à des « témoins » extérieurs afin de démarrer toute délibération avec des participants « factuellement » mieux informés. Cette information ne pas sans poser problèmes. Les problèmes de langage, par exemple, ont été abordés par la littérature, notamment avec les travaux de Frank Fischer sur la communication entre scientifiques ou « experts », d'un coté, et profanes de l'autre. Ces problèmes de communication existent aussi entre les profanes eux-mêmes. Le langage et la rhétorique, même sans aborder les problématiques habermassienne, font aussi problème. Edgar H. Schein, comparant débat et dialogue, fait remarquer qu'il ne peut y avoir de *« véritable recherche de solution à un problème ou de résolution d'un conflit si on ne suppose pas que les membres du groupe se comprennent mutuellement suffisamment clairement pour parler le même langage »*[32]. Comme le pose Laurie Olsen[33], vérifions d'abord « *si nous voulons dire les mêmes choses avec les mots que nous employons* ».

24 On peut remarquer que certaines mises en garde ont été apportées quant à l'introduction de données factuelles quand elles sont discutables et non contextuelles. Ogien pose a priori que des positions y compris d'experts peuvent se révéler irréconciliables, et qu'il n'y aurait que des « légitimités rivales »[34]. Il conclut qu'entre experts et profanes, il n'y a place pour rien. De même selon Robert Wachbroit, « *la délibération publique sur des données factuelles est non seulement absurde mais ouvre la porte au désastre* »[35].

La psychosociologie dans la gestion du groupe

25 La question de la facilitation peut maintenant se réduire à : Comment générer un espace d'échanges ? Comment distinguer le jugement de valeur du factuel vérifiable ? Comment rendre les gens raisonnables ? Comment leur faire abandonner l'emploi de la rhétorique

comme art guerrier au profit de la raison comme moyen de découverte (et de respect d'autrui) ?

Rhétorique contre raison

26 Développant l'idée du dialogue dans un groupe « dialoguant », Isaacs[36] distingue la délibération aristotélicienne, qui use de la rhétorique, de la délibération kantienne, qui s'attache à la raison. L'hypothèse qu'un discours raisonné et un discours rhétorique sont incompatibles est aussi ancienne que la critique des sophistes par Platon. Platon distinguait deux formes de persuasion, rappelle-t-il, l'une emportant conviction sans connaissance, l'autre apportant connaissance. Dans cette dernière, « kantienne », « *le principe de la "rationalité communicationnelle" permet d'éviter des relations de domination et de violence symbolique, des attitudes stratégiques et des déceptions et frustrations personnelles. Toute argumentation devient valable si elle exprime un sentiment personnel, un jugement normatif clairement affiché comme tel, et si elle est fondée sur des faits validés ou vérifiés* »[37]. La rhétorique, tranche Isaacs, ne cherche qu'à convaincre l'auditeur sans lui apporter de connaissance nouvelle. Convaincre les participants d'abandonner toute rhétorique et toute dialectique relève de la psychologie appliquée (par le facilitateur). Ned Crosby mettait beaucoup l'accent sur ce point.

27 Les méthodes étudiées au Centre d'Études sur le Débat Public, conférences de consensus médicales (et danoises ?), Citizens Juries du Jefferson Center for New Democratic Processes, Plannugszelle de Peter Dienel, National Issues Forums Institute, du Study Circles Resource Center, de la Public Agenda Foundation, de l'lnstitute for Responsive Education sont de la catégorie « kantienne », alors que les débats politiques et médiatiques appartiennent au mieux à la catégorie aristotélicienne.

La gestion de la charge émotionnelle

28 Les éléments de réponse aux questions précédemment soulevées ressortissent généralement de la psychologie. Face à un sujet donné ou à un thème général, face à un problème, les causes et les solutions émergent toujours comme subjectives : à chacun sa justification, son idéologie, sa légitimation. Il y a des thèmes à forte charge émotionnelle et seule la facilitation, constate Rosa Zubizarreta[38], peut conduire à un résultat productif, comme par exemple dans un groupe dit « auto-apprenant ».

29 Les groupes auto-apprenant ou « T-groupes »[39] sont les mieux adaptés à ce genre de situation complexe. Ils fonctionnent en mettant les participants « face à face », produisant quelque chose qui précède l'émergence de l'empathie mais qui ne la déclenche pas nécessairement, et qui forme comme un ciment entre les participants : intimité et honnêteté, intégrité, ouverture à autrui, et rétroactivité *(feedback).* On rencontre ce type de phénomène dans le groupe familial ou le groupe de même sang. La méthode a été poussée à un extrême par l'Institut Esalen (Californie du nord) qui y inclut même la dynamique de groupe (contacts physiques). Il en résulte une plus grande confiance en autrui, une communication à plusieurs niveaux et passant par de multiples canaux. Dans des groupes démocratiques plus importants, il est possible de suivre la méthode des panels ou des sondages délibératifs en sondant quelques « T-groupes » de dix à quinze personnes, l'importance du groupe déterminant l'efficacité du face à face. Ces techniques sont particulièrement adaptées à et conçues pour des cas très difficiles et plus que

problématiques. Elles sont assez largement connues et utilisées, par exemple dans les classes de collège et université ou les organismes de formation.

Relations « communicationnelles »

30 En réponse à nos questions, il existe aussi une approche en ternies de communication plutôt que d'attitude et de psychologie : absence d'écoute, de moyen d'expression ; asymétries, dominations, violences symboliques ou réelles. Prenons un exemple extrême.

31 La situation extrême d'un groupe peut donner l'image d'une dynamique de dialogue Bohmien *(Bohmian dialogue),* sans hiérarchie ni chaos, mais dans des conditions très exigeantes : exprimons ce que nous croyons, ne parlons que de ce qui est important pour nous, écoutons réellement les autres (jusqu'à l'empathie), ne disons que ce qui est vrai pour nous mêmes afin de ne pas induire les autres en erreur, cherchons ce que nous pouvons apprendre ensemble en explorant toute chose, et évitons de monopoliser la conversation. David Bohm, physicien quantiste, pensait en premier que « *nos croyances façonnent les réalités dont nous parlons... la pensée est largement un phénomène collectif, rendu possible seulement au travers de la culture et de la communication* »[40].

32 Isoler toutes les causes c'est déjà résoudre le problème car un problème ne peut être résolu que s'il est bien posé. Il ne reste qu'à les faire étudier, les faire analyser, les faire peser en n'en rejetant aucune a priori. Généralement, le facilitateur est formé pour conduire le groupe en ce sens.

33 Doit suivre alors la décision ou la réponse ou encore la conception concrète de la solution (ou des solutions complémentaires), objet de la phase délibérative finale, et éventuellement sa mise en œuvre. Par définition, toute délibération se termine par une prise de décision. Cette phase est totalement prédéterminée par les phases précédentes. La diversité apparente des méthodes de délibération et de facilitation peut cependant nous désorienter.

II. CATÉGORIES DE FACILITATION

Objectivité, subjectivité

34 Un principe unique dirige toute délibération efficace : d'abord faire procéder à l'exposé exhaustif des faits objectifs et subjectifs, des jugements de valeur, des intuitions, et poursuivre par leur analyse objective. Objectiviser, c'est produire un objet. On entend généralement par objectif ce qui est factuel, incontestable car vérifiable. Est subjectif ce que pensent, ressentent intuitivement et expriment les participants à la délibération. Est défini comme « objectif » ce qui est admis par tous les membres du groupe délibérant. C'est une définition suffisante et il n'y a nul besoin de faire appel à la science. L'analyse d'un problème à résoudre est dite objective quand elle est œuvre commune, qu'elle met en évidence la pluralité des causes et des solutions. « *L'alternative à l'intuition, écrit Lovegrove, c'est la délibération* » du jury d'assises[41]. Dans la littérature sur la délibération, sera donc considéré comme objectif ce qui aura fait l'objet de l'attention commune, exposition et analyse, des participants.

Praxis de la délibération

35 Les membres d'un groupe délibératif peuvent appartenir à une même organisation (par exemple, une équipe d'agents commerciaux dans une entreprise), ils peuvent éventuellement employer le même langage (exemple de scientifiques d'une même branche), ils peuvent être animés par un sentiment d'identité (locale ou ethnique, par exemple), ou bien encore il peuvent avoir été choisis au hasard. Dans tous les cas la facilitation a été adaptée à un objectif et conçue en ce sens. La délibération est par nature praxis, action en vue d'un résultat.

36 Si nous ne considérons que la facilitation d'une délibération à fins démocratiques, le but de la facilitation reste toujours de faire produire au groupe un résultat du type solution ou décision. Dans ce cas, comme nous l'avons précédemment évoqué, la disparition de l'anonymat et le « tissage » social qui s'ensuit doivent être considérés comme des sous-produits, à moins de les supposer qu'ils sont utiles aux fins recherchés – ce qui peut être le cas d'une micro-société.

37 Ainsi, dans le cas d'une classe scolaire ou d'un groupe hétérogène dont on veut faire une équipe ou un tout cohérent et actif, Johnson and Bany[42] ont identifié quatre sortes de facilitation : (1) pour réaliser unité (de vues, d'actions) et coopération (opposé à compétition) (2) établir des normes, des règles, des procédures de coordination permettant de travailler ensemble (3) utiliser des techniques de résolution de conflit afin de mettre en place les conditions propices à un travail commun et (4) modifier les schémas et structures de comportement du groupe. Dans le cas où la finalité n'est plus que de maintenir et préserver un comportement actif et efficace dans le groupe, ils ont isolé trois catégories de facilitation : (1) maintenir ou restaurer un esprit optimiste (2) gérer tout conflit et (3) minimiser les problèmes de simple gestion.[43]

38 Mais généralement la facilitation s'oblige (obligation de résultat) à atteindre la même fin, une décision finale qui clôt la délibération.

FACILITATION BASIQUE ET FACILITATION SOUTENABLE

39 Quel que soit le cas, Schwarz[44] distingue la « facilitation basique » *(basic)* de « la facilitation soutenable » *(developmental)*. Cette dernière est conçue de manière telle que le groupe qui s'en est doté est capable progressivement d'apprendre à se passer du facilitateur. Les règles d'une telle facilitation, destinée à s'effacer progressivement, sont particulièrement évolutives. Il reconnaît par contre qu'il est des groupes, des structures et des contextes pour lesquels le facilitateur endosse progressivement plus de responsabilité dans la direction de la délibération[45] *(facilitative leadership)*. L'utilisation des méthodes avec panel(s) n'est de toute évidence concernée que par la facilitation basique, bien que la démocratie soit une attitude qui s'apprend et elle aurait probablement beaucoup à emprunter à la facilitation soutenable.

FACILITATION STANDARD OU PERSONNALISÉE. LE PROBLÈME DE LA TAILLE

40 On peut aussi distinguer entre facilitation systématique (exemple avec Team Syntegrity) et facilitation « personnalisée ». Cette dernière fait appel à la psychologie individuelle

appliquée aux participants ainsi qu'à la psychosociologie appliquée au groupe et éventuellement au reste de la société.

41 Kurt Lewin avait jeté les bases de la dynamique des groupes et de la théorie du champ *(field theory),* dès 1946, en supposant que « *le comportement humain est à la fois fonction de la personne elle-même et de son environnement, de sa personnalité et de sa situation sociale subjective* »[46]. Il supposait en outre que les gens apprennent et d'autant plus qu'il y a conflit entre leur expérience concrète immédiate et l'analyse abstraite qu'ils en ont. Un autre apport personnalisable offert par la psychologie et la psychosociologie concerne le « climat de confiance » nécessaire à l'épanouissement des idées et à leur expression. Il faut « *prendre le temps de construire la confiance et de trouver les moyens permettant d'articuler les hypothèses de base* »[47]. On pourrait schématiquement classer les facilitations d'un côté en méthodes fondées sur une approche et des principes mathématiques et de l'autre en méthodes issues des principes de la psychosociologie.

42 La taille du groupe décide aussi de la nature de la facilitation. Au delà d'un certain nombre, l'expérience a montré qu'il n'est plus possible ni de réaliser une « exposition » des points de vue ni de faire naître l'empathie ou la confiance. L'anonymat reprend vite ses droits, accompagné comme toujours de la réserve, de la protection et du rejet de la communication[48], en clair, de la stratégie. Une facilitation standard s'impose alors à l'évidence. La facilitation chez Fishkin est elle-même conditionnée par la structuration et la subdivision du grand groupe inclusif (quelques centaines de personnes). Quant aux forums réunissant physiquement et/ou virtuellement plusieurs centaines ou milliers de personnes, la facilitation devient « modération ». Elle a muté.

43 Dans une association de taille suffisamment modeste, la facilitation peut prendre l'allure d'une préparation stratégique (le facilitateur devient « chef de guerre ») aussi bien que d'une réflexion type café-philo (le facilitateur met les gens à l'aise). À l'évidence, ces deux cas s'opposent diamétralement.

44 Dans une salle de classe, l'enseignant peut s'ériger en facilitateur et enseigner lui-même les règles de la délibération, même si on ne l'appelle pas toujours ainsi. Avec le même type de facilitation, on peut restaurer la tolérance et reconstituer le tissu social d'une petite communauté locale. Le même type de facilitation, orienté vers un objectif précis, conduit un groupe à prendre conscience de problèmes simples et localement délimités et à les envisager sereinement, afin de favoriser l'émergence d'une décision.

FACILITATIONS ORDINAIRE ET DYNAMIQUE

45 Une autre distinction est souvent opérée entre facilitation ordinaire et « facilitation dynamique ». Le principe d'une facilitation dynamique s'apparente à celui des groupes de discussion libre qu'on rencontre parfois dans les « focus groups », les « T-groups » ou dans les « groupes de dialogue ». Le facilitateur, plutôt que de veiller à ce que le groupe ne s'écarte pas de la tâche qui lui est assignée, cherche au contraire à fertiliser un espace de liberté créatrice, quoique rigoureusement orientée vers un aspect pratique : une conclusion (solution, décision). De même, l'agenda n'est pas rigide, si tant est qu'on en ait arrêté un. Ce qui se discute et fait l'objet d'échange d'idées, ce sont les questionnements et les ressentiments de chacun, à tout moment. Le processus débute donc encore et toujours de la même façon : par l'exposé des données subjectives par chacun, et par celui des données factuelles (apports extérieurs) quand besoin en est ressenti. Le vécu dicte l'agenda. Le facilitateur y est quasiment un(e) psychologue spécialement formé. La qualité

propre à ce genre de délibération ou « tout est bon » *(anything goes)* repose sur un principe simple, selon Edgard H Schein, « *en laissant éclater les désaccords, le sens devient plus évident et le groupe peut progressivement édifier un ensemble commun de sens permettant un niveau plus élevé de compréhension mutuelle et de réflexion créative* »[49].

46 La facilitation dynamique fonctionne mieux en présence de différences opposables. Elle a probablement été mise en place entre autres par le Centre for Wise Democratic Processus [50] pour gérer des situations apparemment inextricables et est utilisée dans des associations ou des groupes militants. À la manière du judoka, elle tire profit du mouvement créé par le conflit.

FACILITATION DE DIALOGUE ET FACILITATION CRÉATRICE

47 La dynamique sur laquelle repose toute délibération est plus ou moins mise en avant et utilisée de diverses manières. Le facilitateur est toujours un guide en ce sens qu'il veille à ce que le groupe ne s'écarte pas des chemins qui mènent à l'objectif (même si tous les chemins mènent à terme...).

48 La facilitation du dialogue (Dialogue Group) caractérise les « groupes de discussion ». Le facilitateur est la mémoire du groupe et son gendarme (respect de l'égalité de parole). Il rend évidente et concrète la structuration des dialogues tout en les positionnant par rapport au sujet et à l'objectif.

49 La « facilitation créatrice » (Future Search facilitation) dans un « groupe créatif » est beaucoup plus incertaine en ce sens que la facilitation laisse plus de liberté dans les sujets et questions. Le groupe doit être alors de plus petite taille car la dynamique y repose sur une plus forte intimité et sur la volonté de créer une vision commune du problème en question. Les Scenarios Workshops danois semblent se situer à mi-chemin de ces deux genres. Il peut y avoir quelque chose comme dix personnes dans un groupe de dialogue alors que cinq est un maximum dans un groupe créatif. Contrairement à ce qui se passe dans la facilitation du dialogue, par exemple dans les groupes de discussion, les « scénarios pour le futur » ou les Scenarios Workshops requièrent une facilitation bien plus légère.

LE PROCESSUS DE LA DÉLIBÉRATION

50 Des faiblesses persistent dans le processus de la délibération ainsi que dans les analyses qu'on a pu en faire. Comment, par exemple, se modifient les préférences des participants ? Quelle dynamique interpersonnelle autant qu'intime est à l'œuvre ?

51 Quelques éléments de réponse ont été apportés par la psychosociologie[51], notamment concernant la persuasion ou l'influence sociale du statut, et aussi par le constructivisme habermassien sur la rationalité communicationnelle. Ils suggèrent que la communication sociale au sein d'un groupe délimité peut être construite de manière à faire naître des changements radicaux dans les comportements des acteurs. Parmi les problèmes posés par la communication au sein d'un petit groupe (qui commence à deux), le premier a toujours été celui de l'écoute. Comment arriver dans un groupe délibérant sans avoir d'a priori soit sur des personnes soit sur des opinions – y compris la sienne propre ?

52 L'un des problèmes posés est celui du passage du monde des représentations types idéalisées au monde réel, quand par exemple quelques membres du groupe font

réellement partie d'un même monde quotidien, ou quand il s'agit de sortir du monde binaire du soit/soit pour découvrir ou construire celui de la synthèse. Un cadre de relations non hiérarchisées (comme le construit la méthode Team Syntegrity) favorise la communication non stratégique ou l'argumentation délibérative.

53 Un autre problème, sans nette réponse, est celui de l'influence et de la persuasion, parfois présenté sous le titre du « pouvoir du meilleur argument ». On ne conteste plus guère aujourd'hui que ce ne soit pas la force ni la qualité du « meilleur argument » qui déclenche un changement d'opinion. Morale et logique peuvent se révéler sans effet. C'est beaucoup plus le pouvoir de persuasion de l'orateur et l'ouverture d'esprit de l'auditeur qui en est la cause[52]. Il y a réel usage de la persuasion quand il n'y a ni contrainte apparente ni violence implicite. La symétrie parfaite ne peut exister sauf entre clones parfaits – mais est-elle en fait si souhaitable ? Cependant ni persuasion ni contrainte sont assurées de changer les opinions ou la manière dont elles se forment dans l'interaction. Elles fonctionnent mieux lorsque l'interlocuteur est ignorant ou croît l'être dans le domaine abordé[53]. Cette question a déjà été abordée.

54 Souvent, il n'y a aucun degré de liberté dans la sélection d'un groupe qui délibèrera. Notamment dans le cas des « tables rondes » organisées par la CNDP. Ce sont ce qu'on appelle souvent des « institutionnels ». Et même s'il y a entière liberté (exemple des méthodes des Citizen's Jury, des Conférences de Consensus ou des Plannugszelle), chacun arrive dans le groupe avec sa propre histoire, son identification et ses clichés. Il est donc nécessaire que chacun connaisse les positions de chacun. « *Le cours des événements, écrit Tropman, est lourdement influencé par tout ce qui est ou n'est pas arrivé avant... Quand la réunion commence, il est généralement trop tard* »[54]. Ce sont autant de contraintes qui sont gérées de manière positive et créatrice de quelque chose de nouveau dans une délibération efficace.

III. FACILITER, C'EST POSITIVER, C'EST FAIRE CRÉER (DE LA VALEUR AJOUTÉE)

UNE ATTITUDE ?

55 Aucun facilitateur n'est capable de réaliser une délibération parfaite, sans biais et « sans bruit » (au sens de Shannon), sans asymétries et surtout avec des acteurs idéaux. Le facilitateur a pour rôle de « positiver » et de tourner toute différence ou toute errance en un enrichissement. Concrètement et à un niveau plus instrumentalisé, cela correspond aussi à la définition du problème et à l'identification des solutions. Une facilitation qualifiée est nécessaire pour que la réussite soit assurée. Le processus vise de manière centrale à faire découvrir des solutions à des problèmes réels. Dès lors, il n'est pas du tout efficace dans des situations où les gens sont fermement attachés à choisir entre des alternatives prédéterminées par une formulation prédéterminée du problème, où ils ne désirent pas explorer plus loin toutes les questions sous-jacentes, les formulations alternatives éventuelles du problème, ou encore des approches nouvelles et créatives à la résolution du problème.

L'ÉCHANGE : ENTRE PARTICIPANTS OU AVEC LE FACILITATEUR ?

56 Certaines méthodes se réfèrent à ce qu'on a pu appeler, parfois abusivement, « dialogue socratique ». Le principe en est simplement de faire participer activement les membres

du groupe aux questionnements sur ce que demande le facilitateur, plutôt que de se laisser guider par lui. Des règles simples en découlent :

- pensez par vous-mêmes, faites-vous confiance
- exprimez tous vos doutes et inquiétudes
- soyez attentifs aux autres
- pas de monologues
- ne posez pas de questions hypothétiques
- n'utilisez pas de références à ce qui a été publié (où que ce soit), cherchez à vous entendre avec les autres (idéal : le consensus sur les causes de leurs inquiétudes, leurs doutes, etc.).

LES RÈGLES ?

57 Il y a très peu de « règles » dans la facilitation, si ce n'est celles initialement posées et acceptées par le groupe. Il y a en réalité interférence intime et permanente entre les règles et le processus en général, d'un côté, et l'évolution du groupe vers la conclusion, de l'autre, très prononcée dans la facilitation dynamique et moins active dans la facilitation basique. On note aussi souvent qu'une facilitation basique élimine quasiment le risque que le groupe soit manipulé par un facilitateur ou même par les organisateurs. Cependant, à la base, et communément, pour toute catégorie de délibération, pour toute facilitation de toute nature, le groupe doit reconnaître lui-même ses champs dans les catégories suivantes :

- formulation du problème
- expression des préoccupations
- données
- solutions.

58 Par définition, le terme délibération implique plus que la simple égalité en parole ou en temps de parole, plus que l'égalité devant l'information. C'est une position de chacun par rapport à chaque autre participant que demande et favorise le facilitateur. Il demande à chacun de se « positionner fortement », quitte à le laisser s'opposer à ce qui a déjà été dit par les uns ou les autres, parce qu'il ressent le besoin psychologique de se démarquer ou de s'affirmer. Il offre à chacun une « sphère privée », un « dominium » dans lequel il est seul maître incontesté de ce qu'il dit. Chacun est d'abord unique, et c'est là que naît la dynamique de la délibération, de la sensibilité et de la créativité mutuelles. Il est répété que le facilitateur a pour rôle de « positiver » et de tourner toute différence en un enrichissement.

IV. CONCLUSION

59 Schématiquement, la littérature offre deux types d'approche de la délibération à fins de prises de décision : l'une s'intéresse essentiellement aux règles procédurales, l'autre met l'accent sur les positions et attitudes (participants, facilitateurs, organisateurs, commanditaires, etc.). Moins de choses ont été écrites sur la flexibilité et la facilitation[55].

60 Y a-t-il des « catégories » de délibération ou bien y a-t-il seulement un corps unique de principes qui préside à son efficacité ?

NOTES

1. S. Wetlaufer, « The Team that wasn't », *Harvard Business Review,* novembre-décembre 1994, p. 26.

2. Terme utilisé principalement par la société civile, par exemple dans « Le développement local, une notion floue en évolution constante », Etudes, Institut Supérieur des Métiers, Mars 1999, à : http://ism.infometiers.org/enter/kiosque/publications/article/648.html

3. Jon Elster, ed., *Deliberative democracy,* Cambridge University Press, 1998.

4. Confusion entretenue sur les termes « fabrics » (tissus, en anglais) et manufacture, fabrique.

5. T. Wagner, « The new village commons : Improving schools together », *Educational Leadership,* vol. 54 n°5, p. 25-28. Southwest Educational Development Laboratory, 1997, February et à : http://www.sedl.org/pubs/lc06/reform.html

6. Castagna, B., Gallais, S. et Roy, J.-P., « Pour une fabrique de la démocratie », Débat public, Les voix de la démocratie, *Pour,* n° 176, Revue du GREP, Paris Décembre 2002.

7. Hayek, F. von, *Droit, Législation et Liberté,* PUF Collection Quadrige, Paris 1995.

8. Stuart White, *Independent review of CDL in NSW, Institute for Sustainable Futures,* University of Technology, Sidney, 2001, p. 21.

9. D. Mathews & N. McAfee, *Making choices together : The power of public deliberation,* Kettering Foundation Press, Dayton, Ohio, 1997.

10. Rosa Zubizarreta, *Facilitating Democracy : The Evolving Practice and Theory of Dialogue,* Working Paper, Sonoma State University 2002, p. 1. « Facilitation is key to many deliberative democracy projects »

11. John Gastil, *By popular demand : Revitalizing representative democracy through deliberative elections,* University of California Press, Berkeley and Los Angeles, 2000.

12. Roger M. Schwarz, *The skilled facilitator,* Jossey-Bass Publishers, San Francisco, 1994, p. 20.

13. Op. cit. p. 22.

14. Robert's Rules of Order Revised, 1996 (aussi à: http ://www.constitution.org/rror/rror--00.htm)

15. Tomis Kapitan, « Deliberation and the presumption of open alternatives », The *Philosophical Quarterly* Vol. 36 No. 14 (1986), p. 230.

16. Jean Daniel, « L'Europe réclame un mythe », dans *Peut-on encore débattre en France ?* op. cit., p. 110.

17. Dennis Chong, « Public Debate Could Sharpen Opinions of Uninfonned Citizens », Institute for Policy Research, News, Summer 2002, Vol. 23, N° 1, Northwestern University, Evanston, IL, USA.

18. « L'empathie... un terme didactique de philosophie et de psychologie qui désigne la capacité de s'identifier à autrui, de ressentir ce qu'il ressent », Jean-Philippe Roy, « Le débat public, une réponse à l'exclusion universitaire ? », Actes du Séminaire « Universités – Savoirs — Exclusions », UEF Tours, 2-3 juillet 1999 à : http://www.uef.univtours.fr/debat.htm.

19. David Bohm, Donald Factor and Peter Garrett, « Dialogue – A proposai », 1991, http://www.muc.de/~heuvel/dialogue/dialogue_proposal.html

20. John Gastil, *Democracy in small groups,* New Society Publishers, Cabriola Island, BC, Canada, 1993.

21. Joshua Cohen, « Deliberation and democratic legitimacy », in Alan Hamlin & Philip Pettit éditeurs, *The Good Polity,* Basil Blackwell, NY, 1989, p. 17-34.

22. Pierre-André Taguieff, « Les ravages de la mondialisation heureuse », dans *Peut-on encore débattre en France ?,* op. cit. p. 50-51.

23. Iain McLean, Christian List, James Fishkin, Robert Luskin : « so far all our findings favor the hypothesis that deliberation can provide protection against a lack of preference structuration ». op. cit. p. 11.

24. Iain McLean, Christian List, James Fishkin, Robert Luskin, « Can Deliberation Induce Greater Preference Structuration ? Evidence from Deliberative Opinion Polls », *Working Paper,* 20 janvier 2000, Université du Texas, at http://www.la.utexas.edu/conf2000/papers/

25. Dennis Chong, « Public Debate Could Sharpen Opinions of Uninformed Citizens », *Institute for Policy Research, News,* Summer 2002, Vol. 23, N° 1, Northwestern University, Evanston, IL, USA.

26. Voir surtout Ned Crosby, « Creating an authentic voice of the people », (Deliberation in Democratic Theory and Practice), *Annual Meeting of the Midwest Political Science Association,* April 18-20, 1996. Edité par Jefferson Center, Minneapolis, MN.

27. Au sens de Raymond Boudon, *L'idéologie, Sur l'origine des idées reçues,* Seuil, coll. Point, Paris 1992.

28. Nous persévérons à prendre le risque de ne pas être compris des non économistes pour qui l'idéologie pourrait remplacer des siècles de science économique. Posner ou Demsetz sont en outre très largement ignorés du monde universitaire français.

29. Jean-Philippe Roy, op. cit., idem.

30. D. Mathews, & N. McAfee, *Making choices together : The power of public deliberation,* Kettering Foundation Press, Dayton, Ohio, 1997, p. 6 : « The more we get together and talk, the more we discover that we have a shared future and a shared destiny ».

31. Roger M. Schwarz, The skilled facilitator, Jossey-Bass Publishers, San Francisco, 1994, p. 5.

32. Edgar H. Schein, « On Dialogue, Culture, and Organizational Learning », *Organizational Dynamics,* Autumn 1993, p. 47.

33. Laurie Olsen et al., *The Unfinished Journey : Restructuring Schools in a Diverse Society,* California Tomorrow, San Francisco, CA, 1994, p. 35.

34. Ogien Albert, « Les formes modernes d'encadrement du débat public » in CRESA-CNRS *Les raisons de l'action publique. Entre expertise et débat.* Actes de colloque de Saint-Etienne 13-14 mai 1992, L'Harmattan, Paris 1993.

35. Robert Wachbroit, « Public Deliberation and Scientific Expertise », *Report from the Institute for Philosophy and Public Policy,* Institute for Philosophy and Public Policy, Politics, « Civic Life, and Moral Education », Université du Maryland, Octobre 2002 at http://www.puaf.umd.edu/IPPP/fall98/public_deliberation_and_scientif.htm

36. William Isaacs, *Dialogue. The Art Of Thinking Together,* Random House, Canada, September 1999.

37. John O'Neill, *Deliberation and its discontents,* Working Paper, The University of Lancaster, U.K. at http://www.arbld.unimelb.edu.au/envjust/papers/allpapers/oneill/home.htm « ... Kant's defense of the public use of reason as a condition of enlightenment ». Nous soulignons « faits vérifiés et validés ».

38. Op. cit. p. 2.

39. « T » est mis pour « training », dans Laboratory ou Sensitivity Training Groups ou encore Encounter Groups, méthode inventée vers 1947.

40. « our beliefs shape the realities we evoke... thought is largely a collective phenomenon, made possible only through culture and communication », Dialogue, The Co-Intelligence Institute, à http://www.co-intelligence.org/P-dialogue.html, 1991.

41. Austin Lovegrove, « Intuition and Deliberation in Sentencing », Conference Papers – The 4th National Outlook Symposium on Crime in Australia, Oct 2002

42. Lois V. Johnson & Mary A. Bany, Conduite et animation de la classe, Dunod éditeur, Paris (1985) ; aussi Macmillan, New York 1970.

43. On trouvera une mine d'informations sur la facilitation à Penn State University, Office of Planning and Institutional Assessment, notamment sur :
http://www.psu.edu/dept/president/pia/referencematerial/books/teams_facilitation.htm

44. Roger M. Schwarz, op. cit.
45. Roger M. Schwarz, op. cit., p. 257.
46. Kurt Lewin, *Resolving Social Conflicts : And, Field Theory in Social Science,* American Psychological Association (APA), édition de 1997.
47. Laurie Olsen et al., op. cit. ; aussi Ned Crosby et l'empathie, cf. op. cit.
48. Caractéristiques de la « grande société », de la « société ouverte » ou des grandes cités.
49. Edgard H. Schein, op. cit., 1993, p. 47.
50. Notamment par Jim Rough. Cf. http://www.wisedemocracy.org/. Aussi à http://www.cointelligence.org/I-comparisonRR-CC-DF.html
51. Voir Paul t'Hart, E. Stern, & B. Sundelius, *Beyond groupthink.* Stockholm : Stockholm Center for Organizational Research, 1995.
52. Erik Oddvar Eriksen (Editor), John Erik Fossum (Editor), *Democracy in the European Union : Integration Through Deliberation ?,* Routledge, 2000.
53. P. G., Zimbardo, & M. Leippe, *The psychology of attitude change and social influence,* McGraw-Hill, NY, 1991. Et Temple University Press 1991. Aussi : Charles Payne, « Ella Baker and models of social change », *Signs : Journal of Women in Culture and Society* 14 (4), 1989.
54. John E. Tropman, op. cit. p. 3.
55. Les ressources les plus riches peuvent être trouvées auprès du Jefferson Center et de la Fondation Kettering.

AUTEUR

SYLVAIN GALLAIS

Maître de Conférences en Sciences Économiques - CEDP, Université de Tours

Volume 1

I. Théorie

Les acquis de l'observation

Participation politique généralisée en démocratie semi-directe suisse : l'exemple des votations populaires sur l'immigration de 1960 à 2002[1]

Uli Windisch

1 Comment a-t-on parlé et s'est-on représenté l'immigration et les immigrés en Suisse depuis les années 1960 ? Cette question constitue le fil conducteur de nos travaux de recherche.

2 Particularité suisse : dans cette deuxième moitié du XXe siècle, on a parlé de l'immigration et des problèmes qui lui sont liés beaucoup plus tôt, dès les années 1960, et plus massivement que dans les autres pays européens confrontés au même problème. D'autre part, c'est l'ensemble de la population – et pas uniquement les autorités ou les responsables directs de la politique migratoire – qui est intervenue sur ce problème alors que ce dernier n'est devenu un problème politique majeur que dix à vingt ans plus tard, dans les autres pays européens développés.

3 Aujourd'hui, il est certain que l'immigration restera un thème politique majeur et durable ainsi qu'un facteur de tension et de division de la population.

4 La précocité de l'apparition publique du problème de l'immigration en Suisse et sa discussion généralisée par l'ensemble de la population, est due au système politique suisse de la démocratie directe (initiative populaire et référendum). Dès que l'immigration a commencé à préoccuper et à inquiéter certaines franges de la population, ces dernières ont pu se manifester publiquement et politiquement en faisant appel à l'initiative populaire (50 000 signatures nécessaires pour une initiative et 30 000 pour un référendum jusqu'en 1977 et respectivement 100 000 et 50 000 signatures depuis lors) et en proposant, par exemple, une réduction du taux de la population immigrée (qui était déjà de 15 % dans les années 1960 et qui est aujourd'hui d'un peu plus de 20 %). Ces propositions ont alors très rapidement déclenché un débat public généralisé et permanent d'une rare intensité et virulence, débat qui a lui-même engendré la

constitution de fronts politiques antagoniques marqués et composés de partisans et d'adversaires d'une réduction de la population immigrée.

5 Dans les années 1970, ces initiatives populaires visant à réduire la proportion d'immigrés ont eu un impact bien au-delà des frontières nationales, cela d'autant plus qu'il s'agissait d'une « première » en la matière. La presse internationale s'interrogea, interloquée, au moyen de titres du genre : « Les Suisses deviennent-ils racistes ? », « Les Suisses sont-ils inhumains, égoïstes ? », etc. En bref, la Suisse était mise en accusation. En réalité, la Suisse n'était qu'un détonateur, un révélateur précoce, qui annonçait un problème politique majeur, explosif et déstabilisant pour l'ensemble des pays d'immigration.

6 Cette généralisation progressive du problème est sans doute liée à la baisse parallèle de l'intérêt de la presse internationale pour le cas de la Suisse et au recentrage de chaque presse nationale sur les problèmes internes liés à sa propre immigration.

7 Postulat : la Suisse n'est plus à l'heure actuelle, en matière d'immigration, confrontée à un problème politique brûlant et prioritaire alors même que le taux de l'immigration dépasse les 20 % de la population nationale, et cela contrairement à d'autres pays européens où le problème de l'immigration devient de plus en plus explosif, voire un facteur de déstabilisation politique. Il est donc possible d'affirmer qu'actuellement, l'immigration « traditionnelle » en Suisse (malgré la présence d'environ un million et demi d'immigrés) n'est plus un problème politique aussi important que dans certains autres pays européens.

8 Ce qui pose problème aujourd'hui, ce n'est pas ce million et demi d'immigrés mais quelques dizaines de milliers de personnes, soit les requérants d'asile et les réfugiés ; plus précisément ceux que certains appellent les « faux réfugiés » et les « réfugiés économiques », les clandestins, ainsi que la polarisation politique due au fait que certains citoyens trouvent « qu'il y a trop de réfugiés », même réguliers, tandis que d'autres pensent que la Suisse pourrait en accueillir encore davantage.

9 Si la situation est aujourd'hui moins tendue en Suisse qu'ailleurs à propos de l'immigration traditionnelle, nous postulons que c'est en grande partie précisément parce que le problème de l'immigration a été discuté très largement publiquement et politiquement pendant près de quarante ans sous tous ses aspects, même les moins agréables et cela grâce à la démocratie référendaire. « Les choses ont été dites », les citoyens mécontents ou révoltés ont pu s'exprimer, parfois dans les termes les plus crus ; d'autres citoyens ont, au contraire, tenu à montrer plus de générosité et solidarité envers les immigrés.

10 En bref, la démocratie référendaire, avec l'initiative populaire et le référendum, peut constituer un sas de décompression, un exécutoire verbal qui empêche des formes de protestations plus concrètes et violentes. Il est connu que les frustrations et révoltes trop longtemps rentrées n'attendent qu'une occasion propice pour s'exprimer et dans ce cas, cela se fait d'autant plus énergiquement et brutalement.

11 Le simple fait de pouvoir exprimer publiquement ses sentiments et ses idées, discuter et confronter les points de vue, même de manière véhémente et affective, peut contribuer en partie à la solution d'un problème. En effet, si lors d'une votation populaire une partie non négligeable de la population, sans être majoritaire, peut signifier aux autorités qu'elle estime la proportion d'immigrés trop élevée, les autorités vont devoir tenir compte de l'avis de cette forte minorité au risque de laisser cette dernière se transformer en majorité lors d'une nouvelle votation populaire sur le même sujet.

12 La démocratie référendaire – malgré certains inconvénients – montre en tout cas qu'il y a danger à ne pas tenir compte du point de vue d'une partie importante de la base de la population et à laisser « pourrir » un problème. Dans certains systèmes politiques centralisés, les différences d'agenda politique entre les autorités politiques et une grande partie de la population deviennent parfois telles que le système politique des acteurs traditionnels se voit tout à coup dépassé par des acteurs qui se constituent précisément sur la base de problèmes non discutés et non traités et des frustrations ainsi engendrées, acteurs qui vont alors proposer des solutions d'autant plus radicales. Contrairement aux systèmes politiques fortement centralisés, la démocratie référendaire offre la possibilité d'une participation généralisée à tous les citoyens. Dans ce système politique, tout peut être discuté par tous. À long terme, un système politique référendaire fait en plus apparaître des fonctions latentes insoupçonnées.

13 Par le biais de l'analyse de la discussion publique sur l'immigration, nous allons illustrer ces fonctions latentes, nombreuses et fondamentales. Même les inventeurs de cette démocratie référendaire n'ont sans doute pas imaginé toutes ses fonctions latentes tant leurs effets induits sont multiples et importants. En travaillant de manière prolongée et approfondie sur le fonctionnement concret et quotidien de la démocratie référendaire, cette dernière nous apparaît de plus en plus comme un véritable système social en soi, comme un phénomène social et politique total.

14 À l'heure actuelle où l'esprit du temps est à la participation généralisée, les citoyens ordinaires ne veulent plus être méprisés, écartés et pris pour quantité négligeable ; ils tiennent au contraire à participer et à donner leur avis sur tous les problèmes de société. Ils ne s'estiment, en effet, ni passifs, ni idiots ni incompétents et pensent même avoir les connaissances et les ressources nécessaires pour se prononcer sur les problèmes les plus complexes. Nombreux sont aujourd'hui les politiciens, les dirigeants et les experts, même en Suisse, qui attribuent lenteurs, freins et blocages à la démocratie référendaire. Il y a sans doute de cela mais ces esprits sceptiques n'ont peut-être pas saisi, simultanément, ses aspects fondamentalement positifs pour l'équilibre d'ensemble d'une société ; son caractère précisément de phénomène social et politique total. On semble aujourd'hui avoir de plus en plus de peine à appréhender une société dans son ensemble au point où l'on ne perçoit même plus les blocages, divisions, antagonismes, désordres et crises graves que la démocratie référendaire permet d'éviter. Penser socialement et politiquement signifie aujourd'hui penser globalement, de manière complexe, complète, diversifiée et nuancée.

15 La démocratie référendaire est pour certains le pire des régimes politiques mais peut-être est-il aussi l'un des rares à même de répondre à l'une des exigences parmi les plus fondamentales de notre époque et du citoyen d'aujourd'hui : son impérieuse volonté de participation.

16 Il sera donc question, dans nos travaux, à la fois d'immigration et de politique, de la manière dont est traité politiquement et publiquement un phénomène politique contemporain majeur comme celui de l'immigration dans un système politique foncièrement participatif et délibératif qu'est la démocratie référendaire.

17 Pour cerner l'évolution de la situation de l'immigration depuis les années 1960, on ne peut se contenter d'analyser, comme cela est fait trop couramment, l'histoire de la politique migratoire officielle d'un pays ou de se pencher sur les transformations des

discours xénophobes ou racistes, ou encore, comme on a tendance à le faire depuis peu sur les discours antiracistes.

18 Il nous semble nécessaire de prendre également quelques distances avec les approches trop statiques, sectorielles, indépendantes les unes des autres et décontextualisées. C'est pourquoi nous proposons une démarche à dimensions multiples :

19 a) Analyse de l'ensemble des discours sur l'immigration ; les discours des principaux acteurs sociaux et politiques, de même que ceux de la société civile, des « citoyens de la base ».

20 En effet, nombreuses sont les études qui analysent exclusivement les discours des acteurs officiels, pensant ainsi rendre compte de la totalité de la question de l'immigration, alors qu'elles négligent, par exemple, la parole rentrée ou non, de la base de la population, population qui a pourtant son mot à dire, et même de manière déterminante en Suisse, avec les votations populaires propres à la démocratie directe. Ces votations populaires sur le thème de l'immigration n'ont pas manqué depuis les années 1960 (une bonne quinzaine de votations sur ce seul sujet).

21 b) Analyse de l'interaction constante entre ces différents discours. L'état des discours sur l'immigration à un moment donné est le produit d'une interaction et d'une construction progressive, résultant elles-mêmes de l'affrontement et du rapport de force entre ces différents discours.

22 Concrètement, nous distinguons quatre types de discours. Chacun de ces quatre discours existe, en effet, séparément (le discours des autorités fédérales, celui de la presse, des autres médias, les lettres de lecteurs, etc.) et chacun est clairement repérable, définissable et isolable, même si aucun ne s'est constitué indépendamment de tous les autres. Chacun de ces quatre discours s'est construit en alliance, en opposition ou en lutte, en tout cas en référence, avec tous les autres discours.

23 Ces différents discours sont appréhendés comme représentant les traces écrites de ce qui reste d'une réalité plus fondamentale qui est la communication politique à laquelle a donné lieu l'immigration entre les différents acteurs sociaux et politiques de la société depuis les années 1960.

24 Les catégories de discours retenus et analysés en priorité sont les suivants :

- le discours des autorités politiques fédérales (les messages du Conseil Fédéral publiés à l'occasion de chaque votation populaire)
- le discours de la presse écrite (les éditoriaux)
- le discours de la base de la population (les lettres de lecteurs)

25 Depuis les années 1960, une bonne quinzaine de votations populaires, voire une vingtaine suivant comment on considère l'immigration et ses multiples facettes, ont eu pour objet le problème de l'immigration au sens large (propositions de limitation de la population immigrée, de durcissement des conditions d'octroi de l'asile, propositions de durcissement ou de facilitation des conditions d'établissement, du regroupement familial ou de l'obtention de la naturalisation, loi contre le racisme, immigration clandestine, mesures visant à faciliter le renvoi de requérants d'asile considérés comme de « faux » réfugiés ou des « réfugiés économiques », etc.).

26 Pour chaque votation populaire retenue, la période-cadre de la récolte du matériel est la suivante : quatre semaines avant le jour de la votation populaire (période qui correspond à la phase intense de ce type de campagne) et deux semaines après la votation, soit un

suivi de six semaines de la production écrite relative à la campagne politique dans l'espace public (communication et argumentation politiques).

27 Matériel empirique récolté :

- ensemble des messages publiés par le Conseil Fédéral à propos des différentes initiatives
- lettres de lecteurs. Ont été retenues les lettres de lecteurs publiées par onze quotidiens de Suisse romande, quotidiens choisis selon des critères permettant une certaine représentation tant de la diversité géographique régionale que politique de la presse de la Suisse francophone. Nombre de lettres recensées par votation : de 50 à 200
- éditoriaux : de 30 à 50 par votation et pour l'ensemble des journaux.

28 À ces trois corpus s'ajoutent :

- les articles de fond de la presse écrite (dossiers, « spécial votation », etc.)
- divers documents sur les prises de position des partis (documents iconographiques, affiches, caricatures, publicité, slogans, mots d'ordre, etc.)

29 Cette récolte du matériel s'est faite dans les lieux suivants : rédaction et archives de certains journaux, bibliothèques locales, centres de documentation de différents Instituts des sciences sociales et politiques, bibliothèque nationale. La diversité des sources empiriques s'explique par la volonté de saisir le plus largement possible la nature et la forme de la thématisation et de l'argumentation politiques.

- Pour la base de la population, le matériel empirique considéré comme révélateur est représenté notamment par les lettres de lecteurs.
- Pour les acteurs et les dirigeants politiques, ce sont principalement les prises de position des partis et les messages du Conseil Fédéral.
- Pour la presse écrite, ce sont les éditoriaux, les dossiers spéciaux et d'autres articles.

30 La comparaison entre ces trois formes de thématisation et d'argumentation politiques, au-delà de son intérêt intrinsèque, devrait également permettre de cerner la nature plus précise des divergences politiques parfois profondes entre gouvernants, médias et gouvernés, et peut-être d'indiquer quelques voies pour une meilleure communication politique entre ces différents acteurs.

31 Nos analyses de la communication politique et de la médiatisation de l'immigration en démocratie directe nous ont amené à une série d'autres résultats et de conclusions qu'il est intéressant de comparer, même brièvement, à des questionnements semblables au niveau international.

32 Image du peuple et de sa maturité politique. Une question omniprésente et fondamentale à l'heure actuelle est celle du degré d'ouverture d'un système politique, des possibilités de participation qu'il offre à l'ensemble de la population et de l'état de l'esprit participatif et délibératif ayant cours. L'exigence actuelle d'une participation plus large et effective de toutes les couches de la population, la fameuse montée des profanes, est relevée un peu partout. Comment répond-on à ces nouvelles exigences et comment les chercheurs abordent-ils ces nouvelles réalités ? Une sorte de contradiction semble exister sur ce point aussi bien chez les chercheurs que parmi les acteurs politiques eux-mêmes. D'un côté, on vante la démocratie, l'esprit délibératif et citoyen, la participation active et généralisée, et l'on se plaint lorsque cette participation faiblit ou que le désintérêt pointe à l'horizon. Mais d'un autre côté, il subsiste toujours un fond de méfiance envers le peuple. Lorsque le peuple se réveille, manifeste, gronde et exige d'être entendu, on

s'inquiète et l'on s'interroge en manifestant divers types de craintes. Ces craintes sont principalement de deux ordres :

1. le degré de formation et de maturité du peuple pour participer aux décisions importantes d'aujourd'hui, avec des doutes plus ou moins forts selon les auteurs, sur ces compétences ;
2. les risques de manipulation du peuple par des démagogues habiles et séducteurs.

33 La peur de la manipulation est en effet très largement répandue et nous avons vu qu'elle était présente même en démocratie directe. Mais on la retrouve partout, même en Californie aux USA où la démocratie référendaire est encore plus poussée qu'en Suisse. Une lois, c'est le manque d'information ou de formation, ou la capacité de jugement du peuple que l'on craint ; une autre fois, c'est la toute-puissance financière de certains initiateurs de référendums ou d'initiatives populaires qui est perçue comme particulièrement menaçante.

34 À ce propos, l'exemple suisse montre un peuple et un corps électoral dotés d'une assez grande sagesse et d'un bon sens avéré (qui peut parfois faire défaut à l'élite), capables de voter selon l'intérêt général et de manière responsable, en fonction de références autres que l'intérêt personnel, le groupe d'appartenance ou le corporatisme le plus immédiat. Certes, le peuple est parfois tellement sage qu'il en devient craintif et qu'il faut à certains moments et sur certains sujets plus de temps pour prendre des décisions que dans les systèmes politiques où l'on gouverne par décrets. Mais lorsqu'une décision collective est prise, elle est au moins partagée et assumée par une majorité de la population, et cela peut éviter des mouvements réactifs massifs. Chaque système politique comporte des avantages et des inconvénients, mais la montée en puissance de l'exigence de participation généralisée constitue une donnée générale et durable avec laquelle tous les systèmes vont devoir compter. Le refus d'être considéré comme quantité négligeable est de plus en plus déterminé. De ce point de vue, les systèmes politiques ouverts à une large participation sont, en effet, mieux préparés à faire face à ces nouvelles exigences du *Zeitgeist* de notre époque. Plus fondamentalement, il en va de l'image de l'homme, qu'il faudrait se garder de réduire aujourd'hui encore à celle d'un idiot culturel, incompétent, influençable et manipulable à souhait. Même en démocratie directe, de telles images négatives et méfiantes sont présentes chez certains chercheurs.

35 La représentation d'individus dominés, exclus et manipulés, en l'occurrence non seulement par « la société » mais par les médias précisément, constitue même le fil conducteur des dernières affirmations de P. Bourdieu, devenu vers la fin de sa vie davantage militant que sociologue. Il s'agit en effet davantage d'affirmations politiques que de travaux empiriques comme il en effectuait antérieurement.

36 Si nous les évoquons tout de même brièvement, c'est parce que cette vision simpliste, manichéenne et caricaturale a une audience considérable alors que les innombrables travaux de recherche approfondis sur ces sujets et aux résultats bien sûr beaucoup plus nuancés, sont à peine connus en dehors d'un cercle d'initiés. C'est sans doute une autre caractéristique des sciences sociales et de leur audience : plus on chante faux et fort, plus on est écouté, mais peut-être pas toujours suivi. Les études concrètes et approfondies qui éclairent l'un ou l'autre aspect des problèmes politiques fondamentaux discutés ici deviennent heureusement de plus en plus nombreux.

37 Les chercheurs qui s'intéressent à la communication politique et à l'argumentation politique ordinaires n'ont plus nécessairement cette vision caricaturale et systématiquement méfiante. Il y est alors davantage question d'acteurs, de stratégies,

d'activités, d'échanges, d'appropriation, de formes d'argumentation, de types d'arguments, de répertoires cognitifs (cf. les travaux d'auteurs comme par exemple : E. Neveu ; S. Bonnafous ; Ph. Breton ; G. Gauthier ; J. Simonin et d'autres encore[2]).

38 La montée des profanes ne se limite pas au domaine politique. On la retrouve par le biais d'un autre domaine médiatique, celui de la télévision de l'intimité (qui fait elle aussi l'objet de méfiance et c'est peu dire) et qui s'ouvre à une autre forme de parole ordinaire et profane, la parole intimiste (D. Mehl, D. Pasquier).

39 En anthropologie politique, on retourne vers « le délaissé », le local, les rituels traditionnels et nouveaux.

40 Ce courant de recherche vise une image plus complète, vivante, quotidienne et en acte du social et du politique ; on y souligne l'importance de dimensions négligées : importance du corps (E. Veron) de l'informel, de l'ordinaire. On s'intéresse aux espaces publics et politiques périphériques (les travaux de J. Simonin sur l'espace public de l'île de la Réunion, par exemple).

41 Dans le domaine de la communication politique et de l'argumentation quotidienne, on s'intéresse davantage à leur fonctionnement effectif dans la vie de tous les jours qu'à la définition de modèles normatifs dictant ce qui est conforme ou non en matière de formes et de techniques d'argumentation, même si la tentation de la normativité et de la prescription reste volontiers encore présente en filigrane.

42 Avec J. Gerstlé, nous avons constaté un regain d'intérêt en France, en référence aux travaux nord-américains, pour les dimensions cognitives du comportement politique, soit pour les répertoires cognitifs, les effets d'information et les processus de la médiatisation. Cet intérêt plus marqué pour les niveaux cognitifs doit permettre de reformuler et d'approfondir le problème des modèles de participation politique en l'éclairant à la lumière du conflit entre les répertoires cognitifs, énarchiques, technocratiquement formatés, impositifs et élitistes, d'un côté, et les répertoires cognitifs profanes, ordinaires et quotidiens de Monsieur et Madame Tout-le-Monde de l'autre côté.

43 À ce courant d'intérêt grandissant pour les répertoires profanes et ordinaires, on peut ajouter les travaux consacrés aux récits et témoignages de toutes sortes, aux faits divers, au non conceptualisé, aux lettres de lecteurs et aux autres corpus « bruts » « spontanés », au vécu, aux dimensions affectives et symboliques du politique. Autre ajout possible : le déplacement de l'intérêt des relations verticales et hiérarchiques vers des relations plus horizontales, faites de davantage de réciprocité et d'interactivité. Le monde médiatique semble avoir su mieux répondre et plus vite que le monde politique et scientifique à cette lame de fond d'exigences nouvelles.

44 Les travaux sur les différents modèles de participation sociale et politique peuvent apporter des moyens de compréhension plus adéquats de ces cassures et ruptures et sans doute fournir quelques éléments de solution. Le « grand fautif » n'est peut-être plus à chercher du côté d'un peuple inculte, menaçant et manipulé mais du côté d'une conception générale de la vie politique, d'une conception de la participation politique, trop exclusive, technocratique, et trop étroitement formatée pour une époque qui exige le contraire.

45 Du côté des approches critiques, si les notions d'espace public, de démocratie, et d'opinion publique sont présentes, elles relèvent cependant d'une vision souvent pessimiste et négative (vision d'un monde aliéné doublée de la nécessité de le libérer et appréhension de la communication politique comme étant faussée notamment par

l'économie de marché, le capitalisme ou la publicité). Ces appréhensions politiques du monde sont souvent encore sous l'emprise de visions marxistes ou « néo-marxistes », comme celle, par exemple, de J. Habermas, et souvent encore prise comme référence. Or, de telles conceptions se trouvent être de plus en plus en contradiction avec les réalités politiques effectives et quotidiennes qui sont les nôtres et auxquelles nous participons de plus en plus comme acteurs et non seulement comme malheureuses victimes. Nos travaux révèlent en effet une tout autre image du citoyen, de l'opinion politique, de l'espace public et des possibilités qu'offrent les systèmes politiques démocratiques, et cette image est de plus en plus largement partagée.

46 Les critiques fondamentales à l'encontre de ces visions marxistes ou néomarxistes et/ou habermassiennes se font de plus en plus insistantes et viennent à point nommé. Alors que l'opinion publique et les citoyens ordinaires s'activent de plus en plus en exigeant de participer, de discuter, de juger, de critiquer et de communiquer politiquement, Habermas reste le représentant le plus archétypique des théoriciens du déclin de l'opinion publique. C'est aussi ce que pensent de plus en plus d'auteurs récents ayant effectué des travaux approfondis et n'ayant pas été pris dans cette gangue idéologique sans substrat empirique qui a enserré trop longtemps nombre de réflexions et de recherches en sciences sociales et politiques. Citons un seul exemple de ce courant novateur de recherche sur l'opinion publique, courant qui critique de plus en plus nommément des thèses comme celles de Habermas :

> « L'opinion publique aurait sombré doucement, emportée par une succession de métaphores, de jugements critiques vers l'acclamation populiste, de la discussion éclairée vers la quantification mécanique, du concept vers la technique et finalement du philosophe vers le sondeur...
> En dépit de leur intérêt, ces analyses de l'opinion publique méconnaissent la complexité et l'ampleur du phénomène étudié. Réduite à quelques instruments de mesure, l'opinion publique n'est plus qu'un indicateur de conjoncture, une donnée pour marchands et stratèges, un outil dont on pourra éternellement louer l'efficacité, regretter l'imperfection ou flétrir la malignité, sans jamais avancer d'un pouce quant aux raisons de son succès. Mais regardée comme une instance critique déchue, l'opinion publique se trouve emportée dans une théorie du déclin qui n'est pas moins obscure. Elle suppose un paradis perdu du jugement public dont il est difficile de savoir à quelle réalité il a pu correspondre, ni pourquoi la mesure des opinions populaires serait incompatible avec l'existence d'une opinion éclairée.
> La compréhension de l'opinion publique nécessite de délaisser ces approches instrumentales, normatives ou proprement contemporaines. Il faut "ouvrir le champ" »[3].

47 Ouvrir l'analyse des discours médiatiques et des médias, de la communication et de l'argumentation politiques et de l'opinion publique et montrer que la démocratie et tout particulièrement ses variantes aux potentialités les plus participatives sont ouvertes, malgré certaines limites, et que les citoyens ordinaires, l'opinion publique, devenue opinion politique, mettent de plus en plus à profit cette ouverture pour intervenir plus activement et vivifier par cette activité-même la démocratie.

48 Tout en cherchant à mieux comprendre le phénomène de l'immigration, (de sa transformation historique, de sa médiatisation, de l'argumentation et de la communication politiques dont elle a fait l'objet), nous avons voulu concilier l'inconciliable : fournir des éléments de réponse empirique à des questions de philosophie politique fondamentale comme celles non de la démocratie en général mais de ses

pratiques effectives, quotidiennes et ordinaires dans la vie de tous les jours des sociétés où tout peut être discuté par tous et selon les modalités de chacun.

NOTES

1. Pour une analyse plus complète, on consultera notre récent ouvrage : U. Windisch et al., *Suisse-Immigrés, 40 ans de débats 1960-2002,* Ed. l'Age d'Homme, Paris-Lausanne, 2002, 287 p.
2. Pour des références bibliographiques précises, cf. U. Windisch, *Suisse-Immigrés, op. cit.*
3. Reynié D., Le triomphe de l'opinion publique, O. Jacob, 1998, p. 12.

AUTEUR

ULI WINDISCH

Professeur ordinaire - Université de Genève

Habermas' Deliberative Politics and the Current Crisis in US Democracy

Michael Payne

1 US democracy is currently in crisis simultaneously on several fronts. Americans' civil liberties are seriously compromised by the US Patriot Act that was hastily adopted by Congress in October 2001 in a panicked response to the attacks of 9/11. Other rights, including habeas corpus, that were formerly guaranteed by the Constitution, have been put in jeopardy by Attorney General Ashcroft.[1] Elected officials, including the President, who swore an oath to protect and defend the Constitution, have openly attacked portions of it and perversely interpreted other portions. Un-elected officials in Bush's cabinet are redefining our relationship to Europe and other parts of the world. And all of this is occurring in an administration the legitimacy of whose election remains questionable. Since debate is essential to the vitality of constitutional democracies, perhaps it will not seem gratuitous to single out this aspect of the US democratic crisis as in many ways fundamental to the others.

2 To speak about a crisis of debate in one's own country when one is not at home is difficult enough, but to do so in a time of war, perhaps of indefinitely continuing war, is particularly problematic for at least two reasons.

3 The first is that war in itself, anywhere and at any time, is virtually impossible to think about with any sort of rational clarity. Clausewitz, of course, knew this well. War, he said, is not an independent thing in itself. Instead, it is a political instrument, "a continuation of politics by other means."[2] That is why he is so contemptuous of military history. The history of warfare, he insists, cannot be separated from the political history that drives and defines it. Wars, therefore, "differ in character according to the nature of the motives and circumstances from which they proceed."

4 Furthermore, war is, he says, "chameleon-like in character," because it changes its color in each particular case and because it is composed of what he calls "a wonderful trinity" of elements. Those are (1) blind instinct (that is, hatred and animosity), (2) probabilities or chance, and (3) the instrumentation of politics. It is only in this last element (its political sphere) that war, he thinks, can be grasped by reason. That is why all arguments

based on military expediency are suspect. No military argument is above suspicion (or so Clausewitz argues), because there are no military arguments, only political ones. Each element in this trinity, however, has its particular constituency. Hatred and animosity are necessary for the people at large if there is to be war. The play of probabilities and chance are more the concern of the generals and their armies. The political instrument, assuming it retains its credibility and authority, is the concern of the government.

5 Because war is always subject to chance, there are no reliable calculations in the art of war. Instead, Clausewitz claims, "from the outset there is a play of possibilities, probabilities, good and bad luck, which spreads with all the coarse and fine threads of its web." For example, there is unpredictable weather here, a new weapon there, a sudden alliance or secret intelligence, an unanticipated strength of resistance, a surprisingly detected weakness, or an unexpected move. Finally, it is difficult to think about war because the complexity of the human element is always just beyond reason itself: "There is therefore everywhere a margin for the accidental, and just as much in the greatest things as in the smallest." Even as Foucault, when he wrote about madness, was compelling reason to reach out to comprehend its other, its opposite, so Clausewitz saw as a compelling, but perhaps in the end an impossible, stretch of reason in the challenge to think of war.

6 If the first reason this topic is difficult to address is that it lies just beyond reason, the second is that information is constantly changing and often unreliable. For example, until the middle of March 2003 there was virtually no significant public debate in America about war with Iraq. Neither congressional members of the Democratic Party nor the news media were fulfilling their traditional obligations to be critically reflective concerning government policy, apparently because of the continuing effects of the 9/11 terrorist attacks (which included the threat of more attacks, the restrictions of the Patriot Act, and the unresolved mourning for the dead and for the loss of security), as well as the efforts by members of the Bush administration to brand dissent as unpatriotic. But as it became clearer that Bush had no intention in the first place of averting war, opposition on a significant scale suddenly erupted just before attacks on Iraq began. There were major demonstrations in New York, Washington, and San Francisco (as well as elsewhere around the world); most of the mainline US churches (especially the Methodists, Episcopalians, Lutherans, and Roman Catholics) came out publicly against war, arguing, as former President Jimmy Carter did in an eloquent op-ed piece in *The New York Times,* that war with Iraq did not meet the classical Christian criteria for a just war[3]; PBS television and NPR began to carry full debates on various aspects of the war; and protests, vigils, and teach-ins began to occur on many college and university campuses. If the problem a few weeks before the war began was the absence of dissent and debate, as soon as the war started the problem became how to conduct debate rationally, especially given the problems that Clausewitz articulated 170 years ago, and given also the problem of strict control on military and other information by the US government.

7 The Bush administration displayed its unintentionally revealing but nonetheless tin ear for metaphor by using the term "embedded" to refer to the procedure of placing journalists within military units, as though a microscopic access to battlefield information were an acceptable substitute for informed discussion and debate. (We have in the States the saying, "Politics makes strange bedfellows," which is quite certainly not what the Bush administration wanted associated with its embedding policy.) While embedded journalism may provide action ground footage for CNN by the hour, it provides

no critical perspective on the war, which it appears to have been designed to prevent. It is a rare journalist who can critically distance himself from the troops he is living with night and day, as he relies on them for his very survival. Furthermore, has there ever been a general who has given his foot-soldiers an over all sense of strategy? The journalists were precisely where they were likely to have little coherent critical sense of how the war was being waged. Nevertheless, the remarkable technology now available facilitated instant communication among these journalists – embedded or not – and produced some remarkable pictures that have appeared on television around the world even as ground assaults, injuries, rescues, and other events were occurring. The problem here is not that the world lacked eyes on the battlefield; rather, it is that the essential element in public debate – which is critical perspective – was in terribly short supply, especially, as on CNN, where the ground coverage was most intense.

8 It is especially uncomfortable to admit in such a time as this, when reasoned debate is of such importance, that public debate in the sense that Habermas so nobly champions has often been suspect in the US, despite the constitutional right to freedom of speech. For example, in his autobiography Thomas Jefferson wrote in 1790:

> "It is really more questionable, than may at first be thought, whether Bonaparte's dumb legislature which said nothing and did much, may not be preferable to one which talks much and does nothing. I served with General Washington in the legislature of Virginia before the revolution, and, during it, with Dr. Franklin in Congress. I never heard either of them speak ten minutes at a time, nor to any but the main point which was to decide the question. They laid their shoulders to the great points, knowing that the little ones would follow of themselves,".[4]

9 Beside this, Mr. Secretary Rumsfeld seems, incredibly, to be the essence of candor. While these remarks of Jefferson's may, of course, be simply good advice about how to debate effectively (saying little but at the key moment), there is here also the tone and attitude of an 18th century aristocrat of Virginia who finds debate something that must be endured, rather than an essential ingredient in a democratic process that can resolve disputes and arrive at consensus, which, of course is literally a thinking together. Jefferson's is one of those exquisite, noble minds who is more concerned about imposing his ideas on his neighbor than being imposed upon himself. Freedom for him seems always to imply a respect for distance and privacy. It presupposes the spacious geography of the new world of the 18th century rather than the civic intimacy of Athens or Paris or New York.

10 An important link between Jefferson and Habermas that makes the one reluctantly tolerate debate and the other champion it is their mutual investment in the project of the Enlightenment. Peter Gay, in his magisterial history of the Enlightenment, is right to remind us both of the multiplicity of the Enlightenment and of its central focus. "There were many philosophes in the eighteenth century," he writes, "but there was only one Enlightenment. A loose, informal wholly unorganized coalition of cultural critics, religious skeptics, and political reformers from Edinburgh to Naples, Paris to Berlin, Boston to Philadelphia, the philosophes made up a clamorous chorus, and there were some discordant voices among them, but what is striking is their general harmony, not their occasional discord."[5] It is virtually impossible to separate the idea of a deliberative democracy in which open rational debate is central from the project of the Enlightenment.

11 The best description of that general harmony (or central focus) of the Enlightenment was written by the British intellectual historian Isaiah Berlin.[6] The reason it is possible to

think of the Enlightenment as a single project, Berlin declared, is that there was a widespread conviction that the natural world was a single whole subject to a common set of laws that human intelligence could discover; that those same laws that governed plants and animals also governed inanimate nature; that the identity of human beings is not fixed for all time but is capable of improvement; that there is a common set of goals that all human beings pursue, such as happiness, knowledge, justice, virtue, and liberty; that these goals are attainable, but that human misery is a consequence of ignorance of them or of the means of attaining them; that the eventual discovery of the laws that determine human behavior will make it possible to create a human society that is rational, happy, and just. In other words, rational human intelligence can (and should) produce a reasonable and good society.

12 But how can it do that without vigorous public debate? One of the most remarkable things about the current conditions of public debate in America is that the major book publishers have responsibly filled the gap left by the paucity of effective journalism and the abdication of dialogic responsibility by the opposition party in the Congress. But it is also ironic that two of the most important and most revealing books concerning the recent, continuing war have come from writers who declare themselves to be conservatives: Andrew Bacevich and Kenneth Pollock. Nevertheless, both of them have gone out of their way in their thoughtful and timely books to work to restore the viability of public debate.

13 In chapter 2 of his important book *American Empire,* Andrew Bacevich quotes this disturbing passage from Melville's novel *White-Jacket,* which might be taken as the motto, not only of this book, but also, as he sees it, of current U.S. foreign policy: "We Americans are the peculiar chosen people – the Israel of our time. We bear the ark of the liberties of the world."

14 Bacevich's chilling message is that Melville's prophetic statement has passed from the realm of fiction to that of established foreign policy. In 1992 there surfaced what he calls the "Wolfowitz Indiscretion." In that document of a decade ago, Paul Woltowitz, who was the first to speak for the administration just three weeks ago about the direction of foreign policy after the Iraq War, wrote immediately after the first Gulf War that it should be U.S. policy to convince "potential competitors that they need not aspire to a greater role or pursue a more aggressive posture to protect their legitimate interests." The reason they should demur in the face of this policy (he argued) is that America has more than sufficient power to "account for the interests of the advanced industrial nations to discourage them from challenging our leadership or seeking to overturn the established political and economic order."[7]

15 In other words, the rest of the world must learn to submit to the hegemony of the only superpower that exists, the US. Given such a policy, recent hostility by the US to Europe, China, Russia, and the UN follows naturally and inevitably, especially when they challenge our claim to unquestionable supremacy. Indeed, this is precisely what has happened in the few months since the publication of Bacevich's book.

16 Although *American Empire* was written just before the US invasion of Iraq, it couldn't be more timely than when we now face the uncertainties of this war's aftermath. Bacevich begins with a simple but useful distinction between two modes of consciousness of those who lived through the Cold War: "right and left, hawks and doves, anticommunists and anti-anticommunists, the uptight and the hip, the credulous and the skeptical. Underlying this split was a fundamental disagreement regarding the Cold War itself. One

group accepted the orthodox interpretation that US policies were necessary to defend the free world from communist aggression, actual or potential. The other group saw the American preoccupation with communism, at home and abroad, as unhealthy and probably unnecessary."[8]

17 Bacevich goes on to confess candidly that by virtue of his military experience and family background, he identifies with the former group. Compared with the sins it opposed, he believes, the sins the US committed during the Cold War were simply "venial." Although obviously no leftist radical, Bacevich is, nonetheless, greatly concerned about the direction US foreign policy has been taking since the fall of the Soviet Union and the Berlin Wall. This is the reason his book is so disturbing; even though it is not intended as either an indictment or a celebration of US policy, it is, nonetheless, a sober, conservative reflection on what he sees as the clear trajectory of US foreign policy through three administrations.

18 This is a policy that cannot help but commit the US to continuous military activity around the world for the foreseeable future. By design and intent, this book is a conservative's wake-up call to an American public that risks becoming even more complacent now that the current war appears to be winding down. But despite his startling message, Bacevich is the master of understatement, which makes his cool prose even more unsettling to read. *American Empire* is also an important achievement because it responsibly maintains the essential terms of rational debate: its arguments are carefully advanced; it doesn't demonize its opponents; it is scholarly in its handling of facts and in its citation of sources; it respects its readers and allows for the possibility that they may disagree (as for example about US venial sins during the Cold War.) Indeed, this book is a sign that the stifling of public debate in the lead-up to the Iraq War had an unintended positive result. The abdication of responsibility to sustain democratic debate in the Congress and in the press has led to its redirection into major book publications by both conservative and liberal scholars. Furthermore, these books concerning the direction of US foreign policy and the war in Iraq have been flowing from some of the nation's top commercial and academic publishers.

19 Books such as this one (along with Kenneth Pollack's *The Threatening Storm,)* both by university professors, put the lie to those who claim that there is no legitimate dissent from the right possible in the academic world on matters of US national policy. What is happening, in fact, is that multisided dissent is now emerging against US policy, as it did also during the disastrous pursuit of our foreign policy in Indochina 40 years ago.

20 Bachevich's principal warning is that the US policy of global "openness", while sounding very appealing, is in fact very dangerous. The purpose of this policy, he insists, is "to expand an American imperium."[9] Removing 150 barriers that inhibit the movement of goods, as well as other forms of capital, including ideas and people, in order to achieve the ultimate objective of creating a new global order based on democratic capitalism is not likely to arouse much opposition in the American electorate. But it should because of the consequence of the accompanying essential proposition that the US is to be the ultimate guarantor of this new order and the enforcer worldwide of its norms, a consequence that is rarely faced by the American public, especially in terms of the military costs in lives, money, and lost diplomatic opportunity.

21 The other book that I want to celebrate here, while abhorring its conclusions (as I do those in the Bacevich book) is Pollock's *The Threatening Storm,* which was also published in 2002, filling a huge gap in public debate in the US at that time because until his book

appeared there had been no reasoned open advocacy of the politics of a preemptive invasion.

22 It is a rare accomplishment to be able to produce a book about what then was an impending war with Iraq that recommends itself equally to those who were passionately against a preemptive invasion and to those who believed it was necessary. But Kenneth Pollack succeeded in doing just that, and he also did an excellent job of consistently keeping both audiences (and others) in mind. He leaves his reader no doubt about where he stands, however:

23 "I believed for many years that the United States could prevent Saddam Hussein from threatening the stability of the Persian Gulf region and the world through the combination of sanctions and limited military operations referred to as the policy of "containment". I still believe that there were paths not taken and that could have produced a stronger containment regime that could have done the job better for longer. ... Unfortunately, I believe that containment is no longer a viable option. ... It is often said that war should be employed only in the last resort. I reluctantly believe that in the case of the threat from Iraq, we have come to the last resort."[10]

24 For those especially, like myself, who were against a preemptive invasion, Pollack offered an important opening into the corridors of power where such decisions are made. Currently director of research at the Saban Center for Middle East Policy at the Brookings Institution, he is a graduate of Yale and a recipient of a Ph.D. in political science from MIT. During his time as director for Gulf affairs at the National Security Council (1995-1996 and 1999-2001), he was the principal official in charge of implementing US policy toward Iraq. Before his time in the Clinton administration, he worked for 7 years as a Persian Gulf military analyst for the CIA, where he was virtually alone in predicting Iraq's invasion of Kuwait in 1990.

25 At that time he witnessed, he says, US policy makers assuming that if we did nothing, Hussein would act reasonably. This was a mistaken product of what he calls "mirror-imaging," "assuming that Saddam would think as they would if they were in his shoes."[11] Furthermore, he believes this was the major cause of poor policy choices concerning Iraq over the last 20 years. In short, he makes it clear that US policy is a major cause of our present difficulties in dealing with Iraq. Obviously, he is no jingoistic ideologue.

26 Pollack has two analogies for our current situation with regard to Iraq. (1) He believes that France and Britain had a missed opportunity in 1938 to stop Hitler, and had they done so the war that began a year later wouldn't have been so bloody. (2) He believes that US delay when faced with early warnings (his own especially) about the 1990 Iraqi invasion of Kuwait might have averted the (first) Gulf War. As always with analogies, there are as many differences to contemplate as similarities.

27 What I admire most about his book, nonetheless, is that Pollack has managed to write in a way that promotes open debate, especially at a time when it has been systematically foreclosed by the Bush administration. When there is so little of what passes for democratic dialogue in the Congress and in the press, it is mildly encouraging that at least the major publishing houses – the makers of books – in this case Random House, manage to sustain dialogue when others have so shamefully failed to do so.

28 Pollack divides his book into three parts. Part one deals with the history of the relationship between the US and Iraq; part two describes the state of Iraq today; and part three lays out several policy options. It is a tribute to his honesty that he clearly marks

his position – not whether but when – which enables his reader to remain critically reflective on the argument he unfolds. For those who opposed a preemptive war – at least in the current climatethis book was the most cogent argument on the other side that needed to be answered. For those who had made up their minds the other way, it was a model of civil discourse that kept dialogue open to opposing points of view, while never demonizing its opponents. At a time when key members of the President's cabinet vilify whole countries (including our traditional allies) whose leaders oppose our policy toward Iraq, the conditions of public, civil debate need to be affirmed. It is to Pollack's credit that he does precisely that.

29 I want to close by recalling the conclusion to Habermas' prescient paper entitled "Three Normative Models of Democracy." Most of his paper is devoted to a careful exposition of the distinction between the liberal and the republican understanding of politics. According to the liberal view, the task of the democratic process is to program the state in the interest of society, "bundling together and bringing to bear private social interests against a state apparatus that specializes in the administrative employment of political power for collective goals."[12] According to the republican view, the status of the citizens is not determined by those negative liberties that they claim as private persons. Instead, the citizens are guaranteed the possibility of being part of a common political practice. But emerging from his discussion of these two models, Habermas introduces a third procedural model of democracy, which he calls deliberative politics. In light of our current world situation in which the US is assuming the bloody mantle of empire that was worn by the great powers of Europe from the 17th through the 19th centuries and in which Europe is appropriating the call for Enlightenment diplomacy that America sounded at that time, in light of this role reversal on the world stage,[13] Habermas offers a vision of political action that has a renewed cogency. What he suggests is that we need now to think and act within a decentered society. Rather than repudiating the concept of popular sovereignty, he argues, what is needed is a reinterpretation of it in intersubjective terms. We need to meet and talk not as representatives of Europe and America but as people whose complex histories have changed valences that we can understand, discuss, and effect. This means that our political systems – different as they are – are not necessarily either the peak or the center that structures our societies, much less the world. Instead, deliberative politics is "just one action system among others."[14]

30 I remain hopeful (what else can one be?) that Habermas' conclusion is right, that the resources of a free and open political culture "emerge and regenerate themselves spontaneously for the most part" and that they will prove, in the end, always difficult if not impossible to repress.

NOTES

1. For a detailed account of the Patriot Act and its impact on political dissent, see Nancy Chang, *Silencing Political Dissent* (Seven Stories Press, 2002).

2. Carl von Clausewitz, *On War,* trans. F.N. Maude (London : Penguin, 1968), p. 120-1. What follows is a summary of Book II, Chapter II, p. 180-200.
3. March 9, 2003.
4. Thomas Jefferson, *Writings,* ed. Merrill D. Peterson (New York : The Library of America, 1984), p. 52.
5. Peter Gay, *The Enlightenment : An Interpretation* (New York : Norton, 1969), I.1.
6. Isaiah Berlin, *The Magus of the North : J.G. Hamann and the Origins of Modern Irrationalism* (London : John Murray, 1993), p. 27-28.
7. *American Empire* (Cambridge, MA : Harvard University Press), p. 43-6.
8. p. VII.
9. p. 3.
10. *The Threatening Storm : The Case for Invading Iraq* (New York : Random House, 2002), p. XIV.
11. p. XIII.
12. Jürgen Habermas, « Three Normative Models of Democracy », in *The Inclusion of the Other : Studies in Political Theory,* ed. Ciaran Cronin and Pablo De Greiff (Cambridge, MA : MIT Press, 2001), p. 247.
13. For a lucid and detailed discussion of this reversal, see Robert Kagan, *Of Paradise and Power : America and Europe in the New World Order* (New York : Knopf, 2003).
14. p. 251.

AUTHOR

MICHAEL PAYNE

Professeur d'Anglais – Bucknell University

Citizen Participation in Canada and the United States: the case of health care reform

Peter K. Kresl

1 Since the end of World War Two, successive governments of the United States have argued that the US version of democracy was the most efficacious for the rest of the world. President after president has sought to transplant the US model of democracy in foreign soils in the belief that if this could be done conflict would be ended and the peoples of the host countries would live more satisfying lives. Perhaps they intuitively comprehended the argument made by Michael Doyle that democracies do not engage in war with each other.[1] After all, where in societies of rational individuals set in democratic institutions could the desire to engage in war emerge? Or perhaps they prematurely understood Fukujama's similar argument that with democracies everywhere and the Soviet system defeated the lack of basis for conflict would bring the "end of history."[2] Or perhaps it was simple naïveté and innocence with regard to the rest of the world. For whatever reason it is clear that US governments acted with a missionary zeal with regard to the implantation of the American model of democracy abroad. Whether it was Europe in the late 1940s, the 1950s and the 1960s or in the Third World following the wars of national liberation, the US did what it could to sell American democracy.

2 One can, of course, question whether: 1) democracy could in fact be transplanted in societies that were traditional in their character, with political systems that were based on kinship, theocracy, tribe, authoritarianism, and so forth, or 2) the US model of democracy was superior to French, Canadian, British, Icelandic or other models of democracy. These questions are certainly important ones to ask but in the space available here we will be able to examine only one aspect of this more general question. Specifically we will examine how the Canadian and American political systems dealt with the desire to undertake a policy review and to propose reforms of the same policy question. The Canadian political system will provide the contrast in part because of the many apparent similarities between values and aspirations of the two societies, and in

part because in spite of this Canadians and Americans have created such different political systems.

3 When viewed from afar Canada and the US do seem to be two societies cut from the same cloth. Predominantly English speaking, with market economies and democratic political systems that differ in quality rather than in quantity, a high land/man ratio, weak initial institutional structures, histories of being immigrant rather than emigrant societies, encounters with Indians who were the initial owners of the land, and histories of conquest of the continental space from the Atlantic to the Pacific, the two societies would appear to be inseparable. However, there is a cottage industry that is devoted to determining and articulating the differences in values, aspirations and structures of these two peoples. Seymour Martin Lipset has done the classic work in this field but many others have contributed to our understanding that Canada and the US are two distinct and separate societies.[3]

4 A few words on the characteristics of the two models of democracy would be appropriate at this point. Scholars have made much of the differences between the two models of democracy found in North America, those of the US and of Canada. The US liberated itself in a war of secession and established a system of democracy that was unique at that time; Canada gained its sovereignty through an evolutionary process that lasted over a century, and adhered to a system of democracy that was little different that that of England. It is generally agreed that the two distinct systems suit the distinct values and aspirations of the two peoples. As three Canadian political scientists have summarized it: "The United States has constitutional checks and balances, and Canada, a parliamentary system; there are weak U.S. parties and highly disciplined parties in Canada; the United States has a centralized federation, and Canada, a decentralized one."[4] In this paper I would like to examine how these two models of democracy, the American and the Canadian, responded to the same challenge. This will provide an interesting story in itself but it will also enable us to gain a comparative understanding of how participatory democracy works in both countries. Two questions emerge: 1) Is there anything we can learn about participatory democracy from this comparison? And 2) how connected are both systems to their respective citizenry and electorate?

5 The issue I would like to raise for this comparative study is that of reform of the national systems of health care. In all societies health systems are undergoing a great deal of stress. Populations are ageing while individuals experience the vast majority of their medical expenses following age 60, technological advances and new drugs have caused health care costs to soar, many states have reduced their financial support of health care institutions and programs, demography is creating a "fiscal time bomb" with increasing fiscal demands being accompanied by shrinking work forces/tax payers, and the health care profession is becoming less attractive to the members of the labor force. So many nations have begun to reexamine their health care systems and have sought to introduce reforms or at least to spend less on them.

6 The two North American health care systems are quite different in their structure. The US system is largely a private sector activity with individuals making their own arrangements either through participation in plans offered by health insurance companies or through plans offered by their employers as part of their compensation. In the 1960s President Lyndon Johnson introduced, as components of his Great Society initiative, Medicare and Medicaid, with the former giving some health care coverage to retirees and the latter welfare recipients. About one-third of poor Americans and 15

million children remain without health care coverage. Military veterans have access to the health care of the Department of Veterans Affairs. The Canadian system was inspired by the health care project undertaken by the socialist provincial premier of Saskatchewan, Tommy Douglas, in the mid-1950s. A few years later it was decided that the federal government would assist provinces in establishing their own programs throughout Canada. Five provinces began their participation in 1958, four more joined in 1959, the two territories did in 1960, and Quebec joined in 1961. The plans were comprehensive and included in-patient services and drugs, but not mental and tuberculosis treatment. In 1965 the national Medical Care Act was adopted in 1968 and covered "all medically required services rendered by physicians, without dollar limit or exclusions."[5] Coverage was universal and there were no co-payments, user fees, deductibles or other charges. Federal government financial participation was set at half of the provincial costs. By 1972 all provinces and territories had joined. In Canada, health care is a provincial responsibility and while the federal government may assist the provinces financially, program design is essentially up to the individual province. In the 1968 act, provincial government retained control over matters such as whether coverage would be voluntary or compulsory, the way in which the provincial contribution would be raised, and whether additional services could be included in the provincial plan. Upon participation of all provinces and territories, 99 per cent of the population was included in the plan's coverage. In 1988, a year before the Canada-US Free Trade Agreement was signed, Seymour Martin Lipset reported that 95 per cent of Canadians preferred the Canadian system to the American, as did 61 per cent of Americans.[6] In Canada, national health care is not a program any serious politician would contest, whereas in the United States any increase in government participation is considered to be "socialist" and is virtually a political death warrant. It is interesting to note that in the US the citizens regularly express a preference for a more comprehensive and universal health care system, even with a more prominent role for government, but they are bested in the political system by tightly focused and well-funded representatives of the private sector health insurance industry.

7 We should note, briefly, that the two systems are different in some important ways in terms of the resulting health care statistics. The point of presenting the following data is simply to indicate that while Canada spends less of its GDP on health care, its health results do not suffer as a consequence. In the table below, two key indicators of health are given, life expectancy and infant mortality, and Canada compares favorably with the US. It has become commonplace to suggest that since this is achieved with a lower expenditure per capita and as a percentage of GDP the Canadian system does what it does more efficiently. Commissioner Romanow was informed by physicians in Boston that the administrative cost per capita in the US was S 1,050 while in Canada it was only $ 350. This is due to the multiplicity of payment agencies, private and public, with which the US physician must contend. Having a single payer, the federal or state/provincial government is a major element in the relative efficience of the Canadian health care system. The caveat with regard to the performance figures must, of course, be noted that health indicators are subject to influence by demographic and life style factors.

Table 1 – Comparative Health Statistics, Canada and the United States

Health Indicator	Canada	United States

Life expectancy at birth, years (2001)	79.5	77.3
Infant mortality rate (2001)	5.0	6.8
Health expenditures/GDP (1999)	9.3	12.9
Public health expenditures/GDP (1999)	6.6	5.7
Medical doctors per 1,000 population (1990)	2.1	2.4
Hospital beds per 1,000 population (1990)	6.3	4,9
Percent of population with health insurance of some sort	100	84
Share of total health expenditures paid by the public sector (1998)	72	46
Per capita total health expenditures $US (2000)	2,550	4,740
Sources: *Statistical Abstract of the United States: 2002,* Washington: US Census Bureau, 2002, and *Building on Values,* Ottawa: Commission on the Future of Health Care in Canada, 2002.		

8 The reform efforts were undertaken in the two countries in different circumstances. In the United States, President Clinton introduced a health care reform initiative shortly following his inauguration in 1993. This was done apparently not out of any real conviction that health care was in need of reform, but rather because it was good politics. In an election in 1991 Pennsylvania's former governor, Richard Thornberg, lost the Senate race to the underdog Harrison Wolford. Wolford's major campaign promise was that he would work for health care reform. Since it worked for Wolford in a large industrial state, Clinton thought it would bring him benefits in the congressional elections two years hence. In Canada the experience was rather different. Prime Minister Jean Chrétien was entering what he had agreed would be his last term and he was looking, in 1992, to build his "legacy" as one of Canada's longest serving federal leaders. Health care has been a touchstone for Canadian identity for the past half century and reforming it would fit well with both his desire and the aspirations of the Canadian electorate. So for different reasons and in different democratic systems each leader introduced a process that was to lead to reform of health care.

9 The US approach to this (attempted) policy initiative was somewhat removed from participatory democracy.[7] To be sure President Clinton had to protect himself from the Gingrich Republicans who were prone to see any increased role in health care for the state as socialized health care and a "great offensive of the Left". Others suggested that cost had to be minimized lest a reform be seen as just another Democratic "big

government" approach. These criticisms have great currency in the US political scene. Clinton decided in January 1993, just after being elected the previous November, to establish The President's Task Force on National Health Reform, with his wife, Hilary Rodham Clinton as head and an old friend Ira Magaziner as the head of daily operations. Placing his wife at the head of the Task Force gave clear indication of the importance the President attached to the initiative, but as advisors stated "The person who's in charge shouldn't sleep with the President, because if you sleep with the President, nobody is going to tell you the truth." The Task Force was given a time schedule of 100 days for its work.

10 Initial public support was in excess of 60 per cent in polls taken at the time. However, things began to fall apart politically from the outset. The 100 day time limit required that the budget and the health reform be passed in one bill, on an up-or-down vote. Senator Byrd of the Senate Appropriations Committee and a senior spokesman for the integrity of the Senate argued that Clinton's approach amounted to a "prostitution of the process" since it would involve rushing to a vote "a very complex, very expensive, very little understood piece of legislation." In spite of the tight, small group that is involved in the process of developing the health care initiative leaks of information begin in April 1993. Will the project be financed by a new value-added tax? Will $ 150 billion in new taxes be required? Hillary Clinton accused the Health Insurance Association of America of "price-gouging", and "unconscionable profiteering." The leader of the Republicans in the Senate, Senator Robert Dole, instructed members of his party that they were not to meet with the First Lady. The *Washington Post* and *New York Times* published the discussion of the first of four private meetings, and the Task Force canceled the remaining three, feeling that they had been betrayed.

11 A powerful lobby of business groups and insurance companies formed to defeat the health reform measure, arguing that it would force small businessmen into bankruptcy and that the Clinton reform is being directed by the Left. However, one of the most prominent supporters of a national health care system was General Motors. Their look to the future convinced them that rising health costs were going to have a powerful negative impact on their industrial competitiveness. At a meeting of the National Governors' Association in August 1993 the head of the National Federation of Independent Business attacked the Clinton initiative just before the President was to speak and he was forced to re-write his speech to take into account this attack. In September, the Health Insurance Association of America began to run a series of highly effective television ads featuring a couple, Harry and Louise, who are frightened of the impact the reform will have on them – "They choose, we loose" was the one – liner that was familiar to all American voters. Attempts to restructure the initiative to accommodate the arguments of the Right had no success as Newt Gingrich, head of the Republicans of the House, determined that there would be no Republican support for any Clinton designed approach to reforming health care. That Fall the Clinton approach to health care reform failed.

12 The US process was essentially closed to both the public and the major stakeholders in the health care system. While the design of the reform contained many laudable elements, such as universal coverage, governmental participation to assure affordability, and so forth, the failure to open to design stage to these other groups meant that no one other than the design team knew what it contained until it was made public, no important constituencies identified with it so as to assure their assistance in making it

public policy, no experts could press for modifications that would make it more acceptable to either the public, stakeholders or congress. Given the visceral distain of the Republicans in both houses of congress to President Clinton, without strong public and stakeholders enthusiasm the reform proposal was doomed to failure.

13 North of the border the process was quite different. The Canadian approach to important questions of public policy is often to establish a royal commission that is charged with studying all aspects of the policy issue, gaining an understanding of the wishes of the populace, seeking a wide range of professional and expert opinion, and then presenting a report to the government which includes its findings and recommendations. A royal commission is established by the prime minister through an Order-in-Council. While the commission submits a report to the prime minister who is not obligated to accept its advice, their proposals "are generally incorporated into government action as incremental policy change."[8] This was done in 1985 with regard to the state of the Canadian economy under the chairmanship of Donald Macdonald — The Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada. The work of this commission was instrumental in the establishment of the Canada-US Free Trade Agreement in 1989. The Royal Commission on the Future of Health Care was formed on April 3, 2001 with, in obvious homage to the pioneering Tommy Douglas, the former Saskatchewan New Democratic (social democrat) premier Roy Romanow as chairman.[9]

14 Royal commissions can be viewed from two contrasting perspectives. On the one hand, they can be seen as stalling mechanisms during times of policy controversy, as expensive procedures for rationalizing decisions that have already been taken, or as entities that issue recommendations that will never be adopted.[10] But when one examines the commissions that have been established, it becomes clear that they have had dramatic and lasting impacts. The Aird Commission on Broadcasting (1929), the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism (1963), and the Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences (Massy-Levesque Commission, 1951) have all altered public policy in fundamental ways. With regard to economic matters, the Royal Commission on Dominion-Provincial Relations (Rowell-Sirois Commission, 1937), Royal Commission on Canada's Economic Prospects (Gordon Commission, 1957), and the Royal Commission on Canada's Economic Union and Development Prospects (Macdonald Commission, 1985) have been pivotal reports that have both reflected and altered the thinking of their time. Bradford finds that the royal commissions have been necessary responses to "innovative deficiencies in other representational institutions and policy development mechanisms in federal politics."[11]

15 Commissioner Romanow began by articulating the following as a set of basic understandings about Canadians and their health care system:

- the "Medicare house need remodeling but hot demolishing,"
- "Medicare has become one of the defining feature of Canada's national identity,"
- Canadians are worried about the fiscal sustainability of the system,
- Canadians want the federal and provincial levels of government to cooperate better, and
- Canadians need to clearly express the values they want to see reflected in their health care policies and programs.

16 The process of gathering information prior to writing the final report was quite different from that of the US. In its interim report of February 3, 2002 the Commission indicated that in its first ten months it had:

- undertaken an extensive research program,

- obtained input from provincial leaders, aboriginal organizations, and experts,
- reviewed systems in other countries,
- received over 300 formal submissions,
- initiated a public education program, and
- commenced a series of 12 "deliberative dialogue" sessions across Canada.

17 The keystone of this process was a "Four-Phase national Dialogue," Phase I: Public Education (January-February 2002), Phase II: Public Consultations and Expert/ Stakeholder Roundtables (March-June 2002), Phase III: Regional Synthesis/Analysis (June-September 2002), and Phase IV: Validation (Fall 2002).

18 Phase I featured a series of televised panel discussions on the following topics:

- Canadian Values: What do Canadians want from their health care system?
- Sustainability: How to make health care sustainable?
- Constructive Collaboration: Who should do what in Canada's health system?
- Continuous Improvement: How can we make the system work?
- Organizing principles: Role of the Canada health Act
- Rural Health: How should we define access?
- Lessons from Abroad: How have other countries responded to the challenge?

19 Phase II began with a series of 21 Citizens' Dialogue Sessions in 18 Canadian cities in the ten provinces plus Iqaluit (Nunavit), Whitehorse (The Northwest Territories) and Yellowknife (The Yukon). Newspaper ads and the Commission's website were used to encourage citizen participation and presentation. Access by citizens in rural areas was to be facilitated by teleconferencing, where possible. One day of open hearings would be followed by closed workshops with presentations and discussion by experts and stakeholders, and a summary of all proceedings would be posted on the Commission's website. In addition to these local discussions, a series of twelve televised Policy Dialogues would be broadcast on the Canadian Public Access Channel (CPAC) to all parts of the nation. The Dialogues were held at universities located in all provinces, with the exception of Prince Edward Island. The Dialogues were moderated discussions by "leading health care experts" on the following topics:

- Home care in Canada
- Access to Healthcare in Canada
- The Canada Health Act
- Consumer Choice in Canada's Healthcare System,
- Pharmacare in Canada (two dialogues),
- Medically Necessary: What is it, and who decides?,
- Sustainability of Canadas's Healthcare System,
- Health Human Resources in Canada's Healthcare System
- Medically Necessary: What is it, and who decides?,
- Globalization and Canada's Healthcare System, and
- Homecare in Canada

20 Each Dialogue accommodated participation by the audience in addition to the experts.

21 A second element in Phase II was "Partnered Policy Debates," in which the Commission would meet with one or more health policy advocacy groups for discussions, with a report to be posted on the Commission's website, on the following topics:

- Waitlist/Timely Access to Care: What should be done?
- Health Human Resources: How can we maintain and grow capacity?

- The Canada Health Act: Beacon or lightening rod?
- Financing Health Care: How to raise revenues?
- Globalization : Threat or opportunity ?
- Medically Necessary: Who should decide what Medicare pays for?
- Home Care: Is a national strategy needed and affordable?
- Pharmacare: Is a national strategy needed and affordable?
- Consumer Choice: Can it exist within a public system?
- Aboriginal Peoples Health: How can we do better?

22 Finally, Phase II made available in paper and on the Commission's website a "consultation workbook" which citizens were urged to use to register their opinions on an array of health care policy questions. Online responses were received from 16,463 Canadians while 1,083 submitted the paper form. The Commission noted that "the collection of thousands of quantifiable inputs from people by a governmental agency is unprecedented."

23 Since we are interested in the process of citizen participation in public policy debate and formation, rather than in the specific policy recommendations, we will not review the findings from the initiatives of Phase II.

24 Phase III called for a series of five closed, roundtable sessions of which the aim was that of synthesizing the findings of Phase I and Phase II on a regional basis. Participating would be up to twenty of these who had been involved in the earlier workshop events. A report of these deliberations would be posted on the Commission's website. Phase IV consisted of a national stakeholder conference on the theme of "Building a Health Care System for the 21st Century," with the objective of developing a consensus on a set of policy recommendations.

25 In November 2002, Commissioner Romanow released the final report of this process, *Building on Values: The Future of Health Care in Canada.*[12] The next step in the Canadian Royal Commission process is for the prime minister to meet with the ten provincial premiers and the leaders of the territories for the purpose of deciding on a policy that is acceptable to all. In the Canadian constitution, the British North America Act, health is a provincial responsibility and the role of the federal government is to work with the provinces to create a reasonably coherent "national" system and to make a financial contribution toward the expenditures of the provincial program. While the original agreement was for the federal/provincial contributions to be done on a 50/50 basis, by 1979-80 the federal share had slipped to 43 per cent and by 2001-2002 it was down to 27.5 per cent. This has resulted in a recurring provincial complaint; but it is also the case that if one does not bring money to the table in such a process one loses one's clout in the discussion and in the final policy adopted. Thus the Romanow proposal that federal funding for health care be increased by $ 25 billion over the next six years was met with a demand from the premiers for an additional $ 7 billion for 2003-2004 alone.[13] The Territories and aboriginal peoples argued that they had not been treated fairly, in part because of the high cost of treating people in small communities and the Prime Minister was forced to meet with them again.

26 The final step in the process will be with the Prime Minister presents the proposal for health care reform to the House of Commons for its approval. Given the strength of the Prime Minister's Liberal Party and the weakness of the opposition, approval will not be in question. But we must note that when the bill is successfully presented to the House, it will have been subjected to extensive analysis and comment by the electorate in citizen

participatory meetings and media presentations, it will have been negotiated between the Prime Minister and the Premiers, the aboriginal peoples will have had access to the process, and all "stakeholders" will have had their chance to have their position(s) presented to the Commission. This is, of course, in clear contrast to the process that was utilized by President Clinton.

27 What can one conclude from this examination of how the Canadian and American political systems considered reform of health care?

28 First, there is the basic understanding that the contrast may just be between a parliamentary and a presidential-congressional system. In the US system access by lobbyists is directly done to the individual representative or senator. Lacking a strong tradition of party loyalty, the individual legislator is a free agent who is susceptible to inducements that could be offered by the industry representative. In the Canadian system, the party caucus reduces the ability of the member of parliament to act as an individual actor.

29 Second, Canada is a smaller country and a large country such as the US has difficulty instituting processes that make its political system this open to the citizenry. There is, of course, some validity to this point. The US has come a long way from the fabled New England town meeting of the 19th century that has come to a sort of Norman Rockwell representation of American democracy in action. Urbanization, industrialization, mobility, and 150 years of immigration-based population growth have all eroded this romantic image. It would be sad if large, complex societies have to pay the price of reduced citizen participation.

30 Third, in all systems the past exerts a powerful constraint on change as "path dependency" allows only for minor deviations rather than dramatic reconsiderations. In neither the US nor the Canadian health reform proposals was a dramatic break with the past likely to be adopted. The Clinton approach which actually did suggest an increased role for government at the expense of private sector and universal coverage could have been approved only if the process had been such as to engage various constituencies in the reform process; this Clinton failed to do completely. Romanow has proposed a reform that is based on all of the traditional Canadian preferences and recommits the society to comprehensive coverage that is dominated by the public sector.

31 Finally, if the proof is in the pudding, so to speak, we may have the contrast between and utterly failed reform attempt in the US and one that achieves at least some of its objectives in Canada. It can be argued that the crucial factor in the difference in the two outcomes is the degree to which citizens were involved in the policy formulation process. Thus, if one utilizes the criterion that is most highly regarded in the US, efficiency, it is clear from this case study in policy formulation that engaging the citizenry at early and subsequent stages in the process is the tactic that is most likely to result in success. But it is still too early to say this with conviction as the Canadian process is not yet completed.

32 Perhaps the fundamental question arises from a comment by Neil Bradford in his paper on Royal Commissions: "It is clear that Canada's era defining royal commissions have been by design, largely the domain of elites, whether in research or business communities. It is time to consider how this important mechanism of learning and innovation might contribute to reasoned public policy and better democracy." This statement is apparently strongly based on the performance of the Macdonald Commission which concluded that Canada should pursue an agreement on free trade with the US; it

has also been the inspiration for a variety of neoliberal policy initiatives. To the public the Commission's work was a bit arcane, removed from immediate daily concerns and did not engage them emotionally. Health care is an issue of a totally different character. Every individual and every household is profoundly affected by changes in this area of public policy. Thus when one asks whether the Romanow Commission's process of developing a set of recommendations has brought the citizenry closer to the circle of decision-makers in Canada the answer is certainly in the affirmative. One health-policy expert who was a close participant in the process has stated that: "Mr. Romanow was affected more by public consultation than the view expressed by organizations."[14] The final impact ot the report is still to be determined so the comparative roles of elites and the citizenry are not yet known, but how this works out will give us a valuable insight to this case study of citizen participation. In the broader perspective of Canadian politics, we do not yet know whether the Romanow process was specific to the preferences of the Commissioner or to the nature of the issue being decided or to evolution of the public policy process in Canada. The final question is whether any of this is relevant to or transferable to the US and to other countries.

NOTES

1. Michael Doyle, « Kant, liberal legacies and foreign policy, » *Philosophy and Public Affairs,* Vol. 12, 1983, p. 205-235 and 323-353.

2. Francis Fukuyama, *The End of History and the Last Man,* London : Penguin Books, 1992.

3. Seymour Martin Lipset, *Continental Divide,* New York : Routledge, 1991, and Veloz and Adams, *Sex in the Snow.*

4. George Hoberg. Keith G. Banting and Richard Simeon, « The Scope for Domestic Choice : Policy Autonomy in a Globalizing World, » in George Hoberg (ed.), *Capacity for Choice,* Toronto : University of Toronto Press, 2002, p. 255.

5. *Encylopedia Canadiana,* Toronto : Grolier of Canada, 1977, Vol. 5, p. 284.

6. Seymour Martin Lipset, p. 138.

7. The following material is based on :
www.pbs.org/newshour...ay96/background/health_debate_page1_html

8. Robert J. Jackson, Doreen Jackson and Nicolas Baxter-Moore, *Politics in Canada,* Scarborough, Ontario : Prentice-Hall, 1986, p. 374.

9. The source for all references to the work of the Commission is : www.healthcarecommission.ca/

10. Much of this discussion on Royal Commissions is based on : Neil Bradford, « Writing Public Philosophy : Canada' Royal Commission on Everything, » *Journal of Canadian Studies,* Volume 34, No. 4, Winter 1999, p. 161.

11. Bradford, « Writing Public Philosophy..., » p. 138.

12. *Building on Values : The Future of Health Care in Canada,* Ottawa : Commission on the Future of Health Care in Canada, November 2002.

13. Allison Dunfield, « Accept targeted funds, Romanow urges premiers, » *The Globe and Mail,* February 3st, 2003.

14. Jane Taber, « From pitch to paper, how the report was delivered », *The Globe and Mail,* November 29, 2002.

AUTHOR

PETER K. KRESL

Professeur d'Économie internationale – Bucknell University

Le discours en interaction au Conseil municipal. Une approche linguistique d'une réunion « délibérative »

Agnès Witko

1 La séance plénière de Conseil municipal figure parmi les archétypes du débat public. Dans le contexte socio-politique actuel qui pointe les déficits démocratiques et un manque de proximité vis à vis du citoyen ordinaire[1], le rôle et la contribution de ce type de dispositif institutionnel local, pour faire vivre et développer le sens civique, voire renforcer les liens sociaux nécessaires dans une communauté, interroge. C'est dans ce questionnement que se situe la réflexion que je présente ici. À partir d'enregistrements audio authentiques de séances de Conseil municipal d'une commune de la région Rhône-Alpes, le processus d'élaboration du discours public devient accessible en partie dans une analyse qui procède d'une perspective méthodologique et théorique particulière. D'une part, elle propose un arrêt sur image, sur des moments très ciblés, dans l'immédiateté des échanges politiques. D'autre part, ces moments d'échange seront analysés à la lumière des théories linguistiques à visée interactionniste[2].

2 Dans un premier temps, le travail descriptif d'« étho-linguiste » engage une observation approfondie à l'écart des modèles pré-établis. La situation délibérative est envisagée alors sous deux angles[3] : la situation « donnée » au départ largement programmée par la réglementation nationale et locale, et la situation construite dans le face-à-face qui révèle une interaction inédite relatant des faits et des phénomènes fondés sur la co-construction de la réalité. Ensuite, étant donné les analyses que j'ai réalisées des réunions publiques dans des précédents travaux, je me questionnerai sur le processus démocratique lui-même. Grâce à quels tacteurs et par l'entreprise de quels acteurs le politique s'exprime-t-il ? Autrement dit, que peuvent dévoiler les assemblées d'élus du fonctionnement du débat public, et corrélativement du rôle des électeurs d'une commune dans un dispositif de communication légitimé par un régime de démocratie représentative. Plus particulièrement, est-ce que le Conseil municipal fait apparaître la position de choix dans

laquelle les citoyens sont censés être conduits pour contribuer à l'action collective ? Enfin, l'analyse des réalités politiques à travers le langage qui les nomme conduit le linguiste à nourrir les travaux sur la communication politique en apportant un éclairage sur une forme de communication dont j'esquisserai quelques traits.

I. LA SITUATION DELIBERATIVE

3 Proportionnel au nombre d'habitants[4], le Conseil municipal de la commune qui a accepté de collaborer à cette étude, compte trente-trois conseillers choisis par une partie de l'opinion publique lors des élections municipales. En tant que corps constitué, le conseil repose, comme tous les Conseils municipaux, sur une organisation politique et administrative qui va spécifier les buts de la réunion, les moyens institutionnels spécifiques ainsi que les rôles des différents acteurs.

UNE SITUATION « DONNÉE » AU DÉPART

4 Pour replacer la réunion dans le dispositif social qui la génère, une enquête ethnographique auprès des acteurs (y compris sur le terrain de la mairie) rend compte d'une pluralité de données qui ouvrent l'accès à l'étude du fonctionnement discursif *in situ* à partir de quatre facteurs.

Ce qui est prescrit : les textes officiels

5 En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales[5], « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ». Cette instance a un rôle de gestionnaire et une compétence de plein droit pour « toute affaire d'intérêt communal ». À partir de là, il existe une répartition des pouvoirs et des compétences complexe et différenciée selon que l'on parle de l'assemblée délibérante dans sa globalité ou des statuts des différents membres de l'assemblée, à savoir le maire dont le rôle sera évoqué plus loin, les adjoints et les conseillers municipaux. Au cours de la réunion plénière, l'article L2122-22 du CGCT est régulièrement mentionné car il spécifie les délégations que le Conseil municipal accorde au maire lors du vote du règlement intérieur. Grâce à elles, le maire a un plein pouvoir de décision pour toute la durée de son mandat.

6 Si le CGCT réunit des normes et règles de procédures générales à l'échelle de tous les Conseils municipaux de France, le règlement intérieur prescrit des règles locales votées par chaque Conseil, et c'est ce document précisément qui éclaire sur les conditions de communication.

1. Tout d'abord, la participation est autorisée par convocation écrite. Le règlement indique qui a le droit d'être là et à quelle place interlocutive : place de locuteur-récepteur pour les élus ou place d'auditeur pour les représentants de la presse admis en priorité, le public étant accueilli « dans la mesure des places disponibles ».
2. Au fil des articles du règlement se profile un schéma-type du déroulement de la réunion : début de séance avec ouverture par le maire et appel nominal suivi de l'approbation des écrits puis des informations (article L2122-22), enfin enchaînement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour avant de clôturer la séance.
3. Les élus reçoivent un ordre du jour écrit accompagné de « notes explicatives de synthèse » (les rapports) concernant chaque sujet à aborder. On sait précisément de quoi on va parler

et dans quel ordre. Le déroulement du programme est sous le contrôle du maire tout au long de la séance, sans possibilité de négociation ni sur les contenus, ni sur la chronologie.

4. Les membres du Conseil municipal ont connaissance de leur rôle à jouer d'après le règlement intérieur, et on sait d'avance qui doit faire quoi. Le maire assure notamment la gestion de l'ordre du jour, la distribution de la parole, la transmission des informations, la police de l'assemblée. Les rapporteurs exposent le travail élaboré en commission et donnent des explications complémentaires si nécessaire. Les « simples » conseillers doivent prévoir leur absence et s'organiser pour voter, la votation étant un acte-clé dans la conduite de la réunion, car elle concerne tous les membres de l'assemblée délibérante.
5. Enfin, le règlement intérieur donne des indications sur les modalités de prise de parole. Dans l'article 6, il est stipulé que « la discussion sur le débat d'orientation budgétaire ne peut excéder 60 minutes ». Les articles 15 et 16 prévoient des procédures très précises pour poser des questions écrites ou orales. L'acte de questionnement est minutieusement détaillé. A l'article 19, le processus de vote au scrutin public est explicité en fonction de la forme des réponses admises : « À l'appel de son nom, chaque conseiller répond par "oui" pour l'adoption, par "non" pour le rejet de la proposition, ou bien déclare qu'il s'abstient au vote ou qu'il y a refus de vote ». Enfin, à l'article 20/1, il est noté : « l'orateur doit s'en tenir à la question. S'il s'en écarte, le maire l'y rappelle ».

7 À la lecture de ces diverses codifications, on comprend que le cadre juridique laisse une place à un discours légaliste qui se réfère constamment à des articles et à des textes de loi. Corrélativement, les participants sont conduits à échanger des contenus normatifs, et pas seulement des contenus liés aux informations et à l'action collective.

Ce qui relève du prévu : la technologie organisationnelle

8 Deux types de structures se réunissent avant et/ou après la réunion du Conseil municipal, la plupart du temps à huis-clos :

1. le bureau des adjoints, qui est une instance de décision (sans existence juridique). Il est constitué du maire et des adjoints. Il se réunit régulièrement de manière informelle (de façon hebdomadaire dans la commune étudiée). Peu nombreux au niveau des participants (une dizaine environ), ce groupe de travail organisé par la majorité décide des dossiers à traiter, fixe l'ordre du jour et programme les dates de réunion.
2. les commissions permanentes, qui sont des instances de concertation officielles[6]. Elles ont un domaine de compétence limité à l'étude de certains dossiers permettant la confrontation d'opinions entre les différentes sensibilités politiques réunies. Elles favorisent d'une part la participation de la minorité, d'autre part l'expression de certains conseillers qui s'expriment peu en séance plénière. Chaque commission rédige un rapport écrit et présente une décision soumise à la délibération du conseil.

9 D'après ces éléments, on tire deux conclusions : tout d'abord, on retient que les réunions à huis-clos sont caractérisées par un nombre restreint de participants s'expliquant et s'affrontant en face-à-face, ce qui favorise naturellement les échanges inter-individuels alors que la séance plénière du Conseil municipal limite les rapports directs et la communication frontale entre les participants, jouant le rôle de « sur-réunion » qui finalise un processus décisionnel, valide des dossiers et informe la population. Ensuite, malgré toute la lourdeur du dispositif administratif, ce qui vise à promouvoir le rôle du Conseil municipal est sa coopération avec les différentes commissions.

Ce qui devrait relever du pluralisme : les équipes politiques en présence

10 La méthode électorale entraîne une représentation en nombre de sièges non proportionnelle aux suffrages exprimés : la liste sortante du groupe de la majorité municipale recueille 25 sièges, les 8 sièges restant étant partagés entre les différents groupes de l'opposition. L'interaction s'accommode donc d'un modèle à deux camps puisque chaque élu est membre d'un des deux camps : la majorité ou l'opposition. Dans chaque camp, chaque groupe défend des croyances et des valeurs qui lui sont propres. Les élus deviennent alors des porte-parole *via* le mandat politique dont ils sont porteurs.

11 La bi-partition institutionnelle « majorité-opposition » installe ainsi dans l'interaction de face-à-face des positions antagonistes sur lesquelles reposera la confrontation des points de vue. Si l'espace d'affrontement possible pour exprimer les désaccords idéologiques et construire les divergences d'opinion s'organise autour de deux univers discursifs disjoints, potentiellement contradictoires, la réalité démocratique s'enracine dans le pluralisme et devrait favoriser la participation de tous les groupes politiques représentés. Or l'inégalité inhérente à la répartition des fonctions (nombre de sièges, rapports de pouvoir, connaissance de l'information) condamne certains au retrait, voire au silence. Le déséquilibre des forces en présence est d'ailleurs accentué par le rôle-clé du maire.

Ce qui relève de l'individuel : les pouvoirs du maire

12 Très schématiquement, à la lecture des textes, le maire détient trois pouvoirs principaux puisqu'il est le représentant de l'État, responsable légal à ce titre de tout ce qui passe sur la commune ; d'autre part, il représente l'exécutif du Conseil municipal tout en devant tenir compte du pouvoir délibératif du Conseil car tout acte pris par une autorité incompétente (le maire au lieu du conseil ou l'inverse) encourt l'annulation ; enfin, le maire est président de l'assemblée délibérante.

13 Elu par les conseillers municipaux, il devient naturellement le chef d'équipe de la majorité qui dispose ainsi d'un *leader,* tout en restant le chef d'orchestre de l'assemblée délibérante dans son ensemble, un chef d'orchestre qui transcende les divisions politiques mais qui règne sur l'assemblée de par l'assignation statutaire dont il est porteur. Incarné dans un rang, le statut de maire est signe de distance, voire de distinction. Le protocole organise de manière rigoureuse l'ordre des actions et des préséances en fonction d'une échelle honorifique conçue autour du maire. Il ressort que le jeu institutionnel du Conseil municipal fournit à chaque rang des repères qui visent à faciliter le déroulement de la réunion en donnant à chacun sa place, ni plus, ni moins.

14 Avant même d'ouvrir la séance, le « pré-réglage » de la réunion est tellement précis qu'on sait qui va parler à qui, à quel titre et à quel moment.

UNE SITUATION « EN CONSTRUCTION » DANS L'INTERACTION DE FACE-A-FACE

15 En tenant compte des données externes présentées ci-dessus, pour rentrer dans le dynamisme de la co-présence et dépasser le constat du déséquilibre des forces en présence, l'analyse des échanges entre les élus s'appuie sur trois éléments fondateurs.

Le cadre participatif : les citoyens spectateurs

16 Compte-tenu de l'écologie du site, le dispositif public est concrètement représenté par deux cercles de communication : les acteurs du premier cercle font partie de l'assemblée délibérante, les acteurs du deuxième cercle (habitants de la commune, presse) sont ceux qui sont conviés à la séance publique[7].

17 La question du nombre important de participants (une cinquantaine) est partiellement résolue par l'élaboration du cadre participatif (Goffman, 1987) qui présente l'avantage de dresser l'inventaire de tous les acteurs. Le schéma de communication qui s'en dégage repose sur une bipolarité : format de production/format de réception. Le format de réception montre qu'il existe différents types d'auditeurs : les élus convoqués pour s'engager dans les échanges, la presse invitée par la mairie, les agents territoriaux sollicités par rapport aux tâches administratives ainsi que le public qui choisit librement d'être présent pour voir et écouter. Quant au format de production, il concerne uniquement les locuteurs-récepteurs, autrement dit les élus qui ont la possibilité de participer au dispositif d'interlocution organisé. Leur présence est ratifiée grâce à l'appel nominal, avec notification au procès verbal des absences et des remises de « pouvoir » (écrites), permettant à un élu présent de voter au nom d'un élu représenté. Quel que soit le moment de la séance, le maire annonce l'arrivée ou le départ d'un membre de l'assemblée. Ces interventions sont spécialement réservées au contrôle continu de la participation.

Le système des tours de parole : l'interposition du maire

18 Parler à plusieurs nécessite une coopération complexe et réglée, coopération qui prend la forme de règles pré-établies dans le cas de groupe « large »[8]. Le maire a le plus haut statut dans la hiérarchie. À ce titre, il possède un statut dominant par opposition au statut non dominant des conseillers. Entre les deux, les adjoints ont un statut intermédiaire, dominant localement en vertu des responsabilités qu'ils ont acceptées par délégation du maire, et en vertu du pouvoir d'« expertise » qu'ils affichent quand ils rapportent un dossier.

19 Le maire veille en permanence pour régler la synchronisation des tours de parole. Comme nous le verrons dans l'extrait, il sait se glisser dans les interstices pour éviter au maximum les moments de brouillage, les moments de silence ou de brouhaha. Il règle l'attribution de parole en fonction des rôles institutionnels. La présence de cet individu-pivot aboutit à des techniques d'attribution de parole, à une surveillance des temps de parole et à un minutage des interventions. Une délibération, au sens ancien du terme (Ruzé, 1997) prend du temps. Or à la réunion du Conseil municipal, le temps est compté. L'ordre du jour se déroule et les orateurs défilent. On est plus dans les enchaînements et dans les passages de parole que dans les longs moments d'échange.

20 La gestion de parole ainsi pratiquée dévoile un déséquilibre dans la participation effective des différents types de locuteurs au profit des rapporteurs.

Des prises de parole légitimées : la priorité aux experts de la majorité

21 La situation co-construite par les différents acteurs est très formalisée autour de trois pôles interlocutifs : le maire qui donne la parole, les rapporteurs auxquels le maire donne

la parole sans qu'ils ne la demandent et les locuteurs solliciteurs qui demandent à prendre la parole. La légitimité globale du maire lui confère une liberté totale qui se traduit par des prises de parole plutôt brèves mais très régulières. À tout moment de l'interaction, le maire peut intervenir puisque la situation d'interlocution repose sur lui et il doit rester vigilant quant à l'attribution de parole : sollicitation ou autorisation. Les locuteurs sollicités sont introduits en fonction d'un thème ou d'une activité interactionnelle : les rapporteurs des dossiers, les informateurs ou le secrétaire de séance détiennent une légitimité circonscrite. La légitimité du rapporteur, même si elle n'est que locale, installe un déséquilibre en sa faveur que l'on peut expliquer par les faits suivants. Quand il devient responsable d'un sujet, le rapporteur joue deux rôles : il est le porte-parole de la réunion de travail dont il lit ou explique le rapport, et il devient un interlocuteur privilégié pendant les « questions-réponses ». Il a ainsi des droits et des devoirs qui se répercutent sur les modalités de prise de parole. Enfin, tous les membres du conseil sont introduits ponctuellement par le maire quand ils en font la demande : les locuteurs solliciteurs sont autorisés à s'exprimer par le président, ils prennent la parole ponctuellement par une intervention brève plus ou moins improvisée ou par une intervention longue préparée par écrit et très souvent lue.

22 La séance plénière du Conseil municipal est ainsi structurée par le droit à la prise de parole. Cette légitimité partagée et répartie menace en quelque sorte le principe démocratique de liberté d'expression, une menace accentuée par la représentation d'une partie du peuple par une minorité ainsi que par le principe des décisions à la majorité, deux facteurs d'inégalité inévitables qui imprègnent l'interaction de face-à-face.

23 Face à ces caractéristiques, l'accès aux échanges authentiques, est une façon de progresser dans l'interprétation du langage « situé », en interrogeant directement les ressources langagières.

II. QUEL DÉBAT PUBLIC ?

24 L'interaction de face-à-face s'analyse en trois phases : les phases rituelles pour ouvrir et fermer la réunion, les phases procédurales (approbation des comptes-rendus et article L2122-22) pour assurer la cohérence des informations et des actions à mener, et la phase de délibération proprement dite pour traiter les sujets à l'ordre du jour. Pour chaque thème, deux séquences se succèdent : la séquence « exposé » menée par le rapporteur du thème, suivie de la séquence « questions-réponses ». Quand les questions surgissent, la délibération prend corps dans sa dimension émergente et imprévue et l'essentiel du débat se rencontre là. Le bornage de la séquence « questions-réponses » est donc essentiel pour accéder au débat[9].

25 Dans les conditions que je viens d'évoquer, les politiques, toutes tendances confondues, essaient d'expliquer leurs capacités d'analyse, d'orientation ou d'intervention sur les problèmes sociaux en général. Comment la majorité met-elle en valeur ses actions et se montre-t-elle responsable devant les citoyens, et corrélativement comment les élus de l'opposition demandent-ils des comptes sur les modalités et finalités des actions engagées ? Comment les majoritaires sont-ils mis en difficulté par les minoritaires qui souhaitent faire entendre leurs idées ? C'est ce que nous allons observer de manière empirique dans les échanges qui vont suivre.

AU SUJET DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES

26 À Ternay, la séance du Conseil du 8 juin 1998 a démarré à 20h50[10] Vingt-sept conseillers sont présents sur trente-trois. Il est maintenant 21h05. C'est le deuxième sujet à l'ordre du jour rapporté par A7 (M. Renaud, septième adjoint) qui présente à l'assemblée un tableau récapitulatif élaboré par deux réunions de commissions d'urbanisme à propos des emplacements réservés de voirie communautaire. Les échanges ont lieu entre A7 (le rapporteur), M (le maire). Col et Co2 (deux conseillers du même groupe d'opposition dont M. Lalois qui pose une question), A4 (M. Anselme, quatrième adjoint) et Cm (M. Garon, conseiller de la majorité). A 21h30, le maire proposera le vote. (cf. transcription de l'extrait en fin d'article).

LES STRATÉGIES DES CAMPS EN PRÉSENCE

Du côté de la majorité

Prises de parole

27 Dans le tour de parole 90, l'expression « vous avez le tableau récapitulatif » (sous-entendu « sous les yeux ») renvoie au fait que cette énonciation de A7 inclut les documents écrits dans la définition de la situation. De même, les formulations « vous les avez lus », « vous voulez qu'on les reprenne » prouvent que la suite des échanges repose sur une mise en complémentarité des lieux discursifs, entre des lieux textuels relevant de l'oral (les commissions), et des lieux relevant de l'écrit procédural (« les tableaux récapitulatifs », « les deux pages et demi »). Par conséquent, le public reçoit une information tronquée, par bribes. Ayant négocié la consultation des documents avant la séance, j'ai pu assister aux réunions en ayant pris connaissance des écrits. Pour suivre le discours oral, le recours à l'écrit est en effet indispensable pour ne pas être submergé par le flot d'informations.

28 Lorsqu'on arrive au tour de parole 91, on remarque que le maire lance un message à la cantonade. Un conseiller se manifeste alors de façon nonverbale et le maire alloue la parole en nommant le futur parleur, M. Lalois en l'occurrence. Ce message formel est destiné en priorité à la presse et au public qui peuvent ainsi savoir qui intervient.

29 Si l'on affine l'observation, la solidarité d'équipe se traduit par deux comportements : tout d'abord le rapporteur et le maire se succèdent naturellement dans l'alternance synchronisée des tours de parole ; ensuite le maire vient en renfort par une stratégie protectrice pour aider A4 à garder la parole. La négociation sur la poursuite du tour de parole est remportée par A4 grâce à l'alliance « informateur-maire ». Ce dernier se contente de rassurer M. Lalois sur une seconde chance pour s'exprimer, laissant l'élu de l'opposition dans une position de second rôle par rapport au premier rôle tenu par l'informateur.

30 Enfin, pour préserver le fonctionnement de la communication publique, on constate que l'interposition du maire est systématique jusqu'à la fin des échanges (tp91-93-96-99-101-105-108-110-111-125) et la clôture passe évidemment par lui (tp 127).

Stratégies discursives

31 La majorité montre qu'elle détient l'information d'une part en offrant la parole à l'assemblée, proposition qui confirme la stratégie du « nous sommes prêts à répondre à toute demande d'information », ou bien « tout est mis en place pour que l'information circule » ; d'autre part en laissant parler ses experts, le temps de parole de A4 est supérieur à celui de Col. Cela dit, A4 expose des faits dont la pertinence est contestable en regard de la question formulée par l'opposition (en tp 103-109) qui justement réagit mal.

32 Au niveau plus spécifiquement argumentatif, les arguments d'autorité sont à noter. Le maire mentionne l'accord unanime obtenu en commission d'urbanisme et il insiste sur l'action en partenariat avec une source d'autorité (« la Communauté Urbaine », « le Conseil de Communauté ») ; quant à l'informateur, il cherche à s'appuyer sur une ressource de l'ordre du collectif (les comptages), et évoque le poids des partenaires socio-économiques tels que les entreprises de transport.

33 A l'écoute du discours de l'équipe municipale, la place des habitants (« les gens », « il y en a ») reste ambiguë dans la mesure où la majorité s'accorde à dire que les citoyens sont tiraillés entre des avis opposés, l'instance municipale pouvant alors justement jouer son rôle de pondérateur et d'expert dans la résolution du problème « sécurité-circulation ». Tout en appartenant à la majorité, M. Garon, habitant du quartier, laisse entendre la voix citoyenne plus que celle des élus, et rééquilibre ainsi l'apport d'informations en totale concordance avec le conseiller de l'opposition.

Plan relationnel

34 Si le maire impose et s'impose dans les aspects formels, il délègue et travaille en collaboration avec les membres de son équipe pour les tâches informationnelles. En utilisant le marqueur d'incertitude « si mes souvenirs sont bons » à deux reprises, le maire se met en retrait. De même que par le modalisateur « heureusement », il témoigne de son rôle de représentation du fonctionnement d'équipe. D'ailleurs, La répartition des tâches apparaît car A7 garde sa place de rapporteur et répond en premier à l'opposition ; A4 « apporte de l'eau au moulin » avec une explication fournie, stratégie qui s'impose quand l'opposition exprime son mécontentement. Les stratégies de solidarité intra-équipes, déjà perceptibles dans les tours de parole, se confirment dans la demande de permission symbolique de A7 à M en tp126 et l'association de M à A7 pour l'acte de remerciement en tp127.

Les réactions de l'opposition

Prises de parole

35 Le conseiller de l'opposition, M. Lalois, prend la parole pour poser sa question mais il aura du mal à parler à son tour. Au tour de parole 96, il régule de manière visible le discours du rapporteur. Son « oui oui mais enfin » laisse entendre son désaccord, et surtout son désir de reprendre rapidement la parole, volonté qui s'exprime à deux reprises par les bribes (« parce que », « parce que effectivement ») qui chevauchent le discours du rapporteur. Il se fait courtoisement remettre à sa place par le maire qui assure la police de l'assemblée mais M. Lalois reste très présent dans l'interlocution régulant le discours du maire par des manifestations paraverbales très audibles : « oui oui », « d'accord ».

Stratégies discursives

36 Au tour de parole 92, M. Lalois produit une question orientée, stratégie récurrente pour l'opposition, qui consiste à affirmer un état de fait en même temps que l'on questionne.

37 Il justifie sa question par un argument de poids, la sécurité des habitants du quartier, et mime en quelque sorte le mécontentement de ces derniers d'une part en montrant un ton volontairement agacé, d'autre part en jouant la dérision par des formules telles que « la fin des temps », « un trottoir digne de ce nom ».

38 L'urgence du problème de sécurité contraste avec la lenteur du discours de A4 qui déroule ses informations, et en quelque sorte « noie le poisson ». Excédé, M. Lalois ne peut s'empêcher de clore vivement sa prise de parole par l'expression : « et c'est tout ».

39 Ramené au calme par le maire, M. Lalois opte pour la stratégie du « martèlement », en rappelant la question initiale, stratégie qui prend la forme d'un contre-discours pour montrer que l'opposition n'est pas satisfaite de l'état de réalité d'une voie publique, malgré le choix unanime de la commission d'urbanisme. La visée d'amélioration de la situation subie par les riverains est rattachée à une intention de recherche du « meilleur possible » pour mettre en avant des décisions de proximité ainsi que des moyens d'action appropriés, en disant à M. Anselme « vous êtes hors sujet » et à M. le maire « vous n'avez pas fait le maximum ».

Plan relationnel

40 Le constat d'asymétrie sur le plan informationnel, qui renvoie dans la situation présente à un jeu « trois contre un », cohabite avec une pseudoégalité sur le plan pragmatique. En effet, le rapport de force « majoritéopposition » se rejoue au moment de cette question, la majorité étant provisoirement en situation d'infériorité et l'opposition en position de force. Ici, on assiste à une « mini-bagarre » sur le référent du discours : sécurité *versus* circulation. Imposer un problème à résoudre étant une forme de victoire pour l'opposition, M. Lalois insiste pour parvenir à ses fins. Cependant, la stratégie de l'attaque a un coût communicationnel qui conduit M. Lalois malgré tout à une position de repli, perceptible notamment au tour de parole 109 quand il initie sa dernière intervention par la formule « si vous permettez ». Cette expression de minimisation est une précaution oratoire liée à un ressenti d'ordre relationnel : le plaisir de la mise en contradiction est éphémère et la gestion du cadre ramène inévitablement vers les places institutionnelles.

III. CONCLUSION

PRÉCAUTIONS MÉTHODOLOGIQUES

41 Cette étude linguistique très spécialisée sur des micro-analyses[11] apporte un éclairage à replacer dans son implication politique aux niveaux local et national. En effet, cette approche donne à voir une forme protocolaire du débat public mais il existe des types d'intérêt pour les problèmes communautaires qui démontrent que les citoyens se mobilisent pour gérer toutes sortes de problèmes. Sans extrapoler à partir d'une analyse spécifique et en évitant de reproduire un schéma restreint, il est possible de reconstruire certains aspects du discours collectif. Un appel à l'interdisciplinarité reste lancé pour

compléter ces réponses et croiser trois sources d'information : la parole, les écrits et l'action mise en oeuvre. Cela dit, en travaillant sur des corpus, autrement dit sur des échantillons de langage authentiques sélectionnés, on est dans une représentation forcément dynamique du concept de débat décrivant à la fois une situation et de l'action.

UNE FORME DE COMMUNICATION POLITIQUE

42 Les enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels conduisent chaque équipe politique à se fixer une ligne de conduite commune. La difficulté d'une telle entreprise consiste à gérer l'hétérogénéité des points de vue individuels. Plusieurs phénomènes concourent à cette résolution de problème.

43 Tout d'abord les élus cherchent à résoudre des problèmes concrets ; tous ont intérêt à dégager la solution ou la décision optimale pour le bien des citoyens. Par une forme d'argumentation « pratique », chacun est censé coopérer à une conclusion commune, acceptable pour tous, pour lancer l'action[12]. Ensuite, le principe d'unanimité est un moyen institutionnel mis en oeuvre pour résoudre ce problème. Au moment du vote, une stricte conformité d'opinion est demandée à tous les membres d'une même équipe : c'est l'expression définitive et objective du consensus et de l'accord groupai. De plus, l'interaction de réunion réactive l'instinct grégaire favorisant des mécanismes pour faire fonctionner le rassemblement. Par conséquent, malgré le contexte d'interaction politique qui sous-entend des divergences d'opinion, la proximité se traduit par des conduites d'uniformité groupales.

44 Enfin, le Conseil municipal nécessite le recours à un protocole cérémoniel contraignant pour gérer les enjeux liés au pouvoir et à l'autorité dans un double objectif : d'une part protéger l'ordre institutionnel, d'autre part prévenir les conflits potentiels entre les différents camps politiques. Ces modes d'action préférées qui visent à réduire le caractère aléatoire des relations sont repérables dans la mise en conformité grâce aux rituels protocolaires, notamment dans l'échange de signes de reconnaissance tels que les remerciements en chaîne rencontrés dans l'extrait.

UNE REPRÉSENTATION DE LA DÉMOCRATIE

45 La séance de Conseil municipal, par son action de communication, participe aux processus publics d'information et de communication, et contribue ainsi à une représentation d'un dispositif de parole public très spécifique.

46 En effet, au sein de l'assemblée délibérante, on constate peu de moments où plus de trois locuteurs sont engagés dans les échanges verbaux. Le faible degré d'interactivité prouve que les acteurs n'ont pas le loisir d'ajuster leur monde référentiel. À ce constat, deux remarques : premièrement, la centralisation de l'information et la mise en scène du pouvoir favorisent les conduites langagières unilatérales ; deuxièmement, la politique locale relève de différentes dimensions qui se passent hors des réunions enregistrées. Par conséquent, le système d'« interconnaissances » et de savoirs partagés entre les acteurs est très poussé. C'est pourquoi la discussion de l'assemblée reste *une* facette du débat public. Il n'est plus forcément nécessaire, à ce moment précis du traitement d'un dossier, de parler longuement pour savoir ce dont il s'agit. L'ensemble des acteurs échange sur la base de discussions préalables en lien avec le contexte global de la politique locale. La face cachée des décisions reste dépendante du paysage socio-politique tel que l'agenda

politique de l'équipe municipale majoritaire, l'horizon politique de la commune, les événements au niveau national.

47 En ce qui concerne la prise de place de l'opposition, elle est possible au moment des « questions-réponses », dans certaines conditions prévues par un dispositif de communication destiné à réduire un risque interactionnel majeur : que l'opposition s'empare de l'organisation structurale de la réunion (les échanges) ou référentielle (les thèmes), car c'est par ailleurs le seul moment où l'on assiste à un transfert de parole de la majorité à l'opposition. Les conditions contraignantes du transfert de paroles de la majorité à l'opposition ont donc des conséquences directes sur la validité du débat « public » qui s'en trouve extrêmement fragilisée. Autrement dit, on peut entrevoir ainsi comment une mairie ouvre ou ferme ses portes et quels risques elle cherchera à prendre devant les électeurs.

48 Quant à la place de l'auditoire, elle est paradoxale, l'auditoire semblant jouer un rôle à la fois périphérique et central : rôle périphérique parce que le cadre participatif l'installe dans un rôle d'auditeur « muet » ; rôle central car ce même auditoire a une fonction de contrôle du cadre à deux niveaux. D'une part, il est le témoin de la bonne application des règles, garantissant la permanence du cadre démocratique puisqu'il est la preuve vivante que la réunion est publique. La dimension ouverte des débats assure une sorte de surveillance de l'opinion communale sur l'activité de ses représentants. D'autre part, il joue un rôle dans la recherche des normes, telles que Perelman et Olbrechts-Tyteca les définissent (1988)[13] : en effet, l'auditoire contribue à déterminer l'efficacité de l'action des élus quand il se prononce sur les résultats du jeu politique. Ce verdict s'exprime cependant de façon différée, puisque les citoyens et la presse réagissent dans l'après-coup, et de façon extrêmement différenciée : la presse renvoie une perception médiatique des décisions (cf. extrait de presse du 11 juin 1998 ci-après), alors que les habitants de la commune se positionnent au moment des élections municipales pour montrer leur approbation ou désaccord sur les actions concrètes des différentes équipes politiques. En aucun cas, néanmoins, les électeurs ou la presse n'ont la possibilité de participer à la séquence « questions-réponses » lors de la réunion plénière, car ils ne disposent ni l'un ni l'autre d'accès immédiat à la parole. La place de spectateurs conférée aux habitants a pour conséquence la naissance d'autres dispositifs. Actuellement dans la commune, dix conseils de quartier sont en gestation. Une nouvelle enquête « étho-linguistique » permettrait d'avoir accès à cet autre type de rencontre publique.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

ANZIEU D., MARTIN J.Y. [1997], *La dynamique des groupes restreints,* Paris, PUF Le psychologue.

DETIENNE M. [2000], *Comparer l'incomparable,* Paris, Seuil.

GOFFMAN E. [1987], *Façons de parler,* Paris, Minuit.

HERMET G., BADIE B., BIRNBAUM P., BRAUD P. [1994], *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques,* Paris, A. Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI C. [1990], *Les interactions verbales,* Vol. l, Paris, A. Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI C. [2001], « Oui, Non, Si : un trio célèbre et méconnu », *Marges Linguistiques* : p. 95-120.

PERELMAN C., OLBRECHTS-TYTECA L. [1988], *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique,* Bruxelles, Ed. de l'université libre de Bruxelles.

PLANTIN C. [1991], « Question → Argumentation → Réponses », in C. Kerbrat-Orecchioni (ed.), *La question,* Lyon, PUL : p. 63-85.

RUZE F. [1997], *Délibération et pouvoir dans la cité grecque de Nestor à Socrate,* Paris, Publications de la Sorbonne.

VION R. [1992], *La communication verbale,* Paris, Hachette supérieur.

WITKO A. [2001], *Le Conseil municipal. Une Analyse du Discours en Interaction dans un polylogue institutionnel,* Thèse de doctorat en Sciences du Langage, Université Lumière Lyon2.

WINDISCH U. [1995], « L'argumentation politique : un phénomène social », *Revue Année sociologique* Vol. 45-2 : p. 59-82.

ANNEXES

Annexes- Transcription de l'extrait du Conseil municipal du 8 juin 1998

tp90	A7	[...] vous avez le tableau récapitulatif de des points si vous voulez sur lesquels nous avons reformulé un accord lors des deux Commissions d'Urbanisme (.) je ne sais pas vous voulez vous les avez lus vous voulez qu'on les reprenne
tp91	M	est-ce que vous souhaitez que l'on reprenne point par point ces ces dif/ces deux pages et demi↑ est-ce que quelqu'un souhaite qu'on prenne point par point les différentes voiries ↑ ou est-ce qu'il y a des questions à poser à monsieur Renaud sur ces l'une ou l'autre de ces voiries ↑ monsieur Lalois
tp92	col	oui le n° 14 rue Barthélémy Thimonier (.) suppression de l'alignement entre la Nationale 7 et la rue Maréchal Joffre est-ce à dire que la rue restera comme elle est jusqu'à la fin des temps ↑
tp93	M	monsieur Renaud
tp94	A7	euh ben jusqu'à la fin des temps non non puisque le : : vous voyez nous en sommes à la quatrième vers[ion du P.O.S (.) cela] peut être rectifié mais c'est vrai qu'à
	col	[oui oui mais enfin]

	A7	partir du moment où la suppression est est demandée (.) c'est difficile après de
	col	parce que
	A7	revenir à (.) ça ça libère des des contraintes vis-à-vis de l'urbanisme (.) si vous
	col	parce que effectivement
	A7	voulez après (.)
tp95	col	y'a effectivement des un problème de de trottoirs inexistants (.) ou très très étroits et y'a dans le quartier des gens qui s'agitent et qui aimeraient bien que la sécurité soit renforcée par un trottoir digne de ce nom
tp96	M	la position (.) si mes souvenirs sont bons (.) de la Commission d'Urbanisme (.) était de dire que les problèmes de sécurité de la rue Thimonnier passeraient davantage peut-être par une mise en sens unique plutôt que par un élargissement de voirie qui augmente (.) instinctivement la vitesse des véhicules (.) voilà la position qu'a adoptée la (.) si mes souvenirs sont bons enfin je : : j'étais pas le seul en Commission heureusement (.) voilà la raison pour laquelle la Commission avait donné un accord unanime (.) sur ce sujet-là
	Col	oui oui
		d'accord
		(A 7 acquièce verbalement dans te sens de M)
tp97	Col	enfin y a un problème qu'il faudra résoudre un jour ou l'autre (.) le plus vite
	M	non mais
	Col	possible *(Col parle à ses voisins)*
tp98	A7	et pi compte-tenu du Bâti (inaudible) avant de procéder à un élargissement
tp99	M	je rappelle que sur le chemin Thimonnier euh était évoquée la la mise en voirie en fin du chemin de Montcelard qui devrait changer un petit peu le cours des choses (.) dans ce secteur-là (.) théoriquement c'est pour cet été (.) et donc (.) j'ose espérer que la théorie rejoindra la pratique (.) monsieur Anselme demande la parole (.) c'était pour Thimonniert
tp100	A4	oui exactement parce que Thimonnier (.) il y a déjà pas mal de temps que nous en parlons (=)
tp101	M	(=) c'est du de la rue Barthélémy Thimonnier dont on parle c'est pas de monsieur Thimonnier *(Rire dans ta salle)*
		(A4 feuillette un document pour donner les chiffres)

tp102	A4	non non c'est de la rue Thimonnier dont je parle (.) c'est que récemment (.) nous avons eu des comptages (.) car j'avais demandé justement souvent des comptages pour la rue Thimonnier (.) à en croire certains il passait aux alentours de 5 000 ou 6 000 véhicules jour (.) or là nous avons les comptages (.) (inaudible) voilà (.) alors vous allez le savoir tout de suite (.) Lauterbourd (.) Thimonnier (.) alors Thimonnier (.) dans le sens Sud Nord (.) en allant donc sur la nationale (.) 1324 véhicules en moyenne jour (.) dans le sens (.) pour (.) poids lourds (.) 81 toujours dans le sens Sud Nord (.) dans le sens Nord Sud (.) 27 véhicules poids lourds et par contre en ce qui concerne les véhicules 1082 (.) j'ouvre cette parenthèse (.) c'est quand même très important (.) car (.) si on prend la rue euh la suite enfin disons de Thimonnier c'est donc (..) la rue (..) Honoré Esplette (.) il
	Co2	Esplette
	A4	passe quand même un peu plus de 6 000 véhicules jour (.) ce qui veut dire par là que (.) la rue Thimonnier est quand même (.) enfin disons a une circulation on peut dire [allégée//
tp103	Col	[le problème n'est pas sur le nombre de voitures monsieur Anselme (.) le problème
	A4	attendez attendez M. Lalois M. Lalois laissez-moi terminer
	Col	est qu'il n'y a pas de trottoirs et qu'il y a des moments (.) il faut descendre dans la rue (.) qu'il y ait 1 000 voitures ou 5 000 (.) le problème est le même (.) il faut
		[mar/marcher dans la rue et c'est tout
tp104	A4	[je vous ai pas coupé je ne vous ai pas coupé
tp105	M	laissons monsieur Anselme s'exprimer monsieur Lalois (.) je vous redonnerai la
	A7	lorsqu'il y a
	M	parole sans problème après
tp106	Col	mais je sais bien
tp107	A4	lorsqu'il y aura bien entendu la déviation justement de l'Ouest de Ternay (.) c'est-à-dire du giratoire de la Nationale 7 au giratoire de la route de Sain Bel (.) je pense encore que ça va alléger le nombre le nombre de véhicules dans la rue Thimonnier (.) après la Communauté Urbaine s'engage à faire disons des études pour voir ce qu'il est possible de faire (.) car sur un sens unique il y a controverse (.) je peux vous assurer que des gens sont venus (.) vous savez fort bien qu'à l'heure actuelle (.) il y a une pétition pour (.) justement euh le sens Sud Nord et vice versa (.) donc il y a une autre pétition Nord Sud (.) alors i faudrait savoir euh hein (.) c'est assez difficile à résoudre. (.) d'autre part vous avez aussi concernant les transports en commun (.) ils n'ont toujours pas pris de décision ce sont des acteurs quand même très importants (.) le S.Y.T.R.A.L. et les T.C.L. (.) n'ont pas pris de décision concernant bien sûr sur euh (.) la ligne 5 (..) qui passe donc rue Thimonnier
tp108	M	merci monsieur Anselme (.) d'autres questions ↑ monsieur Lalois je vous avais dit [que je vous redonnerai la pa/

tp109	Col	[si vous permettez (.) rue Hesplette (.) il y a les trottoirs (.) rue Thimonnier j'y passe tous les jours (.) et tous les jours je suis obligé de descendre dans la rue parce que y'a pas de trottoir (.) c'est tout (.) le le qu'il y ait 1000 ou 5000 voitures ça ne change rien au problème (.) absolument rien
tp110	M	le : : la Communauté Urbaine a nous a informé (.) qu'elle examinerait (.) le problème d'une manière efficace lorsque le chemin du Montcelard serait de nouveau remis en circulation euh en ce qui concerne un sens unique potentiel l'embêtant c'est qu'il y en a qui signent plusieurs pétitions (.) et pour le sens Nord Sud et pour le sens Sud Nord et pour le maintien du double sens et pour la mise en sens unique vous savez que ce n'est pas commode alors ↑ (..) d'autres questions ↑
		(Conversations parallèles pendant environ 4 secondes)
tp111	M	monsieur Garon (.) vous ne voulez pas que l'on parle de votre rue
tp112	Cm	non non mais (.) si c'est (inaudible) je pense que y'a y'a toutes façons y'a un problème
	M	non : : : *(réaction de choeur de la part de la salle)*
	Cm	de (.) de voisinage (.) ou des gens qui veulent défendre (.) leur secteur pas le sens Nord par rapport au sud ou le Sud par rapport au nord ça c'est bien connu euh (inaudible) depuis longtemps (.) ce qui est sûr c'est que y'a un problème de sécurité et comme le disait (.) monsieur Lalois qu'il y ait 5 voitures ou qu'il y en ait 1 000 la sécurité euh pose des problèmes et il est évident que si un jour on pourrait (.) proposer (.) pour l'instant c'est pas possible (.) si un jour on arrive à mettre (.) des poteaux électriques côté du trou et l'autre côté on refasse le trottoir qui est un trottoir de 80 cm on règle le problème de sécurité des trottoirs (.) est-ce qu'un jour l'EDF fera (inaudible) déplacer ses éclairages à ce moment-là on réglera ce problème de trottoirs (.) c'est certain mais pour l'instant (inaudible) ça fait des années et des années que j'habite dans le quartier j'[peux en parler
	M	[ne vous
		vieillissez pas même avec la barbe monsieur Garon
	Cm	(inaudible) non non non
		[...]*(Autres propositions pour le POS)*
tp125	M	en matière d'urbanisme (.) je rappelle que la commune émet des avis et que la décision appartient appartient au Conseil de Communauté (.) après avis des groupes de travail (.) pas pas d'autres questionsî qui s'abstient sur ce dossierî qui vote contreî je vous remercie et je remercie tout le travail qui a été fait en Commission d'Urbanisme parce que c'est un travail qui est toujours un peu long (.) et par moment fastidieux merci monsieur Renaud et merci les membres de la Commission d'Urbanisme (.) monsieur Pascal *(nom du prochain rapporteur)*

tp126	A7	je voudrais simplement monsieur le maire si vous le permettez je voudrais demander à puisque nous avons monsieur Naulin Secrétaire Général (.) de transmettre au Service Urbanisme mes remerciements aussi pour tout le travail qui a été effectué
tp127	M	je m'associe à vos remerciements [...]

Principales conventions de transcription	
(.) pauses respiratoires	[chevauchement
/césures	tp tours de parole numérotés
↑ intonation très montante	[...] Coupure du transcripteur
: allongement de certains sons	(inoudible) message impossible à identifier
= enchaînement rapide entre deux tours de parole	Texte en italique : activité posturo-mimo-gestualité

Extrait de presse du jeudi 11 juin 1998

CONSEIL MUNICIPAL

La rue Barthélémy Thimonnier refait parler d'elle

Avec la suppression de l'alignement rue Barthélémy Thimonnier, entre la RN7 et la rue maréchal Joffre, a ressurgi le problème de la sécurité des piétons. Cependant rien ne sera fait tant que la déviation du Moncelard ne sera pas en service

Pas moins de trente rues et avenues de la commune sont concernées par les conclusions de l'étude portant sur les emplacements réservés de voirie communautaire. C'est à l'unanimité que les élus ont adopté un dossier qui, en regard des préconisations de la direction de l'urbanisme appliqué de la Communauté urbaine, comporte un certain nombre d'observations de la commune.

Ces dernières n'ont fait l'objet d'aucun commentaire, si ce n'est Gabriel La. (socialiste) qui s'est inquiété de savoir si, suite à l'abandon de l'alignement de la rue Barthélémy Thimonnier, entre la RN7 et la rue maréchal Joffre, cette dernière resterait dans l'état où elle se trouve aujourd'hui. «*Non puisque nous en sommes à la 4e révision et qu'il peut y en avoir d'autres. Cette suppression d'alignement libère des contraintes au niveau de l'urbanisme* » a répondu Bernard Re.

Au rappel de la demande de trottoir des habitants par l'élu socialiste, le maire a rétorqué «*que la résolution des problèmes de sécurité passerait davantage par la mise en sens unique que l'élargissement de cette voirie...*». Lucien An. s'attachant à démontrer que la circulation n'était pas aussi importante que ça. «*Selon les derniers comptages réalisés, la moyenne journalière est de 1324 véhicules dont 81 point lourds dans le sens RN 7 — RD 7 et de 1082 dont 27 poids lourds dans l'autre sens, alors qu'il en circule plus de 6000 sur l'avenue Esplette...*».

«*Le problème ce n'est pas le nombre mais l'absence de trottoir*» a affirmé de nouveau Gabriel Laheurte. «*Après la mise en service de la déviation, la Courly va étudier le cas, mais il faut bien savoir que les gens ne sont pas d'accord sur le sens dans lequel la circulation doit se faire. De plus le SYTRAL n'a toujours pas pris de décision concernant l'itinéraire de la ligne 5...*» lui a répondu Lucien André.

M.Ga. (majorité municipale, habitant de plus le quartier, donc ayant une connaissance précise du problème — NDRL) a conclu cet échange par une proposition qui permettrait le maintien des deux sens de circulation. «*Il y a un problème de sécurité qu'il y ait cinq ou dix voitures. Le jour où les poteaux seront tous du même côté ou les lignes enterrées, un trottoir de 80 cm pourra être offert aux piétons*».

A. P

NOTES

1. Voir à ce sujet par exemple l'avis du Comité économique et social du 22 septembre 1999 sur « Le rôle et la contribution de la société civile organisée dans la construction européenne ».

2. Cette approche privilégie les études d'interactions communicatives dans leur rapport à la situation et au contexte qui les produit (voir pour la présentation de ce champ Kerbrat-Orecchioni, 1990. 2001).

3. Dichotomie empruntée à Vion (1992).
4. Commune de 16 133 habitants (recensement de 1999).
5. CGCT : Loi N°96-142 du 21 Février 1996
6. Des commissions spéciales sont réunies selon les besoins en public ou en privé : commissions d'appel d'offres, groupes de travail, de discussion, de concertation.
7. Les agents administratifs, non mentionnés dans le règlement intérieur, (secrétaire général, garde municipal, sténotypiste) sont répartis dans la salle ; l'analyste est installé au milieu du public.
8. Cette terminologie est empruntée à Anzieu et Martin, (1997)
9. Je me réfère ici à la conception « institutionnelle » de la notion de débat proposé par Hermet et al. (1994, 74) réunissant les deux dimensions de « pratique politique légitimant le fonctionnement d'institutions pluralistes » et de « mode d'affrontement entre forces antagonistes ».
10. Le nom de la commune et ceux des participants sont volontairement fictifs pour préserver l'anonymat des acteurs.
11. au sens où Marcel Detienne définit ce genre de pratiques (2000).
12. Je fais référence ici à Plantin (1991 : 79) qui oppose l'argumentation théorique comme argumentation large, « épistémique » autour du « que devons-nous croire », à l'argumentation pratique, restreinte qui serait une argumentation « décisionnelle », autour du « que devons-nous faire ».
13. « Norme » est à entendre ici au sens d'efficacité. Cette conception des normes produit un raisonnement sur la « bonne » argumentation, celle qui fait agir le destinataire (ici les électeurs) de la façon désirée.

AUTEUR

AGNÈS WITKO

Docteur en Sciences du langage – ICAR, Université Lyon 2

Le conseil national de la jeunesse : construction des règles de discussion et désaccords des acteurs

Valérie Becquet

1 À son arrivée en juin 1997, Marie-George Buffet souhaite faire du dialogue avec les jeunes une des priorités de son action dans le domaine de la jeunesse[1]. Pour se faire, elle organise, dès la rentrée 1997, une vaste consultation des jeunes à travers l'organisation de rencontres locales puis, met en place une instance nationale et des instances départementales à vocation consultative. Au moment de leur installation, ces conseils comportent une particularité. En effet, à la différence d'autres instances comme les conférences de consensus ou d'autres dispositifs comme l'enquête publique ou le référendum local, aucune réflexion préalable à leur création n'a été réellement menée par l'équipe ministérielle sur les procédures permettant de rendre effectif le dialogue espéré. Une telle absence, qui ne sera pas sans effets sur les débuts de ces instances, interroge sur la nature exacte de la démarche entreprise par le ministère. S'agit-il seulement de concéder la parole aux jeunes afin de prouver sa loyauté politique envers eux ? Ou est-il réellement question de mettre en débat leurs demandes et leurs difficultés ?

2 Sans prétendre répondre précisément à ces questions, il s'agira, à partir du cas particulier du conseil national de la jeunesse[2], de présenter les étapes successives de construction de ces procédures et les conséquences de leur quasi absence sur leur définition puis sur leur application. En référence à l'approche développée autour des « forums hybrides »[3], nous verrons que le conseil national de la jeunesse, malgré sa faiblesse organisationnelle de départ, ne saurait être qualifié de forum « sauvage »[4], la démarche du ministère dépassant la seule concession de parole. Pour ce faire, nous nous appuierons sur les critères définis[5] pour évaluer le degré de démocratisation du débat des différentes procédures existantes[6].

I. LE CONSEIL NATIONAL DE LA JEUNESSE : UN DISPOSITIF MINISTÉRIEL FAIBLEMENT RÉFLÉCHI

« DIALOGUER AVEC LES JEUNES » : QUELQUES MOIS POUR TROUVER LA MANIÈRE

3 D'une première rencontre le 21 juin 1997 avec 80 jeunes membres d'organisations associatives, syndicales et politiques, découle, dès l'automne, l'organisation par les directions départementales de la jeunesse et des sports de près de 1700 rencontres locales. Ces rencontres ont pour objectif de réunir des jeunes afin de mieux connaître leurs préoccupations et leurs demandes. Si ce type de démarche n'est pas nouveau, l'instruction de lancement de l'opération précise qu'il convient de se distinguer des expériences antérieures, en particulier de la consultation organisée en 1994 à l'initiative d'Edouard Balladur, alors Premier ministre[7] : « à la différence des « consultations de jeunes » que vous avez déjà pu connaître et organiser dans le passé qui avaient pour objet premier d'établir un état des difficultés de la Jeunesse (celles-ci sont désormais connues), ces rencontres locales (...) ont pour objectif de permettre aux jeunes de définir des propositions concrètes, précises, destinées à améliorer leur situation dans notre société »[8] .

4 À leur issue, une rencontre nationale a lieu les 29 et 30 novembre 1997. Des jeunes présents aux rencontres locales ou membres d'organisations nationales y assistent, en présence du Premier ministre, Lionel Jospin et de plusieurs autres ministres. Après deux jours de débats, 70 propositions sont faites et présentées dans un document intitulé *Les mesures et propositions pour améliorer la vie des jeunes.* Un chapitre est consacré à l'amélioration de « la concertation » et de « la participation des jeunes à la vie publique ». Trois propositions, qui dessinent le futur cadre d'action du ministère, sont énumérées : « création d'une commission nationale de la Jeunesse, chargée du suivi et de la mise en place des mesures jeunes, et de l'élaboration de nouvelles mesures ; mise en place d'instances consultatives de la jeunesse auprès des directions départementales jeunesse et sports prolongeant la dynamique et l'esprit des rencontres locales de la jeunesse ; incitation à la création au plan local de comités consultatifs de la jeunesse associant les jeunes à l'élaboration de la politique municipale »[9].

5 Une telle précision dans la formulation laisse supposer que la décision de la création, au moins de deux premières, avait été prise avant la rencontre nationale, celle-ci en ayant principalement permis l'annonce. Par contre, il apparaît difficile de trancher sur l'origine du projet de création de ces conseils. Se présentent-ils comme une réponse à une « demande » de dialogue ou d'écoute formulée au cours des rencontres locales ? Ou ont-ils été conçus de manière séparée dans une perspective tout autre, à savoir, une consultation permanente des jeunes servant à la conception et à la validation de nouvelles politiques publiques ?[10]

6 La volonté politique affichée est de pérenniser le dialogue entamé. « Ces Rencontres de la jeunesse constituent le premier acte d'une démarche que je veux inscrire dans la durée. (...) C'est pourquoi j'entends créer dès le premier trimestre 1998 une Commission nationale de la jeunesse ainsi que des instances consultatives départementales, chargées du suivi et de la mise en place des mesures jeunes »[11]. À partir de là, le calendrier s'accélère puisqu'une instruction du 5 janvier 1998[12] et un arrêté du 7 janvier 1998[13]

donnent officiellement naissance au conseil permanent de la jeunesse et aux conseils départementaux de la jeunesse. Le nom et la composition du conseil changeront deux ans plus tard. Puis, en 2001, afin d'éviter sa suppression le conseil national est inscrit dans la loi[14].

UN CONSEIL AUX PROCÉDURES INCOMPLÈTES

7 Ces étapes législatives laissent penser que le ministère souhaite réellement entamer un dialogue durable avec les jeunes. Cependant, la faible définition, au moment de la création du conseil, de ses caractéristiques organisationnelles introduit un doute sur la nature exacte de la démarche entreprise. En effet, alors que la nécessité de mettre en place des procédures est, en référence à d'autres expériences[15], acquise, la discrétion des indications et le fait que l'initiative, dans ce domaine, soit laissée aux membres[16], pourrait laisser croire que le conseil appartient à la catégorie des forums « sauvages ». Ainsi, la ministre, en ne donnant pas les moyens aux membres de s'insérer dans un cadre précis, leur aurait uniquement concédé la parole dans le but d'accroître sa légitimité politique. Si l'option n'est pas à écarter, la présence de critères concourant à l'avènement d'un « forum hybride » invite à ne pas le conclure trop rapidement.

8 Trois éléments apparaissent dans l'arrêté et l'instruction de création du conseil national : sa vocation, sa composition et son lien avec le ministère. Ainsi, cette instance peut formuler des avis et des propositions qui sont, par la suite, adressés au ministre de la jeunesse et des sports qui assure, en même temps, la présidence du conseil. Ses membres[17] , désignés pour deux ans par le ministre, sont répartis au sein de trois collèges. Une double logique les caractérise : la logique territoriale avec un collège de représentants d'organisations nationales et un collège de représentants d'organisations locales et des conseils départementaux et la logique statutaire avec d'un côté des jeunes membres d'organisations et de l'autre, à travers le collège des « personnalités qualifiées », des jeunes n'appartenant pas à des organisations[18]. Le ministère cherche à créer une instance ouverte à la diversité des organisations réunissant des jeunes susceptibles de parler de leurs situations. Néanmoins, cette démarche est, en partie, remise en cause au cours du renouvellement des membres en 2000. Sans raisons apparentes, le collège des « personnalités qualifiées » est supprimé réservant ainsi le conseil à des jeunes militants. De plus, chaque conseil départemental dispose désormais d'un représentant. Ce second changement renforce l'organisation pyramidale de l'instance[19]. En 2002, des modifications sont encore réalisées. La composition du collège des organisations nationales est précisée. Elles doivent être déjà représentées au sein d'autres instances consultatives ou agréées, ces deux critères en faisant des organisations « représentatives » de la jeunesse[20]. D'une ouverture relativement importante sur la diversité des mondes de la jeunesse, s'en suit une fermeture sur des individus nettement plus proches, compte tenu de leurs mandats, des espaces institutionnels.

9 Concernant le fonctionnement du conseil, deux indications apparaissent. L'une concerne le suivi administratif. Le conseil étant rattaché au ministère, son « secrétariat permanent » est assuré par une de ses directions : la direction de la jeunesse et de la vie associative. Les prérogatives de ce secrétariat ne sont pas précisées. L'autre porte sur les outils de travail du conseil. Ce dernier peut « créer, en tant que de besoin, des groupes de travail ouverts à des experts pour effectuer des études ou des recherches ». Ces caractéristiques favorisent une proximité entre les jeunes et les responsables politiques

qui réduit l'habituelle séparation et permet aux jeunes d'espérer que leur travail soit suivi d'effets. Cependant, cette proximité est sélective puisqu'elle concerne essentiellement l'équipe ministérielle. La ministre présidant le conseil, leur prise de parole risque d'être confinée à l'espace du ministère. Pour l'éviter, et créer une ouverture des débats, il est nécessaire qu'ils le demandent. Cette démarche repose sur leur volontarisme et leur capacité à mobiliser des ressources en terme d'expertise, les renvoyant ainsi à leur propre responsabilité.

10 De toute évidence, ces indications apportent des informations sur la structure du conseil. Elles permettent de souligner la recherche d'une certaine ouverture, davantage au niveau des jeunes qu'au niveau des responsables administratifs et politiques, et d'une volonté de rapprocher les jeunes de décideurs politiques. Cependant, cette architecture comporte deux grandes faiblesses. Le fait que les jeunes soient renvoyés à leur responsabilité ne les met pas dans une situation sécurisante pour prendre la parole. Au contraire, elle laisse un espace à l'émergence de rapports de force entre les jeunes eux-mêmes ou entre les jeunes et l'équipe ministérielle. À cela s'ajoute l'absence réelle de règles d'organisation du débat qui renforce cette situation et ne permet pas non plus de percevoir la manière dont le ministère et les jeunes vont travailler ensemble. De tels manques ne vont pas être sans effets sur le fonctionnement du conseil. Néanmoins, il est difficile de conclure qu'ils résultent d'une démarche volontaire. Un examen approfondi des raisons ayant conduit à cette situation serait nécessaire. Des indications dans les documents laissent penser qu'ils trouvent plutôt leur origine dans la démarche adoptée par le ministère. La volonté d'agir rapidement, de prouver la bonne volonté politique de la ministre a conduit à précipiter les décisions. Cette manière de faire s'est accompagnée d'un discours valorisant la spontanéité des jeunes, l'existence de règles ne pouvant que lui nuire.

II. LA CONSTRUCTION DES PROCÉDURES DE DIALOGUE : LES TÂTONNEMENTS CONTRÔLÉS DU MINISTÈRE

LES PROPOSITIONS DU MINISTÈRE : LE « NOUS » QUI EN IMPOSE

11 Dès la première plénière, le 31 janvier 1998, la question du fonctionnement du conseil est abordée. La ministre, dans son discours d'introduction, adopte une double attitude. Jouant son rôle de présidente du conseil, elle propose que l'assemblée réfléchisse à son fonctionnement. Mais, en même temps, elle rappelle la présence au sein du conseil de deux ensembles différents : le ministère et les jeunes. « Nous allons construire. Il est essentiel que nous ayons beaucoup d'ambition. Il ne faut pas hésiter à nous bousculer mutuellement et nous ne devons pas nous laisser prendre par la routine. Nous devons tout d'abord nous mettre d'accord sur le fonctionnement du conseil. »[21]

12 Ainsi, le conseil est tout à la fois un collectif comportant des membres et une présidente et une instance composée de deux parties qui ne peuvent coopérer sans un minimum de négociations. Le « nous » englobe les deux configurations, ce qui permet un jeu permanent entre le « nous » et le « vous et moi ». Par exemple, dans son discours, la ministre invite à une réflexion commune en formulant une série de questions sur le fonctionnement, tout en faisant passer certaines règles qu'elle présente comme des propositions. « Combien tenir de réunions par an ? Comment établir des liens et lesquels

entre le conseil national et les conseils départementaux ?... La DJVA mettra en place le secrétariat de ce conseil national car il faut que vous ayez les moyens de fonctionner. Il faudra inventer une forme de liaison avec les conseils départementaux... Par ailleurs nous devons travailler sur notre fonctionnement en liaison avec nos objectifs... Nous avons besoin de mettre en place des groupes de travail sur des questions importantes. »[22]

13 C'est le directeur de la jeunesse et de la vie associative qui se charge de présenter les propositions. Son propos valorise aussi la démarche collective mais apparaît dans sa forme, moins directif que celui de la « ministre-présidente ». « Maintenant nous allons définir ensemble les principes de fonctionnement du conseil », précise-t-il. Puis il présente le « document martyr » : « il contient des propositions ayant pour objet d'essayer de vous faire réagir afin que nous puissions déterminer ensemble les principes que je viens d'évoquer. » Les principes en question concernent la mise en place d'une équipe permanente chargée du suivi du conseil. Elle comporte un double statut, politique, à travers la présence d'un membre du cabinet de la ministre, et administratif, à travers celle de plusieurs membres de l'administration du ministère. Cette équipe est animée par la représentante du cabinet, ce qui signifie qu'elle n'a pas seulement un rôle de suivi logistique du fonctionnement du conseil. Le directeur de la jeunesse et de la vie associative aborde quatre autres points : la présence de représentants du conseil dans le secrétariat, la mise en place de groupes de travail, la réunion de l'assemblée plénière sur convocation de la présidente, à savoir la ministre, et une périodicité de trois assemblées plénières par an.

14 Tout comme la ministre, le directeur a tendance à faire à la fois les propositions et à répondre aux éventuelles critiques. Par exemple, lorsqu'il précise que le conseil est convoqué par la ministre, il ajoute immédiatement : « je ne pense que ce soit un point soumis à discussion, mais il faut souligner le fait que nous pouvons organiser une convocation de ce Conseil à la demande d'un tiers de ses membres. » Ainsi, il évite que les membres puissent soupçonner la ministre de ne jamais réunir le conseil ou seulement en fonction de son agenda politique et oppose immédiatement une réponse à toute critique d'instrumentalisation politique de l'instance. Autre exemple, la limite de trois réunions par an n'est pas discutable. « Nous pourrions porter ce nombre à quatre, mais l'assemblée est lourde à mobiliser étant donné le nombre de personnes. Il faut tenir compte de votre disponibilité dans les groupes de travail, qui seront le lieu d'élaboration des propositions de ce Conseil. »

15 Ainsi, l'équipe ministérielle n'arrive pas les mains vides. Elle ne se lance pas dans une discussion sur cette question sans y avoir réfléchi. Le fait même de donner un document écrit, un « document martyr » comme ils le nomment, montre qu'ils commencent à se préoccuper de la gestion de l'échange avec les membres. En fait, l'équipe ministérielle se transforme en équipe de la présidente du conseil qui, en tant que membre à la responsabilité de participer à son fonctionnement. Le jeu sur les positions que les variations de l'emploi du « nous » illustrent également donne une marge de manœuvre pour intervenir sur la conception des procédures de travail.

16 Leur attitude montre qu'ils essayent de réduire le risque d'un désaccord ou, plus simplement, celui de voir affluer des propositions qui ne leur conviendraient pas. Une telle situation, les conduisant éventuellement à formuler un refus, pourrait entamer la confiance des membres en la possibilité d'un échange constructif. Mais, de manière paradoxale, elle serait également remise en cause par l'absence totale d'une réflexion sur le fonctionnement du conseil. Ces deux possibilités de « rupture » de la confiance mettent

déjà le ministère dans une situation délicate. Pour rester crédible, il se retrouve confronté à une double injonction : faire des propositions tout en n'imposant pas des décisions et en n'étant pas lésé par les décisions prises en plénière.

17 Il est difficile d'évaluer les effets d'une telle manière de procéder. En effet, tous les débats n'étant pas détaillés, la réaction des jeunes aux propositions n'apparaît pas dans le compte-rendu. Il reste que l'ensemble des propositions de l'équipe ministérielle est accepté. Ce résultat tient autant à la méthode employée qu'au contenu des propositions. Elles sont très générales et, au final, apportent peu d'indications supplémentaires par rapport aux textes initiaux. Si les membres apprennent la composition du secrétariat du conseil, sans pour autant connaître les modalités exactes de leur participation, le nombre de plénières annuelles et les intitulés des groupes de travail, les conditions de l'échange technique et politique entre le ministère et les membres du conseil, ou plus précisément entre l'équipe politique, l'équipe administrative et les jeunes restent floues.

18 Or, une telle prudence sera à l'origine de nombreuses questions et de difficultés qui vont apparaître au fil des mois. Par exemple, le fonctionnement du secrétariat focalisera l'attention au cours de toutes les plénières.

UN CONTRÔLE DIFFÉRENCIÉ DE L'ÉCHANGE SELON LES CONTEXTES

19 L'absence de définition claire de procédures d'échange va conduire à une régulation pragmatique de celui-ci. Les participants vont respecter diverses règles découlant de la prise en compte du contexte de l'échange, en particulier de sa dimension publique[23]. Cependant, au fur et à mesure, des différences de contexte vont apparaître. Quatre peuvent être repérés : les réunions des commissions, les plénières du conseil, les rencontres nationales des conseils de la jeunesse et les rencontres avec le gouvernement. Pour chaque situation, l'intervention de l'équipe ministérielle va varier au niveau de leur organisation et au niveau de la préparation des échanges. À aucun moment les procédures ne sont connues à l'avance. Elles naissent d'une improvisation permanente qui repose principalement sur un traitement des contraintes institutionnelles. Ainsi, les membres ne disposent pas de points de repères et sont conduits à s'adapter en permanence.

20 Les premières réunissent essentiellement des membres du conseil. Des représentants de l'administration y sont présents. Il s'agit généralement des personnes qui suivent le conseil, leur rôle étant d'accompagner le travail des commissions et de leur permettre, pour des raisons de sécurité, de se réunir. Les secondes regroupent l'ensemble des membres du conseil, l'équipe administrative, tout ou partie de l'équipe politique et la ministre. Généralement l'ordre du jour est préparé à l'avance par le secrétariat du conseil. Une plénière se découpe entre des temps de restitution du travail des commissions et des temps d'échange sur leurs propositions et l'avancement des propositions antérieures. La discussion entre les jeunes et le ministère est libre, seuls les temps de parole réservés à chaque commission étant précisés. Le face-à-face jeune – ministre ou cabinet de la ministre est privilégié. Cette manière de faire vise à montrer l'attachement à la prise en compte de la spontanéité des jeunes et la volonté d'accepter un débat direct. L'absence de protocole formel conduit à osciller en permanence entre la proximité et la distance entre les membres et l'équipe ministérielle.

21 Le deuxième ensemble est nettement différent. Les rencontres nationales des conseils de la jeunesse regroupent les membres du conseil national et plusieurs membres de chaque conseil départemental[24]. La préparation de l'ordre du jour et des échanges est pilotée par le secrétariat, l'équipe ministérielle jouant un rôle important au niveau de la sélection des intervenants et de l'organisation des prises de parole. Par exemple, lors de la première rencontre, des conseils départementaux avaient été sélectionnés pour présenter leur fonctionnement et leurs projets, l'objectif étant d'insister sur la réussite du dispositif. Ce contrôle des interventions a provoqué une série de témoignages mettant en évidence des problèmes de fonctionnement. Quant aux deux rencontres avec le gouvernement[25], elles ont fait l'objet d'une préparation très minutieuse que ce soit au niveau des plénières que des commissions de travail animées par les jeunes. La peur d'un dérapage en présence du Premier ministre et d'autres ministres était réelle, les commentaires élogieux de l'attitude des jeunes en témoignèrent de manière indirecte. Dans ces deux contextes, le contrôle des modalités de dialogue était plus fort, la présence de tiers non membres des conseils, comme le Premier ministre, les autres ministres et les médias, la rendant nécessaire aux yeux de l'équipe ministérielle. Cependant, les jeunes y ont vu une manière d'instrumentaliser le débat et d'éviter qu'il émerge réellement. Il est vrai que les marges en furent réduites, l'échange résidant en un mélange de questions sans réponses, de témoignages émouvants et d'interpellations sans suites.

22 L'absence de procédures connues, partagées à l'avance et permanentes permet à l'équipe ministérielle d'adapter la configuration de l'échange aux contraintes de publicité des réunions du conseil. Ainsi, d'un côté, spontanéité des jeunes, familiarité et proximité constitueront les ressorts de l'échange alors que, de l'autre, il s'agira de l'enjeu politique et de la visibilité publique[26].

UNE MAÎTRISE DE LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE DU CONSEIL

23 Les membres du conseil ont rapidement souhaité que des outils soient mis à leur disposition afin de favoriser les échanges à deux niveaux. En interne, les membres ont demandé qu'il leur soit possible entre deux réunions du conseil (en plénière ou en commission) de poursuivre leurs discussions. Ils ont également désiré qu'un lien permanent soit établi avec les conseils départementaux de la jeunesse afin de partager des travaux. La question de la communication externe du conseil a également été posée, les membres souhaitant que le conseil et leurs travaux soient connus. Ainsi, de manière logique, ils incluaient dans le fonctionnement la nécessité de faire circuler les informations et de rendre publiques les décisions. D'ailleurs, les jeunes ne vont pas essuyer de refus direct de la part de l'équipe chargée de suivre le conseil. Au contraire, une certaine bonne volonté est affichée. Cependant, les réponses successives du ministère et les échecs récurrents dans ce domaine mettront en évidence une double tendance : un contrôle des débats entre les membres du conseil national et entre le conseil et les conseils départementaux et un contrôle des contacts du conseil avec l'extérieur en particulier avec les médias et les personnes pouvant les aider à travailler.

24 Ainsi, même si le cabinet s'attache à faire une distinction entre la communication institutionnelle du ministère et celle du conseil, la réalisation d'un bulletin sera dans un premier temps confiée à un personnel administratif rattaché au secrétariat permanent du conseil puis, dans un second temps, à l'équipe chargée du site internet des conseils de la

jeunesse, équipe membre de l'unité d'information de l'INJEP. Bien que les jeunes soient invités à participer au comité de rédaction, proposition dont ils se saisissent très peu, le contenu du bulletin est systématiquement validé par l'administration et le cabinet de la ministre. Seules des expériences réussies y sont présentées, l'espace pour la critique ou le débat étant quasiment absent.

25 Au niveau de la communication externe, le problème se pose au sujet des prises de position publique du conseil que ce soit sous la forme d'une déclaration dans un média ou de la diffusion d'un communiqué de presse. A plusieurs reprises, les membres souhaitent savoir si le conseil peut prendre position et s'il peut le faire de manière différente que le ministère. La question de l'autonomie de pensée du conseil traverse les débats. La réponse ne sera jamais claire. Ainsi, se conjuguent des situations où des communiqués de presse discutés en plénière et adoptés par les membres ne seront jamais envoyés à la presse et où des membres seront sollicités par l'équipe ministérielle pour obtenir une prise de position sur un sujet d'actualité comme, par exemple, le conflit israélo-palestinien.

26 En matière de communication, l'attitude du ministère repose en tait sur une double stratégie. Il s'agit de ne pas s'opposer aux demandes des jeunes afin de préserver la confiance en l'existence d'un dialogue entre eux et le ministère tout en s'attachant à introduire en permanence des procédures de contrôle soit en n'apportant pas de réponses claires aux demandes des membres sur ces questions, soit en évitant de traiter le problème, soit en invoquant le statut particulier du conseil, à savoir son rattachement administratif et politique au ministère, et le fait que la ministre en soit la présidente.

III. LES EFFETS D'UN DÉBAT PERMANENT SUR LES PROCÉDURES DE DIALOGUE : APPEL À LA RAISON ET CONTESTATION

27 Un des principaux effets de cette absence de définition préalable des procédures de dialogue est la présence constante de ce point à l'ordre du jour des réunions du conseil national de la jeunesse. Ainsi, de manière récurrente, la discussion porte autant sur le travail des commissions et sur l'avancement des mesures que sur les problèmes de fonctionnement du conseil. Face à une telle prégnance du débat mais aussi, de manière concomitante, des difficultés quotidiennes, plusieurs réactions des membres s'observent. Les trois catégories proposées par Albert Hirschman permettent de les caractériser[27].

28 Les membres, d'une manière générale, ont adopté une attitude loyale. S'ils s'inquiètent des problèmes rencontrés par le conseil, ils espèrent que, progressivement, des solutions seront trouvées et des progrès réalisés. Ils s'agacent parfois que cette dimension soit à ce point omniprésente dans les débats au dépend du travail sur les propositions de mesures en faveur des jeunes. Le plus souvent, ils en appellent à la raison : raison des jeunes qui ont la chance de bénéficier d'un dialogue avec la ministre et raison de l'équipe ministérielle qui ne se donne pas les moyens de ses ambitions, voire adopte des attitudes contradictoires avec l'objectif poursuivi. Ces membres restent présents dans le conseil, leur attitude oscillant entre silence désabusé et prise de parole raisonnable. Ils font preuve d'un engagement distancié[28] qui tient principalement au fait qu'ils soient déjà actifs dans leur organisation. Le bon fonctionnement du conseil ne leur apparaît pas comme un enjeu suffisamment important pour qu'ils se mobilisent. Si la loyauté évite la défection tout en permettant d'intervenir pour tenter de modifier un état de fait, tous les

membres n'ont pas cette attitude. Les plus déçus quitteront progressivement le conseil. Sans démissionner de leur mandat, ils n'assisteront plus aux réunions. Leur défection sera souvent interprétée comme un manque d'intérêt[29] mais rarement comme une modalité d'expression d'une insatisfaction vis-à-vis de l'efficacité du conseil.[30]

29 Restent les plus bruyants qui exprimeront à plusieurs reprises leur mécontentement. Ces membres sont généralement très engagés au sein du conseil et estiment qu'une telle instance est une réelle opportunité pour faire passer des idées et, si possible, impulser des changements. Cependant, ils sont excédés par les problèmes de fonctionnement et l'attitude de certains membres de l'équipe ministérielle. Ainsi, en dehors d'une participation active aux débats, ils sont à l'origine ou partie prenante de quelques « coups » destinés à alerter les membres et la ministre des difficultés du conseil. Deux d'entre eux peuvent illustrer leur démarche.

30 Le premier, un de ceux qui eu probablement le plus de conséquences puisqu'il causera le départ d'un membre du cabinet de la ministre en charge du conseil, est l'envoi début 2000 d'une lettre à la ministre pour l'informer des problèmes rencontrés. Six membres, de manière séparée, signalent les dysfonctionnements de la cellule administrative (convocations tardives, voire absentes, comptes-rendus non envoyés, rapports avec le secrétariat, etc.) et leur tendance à tenir davantage compte des besoins des certains membres du cabinet de la ministre que des attentes des jeunes. Les membres du conseil interpellent alors la ministre sur l'absence de cohérence entre sa démarche et les faits : « un décalage semble apparaître entre une volonté politique claire et affirmée, la vôtre, et sa traduction concrète dans le quotidien du conseil par les membres de votre cabinet et par l'administration »[31].

31 Leur démarche est assez simple. Loin de vouloir remettre en cause la ministre qui, dans les faits, suit de manière relativement lointaine le travail du conseil, ils veulent mettre en évidence que certains membres du cabinet s'attachent à ralentir son efficacité en multipliant les manoeuvres et en accentuant les rapports de force avec les membres les plus actifs. Ainsi, leur loyauté vis-à-vis de la démarche de la ministre et, de manière indirecte celle de la ministre envers les jeunes, est remise en cause par l'attitude de l'équipe politico-administrative. Dans une situation où les rapports de force s'accentuent, ces quelques membres tentent de faire de la ministre leur alliée. Sans pouvoir juger de l'efficacité réelle de cette démarche, il reste que ces membres recevront une réponse dont les grandes lignes seront exposées au cours d'une plénière.

32 Le deuxième incident mettra exactement en lumière le même problème mais au sujet de la communication du conseil. Les échecs successifs du bulletin des conseils et les difficultés rencontrées pour échanger des informations ont donné lieu à la création d'outils parallèles[32] . Par exemple, en 2001, quelques membres créent *LNC – Les nouvelles [non-officielles] des conseils.* Leur objectif est d'apporter une réponse efficace aux problèmes de communication tout en évitant les problèmes de contrôle résultant de la validation du contenu par le ministère. Les initiateurs se défendent d'en taire un outil de dénonciation. « Mais attention, il ne s'agit pas non plus de faire un torchon pour carboniser nos relations avec le ministère, le cabinet ou les DDJS. Ce bulletin sera donc sérieux et mesuré, il sera d'ailleurs public et pas anonyme du tout. »[33]

33 Bien que les colonnes soient ouvertes au ministère, la réaction de celui-ci sera au départ très dure. Il est question d'une remise en cause de la confiance régnant entre les membres du conseil et le ministère. Il est vrai qu'avec la création de ce bulletin électronique, la situation de contrôle est renversée. Les membres disposent désormais d'un outil sur

lequel le ministère n'a pas d'emprise et peuvent informer de manière équitable l'ensemble des membres. Elle met également en évidence la possibilité pour les jeunes d'organiser un contre-pouvoir, qui s'il existait auparavant à travers les échanges entre certains membres, n'était pas formalisé. L'existence de ce bulletin électronique est, tout comme la lettre, une manière de prendre la parole au sein d'une instance dont le fonctionnement repose de plus en plus sur des rapports de pouvoir allant à l'encontre de l'établissement d'un dialogue efficace et équilibré entre les jeunes et le ministère.

34 La présentation des étapes successives de la construction des procédures d'échange entre l'équipe ministérielle et les jeunes met en évidence que la faiblesse de l'organisation de départ va progressivement nuire à l'émergence d'un dialogue efficace. Quelles que soient les raisons de cette situation, elle va conduire, compte tenu de la manière dont elle sera gérée, à un dérèglement progressif des relations entre les participants et les animateurs du conseil. Les propositions de la première plénière, qui n'apportent pas réellement de changement par rapport aux textes définissant les contours de cette instance, la régulation au coup par coup des modalités d'échanges, l'invention non concertée de règles de fonctionnement, tous ces éléments ne permettent pas aux jeunes de disposer de repères fiables et définitifs nécessaires à leur implication dans le fonctionnement du conseil national de la jeunesse.

35 Cet état de fait renvoie à la distinction opérée entre forum hybride sauvage et forum hybride et donne l'impression que le conseil oscille en permanence entre les deux formes. En effet, l'existence d'éléments de définition de l'instance ne permet pas vraiment de l'assimiler à un forum hybride sauvage. En même temps, la faiblesse des indications et l'absence de règles de mise en œuvre du dialogue sèment le doute. Il est d'ailleurs renforcé par les effets de la gestion des premiers mois d'existence du conseil. Les difficultés à poser et à respecter des règles communes à l'ensemble des jeunes et à l'équipe ministérielle vont favoriser l'émergence de rapports de force et une remise en cause de la confiance entre les parties. Or, ces deux processus sont justement caractéristiques des forums hybrides sauvages et résultent généralement de l'absence de procédures. Ainsi, la manière dont est pensé (ou impensé) ce conseil provoque, tel un effet boomerang, ce que l'exigence d'organisation est censée éviter. Le conseil national de la jeunesse courrait constamment le risque de se transformer en forum hybride sauvage à cause de la manière dont il est géré par l'équipe ministérielle et investi par les jeunes. Pour aller plus loin dans la compréhension de ce risque, il serait nécessaire de mettre cette analyse en perspective avec l'approche politique du dialogue avec les jeunes portée par la ministre.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

BACHIR M. [2001], « Le consultation publique. Nouvel outil de gouvernabilité et transformation des registres et répertoires d'action politique », Bastien F. et Neveu E. (dir.), *Espaces publics mosaïques,* Presses universitaires de Rennes.

BARTHE Y. [2002], « Rendre discutable, le traitement politique d'un héritage technologique », *Politix,* vol. 15, n° 57.

BECQUET V. [2002a], *Mise en place et fonctionnement des conseils de la vie lycéenne,* DESCO, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

BECQUET V. [2002b], *Les conseils de la jeunesse : intuition politique, réalités territoriales.* Document de l'Injep n° 60.

BECQUET V. [2003], « Autrement, est-ce possible ? Les jeunes et les institutions. Premiers regards sur les conseils de la jeunesse », *Agora débats jeunesse,* n° 30.

BLONDIAUX L. [1999], « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », Blondiaux L., Marcou G. et Rangeon F. (dir.), *La démocratie locale. Représentation, participation, et espace public,* PUF.

BLONDIAUX L. [2000], « La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris », *Hermès,* n° 26-27.

BOY D., DONNET KAMEL D., ROQUEPLO P. [2000], « Un exemple de démocratie participative, la « conférence de citoyens » sur les organismes génétiquement modifiés », *Revue française de science politique,* vol. 50, n° 4-5.

GALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y. [2001], *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique,* La couleur des idées, Seuil.

CARDON D., HEURTIN J., LEMIEUX C. [1995], « Parler en public », *Politix,* n° 31.

HIRSCHMAN A. O. [1995], *Défection et prise de parole,* Coll. L'espace du politique, Fayard.

ION J. [1997], *La fin des militants ?,* Les éditions de l'atelier.

LAROCHELLE G. [2000], « Espace public et démocratie, l'expérience des commissions sur l'avenir du Québec », *Revue française de science politique,* vol. 50, n° 4-5.

MUXEL A. [2001], *L'expérience politique des jeunes,* Presses de Sciences Po.

TÉTARD F. [1997], *La Jeunesse et Sports face à « la participation des jeunes » : dialogue ininterrompu entre un ministère et une utopie,* Mission évaluation-recherche, DJVA, Ministère de la jeunesse et des sports.

NOTES

1. Les conseils de la jeunesse ne sont pas les seules instances qui ont pour objectif de faire dialoguer des jeunes avec des responsables administratifs ou politiques. Il existe également les conseils de la vie lycéenne déclinés aux niveaux national, académique et présents dans chaque établissement public, les conseils municipaux d'enfants et de jeunes et les conseils généraux et régionaux de jeunes. Au sujet des premiers, voir Becquet V. (2002a).
2. Sur les conseils départementaux de la jeunesse : Becquet V. (2002b).

3. Callon M., Lascoumes P., Barthe Y. (2001).

4. Le forum hybride « sauvage » se caractérise par une absence de définition des règles de fonctionnement. Elle provient essentiellement des conditions dans lesquelles il a été mis en place : lutte des groupes concernés induisant des rapports de force ou décision publique ou privée visant à l'instrumentalisation du débat.

5. Les trois critères principaux sont : le degré d'intensité du rapprochement entre les professionnels de la politique et les citoyens, le degré d'ouverture du collectif et le degré de qualité de l'échange. Ils serviront essentiellement de guide de lecture, notre propos n'étant pas ici d'en discuter la pertinence.

6. Ce texte repose principalement sur l'exploitation de divers documents : les comptes-rendus des réunions du conseil national de 1998 à 2000 qui retracent généralement de manière exhaustive les débats (prises de parole et identification des auteurs) ; une partie des comptes-rendus du secrétariat du conseil ; les déclarations de la ministre dans la presse ; les documents institutionnels parus sur le conseil ; les bulletins du conseil et les bulletins officieux édités par des membres. L'assistance à certaines séances du conseil national de la jeunesse et les rencontres informelles avec les responsables ministériels et les membres ont contribué à l'élaboration de cette analyse. La participation, à la demande, du ministère, à un groupe de travail sur les conseils départementaux de la jeunesse (voir note précédente) a également permis de rassembler des informations. Par contre, à ce jour, aucun entretien approfondi n'a été réalisé avec les personnes impliquées. Cette partie du travail restant à faire.

7. L'idée de consulter les jeunes pour les connaître n'est pas nouvelle, voir Tétard F. (1997).

8. Instruction n° 97-l11 JS du 31 juillet 1997, Direction de la jeunesse et de la vie associative, Ministère de la jeunesse et des sports.

9. *Les mesures et propositions pour améliorer la vie des jeunes,* Rencontre nationale de la jeunesse, Marly le Roi, 29-30 novembre 1997, Ministère de la jeunesse et des sports.

10. Il serait trop long d'aborder en détail cet aspect. Il reste qu'une réponse à une « demande » est déjà une recherche de légitimité politique. Dans le cas des jeunes, il est souvent plus respectable d'afficher la prise en compte de leurs aspirations puisque c'est une démarche dont ils doutent, que d'afficher un objectif de gestion publique.

11. Déclaration de Marie-George Buffet, Rencontre nationale de la jeunesse, Marly le Roi, 29-30 novembre 1997.

12. Instruction n° 98 002-JS relative à la création des conseils départementaux de la jeunesse, DJVA, Ministère de la jeunesse et des sports, 5 janvier 1998.

13. Arrêté du 7 janvier 1998 portant création d'un conseil permanent de la jeunesse, Journal officiel du 29 janvier 1998.

14. Le changement de gouvernement en 2002 ne semble pas avoir encore remis en cause son existence. Article 12, Loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, J.O. n° 164 du 18 juillet 2001, p. 11496.

15. Cf. entre autres : Callon M., Lascoumes P., Barthe Y. (2001) ; Boy D., Donnet Kamel D., Roqueplo P. (2000) ; Larochelle G. (2000) ; Blondiaux L. (2000).

16. Article 6 : Le conseil permanent de la jeunesse fixe son règlement intérieur. Il établit le calendrier de ses travaux et constitue des groupes de travail en son sein (...). Arrêté du 7 janvier 1998 portant création d'un conseil permanent de la jeunesse, J.O. du 29 janvier 1998.

17. Le texte prévoit un effectif compris entre 70 et 90 personnes âgées de 16 à 28 ans. Il évoluera au fil des modifications de la composition du conseil.

18. Les organisations nationales comprennent les partis politiques, les syndicats, les mouvements lycéens et étudiants et associations de jeunesse. Instruction n° 98002-JS du 5 janvier 1998, Direction de la jeunesse et de la vie associative, Ministère de la jeunesse et des sports.

19. Instruction n° 00048-JS du 20 mars 2000, Direction de la jeunesse et de l'éducation populaire, Ministère de la jeunesse et des sports.

20. Par exemple des représentants « des organisations syndicales étudiantes représentées au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche » ou des représentants « des partis et groupements politiques représentés par au moins cinq députés ou cinq sénateurs au sein d'un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale ou au Sénat ». Décret n° 2002-708 du 30 avril 2002 relatif au Conseil national et aux conseils départementaux de la jeunesse. Sur la représentativité des participants, voir entre autres, Bachir M. (1999) ; Blondiaux L. (1999) ; Boy D., Donnet Kamel D., Roqueplo P. (2000).
21. Intervention à la plénière du conseil permanente de la jeunesse, 31 janvier 1998, Injep, Marly-le-Roi
22. Ibidem.
23. Au sujet des effets des situations publiques sur la nature de l'échange, voir par exemple Blondiaux L. (1999) ; Barthe Y. (2002).
24. Deux rencontres de ce type ont été organisées (décembre 1998 et 1999). Elles visaient à permettre les échanges entre le niveau national et le niveau départemental et à valoriser le dispositif. La modification de la composition du conseil en 2000 a entraîné l'arrêt de ce type de réunion, les conseils départementaux étant représentés dans le conseil.
25. La première a eu lieu le 12 mai 2000 et la seconde, le 13 octobre 2001.
26. Sur la distinction entre les deux situations : Cardon D., Heurtin J., Lemieux C. (1995).
27. Hirschman A. O. (1995).
28. Ion J. (1997).
29. Cette analyse en terme de manque d'intérêt des jeunes est à mettre en perspective avec celles dénonçant leur dépolitisation, voir leur apathie. Pour une critique, voir Muxel A. (2001).
30. Cette défection des participants est également présente dans les conseils de quartier ou dans les conseils de la vie lycéenne, structures où l'absence de définition du mandat des participants et de visibilité de l'efficacité nuisent à l'engagement des individus.
31. Lettre adressée à la ministre le 9 février 2000.
32. Une première liste de diffusion électronique officieuse est créée en 2000.
33. Edito, *Les nouvelles [non-officielles] des conseils,* n° 0, 7 mars 2001.

AUTEUR

VALÉRIE BECQUET

Chercheur associé au CEDITEC, Université Paris 12

La prise de décision municipale : un processus délibératif ?

Anne-Sophie Hardy

1 Chaque étape de la délibération possède sa propre fonction et son propre organe[1] : les partis politiques élaborent les programmes, l'électorat examine les candidatures et les solutions proposées, et dégage une majorité par rapport à un programme, la majorité législative transforme son programme électoral en lois, dans un débat avec l'opposition, le pouvoir exécutif transforme ces lois en politiques précises et les exécute. L'enceinte du parlement serait donc un lieu de débat, et non plus de délibération ; or « l'épreuve de la discussion » est l'un des quatre principes fondamentaux des gouvernements représentatifs[2].

2 C'est dans ce questionnement théorique général que nous allons nous situer ici pour répondre à une question centrale : *quelle place occupe la délibération dans le processus de prise de décision municipale ?* L'objectif de cette contribution est de présenter et de soumettre au débat des conclusions de recherches menées dans le cadre de notre thèse, qui vise, dans une approche pluridisciplinaire et « micrologique »[3], à détecter les mécanismes de pouvoir et d'influence qui peuvent se jouer dans une commune, celle d'Épinay-sur-Seine, et d'interroger la place du citoyen. En effet, les recherches contemporaines sur la démocratie locale valorisent et mythifient la participation du citoyen à la vie politique communale et sub-communale (par les instances de quartier surtout). Or il nous semble que, dans le cas de la commune concernée, le paradigme schumpetérien[4] d'un citoyen qui ne serait qu'électeur et n'interviendrait que dans la désignation des élites (et dans une moindre mesure, avec un taux d'abstention à plus de 50 % et des électeurs sous-informés) soit valide.

3 Or si cette conception est valide, cela pose la question de la délibération, et plus généralement de la démocratie. La « démocratie continue »[5] met en effet au centre du régime d'énonciation des normes le principe délibératif. Arendt[6] insiste sur le fait que la seule structure d'action qui puisse régler la vie collective est la *praxis* dans un sens aristotélicien, c'est à dire l'action commune pour la recherche des meilleurs fins, préférable à la *techne.* De même, Habermas[7] considère que l'État de droit n'est légitimé que si sont institutionnalisées des *formes de communication nécessaires à la formation*

rationnelle de la volonté, via *le pouvoir communicationnel* et la délibération. Le succès de la politique délibérative va être conditionnée par l'institutionnalisation de procédures appropriées de communication et par le jeu combiné des délibérations institutionnalisées et informelles ; l'action politique des citoyens ne va dès lors pas se réduire à des moments institutionnalisés et ritualisés comme le vote, mais des expérimentations locales vont viser à sortir la délibération de l'arène.

4 Mais sans préjuger de la pertinence et de la légitimité de ces « autres » arènes de délibération, des réunions publiques aux jurys de citoyens, il convient selon nous de nous pencher également sur la réalité de la délibération au sein de l'arène officielle et formelle de la collectivité réputée comme étant la « plus démocratique », le conseil municipal. En effet, si le maire n'est pas seul au centre de l'échiquier décisionnel, il en demeure une pièce maîtresse. Or ses pouvoirs n'existent que par délégation et mandat donnés par l'assemblée délibérante, devant laquelle il est responsable. De plus, si dans une commune comme celle sur laquelle nous allons nous concentrer, l'équipe qui l'a porté au pouvoir n'a été choisie que par une minorité de la population électorale (45 % des votants, soit 20 % des inscrits), et a fortiori des citoyens de la commune, la place et le poids que peut occuper l'opposition est un objet de recherche pertinent.

5 Dans le système de la prise de décision municipale, la légitimité des décisions se fait-elle *par la volonté générale (telle que portée et symbolisée par la majorité municipale) ou par la délibération*[8] *?*

6 C'est à cette question que nous allons répondre à travers l'étude des conseils municipaux de la commune d'Épinay-sur-Seine[9], en nous concentrant plus spécifiquement sur les conseils de janvier, février et mars 2003 (dans le texte, CM 01/03, CM 02/03 et CM 03/03).

7 Nous allons ici questionner la thématique de la délibération en posant trois questions principales : les conseils municipaux sont-ils un lieu de délibération ? Si non, à quoi servent-ils ? et où se situe la délibération : la délibération se situe-t-elle dans d'autres arènes ?

I. LES CONSEILS MUNICIPAUX : LA PRISE DE PAROLE RITUALISÉE

8 Le conseil municipal est officiellement le lieu de la prise de décision : lieu de vote des décisions et surtout du budget, il est public et central dans la vie de la commune.

9 Leur organisation est ritualisée : un ordre du jour est préétabli et suivi, et le Maire lance les dossiers, qui sont présentés par un porte-parole officiel (l'élu en charge du dossier, soit le maire, un de ses adjoints, et dans de rares cas un conseiller municipal délégué), donne la parole et les soumet au vote. Les dossiers ont été auparavant examinés en commissions municipales thématiques qui ont donné un avis, et les élus disposent au préalable de données écrites.

10 Les possibilités d'intervention sont codifiées. Deux moments sont possibles :

- en fin de conseil, par le biais de questions écrites au préalable communiquées au Maire. Ces questions trouvent ainsi une réponse préparée, et ne donnent pas lieu à débat.
- entre la présentation du dossier avisé par une ou des commissions et la mise au vote [à main levée dans la majeure partie des cas], les élus ont la possibilité de poser des questions ou d'intervenir dans le débat : formellement, le Maire questionne l'assemblée « y a-t-il des

questions ? ». Ces questions peuvent être soit ponctuelles, de précision sur un dossier, soit avoir pour objectif de *rétablir la vérité* et de *donner une explication de vote* ; dans ce cas, les élus précisent le plus souvent que ce ne sera « *pas une question mais une intervention* ». Ces marges d'intervention spontanée, donc potentiellement déstabilisatrice, sont importantes pour les élus du conseil, en particulier les conseillers de l'opposition ; en effet, même dans l'hypothèse où les trois groupes politiques (PS et apparentés, PC, Idées) s'accordent sur des votes communs, ces onze élus, contre 32 pour la majorité ne pourraient pas, même si des dispositions législatives ou réglementaires le permettaient, amender les décisions municipales. La délibération est donc la seule voie de transformation de la volonté de la majorité. Dès lors, il convient de se demander si ces interventions sont un moment de *délibération,* au sens de *discuter plus choisir.*

11 L'analyse de la prise de parole et des discours prononcés nous permet de dégager quatre axes de conclusion :

12 a) *Certains dossiers n'appellent pas de prise de parole, ni question, ni intervention.* C'est le cas de dossiers techniques et non politiques (concessions funéraires, conventions classiques), de renouvellement d'actions délibérées précédemment, voire mises en place sous la précédente municipalité. Le plus souvent, cette absence de débat va de pair avec l'unanimité du vote. Néanmoins, la position des élus, la justification de leur vote peut-être supposée connue et évidente, non argumentée, et les votes contre ou abstentions, dans ces cas, pas justifiés.

13 *b) La parole est dominée par un petit nombre d'élus :*

- au sein de la majorité : par le Maire, qui lance les dossiers, reprend le plus souvent la parole après ses adjoints et répond dans la majeure partie des cas. Lors d'un conseil, si l'on regarde les attitudes des élus de la majorité, se sont souvent eux qui prennent la parole et la réclament, voire allument leur micro. Dans certains cas, le maire refuse de donner la parole, et feint par sa posture de ne pas voir cette demande, ou tente de cadrer ses élus avant de leur donner la parole : ainsi, lors du débat d'orientation budgétaire (CM 02/2003), le maire accordant la parole à son adjoint en charge de la délégation dont il était alors question : « *Tu voulais répondre techniquement ?* ». De même, lors du CM 12/2002, un adjoint réclamait la parole, que le Maire refusait de lui donner ; cet élu a tenté d'imposer sa prise de parole, mais sa voisine, elle aussi adjointe, lui a coupé son micro qu'il venait d'allumer, accompagnant son geste d'un *« tu la fermes, oui !* » audible du fond de la salle du conseil. Ici, la question de l'apprentissage du rituel et de la maîtrise des règles par ces élus encore inexpérimentés se pose. Outre les adjoints, les conseillers municipaux ont rarement accès à la parole, hormis lorsqu'ils l'imposent. Ils se font par contre entendre par des exclamations, des acclamations, quelques « bravo » et des huées lors des échanges et altercations entre élus.
- de même, dans les rangs de l'opposition, on remarque que les deux élus Idées et les deux élus communistes se partagent la parole, mais que les élus 1 dans les deux cas interviennent un peu plus souvent. Plusieurs explications peuvent être avancées, en termes de compétence [tous deux ayant été maires-adjoints alors que les « 2 » vivent leur premier mandat], de leadership [le fait qu'ils soient « 1 »] et d'analyse sexuée [les « 1 » sont des hommes, les « 2 » des femmes]. Du côté des élus socialistes et apparentés, la parole est monopolisée par deux conseillers : CM PS 1 et 2. Si en deux ans de mandat les autres conseillers ont parfois pris la parole, cela reste exceptionnel. Et cela est d'autant plus surprenant que les élus concernés sont d'anciens adjoints au Maire, qui n'interviennent pas sur les dossiers concernant leur ancienne délégation, même lorsqu'ils sont mis en cause : cela s'est par exemple plusieurs fois produit par rapport au « service jeunesse », et l'ancien adjoint en charge du dossier

aujourd'hui conseiller municipal n'a pas cherché à défendre son action [CM PS1 ou 2 s'en chargeant]. Concernant ce monopole, la justification par la non pratique des règles (certains élus en sont à leur troisième, voire quatrième mandat) n'est pas valable. Nous y préférons une explication en termes de leadership du CM PS1 (député et ancien maire) et du PS CM2 (secrétaire de la section PS).

14 *c) S'il n'y a pas de délibération, on y reviendra, entre la majorité et l'opposition municipale, il n'y a pas non plus de discussion au sein de la majorité.* Cela paraît logique, chaque camp ayant préparé ses interventions au préalable, et ne pouvant pas politiquement se permettre d'afficher des divergences de point de vue en public et devant son opposition. Ceci est d'autant plus vrai que dès que le thème n'a pas été « préparé » à l'avance, et/ou qu'il touche à des thématiques non locales et plus politiques, une demande de délibération surgit : ainsi, deux exemples tirés du CM 02/03, au sujet du vote des motions proposées par CM PS1 au nom de l'opposition. Rappelons que ces motions à caractère politique national sont portées par le député et responsable du parti socialiste. Premier exemple, la motion portant sur la réforme du mode de scrutin :

> *[PS CM 1] :* « Nous souhaitons que le conseil municipal puisse solennellement, comme c'est fait dans beaucoup d'autres conseils municipaux, demander le retrait de ce projet de loi ».

15 La réponse du maire est quelque peu confuse, mais donne une consigne de vote à ses élus :

> *[Maire]* « Sur le plan personnel, j'estime que ce projet ne correspond pas à la volonté des français et à leur diversité. Vous me connaissez et vous connaissez mon appartenance politique. Je suis membre de l'UDF et il n'est nul besoin de revenir sur la position de l'UDF. Je la partage complètement. Cependant, en tant que maire, je suis garant de ma majorité municipale, composée de non inscrits, d'UMP et d'UDF. je respecte les engagements personnels de chacun des élus ici présents. En tant que premier magistrat de la ville, permettez-moi d'insister sur le fait qu'il n'appartienne pas au conseil municipal de juger une loi et de déterminer le caractère démocratique ou non d'un projet de loi adopté par l'assemblée. Je laisserai le soin au conseil constitutionnel le cas échéant de décider. »

16 En fait, le maire n'appelle pas clairement ni à l'abstention, ni au vote contre, mais semble rejeter l'approbation de la motion. Or au moment des votes, il vote contre cette motion, alors que trois élus de sa majorité, qui n'auront pas pris la parole pour justifier leur vote vont voter pour. L'unanimité ne se fait donc pas au sein de la majorité, mais même dans ce cas, il n'y a pas débat.

17 Deuxième exemple, plus flagrant : lors de la motion déposée par CM PS1 concernant le veto français dans le cadre de la guerre contre l'Irak, le maire considère *« qu'il n'est pas de la compétence des élus d'intervenir dans le débat international. Par conséquence, [il] ne pense pas utile d'exprimer un vote ici »* et appelle à l'abstention. Dans l'assemblée s'en suit une question de procédure sur la transmission effective de la motion dans le procès verbal.

18 Dans une certaine confusion de fin de séance, le maire déclare la motion approuvée avec des élus n'ayant pas participé au vote. Mais un CM de la majorité prend la parole :

> *[CM Majorité]* : « je crois qu'il y a unanimité pour qu'il n'y ait pas la guerre. Là c'est pour qu'on use du droit de veto donc pour aller un peu plus loin, on voit bien qu'il y a une idée politicienne du parti socialiste derrière. Je voudrais attirer l'attention ».
> *[CM Idées2]* : « je crois avoir entendu Monsieur le Maire dire nous ne participons pas au vote. Alors cela veut dire que là vous avez décidé pour votre majorité. Nous, nous avons entendu cela ; cela veut dire que vous ne participez pas au vote, c'est clair. »
> *[CM Majorité]* « je vote contre. »
> *[CM PS1]* « monsieur le maire, si ça peut vous sortir de l'embarras, je ne suis pas

contre le fait que celte motion ne soit pas adoptée, si cela procède d'un vote clair.
[Maire] : Nous restons sur ce vote, le premier, qui était un vote régulier. »

19 Le procès verbal indiquera « deux votes contre ». Hormis le fait qu'il y a là une non maîtrise des règles de procédure, il semble y avoir un réel refus de la délibération par l'équipe majoritaire.

20 Dans le même registre, CM Idées 2 fait remarquer lors du CM 01/03 que l'équipe au pouvoir se prononçait contre une manifestation sportive locale lorsqu'elle était dans l'opposition, à l'exception de l'actuel maire :

> « Il paraît qu'il tenait à cette manifestation. Cela veut peut-être dire qu'effectivement, étant donné que vous, vous aimez cette manifestation, vous l'avez pratiquement, pas imposée, on ne va pas dire ce mot là, mais enfin vraiment bien soutenue auprès de vos adjoints et conseillers municipaux ».

21 L'absence de délibération est donc stigmatisée par certains élus, qui sont par ailleurs demandeur de débats et de participation.

22 d) *Du débat collectif aux dialogues personnels*

23 En effet, nous avons plusieurs fois noté au cours de ces conseils la présence de dialogues, que ce soient des discussions civilisées ou des altercations parfois violentes entre deux ou trois élus.

- Par exemple, dans le débat d'orientation budgétaire, CM PC2 fait remarquer, et reproche à la 1ère adjointe, qui vient d'évoquer l'organisation de rencontres municipalité – bailleurs – locataires, *« qu'en tant que présidente d'une association de locataires [elle] n'est pas conviée à ces réunions* » ; s'en suit entre les deux élues une dizaine d'échanges mi cordiaux *[« je suis désolée, donnez moi vos coordonnées »,* 1ère adjointe], mi tendus *[« c'est regrettable que vous ne sachiez pas ça* », CM PC2].
- CM PS 1 et CM PS2 surtout sont des habitués de ce genre d'altercations, avec le Maire ou un adjoint, les discussions pouvait parfois donner lieux à des échanges que nous pourrions qualifier de « *cour d'école »,* dont voici un exemple entre le Ministère des Affaires culturelles et CM PS 2 :

> *[MA] ;* « Espace ciné [les salles de cinéma municipales] n'a jamais rencontré son public, et d'ailleurs, à ce sujet je voudrais vous dire une chose monsieur : je ne vous ai pratiquement jamais rencontré monsieur X
> *[CM PS2]* au cinéma.
> *[CM PS 2]* : et pourtant !
> *[MA]* et pourtant ! je n'ai pas de chance…
> *[CM PS 2]* c'est comme à la MTD, j'y suis plus souvent et depuis bien longtemps…
> *[MA]* mais moi je ne vous ai jamais rencontré au cinéma
> *[CM PS 2]…* parce que je n'ai pas attendu aujourd'hui qu'il y ait des spectacles… parce que j'ai l'impression que le divertissement, comme le dit Monsieur le maire, j'ai l'impression que vous le découvrez sur cette ville. Je n'ai pas attendu d'avoir des responsabilités dans l'équipe précédente pour m'intéresser, pour ma part, à la culture sur cette ville
> *[MA]* Vous ne deviez pas aimer le cinéma. Vous aimiez peut-être autre chose mais pas le cinéma parce que je vous voyais rarement au cinéma
> *[CM PS2]* Nous pourrions nous amuser à faire un petit sondage sur ces questions.
> Oui si vous voulez ! tous à fait ! là, je suis vraiment tranquille avec vous.
> *[Le Maire]* : je voudrais juste dire un mot : je suis assez surpris quand même si vous êtes tous les deux ensemble à l'espace ciné, que l'on ait autant de séances à zéro spectateur. Et les gens qui m'ont écrit, parce que j'ai eu deux courriers tout de même de gens mécontents. Une personne d'Enghien les Bains, une personne de Saint Gratien.

> *[CM PS2]* vous avez fini !
> *[Maire] :* je suis prêt à vous donner les courriers !
> *[CM PS2]* : Mais que vous le vouliez ou non, il y a des gens qui, sur cette ville, appréciaient le cinéma Espace Ciné. Ils n'étaient pas nombreux certes, mais là encore... je vous le disais tout à l'heure, c'est un choix politique que vous faîtes, vous l'assumez, et puis je pense que monsieur et moi peut-être n'allons pas voir les mêmes films
> *[MA]* : mais sûrement puisque je ne vous vois jamais ! j'allais justement à l'Espace ciné et vous, vous devez aller à CGR [le multiplexe dont l'ancienne municipalité avait facilité l'implantation], c'est peut-être pour cela.

24 Le conseil municipal est donc un lieu de prise de parole, plus ou moins argumentée. Mais peut-on le considérer comme un lieu de débat ? Pour cela, penchons-nous sur ce qui devrait être le moment privilégié de la délibération, du moins du débat, de la vie politique municipale : le débat d'orientation budgétaire.

II. LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : DÉBAT, DÉLIBÉRATION... OU MISE EN SCÈNE ?

25 Le débat d'orientation budgétaire, prévu par la loi ATR précède le vote du budget et est l'occasion, comme le rappelle le Maire en début de son intervention [CM 02/03], de *faire le point sur la situation financière de la ville et d'éclairer sur les projets à venir.*

26 a) Une première remarque, pendant ce débat d'orientation budgétaire, on a très peu parlé de finances et de budget. En effet hormis des données brutes et connues de tous (taux de croissance national, imposition locale 2002), ni le Maire ni son équipe n'ont donné d'éléments précis en tenues de fiscalité, ou en termes de dépenses. Faute de parler d'argent les élus ont donc parlé « projets », ce qui dénature quelque peu le débat. D'autant plus que comme vont le faire remarquer tous les élus de l'opposition, les projets sont très flous. Quelques exemples à travers l'intervention du premier magistrat :

> « les attentes des spinassiens en matière de sécurité ont été prises en compte, notamment par la montée en puissance de la police municipale qui est très bien perçue par la population ; sur l'objectif précis qu'est le désendettement, nous poursuivrons notre politique de diminution significative des charges financières. En matière d'investissement, nos priorités vont à l'urbanisme, la jeunesse, domaine dans lequel nous avons beaucoup agi et beaucoup restructuré. L'action sociale doit être encore plus approfondie pour mieux répondre aux attentes des plus démunis et faciliter leur accès aux droits sociaux. La culture est en phase de restructuration, et ce depuis le début du mandat, ; nous rejetons l'élitisme et nous souhaitons que par son côté populaire elle puisse bénéficier à l'ensemble des catégories de notre ville. Le sport ne doit pas être un sport d'élite mais doit pouvoir s'ouvrir au plus grand nombre. C'est ce que nous faisons. Nous participerons largement au championnat du monde d'athlétisme qui aura lieu au moins d'août à quelques centaines de mètres du cœur de notre ville. 2003 est l'année du handicap, nous ne manquerons pas d'y participer. »

27 Il y a là un discours très général, en termes d'objectifs et de mise en accusation des projets précédents. Dans le cours du débat, les interventions se suivent, alternant proposition, accusation, mises en débat, altercations directes et réponses. Nous retrouvons ici les conclusions dressées supra : une inégale répartition de la prise de parole, des débats qui tournent plus en discussions et altercations personnelles, un « flou » qui révèle à la fois une compétence politique encore en structuration du premier magistrat et de ses élus qu'une volonté de ne pas *trop en dire.*

28 b) *Dès lors, cette imprécision rend à ta sortie du conseil difficile la lecture des engagements de la municipalité, et leur retranscription en matière budgétaire, pourtant indispensable pour décrypter si ce débat a été une délibération, c'est à dire si ce débat a donné lieu à un infléchissement, dans une conception rousseauiste*[10], *de la volonté de la majorité.* Par exemple, on peut noter un long débat sur l'école, qui appelle plus une volonté politique que de réels investissements : si la scolarisation des moins de trois ans, ou les ouvertures de classe, nécessitent des investissements à moyen terme (construction de locaux pour les plus gros investissements), la lutte contre les fermetures de classe ne demande pas de moyens supplémentaires.

29 Si l'on essaye toutefois de lire les demandes des élus de l'opposition, on peut noter :

- La stabilité, si ce n'est la diminution de la fiscalité, ce qui devrait être une priorité de la majorité qui en avait fait un axe central de son programme 2001.
- La suppression, ou du moins la diminution des moyens affectés à la police municipale.
- La pérennisation des emplois jeunes.
- Dans d'autres domaines, les élus ne demandent pas plus de moyens [d'autant plus qu'ils ne connaissent pas les enveloppes], mais plutôt une utilisation différente des moyens.
- Et en termes d'objectifs « non chiffrables », une plus grande transparence dans les politiques menées.

30 c) *Du débat au vote du budget*

31 Il convient ensuite de se pencher sur la séance de vote du budget, CM 03/03, pure séance formelle d'adoption du budget. La majorité numérique faisant autorité, la légitimité de la décision est donc le fait de la majorité. On constate :

- une augmentation des taux qui est justifiée par la majorité par l'inflation, et surtout par la faillite d'un équipement « sports et loisirs ». Justification qui sera rejetée par les élus communistes [qui imputent l'augmentation des taux au coût de la police municipale], les élus socialistes [qui parlent de fuite en avant, de spirale inflationniste causée par l'incompétence] et les élus Idées [qui le l'imputent à des dépenses d'urbanisme et à une mauvaise adéquation avec la structure intercommunale]. Les trois groupes reviennent sur la question de la décentralisation et des coûts à prévoir.
- concernant le budget, le Maire détaille les engagements point par point, puis son adjointe rentre dans les détails techniques. Le maire reprend à sa suite la parole en disant : *si on a pas de projets !!!,* de manière à avorter les débats et attaques autour de son absence de projets et d'ambitions politiques. Les projets ne sont en aucun cas amendés ou modifiés, même à la marge, par les revendications formulées lors de la précédente séance.

32 Les élus PS vont voter contre le budget en le justifiant par une reprise des arguments principaux de leur intervention pendant le DOB ; les élus PC votent contre, mais sans justifier à nouveau leur vote. Les élus « Idées » ne jugent pas le budget et s'abstiennent au nom de la démocratie locale : tant qu'il n'y aura pas de concertation et de budget participatif, ils s'abstiendront systématiquement.

33 Le débat d'orientation budgétaire n'a donc eu aucun impact : les demandes et propositions des divers élus de l'opposition n'ont pas mené à un infléchissement de la politique majoritaire. Le conseil municipal n'est donc en aucun cas un lieu de délibération au sens de *discuter et choisir,* et la légitimité de la décision ne provient que *du fait majoritaire.*

34 Dès lors, deux questions s'ouvrent à nous : d'une part, cette conclusion revient-elle à dire que les conseils municipaux *ne servent à rien* ? Plus généralement, la délibération n'aurait-

elle pas d'autres vertus que celle de former la volonté générale ? D'autre part, si la délibération ne se situe pas dans l'enceinte du conseil, existe-t-il un *ailleurs de la délibération* ? Ou la démocratie locale n'est-elle que représentative et pas délibérative ?

III. LES CONSEILS MUNICIPAUX : UN RITUEL INUTILE ?

35 En premier lieu, les conseils municipaux ne sont pas inutiles justement parce qu'ils sont un lieu de rituel ; il nous semble que la démocratie a besoin de moments ritualisés et routinisés.

36 De plus, les conseils municipaux étant publics, *ce qui s'y dit,* que ce soit voté et/ou pris en compte ou non a valeur de *choses officialisées,* voire *promises.* Ainsi, lors du CM du vote du budget 03/03, les élus ont lu une liste de projets à venir en les datant systématiquement. Or les interventions sont consignées et le procès-verbal des minutes est donné aux élus et approuvé par l'assemblée. Comme l'a fait remarquer CM PS1 « *merci de ces minutes, ça nous permettra de vous rappeler vos promesses et engagements* ». De même, une motion sur la carte scolaire proposée par les élus de l'opposition et rejetée par la majorité a été envoyée par CM PS1 [en tant que député] aux directeurs d'école et parents d'élèves en spécifiant l'opposition de la majorité.

37 Concernant l'utilité même de la prise de parole, nous ne pouvons occulter le fait que les élus peuvent se sentir investis d'un devoir de parole et plus généralement considérer qu'il relève de leur rôle et de leur fonction d'élu, de *distingué et d'investi par la population,* de prendre la parole. De plus, pour les élus de l'opposition, le fait de prendre la parole peut révéler des stratégies et des objectifs d'affirmation de leadership qu'il convient d'analyser :

Être porte-parole

38 C'est l'une des missions (auto-) confiée aux élus de l'opposition ; se faire le porte-parole de revendications, qui le plus souvent émanent de groupes proches du parti concerné, ou d'organisations auxquelles appartient l'élu même : ainsi, CM PC2 a dans le cadre d'une décision modifiant le régime indemnitaire d'employés de la mairie demandé des précisions sur la revalorisation des taux *au nom des personnels présents dans la salle.* De même, CM Idées 1 a saisi l'opportunité d'une décision concernant la caisse des écoles pour *« se faire l'écho d'une demande émanant des parents de l'école »* [dans laquelle il est parent d'élève]. CM PS2 s'est alors inscrit en suite de cette question en *« parlant du cas des écoles du quartier d'O »* [sur lequel il est directeur d'école].

39 En réalité, malgré un ordre du jour strict et préfixé, les élus parviennent à détourner cet ordre du jour en élargissement une décision ponctuelle à un débat général : le vote d'une subvention à une association culturelle peut permettre d'ouvrir le débat, du moins de questionner les élus de la majorité sur le thème général de la culture. Mais cette capacité de saisir les opportunités et d'ouvrir le débat est cependant laissée à la libre appréciation du maire. Le CM 12/02, mouvementé et moment de violence, a vu son agitation causée par le refus du Maire de répondre à des questions de PS CM1 : après plusieurs événements que l'opposition qualifiait de « *mettant en danger la vie démocratique »,* le CM PS 1, soutenu par les autres élus de l'opposition, a utilisé le premier point, la très consensuelle désignation

d'un secrétaire de séance, pour « *demander à monsieur le Maire, alors que ce rituel républicain est sur le point d'être adopté, de clarifier sa définition de la République.* » Le premier magistrat a refusé de se plier à cette demande, considérant qu'un courrier de CM PS1 envoyé dans la semaine sur ce thème et un tract des forces de gauche distribué à l'entrée du conseil municipal *avait valeur de question écrite à laquelle [il] répondrait en fin de conseil.* Ainsi, le maire, en tant que président du conseil, maîtrise l'ordre du jour et les prises de parole, quitte à utiliser de moyens de coercition tels que couper les micros de ses opposants, voire, comme ce fut le cas ce soir là, faire appel à la police municipale.

Parler pour parler ?

40 Cette formulation quelque peu cynique se veut révélatrice de la réalité de quelques unes des prises de parole qui avaient cours lors des premiers conseils municipaux de l'actuelle majorité. En effet, les conseillers municipaux nouvellement élu dans l'opposition, avaient d'emblée manifesté leur volonté de faire obstruction aux débats, de gêner.

41 Plusieurs objectifs sous-jacents justifiaient cette stratégie :

- Lors des premiers conseils, les élus socialistes avaient décidé d'intervenir sur tous les dossiers, y compris ceux qui a priori ne suscitent pas débat, pour *faire durer le conseil, le.* premier objectif étant de démotiver des élus sans expérience et sans réelle motivation : des conseils durant tard dans la nuit seraient totalement démotivants et pousseraient les élus à l'absentéisme voire à la démission.
- Puis un autre objectif est apparu : faire éclater la majorité en dévoilant [ou plutôt dans la première phase en détectant] des oppositions internes : ainsi, des tensions sont depuis les élections de 2002 apparues entre les élus, entre les UDF fidèles et les UDF ralliés à l'UMP. Le maire d'Épinay, UDF, n'a officiellement pas fait de choix, mais a été soutenu par l'UMP lors de la campagne législative, et certains de ses élus UDF le lui reprochent ; dès lors, la proposition de la motion soumise par CM PS 1 peut-être lue sous un tout autre angle : celui de clarifier la position – ou en l'occurrence la non-position – du premier magistrat sur un sujet de discorde majeur entre l'UDF et l'UMP, et de fissurer quelque peu l'entente entre les élus.
- De plus, l'idée était de se positionner réellement en tant qu'opposant. En effet, pendant la campagne électorale, l'équipe sortante avait beaucoup raillé le mutisme de l'opposition lors des conseils, et s'est donc promis après la défaite de ne pas faire de même. Ici, l'objectif était double : montrer à la nouvelle majorité qu'ils *auraient à faire pour asseoir leur légitimité.* De plus, un conseil municipal étant public, les stratégies, discours, positionnements des acteurs — élus sont transformés par cette publicisation. Lors des premiers conseils par exemple, le public était majoritairement composé de supporters des équipes battues, souvent des anciens élus (ou des éligibles), et de curieux, qui venaient voir in situ la nouvelle équipe, et surtout le nouveau maire, très peu connu avant son élection. L'objectif était donc pour les uns de montrer que leurs élus allaient mener le combat de l'opposition, et galvaniser les militants, et pour les autres, de stigmatiser l'incompétence du maire, et sa méconnaissance des dossiers. Ainsi, les questions techniques précises abondaient. Mais cette stratégie a été abandonnée, à la fois parce qu'elle se retournait contre les élus [nous y reviendrons, à toute question précise, ils se voyaient reprocher leur absence en commissions], mais aussi parce qu'ils se sont aperçus de son inefficacité : le public a été de moins en moins nombreux, et si l'équipe a compté un fort nombre de démissions [presque une dizaine], le quorum n'est jamais mis en danger. De plus, nous pouvons penser que les élus eux même se sont lassés de cette attitude, et que la fébrilité post-défaite s'est quelque peu tassée avec la déception.

Les conseils municipaux, des lieux de violence

42 L'un des axes de la violence symbolique, pour demeurer en termes bourdieusiens, de cette domination des « battus » contre les « élus » [parce que à chaque moment politique semblent se rejouer les élections municipales] est la mise en cause de la compétence politique, voire de la compétence intellectuelle même des élus. Ainsi, lors du DOB, les deux conseillers PS ont directement reproché au maire sa *méconnaissance des dossiers,* ainsi que sa faible maîtrise de la rhétorique politique *{le peu de convictions, la manière dont vous traitez le sujet),* ainsi que de ses adjoints *(ce sont des choses dont il faut parler plus sérieusement).* De plus, le manque de compréhension, pour ne pas dire la carence de compétences intellectuelles des élus est stigmatisé *en off* lors des conseils par les élus, comme par la salle. Nous avons ici une conflit de légitimité, la légitimité par la compétence dont se sentent investis les élus de l'opposition, en particulier les élus PS [ainsi lors de la délibération 5 du CM 01/03, CM PS2 reprochant au maire de brider la liberté d'association et la liberté culturelle, et lui disant *« vous savez, c'est difficile la culture, mais il ne faut pas en avoir peur. C'est normal d'être effrayé par la création, mais si vous y réfléchissez... »*] s'opposant à la légitimité par le pouvoir dont sont dotés les élus de la majorité [ainsi, ils rappellent souvent « *oui, mais moi je suis le maire, vous n'êtes plus au pouvoir, vous n'avez pas compris que les gens voulaient vous chasser ?...* »]. De même, le maire utilise dans ses réponses, et plus largement dans ses interventions, un champ lexical de critique de l'ancienne équipe [« *vous n'avez rien fait, vous vous en foutiez...* »], utilisant parfois des attaques directes [ainsi, le « service jeunesse » a été qualifié lors d'un conseil de 2002 de « *repère de dealers financés par [vous]* »].

43 Mais cette fonction de violence symbolique exercée lors du conseil est toujours forte, et peut aussi venir de la salle ; ainsi, lors du CM 11/01, CM PC1 avait posé une question écrite au sujet de la vague d'expulsions alors en cours sur la commune, demandant au conseil l'appui [ou plutôt la reformulation de l'appui formulé par l'équipe précédente] dans la lutte contre ces expulsions préfectorales, appui déjà demandé et refusé officieusement. Le collectif a assisté au conseil, mais au lieu de ne se manifester que lorsque « le cas » serait abordé, une vingtaine de manifestants porta durant tout le conseil des banderoles *« halte aux expulsions ! »* et surtout une *« Chevreau, la dignité, connaît pas ! »,* que nous imaginons déstabilisatrice pour un élu en début de mandat et en quête de légitimité.

44 Outre son aspect de formation de la volonté générale, que l'on a vu inexistante, la délibération pourrait au moins avoir la vertu espérée par Mill, de produire, par ses exigences en matière de justification des demandes, des citoyens vertueux, respectueux, dotés d'empathie et aux mentalités élargies[11]. Nous pouvons voir ici qu'il n'en est rien, et les conseils municipaux d'Épinay ne sont en rien ni un lieu de délibération, ni un lieu d'expression du consensus communal ; au contraire, les conseils municipaux sont des lieux de refus de débat et de délibération, des lieux de tension, de violence et d'expression des animosités partisanes et personnelles qui clivent la vie politique. Mais l'histoire politique locale n'explique pas tout, et la question de la règle même de la prise de décision ne doit pas être occultée : en effet, la question de la règle de la majorité et de l'unanimité se pose ici : si les décisions exigeaient l'unanimité, la délibération serait nécessaire pour trouver un consensus et un équilibre entre les volontés de chaque groupe. Mais l'obtention de l'unanimité serait trop coûteuse, et ne limiterait qu'à la marge les tensions et les tentations d'obstruction. Une règle de « forte majorité » est préférée par certains

auteurs, mais la question de la fixation du seuil est problématique[12] : en effet, la condition des 75 % proposée par Wicksell reviendrait, dans notre cas d'étude, à une condition de 32 élus sur les 43 ; or 32 est le nombre d'élus de la majorité actuelle, donc cette condition est toujours obtenue. Un seuil plus vaste, 80 – 90 %, ou seuil de *la non unanimité optimale*[13] mènerait à des alliances entre les groupes, voire des individualités, de l'opposition, alliances qui se fonderaient certainement plus sur des stratégies politiciennes et des rapports clientélistes que sur de véritables accords programmatiques, dans un modèle polyarchique complexe. Rien ne dit que la démocratie gagnerait à la mise en place de telles règles.

45 Mais si la délibération est la condition de la démocratie, et qu'elle ne se situe pas dans l'arène traditionnelle et ritualisée, il convient de déterminer si il existe dans la commune un *ailleurs de la délibération.*

IV. UN AILLEURS DE LA DÉLIBÉRATION ?

46 La prise de décision municipale fait, on l'a vu, intervenir d'autres acteurs que l'équipe au pouvoir représentée par son exécutif : la question de la délibération au sein des « structures emboîtantes » et entre la municipalité et ces structures emboitantes se pose dès lors. Concernant la délibération au sein des autres assemblées locales, nous pouvons postuler que la prise de décision y est aussi peu délibérative. Concernant les négociations entre la commune et ces structures, elle ne répond pas au critère de publicité qui nous permettrait de parler de réelle délibération : les enjeux de pouvoir et d'influence y occupent ici plus d'importance que les *idées* au cœur du système délibératif (Majone).

47 Nous allons ici nous concentrer sur trois ailleurs postulés a priori de la délibération : un évoqué par les élus eux-mêmes, un postulé par la logique, et un espéré par les tenants de la démocratie locale dite participative.

a) Les commissions municipales, « l'ailleurs proclamé »

48 En effet, les dossiers sont avant d'être votés en conseil municipal, étudiés et avisés dans le cadre de commissions municipales, réunions auxquelles assistent outre les élus les cadres de la mairie et techniciens des dossiers. Les points techniques, mais aussi les positionnements politiques y sont abordés. Dès lors, ce lieu existant, certaines questions ne sont pas abordées en conseil municipal, ou du moins ne sont pas censées l'être ; l'existence de ces lieux permet aux élus de la majorité de refuser de répondre, et de motiver ce refus, à certaines questions : ainsi, à une remarque de C'M PS2 reprochant à la majorité de communiquer les informations à la population avant d'en informer les élus eux-mêmes, et donc de renier les pouvoirs de décision du conseil municipal :

> *[CM PS 2]* « ce qui est surprenant, c'est que cette décision, nous l'apprenons dans Épinay en Scène *[le mensuel d'informations municipales]*, avant le conseil municipal de ce soir. Je me souviens, lors d'un précédent conseil municipal, vous nous avez dit : « vous verrez, nous allons faire une enquête sur la fréquentation et nous la présenterons et nous en discuterons » (...) c'est assez intéressant dans la démarche et par rapport aux élus du conseil municipal (...) c'est quand même une démarche assez intéressante et révélatrice. Vous parliez tout à l'heure, lors de votre discours introductif, de démocratie, de respect, je crois que c'est un signe qui ne trompe pas. »,
> *[MA] lui a répondu* : « je voudrais tout de même vous dire une chose : si vous veniez

aux commissions, vous seriez peut-être un peu plus informé, on ne vous y voit jamais. ».

49 Or signalons que si les élus PS ne se rendent pas en commission, ce n'est pas par goût de l'absentéisme et par manque de civisme, mais par choix stratégique : en effet, les élus avaient décidé en début de mandat de ne jamais assister aux commissions pendant lesquelles *les techniciens répondraient,* et qui ne sont pas publiques. Les objectifs énoncés supra de mise à mal psychologique de l'adversaire politique et de publicisation des prises de position y perdent toute leur pertinence.

b) Les réunions de groupes : la délibération préalable

50 En effet, nous remarquions précédemment la quasi-absence de délibération au sein des équipes et groupes politiques, qui se justifie par une délibération en amont.

51 Si nous n'avons pas d'information au sujet de la délibération au sein de la majorité [qui n'est officiellement pas décomposée en groupes politiques [UDF/UMP] par exemple, et qui ne dispose, contrairement aux autres forces politiques que d'un faible tissu de militants non élus], concernant les trois groupes d'opposition, tous expriment publiquement le travail en commun sur les dossiers du conseil, en commun avec les militants du parti ou de la liste politique. Ainsi, le groupe PS traite tous les mois les dossiers ; mais si les premiers mois plusieurs candidats assistaient à ces réunions [plus d'une dizaine], aujourd'hui n'y assistent plus que quelques élus, et les militants les plus fidèles, et ces moments sont plus l'occasion d'informer que de débattre et délibérer des positions à adopter, d'autant plus que le consensus est automatique [du moins quant aux prises de position et au vote, des divergences quant aux postures et attitudes, notamment violentes étant fortes]. Néanmoins, cette délibération en amont a une influence sur certaines décisions : ainsi, si les deux élus communistes ne sont pas toujours d'accord, leur vote est identique parce que délibéré en avant par les [quelques] militants de la cellule locale : ainsi, l'un des élus nous avait confié si ce n'est officiellement son opposition, du moins sa réserve, à la constitution du groupe communiste, mais qu'il l'avait accepté, se pliant à la règle majoritaire et à la discipline partisane.

c) Démocratie locale, participation et délibération

52 Lorsque l'on interroge la démocratie délibérative, c'est souvent dans le cadre d'une réflexion théorique générale sur la démocratie locale, la démocratie délibérative apparaissant comme une troisième voie entre la démocratie représentative et la démocratie participative.

53 À Épinay, il existe des structures de participation, mais qui sont rejetées par le groupe qui se dit garant de la démocratie locale, le groupe Idées, comme *des discours,* voire *une coquille vide.* En effet, très peu de concertation est menée, que ce soit avec les acteurs locaux ou avec les habitants.

54 Concernant les acteurs locaux, l'absence de concertation est stigmatisée par les élus de l'opposition en conseil municipal : ainsi, CM PS2 évoquait l'absence de concertation concernant la construction d'une école, de même les directeurs d'école ne sont pas ou peu concertés sur les dossiers pédagogiques (choix de livres distribués aux enfants pour le fêtes de Noël, choix du matériel donné lors de la rentrée scolaire). Plus qu'un véritable refus de la participation[14], argument donné par les opposants à la municipalité, au nom

d'un mépris des interlocuteurs, nous penchons plutôt pour une appréhension très forte des élus, a fortiori du maire, quant à la parole des acteurs. Pour en rester au cas de l'enseignement, nombre des directeurs de la commune sont ou étaient des colistiers ou proches de la liste socialiste. De même, les personnes à la tête de la FCPE locale sont encartés et officiellement militants au PS. D'autres sont syndicalistes, élus sur Épinay ou sur d'autres communes. Beaucoup sont aguerris aux pratiques politiques et à la maîtrise du discours, et sont pour certains anciens sur la commune. De plus, le mépris affiché de certains de ces personnels envers la municipalité, du moins leur forte réserve, voire leur agressivité, ne permet d'ailleurs pas d'aplanir la situation. Ici, nous pouvons penser que si la délibération n'est pas permise par la municipalité, le regret des acteurs n'est que feint ; en effet, être intégré dans un dispositif de décision, et même de débat, est délicat pour des opposants : s'ils participent à l'amélioration du dispositif, cela ne fait que conforter la puissance des élus majoritaires.

55 Quant à la concertation avec les habitants, elle est très faible sur des projets comme le grand projet de ville.

56 Outre ces possibilités ponctuelles et thématiques de concertation et de délibération, il existe des réunions de quartier, ou réunions publiques organisées deux à trois fois par an par la municipalité dans chaque quartier. Elles sont un lieu de rencontre entre les élus et la population. Elles ont succédé à deux structures de l'ancienne municipalité : les réunions publiques, qui étaient thématiques (la culture, l'urbanisme, la justice et la sécurité...) et les comités d'initiative de quartier, structures hybrides, méconnues et peu fréquentées, et qui n'avaient d'initiative que de nom, mais dont certaines s'étaient dotées d'une mission festive[15].

57 Ces réunions ne sont en aucun cas un lieu de délibération, en partie parce qu'elles ne sont pas un lieu de prise de décision : elles contribuent partiellement aux phases premières de construction de politiques publiques, celles de la construction du référentiel et des matrices cognitives, par le biais de l'information ascendante. Mais les politiques ne sont pas débattues directement : par exemple, une réunion consacrée en partie au tri sélectif a été un lieu de formation concrète des habitants au tri (quel bac pour quel objet) ; la question plus large de l'environnement et du civisme a été abordée par quelques acteurs, mais n'a pas suscité l'adhésion du public. Plus encore, la plupart des informations ascendantes ne sont pas une information générale, mais une somme d'informations particulières : la question de la circulation ou du stationnement automobile n'est pas abordée globalement mais par des revendications particulières : « le bateau devant chez moi » ou « le feu rouge au coin de ma rue ». Et toute tentative de montée en généralités de problématiques est rejetée par la population, en particulier le cas de la prévention de la délinquance juvénile.

58 La municipalité garde la main mise totale sur les réunions :

- Les réunions sont dites avoir pour but de *connaître [vos] soucis et attentes au quotidien*
- Le maire ou sa première adjointe maîtrise l'ordre du jour ; ainsi, lors d'une des premières réunions, le maire avait proposé de parler *d'environnement et de sécurité.* Chaque tentative de sortie du thème imposé était refusée : 3 exemples ; dans le premier temps de la réunion, un habitant prend la parole : « *j'aimerais parler de sécurité »,* il est automatiquement interrompu par un « *non, la sécurité, c'est après ».* Quelques interventions plus tard, même schéma « — *j'aimerais parler d'urbanisme. – non, environnement ! — oui mais vous l'avez pas cité urbanisme, et urbanisme et environnement vont de pair ».* Dernier exemple, cette fois concernant le thème de

la sécurité, « un jeune » qui cherche à élargir le débat au *statut de la jeunesse* s'entend répondre, *on parle sécurité, la jeunesse ça sera après si on a le temps.*

- De plus, toute tentative par des habitants *d'élever le débat* est rejetée par la population. En effet, lors de chacune de ces réunions, un habitant, le plus souvent un militant politique ou associatif, cherche à parler de *citoyenneté,* de *respect,* de *politique de prévention de ta délinquance,* de *politique jeunesse,* et la salle le vilipende le plus souvent : *oh, c'est bon !, ça suffit, on passe à autre chose !, bon, il a fini celui-là,* et l'intervention suivante tourne autour des rituels problèmes de déjections canines et de stationnement de voiture.
- De même, les réunions sont réellement considérées comme des lieux de questions – réponses ; le maire lance ainsi une réunion : « *vous posez des questions sur la sécurité, l'environnement, la propreté, les fleurs... on vous répond ce soir ou vous donnez votre adresse et on vous répond par courrier.* » De même, lors d'une deuxième réunion sur un quartier, *on répond par rapport à la dernière fois sur ce qui a été fait et pas fait.*
- Les réunions évoluent depuis leur mise en place : en effet, les toutes premières ont attiré un public de curieux, qui *voulaient voir le maire.* C'est chose faite, et ils ont déserté les réunions qui sont passées de plus de 150 participants à la moitié. De plus, lors des première réunions, les nouveaux élus bénéficiaient d'une sorte de prime à la nouveauté, et la population leur donnait une chance de faire leurs preuves. À l'inverse, les battus étaient rejetés, alors q'eux déployaient une certaine agressivité. Aujourd'hui, les opposants apprennent les règles de l'opposition insidieuse, à maîtriser leur discours et leur attitude. Et les discours enthousiastes *(bravo pour votre élection !)* se sont quelque peu taris, alors que des discours de mécontentement : « *vous avez promis, vous avez failli*), se multiplient. Mais si le discours devient à la fois plus politique mais sous une forme moins violente, les réunions de quartier ne sont jamais que des lieux de questionnement, d'information ascendante et descendante, jamais des lieux de délibération.

59 Pour conclure, notre commune ici étudiée ne s'inscrit en rien dans le cadre d'une démocratie délibérative : ni les arènes officielles, ni les lieux « alternatifs » ne sont des lieux de délibération, qui permettent de « discuter et choisir ». Le moment de délibération serait donc le seul moment électoral, mais là encore cela peut être nuancé, tant le taux d'abstention [plus de 50 %] est important et surtout tant le débat électoral 2001 a été peu politisé : en effet, ce sont plus des enjeux de personne et une succession de maladresses de la part de l'équipe sortante qui ont conduit à ce basculement que des débats d'idées. Insuffler de la délibération dans la prise de décision, et plus largement dans la vie municipale, paraît délicat, voire impossible, si l'on s'en tient à l'arène officielle. Et développer des lieux non institutionnalisés demande une volonté politique forte, l'apathie politique dont fait preuve la majorité des citoyens ne permettant pas de penser à une possibilité d'émergence de délibération autonome qui ne soit pas guidée par des tactiques politiciennes.

NOTES

1. Majone G., *Décisions publiques et délibération,* in RFSP, 08/1994, 44/4, p. 579 sq.

2. Manin B., *Les principes du gouvernement représentatif,* Calmann Levy, 1995

3. Sawicki F., *Les politistes et le microscope,* in *Les méthodes au concret, démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique,* CURAPP, PUF, 2000
4. Schumpeter J., *Capitalisme, socialisme et démocratie,* Payot, 1961
5. Rousseau D. s.d., *La démocratie continue,* actes de colloque, 1992
6. Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?,* Seuil, 1995
7. Habermas J., *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise,* Payot, 1993
8. Manin B., *Volonté générale ou délibération,* in *Le débat,* 1983
9. Ville moyenne (46.000 habitants) de banlieue parisienne (93), elle connaît aujourd'hui les mêmes difficultés que la majorité des banlieues des grandes agglomérations françaises [paupérisation, ghettoïsation de certaines cités, carence en logements intermédiaires qui pousse les classes moyennes au départ, trafic de drogue, violences urbaines et insécurité]. Politiquement, la commune est porteuse d'intérêts heuristiques : en effet, commune de gauche, à l'identité socialiste forte et plus largement porteuse de l'union « historique » de la gauche, elle a basculé à droite *par surprise, voire par accident* lors des dernières municipales de mars 2001, à cause d'une dissidence et d'une division de la gauche. La prise de la ville par Hervé Chevreau [le Maire] s'est confirmée lors des législatives par sa nette avance sur Epinay, malgré sa défaite sur la circonscription, sur le député sortant et ancien maire, Bruno Le Roux [dans le texte, CM PS1]. Le champ politique local que nous observons est donc extrêmement clivé et complexe : si officiellement le clivage majorité/opposition recoupe le clivage droite/gauche, le clan « gauche » est extrêmement divisé et les stratégies d'opposition des élus d'opposition divergent, entre opposition systématique et attaques directes, ou opposition qui se veut plus constructive pour les élus « Idées » [Verts et apparentés].
10. Rousseau J.-J., *Du contrat social*
11. Blondiaux L., *La délibération, norme de l'action publique contemporaine,* in Projet, 268-2001, p. 81
12. Majone G., ibid
13. Buchanan J et Tullock G., *The calculus of consent : logical foundations of constitutional democracy,* University of Michigan Press, 1962
14. même si des tactiques « peu démocratiques » sont utilisées par la municipalité : à l'automne dernier, elle avait par exemple fait scandale en demandant aux associations leur fichier d'adhérants et le justifiant pas une certaine préférence locale dans l'affectation des subventions. De même, le conseil local des associations a été dissout et la re-municipalisation des centres socio-culturels et surtout de l'association gérant la scène conventionnée est en route. La majorité rejette d'ailleurs la liberté totale d'association : si l'on prend le cas de cette association, la municipalité a refusé que certains acteurs locaux y occupent des postes à responsabilité, et a, cela a donné lieu à débat en conseil municipal, adressé une lettre au président pour lui reprocher ses choix culturels.
15. voir à ce sujet Blondiaux L. coll., *La démocratie locale : représentation, participation et espace public,* PU, 1999

AUTEUR

ANNE-SOPHIE HARDY

Doctorante en Science politique - CERI, Université Paris 10-Dauphine

Que peuvent apprendre de la dynamique contradictoire des positions de W. Lippmann et de J. Dewey, ceux qui participent à des planifications collaboratives ?

David Capes

1 Aujourd'hui, sous l'intitulé de « bonne gouvernance », plusieurs principes de gestion publique parmi lesquels le management public participatif sont présentés comme imposés par les besoins de notre époque. On attend désormais des décideurs publics : élus, administratifs, experts ou techniciens qui les assistent, qu'ils développent des « planifications collaboratives » procédant par association des citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'action publique, sous des formes plus ou moins systématisées et intégrées aux cycles de décision. L'expression « planifications collaboratives » souligne la visée de participation optimale des personnes concernées (toutes catégories comprises) dans chacune des phases pouvant être formulées ainsi : les délibérants procèdent à une *analyse anticipatrice [1]* des situations sur lesquelles il est reconnu « utile, nécessaire, opportun... » d'agir ; cette reconnaissance résultant d'une *hiérarchisation des valeurs et des buts [2],* qui, appliquée à un *inventaire des possibles [3],* aboutit à une *planification d'actions [4],* qui donne lieu à ensuite un *contrôle d'application des actions [5],* puis à une *évaluation des résultats obtenus* par référence aux buts *[6],* justifiant à nouveau une analyse *[7/1']* pour une nouvelle planification d'actions...

2 Dans le domaine de l'action publique, une planification collaborative ouvre un espace-temps d'interactions entre : élus locaux et/ou supra-locaux, professionnels de l'administration ou du management public (internes ou externes), chercheurs, citoyens engagés variablement à titre personnel et/ou institutionnel...

3 Comment faire pour : « activer, animer, organiser, mener, contrôler... » (la liste n'est pas complète) ces interactions entre décideurs et personnes concernées par les décisions ?

4 Comment améliorer l'effort de maîtrise des enjeux théoriques et pratiques associés à l'organisation ou la participation à des planifications collaboratives ?

5 Nous proposons ici des éléments de réponse à partir d'une réflexion théorique s'appuyant sur des auteurs situés historiquement, ainsi que sur une expérience en tant que consultant qui nous a amené à développer une approche personnaliste-pragmatiste de l'animation de planification collaborative. Nous allons montrer comment des enjeux centraux associés à l'organisation et la participation à des planifications collaboratives apparaissent dans la controverse historique à la fin des années 1920 aux États-Unis entre les positions des auteurs américains Walter Lippmann (1922/1997, 1927/1999) et John Dewey (1927/1987, 1938/1993).

6 Nous conclurons en faisant référence à nos expériences pour montrer qu'une réflexion théorique et historiquement contextualisée possède une valeur à la fois heuristique et méthodologique, tant pour les chercheurs que pour les praticiens.

7 Les deux expériences auxquelles nous avons personnellement participé, tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre des méthodes et techniques employées, (la dernière étant en cours) sont les suivantes :

- l'appui à l'élaboration de programmes de développement territorial et de valorisation des ressources humaines et environnementales pour des intercommunalités et un Conseil régional, (début des années 1990),
- la formation-action de futurs membres de conseils de développement associé à des projets de contrat de pays ou d'agglomération en cours d'élaboration, (début des années 2000).

8 Nous montrerons que l'optimisme méthodologique que la réflexion de J. Dewey inspire est en quelque sorte une condition préalable à l'engagement dans une dynamique effective de planification collaborative, (plus encore lorsque dans les années 1990 en France les responsables d'intercommunalités n'étaient pas institutionnellement enclins à s'engager dans ce type de démarche). Mais la responsabilité d'appliquer des procédures et de gérer des processus d'interaction, dès lors que la planification est engagée, impose une distance critique et un démarche méthodologique que W. Lippmann a été le premier à établir ; et que J. Dewey a prolongée sous une forme particulièrement adaptée aux conditions actuelles de management public participatif, spécialement dans le cadre d'une démarche d'enquête sociale, que nous expérimentons depuis le début des années 1990 comme « enquête d'activation socio-politique ».

9 Plusieurs érudits américains contemporains considèrent que les conceptions de W. Lippmann sont particulièrement utiles pour la compréhension des enjeux actuels de la revitalisation de la vie publique. La controverse qui opposa W. Lippmann et J. Dewey résulte des conclusions retirées des expériences et réflexions qui marquèrent l' « Ère progressive » américaine (1890-1920). Le tournant du siècle imposa aux USA de passer d'une forme dominante de société rurale blanche protestante communautaire aux changements imposés par l'industrialisation, l'émigration, l'urbanisation, la démocratisation et l'internationalisation. Pour réussir ce passage la pensée pragmatiste, les idéaux de progrès social et de justice européens trouvèrent une traduction aux États-Unis d'Amérique spécialement avec le Président T. Woodrow Wilson [1856-1924] qui fut Président des États-Unis de 1912 à 1920 (avec son prédécesseur Theodore Roosevelt, qui facilita sa victoire ayant rejoint les rangs des « progressistes » bien que républicain).

10 Aux États unis, l'ère progressive continue de constituer une référence majeure dans les débats concernant la modernisation des politiques publiques et de l'administration

publique. Dans leur best-seller *Reinventing governement,* (1993) D. Osborne et T. Gaebler, pour justifier qu'il faut envisager pour aujourd'hui une nouvelle « réinvention démocratique », font référence à deux périodes majeures des USA : l'Ère progressive puis le New Deal à partir de 1933. De la même manière, C. S. King et C. Stivers dans *Government is us* (1998) s'inscrivent elles-aussi dans l'héritage du social-pragmatisme pour légitimer leurs propositions cependant très différentes : il ne s'agit pas de s'en remettre à un « esprit entreprenarial », mais d'inventer de nouveaux moyens d'organiser la participation citoyenne dans un contexte de désaffection pour le politique.

11 Cette contradiction dynamique entre des points de vue divergents, mais chacun contribuant à des visées de revitalisation démocratique, était déjà dans la controverse Lippmann/Dewey.

12 W. Lippmann (1922) considérait que seules des modalités de collaboration restreinte, « managés »[1] par des experts peuvent permettre de réussir à structurer et à maintenir une cohérence dans le procès (process) délibératif planifié. Plus tard (1927) il alla jusqu'à remettre en cause cette dernière confiance dans une décision démocratique éclairée par les experts pour insister sur la nécessité de cesser de s'illusionner au sujet d'un idéal démocratique devenu inatteignable, pour éviter une frustration généralisée qui entraînerait un rejet de la démocratie elle-même.

13 J. Dewey (1927) s'appuyant sur les analyses de Lippmann, mais pour diverger dans ses conclusions, proposa un renouvellement radical de la communication publique procédant par optimisme méthodologique, constituant les premières bases théoriques au XXe siècle d'approches actuelles de participation des citoyens à la vie publique. Il développa ensuite une théorie générale et appliquée de l'enquête sociale (1938) qui, après expérience, nous semble particulièrement adaptée à des responsabilités de management de planifications collaboratives.

14 Tous deux cependant cherchent à refonder les bases de l'activité démocratique visant à succéder non pas simplement aux ordres européens traditionnels aristocratiques ou étatiques centralisées mais aussi à l'ancien modèle démocratique américain de la communauté blanche rurale protestante libre. Le paradigme personnaliste tient ici une place centrale. Toute personne serait à même de contribuer au nouvel ordre démocratique émergent. Comme nous le verrons, c'est surtout J. Dewey qui promeut le principe d'un engagement libre de la personne participant à la construction d'une représentation de la situation publique et des actions devant l'influencer.

15 C'est à partir du personnalisme du philosophe français Charles Renouvier qui établit les fondements d'une théorie appliquée du sujet exerçant sa liberté, dans un réseau de contraintes, commandé par des lois d'évolution, que William James formalisa le second pragmatisme qui influença J. Dewey. Selon cette approche, l'histoire n'est pas prédéterminée ni par la Providence, ni par la Raison, ni par le Progrès. En rupture avec les idéologies déterministes de son temps, Charles Renouvier établit les bases d'une pensée personnelle libre pouvant en confiance s'engager dans un projet de transformation du réel prenant en compte les déterminations physico-sociales mais pouvant gagner en liberté. Cette prise de position influencera de façon majeure William James, ainsi que Gérard Deledalle le montre dans *La philosophie américaine* (1998, p 57-58). Cette influence est réciproque. Marcel Méry dans *La critique du christianisme chez Renouvier,* (1963, Éditions Ophrys, Paris, 2 tomes de 756 p. et 536 p.) montre que leurs échanges entre 1868 à 1899, ont amené Renouvier à établir des fondements socio-politiques aux « idéalismes généreux » (op. cit. p. 610). Ce personnalisme social sera repris par les

penseurs autour d'Emmanuel Mounier. G. Deledalle montre par ailleurs que James « se décida en 1870, non seulement à agir par volonté, mais, sous l'influence de Renouvier, à croire également. »[2] Et Renouvier, évoque la « volonté de croire » selon W. James qui doit accompagner l'émergence d'une société d'individus engagés dans des dynamiques imposées par l'internationalisation et la diffusion des sciences et techniques. Si le pragmatisme scientiste est partagé par les théoriciens et praticiens de l'Ère progressive, c'est justement sur la dimension « personnaliste » d'un engagement pour une rénovation sociopolitique que les divergences permettent de cerner les enjeux associés à l'organisation de planifications collaboratives.

16 Pour examiner ces enjeux, si nous suivons J. Dewey lui-même, nous devons commencer par exposer les travaux de W. Lippmann. Dewey écrit en effet dans la note en page 96 de *The Public and its Problems* : « Aux livres *Public Opinion* et *The Phantom Public* de W. Lippmann, je souhaite reconnaître ma dette non seulement pour le point abordé ici, mais pour les idées impliquées dans l'ensemble de ma réflexion, même lorsque celle-ci me conduit à des conclusions qui divergent de lui ». Page 181, il reconnaît que les phénomènes contemporains comme l'opinion publique ou la propagande ne peuvent être décrits que par des personnes beaucoup plus expérimentés (« experienced ») que « le présent auteur » (J. Dewey), ce qui fut le cas de W. Lippmann.

17 Le point de départ des ouvrages de W. Lippmann est le constat de la désillusion vis-à-vis du schéma idéal du « citoyen omnicompétent » *[Public Opinion,* p. 173), citoyen sensé se préoccuper de tous les problèmes sociopolitiques, qui a une soif encyclopédique d'acquisitions de connaissances pour contribuer à la résolution de toutes les difficultés publiques à résoudre (id. p. 12-29). Lippmann prend appui sur ses expériences de la propagande en France durant la première guerre mondiale pour montrer que les consciences et comportements des citoyens sont déterminés par des « images dans nos têtes » (« Pictures in Our Heads ») et des « stereotypes », ce qui inaugura la psychologie sociale des représentations.[3] S'appuyant sur l'approche freudienne du psychisme humain sous influence, Lippmann insiste sur le fait que la « machinerie de la communication humaine » *(Public Opinion,* p. 8) s'exerce par l'intermédiaire de fictions et de symboles qui génèrent des « pseudo-environnements » (id. p. 10) ; cette réalité devant être prise en compte par toute personne qui veut penser ou intervenir dans le domaine de l'action publique. Ce qui est appelé « opinion publique » ne peut être compris qu'en reconnaissant les inter-relations entre trois composantes d'un triangle : 1/la scène de l'action, 2/la représentation (« picture ») que les humains se font de la scène, 3/les réactions des humains vis-à-vis de cette représentation, (id. p. 11).

18 Il faut reconnaître les limites imposées à la pratique démocratique : les citoyens ne sont pas égaux devant l'information, la plupart n'ont ni les moyens, ni le temps, ni le goût de s'intéresser aux affaires publiques, (chap. 2 à 5) de sorte que les stéréotypes dominent les consciences (chap. 6 à 10) et que la production de reconnaissances d'intérêt public ou de volonté commune dans l'opinion publique, n'a rien de « spontané » mais résulte de la mise en œuvre de compétences de communication,[4] spécialement celles des leaders d'opinion qui utilisent des formes d'expression qui unifient les pseudo-environnements dans des représentations communes (chap. 11 à 15). *Public Opinion* (chap. 25 à 28) s'achève par la proposition d'une alliance des décideurs (élus politiques proposant des choix clairs entre plusieurs alternatives d'action publique au moment des élections) et des experts, la mise en place de plusieurs modalités d'« ingénierie de la connaissance » (« intelligence work ») qui produisent les informations utiles pour que les décisions ne soient pas

soumises à des « pseudo-environnements » mais traitent les problèmes publics au plus près des évolutions réelles.

19 Selon les cas, les citoyens pourront : dans certains cas être simplement informés en prenant soin d'adapter la communication publique aux besoins de changements des représentations des citoyens (changements exigés par l'évolution de l'environnement) ; dans d'autres cas, la coopération des citoyens sera associée aux décisions, en prenant soin de ne pas laisser la décision être déterminée par les représentations communes du réel qui les influencent. L'ouvrage s'achève par un « appel à la Raison » avec une insistance sur les limites imposées par la technicisation, la complexification, la massification et l'atomisation de la société qui doit être compris pour éviter un désespoir vis-à-vis du projet démocratique, mais au contraire pris en compte pour développer des pratiques qui en confortent la pertinence et la faisabilité.

20 *Public Opinion* a bien été reçu, à la fois par la communauté académique et les professionnels de la communication publique et de la vie politique. Les « sondages d'opinion », campagnes de communication, plans médias... sont pour partie des applications de sa pensée et donne raison à son auteur dans ses premières prescriptions. Mais l'ouvrage a aussi entraîné des réactions virulentes, les descriptions de W. Lippmann étant décriées comme excessivement pessimistes. Comme le montre W. M. McClay dans sa préface de *The Phantom Public*, W. Lippmann a « aggravé son cas » avec ce dernier livre. Il y décrit le citoyen comme un « homme désenchanté » qui simplement subit « des lois et des règlements continuellement », paye « des taxes annuellement », constate « des guerres occasionnellement ». (p. 3). Reprenant son objectif, il propose de chercher à définir comment concrètement construire des communautés démocratiques modestes dans leurs ambitions. Se défiant du moralisme et des a priori philosophiques, Lippmann explique que pour réussir une participation démocratique, il faut renoncer à la fiction du citoyen omnipotent, ainsi qu'à la fiction de la « volonté du peuple » qui gouverne (qui en fait masque la confiscation du pouvoir).

21 Dans *The Phantom Public*, Lippmann dénie désormais aux experts et aux politiciens eux-mêmes la capacité de comprendre le monde moderne interconnecté que constitue la « Grande Société ». L'incertitude domine, un relativisme éclairé doit guider les consciences. Dès lors, la répartition des rôles est la suivante : les leaders et leurs experts élaborent différentes possibilités d'action ; l'opinion publique, éclairée par les efforts d'objectivation scientifique et journalistique peut arbitrer entre ces possibilités ; la forme organisée de délibération démocratique dépend du temps disponible, et des conditions de décision et exécution.

22 C'est une véritable méthodologie d'animation socio-politique qui est ensuite préconisée par Lippmann, sans ambition, ni optimisme, ni volontarisme. Il faut prioritairement cerner objectivement la situation, et définir des catégories d'acteurs qui pourront élaborer une opinion publique spécifique à la situation : ceux qui connaissent la situation de l'intérieur (« insiders »), ceux qui peuvent la connaître de l'extérieur (« outsiders »), ceux qui n'en sont que spectateurs (« bystanders »). Il faut établir comment différentes variables interconnectées influencent la situation, les facteurs d'appréciation chez les personnes concernées par la situation d'une « harmonie » ou « dysharmonie » entre ces variables. Au moment de définir des projets d'action, il ne faut pas se fixer des buts inatteignables d'entente et de bonheur parfaits mais viser simplement l'obtention de « modus vivendi » (expression utilisée par Lippmann). Si des conflits d'interprétation et de décision se manifestent, il faut arbitrer en sollicitant de nouveaux avis d'experts.

L'impartialité des interventions d'expertise ou de la justice doit être contrôlée de manière à garantir une approche scientifique dans l'enquête publique (« public inquiry »). Ce type de délibération doit être généralisé comme un moyen d'intégrer de la rationalité dans les affaires publiques. Il faut cependant minimiser la sollicitation du citoyen, tenir le public à l'écart de l'exécution des décisions, recueillir surtout l'avis des « insiders », produire des évaluations de l'action publique dans des termes adaptés à la compréhension du public. S'appuyant sur les analyses de Tocqueville, Lippmann développe un plaidoyer en faveur d'une décentralisation optimale qui s'ajuste à la vie réelle des citoyens. Il termine en citant Bentham : il sera satisfait s'il a pu contribuer, par un exposé clair et rigoureux des enjeux associés à la vie publique, à une meilleure maîtrise des passions humaines.

23 Pour situer comment la pensée de J. Dewey prolonge mais aussi diverge de cette approche d'ingénierie de communication socio-politique, nous devons exposer plusieurs idées clefs de J. Dewey, (dont certains aspects de sa théorie de l'enquête) qui introduisent une approche personnaliste-pragmatiste d'activation socio-politique.

24 C'est sa théorie de l'éducation permanente appliquée à l'action publique qui fonde les propositions de J. Dewey. L'expression célèbre de J. Dewey : « learning by doing » condense le projet d'apprentissage permanent dans et par l'action, mais en précisant que cette action est : finalisée et contrôlée par une méthode d'évaluation continue, pragmatiste éthique humaniste. Dans son « Credo pédagogique » il écrit : « Je crois que l'éducation est une régulation du processus de participation à la conscience sociale et que l'adaptation de l'activité individuelle sur la base de cette conscience sociale est la seule méthode sûre de reconstruction sociale. Je crois que cette conception tient compte, comme il convient, des idéaux individualiste et socialiste ».[5] Là où Lippmann nous laisse démunis devant le concept d'intérêt public qui n'est souvent qu'une « fiction », et ne sera qu'au mieux un « modus vivendi », l'approche psycho-sociologique du moi social chez Dewey (après G. H. Mead) favorise des visées pédagogiques et sociopolitiques de promotion de l'actualisation des potentialités de l'individu dans la société. Pour Dewey, les citoyens participant à la définition d'un « intérêt public », doivent développer « un moi qui reconnaît son intérêt » : « Le véritable principe de l'intérêt est le principe reconnu de l'identité du fait ou de la ligne d'action proposée, et du moi ; que cette identité suit la trajectoire propre de l'agent et qu'elle est par conséquent d'une nécessité impérieuse si l'agent doit être lui-même. »[6]

25 Prolongeant, dans *Logique, la théorie de l'enquête* (1938), la réflexion qu'il exposa dans *The Public and its Problems* (1927), J. Dewey considère l'enquête socio-politique non pas comme une expertise externe mais comme une « action intelligente » intégrée (op. cit. p. 596). Dans *The public and its problems,* il montre que pour définir le « public » il faut commencer par réviser les anciennes distinctions des sphères privées et publiques. La réalité socio-politique,[7] qui fait exister un « public », est un ensemble de transactions (interactions finalisées). Tout être humain naissant bio-socialement démuni de moyens d'autonomie doit nécessairement interagir avec ses congénères, il doit établir des échanges visant sa survie et sa croissance. Les caractéristiques de ces transactions définissent ou non l'existence d'un public : si les conséquences de transactions « affectent » des « personnes » au-delà de celles immédiatement concernées par ces transactions, alors un « public » est constitué (op. cit. p. 12-13). La constitution de conséquences publiques justifie l'intervention d'un « état » (« state » avec une minuscule) pour « contrôler » ces conséquences par des actions soit de « prohibition », soit de « promotion » (op. cit. p. 15). Dans l'ère scientifique et technologico-industrielle qui est la nôtre, il est nécessaire, selon

Dewey, d'abandonner les « préconceptions » de ce que doit être un « état » ou une « bonne société » pour adopter une approche scientifique expérimentaliste, procédant par analyse des situations sociopolitiques et par test d'hypothèses d'amélioration, par définition de moyens d'action visant des conséquences souhaitables, déterminées par une délibération démocratique éclairée par la méthode scientifique (op. cit. p. 20-21). L'avènement de l'âge industriel (« the industrial age »), de la « grande société » (« Great Society »), marquée par l'interdépendance des facteurs et des conditions d'existence, et par l'importance prise par des organisations impersonnelles, ne permettent plus d'envisager la pratique démocratique sur ce contrat de délégation de la responsabilité publique de l'individu-citoyen à l'individu-élu (p. 96-97). Par ailleurs, la « grande société » dominée par les conséquences de préconceptions d'une loi économique naturelle et du comportement de l'individu centré sur ses intérêts n'est pas organisée de manière à permettre l'avènement d'une « communauté élargie » pourtant nécessaire pour garantir une actualisation du projet démocratique.

26 Dewey approuve la remise en cause par Lippmann du schéma idéal du « citoyen omnipotent », mais si la diffusion des voies de communication et moyens de télécommunication a rendu les nations interdépendantes, et les relations humaines désorganisées et instables, ces nouveaux instruments permettent aussi de reconstruire le public. « Seule la communication peut créer une communauté élargie. Notre Babel n'est pas la confusion des langues mais une Babel des signes et des symboles qui, s'ils ne sont pas unifiés, rendent impossible le partage d'expérience » (p. 142). Ce partage d'expérience ne peut se satisfaire des cadres officiels de la pratique démocratique, surtout si elle est restreinte aux périodes électorales. Il faut « établir des conditions »[8] d'une démocratie intégrée à la vie sociale et économique, cette forme de démocratie confortant « l'accomplissement de personnalités intégrées » (p. 148). La communauté n'existe que lorsque des personnes (« singular persons » écrit Dewey) prennent part à la définition et à l'effort de réalisation d'une activité conjointe dont les conséquences sont reconnues comme étant un bien partagé par tous (p. 149 et p. 151). Il s'agit de fournir aux personnes concernées les moyens en information et communication et les conditions d'expression pour « transformer une activité conjointe en communauté d'intérêt et d'effort » (« converting a conjoint activity into a community of interest and endeavor », p. 153). La pratique communicationnelle ici envisagée est celle qui favorise le développement humain, qui convertit « les pouvoirs organiques » en ressources et valeurs humaines (p. 154). Dewey considère que cela peut et doit interférer avec les déterminations imposées par les activités industrielles et remettre en cause leurs conséquences (p. 156). Mais de façon intégrée, dans ce contexte, Dewey en appelle à des pratiques de recherche multidisciplinaire, qui associent recherche fondamentale et recherche appliquée (p. 174) et qui visent à produire un savoir qui est autant vecteur de communication (et donc de constitution de communauté d'enquête, d'intérêt et d'action) que moyen de compréhension et planification (et donc d'évaluation des situations et de définition de moyens d'amélioration, p. 176), les connaissances scientifiques et culturelles étant « distribuées et assimilées » (p. 174).

27 Dewey, dans *The Public and its Problems* définit la communication comme instrument de formation démocratique d'une opinion publique qui résulte du discernement méthodique des conséquences résultant des réseaux complexes d'interactions (p. 177). Pour que les citoyens restent durablement associés à cette formation de l'opinion publique, il faut nécessairement que soient produits et communiqués les résultats d'une « enquête

continue, continue au sens où elle reste connectée et obstinée » (p. 178), les politiques publiques devant être « informées par la connaissance » et spécialement les connaissances issues des « sciences sociales », ces dernières devant être par exemple diffusées dans la presse (p. 179-180). Ni l'individualisme, ni le collectivisme, qui sont des « programmes déterminés » (p. 202) ne peuvent inspirer la « personne » (Dewey écrit : « person ») qui, cherchant le bien social, devrait abandonner la pensée et les croyances absolues pour adopter la « méthode scientifique » appliquée à l'action socio-politique qui doit se traduire par (p. 202-210) :

1. des conceptions qui constituent un ensemble d'outils d'enquête, qui organisent de façon systématique la production d'une connaissance applicable,
2. des politiques publiques et des propositions d'action sociales qui doivent être envisagées comme des hypothèses à tester et faire évoluer et non des programmes à appliquer strictement,
3. l'organisation de formes de collaboration entre les experts et les citoyens qui aboutissent à « libérer et perfectionner les procès d'enquête et de diffusion de leurs conclusions ».

28 Après notre expérience d'animation de démarches collaboratives, éclairée par notre étude de ces auteurs, qu'avons nous appris et que pouvons-nous apprendre des convergences et oppositions entre les conceptions de J. Dewey et de W. Lippmann ?

29 Nous l'avons dit, dans le cadre des politiques de développement local, au début des années 1990, les collectivités territoriales étaient sceptiques sur la légitimité et la faisabilité de la mise en place de démarche d'enquêtes identifiant les potentiels de développement et surtout cherchant à associer les acteurs locaux à l'élaboration d'une planification d'actions visant un développement des potentiels locaux (acteurs, non seulement sociaux et économiques mais même au niveau des élus communaux). Dans ce contexte, les animateurs (et les élus supra-locaux qu'ils devaient persuader a minima de laisser expérimenter une approche collaborative) se trouvaient en situation d'engagement personnel et volontaire. C'est l'optimisme de principe de John Dewey sur la possibilité de la construction d'une représentation d'un bien public à laquelle collaborent des « singular persons » qui seul peut faire exister l'expérimentation de planification collaborative. Il s'agit de vouloir croire que la démocratie participative est possible, étant supposé acquis pour tous qu'elle est souhaitable. Mais à partir du moment ou un professionnel et un ou plusieurs élus ou administratifs supra-locaux ont engagé leur responsabilité dans l'invitation des acteurs à collaborer à l'élaboration de cette planification, les risques fondamentaux de désillusion et de frustration des citoyens exposés par Walter Lippmann sont au cœur de la pratique de l'organisation de planification collaborative. Dès lors comme nous l'avons formulé, il faut envisager les positions de Lippmann et Dewey comme étant une dynamique contradictoire[9] qui modélise la présence de logiques complémentairement contradictoires, qu'il faut prendre en compte pour organiser des planifications collaboratives.

30 Les techniques traditionnelles de management public participatif par un système politico-expert-administratif (facilitation d'expression d'idées, d'avis, de commentaires, de besoins d'éclaircissement...) doivent être réévaluées à l'aune des positions que peuvent et veulent prendre les personnes concernées à chaque étape du procès (process) de planification. L'approche de Lippmann qui incite à formaliser précisément qu'elles sont les procédures de consultation des citoyens qui seront appliquées à partir d'un diagnostic de l'existant et des possibles, doit être considérée comme pertinente parce que maîtrisant les tenants et aboutissants des engagements pris auprès des participants à la

planification, mais elle doit être appliquée selon des principes de contrôle continu et de flexibilité qui établira des conditions favorables à la prise en compte de l'émergence créative de libre engagement de personnes pour faire exister des projets d'intérêts publics non prévus par la procédure de concertation. C'est une dynamique contradictoire d'application de procédures et de laisser-faire des processus qui garantit un procès (process) d'interaction constructif entre « décideurs » et les personnes concernées, que l'on peut appeler les « décidants ».

31 C'est exactement l'enseignement que nous avons retiré de l'expérience de la formation-action de six groupes de personnes appelées sur six territoires différents à contribuer aux travaux préalables et à la mise en place de Conseils de développement. Il s'agit : à la fois de favoriser la créativité, et de promouvoir et contrôler la productivité des participants à des planifications collaboratives. Anticipant les risques de désillusion et frustration, nous laissons les participants exprimer leurs doutes sur la capacité du système politico-administratif à prendre en charge les besoins, attentes ou aspirations des acteurs économiques et sociaux. Nous préparons les esprits aux lenteurs et aux inefficacités souvent dues à la complexité des projets multi-institutionnels. Mais nous mettons en évidence l'opportunité de réussir à enclencher une dynamique de collaboration produisant des projets fermement établis par une communauté de volonté visant un intérêt public. Il reste qu'une autre question de méthode apparaît : l'enjeu de l'organisation des modalités de contrôle et d'évaluation en continue des actions d'intérêt public planifiées. Dans le cadre des politiques de pays et d'agglomérations, cet enjeu doit être traité dans le cadre de la mise en place de modalités de collaboration entre structures intercommunales et acteurs économiques et sociaux lors de la phase de mise en œuvre de projets.

32 Nous voulons insister en conclusion de cet article sur le fait que nous pensons que l'amélioration de pratiques d'organisation de planifications collaboratives peut être éclairée par une étude de textes fondamentaux resitués dans leur contexte historique. L'hypothèse d'une valeur heuristique/méthodologique associée à une approche personnaliste-pragmatiste peut être vérifiée si l'on réussit à produire une connaissance partagée et agissante qui : d'une part prend en compte la dynamique contradictoire des valeurs des personnes concernées, et d'autre part anticipe et contrôle la valeur même de la connaissance produite comme : aide à la compréhension et à la hiérarchisation des valeurs en jeu, aide à la décision et accompagnement de la planification d'actions, appui au contrôle continu et a posteriori des résultats...[10]

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

DELEDALLE G. [1998], *La philosophie américaine,* Paris/Bruxelles, Éd. De Boeck, 303 p.

DEWEY John. [1927/1987], *The Public and its Problems,* NY : H. Holt and Co, Reissue : Swallow Press, Ohio University Press, Athens, 236 p.

DEWEY John. [1938], *Logic, The Theory of Inquiry,* New York, H. Holt.

DEWEY John. [1967/1993], trad G. Deladalle, *Logique, la théorie de l'enquête,* Paris, PUF, 693 p.

KING CHERYL S., STIVERS C. [1998], *Government is us,* London/New Delhi, Sage publications, Thousand Oaks USA, 224 p.

LIPPMAN W. [1922, reissue 1997], *Public Opinion,* NY : Free Press Paperbacks, 272 p.

LIPPMAN W. [1927, reissue 1993/1999], *The Phantom Public,* NJ : Transaction Publishers, 195 p.

LUPASCO S. [1986], *L'homme et ses trois éthiques,* Monaco, Ed. du Rocher, 189 p.

ZASK J. [1999], *L'opinion publique et son double,* Tomes 1 et 2, Paris, L'Harmattan, 204 p. et 294 p.

OSBORNE D., GAEBLER T. [1993], *Reinventing governement, how the entreprenarial spirit is transforming the public sector,* New York, Pinguin Books, 405 p.

ROGERS E. M. [1997], *A history of communication study,* New York, Free Press, 576 p.

NOTES

1. L'adjectif est bien sûr anachronique mais il nous semble décrire exactement le point de vue du premier Lippmann (1922/1997).
2. P. 46, in *La philosophie peut-elle être américaine ?*, (1995), J. Grancher Éd, Paris, 304 p.
3. Cf. E. M. Rogers, (1997).
4. Cette expression « compétences de communication » désigne un idéal de capacités qui a gagné depuis ces prémices du début du siècle l'ensemble des secteurs de la vie professionnelle et personnelle.
5. J. Dewey « My Pedagogic Creed », New York, E. L. Kellog & Co, 1897, 36 p., cité par Gérard Deledalle dans son *J. Dewey* aux PUF, 1995, p. 111-125.
6. J. Dewey dans l'article « Interest » de la « Cyclopedia of Education », 1912, cité par Gérard Deledalle dans son « J. Dewey » aux PUF, 1995, p. 52.
7. Par « socio-politique » nous désignons les interactions entre les réalités et les représentations : « sociales et économiques » (préfixe socio) et les réalités et les représentations « politiques et administratives » (suffixe politique).
8. L'expression est fréquemment utilisée par J. Dewey.
9. Nous utilisons l'expression « dynamique contradictoire » à partir de la conception développée par le physicien-philosophe Stéphane Lupasco (1986, spécialement p. 13). A partir des conceptions actuelles de la physique, il propose de considérer que toute réalité énergétique possède des caractéristiques de potentialisation et d'actualisation qui associe antagonisme et réciprocité. Ainsi, bien que se présentant comme antagonistes, les conceptions de W. Lippmann et de J. Dewey relèvent en fait d'un dynamisme contradictoire.
10. Sur ce plan il faut rappeler que ce travail remet en cause la prétention à scientificité de l'expertise socio-politique (Zask. 1999).

AUTEUR

DAVID CAPES

Consultant et Maître de Conférences associé — CERVL, Université Montesquieu Bordeaux 4

Les limites de la délibération en temps de guerre. Le cas de la presse illustrée française et anglaise pendant la guerre 1870[1]

Michèle Martin

1 Même dans les sociétés démocratiques, il ne peut exister qu'en situation de paix une délibération publique qui ne soit pas gravement biaisée. On peut d'ailleurs se demander si l'idéal délibératif ne mésestime pas fondamentalement la question du rapport de force. Quoiqu'il en soit, nous voudrions montrer ici ce qu'il peut en être de l'écart qu'une situation de conflit peut créer avec un modèle idéal, avec un exemple très décalé du débat contemporain puisqu'il se situe dans le champ de la presse illustrée européenne au moment de la guerre de 1870. On sait que cette guerre que Napoléon III déclara à la Prusse fit tomber son empire. Nous verrons comment, dans un pays en guerre, une emprise totale, bien que nuancée, peut peser sur l'agenda des médias à diffusion nationale et pour partie internationale et comment peuvent être gérées, dans un pays non belligérant, une certaine indécision, une certaine pluralité d'opinions, qu'on pourrait éventuellement considérer comme délibératives.

2 On rappellera d'abord que la situation de la presse illustrée au XIXe siècle était différente de celle de la presse quotidienne, premièrement parce que c'était presque toujours une presse hebdomadaire et donc pas nécessairement concentrée sur « la nouvelle », mais plutôt sur une réflexion sur les événements de la semaine, ensuite parce que l'image, partie essentielle de son contenu, jouait un rôle prédominant. En 1870, par exemple, les gravures publiées dans les périodiques étaient non seulement indépendantes des textes — sauf évidemment ceux qui les décrivaient et commentaient — mais, parfois, les contredisaient.

3 Nous analyserons cette situation pour tenter de voir si la combinaison de l'image et du texte ne permettrait pas d'ouvrir un espace délibératif plus large, l'image offrant l'occasion d'exprimer ce qui ne pourrait se dire. Dans cette optique, nous analyserons le

comportement d'une partie importante de la presse illustrée généraliste anglaise et française au moment du déclenchement de la guerre franco-prussienne, et ce à travers neuf magazines hebdomadaires illustrés, quatre britanniques – *The Graphic, The Illustrated Times, The Penny Illustrated Press* et *The Illustrated London News* - et cinq français — *l'Illustration, le Monde Illustré, l'Univers Illustré,* le *Journal illustré* et la *Presse illustrée.* Nous prendrons en compte essentiellement les illustrations dans l'intégralité de leur message, à savoir la gravure elle-même, son titre, sa légende éventuelle et le commentaire qui lui est parfois adjoint. Nous envisagerons également les chroniques[2] des supports analysés en vue d'une comparaison image/texte.

4 Nous interrogerons aussi le phénomène de la concurrence entre supports, son ampleur et ses limites, comme variable complexifiant la question de la surdétermination du nationalisme ; la concurrence s'exerçant à la fois horizontalement entre opinions différentes et verticalement entre publics socialement déterminés. On peut estimer d'autre part que l'idéal délibératif, hérité de l'agora des Grecs, est par origine verbal et par extension écrit. Mais qu'en est-il de l'irruption d'un discours illustré dans l'espace public, en quoi modifie-t-il les perceptions, en quoi élargit-il l'espace délibératif ? Nous tenterons, *in fine,* d'examiner ces questions.

I. DÉLIBÉRATION ET SPHÈRE PUBLIQUE

5 Dans les démocraties, la délibération occupe une portion importante des discussions concernant la constitution du bien commun. Mais que signifie une démocratie délibérative ? Comment ce concept est-il lié aux sphères publique et privée ? Ces questions sont d'autant plus importantes que la chose publique et l'espace où elle se discute sont parties prenantes de la définition et de la réalisation d'une démocratie délibérative. Enfin, on peut se demander quelle est la place de la presse, et particulièrement de l'image, aujourd'hui banalisée, dans ce processus ? Stephen Macedo (1999 : 6) affirme que les désaccords profonds qui existent quant à la nature, au rôle et aux applications de la délibération sont dus au fait que la définition qu'on lui donne ne représente pas la complexité de ce concept. Par exemple, une conception répandue de la délibération en démocratie s'inscrit dans un idéal fondé sur un raisonnement public, dans un cadre qui facilite la discussion libre entre égaux et procure des conditions de participation, d'association et d'expression favorables (Cohen 1996 : 99). Une telle définition ne prend pas en compte la substance des inégalités et des désaccords moraux des participants. Pour cette raison, il est essentiel d'intégrer un « principe de réciprocité » qui oblige les participants à justifier publiquement les raisons de leurs désaccords politiques et moraux, eu égard à leurs obligations et leurs responsabilités civiles face à la communauté (Guttman and Thompson, in Macedo 1999 : 6). Ce serait donc uniquement en présence de ce principe de réciprocité que la délibération pourrait procurer une base solide et assurer la survie d'une démocratie. Dans ces conditions, la réalisation d'un espace délibératif démocratique est-elle possible ? On peut en douter, dans la mesure où la construction de forums publics néglige les questions d'accès, de participation et de contrôle et se trouve, de ce fait, profondément fixée dans des modèles préexistants marqués par des inégalités sociales[3], la presse illustrée du XIXe siècle ne faisant pas exception.

II. PRESSE, DÉLIBÉRATION ET SPHÈRE PUBLIQUE

6 Les intellectuels du XIXe siècle croyaient que la presse permettait d'installer un vrai débat, d'autant plus juste et efficace que les arguments seraient publiés sous le registre de l'anonymat[4], créant par là-même un espace à la fois libre et rationnel[5] et des échanges intellectuels dégagés de jugements provenant de l'Église, de l'État et même de certaines parties de la société[6], ce qui pourrait se résumer dans l'émergence d'une opinion publique que McCairn (2000) qualifie de « classique ». À cette époque, l'opinion publique était en effet conçue comme une entité collective résultant de délibérations publiques prolongées parmi des individus participant à un échange libre et ouvert, selon la conception de liberté et d'ouverture de l'époque, et menant à des conclusions considérées comme rationnelles et représentatives.

7 Comme les participants au débat étaient en principe égaux[7], le poids d'une opinion dépendait uniquement de sa force par rapport à la question formulée. Les opinions individuelles exprimées pendant les délibérations pouvaient être modifiées au fil des échanges d'informations.[8] On ne peut s'empêcher, ici, de penser à l'exclusion de fait de ce débat de plusieurs groupes sociaux ou d'individus pour lesquels ce processus délibératif demeurait fermé, même dans un espace dit public comme celui de la presse, car le « public » de l'opinion publique « classique » se limitait aux individus ayant acquis le goût, les aptitudes et des moyens pré-requis pour une participation au débat public, et possédant de l'information à partager. Il s'agissait donc d'un groupe privilégié d'individus à qui la société allouait l'autorité morale de participer.

8 Ainsi, l'émergence le l'opinion publique fondée sur la délibération dans un espace public est soumise à des restrictions spécifiques, parmi lesquelles on retrouve les mécanismes d'acquisition de l'information et les moyens de la transmettre, de la discuter, de la fixer et de l'assimiler. Les débats menant à l'émergence de l'opinion publique sont donc partie prenante d'expériences sociales, économiques et culturelles concrètes d'un groupe limité d'individus. Cette situation était particulièrement évidente dans la presse illustrée du XIX e siècle où il fallait tenir compte, dans le processus d'échange d'opinions, de la compétition non seulement au niveau des aptitudes des individus impliqués dans sa production, mais aussi à celui de ses supports administratifs et politiques. Bref, la manipulation d'informations pour appuyer un argument et le rendre plus efficace lie le développement de l'espace délibératif journalistique à des intérêts économiques autant que politiques et sociaux. Avec la venue de la presse « indépendante », dont faisait partie la presse illustrée, les éditeurs devinrent les « gardiens » de la sphère publique. Comme tels, ils décidaient du contenu de leur journal, certains favorisant la dissémination d'une diversité de points de vue, d'autres préférant adopter une ligne politique plus claire. Cependant, avec la presse « indépendante », vint également son financement par les abonnements et la publicité, ce qui la rendit partiellement tributaire de ces deux sources de revenu. Ces conditions contraignant l'espace délibératif ouvert par la presse s'amplifient considérablement en temps de guerre.

III. LA DÉLIBÉRATION : LIBERTÉ VIS-À-VIS RESTRICTION

9 Si l'on considère l'espace public, selon les nonnes appliquées au XIXe siècle, comme un forum de délibération d'où émerge l'opinion publique « classique », les périodiques, même illustrés, constituaient un espace délibératif où se diffusaient les opinions « éclairées » et « rationnelles » des gens de presse, intellectuels organiques selon la définition de Gramsci (1971). Dans cet espace soumis à des conditions extérieures contraignantes, les neuf périodiques que nous avons étudiés formaient deux types particuliers : un premier gérant un espace en situation dite démocratique, la presse anglaise ; un autre publiant en situation d'extrêmes contraintes, la presse française. Ces types n'étaient pas constitués de participants égaux, comme devrait l'être un espace délibératif idéal, mais configuré par des magazines publiant dans des conditions d'inégalité. Certains, comme *l'Illustration,* le *Graphic* et *l'Illustrated London News,* vendus très cher, pouvaient se permettre les meilleurs graveurs et journalistes pour satisfaire les classes plus fortunées. D'autres comme la *Presse illustrée,* le *Journal illustré* et le *Penny Illustrated Paper,* se vendant à petit prix, réussissaient cependant à produire un journal d'assez bonne qualité pour les classes plus modestes, mais avec des moyens limités en termes de graveurs et de correspondants, ce qui avait pour conséquence de restreindre le débat car certains de leurs articles et plusieurs de leurs gravures provenaient d'autres illustrés. Finalement, à mi-chemin entre ces deux catégories, se trouvaient l'Univers *illustré,* le *Monde illustré*[9] et l'Illustrated *Times*[10]. Une comparaison des contenus illustrés et textuels produits dans ces deux espaces contraints par des conditions économiques, politiques et sociales spécifiques devrait ajouter à notre compréhension de la notion de délibération démocratique. L'événement politique servant de point de comparaison sera pour nous le déclenchement et les six premiers mois[11] de la guerre de 1870.

10 Les prises de position initiales de chaque publication, anglaise ou française, face à cet événement furent influencées par le manque de sérieux avec lequel il fut considéré à son début. La presse française croyait en effet son armée invincible et entrevoyait joyeusement une victoire facile.[12] Les publications anglaises semblaient considérer que l'événement serait de brève durée, parce que l'on trouvait le motif du déclenchement de la guerre futile et que l'on espérait que les deux pays belligérants finiraient par régler le différent pas le biais diplomatique. Donc, dès le début des hostilités, on avait de part et d'autre atteint la même conclusion par des raisonnements très différents. La presse française ne pouvait moralement qualifier le motif de la guerre déclenchée par Napoléon III de futile bien que, parmi les journaux que nous avons étudiés, deux[13] aient osé montrer une sorte d'envers de la médaille, avec une manifestation pour la paix dans les rues de Paris. Ce sont les défaites successives de l'armée française qui déclenchèrent à coup sûr la diversification des points de vue.

11 L'*Illustrated Times* est à ce titre, à notre avis, le plus intéressant parmi les périodiques anglais, dans la mesure où il a souvent essayé de justifier ses prises de position en les présentant comme émanant de « l'opinion publique anglaise » et en les insérant dans d'autres débats fondés sur des opinions différentes. Il ouvrait ainsi un champ d'exploration plus vaste que celui de l'*Illustrated London News,* lequel n'a jamais prétendu exprimer autre chose que l'opinion de ses dirigeants, ou même que le *Graphic* et le *Penny Illustrated Paper* qui tentaient, eux, de garder un ton plutôt neutre et descriptif. L'idéal

journalistique de l'*Illustrated Times* rejoignait l'idée que le XIXe siècle se faisait du rôle de la presse dans le développement d'une opinion publique éclairée comme l'indique ce qui suit :

> « Le journaliste est le jeune frère de l'Homme de lettres... Les deux représentent l'opinion et sont créateurs de changement. ... La presse, de par sa nature, est la plus large de toutes les institutions. L'église est contrainte par ses codes. La scène est limitée par l'espace et le temps, et par la censure. Une presse inclut tous les talents et toutes les opinions et est sujette à une expansion indéfinie. Elle reflète chaque chose et chaque individu aussi impartialement que la mer. Une Presse est un Parlement dans lequel chacun peut parler, une nouvelle forme de discussion nationale.[14] »

12 Bien qu'en général[15] les autres périodiques étudiés aient exprimés des objectifs plus modestes, leur but était clair : influencer l'opinion publique par des contenus spécifiquement adaptés à leur politique de publication.[16] Pour ces journaux, donc, le contenu, illustré ou textuel, représentait un espace délibératif, dans le sens où des « hommes éclairés » offraient au lecteur une information qui lui permettait de se faire une opinion sur des événements situés dans sa société ou à l'étranger. Une gravure, parue à la Une de l'*Illustrated Times* du 6 août 1870, laisse croire que les anglais comptaient sur les illustrés pour en « voir » plus sur la guerre de 1870, le commentaire soulignant l'appétit des lecteurs pour de l'information illustrée. Un avis paru dans l'*Illustration* du 30 juillet 1870 suggère que les français, comme leurs voisins d'outre-Manche, étaient aussi avides de ce genre d'information. Le magazine affirmait que la forte augmentation du tirage en prévision des événements n'avait pas suffit à satisfaire la demande du public. Les gens voulaient « voir » ce qui se passait dans les régions en conflit ; le périodique illustré, par la spécificité même de son contenu, participait du rôle de la presse comme espace public. Peut-on ici parler pour autant de délibération ? Nous reviendrons sur cette question.

13 De par la « mission » qu'ils s'étaient fixée, les périodiques que nous avons étudiés semblaient vouloir s'instituer représentants de la Vérité, aussi bien en regard du conflit franco-prussien que des sentiments de leurs concitoyens ou de ceux des peuples belligérants. Il en était de même face à la signification qu'il fallait donner aux événements. Malgré cette volonté de présenter et représenter la Vérité, les points de vue divergeaient cependant, quand ils ne s'opposaient pas.

14 Alors que *l'Illustrated Times* et le *Graphic* firent des efforts pour donner une juste représentation des deux camps dans un but d'information équitable de leur lectorat, le discours de *l'Illustrated London News* était ouvertement pro-prussien. Non seulement cet illustré n'avait en effet que des louanges pour l'armée prussienne du type : « La série de victoires brillantes achevée par les Prussiens... »[17], mais il ne se gênait pas pour ridiculiser les soldats français : « La capitale est littéralement encombrée de défenseurs improvisés du sol national qui, vêtus d'uniformes nouveaux et plus ou moins bizarres, sont occupés pour la plupart à se pavaner dans les rues et à se prélasser dans les bars à vin et les cafés, évidemment assez fiers de leur plumes de guerre.[18] » Du côté de *l'Illustrated Times* et du *Graphic,* la critique s'adressait plutôt au haut commandement de l'année française, pour avoir négligé l'entraînement, alors qu'on soulignait la finesse et le courage des soldats.[19] Dans une chronique sur l'honnêteté des stratégies et des tactiques utilisées par les deux armées parue le 27 août 1870 dans *l'Illustrated Times,* émergeait, d'un ton général assez neutre, une pointe de racisme colonialiste, avec une référence à l'utilisation des Turcos, une troupe essentiellement formée alors d'Algériens encadrés par des Français dans

l'année française, « une tribu des plus barbares d'Afrique ». On accuse la France de malhonnêteté, parce qu'elle intègre dans son armée « des soldats qui se comportent comme des barbares sur les champs de bataille et même sur leurs lits d'hôpital », en raison de quoi « l'opinion publique d'Europe soutient les Prussiens qui demandent le retrait de ce bataillon de l'armée française » ; une telle opinion ne fut toutefois jamais exprimée dans les autres illustrés, français ou anglais.

15 L'une des chroniques les plus intéressantes de *l'Illustrated Times,* parue à la Une du 3 septembre 1870, essaie de justifier la position du journal en l'associant à celle de toute la société anglaise. Ce texte explique que les Français avaient adressé des critiques au peuple anglais, l'accusant de partialité envers l'armée prussienne[20]. D'abord en lui attribuant spontanément des intentions bonnes et pures, alors qu'on soupçonnait de prime abord les Français de malhonnêteté, ensuite en montrant une admiration exagérée pour les généraux et les soldats prussiens, tout en se moquant des généraux de l'année française et en ignorant leurs soldats. Le chroniqueur répondait point par point à ces accusations, d'abord en affirmant que le peuple anglais avait davantage de sympathie pour la Prusse parce qu'il croyait que les Français avaient eu tort de déclarer la guerre pour une question d'ambition, de cupidité et de jalousie et que les Prussiens avaient eu raison de se défendre. Quant à la question de la crédibilité des sources, le texte affirmait que depuis le début de la guerre, les informations provenant des Prussiens s'étaient avérées généralement authentiques et que celles reçues du camp français s'étaient montrées dans l'ensemble fausses, dans la mesure où « les officiels français cherchent à mystifier leurs concitoyens et, par extension, le monde en général et que l'Angleterre ayant les moyens de juger – les Prussiens n'ayant, eux, aucune raison de chercher à mystifier leurs concitoyens parce qu'ils sont les vainqueurs – refusent d'être trompés ».

16 L'admiration des Anglais pour les Prussiens était entretenue, affirmait-il, par les défaites successives de l'armée française qui mettaient en évidence le manque d'aptitude des commandants et des généraux, « l'Empereur en tête. » Quant aux soldats français, on reconnaissait qu'ils étaient courageux, mais fanfarons. Bref, on concluait que les Français n'avaient pas de raison de se plaindre et de demander aux journaux anglais de ne pas publier ce qui les fâchait, tant que les affirmations étaient fondées sur de bonnes intentions. On remarquera qu'on ne parle pas ici de Vérité. Suivait une réfutation des plaintes prussiennes selon lesquelles les louanges des Anglais étaient vides de sens, puisque l'Angleterre continuait de fournir du charbon, des armes et des lignes télégraphiques à la France. Un pays neutre, répondit *l'Illustrated Times,* avait le droit d'agir selon son propre intérêt. Aucun pays neutre ne suspendrait les échanges commerciaux avec un pays pour raison de guerre, si ces relations existaient avant le début du conflit. La Prusse, autant que la France, pouvait donc acheter des produits anglais. *L'Illustrated Times* ouvrait ainsi un espace délibératif à l'intérieur même de ses pages, permettant l'expression de points de vue différents, tout en essayant de les réfuter par des arguments sans doute conçus comme « rationnels », mais dont certains peuvent paraître aujourd'hui plutôt naïfs. Il n'en fut pas de même pour tous les périodiques illustrés que nous avons étudiés. En revanche, les prises de position différentes les unes des autres constituaient, sur une échelle géopolitique plus large, un espace délibératif.

17 Le *Graphic,* par exemple, semblait en désaccord avec la lecture faite par *l'Illustrated Times* des informations provenant des deux camps. En effet, une chronique, parue le 10 décembre 1870, affirme que « l'enthousiasme et l'admiration des correspondants en mission à Versailles pour tout ce qui est prussien, et leur inhabilité remarquable à

découvrir quelque faute que ce soit aux opérations militaires allemandes, peuvent êtres expliquées par la mort tragique de M. Hoff, le correspondant de plusieurs journaux allemands. » Ce journaliste, semble-t-il, avait eu l'audace de critiquer les officiels allemands, les accusant de donner plus d'informations aux journalistes anglais qu'aux correspondants allemands. Sur ce, il fut banni de Versailles et se suicida. Le 21 janvier 1871, le *Graphic* écrivait que les Allemands avaient intentionnellement faussé les statistiques sur leur occupation, gonflant le nombre de départements qu'ils contrôlaient dans le but de démoraliser les Français. Cette affirmation venait démentir celle de *l'Illustrated Times* du 3 septembre 1870 qui vantait la crédibilité des informations prussiennes. Néanmoins, le 5 novembre 1870 ce magazine découvrait enfin le phénomène de la désinformation comme stratégie médiatique...

18 Le siège de Paris, qui finalement affiche clairement les intentions de la Prusse de continuer la guerre pour obtenir du territoire et de meilleures conditions de capitulation, fut l'occasion pour plusieurs périodiques de changer d'opinion. Le *Graphic,* par exemple, qui au début des hostilités utilisait un ton badin pour décrire les habitudes prussiennes[21], modifia radicalement le ton de son discours. Le 24 septembre 1870, au tout début du siège de Paris, il s'apitoie sur le sort des Français et de leurs « affreuses souffrances » et fait référence aux réquisitions de l'année prussienne comme « la pire des punitions ». Ce discours, plus négatif que celui des autres illustrés anglais à l'égard des Prussiens, donne l'impression qu'il n'y a pas consensus en Angleterre. Par exemple, le 17 décembre 1870, le *Graphic* expliquait que « la détermination avouée de la Prusse à violer le Traité de 1867 (...) aurait plus que tous les derniers événements le pouvoir de priver l'Allemagne de la sympathie des peuples européens ».

19 Dans un débat que semblait avoir ouvert la presse illustrée anglaise, cette prise de position s'inscrivait en faux contre celle de *l'Illustrated London News* qui devait rester fidèle aux Prussiens jusqu'à la fin et contre celle de *l'Illustrated Times* qui affirmait quant à lui que l'opinion européenne était pro-prussienne. De plus, le *Graphic* adopta une position plus positive face à la France que ses concurrents. Par exemple, il écrivait le 24 décembre 1870 que « La position des armées allemandes au front pouvait encore être regardée comme critique. Réputées victorieuses dans toutes les batailles du mois, elles ne pouvaient jusqu'alors ni briser les armées ennemies, ni les reconduire loin dernière la zone d'occupation qui couvre les opérations contre Paris ». Venait s'ajouter à ce tableau une critique du nouvel Empereur allemand Guillaume II, qu'on accusait de vouloir utiliser la somme exorbitante exigée par l'Allemagne pour accepter un traité de paix avec la France à des fins expansionnistes, dans une guerre qui, cette fois, pourrait bien se poursuivre en Angleterre.

20 Mais le *Graphic* ne fut pas seul à modifier son discours après le siège de Paris. Dans un article paru à la Une dans *l'Illustrated Times* du 14 janvier 1871, on explique bien les fluctuations de prises de position dans un débat public :

> « Au commencement de la guerre, l'opinion britannique était presque entièrement du côté des Allemands. Pourquoi ? Parce que les Anglais croyaient que les Allemands, le parti attaqué, avaient raison de se défendre et que ses opposants, les assaillants, avaient tort et nous avons donné nos opinions librement... Mais les choses ont changé : ce qui est juste a passé d'un côté à l'autre ; et l'opinion et la sympathie anglaises ont suivi. Les Allemands, engagés dans une guerre pour résister à l'invasion, combattent maintenant pour acquérir un agrandissement territorial, alors que les Français, qui avaient commencé une croisade contre le sol de leur voisin, luttent maintenant pour se défendre. Cela fait toute la différence aux

yeux des gens qui, comme nous, croient qu'une guerre pour agrandir un territoire n'est jamais justifiée. »

21 Ce discours suit les règles imposées à un espace délibératif idéal, d'une part l'existence d'informations supplémentaires qui peuvent faire basculer l'opinion publique en sens opposé ; d'autre part l'intégration d'un « principe de réciprocité » qui oblige non seulement à justifier publiquement les raisons du changement d'opinion, mais aussi, puisqu'ici il s'agit d'un débat unidirectionnel, à présenter l'opinion des opposants. *L'Illustrated Times,* comme les autres périodiques illustrés anglais à des degrés divers, s'inscrivait donc dans une dynamique qui correspondait à la définition d'un espace délibératif démocratique selon les tenues des sociétés du XIXe siècle. On ne peut cependant observer un espace aussi ouvert dans les illustrés français restreints par la situation guerrière prévalant dans le pays.

22 Au moins un illustré français, le *Monde illustré,* semblait d'accord pour affirmer que les journaux anglais et prussiens fournissaient des informations plus complètes que les périodiques français. En effet, le 20 août 1870, Charles Yriarte se désolait des défaites successives de l'armée française à Wissembourg, Reichshoffen et Forbach, et suggérait à son lectorat : « Je conseille à ceux qui n'ont point encore perdu l'amour du sol natal, et qui, la nuit, dans leur insomnie, voient se dresser devant eux le fantôme de la patrie en deuil, de rechercher pour se réconforter l'âme et le cœur, les journaux anglais et allemands, qui chaque jour, peu à peu, publient les détails des grands combats qui ont livré à l'ennemi le territoire français. » Cette affirmation ouvrait l'espace délibératif au plan international. Les discours journalistiques étant restreints en France par des conditions extrêmes, le *Monde illustré* renvoyait ses abonnés à la lecture de journaux étrangers qui, semblait-on croire, offrait des informations dignes de confiance. Il faut dire qu'on n'en était qu'au début de la guerre ; la donne devait changer avec le temps.

23 *L'Illustration,* quant à elle, conservera un ton « affairiste », se bornant à des descriptions d'événements, alors que des trois autres illustrés français, seul *l'Univers illustré* continuera sa publication tout au long de la guerre, mais dans une configuration réduite où il empruntait à chacun, au point qu'il est difficile d'identifier sa position. De tous les périodiques illustrés français, c'est le *Monde illustré* qui affichera le plus clairement sa position par ses chroniques, mais surtout par ses gravures et les commentaires qui les accompagneront. En effet, de même que les textes politiques avaient dû adapter leur position à l'état de guerre en France, c'est surtout par l'image que les illustrés français ouvriront l'espace délibératif.

IV. L'ILLUSTRATION COMME ESPACE DÉLIBÉRATIF. L'EXEMPLE DE TROIS ÉVÉNEMENTS

24 Les limites de cet article ne nous permettent pas de couvrir tous les événements qui ont « mérité » un espace illustré dans l'un ou l'autre des neuf périodiques. Nous avons choisi de nous restreindre aux thèmes qui ont fait l'objet d'un intérêt général soit des deux côtés de la Manche, soit dans un pays ou dans l'autre. Dans cet optique, la victoire française de Sarrebruck, la défaite de Sedan avec la capitulation de Napoléon III et le siège de Paris seront traités.

25 Au début du moins d'août, la victoire française de Sarrebruck, contribua à mobiliser les forces françaises et à renforcer le sentiment national.[22] De ce fait, elle nous fournit une

première occasion de constater l'impossibilité d'un espace délibératif démocratique sous certaines conditions. Cette victoire fut soulignée dans tous les périodiques français, mais comme elle arriva en même temps que trois défaites, celles de Wissembourg, Reischoften et Forbach, la représentation de l'événement varia grandement d'une publication à l'autre. Ainsi, alors que le *Journal illustré* et *l'Univers illustré* n'en firent aucunement état, *l'Illustration* se contenta d'une seule gravure[23] accompagnée d'un article descriptif et la *Presse illustrée* de deux gravures[24] soutenus par un commentaire rapportant l'événement de façon un peu fanfaronne. Parlant des Prussiens, on écrit : « Il fallait corriger ces drôles : le général Bernis s'en est chargé. Après l'affaire de Niederbronn, la victoire de Sarrebruck[25]. » C'est cependant le *Monde illustré* qui donna à cet événement le plus d'espace, avec un total de huit gravures : trois le 6 août 1870 ; deux le 13 août et finalement trois le 20 août[26]. De plus, parmi les publications françaises le *Monde illustré* fut le seul, parti pris pro-napoléonien obligeant, à présenter l'événement comme une grande victoire et, malgré tout, à avoir informé ses lecteurs de la reprise de cette ville par l'ennemi.

26 Les périodiques anglais adoptèrent une approche plus nuancée. Alors que le *Penny Illustrated Paper* passait l'événement sous silence, le *Graphic* ne publia qu'une gravure illustrant Sarrebruck avant la bataille accompagnée d'un court historique de la ville. Pour sa part, *l'Illustrated Times* ne fournit aucune image de la bataille, mais la commenta dans un article qui minimisait l'événement : « Les journaux allemands finalement offrent des détails de l'affaire de Sarrebruck, qui fut rapportée comme une grande victoire par les Français, mais qui, en fait, n'a eu qu'une importance minime. » Finalement, *l'Illustrated London News* n'offrit qu'une gravure à la fin de son numéro du 13 août 1870, avec ce commentaire plutôt sarcastique : « Quant à l'affaire elle-même, il est impossible, avec les histoires limitées et diverses qui nous parviennent, de dire si les envahisseurs ont gagné quelque avantage que ce soit, ou si elle n'a servi qu'à permettre à l'Empereur de se signaler à la tête de son armée au moyen d'un fait d'artillerie tapageur qui s'est soldé par un succès. »[27]

27 La bataille et surtout la défaite de Sedan avec la capitulation de l'Empereur des Français furent l'occasion d'une couverture illustrée dans tous les périodiques. Côté français, *l'Illustration* publia trois gravures[28], chacune d'une sobriété qui interdisait le débat. Il en alla autrement de son concurrent. Le discours dédaigneux du *Monde illustré* à l'égard de Napoléon III s'appuyait sur sept gravures[29] et exprimait des sentiments confus de douleur face à la défaite et de fierté devant le courage des soldats. Par exemple, le 17 septembre 1870, l'illustré publiait une gravure montrant des zouaves bravant un large bataillon de soldats prussiens dans un effort désespéré d'échapper à la capture. La consolation, mais aussi l'amertume transpiraient de ces images, particulièrement celles qui représentaient l'ex-Empereur, dont deux étaient plutôt humiliantes. L'une d'elles, illustrant la capitulation, montrait une porte de dimensions démesurées sur laquelle on pouvait à peine distinguer un tout petit personnage arborant un drapeau blanc. Cette gravure suggère une alternative : soit elle s'inscrit dans le discours consolateur et veut épargner le sentiment de honte qu'inspire une telle action, sans toutefois aller jusqu'à l'occulter complètement ; soit, de manière plus plausible, elle a pour but de ridiculiser celui qui a décidé de cet acte. En effet, ce personnage, non identifiable et ridiculement minuscule, debout sur une porte de Sedan majestueuse sise dans un magnifique paysage, et agitant ce qui semble être un mouchoir blanc, ne fait pas honneur à Napoléon III. La petitesse de ce personnage semble bien vouloir exprimer celle de cet ex-Empereur qui se trouve ainsi

déchu, non seulement de la scène politique, mais du cœur des Français. De plus, le mouchoir blanc, en lieu de drapeau, semble personnaliser l'acte même et fait contraste avec la gravure de *l'Illustrated London News,* parue à la Une du 17 septembre 1870, qui, dans le même lieu, met l'emphase sur le capitaine Lauristan, se tenant fièrement debout sur une porte de dimensions normales et arborant un grand drapeau blanc, comme si la capitulation était la meilleure chose à espérer pour les Français !

28 Une deuxième gravure du *Monde illustré* exprime encore plus de détestation envers cet Empereur que le magazine avait soutenu pendant des années. Elle le montre traversant le champ de bataille de Sedan après la confrontation sanglante, confortablement installé dans sa calèche personnelle qui se fraye un chemin à travers les cadavres de soldats morts au champ de bataille. Le commentaire de Maxime Vauvert décrivait cette scène avec tout le mépris qu'elle lui inspirait.[30] L'espace, mais surtout le ton réservé aux illustrations et aux textes couvrant la capitulation hâtive de l'Empereur et la sortie d'une attitude qui consistait en une ligne politique positive quoi qu'il arrivât, montrent bien qu'il y eut là mise en exergue d'une faute grave. En effet, tout ce qui restait aux Français dans la défaite, fut la consolation dans la bravoure et le courage de leurs soldats. La conduite de Napoléon III les priva de ce dernier refuge symbolique. Il fallait donc l'inscrire dans la mémoire des Français de manière à ce que cette faute ne s'effaçât jamais. Cette approche « consolatrice », très présente dans la presse française en général, mais surtout dans le *Monde illustré,* ne trouve pas d'écho dans la presse anglaise.

29 Le traitement de la défaite de Sedan par les périodiques anglais fut généralement assez sobre, avec trois gravures dans *l'Illustrated Times* et deux dans le *Graphic.*[31] Il en est cependant tout autrement de *l'Illustrated London News* dont la couverture illustrée de l'événement contrastait avec celle de la presse française, particulièrement celle du *Monde illustré,* par le nombre de semaines et de gravures qu'on y allouait, autant que par le contenu et le ton des gravures. Alors que l'*Illustration* et le *Monde illustré* ne consacraient qu'une semaine à l'événement, *l'Illustrated London News* en fit ses choux gras pendant quatre semaines, avec quatre gravures dans le numéro du 17 septembre 1870, trois dans celui du 24 septembre, huit dans celui du 1er octobre et une dernière dans celui du 8 octobre.[32] La plupart des images montraient les soldats français dans des situations désavantageuses, prisonniers ou, pire, rendant leurs armes aux Prussiens, alors que les représentations de Napoléon III avaient tendance à le montrer dans des positions honorables, et toujours armé. Il y eut donc un traitement imagé des plus différents de part et d'autre. Malgré une couverture plus abondante, l'hostilité ou le mépris envers l'Empereur n'étaient pas intégrés au discours des illustrés anglais.

30 En effet, si les gravures de *l'Illustrated London News* se voulaient humiliantes pour les soldats français, le discours ne fut jamais hostile envers l'ex-Empereur. En fait, le plus conservateur des trois périodiques illustrés anglais, et grand admirateur de la reine Victoria qui s'était déjà déclarée l'amie de Napoléon III, était très ouvert à la cause napoléonienne. Dans une chronique du 10 septembre 1870, il use encore de sarcasmes pour décrire la révolution de Paris qui a suivi la capitulation de Napoléon III : « Les Parisiens ont fait tant de révolutions qu'ils ont pu réduire le mode de procédure à une formule, et le renversement d'un trône est pour eux comme une scène de pièce de théâtre bien rôdée. Ils doivent d'abord, bien sûr, trouver l'opportunité… » Suivait un article admiratif insistant sur la gentillesse du Roi de Prusse d'accorder à l'ex-Empereur un château « aussi beau que celui de Versailles ». Le ton tranchait avec la sobriété des gravures du *Graphic* qui exprima néanmoins une certaine admiration : « …les Anglais

n'ont pas à avoir honte de plaindre Napoléon dans son adversité, parce qu'il a toujours été un ami de notre pays… (1870 : 309) ». *L'Illustrated Times,* toujours plus flamboyant que ses concurrents, soulignait le mépris du Roi de Prusse pour les républiques et son désir de voir Napoléon III reprendre le pouvoir.

31 Le troisième événement digne de mention d'un point de vue délibératif est celui du siège de Paris. Le 24 septembre 1870, après la défaite de Sedan et la capitulation de Napoléon III, l'armée prussienne arriva aux portes de Paris pour commencer un siège qui dura environ cinq mois, encerclant la ville et bloquant tous ses accès. Un siège est un fait militaire important, non seulement du point de vue stratégique mais, dans le cas qui nous intéresse, du fait qu'il concernait la capitale. Pourtant il fut représenté de façons inégales dans les publications que nous avons étudiées, certaines évitant même d'utiliser le ternie. Le 10 septembre 1870, *l'Illustration* fut le premier de tous les périodiques illustrés à utiliser le mot « siège » dans son discours ; il le reprit de façon régulière jusqu'à la signature de l'armistice à la mi-février. Le ton utilisé n'était pas émotif, mais plutôt descriptif, et comme tel portait peu au débat : on rappelait aux Parisiens que les Prussiens étaient aux portes et attendaient la capitulation de la ville.

32 Deux autres journaux, le *Monde illustré* et le *Penny Illustrated Paper,* employèrent le terme de « siège » pour la première fois le 1er octobre 1870, puis de façon régulière pour décrire la situation entre octobre 1870 et janvier 1871.[33] L'*Univers illustré* lui, ne publiera sa première gravure mentionnant le siège de Paris que le 8 octobre 1870, mais la semaine précédente, il aura déjà informé ses lecteurs que cette situation n'empêcherait pas sa publication, bien que sa pagination serait réduite. À part le *Penny Illustrated Paper,* la presse illustrée anglaise semblait vouloir éviter le terme de « siège » qui pourtant s'appliquait dans toute sa définition à cet événement. Le *Graphic* ne le choisira jamais pour ses gravures, même après le début des bombardements de Paris début janvier 1871. *L'Illustrated London News* l'utilisera pour la première fois le 15 octobre et, jusqu'à janvier 1871, dans de très rares occasions. Finalement, l'*Illustrated Times* ne fera référence au siège qu'au début janvier. Non seulement, les périodiques anglais bannissaient-ils ce terme de leur discours mais, alors que tous les regards étaient tournés vers la capitale, ils publiaient très peu de gravures illustrant l'encerclement de Paris, préférant représenter les batailles qui se déroulaient en province.

33 Dès lors, on peut se demander, pourquoi exista une telle discrétion sur les activités prussiennes qui ne visaient pourtant plus la défense, mais plutôt l'agression ? Était-on trop pro-prussien pour les représenter comme des vainqueurs insatiables ? Croyait-on que Paris tomberait si rapidement qu'il n'était pas nécessaire de s'en occuper ? En tous cas, les lecteurs anglais ne recevaient certes pas une information susceptible de les éclairer de façon juste et « rationnelle » sur les activités prussiennes ce qui montre, s'il en était besoin, qu'en tant de guerre même les espaces délibératifs non contraints par le spectre de la trahison font face à d'autres restrictions.

V. CONCLUSION

34 Cette analyse d'une couverture de guerre par des périodiques illustrés au XIXe siècle nous révèle plusieurs points qui peuvent nous aider à mieux comprendre le rôle de la presse dans le débat public. Nous avons pu constater que, de par sa nature, le rôle délibératif de la presse avait ses limites, qu'elles proviennent de la rédaction, des journalistes, de l'État ou même du rapport de forces imposé par la concurrence, car le lieu de la délibération a

toujours un hors champ, même s'il se veut universel, et ce hors champ est encore plus évident pendant un conflit majeur. Une situation extrême comme une guerre crée des rapports de force supplémentaires entre concurrents journalistiques et sources d'information provenant de différents pays, ce qui vient fausser davantage l'idéal délibératif en déséquilibrant les rapports de force qui existaient déjà.

35 De là les différences que nous avons pu constater entre les couvertures de périodiques appartenant à des espaces délibératifs à la fois libres et restrictifs. La presse anglaise, plus « libre » de ses commentaires, apportait des informations qu'il aurait été impensable de publier en France pendant le conflit. Mais il y a plus. Dans une situation comme celle qu'on connaît pendant une guerre, existent en effet des moyens plus ou moins efficaces de contourner les interdits. L'un de ces moyens est d'exprimer en image ce qui ne peut se dire au texte. Cette stratégie provoqua, encore plus dans la presse française qu'anglaise, un décalage entre illustrations et textes. L'indiscutable devenait implicite dans la gravure. Les limites de la délibération textuelle se trouvaient quelques peu transgressées par l'image et même par le texte qui l'accompagnait. Car voilà un autre élément venant complexifier la question de la surdétermination du discours. Ce qui ne pouvait s'exprimer dans une chronique ou un article, pouvait se dire dans la description commentée d'une illustration. L'image semblait donc donner la licence de « dire » dans le commentaire ce qui ne pouvait s'exprimer autrement. On en a eu un exemple avec la couverture de la capitulation de Sedan par le *Monde illustré.*

36 Le chroniqueur, exprimant des opinions représentant soit le journal soit le public, était surveillé de toute part et, de ce fait, devait se surveiller lui-même, ce qui ne veut pas dire que la chronique exprimât la Vérité. Bien que Pierre Véron de l'*Illustration* (1870 : : 322-23) ait affirmé que les chroniques étaient essentielles pendant une guerre parce qu'elles fournissaient aux lecteurs « des documents authentiques et sincères qui leur permettaient de se renseigner avec certitude », nous avons vu que plusieurs d'entre elles, notamment celles de l'*Illustrated Times,* diffusaient de faux renseignements. En contrepartie, l'image, même si elle ne disait pas tout, procurait une certaine « visibilité » à la « vérité » tant recherchée dans un débat.

37 Des inégalités de moyens et de sources se situaient également à l'intérieur d'un même espace délibératif. D'abord, les magazines à faibles moyens financiers se voyaient souvent obligés d'utiliser des gravures provenant d'autres publications, limitant ainsi leur « pouvoir » de délibération par l'image. Ensuite, certains de ces périodiques furent forcés de fermer boutique ou de diminuer considérablement leur nombre de pages, vu les conditions difficiles d'approvisionnement de papier provoquées par le conflit. Ces conditions accentuaient ainsi un déséquilibre déjà existant, de sorte que des publications comme la *Presse illustrée,* le *Journal illustré* et même *l'Univers illustré* se virent, par manque de moyens, contraintes sinon au silence, du moins à une reproduction de l'espace délibératif de leurs concurrents.

38 Enfin, les limites de l'espace délibératif pendant la guerre étaient également liées aux difficultés de communication. Par exemple, pendant le siège de Paris, bien que, comme le faisait remarquer le *Journal illustré*[34], un certain flot de correspondance ait pu continuer sporadiquement par ballons montés en direction de la province ou de l'étranger, l'inverse était plus difficile. On se demande donc quel échange d'informations était possible entre Français, et entre Français et Anglais. Jusqu'à quel point les nouvelles publiées dans les journaux anglais pouvaient-elles arriver à Paris, et comment étaient elles reçues ? Selon le *Graphic*[35], les gens de Tours lisaient un grand nombre de journaux, y compris le *Times* et

spécialement le *Petit moniteur,* mais les informations qu'ils recevaient ne valaient pas toujours la peine d'être lues car « il était dommage de voir les mensonges que les journaux français (avec quelques exceptions honorables) diffusaient », mensonges ou demi-vérités qu'aucun illustré français ne pouvait sans doute éviter. Il semble ainsi que la réalisation d'un espace délibératif démocratique dans de telles conditions soit sinon impossible du moins difficile. En fait, la nature même d'une délibération journalistique semble continuellement à construire au cours des événements et des contraintes que la presse s'impose ou qu'on lui impose.

39 Une étude comparative des référents nationaux (degré d'implication dans la guerre, nature des réseaux d'alliance, état de la concurrence entre médias, statut des participants, place de la déontologie), est donc nécessaire pour approcher la réalité d'un espace délibératif plongé dans un état de guerre et saisir son écart au modèle idéal. Il n'est pas interdit de penser que la connaissance des conditions d'une mise en place d'un dispositif médiatique, textes et images, pendant la guerre de 1870 et une claire vision de la tension qui existe chez les producteurs comme chez les lecteurs, entre leur besoin d'information et leur conscience de la pluralité des points de vue, soient utiles au delà de l'histoire.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

BACOT J.-P. [2003], *Quatre générations de presse illustrée. De l'extension des connaissances utiles à la construction d'un nationalisme populaire,* Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris III, Sorbonne Nouvelle.

BECKER J.-J., AUDOUIN-ROUZA S. [1995], *La France, la nation, la guerre : 1850-1920,* Paris, Armand Colin.

BENHABIB S. [1996], *Democracy and Difference : Contesting the Boundaries of the Political,* Princeton, Princeton University Press.

COHEN J. [1996], « Procedure and Substance in Deliberative Democracy », Seyla Benhabib (ed.), *Democracy and Difference : Contesting the Boundaries of the Political,* Princeton, Princeton University Press : 95-119.

GRAMSCI A. [1971], « The Intellectuals », *Selections from the Prison Notebooks of Antonio Gramsci.* London, Lawrence : 3-23.

JONES A. [1990], « Local journalism in Victorian political culture », Brake Laurel, Aled Jones & Lionel Maddel (eds), *Investing Victorian Journalism,* London, MacMillan : 63-70.

MACEDO S. [1999], « Introduction », Stephen Macedo (dir.), *Deliberative Politics : Essays on Democracy and Disagreement,* New York/London, Oxford UP : 3-1.

MC NAIRN J. L. [2000], *The Capacity to Judge : Public Opinion and Deliberative Democracy in Upper-Canada, 1791-1854,* Toronto, University of Toronto Press.

VAN ZOONEN L. [1991], « A Tyranny of Intimacy ? Women, Femininity and Television News », Peter Dahlgren and Colin Sparks (eds.), *Communication and Citizenship : Journalism and the Public Sphere,* London/New York, Routledge : 217-235.

WAHL-JORGENSEN K. [2001], « Letters to the Editor as a forum for public deliberation : Modes of publicity and democratic debate », *Critical Studies in Media Communication,* 18(3) : 303-320.

YOUNG I. M. [1999], « Justice, Inclusion, and Deliberative Democracy », Stephen Macedo (ed.), *Deliberative Politics : Essays on Democracy and Disagreement,* New York/London, Oxford UP : 151-158

NOTES

1. J'aimerais souligner la précieuse collaboration de Jean-Pierre Bacot et Zoetanya Sujon à la préparation de ce travail que je n'aurais pu réaliser dans les délais prévus sans leur participation.
2. Les principaux signataires des chroniques sur la guerre sont : dans le *Monde illustré,* Charles Yriarte et Maxime Vauvert ; dans *l'Illustration,* Henri Cozic, Auguste Marc et Jules Clarétie ; dans *l'Univers illustré,* Théophile Gautier ; dans la *Presse illustrée,* Alphonse Hermant ; et dans le *Journal illustré,* signatures très diversifiées. Les chroniques des périodiques anglais n'étaient pas signées.
3. Pour plus d'information sur ce sujet, voir : Iris Marion Young (1999) et Seyla Benhabib (1996). Lisbeth van Zoonen (1991) associe une partie de ces inégalités à une division entre sphères masculine et féminine émergeant d'une notion essentialiste de « gender » qui met en péril la notion même de « vraie » sphère publique car elle fige son organisation dans une division des sexes.
4. La presse anglaise du XIXe siècle, au Canada comme en Angleterre, publiait rarement des articles, chroniques et même des gravures signés.
5. Cet espace public était considéré comme rationnel parce qu'il permettait au lecteur de se concentrer sur l'argument plutôt que sur l'auteur.
6. Il nous semble cependant que ces intellectuels oubliaient que l'anonymat ne prévenait pas ces instances religieuses ou civiles de porter des jugements sur certaines articles et que l'anonymat ne faisait que faire porter l'entière responsabilité sur les épaules de l'éditeur en chef ou du propriétaire de la publication qui étaient souvent forcés par ces instances de fermer boutique.
7. Karine Wahl-Jorgerson (2001) critique l'idée de considérer les médias « indépendants » comme un espace public où on peut discuter des problèmes communs, car elle est fondée sur une notion d'accès universel qui n'a jamais existé. De plus, cette idée sous-entend que les gens ont tous la même capacité de débattre en public comme s'ils étaient égaux socialement et qu'ils résistaient à l'idée de contraindre les autres à accepter leurs points de vue. C'est donc un concept qui ne tient pas compte des notions de pouvoir et d'inégalité. Pour plus d'information sur la presse comme espace délibératif, *cf.* Jones 1990.
8. Pour plus d'information sur ce sujet, voir Jeffrey L. McCairn 2000.
9. Le *Monde illustré* constitue une exception. En effet, en dépit de son prix raisonnable, il semblait avoir les moyens d'envoyer des correspondants (journaliste et dessinateurs) à tous les endroits stratégiques. On peut penser cependant que ses liens politiques lui ouvraient des portes que ses revenus lui auraient fermées.
10. Pour une mise en perspective de ces titres, voir la thèse de Jean-Pierre Bacot : « Quatre générations de presse illustrée. De l'extension des connaissances utiles à la construction d'un nationalisme populaire », Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris III, Sorbonne Nouvelle, Avril 2003.
11. L'espace alloué à cet article ne nous permet pas d'allonger la période étudiée au-delà de ces six mois, bien que les dernières troupes allemandes n'aient quitté la France qu'en septembre

1871, après que ce pays eût acquitté sa dette envers le vainqueur, et que cette longue période mériterait également étude.

12. Voir, par exemple, pour la presse française : *MI* 52, 61 ; *I* 69, 76 ; *UI* 465 ; *PI* 143.1.

13. *I* 76 ; *IT* 76.

14. *IT* 1855 : 1

15. Exception faite de l'*Illustrated London News* qui prétendait que sa venue allait transformer la civilisation au même titre que le moteur à vapeur !

16. Voir par exemple : *Illustrated London News* (1842 : 1) ; *Penny Illustrated Paper* (1861 : 1) ; *Illustration* (1843 : 1) ; *Monde illustré* (1857 : 1) et *Univers illustré* (1858 : 1-2). Seul le *Graphic* n'a fourni aucune déclaration d'intention dans son premier numéro.

17. *ILN* 1870 : 158.

18. *ILN* 1870 :206

19. *IT* 106-7 ; *G* 218.

20. *L'Illustration,* dans une chronique d'Auguste Marc parue le 17 septembre 1870, accuse en effet le *Times* de partialité envers les Prussiens. Notez, cependant, que cette chronique est parue après celle de l'*Illustrated Times.* Rappelons que la reine Victoria, au début du conflit, avait pourtant demandé aux Anglais de rester neutre face aux deux camps.

21. *G* 1870 : 218.

22. Pour plus d'informations sur ce sujet, *cf.* Becker et Audouin-Rouza, 1995 : 41-67.

23. *I* 1870 : 128.

24. *PI* No. 146 : 4

25. Sarrebruck est le nom français de Saarbrücken.

26. *MI* 1870 : 81, 84 (2), 100, 101, 116 (2), 128.

27. *G* 164 ; *IT* 106-107 ; *ILN* 158, 180.

28. *I* 1870 : 221, 232-33, 236.

29. *MI* 1870 : 177, 180 (3), 184, 188, 204.

30. *MI* 1870 : 184, 198.

31. *IT* 184, 185, 209 ; *G* 284, 285. Le *PIP* ne publia aucune gravure sur cet événement.

32. *ILN* 1870 : 285, 289, 292, 293, 321, 329, 332, 333, 336, 337, 340-41, 344, 345, 356, 360, 368.

33. Les gravures utilisant ce terme dans la légende sont trop nombreuses pour les énumérer ici. Comme la *Presse illustrée* et le *Journal illustré* arrêtèrent leur publication tôt après le siège, respectivement le 1er et le 9 octobre 1870, ils ne sont pas concernés par cet événement.

34. *JI* 1870 :322.

35. *G* 1870 :499.

AUTEUR

MICHÈLE MARTIN

Professeur- School of Journalism and Communication, Carleton University (Canada)

La participation du public dans le processus délibératif et décisionnel. De la sphère civile à la sphère politique

Céline Robin

1 Un clivage se creuse entre l'idée que l'on se fait de la participation, et sa pratique. Le système décisionnel est soumis à négociation, à concertation, à participation et à délibération. Les logiques sociales sont trop fortes, on a souvent un « deux contre un », selon les degrés de persuasion des uns et des autres. Le processus décisionnel est en perpétuel mouvement : les rapports entre les acteurs peuvent être modifiés par l'exclusion ou l'entrée de nouveaux acteurs. L'acteur politique et l'acteur social sont tous deux placés dans un phénomène d'identification aux objectifs. Or, s'identifier aux objectifs est toujours une erreur. Les logiques des uns et des autres se parasitent et s'influencent réciproquement, pour aboutir à l'issue des confrontations, à une réévaluation profonde des objectifs. Ce n'est qu'une fois toutes les données intégrées et tous les objectifs confrontés que le système décisionnel bascule. Naturellement, les acteurs ont épuisé leur position dans la confrontation. Inconsciemment, l'idée s'est imposée et est admise par tous. C'est quelque chose d'irrationnel. C'est à ce stade que la discussion deviendra un système de signification et obligera à reconsidérer l'ensemble du processus décisionnel sous un éclairage nouveau. Cependant, il se peut que rien n'émerge. Dans ce cas, le processus délibératif s'achève sans conclusion (mais pas sans décision). Le « déblocage » pourrait être possible au prix d'une restriction des objectifs originels et d'une réduction du champ de la décision. Le débat, c'est l'expérience de la discussion publique, préalable à la rationalité juridique dans laquelle s'inscrivent les formes délibératives.

2 Certaines approches démontrent comment l'action publique se développe sur un territoire donné, à travers les réseaux et à partir du concept de gouvernance. Toutefois, ces notions restent limitées et oublient notamment le rapport entre le politique et le citoyen. Celles-ci ne font pas référence, en règle générale, à la relation entre le politique

et la population. Sylvie Biarez propose l'outil espace public pour analyser les rapports entre la société civile et le pouvoir politique. L'existence d'un ordre social structuré et cohérent réduit le champ des possibilités des réformes administratives, donnant aux rationalités en présence un poids différent. On ne peut en aucun cas ignorer les conditions sociales et culturelles qui ont présidé la décision. Les pesanteurs que constituent les appartenances à des catégories sociales sont des freins aux réformes. Le réaménagement incessant des politiques publiques atteste de la volonté des acteurs politiques et aussi de l'administration de répondre aux attentes sociales. Cependant, la rhétorique du changement ne doit pas être exagérée : on ne peut innover pour innover. Le projet réformateur, toujours ambitieux au départ, se heurte à la mobilisation réactive d'autres forces qui s'emploient à maintenir le statut quo. C'est pourquoi toute politique publique passe par des marchandages et des compromis dans lesquels s'englue l'ardeur réformatrice. Au bout du compte, l'essentiel est de montrer qu'il y a eu réforme, tentative. Le débat public s'interprète dès lors comme la recherche d'un consensus avec les intérêts en présence. Les enjeux de pouvoir ont obscurci le processus. « [...] La rationalisation pratique qui domine la vie des affaires suppose un univers prévisible, calculable et donc contrôlable ; elle suppose une systématisation de la connaissance scientifique et du droit par une meilleure maîtrise conceptuelle et s'accompagne d'une conduite de vie méthodique orientée par les valeurs unificatrices d'une éthique. [...] Chaque sphère de valeurs s'autonomise de telle façon qu'elle se développe selon sa propre logique et ses propres lois de fonctionnement ; ce faisant, elle produit un système de valeurs et de normes qui lui sont spécifiques et qui risquent d'entrer en conflit avec d'autres sphères de valeurs qui se sont rationalisées selon une autre logique. L'autonomie interne des sphères particulières entraîne ainsi "un degré de tension réciproque demeuré inconnu tant que le rapport au monde était naturel et sans contrainte." Le conflit qui naît alors est objectif car il dépend de différences dans la structure logique des formes de l'action sociale »[1]

3 On dit qu'il faut articuler davantage toutes les forces locales (le privé, le public, l'économie, le religieux) dans un système ouvert et non autoritaire, et ce également pour dépasser le système notabilaire. « Le fossé entre le champ social – réduit à un artisanat technico-fonctionnel – et celui du politique est inquiétant » : un premier problème que soulève A.-M. Fixot[2], c'est le pouvoir qu'exerce le « maire serial leader et superstar » sur une « sous-citoyenneté » : en théorie et en pratique, d'un point de vue législatif et réglementaire, l'information des sphères politique et socio-économique est surtout diffusée par les autorités et les associations, par voie de concertation et codécision, avis, saisine ou autosaisine. Ces modalités institutionnelles devraient s'adapter à la démocratie représentative et participative, pour intégrer le citoyen à la vie publique, selon qu'il « est considéré comme un habitant, un électeur, un contribuable, un usager des services publics, un administré... »[3]

4 Les oppositions entre les divers acteurs intervenants sur le territoire urbain, entre les élus et les responsables administratifs d'un côté, et les représentants d'association de l'autre, entre services de l'État, intervenants économiques, communes, collectivités locales intermédiaires, etc., sont un obstacle au développement de la citoyenneté participative. Si l'homme politique doit accepter la confrontation publique, d'évidence, « l'élaboration des projets en vase clos »[4] fait que « le principe de décision ultime reste irrationnel »[5]. Les experts, et les « fonctionnaires politiques », ont en permanence des objectifs et des besoins budgétaires, et maintiennent fermement un cap décisionnel : « or,

dès que les problèmes de la vie en société sont l'objet d'une régulation autoritaire, on entre dans la spirale de la déresponsabilisation avec sa suite naturelle, l'assistanat social. [...] Les règles technico-administratives doivent faire place au jeu de cette logique d'appartenance civique. Or, ce sentiment d'appartenance à la collectivité est lié à l'attitude que les responsables des instances politiques qui la symbolisent témoignent à son égard »[6] Il ne peut y avoir gouvernance s'il n'y a pas de débat public. Il faut donc un espace public qui permette aux citoyens de consulter les dossiers.

5 L'État devient un État négociateur : la gouvernance traduit des systèmes de négociation et non pas des systèmes de force (par la recherche de la règle, sans imposer la loi), dont le résultat n'est pas pré-défini et sera le fruit d'un contrat. La gouvernance va de paire avec la contractualisation : la gouvernance, c'est le gouvernement par contrat entre les différents acteurs publics et privés sans toutefois distinguer publics et privés ce qui laisserait entendre qu'il n'y aurait que des gouvernants sans gouvernement surplombant (ex : la notion de projet urbain, ses principes de consultation et de contractualisation, non pas synallagmatiques, avec une contractualisation de laquelle il est permis de sortir sans pénalisation mais en s'excluant du jeu). Le PACS est ainsi une forme de gouvernance ; on évite une institutionnalisation juridique mais cela constitue une institutionnalisation sociologique. La gouvernance ne se juridicise pas : c'est « le vouloir rester ensemble ». Toutefois, si le « groupe » se désunit, la manne de l'État disparaît. Les incitations étatiques sont fortes... Mais il n'y a ni maires d'agglomérations, de communautés de communes, seulement des présidents. Les formes de gouvernance ne sont-elles pas en train de prendre les formes que l'action politique prendrait ? (ex : l'État en France n'est pas capable de réformer les communes, de changer la carte ; tout se fait dans un processus négocié).

6 On se tourne vers une vision Habermassienne d'une société communicationnelle, fondée sur la démocratie, la discussion publique. Le contrat social naît du débat public. La gouvernance est un concept se voulant être un paradigme, en rupture avec celui de « centre-périphérie » marxiste. Y a-t-il avènement d'un nouveau mode de gouvernement ou s'agit-il d'une nouvelle économie des pouvoirs agissant sur les décisions ? Une première critique peut être émise à propos de l'optique consensuelle comme axiome de base de la gouvernance. Les gens souhaitent vivre ensemble, les fractures sociales ne sont pas des fractures décisives, les contradictions sociales seraient pour l'heure toujours contournables, et nous ne sommes plus dans une société de classes certes, mais les différences demeurent sous forme de fragmentations irrémédiables. Cependant tous les membres de la société sont potentiellement acteurs réels, des acteurs qui, d'une façon ou d'une autre jouent dans la balance.

7 L'analyse libérale véhiculée par l'idéologie de la gouvernance voit en bloc la société comme une société d'entrepreneurs capables d'adopter un point de vue collectif et de dépasser leur point de vue strictement. Les analyses marxisantes ne sont toutefois pas à évacuer. Sans faire du marxisme, il est possible de laisser les clivages sociaux et les hiérarchies prendre part aux réalités sociales (ne pas tomber dans ce que l'on dénonce). Une deuxième critique concerne ce qui est propre à l'individualisme américain, inscrit culturellement et prégnant dans toute l'organisation américaine, aboutit à la défense des libertés individuelles et religieuses. La défense du secteur privé est l'axiome de base du concept de gouvernance aux États-Unis : le rapport entre privé et public fait du secteur public l'espace devant garantir les libertés privées. Cet individualisme se comprend historiquement aux États-Unis, mais en France, dans un État républicain, qui plus est à

une échelle locale... Le système politique américain relève du principe de subsidiarité (l'État intervient en dernier recours en se substituant aux grands échelons premiers dans l'incapacité d'agir), ce qui n'entre que difficilement dans la vision occidentale.

8 Or, en France, « la communication publique doit être inclusive et sélective en même temps ; elle doit être conduite de telle sorte que des sujets pertinents émergent, des contributions intéressantes et des informations fiables apparaissent, de bons arguments ou des compromis équitables en résultent. [...] la liberté de communication des citoyens, supposée conduire à l'usage public de la raison. Des acteurs collectifs de la société civile qui sont suffisamment autonomes et une sphère publique qui est suffisamment sensible et inclusive peuvent tous deux percevoir des problèmes pertinents à l'échelle de toute la société, les transcrire en termes de questions publiques et donc engendrer, à travers divers réseaux, l'"influence" de l'opinion publique. Mais une telle "influence" n'est transformée en "pouvoir" que par l'interaction de cette communication publique informelle et diffuse avec les processus formellement organisés de formation de l'opinion et de la volonté, d'abord incarnés dans le complexe parlementaire et judiciaire. Le "pouvoir communicationnel" est produit selon les procédures démocratiques des corps délibératifs, puis il est transformé, via des programmes législatifs et des décisions de cours, et un "pouvoir administratif", disponible à fin d'implémentation. Cela est encore bien évidemment, l'image officielle dont s'écarte grandement le réel circuit du pouvoir »[7].

9 Le débat, c'est l'expérience de la discussion publique, préalable à la rationalité juridique dans laquelle s'inscrivent les formes délibératives. Seul l'intérêt général prime, discutable par tous les citoyens, du moins ceux placés en position de discussion. Comme Castoriadis le souligne, le problème des différences de conditions socio-économiques, propres à la structure productive de la société, entraîne inévitablement des iniquités : « il y a l'exclusion et même en dehors de l'exclusion, il y a la situation réelle des gens qui fait qu'ils n'ont effectivement pas d'intérêt pour cela ; mais même, s'ils en avaient, ils n'ont pas vraiment le temps de s'en occuper activement. Il y a le fait que toute la structure de la société empêche les gens de participer, et ça va de la structure du travail jusqu'à ce qu'on appelle le droit »[8]. Les principes démocratiques, n'empêchent pas qu'il faille « décider de ce qui est décidable par la collectivité et de ce qui n'est pas décidable »[9]. En fait, tout s'organise autour de l'espace des « non consacrés ». L'opinion publique devrait pouvoir construire un réseau d'influence, pour porter les problèmes de la sphère civile à la sphère politique. Mais, au-delà des principes démocratiques, Weber observe deux types de domination, exercés dans toutes relations de pouvoir : « par constellation d'intérêts » et « par autorité »[10]. En fait, l'isolement de chaque niveau de débat entraîne la montée de pouvoirs parallèles, observables, entre autres, sur le territoire urbain : « finalement, ceux qui décident ne connaissent généralement pas les problèmes qu'ils ont à trancher, tandis que ceux qui les connaissent n'ont pas le pouvoir de décider »[11]. La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité[12] est la première traduction législative d'une nouvelle étape de la décentralisation annoncée par le Premier ministre (Lionel Jospin) le 27 octobre 2001 à Lille. Ce texte s'inspire des conclusions de la Commission pour l'avenir de la décentralisation présidée par P. Mauroy. Il a été élaboré en concertation avec les principales associations d'élus locaux, tout en tenant compte du débat parlementaire sur la décentralisation qui a suivi la déclaration du gouvernement, le 17 janvier 2001. La réforme vise quatre objectifs essentiels :

- associer plus largement les citoyens aux décisions locales,
- renforcer les droits des élus locaux, notamment ceux de l'opposition,

- faciliter l'accès aux mandats locaux et l'exercice des fonctions électives,
- assurer la participation du public à l'élaboration des grands projets.

10 Ainsi, ce texte favorise une plus grande participation des citoyens à la vie de leurs quartiers et de leurs communes, notamment au travers des conseils de quartiers. Leur création est facultative dans les communes de 20 000 à 80 000 habitants mais obligatoire pour les communes de plus de 80 000 habitants. Dans les quartiers des communes de 100 000 habitants et plus, des annexes de la mairie devront être créées. « La démocratie est un régime où il y a des droits, où il y a un habeas corpus, où il y a la démocratie directe, et où la transformation des conditions sociales et économiques permet la participation des citoyens. [...] Par exemple, qu'est-ce que ça veut dire la liberté ou la possibilité pour les citoyens de participer, le fait de s'élever contre l'anonymat d'une démocratie des masses, s'il n'y a pas dans la société dont nous parlons quelque chose – quelque chose qui passe à l'as dans les discussions contemporaines, y compris chez Lefort d'ailleurs – qui est l'éducation du citoyen ? [...] Personne ne naît citoyen. [...] Mais on l'apprend en regardant d'abord la cité dans laquelle on se trouve »[13].

NOTES

1. H. Mendras & J. Etienne, op. cit., p. 158

2. A.-M. Fixot, « L'exhortation démocratique de la politique de la ville », *Villes bonnes à vivre, villes invivables,* Revue du MAUSS, n° 14, 2nd semestre 1999.

3. « Politique de participation et participation au politique – Les habitants dans la décision locale », *Territoires,* Les Dossiers 2001, sept. – oct. 1999, p.8.

4. A.-M. Fixot, op. cit., p. 248.

5. H. Mendras & J. Etienne, ibid., p. 163.

6. A.-M. Fixot, op. cit., p. 248-252.

7. Habermas, p. 46

8. C. Castoriadis, « La démocratie », *Villes bonnes à vivre, villes invivables,* Revue du MAUSS n° 14, 2 nd semestre 1999, p. 212.

9. C. Castoriadis, op. cit., p. 210.

10. H. Mendras & J. Etienne, op. cit.

11. H. Mendras & J. Etienne, ibid., pp. 179-181.

12. Loi n° 2002-276 publiée au JO du 28 février 2002.

13. C. Castoriadis, op. cit.. p. 197-198.

AUTEUR

CÉLINE ROBIN

Doctorante- CEDP, Université de Tours

Démocratie et débat public, versus système représentatif et expression populaire

Anne-Hélène Le Cornec-Ubertini

1 Information des citoyens, débat entre citoyens, décision prise par les citoyens, tels sont les trois piliers de la démocratie. Inventée cinq siècles avant J.-C., la démocratie s'est achevée sans avoir terminé son évolution mais avec des principes solidement établis. Pour mettre fin à la primauté de l'antique conseil aristocratique, le pouvoir politique avait été entièrement légué au peuple à travers deux institutions majeures : l'Assemblée (εκκλησία) et le Conseil (βουλή). De l'Assemblée, à laquelle chaque citoyen pouvait participer lorsqu'elle se réunissait, dépendaient tous les magistrats, lesquels étaient tirés au sort à l'exception des stratèges. Les stratèges, au nombre de dix, étaient élus, non pas en tant que représentants, ils étaient élus pour leurs compétences militaires. La plupart des charges étaient limitées à une année non renouvelable, à deux ans pour les membres du Conseil. Seuls les stratèges pouvaient être réélus chaque année. Afin que toutes les charges soient ouvertes à l'ensemble des citoyens sans distinction de fortune, un système d'indemnités journalières fut institué. Les réunions de l'Assemblée avaient lieu au début du Ve siècle quarante fois par an, puis moins fréquemment par la suite, et duraient au maximum une journée. Contrairement à l'Assemblée, le Conseil, composé de 500 citoyens tirés au sort, était permanent. Les propositions de lois étaient déposées le plus souvent par le Conseil mais pouvaient l'être par n'importe quel citoyen. « *(La boulè) prolongeait l'ecclésia dans l'exercice de la souveraineté populaire, en veillant à l'application de ses décisions, en jouant le rôle d'un pouvoir exécutif capable de régler les problèmes de technique administrative* » (Meuleau et Piétri, 1971, p. 189.)[1] Si les cas d'homicides étaient toujours jugés par les anciens tribunaux aristocratiques (aristocratie de sang), la plus grande partie des affaires étaient jugées par l'Héliée, tribunal populaire composé pour chaque cause d'une fraction de 6 000 jurés tirés au sort parmi des volontaires. Exceptionnellement, l'Assemblée et le Conseil pouvaient se constituer en tribunal.

2 Les citoyens athéniens n'avaient pas de recette a priori, ils procédaient par essais et correction des erreurs, le système connaissait une évolution incessante et peut-être est-ce

une des caractéristiques de la démocratie, l'adaptation permanente au peuple qui la crée, à un monde changeant. La démocratie impose en revanche l'*isègoria* et l'*isonomia*, l'égalité de parole et l'égalité devant la loi. Pas simplement l'égalité de prise de parole mais aussi l'égale valeur politique des paroles, des opinions, des jugements, quel que soit le statut social, le niveau d'instruction, l'hérédité. Cette égalité ne se résume pas à un temps de parole ou à la liberté d'expression mais elle engendre une prise de part égale dans la direction de la cité. Le peuple gouverne, le peuple a le pouvoir et l'exerce. La décision clôt le débat, la première étant le prolongement direct du second.

3 Poser la question de l'articulation entre le débat public et la décision politique démocratique, la décision politique préexistant au débat public, pourrait sembler incongru si nous n'avions depuis longtemps *naturalisé* l'idée que l'alliance démocratie et représentation est incontournable. L'idéal démocratique serait intact, empêché simplement techniquement de se concrétiser en raison du nombre de citoyens et de l'étendue du territoire. Alors, toute entreprise destinée à réduire ce frein et à introduire plus de débat public, serait accueillie favorablement. À y regarder de plus près cependant, le système politique local est moins démocratique que ne l'est le système national malgré le moins grand nombre de citoyens et la moins grande surface territoriale. La décision des citoyens se limite à l'élection du conseil municipal tous les six ans. Il n'existe aucune procédure de référendum. Seule la consultation est de mise dans des conditions très restrictives quant aux personnes interrogées, quant à l'initiative de la consultation, quant à l'objet de la consultation, quant aux nombres de saisines, quant à la nature de la réponse. Dotée d'autant de limites, légales, cette institution semble être conçue pour être inusitée. Si l'on compare le principe constitutionnel de l'article 3 alinéa 1 de la Constitution de 1958 « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum », admettant l'égalité du peuple et de ses représentants quant à l'exercice de la souveraineté nationale, avec le principe régissant la démocratie locale, « Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale » (art. L2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), on ne peut qu'être frappé du manque de pouvoir formel de décision accordé aux citoyens dans la direction des affaires locales. La consultation n'est qu'une demande d'avis et l'avis émis n'engage en rien juridiquement les élus.

4 La liste des manquements démocratiques indépendants de la faisabilité technique est longue, autant à l'échelon local qu'à l'échelon national.

5 *Ainsi le défaut de séparation et d'équilibre des pouvoirs :* dépendance de l'autorité judiciaire et domination du législatif par l'exécutif étaient évitables techniquement. Le texte de la loi constitutionnelle du 3 juin 1958[2], préalable à la rédaction de la Constitution et au vote référendaire, annonce les principes d'indépendance et d'équilibre des pouvoirs que la Constitution devait mettre en œuvre mais des principes à leur mise en texte, le pas est important. L'énumération des pouvoirs du premier ministre montre toute la latitude donnée au gouvernement pour agir et surtout pour intervenir dans le domaine parlementaire. Bien sûr, il faut comprendre le mot « pouvoir » dans certains cas comme « possibilité de » mais si le gouvernement décide d'utiliser les procédures de vote bloqué et d'ordonnances il peut gouverner par décret dans les domaines qui normalement relèvent de la seule compétence de la loi. Il reste bien peu de pouvoir au Parlement dont l'ordre du jour est fixé en toutes circonstances par le gouvernement. Le déséquilibre est

d'autant moins démocratique qu'il privilégie un organe non élu par rapport à un organe élu. Il est vrai que le Parlement peut refuser ces procédures mais comment ne pas suivre un gouvernement issu de sa majorité parlementaire. Autre entorse majeure aux principes démocratiques : le peu de respect de la souveraineté populaire. Le gouvernement de la République Française, aux termes de la Constitution de 1958, est cependant un gouvernement du peuple, qui se fait par le peuple et pour le peuple (Art. 2 – Titre I). La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum (Art. 3 – Titre I). Les citoyens peuvent ainsi être amenés à voter par référendum en dehors des élections en vertu des art. 11 et 89 de la Constitution. Le peuple déclaré souverain est empêché de régner tant que ses représentants ne lui ont pas permis de reprendre sa couronne. Le peuple est donc un souverain qui n'a de pouvoir que lorsqu'il est sollicité par d'autres que lui pour l'exercer. Il n'a été convié à se prononcer par référendum que neuf fois depuis 1958 sur des questions qu'il n'avait pas soulevées lui-même et auxquelles il ne pouvait répondre que par oui ou non.

6 *Autre entorse de taille, en admettant que techniquement la représentation seule soit possible* : la non représentativité des élus et des gouvernants en général. Si les citoyens sont égaux en droits et ont un droit d'accès égal aux charges publiques, en pratique, il s'avère plus problématique de quitter un emploi salarié dans le secteur privé qu'un emploi dans le secteur public où l'on peut retrouver sa place à la fin de son mandat. De la même façon, il est plus facile pour quelqu'un qui exerce une profession libérale de se faire remplacer le temps de son mandat et de reprendre sa place ensuite. La longueur des mandats renforce cette inégalité d'accès aux charges publiques. Voici les pourcentages que donne R. de Sizif (1998, p. 23)[3] des professions occupées par nos représentants à l'Assemblée nationale : 52 % de fonctionnaires, 21 % de professions libérales, 6 % de *« capitaines d'industrie qui ne peuvent se mettre eux-mêmes à la porte », « et une grosse poignée de rentiers ».*

7 Plus qu'une crise de la représentation, il s'agit d'une crise de manque de représentation. « *Pour faire simple disons que la crise de la monarchie absolue n'avait pas pour socle un reproche d'insuffisance de monarchie ou d'insuffisance d'absolutisme. Au contraire, ce que l'on reproche volontiers aujourd'hui à la démocratie représentative est d'être insuffisamment démocratique et insuffisamment représentative.* » (Vedel, 1995, p. VI)[4]. Le manque de représentativité socioculturelle des élus ou des membres du gouvernement n'est pas en soi incompatible avec la représentation de la volonté populaire. Quelle que soit sa formation ou son origine sociale tout mandataire est réputé agir conformément à la volonté de ses mandants. Les hommes au pouvoir sont élus en tant que représentants du peuple, ils ne sont pas choisis en tant qu'élite plus apte que le peuple à gouverner. La distance sociale entre gouvernants et gouvernés rend plus difficile la nécessaire ressemblance entre les uns et les autres. Mais le transfert de volonté sur lequel est basée la représentation est-il seulement possible ? « L'idée *de représentation implique que la volonté de l'un puisse être transmise à la volonté de l'autre. Or il s'agit là d'un transfert psychologiquement et historiquement impossible.* » (Polin, 1997, p. 20)[5]. Là encore l'excuse technique semble incontournable car comment instaurer un système de mandat impératif sans rigidité excessive, qui tienne compte de l'avenir tant national qu'international ? Le mandat des élus est idéalement impératif et pratiquement représentatif mais « *[...] une chose est d'admettre "sagement" que délibérants et décideurs ne sont pas impérativement mandatés, une autre qu'ils échappent au contrôle des mandants dont ils ignorent superbement les aspirations.* » (Pisier, 1998, p. 89)[6].

8 *Enfin, l'institution des partis politiques,* créée en raison du grand nombre de citoyens et nécessaire intermédiaire entre élus et électeurs. Les partis définissent le mandat auquel

seront attachés les élus et permettent à ces derniers de rester en contact avec leurs électeurs. Chaque parti est sensé représenter une fraction de la population dont il met en forme les aspirations, les idées, en leur donnant une cohérence théorique. Les partis choisissent les candidats et même s'ils n'ont pas le monopole dans ce domaine, très rares sont les candidats qui peuvent se présenter sans l'appui d'un parti. Aux termes de l'art. 4 de la Constitution de 1958 : « Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. » Cette liberté laissée aux partis leur permet un fonctionnement généralement peu démocratique et une architecture pyramidale. Ce moule à hommes politiques est peu propice à la formation de démocrates. Pour M. Duverger (1975, p. 91)[7], malgré leur défauts, les partis politiques permettent de développer « la conscience politique des citoyens » et « d'expliciter plus clairement les choix politiques ». Un rôle d'éducateurs en somme. Les partis ont un énorme pouvoir d'influence sur les électeurs comme sur les élus sans pour autant être représentatifs de l'ensemble de la population. L'homogénéisation de la formation et de l'origine sociale des hommes politiques se double d'une homogénéisation de la pensée propre aux partis politiques. *« Le parti est toujours une institution fermée qui organise sa vision du monde sur le mode amis/ennemis. [...] la différence devient fraction, le courant, la tendance se réduit à la banale expression des intérêts sectaires et particuliers. Pour l'exprimer en raccourci, le parti ne tolère pas la partie.* » (Donegani et Sadoun, 1994, p. 247)[8]. La bipolarisation induite par le mode de scrutin accroît l'appauvrissement de la pensée politique. On fabrique artificiellement deux courants de pensée aux idées d'autant plus floues, larges et englobantes qu'il faut séduire le plus grand nombre de citoyens. Les mots se vident de leur sens ou deviennent à ce point polysémique que liberté, égalité, fraternité et démocratie s'appliquent à des concepts opposés. La réduction structurelle du nombre de partis renforce mécaniquement les quelques partis restant sans accroître leur représentativité. « *Plus un parti devient puissant, plus il s'organise, plus il se centralise, plus il devient encombrant, dangereux, voire néfaste.* » (Polin, 1997, p. 138). J. J. Rousseau à son époque, dans *Du Contrat Social ou Principes du Droit Politique* (1762) mettait déjà en garde contre « les brigues », « les sociétés partielles », les « associations » en ce qu'elles s'identifient chacune à la volonté générale et dévoient le sens du bien commun : *« Mais quand il se fait des brigues, des associations partielles aux dépens de la grande, la volonté de chacune de ces associations devient générale par rapport à ses membres, et particulière par rapport à l'État ; [...]. Il importe donc pour avoir bien l'énoncé de la volonté générale qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'État et que chaque citoyen n'opine que d'après lui* » (Chapitre III). Pour J. J. Rousseau, s'il n'était pas possible de supprimer ces « sociétés partielles » au moins fallait-il les multiplier afin que la volonté générale ne se transformât pas en une seule ou quelques volontés particulières. Les partis, s'ils sont indispensables au « *fonctionnement de la représentation politique* » (Duverger, 1975, p. 91), sont potentiellement dangereux lorsqu'ils deviennent puissants. Le risque étant qu'ils créent l'opinion, la volonté générale, au lieu de la représenter. Alors quel contre-pouvoir à ce pouvoir qui, comme tout pouvoir sans contre-pouvoir efficient n'est qu'un abus de pouvoir à venir ? Le manque de représentativité d'un parti suffit-il à lui faire perdre son influence ? Formellement oui, le manque de représentativité se traduisant par une perte d'adhérents et donc une perte de puissance financière. Il se trouve qu'en pratique, le financement des partis politiques ne tient pas aux seuls adhérents et que leur puissance n'est pas proportionnelle à leur représentativité.

9 L'imperfection des institutions dont nous venons de donner l'exemple ne relève pas de problèmes techniques. Imparfaites pour un système démocratique, elles sont la réponse technique à un idéal oligarchique. Si l'on s'accorde à dire que tout modèle organisationnel est basé sur une idéologie alors l'introduction de débats publics, leur articulation avec la décision politique, posent en premier lieu la question de leur acceptation par l'idéologie dominante. L'éventail des modèles de rencontres délibératives, s'il est dépendant des contraintes technologiques, l'est plus encore des contraintes idéologiques. L'évolution institutionnelle favorable à l'existence de rencontres délibératives, de *conférences de citoyens,* la création d'une Commission Nationale de Débat Public, sembleraient néanmoins indiquer la place croissante de l'idéal démocratique. Si l'on considère cependant que l'évolution de la société se fait à l'unisson de celle des entreprises passant du modèle industriel au modèle post-industriel, l'analyse s'en trouve changée. En effet, la demande croissante d'informations en provenance de la base, de réunions avec les personnels n'a pas pour but de rendre la prise de décision plus démocratique mais plus productive. Les informations et les connaissances de la base, jadis déconsidérées, représentent désormais une valeur économique importante pour les dirigeants. Les cadres sont devenus animateurs de groupes, veillant à l'expression de tous et à la motivation de chacun pour une plus grande efficacité. Il faut faire fructifier les ressources humaines en tirant le meilleur parti des informations, des savoir-faire, des connaissances et des idées des employés pour améliorer le fonctionnement de l'entreprise à moindre coût. Autre difficulté : faire partager l'idéal de l'entreprise pour obtenir du travail, des avantages supplémentaires et diminuer les risques de rupture, de rotation de personnel trop importante ou de grève. Les réunions formelles et informelles sont autant de lieux de persuasion, de contrôle et de manipulation. De quel ordre est cette volonté politique d'instauration de rencontres délibératives ? Céder du pouvoir ou ne pas en perdre voire en acquérir plus ? Quel est l'idéal de celui qui propose un modèle d'*espace public* ? Modifier le système politique en profondeur ou proposer une soupape de nature à éviter la rupture ?

10 Reprenons l'exemple du système politique local puisqu'il pourrait sembler faire l'objet des avancées démocratiques les plus marquées. Comment ne pas s'étonner que le référendum local ne soit pas à l'ordre du jour des travaux parlementaires et gouvernementaux, que le référendum d'une manière générale ne soit pas d'initiative populaire ? Le législateur a préféré organiser par la loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 la création de comités consultatifs dont la composition dépend totalement du conseil municipal et de son maire. La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 a poursuivi cette politique en imposant aux conseils municipaux des villes de plus de 80 000 habitants de fixer le périmètre de chacun des quartiers constituant sa commune et de les doter d'un conseil de quartier. Le conseil municipal en fixe la dénomination, la composition, les modalités de fonctionnement. Du maire dépendent ses attributions, il peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville. Assimilés à une avancée démocratique, ces conseils de quartiers ne sont cependant ni composés démocratiquement, ni transparents. À la différence des conseils municipaux, leurs membres ne sont pas élus, leurs fonctions et la durée de leurs actions ne sont pas déterminées. Ce nouvel outil de pouvoir pour le maire n'est pas univoque, il dépend de celui qui l'utilise de le transformer en outil de propagande, de contrôle, ou alors en moyen de redonner la parole aux citoyens en tenant compte des avis émis. Cet outil, comme tous les autres, peut servir à

des fins opposées et seule l'étude des pratiques locales en indiquera l'usage réel. Fonder l'usage et les limites précises d'un pouvoir sur la vertu de ceux qui le détiennent n'est souhaitable dans aucun système politique modéré : « *C'est une expérience éternelle, que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.* » (Montesquieu, *L'esprit des lois,* 1748).

11 Le bond technologique réalisé par les réseaux électroniques a permis la création de nouveaux modèles de rencontres délibératives et de nombreux forums de discussion informels. Ces agoras virtuelles ont suscité espoirs et craintes et eu l'immense mérite de faire couler beaucoup d'encre sur la démocratie. L'élite constituée de gouvernants, d'enseignants, de chercheurs, de journalistes, s'est mise à donner La définition de la démocratie. Peu nombreux sont ceux qui se définissent comme anti-démocrates ou non démocrates. À côté de l'excuse du nombre et de la surface du territoire, peu pertinente en l'état actuel de la technique à l'échelon local et potentiellement peu convaincante sous peu à l'échelon national en raison de l'évolution rapide des réseaux de communication, l'idée fort répandue que la société devient si complexe qu'elle ne peut plus être dirigée que par des spécialistes.

12 Finalement la représentation s'imposerait non pas à cause du nombre de citoyens mais en raison de leur incapacité à traiter correctement les informations. Y. Papadopoulos (1998, p. 307)[9], par exemple, dit souscrire pleinement aux propos de R. Dahl lorsqu'il prétend que les compétences des citoyens sont totalement insuffisantes pour traiter des questions relatives aux systèmes « démocratiques » transnationaux et probablement déjà inadéquates au niveau national. L. Scheer (1994, p. 199)[10] relève que même un participationiste comme C. Macpherson (1985, p. 124-125) *« admet que le problème de la compétence des citoyens est incontournable, et ne voit pas comment quelles que soient les innovations technologiques, la vox populi pourrait se traduire en politiques publiques précises. »* J.-C. Kaufmann (2002, p. 12)[11] affirme quant à lui que *« Gouverner est devenu un exercice d'une complexité inouïe, qui exige désormais des bataillons d'experts. »* et que, logiquement, ce peuple incapable de gouverner faute d'expertise devient aussi incapable de juger l'action d'un gouvernement. De là à remettre en cause le suffrage universel et la démocratie, il n'y a qu'un pas que peu franchissent, préférant soutenir que la compétence du peuple est à géométrie variable. Incapable de prendre les bonnes décisions en matière de gouvernance, le peuple devient très clairvoyant dans le choix de ses gouvernants. La démocratie serait préservée en ce qu'elle donnerait *« l'égale possibilité de choisir les gouvernants (et de les renvoyer). »* (Manin, 1995, p. 306-308)[12]. Abandon du statut théorique de gouvernant, jamais mis en pratique, pour une servitude choisie et imposée par l'usage.

13 La démocratie athénienne paraissait « *singulièrement mal outillée face à la complexité sociale* » pour Y. Papadopoulos (1998, p. 239). Sans doute les athéniens de cette époque seraient-ils en peine de diriger notre société contemporaine mais nos contemporains ne sont-ils pas « outillés » pour comprendre les enjeux de leur époque ? La société athénienne ne nous semblerait-elle pas complexe si nous devions y être confrontés actuellement ? Nous pensons pouvoir affirmer sans optimisme béat que nous sommes au moins aussi adaptés à notre monde que les grecs l'étaient au leur. Pour R. de Sizif (1998, p. 17), trouver évident qu'il y ait des énarques en politique revient à confondre *« maçon et architecte ou soutier et capitaine de bateau ».* Cette confusion des rôles n'existait pas dans la démocratie athénienne. Les experts, qu'ils fussent ou non esclaves, étaient subordonnés aux magistrats tirés au sort. L'absence de qualification particulière pour exercer les

magistratures du temps de la démocratie grecque n'était en rien rédhibitoire, chaque citoyen était l'égal de l'autre quel que soit sa fortune et son niveau d'instruction. L'absence d'expertise pouvait même être considérée comme une qualité : *« Cléon défendait la démocratie en soutenant que l'intérêt de la cité était mieux défendu par cette majorité (plèthos) de gens ordinaires, ignorants certes, mais modérés et sensés (sôphrones), capables donc de transformer leur ignorance en qualité.* » (Fouchard, 1997, p. 211)[13]. L'existence du suffrage universel, du référendum, des jurys de Cours d'Assises, nous rappelle qu'y compris sur des questions importantes, le peuple peut trancher entre différents avis d'experts. Il n'est pas certain en outre que des experts, tous sortis du même moule scolaire et familial, soient aptes à gérer la complexité et la nécessité de multiplier les angles d'approche d'un problème nouveau pour le résoudre. L'homogénéisation de la classe politique conduit à l'appauvrissement de la pensée, au manque d'esprit critique, au conformisme. Si la question était seulement celle de l'expertise, le moule d'où sortent nos élites politiques devrait accroître la proportion d'individus d'origine modeste, puisque les moyens d'information et de formation gagnent en performance technique, au lieu de la restreindre. Voici ci-après un tableau donnant la proportion d'étudiants d'origine populaire (enfants de paysans, ouvriers, employé, artisan et commerçant) en pourcentage dans quatre grandes écoles :

Années	1951-1955	1973-1977	1989-1993
Ecole polytechnique	21	12,2	7,8
École Nationale d'Administration	18,3	15,4	6,1
École Normale Supérieure	23,9	16,4	6,1
Hautes Études Commerciales	38,2	?	11,8

EURIAT (M.), THÉLOT (C.), (1995), LE RECRUTEMENT SOCIAL DE L'ÉLITE SCOLAIRE EN FRANCE. ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS DE 1950 À 1990, REVUE FRANÇAISE DE SOCIOLOGIE, 36, 3, 403-438.

14 Ce mouvement constant ne laisse aucun doute sur la volonté de renforcement du système représentatif au détriment de la démocratie. Les prétextes pour l'imposer ne manquent pas, nous l'avons vu. Il en irait, selon certains auteurs, de la survie même de la démocratie : l'affaiblir pour mieux la préserver. La sauvegarde de la démocratie nécessiterait d'éloigner le peuple de la gouvernance. « *Si on ne valorise pas les communautés partielles traditionnelles, de nouvelles s'imposeront, autrement plus radicales et beaucoup plus proches d'une contestation de l'espace public démocratique [...]. Bref, recréer des distances, alors que le mouvement démocratique depuis deux siècles s'est efforcé de les réduire.* » (Wolton, 1997 ; p. 171-172)[14]. Pour A. Touraine (1994, p. 72)[15], la démocratie est constituée par le triptyque, société civile, système politique et État : « *[la démocratie] signifie qu'à la logique qui descend de l'État vers le système politique puis vers la société civile se substitue une logique qui va de bas en haut [...] ; ce qui n'enlève leur autonomie ni à l'État ni au système politique. Un gouvernement national ou local qui serait directement au service direct de l'opinion publique aurait des effets déplorables.* » Très éloignée de ce modèle systémique, la démocratie ne propose pas de mettre un gouvernement au service direct d'une opinion publique mais de donner au peuple, toutes classes confondues, l'exercice du pouvoir. Si la définition et la formation de l'opinion publique restent mystérieuses et abstraites, cette dernière ne peut

être assimilée aux décisions que le Conseil (βουλή) était chargé de faire appliquer. Ces décisions faisaient suite à des débats publics clos par un vote majoritaire. Il ne s'agissait ni du résultat d'un sondage, ni d'une collection d'opinion individuelles avant confrontation et décentration.

15 Des chercheurs ont travaillé sur des expériences de « Démocratie électronique » et leurs analyses ont montré à quel point le travail scientifique lui-même et l'appréciation des différents modèles de rencontres délibératives est biaisé aussi par l'idéologie de l'observateur. À titre d'exemple, ce commentaire sur une expérience menée aux État-Unis, le Santa Monica's Public Electronic Network (PEN) : *« L'expérience de Santa Monica indique que la révolution Internet et multimédia ne remédiera pas aux problèmes majeurs comme l'apathie du public. La plupart des gens à Santa Monica ou ailleurs ne sont pas intéressés par la participation qu'elle soit réelle ou virtuelle. »* (Docter et Dutton, 1998, p. 145)[16]. Alors que les gouvernants ne participent plus du tout depuis des années aux conférences du PEN, l'apathie et le manque d'intérêt sont attribués au public malgré la longévité de sa participation.

16 Les chercheurs qui condamnent toute idée de participation ne traiteront pas les expériences de « démocratie participative », si tant est que ce terme ait un sens, de la même manière que ceux pour qui le système représentatif est un pis-aller. Ici, l'analyse plébiscite le silence du peuple en matière de gouvernance : l'étude est conduite par des chercheurs affirmant que sans représentation il n'y aurait *« ni volonté individuelle, ni bien commun »* et que *« La représentation n'est pas un pis-aller, un ersatz de démocratie directe. Elle est la pierre angulaire de la démocratie, [...]. Tous ceux qui ont insisté sur le rôle constitutif de la coupure entre le représenté et son représentant ont mille fois raison. »* (Gallon et al., 2001, p. 164)[17]. Là, le silence imposé aux citoyens, malgré la faisabilité technique des échanges, est condamné : *« Cette incapacité ou ce manque de volonté d'explorer au maximum le potentiel d'interactivité inhérent à la nouvelle technologie pose des questions comme celle de savoir pourquoi les promesses n'ont pas été tenues. »* Tsagarousianou (1998, p. 170)[18], ou encore D. Tambini (1998, p. 97)[19] qui déplore le manque de volonté des équipes dirigeantes d'intégrer l'Internet dans leurs pratiques et d'échanger via le courrier électronique avec les citoyens. Bien que les objets expérimentaux et les observateurs appartiennent à des pays différents, ce facteur culturel oriente moins l'analyse que l'idéologie qui la sous-tend.

17 Pour conclure, disons que toute tentative de transformation du système délibératif nécessite au préalable la définition claire et précise de l'idéal poursuivi à la fois par ceux qui cherchent à instaurer des rencontres délibératives, par ceux qui élaborent des modèles de rencontres et par ceux qui en étudient l'efficacité. S'agit-il de renforcer la démocratie en tendant vers plus de débat public ou au contraire de renforcer le système représentatif en sollicitant l'expression du peuple sans pour autant céder à ce dernier une part de gouvernance stratégique ? Il se pourrait que l'élite d'aujourd'hui, dans sa grande majorité, comme hier à Athènes cinq siècles avant J.-C., désapprouve la démocratie.

NOTES

1. Meuleau M., Piétri L. (1971), *Le monde et son histoire,* Paris, Robert Laffont.
2. « Art. unique. – Par dérogation aux dispositions de son Art. 90*, la Constitution sera révisée par le Gouvernement investi le 1er juin 1958 et ce dans les formes suivantes :
Le Gouvernement de la République établit un projet de Loi constitutionnelle mettant en œuvre les principes ci-après :
- Seul le suffrage universel est la source du pouvoir. C'est du suffrage universel ou des instances élues par lui que dérivent le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif ;
- Le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif doivent être effectivement séparés de façon que le Gouvernement et le Parlement assument chacun pour sa part et sous sa responsabilité la plénitude de leurs attributions ;
- Le Gouvernement doit être responsable devant le Parlement ;
- L'autorité judiciaire doit demeurer indépendante pour être à même d'assurer le respect des libertés essentielles telles qu'elles sont définies par le Préambule de la Constitution de 1946 et la Déclaration des Droits de l'homme à laquelle il se réfère.
[...]
* "La révision doit être décidée par une résolution adoptée à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale." »
3. de Sizif R. (1998), *La Stochocratie.* Paris, Les Belles Lettres.
4. Vedel G. (1995), *La démocratie continue* (préface), Paris, Bruylant.
5. Polin R. (1997), La République – Entre démocratie sociale et démocratie aristocratique, Paris, P U.F.
6. Pisier E. (1998), Les Modernes, in *Démocratie,* sous la dir. de R. Darnton et O. Duhamel, Paris, Eds du Rocher.
7. Duverger M. (1975), *Institutions politiques et Droit Constitutionnel 1/les grands systèmes politiques,* Paris, P.U.F.
8. Donegani J.M., Sadoun, M. (1994), *La démocratie imparfaite.* Paris, Gallimard.
9. Papadopoulos Y. (1998), *Démocratie directe,* Paris, Economica.
10. Scheer L. (1994), *La démocratie virtuelle,* Paris, Flammarion.
11. Kaufmann J. C. (2002), Les nouveaux barbares in *Le Monde,* 26 avril 2002, p. 12.
12. Manin B. (1995), *Principes du Gouvernement représentatif,* Paris, Flammarion.
13. Fouchard A. (1997), *Aristocratie et démocratie — idéologie et sociétés en Grèce ancienne,* Besançon, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté.
14. Wolton D. (1997), *Penser la Communication,* Paris, Flammarion.
15. Touraine A. (1994), *Qu'est-ce que la Démocratie ?* Paris, Fayard.
16. Docter S., Dutton W. (1998), Santa Monica's Public Electronic Network, in *Cyberdemocracy,* édité par R. Tsagarousianou, D. Tambini et C. Brian. Routledge.
17. Callon M., Lascoumes P. et Barthe, Y. (2001), *Agir dans un monde incertain,* Paris, Seuil.
18. Tsagarousianou R. (1998), Electronic democracy and the public sphere, in *Cyberdemocracy,* édité par R. Tsagarousianou, D. Tambini et C. Brian. Routledge, Étude sur le réseau Périclès, Grèce.
19. Tambini D. (1998), Civic Networking and universal rights to connectivity, in *Cyberdemocracy,* édité par R. Tsagarousianou, D. Tambini et C. Brian. Routledge, Étude sur le projet IperBolE à Bologne, Italie.

AUTEUR

ANNE-HÉLÈNE LE CORNEC-UBERTINI

Juriste, Psychologue et Docteur en Sciences de l'Information et de la Communication – GRESICO, Université de Bretagne-Sud

Délibération publique et réforme constitutionnelle

Dominique Leydet

1 Le changement constitutionnel démocratique dans des sociétés divisées est l'objet d'un intérêt renouvelé depuis environ une vingtaine d'années. Cet intérêt procède en grande partie de l'actualité politique elle-même : pensons à la transition vers la démocratie des régimes de l'ancienne Europe de l'Est communiste ; à la construction européenne ; à la fin du régime d'apartheid en Afrique du Sud, etc. Le Canada a également connu au cours des années 1980 et 1990 plusieurs processus de réforme constitutionnelle dont les résultats ont été pour le moins mitigés. Mais ce qui ressort avec beaucoup de force de ces débats constitutionnels et qui, je crois, n'est pas unique à l'expérience canadienne, c'est une exigence d'inclusion dans le processus de changement formulée par de nombreux citoyens et groupes, ainsi qu'une critique de tout processus qui ne se réduirait qu'à un simple marchandage à huis clos entre élites. La satisfaction de cette exigence semble être devenue une condition de légitimité de toute réforme en profondeur de la constitution et la délibération publique, telle que ressaisie dans les théories délibératives de la démocratie, prend, dans ce contexte, une grande pertinence.

2 Leur intuition commune est que la délibération, à la différence d'autres procédures de décision collective, est une méthode qui engage ses participants à poser ensemble la question de leur bien commun. Si certaines conditions sont satisfaites, elle peut produire des décisions que les citoyens eux-mêmes reconnaîtront comme légitimes, parce qu'ils les jugeront correctes/meilleures/plus justes ou raisonnables. La délibération publique est ainsi le concept charnière qui permet de lier bien commun, justification et légitimité. Mais au lieu de vouloir penser la délibération dans le cadre limité des institutions parlementaires, les théories délibératives de la démocratie reprennent également l'exigence participative issue de la tradition républicaine : tous les citoyens doivent pouvoir participer de façon significative à cette recherche collective du bien commun. Étant donné le degré élevé de complexité des « grands États modernes », les tenants de la démocratie délibérative reconnaissent que les démocraties contemporaines ne peuvent espérer devenir délibératives que par le biais des multiples associations de la société civile qui permettent aux citoyens de participer à la formulation d'intérêts et de valeurs

qui leur sont propres et à la réalisation de projets qui leur sont communs. La démocratie délibérative dépend alors de ce que des liens formels, semi-formels et informels soient établis entre les diverses associations de la société civile et les institutions politiques elles-mêmes.

3 Si l'on admet le caractère séduisant de cet idéal, une question se pose : est-il possible de penser des mécanismes institutionnels qui en permettent, de façon même partielle, la concrétisation et qui assurent l'inclusion, la participation des citoyens dans un processus de réforme constitutionnelle qui soit délibératif ? Dans le contexte de sociétés de masse, caractérisées par un degré élevé de complexité et, de surcroît, divisées, n'y a-t-il pas un risque bien réel que de telles tentatives ne soient dévoyées en une simple fonction de légitimation d'une réforme orchestrée d'en haut ? L'intérêt du pouvoir dans des exercices de délibération publique « réussis » ne soulève-t-il pas le danger de leur récupération ?

4 J'aimerais réfléchir sur les possibilités concrètes de délibération publique inclusive dans les processus de réforme constitutionnelle et sur les problèmes qu'elles posent à partir de l'expérience canadienne. Plus spécifiquement, j'appuierai ma réflexion sur la discussion d'un cas précis, soit celui des six conférences constitutionnelles organisées à l'hiver 1992 sous l'impulsion du gouvernement fédéral. En septembre 1991, en effet, le gouvernement canadien déposa à la Chambre des communes un projet ambitieux de réforme constitutionnelle : 28 propositions impliquant des changements à la Charte canadienne des droits et liberté ; l'enchâssement dans la constitution d'un droit des peuples autochtones à l'autogouvernement ; la réforme du Sénat ; des modifications au processus de nomination des juges à la Cour suprême du Canada ; la libéralisation des échanges entre les provinces ; certains changements dans la division des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement, etc.[1]

5 En présentant ce projet, le Premier ministre de l'époque, Brian Mulroney, insista sur le fait que ces propositions n'étaient qu'un point de départ, susceptible d'être modifié. Tirant les leçons des critiques reçues lors de la négociation de l'entente du Lac Meech, le Premier ministre disait vouloir encourager la participation des Canadiens dans le processus constitutionnel. Mais quelle forme donner à cette participation ? Au départ, il n'était pas question d'innover, mais de reprendre une formule déjà éprouvée, soit celle de la formation d'un comité parlementaire devant tenir des audiences publiques un peu partout au Canada. Un Comité mixte de la Chambre des Communes et du Sénat fut donc formé à l'automne 1991, mais dès novembre il dut interrompre ses travaux à cause de ratés organisationnels et de conflits internes. Craignant que le train constitutionnel ne déraille, le gouvernement fédéral décida d'organiser une série de conférences constitutionnelles dont le but ne serait pas de « recueillir des idées générales sur la façon ou l'opportunité de modifier la Constitution, mais plutôt [d']examiner les propositions formelles que le gouvernement avaient publiées »[2] Chacune des conférences, dont l'organisation fut confiée à des instituts de recherche indépendants, devait porter sur un sous-ensemble distinct des propositions fédérales et produire un rapport dans lequel il serait fait état des résultats des discussions. L'ensemble de ces rapports serait ensuite transmis au Comité mixte spécial dont le rôle serait de rédiger un rapport final, devant servir de base au processus de négociations intergouvernementales. Ainsi, le rapport des conférences à la prise de décision serait assuré de façon indirecte, bien que substantielle.

6 Je ne pourrai ici examiner l'ensemble des problèmes soulevés par les conférences constitutionnelles ; je ne ferai que toucher deux questions centrales : premièrement, quels sont les objectifs que peuvent avoir de tels forums délibératifs et quel mode de

composition doit-on leur associer ? Deuxièmement, quels sont les enjeux de la participation pour les minorités qui exigent une modification radicale du cadre constitutionnel ?

I. OBJECTIFS ET COMPOSITION

7 Quatre types d'objectifs sont généralement évoqués lorsque l'on discute de ce genre de forums délibératifs : critique, éducatif, prédictif et prescriptif.

Objectif critique

8 Les forums délibératifs sont appelés à jouer un rôle similaire aux forums informels de la société civile tels que caractérisés par Jürgen Habermas. Ils fonctionnent comme des « contextes de découverte » permettant de « découvrir des thèmes bénéficiant d'une résonance sociale globale, contribuer à d'éventuelles solutions, interpréter des valeurs, produire de bonnes raisons, en désamorcer d'autres »[3]. De tels forums contribuent à la formation de l'opinion, et se distinguent des assemblées dont le but est d'abord la prise de décision.

Objectif éducatif

9 On vise à introduire les participants et, à travers eux, la population en général aux complexités de la réforme constitutionnelle et à assurer une dissémination maximale des propositions sous une forme intéressante et accessible. On espère ainsi que les termes du débat public seront posés de façon informée, ouverte et positive.

Objectif prédictif

10 L'objectif du forum est de « tester » les propositions constitutionnelles qui sont sur la table et leurs alternatives éventuelles afin de permettre aux négociateurs d'anticiper ce que pourraient être les réactions du public tant envers des propositions spécifiques qu'envers le projet d'ensemble une fois arrivé au cap de la ratification.

Objectif prescriptif

11 Le forum délibératif doit fonctionner comme une assemblée dans laquelle la voix authentique du peuple arrive à expression ; dans un contexte constitutionnel, cela reviendrait à considérer ces forums comme une sorte d'assemblée constituante nouvelle manière dans laquelle s'exprimerait quelque chose comme un « We the People ».

12 Même si ces objectifs ne sont pas nécessairement mutuellement exclusifs, ils appellent cependant des modes de composition distincts qui posent différemment la question de la représentativité. Si l'objectif que l'on donne à de tels forums est d'abord de servir de contexte de découverte à la Habermas, il faut clairement privilégier la présence de groupes ayant des perspectives sociales et politiques très diverses et parfois largement minoritaires, mais dont la participation devrait faire en sorte que certains arguments fondés sur des principes, sur des exigences de justice soient enfin exprimés, entendus et pris en compte par la majorité. Cela pourrait impliquer la sur-représentation de certains

groupes avec la conséquence que ces forums ne soient pas perçus comme représentatifs de la population en général. Mais cela n'a pas à être problématique dans la mesure où on leur confère un rôle consultatif et où leur légitimité dépend moins de leur représentativité que de la nature des arguments qu'ils mettent en jeu. La question de la représentativité des participants ne peut être posée contre eux que lorsqu'ils prétendent parler pour le « peuple » et déclarent que les résultats des discussions dans lesquelles ils ont joué un rôle substantiel devraient être considérés comme des sentences du peuple lui-même. Par ailleurs, pour que ces forums puissent jouer leur rôle de nourrir le débat public, la formation de l'opinion, il faut s'assurer que les médias jouent de façon acceptable leur rôle de relais entre les discussions ayant lieu au sein du forum et la population en général.

13 Si l'objectif est d'abord éducatif, il faut favoriser la présence d'« experts » permettant de mieux faire comprendre aux citoyens ordinaires le sens des différentes modifications proposées et leurs alternatives possibles. Leur présence dans les ateliers et les séances plénières peut également assurer que l'expression d'opinions fondées sur une information fausse, partielle ou simpliste soit corrigée. Dans ce contexte, on peut également privilégier la présence de « leaders d'opinion » dont le rôle sera de relayer dans leurs communautés ce qu'ils auront retiré de leur participation. Dans ce cas aussi, les médias ont un rôle de premier plan à jouer : ils doivent transmettre le contenu des discussions de façon à ce que l'information de base soit relayée au public en général. Bien sur, l'existence d'une telle visée « éducative » doit faire craindre que ces forums ne se réduisent qu'en une opération de marketing devant légitimer l'entreprise de réforme constitutionnelle.

14 Si le but est d'abord prédictif, les forums devront alors rassembler un échantillon le plus représentatif possible de la population en général. Mais cette condition, certes nécessaire, est-elle suffisante pour leur assurer une valeur prédictive ? Pas si l'on en croit James Fishkin selon lequel les sondages d'opinion délibératifs qu'il organise ne sauraient prétendre avoir une telle valeur précisément parce qu'ils sont délibératifs.[4] Rappelons rapidement que les sondages de Fishkin consistent à permettre à un échantillon représentatif d'une population donnée de former une opinion informée et réfléchie sur une question déterminée. L'échantillon est constitué selon des procédures similaires à celles utilisées dans les sondages d'opinion classiques. Les individus sélectionnés sont invités à se rencontrer pendant deux ou trois jours dans un même lieu afin de discuter ensemble de la question. On leur envoie une « trousse » d'informations, qui se veut équilibrée, et qui présente les informations factuelles nécessaires à la formation d'une opinon éclairée, ainsi que les positions alternatives possibles. La délibération se produit à la fois en ateliers, ce qui permet à tous de s'exprimer, et en séances plénières. Des experts sont invités afin d'assister à la délibération et de présenter une large gamme de positions possibles. On recueille les opinions des participants préalablement à la délibération, mais aussi à la fin des discussions afin d'évaluer l'évolution des opinions liées à la discussion. Il n'y a pas de prise de décision commune, puisque les participants enregistrent leur opinion de façon isolée.

15 Fishkin considère que l'objectif de tels sondages ne peut être prédictif. Pourquoi ? Parce leurs résultats mettent en évidence la différence significative existant entre les opinions non informées et non réfléchies des individus en général et la position à laquelle ceux-ci parviennent lorsqu'on leur donne les outils et la possibilité de développer une opinion à la fois informée et réfléchie. Parce que seul un petit nombre d'individus pourra jamais

participer à ce type d'exercice, et que le débat public que permettent les média n'est absolument pas à même de favoriser la formation d'une opinion publique réfléchie, Fishkin considère que le résultat de ses sondages délibératifs ne peut permettre de prédire ce que pourrait être l'opinion majoritaire de la population sur la question débattue. La position de Fishkin est intéressante notamment par le pessimisme dont elle témoigne vis-à-vis du travail de médiation que peuvent effectuer les médias : il serait utopique de croire que ces derniers puissent permettre aux citoyens qui ne participent pas directement à la délibération publique d'avoir accès aux gains en information et en réflexion qui sont ceux des participants. En d'autres termes, on ne peut supposer que le débat public, tel qu'il peut être mené dans une démocratie de masse où les médias jouent un rôle central, puisse faire progresser l'opinion de façon relativement similaire à ce qui se passe dans l'enceinte délibérative que ménagent ces sondages.

16 Enfin, si l'objectif est « prescriptif », la composition des forums doit être telle que les consensus sur lesquels les discussions aboutiront pourront être considérés comme exprimant la voix authentique du peuple. Toute prétention de ce type est évidemment très problématique, notamment parce qu'elle suppose une conception de la représentation démocratique qui peut faire l'objet de contestations. Reprenons l'exemple des sondages d'opinion délibératifs, pour lesquels Fishkin revendique une valeur prescriptive. Sur quoi se fonde, selon lui, cette prétention ?

> « The basic point is that deliberative opinion polls offer direct democracy among a group of politically equal participants who, as a statistical microcosm of the society, represent or stand for the deliberation of the whole. The institution is, in that sense, a direct face-to-face society for its participants and a representative institution for the Nation itself ».[5]

17 Ainsi, la valeur prescriptive de ces sondages tiendrait à l'association de deux éléments : premièrement, leur résultat est le produit d'un exercice authentique de délibération ; en tant que tel, il a plus de valeur que l'opinion non réfléchie et non informée de la population en générale. Deuxièmement, ces sondages ont un caractère représentatif qui tient au fait que les participants constituent un microcosme de la population en général ; si bien que l'on peut prétendre que leurs conclusions sont celles à laquelle la nation dans son ensemble arriverait si elle pouvait véritablement délibérer. Il est intéressant de constater que Fishkin reprend sans la critiquer, sans même la discuter, la conception de la représentation qui est celle des sondages, soit une forme de représentation-miroir. Cette conception de la représentation peut se défendre s'il s'agit de prendre un instantané de l'état de l'opinion, ce que visent les sondages classiques, mais elle devient très contestable, dès lors qu'un tel instantané n'est pas le but de l'opération, mais plutôt la représentation de la « nation ».

18 En effet, il existe plusieurs théories concurrentes quant à la façon de représenter la nation ou le « peuple » pour permettre l'expression de sa voix authentique. On pourrait considérer, en effet, que cette voix ne peut être entendue que si l'on s'assure que tous les principaux intérêts de la société sont représentés de manière suffisante[6]. Si l'on juge, toutefois, que seule la représentation des citoyens, sur une base individuelle, peut permettre l'expression de la nation, on serait autorisé à considérer que l'élection seule, plutôt que les techniques d'échantillonnage propres aux sondages, peut l'assurer. Mais alors nous aurions une assemblée constituante rassemblant les représentants du peuple et non plus un dispositif permettant aux individus, à la société civile de former une opinion indépendante des institutions politiques formelles. Je ne pense pas qu'il y ait

d'issue satisfaisante à ces contestations, aussi il me semble que, quoi qu'en dise Fishkin, ce type de forums ne peut prétendre avoir un caractère prescriptif.

19 Cela étant, les deux seuls types d'objectifs que l'on peut raisonnablement donner aux forums délibératifs sont critiques et/ou éducatifs, mais ni descriptifs, ni prescriptifs. Par ailleurs, le pessimisme de Fishkin quant au rôle des médias doit être gardé à l'esprit. Dans le cas de forums ayant des objectifs critiques ou éducatifs, on ne leur demande que d'assurer une fonction de relais entre ce qui se passe dans l'enceinte délibérative et le public en général ; on ne prétend pas qu'ils puissent eux-mêmes fonctionner comme des instruments de la délibération, ce qu'ils ne peuvent assurément pas faire. Mais leur capacité à agir comme relais n'est pas évidente et devrait elle-même faire l'objet d'une analyse circonstanciée, à laquelle je ne pourrai me consacrer ici.

20 Comment caractériser les conférences constitutionnelles de l'hiver 1992 en référence à ces quatre types d'objectifs ? Cela n'est pas un exercice facile parce que les objectifs donnés par le gouvernement impliquaient un mélange de ces différents éléments ; ce qui explique, pour une part au moins, l'hétérogénéité de leur composition. Ainsi, un des objectifs premiers de ces conférences, dans l'esprit du gouvernement, était certainement éducatif. Il leur revenait, en effet, « de mieux faire comprendre aux Canadiens les modifications constitutionnelles proposées ou d'éventuelles solutions de rechange. »[7] Il s'agissait aussi, nous l'avons signalé d'emblée, de remettre le processus de réforme sur les rails, c'est-à-dire de faire en sorte que les Canadiens considèrent les changements constitutionnels de façon plus positive. Dans cette optique, on comprend que le gouvernement ait voulu s'assurer de la présence significative d'experts en matière constitutionnelle devant « représenter un échantillon vaste et équilibré d'opinions »[8]. Leur rôle était à la fois d'animer les ateliers et les séances plénières et d'assurer une qualité minimale aux discussions.

21 Cela dit, ces conférences avaient également des objectifs plus substantiels : il leur revenait, d'une part, « de favoriser l'expression d'opinions portant précisément sur l'applicabilité de chaque proposition et la recherche de solutions de rechange acceptables » ; d'autre part, « de cerner les idées largement acceptées par la population et de discuter des compromis possibles »[9]. Ce dernier objectif laisse entendre que l'on espérait que ces conférences dégagent des consensus qui pourraient être considérés comme des indices des solutions acceptables pour l'ensemble de la population. Et il est vrai que ces conférences étaient composées pour une part de « Canadiens ordinaires »[10] qui furent beaucoup observés pendant les discussions. Cependant, la composition des conférences était trop hétérogène pour qu'on puisse les considérer comme formant dans leur ensemble un échantillon représentatif de la population canadienne en général.

22 En effet, mis à part les experts, les Canadiens ordinaires et la représentation ex officio de députés, de sénateurs et de représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement avait également enjoint les instituts d'« assurer la bonne représentation d'un échantillon raisonnable des principaux groupes d'intérêt, notamment les entreprises, les syndicats et les organismes non gouvernementaux. »[11] Leurs représentants constituaient, en fait, la catégorie la plus importante en termes de nombre. Il est clair que la présence de ces groupes eut un impact important sur le cours des conférences constitutionnelles dans la mesure où leur présence en nombre significatif et leurs capacités organisationnelles leur permirent d'influencer de façon substantielle les délibérations. Certains ont même qualifié leur influence de « disproportionnée » ce qui présuppose que les conférences auraient dû fonctionner comme un microcosme de la

société canadienne. Selon cette conception, le poids « disproportionné » des groupes d'intérêt sur les débats aurait déformé leurs résultats parce que ces groupes n'étaient pas représentatifs de la population générale ni, dans plusieurs cas, de leurs propres membres. Mais, comme nous l'avons vu dans notre discussion des objectifs critiques, si la participation de tels groupes dans des forums tels que les Conférences constitutionnelles est basée sur leur capacité à fonder leurs positions et prétentions sur des raisons de principe, la question de leur représentativité n'a pas à être posée ou, du moins, elle n'a pas à être comprise comme mettant en cause l'importance et la légitimité de leur contribution. Mais si l'on adopte cette conception critique de la fonction de la délibération publique dans le processus de réforme constitutionnelle, alors il faut réfléchir sérieusement sur le type de groupes que l'on souhaite voir présent, dans quelles proportions et pour quelles raisons.

23 Cela étant dit, il reste que la présence importante des groupes d'intérêt explique, pour une part au moins, le fait que la représentativité des consensus auxquels les conférences en sont arrivées ait été mise en cause dans plusieurs cas. Les gouvernements pouvaient-ils vraiment recevoir leurs conclusions comme ayant une valeur prédictive et considérer qu'elles étaient partagées, ou du moins partageables, par la population en général ? Pas dans les cas où ces conclusions s'éloignaient significativement des sondages. Ainsi, le « consensus » de la conférence de Halifax sur la notion de fédéralisme asymétrique ne fut pas repris par le gouvernement fédéral non pas parce qu'il s'y opposait, mais parce que ce consensus semblait contredire ce que les sondages disaient de l'opinion publique canadienne et ce qui constituait la sagesse commune depuis l'échec de l'entente du Lac Meech, à savoir que tout ce qui pourrait se ramener de près ou de loin à un statut particulier pour le Québec était inacceptable au reste du Canada.

24 L'idée que les conclusions de ces conférences devait avoir une valeur prescriptive pour le reste du processus de négociations a été également présente de façon diffuse, même si le gouvernement fédéral ne les avait clairement pas conçu dans cet esprit. Plusieurs observateurs ont eu ainsi tendance à qualifier ces conférences de « mini-assemblées constituantes »[12] ce qui conférait implicitement une valeur prescriptive à leurs résultats. Des participants eux-mêmes, notamment les représentants de certaines ONG, ont formulé de telles prétentions et critiqué la légitimité de toute déviation par rapport à leurs conclusions. Tout ceci est compréhensible si l'on garde à l'esprit, d'une part, le fait que ces discussions se soient déroulées sur le fond d'un climat de très grande suspicion par rapport à la classe politique elle-même et, d'autre part, que ces conférences étaient ce qui se rapprochait le plus d'une formation publique de l'opinion dans l'expérience constitutionnelle canadienne. Par rapport aux séances de marchandage à huis clos auxquelles les méthodes du fédéralisme exécutif avaient habitué les Canadiens, en effet, ces conférences faisaient l'effet d'une véritable bouffée d'air frais. Cela dit, il est clair que l'appellation de « mini-assemblées constituantes » était abusive et qu'elles ne pouvaient prétendre, légitimement, à une telle qualité.

25 De fait, si on peut parler de succès de ces conférences, c'est beaucoup plus en termes de leurs objectifs éducatifs et aussi relativement à ce que j'ai appelé les objectifs critiques. D'une part, les conférences permirent au gouvernement de sauver le processus de réforme après la débâcle initiale du Comité mixte et contribuèrent pour beaucoup à améliorer l'attitude du public vis-à-vis du projet de réforme constitutionnelle. Mais on ne peut pour autant les qualifier de simple opération de marketing puisque, d'autre part, elles eurent pour effet d'enterrer un certain nombre de propositions auxquelles le parti

Conservateur au pouvoir à Ottawa tenait beaucoup : je pense, par exemple, au projet de libéralisation du marché inter-provincial et à l'enchâssement dans la Charte des droits et liberté du droit de propriété. Les conférences permirent aussi aux représentants autochtones, j'y reviendrai plus bas, de présenter au public leurs principales revendications et de conduire le Comité mixte à approuver dans son rapport l'affirmation d'un droit inhérent des peuples autochtones à l'autogouvernement, ce que ne prévoyaient pas les propositions fédérales de septembre 1991.

II. LE PROBLÈME DES MINORITÉS

26 Un des problèmes fondamentaux que pose l'organisation de tels forums dans le contexte de sociétés divisées est celui de la participation de minorités dont les exigences impliquent une mise en cause radicale du cadre constitutionnel.

27 En effet, l'idée même de délibération publique implique au minimum, d'une part, l'adhésion à un certain nombre de principes qui rendent possible la délibération elle-même : je pense essentiellement aux libertés fondamentales ainsi qu'à l'égalité formelle des participants. D'autre part, elle suppose aussi la volonté des participants de se projeter dans un espace public commun comme membre d'une même communauté de délibération. Dans le contexte d'un processus de réforme constitutionnelle, cela peut sembler supposer un engagement dans le projet de reconstruction de la communauté politique. Comment penser alors la participation de groupes qui visent une redéfinition radicale des modalités de leur appartenance à cette communauté politique comme condition de leur « allégeance » ?

28 Le problème de la participation des minorités se pose, dans ce contexte, selon une double perspective. D'un côté, la majorité peut ressentir comme une menace la participation de groupes qu'elle considère comme mettant en cause l'idée même de projet commun. De l'autre, pourquoi ces groupes accepteraient-ils de participer à une entreprise qui semble présupposer une réponse positive à une question qui pour eux reste ouverte ? Dans la mesure où ils forment une minorité, leurs voix ne risquent-elles pas d'être noyées dans la position majoritaire ? Leur participation aurait alors peu d'impact sur les conclusions de la délibération, tout en risquant de la cautionner. Leur intérêt ne leur ordonne-il pas plutôt de rester à l'écart de tels processus et de préférer à un exercice de délibération en commun un processus de négociations formelles dont le but ne serait pas l'expression d'un « We the People », mais plutôt d'un pacte entre communautés distinctes ?

29 Lors des discussions constitutionnelles de 1991-1992, deux groupes répondaient à notre définition de minorité radicale : les Québécois[13] et les Autochtones. La situation, les revendications de ces deux groupes étaient fort différentes, et le problème de leur inclusion dans le processus de discussion fut également traité de façon différente, avec des conséquences importantes.

30 Dans le cas du Québec, l'échec de l'entente constitutionnelle du Lac Meech, que le gouvernement québécois avait fortement appuyé, amena le gouvernement de Robert Bourassa, d'une part, à organiser dès 1990 son propre processus de discussion et de consultation publique sur l'avenir constitutionnel du Québec et, d'autre part, à refuser de participer à des négociations constitutionnelles multipartites pour n'accepter comme interlocuteur que le seul gouvernement du Canada. Lorsque les conférences constitutionnelles furent organisées, les instituts responsables tentèrent d'assurer la

participation substantielle de groupes d'intérêts et d'ONG québécois reflétant l'opinion majoritaire des Québécois, lesquels penchaient au minimum pour une redéfinition importante du cadre fédéral canadien, sinon pour la sécession. Les syndicats, les groupes environnementaux, les organisations féministes, les associations culturelles du Québec refusèrent cette invitation, sous prétexte que leurs positions étaient déjà bien connues. En cela, ils faisaient leur la position du gouvernement québécois. À ces conférences, le Québec fut donc essentiellement représenté par des individus appartenant à des associations patronales, soit par des fédéralistes généralement sympathiques à une décentralisation modérée des pouvoirs du gouvernement fédéral. Cela eut pour conséquence que les positions autonomistes, souverainistes ou fortement nationalistes ne furent que très peu présentes à ces conférences alors qu'elles représentaient une proportion très significative de l'opinion publique québécoise.

31 Par ailleurs, aucune de ces conférences ne devait être consacrée spécifiquement aux revendications québécoises, même si l'on admettait que la Conférence de Halifax, portant sur la division des pouvoirs, et celle de Toronto, portant sur la Charte, touchaient de près ces préoccupations. Les résultats de ces deux conférences ont été considérés peu satisfaisants par le gouvernement du Québec et par la plupart des observateurs de cette province : on constatait, certes, l'expression d'une certaine bonne volonté, de bons sentiments vis-à-vis du Québec, mais on regrettait surtout l'absence de propositions concrètes pouvant répondre aux objectifs du Québec dans ce processus de réforme de la Constitution.

32 Aussi, il revint au Comité mixte spécial de tenter de répondre à l'insatisfaction exprimée par le Québec devant le résultat des conférences constitutionnelles, notamment au chapitre de la division des pouvoirs. Alors que la tâche concrète de formuler des propositions de réforme pouvant être acceptables au gouvernement québécois n'avait pas été une préoccupation importante des participants aux conférences, elle fut au centre des discussions du Comité qui faisait office d'antichambre immédiate aux négociations formelles. Cette réorientation pouvait sembler court-circuiter les conférences elles-mêmes, dont les résultats étaient maintenant vus par une bonne partie de l'opinion publique canadienne-anglaise comme l'expression de la volonté démocratique du Canada. Il y avait là un autre prix à payer pour le peu de participation des Québécois au processus de discussion.

33 La question de la participation autochtone se posait en des termes différents. Tout d'abord, l'opinion publique canadienne était généralement bien disposée en faveur des revendications autochtones. On considérait que ceux-ci avaient été les grands oubliés des tentatives précédentes de réforme constitutionnelle et que, par ailleurs, le rapport de type colonial existant entre le Canada et les premières nations était un scandale tant sur le plan des principes, que sur celui de ses effets pratiques. Dès l'hiver, le gouvernement canadien évoqua avec les associations autochtones la possibilité d'organiser une conférence constitutionnelle portant spécifiquement sur la question autochtone. Le gouvernement retira cette proposition devant les réticences de certaines de ces organisations. Cependant, le succès de ces conférences et la capacité de certains leaders autochtones de les utiliser comme caisse de résonance pour leurs revendications finit par venir à bout de ces scrupules. Ainsi, après discussions avec les grandes organisations autochtones, l'Institut Niagara, responsable de la conférence constitutionnelle de Toronto, décida d'inclure à son ordre du jour une séance plénière sur les questions autochtones. Cette séance et les discussions qui la suivirent eurent pour résultat l'appui

des participants à la reconnaissance d'un droit inhérent des peuples autochtones à l'autogouvernement et l'affirmation du besoin d'organiser une conférence spéciale sur les questions autochtones. Une sixième conférence constitutionnelle, portant uniquement sur la question autochtone, fut donc finalement organisée. Ses modalités firent l'objet d'un accord négocié entre le Ministre responsable des Affaires constitutionnelles Joe Clark et les leaders des quatre grandes organisations autochtones : celles-ci purent choisir la moitié des participants[14]. L'objectif de la conférence était de constituer « une tribune publique de discussion générale sur les questions qui intéressent les Autochtones et d'informer le public au sujet de ces questions ». Elle devait également « amorcer une discussion sur les aspects pratiques liés à l'autonomie gouvernementale et à la reconnaissance des Premières Nations »[15].

34 Si la Conférence d'Ottawa ne put se tenir qu'après que le Comité mixte spécial ait lui-même remis son rapport et alors que tous les regards se tournaient déjà vers le processus de négociations formelles qui s'enclenchait, quelque chose d'essentiel, cependant, était acquis : soit l'engagement des parties à discuter sérieusement des principales revendications autochtones sur les questions relatives à l'autonomie gouvernementale et ce en les intégrant de façon significative au processus de négociations formelles.

35 Que peut-on tirer comme conclusions plus générales de ce rapide survol des stratégies très différentes adoptées par les groupes autochtones et le Québec face aux Conférences constitutionnelles de l'hiver 1992 ? Disons d'emblée qu'il ne peut y avoir de réponse toute faite à la question de la participation. Il est clair que le refus de participer a pour conséquence que les arguments, les revendications des minorités radicales ne seront pas entendues ou alors ne seront relayées que par des intermédiaires plus ou moins efficaces. Leur non-participation peut alors faciliter la formation de pseudo-consensus et permettre à la majorité d'éviter de confronter l'étendue réelle des désaccords. Étant donné le poids numérique du Québec dans la Fédération, les milieux nationalistes n'auraient pas dû craindre d'être noyés dans la majorité et on peut croire que leur participation aurait minimalement permis aux participants du reste du Canada de mieux apprécier la teneur et la complexité des revendications québécoises. Si la délibération ne mène pas nécessairement à l'accord, elle permet au moins de clarifier les positions en présence, en permettant leur expression. Cela aurait donné des résultats certes moins consensuels, mais sans doute plus fidèles à ce qu'était l'état respectif des opinions publiques au Canada et au Québec. Ce que montre, par ailleurs, le cas de la participation des associations autochtones aux conférences, ce n'est pas tant les vertus générales de la délibération dans le rapprochement des communautés que l'importance de ce que la majorité soit déjà prédisposée à entendre avec sympathie les revendications et les arguments des minorités. Pour mener plus loin que le simple constat des différences, la délibération publique suppose, en effet, un degré de solidarité, de reconnaissance mutuelle que l'on ne saurait sous-estimer.

NOTES

1. Pour une étude de l'ensemble de ce processus de réforme voir Peter Russell, *Constitutional Odyssey. Can Canadians Become A Sovereign People ?,* 2d Ed., Toronto, University of Toronto Press, 1993.

2. Peter Harrison, *Le Secrétariat des conférences constitutionnelles : Une réponse originale à un défi de gestion publique,* Centre canadien de gestion, 24 juin 1992, 3.

3. Jürgen Habermas, « La souveraineté populaire comme procédure », *Lignes,* No. 7, sept. 1989, 50. Sur la distinction entre contextes de découverte et contextes de justification, voir Jürgen Habennas, *Between Facts and Norms,* tr. W. Rehg, Cambridge, Mass., MIT Press, 1996, 307-308.

4. James S. Fishkin, *Democracy and Deliberation. New Directions for Democratic Reform,* New Haven, London, Yale University Press, 1991.

5. James S. Fishkin, Democracy and Deliberation, 93.

6. Sur les différentes théories de la représentation, voir Hanna Fenichel Pitkin, The Concept of Representation, Berkeley, University of California Press, 1967.

7. Communiqué, Président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles, 2 déc. 1991.

8. Communiqué, 2 déc. 1991. Ces experts ont constitué environ 15 % du nombre total de participants.

9. Ibid.

10. La sélection de ces « Canadiens ordinaires » se fit sur la base suivante : le gouvernement fit paraître des publicités dans les grands quotidiens du pays demandant aux citoyens de déposer une demande de participation à ces conférences, accompagnée d'une lettre de motivation dans laquelle les candidats devaient démontrer certaines connaissances en matière constitutionnelle et décrire leur implication dans leur milieu. Les instituts tirèrent au sort 1 200 noms parmi ceux qui avaient déposé une demande puis opérèrent une dernière sélection afin d'éviter la présence d'individus dont le seul objectif serait de se « vider le cœur » en public.

11. Communiqué, 2 décembre 1991.

12. Voir, par exemple, Peter Russell, *Constitutional Odyssey,* 177.

13. Aucun de ces deux groupes n'est évidemment monolithique, voilà pourquoi il faut comprendre ces expressions : les « Québécois » ; les « Autochtones » comme un raccourci qui demanderait à être explicité.

14. Les 92 autres participants devaient inclure des experts sur les questions autochtones, des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux, des députés et des sénateurs, ainsi que quelque 28 membres du public.

15. Communiqué, Président du Conseil privé et ministre responsable des affaires constitutionnelles, 3 mars 1992.

AUTEUR

DOMINIQUE LEYDET

Professeur agrégé de Philosophie - Université du Québec, Montréal

Que peut-on espérer du débat public, ou l'inflation normative autour de l'idée de délibération

Estelle Ferrarese

1 À côté du constat empirique sans cesse renouvelé d'une participation au politique de plus en plus restreinte, combiné à celui d'un débat qui se réduit au spectacle, il existe au sein de la théorie de la délibération une tendance inverse, celle d'une fuite dans le normatif ; le processus délibératif s'y trouve érigé en objet d'attentes de plus en plus lourdes. Non seulement la définition (normative) de la démocratie tend de plus en plus à être ramenée au moment, ou à l'espace, de la délibération, mais la délibération, en tant que processus de formation de la volonté, moment qui précède le choix, est parée de nouvelles promesses.

2 Résurgences aiguisées de vieux thèmes retaillés à l'aune des sociétés complexes, ou tentatives sans histoire, elles font de la délibération autre chose que la simple discussion entre citoyens, ou entre personnes affectées par la décision, en vue de l'organisation et de la régulation de la vie en commun.

3 M'employant à porter à la lumière une communauté de vue entre des réflexions qui toutes sont des alternatives aux théories basées sur l'intérêt, je laisserai ici dans l'ombre les variations et les hiatus parfois par ailleurs insolubles. Une même promesse peut être attribuée à la délibération que l'on pose ou non la nécessité d'une forme de vertu, d'orientation vers le bien commun de la part des interlocuteurs, que l'on fasse coïncider ou non la discussion et le processus de décision, que l'on présuppose ou non un terrain commun partagé avec tous les autres, l'expérience d'un lien entre les citoyens naissant de la coopération sociale.

4 Plus généralement, ces notes ne visent pas à établir un relevé exhaustif des prises de position mais à dégager les modalités d'une fuite en avant.

5 Quatre mouvements se dégagent, qui ne sont évidemment pas dénués d'articulations entre eux, et imputent au processus délibératif la production du juste, la production

d'hommes meilleurs, la production de la reconnaissance, et enfin, la production de l'être-ensemble.

6 Un premier pas, qui est aussi le plus ancien, et le plus récurrent dans l'épaississement normatif que connaît le processus délibératif, consiste à lui conférer la vertu d'établir, de découvrir, ou d'approcher, le juste et/ou le bien. L'idée que la délibération est davantage fondée que les autres modes de décision (notamment que la décision par une seule personne), ne résulte alors pas seulement de l'argument selon lequel elle est plus juste, vis-à-vis de ceux qui sont concernés, dans la mesure où elle les associe tous également à cette prise de décision. Elle repose également sur la foi dans le fait que le résultat obtenu est meilleur : plus juste, plus pertinent ou plus vrai, ou en tout cas approchant ces qualités de manière asymptotique au fur et à mesure que se poursuit la discussion. En d'autres termes, la normativité ne fait pas que précéder la délibération, en ce sens que celle-ci doit avoir lieu parce que d'elle naît la liberté ou l'autonomie, elle l'embrasse dans son entier. La classique normativité *en amont* d'un concept, d'une idée, est doublée d'une normativité *en aval* de son accomplissement.

7 Prenant fréquemment la forme de l'assertion selon laquelle la délibération constitue une procédure de *rationalisation* des décisions, cette redondance dans la normativité est déjà présente dans ce que Carl Schmitt découvrait dans le parlementarisme libéral, dans l'hypothèse d'une société métamorphosée en un immense club au sein duquel la vérité émerge d'elle-même de la délibération.[1] Ainsi Guizot pense-t-il chacune des instances-instituées ou non – d'un régime libéral en fonction de la recherche de la vérité : « C'est de plus le caractère du système qui n'admet nulle part la légitimité du pouvoir absolu d'obliger tous les citoyens à chercher sans cesse, et dans chaque occasion, la vérité, la raison, la justice, qui doivent régler le pouvoir de fait. C'est ce que fait le système représentatif : 1° par la discussion qui oblige les pouvoirs à chercher en commun la vérité ; 2° par la publicité qui met les pouvoirs occupés de cette recherche sous les yeux des citoyens ; 3° par la liberté de la presse qui provoque les citoyens eux-mêmes à chercher la vérité et à la dire au pouvoir ».[2]

8 On trouve aussi de cette promesse qui ne fonde pas la délibération mais lui échoit, dans l'œuvre de Dewey, chez qui la sphère publique en tant qu'espace de délibération est « le medium cognitif à l'aide duquel la société cherche, expérimentalement, à explorer, traiter et résoudre ses propres problèmes, grâce à la coordination de l'action sociale. »[3] C'est pourquoi la démocratie représente, comme il l'affirme dans *The Public and ils Problems,* la forme politique d'organisation dans laquelle l'intelligence humaine atteint un développement complet : c'est seulement lorsque les méthodes de débat public des convictions individuelles revêtent une forme institutionnelle que, dans la vie sociale, le caractère communicatif de résolution rationnelle des problèmes peut avoir libre cours, et que la qualité des solutions trouvées, qui dépend de la qualité de la coopération des interlocuteurs augmente, comme c'est le cas dans les sciences naturelles[4], auxquelles Dewey emprunte son modèle.

9 Et cette normativité liée à la validité de la volonté formée dans la délibération infuse évidemment la théorie de Habermas, chez qui les énoncés résultant du processus délibératif au sein des espaces publics informels et institutionnalisés se voient conférer une présomption de rationalité.

10 Toutefois, la normativité conférée au processus de délibération redouble lorsque, glissement subtil mais cardinal, il n'est plus ce qui organise ou permet la découverte du

juste, il le produit, tendance qui se trouve conjuguée à une limitation du thème de la justice aux contours de la délibération.

11 C'est le sens du récent « tournant procédural », amorcé notamment dans le sillage de Habermas. Ne préjugeant d'aucun thème ni à l'entrée ni à la sortie de l'espace public, le procéduralisme postule le « retrait » d'un certain nombre de préalables dans les procédures de discussion. L'appareil théorique fait de présupposés, avertissements, conditions, pour que la délibération assume sa tache normative disparaît, la procédure reste seule. « La raison pratique s'est retirée des esprits vers les procédures »[5], écrit Habermas, elle est désormais présente dans les règles de discussion et les formes d'argumentation qui empruntent leur contenu normatif à la base de validité de l'activité orientée vers l'entente ; en d'autres termes, le jeu même de la délibération produit des contraintes qui ne peuvent qu'amener au juste et au bien. Ce sont les procédures elles-mêmes qui, sans autre appui ou référent, produisent le juste.

12 Ainsi chez Habermas « la discussion pratique se laisse concevoir comme un processus d'intercompréhension qui, *d'après sa forme même,* assigne à tous les participants en même temps l'adoption idéale de rôle »[6] Il s'appuie sur le modèle de la communication de Mead, selon lequel « la signification est ce qui peut être indiqué à des tiers par le processus même qui l'indique en même temps à celui qui en donne l'indication. Dans la mesure où l'homme se montre à lui-même une signification comme s'il était l'autre, il prend la perspective de cet autre, en même temps qu'il l'indique à l'autre dans sa propre perspective »[7] De là vient l'idée que le test d'universalisation des points de vue pratiques ne peut se produire qu'au sein d'une situation délibérative dans laquelle chacun est obligé d'adopter à tour de rôle le point de vue de tous les autres, afin de voir si une norme peut être voulue par tous.[8] Or Habermas ne comprend cette prise en considération de l'autre comme un acte de « sympathie ». C'est la réalité de la confrontation des arguments qui permet la médiation de l'universel et du particulier, la production du juste : « L'entente réalisée discursivement dépend simultanément du "oui" et du "non" insubstituable de tout un chacun »[9], et pour lui, les discussions menées de manière intériorisée, déplacées « dans la solitude de l'âme », « ne sont pas les équivalents des discussions réelles *qui ne sont pas menées à bien* »[10]

13 Et le processus délibératif se trouve parallèlement et/ou conséquemment constitué en valeur par de nombreuses théories qui insistent sur les promesses portées par le jeu même de la confrontation des arguments, en termes de dépassement de la perspective égocentrique et de réflexivité.

14 La publicité des discours engendre que « ce n'est plus de manière non réfléchie que [les interlocuteurs] se rapportent à quelque chose dans le monde : ils relativisent plutôt leurs expressions au regard de la possibilité que leur validité soit contestée par d'autres acteurs. »[11] Quant à l'exercice même d'articuler son point de vue en public, il force à penser à ce que *les autres* considéreraient comme une bonne raison, transformant par là les opinions singulières.

15 D'une part, la conscience que je suis en situation de résolution collective d'un problème avec des autres qui ont des perspectives différentes et ont le droit de mettre en question mes prétentions, me force à transformer mes expressions d'intérêt personnel. L'idée se trouve dans l'œuvre de Hannah Arendt, au travers du principe de « mentalité élargie ». Ainsi qu'elle l'écrit dans *La Crise de la culture,* « la pensée politique est représentative. Je forme une opinion en considérant une question donnée à différents points de vue, en me rendant présentes à l'esprit les positions de ceux qui sont absents ; c'est-à-dire que je les

représente. »[12] La délibération ne détermine pas seulement la légitimité des normes, mais également introduit l'autre dans son raisonnement. Chez Seyla Benhabib, l'intuition aboutit même au « pari pascalien » que la participation de groupes fondamentalistes à la discussion publique les forcera à clarifier l'enjeu de leur pratique politique, et par là les intégrera au moins en partie au jeu démocratique.[13]

16 D'autre part, la confrontation avec des perspectives différentes m'apprend la partialité de la mienne ; ainsi Habermas, dont l'ensemble de la théorie repose sur la supposition que celui qui entre dans une argumentation n'en sort pas indemne, parle-t-il de « la force sans violence du discours argumentatif »[14], lié au principe d'une force interne à l'argumentation qui oblige les parties à se décentrer. L'espace public suppose une sortie de l'entre-soi immédiatement là, et par là produit « l'ouverture à ce qui ébranle », selon une formule de Jan Patocka[15] qui fait allusion au rôle de l'*apeiron,* l'épreuve de l'ébranlement, de l'étrangeté et du conflit dans l'institution d'une communauté politique. Par là, la délibération rend possible l'expérience du *décentrement.* En introduisant à l'étrangeté, elle donne au participant les moyens d'une distanciation par rapport à soi-même.

17 La confiance dans le pur moment de la délibération se manifeste également dans l'idée que les préférences des interlocuteurs naissent et s'ordonnent au cours de la discussion ; ainsi Bernard Manin[16] récuse-t-il la volonté générale de Rousseau parce qu'elle implique que l'on rentre avec une volonté déjà déterminée dans le forum de discussion. La procédure délibérative amène l'individu à une réflexion critique sur ses précédentes vues et opinions, et à prendre conscience des conséquences et mérites relatifs de ses choix premiers.[17] Elle est en effet aussi procédure d'information[18], d'information sur l'autre, d'information sur tous les aspects de ce qui est en jeu dans la décision ou l'opinion sur le point d'être formée. Et si l'expression, le questionnement et la mise en cause de connaissances différemment situées ajoute à la connaissance de tous les participants, ils rendent même parfois possible la formation de choix qui seraient sinon restés inexistants. La procédure délibérative contraint enfin à articuler les préférences entre elles, en un ensemble justifiable et donc cohérent. En bref, la confrontation consciente de notre point de vue avec le point de vue opposé, ou avec la multiplicité des points de vue, produit, pour le dire comme Claus Offe, des « préférences reflexives ».[19]

18 La réflexivité est une qualité fréquemment associée à la délibération ; dans le *Droit et démocratie* de Habermas, l'idée d'un espace public qui n'est pas programmé pour la décision, mais pour l'exploration et la résolution des problèmes, se conjugue à celle de l'élaboration d'une connaissance de soi de la société, d'une conscience qui se retourne sur soi. Cette notion, que l'on trouve également chez Benjamin Barber, pour qui elle est le principe opérant de démocratie produit par les impératifs de l'autonomie[20], est présente de part et d'autre des clivages de la théorie de la délibération ; ainsi Iris Marion Young, refuse-t-elle les modèles centrés sur l'unité comme finalité de la délibération, parmi lesquels celui de Habermas, justement pour cette raison que, parce qu'il est centré sur l'unité, il ne rend pas suffisamment compte de la transformation qui s'opère au cours du processus de communication dans les opinions des participants : « il y a quelque chose à apprendre des perspectives des autres alors qu'ils communiquent leurs conceptions et perspectives, précisément parce que les perspectives sont irréductibles l'une à l'autre et ne se laissent pas ramener à un bien commun. »[21]

19 Et la réflexivité va parfois de pair avec ce que Mark Warren regroupe sous l'expression de « thèses de l'auto-transformation »[22], et qu'il trouve chez Benhabib, Dahl, Held et bien

d'autres, selon lesquelles la transformation qui s'opère en chaque interlocuteur au cours de la discussion est souhaitable non seulement pour la société en tant qu'ensemble, mais également pour chacun d'entre ses membres. La participation a la capacité unique de développer une capacité de jugement. Elle a en outre la faculté, parce qu'elle amène les désirs, les besoins et les volontés au niveau de la conscience, et à leur formulation en discours, d'augmenter la conscience de chacun de son identité et de son autonomie. Sans l'expérience de l'argumentation et de sa mise en cause dans des espaces publics, les individus auraient un faible sentiment de ce qui les distingue des autres.

20 Et comme cela affleure dans la plupart des citations ci-dessus, la réflexivité, et avec elle la délibération qu'elle caractérise, sont synonymes d'apprentissage. On trouve déjà l'idée chez Dewey, quoiqu'en un sens encore faiblement normatif ; pour lui la démocratie « force à reconnaître qu'il existe des intérêts communs, même si la reconnaissance de ce qu'ils sont est toujours confuse ; et le besoin de discussion et de publicité qu'elle impose amène à une clarification de ce qu'ils sont ».[23]

21 Cet apprentissage est un processus qui dépasse celui de la progression vers un résultat valide ou vrai ; ainsi James Bohmann considère-t-il le compromis moral, entendu comme une situation dans laquelle les participants « modifient leurs interprétations du contexte en conflit de telle manière que chacun puisse reconnaître les valeurs et critères moraux de l'autre comme faisant partie de ce contexte »[24], et qui ne prétend donc à aucune forme de validité universelle, comme une forme d'apprentissage moral.

22 Néanmoins l'attribution d'une vertu éducative à l'échange d'arguments constitue un retour à la vieille idée de progression des Lumières au moyen de la discussion, point ultime d'une inflation normative qui a fait du processus de délibération le cadre, puis la matrice du juste, en même temps qu'elle lui conférait les prémisses de l'autogouvernement nécessaire à une société juste. Pour Kant la discussion est nécessaire à la progression de la pensée, car « quelles seraient l'ampleur et la justesse de notre pensée, si nous ne pensions pas en quelque sorte en communauté avec d'autres à qui nous communiquerions nos pensées et qui nous communiqueraient les leurs ! »[25] Dès lors, c'est par elle qu'est rendu possible la sortie de l'état de tutelle d'un public qui s'éclaire lui-même ; « peu nombreux sont ceux qui ont réussi à se dépêtrer, par le propre travail de leur esprit de l'état de tutelle et à marcher malgré tout d'un pas assuré »[26]. Cette même idée est présente sans ambiguïté chez Manin, pour qui la délibération et l'argumentation politique « constituent par elles-mêmes des processus d'éducation et de formation ; elles élargissent les vues des citoyens au-delà du cercle borné de leurs affaires privées ; elles diffusent les lumières ».[27]

23 Par ailleurs, l'idée de la délibération comme processus d'argumentation, de formulation des expériences privées, et d'élaboration d'une volonté commune, comprend en même temps le principe d'une relation de face-à-face dialogique et symétrique entre des interlocuteurs, qui est de plus en plus fréquemment mis en évidence. Sur celle-ci est alors fondée l'idée que « dans l'espace public politique comme dans les organismes parlementaires, le caractère discursif de la formation de l'opinion et de la volonté a également un sens pratique, à savoir celui de créer des relations d'entente qui sont, dans le sens où le dit H. Arendt, dénuées de "violence" »[28].

24 Dès lors que des sujets parlent les uns *avec* les autres, ils se font face avec une prétention à être reconnus en tant qu'individus irremplaçables. Il en est alors parfois déduit qu'un principe de reconnaissance réciproque est porté par la discussion elle-même : au cours de celle-ci s'opère une constitution réciproque en sujets autonomes et responsables, par le

simple fait d'élever et de défendre des prétentions à la validité, de les soumettre au jugement d'autrui et d'interpeller celui-ci comme quelqu'un qui peut répondre, approuver ou critiquer. C'est une voie qui est suggérée par Habermas, et explorée de manière plus systématique par certains courants du féminisme américain, qui sans postuler la même mécanicité, n'en défendent pas moins l'idée d'une délibération capable d'engendrer la reconnaissance de l'autre tant dans ce qu'il a de commun avec soi-même, que dans son altérité.

25 La plupart de ces tentatives ont en commun le recours à l'œuvre de Mead, pour qui la conscience, « loin d'être une condition préalable de l'acte social, [...] est conditionnée préalablement par cet acte même »[29], et le soi ne peut se développer que dans un processus qui part de l'interaction : « quand un soi apparaît, il implique toujours l'expérience d'un autre. »[30] Dès lors, « nous ne pouvons pas nous réaliser à moins de reconnaître l'autre dans sa relation à nous. »[31] Reprenant ce modèle, Habermas présente l'identité personnelle comme se construisant dans l'intersubjectivité, et ce d'une double manière ; l'individualité se constitue dans les conditions à la fois d'une reconnaissance intersubjective et d'une entente avec soi médiatisée par l'intersubjectivité.[32] Cette individualisation dans la socialisation signifie la stabilisation de l'identité dans des rapports de reconnaissance réciproque, si bien que « l'individu qui a la capacité de répondre par oui ou par non, sans que personne ne puisse se substituer à lui, n'est tout à fait autonome qu'à condition de rester intégré à une communauté universelle, à travers la recherche coopérative de la vérité. »[33] La constitution du soi implique la prise en compte de l'autre dans son altérité.

26 Si chez Mead, à l'échelle d'une société, « il faut présupposer, comme base nécessaire de cette communication participée, une sorte de coopération où les individus s'engagent activement »[34], ce qui signifie que la prise en compte de l'autre dans son altérité ne surgit pas *per se* de la communication, il en va différemment chez Habermas et ceux qui suivent ses pas, qui misent sur l'exercice de la délibération, dans une relation à chaque fois dyadique. Et pour ce faire, Habermas a recours à un mécanisme qui est supposé fonctionner sans recours à la compassion ou à la bienveillance, sans autres obligations que celles qui touchent à une discussion exempte de contraintes. Le besoin de chacun de voir son existence et son unicité attestées par un autre se trouve satisfait par le principe de symétrie. Pour que je sois reconnu il me faut alors reconnaître que je suis dans une situation de symétrie, acte par lequel je reconnais donc l'autre. En formulant une prétention à la validité, qui est en même temps une prétention à la reconnaissance de mon statut d'interlocuteur, et de sujet autonome capable de jugement, je reconnais l'autre comme fondé à me répondre, et donc comme un sujet autonome, capable de jugement.

27 L'implémentation de idée de reconnaissance dans celle de délibération trouve une expression particulière dans la résurgence de l'idée de parité, au sens d'un égal statut dans l'interaction, de l'octroi réciproque de la condition de pairs, et dans la transcription des prétentions à la justice et à l'égalité dans les termes exclusifs de la parité, et des idées connexes de symétrie, mutualité et réciprocité. Ainsi Nancy Fraser fait-elle strictement coïncider injustice et déni de parité : « Alors que la stratification en classe correspond à une injustice de distribution, la hiérarchie de statut correspond au déni de reconnaissance. Moralement parlant, cependant, l'effet est le même dans les deux cas : des membres de la société se trouvent dans l'impossibilité de participer en tant que pairs avec les autres à l'interaction sociale. »[35]

28 Il en résulte que l'égalité devient égale considération, c'est-à-dire qu'on assiste à un réinvestissement normatif de la relation dyadique, qui devient objet d'attentes de justice, par opposition à une justice exclusivement ou principalement attendue d'en haut (de l'État-Providence, etc.)

29 Cette tendance renoue avec l'autocompréhension des espaces de parole du XVIIIe siècle que sont les salons, clubs, loges maçonniques, sociétés etc., et dont Reinhart Koselleck[36] a montré que parce que les seules règles y étaient celles de la discussion, leur sociabilité instituait entre les partenaires de l'échange une parité fondée sur la seule considération de la valeur des arguments. On trouve cette même intuition chez Carol Gould lorsqu'elle place dans la délibération la possibilité pour les individus d'apprendre la réciprocité, à défaut de se découvrir des intérêts communs.[37]

30 Le sort des sociétés multiculturelles est le spectre au travers duquel cette problématique de la reconnaissance conférée dans la discussion est principalement explorée. Ainsi Benhabib charge-t-elle elle aussi d'attentes la relation de face-à-face lorsqu'elle envisage la reconnaissance naissant du processus de délibération comme l'unique forme vraie de reconnaissance de l'autre, qu'il soit pluriel ou singulier, dans son altérité. La loi ne peut suffire à assurer cette tâche : comme l'Europe Centrale l'a illustrée à deux reprises au cours du siècle passé, lorsque les structures politiques qui ont produit cette loi s'effondrent, l'être-ensemble s'effondre en même temps. La reconnaissance fondant un être-ensemble dénué de violence ne peut naître que des « rencontres » avec l'altérité au sein de la société civile[38], que de la participation commune au processus délibératif.

31 Et la propriété réflexive prêtée à la délibération, précédemment évoquée, se conjugue à cette thématique impliquant reconnaissance de l'autre, constitution de soi et processus délibératif, aboutissant à une conception de l'espace public comme espace d'auto-interprétation. Lorsque la reconnaissance, d'effet devient objet de la discussion, l'interdépendance inévitable et problématique des images et des conceptions du soi et de l'autre sont portées à la lumière. Faisant écho à Nancy Fraser qui, il y a plusieurs années, substituait au principe d'une sphère publique unique, coextensive à la société, une multiplicité d'espaces publics concurrents, au sein desquels les groupes, et particulièrement les groupes dominés, délibèrent entre eux et formulent leurs besoins, objectifs et autocompréhensions, si bien que les espaces publics deviennent des lieux de *formation* des identités sociales[39], Seyla Benhabib interprète les discussions sur égalité et différence dans les sociétés multiculturelles comme générant une réflexion sur l'idée même de collectivité. Elle parle alors, à propos de ce retour sur soi de la confrontation avec l'autre, de « reconstruction réflexive des identités collectives ».[40]

32 Cette idée de la délibération comme confrontation avec l'autre aboutit même à une interrogation sur la possibilité d'organiser l'être-ensemble sur la seule délibération, dans la mesure où le savoir partagé, notamment celui qui fonde les valeurs et les normes qui déterminent l'espace des actions possibles, est, dans les sociétés complexes et multiculturelles, évanescent. En d'autres termes, est-il possible de penser la délibération comme le lieu, sinon unique, du moins principal, de l'intégration sociale, ou pour le formuler comme Klaus Eder, l'intégration est-elle possible à travers la seule communication de la différence[41] ?

33 L'œuvre d'Arendt reste certes étrangère à la problématique de la différence et de l'identité, mais elle confie pourtant à l'espace de délibération la fonction exigeante de *constituer* la communauté politique. Non seulement l'espace public en tant qu'espace où

l'on livre quelque chose à la délibération publique — des problèmes, des thèmes, des éléments de vie-, est un espace de *mise en commun,* mais il est ce qui « rend les autres présents »[42], l'être-ensemble ne lui préexiste pas. Pour elle le monde n'existe comme monde commun, qu'autant qu'il est objet de dialogue, d'un parcours par la parole, avec les autres.

34 Et on trouve chez Habermas quelque chose de ce commun qui n'est pas donné, mais qui est créé, et qui ne précède pas le dialogue mais lui est postérieur. Il parie en effet explicitement dans les articles rassemblés sous le titre *Après l'État-nation,* sur la possibilité de « combler les lacunes de l'intégration sociale »[43] par le moyen de la participation aux mêmes procédures de discussion, d'assurer l'intégration sociale par le simple échange d'arguments en public. Ce pari constitue la réponse unique au double projet de trouver une issue aux dilemmes inhérents aux sociétés multiculturelles et de représenter des formes de vie en commun « dans lesquelles autonomie et dépendance entrent dans une relation pacifiée », d'imaginer une communauté dans laquelle on puisse entrer la tête haute, « qui en soi n'a pas les caractéristiques équivoques de ces solidarités rétrogrades qui ont recours à une communauté de substance. »[44]

35 Et Habermas pousse sa logique jusqu'à réintroduire la « solidarité », dont la fonction est de rendre les membres d'une communauté responsables les uns des autres, et qui est fréquemment pensée, notamment par Dewey, comme le principe qui rend possible l'exercice délibératif, dans ce même exercice délibératif. Elle ne s'enracine dans aucune « confiance prépolitique »[45], et loin de garantir le fonctionnement des sphères publiques et des procédures institutionnalisées de délibération, elle naît de celles-ci, d'une pratique commune de la formation de l'opinion et de la volonté.

36 On trouve une idée similaire chez Joshua Cohen, bien que reposant davantage sur idée d'apprentissage. Il décèle les bases d'une *solidarité* sociale dans les processus visant à définir et à résoudre les problèmes communs.[46] La coopération dans des « arènes délibératives » extérieures à la politique formelle, qui rassemblent des personnes aux identités différentes, mais partageant des problèmes concrets, et une incertitude considérable quant à la manière d'atteindre leurs buts communs, est susceptible d'engendrer selon Cohen une volonté de traiter les autres avec respect et comme des égaux, précisément parce que la discussion dans ces arènes requièrent des arguments *acceptables par ces autres.*

37 Le vivre-ensemble ainsi structuré par la délibération s'entend dans une mise en tension de la proximité et de la distance, portée par la nature prêtée à l'espace public d'espace d'*intervalles.* Comme le rappelle Etienne Tassin, l'espace public est ce qui maintient la communauté à distance d'elle-même, « ce qui, certes, rapporte les individus les uns aux autres, mais qui dans le même temps les déporte les uns des autres, ce qui les soumet à un régime *d'impropriété mutuelle* »[47] Cette impropriété, que Louis Quéré appelle « étrangement réciproque », mais aussi « acceptation de l'indétermination d'autrui »[48], trouve chez Habermas sa formulation dans l'idée d'octroi réciproque du droit de rester étrangers les uns aux autres[49].

38 Et dès lors que la co-participation au processus de formation des décisions politiques suffit à sceller l'être-ensemble, il devient possible de fonder le principe d'une solidarité supranationale. La multiplication des recherches sur la construction de l'espace public européen et la dispute sur la réalité et la nécessité de l'apparition d'une culture européenne, témoignent de ce questionnement. Klaus Eder notamment défend dans ce cadre l'idée d'une identité (européenne) ni déconnectée du politique, ni conçue comme

un ordre de la réalité supérieur au politique, ou sous-tendant le politique, mais qui devient le politique[50], coïncide avec lui : elle naît et renaît perpétuellement de la seule délibération. Il faut et il suffit, pour que l'intégration européenne ait lieu, qu'existe un espace public européen.

39 Et l'inflation normative autour du processus de délibération connaît un ultime développement dans le très récent retour, en réaction au constat d'une mondialisation subie, à la vieille idée kantienne de cosmopolitisme, retour qui se fait au travers du projet d'un espace public transnational, ultime coïncidence possible de l'être-ensemble et de la discussion.

40 Ainsi James Bohmann cherche-t-il à pallier les carences de la théorie kantienne du cosmopolitisme en conférant à l'espace public une capacité de créer des institutions démocratiques au niveau mondial.[51] Il impute à la délibération une qualité peu fréquemment nommée, la capacité de changement[52] : lorsque des thèmes apparaissent qui ne peuvent se frayer un chemin dans les espaces publics existants, un public nouveau surgit. Pour ce faire, il doit transformer certaines formes d'institutions existantes. Dans le cas du cosmopolitisme, l'apparition d'un espace public transnational contraindrait à l'émergence d'organes de délibération institués. En d'autres termes, la délibération n'accompagne pas la logique cosmopolitique, et l'éventuelle abolition de l'État-nation ; elle en est l'origine.

41 Produisant le juste par les seules contraintes de son jeu, transformant les prétentions et à travers elles les hommes, portant en elle la symétrie et la réciprocité, et promettant par là des relations dénuées de violence, représentant l'ultime chance d'imaginer un être-ensemble qui sauve l'héritage de la modernité tout en restant insoupçonnable de complaisance pour lui-même, le processus délibératif devient depuis quelques décennies, et depuis la dernière d'entre elles de manière plus accusée encore, plus que l'objet d'un redoublement normatif, le véhicule d'une fuite sans direction.

42 Mais cette inflation signifie aussi un reflux des attentes dans les limites du politique, du jeu pur du politique. En ce sens, l'investissement normatif de la délibération implique aussi un renoncement, comme d'ailleurs Habermas lui-même, dans un article qui pose la démocratie comme procédure, le soupçonne : « la nécessaire banalisation du quotidien au sein d'une communauté politique élargie présente également un danger pour les potentiels sémantiques desquels elle doit pourtant se nourrir »[53]. Et il ajoute, mais, on le sait, il n'en fait rien lui-même, qu'il est alors nécessaire de chercher ce qu'il appelle l'inconditionné « dans le passé non-révolu, *(in dem Unabgegoltenen)* et qui est ouvert par l'appropriation critique de la tradition religieuse constitutive d'identité, et [...] dans la négativité de l'art moderne. Ce qui est trivial doit pouvoir se heurter à ce qui est absolument *étranger, insondable, étrange,* qui refuse l'assimilation à ce qui est déjà compris, bien qu'aucun privilège ne se retranche plus derrière lui »[54]. En d'autres termes, ce à quoi on renonce en attendant tant de la délibération, c'est au principe d'un Tout-Autre.

NOTES

1. Carl Schmitt, *Parlementarisme et démocratie,* Paris, Seuil, 1988, p. 43.
2. Guizot, *Histoire des origines du gouvernement représentatif en France,* Bruxelles, 1851, tome II, p. 10-11.
3. Axel Honneth, John M. M. Farrell, « Democracy as Reflexive Cooperation : John Dewey and the Theory of Democracy Today », in *Political Theory,* vol. 26, Issue 6, 1998, p. 775
4. John Dewey, *The Public and its Problems,* in *The Later Works, 1925-1953,* Carbondale : Southern Illinois University Press, 1969), p. 210.
5. Jürgen Habermas, *L'intégration républicaine, Essais de théorie politique,* Paris, Fayard, 1998, p. 292.
6. Jürgen Habermas, *De l'éthique de la discussion,* Paris, Cerf, 1992, p. 19. C'est nous qui soulignons.
7. George H. Mead, *L'esprit, le soi, la société,* Paris, PUF, 1963, p. 76.
8. Jürgen Habermas, *L'intégration républicaine,* op. cit., p. 47.
9. Jürgen Habermas, *De l'éthique de la discussion,* op. cit., p. 23.
10. Ibid., p. 61.
11. Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel,* Paris, Fayard, 1987, tome I, p. 115.
12. Hannah Arendt, *La crise de la culture,* Paris, Gallimard (folio), 1972, p. 307.
13. Seyla Benhabib, *The Claims of Culture. Equality and Diversity in the Global Era,* Princeton University Press, 2002, p. 119.
14. Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel,* tome I, op. cit., p. 27.
15. Jan Patocka, « L'espace et sa problématique », in *Qu'est-ce que la phénoménologie,* Grenoble, Ed. J. Millon, 1988, p. 31.
16. Bernard Manin, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », in *Le Débat,* janvier 1985, 33, p. 72-93.
17. Seyla Benhabib, « Toward a Deliberative Model of Democracy », in Seyla Benhabib ed.. *Democracy and Difference. Contesting the Boundaries of the Political,* Princeton University Press, 1996, p. 71 ; Bernard Manin, « La délibération politique », art. cit., p. 82-84.
18. Bernard Manin, « Volonté générale ou délibération ? », art. cit., p. 82
19. Claus Offe, Ulrich Preuβ, « Les institutions démocratiques peuvent-elles faire un usage « efficace » des ressources morales ? », in Claus Offe, *Les démocraties à l'épreuve,* Paris, L'Harmattan, 1997, p. 227.
20. Benjamin R. Barber, « Foundationalism and Democracy », in Seyla Benhabib ed., *Democracy and Difference. Contesting the Boundaries of the Political,* op. cit., p. 353.
21. Iris Marion Young, « Communication and the Other : Beyond Deliberative Democracy », in Seyla Benhabib ed., *Democracy and Difference. Contesting the Boundaries of the Political,* op. cit., p. 127.
22. Mark Warren, « Democratic Theory and Self-Transformation », in *American Political Science Review,* vol. 86, n° l. March 1992, p. 8-23.
23. John Dewey, *The Public and its Problems,* op. cit., p. 202.
24. James Bohmann, *Public Deliberation : Pluralism. Complexity and Democracy,* Cambridge, MIT Press, 1996, p. 91.
25. Immanuel Kant, *Que signifie s'orienter dans la pensée ?* in *Vers la paix perpétuelle et autres textes,* Paris, GF Flammarion, 1991, 69.
26. Immanuel Kant, *Qu'est-ce que les Lumières,* in *Vers la paix perpétuelle et autres textes,* op. cit., p. 44.
27. Bernard Manin, « Volonté générale ou délibération ? », art. cit., p. 85.
28. Jürgen Habermas, *Droit et démocratie,* Paris, Gallimard (Essais), 1997, p. 170.

29. George Herbert Mead, *L'esprit, le soi et la société,* op. cit., p. 16.
30. Ibid. p. 166.
31. Ibid., p. 165.
32. Jürgen Habermas, *La pensée postmétaphysique,* Paris, Colin, 1993, p. 190 sq.
33. Jürgen Habermas, *Le discours philosophique de la modernité,* Paris, Gallimard, 1988, p. 409.
34. George Herbert Mead, *L'esprit, le soi, la société,* op. cit., p. 218.
35. Axel Honneth/Nancy Fraser, *Redistribution or Recognition ? A Political-Philosophical Exchange,* Manuscrit communiqué par Fauteur.
36. Reinhart Koselleck, *Le règne de la critique,* Paris, Editions de Minuit, 1979, p. 57 sq.
37. Carol Gould, *Rethinking Democracy : Freedom and Social Cooperation in Politics, Economy and Society,* Cambridge University Press, 1988, p. 296-297, 303-304.
38. Seyla Benhabib, *The Claims of Culture,* op. cit., p. 130.
39. Nancy Fraser, « Rethinking the Public Sphere », in Craig Calhoun dir., *Habermas and the Public Sphere, Habermas and the Public Sphere,* Cambridge, Mass., MIT Press, 1992, p. 123.
40. Seyla Benhabib, *The Claims of Culture,* op. cit., p. 70.
41. Klaus Eder, « Integration through Culture ? The Paradox of the Search for a European Identity », in K. Eder and B. Giesen ed., *European Citizenship between National Legacies and Postnational Projects,* Oxford University Press, 2001, p. 228.
42. Hannah Arendt, *Juger. Sur la philosophie politique de Kant,* trad. Myriam Revault d'Allones, Paris, Seuil, 1991, p. 71.
43. Jürgen Habermas, *Après l'État-nation, Une nouvelle constellation politique,* Paris, Fayard, 2000, p. 66.
44. Jürgen Habermas, « Dialectique de la rationalisation. Un entretien de Jiirgen Habermas, Axel Honneth, Eberhard Knödler-Bunte et Arno Widmann », in *Les Cahiers de Philosophie,* 1987, 3, p. 94.
45. *Après l'État-nation,* p. 107.
46. Joshua Cohen, « Procedure and Substance in Deliberative Democracy », in Seyla Benhabib ed., *The Claims of Culture,* op. cit., p. 112.
47. Etienne Tassin, « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité », in *Hermès,* 1991, 10, p. 24.
48. Louis Quéré, « L'espace public comme forme et comme événement », in *Prendre Place. Espace public et culture dramatique,* Colloque de Cerisy, Paris, Ed. Recherches, 1995, p. 99.
49. La discussion constitue « la seule source possible d'une solidarité entre personnes étrangères les unes aux autres, qui renoncent à employer la force et, dans le cadre de la régulation coopérative de leur vie en commun, s'accordent réciproquement le droit de rester étrangères les unes aux autres. » (Jürgen Habennas, *Droit et démocratie,* op. cit., p. 333)
50. Klaus Eder. « Integration through Culture ? », art. cit., p. 238.
51. James Bohman, « The Public Spheres of the World Citizen », in J. Bohman and M. LutzBachmann ed., Perpetual Peace : Essays on Kant's Cosmopolitan Ideal », MIT Press, 1997, p. 179-200, en particulier, p. 188-200.
52. Bien qu'elle se trouve chez Dewey, à qui Bohmann l'emprunte : « Pour se former le public le public doit briser les formes politiques existantes, ce qui complexe à réaliser, puisque ces formes sont elles-mêmes les moyens normaux de changement instituant. » (John Dewey, *The Public and its Problems,* op. cit., p. 255.)
53. Jürgen Habermas, « La souveraineté populaire comme procédure. Un concept normatif d'espace public », trad. Mark Hunyadi, in *Lignes,* septembre 1989, 7, p. 58.
54. Ibidem. C'est nous qui soulignons.

AUTEUR

ESTELLE FERRARESE

Docteur en Science politique - New School University, New York

Volume 1

II. Propagation

Volume 1

II. Propagation

Domaines de mise en œuvre

Mésentente et situations délibératives. L'expérience de la participation aux débats publics dans le domaine de l'aménagement

Jean-Michel Fourniau

1 L'institutionnalisation du débat public dans le domaine de l'aménagement et de l'environnement reconnaît, pour la première fois en France, « un nouveau droit des citoyens, le droit au débat public »[1], avec l'inscription dans la loi du principe de participation. Pour autant, toutes les réflexions sur l'amélioration de la procédure d'utilité publique (depuis la loi « Bouchardeau » de 1983 jusqu'à la loi de démocratie de proximité de 2002, en passant par le rapport « Carrère » et la circulaire « Bianco », la loi « Barnier » ou le rapport du Conseil d'État, etc.[2]) répondent à l'idée d'une crise de la décision, d'un déficit de légitimité de l'action publique : la participation du public s'impose parce que les maîtres d'ouvrage ne peuvent plus passer en force ; la concertation doit donc permettre de faire accepter les projets ; de surcroît, la participation du public permet d'améliorer les projets. Ainsi, la participation n'est jamais pensée comme un problème de démocratie mais avant tout comme un problème d'efficacité des décisions.

2 Bien que l'institutionnalisation du débat public résulte des conflits d'aménagement[3] et soit saisie dans la pratique sociale comme création de nouveaux droits démocratiques, ce n'est donc pas le ressort des textes législatifs. Cette opposition sur les finalités de la participation – aspiration des habitants à être entendus *vs* visée modernisatrice de la loi – structure les rapports entre participation du public, délibération, élaboration des projets et décision. Pour rendre compte de cette construction sociale, ce papier n'entend pas en rester à une approche classique qui la rapporte à une question de partage du pouvoir. Il se tourne vers la pratique des débats publics en analysant le déroulement des débats organisés par la Commission nationale du débat public (CNDP). Le papier se propose d'examiner comment, dans le déroulement des débats, la possibilité d'avoir part à la décision (au moyen de la discussion publique des projets) structure des situations de mésentente et est au centre de l'expérience politique que font les débattants.

I. LA PARTICIPATION DU PUBLIC : UN PRINCIPE POSÉ MAIS STRICTEMENT DÉLIMITÉ DANS LA LOI

3 Précisons d'abord le cadre institutionnel des débats publics organisés par la CNDP en rappelant sommairement les controverses auxquelles son institutionnalisation a donné lieu lors des débats parlementaires d'adoption de la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC À L'ÉLABORATION DES PROJETS RECONNUE COMME INTÉRÊT GÉNÉRAL

4 Le rôle de la Commission nationale du débat public connaît un changement d'échelle. La loi, en effet :

1. lui confère le statut d'autorité administrative indépendante,
2. rend obligatoire un débat public en amont de la décision des très grands projets (et conserve les possibilités de saisine de la CNDP pour les grands projets),
3. lui confie un rôle de recommandation auprès des maîtres d'ouvrage (publics ou privés) en matière de concertation sur les autres projets,
4. donne la possibilité au ministre de l'Environnement (conjointement avec le ministre intéressé) de la saisir pour organiser un débat public portant « *suides options générales en matière d'environnement ou d'aménagement* » (débat du type de celui tenu en 2001 sur le troisième aéroport parisien),
5. fait obligation à l'autorité responsable de publier une décision relative « *aux principes et conditions de la poursuite du projet* » dans un délai de trois mois après la publication du bilan du débat public. Il y a donc, à l'origine du débat public et après sa clôture, une décision publique du maître d'ouvrage.

5 Le premier article du titre IV (article 132 de la loi) fait donc pleinement entrer la participation dans la loi et ouvre ainsi un droit à la participation qui n'existait pas jusqu'alors en France. Il pose qu'il y a un intérêt général propre à la participation des citoyens à l'élaboration d'une décision, qu'il convient de distinguer de l'intérêt général qui s'attache au projet soumis à décision, l'objet de la loi étant de trouver un équilibre entre ces deux intérêts généraux[4].

6 Nouvelle autorité administrative indépendante, la CNDP est chargée de la mise en œuvre de ce nouvel intérêt général reconnu dans la loi. Les prérogatives de la CNDP sont de garantir ou de « *veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des personnes privées* » (art. 134) durant toute la phase d'élaboration des projets ; et elles sont, dans la phase postérieure à l'enquête publique, jusqu'à la réalisation du projet, de « *veiller au respect de bonnes conditions d'information du public* ». Cependant, il convient de souligner que le terme « public » dans les expressions « participation du public » ou « information du public » n'est jamais précisé dans la loi, pas plus qu'il ne l'a été par les débats parlementaires. La construction de ce public reste alors enjeu d'expérimentation, au cas par cas.

LA CRAINTE DE VOIR LA DÉLIBÉRATION SORTIR DE L'ENCEINTE DU PARLEMENT

7 Si la loi française conçoit la participation comme un nouvel intérêt général, son élaboration comme sa mise en œuvre restent soumises aux contraintes de la légitimité et de l'efficacité de la décision. Le débat sénatorial a fortement exprimé l'opposition entre participation et décision, dans des termes très voisins de ceux du débat parlementaire sur la loi « Barnier », huit ans plus tôt. Ainsi, un amendement a redéfini l'objet de la participation en remplaçant les mots « *à l'élaboration des décisions* », par les mots « *au processus d'élaboration des projets* ». Une série d'autres amendements (appelés « amendements tramways ») a fait réinscrire le caractère d'intérêt national dans la définition du champ des projets susceptibles d'être soumis à la CNDP, pour que celle-ci n'ait pas la marge d'appréciation lui permettant d'organiser un débat sur un grand projet d'une collectivité locale comme un tramway. La crainte de voir la CNDP jouer un trop grand rôle s'est particulièrement exprimé au sujet de la possibilité de lui confier des débats sur des options générales en matière d'environnement et d'aménagement. Les sénateurs ont supprimé en première lecture l'article qui ouvrait cette possibilité – article finalement rétabli par la commission mixte paritaire – en faisant référence au débat conduit sur le 3 e aéroport parisien[5] qui avait été présenté comme une préfiguration de cet élargissement des missions de la CNDP, mais avait été particulièrement mal vécu par les élus locaux concernés.

8 Une formule est revenue comme un leitmotiv durant la discussion sénatoriale : « *Il ne faut pas bloquer la France !* »[6] Cette formule traduit la crainte de voir la délibération sortir de l'enceinte du Parlement, particulièrement exprimée par :

- un dénigrement du débat public, qualifié de « *palabre* », de « *happening permanent* »[7],
- la réaffirmation du rôle exclusif du Parlement dans la représentation de l'opinion : *« Le premier lieu de débat public, c'est le Parlement. Et l'opinion n'a nul besoin d'une Commission nationale pour se saisir d'une question qui la préoccupe »*[8],
- une conception purement pédagogique du débat[9].

9 Finalement, les circonstances d'adoption de la loi – inclusion de la réforme de l'utilité publique dans une loi plus générale ; déclaration d'urgence du projet de loi de démocratie de proximité et discussion de la loi au Sénat très près des échéances politiques majeures de 2002 – ont donné au Sénat un poids beaucoup plus fort qu'à l'habitude dans la rédaction du texte définitif. Ces conditions font peser sur le processus de participation du public mis en place le poids de la crainte des élus locaux de voir leurs prérogatives contestées localement dans le cours des débats, et leurs projets soumis à une procédure nationale dont les conditions d'organisation leur échappent. De ce point de vue, la réforme de l'utilité publique n'a pas dérogé à la règle qui veut qu'en France les lois sur la démocratie locale soient d'abord faites par les élus locaux pour les élus locaux[10].

AVOIR PART À LA DISCUSSION PUBLIQUE DES PROJETS, OBJET DE MÉSENTENTE

10 Le renouvellement de ce constat pousse à appréhender la question de la participation du public sous l'angle du partage du pouvoir. Le rapport entre la participation et la décision est en effet classiquement envisagé selon une échelle[11] qui ordonne les niveaux de

participation en fonction du pouvoir effectif qu'ils donnent aux citoyens de faire valoir leur avis sur les problèmes soulevés par un projet et les solutions retenues.

11 Les analyses qui optent pour ce type de représentation linéaire se partagent en deux interprétations opposées de la consultation du public, selon le point de vue qu'elles adoptent au sujet des finalités de la participation : aide à la décision ou démocratisation de la vie publique. Qu'elles promeuvent les vertus de la démocratie participative ou qu'elles en dénoncent les leurres, ces interprétations opposées réduisent souvent la description des échanges sur une scène publique au constat d'un « paradoxe de la concertation », décrivant les situations d'échanges sur le mode d'une contradiction insoluble entre l'ouverture d'un espace de parole et les effets qu'elle produit et qui ne peuvent être assimilés par le système institutionnel.

12 Nous voudrions tenter une analyse de l'expérience des débats permettant de dépasser ce premier stade de la critique. En effet, il suffit de constater également, d'une part que cette pratique s'invente dans les conflits d'aménagement avant d'être institutionnalisée, et d'autre part que les premiers débats organisés par la CNDP ont tous porté sur l'opportunité des projets – question pourtant exclue du champ du débat par la loi « Barnier » – ne serait-ce que parce que les conflits préexistants en contestaient le bienfondé. La pratique des débats publics déborde ainsi, sans surprise, du cadre législatif et réglementaire fixé. Dépasser la vision critique qui déplore ou dénonce l'opposition entre participation et décision, suppose alors d'attacher notre attention à ces débordements et d'examiner les conditions de délibération qui s'éprouvent dans l'exercice concret du débat public. Il faut alors décrire les activités qui permettent de résister aux multiples formes d'annulation de la parole sollicitée et leurs effets politiques.

LA PRATIQUE DU DÉBAT EXPÉRIMENTÉE DANS LES CONFLITS D'AMÉNAGEMENT OUVRE DES SITUATIONS DE MÉSENTENTE

13 Pour comprendre la manière dont la question du débat public se pose dans le domaine de l'aménagement, à la différence d'autres domaines (le domaine social, voire le domaine urbain), il faut rappeler une banalité : on ne naît pas riverain, on le devient par hasard, par la volonté d'un maître d'ouvrage puissant qui est censé agir au nom de l'intérêt général. Cette contingence fait qu'il n'y a pas de collectif préconstitué de riverains pour vérifier l'intérêt général annoncé d'un projet (alors que dans bien d'autres domaines, l'émergence d'un problème est toujours déjà prise dans un réseau plus ou moins fortement structuré de relations sociales). Quand, avec l'irruption des riverains sur la scène des projets, les conflits d'aménagement revendiquent de vérifier l'intérêt général annoncé, les procédures classiques de consultation (comme l'enquête publique) sont mises en défaut, n'ayant à connaître que des intérêts particuliers, dispersés, mais jamais pour fonction de construire des intérêts collectifs. La remontée de la conflictualité en matière d'aménagement et d'environnement au début des années quatre-vingt-dix[12] s'est ainsi accompagnée d'une transformation des répertoires d'action, tout particulièrement avec la pratique de débats publics informels, organisés sur le terrain par des associations locales de défense. La vérification par le débat public du fait que le projet poursuit bien des objectifs d'intérêt général devient alors l'activité par laquelle peut se composer un collectif.

14 C'est là sans doute l'un des caractères les plus marquants des contestations du TGV Méditerranée, qui en fait la portée[13]. Plusieurs responsables associatifs qui ont animé ce

conflit pendant six ans (1990-1995) ont eux-mêmes fortement insisté sur la nouveauté de cette pratique et sur l'importance de la notion d'espace public pour comprendre le déclenchement et le déroulement du conflit. Constituées d'abord village par village, les associations locales de défense se sont vite regroupées en coordinations régionales qui ont inventé le débat public comme forme d'action collective complémentaire de formes classiques de protestation (pétitions, manifestations les plus diverses, interpellation des élus et du gouvernement, etc.). Ainsi, quelques mois après le déclenchement du conflit, les coordinations régionales ont, chacune sur son territoire, invité les élus et le préfet concernés, le maître d'ouvrage à venir discuter avec les riverains. Par ces initiatives plusieurs fois répétées, les riverains se constituent comme leurs interlocuteurs, à égalité de parole, et signifient que la confrontation publique des points de vue est nécessaire à la recherche de l'intérêt général. La parole contradictoire ouvre au débat public tous les registres touchant à la légitimation des décisions publiques : elle ouvre la boîte noire des registres les plus techniques – dans le cas du TGV Méditerranée, en posant la question de (et en faisant vérifier) la possibilité de faire rouler des trains pendulaires sur les voies existantes – mais elle revendique aussi la transparence de la décision et en demande toujours la vérification quand elle est proclamée. Cette pratique maintient ouvert un espace de discussion du projet dans lequel tous les protagonistes du conflit sont appelés à s'exprimer, tous les problèmes et alternatives sont envisagés et tous les registres de légitimation des décisions sont soumis à la critique commune.

15 La force démonstrative de la pratique du débat public est d'inscrire symboliquement et pratiquement les riverains, les habitants, dans l'espace de la délibération sur l'intérêt général dont ils étaient auparavant exclus. Cette pratique nouvelle marque un changement dans la nature des conflits d'aménagement : elle signifie que dans une société démocratique la légitimité de l'action publique n'appartient en propre à aucun des acteurs directement impliqués dans les conflits, l'intérêt général est au contraire un enjeu commun à tous les protagonistes.

16 La figure des « échelles de la participation » ne permet pas de rendre compte de ce changement dans la nature des confits d'aménagement, ni de rendre raison au sens que chacun des acteurs donne à son action lorsque sa part à la production de la légitimité de l'action publique est en litige. Cette représentation présuppose en effet que la question de savoir qui est admis à la discussion publique des projets devrait déjà être résolue lorsqu'on « entre en concertation ». Il suffirait alors d'examiner le degré de partage du pouvoir que les procédures promettent et réalisent effectivement pour caractériser les diverses situations de participation. Or l'observation de terrain montre, au contraire, que cette question est au centre des disputes qu'ouvrent les situations de construction concurrentielle de l'intérêt général.

17 Parce que la légitimité des décisions est systématiquement controversée dans les conflits d'aménagement récents, la question de savoir qui et quels arguments sont admis à prendre part à la discussion de l'intérêt général structure les situations de parole. Celles-ci peuvent alors être plus précisément caractérisées comme des situations de *mésentente,* en empruntant ce concept à Jacques Rancière : *« Nombre de situations de parole où la raison est à l'œuvre peuvent être pensées dans une structure spécifique de mésentente qui n'est ni de méconnaissance appelant un supplément de savoir ni de malentendu appelant à une raréfaction des mots. (...) Les structures de mésentente sont celles où la discussion d'un argument renvoie au litige sur l'objet de la discussion et sur la qualité de ceux qui en font un objet.* »[14]

18 La leçon des conflits d'aménagement peut donc s'énoncer ainsi : l'on peut consulter des intérêts particuliers (l'enquête publique) ou des intérêts collectifs pré-constitués (la négociation sociale), mais s'il s'agit de construire l'intérêt général d'un aménagement quand cette construction n'est plus dans les seules mains d'aucun acteur, s'ouvrent des situations de mésentente.

LES QUALITÉS DES PARTICIPANTS SONT EN LITIGE DANS LA DISCUSSION PUBLIQUE DES PROJETS : COMPÉTENCES, REPRÉSENTATIVITÉ, DEGRÉ DE GÉNÉRALITÉ DES INTÉRÊTS DÉFENDUS

19 L'échange, à l'ouverture de tout débat public, consiste à ce que chaque intervenant, pour légitimer son propre point de vue, dévoile d'abord la fausseté des positions de son adversaire. La dénonciation du Nimby par les aménageurs (« Vous masquez sous un discours de l'intérêt général la défense de vos intérêts particuliers ») s'oppose au soupçon du public de n'être convié à la discussion que pour avaliser une décision déjà prise par ailleurs. Le soupçon est l'expression litigieuse de la revendication d'un droit à la parole, le traitement d'un tort pour l'obtention d'une reconnaissance en tant qu'acteur de la discussion publique sur les projets d'aménagement.

20 À la façon dont les intervenants s'entre-évaluent dans le cours des échanges, Sandrine Rui repère trois critères qu'utilisent les participants pour établir leur légitimité à s'exprimer dans (et sur) l'intérêt général[15]. Chacun renvoie à un registre de validité habituellement attaché à la discussion rationnelle : nature des intérêts défendus, degré de représentativité et niveau de compétences. Cette grille d'évaluation normative mobilisée dans les débats publics a été bâtie par les maîtres d'ouvrage autour des qualités qui établissent, à leurs propres yeux, leur légitimité à travailler pour l'intérêt général. Leur dénonciation du syndrome Nimby montre qu'ils ont construit une représentation du riverain (ou de sa forme collective, le comité local de défense) en miroir de la leur propre.

21 Mais quand ils font irruption sur la scène du débat public, les riverains retournent cette même grille d'évaluation contre les maîtres d'ouvrage. Les riverains ne sont donc pas les seuls à faire l'objet d'une disqualification dans le déroulement de la discussion publique. Cette grille d'évaluation joue comme un moyen de qualifier et de disqualifier tous les intervenants dans le débat. Sandrine Rui a montré que, par ce processus de qualification/déqualification croisée des interlocuteurs, la légitimité des uns et des autres s'avère toujours limitée. Les situations de mésentente sont donc des situations de construction de l'intérêt général où non seulement la rationalité des acteurs est limitée mais également leur légitimité.

22 Il ne faut pas alors déduire du fait que les interlocuteurs s'accordent sur les registres d'argumentation nécessaires à la définition d'un projet juste et rationnel, la possibilité d'un consensus qui ferait des participants au débat des partenaires de la décision et les sujets d'un partage du pouvoir de décision. La pratique du débat montre autre chose : puisque la légitimité de chacun est limitée, chacun se retrouve à égalité pour construire l'intérêt général. Ce qui structure le débat comme situation de mésentente est alors la dispute sur les conséquences à tirer de l'égalisation des statuts dans une situation de construction concurrentielle de l'intérêt général. Examinons maintenant les conflits que suscite la mise en œuvre des procédures de débat public.

III. L'IDENTIFICATION D'UN DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE DÉBAT À UN RÉGIME DE PAROLE STRUCTURE LA MÉSENTENTE

23 La démonstration égalitaire que porte la pratique du débat public inaugurée dans les conflits d'aménagement ne pouvait qu'être entendue sans l'être vraiment dans le processus d'institutionnalisation du débat public. Ainsi, elle a été entendue puisque la circulaire « Bianco » stipule que le débat préalable *« permettra aux élus, aux forces sociales, économiques, associatives, à chaque citoyen de s'informer et de débattre des enjeux économiques, sociaux, environnementaux du projet.* » Il est donc fait appel à la participation de chaque citoyen et cela a été confirmé ensuite par plusieurs textes législatifs. Mais l'organisation de la discussion publique montre que la démonstration des contestations du TGV Méditerranée ne pouvait être complètement entendue.

24 Dans le cas de la circulaire « Bianco », la discussion publique est en effet découpée en phases qui séparent les objets de débat en les hiérarchisant rationnellement du plus général au plus détaillé, de manière à ce que le citoyen appelé à débattre sur les fonctions du projet soit séparé du riverain que mobilisent ses impacts. En confiant l'organisation du débat et le choix des interlocuteurs au seul maître d'ouvrage, et en ordonnant les objets de débat selon la logique d'instruction des projets, la circulaire Bianco essaye de gérer une « répartition optimale des parts » : les citoyens peuvent se mettre d'accord, en généralité, sur les objectifs socio-économiques d'un bon projet, mais l'examen des impacts ne peut créer que des victimes, du dissensus[16]. Le riverain est donc repoussé à l'aval, et avec lui le public qui cherche d'abord a exposé le tort qu'on lui fait. Cette « répartition des parts » relève d'une logique du consensus et conduit à exclure le public du débat.

25 Le débat sur la branche sud du TGV Rhin-Rhône fournit, dans le cadre d'une autre procédure – un débat « Barnier » dans ce cas – un autre exemple du même processus de « répartition des parts ». La commission particulière du débat TGV Rhin-Rhône a prononcé un partage préalable des rôles. La plaquette présentant le débat public indique en effet : « *Il résulte des textes applicables que le débat doit être animé par trois acteurs, qui ont chacun leur rôle : le public, le maître d'ouvrage et la Commission particulière.* »[17] Le dispositif des réunions publiques matérialise cette structure ternaire : l'intervention du public est réduite à poser des questions au maître d'ouvrage, la présence de la commission garantissant l'obtention de réponses. Ce régime de parole délimite un public indifférencié – désigné par le vocable « *Mme Michu* »-, sujet d'un droit à la parole, à l'expression de propositions et à l'obtention de réponses, mais n'en fait jamais le sujet d'un « nous », pouvant éprouver dans la discussion, son rapport au projet et à l'intérêt général qui le fonde. L'inégalité entre ce public indifférencié, jamais constitué comme collectif, et le maître d'ouvrage justifie la position médiatrice de la commission particulière. Ce régime de parole vise plus l'information du maître d'ouvrage et du décideur final par l'expression des différentes positions existant dans l'opinion que la confrontation des points de vue en concurrence.

26 Là où la circulaire « Bianco » cherchait à définir le régime de parole par le découpage du débat en plusieurs phases, selon l'ordonnancement de l'instruction des projets, la commission particulière du TGV Rhin-Rhône cherche à faire coïncider le régime de parole

avec le partage des rôles préétabli et sa logique consensuelle. Dans les deux cas, l'identité du régime de parole à un dispositif institutionnel, procédant d'une conception non conflictuelle du débat, ne permet pas au public d'acquérir, en tant que participant à une argumentation sur l'intérêt général, une existence collective à faire valoir dans le processus de décision.

27 Les riverains tirent généralement de cette dynamique d'interlocution la conséquence que l'établissement d'un rapport des forces externe peut seul faire valoir leurs intérêts et non leur participation au débat. Leur manifestation d'un droit à la parole les compose en collectif mais celui-ci ne peut être reconnu qu'à l'extérieur de l'espace de discussion ouvert. Ainsi, l'identification d'un régime de parole à un dispositif institutionnel conduit à compter comme « en trop » ceux qui résistent aux assignations que dictent les procédures. Ils ne peuvent alors se compter comme « en plus » que dans les rapports de force que crée leur mobilisation extérieure à la procédure[18].

IV. LA CRÉATION D'UN ESPACE DÉLIBÉRATIF, UN ENJEU DANS LES SITUATIONS DE MÉSENTENTE

28 En voulant non seulement exprimer leur point de vue, mais également le faire valoir dans une confrontation argumentaire entre les différents points de vue, les habitants ouvrent le débat sur la manière de répartir les parts des uns et des autres. Dans le déroulement de chacun des débats publics organisés par la Commission nationale du débat public[19], cette irruption des riverains sur la scène publique s'est traduite par un vif « débat sur le débat ». Résistance à la réduction du droit à la parole selon un partage préalable des rôles, le « débat sur le débat » réinstalle le conflit au cœur de la discussion publique. Le débat public se présente alors comme une scène de mésentente sur laquelle se constituent, dans le cours même de la discussion, ce qui en est l'objet, ce qui peut se dire sur cet objet et les sujets qui peuvent en discuter.

QUATRE RÈGLES PROCÉDURALES DE LA DÉLIBÉRATION SE DÉGAGENT DE L'EXPÉRIENCE DES DÉBATS

29 Si la loi « Barnier » institutionnalise l'existence d'un débat public, elle n'en définit pas le mode de fonctionnement, pas plus que ne le fait la loi de démocratie de proximité. On peut alors dégager du « débat sur le débat » observé dans les premières expériences conduites par la CNDP quatre règles de discussion que se donnent les participants, et les épreuves par lesquelles ils en vérifient la réalité[20] :

- La publicité des débats implique leur publication,
- La pluralité du débat suppose la participation au débat,
- L'équivalence entre les participants garantit l'équilibre du débat,
- La force des arguments fonde les convictions forgées dans le débat.

30 La commission particulière joue un rôle central dans l'établissement de ces règles délibératives, mais la place du « débat sur le débat » dans le cours de la discussion souligne l'importance des controverses que la vérification de ces règles suscite tout au long du débat. Ainsi, l'expérience des débats montre que c'est moins l'énoncé de règles procédurales qui importe, que les épreuves pratiques que se donnent les participants

pour en vérifier les conséquences en termes d'égalité dans le débat et d'effets possibles sur la décision.

31 Les activités déployées pour faire valoir et rendre effectives ces règles différencient alors les diverses expériences qui pourtant se prévalent toutes des mêmes principes. Le même « principe d'équivalence » peut être mis en œuvre dans des sens opposés par deux commissions particulières : partager préalablement les rôles entre un public indifférencié et le maître d'ouvrage ou, au contraire, établir un dialogue entre tous les débattants sont des opérations qui définissent les participants au débat de manière très différente. Argumenter pour convaincre et être convaincu ou seulement exposer son point de vue, sont deux formats d'expression de la « force des arguments » qui opposent un régime de parole délibératif et la répartition des parts opérées par les conceptions plus classiques de la consultation et de la concertation.

32 La seule énonciation de règles de discussion ne suffit donc pas à conférer au débat un caractère délibératif ni à constituer un public du débat. Bien au contraire, l'instauration d'un tour délibératif du débat public résulte du traitement d'un tort : le soupçon d'une décision déjà prise, le déséquilibre des expertises, le partage préétabli des opinions. Les épreuves construites dans le déroulement du débat manifestent ces litiges. Elles soumettent à la vérification commune les règles de discussion pour démontrer l'égalité entre les participants qu'elles proclament.

LA FORMATION D'UNE COMMUNAUTÉ DU DÉBAT PAR LA MISE EN ACTE DE L'ENTENTE

33 Ces épreuves forment l'espace de délibération comme lieu d'une mise en équivalence polémique des arguments portés par les divers protagonistes du conflit. Elles ne présupposent pas la volonté préalable des participants de s'accorder sur une décision, ni ne confèrent à la discussion un tour consensuel. Donnons-en un exemple. Parallèlement à l'apprentissage technique, l'émergence de la question du territoire permet de caractériser la dynamique d'un débat public. Dans tout processus de mise en discussion publique d'un d'aménagement, le projet constitue le point d'entrée dans le débat. Mais très vite le débat déborde la justification sectorielle du projet pour s'intéresser au territoire dans lequel il devrait être implanté. Le développement de ce territoire y est alors défendu comme un intérêt général de même dignité que l'intérêt général sectoriel. La notion d'appropriation du territoire se formule progressivement dans le débat et pourrait être énoncée ainsi : « le territoire appartient à ceux qui y vivent mais il n'est pas à vendre… car il appartient également à tout le monde. » Cette idée d'appropriation du territoire comme patrimoine commun a également été énoncée dans le débat sur la ligne à très haute tension traversant le Verdon sous une forme qui la rapproche des discussions sur les thèmes techniques : il s'agit d'une mission de service public.

> « N'est-ce pas notre mission de service public à nous, les habitants de cette région, de nous battre pour conserver à nos enfants un patrimoine environnemental et humain exceptionnel, un lieu privilégié où viennent se ressourcer beaucoup des habitants de ces villes devenues inhumaines ? »[21]

34 La formulation d'un conflit entre missions de service public permet alors de mettre sur un même plan la discussion sur le contenu des justifications avancées par EDF et le débat sur le développement du territoire. Cette mise en équivalence formule un raisonnement en deux temps. Il s'agit, dans un premier temps d'affirmer le partage d'un principe

d'intérêt général : 1/Il y a une conception commune du service public, qui peut être partagée. Il s'agit dans un second temps, d'en déduire les conséquences : 2/Donc l'obligation qu'EDF tire de sa mission de service public doit être soumise à une épreuve commune, et 3/L'obligation de service public territorial que nous formulons doit également être soumise à cette épreuve commune.

35 Dans ce schéma d'argumentation, l'effet politique n'est pas dans l'affirmation d'un principe d'intérêt général (le 1er temps), il est dans le *« qu'est-ce qui en résulte* ? » du 2e temps, dans sa mise en œuvre discursive et pratique. Un tel raisonnement déplace le partage du sensible, reformule les contours de ce qui est discutable et de qui peut avoir part à la discussion. Il crée une communauté d'argumentation où ceux, naguère stigmatisés pour défendre égoïstement leur territoire, peuvent être comptés comme argumentateurs. Cela a permis, dans le cas de la ligne à très haute tension traversant le Verdon, l'émergence d'une solution nouvelle au problème de sécurisation électrique de la région de Nice, reconnu dans le débat comme étant le problème à traiter, à savoir, en lieu et place de la construction d'une nouvelle ligne, le couplage du renforcement d'une ligne à très haute tension existante et d'un vaste programme de maîtrise de la demande d'électricité. Mais le collectif délibérant sur les intérêts généraux en jeu n'est pas une communauté consensuelle. La pratique de la discussion publique instaure en effet un principe commun d'argumentation et un espace polémique où sont confrontées les conséquences à tirer de ce principe commun. Il ne s'agit donc pas d'une communauté du consensus, celle que présuppose la figure du partage du pouvoir, mais d'une communauté qui a pour principe commun une opération conflictuelle, objet de la mésentente entre les interlocuteurs : la prise en compte et la hiérarchisation de différents registres de légitimité de la décision.

V. CONCLUSION : LE SENS POLITIQUE DES SITUATIONS DE DÉLIBÉRATION

36 Les approches classiques de la construction sociale de l'articulation entre participation du public, délibération, élaboration des projets et décision constatent régulièrement le faible degré de partage du pouvoir qu'accordent les textes même quand ils posent le principe de participation en intérêt général. Malgré l'institutionnalisation du débat public, l'opposition entre participation et décision structure toujours aussi fortement notre culture politique. Ce constat n'a guère besoin d'être confronté à l'expérience des participants pour être validé. Mais le seul examen critique de la mise en œuvre du cadre réglementaire ne nous renseigne guère sur cette expérience qui, dans les conflits d'aménagement, déborde toujours. L'examen des conflits sur ce que débattre veut dire nous permet au contraire de préciser la forme concrète que prend l'opposition entre participation et décision dans l'organisation des débats publics. Elle revient à vouloir figer la scène de parole ouverte dans une répartition préalable des parts, dans un partage préétabli des rôles. L'expérience des participants consiste à résister à ce partage, à « débattre sur le débat » et à réintroduire le conflit au centre du débat. C'est dans cette dynamique qu'émergent des situations délibératives dans le débat public.

37 La pratique du débat nous conduit à observer qu'à l'opposé de la rationalité du soupçon qui trie les acteurs en fonction de leur représentativité politique, de leurs compétences techniques et du degré de généralité des intérêts qu'ils défendent, la mise à l'épreuve des

règles délibératives engage dans le débat un travail de re-présentation de ces catégories : celles-ci doivent pouvoir être jugées non comme des qualités préalablement, et définitivement, acquises, mais en fonction de la dynamique propre du débat. Il s'agit d'apprécier dans le cours du débat son équilibre, le respect de son caractère égalitaire plutôt que la représentativité des acteurs. Il s'agit d'estimer les capacités de convaincre et d'être convaincu dans le cours du débat plutôt que les compétences des uns et des autres. Il s'agit d'évaluer la participation au débat, son caractère pluraliste et contradictoire, plutôt que la généralité des intérêts défendus. Exprimant d'abord la suspicion qu'entretiennent les uns envers les autres des acteurs aux intérêts en conflit, les disputes sur les règles délibératives constituent le processus par lequel s'établit progressivement une mutuelle reconnaissance des valeurs que portent les uns et les autres.

38 Les activités délibératives de vérification de l'égalité que proclament les règles de discussion n'instaurent pas une communauté consensuelle, mais structurent au contraire une scène de « *mésentente destinée à mettre en acte l'entente* »[22]. S'y engage un processus polémique de formation de la volonté politique dans lequel les problèmes à prendre en compte, les solutions à retenir, la procédure de délibération pour y parvenir, les qualités de ceux qui peuvent participer à la décision sont en litige. Sans ces disputes, la discussion resterait enfermée dans la reproduction des clivages préexistants entre un langage technique de l'expertise et une approche sensible du territoire, la situation d'argumentation ne pourrait être gagnée par rapport au partage préalable des rôles sociaux. Sans ces controverses, des situations délibératives n'émergeraient pas dans le débat public toujours rappelé par la force de l'opposition entre participation et décision vers les formes classiques de consultation du public.

NOTES

1. Hélin, J.-C., 1995, « La loi Barnier et la participation du public. Ajustements et innovation », *Revue juridique de l'Environnement,* n° 2, p. 219-233. L'auteur reprend le tenue employé dans le rapport d'Huguette Bouchardeau, décembre 1993, *L'enquête publique. Rapport au ministre de l'Environnement.* Paris, Ministère de l'Environnement. Ce rapport, qui fait le bilan de dix ans d'application de la loi « Bouchardeau », a servi de préparation à la loi « Barnier » de 2 février 1995.

2. Loi « Bouchardeau » : loi n° 83-360 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation de l'enquête publique.

Carrère, G., *Transports, destination 2002. Recommandations pour l'action,* rapport au ministre de l'Équipement, du Logement et des Transports, Paris, 21 juillet 1992. Ce rapport diagnostique une crise de la décision dans les transports.

- Circulaire « Bianco » : circulaire du ministre des Transports n° 92-61 du 15 décembre 1992 relative à la conduite des grands projets nationaux d'infrastructures de transport. Elle institue un débat public en amont de l'enquête d'utilité publique, selon les recommandations du rapport Carrère.

- Loi « Barnier » : loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Cette loi crée la Commission nationale du débat public.

- Conseil d'État, 1999, *L'utilité publique aujourd'hui,* Paris, La Documentation française, « Les études du Conseil d'État ». Ce rapport commandé par le gouvernement a servi de préparation à la réforme de l'utilité publique insérée dans la loi de démocratie de proximité, dans son titre IV.
Sur ces différents textes, cf. Piechaczyk, X. et M. Ollivier-Trigalo, 2001, *Évaluer, débattre ou négocier l'utilité publique ? Volet 2 : Le débat public en amont des grands projets d'aménagement, un thème pour une communauté d'idées,* Les collections de l'INRETS, rapport n° 233.

3. Chambat, P. et J-M. Fourniau, 2001, « Débat public et participation démocratique », in Vallemont S. (dir.), *Le débat public : une réforme dans l'État ?,* Paris, L.G.D.J., « Systèmes-Droit », p. 9-37.

4. Cf. Cohen, P., 2001, *Avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le titre IV du projet de toi (n° 3089), relatif à la démocratie de proximité,* Paris, Assemblée nationale, 11e législature, rapport n° 3105 du 5 juin 2001.

5. Cf. le dossier consacré à ce débat dans *Les Annales des Mines – Responsabilité et Environnement* n° 24, avril 2002.

6. En particulier dans les propos de M. Alain Gournac, sénateur RPR des Yvelines. Séance du 23 janvier 2002, site Internet du Sénat. Le titre IV de la loi a été débattu au Sénat en première lecture pendant cette séance.

7. M. Patrick Lassourd, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques du Sénat sur le titre IV, séance du 23 janvier 2002. Il faut noter que le sénateur RPR de l'Ille-et-Vilaine a depuis été nommé, au titre du Sénat, membre de la CNDP.

8. M. André Lardeux, sénateur RPR du Maine-et-Loire, séance du 23 janvier 2002.

9. M. Lassourd indique dans sa présentation du titre IV avant la discussion générale de la loi, lors de la séance du 8 janvier 2002 : « *En somme, le débat public doit permettre d'expliquer au public le sens du projet, de susciter son adhésion, d'améliorer le dispositif proposé, bref, de remplir un rôle pédagogique. Il ne s'agit pas de remettre en cause la légitimité de la démocratie représentative, qui doit rester le principe fondamental du fonctionnement de la République. C'est dire que la « fenêtre de tir » est étroite et mérite d'être clairement précisée, si nous voulons respecter la légitimité du débat public, tout en conservant aux élus le pouvoir de décision, et garantir, en fin de compte, la réalisation efficace des projets.* » Site Internet du Sénat.

10. Cf. Paoletti M., 1999, « La démocratie locale française. Spécificité et alignement », *in* CRAPPS-CURAPP, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public,* Paris, PUF, p. 45-61.

11. Arnstein, S. R., 1969, « A Ladder of Citizen Participation », *The Journal of the American Institute of Planners,* n° 35, p. 216-224. Jean-Jacques Salomon décrit largement ce modèle dans la dernière partie de *Le destin technologique,* Balland, Folio actuel, 1992.

12. Sur l'évolution et la nature des conflits, voir la thèse de Charlier, B., 1999, *La défense de l'environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974,* thèse de géographie et d'aménagement, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

13. Cf. Fourniau, J-M., 2001, « Le conflit du TGV Méditerranée : la structuration d'un espace public de discussion de la légitimité des décisions » *in* Donzel, A. (dir.) *Métropolisation. gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise,* Paris, Maisonneuve & Larose, p. 467-485.

14. Rancière, J., 1995, *La mésentente,* Paris, Galilée, p. 12-15.

15. Rui. S., 2001, « Débat public, conflit et légitimité limitée » *in* S. Rui, M. Ollivier-Trigalo et J.-M. Fourniau, *Évaluer, débattre ou négocier l'utilité publique ? Volet 1 : Analyser l'expérience de la mise en discussion publique des projets. Ateliers de bilan du débat public,* Les collections de l'INRETS, rapport n ° 240, p. 91-140.

16. Tapie-Grime, M., 1997, « Le nimby, une ressource de démocratisation », *Écologie et politique,* n° 21, p. 13-26.

17. Gosselin, C., mars 2000, *Avant-propos du président de ta commission particulière du débat public sur la branche sud du TGV Rhin-Rhône,* brochure de 5 p. Charles Gosselin a systématiquement exposé cette « théorie des trois acteurs du débat » dans chacune des réunions publiques.
18. Fourniau, J-M., 1997, « Figures de la concertation à la française » *in* Michel Gariépy et Michel Marié (dir.), *Ces réseaux qui nous gouvernent* ?, Paris et Montréal, L'Harmattan, Villes et entreprises, p. 371-401.
19. Huit débats ont été organisés par la CNDP, très différents les uns des autres par leurs enjeux, par leur organisation comme par leur déroulement :
- De novembre 1997 à mars 1998, sur le projet présenté par le port autonome du Havre, dit *Port 2000,* visant à une restructuration profonde du port. La commission particulière était présidée par Jean-Luc Mathieu, conseiller-maître à la Cour des Comptes.
- De mars à septembre 1998, sur le projet de ligne EDF à très haute tension entre Boutre (Var) et Carros (Alpes-Maritimes), à travers le parc naturel régional du Verdon. La commission particulière était présidée par Gérard Porcell, alors vice-président du tribunal administratif de Paris.
- D'avril à juillet 1999, sur le projet d'autoroute A32 (doublement de l'autoroute A31 entre Toul et la frontière luxembourgeoise). La commission particulière était présidée par Mme Reine-Claude Mader-Saussaye, secrétaire générale de la Confédération du logement et du cadre de vie.
- De mars à juin 2000, sur le projet de la branche sud du TGV Rhin-Rhône (ligne ferroviaire nouvelle à usage mixte, voyageurs et marchandises). La commission particulière était présidée par Charles Gosselin, conseiller d'État.
- D'octobre 2001 à janvier 2002, sur le projet d'extension du port de Nice. La commission particulière était présidée par Paul Viallate, président de chambre à la Cour administrative de Lyon.
- D'octobre 2001 à février 2002, le débat public sur les contournements autoroutier et ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (projet de contournement autoroutier par l'ouest de Lyon et de contournement ferroviaire pour le fret par l'est). La commission particulière était présidée par André Oriol, premier président honoraire de la Cour d'appel de Lyon et président du centre d'arbitrage et de médiation Rhône-Alpes.
- De 25 novembre 2002 au 25 mars 2003, sur le projet de ligne à très haute tension présenté par RTE entre Lyon et Chambéry. La commission particulière était présidée par Michel Delhommez, ingénieur général des ponts et chaussées en retraite.
- De 15 décembre 2002 au 28 mai 2003, sur le projet d'aéroport de Nantes – Notre-Damedes-Landes, présenté par le ministère de l'Équipement. La commission particulière était présidée par Jean Bergougnoux, membre de la CNDP.
20. Fourniau, J-M., 1998, « Le débat public entre conflit sur les projets et délibération avec le territoire », *Société française* n° 12-13 (62-63), p. 47-59.
21. Raphaël Scipion, conseiller municipal de Moustiers, président de l'association Vivre en Haute-Provence, réunion publique du 6 juin 1998 à Castellane, *La lettre du débat public sur le projet de ligne à très haute tension Boutre-Carros* n° 7, 24 juin 1998, p. 7.
22. Rancière, J., « La mésentente » *in* Gaillard F., J. Poulain et R. Schusterman, *La modernité en questions. De Richard Rorty à Jürgen Habermas,* Cerf, 1997, p. 178.

AUTEUR

JEAN-MICHEL FOURNIAU

Directeur de recherche INRETS-DEST

Concertation et technique dans l'aménagement : ingénierie du mythe

Stefan Bratosin

1 Marque d'une conjoncture où les pratiques politiques tâchent de satisfaire aux attentes démocratiques d'information, de consultation, de participation, de communication, de débat, de partenariat etc., la concertation apparaît aujourd'hui comme un élément clé dans le montage des projets publics d'aménagement. Son appropriation par les techniciens[1] participant à l'élaboration de ces projets entraîne, cependant, une mutation significative au niveau des aptitudes et charges incombant à ces professionnels : le *dire* sur lequel reposera la validation publique d'un projet participe désormais du *faire* même du projet. Le technicien doit avoir la capacité de rendre intelligible sa position dans les différentes situations délibératives du formatage décisionnel, mais aussi les compétences de produire ces situations. Comment font-ils, donc, pour passer de leur langue « maîtrisée et régulatrice »[2] à une langue affranchie de la rigueur technique et frappée d'intuition ? Comment produisent-ils le cadre fonctionnel d'un débat capable d'accueillir simultanément les mises en question d'un projet et la recherche performative pour légitimer ce même projet ? Comment parviennent-ils à confirmer et à renforcer le rôle privilégié de leur savoir-faire dans un espace où la primauté de l'opinion est à la fois principe[3] normatif et fonctionnel ?

I. MYTHE N'EST PAS UTOPIE

2 Réfractaires à la concertation, dans un passé pas très lointain, les techniciens de l'aménagement considéraient peu la concertation, car pour eux une décision était légitime dès lors qu'elle s'appuyait sur la conviction de l'intérêt général et qu'elle reposait sur une rationalité que le savoir technique et l'expérience leur permettaient d'exprimer dans leurs projets. Cette attitude était illustratrice d'une culture administrative selon laquelle la concertation était à la fois impossible, coûteuse et dangereuse : impossible parce que la complexité des projets impliquait un niveau de connaissances qu'ils étaient

seuls à posséder ; coûteuse par le volume de dépenses en énergie, en temps et en délais ; dangereuse car elle organisait l'affrontement entre l'intérêt général et les intérêts sectoriels ou particuliers[4]. Le passage de cette attitude à la production et à l'usage des méthodes de concertation, en dépit de l'apparente rapidité de la mutation, est cependant une transition problématique et frappée de réactions parfois spectaculaires mises en évidence le plus souvent par l'expression d'exigences diamétralement opposées aux positions originelles. Ainsi, le refus initial de la concertation est remplacé par une demande de bornage normatif toujours plus distinct de la concertation. Dans cette nouvelle optique, écartelés « entre devoir et pouvoir »[5] les techniciens de l'aménagement recherchent désormais dans les textes des lois non seulement les injonctions concernant la concertation, mais aussi la façon dont le législateur entend qu'elle soit « faite ». Cependant, les résultats de cette recherche ne semblent pas satisfaire leurs attentes. Les nouvelles lois provoquent parmi eux plutôt des embarras et des critiques que des commodités et de l'enthousiasme : lorsque le texte de loi « étend le champ d'application de la concertation », il « n'en précise pas clairement les modalités d'organisation »[6]. En plus, ils constatent que pour pratiquer la concertation « la loi exige des nouveaux savoirs, des nouvelles formations, une nouvelle attitude »[7]. Il apparaît, dès lors, le besoin de repères méthodologiques appelant l'émergence manifeste d'une production d'études, de guides et d'autres textes décrivant l'art de « faire » la concertation, les expériences et les pratiques de concertation etc.[8] L'objectif de ces textes est d'une part de montrer comment la concertation appose sur un projet le sceau d'un contexte socio-politique de légitimation et le pourquoi du recours à la concertation. L'explicitation s'articule alors autour de trois centres d'argumentation : l'injonction normative, l'intérêt du technicien et la demande sociale. En termes d'injonction normative, le plus souvent sont rappelées les exigences des différentes lois et circulaires, les risques juridiques encourus lors du déploiement concerté dans l'espace du projet et la jurisprudence en la matière. Pour ce qui concerne l'intérêt du technicien sont exposées les vertus du travail collectif et solidaire sensé éviter les contestations futures du projet. Quant à la demande sociale, elle porte sur « la participation de la société civile à l'élaboration des décisions »[9]. D'autre part l'objectif de ces textes est de mettre en exergue « les modalités pratiques d'organisation d'une concertation »[10]. Il s'agit, par exemple, des conseils pour : a) instaurer une continuité du lien entre le maître d'ouvrage et les acteurs en faisant ressortir les différentes étapes de la concertation et leur intégration au processus de décision, b) élaborer les règles du jeu en termes d'objectifs, modalités d'échange, durée, périmètre, bilan etc., c) faire preuve d'une véritable qualité d'écoute en intégrant les motivations et le non dit, d) garantir la place de la controverse, élaborer des arguments, permettre le débat, e) ouvrir le projet à l'expérimentation sociale, f) utiliser les nouveaux moyens de dialogue etc.[11]

3 En suivant ces différentes prescriptions méthodologiques les techniciens de l'aménagement parviennent au sentiment de pouvoir même mesurer la concertation. Ainsi, la concertation est appréciée à partir du nombre de réunions, du nombre de personnes ayant participé, du nombre de courriers reçus et/ou envoyés, de la durée des expositions etc. Dans certains cas, l'évaluation dépasse le simple bilan des données quantifiables et déborde dans le domaine de l'efficacité, c'est-à-dire des résultats et des effets de la concertation. Il s'agit alors de savoir si les objectifs de départ correspondant respectivement aux différents camps participant aux échanges ont été atteints, en quoi ont-ils été atteints et pourquoi ont-ils ou n'ont-ils pas été atteints. Il est question

également de savoir quel a été l'impact de la concertation sur le projet qui a occasionné la concertation. A-t-il connu des modifications, des nouvelles orientations, des prises en compte des nouvelles contraintes environnementales etc. ? La concertation a-t-elle prolongé les délais d'élaboration du projet et des procédures de décision ou a-t-elle raccourci ces délais ? Il est aussi tentant de mettre en évidence les effets de la concertation sur les comportements et sur les perceptions des participants vis-à-vis du projet. Quelles évolutions ont été remarquées dans le partenariat institutionnel, dans l'implication des acteurs, dans le travail collectif, dans la qualité de l'association du public ? Cependant, en dépit de tous ces efforts faits par les techniciens pour « saisir » la concertation, elle semble continuer à rester toujours insaisissable, à tel point que même après le déploiement des « meilleurs » moyens et l'engagement des plus « performantes » méthodes, deux refrains reviennent quasi systématiquement parmi les participants : « il n'y a pas eu de concertation » et « il faut continuer la concertation ». Ceux-ci ne sont pas forcément l'expression désabusée de l'échec du processus de concertation. Ils expriment plutôt l'état fâcheux d'une perception problématique de la concertation : malgré tous les échanges, les procédures et les autres dispositifs mis en place, la concertation n'a pas eu lieu ou dans le meilleurs des cas, elle n'a pas eu lieu là où elle était censée avoir lieu et par conséquent il faut la poursuivre ailleurs, sans avoir la certitude qu'une fois arrivée « ailleurs » elle y sera.

4 Conclure hâtivement, à partir de cette absence de lieu, que la concertation est une utopie, serait une entreprise peu pertinente. Effectivement, le sens premier de l'utopie – un lieu qui est un autre lieu, un ailleurs qui est un nulle part – peut être identifié dans l'expérience même de la concertation. Certes, non seulement l'apparence de l'utopie, mais aussi celle de l'*uchronie* peut être associée à la concertation, car il n'est pas question ici uniquement d'une extériorité fuyante dans l'espace (un autre lieu), mais aussi dans le temps (un autre moment). Sans aucun doute, la concertation peut paraître une utopie car elle fait croire qu'elle « joue son destin au plan même où s'exerce le pouvoir »[12] et qu'elle peut remettre en question dans les différents aspects de la vie sociale, la manière d'exercer le pouvoir[13]. Cependant, l'utopie est en rupture avec l'action, ce qui n'est pas le cas de la concertation. L'utopie est dans une certaine mesure la rupture même : « ce qui empêche l'horizon d'attente de fusionner avec le champ de l'expérience »[14]. S'il y a la tentation de reconnaître une dimension utopique dans la concertation, ce n'est pas parce que la concertation serait un écart entre l'imaginaire et le réel[15], parce qu'elle serait sans effet sur le processus d'élaboration d'un projet, mais en raison de la nature mythique de la concertation, nature qui produit la similitude du *non-lieu.* Il faut se rappeler que le mythe est « un discours relatif au lieu/non-lieu de l'existence concrète, un récit bricolé avec des éléments tirés de dits communs, une histoire allusive et fragmentaire dont les trous s'emboîtent sur les pratiques sociales qu'elle symbolise »[16]. Concrètement, la concertation ne vise pas le blocage du projet, mais son avancement. Ce qui est mythique, contrairement à ce qu'est utopique, « fait marcher »[17]. Or, « marcher c'est manquer de lieu. C'est le processus indéfini d'être absent et en quête d'un propre (...) expérience sociale de la privation de lieu »[18]. La concertation n'est donc pas utopie, « exercice de l'imagination pour penser un *autrement qu'être* du social »[19], mais une façon de « faire marcher » en utilisant « des reliques de sens, et parfois leurs déchets, les restes inversés de grandes ambitions » que le monde de la technique de l'aménagement s'efforce de transmuer en méthode de « faire passer ». De cette rencontre de la connaissance scientifique et de la pensée mythique il en résulte alors un « art de faire » de la

concertation, une ingénierie du mythe où un projet n'est pas meilleur qu'un autre parce qu'il est techniquement mieux, mais parce qu'il est mieux accepté.

II. FONDEMENTS DES RELATIONS ENTRE PRATIQUES SPATIALES ET PRATIQUES SIGNIFIANTES

5 Les deux principaux registres du discours méthodologique sur la concertation dans l'aménagement sont celui des pratiques spatiales et celui des pratiques signifiantes. Cela ne veut pas dire que le registre des pratiques spatiales ait l'origine exclusive dans l'aménagement et que le registre des pratiques signifiantes soit entièrement du domaine de la concertation. Aménagement et concertation participent à la fois des pratiques spatiales et des pratiques signifiantes. La différence apparente entre les deux catégories vient plutôt de la nature respective de ces pratiques : d'une part la connaissance scientifique, de l'autre l'intuition mythique. Mais elle reflète fondamentalement une autre distinction qui s'établit au niveau des relations possibles entre ces deux pratiques. Dans les opérations purement techniques de l'aménagement, les pratiques spatiales jouissent d'une priorité fonctionnelle sur les pratiques signifiantes. Réaliser une piste cyclable ou une « zone 30 », par exemple, relève avant tout pour le technicien d'une construction matérielle obéissant à des exigences mathématiques et physiques correspondant à la connaissance scientifique en la matière. C'est seulement dans un temps second que cette construction matérielle participe d'une construction de sens, c'est-à-dire d'une construction symbolique ayant l'aptitude d'influencer les raisonnements et les comportements. Dans la concertation, au contraire, ce sont les pratiques signifiantes qui dominent sur les pratiques spatiales. Avant que le béton, le fer, le verre etc. modèlent l'environnement à l'aide d'une technique entourée des règles et formules incompréhensibles pour les non initiés, la concertation s'emploie à ériger le sens du changement physique à venir. La technique comme pratique de l'espace pénètre dans la sphère de la concertation seulement dans la mesure où elle se montre « soumise » au sens politique, social, économique etc. du projet d'aménagement. La technique pour la réalisation d'un arrêt de bus, par exemple, trouve sa place dans la concertation seulement si elle peut faire valoir un quelconque apport en matière de sécurité, de solidarité sociale, d'humanisation des prestations etc. Ceci explique d'ailleurs pourquoi le registre des pratiques signifiantes l'emporte sur le registre des pratiques spatiales dans le discours méthodologique sur la concertation autour des projets d'aménagement.

6 Ainsi, le registre dominant du discours méthodologique sur la concertation dans l'aménagement, celui des pratiques signifiantes, c'est-à-dire des pratiques engagées pour attribuer à un projet technique une signification inédite, participe du mythe. Pour « faire marcher », l'ingénierie de la concertation dans le domaine de l'aménagement utilise trois dispositifs symboliques. Ces dispositifs sont les mêmes qui organisent les relations entre les pratiques spatiales et les pratiques signifiantes, les *topoi* du discours mythique sur l'espace : le croyable, le mémorable et le primitif[20].

7 Dans la concertation, ce n'est pas l'exactitude des calculs, ni l'exactitude mathématique des données, ni la justesse des raisonnements qui peuvent autoriser le déploiement d'un projet, mais ce qui est tout simplement croyable et par conséquent instaure un espace. Pour la concertation « le croyable » n'est ni péjoratif, ni paradoxal, mais constitutif : « le discours qui fait croire est celui qui prive de ce qu'il enjoint, ou qui jamais ne donne ce

qu'il promet. Bien loin d'exprimer un vide, de décrire un manque, il le crée. Il fait place à du vide. (...) Il *autorise* la production d'un espace »[21]. Le croyable dans les méthodes de concertation ne s'attache pas directement à l'argument technique du projet. Il n'y a pas encore de conseils dans ces textes sur la façon dont il convient de faire croire le résultat d'un algorithme à une personne soucieuse pour la tranquillité de sa rue. Il n'y a pas non plus de règles à suivre pour faire croire que « un plus un fait deux ». Le croyable dans ces textes concerne les auteurs, les chefs des projets techniques, les ingénieurs et les techniciens, les responsables de la FARU[22], les chargés de communication etc. Ce sont leurs agissements qui doivent être croyables, car à travers leur façon d'échanger sur le projet, « c'est la crédibilité (et donc l'image) du maître d'ouvrage qui est en jeu »[23]. Ainsi ils doivent apprendre à montrer leur attachement à l'aménagement comme acte politique, social, économique etc., alors que leur compétence – la raison première justifiant leur implication dans le projet – est reconnue pour les actes techniques. Les agissements croyables reposent par conséquent sur une perception technique de l'espace qui a acquis la capacité d'être également perception politique de l'espace[24].

8 Un deuxième « lieu » mythique du discours méthodologique sur la concertation dans le domaine de l'aménagement est « le mémorable », c'est-à-dire celui des histoires de l'espace, celui des narrations bricolées par l'antériorité des frontières, celui des récits rassemblant des fragments de cheminements passés. Il s'agit de l'ensemble des opérations de délimitation qui « éclairent la formation des mythes » et qui ont aussi « la fonction de fonder et d'articuler des espaces »[25]. L'ingénierie d'une concertation qui « fait marcher » doit assurer l'avancement. Or, l'avancement n'a de sens que dans la mesure où le passé peut servir de référence. Dans les méthodes de concertation autour des projets d'aménagement apparaissent deux axes du *mémorable* qui polarisent les préoccupations : l'axe institutionnel et l'axe public. L'axe institutionnel porte sur l'historique des projets : la genèse des projets, les enjeux de départ, les intentions des acteurs, les programmes et les orientations de référence, les étapes franchies, les blocages, les procédures, les partenaires etc. Les récits qui rappellent l'antériorité des projets ont pour source les responsables précédents, les bureaux et les services d'études, les documents divers etc. L'axe public porte sur l'histoire de l'espace à aménager : les luttes pour la défense de l'environnement, les acquis et les revendications des usagers, les narrations des riverains, les estimations des valeurs archéologiques etc. Ces récits sont produits ou reproduits par les citoyens, par les élus, par les responsables associatifs, par les usagers etc.

9 Un autre point de fixation des relations entre les pratiques spatiales et les pratiques signifiantes, le troisième *topos* mythique de l'ingénierie de la concertation dans l'aménagement est « le primitif ». Dans le monde mythique l'espace n'a de sens que dans la mesure où il peut être « accroché » à des rituels et des mythes, à des manières de rassembler et de disperser, à une structure-cadre d'émergence d'actes magiques, lieu intercalaire entre l'instance originelle et la composition descriptive ou enchanteresse de cet espace. Dans l'ingénierie de la concertation, le primitif permet d'être croyable, provoque l'émergence et assure la subsistance du « mémorable », délimite et donne forme aux agissements, engendre et soutient le monde de la concertation, c'est-à-dire le monde qui aménage symboliquement l'espace, l'ensemble des réunions, des procédures, des expositions, des textes, des rencontres virtuelles etc. Il s'agit des efforts faits pour déterminer et concevoir les meilleurs plans, modalités, conditions afin d'accueillir et transmuer en aménagement de l'espace des objets et des objectifs non seulement divers, complexes et désespérément spécifiques, mais aussi instables, chaotiques et inattendus,

car la participation, le débat public, le partenariat etc. ne se décrètent pas, même si parfois les textes normatifs s'y attachent. L'une des préoccupations majeures de l'ingénierie de la concertation en aménagement est donc de réaliser un support, une trame à tisser, un « ordre » permettant au « désordre » de surgir et d'instaurer un agencement des retours sur les problèmes avant d'aborder les solutions, des présentations des options en ligne de mire des objections, des conditions donnant sens à la production des études, des étalages médiatiques des schémas, plans, programmes, des explicitations parcellaires car de circonstance, des adaptations problématiques, des acceptations et des refus en équilibre précaire etc. C'est dans ce cadre structurant les interactivités et les tâtonnements aléatoires que l'ingénierie de la concertation s'efforce de satisfaire aux demandes des élus, des associations, des médias. C'est ici qu'elle s'emploi à faciliter la confrontation des connaissances techniques, économique, environnementales, sociales, à faire émerger les enjeux de l'intérêt général et de l'utilité publique qui continuent à hanter l'administration, à intégrer des perspectives insoupçonnées au départ. Il s'agit non seulement de « faire marcher », mais aussi de ne pas « perdre la face »[26].

III. L'ENGAGEMENT CONCURRENTIEL DE DEUX FORMES DE PENSÉE DIFFÉRENTES

10 Deux formes de pensée sont engagées dans l'ingénierie de la concertation spécifique à l'aménagement : la pensée rationaliste qui s'illustre par l'approche scientifique et la pensée mythique qui est essentiellement prélogique et qui a pour principe la participation. Rencontrer ces deux formes de pensée à l'œuvre dans un même domaine n'a rien d'extraordinaire, ni de troublant. D'ailleurs il sera très difficile, voire même impossible, d'attribuer à chacune des ses formes de pensée des domaines exclusifs. La difficulté vient de leur besoin interne de s'accueillir réciproquement afin de se composer et se délimiter mutuellement. Se proposer de parvenir à la connaissance par le seul effort de la pensée abstraite sera une entreprise qui faute de pouvoir tourner au moins en rond, tournera dans le vide, car l'attitude rationnelle sombrera dans l'obscurantisme d'une foi aveugle en l'usage inconditionnel de la pensée formelle. Cette structure composite est retrouvable aussi dans la pensée mythique, car emprunter cette voie déterminée par les représentations collectives n'est nullement synonyme de l'héritage sûr d'un cheminement vers la connaissance indifférent aux contradictions. Autant dire que le technicien n'est pas vraiment surpris dans la concertation par l'irruption d'une pensée inconnue et étrangère à son travail. Le domaine de la technique n'est pas plus affranchi que d'autres domaines de cette ambivalence de pensée. Le rituel de l'enquête publique[27], par exemple, participe déjà depuis longtemps du domaine technique. Ce qui est troublant pour le technicien et crée le besoin d'une ingénierie de la concertation est la mise en cause du rapport stable et sécurisant jusqu'ici de ces deux pensées dans son champ professionnel, champ où « traditionnellement » le rationnel domine pour lui l'expérimental, même si en pratique il constate que « la pensée scientifique doit changer devant une expérience nouvelle »[28]. Mais cette mise en cause ne saurait produire directement et à elle seule ni les arguments, ni les motivations pour l'émergence d'une ingénierie de la concertation. Elle réactive, néanmoins, des craintes qui appellent et défendent des rapports de pouvoir. Elle se présente comme la menace d'un possible retranchement tout azimut dans la technicité et comme justification pragmatique capable

de rassembler contre la crainte d'un pouvoir politique renforcé par la décentralisation : « pour éviter les possibles dérives de la pensée technicienne, pour mettre en place des contrepoids aux pouvoirs fortement accrus des élus depuis la décentralisation, pour atteindre progressivement une véritable maîtrise sociale et politique des choix sociotechniques (...), il n'est pas d'autre voie que d'organiser des débats publics, des débats démocratiques »[29]. Il s'agit, certes, de rendre « inutiles » les rites devenus thèmes techniques par injonction des textes normatifs successifs, les vider de sens et instaurer à l'attention des participants au projet des ouvertures, des accès quasi permanents et interactifs issus d'une concertation revisitée par la technique qui permettrait ainsi à la pensée rationnelle d'« étouffer » la pensée mythique. L'entreprise est pourtant illusoire, car « la mort du rite n'est pas celle du mythe, au contraire »[30].

11 Les deux formes de pensée engagée dans l'ingénierie de la concertation se trouvent en rapport concurrentiel. Leur rivalité ne doit pas être entendue cependant comme une « technique alternative », même si cette concurrence peut concevoir certaines facilités pour renvoyer vers un *modèle pragmatique*[31], notamment parce qu'elle semble illustrer une solution différente aux modèles *décisionniste* et *technocratique.* Ce rapport concurrentiel ne désigne pas un processus d'interaction entre différents décideurs afin de donner un sens à des choix technologiques. Ce n'est pas le spectacle de la concertation[32]. Il s'agit de deux formes de pensée qui s'opposent dans une production de la technique : un ensemble des plans et des études qui permettent de « réaliser » la concertation dans des conditions optimales. La spécificité de cette production par rapport aux restes des productions de la technique est l'issu incertaine de la confrontation des deux formes de pensée à l'œuvre. Alors que la connaissance scientifique a depuis toujours les faveurs de la technique, dans ce cas précis, la technique doit se résoudre à mettre en valeur la pensée intuitive et participative, faute de quoi elle risquerait d'induire le rejet même d'un projet irréprochable scientifiquement. Mais cette « concession » ne garantit pas pour autant une situation stable et sans danger. Au contraire, le mythe risquerait de devenir une technique dans le même temps où la maîtrise d'ouvrage est contrainte de demeurer attachée à la technique.

12 L'objectif de l'engagement concurrentiel de ces deux formes de pensée dans l'ingénierie de la concertation n'est pas le déploiement définitif et complet d'une d'entre elles au détriment de l'autre. Certes, ces deux formes de pensée tentent de se dominer mutuellement, mais ce n'est pas l'emprise de l'une sur l'autre qu'est recherchée, mais l'émergence et le développement d'une tension capable de préindiquer et éventuellement réduire les risques de l'impact d'un projet d'aménagement sur le public. La perspective idéelle de cet état concurrentiel est l'ouverture d'une voie « moyenne » entre celle qui entreprend à établir un culte à la science, affectionnée tout particulièrement par le pouvoir technologique, et celle qui entreprend d'élever un culte au mythe, affectionnée par le pouvoir individualiste. Cette nouvelle voie suppose d'abord que le technicien prenne conscience qu'il se soumet à la règle de la raison en faisant l'effort de se plier à des règles de raisonnement, à des règles d'observation, à des règles de vérification, mais aussi à des règles de langage. Plus exactement, cette nouvelle voie exige que le technicien prenne en compte, d'une manière explicite, la nécessité de passer par le langage afin d'accéder à son projet d'aménagement. Cela lui demande, sans aucun doute, qu'il n'atteint pas directement, ni immédiatement l'espace à aménager. Il accède à cet espace en lui donnant un langage, c'est-à-dire en intégrant le monde du langage. Ceci dit, ce langage donné à l'espace, ne vit pas simplement en le répétant. Le faire vivre veut dire

interpréter, symboliser, penser. Mais interpréter, symboliser, penser constituent des rapports à quelque chose, en l'occurrence à l'espace. Ainsi l'espace à aménager n'est plus pour le technicien un objet donné, mais quelque chose de construit. Il s'agit dès lors, de satisfaire à l'exigence de comprendre le rapport du monde réel au symbole dont le travail est d'élever la pensée à la hauteur de la raison et la raison à la hauteur du sens[33].

IV. CONCLUSIONS

13 L'ingénierie de la concertation en aménagement est l'essai du monde de la technique de s'approprier la langue qui permet seule d'exprimer le monde du devenir[34]. Elle participe d'une façon de faire qui repose sur un discours méthodologique produit par la connaissance scientifique, mais qui est un discours de circonstance. Paradoxalement, il est fonctionnel dans la mesure où il se trouve en rupture avec la démonstration pour s'abandonner tout simplement à la description, une description qui n'est pas un produit définitif de l'esprit scientifique. Elle doit s'adapter continuellement à la fonctionnalité mythique de la concertation, « faire marcher ». Ainsi, l'ingénierie de la concertation dans l'aménagement est faite à la fois de « la méthode » et de « la méthodologie de la méthode » de concertation. La méthode pour faire avancer un projet, contre la brutalité foisonnante de l'impression. La méthodologie de la méthode pour préserver « le passage » d'un projet contre la virulence exubérante de l'expression universelle.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

[1995], *Aménagement et opinion-la concertation en amont des projets,* Paris, Ministère de l'Environnement.

[2002], *Concertation/débat public. Quelques leçons de l'expérience,* Paris, Conseil général de Ponts et Chaussées.

[1997], *Concertation : entre devoir et pouvoir. Dossier* in « Diagonal », n° 123.

[2001], *Débat public et projets d'infrastructures* (dir. J.P. Galland) in « Annales des Ponts et Chaussées » n° 92.

[2000-2001], *Démocratie participative et aménagement régional* Actes des tables Rondes, Institut d'aménagement et d'urbanisme de région Ile-de-France.

[2001], *Évaluer, débattre ou négocier l'utilité publique ? Conflits d'aménagement et pratiques de conduite des projets,* Arcueil, INRETS.

[2000], *La concertation en aménagement. Éléments méthodologiques,* Lyon, CERTU.

[1998], « Territoire, débat public, démocratie » (dir. J.M. Foumiau), *Société française,* n° 12-13.

AUGÉ M. [1997], *Pour une anthropologie des mondes contemporains,* Paris, Champ/Flammarion.

BACHELARD G. [1975], *Le nouvel esprit scientifique,* Paris, PUF.

BRATOSIN S. [2001], *La concertation : forme symbolique de l'action collective,* Paris, l'Harmattan.

CAILLAUD M. [mars 2003], « Bien concevoir le renouvellement urbain », *Le Moniteur de travaux public et du bâtiment.*

CARRÉ D., VALENDUC G. [1991], *Choix technologiques et concertation sociale,* Paris, Économica.

CERTEAU M. de [1990], *L'invention du quotidien. Art de faire,* Paris, Gallimard

GOFFMAN E. [1974], *Les rites d'interaction,* Paris, Minuit

HABERMAS J. [1978], « Scientifisation de la politique et opinion publique », *La technique et la science comme idéologie,* Paris, Denoël-Gonthier

HO-THANH C. [novembre 2001], « Loi SRU. Incertitudes dans la concertation », *Le Moniteur de travaux public et du bâtiment*

MANNHEIM K. [1956], *Idéologie et Utopie,* Paris, M. Rivière et Cie.

MARTINAND C. [octobre 2002], « La maîtrise des services publics urbains », *Le Moniteur de travaux public et du bâtiment,* n° 5159

PLATON. *Œuvres complètes,* Paris, Garnier frères, 1958

RICŒUR P. [1986], *Du texte à l'action,* Paris, Seuil

VERGELY B. [1998], *Cassirer – La politique du juste,* Paris, Michalon

NOTES

1. Entendre l'ensemble des personnels techniques : du dessinateur au chef de projet.
2. M. de Certeau, *L'invention du quotidien. Art de faire,* Paris, Gallimard, 1990, p. 21.
3. Ce qui sert de base, proposition initiale à caractère général.
4. *Aménagement et opinion – la concertation en amont des projets,* Paris, Ministère de l'Environnement, 1995.
5. Cf. *Concertation : entre devoir et pouvoir. Dossier* in « Diagonal », n° 123/1997, p. 10-37.
6. C. Ho-Thanh, *Loi SRU. Incertitudes dans la concertation* in « Le Moniteur de travaux public et du bâtiment », novembre 2001, p. 178-179.
7. M. Caillaud, *Bien concevoir le renouvellement urbain* in « Le Moniteur de travaux public et du bâtiment », mars 2003, p. 90.
8. Par exemple : *La concertation en aménagement. Eléments méthodologiques,* Lyon, CERTU, 2000 ; *Concertation/débat public. Quelques leçons de l'expérience,* Paris, Conseil général de Ponts et Chaussées, 2002 ; *Territoire, débat public, démocratie* (dir. J.M. Fourniau) in « Société française » n° 12-13/1998 ; *Débat public et projets d'infrastructures* (dir. J.P. Galland) in « Anales des Ponts et Chaussées n° 92/2001 ; *Démocratie participative et aménagement régional,* Actes des tables Rondes, Institut d'aménagement et d'urbanisme de région Ile-de-France, 2000-2001 ; *Evaluer, débattre ou négocier l'utilité publique ? Conflits d'aménagement et pratiques de conduite des projets,* Arcueil, INRETS, 2001 ; etc.
9. *Concertation / débat public,* op. cit., p.5.
10. *La concertation en aménagement,* op. cit., p. 56.
11. Cf. *Concertation / débat public,* op. cit., p. 43-45.

12. P. Ricœur, *Du texte à l'action,* Paris, Seuil, 1986, p. 428.
13. Cf. Ibid.
14. Ibid.
15. Voir K. Mannheim, *Idéologie et Utopie,* Paris, M. Rivière et Cie., 1956.
16. M. de Certeau, op. cit., p. 154.
17. Cf. Ibid.
18. Ibid.
19. P. Ricœur, op. cit.
20. Cf. M. de Certeau, op. cit.
21. Ibid., p. 159.
22. Fonction d'animation des relations avec les usagers.
23. *Concertation / débat public,* op. cit., p. 8.
24. La perception du territoire, par exemple, n'est pas la même pour le technicien et pour l'élu. Le premier s'appuie sur des critères administratifs et spécifiques (canton, région etc. ou ce que l'INSEE définit comme pôle urbain, unité urbaine, basin d'emploi etc). Le deuxième pense en termes de structure communale, intercommunale, « pays » etc.
25. Cf. M. de Certeau, op. cit., p. 181.
26. Cf. E. Goffman, *Les rites d'interaction,* Paris, Minuit, 1974.
27. Cf. S. Bratosin, *La concertation : forme symbolique de l'action collective,* Paris, l'Harmattan. 2001, p. 234-238.
28. G. Bachelard, *Le nouvel esprit scientifique,* Paris, PUF, 1975, p. 139.
29. C. Martinand, *La maîtrise des services publics urbains* in « Le Moniteur de travaux public et du bâtiment », n° 5159 / octobre 2002, p. 47.
30. M. Augé, *Pour un anthropologie des mondes contemporaines,* Paris, Champ/Flammarion, 1997, p. 111.
31. Voir J. Habermas, *Scientifisation de la politique et opinion publique* in « La technique et la science comme idéologie », Paris, Denoël-Gonthier, 1978, p. 97-132.
32. La concertation en termes de théâtre, de scène, d'acteurs (voir, par exemple, D. Carré/G. Valenduc, *Choix technologiques et concertation sociale,* Paris, Economica, 1991).
33. Cf. B. Vergely, *Cassirer – La politique du juste,* Paris, Michalon, 1998, p. 112-113.
34. Le mythe est pour Platon la langue qui permet seule d'exprimer le monde du devenir. Cf. Platon, *Œuvres complètes,* Paris, Garnier frères, 1958.

AUTEUR

STEFAN BRATOSIN

Maître de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication - LERASS, Université de Toulouse 3

La médiation environnementale au Québec : portée et limites d'une innovation procédurale

Mario Gauthier

1 Au Québec, la participation du public à l'évaluation environnementale a été introduite au début des années quatre-vingt sous la forme d'enquêtes et d'audiences publiques placées sous l'égide du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE). Depuis, les processus de participation ont considérablement évolué, accordant un rôle grandissant aux méthodes de résolution de conflits fondée sur la négociation. En outre, depuis le début des années quatre-vingt-dix, la médiation environnementale a acquis un statut particulier en étant graduellement formalisée dans la procédure administrative du BAPE. Or, la médiation environnementale centrée sur la négociation et la recherche de consensus se distingue nettement des audiences publiques fondées sur l'enquête et la consultation du public. Afin de jeter un éclairage sur cette transformation de l'action publique en environnement, ce texte vise à dégager un bilan de l'expérience québécoise de médiation environnementale. Quelles sont la portée et les limites de la médiation environnementale et des démarches consensuelles ? La médiation est-elle une solution de rechange ou un complément au débat public ? Quels sont les implications de ces démarches de négociation et de recherche de consensus sur la notion d'intérêt général ?

2 Afin d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations, nous retraçons, dans un premier temps, les principales phases et tendances de l'évolution générale de la participation du public à l'évaluation environnementale depuis son introduction au Québec au début des années quatre-vingt. Nous présentons, dans un deuxième temps, le contexte dans lequel s'est développée la procédure administrative de médiation environnementale au BAPE, ses grandes étapes ainsi que les questionnements soulevés par la formalisation de cette procédure. Puis, en s'appuyant sur une analyse comparative d'études de cas (Gauthier, 1998), nous proposons, dans un troisième temps, un bilan de l'expérience québécoise de médiation environnementale. Enfin, nous concluons sur la portée et les limites de cette innovation procédurale.

I. LA PARTICIPATION DU PUBLIC À L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU QUÉBEC : ÉVOLUTION ET TENDANCES

3 Le rôle et la portée de la participation du public à la gestion de l'environnement ont considérablement évolué depuis l'introduction des procédures d'évaluation environnementale (Gariépy, 1991 ; Sadler, 1996). S'inscrivant à l'origine dans une perspective « managériale » d'aide à la décision, les procédures de participation du public adoptent depuis plus d'une décennie une perspective « pluraliste » axée sur la délibération et la négociation entre des acteurs possédant des intérêts divergents (Beierle, 1998 ; Dorcey et McDaniels, 2001 ; Lepage *et al.,* 2003 ; Salles, 2003). Alors que la perspective « managériale » envisage la participation publique comme une menace contre l'intérêt général parce qu'elle ouvre la voie à des comportements stratégiques, la perspective « pluraliste » considère que l'intérêt général est le résultat d'un processus de délibération et de négociation entre des intérêts divergents.

4 Au Québec, la participation de public à l'évaluation environnementale a initialement pris la forme d'enquêtes et d'audiences publiques placées sous l'égide du BAPE. Godbout (1991) estime que cette procédure, qui permet l'expression des conflits et des oppositions, contribue à élargir le champ de la représentation politique. En étant transparentes, accessibles et ouvertes, les enquêtes et les audiences publiques permettraient d'accroître l'influence des citoyens et des groupes d'intérêt sur les décisions relatives à l'environnement. Ainsi, la fonction d'enquête et le caractère consultatif, non-judiciaire et non décisionnel, qui constituent le fondement même de cette procédure, sont considérés par la grande majorité des intervenants comme des acquis à préserver (BAPE, 1995 ; Québec, 1988, 1992).

5 Cependant, cette procédure présente aussi de nombreuses faiblesses (BAPE, 1995 ; Québec, 1988, 1992). La critique la plus importante est que les audiences publiques interviennent tardivement dans le processus décisionnel, confinant le public dans une position réactive (Gariépy *et al.,* 1986 ; Québec, 1988). On reproche aussi aux audiences publiques du BAPE d'être longues, coûteuses et de favoriser les conflits et les oppositions (Québec, 1992). Elles sont souvent répétitives et elles deviennent fréquemment une tribune pour les opposants aux politiques gouvernementales (Beauchamp, 1997). De la sorte, elles incitent les promoteurs à négocier avec les intervenants en amont et en aval des audiences publiques, c'est-à-dire à « préparer » et à « réparer » le débat public (Simard, 2003). De plus, comme l'a démontré Gariépy (1991) la procédure et la phase de participation du public portent moins sur l'opportunité de réalisation d'un projet que sur ses modalités de réalisation et d'insertion dans leur milieu. Enfin, selon Gariépy (1997, p. 434-437), les gouvernements successifs ont posé une série de gestes visant à reprendre le contrôle du BAPE ou à fragiliser sa position dans le processus décisionnel, dont diverses stratégies visant à contourner les audiences publiques : fragmentation de grands projets ; extension de la notion de frivolité[1] pour rejeter des demandes d'audiences publiques et utilisation abusive de la médiation environnementale.

II. LA MÉDIATION ENVIRONNEMENTALE AU QUÉBEC : CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET PROCÉDURE

6 Au Québec, un intérêt grandissant s'est développé, à partir du début des années quatre-vingt, pour une panoplie de moyens de gestion des conflits, regroupés sous l'expression américaine *Alternative Dispute Resolution* (Bacow et Wheeler, 1984 ; Bingham, 1986 ; Elliott, 1988 ; Susskind et Cruiksank, 1987). Ces « solutions de rechange au règlement de conflits » renvoient à des processus et à des techniques basés sur la collaboration, la négociation et la recherche de consensus, telles que la conciliation et la médiation, et peuvent comprendre des processus judiciaires, tels que l'arbitrage. La médiation environnementale se présente comme un processus volontaire dans lequel un médiateur, neutre et impartial, qui n'a pas l'autorité d'imposer un règlement, exerce une fonction consistant à faciliter la négociation entre les parties impliquées dans un conflit environnemental (Amy, 1987 ; Mernitz, 1980). Cette approche cherche à instaurer le dialogue et la compréhension autour des intérêts sous-jacents aux différentes positions des parties prenantes au conflit, réel ou potentiel, pour tenter de les concilier. Le rôle du médiateur est de faciliter le travail des participants dans un processus visant à définir de nouvelles options qui pourraient permettre d'une part, de résoudre des différends par des compromis et, d'autre part, d'offrir des solutions et des gains mutuellement satisfaisants. Le processus implique un partage de l'information, du marchandage et, finalement, des compromis sur les positions initiales. Dans ce contexte, le conflit est réglé lorsque toutes les parties considèrent avoir atteint un accord acceptable.

7 Dans le contexte américain, la médiation environnementale se présente comme une solution de rechange à la voie habituelle pour régler les conflits, c'est-à-dire le recours aux tribunaux. Toutefois, dans le contexte canadien et québécois, les conflits se règlent davantage sur les terrains administratif et politique (Dorcey et Riek, 1987). De sorte que, au Québec, la médiation environnementale est plutôt envisagée comme une solution de rechange aux audiences publiques. Ainsi, au Québec, les méthodes de résolution de conflits ont été dès le début indirectement introduites dans la partie relative à la participation du public de la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.* Au cours des années quatre-vingt, le BAPE a réalisé, en vertu de son pouvoir d'enquête, diverses expériences hétéroclites de résolution de conflits : recherche de solutions, négociation, conciliation, médiation, etc. Cependant, ce n'est qu'à partir du début des années quatre-vingt-dix que la médiation environnementale a acquis un statut particulier en étant graduellement formalisée dans la procédure administrative du BAPE (BAPE, 1994). Entre 1990 et 2003, sur un total de 194 projets examinés par le BAPE, celui-ci s'est vu confié formellement par le ministre de l'Environnement du Québec 36 mandats de médiation.

8 Le BAPE a définit cette nouvelle procédure ainsi : « la médiation environnementale, consiste en un processus où une tierce partie, indépendante et impartiale, qui n'a pas le pouvoir et la mission d'imposer une décision, aide les parties, généralement un promoteur et des requérants d'audience, à résoudre leurs différends sur des points précis. L'objectif de la médiation en environnement est donc d'amener les parties à conclure une entente. » (BAPE, 1992, p. 3). Dans ce document, le BAPE précise le rôle et la portée du processus en indiquant que « le recours à la médiation n'est possible que s'il y a accord du ou des requérants sur la justification du projet et sa réalisation éventuelle. » (p. 3). La

décision de recourir à une médiation plutôt qu'à une audience publique demeure une prérogative ministérielle. De plus, « si l'enquête conduit à une entente entre les parties, les requérants devront signifier leur accord au ministre et retirer leur demande d'audience. Dans le cas contraire, le ministre doit alors rendre sa décision sur les demandes d'audience puisque la médiation n'a pas altéré le droit des requérants d'obtenir une audience, si leur demande n'est pas jugée frivole. » (p. 4). La procédure de médiation est encadrée, depuis 1995, par des règles de procédure administrative qui prévoient quatre phases : l'information, l'analyse et le consentement, la médiation proprement dite consacrée à la recherche d'une entente négociée entre les parties et, finalement, le rapport déposé au ministre de l'Environnement faisant état de son analyse, de ses constatations et, le cas échéant, des engagements du promoteur qui ont conduit au retrait des demandes d'audience publique.

III. L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE DE MÉDIATION ENVIRONNEMENTALE : PORTÉE ET LIMITES D'UNE INNOVAI ION PROCÉDURALE

9 Le développement de la médiation environnementale dans la procédure administrative du BAPE peut être considéré comme une innovation procédurale. Selon Sadler (1996), « l'expérience du Québec confirme l'idée que la médiation est une méthode rentable dans certains cas d'évaluation, puisqu'elle réduit le temps et l'argent qu'il faut consacrer au processus tout en permettant aux parties de trouver une solution acceptable sur les plans collectif et politique. » (p. 197). Selon cet auteur, le court délai assure des négociations dynamiques et la possibilité de recourir aux audiences publiques contribue à réduire le sentiment de négocier sous la menace de la clôture du débat. Cette perspective d'évaluation considère la ratification d'une entente comme étant le principal indicateur de succès de cette procédure. Toutefois, plusieurs auteurs ont souligné les insuffisances de cette méthode d'évaluation axée sur les résultats plutôt que sur le processus (Buckle et Thomas-Buckle, 1986 ; Moore, 1996). Afin de rendre compte des questions politiques reliées au processus décisionnel, notre démarche méthodologique s'est appuyée sur une analyse comparative de douze cas en mettant l'emphase sur le processus plutôt que sur les résultats (Gauthier, 1998)[2]. L'analyse comparative des cas étudiés permet de dresser un premier bilan de l'expérience québécoise de médiation environnementale.

LE DROIT À L'AUDIENCE PUBLIQUE COMME CONDITION À LA NÉGOCIATION

10 Les cas étudiés montrent que la principale motivation des promoteurs à entreprendre une démarche de médiation est d'éviter la tenue d'une audience publique sur laquelle ils possèdent peu de contrôle en termes de délais et de résultats. La médiation leur permet de négocier une entente directement avec les requérants, en leur faisant valoir le bien-fondé de leurs projets et en négociant avec eux les conditions de leur adhésion au projet. En ce qui concerne les requérants, l'analyse indique deux principaux facteurs de motivation en faveur de la médiation soit, d'une part, la possibilité d'influencer les modalités de réalisation du projet en fonction de leurs intérêts et, d'autre part, celle de faire valoir une solution de rechange ou une variante au projet proposé par le promoteur.

11 Cette situation d'intérêt mutuel permet d'établir un équilibre relatif entre les parties et rend possible la négociation. En effet, la motivation des parties à négocier découle de la possibilité d'obtenir un résultat plus avantageux que celui qu'elles pourraient escompter sans négociation. Pour les requérants, la meilleure solution de repli, en dehors de toute négociation, est l'audience publique. En déterminant le seuil non négociable au-delà duquel ils maintiendront leur demande d'audience publique, les requérants établissent leur pouvoir de négociation. En effet, la capacité des requérants de retarder considérablement le processus décisionnel, voire même d'empêcher la réalisation du projet, qui provient du droit à l'audience publique, leur accorde un pouvoir de négociation. Le droit à l'audience publique des citoyens et des groupes d'intérêt constitue une condition essentielle à la médiation, puisqu'il permet d'établir un équilibre relatif entre les parties et suscite la négociation.

12 Toutefois, l'analyse comparative des cas montre que la prérogative ministérielle de donner suite ou non aux demandes d'audience publique dans l'éventualité où les parties ne peuvent s'entendre, entraîne un déséquilibre entre les parties durant la médiation. Dans la procédure actuelle, les requérants n'ont pas véritablement la liberté de se retirer du processus de médiation puisque aucune décision n'a encore été prise sur la recevabilité de leurs demandes d'audience publique. En se retirant, les requérants risqueraient de voir leurs demandes d'audience publique jugées frivoles par le ministre de l'Environnement.

UN INSTRUMENT DE CONTRÔLE DES OPPOSITIONS ET D'ÉVITEMENT DU DÉBAT PUBLIC ?

13 Le processus de médiation environnementale a souvent pour effet de contourner les oppositions aux projets de développement en détournant certains citoyens et groupes d'intérêt de la procédure d'enquête et d'audience publique. L'examen des cas étudiés tend, en effet, à démontrer que les requérants ne participent pas toujours de leur plein gré au processus de médiation. Le consentement libre et éclairé des requérants n'est pas toujours obtenu en raison du double pouvoir discrétionnaire du ministre de l'Environnement lui permettant d'une part, de confier au BAPE un mandat de médiation environnementale plutôt que d'audience publique et, d'autre part, de donner suite ou non aux demandes d'audience publique lorsque la médiation n'a pas permis aux parties de conclure une entente. Il apparaît notamment que dans certains cas, les requérants ont donné leur consentement à la médiation afin d'éviter d'être exclus de la démarche de participation du public. Craignant que leur demande d'audience publique soit rejetée, les requérants sont contraints d'accepter la démarche de médiation proposée et de négocier avec le promoteur.

14 L'examen des cas étudiés révèle également que la démarche de médiation tend à isoler les requérants qui refusent d'entreprendre une telle démarche ou qui maintiennent leur demande d'audience publique parce que le processus n'a pas permis de conclure une entente à leur satisfaction. En effet, la possibilité du consentement partiel et de l'entente partielle, permettent aux promoteurs de négocier directement et individuellement avec chacun des requérants les conditions de retrait de leur demande d'audience publique. Ainsi, en traitant individuellement les préoccupations à l'origine des requêtes d'audience publique, le processus de médiation a pour effet d'isoler les requérants dissidents qui

risquent de voir leurs demandes d'audience publique jugées frivoles au terme de la démarche. Cette situation s'est produite à trois reprises parmi les douze cas étudiés.

15 Le rejet des demandes d'audience publique par le ministre, pour cause de frivolité, au terme d'une démarche de médiation, apparaît paradoxal. En effet, il semble contradictoire que le ministre convie les requérants d'audience publique à un processus dont l'aboutissement peut conduire au retrait de leur demande et, par ailleurs, juge frivoles ces mêmes demandes au terme de la démarche de médiation qui n'a pas permis de conclure une entente. De plus, dans les trois cas étudiés, les motifs invoqués par le ministre pour rejeter les demandes s'éloignent de la notion de frivolité en faisant référence, entre autres, au caractère adéquat de l'évaluation de l'impact sur l'environnement (étude d'impact), à la possibilité pour l'organisme de faire valoir son point de vue dans un autre forum ou au fait que l'organisme a refusé de participer à la démarche de médiation. Selon Giroux (1997), cette pratique ministérielle récente qui relève d'un pouvoir discrétionnaire vise à éviter que les débats fondamentaux portant sur des enjeux stratégiques se fassent dans le cadre de l'évaluation environnementale de projets spécifiques.

16 L'analyse transversale des cas étudiés montre également que l'absence de statut de l'entente négociée peut avoir pour effet de contourner la démarche d'audience publique. Lorsque la médiation permet aux parties de conclure une entente, les requérants doivent retirer leurs demandes d'audience publique en contrepartie des engagements du promoteur. Cependant, le gouvernement n'est pas tenu de respecter les termes des ententes négociées entre les parties puisqu'il lui appartient d'accepter, avec ou sans modification, ou de refuser le projet soumis à la procédure d'évaluation environnementale. Si l'autorisation gouvernementale n'est pas conforme, en tout ou en partie, aux ententes négociées entre les parties, les requérants d'audience publique risquent de se retrouver sans recours.

UN INSTRUMENT DE GESTION DES CONFLITS ?

17 Les tenants de la médiation environnementale estiment généralement que le rôle et la portée de cette procédure doivent être limités aux cas où toutes les parties (promoteur et requérants) sont consentantes à entreprendre une telle démarche et en accord avec la justification du projet et sa réalisation éventuelle. Ces conditions préalables à la médiation s'appuient sur les postulats théoriques à l'effet que lorsque les conflits environnementaux[3] reposent sur les fondements politiques de la décision (équité, justice, droits des minorités, etc.) et le processus décisionnel, les enjeux ne sont pas négociables et doivent faire l'objet d'un débat public. La médiation se prêterait davantage à la négociation de conflits substantiels, c'est-à-dire aux conflits portant sur le contenu et les impacts potentiels de la mise en œuvre d'un projet et les conséquences de la décision.

18 Cependant, dans la pratique, la nature des enjeux qui sous-tendent les conflits environnementaux est difficile à établir. La ligne de partage entre l'acceptation ou la remise en question de la justification du projet, par exemple, n'est pas toujours évidente. Les conflits environnementaux émergent souvent à partir d'un désaccord non seulement sur les impacts environnementaux d'un projet particulier (conflits substantiels), mais également sur les fondements politiques de la décision, de même que sur les mécanismes d'accès à l'information et de participation du public (conflits de procédures) (Dziedzicki, 2001 ; Elliott, 1988 ; Lascoumes, 1994). De plus, les conflits environnementaux sont, la

plupart du temps, issus en grande partie d'oppositions fondamentales enracinées dans des divergences profondes en termes de valeurs, de principes et de visions de l'environnement et du développement qui s'affrontent.

19 L'analyse des cas de consentement à la médiation, ayant conduit ou non à une entente négociée, montre que la portée du processus de négociation est la plupart du temps restreinte aux modalités de réalisation du projet. Les considérations relatives à la justification des projets sont exclues des objets de la négociation. À cet égard, deux cas de figure sont observés : les organismes se retirent de la démarche de médiation en raison d'un manque de ressources financières et organisationnelles ; les débats de fond sont reportés à d'éventuelles audiences publiques sur des politiques. Or, dans plusieurs cas, des requérants ont donné leur consentement à la médiation même s'ils remettaient en question des éléments importants de la justification du projet et des politiques environnementales. Dans plusieurs cas, les requérants ont donné leur consentement à la médiation dans l'objectif de faire valoir une solution de rechange ou une variante au projet proposé. Or, en cours de médiation, celles-ci sont systématiquement rejetées par le promoteur qui invoque des raisons techniques et économiques. La maîtrise que possèdent les promoteurs sur la justification de leur projet leur permet de rejeter ces propositions des requérants. La médiation intervient trop tardivement dans le processus décisionnel pour permettre aux parties d'examiner des solutions de rechange ou des variantes aux projets des promoteurs. De sorte qu'il ne reste qu'à discuter des modalités d'insertion des projets dans le milieu, dont les mesures d'atténuation et de compensation.

20 En somme, la nature même de la procédure de médiation environnementale a pour effet d'écarter les enjeux considérés comme étant non négociables et, par conséquent, d'exclure toutes les questions relatives à la justification des projets et aux politiques environnementales. Ainsi, l'emphase de la médiation est mise sur l'élimination des obstacles à la mise en œuvre des projets en évitant d'examiner les enjeux de nature stratégique qui sous-tendent l'opposition au projet. Cette tendance à ignorer les enjeux non négociables peut être considérée comme une stratégie visant à nier ou à éviter les conflits environnementaux. En ce sens, on peut dire que le processus de médiation, comme toutes les approches basées sur la négociation et la recherche de consensus, adoptent un parti pris en faveur du statu quo et de la mise en œuvre des projets.

NÉGOCIER L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

21 La médiation environnementale s'inscrit dans une conception pluraliste du pouvoir politique qui soutient que les sociétés modernes comprennent un large éventail de groupes d'intérêt qui interviennent dans le processus de prise de décision afin d'influencer les politiques publiques (Amy, 1987). Celles-ci sont censées refléter les préférences d'une multitude de groupes d'intérêt et ainsi représenter l'intérêt général. Dans cette perspective pluraliste du pouvoir politique, le principal avantage de la médiation environnementale serait sa capacité de réaliser des gains mutuels où chacune des parties atteint, au minimum, quelques-uns de ses objectifs (Susskind et Cruiksank, 1987). La médiation environnementale permettrait à toutes les parties de trouver des solutions gagnantes-gagnantes, c'est-à-dire des solutions satisfaisantes pour leurs bénéfices mutuels. Ainsi, les décisions et les politiques publiques qui résultent de ces démarches seraient plus claires et plus représentatives des intérêts concernés. Ces

procédures favoriseraient notamment une plus grande satisfaction des parties, tout en prolongeant la permanence des décisions.

22 Toutefois, la thèse pluraliste suppose que le pouvoir politique est distribué équitablement entre les groupes d'intérêt en compétition dans un conflit environnemental (Amy, 1987). Elle présume également que toutes les parties ont accès libre et égal au processus décisionnel. Or, les études de cas montrent que la médiation environnementale est un processus restreint aux promoteurs des projets et aux requérants d'audience publique, de sorte que certains intérêts ne sont pas représentés puisque des acteurs sont exclus du processus décisionnel. Les intérêts de groupes importants, dont la population en général et les générations à venir, ne sont pas directement représentés. De plus, l'objectif du processus de médiation environnementale étant la ratification d'une entente entre les parties prenantes, les acteurs sont amenés à assurer la défense d'intérêts particuliers, sans pour autant nécessairement considérer l'intérêt général. En ce sens, dans la pratique, la médiation environnementale au Québec s'inscrit davantage dans un mode de représentation néo-corporatiste que pluraliste. Le mode de représentation pluraliste suppose la présence et la prise en compte des principaux groupes et de tous les acteurs concernés, aucun groupe n'étant supposé bénéficier d'une légitimité supérieure. Au contraire, la représentation néo-corporatiste privilégie les grands acteurs auxquels une représentativité élargie est conférée (Muller et Saez, 1985). Ainsi, la médiation environnementale fournit aux parties prenantes une tribune leur permettant de défendre leurs intérêts, souvent au détriment des groupes ou des individus faiblement organisés. D'ailleurs, certaines associations de défense de l'environnement ayant participé au processus de médiation environnementale reconnaissent les difficultés de ce mode de représentation des intérêts. Selon ces associations, en remplaçant les audiences publiques, la médiation environnementale a pour effet de les désigner comme des représentants de la population et de l'intérêt général, ce qu'elles considèrent comme étant une responsabilité indue.

23 En somme, la formalisation de la médiation dans la procédure québécoise d'évaluation environnementale pose le problème de la conciliation du caractère privé de ce processus de négociation avec le caractère public de l'évaluation environnementale. En effet, depuis son introduction au début des années quatre-vingt, le régime québécois de participation du public à l'évaluation environnementale s'est constitué sur des principes d'ouverture, d'accessibilité et de transparence, en s'appuyant notamment sur une démarche consultative, non-judiciaire et non-décisionnelle fondée sur l'enquête et les audiences publiques. Or, la médiation environnementale est un processus de négociation restreint aux représentants des parties ayant des intérêts en jeu dans un conflit et, en ce sens, constitue une forme de dialogue et de négociation relativement fermée et confidentielle. Elle représente un processus de négociation d'enjeux environnementaux plus ou moins limités entre les représentants des instances gouvernementales, ceux des promoteurs (publics ou privés) et ceux des différents publics concernés.

IV. CONCLUSION

24 L'émergence et le développement de la médiation environnementale au Québec s'inscrivent dans le contexte de la transformation de l'action publique en environnement, qui valorisent sans réserves la concertation, la négociation et la recherche de consensus souvent au détriment de l'expression des conflits et des oppositions (Blondiaux et

Sintomer, 2002). En effet, comme tend à le démontrer notre analyse de l'expérience québécoise de médiation environnementale, cette transition d'un mode oppositionnel à un mode consensuel de gestion de l'environnement risque d'entraîner des effets pervers sur le plan de la démocratie : contrôle des oppositions, évitement des conflits, arrangements néo-corporatistes favorisant des intérêts particuliers, etc. En ce sens, la médiation environnementale au Québec se présente davantage comme un instrument de gestion des conflits que comme un instrument de démocratisation de la décision. La médiation est envisagée comme une solution de rechange à l'audience publique se substituant ainsi au débat public destiné à évaluer la légitimité sociale d'un projet ou d'une décision. Elle est restreinte à la négociation d'enjeux environnementaux limités entre les représentants du décideur, ceux du promoteur et ceux des publics concernés. Ainsi, le recours croissant à la médiation environnementale au Québec semble davantage répondre à une contrainte d'efficacité qu'à une exigence démocratique.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

AMY, DOUGLAS J. [1987], *The Politics of Environmental Mediation,* New York, Columbia University Press, 255 p.

BAPE [1992], *La médiation environnementale (Document de travail),* Montréal, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 10 p.

BAPE [1994], *La médiation en environnement : une nouvelle approche au BAPE* (Collection « Nouvelles pistes » ; n° 1), Montréal, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 65 p.

BAPE [1995], *L'évaluation environnementale : une vision sociale* (Collection « Nouvelles pistes » ; n° 2), Montréal, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 65 p.

BACOW L. S., WHEELER M. [1984], *Environmental Dispute Resolution,* New York, Plenum Press, 372 p.

BEAUCHAMP A. [1997], *Environnement et consensus social,* Montréal, L'Essentiel, 141 p.

BEIERLE T. C. [1998], *Public participation in environmental decisions : an evaluation framework using social goals,* Discussion Paper 99-06. Washington, Resource for the Future, 31 p.

BINGHAM G. [1986], *Resolving Environmental Disputes : A Decade of Experience,* Washington, D.C., Conservation Foundation, 284 p.

BLONDIAUX L., SINTOMER Y. [2002], « L'impératif délibératif », *Politix,* vol. 15, n° 57 : 17-35.

BUCKLE L.G., THOMAS-BUCKLE S.R. [1986], « Placing environmental mediation in context : Lessons from "failed" mediations », *EIA Review,* vol. 6, n° 1 : 55-70.

DORCEY ANTHONY H. J., RIEK C. L. [1987], « Negotiation-based approaches to the settlement of environmental disputes in Canada », *The Place of Negociation in Environmental Assessment,* Ottawa, Canadian Environmental Assessment Research Council, 87 p.

DORCEY ANTHONY H. J., MCDANIELS T. [2001], « L'implication des citoyens en environnement : attentes élevées et résultats incertains », Edward A. Parson (dir.), *Gérer l'environnement : défis constants, solutions incertaines,* Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 249-301.

DZIEDZICKI J-M. [2001], *Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ?,* Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Tours, 442 p.

ELLIOTT M. L. [1988], « Conflict Resolution », Anthony J. Catanese et James C. Snyder, *Urban Planning (second edition),* New York, McGraw Hill, p. 159-183.

GARIÉPY M., OUELLET B., DOMON G., PHANEUF Y. [1986], *Bilan et étude comparative de procédures d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux,* Montréal, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, pagination multiple.

GARIÉPY M. [1991], « Toward a dual influence system : Assessing the effects of public participation in environmental impact assessment for Hydro-Quebec projects », *EIA Review,* vol. 11, n° 4 : 353-374.

GARIÉPY M. [1997], « L'évaluation environnementale "à la québécoise" dans le déploiement du réseau d'infrastructures d'Hydro-Québec », Michel Gariépy et Michel Marié (dir.), *Ces réseaux qui nous gouvernent ?,* Montréal, L'Harmattan, p. 425-451.

GAUTHIER M. [1998], *Participation du public à l'évaluation environnementale : une analyse comparative d'études de cas de médiation environnementale,* Thèse de doctorat en études urbaines, Montréal, Université du Québec à Montréal, 317 p.

GIROUX L. [1997], « Où s'en va le droit québécois de l'environnement ? », *Développements récents en droit de l'environnement (1997),* Barreau du Québec, Service de la formation permanente, vol. 90, Cowansville, Les Éditions Yvon Biais, p. 381-457.

GODBOUT J. T. [1991], *La participation politique : leçons des dernières décennies,* Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 301 p.

LASCOUMES P. [1994], *L'éco-pouvoir : environnement et politiques,* Paris, La Découverte, 317 p.

LEPAGE L., GAUTHIER M., CHAMPAGNE P. [2003], « Le projet de restauration du fleuve Saint-Laurent : de l'approche technocratique à l'implication des communautés riveraines », *Sociologies Pratiques,* n° 7 : 65-89.

MERNITZ S. [1980], *Mediation of environmental disputes : A sourcebook,* New York, Praeger, 202 p.

MOORE S. A. [1996], « Defining "successful" environmental dispute resolution : case studies from public land planning in the United States and Australia », *EIA Review,* vol. 16 : 151-169.

MULLER P., SAEZ G. [1985], « Néo-corporatisme et crise de la représentation », dans François d'Arcy (dir.), *La représentation,* Paris, Économica, p. 121-140.

QUÉBEC [1992], *La procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement,* Québec, Commission de l'aménagement et des équipements, 72 p.

QUÉBEC [1988], *L'évaluation environnementale : une pratique à généraliser, une procédure à parfaire,* Québec, Comité de révision de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux, 133 p.

SADLER B. [1996], *L'évaluation environnementale dans un monde en évolution : évaluer la pratique pour améliorer le rendement,* Hull, Agence canadienne d'évaluation environnementale et International Association for Impact Assessment, 300 p.

SALLES D. [2003], « Gérer l'environnement : le temps de l'action concertée », *Sociologies Pratiques,* n ° 7, 201 p.

SIMARD L. [2003], *Conduite de projets et concertation : le cas des lignes THT en France et au Québec,* Thèse de doctorat, Paris, Institut d'études politiques de Paris, 566 p.

SUSSKIND L., CRUIKSANK J.L. [1987], *Breaking the impasse : Consensual approaches to resolving public disputes,* New York, Basic Books, 276 p.

YERGEAU M. [1988], Loi sur la qualité de l'environnement : texte annoté, Montréal, Société québécoise d'information juridique, 1109 p.

NOTES

1. La *Loi sur ta qualité de l'environnement* (LQE., c. Q-2) stipule qu'« une personne, un groupe ou une municipalité peut, dans les délais prescrits par règlement du gouvernement, demander au ministre la tenue d'une audience publique relativement à ce projet. » De plus, « à moins qu'il ne juge la demande frivole, le ministre requiert le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de lui faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite. » (art. 31.3). Selon Yergeau (1988), la *Loi sur ta qualité de l'environnement* (LQE) restreint considérablement la discrétion du ministre de juger une demande frivole.
2. L'analyse comparative a porté sur 12 des 25 mandats de médiation confiés au BAPE sur la période 1990-91 à 1996-97. Trois catégories de cas ont été retenues : absence de consentement (5) ; consentement sans entente (2) ; consentement ayant mené à une entente (5). Les études de cas comprennent des projets d'infrastructures routières et ferroviaires (5), d'agrandissement de lieux d'enfouissement sanitaires (3), d'infrastructures énergétiques (2), un projet industriel impliquant un remblayage dans le fleuve Saint-Laurent (1) et, finalement, un projet de rehaussement d'un réservoir d'eau potable (1). Les études de cas ont été réalisées à l'aide d'études documentaires et d'entretiens semi-directifs. L'analyse a porté sur la nature des conflits en situation de médiation (les acteurs et les enjeux), les motivations des parties à négocier, les éléments de négociation et, le cas échéant, les termes des ententes et, finalement, la clôture des débats et les décisions gouvernementales. Pour plus de détails voir Gauthier (1998).
3. Pour une grille de lecture des conflits d'aménagement et d'environnement voir Elliott (1988) et Dziedzicki (2001).

AUTEUR

MARIO GAUTHIER

Professeur associé et Chercheur, Institut des sciences de l'environnement – Université du Québec, Montréal

Quels publics pour le débat public ? Problèmes et « ingénierie sociale » dans le domaine de l'environnement à EDF

Mathieu Brugidou, Stéphane Chataignier, Arthur Jobert et Béatrice Hammer

I. INTRODUCTION

1 Un des aspects les plus frappants du « nouvel esprit de l'action publique » ou de « l'impératif délibératif » – pour rependre les termes de Loïc Blondiaux et Yves Sintomer[1] – est l'interaction, la circulation constante entre les dispositifs délibératifs et les sciences humaines. Non seulement les sciences humaines observent les dispositifs mais, en outre, il est fréquent qu'elles fournissent aussi un appui théorique, des éléments de méthodes, voire des hommes pour penser, mettre en œuvre, justifier ou critiquer les multiples « détours délibératifs ». Certains chercheurs se trouvent ainsi tour à tour participants, observateurs, théoriciens, praticiens, voire militants de la « délibération en acte ».

2 Autrement dit, la diffusion d'un « paradigme délibératif » serait une expression singulièrement pure de la « réflexivité » des sociétés occidentales modernes et de la « double herméneutique » décrite notamment par Anthony Giddens[2].

3 Une des contributions notables des sciences sociales nous semble en effet être d'aider à construire le public des débats, soit directement (comme dans le cas de certaines conférences de consensus ou des sondages délibératifs[3]), soit par la production d'observations et d'analyses sur des expériences empiriques, soit enfin sur un plan théorique et normatif[4].

4 Cette idée nous a notamment été inspirée par la lecture de la thèse de Yannick Barthe sur « la mise en politique des déchets nucléaires » (2000) où il s'interroge sur la contribution des sciences sociales à la « construction du problème ». Dans un chapitre intitulé « *À*

l'ombre des techniques : la mise en forme du social », il écrit : « *L'implication des sciences humaines et sociales peut se lire comme une performation du social : grâce à des dispositifs d'enquêtes spécifiques, les chercheurs en sciences humaines s'érigent en porte-parole des acteurs qu'ils construisent comme objet de connaissance*[5] ». C'est une perspective bien connue quand elle s'applique aux sondages d'opinion[6], mais Yannick Barthe souligne, en s'appuyant sur une analyse de divers travaux financés par l'industrie nucléaire, que des approches qualitatives (notamment les approches « psychologisantes ») peuvent, elles aussi, avoir des vertus performatives. En effet, sans exagérer leur influence directe, des « *représentations savantes* » peuvent être *« sollicitées pour donner un « sens » à des bricolages, pour rendre compte des échecs, pour justifier certaines pratiques, bref, pour « aider à penser » les problèmes posés par les contestations des politiques nucléaires »* (p. 187)[7].

5 Produire des représentations savantes du social, des « aides-à-penser », bref « outiller » la pensée des « gestionnaires », traduire les « problèmes » sociaux en dispositifs sociologiques leur donnant « prise » sur « le » social, voilà une manière de définir la place des sciences sociales en entreprise qui nous semble un peu caricaturale. Il ne s'agit pas ici de polémiquer sur un point particulier qui n'est pas au cœur du travail de thèse précité, mais de tirer parti de cette approche réflexive sur les sciences sociales. Cette vision nous semble en effet pouvoir être nuancée par un regard rétrospectif.

6 Le Groupe de Recherche Énergie Technologie et Société (GRETS), auquel nous appartenons, est en effet un laboratoire de recherche en sciences sociales d'EDF Recherche et Développement fondé en 1983 par le statisticien Georges Morlat. Il n'est pas question ici de retracer l'histoire de notre structure[8] mais de rappeler, au-delà des changements et des évolutions, ses principales contraintes et logiques d'action. Il s'agit d'un exercice d'introspection difficile dont ce papier constitue en quelque sorte l'amorce. Les points de repères utiles sont les suivants :

- D'abord, malgré de multiples avatars institutionnels et un renouvellement presque complet des effectifs, la structure et sa mission sont pérennes : rattaché à une Direction de la Recherche de 2000 personnes (recherche essentiellement technique), le GRETS est un laboratoire regroupant des disciplines très diverses (sociologie, sémiologie, science politique, anthropologie, linguistique, statistiques...) ayant pour mission d'établir des passerelles entre le monde de l'entreprise et celui de la recherche en sciences sociales[9].
- Il n'est pas facile d'établir des « passerelles » entre le monde de la recherche en sciences humaines et sociales et une entreprise « d'ingénieurs », au sein d'une R et D elle-même dominée par les sciences « dures ». La structure est donc en quête permanente de légitimation et d'équilibre entre plusieurs logiques.
- Fonctionnellement, elle oscille entre « recherche » (logique scientifique et académique) et « développement » (développement d'outils et de méthodes « exportables » dans l'entreprise)[10].
- Par ailleurs, et c'est plus important pour notre propos, la légitimité de la structure passe par une tension entre l'ingénierie sociale (mettre au service de l'entreprise des « outils ») et une vocation critique (remettre en cause les présupposés, amener des idées nouvelles, se faire le « porte-parole » des acteurs...).
- Cette tension est en germe dans le fait que la question du rapport au(x) public(s) et à l'opinion publique a été déterminante dans la création de la structure. L'étude de l'opinion publique constitue une activité ininterrompue et importante du groupe[11].

7 La relative stabilité institutionnelle, fonctionnelle et l'intérêt constant pour l'opinion publique nous semblent autoriser un regard rétrospectif sur différentes méthodes et recherches visant à « approcher » le public.

8 La recherche en entreprise est une activité sous tension. Pour faire vite, on peut distinguer trois logiques plus ou moins contradictoires : la logique des « commanditaires internes » (les préoccupations et les priorités des « clients » dans une organisation industrielle), les logiques sociales (contexte, « ce qui se passe » dans la société), et les logiques académiques (paradigmes, méthodes, « modes »).

9 Donc, plutôt que de parler « d'instrumentation » des approches du public, nous pensons que l'activité de R et D dans le domaine peut se lire comme une succession de « cadrages » et de « débordements ». Dans les moments de « cadrage », les chercheurs élaborent un certain nombre de dispositifs pour comprendre le public qui, en retour, produisent un certain nombre d'effets sur la manière dont le public est construit. Cependant, au fil du temps, ce cadrage est « débordé » par l'apparition de questions nouvelles[12], qui viennent tant de la société que de l'entreprise, ou encore des évolutions des conceptions académiques.

10 S'il ne s'agissait que d'ingénierie sociale, les choses seraient en fait relativement simples : il suffirait de traduire en outils sociologiques opérationnels les préoccupations du moment des managers. En réalité, la vocation critique propre à leur discipline, la relative autonomie des chercheurs en entreprise (par opposition avec des professions plus contraintes comme les consultants), la nécessité où ils sont d'anticiper l'apparition des questions nouvelles ainsi que, dans certains cas, la demande des commanditaires internes eux-mêmes (qui porte explicitement ou de manière latente sur l'aspect critique du travail de recherche), conduisent au contraire à chercher à innover. En d'autres termes, les contraintes sont parfois créatrices. Pour répondre aux nouvelles énigmes posées par la société, on tente alors d'innover à travers de nouveaux dispositifs intégrant des méthodes et/ou des points de vues préexistants.

11 Notre regard rétrospectif permet ainsi de voir se construire plusieurs figures du public qui nous semblent, non pas se succéder mais, au contraire, se stratifier et s'accumuler : alors que les questions « environnementales » se diversifient et s'élargissent pour une entreprise en mutation, les formes « du » public saisies par les SHS se multiplient. « Le » public se voit d'ailleurs progressivement doté d'attributs de plus en plus nombreux. On peut alors s'interroger sur le rapport entre ces publics et « le » public (supposé nouveau) du délibératif. La figure du public engagée dans le « débat public », public « rationnel » doté de compétences cognitives et discursives importantes, n'est-elle qu'un moment d'une histoire des problèmes ? Faut-il ignorer ou intégrer les autres figures du public à la réflexion sur le délibératif et comment, d'un point de vue théorique ? Telles sont certaines des questions que nous souhaiterions poser.

12 Au risque d'être schématique et caricatural, nous proposons un panorama en trois « moments », ou autrement dit en trois « cadrages ». Chaque moment définit « vu d'EDF » un type d'interrogation sur le rapport au public largement influencé par des effets de contexte ; à ces questions répondent des dispositifs de recherche « ad hoc ». Ils peuvent être vus comme autant de « cadrages » permettant d'approcher « le public ». Le premier est dominé par la figure du conflit autour du nucléaire. Il essaie d'identifier les structures de l'opinion publique à travers le modèle développé par Agoramétrie. Dans les années 90, la montée des enjeux et controverses environnementales incite à lancer des recherches

selon deux types d'approches : l'une, macrosociologique, destinée à comprendre l'opinion publique, l'autre, microsociologique, permettant une analyse stratégique des jeux d'acteurs autour de différents enjeux. Avec le développement des « détours délibératifs », une partie de l'attention portée à ces controverses locales s'est tournée vers les lieux d'expression de celles-ci. Dans le même temps, des tentatives, d'abord timides, puis importantes, d'utilisation conjointe d'outils micro et macrosociologiques pour rendre compte d'un même objet ont permis de mettre en place un dispositif de recherche intégré et pluridisciplinaire, destiné à mieux saisir l'articulation du local et du global, articulation particulièrement cruciale lorsque l'on étudie les questions environnementales. Ce parcours conduit à constater l'accumulation des figures du public et à réfléchir à leur éventuelle articulation.

II. TROIS FIGURES CONSÉCUTIVES DU RAPPORT AU « PUBLIC »

LE CONFLIT SUR LE NUCLÉAIRE

13 Précisons tout d'abord que cette première période est la moins bien connue des auteurs de cette contribution. Le risque d'erreur de fait ou d'interprétation est donc élevé. Il est donc utile d'expliquer que certaines méthodes décrites ici avaient été utilisées dès les années 70 au sein de différentes institutions nucléaires avant la création du GRETS. La création du groupe rassemble donc des expériences préalables. Dès les années 1970, la plupart des méthodes disponibles sont donc mises en œuvre : sondage, études qualitatives, sémiologie...

14 Pour comprendre en quoi les premières recherches sur l'opinion publique menées au GRETS étaient innovantes, et prendre la mesure de l'originalité de ce premier « cadrage » des problèmes, il convient d'expliciter en quelques mots en quoi elles se distinguaient de deux pistes précédemment explorées pour faire face à la forte contestation antinucléaire :

- une piste technique, relevant d'une logique d'ingénieur, que l'on peut schématiser ainsi : avec les « bons » arguments techniques, on pourra démontrer au public la pertinence du choix nucléaire, ce qui, puisque la démonstration sera juste, l'amènera à comprendre que la décision était bonne. Le public est ainsi perçu, de manière schématique, comme « ignorant, à instruire » ;
- une piste psychologique[13], relevant d'une logique « thérapeutique », suivant un raisonnement du type : le nucléaire porte intrinsèquement en lui des éléments de nature à susciter une peur, voire une angoisse irrationnelle, bref, une forme de psychose[14], dont il faut débarrasser le public, afin de lui permettre de retrouver équilibre et sérénité. La vision du public est donc, schématiquement, celle d'un public « irrationnel, à rassurer ».

15 La contestation nucléaire ne se laissant pas pour autant réduire par ces deux approches, les décideurs d'EDF étaient disposés à prêter attention à une forme de réflexion innovante.

16 C'est ainsi qu'un nouveau type de recherche, invoquant conjointement la sociologie et la psychologie politique (tout en utilisant les outils de la statistique multivariée) a pu apparaître. Cela a débouché sur la mise en place d'une association au titre tout à fait explicite : l'Association pour l'Étude des Structures de l'Opinion Publique (AESOP), devenue par la suite Agoramétrie, puis sur la création du GRETS. Les deux événements ne

sont évidemment pas indépendants l'un de l'autre, le fondateur du GRETS, Georges Morlat, étant fortement impliqué dans la mise au point des enquêtes AESOP.

17 Là encore, toute une histoire est à construire, mais le préambule du premier rapport de résultats, produit en mai 1980[15], nous permet de voir quel type de nouveau « cadrage » du conflit nucléaire est ainsi mis en place :

> « Les sondages classiques réalisés par l'IFOP ou la SOFRÈS mettent clairement en évidence que les éléments techniques, sur lesquels repose le savoir objectif[16], et les dimensions « dramatiques » du projet nucléaire, qui peuvent susciter une anxiété voire une angoisse[17], ne peuvent expliquer à eux seuls les prises de position par rapport à l'atome civil Aussi, dans la recherche qui a été réalisée, a-t-on en partie ignoré ces caractéristiques premières de l'objet pour pénétrer résolument dans le champ des symboles et des signes. »
> « Si on ne retient du fait nucléaire que le conflit, le thème des centrales peut être en effet considéré comme un moyen d'échange symbolique, un moyen de communication, qui permet d'indiquer son « statut », c'est-à-dire la place où, par rapport aux autres, on se situe dans l'univers social. [...] On est alors conduit à décrire la liaison existant entre la prise de position sur le thème des centrales nucléaires et les prises de position sur les autres thèmes permettant la communication [...] En résumé, le travail réalisé peut être considéré comme une analyse de l'influence des déterminants sociodémographiques et socioculturels sur les discours à propos des thèmes de conflit, et plus généralement des thèmes d'expression, et donc comme une tentative pour décrire à travers les conflits les idéologies et leur évolution. »

18 Pour les promoteurs de cette nouvelle méthode, se dire « pour » ou « contre » l'énergie nucléaire, c'est affirmer qui l'on est, prendre sa place dans la société, se positionner par rapport aux autres. Rares sont ceux, pensent-ils, qui prennent position sur ce sujet en fonction de réelles connaissances techniques. Mais chacun choisit, dans le « prêt-à-penser » proposé par les différents acteurs en présence (les mouvements écologistes, les représentants de l'état, etc.) et dont rendent compte les médias (dont le rôle est central), la position qui lui convient le mieux, en fonction de considérations essentiellement idéologiques.

19 C'est ainsi que l'étude des différents « thèmes de conflits » qui agitent la société prend forme, grâce à des analyses statistiques sophistiquées, et le thème nucléaire se voit resitué parmi une petite centaine de « thèmes d'expression » auxquels il est lié ou non selon les cas.

20 Cette manière de considérer le public constitue une rupture par rapport aux approches précédentes, un nouveau cadrage :

- la dimension technique est évacuée, comme non pertinente (on estime que le grand public n'a pas dans sa majorité les connaissances techniques précises et pointues lui permettant de décider, d'un point de vue d'ingénieur, s'il est pour ou contre le choix nucléaire, et que le fait qu'il n'ait pas ces connaissances est parfaitement normal : tout le monde ne peut pas être ingénieur nucléaire) ; la figure du public « ignorant à instruire » est ainsi évacuée ;
- la notion d'« irrationalité » du grand public devient obsolète : la prise de position sur les thèmes de conflit obéit à des règles, que les lois de la statistique (et des mathématiques) doivent permettre de décrypter. Détracteurs comme partisans du nucléaire choisissent la position qui est la leur pour des raisons idéologiques, déterminées notamment par leur positionnement social. La figure du public « irrationnel à rassurer » est également évacuée ;
- étudier les structures de l'opinion publique comme le fait l'AESOP (renommée Agoramétrie) relève plutôt d'une démarche sociologique ; la position idéologique devient la notion

centrale utilisée pour comprendre les opinions, position idéologique liée, dans ce modèle, aux variables sociologiques « lourdes » (âge, sexe, niveau d'instruction, CSP, positionnement sur l'échelle politique, etc.). La figure du public qui s'impose alors est celle d'un public construisant son opinion en fonction de ses référents idéologiques, choisissant, sur le « marché des opinions »[18], celle qui lui convient en fonction de déterminants sociologiques. On peut dire qu'il s'agit là d'un public « acteur déterminé socialement ».

21 Il faut souligner que le dispositif « Agoramétrie » a généralement été couplé avec le « Baromètre Nucléaire ». Il s'agit d'un sondage plus classique déclinant les différents aspects de l'opinion sur le nucléaire et permettant de suivre celle-ci dans le temps. Mais l'approche de l'opinion par les sondages n'est pas la seule mise en place. Par exemple, le GRETS effectue des analyses sémiologiques, portant sur la manière dont le thème nucléaire est abordé dans les médias, en France et à l'étranger[19]. Il mène également, de manière confidentielle, des études locales sur les lieux où l'on souhaite implanter de nouvelles centrales. On le verra, cette double approche, quantitative et qualitative, est un aspect pérenne des études menées au GRETS sur des problématiques environnementales.

22 Le programme de construction des centrales nucléaires s'achevant, l'enjeu devient moins saillant : l'attention des médias et la polarisation de l'opinion s'atténuent. D'objet de recherche, le Baromètre nucléaire devient un outil de communication[20], dont le GRETS ne s'occupe plus. L'approche Agoramétrie se maintient[21]. Les apports de ce « cadrage » sont encore d'actualité de nos jours. Le thème nucléaire n'est d'ailleurs pas le seul pour lequel les dimensions mises en évidence par les chercheurs s'avèrent pertinentes : la plupart des risques peuvent être analysés grâce à cette approche, qu'il s'agisse de risques individuels ou collectifs, portant sur l'environnement ou sur la santé. Ainsi a-t-on pu étudier, grâce à Agoramétrie, la perception des risques automobiles, du SIDA, de l'alcoolisme, etc.

23 Dans le même temps, de nouvelles thématiques de recherche apparaissent pour le GRETS, qui s'est fortement développé. Certaines n'ont plus de rapport avec les premiers objets d'études, d'autres se situent toujours dans le champ de l'environnement, mais de manière à la fois plus globale et plus spécifique. À l'aube des années 90, le temps du conflit unimodal, portant sur la seule question nucléaire, touche à sa fin ; de multiples questions « environnementales » émergent (ou deviennent audibles, puisqu'elles ne sont plus masquées par l'importance du conflit nucléaire). À travers le thème de l'Environnement, on assiste à un important « débordement », qui nous semble constituer une rupture. Voyons quels nouveaux cadrages vont être mis en place par les chercheurs du GRETS à cette occasion.

OPINION SUR L'ENVIRONNEMENT ET CONTROVERSES ENVIRONNEMENTALES

24 Si les conflits sur le nucléaire se sont un peu estompés, ils ont contribué à convaincre la Direction d'EDF que le suivi de l'opinion publique était indispensable, qu'il fallait compter avec cette dernière.

25 C'est sans doute pour cette raison que le Comité de Gestion Stratégique du 6 novembre 1989 décide que la Direction des Études et Recherches doit poursuivre son effort de recherche sur l'opinion publique en se dotant d'un outil de suivi de l'opinion dans le domaine de l'environnement. Ce suivi devant se traduire par la mise au point d'« indicateurs[22] ».

26 Pour le GRETS, il s'agit maintenant de comprendre non plus l'opinion sur le seul thème nucléaire (sur lequel le grand public avait généralement une opinion), mais de parvenir à approcher des questions beaucoup moins médiatisées, plus complexes, des questions sur lesquelles l'opinion est parfois simplement en formation.

27 Le dispositif mis au point afin de suivre l'opinion publique dans le domaine de l'environnement peut être caractérisé de la manière suivante :

- il se limite volontairement à l'étude de la seule opinion publique. Ni les médias ni les « jeux d'acteurs » ne seront étudiés dans ce cadre, sinon à travers l'impact qu'ils peuvent avoir sur les modifications de l'opinion ;
- il tente de couvrir la plupart des domaines concernant EDF (production nucléaire, hydraulique, thermique, domaine commercial) ;
- il s'attache à resituer ces thématiques spécifiques par rapport aux grandes problématiques environnementales, qu'il s'agisse, dans la lignée d'Agoramétrie, de la perception des risques, ou encore des rapports de l'homme et de la nature, des grands problèmes d'environnement au niveau planétaire, de la question des générations futures, etc. ;
- il fait la part belle aux approches comparatives : dès le départ, on décide de poser certaines questions, particulièrement importantes, dans plusieurs sondages différents, ceci afin de pouvoir comparer à la fois les niveaux des réponses et les sens dans lesquels elles évoluent ;
- il est conçu dès le départ comme étant constitué à la fois de questions d'opinion et de systèmes « explicatifs », permettant une compréhension de cette opinion. ;
- les systèmes explicatifs retenus sont dès le départ pluriels. On suppose que dans le domaine de l'environnement, multiple, des approches multiples sont indispensables. Parmi ces systèmes, on fait l'hypothèse, forte, que les valeurs ont une importance capitale, comme déterminants de l'opinion dans le domaine de l'environnement. Les techniques permettant d'approcher les valeurs (dont Agoramétrie pour la composante idéologique) seront donc nettement « sur-représentées » parmi les différents systèmes explicatifs faisant partie intégrante du Baromètre dès sa conception.

28 Les premières expérimentations confirment cette double hypothèse : aucun système ne permet, seul, de comprendre tout l'éventail des opinions mesurées par le Baromètre Environnement EDF-DER ; les « valeurs » des individus, ou du moins des notions voisines que l'on peut approcher par la mesure empirique, sont largement aussi déterminantes que les variables socio-démographiques traditionnelles pour comprendre l'opinion[23], y compris dans des domaines où l'outil Agoramétrie s'avère peu pertinent.

29 Plusieurs systèmes sont ainsi intégrés au sondage de base, l'originalité du dispositif étant que chacun de ces systèmes, normalement conçu par ses concepteurs comme étant le meilleur ou l'unique moyen d'approcher les valeurs, est mis en regard des autres, puisque tous sont intégrés à la même enquête.

30 *Si l'on devait définir rétrospectivement la figure du public construite par une telle approche, on parlerait sans doute à la fois d'une figure multiforme* (car une seule approche ne permet pas de le comprendre) *et d'une figure morale,* puisque le public n'est plus considéré comme étant déterminé essentiellement par ses caractéristiques socio-démographiques, mais également par ses valeurs et ses croyances.

31 Ce dispositif va rapidement être complété par un autre type d'étude plus « micro ». C'est le début, sur certains thèmes environnementaux bien circonscrits (par exemple l'effet de serre, les champs électromagnétiques, les projets de lignes électriques...), d'études de type stratégique, ce qu'on appellera les études de « jeux d'acteurs ». Trois raisons

expliquent la montée en puissance de ces études, raisons qui illustrent bien la tension permanente entre ingénierie sociale, vocation critique, intégration dans un monde d'ingénieur et volonté d'anticiper dont nous parlions en introduction :

- d'une part, on souhaite anticiper des problèmes dont on pense qu'ils vont émerger (par exemple les questions de représentation des risques éventuels causés par les champs électromagnétiques, dont on ne parle quasiment pas au début des années 90, mais dont on pense – à raison ! – qu'ils pourraient émerger comme thème de controverse dans l'avenir) ;
- d'autre part, on cherche à faire mesurer aux chercheurs en sciences « dures » l'intérêt d'une recherche en sciences sociales ; ceci amène à lancer des études sociologiques sur des sujets sur lesquels travaillent déjà des chercheurs en sciences « dures », afin de leur permettre d'apprécier l'intérêt d'une telle démarche ; le but est de faire en sorte que le GRETS soit accepté par la Direction des Études et Recherches, ce qui, à l'époque, était une tâche très ardue ; pour ce faire, on est obligé de s'adapter, et de leur suggérer que, pour qu'elle soit complète, une bonne étude doit prendre en compte la dimension sociétale, autrement dit, qu'une approche sociologique, un « lot » sociologique doit être intégré à leur étude[24] ;
- enfin, certains commanditaires internes, désireux (consciemment ou non) de susciter des changements à l'intérieur d'EDF, voient dans la dimension critique des travaux du GRETS une opportunité pour essayer de faire changer les comportements « en interne » dans la conduite des projets. Ils peuvent notamment s'appuyer sur des études ad hoc portant sur des conflits locaux autour des lignes qui montrent que bien des problèmes naissant d'une « *insuffisante prise en compte du contexte local* ». Ces études montrent que, plus que leur peur du risque, c'est le fait d'être peu ou pas assez entendus, respectés, écoutés par une grande entreprise suivant sa logique technico-économique qui « motive » les acteurs de ces conflits. Ces recherches évolueront vers un dispositif dit d'« études de contexte », mélange d'entretien en interne et de confrontation avec des points de vue d'acteurs « externes » identifiés. Parmi le public rencontré lors de ces études figurent non seulement les associations de riverains opposés aux lignes, mais également les agents EDF partie prenante dans la négociation ; la dimension historique est également nettement mise en avant : on fait l'histoire des précédents conflits associés aux territoires, on explore des pistes d'explication géopolitique et culturelle. Bref, on exploite tous azimuts les pistes permettant de comprendre les enjeux associés à un territoire.

32 Or, c'est précisément à partir du milieu des années 1990, en réponse aux divers conflits d'aménagements, que vont se développer ce qu'il est convenu d'appeler des « espaces délibératifs ». Dès 1996, le GRETS s'intéresse par exemple à une des premières expériences de « débat public » autour du TGV en Bretagne.

33 En étudiant les jeux d'acteurs sur des questions aussi bien locales (le tracé des lignes) que globales (l'effet de serre), le GRETS est donc amené à construire une figure du public capable de dialoguer ; il ne s'agit plus de lui enseigner des choses ou de le rassurer, il ne s'agit plus seulement de le comprendre, mais bien d'échanger, de se nourrir de cet échange, de prendre le risque d'être modifié en retour. Dans le même temps, et symétriquement, le « cadrage » par les sciences sociales en entreprise évolue. De multiples études prennent la forme d'un lot « acceptabilité sociale » dans un projet technique R&D. Cette notion de « lot social » renvoie clairement à une notion d'ingénierie sociale : « le » sociologue prendrait en charge le social[25]. Mais la vocation critique conduit en fait à proposer des dispositifs plus compréhensifs, et notamment à l'observation des forums et des espaces délibératifs. Cependant, ce qui est intéressant pour notre propos c'est qu'alors que, pour l'essentiel, on s'intéresse toujours à des phénomènes d'opinion et

d'environnement, l'évolution sociale et l'évolution interne conduisent à un nouveau « cadrage » tendant à autonomiser la question du délibératif.

34 L'intérêt et la justification de ce glissement font débat au sein même du groupe. Mais il trouve sa source en partie dans les résultats d'études en terme de conflits d'aménagement. Nous en citerons deux qui sont pertinents pour l'analyse développée ici :

- le premier, c'est justement la dénonciation par la contestation du manque de débat, en général associée à d'autres manques (d'information, de consultation, etc.)[26] ;
- le second, c'est qu'au projet technique, on oppose des projets de développement local[27].

35 Ces deux aspects ne sont pas nouveaux, ils étaient déjà présents du temps des conflits sur le nucléaire. Mais ce qui peut faire, et ce qui fait l'objet de recherches, c'est le phénomène social que constitue le consensus qui semble se faire, tant dans l'entreprise que dans la société, autour de l'idée que face à ce type de difficultés les différents défenseurs des intérêts en présence (les « parties prenantes », suivant l'expression consacrée) doivent être amenés à discuter afin d'argumenter leurs positions en vue d'aider à la prise de décision concernant le projet. La concertation et le débat public sont posés comme moyens de résolution des conflits.

36 Au GRETS, comme dans d'autres pôles de recherches, certaines études se portent plus vers les lieux d'échanges des arguments que sur les controverses elles-mêmes. On s'intéresse par exemple à des dispositifs dans le domaine de l'aménagement (débat public, débat local[28]...) mais aussi à des enjeux liant technologie et société (conférence de consensus sur les OGM ou le réchauffement climatique en France[29], sur les déchets nucléaires au Royaume-Uni). Un autre centre d'intérêt est celui des espaces délibératifs créés par la recherche elle-même pour étudier les conditions d'existence d'un espace public sur un sujet (par exemple sur les déchets nucléaires, le GRETS, en collaboration avec un autre département – ESF – a organisé des rencontres entre des « spécialistes » et des « non-spécialistes »[30]. Mais ceci fait l'objet d'une autre intervention).

37 Enfin, du coté du délibératif, on peut noter que le statut de la concertation et du débat public comme « solution » aux conflits est renforcé par le fait que le débat est invoqué/convoqué également pour résoudre des problèmes internes à l'entreprise ou l'organisation[31].

38 Sans porter de jugement sur le contenu des dispositifs mis en place, on trouve des expériences visant à faire participer divers publics au fonctionnement normal de l'entreprise[32] . On pense par exemple aux *« stakeholders sessions »* mais aussi au processus de certification environnementale qui suppose à la fois une mobilisation en interne sous le regard des « Auditeurs » : en quelque sorte, le « public » est maintenant intégré dans l'organisation. Ainsi, non seulement la problématique environnementale s'est élargie, mais elle s'est aussi simultanément insérée dans l'entreprise. Pour en revenir à la question des relations avec le « public », il est frappant de constater des prises de position publique des entreprises en faveur du « débat public ». En parallèle avec la figure « délibérative », une figure « internalisée » du public semble se dessiner.

LE PROJET OURSE (OBSERVATOIRE UNIFIÉ DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE L'ENVIRONNEMENT)

39 Si une figure délibérative du public s'est peu à peu autonomisée, les liens entre approches quantitative et qualitative, entre problématiques globale et locale, entre étude de

l'opinion publique et étude des jeux d'acteurs, sont devenus de plus en plus consistants avec le temps.

40 Au début des années 90, quand l'environnement s'est imposé comme nouveau domaine à étudier, ont d'abord coexisté un outil « macro » destiné à comprendre des thématiques plutôt globales (le Baromètre Environnement EDF-DER), et des outils plus « micro », études stratégiques sur des sujets précis, études de contexte, souvent plutôt locaux (mais pas toujours, une de ces études ayant porté sur un sujet tout ce qu'il y a de plus global, l'effet de serre).

41 La nécessité d'établir des ponts entre ces deux types d'activité est apparue d'emblée. Signalons que cela n'était pas nouveau, puisque sur le thème nucléaire coexistaient en leur temps études quantitatives auprès du grand public, études quantitatives auprès de populations ciblées (les riverains des centrales nucléaires, les agents EDF), études qualitatives auprès de différents acteurs, études des médias, veille internationale, etc.

42 Le champ couvert par les études environnementales était trop vaste pour que chacun de ces aspects soit étudié. Cependant, dès les premières années, plusieurs pistes ont été explorées, visant à combler le fossé entre étude de l'opinion publique et étude des jeux d'acteurs.

43 Ainsi, à la demande de directions opérationnelles d'EDF, un questionnaire pilote portant sur la perception de l'environnement (et de l'action d'EDF dans ce domaine) sur le plan local a été élaboré. Les commanditaires internes, probablement peu enclins à apprécier la dimension critique des travaux du GRETS, ont préféré confier la suite de cette démarche à un cabinet de consultant, qui a repris à son compte le travail fait par les chercheurs, pour n'en garder que la dimension « ingénierie sociale ».

44 Dans le même temps, la mise sur pied d'un panel qualitatif, permettant de suivre l'opinion de manière plus fine que par des sondages, a été envisagée. Bien qu'une telle approche ait semblé très pertinente sur le fond, elle n'a pas été mise en place, faute de moyens humains pour la faire vivre.

45 Autre voie, qui s'est avérée plus fructueuse : sur les sujets sur lesquels les principales études qualitatives étaient menées (effet de serre, champs électromagnétiques, perception des lignes à haute tension), des questions ouvertes ont été insérées très régulièrement dans le Baromètre Environnement. Cette technique particulière permettait de restituer le discours du public sans créer l'opinion artificiellement, par le simple fait que l'on pose des questions. Un lien (ténu, mais un lien tout de même) a ainsi pu être tissé durablement entre les deux types d'approche (les premières questions ont été posées en 1992, elles sont encore posées aujourd'hui).

46 Ces premières tentatives, plus ou moins fructueuses, restaient insuffisantes. Ainsi, en particulier, il n'y avait pas d'étude qualitative portant de manière un peu systématique sur le grand public et les problèmes globaux (mis à part les études sur l'effet de serre), et il n'y avait pas non plus d'approche globale des perceptions environnementales des agents EDF.

47 En d'autres termes, certains morceaux manquaient au puzzle.

48 Au milieu des années 90, une cellule de veille environnementale, chargée de détecter les différents risques pouvant affecter EDF dans le domaine de l'environnement, est mise sur pied à la Direction Générale d'EDF. De nouveaux commanditaires éclairés, appartenant aux sphères dirigeantes de l'entreprise, réclament alors des études sociologiques

qualitatives, portant sur des sujets aussi divers que la sociologie des rumeurs, la perception de la biodiversité, le réchauffement climatique, les normes et les labels...

49 Au début des années 2000, dans le cadre d'un vaste programme de changement, un des « chantiers » du Président d'EDF a pour titre « Faire de l'environnement un atout ». C'est à cette occasion qu'il est demandé au GRETS de mettre en place un outil permettant de suivre l'opinion interne, à la fois grâce à un sondage et grâce à des outils qualitatifs : le Baromètre Interne des Perceptions de l'Environnement (BIPE) est créé. Cet outil est utilement couplé avec le Baromètre Environnement, ce qui permet de mesurer les éventuels écarts entre opinion publique et opinion des agents.

50 Les choses sont mûres pour intégrer les différents morceaux du puzzle, faire un recadrage, lequel sera formalisé dans le projet « OURSE » (Observatoire Unifié des Représentations Sociale), qui met en avant l'aspect intégré et pluridisciplinaire des études sur l'environnement. Ainsi peut-on lire, dans l'étude d'opportunité qui précède sa création officielle :

> « Les controverses environnementales se caractérisent par Je fait qu'elles se développent sur des plans très divers (en interne comme en externe, du plus local au plus global, de la controverse d'expert au débat public national et international). Les interactions entre ces différents niveaux de débats sont complexes (typiquement : débat sur le stockage des déchets nucléaires). C'est pourquoi, pour les saisir, pour mieux les comprendre et les intégrer dans la stratégie de l'entreprise, il faut le plus souvent utiliser des outils complémentaires : sondages d'opinion (adaptés au suivi de l'opinion publique globale ou de l'opinion interne), enquêtes par entretiens (adaptées au suivi de jeux d'acteurs ou à l'étude fine des représentations des agents), analyses de discours et analyses sémiologiques (adaptées à l'étude des représentations du grand public, à la connaissance du travail des médias par exemple). Le projet propose une approche multidimensionnelle de ces phénomènes complexes[33]. »

51 Autrement dit, bénéficiant de l'expérience accumulée, c'est-à-dire des différents dispositifs développés, et en essayant de les conjuguer, le projet OURSE s'efforce non pas de définir une nouvelle figure dominante du public, mais plutôt une figure multiforme, avec de nombreuses facettes complémentaires.

52 Comment la réflexion sur l'émergence « du » délibératif peut-elle s'intégrer avec une telle démarche ?

53 Cette nouvelle figure délibérative est-elle exclusive des « cadrages » précédents ? D'un point de vue pratique, le modèle du public engagé dans le débat public coexiste chez les acteurs avec d'autres représentations du public. C'est sans doute parce que l'histoire des problèmes à EDF est pour l'essentiel cumulative.

54 Deux types de raisons nous paraissent rendre compte du caractère cumulatif de ces problèmes :

- d'une part, les enjeux auxquels EDF est confronté sont plus ou moins circonscrits (en terme de territoires[34], de temps et de problèmes : la politique énergétique *vs* l'installation d'une ligne THT) et relèvent d'autres formes de construction du public (national par exemple sondage) ;
- d'autre part, les processus de délibération mêlent différentes figures du public.

55 Du fait de son implantation locale, nationale et internationale, et de par ses activités de producteur, de transporteur et de distributeur d'électricité, EDF a à traiter des problèmes qui relèvent de modalités assez variées de construction du public. Une grande partie des problèmes échappe ainsi aux logiques de la démocratie participative : parce qu'ils sont, *de*

facto, traités dans les forums d'experts et de représentants politiques où l'opinion publique ne constitue que très indirectement un enjeu, mais aussi parce que certains impliquent, *de jure,* un niveau de traitement très large et relativement abstrait où se trouvent intriqués de nombreux enjeux (par exemple la politique énergétique).

56 L'opinion publique est alors saisie comme un des nombreux « paramètres » entrant dans l'évaluation de la situation notamment à travers les sondages.

57 Par ailleurs, l'analyse même des processus délibératifs implique que l'on prenne en compte différentes figures du public qui s'avèrent déterminantes pour leur compréhension.

58 On distinguera ainsi utilement les représentations du public mises en avant par les acteurs, du public actualisé ou construit par le processus délibératif lui-même.

59 Parmi les représentations du public, il faut considérer d'une part les figures du public « visées » qui constituent des « idées régulatrices » pour les acteurs, et d'autre part les représentations « construites » par ces mêmes acteurs et instrumentalisées dans leur action.

60 Bien que ces représentations produisent, les unes et les autres, des effets sur le débat, on ne peut pourtant confondre :

- d'un coté, la figure *normative* d'un public pleinement informé qui, par la discussion « réglée et rationnelle », dégage l'intérêt général, ou encore la figure *théorique* et *savante* que l'on se donne dans une perspective de connaissance du public d'un problème ou d'un territoire qui constituent des horizons et des références pour les acteurs, et de ce fait informent leur actions ; et
- d'un autre coté, les représentations construites par les acteurs qui « enrôlent » et stabilisent avec des bonheurs inégaux des publics grâce à des dispositifs relevant de logiques politiques ou scientifiques comme des pétitions ou des résultats d'enquêtes par sondages.

61 Par ailleurs, les processus délibératifs, parce qu'ils se donnent notamment pour objectif la formation d'un public « informé » (cf. la figure normative), actualisent au cours du temps différentes figures de ce public. L'étude des réunions d'un débat public donne ainsi à voir une succession de publics qui peuvent se manifester et prendre la parole[35].

62 Mais ces processus ne sont pas seulement marqués par la dimension participative, la logique représentative est loin d'y être absente. Elle est inscrite soit formellement dans ces processus (représentation indirecte du public par des élus[36] ou des représentants syndicaux ou associatifs de la société civile[37]), soit elle en constitue le produit dans la mesure où chaque « porteur d'enjeu » va chercher à « *se doter d'un public dont il sera le porte-parole*[38] ». Souvent, les prises de parole ne sont pas très claires de ce point de vue : le locuteur s'exprime-t-il à titre de « représentant associatif » (il représente le public et tire alors aussi une partie de sa légitimité du fait qu'il se situe sur la dimension définie par le processus représentatif), « d'expert » ou de « citoyen » (il est le public « actualisé », produit par le débat public) ?

63 Comprendre les processus délibératifs implique ainsi de s'intéresser aux différentes modalités de construction du public : le fait que le débat constitue un dispositif pragmatique dont le principal effet recherché et proclamé est la production d'un public « éclairé »-outre la recherche d'une décision « juste » qui lui est intimement lié – ne rend pas caducs les autres modes de formation du public. On a assez souligné les asymétries entre acteurs qui viennent fausser les objectifs normatifs du débat (et donc les capacités des uns et des autres à « dire » l'intérêt général et à « représenter » le public) pour ne pas

décrire *aussi* les acteurs en termes d'intérêts constitués et de ressources. Une telle reconnaissance, ainsi que cela a été abondamment souligné par ailleurs, « *ne conduit pas nécessairement à une vision de la réalité politique comme simple déploiement des intentions d'acteurs dotées de ressources institutionnelles*[39]. » Enfin, la description des publics agrégés par le débat (notamment si on prend en compte une éventuelle médiatisation) implique de recourir aux moyens de classement et de catégorisation plus ou moins objectivés dont dispose la sociologie quantitative : variables sociodémographiques, d'attitudes, etc.

64 Dans ces différents cas, l'analyse des modalités de construction de l'opinion publique – qu'elles passent ou non d'ailleurs par des processus délibératifs – implique des dispositifs de *connaissance* du public (dont on ne méconnaît pas, par ailleurs, les effets sociaux) distincts des processus plus ou moins normatifs d'élaboration de l'intérêt général.

65 L'approche du GRETS consiste ainsi à multiplier et à croiser les perspectives pour appréhender ces objets complexes :

- en s'intéressant à des processus, parfois très en amont, de formation et de diffusion des « représentations sociales » grâce à des approches sémiologiques des discours de la fiction, des médias et des différents acteurs institutionnels ;
- au niveau macro-sociologique et agrégé par des enquêtes par sondage menées auprès de l'opinion publique et des parties sectorielles de l'opinion particulièrement intéressée aux problèmes (notamment les agents d'EDF). Celles-ci permettent d'évaluer notamment la « sensibilité » aux questions environnementales, de mesurer des niveaux d'information, de vérifier des liens entre variables sociologiques lourdes définissant des situations sociales et les positions sur les problèmes, de mettre en évidence la dimension culturelle et communicationnelle en analysant les valeurs, en vérifiant l'existence de rhétoriques et de schèmes argumentatifs à travers l'analyse de questions ouvertes... ;
- - au niveau meso, en s'intéressant aux « jeux d'acteurs » et en suivant les stratégies des groupes d'intérêts ;
- au niveau micro-sociologique, par observation et par entretien, en analysant des conflits locaux et en étudiant les processus de « mise en débat ».

66 Cette approche, qui n'est que très partiellement intégrée, nous rappelle le caractère nécessairement multiniveau et multidimensionnel des analyses. La figure du public sollicitée par les processus délibératifs constitue en effet un cadre qui ne peut être que débordé. Ainsi que le rappelle dans un autre contexte Michel Callon, « *tout cadrage suppose donc un violent effort pour extraire les agents concernés de ce lacis d'interactions et pour les faire entrer sur une scène délimitée, spécialement préparée et aménagée*[40]. » La visée normative du débat public délimite une telle scène, elle reconnaît se faisant des compétences nouvelles au public. La visée propre à la connaissance, y compris pour rendre compte de l'efficacité propre à ce cadre, ne peut que tenter de restituer les « sources de débordement » en décrivant les « adhérences multiples » qui relie les acteurs au « monde extérieur ».

NOTES

1. Blondiaux (L), Sintomer (Y) : « L'impératif délibératif » in Politix : « Démocratie et délibération », Vol. 15/2002, p. 17-35.

2. A. Giddens, *La constitution de la société,* Paris, PUF, 1987, p. 275-287.

3. On s'intéressera en particulier aux travaux de Fishkin – cf. Fishkin, J. and Luskin, R., (2000) « Deliberative Polling and Public consultation », in *Parliamentary Affairs,* 53 (Octobre 2000), p. 657-666 – et Fishkin J., « Vers une démocratie délibérative : l'expérimentation d'un idéal », Hermès, 31, 2001, p. 207-222, et à ceux de P. Sniderman – cf. Sniderman, P. M., Brody, R., and Tetlock, P. E. (1991). *Reasoning about politics : Explorations in political psychology.* Cambridge University Press. Cf. aussi le numéro spécial d'*Hermes,* « L'opinion publique, perspectives anglo-saxonnes », 31, 2001.

4. Comme dans le cas des conférences de consensus, voir H.-Y. Meynaud, X. Marc (dir.), *Entreprise et société, dialogues de chercheur(e)s à EDF,* L'Harmattan, 2002. Voir aussi, Latour, B., *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie.* Paris, La Découverte, 1999.

5. Voir notamment le chapitre 3, *A l'ombre des techniques : la mise en forme du « social »* de Y. Barthe, *La mise en politique des déchets nucléaires,* thèse en socio-économie de l'innovation, décembre 2000, p. 186.

6. Pour une histoire de l'opinion publique et des sondages, cf. L. Blondiaux, *La fabrique de l'opinion,* Seuil, 1998.

7. Voir par exemple dans le domaine de l'aménagement l'usage de l'idée de NIMBY : Arthur Jobert, « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », in Politix n° 42 : *Définir l'intérêt général,* L'Harmattan, 1998.

8. Ce travail est en partie réalisé dans l'ouvrage de H.-Y. Meynaud (dir.), *Les sciences sociales et l'entreprise – 50 ans de recherche à EDF,* La Découverte, 1996. L'auteur souligne que l'entreprise s'est ouverte à de nombreuses reprises à des démarches de recherches en sciences sociales (et les a financées !), notamment dans le domaine de la sociologie des organisations. À noter aussi l'existence d'une première tentative d'histoire de la structure sur la base d'une enquête par entretien, Claire Auzias « Le GRETS, Sciences sociales à la Direction des Études et Recherches », 1986, dactylographié, 22 p.

9. Bien d'autres expériences similaires sont mises en oeuvre en de nombreux endroits d'EDF (voir notamment Meynaud *[op. cit]* mais aussi de nombreux travaux de sociologie du travail notamment ceux de Sainseaulieu [R.]).

10. L'appellation EDF R et D date de 1999 ; l'appellation précédente de la structure était « Direction des Études et Recherches », ce qui traduisait également une double mission, bien que la dimension « recherche » ait sans doute primé.

11. Même si, dès l'origine, des chercheurs ont travaillé sur des sujets très divers : usages de l'électricité, relations de travail, communication, etc.

12. Un des rôles du chercheur est d'ailleurs d'anticiper l'apparition de ces questions nouvelles, et d'engager des recherches sur ces sujets suffisamment tôt pour être « prêt » au moment où elles se posent avec acuité, ce qui lui assure une autonomie notable, ainsi qu'un « droit à l'impertinence ».

13. Cf. thèse de Yannick Barthe pour une description de cette psychiatrisation de l'opposition au nucléaire.

14. Ainsi peut-on lire dans le Monde du 7 octobre 1981, sous la plume de Maurice Duverger, dans un article intitulé « La nostalgie des dinosaures » : « *On ne touche pas aux mystères de la matière sans*

provoquer une terreur sacrée dont nul ne peut se délivrer tout à fait. Dans ce domaine mythologique, l'écologie trouve en chacun de nous des préjugés favorables, parce qu elle correspond aux tendances régressives de l'inconscient collectif. »

15. Les structures de l'opinion publique, le thème nucléaire parmi d'autres, rapport LSCI, IPSN, CEA et EDF (DER), mai 1980.

16. Autrement dit, la piste « technique ».

17. En d'autres termes, la piste « psychologique ».

18. Cf. H. Meynaud, *op. cit.*

19. D'autres études, plus confidentielles, ont probablement été menées à cette époque, mais nous n'en avons pas la trace.

20. Il est désormais rattaché à la Direction de la Communication.

21. Avec quelques difficultés pour trouver des financements, heureusement surmontées.

22. On retrouve ici une des constantes du travail de sociologue en entreprise, cette tension dont nous parlions en introduction entre ingénierie sociale et vocation critique : si l'idée de suivre, et surtout de comprendre l'opinion dans le domaine de l'environnement paraît tout à fait pertinente, la demande de mise au point d'« indicateurs » demande à être réinterprétée.

23. Cf. Hammer B. *Trois manières d'approcher les liens entre « valeurs » et sensibilité environnementale : les apports d'Agoramétrie, de la Sémiométrie et des Valeurs de Schwartz,* in La sensibilité écologique des Français, Ifen, éditions Tec et Doc, 2000.

24. On trouve là très probablement l'origine des demandes actuelles, qui consistent en un « lot acceptabilité sociétale » dans des projets techniques, cf. infra.

25. Cette forme n'est pas entièrement révélatrice des problèmes « délibératifs » mais elle le serait plutôt du statut des SHS en entreprise. Le même mode de fonctionnement prévaut depuis longtemps dans le domaine des usages de l'électricité (Retour d'expérience).

26. Dans le cas de l'éolien par exemple, les viticulteurs reprochent aux porteurs de projets éoliens de ne pas les avoir consultés alors qu'ils le sont sur d'autres projets d'aménagement tels que ligne TGV ou autoroute. Il y a encore peu, la réglementation permettait effectivement à ceux-ci de ne consulter que le maire de la commune d'implantation. Par ailleurs, les opposants au laboratoire souterrain de recherche en vue du stockage en profondeur des déchets radioactifs reprochent à l'exploitant de n'avoir consulté que les élus, et pas les populations locales comme c'est pourtant écrit dans la loi Bataille.

27. En donnant au paysage un caractère industriel, les éoliennes mettraient en péril le tourisme rural et la vente des vins « paysagés » autour desquels par exemple le Comité Interprofessionnel des Vins du Languedoc construit sa communication depuis cinq ans. C'est également les viticulteurs qui ont joué un rôle dans l'abandon du site en vue d'implanter un laboratoire souterrain dans le Gard. À Cahors, les opposants à un projet de ligne électrique contestent le besoin économique à l'origine du projet et proposent un autre mode de développement à l'aide du tourisme rural.

28. Une version plus légère, le « débat local », a été mise en place pour discuter d'un projet de centre de conditionnement et d'entreposage de déchets radioactifs, et réutilisée sur un projet de ligne.

29. Organisées respectivement en 1998 par l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, et en 2001 par la Commission Française pour le Développement Durable.

30. Voir *Le débat impensable ? L'enfouissement des déchets radioactifs au risque de la démocratie,* intervention au colloque du CEDP, 15 mai 2003, et Les cahiers de Jéricost n° 3, *À propos des Rencontres Délibératives,* décembre 2000.

31. Mais ceci est évidemment loin d'être nouveau dans le domaine du travail. Voir par exemple les Lois Auroux, les conseils d'ateliers.

32. L'intégration du délibératif, tant dans les discours que dans certaines pratiques managériales, est enfin sans doute à rapprocher du succès du concept de « développement durable » dans le monde de l'entreprise. La nouvelle synthèse (cf. Boltanski, *Le nouvel esprit du capitalisme)* à construire entre l'économique, le social et l'environnemental, est un exercice pour le moins difficile qui appelle, on s'en doute pour le moins, à des échanges nombreux et à tous les niveaux.
33. Note d'opportunité du projet Ourse, août 2000.
34. Certains problèmes semblent en effet appeler d'emblée un traitement national (par exemple le nucléaire) – ce qui n'empêche pas qu'ils puissent comporter d'importantes dimensions locales. Cette dimension nationale – outre les réticences soulevées par les processus délibératifs – rend d'ailleurs malaisée leur mise en débat. Celle-ci implique la mise en place soit de dispositifs lourds et complexes à intégrer (multiplication des réunions publiques locales), soit une représentation « symbolique » du public comme dans les conférences de consensus. Cf. D. Boy, « Les nouveaux modes de délibération », *Annales des mines,* avril 2002, p. 67-82.
35. C'est notamment la logique des sondages délibératifs. On peut ainsi s'interroger sur le public six mois après un débat. Cf. J. S. Fishkin, R. C. Luskin and R. Jowell, « Deliberative polling and public consultation », *Parlamentary affairs,* 53, 657-666, 2000.
36. Le représentant politique est supposé, sinon prendre la décision, du moins assurer l'adéquation entre la décision prise sur un problème et le système normatif (les règles, les valeurs) dans lequel cette décision s'insère, et ainsi préserver les figures passées et à venir de l'intérêt général.
37. Cf. La typologie proposée par Daniel Boy, « Les nouveaux modes de délibération », *op. cit.*
38. Elisabeth Remy, « Apprivoiser la technique, un débat public autour d'une ligne à haute tension », *Politix* n° 31, 1995, p. 136-144.
39. P. Corcuff, M. Sanier, « Politique publique et action stratégique en contexte de décentralisation ». Aperçus d'un processus décisionnel « après la bataille », *Annales,* HSS, 55, (4) 2000. Voir aussi Y. Barthes, « Rendre discutable », *Politix,* 15, n° 57, 2002, p. 57-78.
40. M. Callon, « La sociologie peut-elle enrichir l'analyse économique des externalités ? Essai sur la notion de cadrage-débordement », in D. Foray, J. Mairesse (eds), *Innovations et performances. Approches interdisciplinaires,* Paris, Éd. de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1999, p. 409.

AUTEURS

MATHIEU BRUGIDOU

Chargé de recherche à EDF R&D GRETS

STÉPHANE CHATAIGNIER

Chargé de recherche à EDF R&D GRETS

ARTHUR JOBERT

Chargé de recherche à EDF R&D GRETS

BÉATRICE HAMMER

Chargé de recherche à EDF R&D GRETS

Le débat impensable ? L'enfouissement des déchets nucléaires au risque de la démocratie

Sandrine Rui, Stéphane Chataignier et Sandrine Pierlot

1 Depuis une décennie en France, la gestion des déchets radioactifs n'échappe pas au processus d'institutionnalisation du débat public, entendu ici comme la désignation générique de toute forme, instance ou procédure de mise en discussion publique des choix collectifs. (Rui, 2001) La recherche relative aux solutions de traitement et de stockage des déchets nucléaires se trouve ainsi confrontée aux exigences de la démocratie dialogique. (Barthe, 2000 ; Gallon *et al.,* 2001). Dès les années 70, à l'échelle internationale, les experts se focalisent sur la solution d'une évacuation définitive des déchets radioactifs à vie longue en formations géologiques profondes, ce qui suppose d'implanter des dispositifs expérimentaux sur site. Compte tenu des mobilisations qui ont accompagné les premiers projets d'implantations dans les années 80, les décideurs ont proposé un cadre légal. La loi Bataille du 30 décembre 1991 définit ainsi trois axes de recherche : la séparation/transmutation des déchets de façon à réduire leur nocivité, les possibilités d'entreposage en surface et, enfin, le stockage irréversible ou réversible en profondeur par la mise en œuvre de laboratoires de recherche souterrains. Concernant cette dernière solution, la loi prévoit l'implantation d'au moins deux laboratoires d'étude afin de couvrir du mieux possible le champ de la recherche. Par ailleurs, elle privilégie une concertation avec élus et populations locales, de l'amont à l'enquête publique, et impose la mise en place d'une comité local d'information et de suivi (CLIS) sur chaque site retenu. Enfin, elle fixe l'échéance de 2006 pour évaluer l'avancement des recherches afin de prendre une décision. En 1999, le gouvernement a autorisé la réalisation d'un laboratoire dans les terrains argileux de Bure (Meuse) (actuellement en cours de creusement). En 2000, après une présélection de 15 sites, la Mission collégiale Granite[1] avait pour objectif de se concerter avec l'ensemble des acteurs locaux concernés afin de déterminer un site d'accueil en formation granitique. Démarrée en juin 2000, la procédure était suspendue

quelques semaines plus tard, compte tenu de l'hostilité qu'elle déclenchait dans tous les territoires.[2]

2 Si sur le terrain des tentatives de dialogue s'amorcent, le débat public comme modalité de gestion des déchets radioactifs alimente bien des réflexions. Il s'agit ici de confronter les résultats de deux démarches menées dans le cadre d'EDF R&D. La première abordait la question de la participation publique dans l'évaluation de la sûreté d'un stockage en profondeur en organisant des rencontres entre experts de la gestion des déchets nucléaires (nous les appellerons « Spécialistes ») et des experts non-spécialistes, issus des sciences sociales et techniques. L'objectif était de s'interroger sur les conditions de possibilité d'un dialogue, et notamment sur la façon de « faire progresser la transparence et la participation publique dans la gestion des déchets nucléaires. »[3] La seconde démarche consistait en une étude empirique menée sur le terrain des luttes contre l'implantation d'un laboratoire : il s'agissait ici d'interroger les acteurs des territoires qui, invités à participer à la concertation Granite, en ont refusé les conditions, afin à la fois de saisir les raisons de ce boycott et de prendre la mesure de leurs attentes démocratiques.[4]

3 La façon dont la Concertation Granite a été appréhendée *in situ* comme les échanges entre experts spécialistes et non-spécialistes révèlent toutes les difficultés à placer au cœur d'échanges ouverts et pluralistes la question de l'enfouissement des déchets radioactifs. Comment et sur quoi débattre ? Avec qui et où ? Avec quelles finalités ? Demeurent les interrogations principales. Travailler les écarts comme les points de convergence entre les aspirations des acteurs locaux de la contestation et celles des experts, spécialistes et non-spécialistes, conduit à remarquer une partition entre les membres de la sphère nucléaire et les autres. Ainsi, la proximité avec la démarche scientifique n'est pas déterminante lorsqu'il s'agit de discuter de déchets nucléaires. Les Non-Spécialistes sont au plus proche, sur bien des points, de la posture des Opposants locaux, ce qui oblige dès lors à prendre de la distance avec les interprétations qui voient dans les mouvements de contestation la pure défense d'intérêts singuliers et locaux.

4 On s'attachera à montrer surtout que les difficultés à « penser » la délibération sont d'autant plus aiguës que les Spécialistes entendent débattre d'une solution pour les déchets nucléaires sous le seul angle de la technique quand les Opposants et les Non-Spécialistes n'envisagent de délibération que socio-technique. On verra que la communauté pertinente d'une telle délibération est alors diversement appréciée, chacun se représentant le « bon public » selon sa propre définition de l'objet. Enfin, c'est la finalité de la délibération qui est mise en question : quand les Spécialistes envisagent la délibération publique pour socialiser le public au débat scientifique, les Opposants et les Non-Spécialistes estiment que la finalité de la délibération consiste à socialiser le débat scientifique.

I. PENSER LA DÉLIBÉRATION SUR LES DÉCHETS NUCLÉAIRES

5 *« De toutes façons, le dossier est socialement inacceptable s'il n'y a pas de participation du public ! »* (S)[5] La gestion des déchets nucléaires se trouve bien soumise aujourd'hui aux exigences contemporaines de publicité et de débat. Mais en la matière, Spécialistes, Non-Spécialistes et Opposants locaux ont bien du mal à envisager les conditions de possibilité d'une délibération.

6 D'abord, l'affirmation d'un tel principe doit compter avec une longue tradition d'opacité et de fermeture du champ nucléaire. « L'effet mémoire » (Charlier, 1999, p. 343.) ne jouerait pas en faveur des techniciens. « *De fait, la démarche qu'ont eu EDF et le CEA ces 30 dernières années n'a pas été un atout pour entamer une nouvelle façon d'opérer parce qu'y compris certains élus ont du mal à accepter la façon dont EDF et le CEA se sont comportés.* » (O - associatif) Les Spécialistes eux-mêmes témoignent de ce que l'on ne se défait pas facilement d'un tel passif. En dépit de transformations notables, que tous reconnaissent, l'un d'eux admet qu'« *au niveau de l'insertion locale, la stratégie institutionnelle actuelle, c'est de faire le moins de vagues possible. Il y a une troncature des messages, une vision à court terme : moins on en dit, mieux on se porte !* » (S). Pourtant, le changement est perceptible dans l'attitude des spécialistes ; l'arrogance laisserait la place au doute. Un doute renforcé dès lors qu'ils identifient un hiatus entre les représentations sociales d'un domaine gouverné par le secret et leur propre perception : du fait de leur inscription dans un réseau de débat scientifique large et foisonnant, les Spécialistes jugent que la connaissance est satisfaisante et disponible et s'étonnent de la critique de non-transparence. « *Il y a un nombre assez considérable de rapports sur le nucléaire, un plus grand nombre encore de publications d'opposants au nucléaire.* » (S)

7 Ensuite, la difficulté à penser la délibération tiendrait aux résistances de la société civile, essentiellement à l'échelon local. L'expérience malheureuse de la concertation Granite, accueillie par l'appel au boycott de la part des associations, des élus et des populations locales, est venue rappeler que la mise en discussion publique d'une solution pour les déchets nucléaires n'était pas tâche aisée. Si les membres de la Mission ont été prompts à voir dans ce refus du dialogue une marque d'incivisme et une attitude irrationnelle commandée par la peur[6], l'explication reste un peu courte. En fait, par-delà les différents facteurs expliquant le boycott, ce sont en grande partie les modalités de discussion offertes qui ont été mal vécues. « Tartufferie », « escroquerie », « concertation bidon » : la procédure n'a pas moins suscité de colère que le projet de laboratoire en tant que tel. Le cadre qu'elle proposait n'a pas inspiré plus de confiance que les modes traditionnels de négociations auprès des systèmes d'action institutionnels locaux, à l'instar de ce qui a prévalu à Bure. Mieux, l'offre de concertation a constitué une ressource pour les contestataires, conférant une dimension nationale à un mouvement qui aurait pu demeurer épars et localisé. Question inacceptable, finalité biaisée, mauvais interlocuteur, information succincte et partiale, échelle non pertinente... Les Opposants égrènent les griefs vis-à-vis d'une procédure mal menée et peu claire. Et au bout du compte, ils défendent la mise en scène du rapport de force jugée plus payante que de s'asseoir à la table de la Mission Granite.

8 Si tous énumèrent les freins au dialogue, personne n'a cependant de vision claire de ce que pourrait être un débat public sur les déchets nucléaires. Il serait même proprement inacceptable pour les opposants les plus radicaux. « *Ils ont leurs idées ; nous, on a une position : "ni ici ni ailleurs". La discussion n'apportera rien.* » (O - maire) Du côté des Spécialistes, il y a bien plus de questions que de réponses. « *Comment souhaiteraient-ils qu'on les informe ? Par quels moyens ? Que reprochent-ils au nucléaire lorsqu'ils parlent de non-transparence ?* » (S). En matière de nucléaire, le retard en terme de publicisation serait tel que tous puisent d'abord dans les formules délibératives les plus conventionnelles : ils en appellent au Parlement, ou encore à la logique référendaire et toujours à la presse pour constituer une scène de discussions. Le modèle du débat sur Maastricht, celui du PACS ou encore celui relatif à l'aménagement du territoire constituent des entreprises

exemplaires. Il s'agirait de rendre conforme le champ nucléaire, via la question des déchets radioactifs, aux règles démocratiques connues et éprouvées. Ce serait déjà là un progrès. Certains Non-Spécialistes suggèrent d'avoir recours à des dispositifs plus innovants comme les Conférences de citoyens, à la suite de celles qui ont eu cours en matière d'OGM et de changements climatiques et effet de serre.[7] Cette dernière formule aurait l'avantage d'allier un principe de représentation et un principe de connaissance : un panel de citoyens, représentatifs de la société française, auditionnerait experts et spécialistes avant de délibérer de façon éclairée sur la solution à retenir. Mais du côté de certains opposants locaux, cette formule est tout autant perçue comme un piège que la concertation Granite. *« Maintenant je le sens venir, on va nous faire le coup de la conférence de citoyens ! »* (O - associatif) L'avis rendu par quelques citoyens « instruits et désintéressés » ne saurait être plus légitime que la position des acteurs locaux contestataires, directement concernés. Il ne règlerait pas la question de l'implantation territoriale quand bien même serait-il favorable à un laboratoire de recherche souterrain.

9 En fait, les difficultés à penser le débat tiennent pour une bonne part à la question de la définition de l'objet. Lorsque l'on entend débattre publiquement d'un laboratoire en vue de l'enfouissement des déchets radioactifs, de quoi souhaite-t-on parler effectivement ?

II. L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS NUCLÉAIRES : UN OBJET SENSIBLE

10 L'enfouissement des déchets nucléaires constitue un objet de débat sensible. D'abord, compte tenu du caractère instable, inachevé de l'expérimentation scientifique en la matière, nous sommes ici face à la « science en train de se faire ». (Latour, 1989) Le processus qui encadre la mise en œuvre de cette solution technique relève davantage de la mise en commun d'incertitudes. La Mission Granite supposait bien de mettre au débat les conditions de la possibilité de la recherche elle-même puisqu'il s'agissait de discuter de l'implantation d'un laboratoire destiné à étudier la faisabilité de l'enfouissement. Ensuite, sous-produits d'une activité industrielle à risques, les déchets nucléaires induisent des représentations particulièrement critiques, d'autant que les ingénieurs n'ont jamais vraiment réussi à répondre de façon satisfaisante aux problèmes techniques soulevés par les populations. (G. Capelle-Blancard et S. Monjon, 2000, p. 39) Aussi, les différents protagonistes envisagent-ils l'objet de la délibération différemment.

11 Pour les Spécialistes, l'enfouissement des déchets radioactifs est d'abord une question d'ordre technique. Toute discussion publique doit porter sur la réduction des risques associés et la maîtrise des incertitudes à long terme. La problématique des déchets nucléaires s'inscrit dans une tradition d'ingénieur qui place la technique au centre des préoccupations dans le processus d'analyse. Jean-Claude Petit souligne ainsi que, longtemps, « *les experts ont (...) essentiellement considéré le problème des déchets comme une question "purement" scientifique et technique qui devait être traitée par les personnes et les organismes compétents (...). Dans l'analyse des experts, cette expression signifie donc que les questions posées et leurs solutions relèvent de leur seule sphère de compétence.* »[8] Effectivement, les Spécialistes se montrent réticents à l'intrusion d'autres modes de pensée dans leur domaine d'activité. Ils assurent qu'« *il faut laisser les problèmes techniques dans la technique* ». Les déchets nucléaires sont appréhendés comme un ensemble de problèmes et d'études dans lesquels interviennent surtout des connaissances spécialisées et des

raisonnements logiques, objectifs, le plus souvent chiffrés et de nature quantitative. Des instruments et des objets tangibles viennent étayer la foi scientifique. En la matière, eux seuls permettent de faire preuve de certitudes et d'optimisme. *« Il faudrait des conditions très spéciales pour que ces évaluations soient prises en défaut. Vous n'avez pas d'autres choix que de confier le problème à la géologie. On peut montrer que des milieux géologiques offrent une bonne stabilité. (...) On peut raisonnablement tabler sur un million d'années pour Bure. Cela correspond à l'échelle de développement des Alpes. Il n'y a pas beaucoup de controverses sur ces chiffres. »* (S) Les Spécialistes croient en la capacité de la science à résoudre les indéterminations.

12 Lors de la concertation Granite, le projet de laboratoire n'a pas seulement été identifié comme un dispositif expérimental. Partout, il a été perçu comme la première étape vers un centre de stockage en profondeur, et *in fine* comme une condition permettant la poursuite du programme nucléaire.[9] Rejoints sur ce point par les Non-Spécialistes, les Opposants estiment dès lors que la science et la technique ne sauraient suffire à prendre la mesure du problème posé par l'enfouissement des déchets nucléaires. Pour certains contestataires de la procédure Granite, il s'agissait d'ailleurs de ne pas entrer dans les questions de « *technicité, parce que la technicité ne nous permettra pas de véritablement répondre à la demande des populations et ce n'est pas sous le couvert de technicité que l'on pourra dire que c'est utile ou pas utile. (...) l'argument technique, on l'a tout de suite écarté* » (O - associatif). Non seulement d'autres facteurs sont bien à prendre en compte lors du débat public, mais cette solution technique interroge le cycle nucléaire dans sa totalité, comme le rapport que la société entretient avec ce choix énergétique et ses effets induits pervers que sont les déchets. *« En réalité, il faut politiser le débat. » (NS)*

13 Aussi toute mise en examen publique d'un projet de laboratoire doit compter avec un processus de problématisation. Pour les Opposants, supposé accueillir des déchets nucléaires, un tel laboratoire ne présentait *« que des inconvénients »* (O - associatif). Au-delà de l'image de la « poubelle » qu'évoquent tous les déchets, les déchets nucléaires portent intrinsèquement une charge symbolique forte liée à la radioactivité et aux activités nucléaires, militaires ou civiles. Contrairement à « la boîte de conserve », ces déchets-là restent « actifs » durant des milliers voire des millions d'années. Or « *tout le monde sait que le nucléaire par lui-même est dangereux.* » (O - maire) Parler de déchets nucléaires évoque d'abord Hiroschima, Nagazaki et surtout Tchernobyl. *« Il y a un espace de stress. C'est inscrit dans mon patrimoine historique que le nucléaire est plus dangereux historiquement et symboliquement que le dioxyde de carbone. »* (NS). L'idée de « mort » a d'ailleurs souvent été mobilisée au cours des manifestations, comme à Glénat, où c'est à un « die-in rural » que les populations ont été invitées. Les projets de laboratoire ont donc suscité une forte inquiétude compte tenu des risques environnementaux et sanitaires pressentis dès lors que l'on doutait de l'efficacité de la technique de confinement ou des conditions de transport des déchets. Surtout, alors que les Spécialistes considèrent que seule la géologie est compatible avec la sûreté à long terme, les Non-Spécialistes et les Opposants locaux privilégient une sécurité maintenue par le contrôle humain. La contradiction est posée entre l'exigence d'irréversibilité et l'exigence de sûreté : comment contrôler la fiabilité de cette modalité de stockage dès lors que l'on va enterrer en profondeur ces déchets ? D'autant que tous le disent : enfouir, c'est cacher ; et cacher, à terme, c'est oublier. C'est à la fois perdre la trace même de l'existence du site et perdre la mémoire du risque. *« Si on les met sous terre on les retrouvera plus : c'est comme le chien qui enterre son os ! »* (O - associatif) L'impossibilité de prévoir de quoi sera faite la société future les conduit à souligner l'irresponsabilité d'une telle modalité de stockage. Des

déchets comme jetés aux oubliettes, cette crainte est largement mise en scène. À l'été 2002, la Nuit contre l'enfouissement, temps fort annuel de la mobilisation menée par la Coordination nationale, s'est déroulée à Lascaux, à deux pas du site préhistorique. Pour les Opposants, le symbole est clair : une vie souterraine a été oubliée puis redécouverte des centaines d'années plus tard de façon parfois accidentelle ; et à la différence des promoteurs du projet, ce qu'ont légué les ancêtres est d'une richesse culturelle et artistique et non une mine nuisible.

14 Par ailleurs, il est un risque connexe dont les Opposants et les Non-Spécialistes prennent également la mesure : l'atteinte à l'image du site d'accueil. Si pour certains, parler de « déchets » est bien « pire que de parler de nucléaire », le laboratoire, dans son appellation même, comporte deux termes à la force évocatrice répulsive. La commune, le secteur, tout le département seront souillés. Premières victimes, les produits « de qualité », « ambassadeurs » du territoire à l'extérieur : dans l'esprit des consommateurs, aux labels rouges se substituerait le label nucléaire. Or, produits labellisés et tourisme vert sont souvent les seules ressources des zones à faible densité. À terme, un tel projet viendrait contrecarrer le mode de développement local, et porterait atteinte à l'ensemble du tissu socio-économique. « *L'information de l'existence d'un stockage de déchets radioactifs auprès des consommateurs entraînera automatiquement le refus d'achat des produits de 8 000 familles Aveyronnaises, avec toutes les conséquences désastreuses sur les autres activités artisanales et commerciales de la zone.* »[10] Les acteurs locaux entendent mettre dans la balance de l'intérêt général leurs intérêts collectifs menacés. Il s'agit de redéfinir le laboratoire : il n'est pas seulement un projet répondant à des exigences techniques ; il pose aussi des questions d'aménagement du territoire.

15 Quand les spécialistes envisagent de délibérer sur une solution technique, Non-Spécialistes et Opposants locaux amorcent un processus de problématisation de cette solution. Ils posent qu'une des conditions du dialogue suppose d'avoir une approche socio-technique. D'autant que, « lorsqu'il s'agit de définir des risques, la science perd le monopole de la rationalité. » (Beck, 2001 (1986), p. 52) L'attitude face au risque ne relève pas seulement du niveau de compétence et du degré d'informations et contient toujours « des assertions du type : voilà comment nous voulons vivre » *(ibid.,* p. 104) Il y a donc dans la contestation de l'enfouissement des déchets radioactifs une réelle dimension culturelle et morale.[11] Et le souci des Non-Spécialistes et des Opposants revient à articuler en permanence la technique, le socioéconomique, le culturel et l'éthique. Ils revendiquent une approche globale, prenant en compte les différentes rationalités.

III. QUELLE COMMUNAUTÉ POUR LA DÉLIBÉRATION ?

16 Les différentes façons d'appréhender les déchets nucléaires (technique et socio-technique) induisent des représentations distinctes de la communauté pertinente d'une mise en débat public. En faisant d'une solution technique un problème, les Non-Spécialistes et les Opposants élargissent de fait le public potentiel d'une délibération, là où les Spécialistes en ont une vision plus restrictive, qu'il s'agisse des porteurs potentiels du débat comme de ses participants.

17 La Mission Collégiale de Concertation Granite dépassait l'objectif de la simple information pour amorcer le débat avec les populations locales. Le gouvernement avait veillé à ce que les trois hauts fonctionnaires qui la composaient fussent indépendants des promoteurs du projet. Or, premiers et seuls interlocuteurs des populations des quinze sites pressentis, les

missionnaires ont été directement perçus comme mandatés par le « lobby nucléaire » ou soupçonnés de connivence du fait de leur origine socioprofessionnelle. Les membres de la Mission n'apparaissaient pas comme des interlocuteurs « crédibles ». Ils n'étaient ni « indépendants » ni « objectifs ».

18 Paradoxalement, tout en dénonçant une Mission jugée acquise à la cause nucléaire, certains opposants locaux pointent aussi leur incompétence en la matière. En dépit des critiques dont font l'objet les « experts » de toutes sortes, de tels échanges publics ne sauraient se passer de la présence de scientifiques. *« Quand on pose une question, il faut qu'ils puissent donner une réponse. (...) Mais quelqu'un qui ne peut que dire : ah mais c'est pas dans mon domaine, moi je ne peux pas répondre ! ça ne sert à rien. (...) Il faut des experts. Je n'ai pas besoin d'avoir un intermédiaire entre l'expert et moi, ça fait une étape de trop. »* (O - associatif) Surtout, des opposants estiment qu'une telle concertation devrait être animée par les producteurs et que les gestionnaires des déchets nucléaires, voire les décideurs politiques nationaux, soient les « vrais » responsables. On rappelle qu'il s'agit bien d'un choix politique et que tout autre interlocuteur n'est pas en mesure d'assurer un échange utile. Or chacun relève que, de façon générale, dans l'espace public, les différents protagonistes de la sphère nucléaire jouent de la dilution de la responsabilité. *« L'ANDRA dit je ne fais que les gérer, EDF dit je ne fais que les produire. C'est hallucinant. »* (O - associatif) Les Spécialistes reconnaissent cette limite de l'exercice de discussion. En interne, ils sont eux-mêmes confrontés à cette absence de clarté, jugeant qu'*« un des gros problèmes c'est qu'il n'y a pas une organisation en charge de tous les déchets. Pour l'entreposage c'est le CEA ; le conditionnement c'est la COGEMA. Il y a une multiplicité d'acteurs. »* (S)

19 Alors, qui peut porter le débat public ? Les Spécialistes préfèrent imaginer une instance relais comprenant *« des membres de l'Académie des sciences, des prix Nobel... »* ; ils pensent faire appel à la CNE, en veillant surtout à ce que de telles structures bénéficient bien d'une *« réputation d'impartialité »*. L'un d'eux suggère de donner les moyens au CLIS ou encore à une structure indépendante comme la CRIIRAD[12] afin que ces structures puissent produire de réelles contre-expertises, tout en représentant le public. Elles constitueraient de fait l'espace du débat. Contrairement à l'attente des Opposants et des Non-Spécialistes, les Spécialistes supposent que le critère d'impartialité les rend indésirables sur la scène publique. Là où les premiers ne veulent pas d'intermédiaires, les seconds cherchent des médiations. Ils cherchent surtout à se protéger de participants perçus d'abord comme des contestataires. *« Le public c'est surtout une série de leaders qui sont des opposants. »* (S) *« Il y a une difficulté à trouver des gens hors du système polaire basé sur l'affrontement, d'autres interlocuteurs de façon que l'échange soit un dialogue et pas un matraquage. »* (S) Cette polarisation les amène à s'interroger sur « le ventre mou » : qui est-il ? Comment toucher le public derrière les opposants ? Pour les Spécialistes, il y aurait bien une opinion publique nationale « sans opinion », sujette aux manipulations. Car défaut d'une telle appropriation savante - les textes sont ardus-, le grand public est la cible des opposants idéologues ou des contestataires locaux, qui useraient des savoirs de façon « tendancieuse. » Les anti-nucléaires, car ils se saisissent de la question de l'enfouissement des déchets radioactifs pour obtenir l'arrêt du nucléaire ; les contestataires locaux, car, ils optent pour le NIMBY[13] contre l'intérêt général. Les uns et les autres ne seraient pas des interlocuteurs pertinents d'une délibération.

20 Le ventre mou est bien aussi l'enjeu du débat pour les Opposants. La perception d'un « lobby nucléaire » participe à cette bipolarisation du débat. Chaque « camp » pense donc que ce « grand public » raisonnable sera convaincu par ses arguments[14]. D'autant qu'il

existe une grande part d'indécis, puisque « l'incertitude progresse dans l'opinion »[15]. Mais alors que les Spécialistes sont surtout prêts à débattre avec des gens « à l'esprit scientifique », des clones idéaux (Tripier, 1995), pour ensuite diffuser les termes de ce débat vers le public, les Opposants comme les Non-Spécialistes rappellent *« que les gens ne sont pas des crétins » (NS)* et que *« tous les citoyens sont crédibles et représentatifs. Il n'y a pas de citoyenneté à plusieurs vitesses. »* (NS) Surtout, le public local comme le public idéologue ne peuvent être écartés dès lors qu'ils n'envisagent pas de délibération en maintenant une conception abstraite de la gestion des affaires, éloignée des gens, de leurs préoccupations quotidiennes comme de leurs valeurs.

21 Car du côté des Non-Spécialistes et des mouvements d'opposition, on a une conscience vive du rapport social qui lie contestataires et acteurs du nucléaire. Ces derniers sont identifiés comme des « nucléocrates » représentant un véritable pouvoir social, affranchi du pouvoir politique depuis le développement du programme nucléaire civil : « *On n'a même pas demandé leur avis aux Parlementaires (...) La Commission PÉON était composée de grands acteurs du nucléaire. Ils ont conseillé de faire du nucléaire. Vous avez ça comme passé... et comme passif !* ». (NS) Pointés par les Non-Spécialistes, ce passé et ce passif sont constamment rappelés par les Opposants locaux. *« EDF est un État dans l'État qui pour l'instant a toujours manipulé les élus. Il y a une opacité complète »* (O - associatif). Sur le terrain de la contestation Granite, les promoteurs du projet ont été d'emblée perçus comme des adversaires « traditionnels », que l'on parle d'EDF, du CEA, de la COGEMA ou de l'ANDRA[16] . Il s'agit donc bien de contester les mobiles d'un acteur collectif, perçu comme un véritable pouvoir. (Touraine *et al.,* 1980) Les ingénieurs du nucléaire sont des adversaires parce que la définition technique qu'ils proposent est aussi un choix de société qui ne se donne pas comme tel. La solution de l'enfouissement ne peut pas constituer la principale option à étudier, dès lors qu'elle est perçue comme celle qui permet aux « technocrates » du nucléaire de conserver un pouvoir que l'on juge illégitime et en décalage par rapport aux aspirations de la société. En cela, les Opposants suggèrent de préférer l'option du stockage en surface, en attendant que la recherche fasse ses preuves et surtout que l'on mette à profit le temps de l'expertise pour parallèlement engager la société dans un débat de nature politique sur ses choix énergétiques.

22 Dès lors, toute délibération publique ne saurait nier la nature du rapport social entre experts du nucléaire et société civile. La communauté du débat reste structurée par ce conflit « historique ». Toute tentative de construire un public « neutre » ne peut éviter le retour du refoulé. On comprend mieux la résistance des opposants locaux à toute Conférence de citoyens : ce dispositif pose une sorte de « voile d'ignorance » (Rawls, 1987) sur la dimension proprement sociale et culturelle des controverses socio-techniques. La question doit être posée alors de la finalité à assigner à la mise en discussion publique d'un tel processus d'expérimentation.

IV. DÉLIBÉRER, AVEC QUELLE FINALITÉ ?

23 Lors de la procédure Granite, les intentions de la Mission ont rapidement paru ambiguës aux populations. Si localement on se souvient que la Mission avait pour tâche « d'informer », de « recevoir les populations pour leur expliquer comment ça fonctionne », de « les écouter » et de les « consulter », ces diverses ambitions inspiraient d'abord de la méfiance dès lors qu'il s'agissait bien, à l'issue des échanges, de déterminer un site d'implantation parmi les 15 massifs granitiques pressentis. Aussi, la démarche a-t-

elle été perçue comme visant à convaincre du bien fondé d'un laboratoire d'étude. Les membres de la Mission étaient des « commerciaux » qui venaient « vendre le projet », dont on ne pouvait attendre autre chose qu'un « beau discours » univoque. Dès lors, non seulement, il était difficile de penser que l'on allait « apprendre autre chose que ce qu'on savait déjà », mais au pire les acteurs locaux craignaient « de se faire berner ». La possibilité que les avis émis puissent être pris en compte leur apparaissait bien mince. Aussi la procédure n'avait-elle qu'une seule finalité crédible : « tester le terrain », « chercher les maillons faibles », mesurer le niveau d'acceptabilité des populations pour déterminer le site qui présenterait le moins de résistance.

24 Les Spécialistes envisagent effectivement la délibération publique comme un des éléments de production de l'acceptabilité sociale. Et gagner l'adhésion de la société suppose que l'on rencontre le public avec une visée essentiellement pédagogique. Conscients que de nombreuses questions scientifiques restent posées, les Spécialistes considèrent que les oppositions à la solution du stockage géologique sont essentiellement le fruit d'un manque d'information et un besoin d'ouverture à la contre-expertise. Le débat doit alors reposer sur une diffusion des savoirs comme des débats d'experts. Il s'agit d'une part de permettre aux populations de se faire un point de vue, dégagé des influences des opposants idéologiques, de leur permettre de mesurer que la recherche est en cours, qu'aucune décision ne peut être prise dès lors que l'on se trouve bien dans un processus d'évaluation technique. Cela serait essentiel pour « restaurer la confiance. » « *Les analyses des évaluations de sûreté (...) doivent être diffusées librement, car il y aurait tout à perdre à ne pas le faire, notamment la confiance du public déjà largement ébranlée.* » (S) Faire comprendre les travaux réalisés par les experts, rendre compte du pluralisme et des désaccords qui animent la sphère scientifique, permettraient de casser la perception de choix techniques arbitraires. *In fine,* il s'agit de socialiser le public au débat technique comme aux règles de la démarche scientifique - les Spécialistes déplorent que les documents produits par les anti-nucléaires ne respectent pas ces règles, comme le fait notamment de citer ses sources.

25 Selon cette perspective, pour les Spécialistes, le débat ne peut être entrepris qu'une fois les facteurs sociaux, éthiques et culturels ont été neutralisés. À défaut, ils ne peuvent que venir polluer toute délibération sur les aspects techniques. Ils constituent « ces influences pernicieuses de la société et de la culture »[17] qui empêchent le véritable dialogue. C'est donc un préalable qui doit permettre de « déverrouiller les fausses questions ». D'autant plus qu'elles nuisent à l'approche scientifique. « *Il y a des questions techniques pures et des questions qu'on camoufle derrière les questions éthiques.* » (S)

26 Pour les Non-Spécialistes et les Opposants, ce n'est pas le public qu'il revient de socialiser au débat scientifique mais bien le débat scientifique qu'il faut socialiser par le recours à l'espace public. Cela supposerait d'ailleurs que les experts soient à l'écoute de leurs interlocuteurs, qu'ils s'astreignent à comprendre leurs raisons et leurs motivations. C'est alors à une démarche « comprehensive » à laquelle sont invités les spécialistes, accompagnée d'une remise en question leur « statut d'expert ». Socialiser le débat technique c'est tout autant multiplier les points de vue et les angles d'approche vis-à-vis du processus d'expérimentation que d'admettre que toute discussion publique est toujours une discussion sur la légitimité des participants à s'engager dans l'échange. Il y a toujours mésentente dès lors que « la discussion d'un argument renvoie au litige sur l'objet de la discussion et sur la qualité de ceux qui en font un objet. » (Rancière, 1995, p. 15).

27 Socialiser le débat technique ne revient pas à évacuer la science. L'attente d'expertise est d'ailleurs forte de la part des contestataires locaux. La délibération doit être pensée comme un processus d'intelligence collective qui permette de faire le point sur la connaissance existante, d'évaluer les besoins d'études, d'élaborer des protocoles de recherche utile, de débattre des résultats. Le tout pour produire les éléments nécessaires à une analyse comparée des diverses solutions afin que la société puisse se prononcer. C'est au fil d'une telle démarche que la pertinence d'un recours à un laboratoire d'étude en vue de l'enfouissement des déchets radioactifs pourrait être d'abord évaluée. C'est dans ce cadre encore, qu'un protocole de mise en œuvre serait déterminé, avec notamment des précisions sur les étapes intermédiaires entre un laboratoire de recherche et un centre d'enfouissement.

28 Reste que si Spécialistes d'un côté et Non-Spécialistes et Opposants de l'autre, n'assignent pas les mêmes finalités au débat public, ils se retrouvent au moins sur un point : un tel processus d'intelligence collective suppose de convier scientifiques et experts de disciplines diverses, issus de la sphère nucléaire comme issus de structures indépendantes, en multipliant les horizons (politique, philosophique, associatif, scientifique, etc...). Un tel processus suppose de se dérouler « à ciel ouvert », la publicisation des échanges constituant une donnée essentielle pour assurer la légitimité d'un tel exercice. En dépit de l'existence d'un certain nombre de lieux de débats (CSSIN[18], CLIS,...) et des controverses internes au monde du nucléaire, il semble que ce dernier peine à les rendre visibles. *« Il n'y a pas d'accord entre experts, y compris sur les aspects éthiques. Il n'y a pas de convergences de vues, mais ça ne filtre pas à l'extérieur. »* (S) Publiciser le débat scientifique serait dès lors pour tous une amorce utile à l'échange.

V. CONCLUSION

29 La concertation Granite a montré les limites d'une implication du public à un processus d'expérimentation concernant l'enfouissement des déchets nucléaires. Contribuant à « crisper » des rapports sociaux déjà fortement conflictuels, elle a cependant eu pour effet de sensibiliser les populations locales aux incertitudes qui entourent la gestion des déchets radioactifs. Si l'incertitude est une donnée de l'action publique, et qu'elle motive le développement de la démocratie dialogique (Callon et al., 2001), elle est particulièrement vive ici. C'est pourquoi des facteurs non-techniques se trouvent en permanence mobilisés au cœur des échanges. Si les Spécialistes aspirent à une forme de délibération calquée sur le mode du débat d'experts, Opposants et Non-Spécialistes rappellent en permanence que le débat scientifique doit être socialisé dès lors, qu'en l'occurrence, un laboratoire de recherche souterrain pose tout autant des questions techniques que des questions d'aménagement du territoire et, plus largement, qu'interroge la société dans son ensemble sur la part de risques acceptables de toute modernisation. Le travail démocratique est de fait complexe, qui commande de penser ensemble la connaissance et le politique. Comme de placer au cœur même de la délibération l'histoire sensible qui lie les experts du nucléaire à la société civile.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

BARTHE Y. [2000], *La mise en politique des déchets nucléaires, l'action publique aux prises avec les irréversibilités techniques,* Thèse de socio-économie de l'innovation, École nationale supérieure des Mines de Paris.

BECK U. [2001], *La société du risque, sur la voie d'une autre modernité,* (édition originale, 1986), Paris, Aubier.

BOY D. [2000], « Les représentations sociales de la science », *Les cahiers français,* « Sciences et société », La Documentation française, N° 294, 2000, p. 21-26.

CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y. [2001], *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique,* Paris, Seuil.

CAPELLE-BLANCARD G., MONJON S. [2000], « Quel avenir pour l'énergie nucléaire ? », *Les cahiers français,* « Sciences et société », La Documentation française, N° 294 : 37-43.

CHARLIER B. [1999], *La défense de l'environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974,* thèse de géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

DEAR M. [Été 1992], « Understanding and Overcoming the NIMBY Syndrome », *Journal of the American Planning Association,* Vol. 58, N° 3, p. 288-300.

LATOUR B. [1989], *La science en action,* Paris, Gallimard.

PETIT J.-C. [1993], *Le stockage des déchets radioactifs : perspective historique et analyse socio-technique,* Thèse de socio-économie de l'innovation, École nationale supérieure des Mines de Paris, 134.

RANCIÈRE J. [1995], *La mésentente, politique et philosophie,* Paris, Éditions Galilée.

RAWLS J. [1987], *Théories de la justice,* Paris, Seuil.

RUI S. [2001], *Déchets radioactifs, débat électronique et démocratie,* Rapport pour le GRETS-EDF.

RUI S. [2001], *Conflits d'aménagement, débat public et construction de l'intérêt général : une expérience démocratique ?* Thèse de sociologie, Université Victor-Segalen – Bordeaux 2.

TOURAINE A. *et al.* [1980], *La prophétie anti-nucléaire,* Paris, Seuil.

TRIPIER P. (dir.) [1995], « La place de l'usager dans les choix d'infrastructures publiques », Quin, C. (dir.), *L'administration de l'Équipement et ses usagers,* Paris, La Documentation française, p. 255-279.

NOTES

1. Cette mission était composée de : P. Boisson, Ingénieur Général des Mines ; P. Huet, Ingénieur du Génie Rural, des Eaux et des Forêts ; J. Mingasson, Préfet de région honoraire, ancien conseiller d'État.

2. Voir P. Boisson, P. Huet, J. Mingasson, *Rapport de la Mission Collégiale de concertation Granite,* juin 2000. Ce rapport est disponible sur : http://www.environnement.gouv.fr/dossiers/risques/nucleaire/dechets/rapportgranite/default.htm

3. C'est le titre du projet européen Riscom II dans le cadre duquel avait lieu cette expérience (cf. S. Pierlot, M. Llory (ITH), A. Flori (ARISTE), *Projet européen RISCOM-II,* note EDF R&D, juin 2001)

4. S. Rui, *Le débat impensable ? L'enfouissement des déchets radioactifs entre concertation et contestation,* Rapport pour le GRETS-EDF, Novembre 2002. L'étude a été réalisée sur les sites de Sanvensa, Glénat, Huelgoat et Plouaret. Une trentaine d'entretiens ont été réalisés auprès d'élus et de membres d'associations constituées contre les projets.

5. Pour une commodité de lecture, les propos des Spécialistes seront identifiés par (S), ceux des Non-Spécialistes par (NS) et ceux des opposants locaux par un (O), suivi d'une précision concernant leur statut d'élu ou d'associatif.

6. Cf. *Rapport de la Mission Granite,* Annexe A, p. 6.

7. La première a été organisée par l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et techniques, les 21 et 22 juin 1998 ; la seconde par la Commission Française pour le Développement Durable, les 9 et 10 février 2002. L'idée a été évoquée de renouveler l'expérience sur le sujet des déchets nucléaires (*Le Monde,* 20 mai 2000).

8. J.C. Petit, *Le stockage des déchets radioactifs : perspective historique et analyse sociotechnique,* Thèse de socio-économie de l'innovation, Ecole supérieure des Mines de Paris, Juillet 1993, p. 134.

9. Ce que comprennent les spécialistes : « Je comprends toutefois l'idée que le laboratoire c'est le premier pas vers le stockage, et que le stockage c'est la continuation du nucléaire. » (S)

10. Livre Blanc D'opposition au projet d'implantation de laboratoire visant à devenir un lieu de stockage de déchets radioactifs en Aveyron, p. 4. Site de Sanvensa.

11. Ainsi, si le développement de la science et des techniques est perçu comme améliorant nos conditions matérielles, il est jugé de façon plus négative en ce qui concerne les aspects moraux : ainsi 40 % des personnes interrogées évaluent négativement les effets de la science sur le « sens moral » et 53 % sur « les rapports entre les gens ». Enquêtes sur la perception de la science financées par le Ministère de la Recherche, 1994. (Boy, 2000, p. 22.)

12. Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RADioactivité.

13. De l'acronyme Not In My Back Yard, expression généralement stigmatisante pour désigner l'attitude qui consiste à refuser, au nom d'intérêts particuliers, un projet présenté comme étant d'intérêt général. (Voir Dear, 1992).

14. Du côté des antinucléaires, l'Observatoire de vigilance et d'alerte écologique (Ovale) de Corinne Lepage et Michèle Rivasi demande un référendum sur les choix énergétiques - Afp 18/03/03.

15. B. Hammer, Baromètre Environnement EDF R&D — septembre 2002.

16. EDF et les industriels du nucléaire figurent en bonne place parmi les acteurs de la mauvaise gestion de l'environnement dénoncé par les associations de défense. Sur les 1619 conflits que Charlier a recensé à la lecture de la revue *Combat Nature,* de 1974 à nos jours, ils sont impliqués respectivement dans 275 et 87 d'entre eux. 17 % des conflits environnementaux mettent donc en scène ces deux acteurs, ce qui les place en deuxième position après les communes (25 %) et avant le Ministère des transports, concerné par 9 % des controverses. (Charlier, 1999, p. 171).

17. « La description que font les scientifiques des non scientifiques devient alors lugubre : tandis que quelques rares esprits ont accès à la réalité, les gens du peuple dans leur vaste majorité restent attachés à des idées irrationnelles ou prisonniers de nombreux critères sociaux, culturels et psychologiques qui les font adhérer avec obstination à des préjugés obsolètes. Le seul aspect rassurant de ce tableau est le fait qu'il suffirait de parvenir à éliminer tous les facteurs qui maintiennent les gens prisonniers de leurs préjugés, pour qu'ils deviennent tous, immédiatement et sans qu'il n'en coûte rien, aussi sains d'esprit que les scientifiques, et qu'ils se mettent à comprendre les phénomènes. En chacun d'entre nous, il y a un scientifique qui sommeille - et qui

ne se réveillera pas avant que les influences pernicieuses de la société et de la culture ne soient mises de côté. » (Latour, 1989, p. 442)

18. Le Conseil Supérieur de la Sûreté et de l'Information Nucléaire rassemble des personnalités venant d'horizons très divers. Sa mission porte sur l'ensemble des questions concernant la sûreté nucléaire et consiste en l'information du public et des médias. Voir http://www.asn.gouv.fr/CSSIN/

AUTEURS

SANDRINE RUI

Ingénieur d'Études - EDF R&D GRETS

STÉPHANE CHATAIGNIER

Chargé de recherche - EDF R&D GRETS

SANDRINE PIERLOT

Chargée de recherche - CADIS

Volume 2

Volume 2

II. Propagation

Volume 2

II. Propagation

Domaines de mise en œuvre

Délibérations et action publique locale : une approche en terme d'« action publique négociée » appliquée au domaine de l'eau

Sophie Allain

1 Si l'idée de délibération est classiquement associée à l'idée de démocratie, elle renvoie aujourd'hui fortement à la notion de participation et à la question de l'instauration de nouveaux modes de relations entre gouvernements et sociétés susceptibles d'améliorer l'efficacité et la légitimité de l'action publique. Un nombre croissant de travaux analyse ainsi les débats publics qui se multiplient pour orienter les décideurs politiques, notamment dans le domaine des grands projets d'infrastructure ou en relation avec des problèmes de société comme les OGM[2]. Cependant, la notion de délibération entendue au sens de « délibération politique » (Valluy, 1996) ne peut être vue seulement comme ce qui relève d'un débat public, si l'on définit celle-là de façon large comme « une confrontation de conceptions (représentations sociales, systèmes de valeurs, expression d'intérêts individuels ou collectifs, particuliers ou généraux) exprimées par des acteurs publics et privés sur un thème donné, selon des enjeux en constante redéfinition et pouvant éventuellement déboucher sur des décisions collectives tendant à organiser et à diriger la vie en société » (p. 102). Cela est particulièrement vrai dans le domaine de l'action publique locale, où se développent de multiples formes d'espaces de délibération (Blondiaux et alii, 1999), de moins grande ampleur et moins médiatisés que ne le sont les débats publics. Si certains considèrent ce mouvement comme une panacée pour résoudre tous les problèmes, d'autres au contraire soulignent son incapacité à introduire des changements en profondeur. C'est pourquoi on propose ici *d'analyser si l'extension des espaces de délibération favorise la construction d'une action publique locale, de quelles façons, jusqu'où et à quelles conditions.* On proposera tout d'abord un cadre théorique en terme d'« action publique négociée » (Allain, 2002a) susceptible de permettre cette analyse, puis on étudiera cette question dans deux types d'actions publiques locales concernant le domaine de l'eau, contrastées du point de vue de la délibération : les projets

d'Aménagements hydrauliques, pour illustrer les « délibérations de confrontation », et une procédure de planification participative, la procédure de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), comme exemple de « délibération participative ».

I. UNE APPROCHE DE LA DÉLIBÉRATION EN TERME D'« ACTION PUBLIQUE NÉGOCIÉE »

COMMUNICATION ET DÉCISION *VERSUS* NÉGOCIATION ET ACTION PUBLIQUE

2 L'idée de délibération, qui correspond au *souci d'élaboration collective d'un avis à travers des échanges,* est souvent implicitement associée aux deux notions de « communication » et de « décision » : en effet, elle signifie que c'est par les échanges d'informations et d'idées, la confrontation de points de vue qu'il est possible de se forger une opinion, notion qui évoque elle-même l'idée de décision, soit en renvoyant au jugement qui consacre l'aboutissement de la réflexion commune, soit parce ce que l'avis collectif émis a valeur de décision.

3 Or, cette représentation présente plusieurs limites :

- tout d'abord, elle peut dériver vers une approche « communicationnelle » (Habermas, 1981) se focalisant sur l'atteinte d'une compréhension mutuelle à travers le dialogue, et occultant ainsi l'inégalité possible d'accès aux scènes de délibération et leur risque d'utilisation à des fins stratégiques (Valluy, 1996 ; Hamel, 1999 ; Blatrix, 2002), ou laissant croire que des divergences d'intérêt se résoudront seulement par une bonne communication.
- par ailleurs, elle tend soit à exagérer la valeur décisionnelle de la délibération, en considérant que l'avis émis équivaut à une décision, soit au contraire à restreindre celle-ci à une étape d'un processus décisionnel vu comme linéaire et séquentiel – en distinguant par exemple les délibérations d'« amont », comme le débat public, des délibérations d'« aval », comme l'enquête publique – mais sans s'intéresser à ce processus en tant que tel ; or, dans l'espace public, la délibération s'inscrit souvent dans un processus complexe d'actions mettant en jeu différents acteurs, et se déroulant à différentes échelles de temps, d'espace et d'organisation (Mermet, 1998).

4 C'est pourquoi on propose ici une approche de la délibération en termes de « négociation » et d'« action publique » :

- « Par négociation », on entend « un type spécifique d'interaction sociale orienté vers la décision, qui se produit entre des acteurs ayant des divergences de points de vue vis-à-vis d'une situation dans laquelle ils sont en interdépendance, et qui repose sur des échanges itératifs et convergents entre ces acteurs en vue d'une solution mutuellement acceptable » (Allain, 2002a, d'après Dupont, 1994). Ce concept permet fondamentalement de mettre l'accent sur la tension inhérente à l'activité humaine entre comportements individualistes et stratégiques d'un côté et souci de maintien d'une communication et de recherche de solutions communes de l'autre, ne serait-ce qu'en raison de relations d'interdépendance, – et donc de dépasser les limites d'une approche purement en termes de communication. Cela lui confère selon nous un intérêt heuristique pour analyser toute activité sociale répondant à la définition donnée ci-dessus, qui s'applique largement dans le domaine de l'action publique.

- Par « action publique » (Duran et Thœnig, 1996 ; Duran, 1999), on entend une action collective concernant des affaires publiques, impliquant une grande diversité d'acteurs (et pas seulement des acteurs du système politico-administratif) et qui vise à résoudre des problèmes (ou à entreprendre des projets) en vue de la création de nouveaux ordres sociaux. Cette notion amène à s'intéresser à la construction sociale à l'œuvre dans un processus de résolution de problème ou de conduite de projet, et donc à lui donner une épaisseur sociale ; elle conduit aussi à envisager un tel processus non seulement sous un angle instrumental, mais aussi dans sa dimension institutionnelle.

PRINCIPES D'UNE APPROCHE EN TERME D'« ACTION PUBLIQUE NÉGOCIÉE »

5 Notre cadre théorique (Allain, 2002a) vise à *croiser le concept d'« action publique » avec la notion de « négociation »,* telle qu'elle est plus spécifiquement envisagée par Strauss (1978) dans le courant de l'« ordre négocié » *(negotiated order).* Selon cet auteur, la négociation est inhérente à l'activité humaine et doit être placée au cœur de l'analyse des processus sociaux, mais doit être simultanément examinée en relation avec un contexte structurel plus large, notamment avec le « contexte de négociation » qui influence directement son déroulement, ainsi qu'avec les « options alternatives » à la négociation ; enfin, ses « résultats » doivent être appréhendés sous l'angle de leur contribution temporaire à la production d'un nouvel ordre social, l'ordre négocié, notion qui dépasse celle de simple accord.

6 L'application de cette approche interactionniste à l'analyse de l'action publique conduit alors à *considérer une action publique comme une négociation englobante se déroulant dans un contexte institutionnel plus vaste et dont il s'agit de comprendre l'émergence et la progression, à travers les comportements d'acteurs concernés et leurs interactions.*

7 Plus précisément, cette négociation prend place au sein d'un ensemble d'acteurs qui se trouvent dans une *« situation d'interdépendance sous tension concernant des affaires publiques »* [3], c'est-à-dire entre lesquels il existe une divergence d'intérêts ou de points de vue vis-à-vis de cette situation, mais qui sont néanmoins amenés à rechercher une solution mutuellement acceptable du fait de cette interdépendance.

8 Une « *action collective* » émerge de cette situation et progresse à travers un processus de *« cadrage »* et *d'« organisation »* qui peut éventuellement se dérouler en plusieurs cycles et qui aboutit à chaque étape à un nouvel *« ordre négocié »*. Elle implique toute une variété d'acteurs *(stakeholders),* que ceux-ci participent directement à l'action collective ou qu'ils restent en dehors, et qui interagissent à travers un ensemble de *« jeux »* et d' *« argumentation »* ; certaines de ces interactions peuvent prendre place dans des *« aires de négociation »* qui constituent des espaces d'échanges ouverts à l'intérieur du processus d'ensemble.

9 La négociation est directement influencée par le *« contexte de négociation »* qui constitue une partie du contexte institutionnel plus vaste et qui peut être décrit par des éléments relatifs :

- soit à l'action publique dans son ensemble : degré d'établissement d'un système d'autorité autonome ; degré de liaison avec d'autres types d'actions publiques ; degré de spécification de l'action elle-même (s'agit-il d'une procédure ?...) et de ses conditions de légitimation ; degré de précision du domaine concerné, des questions en jeu et de leur étendue ; options

alternatives possibles (recours en justice, lobbying, mobilisation des médias… ; caractère obligatoire de l'action publique) ;

- soit à la formalisation des « aires de négociation » : création d'un espace spécifique, degré d'ouverture à la participation, caractère plus ou moins organisé et institutionnalisé, statut du résultat des échanges vis-à-vis de l'action d'ensemble.

IMPLICATIONS POUR L'ANALYSE DE LA DÉLIBÉRATION

10 Cette représentation conduit à *concevoir tout espace de délibération comme une « aire de négociation », ouverte dans le cadre d'une action publique vue elle-même comme une négociation.*

11 Un espace de délibération est caractérisé en fonction du « contexte de négociation » qui joue sur l'action publique par rapport à laquelle il est ouvert. Il est analysé à travers la manière dont des acteurs l'utilisent pour faire progresser une action publique, relativement à d'autres options possibles, pour mener à bien celle-ci ou pour s'y opposer, en terme de (re)-cadrage et/ou de (ré)-organisation, et en examinant le type d'ordre négocié auquel cela conduit.

12 Cette représentation conduit à adopter un cadrage élargi de la délibération débordant le seul moment des échanges, comme nous y invite Blatrix (2002). Elle permet de tenir compte de l'existence de scènes de délibération multiples ouvertes dans le cadre d'une action publique et d'appréhender leur articulation, en s'intéressant aussi bien à celles qui sont initialement prévues qu'à celles qui sont ultérieurement créées, à celles qui rassemblent des acteurs impliqués dans l'action publique, qu'à celles permettant la confrontation entre partisans et opposants d'un projet. Elle permet de mettre en perspective la délibération par rapport à la dynamique d'une action publique et par rapport aux autres options possibles.

13 Deux grands types de délibération peuvent être ainsi d'emblée distingués :

- *« les délibérations de confrontation »,* qui se déroulent dans des aires de négociation rassemblant acteurs impliqués dans une action publique et acteurs extérieurs mais néanmoins concernés, et donc ouvertes à l'interface entre cette action et l'espace publique ;
- *« les délibérations participatives* », qui ont lieu dans des aires de négociation se situant au cœur d'une action publique.

14 Les premières se développent dans des actions publiques locales fortement controversées, comme les projets d'aménagement ; les secondes sont caractéristiques d'actions publiques locales menées dans le cadre des politiques dites « constitutives » (Duran et Thoënig, 1996) ou « procédurales » (Lascoumes et Lebourhis, 1998), qui définissent seulement les conditions de réalisation d'une action publique, celle-ci restant à construire collectivement.

15 Cette approche va nous permettre d'analyser si l'extension des espaces de délibération dans ces deux catégories favorise la construction d'une action publique locale, de quelles façons, jusqu'où et à quelles conditions, dans deux types d'action publique contrastés du point de vue du « contexte de négociation » :

- « la délibération de confrontation » dans les projets d'aménagement hydrauliques, actions publiques très peu structurées et largement émergentes, qui prévoient institutionnellement peu d'espaces de délibération ;

- « la délibération participative » dans la procédure de SAGE, qui ouvre une large place à la délibération pour élaborer un plan de gestion de la ressource en eau (le SAGE), en créant une instance pluri-partite spécifique, la Commission Locale de l'Eau (CLE).

II. ANALYSE D'UNE « DÉLIBÉRATION DE CONFRONTATION » DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

16 Les projets d'aménagements hydrauliques font l'objet de maintes critiques portant sur l'absence de transparence dans leur élaboration, une justification trop sommaire, un manque d'analyse d'options alternatives et des impacts environnementaux[4]. Toutefois, contrairement aux projets d'infrastructures de maîtres d'ouvrage comme EDF ou la SNCF qui ont connu une évolution importante vers l'organisation systématique d'espaces de délibération, les expériences dans ce domaine restent beaucoup plus limitées, informelles et spécifiques à un projet donné.

17 Cela s'explique par le « contexte de négociation » propre à ce type de projet, puisqu'il s'agit d'actions publiques ne relevant pas d'un maître d'ouvrage bien défini au départ et ne suivant pas des étapes bien balisées ; en fait, peu d'espaces de délibération sont institutionnellement prévus, hormis l'enquête publique et les procédures administratives de conciliation. Cette situation n'empêche toutefois pas le développement de multiples scènes de négociation informelles se déroulant dans les interstices du processus (Menuet, 1998). Ces diverses caractéristiques plaident pour une analyse longitudinale des projets d'aménagements hydrauliques permettant de repérer toutes ces aires de négociation et la manière dont elles s'articulent avec le processus d'ensemble.

18 Notre analyse portera sur l'analyse comparative de la délibération dans deux projets d'aménagements hydrauliques (Émerit, 2001 ; Allain et Émerit, 2003)[5] : le projet de construction du barrage-réservoir de la Trézence en Charente-Maritime (A) et les projets d'aménagement hydraulique du bassin rennais en Ille-et-Vilaine (B). Les tableaux n°lA-B présentent l'histoire de ces projets, en mettant en évidence les différents « rounds » sanctionnés par des accords ou des impasses, et pour chacun d'eux, la situation de départ, le contexte de négociation, la manière dont a progressé l'action collective, les oppositions qui se sont exprimées, et les espaces de délibération ouverts pour la confrontation (en gras).

19 Notre questionnement s'organisera à partir de l'un des rares travaux analysant dans le temps l'articulation entre délibération et action publique, celui de Valluy (1996) qui explique l'évolution d'un projet d'aménagement sous l'effet de l'alternance entre des phases de « délibération confinée » menées par la coalition défendant le projet, et des phases de « controverses ponctuelles » visant à mettre en échec le projet :

1. la confrontation de points de vue différents est-elle réellement possible ou les espaces de délibération ne sont-ils réservés qu'à des partisans du projet et la confrontation ne peut-elle se dérouler que par des voies détournées (médias...), comme le montre Valluy (1996) dans le cas qu'il a étudié ?
2. le projet n'est-il soumis qu'à une alternance entre mises en échec temporaires et renaissances sous une forme identique, ou peut-il évoluer et jusqu'où ?
3. la délibération ne peut-elle se dérouler que sur le mode d'une conciliation d'ajustement ne remettant pas en cause l'argumentaire du projet ou sur celui de l'opposition et de la

dénonciation des fondements mêmes du projet, ou d'autres modes de délibération sont-ils possibles ?

20 L'analyse montre que le modèle de Valluy (1996) ne permet de rendre compte que de la première phase du projet A et seulement partiellement : en effet, le projet de construction du barrage de la Trézence peut être vu comme porté par une coalition initiée par le Conseil Général de Charente-Maritime, à laquelle est associée la profession agricole, directement intéressée par le développement de ressources en eau pour l'irrigation, et le Comité de Bassin Adour-Garonne, dans la mesure où celui-ci soutient un vaste programme d'aménagement du bassin de la Charente dont fait partie ce projet. Les délibérations sont réservées à des acteurs choisis par le Conseil Général et visent à renforcer l'argumentaire du projet (en lui associant des projets de développement territoriaux). Par contre, les opposants (associations de protection de l'environnement locales) utilisent eux toute la palette d'actions à leur disposition pour exprimer leur point de vue : l'enquête publique, mais surtout d'autres registres d'action que la délibération, notamment le lobbying (auprès du parti des Verts et de la Direction de l'Eau) et le recours en justice (en essayant de jouer sur les erreurs d'application de la procédure). Cette mobilisation aboutit à l'échec du projet qui ne se voit pas accorder la déclaration d'utilité publique (DUP).

21 Voyons comment notre cadre théorique peut permettre d'aller plus loin. On organisera nos réponses en présentant les similitudes entre les deux projets puis les différences.

DES ESPACES DE DÉLIBÉRATION PERMETTANT LA CONFRONTATION ENTRE DES POINTS DE VUE DIFFÉRENTS ET LA TRANSFORMATION PROGRESSIVE DES PROJETS

Une confrontation possible de points de vue différents

22 On n'observe pas un tel clivage entre partisans d'un projet et opposants, ni un tel cloisonnement entre les espaces de délibération dans la poursuite du projet A : dès le deuxième « round », le Conseil Général va en effet solliciter l'avis préalable de la Direction de l'Eau et du Comité de Bassin sur un nouveau projet, puis surtout mettre en place, au cours du troisième, un Comité de pilotage pluripartite associant notamment la Direction de l'Eau pour formaliser un autre projet (Al).

23 Mais, l'ouverture d'espaces de délibération permettant la confrontation de points de vue est surtout marquée dans le projet B : concertation entre région, département et Syndicat Mixte de Production du Bassin Rennais (SMPBR) (Bl) ; Commission départementale pluripartite associant des élus des niveaux locaux et départementaux, des administrations et une puissante association de protection de l'environnement, « Eaux et Rivière de Bretagne » (B2) ; Mission interministérielle reposant sur une large consultation des acteurs locaux et une présentation à différentes instances – Conseil Général et CLE de la Vilaine (B3) ; Comité de pilotage pluripartite associant aux acteurs départementaux l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, gestionnaire du barrage d'Arzal en Loire-Atlantique (B4).

Une transformation progressive des projets

24 Ces espaces de délibération contribuent à transformer les projets de deux façons :

- en favorisant leur recadrage : en Charente-Maritime, le premier échec du Conseil Général conduit celui-ci à modifier les caractéristiques techniques (capacités envisagées) et surtout la justification de son projet (abandon de l'idée de développer l'irrigation) ; en outre, dans le troisième « round », l'opposition conduite par la Direction de l'Eau et les avis réticents des divers experts sollicités amènent le projet à être assorti de contraintes croissantes (projet conditionnel à l'élaboration préalable d'un Plan de Gestion des Étiages [PGE]). En Ille-et-Vilaine, c'est la nature même des projets qui est modifiée (option pour des interconnexions et des prises d'eau et non plus pour des barrages-réservoirs).
- en permettant l'organisation des projets : cela est particulièrement vrai en Ille-et-Vilaine où les délibérations successives permettent au Conseil Général d'émerger comme intégrateur des réflexions.

25 Toutefois, dans les deux cas, les espaces de délibération ouverts ne permettent pas de discuter de l'opportunité même de nouveaux projets d'aménagement et d'alternatives possibles en terme de modification des pratiques agricoles intensives notamment.

DES DÉLIBÉRATIONS QUI NE SIGNIFIENT PAS FORCÉMENT COLLABORATION ET FORMATION D'ACCORDS

Collaboration versus combat de positions

26 Deux types d'espaces de délibération peuvent être distingués : ceux qui proviennent de l'utilisation de procédures administratives (enquête publique, procédures de conciliation) ; ceux qui sont créés spécifiquement dans le cadre d'un projet (Al, B1, B2, B3, B4).

27 Les premiers, relatifs au projet n°A, sont clairement utilisés comme aires de combat, où chaque protagoniste cherche à faire valoir ses positions et à « gagner » contre son adversaire. Cela est confirmé par leur couplage systématique à d'autres types d'actions (recours juridique et lobbying notamment).

28 Les seconds, eux, sont mis en place, soit par un maître d'ouvrage contesté qui sait ne pas pouvoir atteindre son objectif seul (A1), soit en l'absence d'un projet suffisamment clair (projet n°B dans son ensemble), voire d'un réel porteur de projet ; de ce fait, ils sont instaurés avec le souci de construire une solution mutuellement acceptable entre un ensemble d'acteurs ne partageant pas les mêmes points de vue. Cela signifie-t-il pour autant qu'ils favorisent la collaboration entre ces acteurs ?

29 Cela est le cas en Ille-et-Vilaine, où les espaces de délibération ouverts permettent d'éclairer la situation (B1) ou d'analyser celle-ci avec un œil neuf, en envisageant ou en explorant de nouvelles solutions techniques (B2, B3, B4). Par contre, en Charente-Maritime, le comité de pilotage pluripartite Al n'est utilisé qu'en apparence comme un organe permettant de parvenir à une solution commune : pour le Conseil Général, il est en fait vu comme un moyen de gagner l'adhésion de la Direction de l'Eau, et pour celle-ci de persuader le Conseil Général d'assortir le projet de règles de gestion susceptibles de garantir une meilleure maîtrise de la ressource ; ainsi, chaque partie en présence reste sur ces positions sans réellement chercher un rapprochement de celles-ci.

Formation d'accords versus amplification des conflits

30 La transformation progressive des projets et l'ouverture d'espace de délibération ne signifient pas pour autant la convergence vers un accord général entre les divers protagonistes : en fait, en Charente-Maritime, on aboutit même à une dégradation des relations entre le Conseil Général et la Direction de l'Eau à la suite du comité de pilotage Al, et plus généralement à une amplification des conflits lors du dernier « round » du projet, avec une judiciarisation très forte de ceux-ci. Si le projet semble avoir finalement fait l'objet d'un accord, en obtenant la signature d'une DUP, celui-ci n'est que tout relatif (signature « à l'arraché » par le Premier Ministre sans Ministère d'exécution), et très conditionnel, compte tenu des recours actuels en justice effectués par les associations écologistes et de l'obligation de mise en place préalable d'un PGE qui pèsent sur le projet.

31 À l'inverse, en Ille-et-Vilaine, les espaces de délibération ouverts permettent un apaisement des conflits, après les oppositions rencontrées aux projets de barrages (B1 et B2) comme après le mécontentement du SMPBR provoqué par l'abandon du projet de Gaël (B3). Il y a ici construction progressive d'un accord vers une redéfinition des choix d'aménagements hydrauliques envisagés, même si la position du Conseil Général oscille au départ (accord pour le projet de barrage de Gaël en avril 1996, mais pour des interconnexions en juin 1997) ; cet accord est consacré par un élargissement des cercles de délibération (des élus du bassin rennais à ceux du département ou à l'instance pluripartite de la CLE) et par la sollicitation d'autorités de niveau supérieur (mission d'expertise nationale, B3).

32 *Au total, si dans les deux cas étudiés, les espaces de délibération utilisés ou créés permettent une réelle confrontation des points de vue et favorisent la transformation des projets, dans aucun des deux cas, l'opportunité de réaliser un nouvel aménagement n'est discutée. Par ailleurs, si en Ille-et-Vilaine, les espaces de délibération ouverts permettent d'apaiser les conflits, de favoriser une collaboration et d'obtenir une légitimation élargie des options prises, ce n'est pas le cas en Charente-Maritime, où les espaces de délibération sont surtout utilisés comme aires de combat de façon couplée à d'autres registres d'action (lobbying, recours en justice), et où on assiste à une amplification des conflits.*

III. ANALYSE D'UNE « DÉLIBÉRATION PARTICIPATIVE » DANS LA PLANIFICATION PARTICIPATIVE DE BASSIN

33 À sa création par la loi sur l'eau de 1992, la procédure de SAGE a souvent été présentée comme la possibilité d'instituer un « Parlement de l'Eau » local permettant la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau conciliant les besoins des usagers et la préservation des ressources naturelles pour les générations futures. La CLE, créée spécifiquement pour élaborer et mettre en œuvre le SAGE à l'échelle d'un bassin, représente en effet un espace de « délibération participative », puisqu'elle vise statutairement à rassembler tous les acteurs concernés par la gestion de la ressource en eau au niveau d'un bassin, avec la moitié d'élus, un quart de représentants des usagers (irrigants, industriels...) et des

associations (écologistes, pêcheurs...) et un quart de représentants de l'État et de ses établissements publics (administrations locales, Agence de l'Eau...).

34 Il s'agit toutefois d'une instance participative d'un type particulier :

- son ouverture est limitée (la CLE ne comporte pas de citoyens « ordinaires », et seulement des acteurs collectifs répondant à des conditions précises), même si après l'approbation du SAGE par la CLE, une phase de consultation publique est prévue ;
- sa composition est fortement guidée dans le détail par les textes d'accompagnement, ce qui laisse peu de marge de liberté pour la constituer, mais vise à garantir la meilleure représentation possible des intérêts du bassin ;
- cette composition est soumise à l'approbation du préfet et d'ailleurs largement coordonnée par celui-ci, mais les élus peuvent désigner les représentants de leur choix par le biais des instances appropriées, comme l'association départementale de maires.

35 De quelles façons et jusqu'où cet espace de délibération permet-il d'élaborer un plan intégré de gestion d'eau conciliant intérêts socioéconomiques et environnementaux ? Pour répondre, on s'appuiera sur l'analyse comparative de deux projets de SAGE, celui de la Drôme (A) et celui de la Basse Vallée de l'Ain (B), étudiés dans le cadre d'une étude plus générale portant sur dix cas (Allain, 2001, 2002b)[6], selon trois axes de questionnement :

1. Y a-t-il réellement délibération dans un projet de SAGE ? La CLEsouvent présentée comme à la fois trop large par rapport à un souci opérationnel et trop restreinte par rapport à un idéal démocratique (Latour et Le Bourhis, 1995) – est-elle le lieu principal de délibération et jusqu'où ?
2. Comment la délibération intervient-elle dans le processus de planification, alors que les textes ne donnent aucune indication à ce sujet (le SAGE est seulement censé porter sur tout ce qui a trait à l'eau dans toutes ses dimensions à l'échelle du périmètre retenu, et son élaboration doit suivre des étapes bien définies selon la méthodologie prescrite au plan national) ?
3. La délibération facilite-t-elle une mise en cohérence de la gestion de l'eau et une anticipation des problèmes, ainsi que la conciliation entre intérêts divergents et éventuellement conflictuels ? Ou la CLE ne peut-elle fonctionner qu'à condition de ne rien remettre en cause pour ne pas risquer de sombrer dans les conflits ou de trouver des échappatoires (en déplaçant les problèmes vers d'autres enjeux ou grâce à des solutions techniques) (Latour et Le Bourhis, 1995) ?

LIEUX DE DÉLIBÉRATION DANS UN PROJET DE SAGE

36 Dans les deux projets étudiés, l'élaboration du SAGE a réellement été soumise à délibération, comme en témoignent les différents lieux de délibération mis en place à côté de la CLE (schéma n°2) et leur mobilisation pendant toute la durée d'élaboration du SAGE ou à plusieurs reprises du processus (schéma n°3) : bureau (A et B), commissions (ou groupes de travail) thématiques (A et B), et réunions par sous-bassin (A).

37 Une analyse du mode de fonctionnement de ces différentes entités (Allain, 2002b) montre que chacune joue en fait un rôle différent :

- dans les deux projets, *le bureau* joue à la fois un rôle d'orientation du processus de planification, mais aussi de « laboratoire » permettant de « tester » les propositions qui seront soumises à la CLE, en raison du condensé des intérêts majeurs en jeu qu'il représente : élus et administrations dans la Drôme, où les deux problèmes-clés à l'origine du projet portent sur les gestions quantitative et physique de l'eau, et sont sources de tension entre

élus d'aval et DDAF (irrigation), ainsi qu'entre élus d'aval, d'amont et DDE (extraction de graviers) ; bureau assimilable à une CLE ramassée avec 26 membres au lieu de 48 dans l'Ain, où l'un des enjeux majeurs porte pour la majorité des acteurs sur la négociation d'une nouvelle gestion des barrages avec un acteur très puissant, EDF, lui aussi membre du bureau ;

- *les commissions (ou groupes de travail) thématiques* constituent dans les deux cas des lieux privilégiés de délibération, car très largement ouvertes à d'autres acteurs locaux que les seuls membres de la CLE et uniquement chargées de préparer des décisions, elles ne présentent pas le côté solennel des réunions de CLE et permettent de réels échanges ;
- enfin, dans la Drôme, *les réunions publiques* aident la CLE à valider soit des orientations de travail (thème n°1), soit des options préférentielles (thème n°2) (cf schéma n°3).

38 Dans ces conditions, la CLE est-elle vraiment un lieu important de délibération, ou, puisqu'elle ne se réunit que pour valider des étapes d'un travail réalisé principalement en dehors d'elle (cf schéma n°3), ne joue-t-elle qu'un rôle de « chambre d'enregistrement » servant à légitimer des décisions prises ailleurs ? Dans les deux cas, *la CLE* n'est clairement pas le lieu privilégié de délibération[7], mais *constitue un espace de délibération parmi d'autres dans le cadre d'un processus piloté par le bureau* ; le risque de dérive vers une confiscation du pouvoir de délibération de la CLE est surtout marqué dans l'Ain, du fait de la taille très importante du bureau (plus de la moitié de celle de la CLE) et de son caractère très politique (structure commune à la CLE et à la structure intercommunale porteuse du SAGE).

DÉLIBÉRATION ET PROCESSUS DE PLANIFICATION

39 Si le SAGE est censé appréhender l'ensemble des questions portant sur l'eau, dans la pratique, il est nécessaire de définir des thèmes de travail et d'organiser leur mode de traitement. Comment et jusqu'où le choix des questions traitées est-il débattu ? Comment la délibération est-elle organisée au cours de l'élaboration du SAGE ?

Délibération et choix des questions traitées

40 Dans les deux cas, les questions traitées sont choisies sur la base d'une compilation préliminaire d'informations rassemblées dans un premier document de synthèse, qui fait l'objet d'une réunion de CLE, et à partir duquel le travail est organisé (schéma n°3). Toutefois, cela ne signifie pas pour autant que les questions sont choisies par la CLE.

41 En effet, dans la Drôme, ce document reprend principalement l'état des lieux effectué par un groupe de travail antérieur à l'installation de la CLE et préfigurant très largement le bureau ultérieur, en rassemblant des représentants des collectivités territoriales et des administrations. Par ailleurs, le projet de SAGE a été ici lancé principalement pour résoudre deux problèmes-clés du bassin (déficits en eau du fait de prélèvements excessifs pour l'irrigation, déformation physique de la rivière du fait d'extractions en graviers) et a donc été orienté dès la phase d'émergence vers ces deux questions. Ainsi, le choix des questions a ici largement eu lieu *avant l'installation de la CLE et* a été *peu débattu ;* la CLE n'a fait qu'entériner des choix de questions visant ici à *organiser la résolution de problèmes bien identifiés.*

42 Dans l'Ain, au contraire, c'est l'animateur qui a réalisé un premier état des lieux, sur la base d'une compilation de documents existants, mais aussi d'entretiens auprès des

acteurs du bassin, de manière à *faire émerger* un certain nombre de questions-clés. Mais le choix des questions a encore été ultérieurement *largement débattu au niveau du bureau, de la CLE et des commissions thématiques. En fait, ces questions apparaissent plutôt comme des thèmes de réflexion destinés à organiser la délibération au cours de l'élaboration du SAGE.* Les thèmes sont d'ailleurs partiellement évolutifs, puisque l'on passe de 11 à 9 thèmes du fait du regroupement de certaines questions.

Délibération et démarche de travail

43 L'organisation d'une démarche de planification dans un cadre de délibération participative suppose de savoir comment organiser la discussion et sanctionner l'avancement du travail.

44 Le schéma n°3 montre que le projet A suit une *logique thématique avec des modalités de délibération spécifiques à chaque thème* : le processus de planification est orienté par un découpage du travail en différents thèmes, chacun étant traité à son propre rythme selon des modalités de délibération propres. Ainsi, le thème de la gestion quantitative (n°1) est traité dans le cadre de réunions menées avec la profession agricole et principalement animées par le chef de MISE et le président de la CLE, après avoir fait reconnaître la nécessité de trouver des solutions dans ce domaine lors de réunions de sous-bassins et fixé les orientations et grands objectifs ; le thème n°3 est traité sur un autre mode de délibération, mais aussi pour faire admettre des solutions jusqu'alors refusées par les acteurs locaux. *La CLE valide les résultats de processus de résolution de problèmes.*

45 Le projet B, lui, suit *une logique séquentielle avec des modalités de délibération communes à chaque phase* : le processus de planification est orienté par un découpage du travail en grandes phases (état des lieux-diagnostic et objectifs-préconisations), au sein desquelles les différents thèmes identifiés sont traités par les mêmes modalités de délibération (dans des commissions thématiques entre lesquelles ont été répartis les thèmes) et au même rythme. *La CLE valide des étapes dans le processus d'ensemble.*

Mode politique versus Mode collaboratif

46 Au total, les deux projets de SAGE font l'objet de modes de planification très contrastés, un « mode politique » et un « mode collaboratif », caractérisés par le tableau récapitulatif suivant :

	Mode politique (ex : projet A)	Mode collaboratif (ex : projet B)
Choix de questions	. avant l'installation de la CLE . peu débattues . pour organiser la résolution de problèmes bien identifiés	. questions émergentes . bien débattues . pour organiser la délibération
Démarche de travail	. logique thématique . modalités de délibération spécifiques à chaque thème . validation des résultats de processus de résolution de problèmes	. logique séquentielle . modalités de délibération communes . validation d'étapes dans le processus d'ensemble

DÉLIBÉRATION, GESTION INTÉGRÉE ET PROSPECTIVE, ET CONCILIATION

47 Pour Latour et Lebourhis (1995), un SAGE a une double fonction administrative de mise en cohérence de l'action publique dans le domaine de l'eau et politique de résolution des conflits. Une analyse des documents de SAGE dans ces deux projets (Allain, 2002b) montre :

- d'une part, que le SAGE exerce clairement un rôle de rationalisation de l'action publique, en proposant tout une gamme d'actions d'ordre réglementaire (nouvelles règles, articulation de dispositifs réglementaires...), gestionnaire (nouveaux types d'actions, aménagements et travaux...) ou cognitif (observatoire...) ;
- d'autre part, que les CLE ont réellement cherché à résoudre les conflits majeurs du bassin, puisque cela a été la raison même du lancement du projet de SAGE dans la Drôme, et que la question conflictuelle de la gestion des barrages hydro-électriques a été au cœur des débats dans l'Ain ; on n'observe donc pas dans ces deux cas-là de stratégie d'évitement des enjeux majeurs (ce qui ne signifie pas que cela ne soit pas un risque).

48 On ne peut pas pour autant parler de gestion intégrée et prospective et de résolution des conflits :

- les programmes d'action des deux projets se présentent comme un catalogue de mesures organisées par thème sans explicitation des articulations entre chaque thème ;
- il n'existe pas de réflexion prospective d'ensemble (la prise en compte du futur se limite plutôt à des études prévisionnelles thématiques) ;
- si dans la Drôme, le SAGE a été approuvé et est entré en phase de mise en œuvre, dans l'Ain, il a abouti à une impasse, du fait de l'opposition d'EDF lors du vote final de la CLE et en Comité de Bassin, amenant la CLE à réexaminer ses positions.

49 Ces limites tiennent selon nous à une insuffisance de la délibération de deux ordres :

- un manque de débat sur les enjeux du bassin ou un manque d'explicitation de ceux-ci, qui va d'ailleurs de pair avec un manque de réflexion prospective : dans la Drôme, les grandes orientations du SAGE sont avant tout celles que la collectivité territoriale d'aval qui a joué un rôle moteur dans l'émergence et l'élaboration du projet souhaitait voir adopter ; dans l'Ain, l'histoire antérieure au projet explique que celui-ci ait été conçu d'abord comme un moyen de restaurer et de protéger les milieux naturels ;
- une grande difficulté à savoir conduire des négociations au sein d'une assemblée réunie pour collaborer à l'élaboration d'un projet collectif, comme en témoigne l'expérience avec EDF.

50 *Au total, si les deux projets montrent un réel souci de prise en charge de problèmes-clés et cherchent à introduire plus de rationalisation dans l'action publique, et s'ils témoignent clairement de la mise en œuvre d'une délibération participative, ils obéissent toutefois à des logiques différentes et présentent un certain paradoxe : si le projet A relève d'un mode de planification politique visant à permettre la résolution de problèmes déjà bien identifiés, le projet B suit un mode de planification collaboratif visant à mettre progressivement au point un projet collectif ; alors que ce projet est plus proche d'un idéal de démocratie participative, il aboutit à un échec, en raison d'une négociation n'ayant pu aboutir.*

IV. CONCLUSION

51 Cette analyse conduit à une approche nuancée du rôle de la délibération vis-à-vis de la construction d'une action publique locale. Ni panacée susceptible de résoudre tous les problèmes, ni mode opératoire emprisonné dans les jeux de pouvoir et incapable d'introduire de vrais changements, la délibération offre des visages contrastés :

- dans les « délibérations de confrontation », un recadrage important de l'action publique est possible à condition que la délibération soit utilisée dans une réelle perspective de collaboration (projet B) ; il peut aussi y avoir une amplification des conflits et des modifications conditionnelles à l'exercice d'une autre autorité (projet A) ;
- dans les « délibérations participatives », des problèmes-clés peuvent réellement être pris en charge (projets A et B), mais la mise en œuvre d'un processus très participatif ne garantit pas l'obtention d'un accord (projet B).

52 Deux impératifs ressortent pour améliorer la délibération :

- l'impératif de justification (Latour, 1999), pour aller au cœur de ce qui fonde l'action publique ;
- l'impératif de négociation, pour maîtriser les divergences d'intérêts dans un processus collaboratif.

Tableau n°1A – *Les délibérations de confrontation dans le projet de construction du barrage-réservoir de la Trézence* (d'après Allain et Émerit, 2003)

Round 1 (1988-1991)	Situation de départ	Tensions sur la ressource dans le bassin de la Boutonne : augmentation des assecs (irrigation) + besoin d'eau douce (ostréiculture du bassin de Marennes-Oléron) + Volonté locale de développement économique (aménagement d'un plan d'eau)
	Contexte de négociation	Programme d'aménagement du fleuve Charente (3 projets de barrages-réservoirs)
	Action collective	• Formalisation par le CG 17 (MO) du ***projet Trézence n°1*** (29, puis 57 Mm^3) pour 1) un important réseau d'irrigation (11, puis 39 Mm^3), 2) l'ostréiculture (10 Mm^3), 3) le soutien d'étiage (2 Mm^3), ainsi qu'un plan d'eau amont (6 Mm^3) • Association de la profession agricole (projets de développement territorial) + Appui du Comité de Bassin (dans le programme d'intervention de l'Agence de l'Eau) → Adoption par le CG 17
	Oppositions	Associations de protection de l'environnement locales (lobbying politique, recours juridique), puis Direction de l'Eau du Ministère de l'Environnement
	Aires de négociation pour la confrontation	• **Enquête publique** (avis favorable avec réserves) • **Procédures administratives de conciliation** (avis défavorable de la Direction de l'Eau)
	Ordre négocié	Déclaration d'Utilité Publique (DUP) refusée
Round 2 (1991-1995)	Situation de départ	Tensions croissantes (conflits d'usage)
	Contexte de négociation	Relativisation de l'intérêt de l'irrigation (Changement de la Politique Agricole Commune) + augmentation des besoins en eau pour la production ostréicole
	Action collective	Formalisation par le CG 17 (MO) du ***projet Trézence n°2*** : 24,5 Mm^3 utiles pour 1) l'ostréiculture et un réseau limité d'irrigation autour du site (19,5 Mm^3), 2) le soutien d'étiage de la Boutonne, et donc la compensation des prélèvements d'irrigation existants (5 Mm^3) + un plan d'eau à l'amont (6 Mm^3)
	Aires de négociation pour la confrontation	**Contacts bilatéraux** entre CG 17 et Direction de l'Eau ; CG 15 et Comité de Bassin
	Ordre négocié	Impasse : avis défavorable de la Direction de l'Eau et du Comité de Bassin (conseil scientifique)
Round 3 (depuis 1995)	Situation de départ	Id Round 2
	Action collective	• Formalisation par un **Comité de pilotage pluripartite** du ***projet Trézence n°3*** : 39 Mm^3 utiles, avec les mêmes priorités que le projet n°2 : 1) l'ostréiculture (27 Mm^3), 2) le soutien d'étiage de la Boutonne (jusqu'à 12 Mm^3) + un plan d'eau à l'amont (6 Mm^3) → Adoption par le CG 17 • Lobbying politique des professions ostréicole et agricole
	Oppositions	• Direction de l'Eau (avis défavorable sur le projet lors de la formalisation du projet et lors des procédures ultérieures + demandes de contre-expertises) + associations de protection de l'environnement locales (recours juridiques)
	Aires de négociation pour la confrontation	• **Comité de pilotage pluripartite** (confrontation entre Direction de l'Eau et CG 17) – **A1** • **Enquête publique** (avis favorable avec fortes réserves) • **Procédures administratives de conciliation** (avis défavorable de la Direction de l'Eau)
	Ordre négocié	DUP conditionnelle (signée par le Premier Ministre sans Ministère d'exécution (janvier 2001) + condition préalable de la réalisation d'un Plan de Gestion des Étiages (PGE) + recours juridiques

Tableau n°1B – *Les délibérations de confrontation dans les projets d'aménagements hydrauliques du bassin rennais* (d'après Allain et Émerit, 2003)

Round 1 (début 1990-1994)	Situation de départ	Manque de sécurité pour l'AEP du bassin rennais
	Contexte de négociation	Schéma Régional d'AEP, comportant un programme d'aménagement de barrages-réservoirs pour l'Ille-et-Vilaine (projets de Gaël, de Villaumor et sur l'Aff)
	Action collective	Formalisation par le Syndicat Mixte de Production du Bassin Rennais (SMPBR) d'un **projet de barrage** pour renforcer l'une de ses sources d'approvisionnement Étude comparative de 2 sites : Gaël (8 Mm^3 – Côtes d'Armor) et Lassy (5 Mm^3 – Ille-et-Vilaine)
	Oppositions	Profession agricole contre le site de Gaël (Côtes d'Armor)
	Ordre négocié	Accord entre les élus du SMPBR pour le site de Gaël mais demande au Conseil Général (CG 35) d'assurer la maîtrise d'ouvrage
Round 2 (1994-avril 1996)	Situation de départ	Hésitations du CG 35 (fortes controverses sur les projets de barrage envisagés dans le cadre du Schéma Régional)
	Action collective	***Réactualisation concertée du Schéma Régional d'AEP*** → Confirmation du projet de Gaël et proposition de deux alternatives sur l'Aff (barrage ou prise d'eau)
	Aires de négociation pour la confrontation	**Concertation entre les niveaux départemental** (Conseil Général), **régional** (Conseil Régional) **et local** (SMPBR) – **B1**
	Ordre négocié	Accord du CG 35 pour le projet de Gaël et préférence de celui-ci pour un projet de prise d'eau sur l'Aff (délibérations d'avril 1996)
Round 3 (avril 1996-juin 1997)	Situation de départ	Nouvelle demande du SMPBR au CG35 d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de Gaël dans un climat d'oppositions (Profession agricole + Associations de protection de l'environnement) → nouvelles hésitations du CG 35
	Action collective	***Actualisation du Schéma Départemental d'AEP*** par une **Commission départementale pluri-partite** → Nouveau programme d'aménagements hydraulques privilégiant d'autres options techniques que les barrages-réservoirs (prise d'eau + interconnexions)
	Aires de négociation pour la confrontation	**Commission départementale pluri-partite** (Conseil Général, SMPBR, DDAF, DIREN, Agence de l'Eau, association « Eaux-Rivière Bretagne ») – **B2**
	Ordre négocié	Choix entérinés par le CG 35 (délibération de juin 1997), mais désaccord du SMPBR
Round 4 (juin 1997-début 1999)	Situation de départ	Nouvelles hésitations du CG 35
	Action collective	Demande d'***expertise*** par le CG 35 des propositions de la Commission départementale par une **Mission interministérielle**
	Aires de négociation pour la confrontation	Par le biais de la **Mission interministérielle,** qui travaille dans un souci de concertation (réunion publique, rencontre d'acteurs locaux) – **B3**
	Ordre négocié	Arbitrage : Approbation des choix techniques de la Commission départementale Conclusions reconnues par le CG 35 et par la CLE de la Vilaine
Round 5 (1999-2001)	Situation de départ	Volonté de mettre au point un programme départemental d'aménagements hydrauliques reposant sur d'autres options techniques que les barrages-réservoirs
	Action collective	Formalisation d'un **programme d'aménagements hydrauliques** reposant sur un projet d'interconnexion (environ 100 km) avec l'aval (barrage d'Arzal) dans le cadre d'un **Comité de pilotage départemental pluripartite**
	Aires de négociation pour la confrontation	**Comité de pilotage départemental pluripartite** (impliquant, outre des acteurs du département, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, gestionnaire du barrage d'Arzal et structure porteuse de la CLE de la Vilaine) – **B4**
	Ordre négocié	Accord institutionnalisé : Propositions entérinées dans le Schéma Départemental d'AEP (2001) et par la CLE de la Vilaine (délibération de février 2001)

Schéma n°2 – *Organigrammes des projets de SAGE* (Allain, 2002b)

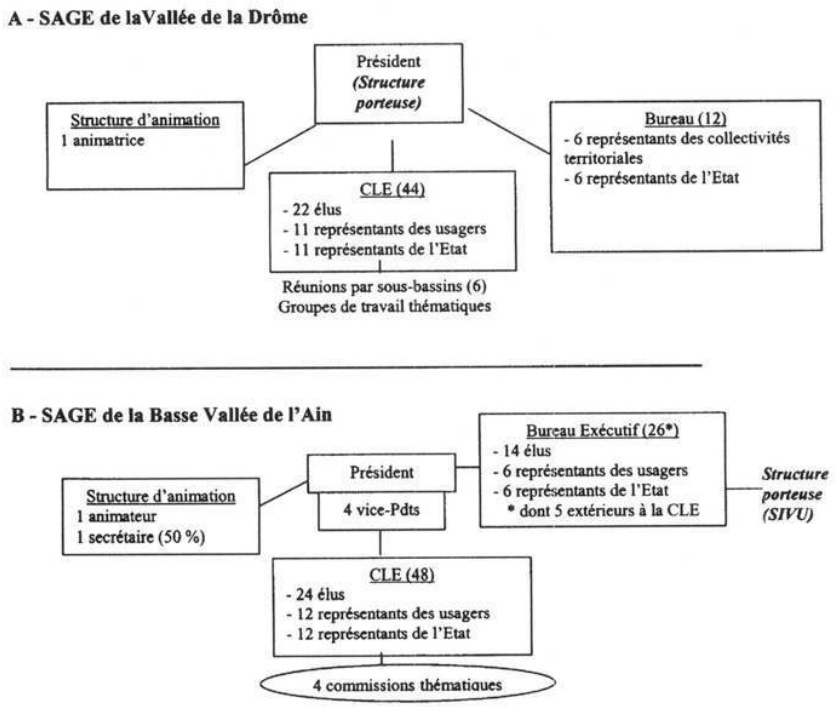

Schéma n°3 – *Délibération et processus de planification* (Allain, 2002b)

A – SAGE de la Vallée de la Drôme

Etat des lieux général	**Orientations, objectifs et moyens d'actions par thème**				**Rédaction du document de SAGE**		
Document de synthèse (sauf thème n°2) : Affinement de la synthèse préparée par un groupe de travail au cours de l'émergence du projet	*Thème n°1 : Gestion quantitative de la ressource en eau*				Document de synthèse (généralités + thèmes n°1 et n°2)	Fin du document de synthèse (thèmes n°4 à 6)	Réunions par sous bassins (6)
	Réunions par sous bassins (6)	Orientations et objectifs	Stratégies et moyens d'action : Réunions avec profession agricole				
	Fin doc. synthèse (n°2)	*Thème n°2 : Gestion physique des cours d'eau*					
		Etude	Réunions par sous bassins (6)	Objectifs et moyens d'action			
		Thème n°3 : Qualité des eaux *Thème n°4 : Risques d'inondation et d'érosion* *Thème n°5 : Milieux aquatiques remarquables* *Thème n°6 : Tourisme et les loisirs*					

▲ CLE ▲ CLE ▲ CLE ▲ CLE ▲ CLE ▲ CLE d'approbation

B – SAGE de la Basse Vallée de l'Ain

Etat des lieux – diagnostic		**Objectifs et préconisations**	**Rédaction du document de SAGE**
Document de synthèse préliminaire (11 thèmes) : Animateur	Commission thématique n°1 : « Gestion des rives et du lit » (2 thèmes)	Commission thématique n°1	9 thèmes
	Commission thématique n°2 : « Qualité et quantité de la ressource en eau » (2 thèmes)	Commission thématique n°2	
Réunions préparatoires aux commissions thématiques	Commission thématique n°3 : « Observation des milieux naturels » (3 thèmes)	Commission thématique n°3	
	Commission thématique n°4 : « Tourisme, pêche et loisirs » (4 thèmes)	Commission thématique n°4	

▲ CLE ▲ CLE ▲ CLE ▲ CLE d'approbation (opposition d'EDF)

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIN S. [2001], Planification participative de bassin et gouvernement de l'eau, *Géocarrefour,* vol 76, 3/2001 : 199-209.

ALLAIN S. [2002a], *A « Negotiated Public Action » perspective,* Communication au colloque de l'EGOS, Barcelone, 4-6 Juillet 2002.

ALLAIN S. [2002b], *La planification participative de bassin,* Rapport final de synthèse pour le Groupe Inter-Bassins SDAGE-SAGE, INRA, ENS Cachan, CNRS-GAPP. http://www.sitesage.org

ALLAIN S., ÉMERIT A. [2003], « Projets d'aménagement hydraulique, concertation et planification participative de bassin : une approche en terme d'Action Publique Négociée », *Natures, Sciences et Sociétés,* n° 3.

BLATRIX C. [2002], « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix,* vol. 15, n° 57/2002 : 79-102.

BLONDIAUX L., MARCOU G., RANGEON F. (dir.) [1999], *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public,* Paris, PUF.

DUPONT Ch. [1994], *La négociation. Conduite, théorie, applications,* Paris, Dalloz.

DURAN P. [1999], *Penser l'action publique,* Paris, L.G.D.J.

DURAN P., THOËNIG J.-C. [1996], « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue Française de Science Politique,* vol. 46, n° 4 : 580-623.

ÉMERIT A. [2001], *Étude des processus de décision collective de choix d'implantation de barrages-réservoirs,* Mémoire de DEA en Économie de l'Environnement, Paris, ENGREF.

HABERMAS J. [1981], *Théorie de l'agir communicationnel,* Paris, Fayard, 1987 (traduc. franç.).

HAMEL P. [1999], « Le tournant communicationnel dans la gestion publique à la lumière des enjeux démocratiques », *Espaces et Sociétés,* n° 97-98 : 199-219.

LASCOUMES P., LE BOURHIS J.-P. [1998], « Le bien commun comme construit territorial », *Politix,* n° 42 : 37-66.

LATOUR B., LE BOURHIS J.-P. [1995], *Donnez-moi de la bonne politique, je vous donnerai de la bonne eau...,* Rapport sur la mise en place des CLE. CS1, Paris.

LATOUR B. [1999], *Politiques de la nature,* Paris, La Découverte.

MERMET L. [1998], « Place et conduite de la négociation dans les processus de décision complexes : l'exemple d'un conflit d'environnement », In Faure G.-O., Mermet L., Touzard H., Dupont Ch., *La négociation. Situations et problématiques,* Paris, Nathan, 141-172.

Responsabilité et Environnement. [1996], Barrages réservoirs (dossier spécial), Annales des Mines, n° l, janvier et n°2, avril.

Responsabilité et Environnement. [2002], Analyses du débat (dossier spécial), Annales des Mines, n° 26, avril.

STRAUSS A. [1978], *Negotiations,* San Francisco, Jossey-Bass.

VALLUY J. [1996], « Coalition de projet et délibération politique », *Politiques et Management Public,* vol. 14, n° 4, 101-131.

NOTES

2. Voir *i. e.* le dossier spécial de *Responsabilité et Environnement* (2002).
3. Les termes en italique entre guillemets du reste de cette partie sont explicités dans Allain (2002a).
4. Voir le dossier de *Responsabilité et Environnement* (1996).
5. Il s'agit d'un projet en cours financé dans le cadre du programme « Concertation, Décision et Environnement » du MEDD.
6. Cette étude a été réalisée pour le compte du Groupe Inter-Bassins SAGE-SDAGE et financée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.
7. À la différence *i. e.* du cas de la CLE du SAGE de la Vilaine (Allain, 2002a).

AUTEUR

SOPHIE ALLAIN

Chargée de recherche de l'INRA, ENS de Cachan - GAPP (CNRS)

ENS de Cachan - Groupe d'Analyse des Politiques Publiques (Bâtiment Laplace) - 61 avenue du Président Wilson – 94 235 Cachan Cedex – E-mail : sophie.allain@tiscali.fr

S’organiser « on line » : après l’explosion de l’usine AZF de Toulouse

Marie-Gabrielle Suraud

NOTE DE L'AUTEUR

Ce travail est réalisé dans le cadre d’un contrat avec le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable du programme « Concertation, Décision et Environnement » (2003-2005).

1 Depuis quelques années, de nombreuses recherches s’interrogent sur la transformation de l’espace public au regard du développement d’Internet. En particulier, les forums de discussion électroniques ont fait l’objet de travaux empiriques[2], notamment dans le cadre d’une utilisation militante. Ces espaces de débat sont alors envisagés tant du point de vue de leur contribution à la formation de l’identité d’un groupe que de celui des conditions de formation d’une opinion collective plus large. Les limites attribuées à la presse écrite « se contentant de compiler des points de vue juxtaposés », sont censées être dépassées par une structure médiatique comme le *net,* offrant la possibilité de bâtir un véritable débat d’opinion où se confronteraient des énonciateurs engagés. En outre, au-delà de ses spécificités communicationnelles contrairement des médias traditionnels, le *net* est supposé dégagé des questions liées à la colonisation systémique du pouvoir de l’information. L’idée d’une circulation de l’information et de l’opinion, libérée de toute censure ou déformation et non subordonnée aux impératifs du marché, à laquelle chacun peut en théorie participer, devient l’un des enjeux du développement des médias électroniques. Ces « espaces publics numériques », ouverts à la libre expression de chacun, facilitant les débats et les discussions, permettraient ainsi une transformation des conditions de participation du public à la vie politique.

2 Caractérisés comme des médias de communication indépendants de contraintes systémiques, les espaces publics numériques semblent être adaptés à la construction « des

espaces publics autonomes » auxquels Habermas fait référence dans son approche normative de la théorie de la démocratie délibérative. En effet, la caractéristique de la conceptualisation habermassienne repose sur l'articulation entre deux espaces distincts, non assimilables, renvoyant, l'un aux sphères du pouvoir, l'autre à des espaces publics autonomes trouvant leur ancrage dans les groupes d'une société civile, indépendante des sphères politique et économique[3]. Cependant, si la question de la démocratie délibérative occupe actuellement une place importante dans la politique contemporaine, l'attention est le plus souvent tournée vers les expériences de concertation ou de débats publics plus ou moins orchestrés et/ou régulés par les pouvoirs publics, délaissant ainsi la question des conditions de formation de l'opinion dans les espaces publics autonomes.

3 Or, l'approche d'Habermas suggère que la politique délibérative ne fonctionne pas de façon endogène dans le cadre de délibérations et de décisions régulées par des procédures étatiques mais s'ouvre au contraire, aux contextes d'une communication informelle qui se déroule dans la société civile. Ainsi, le succès des procédures consultatives dépend aussi du « contexte de découverte » que constitue l'espace non régulé. Dès lors, les attentes normatives sont tournées vers la faculté de ces structures civiques à percevoir les problèmes affectant la société dans son ensemble, à les interpréter et à les mettre en scène d'une façon qui ouvre la voie à de nouvelles perspectives. La question est alors de repérer dans quelle mesure ces espaces jouent véritablement le rôle de « senseurs réagissant à la pression des problèmes de la société »[4]. Ceci suppose la formation démocratique de l'opinion publique soumise elle-même au respect des règles de la communication. La légitimité des positions qui sont adoptées dépend de leur mode d'élaboration. Cette perspective met ainsi l'accent sur le processus qui permettrait de conduire au « commun accord ». Un des impératifs de ce processus est l'échange public des arguments permettant d'améliorer la rationalité des solutions proposées et de faire évoluer les positions des parties en présence[5].

4 La question de la formation de l'opinion publique renvoie donc implicitement aux conditions d'organisation et de discussion au sein de ces espaces. Si on peut penser que les caractéristiques communicationnelles du *net* ainsi que sa relative indépendance vis-à-vis des systèmes politique et économique sont, de ce point de vue, des éléments favorables, d'autres dimensions restent fondamentales. D'une part, le comportement des délibérants, plus ou moins coopérant et ouvert à la construction d'un point de vue partagé, est au cœur de la réussite d'une telle dynamique. D'autre part, les conditions et les formes de communication entre citoyens dépendent des statuts professionnels, de l'éducation ou des modèles culturels et constituent un autre aspect déterminant. L'espace public ne consiste pas seulement en institutions médiatiques : les formes d'engagement des citoyens ainsi que les caractéristiques sociales et structurelles en sont aussi des éléments décisifs.

5 Un terrain privilégié d'observation nous est fourni par l'accident, industriel et urbain, survenu le 21 septembre 2001, à l'usine dite AZF (ou Grande-Paroisse) de Toulouse, située sur le site chimique[6] au sud de la ville. Cette catastrophe a déclenché une situation de débats civiques inédits. L'étude de la mobilisation d'une partie de la population permet de mettre au jour la façon dont les citoyens se sont organisés pour identifier, interpréter et construire leurs points de vue sur la question des risques industriels. Les débats[7] qui se développent s'avèrent peu orientés vers la recherche d'une entente et la définition d'objectifs et de positions communes. La diversité des analyses qui s'affichent après la catastrophe révèle entre autre des oppositions entre ceux qui souhaitent la fermeture

immédiate et définitive de toutes les usines situées sur le pôle chimique et ceux qui tendent vers une position moins radicale pour éviter un licenciement massif de salariés.

6 L'espace numérique de débat a constitué le lieu et l'enjeu de confrontations stratégiques. On peut y observer l'existence d'une parole réglementée, orientée vers l'imposition de positions pré-déterminées. Dans cette situation le *net* a, non pas favorisé l'ouverture de l'espace de discussion et constitué un véritable espace communicationnel, mais a été, pour un groupe de militants, un moyen de renforcer une dynamique stratégique visant à obtenir une position hégémonique au sein du Collectif. Le *net* a favorisé la légitimation de leurs positions et de leurs actions vis-à-vis des autres militants. Ainsi, dans un contexte fermé aux positions divergentes, le *net,* non seulement ne renverse pas cette tendance mais, en outre, resserre les liens du groupe qui a su se l'approprier et qui l'utilise pour les échanges internes. On montrera en quoi, dans ce contexte de crise, les stratégies organisationnelles ont représenté un enjeu de pouvoir et d'hégémonie pour un groupe de militants mis en visibilité par le biais d'interventions massives sur une liste de diffusion.

7 Ce travail se fonde sur une observation des débats en situation de coprésence et au sein des espaces non régulés, sur l'étude des messages électroniques diffusés durant les deux premiers mois de mobilisation ainsi que sur une vingtaine d'entretiens effectués auprès des militants du Collectif « Plus Jamais Ça, ni ici ni ailleurs » (PJCnina), constitué à l'occasion de cette catastrophe industrielle.

I. L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE D'UN MOUVEMENT DE CONTESTATION : FLUX D'INFORMATION OU DÉBAT EN LIGNE ?

MILITANTISME TRADITIONNEL ET ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

8 L'utilisation du *net* est considérée ici sous l'angle particulier d'une liste de diffusion électronique, préexistant à la situation de crise et mise à la disposition du Collectif PJC/nina. Depuis de nombreuses années à Toulouse, plusieurs organisations syndicales et politiques ont mené des actions conjointes sur des thèmes spécifiques tels que la lutte contre le chômage, pour la régularisation des « sans papiers » ou encore contre l'extrême droite. Plus formellement structurées à partir du printemps 2001 par la constitution d'un Réseau Citoyen (TRUC)[8], ces organisations créent en parallèle un site électronique du même nom. Ce site a pour vocation de proposer un espace de débat pour élargir et « dynamiser le mouvement social »[9]. Après la catastrophe, les organisations de TRUC à l'initiative de la création du Collectif PJC/nina mettent leur site électronique à disposition de ce Collectif. Une page est lui est spécialement réservée et une liste de diffusion supplémentaire est créée.

9 La mobilisation toulousaine naît dans un climat conflictuel dû à la fois à l'état de choc dans lequel se trouvent de nombreux militants (la plupart des militants sont directement touchés par la catastrophe) et à la complexité de la situation politique, où sécurité civile et sécurité de l'emploi semblent, à première vue, mis en balance. Dans un tel contexte, la création du Collectif PJC/nina ne manque d'être marquée, elle aussi, par de violents affrontements. En effet, en plus des problèmes générés par la catastrophe s'ajoutent, au sein du Collectif, des tensions entre, d'un côté les organisations du Réseau Citoyen et de l'autre, les militants affichant et revendiquant leur méfiance par rapport aux syndicats et

aux partis politiques. La légitimité des organisations de TRUC à orchestrer et diriger le Collectif sera progressivement remise en cause par les militants « non-organisés » qui chercheront à représenter la véritable pierre angulaire du mouvement et à se dégager de l'hégémonie des syndicats et des partis politiques traditionnels.

10 Cependant, les organisations syndicales et politiques ne mesurent pas immédiatement l'ampleur de la remise en cause dont elles font l'objet. Elles font confiance, quoi qu'il en soit, au rapport de force, « inéluctablement en leur faveur », qui pourrait se créer entre des organisations « professionnelles » de l'action politique et des citoyens non familiarisés aux situations de mobilisation, et de surcroît, plus ou moins isolés les uns des autres. Ainsi, durant les premières semaines, les organisations du Réseau Citoyen, à la fois habituées à militer ensemble et « rodées » aux situations de mobilisation, prennent spontanément la présidence et la direction des débats ainsi que l'initiative de plusieurs actions, pourtant menées au nom du Collectif dans son ensemble. Malgré les conflits au sein du Collectif, elles engagent très rapidement des actions et des démarches auprès des pouvoirs publics.

11 À la fois pour simplifier leur tâche et rendre plus efficace et opérationnel un Collectif en proie à de fortes divergences, les organisations du Réseau adoptent une double stratégie. D'une part, la diversité des points de vue qui s'expriment ainsi que la disparité des propositions d'action suggérées les incitent à structurer le Collectif en diverses commissions. Chaque commission n'est pas autonome vis à vis du Collectif dont l'assemblée générale garde toutes les prérogatives, mais a la charge de l'analyse et du suivi de dossiers particuliers. Cette structuration a l'avantage de canaliser les débordements en offrant l'opportunité de constituer des espaces de concertation restreints, où les tensions se trouveraient moins exacerbées, et ainsi d'éviter l'éclatement définitif du Collectif.

12 D'autre part, et malgré un rythme de réunions assez soutenu (deux à trois par semaine au moins), les organisations de TRUC mettent à la disposition du mouvement leur liste de diffusion. Elles ont pour objectif de faciliter son organisation (annonces d'assemblées générales, exposés de points de vue, comptes rendus d'actions...) et de maintenir « le contact avec l'ensemble des militants », désormais répartis dans les différentes commissions.

13 Cependant, durant cette première phase, alors que les organisations sont encore dominantes dans le Collectif, le *net* n'est pas véritablement envisagé comme une extension de l'activité militante, ni comme un dispositif pouvant contribuer à la dynamique de ce mouvement naissant. À aucun moment, les organisations de TRUC n'envisagent une utilisation « active » du *net* pouvant faire partie intégrante de l'organisation militante. Les modes d'action des organisations syndicales et politiques renvoient plutôt à des pratiques militantes plus traditionnelles où prévalent les situations en coprésence.

14 La répartition en commissions en est un exemple. En effet, la création d'une commission Action ayant pour objectif de déterminer et préparer l'ensemble des actions du Collectif et de discuter des orientations et des revendications, à laquelle participent activement ces organisations, s'inscrit dans une perspective directement stratégique. Pour les organisations, la liste de diffusion vient tout au plus suppléer l'action de terrain en maintenant l'ensemble des militants informés des différentes démarches et initiatives entreprises par la commission Action.

15 De fait, durant les premières semaines de mobilisation circulent sur le *net* les comptes rendus d'action ainsi que les communiqués envoyés à la presse. Ces messages émanent principalement d'individus appartenant à Tune des organisations de TRUC ou proches de celles-ci. Si quelques messages s'apparentent plus à des déclarations générales visant à conforter la demande de fermeture du site chimique, arguant par exemple de la dangerosité des produits, la plupart d'entres eux ne sont qu'à visée informative. Les messages, ne s'articulent aux débats en co-présence en reprenant, par exemple, certains points de litige afin d'ouvrir ou de prolonger la discussion et tenter de faire émerger un point de vue consensuel. Ils ne mettent pas véritablement en discussion les orientations et les objectifs.

16 Que le *net* ne soit au mieux perçu que comme un « dispositif d'information » est à attribuer à plusieurs facteurs. Pour les organisations de TRUC, l'utilisation d'une liste de diffusion représente un élément relativement nouveau. En effet, le site est récent, et peu de messages circulent avant la catastrophe. Cet espace de débat électronique n'a donc pas été véritablement éprouvé en tant que support direct pour l'activité militante. De plus, ce site n'appartient à aucune des organisations du Réseau Citoyen en particulier. Il a été conçu pour recueillir l'expression citoyenne sur un éventail très large de « problèmes de société » ou pour faire passer les annonces de divers types de manifestations plutôt que comme support direct d'action et de réflexion pour un groupe particulier investi dans un mouvement spécifique. Ainsi, ni les potentialités organisationnelles du site, ni son utilisation dans une perspective plus directement « délibérative », centrée sur une question précise pour l'élaboration d'actions concrètes ou sur la constitution de revendications spécifiques, n'ont été exploitées par les organisations du Réseau. La liste est d'autant moins perçue comme espace de débat ou comme dispositif stratégique pour le mouvement, que, durant cette période, le rythme des réunions est particulièrement élevé. Prime spontanément pour les organisations de TRUC les débats en co-présence ainsi qu'ils en ont toujours eu l'habitude dans le cadre de leurs pratiques militantes traditionnelles.

17 À ce stade du mouvement, l'expression en ligne ne s'articule à l'activité de terrain que pour en rendre compte *a posteriori* et diffuser – de façon non systématique – quelques dates de réunions. Les messages ne s'adressent à aucun public clairement identifié, ne manifestent donc pas la volonté de s'insérer dans un débat spécifique ou de commenter et préparer les actions de terrain. Cependant, si le *net* n'a pas été investi pour soutenir l'activité militante du Collectif, il n'a pas non plus répondu aux attentes des initiateurs du site ayant misé sur une large expression citoyenne débordant le strict cadre de la mobilisation de terrain. Ainsi, s'il s'agit de questionner l'exploitation du potentiel communicationnel du *net* ainsi que l'ouverture de l'espace public qu'il pourrait favoriser, les hypothèses formulées dans ces deux directions ne peuvent être soutenues.

18 Bien que, par la suite, le *net* ait été investi selon d'autres modalités par les « néo-militants », ni l'aspect communicationnel (au sens de véritables discussions entre participants), ni l'aspect concernant l'ouverture de l'espace public n'ont été vérifiés. D'autres travaux relatifs[10] aux « nouvelles formes » de mobilisation sociale, témoignant des conditions d'appropriation et d'utilisation du *net,* confirment que les listes de diffusion ne peuvent être décrites comme de nouveaux lieux de formation du consensus où seraient traitées des questions politiques par une confrontation publique d'arguments, et ce, malgré les attentes normatives proposant une orientation contraire.

UN ESPACE PUBLIC « TRÈS RESTREINT »

19 Pour la période considérée (du 22 septembre 2001 au 30 novembre 2001), au total 202 messages sont diffusés sur la liste. Ces messages ont des contenus très variables. Le tableau ci-dessous donne une répartition de ces messages par type de contenu.

Tableau 1 – Répartition par type de messages durant la période du 22/09/01 au 30/11/01

Type de message	Nombre de message (au total : 202)	Pourcentage
Rendez-vous et dates de réunion	60	30 %
Interventions sur les conditions d'organisation du PJC	14	7 %
Informations concernant les sinistrés	25	12 %
Informations et réflexions concernant le pôle chimique	74	37 %
Préparation au Débat Régional	15	7 %
Dialogues entre individus	14	7 %

20 Après la catastrophe, le nombre d'inscrits sur la liste double, passant d'une soixantaine à plus de cent vingt. Cependant, plus de la moitié des personnes inscrites ne s'expriment pas sur la liste et n'apparaissent donc jamais. Seules cinquante et une personnes ont diffusé des messages durant ces deux premiers mois. Malgré l'ampleur de la mobilisation des premières semaines, la participation au débat en ligne reste donc très limitée.

21 De plus, sur ces cinquante et une personnes, trente trois n'ont envoyé qu'un seul message. Les messages de ces trente trois intervenants sont pour la plupart très courts. Ils concernent des demandes d'informations ou des précisions sur les actions programmées par le Collectif. Le graphique ci-dessous traduit l'appropriation de fait de la liste par un nombre très réduit d'auteurs. En effet, trois auteurs envoient à eux seuls plus de 61 % des messages.

Tableau 2 – Proportion de messages envoyés en Jonction du nombre d'auteurs

Nombre d'auteurs	Pourcentage de messages envoyés par ce groupe d'auteurs (sur 202 messages au total)
3 auteurs envoient, respectivement, 18, 24, 79 messages	61 %
15 auteurs envoient de 0 à 6 messages	23 %

33 auteurs n'envoient qu'un message chacun	16 %

22 La grande majorité des intervenants sur la liste électronique sont très activement investis dans la mobilisation et participent régulièrement aux réunions du Collectif. Seuls sont extérieurs au mouvement quelques experts sollicités par des membres du Collectif pour diffuser des informations sur les taux de pollution atmosphérique par exemple. Ce type d'intervention reste très marginal.

23 Par ailleurs, de nombreux militants ne l'utilisent pas. Certains avouent, en effet, être en difficulté par rapport à sa manipulation et, du coup, ne pas avoir cherché à y avoir accès. L'utilisation du *net* est clairement soumise à certaines conditions telles que la position sociale ou le capital culturel. Il est significatif de remarquer que les nombreuses associations de quartiers sinistrés, créées après l'accident, n'ont pas eu recours au *net*. Ces quartiers limitrophes au site chimique sont pour la plupart des quartiers d'ouvriers et d'employés, souvent immigrés. Il est indéniable, à ce sujet, que le *net* a accentué la discrimination sociologique du point de vue de l'intégration au mouvement. De nombreux militants familiarisés, quant à eux, avec le *net* et ayant la possibilité d'y accéder régulièrement (soit à leur domicile, soit dans le cadre de leur activité professionnelle) avouent ne pas avoir véritablement suivi tous les débats en ligne, par manque de temps ou par désintérêt. La lecture régulière des messages diffusés sur la liste peut représenter une à deux heures par jour. L'importance du nombre et la longueur des messages circulant par courrier électronique constituent un frein à la consultation. Le facteur temps a fortement accentué la discrimination entre ceux qui ont été en mesure de suivre régulièrement les messages diffusés sur le *net* et les autres. Une raison supplémentaire, relative cette fois-ci au manque d'intérêt pour les messages électroniques, est souvent évoquée : les échanges en ligne ne sont pas perçus comme la manifestation d'une volonté d'enrichir le débat. L'expression sur le *net* est jugée trop spontanée et insuffisamment distanciée[11]. Les militants dénoncent la vacuité des messages. L'échange à distance n'est pas manifestement compris comme une possibilité de faire évoluer les points de vue.

24 Entre les militants dépouillant systématiquement tous les messages de la liste et ceux qui s'y refusent (ou sont dans l'impossibilité matérielle de le faire), une frange adopte une attitude médiane consistant à faire un tri rapide en fonction de l'identité des expéditeurs. Seuls sont consultés les messages provenant d'expéditeurs clairement identifiés, dont on cherche à suivre les interventions. Si à l'inverse il s'agit du texte d'un individu très présent, voire influent sur le terrain, le texte fait l'objet d'une grande attention, soit pour préparer une contre-argumentation, soit au contraire, pour soutenir la position en assemblée générale. Au-delà du texte, c'est donc l'identité et le statut de l'individu dans le mouvement qui font la différence. Ce n'est donc pas l'écrit en soi et pour soi qui est discriminant mais bien *celui* qui l'exprime et la façon dont il est susceptible de porter et de défendre sa position en réunion. En d'autres termes, c'est la transformation potentielle du texte en actes qui est significatif. Ainsi, le *net* ne favorise pas l'ouverture et l'intégration de points de vue originaux émanant d'individus dont l'activité militante n'est pas clairement identifiable. Les échanges en ligne n'ont de valeur aux yeux des militants que s'ils offrent la garantie d'une expression électronique liée à une activité militante. Les contributions dont les références au terrain ne sont pas explicites sont ignorées.

25 Y compris dans un contexte de crise ayant focalisé l'attention de la population de Toulouse et au-delà, le réseau électronique n'a pas été investi par un large public. De ce point de vue, le *net* n'a donc pas contribué à élargir l'espace de débat public. Seuls utilisent ce mode d'échange des individus engagés dans cette mobilisation et très présents dans l'action et sur le terrain. Le *net* assure avant tout le renforcement ou le maintien des contacts entre militants déjà structurés et organisés. « Les échanges électroniques ne se substituent pas aux contacts immédiats, ils les complètent et permettent d'entretenir des liens essentiels dans l'intervalle des rencontres »[12]. La thèse de l'accès illimité au débat, franchissant les barrières spatiales, idéologiques, culturelles ou organisationnelles, ne trouve donc pas ici de fondement empirique. À ce titre, et bien que possédant des potentialités communicationnelles spécifiques – en particulier l'interactivité – dont ne bénéficient pas les médias traditionnels, le *net* ne peut être assimilé à un espace d'engagement discursif largement participatif. En outre, la participation à la liste de diffusion a relevé, durant cette première phase marquée par l'hégémonie des organisations syndicales et politiques traditionnelles, plutôt d'une volonté de « donner de l'information » que de la recherche d'un échange argumentatif visant la formation d'une position commune au sein du Collectif.

II. UTILISATION STRATÉGIQUE D'UNE LISTE DE DIFFUSION : UN ENJEU DE POUVOIR

26 Si, durant les toutes premières semaines, le *net* n'a pas fait l'objet d'une stratégie particulière, il en n'a pas été de même lors des semaines suivantes. Alors que les organisations de TRUC continuent à entreprendre de nombreuses démarches auprès des administrations, de la préfecture et des collectivités territoriales et alors qu'elles mobilisent la presse, les tensions au sein du Collectif se durcissent. Les militants « non-organisés » cherchent de plus en plus clairement à se dégager de l'hégémonie des organisations. En revendiquant plus de transparence et de concertation, une plus forte collégialité pour les prises de décisions et posant aussi la question de la représentation publique du Collectif, ces militants refusent un mode de fonctionnement jugé trop peu « démocratique ». Outre la remise en cause du fonctionnement du Collectif, ces militants ont en commun d'être de fervents partisans de la fermeture définitive du pôle chimique. Ceci accentue leur méfiance à l'égard de certaines organisations de TRUC pour lesquelles la demande de fermeture des usines entre en contradiction avec une activité syndicale et politique traditionnellement orientée vers la défense de l'emploi et des salariés.

27 Il reste cependant à savoir si la question est bien celle de l'alternative entre un monopole organisé et une organisation démocratique. On mettra en évidence que, dans la perspective de se dégager de l'hégémonie des organisations, la tendance « anti-organisations » a reproduit des modes de fonctionnement similaires à ceux qu'elle était censée combattre.

LE NET COMME « SCÈNE D'APPARITION »

28 À l'instar des organisations de TRUC, les militants n'appartenant pas à une organisation syndicale ou politique ont cherché à tirer parti de la répartition en commissions. Investis dans la commission Sécurité-Environnement, chargée, *a priori,* de faire le point sur les risques encourus et d'assurer le suivi de la gestion de la sécurité sur le site chimique, ils

élargissent de fait leur champ de réflexion et d'action à la question de l'avenir du pôle chimique dans son ensemble. Mis à part ceux de l'association des *Amis de la Terre,* la commission Sécurité-Environnement est donc majoritairement composée de militants « électron » ne représentant aucune organisation. Se réunissant très régulièrement, (au moins une fois par semaine, et souvent deux à trois fois par semaine dans certaines périodes), la commission Sécurité-Environnement prend progressivement de l'importance au sein du Collectif jusqu'à en représenter la pierre angulaire au détriment d'autres commissions, comme en particulier la commission Action, dans laquelle se sont stratégiquement regroupées de nombreux militants syndicaux et politiques. Deux raisons expliquent ce renversement.

29 D'une part, grâce à un important travail sur les dossiers techniques, certains membres de la commission Sécurité-Environnement acquièrent très vite une compétence élevée en matière de risques industriels. Dans le cas d'une telle catastrophe industrielle, la consultation des dossiers industriels et des rapports techniques est un atout pour participer aux rencontres avec les pouvoirs publics et les industriels et fournit donc un avantage certain aux militants disposant de compétences scientifiques et techniques. En donnant des informations précises et des analyses détaillées sur les projets industriels, les membres de la commission Sécurité-Environnement acquièrent, à la fois, la reconnaissance du Collectif et le statut de porte-parole lorsqu'il s'agit de défendre les positions du Collectif auprès du gouvernement ou des pouvoirs publics. De nombreux travaux[13] montrent d'ailleurs que l'évolution des formes d'engagement s'accompagnent d'un niveau d'expertise plus élevé de la part des militants qui « mettent à profit les savoirs qu'ils ont accumulés dans un cadre professionnel, associatif ou familial, ce qui ne permet pas, de ce point de vue, de considérer leur statut social, et en particulier leur niveau de diplôme comme une donnée secondaire »[14].

30 D'autre part, parce que moyen d'échange et d'organisation, le *net* a contribué à renforcer les positions « anti-organisations ». Mis à part le modérateur de la liste qui, bien qu'intervenant directement dans le débat pour prendre position, capitalise en fait de nombreux messages de régulation, deux militants rédigent la moitié des messages (103 sur 202 au total) durant les deux premiers mois. Ces deux militants sont fortement investis dans la commission Sécurité-Environnement et ne représentent aucune organisation syndicale, politique ou associative. Les compétences de ces deux intervenants sont complémentaires. L'un, plus apte à étudier les dossiers techniques et à produire des analyses sur les risques industriels, laisse à l'autre, du fait de ses compétences en informatique et des outils dont il dispose personnellement, le soin de gérer leur diffusion sur le *net.* Ils adoptent ainsi une politique d'intervention massive sur la liste électronique, diffusant de longs textes d'orientation et de réflexion, très argumentés. A la différence des organisations de TRUC, les membres de la commission Sécurité-Environnement prennent ainsi le soin de soumettre leurs points de vue à l'ensemble du Collectif sous forme de longs textes argumentatifs, fortement étayés par une bonne connaissance des dossiers industriels. Ces textes électroniques visent principalement à peser sur l'ordre du jour des assemblées générales et à en guider les débats. De fait, les argumentaires diffusés sur la messagerie sont systématiquement repris en assemblée générale. Ils influencent ainsi les débats et constituent progressivement le fondement des orientations du Collectif.

31 L'investissement considérable, tant du point de vue scientifico-technique sur les risques industriels créés par les usines du pôle chimique que de celui de la gestion informatique

de la diffusion de textes de synthèse et de réflexion, a représenté un élément déterminant. Ces deux démarches conjuguées (expertise scientifico-technique et maîtrise de la liste électronique) ont très largement favorisé la reconnaissance et la mise en visibilité de ces deux militants, leur permettant de s'imposer définitivement dans le mouvement. L'un d'eux a fini par acquérir le statut de porte-parole pour les rencontres avec les médias et les pouvoirs publics. Dans un contexte de très forte conflictualité où la question de la légitimité des organisations à représenter le mouvement se pose de façon cruciale, la solution de laisser apparaître des porte-parole « neutres » (c'est-à-dire non identifiés à une organisation) s'est avérée un compromis satisfaisant les différentes tendances du Collectif.

CONTOURNEMENT DES DISCUSSIONS EN CO-PRÉSENCE ET VALIDATION DES ACTIONS PAR LE NET

32 Les conflits en assemblée générale apparaissent d'autant plus indépassables qu'ils sont alimentés par les luttes chroniques de différentes organisations syndicales et politiques. Chaque organisation, non seulement, propose une analyse qui lui est spécifique, mais voit dans cette situation une opportunité pour s'imposer sur le devant de la scène politique. Dans ce contexte, les assemblées générales ne peuvent tenir lieu de véritables débats constructifs. Du coup, des militants, non habitués à ces joutes politiques et dépassés par des discussions – plus abusives qu'explicites – au sujet d'anciennes querelles, ont de grandes difficultés pour se faire entendre et s'imposer lors de ces réunions. Le travail au sein de la commission Sécurité-Environnement a offert la possibilité de constituer et conforter un point de vue mais aussi de renforcer la solidarité entre les membres de cette commission. Le *net* leur a permis une mise en visibilité qu'il aurait été difficile d'obtenir lors des réunions plénières. Le *net* n'a pas été uniquement utilisé pour faire passer de longs textes argumentatifs mais pour valider plusieurs initiatives. La commission Sécurité-Environnement cherche en effet à acquérir une plus grande autonomie pour engager certaines actions. Ainsi, progressivement, les longs textes argumentatifs sont remplacés par des propositions d'actions ou de communiqués à transmettre aux médias. Deux cas se présentent. Soit l'information sur ces actions est diffusée avant que celles-ci ne soient effectives. Dans ce cas, le groupe à l'initiative de cette démarche adopte tacitement le principe suivant : l'absence de réaction par message électronique traduit l'adhésion au projet d'action. La possibilité de principe, pour tous les membres du Collectif, de réagir ou de donner leur avis par voie électronique sur la démarche envisagée, est jugée suffisante pour la validation des actions : la *non réaction par voie électronique fait figure d'accord.* Or, tant la consultation que la participation effective à la liste de diffusion restent très limitées et le plus souvent irrégulières. Ainsi, certaines démarches et initiatives ne sont aucunement discutées en réunion plénière, faisant simplement l'objet de comptes rendus diffusés par courrier électronique.

33 Soit la commission n'informe *qu'a posteriori* des démarches entreprises, mettant alors en avant le manque de temps. Les arguments invoqués par les membres de cette commission, pour légitimer l'autonomie d'action qu'ils cherchent à acquérir vis-à-vis de l'ensemble du Collectif, s'appuient sur la nécessité d'obtenir rapidement des informations sur la dangerosité des produits et d'agir au plus vite afin de maintenir une pression suffisamment importante pour obtenir la fermeture des usines. En effet, la volonté, manifestée par les dirigeants et les salariés des entreprises ainsi que par certains élus, de

voir redémarrer rapidement les activités du pôle chimique place les membres du Collectif dans l'obligation de s'approprier rapidement les dossiers techniques afin de construire un argumentaire solide et crédible et afin d'accélérer le rythme de leurs démarches. À plusieurs reprises, les membres de la commission Sécurité-Environnement s'appuient sur le fait qu'ils n'ont pas pu attendre une assemblée générale pour définir les orientations et agir, les calendriers politiques les contraignant à « aller vite et réagir rapidement aux événements »[15].

34 Cependant, l'argument de l'impossibilité de se soumettre au calendrier des assemblées générales a aussi pour enjeu de se décharger du problème de la validation en assemblée et d'éviter de prendre le risque de ne pas obtenir le consensus nécessaire pour engager les actions. Dans cette perspective, le *net* joue clairement le rôle de contournement des débats en assemblée générale. Il est un vecteur d'autonomie pour un groupe de militants désireux de s'aménager une certaine latitude d'actions tout en gardant la possibilité de se présenter au nom du Collectif. Le fait d'entreprendre des démarches sans véritables discussions et accords validés en assemblée générale est compensé, ici, à la fois par le fait de tenir régulièrement informés les membres du Collectif et par la reconnaissance préalablement acquise. La diffusion systématique sur le *net* des comptes rendus d'action, maintenant les militants au courant des diverses démarches entreprises, a donc augmenté la confiance accordée à ce groupe particulièrement actif. Et ce, alors même que ces militants ne cherchent pas directement à favoriser les débats ou à obtenir le consensus mais sont plus tenus par un souci d'efficacité de la pression qu'ils exercent sur les pouvoirs publics.

35 En ce sens, les messages sont en effet plus informatifs qu'à la recherche de la mise en place d'un véritable débat. L'objectif est d'œuvrer pour soutenir un point de vue et un seul : celui de la fermeture du pôle chimique. *Au sein du Collectif, la question de la fermeture ne doit pas faire question.* Les messages ne sont pas construits de façon à convaincre un auditoire ayant potentiellement des positions opposées. Ces messages sont implicitement adressés à des individus d'ores et déjà convaincus par le mot d'ordre de fermeture et ne sont orientés que vers l'élaboration de stratégies en vue d'obtenir le résultat escompté.

III. CONCLUSION

36 Loin de conforter les thèses « optimistes » soutenant l'idée que l'exploitation du *net* pourrait engendrer une transformation des conditions de débat au sein de la société civile, ce texte tend au contraire à en limiter la portée. Malgré ses « performances » techniques, le *net,* ni n'élargit l'espace public, ni ne contribue à une véritable démocratisation du débat, voire au contraire. Le *net* peut accentuer une tendance à la régulation plutôt qu'à la communication, au sens de l'alternative formulée par Habermas. Ainsi, si les formes d'organisation au sein de la société civile favorisent des actions *stratégiques* visant à imposer des points de vue, le *net* permet d'appuyer cette dynamique.

37 Si le *net* devait être appelé à démocratiser la discussion, ce ne serait qu'en formulant clairement les conditions de cette discussion. On ne peut, dès lors, esquiver les propositions avancées, sur ce point, par Jürgen Habermas. Ceci implique une réflexion sur les espaces de débat comme espaces susceptibles de se reproduire par le moyen de l'activité communicationnelle. Du coup, c'est du côté des processus de transformation des opinions en opinion publique qu'il faut orienter la réflexion.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

DAHLGREN P. [2000], « L'espace public et l'Internet », *Réseaux n° 100*

FRANÇOIS B., NEVEU E. [1999], *Espaces publics mosaïques,* Presses Universitaire de Rennes.

GRANJON F. [2000], « De l'appropriation "militante" d'Internet en contexte associatif. Engagement distancié et sociabilités digitales », *Communication,* Vol 19, n°2

GRANJON F. [2001], *L'Internet militant,* Paris, Éditions Apogée.

HABERMAS J. [1997], *Droit et Démocratie,* Paris, Éditions Gallimard.

RODOTA S. [1999], *La démocratie électronique,* Paris, Éditions Apogée.

VILAIN J.P., LEMIEUX C. [1998], « La mobilisation des victimes d'accidents collectifs », *Politique du Risque, Politix,* n° 44.

NOTES

2. Granjon, 2001.
3. En tant que base des espaces publics autonomes, la société civile se distingue à la fois du système d'action économique et de l'administration publique.
4. Habermas, 1997, 326.
5. Habermas, 1997
6. Le site chimique comprend trois unités industrielles principales : AZF-Grande Paroisse (siège de l'explosion), la SNPE et sa filiale Tolochimie. D'autres petites unités, installées sur le site (Isochem-SNPE, Raisio, Air Liquide) comptent relativement peu de salariés (une trentaine chacune). L'ensemble formé par les unités situées sur le site chimique et par les structures économiques, de sous-traitance notamment, dépendant du site chimique est généralement évalué à 5 000 salariés.
7. Il s'agit à la fois des débats en ligne par le biais de la liste de diffusion électronique et des débats en co-présence.
8. TRUC : Toulouse Réseau Unitaire Citoyen.
9. Site TRUC, page d'accueil. www.truc.abri.org
10. Rodota, 1999 ; Granjon, 2001.
11. Entretien avec Madame R., militante UFCS, juin 2002.
12. Granjon, 2001.
13. Vilain J.P., et *al.,* 1998 ; Granjon, 2001.
14. Vilain et *al.,* 1998, p. 156.
15. La perspective de la participation au Débat Public Régional sur la catastrophe industrielle (30 novembre 2001 à Toulouse) a également constitué un argument fort pour intensifier la dynamique

AUTEUR

MARIE-GABRIELLE SURAUD

Maître de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication CTPS/LERASS - Université Paul Sabatier-Toulouse 3

La communication médiatisée par ordinateur en tant que mode de débat au sein de l'espace public

Éric George

1 L'appel à communications du colloque intitulé « La situation délibérative dans le débat public » nous a rappelé par association d'idées les prises de position de certains penseurs qui estiment que les techniques de l'information et de la communication (TIC) constituent des moyens susceptibles de contribuer à l'épanouissement de la démocratie dans un contexte notamment caractérisé par la taille importante des sociétés modernes. C'est ainsi que dès la fin des années soixante-dix, Alain Minc et Simon Nora écrivaient dans leur rapport consacré à l'informatisation de la France : « La palabre orale, avec ses rituels, équilibrait le village. La palabre informatisée, et ses codes, doit recréer une "agora informationnelle" élargie aux dimensions de la nation moderne. Ainsi se dégageront, progressivement, des accords, des compromis. Ils exprimeront un consensus engageant des collectivités de plus en plus larges, des perspectives de plus en plus lointaines » (1978, p. 124 [1980]). Pierre Lévy a repris à son compte l'hypothèse selon laquelle les TIC vont contribuer à favoriser la démocratie sur de vastes territoires. « Les techniques de communication contemporaines pourraient redistribuer la très ancienne donne anthropologique qui condamnait les grandes collectivités à des formes d'organisations politiques fort éloignées des collectifs intelligents » (1995, p. 118 [1998]). Chaque innovation technique qui a donné naissance à un nouveau dispositif communicationnel, médiatique, a toujours entraîné une multitude de discours déterministes, la plupart du temps optimistes. Mais la réalité est-elle si simple ? Dans le cadre de ce texte, nous essaierons d'aller au-delà de ces discours en effectuant une présentation critique de travaux qui ont porté sur les pratiques de communication médiatisée par ordinateur et qui ont traité plus spécifiquement des caractéristiques des échanges argumentatifs. Notre critique reposera sur nos propres recherches en la matière[1].

2 Il semble bien que le premier texte à avoir abordé la question des échanges communicationnels basé sur l'informatique ait été publié en 1968 sous la plume de J.C.R. Licklider et Robert W. Taylor avec pour titre « The Computer as a Communication

Device ». Certes, le discours tenu dans celui-ci est critiquable. C'est ainsi que l'être humain est considéré comme étant rationnel dans tout acte de sa vie et que la recherche du consensus semble toujours prédominer dans les pratiques de communication. De plus, les deux auteurs adoptent une position beaucoup plus militante qu'analytique. Mais celle-ci n'est guère étonnante car ils ont joué un rôle crucial dans la genèse de la notion d'informatique interactive de par leur position à la direction de l'Information Processing Techniques Office (IPTO) de l'Advanced Research Project Agency (ARPA) aux États-Unis, respectivement entre octobre 1962 et juillet 1964, et entre juin 1966 et mars 1969. Ce texte reste fort intéressant, ne serait-ce que parce qu'il aborde une question, celle de l'ordinateur comme machine à communiquer, qui sera développée plus d'une dizaine d'années après. Licklider et Taylor introduisent leurs propos en ces termes : « la communication créative et interactive nécessite un médium plastique qui peut être modélisé, un médium dynamique dans lequel les prémisses vont résulter en conséquences, et surtout un médium commun auquel tous pourront contribuer et pourront expérimenter. Un tel médium est à notre portée : il s'agit de l'ordinateur numérique programmable. Sa présence peut changer la nature et la valeur de la communication encore plus profondément que l'imprimerie ou le tube cathodique, car [...] un ordinateur bien programmé peut fournir l'accès à la fois à l'information et aux processus pour utiliser ces ressources [informationnelles] »[2]. Les deux auteurs se sont en fait surtout intéressés aux défis posés par la coopération entre experts dans un groupe qui utiliserait les ordinateurs comme outil de travail. Ils abordent le concept de « modélisation coopérative » (« cooperative modeling »), selon lequel l'ordinateur doit permettre d'expliciter et de comparer les façons dont différentes personnes appréhendent un problème, et de construire une conception groupale qui fait la synthèse optimale de toutes les positions individuelles.

3 Par la suite, c'est à partir des années 80 que les études sur la communication médiatisée par ordinateur (CMO) ont été développées. Il serait d'ailleurs préférable de parler des recherches en matière de Computer Mediated Communication (CMC) car celles-ci ont surtout été effectuées aux États-Unis où la micro-informatique s'est développée. Au-delà des thèmes abordés[3], la question du type de discussion possible a été posée dans de nombreux cas. Le plus souvent, elle l'a été à partir de la comparaison entre les processus de communication en face-à-face et de communication médiatisée par ordinateur. Ainsi, Sara Kiesler, Jane Siegel et Timothy W. McGuire ont publié en 1984 un texte dans lequel ils ont fait part d'une expérimentation fondée sur des comparaisons de situations à partir de la formation de trois groupes de trois personnes : un premier groupe pratiquant les échanges en face-à-face ; un deuxième les échanges en conférence par ordinateur de façon anonyme ; un troisième les échanges en conférence par ordinateur de façon non-anonyme. Les auteurs ont mis en évidence les points suivants : (1) il y a des difficultés à coordonner les échanges suite au manque de retour immédiat de l'information. Ceci expliquerait le temps nécessaire pour aboutir à un consensus ; (2) la communication par ordinateur permet moins la domination d'une personne et ce manque de leadership peut aussi expliquer la difficulté à obtenir un consensus ; (3) la communication électronique favorise la dépersonnalisation des échanges et un détournement de l'attention de l'auditoire. Sara Kiesler, Jane Siegel et Timothy W. McGuire ajoutaient que les résultats auraient peut-être été différents avec des dispositifs techniques basés sur le son et l'image, mais qu'ils sont demeurés intéressants, la tendance étant plutôt à la communication électronique textuelle. Leur remarque demeure largement valable plus de quinze ans après en ce qui concerne les échanges communicationnels par Internet.

I. INTERNET COMME CONSTRUCTION DÉMOCRATIQUE ?

4 Les problématiques sur l'ordinateur comme moyen de communication se sont justement multipliées à partir de la moitié des années 90 alors qu'Internet a été de plus en plus présent tant sur les lieux de travail, qu'au domicile et dans les lieux publics. Or, le réseau informatique avait été développé par des concepteurs et des conceptrices qui étaient aussi les premiers utilisateurs et utilisatrices. Cet élément de l'histoire d'Internet a une importance non négligeable car il signifie que les caractéristiques techniques essentielles de ce système[4] ont été mises au point par des personnes pour qui Internet était à la fois l'objectif mais aussi un moyen en tant qu'outil de communication employé justement pour développer celui-ci. Certains observateurs ont mis l'accent sur le processus démocratique qui a permis le développement d'Internet au sein de la communauté académique. Ainsi, l'analyse de Jean-François Tétu et Françoise Renzetti les a amené à conclure que « les principes qui ont présidé à l'évolution de l'Internet [ont favorisé] l'égalité des usagers et la liberté de tous. L'organisation de l'Internet en une société savante, représentative des intérêts des utilisateurs, [a semblé] susceptible d'asseoir la légitimité du réseau. L'Internet [est] alors [apparu] comme l'armature d'une démocratie internationale scientifique » (1995, p. 192). Ils ont aussi rappelé que l'aspect démocratique du réseau informatique avait été garanti par l'accès potentiel de tout ordinateur à celui-ci et par une apparente structure sociale non stratifiée, avant de conclure en écrivant que les premiers utilisateurs et utilisatrices, les chercheurs et chercheuses, ont en effet transposé leur mode de pensée et leurs pratiques habituelles à Internet.

5 Ce sont les Requests for Comments qui témoignent le mieux du processus de coopération entre chercheurs, chercheuses. Un RFC est un « appel aux commentaires » fait par un individu ou par un groupe auprès de l'Internet Engineering Task Force (l'IETF)[5]. La première version est diffusée à des personnes jugées compétentes dans le domaine avec la mention « draft » (brouillon). Quel que soit son statut, toute personne se sentant concernée peut répondre à cet appel en apportant son témoignage. L'ensemble des propositions sont étudiées par des membres bénévoles de l'organisme. Le plus souvent, les échanges ont lieu par courriel. Plusieurs versions sortent et par itération on arrive au document définitif. Jean-Luc Archimbaud explique qu'avec le développement d'Internet à partir des années 90, « ce processus est maintenant devenu plus formel et les RFCs ont des attributs qui décrivent leur niveau de standardisation et leur importance. Mais les principes initiaux ont été conservés, à savoir le droit de parole a tous, la diffusion publique des documents et des réalisations de produits dans un but de validation avant la sortie du standard » (1992). Précisons qu'il est vivement recommandé de ne pas mettre en avant son statut professionnel afin de ne pas favoriser les effets de domination liés aux positions sociales. Une fois le débat clos, le nouveau document peut alors servir de documentation en ligne au titre de nonne en vigueur. Le principe des RFC a été appliqué à toutes les dimensions d'Internet, de la mise au point des différents protocoles aux recommandations en matière d'échanges[6]. D'une certaine façon, on retrouverait dans le RFC une concrétisation du modèle habennassien de la démocratie délibérative. Usage de la raison, accessibilité et transparence semblent être de rigueur. Les procédures mises au point ont accordé une place centrale à la délibération. Maryse Rivard a pu constater par exemple que la délibération est considérée comme étant très importante dans le

processus qui mène à la création de nouveaux forums de discussion sur Usenet (1996). Cet objectif qui vise à accorder la parole à tous et à toutes et à promouvoir des échanges les plus égaux possible a été historiquement d'autant plus compréhensible et atteignable qu'il émanait des membres d'une communauté, certes marquée par une hiérarchie interne, mais soudée par ailleurs par un sentiment identitaire fort.

6 Parmi l'ensemble des Requests for comments, on note un certain nombre de « règles de bon usage » écrites ou tacites qui sont devenues autant de règles de déontologie fondatrices d'une certaine éthique du réseau. C'est ainsi que la « Netiquette », autrement dit le RFC 1855, porte sur les pratiques de communication médiatisée par ordinateur, qu'il s'agisse du courriel en mode dyadique ou des listes de diffusion-discusion. Elle[7] a pour objectif « d'amener rapidement ces nouveaux utilisateurs à la culture de l'Internet » (« in order to bring these new users into the Internet culture quickly ») qui se transmet par le respect d'un certain nombre de règles, certaines étant présentées comme étant obligatoires, alors que d'autres sont annoncées comme étant largement adaptables. Le document est divisé en trois parties distinguées de la façon suivante : (1) la communication de personne à personne, qui comprend essentiellement le courrier électronique (il est aussi fait référence à talk, souvent présenté comme l'ancêtre de l'Internet Relay Chat (IRC), (2) la communication d'une personne à plusieurs, qui comprend les listes de distribution et les groupes de nouvelles *(newsgroups),* (3) les services d'information, qui comprennent FTP, la Toile, Wais, Gopher, les MUD et les MOO.

7 Au sujet de la communication de personne à personne, notamment par courriel, les références aux échanges en face-à-face sont importants. Ainsi, est-il d'emblée conseillé de suivre les mêmes règles lors des échanges médiatisés par le courriel que dans le cas de la communication en présence. Cette précision montre que pour les personnes qui ont été à l'origine d'Internet, la communication interpersonnelle est demeurée un modèle. Il apparaît même d'autant plus important de respecter « les règles de courtoisie habituelle dans les rapports entre les gens » que dans le cas des échanges médiatisés par la technique, on ne peut pas tenir compte de « l'expression corporelle » et du « ton de la voix » (« In general, rules of common courtesy for interaction with people should be in force for any situation and on the Internet it's doubly important where, for example, body language and tone of voice must be inferred. »). Pour compenser, les auteurs du texte proposent de se mettre d'accord sur quelques règles : les majuscules doivent être utilisées pour donner l'impression qu'on va crier, encadrer un mot par deux astérisques (*) permet de mettre l'accent sur le mot en question, utiliser des émoticones[8] permet d'indiquer le ton de la phrase. Dans le cas où il apparaît crucial de prendre le clavier parce qu'on en a « vraiment gros sur le cœur à propos d'un sujet donné », il faut encadrer son propos par un « *Flame On* » et par un « *Flame Off* » (« If you have really strong feelings about a subject, indicate it via *Flame On/Off* enclosures »). On retrouve ici le concept de « conversation idéalisée » de Michael Schudson qui estime que « toute communication se doit de ressembler au modèle d'une conversation, que ce modèle existe réellement ou non » (1999, p. 132). Alors que Gary Gumpert et Susan G. Drucker (1999) estiment que l'établissement de règles plus ou moins tacites réservées aux initiés éloigne la communication médiatisée par la technique de la « place publique idéalisée », en faisant justement référence aux travaux de Michael Schudson, les auteurs de la Netiquette ont pensé, au contraire, que leurs propositions en termes de règles pourraient permettre d'aider les gens à s'approprier Internet comme moyen de communication sur le modèle de la communication en face-à-face. Notons au passage que des allusions sont également

faites à des modes de communication plus anciens. Ainsi, est-il conseillé de ne pas écrire par courriel ce que nous n'écririons pas sur une carte postale. Comme dans d'autres situations, on demande d'attendre « d'avoir dormi avant d'envoyer des réponses chargées d'émotion » (« Wait overnight to send emotional responses to messages. »).

8 Après les échanges de personne à personne, il est question de la communication d'une personne à un groupe. Il est tout d'abord mentionné que les mêmes règles s'appliquent aussi. Les contraintes sont même jugées comme étant plus importantes car l'auditoire est souvent peu connu. D'où le fait qu'il est « fort important d'en savoir autant que possible à propos de l'audience » (« it's quite important to know as much as you can about the audience of your message. »), notamment afin de n'offenser personne. Il est même recommandé d'observer pendant un à deux mois les échanges avant de participer afin « d'acquérir une compréhension de la culture du groupe ». On retrouve ici l'une des caractéristiques essentielles des théories de l'argumentation, tenir compte du profil de l'auditoire avant de s'exprimer (Breton, 1998).

II. LES CARACTÉRISTIQUES DES ÉCHANGES PAR INTERNET

9 Mais les préconisations et les recommandations des fondateurs d'Internet sont-elles maintenant respectées dans le cadre des échanges communicationnels ? Retrouve-t-on vraiment des délibérations sur Internet ? Rien n'est moins sûr ainsi que nous l'avons montré (George, 2002a). Pour sa part, Susan Herring apporte une réponse originale en essayant de dépasser plusieurs idées reçues sur la soi-disant supériorité du face-à-face par rapport à la CMO mais aussi en essayant de spécifier le dispositif, ses configurations au-delà des situations particulières. Elle se demande pourquoi la CMO est populaire alors qu'elle est limitée, notamment en termes de tours de parole et de cohérence dans le suivi des sujets abordés, ce qui peut être considéré comme des problèmes importants lorsqu'il s'agit de favoriser des échanges argumentés. Elle reconnaît que les messages ne sont pas souvent adjacents, que les échanges se chevauchent et que, la plupart du temps, les thèmes sont rapidement abandonnés. Néanmoins, elle émet comme hypothèse que si les utilisateurs et utilisatrices sont satisfaits, c'est parce qu'ils s'adaptent au moyen de communication et parce qu'ils estiment que le relâchement de la cohérence a deux avantages, l'augmentation de la capacité interactive (« heightened interactivity ») et le jeu de langage (« language play »). En fait, Susan Herring estime aussi que si autant de personnes échangent des messages sur Internet, c'est parce que la CMO n'est pas si incohérente que cela. Par ailleurs, elle propose de séparer nettement incohérence éventuelle caractéristique d'un moyen de communication et popularité de celui-ci. Autrement dit, si la CMO est populaire, c'est pour deux types de raison : l'adaptation des usagers au moyen de communication en dépit des limites de celui-ci et les avantages liés à ces inconvénients d'une part, la nature fragmentée des interactions d'autre part.

10 À propos de l'adaptation des usagers, elle constate que ceux-ci inventent des façons de signaler qu'ils écoutent et de négocier les tours de parole. Il y a développement de stratégies compensatoires. Il y a par exemple dans le cas de la CMO synchrone les réponses très rapides et très courtes. Il y a aussi des façons de montrer qu'il y a un changement de tour de parole ou maintien de sa propre prise de parole. Pour recréer de l'adjacence, il est possible dans le cas des échanges asynchrones de reprendre une partie

des propos de l'interlocuteur ou de l'interlocutrice précédente, ce qui témoigne d'une apparence de dialogue. La présence de chevrons dans les messages crée cette illusion de l'adjacence. Il peut aussi y avoir une certaine organisation des échanges sur un thème, par exemple avec l'utilisation des « fils » dans le cas des groupes de nouvelles sur Usenet ou avec la présence d'un modérateur qui est chargé de contrer la tendance à la dispersion, la fragmentation des thèmes abordés.

11 Susan Herring aborde ensuite le deuxième ensemble de raisons qui expliquent pourquoi la CMO est populaire. Premièrement, le relâchement du à la moins grande présence de normes contraignantes peut être considéré d'un point de vue positif. Le manque même de cohérence peut déboucher sur certains échanges humoristiques dans lesquels le manque même de cohérence sera mis en avant, d'où le fait que l'on puisse parler d'humour métalinguistique[9]. Nos recherches vont ici dans le même sens mais notre propos est plus vaste. Excepté sur les listes où le contenu est très encadré par des normes contraignantes [10], nous avons toujours constaté qu'un jour ou l'autre, la pertinence de l'existence même de la liste, ses objectifs, les usages à propos des échanges devenaient objets de débats. La communication laissait donc la place à la métacommunication. Ce genre de propos fait généralement suite à une interrogation posée par une personne abonnée à la liste, parfois l'animateur ou l'animatrice, ou suite à une situation particulière au cours de laquelle certains comportements ont été critiqués (messages jugés hors-sujet, absence de l'animateur ou de l'animatrice, envois de courriers électroniques illisibles, etc.). La plupart du temps, ces discussions sur la communication reviennent d'ailleurs sur le devant de la scène de façon plus ou moins régulière.

12 Au cours de nos recherches sur les listes de discussion qui constituent des moyens de communication asynchrones, nous avons également mis en évidence trois modalités d'« encadrement » plus ou moins complémentaires qui favorisent les débats et qui sont mobilisées isolément ou conjointement par certains abonnés-es clés.

1. La présence d'un animateur ou d'une animatrice désignée d'office ou émergeant des échanges, qui construit son propre rôle. De façon générale, ce dernier consiste à effectuer un minimum de régulation, soit sur une période donnée, soit sur un thème particulier. En effet, s'il y a auto-organisation, l'une des tendances majeures observées consiste dans la succession très rapide de deux types de situations : l'envoi en un temps relativement court de nombreux messages consacrés à un seul thème suivi d'une période caractérisée par l'absence de tout message portant sur ce même sujet. L'animateur ou l'animatrice doit en conséquence demander de temps en temps à certaines personnes de ne pas trop intervenir sur la liste mais, généralement, il ou elle doit surtout mener une action spécifique de relance, de soutien, les débats tendant souvent à s'étioler, à se raréfier. La liste ne tend alors à devenir qu'un outil pour des questions informationnelles. Cela n'a pas de connotation péjorative, certaines listes ayant ce mandat, mais on est alors dans un autre registre, dans un autre type d'espace public plus axé sur la diffusion d'informations que celui qui nous intéresse. Il peut aussi y avoir relativement peu d'échanges sur une liste pourtant dite de discussion suite à une multiplication de discours émanant de personnes manifestement sûres d'elles-mêmes mais peu enclines à laisser place à des interrogations. Il arrive aussi que les contributeurs et contributrices principaux envoient des courriels de plus de 4 à 5 pages-écrans. Ce genre de pratique n'aurait-il pas tendance à intimider certains abonnés-es qui disposent de peu de temps et qui trouvent peut-être que les propos tenus ne sont pas suffisamment à leur portée pour participer activement au débat ? La question de l'égalité entre les prises de parole se trouve dès lors posée.
2. L'envoi d'un texte initial servant de base à la discussion. Le texte a été jugé suffisamment intéressant par plusieurs abonnés-es pour qu'ils jugent pertinent de répondre à l'auteur-e.

Une fois les échanges amorcés, ils continuent grâce à la participation de plusieurs personnes qui décident de se répondre les unes aux autres ou de réagir au texte initial. Les deux cas de figure peuvent évidemment se combiner. De plus, nous avons remarqué que les échanges avaient d'autant plus de chances d'être soutenus que l'interlocuteur ou l'interlocutrice initial-e intervient au cours des échanges. On retrouve ici l'idée de Susan Herring selon laquelle la proximité entre la possibilité d'avoir accès à de nombreux documents archivés et celle d'échanger devrait être considérée comme un atout spécifique à Internet dans le cadre de l'établissement d'un débat public. Nous avons en effet constaté que le fait d'avoir facilement accès à un texte pouvait contribuer à favoriser des échanges autour de celui-ci. Logiquement, ce sont d'ailleurs les documents déjà numérisés qui tendent à être favorisés mais certaines personnes n'hésitent pas à scanner certaines données afin de les proposer à la discussion. Au-delà de la mise en ligne de textes et autres contenus, il faut souligner l'intérêt de la pratique de l'archivage qui doit permettre de pouvoir plus facilement aborder un problème à partir d'une approche historique. Dans un ouvrage intitulé *The Network Nation : Human Communication via Computer* (1993), Starr Roxanne Hiltz et Murray Turoff mettent l'accent sur l'intérêt que pourraient présenter des dispositifs d'archivage et d'indexation pour favoriser les échanges argumentés. Mais n'oublions pas que tout ceci relève des potentialités. Seul le développement des usages peut favoriser ou non ce genre de pratique. Le cas de la liste « Multitudes-infos » est intéressant à ce sujet. De façon générale, la liste est largement composée de contenus indépendants les uns des autres avec, soit des contenus simplement repris à partir d'autres sources, soit des contenus rédigés par les abonnés-es pour être spécifiquement distribués sur la liste. Les véritables débats y sont relativement rares. Par ailleurs, le nombre de personnes, une vingtaine, qui participent effectivement aux échanges de façon régulière est relativement faible par rapport au nombre total de personnes abonnées, supérieur à 500. C'est une donnée assez généralisée mais qui a contribué à ce que les responsables de la revue « Multitudes » s'interrogent sur la liste sur les raisons de cette faible participation de la part de la grande majorité des abonnés-es. À partir de notre considération présente, on peut se demander si la participation n'aurait pas été plus élevée si les contenus de la revue avaient été plus discutés sur la liste. Or, curieusement, cela n'a jamais été l'un des contenus principaux des échanges. Il y a bien eu envoi de textes, soit des versions brouillon *(draft),* soit les versions définitives envoyées sur la liste mais ils ont peu fait l'objet de débats. Cela dit, il est fort possible que cela a été dû au niveau complexe, voire abstrait de nombreux articles. Il sera intéressant de voir si la tendance se maintient alors que le contenu des anciens numéros est dorénavant en ligne sur le site de la revue.

3. L'annonce dès le lancement du débat que celui-ci aura lieu pendant une période déterminée et qu'il donnera lieu à une synthèse. Dans ce cas de figure, le débat a alors une finalité. On retrouve ici l'importance de faire coïncider communication et action qui ne se développent pas forcément dans les mêmes cadres temporels, la communication pouvant prendre place sur une période relativement longue qui s'inscrit dans les calendriers subjectifs des différents intervenants et intervenantes alors que l'action commande un calendrier objectif qui contient un certain nombre de dates correspondant à autant de rendez-vous. On pense par exemple à toutes les personnes qui débattent sur des sujets liés aux rencontres de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation de la coopération et du développement économiques, ou bien encore de l'Organisation mondiale du commerce. Avec la rédaction de synthèses, on retrouve ici en partie du moins les pratiques scientifiques de la publication en collectif. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que l'on ait constaté ce genre d'usage d'Internet au sein de l'association ATTAC qui regroupe de nombreux universitaires, notamment dans le cadre de son conseil scientifique. Lorsque ce dernier choisit d'aborder un thème, il envoie un appel sur les listes de discussion de l'association afin d'avoir des points de vue extérieurs. Les propos tenus à ce moment-là dans les débats en ligne pourront ensuite être repris par le Conseil si ses membres estiment que c'est pertinent. Dans le cas de

la liste « Multitudes », suite aux interrogations présentées dans le point précédent, il a été décidé que certains textes rédigés pour la liste, que des traductions d'autres contenus, que certaines discussions qui auront atteint « un point de stabilisation autour d'un thème bien repérable » seraient mis en ligne sur le site de la revue. Cette nouvelle politique de la part des responsables du site et de la revue était présentée en ces termes : « Cette mémoire des discussions engagées sur la liste devrait donner à tous le sentiment que nous ne sommes pas forcément voués à un radotage un peu désespérant à la longue, et que quelque chose sur la liste peut se *faire* et tenir debout ».

13 Susan Herring (1999) tire elle-même des conséquences concrètes de ce type d'analyse en termes d'implications pour les designs de systèmes de CMO. Ceux-ci doivent à la fois augmenter la cohérence interactionnelle et garder des aspects fructueux de l'incohérence interactionnelle. Pour ce faire, elle propose trois pistes : (1) augmenter la capacité d'enregistrement et d'archivage (surtout dans le cas de la communication synchrone pour laquelle ce ne sera pas systématique) parce que c'est important en termes de processus cognitif, (2) augmenter le feedback pour réduire l'incohérence conversationnelle, l'idéal consistant à faire de la communication bidirectionnelle qui permette le feedback durant l'écriture des messages, tout en tenant compte du fait que cela entraîne d'autres problèmes (exemple parmi d'autres : le multifenétrage où chaque intervenant ou intervenante a son espace de prise de parole que limite forcément le nombre d'intervenants), (3) réduire les séquences incohérentes en facilitant le repérage et la liaison entre les tours de parole.

III. TROIS QUESTIONS IMPORTANTES AFIN DE POURSUIVRE LES DÉBATS

14 Il apparaît donc fondamental de considérer que le contexte est caractérisé par un dispositif technique, matériel et logiciel, qui favorise tel ou tel type d'échange, empêche tel ou tel autre, permet par exemple un archivage des données sans que ce dernier ne soit évidemment automatique, ni qu'il soit utilisé s'il est disponible. Comme l'affirme Josiane Jouët, « l'usage se greffe sur un potentiel technique prédéterminé qui constitue un horizon de références incontournables. L'utilisateur choisit l'application désirée et construit en se référant aux possibilités et aux contraintes des services et des logiciels empruntés » (1993, p. 107). Dans un ordre d'idées voisin, Serge Proulx (1999) considère que la matérialité des dispositifs – par exemple le choix d'une configuration technique spécifique pour un réseau de communication – agit sur le processus de communication en tant que technologie intellectuelle. L'adoption d'un dispositif technique spécifique entraîne alors ses utilisateurs et utilisatrices à développer une manière de penser/construire la « réalité » qui est en partie contrainte par le dispositif technique en tant que forme matérielle permettant et limitant l'expression en matière de débats.

15 En conséquence, la question de la possibilité d'influencer la configuration d'Internet en tant que dispositif sociotechnique devient importante. Sur ce point, nos recherches nous amènent à penser que celui-ci présentant une certaine plasticité, il n'y a donc jamais selon les termes employés par Thierry Vedel de « mise au point finale et définitive », l'étape de la conception-innovation étant « un processus continu qui se poursuit à travers la façon dont [les technologies] sont utilisées » (1994, p. 16-17). Guillaume Latzko-Toth a montré dans quelle mesure la maîtrise du dispositif sociotechnique constitué par l'IRC influence la nature des échanges communicationnels (2000). Toutefois, il importe ici de

mettre l'accent sur les inégalités considérables concernant l'appropriation des TIC[11]. Les travaux effectués dans le cadre de la sociologie des usages des TIC, notamment au sein de l'approche dite de l'appropriation, ont montré que rares sont les utilisateurs et utilisatrices qui disposent d'une véritable « culture informatique »[12]. La pratique d'Internet peut d'ailleurs être intensive mais relever d'un degré d'acculturation technique relativement faible dès lors qu'Internet n'est considéré que comme un simple moyen de remplir des tâches qui étaient, par exemple, autrefois réservées aux machines à écrire. En conséquence, il importe d'attirer l'attention sur le fait que l'ouverture d'Internet en tant que dispositif sociotechnique peut contribuer à créer des écarts considérables dans la maîtrise de la communication médiatisée par ordinateur.

16 Par ailleurs, l'étude de la médiation être humain-machine ne peut pas expliquer à elle seule tous les aspects de la prise de parole publique médiatisée par ordinateur. Or, les études en matière de communication médiatisée par ordinateur ont souvent tendance – l'article de Nancy Baym (1998), au demeurant fort intéressant, nous semble d'ailleurs exemplaire à cet égard – à ne pas porter sur le rôle de la CMO dans la société mais plutôt sur la société à travers les pratiques de CMO. Tout ce qui est analysé est en ligne, ce qui constitue un choix méthodologique fort. En conséquence, même s'il est précisé que Ton retrouve souvent les mêmes caractéristiques sociales en ligne et hors ligne, ce qui se passe hors ligne semble complètement évacué. Étant donné ce changement de perspective, il n'est par exemple plus question de celles et ceux qui ne sont pas branchés. Plus généralement, ce type de méthodologie peut aboutir à des propos fort contestables.

17 Ainsi, ceux de Mark Poster (1997) sur le rôle central d'Internet en tant que moyen permettant de décentraliser considérablement les lieux d'énonciation du discours nous semblent intenables. Ce genre de position nie complètement les inégalités sociales en termes de niveau d'acculturation technique mais aussi en termes de niveau de culture générale qui « autorise » à participer aux débats publics. De plus, les contraintes pesant sur la vie quotidienne, à commencer par celles en termes de temps disponible, sont largement évacuées. Les notions de capital, culturel et symbolique ainsi que d'habitus de Pierre Bourdieu (1980 [1990]) mériteraient d'être mobilisées afin d'aller plus loin dans l'analyse. On pense aussi à l'approche d'Henri Lefebvre (1958, 1962) selon lequel la vie quotidienne peut être considérée comme un niveau de saisie de toute la scène sociale. Évidemment, dans ce cas, on s'éloigne de l'étude *stricto sensu* de la communication médiatisée par ordinateur mais cela nous semble nécessaire pour aller plus loin dans l'analyse.

18 Enfin, nous mettrons l'accent sur une autre constatation. Bon nombre de textes sur la CMO, à commencer par l'article fondateur de Licklider et Taylor mentionné précédemment, lient les échanges médiatisés par informatique et la recherche du consensus. N'y aurait-il pas ici une conception particulière mais non systématiquement assumée de la politique et des rapports sociaux de la part des auteurs de ces textes ? Il est possible de se demander à l'instar d'Anne-Marie Gingras (1999) si les travaux qui mettent l'accent sur la communication en tant que dimension sociale n'ont pas souvent tendance à opter, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement, pour une lecture du monde qui met l'accent sur le consensus et non sur le conflit. Anne-Marie Gingras émet l'hypothèse selon laquelle, en tant qu'idéologie, la communication peut être perçue comme distillant naturellement de l'harmonie (1999, p. 3). Or, ce genre de perspective ne fait-il pas fi des intérêts divergents des individus et des groupes constitutifs de la société et ne postule-t-il pas un peu hardiment comme norme

l'existence de consensus sociaux ? Demandons-nous à l'instar de Serge Proulx si « le recours à la communication (ou au manque de communication) pour caractériser des rapports sociaux spécifiques » n'apparaît pas « être une rase idéologique » qui masquerait « d'autres aspects des rapports de force entre des acteurs qui définissent aussi – et plus fondamentalement – les tensions et les oppositions entre eux » (1992, p. 223). Dans une perspective proche de celle de Vincent Mosco (2003), seule une prise de distance avec l'idée selon laquelle les échanges communicationnels mènent forcément à l'entente généralisée semble susceptible d'échapper à la participation à la constitution d'un nouveau mythe, celui de la société de l'information.

BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET ÉLECTRONIQUES

ARCHIMBAUT J.-L. [1992], *RFC*, 4 août.

<http://www.urec.cnrs.fr/standard/92.08.RFCs.txt>.

BAYM N. K. [1998], « The Emergence of the On-line Community », *Cybersociety 2.0 – Revisiting Computer-Mediated-Communication and Community,* Steve G. Jones (édité par), Thousand Oaks, Sage, p. 35-68.

BOURDIEU P. [1980], *Le sens pratique,* Paris, Éditions de minuit. Traduction en anglais : *The logic of practice,* Stanford (California), Stanford University Press, 1990.

BRETON P. [1998], « Les théories de l'argumentation », *Loisir et société,* vol. 21,n° 1 : 63-79.

GEORGE É. [2002a], « Dynamiques d'échanges publics sur Internet », *Internet, nouvel espace citoyen ?,* Jauréguiberry Francis et Serge Proulx (éditeurs), Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, p. 49-80.

GEORGE É. [2002b], « La question des inégalités au cœur des usages d'Internet », *COMMposite,* V. 2002.2, <http://commposite.org/2002.1/articles/george6.html>.

GEORGE É. [2001], *L'utilisation de l'Internet comme mode de participation à l'espace public dans le cadre de l'AMI et au sein d'ATTAC : vers un renouveau de la démocratie à l'ère de l'omnimarchandisation du monde ?,* Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Montréal, Université du Québec à Montréal/Lyon, École Normale Supérieure de Lyon Lettres et sciences humaines.

GINGRAS A-M. [1999], *Médias et démocratie : le grand malentendu.* Québec, Presses de l'Université du Québec.

HERRING S. [1999], « Interactional coherence in CMC », *Journal of Computer-Mediated Communication,* tome 4, n° 4. <http://www.ascusc.org/jcmc/vol4/issue4/herring.html>.

HILTZ S. R., MURRAY T. [1993], *The Network Nation : Human Communication via Computer,* Cambridge (Massachusetts), The MIT Press, édition révisée.

JONES S. G. [1998], « Information, Internet and Community : Notes Towards an Understanding of Community in the Information Age » *Cyhersociety 2.0 : Revisiting Computer-Mediated Communication and Community,* Steve G. Jones (édité par), Thousand Oaks, Sage, p. 1-33.

JOUËT J. [1993], « Pratiques de communication et figures de médiation », *Réseaux,* n° 60 : 99-120, <http://www.enssib.fr/autres-sites/reseauxcnet/60/05-jouet.pdf>.

KIESLER S., SIEGEL J., MCGUIRE T.W. [1986], « Social Psychological Aspects of computer-mediated communication », *American Psychologist,* tome 39, n° 10 : 11-26.

LATZKO-TOTH G. [2000], « L'Internet Relay Chat : un cas exemplaire de dispositif sociotechnique », *COMMposite,* V2000.1, <http://commposite.org/2000.1/articles/latzko3.htm>. Résumé en anglais : « The Internet Relay Chat : An Exemplary Sociotechnical Dispositif », <http://commposite.org/2000.1/abstract.htm#latzko>.

LEFEBVRE H. [1958], *Critique de la vie quotidienne, tome I : Introduction,* Paris, L'Arche. Traduction en anglais : *Critique of everyday life,* London, New York, Verso, 1991.

LEFEBVRE H. [1962], *Critique de la vie quotidienne, tome II : Fondement d'une sociologie de la quotidienneté,* Paris, L'Arche.

LÉVY P. [1995], *Qu'est-ce que le virtuel ?,* Paris, La Découverte, coll. Sciences et société. Traduction en anglais : *Becoming virtual : reality in the Digital Age,* New York, Plenum Trade, 1998.

LICKLIDER J.C.R., TAYLOR R.W. [1968], « The computer as a communication device », *Science and Technology.* <http://memex.org/licklider.pdf>.

MOSCO V. [2003], « Brand New World ? Globalization, Cyberspace and the Politics of Convergence », *2001 Bogues. Globalisme et Pluralisme. Tome 1, TIC et société,* Gaëtan Tremblay et Bernard Miège (sous la direction de), Actes du colloque international 2001 Bogues. Québec, Presses de l'université Laval.

NORA S., MINC A. [1978], *Rapport au Président de la République : l'informatisation de la société française,* Paris, la Documentation Française, coll. Points politique. Traduction en anglais : *The Computerization of Society : a Report to the President of France,* Cambridge (Massachusetts), MIT Press, 1980.

POSTER M. [1997], « Cyberdemocracy : The Internet and the Public Sphere », *Virtual Politics : Identity & Community in Cyberspace,* David Holmes (éditeur), Londres, Sage, p. 212-228.

PROULX S. [1999], « L'américanité serait-elle ancrée dans les dispositifs techniques ? », *Variations sur l'influence culturelle américaine,* Florian Sauvageau (sous la direction de), Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, Québec, p. 209-230.

PROULX S. [1992], « De l'utopie sociale à l'idéologie de la communication », *CinémAction,* n° 63 : 219-224.

Request For Comments (RFC) 1855 (Sally Hambridge). [1995], *Netiquette Guidelines,* <http://www.ietf.org/rfc/rfc1855.txt>. Traduit en français : *Les règles de la Netiquette,* traduction de Jean-Pierre Kuypers. <http://www.sri.ucl.ac.be/frfc/rfc1855.fr.html>. 1995.

RHEINGOLD H. [1993], *The Virtual Community : Homesteading on the Electronic Frontier,* Londres, Addison Wesley. Traduction en français : *Les communautés virtuelles (autoroutes de l'information : pour le meilleur ou pour le pire ?),* Paris, Addison Wesley, 1994.

RIVARD M. [1996], *Démocratie et technologie,* Maîtrise en communication, travail de session, Montréal, Université du Québec à Montréal.

SCHUDSON M. [1978], « The Ideal of conversation in the study of mass media », *Communication Research,* tome 12, n° 5 : 320-329.

TÉTU J-F., RENZETTI F., [1995], « Internet : évolution d'un projet d'espace public de la recherche », *TIS,* vol. 7, n° 2 : 189-202.

VEDEL T. [1994], « Sociologie des innovations technologiques des usagers : introduction à une socio-politique des usages », *Médias et nouvelles technologies. Pour une socio-politique des usages,* André Vitalis (sous la direction de), Rennes, Apogée, p. 13-34.

NOTES

1. Trois listes de discussion ont été analysées pendant plusieurs mois en 1998 et 1999 dans le cadre de la rédaction d'une thèse de doctorat intitulée « L'utilisation de l'Internet comme mode de participation à l'espace public dans le cadre de l'AMI et au sein d'ATTAC : Vers un renouveau de la démocratie à l'ère de l'omnimarchandisation du monde ? » sous la direction de Jean Mouchon en France et de Gaétan Tremblay au Québec. Il s'agissait d'ATTAC-talk, liste créée par l'association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC), contrôle-OMC, liste créée par un abonné-dissident d'ATTAC-talk peu avant le sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle en 1999, et de SalAMI, liste de l'association québécoise créée lors de la lutte contre le projet d'accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Depuis, nous avons poursuivi nos observations de façon moins systématique mais sur une période plus longue sur trois listes parmi lesquelles on retrouve encore une fois ATTAC-talk mais aussi Multitudes-infos, la liste de la revue Multitudes proche de la « pensée » de Toni Negri, souvent présenté comme le penseur des « altermondialistes », ainsi que la liste Mondialisation qui a été lancée par un étudiant inscrit en sociologie à l'Université du Québec à Montréal. Lecteurs et lectrices auront remarqué que les contenus de ces listes sont tous consacrés d'un point de vue critique à la mondialisation, notamment économique et financière.

2. Traduction libre de : « Creative, interactive communication requires a plastic or moldable medium that can be modeled, a dynamic medium in which premises will flow into consequences, and above all a common medium that can be contributed to and experimented with by all. Such a medium is at hand – the programmed digital computer. Its presence can change the nature and value of communication even more profoundly than did the printing press and the picture tube, for, [...] a well-programmed computer can provide direct access both to informational resources and to the processes for making use of the resources ». (1968, p. 22).

3. Nancy K. Baym (1998) estime que les études ont été orientées dans un premier temps vers les usages de l'ordinateur à des fins organisationnelles, les premières questions posées étant consacrées aux processus de travail et à la prise de décision en groupe. Steve G. Jones (1998) note également que la majorité de la littérature qui traite de la CMO est demeurée liée à une perspective organisationnelle à partir de l'étude de l'introduction des ordinateurs dans les lieux de travail. Les travaux ont aussi souvent porté sur la notion de communauté. Licklider et Taylor affirmaient déjà en 1968 que la formation de communautés ne se ferait pas sur une localisation dans l'espace commun (« common location ») mais sur l'intérêt commun (« common interest »). Mais ce sont les travaux d'Howard Rheingold (1993) qui ont mis l'accent sur la possibilité pour les personnes de choisir leurs communautés d'appartenance qui sont souvent considérés comme étant incontournables même si les conclusions optimistes de l'auteur sont parfois critiquées.

4. Des protocoles de base TCP/IP aux applications telles que FTP, Telnet, le courrier électronique, les listes de diffusion/discussion en passant par certains logiciels comme NCSA Telnet, logiciel Telnet pour Macinstosh ou Pine, logiciel de courrier électronique pour Unix.
5. L'IETF est présenté comme un organisme indépendant dont les collaborateurs et collaboratrices réfléchissent à l'évolution technique d'Internet. Ses groupes de travail sont ouverts à tous afin de bénéficier des contributions des universitaires, chercheurs-ses, ingénieurs-es des secteurs public et privé du monde entier.
6. À titre d'exemple, les caractéristiques du protocole qui régit le courrier électronique ont été spécifiées par John Postel en 1983 dans le cadre du RFC 821.
7. Une synthèse plus approfondie est disponible dans un texte intitulé « Dynamiques d'échanges publics sur Internet entre nonnes et usages » publié dans l'ouvrage collectif *Internet, nouveau espace citoyen ?* (George, 2002b).
8. En anglais *smileys.* Le traducteur du texte, Jean-Pierre Kuypers, emploie le terme de « souriard ».
9. Finalement, mais sans doute est-ce moins pertinent pour notre propos concernant la délibération publique, Susan Herring mentionne également ce qu'elle appelle l'interaction hyperpersonnelle. C'est le cas lorsqu'on participe à plusieurs échanges à la fois. Sur le principe du multi-fenétrage qui permet le multi-tâches, il y a par exemple possibilité d'adopter plusieurs personnalités en fonction de ou des interlocuteur(s). La stimulation est maximum et le risque d'ennui est minimum selon Susan Herring. En revanche, le face-à-face limite les interactions simultanées multiples. C'est pourquoi il est plus intéressant dans le cas de la CMO de parler de communication hyperpersonnelle plutôt que de communication interpersonnelle, affirme-t-elle.
10. Au sein de la communauté des chercheurs et chercheuses français, AgoraSFSIC constitue un bon exemple de liste dont le contenu est suffisamment précis pour qu'il n'y ait jamais eu de débat portant sur la liste elle-même. Ce n'est d'ailleurs pas une liste de débats et la présence d'échanges de ce genre demeure quasi-nulle.
11. Voir notre texte intitulé « La question des inégalités au coeur des usages de l'Internet » (2002).
12. Il est possible de parler de « culture informatique » à la confluence de trois types d'observations : une utilisation individuelle intensive de l'ordinateur et d'Internet qui aboutit à une certaine maîtrise, leur intégration dans la vie quotidienne et la formation de groupes liée au partage d'une même passion. L'un des exemples les plus intéressants est fourni par l'ensemble des personnes qui ont contribué au développement du logiciel libre Linux (on pourrait dire de même à propos du développement de l'IRC').

AUTEUR

ÉRIC GEORGE

Professeur, Département de communication – GRICIS, Université d'Ottawa

Systèmes participatifs sur Internet : vers une nouvelle ère de la délibération publique ?

Laurence Monnoyer-Smith

1 « L'impératif délibératif », selon l'expression de L. Blondiaux et Y. Sintomer, semble se propager au-delà de l'espace public classique pour conquérir les espaces virtuels où citoyens et élus trouveraient de nouveaux modes de discussion et participeraient à l'invention de nouvelles modalités de la décision politique. Nous avons ainsi vu fleurir en Europe de multiples initiatives locales ou nationales utilisant les possibilités offertes par de nouvelles plate-formes de délibération sur le net pour imaginer des processus délibératifs intégrant de nombreux partenaires. Consultations nombreuses du parlement Britannique, Démarche d'Utilité Concerté pour un Site Aéroportuaire International (DUCSAI), programme Nordpole au Danemark, consultations au sein de l'Environment Public Agency aux États-Unis, très nombreux sont les organismes publics qui mettent en place des outils informatiques parfois complexes pour favoriser ou soutenir un débat public élargi.

2 Toutes ces initiatives n'ont cependant pas le même statut : certaines se contentent de mettre en place un forum d'expression libre pour les citoyens les plus concernés par une question particulière, d'autres intègrent la délibération au cœur du processus décisionnel. Ce développement extrêmement anarchique des systèmes dits « délibératifs » répond ainsi à des logiques multiples. Il est souvent le fait de quelque technophile passionné au sein des grandes administrations ou des municipalités qui les mettent en œuvre. Mais il répond également, dans de nombreux cas en Europe et aux États-Unis, à une volonté d'accroître la légitimité des décisions prises dans certains domaines controversés (comme ce fut le cas de la consultation américaine sur la réforme de l'Environment Public Agency), à une volonté sincère de faire évoluer les modes de gouvernance (comme en Écosse – Macintosh A., Davenport E., Manina A., Whyte A., 2002 – et en Estonie) ou plus simplement d'améliorer la remontée des données du terrain (c'est l'objectif affiché par les multiples consultations organisées par le parlement britannique).

Pour ce faire, on a à peu près tout essayé, du simple forum à la plus complexe des plate-formes participatives à durée aménagée.

3 Le présent article s'inscrit dans le cadre d'un contrat de recherche en cours au sein du programme « Concertation, décision, environnement » du Ministère de l'Écologie portant sur une étude de cas : celui du débat organisé par Pierre Zémor alors Président de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), sur le 3e Aéroport parisien entre février et octobre 2001 dans le cadre d'une procédure exceptionnelle n'entrant pas encore dans les attributions de la CNDP, la DUCSAI[1]. Dans un premier temps, nous avons procédé à une comparaison internationale de débats similaires afin d'éclaircir empiriquement une série d'interrogations sur les bénéfices réels des procédures délibératives mises en place par les institutions publiques : parvient-on à un réel consensus ou au mieux des « désaccords raisonnables » selon l'expression de Guttmann et Thompson (1996) et en tout état de cause, cela est-il souhaitable ? La médiatisation de la délibération via Internet est-elle le lieu de la délibération ou, comme B. Page (1996) le relève à propos des médias, cette technologie est-elle inappropriée ? L'instrumentalisation sous-jacente à chacune de ces procédures est-elle compensée par une instrumentalisation croisée au profit des citoyens ? Telles sont quelques unes des questions que nous ambitionnons d'aborder dans ce travail qui doit s'achever en janvier 2005.

4 Nous souhaiterions ici apporter les premiers éléments de notre analyse en nous focalisant sur deux points qui nous paraissent essentiel pour la recherche en matière de procédures délibératives sur Internet. Pour éviter les confusions et imputer à de réelles procédures délibératives les critiques adressées à de simples forums, il convient d'être précis et de définir les différentes formes que peuvent prendre les procédures délibératives sur Internet. Ceci nous permettra de souligner les spécificités des délibérations en ligne par rapport à leur pendant off line et de faire émerger leurs contraintes spécifiques et les éventuelles potentialités nouvelles qu'elles recèlent. Nous mettrons ainsi en évidence le potentiel de créativité inhérent aux délibérations publiques en ligne qui, selon nous, viennent abonder dans le sens du développement de réelles pratiques délibératives, même si elles restent encore imparfaites.

I. LES AMBIGUÏTÉS DE LA DÉLIBÉRATION SUR INTERNET

5 Procédures de délibération, de concertation, de consultation, forums d'expression publique, simples forums de discussion et *chatroom,* déconcertantes sont les formes prises par ces procédures hybrides et innovantes qui visent toutes à faire participer les citoyens à la prise de décision politique à des degrés plus ou moins importants. Ainsi, si tous ces systèmes n'ont pas de visées immédiatement décisionnaires et n'ont certainement pas comme objectif d'atteindre un consensus[2], ils ont cependant comme objectif commun d'ouvrir à tous ceux qui pourraient se trouver affecté par une décision la possibilité d'argumenter au sein d'un débat organisé sur cette dernière. On retrouve ici la définition du public de Dewey (1927) reprise par J. Elster (1998) dans sa définition de ce qui constitue le cœur de la démocratie délibérative et à laquelle nous nous rattachons. Toutefois, la nature du débat, le nombre de participants, l'attention effectivement portée par les pouvoirs publics aux résultats de la délibération, les biais introduits par les contraintes techniques constituent autant de limites à la nature délibérative des procédures en ligne, au point parfois d'en dénaturer le processus.

6 Il nous a donc semblé nécessaire de proposer une grille de lecture des types de délibérations expérimentées jusqu'à maintenant sur Internet en relisant l'analyse de Fourniau et Chambat (2001) qui propose une dichotomie des modes d'implication du citoyen en matière d'action publique.

LES NIVEAUX D'IMPLICATION DU PUBLIC DANS LA DÉCISION

7 Selon ces auteurs, le déficit de légitimité dont souffre l'action publique, l'intégration progressive dans la planification des dimensions environnementales et d'aménagement du territoire et la nécessité de la transparence décisionnelle conduit progressivement l'État à intégrer, y compris en amont de la prise de décision, les revendications et les positions des acteurs. Ainsi, pour Chambat et Fourniau, l'organisation des débats publics répond d'abord à « un déficit de légitimité du politique, au débordement par des pratiques démocratiques réactives des temps et des lieux de la démocratie instituée ou gouvernante » (Chambat, Fourniau, 2001, p. 12).

8 Pour répondre à ces contraintes nouvelles, l'action publique a dû progressivement se soumettre à trois exigences spécifiques relatives à la mise en discussion publique des décisions d'aménagement : l'information, la concertation et la participation. L'exigence d'information trouve ses sources dans une conception paternaliste de la politique selon laquelle il suffit d'expliquer aux habitants le choix des pouvoirs publics pour que ceux-ci y adhèrent. Engagée il y a plus de 20 ans en matière d'accès aux documents administratifs, elle constitue la première étape des processus de consultation qui se développent à partir des années 70 et qui incluent désormais une remontée du terrain sous forme de suggestions et de critiques. La concertation apparaît dans les années 90 suite aux conflits durs sur le TGV Méditerranée, le tunnel du Somport, le Canal Rhin-Rhône etc. Il s'agit ici non plus seulement de recueillir les doléances des habitants mais de reconnaître un réel pouvoir de négociation aux acteurs touchés par une décision d'aménagement du territoire : la concertation constitue un partage de la décision et donc procède à une redistribution du pouvoir. Toutefois, le maître d'ouvrage reste libre du choix de ses interlocuteurs et n'est pas légalement lié par les résultats de la procédure de négociation. C'est la loi Barnier qui institue la Commission Nationale du Débat Public en 1995 et la Loi sur la Démocratie de Proximité en 2002 qui en étend les attributions, qui consacrent la montée en puissance de la reconnaissance d'un droit à la participation plus large et au débat public en amont de la décision. Pour Fourniau et Chambat, le débat public introduit une « nouvelle représentation des rapports entre participation et décision » au sein de notre culture politique extrêmement réticente jusque-là à les conjuguer ensemble.

9 Toutefois, comme le mentionnent les auteurs, malgré d'importantes évolutions dans les rapports entre citoyens et l'État, ce dernier ne considère pas (encore) que ces procédures autorisent un véritable partage du pouvoir décisionnaire et les différentes administrations l'interprètent souvent dans son acception la plus restrictive. Ils en appellent donc à la reconnaissance d'un principe de délibération mieux adapté aux situations de constructions des problèmes publics, qui substitue une légitimité procédurale à une légitimité libérale ou républicaine tout en reconnaissant les difficultés que l'institutionnalisation d'un tel principe posent.

LES FORMES DE LA DÉLIBÉRATION SUR INTERNET

10 L'étude des sites web qui mettent en place des procédures de « consultation, concertation, délibération, débat public etc. », montre qu'il est difficile d'utiliser ces catégories. En effet, si nous pouvons facilement caractériser la première (information) et que nous pouvons trouver des exemples de la 3e (participation), la concertation n'a pas de pendant on-line. Celle-ci est en effet réservée à un échantillon réduit de personnes choisies par le maître d'ouvrage, en général directement touchées par le projet en discussion et représentatives des acteurs concernés. En revanche, la participation et la délibération peuvent prendre des formes très hétérogènes sur Internet et c'est d'ailleurs là que résident ses potentialités.

11 À la différence de la typologie précédente, celle que nous proposons ne veut pas seulement faire la distinction entre le degré de partage du pouvoir décisionnaire (plus ou moins fort selon que l'on va de l'information à la participation) et la qualité des participants mais inclure également le degré d'implication des acteurs dans une procédure participative par l'usage des potentialités offertes par un dispositif à forte dimension technique (mais pas seulement comme dans le cas de la DUCSAI qui est un dispositif hybride). La technicité des systèmes et leur complexité conduit souvent à confondre potentialités du débat et usage effectif du dispositif. Nombreux sont ainsi les cas où les usages effectifs du dispositif limitent la portée du débat : dans le cadre de notre étude du site de la DUCSAI par exemple, certains internautes soulignent ainsi régulièrement l'absence de réponses à leurs questions précises de la part des autorités publiques et avouent leur sentiment de débattre dans le vide. La description du dispositif est ainsi loin de caractériser sa nature délibérative, encore faut-il aller plus loin et déterminer la nature des acteurs qui interviennent, leurs stratégies et les usages qu'ils font de la procédure. Notre analyse repose donc à la fois sur l'usage des dispositifs, leur configuration interne et la perception qu'en ont les usagers (c'est à dire sur l'interactivité des systèmes – Kiousi 2002) et sur leur degré d'impact sur le processus décisionnaire. La dimension usage ici est fondamentale puisqu'elle conditionne la nature et l'ampleur de la délibération et donc son impact sur la décision. La typologie que nous proposons peut correspondre donc non seulement à la configuration interne des systèmes mais également à l'usage qui en est fait : des systèmes très complexes non utilisés ressortiront ainsi du premier niveau même s'ils sont configurés de façon à servir de support pour une délibération plus avancée. Nous proposons ainsi de distinguer trois formes de participation démocratique sur Internet :

- *L'information* : aujourd'hui, tous les portails permettant des téléchargements (CNDP, EPA, Assemblées parlementaires etc.) offrant aux acteurs des éléments d'information sur un projet particulier. Certains proposent des retours élémentaires sous forme de mail adressé à l'institution qui le met en place, sans que cela se retrouve toujours sur un forum d'ailleurs. La mise à disposition d'information est une des fonctionnalités d'Internet les plus utilisées par les usagers : selon le sondage 2002 Nelson-Sofrès sur les usages politiques d'Internet, la recherche d'information constitue la principale motivation à la consultation des sites gouvernementaux pour les français, loin devant la réalisation de transaction et le téléchargement de fichiers administratifs[3].
- *La consultation* : Elle prend la forme de sites partiellement dédiés qui organisent des consultations sous forme d'envoi de e-mails ou de participation à des forums de discussion, offrant ainsi parfois une possibilité de discussion entre les acteurs. Ces sites hébergent en

général de nombreuses consultations dans des domaines très divers. Citizenspace[4] mis en place par le *Cabinet Office of the e-envoy* en Grande-Bretagne organise ainsi régulièrement des consultations citoyennes en fonction du calendrier du gouvernement : sur les politiques de santé, sur le protocole de Kyoto, sur la protection des animaux pendant leur transport etc. La pratique de la consultation sur Internet est très répandue en Grande-Bretagne où elle fait partie intégrante de la procédure de décision politique : sans être obligatoire, cette pratique est fortement encouragée par le Premier Ministre et régie par un « Code de la Consultation » auxquels doivent se soumettre les administrations qui y recourent[5]. Une réforme de ce code datant de novembre 2000 fait également l'objet… d'une consultation.

12 Certaines consultations sont très techniques : ainsi, celle mise en place par les villes de Durham et Sheffield en partenariat avec le Social Security Committee sur le fonctionnement des systèmes d'aides au familles en difficulté proposait aux citoyens de s'exprimer sur les détails de la politique d'aide aux familles. La consultation ne se cantonne donc pas a priori aux sujets mobilisateurs susceptibles d'avis polarisés et tranchés mais s'inscrit dans une démarche courante de remontée des données et des suggestions du terrain. L'objectif du gouvernement britannique est très clairement d'en faire un outil performant au sein du processus législatif, une fois les expériences en cours rodées. La consultation est toujours limitée dans le temps, très ouverte aux participants (vous pouvez vous exprimer de l'étranger, et votre point de vue est pris en compte). Ici tous les citoyens sont potentiellement considérés comme experts des systèmes qu'ils doivent juger à un titre où à un autre et le gouvernement prend officiellement en compte la richesse qualitative des opinions formulées par les participants. Toutefois, les interactions entre individus sont rarement possible techniquement, les objectifs étant, selon le site de UKonline, les suivants : « *to allow government to tap the widest source of information possible and thus improves the quality of decisions reached ; alerts policy makers to any concerns and issues not picked up through existing evidence ; helps to monitor existing policy and whether changes are needed.* »

13 - *La délibération.* La délibération doit ici s'entendre dans un sens discursif (Dryzek, 2000) et ne cherche pas l'émergence d'un consensus : il s'agit avant tout de donner à chacun une visibilité argumentative sans enfermer le débat dans une exigence de consensus. Ceci correspond d'ailleurs davantage à la culture européenne qu'américaine où la recherche de l'accord est souvent au cœur des procédures délibératives (Coglianese, 2000). Techniquement, elle prend toujours la forme de sites totalement dédiés, avec une adresse spécifique qui ne fait pas toujours de référence directe aux organisateurs. C'est ainsi le cas aux États-Unis du *National dialogue on Public Involement in EPA decisions*[6] (Dialogue national sur les débats publics de l'Agence de protection de l'environnement), de *Commbill.net* en Grande-Bretagne (débat sur un projet de loi sur la communication), du portail TOM en Estonie qui organise la participation des citoyens à la procédure législative, et des systèmes d'information géographiques naissants (Kingston, 2002). Les sites sont plus complets que ceux destinés à la consultation mais également plus complexes à utiliser et s'accompagnent souvent d'un suivi off-line (tenue de réunions publiques, compte-rendus dans la presse etc.), comme dans le cadre de la DUCSAI, – dont on doit cependant dire que l'usage la rapproche davantage de la consultation que de la délibération–. La délibération se caractérise toujours par une démarche d'inscription des participants, sachant que certains acteurs sont a priori mobilisés et fortement incités à participer par le maître d'ouvrage ce qui ne va pas sans définition de l'acteur « légitime ». Cependant, les restrictions à la participation à la délibération restent l'exception[7]. Du fait

de l'engagement des pouvoirs publics à donner suite au processus d'une façon plus ou moins immédiate et légale, les procédures sont souvent spécifiées, très cadrées et très informées. On retrouve ainsi des exigences procédurales formulées par Elster (1998), qui résultent cependant plus d'un apprentissage et d'une lente construction que d'une volonté marquée a priori. Ainsi, la plupart des expériences qui ont fait l'objet d'analyse soulignent la nécessité d'encadrer les débat par une organisation thématique, de proposer des résumés réguliers des débats etc. Les tâtonnements sont nombreux et les ajustements fréquents, mais on peut noter une nette tendance à la procéduralisation des délibérations.

14 Selon nous, ces formes de débat sur Internet nous font bien entrer dans le cadre d'une conception habermassienne de la démocratie selon laquelle « les procédures et les conditions communicationnelles de la formation démocratique de l'opinion et de la volonté fonctionnent comme l'écluse la plus importante d'une rationalisation au moyen de la discussion des décisions que prennent un gouvernement et une administration liés par les lois et par la justice. » (Habermas, 1997, p. 324). Il reste que ces procédures sont relativement rares, même si elles tendent à devenir un idéal normatif : ainsi, en Grande-Bretagne, la Hansard Society dirigée par le Pr. Stephen Coleman propose des « guidelines » pour procédures délibératives sur Internet qui s'inspirent directement de la théorie de la discussion habermassienne et s'affiche ouvertement comme le promoteur d'une nouvelle forme de démocratie délibérative[8]. C'est cette approche qui guide actuellement les services du Cabinet Office of the e-envoy (agence chargée du développement de la démocratie électronique et de la e-administration) auprès duquel la Hansard Society joue le rôle de « think tank ».

15 L'erreur de croire que la mise en place de ces systèmes techniques complexes suffit à créer de la délibération, si elle tend à disparaître à mesure que les expériences s'accumulent, persiste cependant. Ainsi, de nombreux projets européens du début du V e Programme-Cadre qui proposaient des plate-formes délibératives (comme les projets Eden, Webocracy et euro-citi) se sont réduits comme peau de chagrin à de simples instruments de sondage à disposition des élus locaux, faute d'avoir suffisamment impliqué les citoyens et d'avoir analysé en profondeur les modalités de leur participation à la politique locale, confirmant *a posteriori* l'hypothèse récurrente de la difficile sinon impossible participation des citoyens à la politique locale[9]. Obnubilés par leur dimension technique, les ingénieurs concepteurs de ces projets se sont ainsi largement fourvoyés en imaginant des outils inadaptés à leurs usagers (Monnoyer-Smith, 2002). Les expériences actuelles ont tenu compte de ce risque de décalage entre concepteurs et usagers et font désormais preuve d'inventivité pour associer procédures en ligne et délibération off-line, favorisant un apprentissage politique local des technologies de l'information et de la communication dans un certain nombre de communes (à Brest, à Rennes, à Vandœuvre-lès-Nancy notamment[10]).

16 Certaines expériences étudiées se sont révélées hybrides ou en évolution : des procédures de consultation font l'objet d'une telle appropriation qu'elles présentent de vraies caractéristiques délibératives. L'importance des échanges argumentatifs rationnels et l'atteinte d'une taille critique qui finit par lier les pouvoirs publics ont fait du site de Lewisham un exemple de politique délibérative (Moussalli et Stokes, 2002). À l'inverse, certains sites à fort potentiel ne s'épanouissent pas en véritable délibération faute d'usagers et/ou de volonté politique clairement affichée, comme c'est le cas du site de la DUCSAI.

II. UNE DÉLIBÉRATION ORIGINALE AUX MULTIPLES CONTRAINTES

17 En ce qui concerne les procédures qui relèvent de la 3e catégorie, certaines particularités les distinguent des délibérations off-line. Il faut ici noter que les impératifs techniques inhérents à ces systèmes ont favorisé l'émergence de certaines normes procédurales, issues de l'échange d'expérience et de l'observation entre les pionniers de la délibération en ligne.

18 La temporalité : toutes les expériences sont inscrites dans une temporalité originale par rapport à la délibération off line et par rapport à la consultation : elles durent souvent entre 2 et 5 semaines.

19 Le nombre de participants : il est incontestablement plus élevé que dans le cas de délibérations classiques, même dans les cas où la participation est considérée comme faible eu égard à l'impact potentiel d'internet. Plus de 1500 inscrits dont 320 personnes actives (ie. qui ont posté des mails et débattus en ligne) de provenances géographiques très diverses ont ainsi participé au débat sur l'Environment Protection Agency aux USA en 15 jours ; on compte également 373 inscrits dont 136 actifs dans le cadre de la délibération sur la réforme sur la Communication et L'Audiovisuel en Grande-Bretagne en 4 semaines. La diminution de la contrainte de temps et la flexibilité offerte aux participants constitue ainsi un facteur déterminant dans le succès des consultations. L'implication varie selon leur degré d'expertise et d'engagement politique/social/intellectuel sur le sujet et l'on constate dans toutes délibérations que seule la moitié des inscrits participe en général activement au débat. Celui-ci a donc un écho bien supérieur dans l'espace public que ne le laisse supposer une comptabilisation simple du nombre de messages postés. La participation est cependant encore faible dans de nombreux cas en comparaison à la population-cible : la diffusion de l'existence même de ces procédures reste encore trop souvent confidentielle et la maîtrise technique constitue un frein puissant à son développement.

20 L'ouverture : les systèmes délibératifs sur Internet marquent une volonté d'ouverture et d'hybridation (au sens de Callon et alii, 2000) très forte : elle passe par la reconnaissance d'un savoir d'expert dans la population qui favorise une gestion de « l'amont » en permettant à des personnes d'entrer en cours de débat, de s'identifier et non plus d'être identifiés (Fourniau 2001).

21 La gestion de l'information en ligne : les potentialités d'Internet sont très exploitées pour offrir aux participants une grande variété d'informations sous des formats multimédias de plus en plus complexes. Les délibérations qui combinent du off et du on-line intègrent en général sur leur site cette dimension d'hybridation par une série de renvois audio-visuels qui permettent de redonner une cohérence à l'ensemble du dispositif. Dans le cadre de la DUCSAI, cette cohérence est d'ailleurs davantage perceptible en ligne qu'hors ligne où les participants appréhendent plus difficilement la complexité du dispositif de délibération.

22 Créativité dans l'organisation : on constate une grande variété dans l'organisation des procédures qui se réfèrent parfois explicitement à des expériences précédentes. Les délibérations s'observent entre elles et échangent leurs doutes et leurs questionnements.

La présence de chercheurs au sein des équipes d'évaluation favorise ce phénomène d'apprentissage.

23 Ainsi, en Grande-Bretagne, le rôle joué par la Hansard Society est déterminant dans la construction des délibérations en ligne. En France, la délibération DUCSAI a été largement inspirée par les travaux de S.Vallemont, P. Lascoumes et M. Callon : son initiateur P. Zémor, le revendique explicitement dans son ouvrage *Pour un meilleur débat* public (2002). Aux États-Unis, des chercheurs comme J. Fishkin contribuent aux expériences de mise en ligne des sondages délibératifs (2003). Ainsi sont apparues les pratiques de thématisation des débats adaptée à l'évolution des discussions permettant de sérier les questions traitées dans le temps et de mieux organiser les débats, les pratiques de compte-rendus et l'organisation des informations à diffuser aux participants.

24 Les contraintes techniques importantes liées aux phénomènes d'appropriation et d'équipement doivent être prises au sérieux : elles structurent les formes de la participation, sans totalement les déterminer, plus encore que dans le cas de débats off-line. Depuis les premiers forums délibératifs de la fin des années 90 à l'organisation complexe des sites les plus récents, les phénomènes d'appropriation des supports techniques ont conduit les maîtres d'ouvrages à orienter les débats dans un sens plus interactif, à écouter davantage les participants mais également à les prendre plus au sérieux. On constate ainsi que les systèmes anglais et écossais ont progressivement intégré la nécessité de la création d'interlocuteurs mandatés par les institutions maître d'ouvrage pour faire progresser la délibération lorsque les participants sont demandeurs d'informations (Coleman, Hall et Howell, 2002). Dans le cadre de notre observation du forum DUCSAI, nous avons pu constater au cours de nos entretiens que les acteurs intégraient également dans leurs stratégies les supports techniques pour faire valoir leur position et l'argumenter. Ainsi, les informations diffusées sur le site et par les liens du site ont permis à certaines associations de compléter leur argumentation, de la diffuser en ligne mais également hors ligne lors des débats publics. La temporalité plus longue des débats favorise cet usage stratégique du web pendant la délibération. Ainsi que nous l'avions montré ailleurs, les dispositifs techniques structurent et sont structurés par les usagers (Maigret, Monnoyer-Smith, 2000).

25 La délibération est chronophage : elle nécessite une forte implication sur un temps long, parfois difficile à gérer, même si sa disponibilité permanente autorise une souplesse dans la gestion du temps qu'apprécient les internautes.

26 Elle créée des attentes spécifiques qui n'ont pas toujours été mesurées par les organisateurs : réponses à des questions précises, des résumés pour permettre un rattrapage des commentaires (très nombreux) et des synthèses régulières sont souvent demandées. Mais la grande exigence reste qu'un véritable engagement soit pris par les institutions organisatrices sur l'utilisation réelle de la délibération. L'importance de l'investissement doit être contrebalancée par une réelle volonté politique. Nombreuses sont ainsi les remarques désabusées sur le site de la DUCSAI sur la finalité de la délibération. Lorsque les enjeux apparaissent clairement définis, ce type de messages a tendance à disparaître. La question de l'articulation de la délibération avec le système politique, si complexe sur un plan théorique, trouve ici un écho particulier. Si les maîtres d'ouvrage font souvent profession de sincérité dans l'attention portée à la délibération, ce n'est pas le cas de tous les acteurs parties prenantes à la délibération. Sans pouvoir aller plus avant dans cette discussion ici, nous voudrions seulement souligner que dans plusieurs cas, dont celui de la DUCSAI, nous avons constaté ce qu'Elster appelle « la force

civilisatrice de l'hypocrisie » (1998). En faignant même de participer pleinement au débat, certains acteurs se sont ainsi engagés dans le cadre de la DUCSAI dans une rediscussion de fond sur les conditions d'évaluation de l'augmentation du nombre de passagers sur les aéroports français alors même qu'a priori la question de l'opportunité du 3e aéroport parisien ne faisait pas partie du débat et que seule la localisation devait être discutée. Ainsi, le maître d'ouvrage, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), a été contrainte de remettre à plat son raisonnement justifiant la construction d'un aéroport supplémentaire alors que de l'aveu même des membres de la DGAC ce fait était tenu pour acquis par l'administration compétente ! Le poids de l'argumentation développée par les associations n'a pas été suffisamment fort pour, dans le cadre de la procédure, interrompre le processus de détermination de la localisation aéroportuaire. Il a en revanche convaincu suffisamment d'élus pour remettre en cause toute la procédure bien avant les élections présidentielles de 2002 : G. de Robien, élu de la Somme, en fut ainsi convaincu avant de devenir Ministre des Transports et de remettre en cause les conclusions de la Commission DUCSAI.

27 Ces procédures nécessitent des grandes campagnes de communication pour inciter à la participation : l'absence de publicité est souvent une cause de l'échec des consultations ou des délibérations du fait du manque de participants. En revanche, leur durée vient en partie compenser cette faiblesse : la procédure offre au public potentiel (dans le sens de Dewey) le temps de se concevoir comme public, en particulier lorsque le débat fait émerger des problématiques nouvelles, ce qui est souvent le cas dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

III. CONCLUSION

28 En conclusion, nous souhaiterions revenir plus en amont sur l'évolution des modes de légitimation de la décision politique que cette extension de la délibération porte, selon nous, en germe. Nous constatons en effet que le développement de ces systèmes délibératifs traduit une « dé-technicisation » du débat politique et une plus importante « discutabilité » (Barthe, 2001) d'un grand nombre de thématiques. L'explosion de ces procédures accompagne un mouvement de partage de la décision, sinon en France du moins dans de nombreux pays européens et aux USA (ici l'exigence de consensus rend les délibérations plus difficiles) y compris dans des domaines d'une extrême technicité. Elle participe de l'idée selon laquelle la légitimité résulte moins de la régularité de la décision que de la procédure qui l'a faite émerger. Certainement, la reconnaissance d'une expertise réelle dans les citoyens est le signe d'une tendance à la réflexivité des sociétés modernes, qu'elle prenne son origine dans l'évolution du rapport au risque comme le propose U. Beck ou dans l'affirmation du paradigme communicationnel d'Habermas, ou les deux.

29 Ceci n'est pas sans conséquences sur la conception de la citoyenneté : le développement d'outils communicationnels et de leurs usages dans la pratique politique remet en cause les clivages classiques des modes de citoyenneté et offre de nouvelles potentialités de participation, qui, sans remettre en cause la démocratie représentative, permettent une plus grande implication du citoyen dans le politique.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

BACQUE M.-H., SINTOMER Y. [2001], « Gestion de proximité et démocratie participative », *Les annales de la recherche urbaine,* n° 90 : 148-155.

BARTHE Y. [2002], « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *Polilix*, Vol. 15, n°57 : 57-78.

BEIERLE T. B. [2002], *Democracy on line. An evaluation of the National Dialogue on Public Involvement in EPA decisions,* Washington, RFF Report. http://www.rff.org/rff/Documents/RFF-RPT-demonline.pdf

BLONDIAUX L. [2001], « La délibération, norme de l'action publique contemporaine ? », *Projet,* n° 268 : 81-90.

BLONDIAUX L., SINTOMER Y. [2002], « L'impératif délibératif », *Politix,* Vol. 15 n° 57 : 17-35.

BOY D., DONNET KAMEL D., ROQUEPLO P. [2000], « Un exemple de démocratie participative "La conférence de citoyens" sur les organismes génétiquement modifiés », *Revue française de science politique,* vol. 50, n° 4-5 : 779-809.

CALLON M., LASCOUMES P., BARTEIE Y. [2000], *Agir dans un monde Incertain. Essai sur la démocratie technique,* Paris, le Seuil.

COGLIANESE C. [2000], « Is Consensus an Appropriate Basis for Regulatory Policy ? », Eric ORTS and Kurt Deketelare, eds., *Environmental Contracts : Comparative Approaches to Regulatory Innovation in the United States and* Europe, Kluwer Law International, p. 93-113. http://ksghome.harvard.edu/~.CCoglianese.Academic.Ksg/Pragmatism&Consensus.pdf

COGLIANESE C. [2003], « Dœs Consensus Work ? A Pragmatic Approach to Public Participation in the Regulatory Process », Alfonso Morales ed., *Renascent Pragmatism : Studies in Law and Social Science,* Ashgate Press. http://ksgnotes1.harvard.edu/Research/wpaper.nsf/rwp/RWP01012/$File/rwp01_012_coglianese.pdf

COHEN J.R. [1994], « Critical viewing and participatory democracy », *Journal of Communication,* Vol. 44, n° 4 : 98-113.

COLEMAN S., GOTZE J. [2001], *Bowling Together : Online Public Engagement in Policy Deliberation,* Londres, Hansard Society. http://bowlingtogether.net/bowlingtogether.pdf

COLEMAN S., HALL N., HOWELL M. [2002], *Hearing voices. The experience of Online Public Consultations and Discussions in the UK,* Londres, Hansard Society Publishing.

DAHL R.A. [1997], « De la démocratie délibérative. Comment réformer le système de santé ? », *Le débat,* nov./déc. : 83-89.

DEWEY J. [1927], éd. Française 2003, *Le public et ses problèmes,* Pau, Université de Pau, Farrago, éd. Léo Scheer.

DRYZEK J. S. [2000], *Deliberative Democracy and Beyond. Liberals, Critics,* Contestations, Oxford, Oxford University Press.

ELSTER J. [1998], *Deliberative Democracy,* Cambridge, Cambridge University Press.

FOURNIAU J.-M. [2002], « Concurrence entre collectivités ou débat public : les ambiguïtés de la Ducsai », *Responsabilité et Environnement,* n°26 : 19-22

FOURNIAU J.-M. [2001], « Le débat public, une procédure décisive pour fonder le droit à la participation », Vallemont (S.) (ss. dir.), *Le débat public : une réforme dans l'État,* Paris, LGDJ, p. 149-161.

FOURNIAU J.-M. [2001], « Le conflit du TGV méditerranée : la structuration d'un espace public de discussion de la légitimité des décisions », Donzel A. (dir.), *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise,* Paris, Maisonneuve et Larose, p. 467-485

GUTTMAN A., THOMPSON D. [1996], *Democracy and disagreement,* Cambridge, Harvard University Press.

HABERMAS J. [1997], *Droit et Démocratie. Entre faits et normes,* Paris, Gallimard.

HAUPTMANN E. [1999], « Review Essay : Deliberation, Legitimacy, Democracy », *Political Theory,* vol. 27, n° 6.

IYENGAR S., LUSKIN R.C., FISHKIN J. S. [2003], « Facilitating Informed public opinion : Evidence from face to face and online deliberative pools. » http://cyberlaw.stanford.edu/events/archives/DeliberativePolling.doc

KINGSTON R. [2002], « The role of e-govemment and public participation in the planning process », XVI AESOP Congress, Grèce. http://www.ccg.leeds.ac.uk/democracy.

KIOUSI S. [2002], « Interactivity : a concept explication », *New Media and Society,* Vol. 4 n°3 : 355-383.

LASCOUMES P. [2002], « "Débat public" ou "mise en public d'un débat" ? Éléments d'évaluation de la méthode "Ducsai" », *Responsabilité et Environnement,* n° 26 : 35-41.

LASCOUMES P. [2002], « La Ducsai, quel exemple de débat public ? », *Responsabilité et Environnement,* n° 26 : 17-18.

MACINTOSH A., DAVENPORT E., MANINA A, WHYTHE A. [2002], « Technolgy to support participatory democracy », Grônlund (A.) (dir.), *Electronic Governement : design, applications and management,* Umea, Idea Group Publishing, Suède, p. 223-245.

MAIGRET E., MONNOYER-SMITH L. [2000], « Des caméras dans un Conseil : portée et limites de l'expérience d'Issy-les-Moulineaux », *Hermès,* n° 26-27, p. 141-158.

MANIN B. [1985], « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le débat,* n° 33.

MONNOYER-SMITH L. [2002], « E-citizenship, a roadmap for 2010 », *EVE international conference : E-democracy, scenarios for 2010,* Paris, 15-16 Octobre.

MOUSSALLI A., STOKES C. [2002], « Bridging the Digital Divide with AVANTI technology », in Traunmüller R., Lenk K. *Electronic Government,* Berlin, Springer, p. 344-350.

PAGE B. [1996], *Who deliberates ? Mass media in modern democracy,* Chicago, University of Chicago Press.

VALLEMONT S. [2002], « La démarche Ducsai ou le difficile apprentissage du débat public », *Responsabilité et Environnement,* n° 26 : 43-47.

ZÉMOR P. [2003], *Pour un meilleur débat public,* Paris, Presses de Sciences Po.

NOTES

1. Contrat signé en partenariat avec le CNRS, Laboratoire Communication et Politique et l'Université de Technologie de Compiègne, couvrant la période janvier 2003-janvier 2005.
2. Ce qui selon nous, n'est pas un obstacle à leur qualification de « procédure délibérative », ainsi que l'argumente John S. Dryzek : « In a pluraslistic world, consensus is unattainable, unecessary and undesirable. More feasible and attractive are workable agreements in which participants agree on a course of action, but for different reasons ». (2000, p. 170).
3. Taylor Nelson Sofrès, *Le e-gouvernement en France,* Rapport annuel novembre 2002, p.14.
4. http://www.ukonline.gov.uk/CitizenSpace/CitizenSpace/fs/en
5. La pratique de consultation est ainsi définie : « Consultation – involving the public in the work of government has become an integral part of the policy-making process. It is not simply about more open-government, although that too is important, it is about making policies more effective by listening to and taking on-board the views of the public and interested groups. »
6. Rapport disponible sur le site de la fondation Resources for the future, www.rff.org.
7. Comme en Estonie par exemple. Ceci s'explique cependant par l'inscription de la délibération dans la procédure législative.
8. Ainsi, Stephen Coleman introduit-il son rapport *Bowling together : online public engagement in Policy deliberation* : « Our main concern in this report is with a forth model of e-democracy which is undoubtedly the most difficult to generate and to sustain : online public engagement in policy deliberation. The emphasis here is upon the deliberative element within democracy. This has little to do with technological innovation and much to do with new thinking about how to enrich the democratic process (See Bohman, Dryzek, Fishkin, Yankelovitch). (2001, p. 5).
9. Entre autres, Blondiaux L., Marcou G., Rangeon F., *Démocratie locale. Représentation, participation et espace* public, Paris, PUF, 1999. Et en particulier, Blondiaux L. « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier. », p. 367-404.
10. Voir le site de l'observatoire des télécommunications dans la ville : www.telecomvilledebat.org.

AUTEUR

LAURENCE MONNOYER-SMITH

Maître de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication Université de Technologie de Compiègne

Vers de nouvelles situations délibératives via internet : espaces publics partiels ou micro-espaces publics ?

Pascal Ricaud

1 Cette contribution est la première étape d'un nouveau projet de recherche guidé par l'ambition d'identifier des conditions et des signes de l'émergence *d'espaces publics délibératifs* à travers le réseau Internet. Il s'agit là d'un angle d'approche s'inscrivant dans le vaste champ des interrogations et recherches actuelles sur les modes et moyens d'appropriation sociale et citoyenne des TIC. C'est aussi un des axes de recherche sur les mutations ou les nouvelles formes émergentes de l'espace public.

2 Ce projet est également motivé par la volonté de réfléchir à une procédure délibérative (ou une méthode) la plus adaptée possible aux caractéristiques d'Internet, espace communicationnel où circulent librement des informations et se crée du lien social, de la (re)connaissance à travers des échanges. Le délibératif, ici, doit être envisagé « (...) comme une méthode (étymologiquement le *chemin à suivre*) de débat mettant en jeu la raison communicationnelle. »[1]

3 Dans mon esprit, cette méthode de débat institue bien-sûr un cadre *(l'espace public délibératif)* pour un usage public du raisonnement ne jouant pas sur le registre de la singularité (affirmation de soi et absence de délibération) mais sur celui de la collectivité (reconnaissance de l'autre, de ses différences et partage au moment de la délibération). Au bout de la chaîne, il devrait y avoir également un temps pour la décision collective. Toute situation délibérative, en fait, devrait se référer aux deux premiers temps du processus démocratique présentés par Jürgen Habermas dans sa théorie de la discussion : le premier délibératif, le second décisionnel[2].

4 Après avoir évoqué les forums et listes de discussion (problème d'un espace de débat d'expression libre mais ne dépassant pas généralement le stade d'une intersubjectivité improductive) et les débats publics mis en place et élargis à Internet par des acteurs

institutionnels (problème d'un espace de débat initié et contrôlé par le Pouvoir), nous pourrons aborder la méthode *Delphi* en tant que procédure délibérative pouvant être adaptée à ce vaste interface d'échange qu'est Internet. D'un point de vue plus conceptuel – nous renvoyant à la question de l'espace public aujourd'hui – et sous la forme d'une conclusion ouverte, nous nous interrogerons sur la nature des espaces publics identifiables à travers les situations de débat les plus abouties actuellement sur Internet. Nous nous appuierons plus particulièrement sur deux concepts que nous délimiterons : ceux d'espace public partiel (Habermas, 1996) et de micro-espace public (Dayan, 1997). En filigrane de cette courte réflexion, nous retrouvons évidemment deux questions fondamentales à propos de ce qu'est et pourrait être l'espace public : Internet reflète t-il « le passage d'un espace public dominé par le politique à un espace public dominé par la question sociale »[3] ? Par ailleurs, comme le postule le modèle classique de la « sphère publique », développé par Jürgen Habermas, « l'espace public est-il autonome vis-à-vis de l'État et du marché »[4] ?

I. LES FORUMS : DES LIEUX D'EXPRESSION ET DE DISCUSSION « LIBRE » ET APRÈS ?

5 Au sens d'une place centrale, d'un espace public compris ici comme un lieu se définissant comme historique *(Mémoire collective),* identitaire *(Sentiment d'appartenance collectif)* et relationnel évidemment, le forum ou l'agora de la Grèce Antique était espace de discussion des affaires publiques, espace de rassemblement du peuple. L'agora désignait aussi cette sphère d'intermédiation entre espace privé et sphère publique... la société civile en fait.

6 S'inscrivant dans un espace géographique et social portant les marques, les repères (cartographie, patrimoine culturel, musées, institutions...) et les valeurs d'une identité collectivement vécue, le forum permet la mise en commun et en délibération de questions et problèmes repérés et soulevés individuellement (processus de publicisation). Ces questions, ces sujets sont au minimum portés à la connaissance d'autres citoyens bien identifiés, plus ou moins informés et dont on reconnaît l'aptitude et la compétence à débattre des affaires de la Cité *(Polis)* – autrement dit politiques. Le forum ici apparaît comme un *espace public délibératif* où – au moyen d'un débat structuré mettant en jeu la raison communicationnelle –, on tente d'améliorer quotidiennement les conditions sociales d'existence. Comme le remarque Castoriadis[5], en effet cet espace public que nous qualifions de délibératif n'existe qu'à partir du moment où « le citoyen comprend que la polis c'est lui et que son destin dépend de lui ». Nous sommes en présence ici d'une démarche participative, en même temps réflexive, discursive et délibérative.

7 Ce modèle antique du forum nous évoque une procédure délibérative bien connue et aujourd'hui déclinée à travers divers modèles : cette procédure est basée sur le principe d'une discussion argumentée visant soit à dégager un consensus collectif avec le risque d'ignorer les opinions minoritaires (sur le modèle des *Conférences de consensus danoises*), soit à dégager au moins une ligne commune même ténue avec la volonté de ne pas clore mais gérer au mieux des situations de conflit (principe des propositions ou recommandations des *Rencontres Délibératives* du CEDP).

8 Ces modèles délibératifs renvoient tous à l'éthique de la discussion où information, participation et délibération sont intimement liées. Ils ont aussi pour vocation de

permettre la prise en compte des recommandations par exemple des citoyens par les élus, par les institutions... bref, au-delà du fait que l'éthique de la discussion permet dans le temps de produire des savoirs, des usages nouveaux et mieux partagés, elle doit permettre une meilleure participation ou une plus grande intégration des citoyens à la prise de décision politique.

9 Le forum ou la liste de discussion sur Internet ne fonctionnent pas du tout selon les schémas décrits précédemment. Leurs objectifs diffèrent, ayant pour seul but soit la discussion (public non informé au préalable), soit une certaine forme de délibération (après information et discussion) – sous forme d'une synthèse ou d'une conclusion ouverte le plus souvent – mais plutôt marquée par une démarche militante revendicative, contestatrice, etc., et non pas par la volonté de participer à la prise de décision politique (à propos de questions éthiques, économiques, d'aménagement territorial...).

10 Leur mode de fonctionnement ne permet pas le plus souvent l'expression d'autre chose que des communautés discursives, de points de vue ou d'intérêts, fondées sur des échanges symboliques (opinions, conseils...). La communication n'est pas productrice de sens supplémentaire et de progrès au niveau de la compréhension que nous avons de notre monde et de notre volonté de l'améliorer.

11 Concrètement, nous avons affaire à des structures de débat qui, partant du postulat de la parole libre (donc de l'appropriation d'Internet par ses usagers), sont le plus souvent basiques. En règle générale, les forums de discussion sont uniquement soumis à des systèmes de modération très souples[6], les messages étant lus et approuvés par un modérateur avant d'être publiés. Assez rarement, les forums électroniques ne sont pas modérés et apparaissent vraiment comme des lieux de discussions « libre » entre personnes désirant s'exprimer sur un problème, un sujet d'actualité, faire partager une expérience (témoignage). Cependant les échanges sont soumis à la surveillance et à la réglementation des participants eux-mêmes veillant à la qualité des échanges, au respect des sujets soumis à la discussion etc. Une telle structure minimaliste présente au moins l'intérêt d'un principe très souvent mis en avant par les internautes organisant ces forums : celui de l'autorégulation, principe défendu d'ailleurs par les promoteurs de la démocratie directe et reposant à priori sur le sacro-saint postulat d'un individu autonome et libre, raisonnable et responsable de ses actes.

12 Les temps changent et – comme pour d'autres médias alternatifs en d'autres temps (presse d'opinion, radios libres...) – aux structures les plus « révolutionnaires » ou présentées comme telles se substituent ou se superposent d'autres structures plus abouties, plus intéressantes mais aussi plus encadrées, voire contrôlées. On voit apparaître de nouveaux rôles : ceux d'animateur[7], de diffuseur ou responsable de l'archivage de l'information[8], de veilleur, de coordonnateur ou de synthétiseur effectuant et diffusant des synthèses de discussion. Il arrive également que des personnes abonnées à des listes de discussion se rencontrent physiquement.

13 Diffuseurs d'informations, filtreurs et facilitateurs permettent alors une meilleure structuration de la discussion, assimilable alors à certains modèles délibératifs conditionnés par la nécessité de faire débattre des publics informés, d'établir des rapports ou des synthèses intermédiaires à chaque étape du processus délibératif, afin de rendre un problème plus intelligible donc de faciliter une prise de décision collective... La communication devient d'autant plus argumentative, délibérative quand elle se construit – comme ce peut être parfois le cas –, à partir d'une problématique ou d'un sujet initial rédigé, décidé en commun par plusieurs internautes et soumis ensuite à la discussion, au

jeu des questions-réponses, avant la rédaction d'une synthèse ou d'une conclusion ouverte collectivement validée...

14 Dans le cadre de ses études sur les listes de diffusion et de discussion mises en place par ce qu'il appelle les « groupements protestataires orientés vers la défense de groupes à faibles ressources »[9] (*Act Up-Paris, CDSL, DAL, Droits devant !!, MNCP, Ras l'front,* etc.), Stéphane Granjon a brossé un portrait intéressant – et encourageant à propos des perspectives du débat public sur Internet – des différents participants remplissant des rôles et fonctions précis et de plus en plus structurant. Ses observations font ressortir l'émergence d'une nouvelle classe d'intermédiaires, constituée de militants-médiateurs notamment investis dans des actions de propagation de l'information. Il distingue trois catégories : les passeurs qui se contentent de faire circuler, sans commentaire et sans modification, l'information dont ils disposent et de donner une plus grande visibilité à des événements de dimension locale ; les filtreurs qui au-delà du rôle des passeurs, cherchent à mieux cibler leurs interventions et se livrent au préalable à des opérations de sélection de l'information ; les interprètes qui remplissent la fonction « d'aides cognitives » et se distinguent par la qualité scientifique de leurs discours et la valeur de leurs commentaires, font émerger des problématiques, évaluent l'information mise à disposition sur les listes de discussion et de diffusion etc. Ainsi, peu à peu, émergeraient des débats informés et élargis aux sphères des internautes peu ou non investis dans des mouvements associatifs, politiques etc.

15 Sur les forums de discussion, une des principales garanties de la « parole libre » – mais également l'un des principaux freins à l'émergence d'espaces publics structurés, stables et autonomes – est l'anonymat[10]. Chacun peut cacher son identité intime, sociale et culturelle derrière un masque (le pseudonyme par exemple), à tel point que sur la liste de diffusion comme sur le forum de discussion – où se déconstruisent et reconstruisent le plus souvent des communautés ouvertes, fluctuantes et finalement insaisissables (quid alors de l'émergence *d'agoras virtuelles* fondées sur de l'appartenance donc suffisamment stables ?) – nous n'avons même plus affaire à des lieux ou *espaces de sens*[11] (en tant qu'espaces d'expression, relationnels et identitaires) où s'exposent idées et opinions communes. Il est encore moins question d'imaginer un espace public où chacun assume et exprime ses différences sur le mode du débat contradictoire.

16 L'avantage (et le problème) de l'anonymat c'est qu'il me protège, à tel point que mon implication demeure restreinte, voire inexistante. L'anonymat peut être une échappatoire, surtout dans le cadre de débats ouverts, c'est-à-dire non fondés sur des critères définissant la valeur (reconnue par autrui) et la proximité sociale et culturelle des participants. Nous sommes confrontés à la même problématique du désengagement pointé du doigt par James S. Fishkin en ce qui concerne les votants : « si je possède un droit de vote parmi les millions que compte le pays tout entier, alors j'ai peu de raisons de m'engager dans le débat. Ma participation devient anonyme parce que je suis littéralement perdu dans la multitude. »[12]

17 En règle générale, l'espace public – si on peut le nommer ainsi – qui caractérise les forums ou les listes de discussion sur Internet, apparaît moins comme un véritable espace de délibération et de décision collective que comme un espace d'expression où s'exposent, s'opposent, se confortent des avis d'individus « anonymes »... Pour ceux qui organisent les forums de discussion, il s'agit de « donner la parole » à toute personne intéressée par le thème ou le sujet de la discussion, le plus souvent anodin cependant, s'apparentant aux « discussions de café » (les forums et listes de discussion parlant de Lara Fabian ou de

Johnny Hallyday drainent certainement plus de publics que ceux traitant du développement durable ou de l'avenir et de l'utilité de l'ONU ou du FMI...).

II. LES DÉBATS INSTITUTIONNELS ÉLARGIS À LA TOILE : ENTRE CONSULTATION LÉGITIMANTE ET SIMULACRE DE PARTICIPATION

18 Un numéro d'*Hermès* en 2000 indiquait que peu d'acteurs politiques prêtaient alors une attention aux nouveaux dispositifs de communication télématiques[13]. Or, on voit de plus en plus de débats publics organisés par diverses institutions (ministères, secrétariats d'état, collectivités territoriales...) investir la toile, à tel point qu'une exploration à partir des mots clefs « débat public » sur les moteurs de recherche les plus divers (Copernic, Google, Yahoo !...) débouche le plus souvent sur ces débats initiés et maîtrisés par les acteurs institutionnels, mais dont les associations, les organisations non-gouvernementales... peuvent être les inspiratrices et des partenaires dans l'aide à la prise de décisions. Un exemple typique : à l'occasion de la mise en place de la branche sud de la ligne TGV Rhin-Rhône, un débat portant sur « les fonctions attendues de la branche sud » et sur « les scénarios d'itinéraires possibles » fut organisé par la CNDP, une fois qu'elle fut saisie par la Fédération France Nature Environnement. Suite à ce débat, un compte-rendu devait être remis à la CNDP par le Président de la Commission créée autour de ce dossier du TGV Rhin-Rhône... Cependant, les citoyens lambdas (riverains, usagers...) n'étaient ni à l'origine de ce débat ni véritablement associés clairement aux prises de décisions, même si par courrier du 27 octobre 1999, le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement avait indiqué que les décisions nécessaires à la conclusion des études de la branche sud seraient prises sur la base du bilan du débat public.

19 Il n'est pas rare que le « vrai » débat structuré, réunissant publics motivés, experts et parfois élus politiques, ait lieu ailleurs... Ainsi, pour prendre un exemple représentatif, la Préfecture de la région Auvergne, en 2001, proposait un forum de discussion via Internet, après la tenue d'un débat public sur l'Avenir de l'Europe que nous qualifions d'officiel et censé être suivi d'effets, organisé le 3 Juillet 2001 à Clermont-Ferrand, en présence de Pierre Moscovici, alors ministre délégué chargé des affaires européennes. À la suite des divers « forums-débats » organisés dans chaque région et ambitionnant d'attirer un public le plus large possible, le groupe « Débat sur l'Avenir de l'Europe » présidé par Guy Braibant (Conseil d'État) était chargé d'assurer une synthèse de l'ensemble des débats. Ce rapport devait alimenter la contribution de la France à la définition des grandes orientations sur l'avenir de la construction européenne, à l'occasion du Conseil de l'Europe des chefs d'État et de Gouvernement de Laeken (Belgique, 15 et 16 décembre 2001).

20 Il s'agit le plus souvent d'informer le public sur les modalités d'organisation, les lieux et les raisons du débat, d'offrir une documentation utile à la compréhension des enjeux du débat (dossiers, revue de presse...), de permettre aux internautes de réagir (jeu de questions/réponses à travers des messages électroniques) ou de s'exprimer directement en ligne (forums). Il n'est nullement question de participation directe aux débats, puisque les véritables lieux de délibération et de décision se situent ailleurs et les internautes peuvent très bien être consultés à posteriori, cantonnés au mieux à un rôle de « faire-valoir » de la décision prise. Nous sommes bien loin du concept de « démocratie

continue » abordé par Stefano Rodotà devant se traduire notamment par un nombre croissant de référendums (pourquoi pas en ligne ?), mais également par le moyen d'un « lobbying démocratique » se manifestant par « une pression plus accentuée sur les centres de décision et sur les décideurs, grâce surtout aux possibilités offertes par l'ensemble des nouvelles technologies de communication »[14]. Or la déconnexion des internautes des lieux et procédures de la décision politique, pourrait être le signe de la non résolution de la question des modalités de mise en place d'une telle « démocratie continue » : en effet, doit-on confier cette mutation « à la spontanéité sociale, ou alors doit-on consciemment mettre en œuvre une construction institutionnelle de la démocratie continue ? »[15] La question reste ouverte.

21 Dans le cas des débats institutionnels élargis à Internet, on constate en règle générale que les lieux et temporalités de l'information/communication et de l'action sont totalement ou partiellement dissociés. S'il s'agissait véritablement de communication délibérative, d'un débat public digne de ce nom, alors communication et action seraient consubstantielles et s'inscriraient dans une seule et même procédure, dans les mêmes lieux avec un même calendrier.

22 Les débats institutionnels sur Internet reposent également sur deux principes qui nous éclairent un peu plus sur leurs véritables fonctions : la proximité et la transparence.

23 La notion de proximité, à l'heure de l'ouverture des frontières et de la mise en réseau des territoires, des personnes, n'est plus forcément synonyme de contiguïté et de ressemblance dans l'aspect mais incarne, de plus en plus, l'idée de continuité, d'émanation et de diffusion[16]. Et ceci d'autant plus, il me semble, que dans notre culture de consommation généralisée les différences tendent à passer au second plan, voire à être nivelées dans bien des cas. Sur Internet, ce sont les échanges qui fondent le plus souvent cette proximité. Et à l'heure de la revalorisation du « local », du principe de subsidiarité, la proximité est devenue un véritable leitmotiv dans les discours des élus et des spécialistes de la communication politique.

24 « La raison instrumentale appliquée à l'organisation sociale voudrait que le jeu social se joue à visage découvert. L'exigence de transparence est inscrite au fronton des temples modernes de la technocratie »[17]. La transparence est devenue la condition sine qua non d'une communication réussie pour les acteurs institutionnels : non-altération des messages, réduction des malentendus, identité de l'émission et de la réception... Il s'agit de faire savoir, d'informer un public qui ne pourra pas dire qu'il ne savait pas...

25 Proximité et transparence, les deux « mamelles » d'une communication politique réussie, apparaissent comme de véritables paradigmes d'exercice du pouvoir, réduisant considérablement les champs de l'action et de l'usage autonome de la raison chez les citoyens mais également le champ et l'horizon des « possibles ». Tout est dit (transparence de l'information) et chacun peut théoriquement prendre la parole à l'échelle locale des associations municipales, des associations de quartier, des forums sur les sites Internet des mairies... (« proximisation » de la communication), créant l'illusion d'une autonomie de la pensée et de l'action citoyenne.

26 En guise de conclusion de ces deux premiers chapitres, on peut dire que nous sommes au mieux en présence de débats de société de type « participatifs » – résultant d'une démarche contestataire et autonome d'une poignée de citoyens ou d'une sollicitation institutionnelle généralement sous forme d'une simple consultation – où la phase discursive est hypertrophiée et parfois bien alimentée en amont au niveau de

l'information, et la phase délibérative inexistante. Nous entendons par là qu'il n'est généralement pas question de passer d'une posture d'interlocuteur partageant au mieux des passions, points de vue, interrogations avec d'autres, à une posture de citoyen confrontant publiquement ses points de vue, opinions argumentés... et acceptant la contradiction donc de faire évoluer son opinion sur tel problème, telle question de société débattue collectivement.

27 Il apparaît enfin au terme de ce rapide tour d'horizon non exhaustif mais permettant de donner une vision globale des types d'espaces de discussion et de débat dominant le net, qu'une véritable procédure délibérative est encore à inventer ou du moins qu'il faille proposer un modèle. Il s'agit au moins de réfléchir à la mise en place d'un processus délibératif – au sens d'une méthode – à moyenne portée n'ambitionnant pas forcément de traiter des questions majeures de société telles que la construction de l'Europe politique..., mais visant tout simplement à confronter des opinions, des points de vue sous le mode de discussions guidées par un objectif commun : la résolution de problèmes ou de question spécifiques – éventuellement polémiques – bien identifiés et circonscris au préalable. *Delphi* présente des atouts non négligeables dans une telle perspective.

III. LA MÉTHODE DELPHI COMME EXEMPLE DE COMMUNICATION DELIBERATIVE ADAPTÉE À INTERNET ?

28 Mon ambition n'est pas de promouvoir cette méthode et de la présenter comme une panacée permettant de résoudre l'épineuse question de la remobilisation de pans entiers de l'opinion publique. Il est uniquement question de soumettre une première piste dans l'optique de la résolution de la question des procédures mobilisées pour créer les conditions d'une nouvelle forme de modèle délibératif, adapté à Internet, et s'avérant satisfaisant dans la production d'une efficacité sociale.

29 De mon point de vue, les *Rencontres Délibératives,* comme les *Conférences de Consensus, les Citizen Jury* ne semblent pas applicables à Internet, ne serait-ce que par le fait qu'elles exigent la co-présence des publics motivés, des experts dans un même lieu à un même moment donné lors des phases délibératives. Il faudrait dès lors mettre en place un dispositif coûteux et complexe de visioconférence, afin de tenter de recréer les conditions d'un processus de décision collective visible par tous (public) du face à face, d'une communication interpersonnelle (à laquelle d'ailleurs certains internautes militants font référence avec la volonté même de retranscrire sous forme écrite la richesse du métalangage de la parole orale : intonations, accentuation, volume...).

30 Une telle procédure délibérative, de plus, doit pouvoir intégrer ce qui fait aujourd'hui le succès des forums de discussion et autres listes de diffusion en tant qu'espaces plus ou moins structurés d'expression citoyenne participatifs. De plus, elle ne doit pas oublier que le cyberespace – nouvelle territorialité de la *surmodernité* – reflète de nouvelles formes d'identité et de socialisation[18]. Celles-ci reposent notamment la question du passage de la sphère privée (l'*oikos* des Grecs) à l'espace public (*l'agora* ou société civile, sphère intermédiaire où se forme l'opinion publique pouvant exercer sa compétence critique contre les institutions du pouvoir), autrement dit la façon dont s'articulent sphère privée et sphère publique à l'heure d'une individualisation des pratiques culturelles et

communicationnelles. Par ailleurs, le succès des *chat* en témoigne, en écho de cette individuation répond le désir d'être aussi avec l'autre...

31 La méthode *Delphi* est originellement une technique de groupe organisant et utilisant les opinions d'experts en vue de régler des problèmes complexes. Cette démarche d'interrogation – impliquant deux à quatre étapes (ou rondes) de discussion – se fait collectivement en regroupant plusieurs experts afin de favoriser l'expression libre de tous les points de vue. L'objectif est de produire un consensus dans les opinions du groupe ou de constater qu'il est impossible de parvenir à un consensus. « En général, il n'y a aucun moyen de savoir à l'avance si le processus de délibération débouchera sur la découverte d'un bien commun dans lequel les conflits d'intérêt s'évanouissent (...) ou à la constatation que les conflits d'intérêt sont réels et que le bien commun est chimérique (...) si on ne peut présumer à l'avance de l'existence d'un bien commun, alors rien n'autorise à émettre des restrictions sur les types de sujets, d'intérêts et d'opinions admissibles dans le cadre de la délibération »[19].

32 *Delphi* pourrait être décrite ainsi : il s'agit d'abord de définir précisément et clairement le problème soumis à délibération. La deuxième étape consiste à sélectionner les participants, la méthode reposant sur la qualité, la quantité et la disponibilité de ces participants. À la troisième étape – celle de la constitution d'un premier questionnaire et de son exploitation – succède le temps du rassemblement des opinions suscitées par ce premier questionnaire afin de formuler les questions du second. Le but étant d'obtenir la réaction des participants aux réponses obtenues sur le premier questionnaire. L'étape suivante est celle de la présentation des résultats statistiques au groupe des participants. D'autres rondes peuvent être envisagées (questionnaires optionnels...).

33 *Delphi* est adaptée à Internet dans la mesure où elle ne nécessite pas la présence en un même lieu des participants. Elle repose également sur le principe d'une consultation anonyme, afin de faciliter la libération de la parole, de lever des inhibitions qui pourraient exister... L'anonymat étant un principe fondamental bien que critiquable nous l'avons vu d'Internet – faisant son succès – la démarche de *Delphi* est là aussi adaptée à cette réalité.

34 Même si elle ne mobilise ou sélectionne habituellement que des experts reconnus pour leur maîtrise d'un sujet ou d'une problématique, un élargissement du modèle *Delphi* à des panels de « citoyens ordinaires » peut être envisagé..., à la réserve que la phase d'information devrait être alors révisée à la hausse. Élargir le panel des participants, permettrait de renouer totalement avec l'idée d'une sphère publique la plus large possible, pouvant être définie comme « une arène discursive dans laquelle les "personnes privées" débattraient de "sujets publics" »[20] et pas uniquement de sujets concernant des corps de métier, des groupes sociaux particuliers... et seulement accessibles à des experts. Public signifiant ici des débats « accessibles à tous » (public formé/informé), « concernant tout le monde » et « se rapportant à un bien ou à un intérêt commun »[21].

35 Au-delà de la problématique de la mise en place d'une procédure permettant véritablement l'émergence d'agoras virtuelles se rapprochant de l'illustre modèle grec d'une agora que s'approprient, dans laquelle s'impliquent et à laquelle participent véritablement les citoyens, on peut se poser la question de l'existence aujourd'hui d'une « nouvelle génération » d'espaces publics sur Internet.

ESPACES PUBLICS PARTIELS OU MICRO-ESPACES PUBLICS ?

36 Dans sa version de 1996 de l'Espace Public[22], Jürgen Habermas conçoit les espaces publics partiels comme des espaces de reconquête où contre la domination de la raison instrumentale joue l'éthique de la discussion, participant ainsi d'une construction en réseau à même de modifier les rapports de force entre société civile et système politique, donc d'instituer un autre équilibre et partage des pouvoirs.

37 À première vue, une seule catégorie d'internautes issus de la société civile et appartenant ou s'identifiant à certains mouvements sociaux (les « internautes-militants ») semblerait avoir réellement créé les conditions de l'émergence d'espaces publics partiels. Ces internautes-militants peuvent être désignés comme un ensemble d'individus qui partagent un univers symbolique (et idéologique) qui leur est propre, et éprouvant le besoin ou le désir de s'unir dans un contexte de libre association. Ils forment ainsi une communauté virtuelle existant uniquement dans la conscience de ses membres, et ils s'inscrivent dans un plus vaste mouvement aux contours très flous : celui de la cyber-citoyenneté[23].

38 En ce qui concerne les forums, listes de discussion sur Internet mis en place et en partie alimentés par les mouvements anti-mondialisation, des ONG, les mouvements identitaires en situation de (re)conquête d'un statut politique, d'une reconnaissance du droit à l'autodétermination par exemple..., la position occupée et les objectifs définis par ces acteurs indépendants des sphères du pouvoir politique leurs permettent d'occuper une place particulière dans le cyberespace. Ces communautés d'internautes peuvent en partie participer à la construction dans la société (réelle) de nouvelles représentations (d'un territoire, d'une culture...), de nouvelles références idéologiques, de nouveaux schémas de pensée par rapport au fonctionnement et aux finalités de l'économie, du système politique etc. Mais ils ne sont pas forcément au service de l'intérêt général (opinions agrégées de la population française, européenne...). Ces mouvements sociaux s'approprient et utilisent Internet sans chercher à soumettre leurs idées, leurs propos au débat contradictoire, argumenté et guidé in fine par la volonté de dégager un consensus. Nous voyons ainsi émerger tout au plus une mosaïque d'espaces publics partiels via Internet.

39 Mais le but n'est pas forcément dans ces cas d'instituer un autre équilibre et partage des pouvoirs, de produire une plus grande efficacité sociale en donnant accès à des savoirs ou à des grilles de décodage des systèmes politique et économique par exemple au plus grand nombre possible d'individus. Les internautes-militants ne sont pas déconnectés de la politique, de la sphère publique comme beaucoup d'autres internautes simples consommateurs, cordialement méprisés d'ailleurs par les premiers. Mais ils adoptent une posture consistant à remettre en question les sphères du pouvoir politique (leur légitimité même ce qui dénote une déstructuration de systèmes de représentation très anciens), à travers la promotion de modèles et processus démocratiques plus participatifs. Plus encore, c'est l'économie de marché qui est le principal objet de leurs tourments et de leurs critiques. On peut d'ailleurs dire sans se tromper que l'espace public particulier que leurs pratiques et leurs discours[24] font émerger répond à cette définition d'un espace public « classique » autonome vis-à-vis du pouvoir politique et du marché (Habermas, 1996).

40 Autre problème (ou décalage avec la définition initiale d'Habermas) : l'espace public partiel (où les formes s'en rapprochant) d'une certaine façon correspond à différentes formes de cristallisation partisanes ou corporatistes à travers Internet (autour d'une revendication ou d'une contestation partagée par un groupe minoritaire ; constitution autour d'un groupe restreint de personnes ayant le même statut social/le même niveau d'étude ou partageant les mêmes pratiques professionnelles, les mêmes intérêts...). Nous sommes confrontés finalement à des groupes très restreints, atomisés dans un chapelet d'espaces publics – encore faudrait-il les identifier comme tels – disséminés dans le cyberespace, tentant de construire des réseaux d'obédiences et aspirations communes à géométries plus ou moins variables. On ne doit pas négliger non plus la mobilité des individus appartenant à plusieurs groupes et dont la durée d'adhésion à un groupe – donc à un discours – est fluctuante. Porosité et mobilité permettent interconnexions et même interpénétrations entre ces différents « espaces publics ».

41 Un autre concept pourrait s'avérer plus adapté dans le cas des « internautes-militants » : celui de « micro espace public ».

42 Ce concept développé par Daniel Dayan en 1997[25] – à propos des diasporas (problématique de la construction de l'identité d'un groupe) et plus largement des cultures minoritaires – est transposable aux communautés d'internautes évoquées précédemment.

43 La construction de ce concept de « micro espace public » part tout simplement d'un constat : les minorités identitaires sont confrontées en permanence et finalement soumises aux décisions d'une majorité et entourées de médias « généralistes » (on peut traduire par « mass-médias ») conçus pour cette majorité. Elles ont affaire à un espace public préstructuré, dominé par ces mass-médias. Elles ont dû alors inventer des alternatives avec des médias identitaires (radios communautaires, presse locale...) nécessaires à leur survie (harmonisation des dialectes en « langues » standards par exemple), surtout « quand leur présence assure le maintien des liens entre des groupes géographiquement dispersés »[26] (temps commun offert à des groupes vivant au rythme d'horloges différentes...).

44 De la même façon, dans le cadre de leur étude des internautes-militants du mouvement « antimondialisation » critiquant les mass-médias pour leur reproduction de la pensée dominante[27], Stéphane Granjon et Dominique Cardon montrent que – pour répondre à l'enjeu de l'expression de l'ensemble des opinions, des subjectivités – « les médias électroniques sont au coeur des projets alternatifs de reconfiguration de l'espace public dans une visée anti-hégémonique »[28]. On voit émerger des sites Internet, des espaces de discussion/débat en ligne organisés par les mouvements sociaux qui contribuent – comme les médias identitaires, à la constitution de « micro espaces publics », en tant qu'espaces alternatifs d'expression. Le réseau « Internet » favorise également un processus – mis en avant par Daniel Dayan dans le cas des diasporas – de réunification ou de rapprochement de groupes géographiquement dispersés, combiné avec une perméabilité des différents « micro espaces publics » ouverts. À tel point qu'on peut difficilement « imaginer comment de tels « micro espaces publics » resteraient hermétiquement fermés à l'espace public tout court, comment ils empêcheraient la circulation de débats et de modèles de comportement dans les deux sens »[29].

45 La charge symbolique et la dimension politique de l'agora ou du forum tel que vécu par les Athéniens à l'antiquité, apparaissaient immenses, d'autant plus qu'au final il s'agissait moins d'un simple espace d'affirmation de soi que d'un espace de participation politique

régulièrement renouvelé et partagé avec d'autres individus traités à pied d'égalité et libres d'exercer une opinion critique à l'égard du pouvoir[30]. Il semble en aller à peu prés de même pour les internautes-militants, pour un ensemble de mouvements sociaux ayant trouvé avec Internet le média alternatif qui se rapproche le plus de leur idéal d'une expression libre, non soumise apparemment au contrôle et à la censure d'un pouvoir politique dont ils contestent au moins la vision de la société (or, les contradicteurs sont nécessaires à une démocratie...), au plus sa légitimité et sa représentativité (logiques de rupture de type séparatiste ou sécessionniste...). Un des mérites d'Internet, du point de vue des situations de débat, par rapport aux mass-médias, c'est qu'il échappe – délocalisation et transversalité des échanges obligent ? – à une trop forte emprise de l'animateur-médiateur et des experts[31] et redonne la parole à la société civile en même temps qu'il rétablit le principe de l'agir communicationnel, même si les opinions sont encore trop souvent simplement juxtaposées et non mises en perspective et construites autour d'objectifs communs.

46 Au-delà de ces avantages d'Internet par rapport aux mass-médias traditionnels, il serait dommage que la plupart des discussions constituent une fin en soi, comme ce peut être le cas pour les débats médiatiques. Elles devraient pouvoir déboucher sur un ensemble de propositions ou de recommandations (à l'issu de la délibération) qui soient les fruits de la confrontation constructive du savoir des experts *(technè)* et de celui des profanes *(doxa)* exploitables ensuite par l'élu politique (phase de la décision)

47 En écho, face à une délitescence d'un corps électoral de plus en plus abstentionniste et perméable à des discours faussement alternatifs et extrêmes, c'est la question d'un nouveau mode d'exercice du pouvoir, associant et impliquant un peu plus les citoyens lambdas, qui nous est posée. À travers forums et listes de discussion, ce sont aussi beaucoup de frustrations, de découragements, d'incompréhensions... et la recherche de nouveaux repères qui s'expriment. En toile de fond, face à une Europe politique qui se cherche et à une décentralisation qui n'a pas encore permis de renouer suffisamment le dialogue avec les citoyens et à rétablir leur confiance dans le système politique, une autre utopie « en action » – celle de la démocratie électronique – tente d'exister en s'appuyant sur deux principes qui fondent son projet :

- assurer une libre circulation et un accès au plus grand nombre de l'information,
- permettre à chaque citoyen-internaute de se réapproprier un espace public libre de toute contrainte rédactionnelle et garantissant une prise de parole ouverte à tous. Il s'agit de garantir au moins l'affirmation expressive des subjectivités... ambition minimaliste mais condition nécessaire à la construction d'un véritable « projet délibératif ».

NOTES

1. Ducol Claudine, Le délibératif comme outil de la raison communicationnelle in *Méthodes et conduites du débat public,* Les cahiers de Jéricost n° 3, CEDP, Université de Tours, décembre 2000, p. 69.

2. Le troisième temps étant celui de la phase réglementaire.

3. Floris B., Miège B. et Pailliart I., Introduction, in Pailliart Isabelle (dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication,* ELLUG, Grenoble, 1995, p. 11.
4. Jakubowicz Karol, Media and Democracy, in *Media and Democracy,* Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1998, p. 13.
5. Castoriadis Cornélius, La polis grecque et la création de la démocratie, in *Les carrefours du labyrinthe, tome 2 – Domaines de l'Homme,* Seuil, 1986 ; Seuil Points Essais, 1999, p. 325-382.
6. Modération ne signifie pas censure. Les forums sont avant tout des espaces de discussion conviviaux. Dans la mesure où les propos respectent les règles d'utilisation des Forums, les messages sont publiés.
7. Comme le diffuseur d'information ou le synthétiseur – il s'agit parfois d'une seule et même personne – l'animateur peut être désigné pour remplir cette fonction en amont, mais il peut également s'octroyer ce rôle au fur et à mesure des échanges en régulant les discussions, en relançant le débat, en sollicitant certains participants... Il est avant tout un facilitateur.
8. Construire une mémoire ou un historique de chaque sujet traité, c'est participer peu ou prou à la constitution d'une mémoire collective autour du plus grand nombre possible d'interactions sociales fondatrices d'une nouvelle forme de sociabilité...
9. Granjon Fabien, *Les militants-internautes : passeurs, filtreurs et interprètes* (sur www.temps-reels.net), p. 2.
10. L'anonymat – partiel ou total – est parfois une règle, souvent une réalité, dans la mesure où les usagers de ces espaces virtuels forment des communautés basées sur les interactions sociales et non pas sur des identités sociaux-culturelles.
11. « espaces aux frontières incertaines mais désireux d'exprimer une identité collective singulière à des fins de différenciation identitaire, de pesée politique, de rationalisation économique, voire même de légitimation politique interne. Ce sont des *espaces flous* qui par tâtonnement tentent de dégager un « Nous » construit autour de significations (...) communes. » Laïdi Zaki, La lente émergence d'espaces de sens dans le monde, in *Géopolitique du sens,* Desclée de Brouwer, 1998, Paris, p. 9-10.
12. Fishkin James. S., Vers une démocratie délibérative : l'expérimentation d'un idéal, in *L'opinion publique,* Hermès, n° 31, 2001.
13. *www.démocratie locale.fr,* Hermès, n° 26-27, CNRS Editions, Paris, 2000.
14. Rodotà Stefano, *La démocratie électronique : de nouveaux concepts et expériences politiques,* Apogée, Rennes, 1999, p. 93.
15. *Ibidem,* p. 94.
16. Vant A., Proximités et géographies, in Approches multiformes de la proximité (Coord : Bellet M., Kirat Th. et Largeron C.), Hermès, Paris, 1998, p. 102.
17. Quéré Louis, *Des miroirs équivoques,* Aubier-Montaigne, Paris, 1982, p. 49.
18. À propos des communautés virtuelles et des nouvelles formes de sociabilité sur Internet, voir entre autres :
- Lemos André, Les communautés virtuelles, in *Société* n° 45, Paris : Dunod, 1994, p. 253- 261.
- Rheingold Howard, *Les communautés virtuelles* (trad. Lionel Lumbroso), Addison-Wesley France, Paris, 1995, 311 p., coll. Mutations Technologiques.
19. Fraser Nancy, Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement, in *L'opinion publique,* Hermès, n° 31, 2001, p. 144.
20. *Idem,* p. 142.
21. *Ibidem,* p. 142.
22. Habermas Jürgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise,* Payot, Paris, 1996, 325 p.
23. Très concrètement, par exemple, le portail http://www.democratie-electronique.org, offre un éventail intéressant des différentes fonnes que peut prendre la *cyber-citoyenneté* avec un vocable aux contenus cependant hétéroclites (*e.democratie* à travers par exemple la promotion

des espaces de débat et d'expression en ligne tel que la Web-TV *Citoyenne-TV.Net* ; le *e.vote,* à travers par exemple le site multi-langue du projet *Cyber-Vote* piloté par la Commission européenne ; ou la *e.gouvernance mondiale* à travers les sites et forums de discussion mis en place des associations, groupements oeuvrant dans le domaine de la coopération internationale, de la promotion du développement durable...).

24. Sur le mode majeur me semble t-il de la constitution d'une communauté de valeurs, de vues à travers laquelle chacun se reconnaît.

25. Dayan Daniel, *Médias et diasporas,* Cahiers de médiologie, n° 3, 1997, p. 91-97.

26. *Idem,* p. 97.

27. Il s'agit pour ces mouvements de « s'attaquer à la déformation systématique de l'information, à la reproduction des schèmes de perception et de pensée des élites politiques et économiques. » Granjon Stéphane et Cardon Dominique, La radicalisation de l'espace public par les médias-activistes : les pratiques du web lors du second forum social de Porto Alegre, in *La radicalisation en politique,* table ronde n° 4 du VIIe congrès de l'Association Française de Science Politique, Lille (18, 19, 20 et 21 septembre 2002), p. 3.

28. *Idem.*

29. Dayan Daniel, *Op. cit.,* p. 96.

30. À l'occasion de ce Colloque de Tours sur « La situation délibérative dans le débat public », Bernard Lamizet *(La communication délibérative)* décrit cette agora comme « l'espace de confrontation entre acteurs et logiques antinomiques qui fondent les références, les cultures politiques, les identités qui déterminent les acteurs de la sociabilité politique. »

31. L'expert, dans les mass-médias, peut être défini comme un tiers qui est à la fois un « gage de sérieux » pour l'émission de débat, un faire valoir et une ressource refuge de l'animateur surtout quand l'autorité de celui-ci est mise à mal. Il est également détenteur « du » savoir lui conférant la légitimité et la reconnaissance d'une certaine pertinence permettant d'élever le débat au dessus de la mêlée d'une opinion publique massifiée (du moins jugée comme telle).

AUTEUR

PASCAL RICAUD

Maître de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication CEDP – Université de Tours

Public Deliberations in Technology Policy Making: a Report on Two Danish-Style Consensus Conferences in the U.S.

Patrick W. Hamlett

Role of democracy in the making of science & technology policy

1 In an age that has seen the expansion of democracy throughout regions of the world that have experienced only authoritarian, tyrannical governance for generations is one of the great achievements of the last decade of the 20th century. But within the celebrations of democratic expansion, there are aspects of our own democracies that beg for attention.

2 Of particular importance to me is the challenge of developing policies about science and technology that are simultaneously technologically responsible and democratically responsive (Sclove, 1995; Dryzek, 1990; deLeon, 1997). Technologically responsible policies develop, deploy, and administer technologies in ways that take full account of the larger social, political, economic, and cultural impacts of the technology in question. For example, technologically responsible policies concerning civilian nuclear energy would include policies to administer the long-term handling of nuclear wastes.

3 Democratically responsive policies, on the other hand, reflect the expressed desires of the general public. Some people hold that individual choices, when aggregated through markets, produce democratically responsive technologies. Others, myself included, argue that atomized, self-regarding choices cannot substitute for robust and substantive democracy. Democratic policies should reflect the considered judgment of ordinary citizens and allow them to steer technological change in directions that accord with their common and collective values.

4 The achievement of technologically responsible and democratically responsive policymaking is made more complicated because of the evident gaps in knowledge between average citizens and the expert communities who develop new technologies and the policy makers who create the policies to administer them. It can often happen that the public demands technology policies that are not technologically responsible, as when NIMBY efforts inhibit efforts to responsibly dispose of hazardous or radioactive wastes. Likewise, the sponsors of potentially dangerous technologies often seek to evade democratic responsiveness through the concealment of relevant information or the subversion of appropriate popular scrutiny.

The Consensus Conference

5 One of the best-developed mechanisms for including non-expert citizen assessments of science and technology is the Danish Consensus Conference (Joss, S. & Durant, J., 1995; Joss, S. & Durant, J., 1995; Renn, Webler, Rakel, Dienel & Johnson, 1993; Renn, Webler & Wiedemann, 1995). Developed by the Danish Board of Technology (a research arm of the Danish Parliament), Consensus Conferences have been conducted for about fifteen years, covering a wide array of science and technology issues. At the behest of the Parliament, the Board of Technology organizes a Consensus Conference in order to elicit the informed, deliberative opinions of average citizens concerning a science/technology policy issue that the Parliament will face in the near future.

6 A Consensus Conference involves recruiting about 12-15 average, non-expert citizens who will commit enough time (typically, three weekends about one month apart) to participate in a project of participatory public policy analysis. During the first and second weekends, the citizens are provided with background information about the policy issue in question, and are encouraged to discuss their concerns about the issue.

7 They also generate a set of questions that they want content experts to address during the third, and final, weekend – the actual Consensus Conference. Content experts, reflecting a wide spectrum of expert opinion, would meet with the panelists, to answer the additional questions the panelists develop. This session is followed by an open-ended question-and-answer session with all experts and panelists present.

8 After dealing with the content experts, the panelists – with professional facilitation – withdraw to deliberate about their recommendations. When the panel has completed its deliberations, and reached agreement about specific recommendations, a report is written that contains the groups' policy recommendations and explaining their thinking on the issue. The report is then delivered to the Parliament, to the media, and to the public in an open press conference.

First North Carolina Citizens' Technology Forum

9 With funding from the National Science Foundation and the Kenan Institute, a team at North Carolina State University conducted two Danish-style Consensus Conferences (called "Citizens' Technology Forums" –CTF) in Raleigh, North Carolina. We were – are continue to be – concerned that the most pressing public policy issues we face today so often involve science and technology, and that average citizens too often feel uninformed and ill prepared to contribute to finding solutions to those problems. We were interested

in how ordinary citizens can participate more effectively in society's decisions about what technologies we want in our lives. We remain convinced that without significant contributions from ordinary citizens, these decisions will, by default, fall under the control of narrow, special interests, and that this undermines any claim of democratic legitimacy those decisions may possess.

Organization

10 We decided that the Danish Consensus Conference model offered an especially appealing platform for our project. The Danish practice is well-tried and well-understood. One of our goals was to see if this practice can be successfully implemented in an American community in the traditional, Danish face-to-face format. But we also wanted to "push the envelope" by trying the practice on the Internet – this constituted the first time a Danish-style Consensus Conference was ever conducted entirely on the Internet.

11 As we considered several specific technologies for our CTFs, focusing on genetically modified foods seemed especially appropriate. There is considerable interest in genetic engineering in North Carolina, the Research Triangle region has three major universities (North Carolina State University, the University of North Carolina-Chapel Hill, and Duke University) with significant genetic engineering programs and expertise, and over the preceding three years, at least five different countries (France, Switzerland, Norway, New Zealand, and Canada) had conducted separate consensus conferences on exactly that topic. This latter fact would give us a base for comparison for our CTFs. The development of genetic technologies presents a number of challenges for policy makers and for the general public; the application of those technologies to the general good supply of the nation raises fundamental issues of safety, equity, and public consent. This is precisely the sort of topic a consensus conference is designed to tackle.

An Oversight Committee

12 We recruited a committee of various specialists to help oversee the preparation of the background materials our panelists would read. This committee included a geneticist, a chemist, two historians of science, a sociologist (who specializes in genetically modified foods research), and a rhetorician (who specializes in public understanding of science).

A professional facilitator

13 Dr. Robert Francesconi, an experienced, professional Facilitator, agreed to work with us on both CTFs.

Participants

14 Participants were recruited using newspaper advertisements. Any volunteer who was employed by a company engaged in genetically modified foods production or distribution, or who was invested in such companies, or who was an active member of an advocacy group that had taken a position on genetically modified foods was excluded

from participation. 162 persons responded to the advertisements, and 45 were selected for participation.

15 Volunteers completed a survey, and were selected for participation based upon gender, age, ethnicity, and education to reflect the same characteristics of the general Research Triangle region of North Carolina. Three panels were assembled, two to participate in CTFs, one to serve as a control group. The first panel would work face-to-face (F2F), the second panel would work exclusively on-line via the Internet (K2K: "keyboard-to-keyboard"), and the control group would complete the pre-and post-test questionnaires, but otherwise would not participate in the project.

16 By the time the three groups stabilized, they were roughly representative of the general population from which they were drawn, while being slightly older, slightly more female, slightly more African-American, and somewhat better educated than average.

Pre-test and post-test questionnaires

17 All three panels completed the same sets of pre-and post-test questionnaire. The questionnaires were intended to determine how much each group learned about the issue, and to assess various attitude changes that might be attributable to the experience.

Internet discussion software

18 After exploring several options, we chose *Facilitate*™ as the software program for our Internet discussions. *Facilitate* is a distributed decision making software package intended for commercial use by large corporations, and it provided the best array of functions and controls for our purposes.

The Forum Web Site

19 For the K2K panel, we created a special Forum web site. At this web site, the panelists could review information about consensus conferences, read the background briefing materials, post personal descriptions or biographies, and access the *Facilitate* discussion space.

Background Materials

20 A graduate seminar in technical communication, under the direction of one of our PIs, Dr. Carolyn Miller, was given the task of developing an issue background document, to be read by both CTFs. The document, 56 pages in length, outlined the history and evolution of genetically modified foods, discussed possible consequences of its deployment, and described the positions of various individuals, groups, and organizations. This report was accompanied by duplicates of a large number of government reports, NGO analyses, newspaper articles, etc., provided in a ring binder to all F2F participants one week before the first F2F session. The same materials were provided in html format at a CTF web page for all the K2K panelists prior to the start of their deliberations.

21 The background materials were vetted by the Oversight Committee prior to release to the panelists. The Oversight Committee reviewed the materials for a) technical accuracy, b) political or ideological balance, and c) accessibility by non-expert citizens. The project team spent several hours reviewing the background document, line-by-line, to insure all three characteristics.

Implementation

22 The F2F panel met for three weekends (Saturday and Sunday for the first two weekends, Friday, Saturday, and Sunday for the final weekend) in conference facilities on the NC State campus. While the F2F panel met on weekends, the K2K panel "met" for three ten-day periods. During these periods, two or three two-hour synchronous discussion sessions were held (four two-hour sessions for the final period) and asynchronous "chat" was available between the synchronous sessions.

23 Both panels were encouraged to introduce themselves and to disclose as much personal information as they, individually, chose. They were introduced to the facilitator and to the rest of the research team. They briefly discussed the history and purpose of consensus conferences, and what goals we were pursuing in the current project.

24 Over the course of the first two weekends (for the F2F panel) or first two ten-day periods (for the K2K panel) they were encouraged, as well, to generate whatever personal concerns or apprehension they had about genetically modified foods. They were urged to discuss and review the background materials, and to collectively generate a set of additional information questions for the content experts. They were not encouraged during these first two phases to suggest specific policy recommendations, however.

25 During the final weekend, the F2F panel met with a set of content experts recruited to answer the specific questions they generated. The experts prepared written versions of their answers that were distributed to the panelists prior to the expert presentations. On the first day of the last weekend, the content experts – one by one – responded to the specific questions the panel had generated. After this, the panelists met with all of the content experts for an open-ended question-and-answer session, where panelists could ask follow-on and clarification questions. Those same written responses were mounted on the K2K web site for that panel to read, and the K2K panelists shared a two-hour synchronous Q and A session with the experts.

26 At this point, both the F2F and K2K panels launched into their focused deliberations. Various policy recommendations were proposed by panel members, and these were discussed, debated, and modified, as the panelists exchanged their views. Where differences of opinion emerged, the panelists were encouraged to do more than object to a specific recommendation; they were urged to propose alternative language that they thought everyone might be able to accept.

27 Eventually, both panels reached agreement on the content of their panel reports and recommendations. These were put into final language and each group was asked to reaffirm their willingness to endorse the product. With this, the CTF ended.

Findings

28 The results of both Citizens' Technology Forums exhibit a number of intriguing similarities and differences. We wanted to plumb the differences between the two modes along two cognitive variables *(learning* and *decision logics)* and two affective variables *(trust* and *confidence).* We expected that the two experiences would differ in important ways, especially because the K2K participants would deliberate in a very artificial environment. They would never meet or see each other, would never have the ability to judge another person's comments with the added signals of facial expressions, body language, and so on. Similarly, while the K2K participants would interact with the content experts, exclusively through words appearing on a computer screen, rather than in the more "natural" exchanges between the face-to-face group and the experts. Exploring these differences in the experience of group deliberations was central to our research project.

29 Throughout, we hypothesized that the F2F group would outperform the K2K group on each of these dimensions. We had each group (F2F, K2K, and the control group) complete pre-and post-deliberation questionnaires that sought to measure changes in these four areas. We also coded and analyzed some 2,500 pages of transcripts of both groups.

30 We recognized that our sample size (n=26) was too small for statistical significance, and that attitudes of the sort we were interested in change slowly over a lifetime. Nonetheless, our results, while only suggestive, proved interesting.

31 There was significant content learning experienced by both the F2F and K2K groups.

- There were no significant difference between F2F, K2K, and control groups in overall trust and confidence measures.
- Both F2F and K2K groups showed a weak but significant change in knowledge as component of trust. Also, there was a significant difference between F2F and K2K, with changes moving in opposite directions
- Both F2F and K2K showed significant change in trust of regulatory groups. Also there were significant differences between F2F and K2K, with changes moving in opposite directions
- Change in trust for K2K (but not for F2F) is negatively correlated with learning: as learning increases, trust decreases.
- For F2F, additional significant differences between pre-test and post-test in overall trust and goodwill as component of trust.
- Although other changes weren't statistically significant, generally the F2F trust measures showed increased trust and the K2K showed decreased trust (Miller, 2002)

32 Although our small sample size makes statistical conclusions difficult to draw, we believe that the limited results of our work tend to disconfirm our hypotheses: the K2K group performed as well as the F2F group, and the Internet *can* serve as a platform for serious citizen deliberation on complex issues of public policy.

33 There may be aspects of deliberation in which the K2K group actually outperformed the F2F. For instance, a preliminary analysis of transcripts suggests that the K2K group may have done a better job of integrating minority positions in the final consensus report than did the F2F group. This is thought to be associated with the relative dampening of interpersonal tensions characteristic of the computer-mediated communications (Macoubrie, 2002).

Concerns and Recommendations

34 Although both groups worked in isolation from each other, both had very similar lists of concerns about genetically modified foods. These areas of concern reflect the wider public debates about genetically modified foods, and that two separate groups would generate such similar lists should reinforce for the sponsors of genetically modified foods and for governmental decision makers just how important these concerns are to average citizens.

35 Both groups spoke of the potential economic benefits of genetically modified foods, but both were concerned with the rapid development of genetic engineering, and the unpredictable consequences of its deployment. They both worried that the long-term health effects of genetically modified foods were unknown, and they were dismayed by the apparent lack of mechanisms to track those effects.

36 Both groups were concerned that genetically modified foods were introduced into the general food supply with little public comment, and they expressed a strong desire to see that consumers are provided with more extensive information about such foods. Both groups endorsed strong programs of public education to overcome the lack of unbiased and reliable information.

37 Both groups argued that citizens should have the option of consuming nongenetically modified foods.

38 Both the face-to-face and the Internet panels were worried about the potential environmental impacts of genetically modified foods, especially on other forms of agriculture, including organic farming. Both wanted the government to take steps to assure the preservation of non-genetically modified seed stocks.

39 While both groups agreed that some form of labeling for genetically modified foods is necessary to insure public choice, they disagreed on the feasibility of segregating genetically modified foods within the larger food stream, and differed about the application of the European Union's “precautionary principle” to the bio-technology industry. The precautionary principle halts the regulatory approval of new foods if there is insufficient, inconclusive, or uncertain scientific data concerning potential risks.

40 Both groups worried that the regulatory structure to oversee this new technology was fragmented and uncoordinated, and both thought that a review of the regulatory structure that is responsible for genetically modified foods was necessary to improve regulatory effectiveness.

Participant Reactions

41 We sought participant reactions to the consensus conference experience among the K2K participants (Prosseda, 2002). The panelists were asked to rate the experience on a 10-point scale (1= “extremely difficult”, 10= “very easy and rewarding”), with an average rating of 7.9 (based on 11 responses). Eight of the panelists thought that the final report accurately represented the group consensus, although one participant objected to the completed final report.

42 In their comments about the K2K experience, the panelists expressed both satisfactions and frustrations. Positive aspects of the K2K experience included: “Without the noise of being heard, you can concentrate on what was being said.”

43 “The anonymous communication allows shy people a communication medium that enables them to get around any social anxiety.”

44 “I could unobtrusively rummage through my stacks of information to find relevant figures, etc., in a way that would have been impossible – or at least embarrassing – in a face-to-face forum.”

45 “I don't express myself orally as well as I do with the written word. I sometimes stutter.”

46 Others noted the convenience of being able to engage in deliberations from home, a relief from having to respond immediately, and the ability to break the work load into more manageable two hour segments.

47 On the other hand, the specific modality of communicating via the Internet raised problems for some participants:

48 “The Internet option does not allow the nuances of personal, face-to-face communication. Without hearing vocal intonations, seeing body language, etc., there is, at times, a vital missing element in communication.”

49 “The speed of responses seems to have an influence in the course of the conversation... In [face-to-face] discussion, most do not use just one or two sentences to state or clarify an opinion. I felt at many times that those among us who were the best at ”sound bites“ were most heard.”

50 “By the time I had formulated a response, the conversation had moved to a different area.”

51 “Sometimes the interchanges become confusing because keeping them in order of subject is not possible. It takes a while, but adapting does eventually take place.”

52 “I was longing to hear something that felt like a full opinion/argument...I felt like I got mostly sound bites and that I wasn't truly engaged in thoughtful, reasoned discussion.”

53 Other concerns included the experience of feeling “rushed” in the final report preparation (an overtime session was required in both the F2F and the K2K sessions), and the lack of a “white board” on the web site so that the entire final report could be viewed as it emerged.

Second North Carolina Citizens' Technology Forum

54 The team has begun the second phase of this research program. Again with funding from the National Science Foundation, we are, in the first year, running six K2K CTFs, this time examining climate change and global warming. We have two main goals: we want to expand the statistical base of our research and we want to test some facilitation moves that we found useful in the first K2K panel. Specifically, we want to see whether those facilitation moves prove as useful in multiple CTFs and we want to see if some of the facilitation tasks can be “delegated” to the panelists, themselves, to perform.

55 In the second year of the grant, we will organize two more CTFs, also examining climate change and global warming. These CTFs, however, will be run in a “Mixed Mode” format, i.e., part of each panel's work will be conducted F2F and part conducted K2K.

56 With the completion of the second phase, our team will have conducted a total of ten CTFs.

National Distributed-Coordinated Consensus Conference

57 The third phase of our research program will involve organizing a *national* distributed-coordinated Citizens' Technology Forum. We expect that such a CTF will be run in MM, rather than K2K only, since we expect that Internetonly deliberations will be less effective than deliberation that includes face-to-face elements.

58 Deliberative exercises tend to come in two varieties: small-scale and large-scale, and there are advantages and disadvantages to each format. Small-scale deliberations have the benefit of greater opportunity for the participants to get to know each other, to develop a sense of common purpose and trust. In small-scale deliberations there is a greater chance that each participant will come into close contact with individuals who have different perspectives than their own, and that, therefore, the output of the deliberations may more effectively integrate diverse positions and perspectives.

59 On the other hand, small-scale deliberations face the challenge of representativeness. Their small size works against their work being perceived as reflecting the considered opinion of much larger populations. Large-scale deliberations are better able to claim widespread representativeness and avoid the marginalization that can accompany small-scale deliberations. On the other hand, large-scale deliberations face the challenge of assuring that all participants encounter the diversity of opinion and perspective that small-scale exercises achieve. It is also the common experience for large-scale deliberations that problems of logistics and organization press toward a shorter period of time for the deliberation, typically a single weekend. Small-scale deliberative exercises face fewer logistic problems and can – as is the case with Danish Consensus Conferences – significantly expand the time during which participants engage in discussion, debate, and deliberation. Extending the deliberation time permits each participant more opportunity to consider and reflect on the other perspectives heard during the deliberations, and to allow one's own thinking to mature and become more nuanced and sophisticated.

60 In the national phase, we hope to be able to gain the advantages of both large-scale and small-scale deliberations. We hope to be able to combine – using a Mixed Mode approach on the Internet – a number of independent, small-scale, local deliberative exercises into a coherent and coordinated national deliberative effort.

61 Our plan is to recruit faculty on several – six to eight – campuses across the U.S. who will be willing to organize local CTFs on their campuses. This would give us 90 to 120 potential participants from a wide array of states. Each of these local CTFs would examine the same issue, all of their participants would read the same background materials, and – using satellite hookups – interact with the same set of content experts.

62 While each CTF would work independently from the others, at various points in their deliberations, all of the panelists would “convene” via the Internet. This would allow citizens in, for instance, Arizona, to hear what citizens in Michigan or Florida are thinking about, what their concerns and issues are. As each group continues its deliberations, there may be opportunities for the diverse groups to exchange drafts of recommendations, and so on. Thus, we would have the advantage of small-scale, local,

face-to-face deliberations, on the one hand, and the advantage of large-scale, national considerations.

63 Each CTF would, in the end, deliberate to its own, separate report and sets of policy recommendations. We would expect these recommendations to overlap, perhaps quite a lot. And they could reasonably claim to reflect a *nationwide, informed citizen opinion* on the issue in question. To the extent that the separate reports and recommendations differ, this might provide useful insights into regional differences, and could be the focus of additional research projects.

Prospects

64 Consider the impact if deliberative practices such as these were to become institutionalized. In the U.S., we have 50 separate land-grant university systems, with over 100 land-grant campuses. Land-grant campuses have a statutory obligation to "bring expertise to the people." Imagine if just, say, six land-grant campuses joined together each year to conduct a National Citizens' Technology Forum, using our Mixed Mode approach with the Internet. And the following year, a different set of campuses did the same, and the next year another group, and so on (Hamlett, 2000).

65 In a relatively small number of years, the numbers of average citizens who have the experience of studying a complex public policy issue, of having access to the best experts, and the chance to discuss what kinds of public policy responses make the most sense to average people would grow substantially. By the same token, the number of citizens who feel intimidated by complex science and technology issues, who feel either cowed or cynical about "experts", and who think of themselves as "not qualified" to speak out on complex issues would shrink.

66 Policymakers would have access to a new voice in the policy stream: the opinions of average citizens who have *actually studied* an issue and have tried to devise policies they believe will best serve the public interest. This won't solve problems like campaign finance reform, of course. But an informed citizenry willing to avail themselves of the research resources that they pay for with their taxes are less likely to stand mutely aside while special interests dominate policy making. Such developments won't solve all problems, but they might be a small candle lit against the darkness.

BIBLIOGRAPHY

BIBLIOGRAPHIE

DELEON P. [1997], *Democracy and the policy* science, Albany, New York, State University of New York Press.

DRYSZEK. J. S. [1990], *Discursive democracy: Politics, policy and political science,* New York, Cambridge University Press.

HAMLETT P. W. [2000], *Bringing expertise to the people: Universities and citizen deliberation in the making of technology policy,* Proceedings: University as a Bridge from Technology to Society: IEEE International Symposium on Technology and Society, Rome, Institute of Electrical and Electronics Engineers.

JOSS S., DURANT J. (Eds.). [1995], *Public participation in science: The role of consensus conferences in Europe,* London, Science Museum.

JOSS S., DURANT J. [1995], The U.K. national consensus conference on plant biotechnology, *Public Understanding of Science,* n° 4: 195-204.

RENN O., WEBLER T., RAKEL H., DIENEL P., JOHNSON B. [1993], Public participation in decision making: A three-step procedure, *Policy Sciences,* n° 26: 189-214.

RENN O., WEBLER T., WIEDEMANN P. (Eds.). [1995], *Fairness and competence in citizen participation: Evaluating models for environmental discourse,* Boston, Kluwer Academic Publishers.

SCLOVE R. E. [1995], *Democracy and technology,* The Conduct of Science Series, New York, The Guilford Press.

AUTHOR

PATRICK W. HAMLETT

Professeur associé - North Carolina State University. Director of the Program on Science, Technology & Society

Élaboration de protocoles délibératifs dans le cadre de l'institution muséale scientifique. De l'évaluation des publics aux situations de communication avec les citoyens

Jean-Paul Natali

I. UNE DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE D'ÉLABORATION DE PROTOCOLES DÉLIBÉRATIFS

1 Bénéficiant d'une position professionnelle dans le champ muséographique – comme chargé de projet à la Cité des sciences et de l'Industrie, Paris, (CSI) – et d'une activité de recherche en sciences de l'information et de la communication – comme chercheur associé au Centre d'Étude du Débat Public, université de Tours, CEDP – il m'a été possible de développer une démarche de [conception/analyse] portant tout d'abord sur la réalisation de dispositifs de médiation puis, depuis 1998, sur l'élaboration de protocoles délibératifs (Natali, 2001c). Ces expérimentations ont été menées dans le cadre de productions muséographiques, considérées comme participant de la constitution de l'espace public (Rasse, 1999). La démarche se fonde à la fois sur des opérations concrètes (approche pragmatique), sur des méthodologies de type systémique et sur des positions heuristiques constructivistes (Fœrster, 1981 – Natali, 2003d). Elle construit, et il s'agit là de sa caractéristique fondamentale, une intégration réflexive des processus de conception et d'analyse : le méta [dispositif/modèle] de la [conception/analyse] opère une combinaison de connaissances-projets et de connaissances-objets dans des postures alternativement systémiques et pragmatiques (Le Moigne, 1985), selon une évolution méthodologique décrite par ailleurs (Natali, 2003d).

2 Il est rendu compte ici des trois dernières expérimentations menées de 2000 à 2003. Leur objectif principal est la mise en œuvre et l'étude de situations délibératives elles-mêmes focalisées sur une meilleure connaissance de la réception des productions de l'institution muséale par son public. L'évolution du protocole délibératif reproduit et modifié lors de ces trois opérations est confrontée au contexte heuristique qui le [conçoit/analyse] et à ses implications dans la politique communicationnelle de l'institution.

II. L'ÉVOLUTION DU PROTOCOLE DÉLIBÉRATIF

L'EXPÉRIMENTATION EN SITUATION RÉELLE

3 Ces expérimentations visent de fait deux objectifs : ce sont d'abord de véritables opérations d'évaluation, demandées par l'institution et ayant pour but de résoudre des questionnements relatifs à une connaissance des publics, de leurs attentes et de leur agrément à ce qui leur est présenté. Ce sont ensuite des actions de recherche mettant en expérimentation un protocole et des postures heuristiques s'appliquant à déterminer l'ensemble des paramètres communicationnels de ces situations et leurs capacités à générer une discussion libre et des débats ouverts sur des thématiques liées au dispositif évalué.

Une première situation délibérative en vue de l'évaluation « bilan » d'une exposition permanente (Roches & Volcans, CSI, 2000/2001)

4 Les contenus scientifiques et technologiques des expositions sont nécessairement perçus de manières différentes par les scientifiques, par les concepteurs et par les visiteurs. Ce qui pose problème quant à une évaluation globale du dispositif de médiation prenant en compte l'ensemble des acteurs de la production muséologique. Dans le but d'approcher ce problème d'une manière différente de celles ordinairement utilisées (questionnaires, entretiens, etc.), nous avons mis en place un type d'évaluation « bilan » intégrant une phase délibérative avec les visiteurs. Au cours de cette phase, une rencontre est organisée avec des scientifiques du domaine concerné. Cette première étude a porté sur une exposition thématique appartenant à Explora, l'espace des expositions permanentes de la CSI. Cette exposition d'environ 600^{m2} s'intitule « Roches & volcans » ; elle présente diverses connaissances sur la géologie, la vulcanologie et la tectonique des plaques, ainsi qu'un certain nombre de pratiques de recherches et de savoir-faire industriels quant à la localisation, l'extraction et le traitement du pétrole (espace Schlumberger). Un « groupe de travail » interne à la CSI a piloté l'ensemble de l'opération.

5 Le panel de visiteurs sélectionnés a été constitué à partir d'un groupe d'abonnés de la CSI sollicités par courrier direct. Sur le plan des objectifs dévolus à cette opération, le « groupe de travail » a tout d'abord focalisé l'action évaluative sur plusieurs axes spécifiques (fragmentation des objectifs) : les contenus en eux-mêmes et par rapport à leurs corpus d'origine, les effets de leur médiation, les significations qui émergent des processus de communication et leur réception par le public.

6 Nous avons orienté le travail délibératif sur une vision synthétique permettant une première identification des logiques d'interprétations, des postures d'appropriations et des démarches discursives de construction du sens (globalisation). Par l'intégration d'un protocole de type « Conférence de Consensus » (Kluver, 1995) et « Citizen Jury » (Gallais,

2000) au sein de l'action d'évaluation, il a été possible de recueillir des réactions et des recommandations du groupe d'abonnés à l'issue de leur travail de délibération. Celui-ci a essentiellement porté sur l'analyse et le commentaire des contenus scientifiques de l'espace d'exposition au travers de l'ensemble de ses composantes de communication et de médiation. Pour ce travail, les membres du panel ont pu bénéficier au préalable d'un dossier rassemblant les analyses et les méthodologies spécifiques mises en œuvre par des groupes de recherche et par des experts. Ils ont ensuite rencontré un certain nombre d'experts avant de rédiger une synthèse consensuelle.

Principes et déroulement de l'opération

7 L'évaluation des contenus de l'exposition a tout d'abord été décomposée en actions d'évaluations spécifiques menées par des scientifiques et ciblées chacune sur un aspect constitutif de l'exposition [Phase « Experts »]. Puis, l'ensemble des résultats de la première phase a été examiné par le panel d'abonnés, dans le but de créer des croisements entre les sensibilités de réception et les expertises préalables [Phase « visiteurs »].

8 *La phase « experts »* : elle a d'abord consisté en une recherche, une collation et une sélection des documents existants au sujet des contenus et des dispositifs de l'exposition. Puis il a fallu identifier et solliciter des scientifiques pouvant réaliser une expertise rapide de cette exposition tant sur le plan des connaissances que sur celui des dispositifs de médiation et des processus de communication[1]. Cela a conduit à la production de nouveaux documents qui, associés aux précédents ont constitué le « dossier » distribué au panel.

9 *La phase « visiteurs »* : il a d'abord fallu recruter les visiteurs volontaires prêts à participer bénévolement à notre action, *i.e.* « sacrifier » deux journées pleines à une semaine de distance. Un appel à participation a été diffusé par un *« mailing »* de 1500 lettres adressées à un échantillon d'abonnés de plus de 18 ans résidant en Île-de-France et rassemblés au hasard. Trente-cinq personnes ont répondu de manière ferme en s'engageant à participer aux deux réunions prévues. Sur cet échantillon, nous avons sélectionné quatorze personnes en nous efforçant de varier au maximum les profils. Trois « facilitateurs » ont encadré les réunions : ils avaient pour consigne de ne pas intervenir sur le fond du sujet, de ne pas orienter les discussions et de répondre de la manière la plus neutre aux questions qui leur étaient posées. Leur tâche consistait à identifier les besoins du groupe et à apporter le plus d'éclaircissements possibles à leurs questions. Un cameraman était présent dans l'espace des discussions qui se sont déroulées à huis clos : il a enregistré l'ensemble des échanges (hors pauses café et pauses déjeuner), pour un total de 11 heures de documents vidéo.

10 Le matin de la première journée (le 2 décembre 2000) a été consacré à l'accueil des participants, à une discussion sur les modalités et les finalités de l'évaluation, à une observation libre de l'exposition et à une première discussion du groupe. Après le déjeuner en présence d'un des directeurs de la CSI, le groupe a délibéré à huis clos sur les contenus de l'exposition. Le « dossier » a été remis avant la séparation des participants. La deuxième journée (le 9 décembre 2000) a débuté sur une discussion à propos du « dossier » et sur la définition succincte des questions à poser aux experts. Ensuite, cette rencontre avec les experts à eu lieu avec un grand nombre d'échanges entre les deux groupes. Après le déjeuner en présence du président de la CSI, le groupe d'abonnés a

délibéré de nouveau à huis clos et a élaboré la synthèse délibérative dans ses grandes lignes. Il a été convenu que cette synthèse serait achevée par une procédure d'échange de courrier entre les facilitateurs et les membres du panel selon une succession de propositions et de validations.

Résultats

11 Dans le contexte de cette expérimentation, il ne s'agissait pas à proprement parler d'engranger des recommandations en vue d'une modification de l'espace. Il en résulte que, dans la mesure où cette phase ne présentait pas d'objectifs ainsi finalisés, elle a essentiellement consisté d'abord à recueillir les commentaires et les avis du panel, puis de les examiner au sein du « groupe de travail ». Ce dernier s'est donc plus particulièrement attaché à étudier la pertinence du protocole au travers de celle des documents produits par les « experts » et par les « visiteurs ». Dans ce cadre, il a été fortement remarqué que les « visiteurs » se sont rapidement investis d'une mission de réflexion sur cet espace au point de retrouver rapidement les problématiques spécifiques aux pratiques muséographiques. L'examen des contenus scientifiques a débouché sur des mises en perspectives intéressantes qui, si elles n'étaient pas totalement nouvelles, ont néanmoins permis d'obtenir des informations pertinentes sur les pratiques, les attitudes et les besoins exprimés par les « visiteurs ». Le protocole mis en place dans cette opération est apparu pertinent au regard des objectifs souhaités. Au niveau de la définition des contenus, il a généré des éléments de compréhension en ce qui concerne la triangulation communicationnelle qui s'opère entre les producteurs du savoir, ceux qui ont en charge sa médiatisation et ceux qui vont utiliser et exploiter le dispositif de médiation.

12 La situation délibérative s'est avérée riche d'enseignements. En particulier, au niveau de l'expression des membres du panel. Une première analyse des processus communicationnels spécifiques de la construction du discours et des éléments d'informations qui en résultent nous a informé non seulement sur ce que pensent les visiteurs des contenus de l'exposition, mais également sur les représentations qu'ils construisent quant au rôle de la CSI, quant aux pratiques et aux enjeux sociaux de la culture scientifique, et quant à l'importance des démarches scientifiques et des productions industrielles.

13 Cependant, au vu des résultats obtenus, il nous a semblé nécessaire de modifier notablement le protocole, les objectifs et les phases de ces évaluations en les centrant exclusivement sur la situation délibérative. En effet la phase « experts » nous est apparue plus comme productrice d'effets de soumission aux discours des spécialistes que génératrice d'une véritable aide à la réflexion (cf. Laügt, 2001). De plus cette expérience a également débouché sur une frustration forte du panel : en effet, l'évaluation, reconnue par eux-mêmes comme pertinente et intéressante, ne pouvait conduire à une action de réfection ou de renouvellement de l'exposition.

Une situation délibérative en vue d'une évaluation « préalable » d'un projet d'exposition temporaire (Programme « Gérer la planète », CSI, 2001/2002)

14 Il a donc été choisi de travailler pour cette seconde expérimentation en amont d'un projet d'exposition afin que les recommandations du panel puissent être prises en compte par les concepteurs de ce projet. Par ailleurs, il a été préféré de ne pas préparer de documents au début de la délibération, mais d'augmenter le temps de rencontre entre le panel et les

experts. De plus, le temps de réunion du panel a été augmenté d'une troisième journée de travail. Enfin, la qualité de la synthèse précédente nous a conforté dans l'idée de toucher un public plus large.

Principes et déroulement de l'opération

15 Il n'y avait donc plus qu'une phase essentiellement délibérative lors de cette expérimentation. L'évaluation a porté cette fois-ci sur un projet de programmes d'expositions intitulé « Gérer la planète » et recouvrant un grand nombre de thématiques liées à la protection de l'environnement et au développement durable. Le seul document existant alors était une esquisse d'intention de deux pages rédigée par le directeur en charge de l'instruction du programme. Le panel a été constitué à partir des réponses à un appel publié dans un quotidien de la presse de l'Île-de-France, « Le Parisien ». Cet appel ne spécifiait pas le thème des délibérations.

16 Les 6, 13 et 27 octobre 2001, huit à douze volontaires ont participé à une réflexion générale sur les contenus et les orientations du programme muséologique « Gérer la planète ». La première journée a été consacrée à la visite d'une exposition permanente sur le thème de l'« Énergie » et à la définition du travail du panel sur la thématique du programme. La seconde journée a permis au panel de rencontrer des experts du monde industriel de l'industrie automobile[2] et de la production énergétique[3] ainsi que du monde de la recherche scientifique[4]. Lors de cette journée, les membres du panel ont également pu discuter avec le directeur du programme « Gérer la planète » après présentation de ses orientations. Le troisième samedi, un expert en communication[5] s'est joint toute la matinée aux délibérations. À la demande du panel, une rapide visite d'une exposition temporaire de la CSI, « Le cheveu se décode »[6], a été programmée en fin de matinée. L'après-midi le panel, encadré par deux facilitatrices, a travaillé à la rédaction de cette synthèse.

Résultats

17 Choisi à partir de l'appel à participation paru dans la presse, le panel était très hétérogène à tous points de vue (professions, âges, accès à la culture scientifique). En particulier, certains membres du groupe étaient des abonnés, alors que d'autres constituaient des éléments du « *non-public* », n'étant jamais venus à la Cité. Le groupe a également été assez instable puisque sur les quinze retenus, douze sont venus à la première séance et, pour des raisons diverses, huit seulement subsistaient lors de la délibération conclusive. Réagissant fortement aux propos du directeur de programme, les participants ont débattu non seulement sur ce programme, mais également sur la mission de l'institution muséale. Ils ont exprimé de manière consensuelle le fait que la CSI ne devait en aucun cas devenir « *un parc à thème* » malgré la prise en compte des contingences de marketing dont ils reconnaissaient entièrement le bien-fondé. L'ensemble des délibérations a fait émerger une image forte de la CSI, partagée aussi bien par les « *pratiquants abonnés* », les « *pratiquants occasionnels* » et les « *non-pratiquants* » : le musée scientifique est porteur de confiance, de garantie de neutralité ; il doit jouer au mieux son rôle de service public[7] en aidant les citoyens à s'y retrouver dans la trop grande confusion des informations médiatiques sur les problématiques de type science/société.

18 Revenant sur le thème de la rencontre, les membres du groupe ont tenu à recadrer la proposition de programme « Gérer la planète ». Ils se sont surtout attachés à proposer

une structure organisant les différents thèmes qu'ils souhaitaient voir présents dans ce programme. La synthèse rend compte de ces propositions au travers des idées principales qui ont été exprimées au cours des différentes délibérations. Plus particulièrement, elle met en avant une nécessaire articulation entre des scénarios positifs et négatifs faisant état de visions prospectives de l'état de la planète, découlant principalement des décisions politiques et économiques prises (ou non) pour lutter contre les sources de pollutions actuelles et leurs développements prévisibles.

19 Le protocole mis en place est apparu plus pertinent que le précédent. En particulier, le fait de commencer la délibération avec un minimum d'informations (*i.e.* le seul énoncé du thème) a permis de mieux engager la dimension collective du panel construite à partir des positions, opinions et représentations de ses membres, indépendamment des attentes et des premières élaborations des équipes de conception. Une grande liberté de ton s'est installée dans la discussion et a produit deux faits marquants : premièrement, la dissension entre le groupe et les propos du directeur de programme s'est formalisée par une lettre adressée au président de la Cité ; deuxièmement, les questions posées aux experts, sans être aucunement agressives, témoignaient à la fois d'un intérêt fort pour les informations apportées par ces experts et d'un souci évident de ne pas « prendre pour argent comptant » le discours sous-jacent exprimés par ces experts. De même que lors de l'expérience précédente, et malgré l'ajout d'une journée de travail supplémentaire, les membres du panel ont également regretté de ne pas disposer de plus de temps pour discuter. Il est à noter que la première grande exposition du programme à ouvrir ses portes (« Climax », 28 octobre 2003) a été organisée sur la présentation de scénarios positifs et négatifs en ce qui concerne le réchauffement de la planète. Le protocole semblait donc bien répondre aux objectifs d'évaluation poursuivis. C'est finalement les objectifs qui ont paru en deçà des possibilités offertes par la situation délibérative. Pour l'expérimentation suivante, nous avons en conséquence ouvert notre ambition au niveau des objectifs de connaissance des représentations élaborées par notre public.

Une situation délibérative en vue d'évaluer les représentations que le public élabore lors de sa visite des expositions permanentes (« Explora », CSI, 2002/2003)

20 Lors de cette troisième « situation délibérative », il s'agissait de mieux appréhender les représentations que construisent les visiteurs de l'exposition permanente lorsqu'ils la visitent. De fait, elle a porté sur la globalité de la réception d'Explora par un groupe d'abonnés de la Cité et a été organisée sur quatre journées de travail. Dans un premier temps, les membres du panel ont observé une exposition temporaire (« Cerveau intime »), afin de replacer l'approche de l'exposition permanente dans ses contextes muséographiques et temporels. Dans un deuxième temps, ils ont principalement abordé les réflexions sur Explora par l'angle des rapports de communication entre la Cité (dispositifs, discours, missions) et ses abonnés. Dans un troisième temps, ce groupe d'usagers a rencontré et questionné un certain nombre de professionnels de la Cité et d'intervenants extérieurs concernés par la production des expositions. Enfin, le groupe a délibéré et produit, avec l'aide des facilitateurs, un document de synthèse sur l'ensemble de ses réflexions (pertinence, examen critique, attentes, propositions, etc.).

Recrutement

21 Un « *mailing* » de 2 000 lettres adressées à un échantillon d'abonnés de plus de 18 ans résidant en Île-de-France a permis d'obtenir plus d'une trentaine de candidature de personnes s'engageant à participer aux quatre réunions nécessaires. Nous en avons sélectionné quatorze (pour un optimum de 12) en nous efforçant de varier au maximum les profils.

22 *Première séance (16 novembre 2002)* : accueil, présentation de la session et première séance de discussion. Pause déjeuner, puis visite d'Explora, pause et deuxième séance de discussion. *Deuxième séance (30 novembre 2002) :* accueil, séance de discussion, pause déjeuner, rencontre avec des experts de la CSI (producteur des animations, concepteur des interactifs), pause, séance de discussion. *Troisième séance (7 décembre 2002)* : accueil et point sur les rencontres avec les experts du 30 novembre, pause, rencontre avec d'autres experts (concepteur d'audiovisuels, concepteur d'expositions, scénographe, directeur de programme), pause déjeuner, séance de discussion, pause, séance de discussion. *Quatrième séance (14 décembre 2002) :* accueil et élaboration des divers points du consensus, pause déjeuner, séance de discussion et élaboration de la synthèse, pause, éléments de rédaction de la synthèse.

23 La synthèse a été rédigée par les facilitateurs à partir de l'ensemble des éléments qui ont été mis en avant par le groupe. Elle a ensuite été examinée et avalisée, sans modification majeure, par chaque membre du panel. Tout au long des délibérations, le groupe a construit une représentation des contextes présidant à la mise en place d'Explora et de ses relations avec les visiteurs. La même liberté de parole constatée lors de l'expérience précédente s'est mise en place très rapidement. Lors des rencontres avec les experts de la Cité, un débat spontané s'est instauré à propos d'un projet d'exposition en partenariat avec un « pétrolier » responsable, à leurs yeux, d'une récente marée noire. Deux premières conclusions s'imposent sur le plan du dispositif d'évaluation : tout d'abord, le protocole délibératif permet d'aller au-delà d'une simple estimation des effets de réception, pour initier une intercompréhension entre les positions du public et celles de l'institution ; ensuite, que la seule synthèse écrite par les membres du panel n'est pas suffisante pour développer l'analyse de cette intercompréhension. Il devient alors nécessaire de doubler l'effectuation de la situation délibérative par une analyse approfondie de la construction collective du discours. Sur le protocole lui-même, force est de constater que la délibération apparaît beaucoup plus riche quand il n'y a pas de formation préalable et que c'est simplement à partir de leurs opinions et de leurs connaissances que les membres du panel abordent la discussion.

L'INSTRUMENTALISATION EN QUESTION

24 Ces expérimentations opèrent sur des thématiques et avec des enjeux fortement limités au cadre muséologique dans lequel elle s'inscrivent. Il n'est donc pas question ici de généraliser les observations réunies ici à des procédures émanant de contextes politiques gouvernementaux et de mises en œuvre de débats publics nationaux. Toutefois, ce qui distingue les protocoles ressortissent non seulement aux objectifs de la rencontre délibérative mais également et surtout aux cadres implicites et aux représentations à l'œuvre définissant les protagonistes de la délibération. En effet, une rapide comparaison des protocoles étudiés ici avec ceux mis en place lors des conférences de citoyens fait

apparaître de profondes divergences dans la philosophie même de l'approche délibérative et dans la gestion de la temporalité de la rencontre. C'est notamment le cas avec la conférence organisée à l'initiative de la Commission française du développement durable, en collaboration avec la Cité des sciences et de l'industrie, les 9 et 10 février 2002, sur le thème « changements climatiques et citoyenneté ».

25 En premier lieu, le panel de « *seize citoyens présentant une variété de profils a été réuni par un organisme indépendant, suivant un certain nombre de critères : sexe, age, provenance géographique, activité, etc* »[8]. Il semble clair qu'il s'agissait en fait de ventiler ces personnes selon une approche laissant plus ou moins penser, que le groupe de seize personnes était quelque peu représentatif de l'ensemble de la population. C'était donc placer cette opération dans une rhétorique de validation statistique des résultats qui ajoutait à l'intérêt qualitatif supposé une fausse justification quantitative implicite. Or, il est bien évident que, quel que soit le mode de sélection des membres du panel, ce panel n'est représentatif que de lui-même : ce qui n'est déjà pas si mal si on considère qu'il réalise une sorte d'expertise collective « citoyenne » dont on peut ou non estimer qu'elle présente une valeur analogue à celle d'un expert pris en tant qu'individu reconnu dans son domaine d'expertise. Par la suite, « *ces citoyens ont reçu, au cours de deux week-ends, à huis clos, une formation aussi complète que possible sur les divers aspects du thème. Les meilleurs spécialistes, issus des milieux de la recherche et de l'université, ont participé à la formation des citoyens* ». « *A l'issue de ces sessions de formation, les 16 citoyens ont décidé des thèmes qu'ils souhaitaient approfondir et des profils des intervenants qu'ils souhaitaient inviter au débat public des 9 et 10 février 2002. Après avoir animé ce débat, les citoyens se sont retirés pour rédiger ce rapport, qu'ils ont ensuite présenté à la presse. Tout au long du processus, les 16 citoyens ont été suivis par un animateur-psychosociologue* ».

26 Autrement dit, les citoyens n'ont pas débattu sur leurs problématiques personnelles à partir des questionnements qui leur étaient propres, mais sur des désaccords induits par ce qu'on leur avait appris et ressortissant à un cadrage préalable des organisateurs de la conférence. Ce sont donc les « citoyens » qui ont dû entrer dans des constructions éristiques préexistant dans des articulations intellectuelles et des logiques technocratiques préétablies. Dès lors, les choix étaient illusoires et les thématiques s'imposaient par elles-mêmes : il en résulte que les citoyens ont été amenés progressivement à endosser des positions et des postures que d'autres avaient déjà portées et qui étaient retaillées par la « formation » à leurs constitutions personnelles. Car, sans entrer ici dans une analyse des contextes de la communication mise en place, il semble difficile de croire que les membres du panel aient pu réellement prendre une posture critique devant l'aréopage des « *meilleurs spécialistes, issus des milieux de la recherche et de l'université* ». Dès lors, on leur a de fait demandé de tenir une vague position d'arbitrage et de jugements entre des discours scientifiques dont ils ne possédaient pas les bases fondamentales nécessaires à leur examen. On retombe ici dans une sorte de figure mythique du « Candide » (multiplié ici par seize), chargé de faire le tri dans des expressions savantes et de résoudre, par son « bon sens naturel », nos problèmes de société. Or, l'intérêt de réunir des citoyens réside plus, à notre sens, dans l'expression collective de leurs positions personnelles vis-à-vis des affirmations socioculturelles et politico-philosophiques des problématiques abordées que de leur agrément ou non à tel ou tel fait scientifique mis en avant pour justifier des décisions politiques qui obéissent par ailleurs à des contraintes économiques et géopolitiques incontournables. De plus, et nous n'insisterons pas là-dessus, les membres du panel étaient encadrés par un

« *animateur-psychosociologue* » (en lieu et place d'un facilitateur) qui a donc animé psychologiquement et sociologiquement les débats, avec tout ce que cela sous-entend quant à la liberté d'expression qui peut résulter de cette situation.

27 Il n'est pas fait ici procès des intentions qui ont guidé les organisateurs de cette conférence. Il est simplement remarqué que les procédures à l'œuvre n'ont pu que générer une « instrumentalisation » des débats conduisant, et c'est effectivement le cas, à une synthèse correspondant presque exclusivement aux positions préalables des organisateurs (cf. le texte de synthèse), et ce, malgré la diversité politique tout autant que culturelle des membres du panel. C'était d'ailleurs ce que nous avions pu constater, toute proportion gardée, lors de la première expérimentation où nous avions tenté, en conformité au modèle danois, de « former » les membres du panel en amont de leurs discussions. L'abandon de ces procédures de formation et la décision de laisser les membres du panel libres d'aborder la thématique comme bon leur semblait n'empêchent pas, bien au contraire, d'identifier les besoins réels d'information ressentis par le groupe, à charge du facilitateur de leur fournir les personnes ressources nécessaires. Cette pratique a d'ailleurs généré une forte qualité du contenu des discussions, y compris avec les experts scientifiques très intéressés par le fait que les membres du panel apportent réellement une ouverture et des focalisations nouvelles, notamment par la prise en compte des inconnaissances tout autant que des connaissances (Natali, 2000). En conclusion de ces remarques, il nous semble important de souligner le danger réel d'une instrumentalisation procédurale lorsqu'il est attendu des citoyens autre chose que leur propre expression et lorsqu'ils sont mis en obligation de prendre (pour définir leurs recommandations) des positions et des orientations que les experts et les décideurs sont par ailleurs bien incapables de cautionner en toute sérénité.

28 Ce qui précède confirme à nos yeux l'exigence d'un dispositif d'analyse des contextes communicationnels et des mécanismes de construction des discours collectifs si l'on souhaite vraiment recueillir une parole citoyenne et lui donner tout son sens. Il existe donc une double nécessité d'une démarche heuristique forte : la première, complémentaire du dispositif délibératif, pour comprendre les effets de sens et d'argumentations qui traversent et organisent les discours ; la seconde, intrinsèque au dispositif lui-même, pour analyser la situation communicationnelle dans sa complexité systémique.

III. L'APPROCHE HEURISTIQUE

29 Dans notre approche heuristique, élaborations de protocoles, expérimentations et analyse des situations délibératives sous l'angle des processus de communication se construisent mutuellement au sein des activités propres de l'institution et au gré des faisabilités contextuelles. Il s'agit donc d'une démarche pragmatique d'expérimentation dont les limites d'effectuation sont elles-mêmes signifiantes des missions et des priorités de l'institution : cette contingence situe le cadre de l'action heuristique et, ce faisant, exprime l'intérêt global de cette action pour l'environnement professionnel dans lequel elle s'inscrit. De cette manière, la mise en œuvre des protocoles s'ancre dans la réalité première des faits expérimentaux et des contextes de production.

30 Le discours élaboré au sein des délibérations s'exprime tout d'abord matériellement par la rédaction de la synthèse qui est effectuée en fin de session. Mais il apparaît dans toute sa complexité dans l'intégralité des échanges et des attitudes qui conduisent à cette

synthèse. L'examen des enregistrements audiovisuels par des analyses de type systémique et constructiviste des processus communicationnels (Muchielli, Corbalan, Ferrandez, 1998) permet de mieux déterminer les contextes des prises de paroles et les évolutions discursives. Ces analyses de la déixis discursive, des éléments de significations et des pratiques argumentaires est actuellement en cours sur le corpus résultant de la dernière situation délibérative. Elles s'appuient sur le recueil de données sémiocontextuelles, sémiopragmatiques et sémiorhétoriques au travers de divers outils méthodologiques. Parmi ceux-ci, l'analyse des classes sémantiques des discours par une méthodologie automatisée des données textuelles (Reinert, 1986) devrait permettre d'affiner la compréhension des procès qui président à l'élaboration des représentations et à la construction des opinions chez les membres du panel. Cette approche s'inscrit d'abord dans la problématique des travaux du CEDP (Castagna, 1997) qui porte avant tout sur l'étude de l'apport des situations délibératives dans la communication scientifique et technique et la construction de l'espace public. Elle s'inscrit ensuite dans une logique d'acquisition des connaissances par l'analyse des dynamiques discursives qui résultent de la situation délibérative. Elle constate enfin que, dans le contexte où se placent ces situations, les analyses apportent également un supplément important à la définition des contenus même des délibérations. Celui-ci vient à son tour enrichir et moduler les interprétations du document de synthèse et devient un élément de la compréhension de la « parole » qui émerge du discours collectif. Cette posture heuristique prend alors son véritable sens dès lors qu'elle est associée (intégrée et intégrante) au dispositif de [conception/analyse] du protocole délibératif. Autrement dit, l'introduction du protocole délibératif dans la mise en œuvre de l'évaluation d'un dispositif de médiation a pour résultante de signifier la nécessité d'intégrer une démarche analytique dans l'effectuation de ce protocole tout autant qu'au niveau de ce qu'il produit. Nous sommes bien ici dans le contexte d'une conception/analyse qui lie intrinsèquement et de manière circulaire (Varéla, 1981) la situation délibérative aux processus heuristiques qui s'y appliquent : toute situation délibérative s'inscrit dans une démarche nécessairement heuristique, et toute analyse de cette situation devient partie intégrante du dispositif délibératif. Dès lors, dans le cadre formel d'une institution muséale, la pratique évaluative ainsi mise en effectuation instaure un nouveau champ communicationnel entre cette institution et ses usagers et redéfinit les positions mutuelles entre le musée et son public (Le Marec, 2001).

IV. L'INSTITUTION

31 Les finalités classiques d'évaluation de la réception de l'exposition ont motivé le développement de protocoles intégrant progressivement des dynamiques participatives en abandonnant les schémas habituels de pratiques d'entretiens et/ou d'animations directives de groupes. La situation délibérative introduit des objectifs nouveaux qui dépassent la simple opportunité de consultation des panels de visiteurs, que ce soit dans le cadre de bilans d'exploitation ou que soit préalablement à la définition de programmes muséographiques. De ce fait, les études commanditées ont progressivement eu pour but de comprendre plus finement la situation communicationnelle entre les productions de l'institution et son visitorat, et par là, de construire de nouveaux modes de communication institution/public. En particulier, la participation des abonnés de la CSI à ces situations délibératives, a généré une demande de participation accrue de la part de ces visiteurs s'impliquant fortement dans des postures citoyennes.

32 En effet, les expérimentations rapportées ici ont été le lieu d'une interrogation manifeste des panels face à l'institution : les débats ont souvent fait écho à la mission de la CSI, à son rôle de service public et aux besoins d'informations et d'orientations auxquels elle doit répondre. Mais les citoyens ne sont pas dupes : ils expriment également une distance vis-à-vis de ce que l'institution veut leur dire. Autrement dit, même s'ils exigent une information précise, fiable, utile, légitime et opérationnelle, ils n'en gardent pas moins leur libre-arbitre quant à la crédibilité qu'ils accorderont à cette information. Ils imposent un jeu communicationnel fort dont ils savent bien qu'ils risquent de ne pas réellement en maîtriser les effets (pris entre communication, manipulation, séduction, etc.), mais dont ils espèrent que, dans des pratiques de dialogues et de concertations, ils auront tout de même la possibilité de développer une liberté de pensée et surtout, de gagner une place et une liberté de parole. C'est là, en quelque sorte, que se construit l'espace public scientifique et technique dont ils ont besoin pour participer pleinement aux procédures démocratiques qui construisent leur environnement social et politique ; et que se forgent, peu ou prou, les représentations qui conforment et font évoluer leurs opinions. Mieux que dans le cadre des grandes messes nationales oscillant entre des objectifs plus ou moins instrumentaux de concertation citoyenne et d'acceptabilité des décisions politiques, les protocoles délibératifs semblent peut-être plus indiqués dans des situations locales aux enjeux moins grandioses : les situations dans lesquelles des mouvements dialogiques sont à même de se créer entre les citoyens et les institutions publiques partagées entre leur mission sociétale et les contingences inhérentes à leurs tutelles, sont sans doute plus incertaines mais également plus constructives. Reste à savoir dans quelle mesure il est possible et même souhaitable, pour l'institution, de répondre à cette demande, sachant que l'introduction de protocoles délibératifs dans des opérations à visées évaluatives reproduit, à son niveau, la base même du fonctionnement démocratique entre les citoyens et les instances de gouvernance. C'est un rôle nouveau pour l'institution muséale qui perd de sa suffisance distinctive et magistrale pour participer plus effectivement à l'espace public. Et elle ne peut réellement y parvenir que si elle favorise, développe et multiplie les situations de communication réflexive (au sens dialogique) avec son public.

BIBLIOGRAPHIE

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

CASTAGNA B. [1997], « Mobilisation, organisation et diffusion des savoirs scientifiques et techniques, les enjeux d'une problématique de recherche », *Cahier de Jérico-st,* n°l, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais.

FŒRSTER VON H. [1981], « La construction d'une réalité », p. 45-69, « Die Erfundene Wirklichkeit Wie Wissen Wir, Was wir zu Wissen glauben ? Beiträge zum Konstructivismus », R. Piper Co. Verlag, Munchen, trad. de l'allemand par Hacker A.-L., in : Watzlawick P. (dir.). [1988], *L'invention*

de la réalité. Comment savons-nous ce que nous croyons savoir. Contributions au constructivisme, Paris, Éd. du Seuil.

GALLAIS S. [2000], « Citizens Jury : les principes de la méthode, les objectifs, un exemple de fonctionnement » *Cahier de Jérico-st,* n° 2, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais.

KLÜVER L. [1995], « Consensus conferences at the Danish Board of Technology », *Public participation in science,* Joss S., Durant J. (dir.), Londres, British Library, Science Museum.

LAÜGT O. [2001], « Rencontre délibérative et positionnement de l'expert », *Cahier de Jérico-st,* n° 3, Tours, Presses Universitaires FrançoisRabelais.

LE MAREC J. [2001], « Le public : définitions et représentations », *Bulletin des Bibliothèques de France,* 46 (2) : 50-55, édité en ligne : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/documents/archives0/00/00/01/35/

MUCCHIELLI A., CORLABAN J.-A., FERRANDEZ V. [1998], *Théories des processus de la communication*, Paris, Éds. A. Colin/Masson.

RASSE P. [1999b], *Les musées à la lumière de l'espace public ; histoire, évolution, enjeux,* Paris, Éd. l'Harmattan.

REINERT M. [1986], « Alceste, une méthodologie d'analyse lexicale », *Les cahiers de l'analyse des données,* vol XI, 4 : 471-484.

VARÉLA F. [1981], « Le cercle créatif. Esquisses pour une histoire naturelle de la circularité. », p. 329-345, in : Watzlawick, P., (dir.), 1981 « Die Erfundene Wirklichkeit Wie Wissen Wir, Was wir zu Wissen glauben ? Beitrage zum Konstructivismus », R. Piper Co. Verlag, Miinchen, traduction de l'allemand par Hacker A.-L., L'invention de la réalité. Comment savons-nous ce que nous croyons savoir ? Contributions au constructivisme., Paris, Éd. du Seuil, 1988.

BIBLIOGRAPHIE PERSONNELLE (extraits depuis 2000)

NATALI J.-P. [2000], « Gérer l'Insu. Incognoscibilité et relativismes, obstacles et contrefaçons », *Cahier de Jérico-st,* N° 2, Université François-Rabelais, IUT, Tours.

NATALI J.-P. [2001a], *Évaluation des contenus scientifiques de l'exposition Roches & Volcans. Expérimentation d'un protocole délibératif Novembre 2000 – Février 2001,* Rapport dans le cadre du contrat d'objectif 1.8 de la Cité des Sciences et de l'Industrie, mars 2001.

NATALI J.-P. [2001b], *Évaluation des contenus scientifiques de l'exposition Roches & Volcans,* film vidéo de 29 minutes, Cité des Sciences et de l'Industrie, décembre 2001.

NATALI J.-P. [2001c], « L'intégration de protocoles délibératifs dans les dispositifs de la médiation muséale scientifique et technique », *Cahier de Jérico-st,* n° 3, Université François-Rabelais, IUT, Tours.

NATALI J.-P. [2002a], « Le développement des conférences, colloques et débats dans les centres de culture scientifique », Quaderni, n° 46 : http://www.unice.fr/mediacom/PDF/Natali.pdf

NATALI J.-P. [2002b], *Évaluation des contenus scientifiques du programme « Gérer la planète. Expérimentation d'un protocole délibératif-Décembre 2001 »,* Rapport dans le cadre du contrat d'objectif 1.8 de la Cité des Sciences et de l'Industrie, mars 2002.

NATALI J.-P. [2002C], *Evaluation des contenus scientifiques du programme « Gérer la planète* », film vidéo de 49 minutes, Cité des Sciences et de l'Industrie, juin 2002.

NATALI J.-P. [2002d], *Internet, Utopie, Dystopie et Hétérotopie : du manque de réalité à la réalité du* manque, actes des entretiens « Science et Éthique » à Brest 2001.

NATALI J.-P. [2003a], *Communications inter et intra disciplinaires : les paradigmes et les paradoxes de la médiation scientifique et technique,* Actes des rencontres CCSTIvales de Suze-La-Rousse 2001/2003. http://www.maison-ceramique.org/actions/cstivales/natali.doc.

NATALI J.-P., BORNEMANN-BLANC B. [2003b], « La participation citoyenne dans le débat public », *La lettre des Entretiens européens ; « la gestion des déchets nucléaires »,* n° 1, 2 e semestre 2003.

NATALI J.-P. [2003c], « Hybridations transmédiatiques », *Médiamorphoses.*

NATALI J.-P. [2003d], *Modélisations et conceptions de dispositifs de médiation et de délibération,* Actes du Colloque de Béziers.

NATALI J.-P, LE MAREC J. *De l'évaluation à la communication : le travail avec les usagers des musées scientifiques* (Titre provisoire), ouvrage en cours de rédaction.

NOTES

1. D'autres composantes auraient pu être envisagées selon les besoins. Par exemple, une évaluation sur des critères proprement pédagogiques aurait pu être menée dans le cas d'une évaluation portant sur des publics scolaires.
2. Le directeur général de la recherche, Peugeot s.a.
3. Un directeur au département Recherche et Développement d'EDF.
4. Un directeur de Recherche en écologie, CNRS.
5. Un chercheur en sciences de l'information et de la communication, spécialiste des usages en médiation scientifique et technique.
6. Réalisée en partenariat avec l'Oréal.
7. En France, un grand nombre de musées sont financés par l'État et se rattachent à la notion de service public.
8. Les textes cités ici sont ceux du site officiel disponibles sur Internet à l'adresse suivante : http://www.environnement.gouv.fr/telch/2002-t1/20020221-rapport-citoyens-cht-climatique.pdf

---

AUTEUR

JEAN-PAUL NATALI

Chercheur associé au CEDP - Chargé de projet à la Cité des Sciences et de l'Industrie

Bridging the Expert-Citizen Divide in Classrooms, Organizations and Communities

James T. Knauer and Keith Melville

1 This paper explores the growing relevance and achievements of the deliberative discourse model associated in the United States with the work of Public Agenda, the Kettering Foundation and the National Issues Forum Institute. The underlying theory for this model is based on a commitment to a more deliberative democracy with a much higher level of citizen action and shared responsibility – something along the lines of what Ben Barber (1984) has called "strong democracy". A key feature of the NIF model of citizen discourse is the way it addresses the disconnect between citizens and experts, between citizens and officeholders, challenging the common assumption that on complex public policy questions average citizens are largely incompetent.

2 In this paper the authors draw primarily on their experience with various aspects of this work. Melville was senior vice president at Public Agenda for 18 years and has written numerous NIF issue books, including the recent *Terrorism* (2002) and *Americans' Role in the World* (2003). Knauer has organized community forums and has adapted the NIF model of deliberative dialogue for classroom use and as a foundation for student involvement in governance of the Lock Haven University of Pennsylvania Honors Program. He has also hosted web-based NIF forums linking students in different high school and college classrooms.

I. THE EXPERT-CITIZEN DISCONNECT

3 Dan Yankelovich's *Coming to Public Judgment* (1991) remains a classic source for the analysis of this expert-public disconnect and what he called the "culture of technical control." On the one hand, expert opinion is often politically impoverished by its failure to address public concerns. On the other hand, public opinion frequently tends toward wishful thinking and inconstancy. The disconnect diminishes the society's capacity for

democracy. What is needed is a culture of expert citizen collaboration, a culture of deliberative public learning.

4 Yankelovich describes the expert-public divide as culturally supported by expert socialization which inculcates a deep disrespect for public opinion as uninformed, vacillating and not up to the task of informing public policy decisions. "The gap is wide and deep. It covers not only differences in levels of knowledge but also in values, frameworks and modes of expression" (p. 91). This viewpoint is reinforced by the tendency of experts to live in an "elite subculture" that has "the outlook of a ruling class" (p. 91-92).

5 Citizens, Yankelovich suggests, tend toward ambivalent views of experts. On the one hand, the "culture of technical control" places a high value on technical knowledge and teaches deferral to experts on matters within their purview. And as has been widely observed, a dominant social trend in the West over the past several decades has been increasing reliance on experts for problem solving in all arenas. On the other hand, citizens often see experts as arcane, arrogant and arbitrary. They speak in a private language that is impossible to understand. They don't address the issues as citizens see them. And they frequently disagree among themselves. What good are they? The result is an ambivalent relationship that marries distrust and respect, alienation and dependence (p. 91-98).

6 What is particularly interesting in Yankelovich's analysis is his critique of the expert view of public opinion. Experts, including many public opinion researchers, see public opinion as deficient primarily because it is uninformed. Yankelovich argues that experts overrate the role of information in wise judgment. They are naturally inclined to do so, he maintains, since the effect is to increase the value of the information they possess and others do not. More fundamental than information, Yankelovich argues, is the deliberative working through of underlying concerns and of the realistic costs and consequences, tensions and tradeoffs involved in any public policy decision. In a sense, mere information has no value in itself. It acquires significance for decisions and social action only when it is used in this deliberative process.

7 The chief deficiency of experts, Yankelovich maintains, is their isolation within expert-to-expert discussion and resulting failure to bring to their deliberations the concerns of the larger public. Thus expert positions on policy questions risk irrelevance and impracticality because of their failure to address what people care about.

8 Yankelovich is especially sensitive to the deeply anti-democratic dimension of this culture of technical control. It teaches that citizens are incompetent to do for themselves in countless areas of life. It attacks the very notion of self-government. "The key to successful self-governance in our Age of Information", Yankelovich states, "is to create a new balance between public and experts" (p. 11).

II. THE NATIONAL ISSUES FORUM MODEL OF DELIBERATIVE DISCOURSE

9 The work of the Kettering Foundation with Public Agenda in getting the National Issues Forums started in the early 1980s was one of the earlier efforts in the wave of what some call the civic renewal movement – and it is still the most extensive, in terms of the

number of local conveners in various communities across the country and in the variety of issues they have addressed (See Sirianni and Friedland, 2001).

10 As Yankelovich made clear in Coming to Public Judgment, the point from the beginning (especially for Public Agenda, and to a lesser extent for the NIF, with which Public Agenda collaborated) was to close the gap between experts and the public. The ten "rules" Yankelovich lays out in chapter 13 of his book offer a good brief guide to what has been at the center of this work.

11 Elements in that list include recognizing from the outset that experts and the public will have different starting points. On each issue we addressed (almost 50 issues to date) initial focus group work was done to determine the public's starting point – i.e. its particular ways of framing an issue, often not in terms of its technical features but as a value choice. Indeed, the issue books framed by Public Agenda were initially conceived as the public's version of an executive choice memo: they laid out distinctly different perspectives, each leading to different courses of action. It was important in each case not to predispose the presentation (or discussion) by labeling any choice as a particular partisan approach. We took care in each case to make the value elements of the choice apparent, to urge forum participants to be attentive to costs and consequences, so their judgment would rest on an even-handed and realistic assessment.

12 More than anything else, the "choice frameworks" were (and are) a means of simplifying the presentation of different points of view and the facts that support them. The premise, as Yankelovich put it, is that "working through is best accomplished when people have choices to consider", and when they know that someone is listening to the outcome (1991, p. 166). That was the point of including the pre-and post-questionnaires with each handbook, even when it was apparent, in many instances, that the differences between the views presented pre and post were not great.

13 Unlike public hearings, debates or panels of experts, this neutral and nonpartisan model of deliberative public learning encourages participants to speak from their deepest hopes and concerns and to listen to each other tor understanding. Inspired by Yankelovich's original insights and guided by the continuing research of the Kettering Foundation and others, NIFs are designed to bring out the dimensions of public thinking that experts tend to overlook.

14 NIF books present an issue framework with three or four perspectives on the nature of the problem and desirable courses of action. Issues are always complex and value-laden (dealing with poverty, determining America's role in the world) not narrowly focused on technical issues or specific decisions (Should the minimum wage be increased?). The bridging of expert and citizen perspectives is built into the process of creating an issue framework. The process begins with the tentative identification of a broad problem or issue. The use of focus groups at this early stage ensures that each perspective on the issue is rooted in citizen concerns, fleshed out with expert knowledge and stated in public terms, terms that capture what citizens see as most important. The frameworks encourage deep reflection on values and assumptions and on public goods. The aim of the NIF is not to make the public think like experts. However, extensive expert knowledge is incorporated in the frameworks to discourage wishful thinking by helping citizens see the costs and consequences, the tensions and tradeoffs involved in any course of action. For each perspective, both supporting and critical views are presented along with relevant evidence. The use of narratives as starters for each perspective helps set a tone

which privileges the personal experience of participants and helps avoid discussion on a purely abstract level.

15 To give one example, the recently published By the People: Americans' Role in the World presents four approaches:

- *International Order: Using Our Power to Secure the Peace.* Our military power needs to be the basis for world order, exercised unilaterally if necessary.
- *The Democratic Project: Ensuring People's Rights.* Greater security will result if democratic values are widespread, which will require increased foreign aid and other government and private programs to strengthen self-rule.
- *The Global Market Prescription: Lifting All Boats.* Economic growth through expanded free trade will reduce the poverty that breeds unrest and hatred of the U.S.
- *Preserving Out Global Future: Facing the Hard Tasks.* Only collaborative multinational efforts can address the many global problems, such as AIDs and pollution, which know no borders.

16 The heart of public forums conducted on the NIF model is citizen-to-citizen talk in small moderated groups. Moderators are trained to be scrupulously neutral regarding the issue and the various perspectives while functioning as facilitators and advocates for the process of deliberative public learning. They will intervene in the deliberation to see that each perspective is given a fair hearing, that all voices are heard, that no individuals dominate and that in the reflection period participants consider tensions and tradeoffs, costs and consequences. Two-and three-day moderator training workshops are now offered at over thirty Public Policy Institutes around the country (see www.nifi.org).

17 NIF forums may involve a dozen or a few hundred participants. Farger meetings typically begin and end with plenary sessions, still ensuring that most of the deliberative work is done in groups of 12-20. Whatever the format, the typical agenda can be divided into three parts. (See Mathews and McAfee, 2002).

18 First, the issue is introduced, rules for deliberation are discussed and participants introduce themselves. These introductions, referred to as "personal stake", often involve sharing personal experiences related to the issue. At most forums, a video introduction to the issue and the perspectives on it is used. These professionally produced videos are available for each NIF book.

19 Second, each of the approaches is considered in turn. Moderators will prompt for both positive and negative factors regarding each approach. Participants may be asked to speak on behalf of other voices they have heard that are not present in the group and will be encouraged to consider tensions, tradeoffs, costs and consequences of each choice.

20 Finally, the group is asked to reflect on its deliberation of the approaches, noting tensions and tradeoffs that have been identified and any individual and group learning that has occurred. This reflection process culminates in the attempt to uncover "common ground for action". The common ground sought for consists of values and concerns that all or most of the group members share. Ways of enacting that common ground may run the gamut from influencing government policy to changing one's own behavior. Common ground is not consensus. It can be established in spite of significant, even impassioned, differences. As David Mathews, president of the Kettering Foundation, has written, "deliberation does more than tolerate differences, it uses them" (1999, p. 236-37).

21 Although successful public deliberation is seen as a preparation for action and as a way of increasing a community's capacity to act, the forum model itself does not incorporate attention to actual strategizing and organizing. The NIF is intended to teach the habits of

deliberation and public engagement, not so much to reach specific actionable steps as to demonstrate the power of public deliberation itself. The Kettering Foundation investigates the move from talk to action through its community politics program, and certainly many members of the NIF network are actively involved in moving from common ground to action (See Mathews 1999, ch. 12).

22 Thought of in terms of bridging the disconnect between citizens and experts, the dominant NIF strategy focuses on empowering citizens to bridge the gap. However, other research programs of the Kettering Foundation, such as their early and influential interest in public journalism, have addressed the issue of how deliberative public learning might impact the practice of professions. Referring to one aspect of this disconnect, the relationship between citizens and officeholders, Mathews envisions a transformation of perspectives on both sides if officeholders were to become equal participants alongside other citizens in deliberative forums (1999, p. 242-43). His point is not simply that officeholders would get better information about citizen demands, but that officeholders as well as citizens would come to see their responsibilities in the relationship differently. Organizations and individuals in the world-wide National Issue Forum Network are involved in a wide range of activities touching on all aspects of the effort to build stronger democracy. Regular reports are published on The National Issues Forum Institute website (http://www.nifi.org/news.html).

23 A glance at two recent criticisms of theories of deliberative democracy (see Young 1996 and Sanders 1997) will serve to highlight two specific strengths of the NIF approach. One criticism alleges that deliberative theory has an overly narrow conception of reasoned deliberation and that in practice this narrow conception privileges abstract, formal argumentation and hence the modes of discourse typical of males rather than females and of privileged groups generally. While this criticism has merit as regards some of the writing on deliberative democracy, one of the strengths of the NIF approach is its very broad and culturally open conception of deliberative discourse, including recognition of the powerful role of narrative in human moral reasoning. NIF issue books introduce each approach to the issue with a story that captures the approach's underlying concerns, and participants are encouraged in the opening, personal stake period of forums to share their own stories. It is not unusual in forums for some of these opening stories to become touchstones that are referred back to throughout the deliberation. Storytelling, which Iris Marion Young proposes as a needed supplement and alternative to formal argumentation, is an integral part of deliberation in NIFs. The understanding of deliberation underlying NIFs has always been much broader than the narrower conceptions Young and Sanders critique, the result of starting with public concerns and modes of thought rather than with the views of experts trained in formal argumentation.

24 A second criticism formulated by Young is that deliberative theorists tend to assume an underlying unity of opinion that is either discovered (because it previously existed) or created through deliberation. The claim is that deliberative theory assumes all important differences are reconcilable. On the contrary, NIFs operate on the assumption that while deliberation will discover and create some commonalities, it can only be considered successful if it increases mutual understanding of remaining differences. Deep differences are assumed to be enduring; they make deliberative discourse necessary and possible. The project described below, Students and the World, has as a primary objective increasing the diversity of student perspectives in the classroom in order to make deliberative public learning possible.

III. DIMENSIONS OF DELIBERATIVE PUBLIC LEARNING

25 In order to address the question of how schools might teach for strong democracy using deliberative dialogue, it will be necessary to analyze the various dimensions of deliberative public learning. What follows is a preliminary effort in that direction.

26 Helping individuals move from opinion to judgment. This involves learning more about the issue and thinking more deeply about it, which is fostered by looking at it from different points of view and gaining a greater appreciation for how it affects differently situated individuals. Of course this learning can occur on a purely individual level, simply as a result of deeper reflection that increases the awareness of tensions and tradeoffs and the costs and consequences of various courses of action. However, participation in group reflection can be a powerful stimulus to this deeper reflection as participants gain the advantage of new ways of seeing the issue.

27 Perspective taking. A closely related but distinguishable kind of learning is coming to see the issue from another's point of view. The immediacy of a face-to-face dialogue can be quite powerful in providing participants empathetic access to points of view they might dismiss out of hand in other settings.

28 Group learning. The result of repeated perspective taking within a group, Mathews (1999) suggests, may be the creation of a group perspective on the issue that incorporates and transcends the points of view brought by individuals. As Mathews (1999) puts it, "deliberation does more than tolerate differences, it uses them. Rather than obscuring individual differences in a homogeneous amalgam, it incorporates and builds on each perspective to create an integrated view of the whole" (emphasis in original; p. 236-37). The new understanding not only draws on multiple perspectives, it is an understanding shared among the participants in the learning process.

29 Process learning. Repeated experience with deliberative dialogue seems to foster the development of individual and group dispositions and capacities that support further deliberative learning. Positive experience with deliberative learning can help groups develop a level of interpersonal trust and openness that strengthens the group's capacity for finding common ground for action. In time an organizational or community culture of deliberative decision-making and citizen action can result.

30 Regard for the public good. While the notion of public good is implicit in the theory of deliberative public learning, it usually becomes a conscious part of the deliberative process only as this community culture develops. A lively awareness of shared interests, concerns and values – a shared sense of a public good – can be a by-product of deliberative public learning.

31 Community self-knowledge. Finally, there can be an enhanced understanding of where the community stands – "a deeper understanding of other people's reasons for their opinions on issues" (Mathews, 1999, p. 241). "Watching forums to find out whether and how opinions change soon made us aware that more was happening than discrete shifts in attitudes on policy issues. Citizens were creating a distinctive kind of knowledge in the forums, a knowledge of the public produced by the public" (p. 235). Such community self-knowledge can make political possibilities more apparent and, perhaps, increase the

chances the community will adopt courses of action with the support required to make them effective.

IV. TEACHING FOR STRONG DEMOCRACY – STUDENTS AND THE WORLD

32 Two examples of the use of deliberative public learning in formal education settings are described below. One is based in curriculum and uses the internet to link multiple high school and university classrooms in deliberative dialogue. The second is based in a university academic program and seeks to use deliberative dialogue as a foundation for creation of a learning community with students as active participants in governance. Both are offered here as examples of efforts to teach for strong democracy using deliberative public learning. (For other examples see www.nifi.org/news.html and www.teachingdemocracy.org).

33 In fall 2003 the Pennsylvania Center for Civic Life at Lock Haven University, in collaboration with the National Collegiate Honors Council, will host "Students and the World," linking more than twenty college classes across the United States to study and discuss the NIF book, Americans' Role in the World. The approximately 400 participating students will be placed in small online groups with students from other schools and joined by high school students, students in several other countries, and other American citizens – bringing these American classrooms into the world.

34 The online small group deliberations will use an adapted NIF agenda. Deliberations will begin with introductions and personal stake, proceed to consideration of each of the four perspectives and conclude with reflections on the deliberations and what has been learned from them. Given the greater amount of time than is usual in public forums, the reflection process will be extended to include shared student reflection on the online experience as a new form of learning and on the relatedness of the issue to personal life decisions and to citizen responsibility. Because these online groups will provide a much greater diversity of voices than is present in any single classroom, they will augment classroom learning, especially as regards the broadening of vision students can be expected to derive from the process.

35 The most innovative feature of the project website will be text-based deliberative dialogue using a layered issue framework. Grounded in the pedagogy of dialogic inquiry, the text-based dialogue will run concurrently with the small group deliberations to support and guide inquiry and to accommodate students from high school to advanced undergraduate alongside the general public. Unlike a traditional linear text, the online text will be formatted in linked levels of complexity, allowing users to probe more deeply into topics of individual interest. Each paragraph of the text will be linked to a discussion board where comments can be posted and discussed by others.

36 The top text layer will provide an overview of the issue framework. The second will provide more detailed presentations of each of the four perspectives. The third will function much like substantive footnotes, providing more detailed discussion of specific points. Each section of the third layer will be linked from the second. In addition, throughout the second and third layers hyperlinks will connect points in one approach to contrasting treatments of the same point by other perspectives.

37 This issue framework is designed to be used in succeeding semesters and to evolve through student contributions. At the end of each semester, student contributions will be reviewed. Selections from student discussions of the text will be moved into a fourth layer of text and preserved for consideration by future students. Selected student research abstracts may also be incorporated. Thus an entirely student-created fourth layer of the issue framework will evolve from semester to semester for consideration by future students. Presenting the issue framework itself as a work in progress and incorporating student-to-student discussion into the research process places dialogue at the center of learning. Students come to see themselves as cocreators of knowledge.

38 Like problem-based learning, the pedagogy of dialogic inquiry organizes learning as student inquiry rather than as receiving knowledge (Wells, 1999). Research questions are not set in advance but emerge out of dialogue.

39 Students themselves identify what they need to know to reach sound public judgments. N IF frameworks provide a powerful starting point for dialogic inquiry and, by feeding student learning back into the dialogue, they can provide a record of student public scholarship. With its evolving online issue framework this project creates an inquiry partnership linking past, present and future students. The fact that the dialogue is text-based provides a pedagogical bridge between dialogic inquiry and traditional text-based methods of instruction.

IV. TEACHING FOR STRONG DEMOCRACY – STUDENT ACADEMIC CITIZENSHIP

40 For communities, organizations and schools, cultivation of a habit of deliberative discourse can overcome the expert-citizen disconnect through its potential to redefine the role of citizens vis-à-vis experts and the role of experts vis-à-vis citizens. In schools this may require a redefining of the roles of teacher and student; in organizations of supervisor and supervised. The key is the development of process expertise – a practiced capacity to contribute to deliberative public learning – on the part of citizens, public officials and experts. The new patterns of authority that deliberative public learning can create are informal not formal, embedded in civil society not government, cultural not legal. They reside in the creation of a public voice that brings its own authority into the arena of community and organizational action. Because this authority can strengthen communities and organizations for action in accordance with public voice it can, of course, be threatening to elites and to politics and governance as usual.

41 In the Lock Haven University of Pennsylvania Honors Program the influence and scope of student public voice has attained real significance in governance. A consistently deliberative and participatory approach to decision making has nurtured student public voice in the service of program objectives. The Program's mission to provide a transformative education for its students is achieved by bringing students into a citizenship role vis-à-vis the program.

42 Of course, the program is not a member democracy. There is strong guidance and clear administrative authority at the top. Student leaders are selected by the honors director in consultation with current student leaders. While the honors director has the authority to act regardless of student opinion, guidance from the top is always open and in accordance with the principles of deliberative public action. All significant issues that come to the

director's attention are brought to student leaders for consideration. Other issues are raised first by students.

43 When issues arise, the first question for leadership is who should be involved in consideration of the issue. Perspectives not present (faculty, staff, alumni) will be brought to the table. Often matters are referred to the Student Program Coordinating Committee (which is open to all students) and to the Student Assembly (with an average participation rate of 65%). In framing issues for discussion, attention is paid to often competing underlying concerns and to the costs and consequences of different courses of action. Through experience in the program, students have come to value and cultivate this mode of talk and action. They contribute to its nurturance. Usually the outcome of this process is a common ground for action that will garner the active support of nearly everyone. Even those who would prefer some other course of action usually accept and support the authority of public voice.

44 In many cases the ultimate decision is made by the director. Coming at the end of the process of organizational deliberation (in which the director has been one voice at the table), it will usually be in accordance with student public voice. On those rare occasions when the director's decision departs from that pubic voice, the reasons for doing so are communicated to all out of respect for that public voice. This authority structure is not democratic but it is, perhaps, one appropriate model for an educational institution in a strong democracy.

45 The mode of discourse taught and nurtured in NIFs has contributed to our understanding of how citizens need to talk about public issues to strengthen democracy. The promise of NIFs lies in their cultivation of this democratic talk among citizens. It can strengthen the capacity of communities to act for the public good. It can also provide the lifeblood of civic education in the schools and of voiceful, participatory governance within organizations. Indeed, instilling the practice of democratic talk in all these arenas will be one key to the further development of strong, deliberative democracy.

BIBLIOGRAPHY

BIBLIOGRAPHIE

BARBER B. [1984], *Strong Democracy: Participatory Politics for a New Age,* Berkeley, University of California Press.

Framing Issues for Public Deliberation: A Curriculum Guide for Workshops [2001], Dayton. OH, Charles F. Kettering Foundation.

LONDON S. [1997], *Creating Citizens Through Public Deliberation: Eleven International Case Studies III,* Dayton. OH. Kettering Foundation.

MATHEWS D. [1999], *Politics for People: Finding a Responsible Public Voice, 2nd Ed,* Dayton. OH, Charles F. Kettering Foundation.

MATHEWS D., MCAFEE N. [2002], *Making Choices Together: The Power of Public Deliberation,* Dayton. OH, Charles F. Kettering Foundation.

MELVILLE K. [2002], *Terrorism: What Should We Do Now?,* Dayton. OH, National Issues Forum Institute.

MELVILLE K. [2003], *By the People: Americans' Role in the World,* Dayton. OH, National Issues Forum Institute.

SANDERS L. [1997], "Against Deliberation", *Political Theory,* 25, n° 3, p. 347-376.

SIRIANNI C., FRIEDLAND L. [2001], *Civic Innovation in America: Community Empowerment, Public Policy, and the Movement for Civic Renewal,* Berkeley, University of California Press.

WELLS G. [1999], *Dialogic Inquiry: Towards a Sociocultural Practice and Theory of Education,* Cambridge, Cambridge University Press.

YANKELOVICH D. [1991], *Coming to Public Judgment: Making Democracy Work in a Complex World,* Syracuse, NY, Syracuse University Press.

YOUNG IRIS M. [1996], "Communication and the Other: Beyond Deliberative Democracy", p. 120-135, in Seyla Benhabib, ed., *Democracy and Difference: Contesting the Boundaries of the Political,* Princeton, Princeton University Press.

AUTHORS

JAMES T. KNAUER

Professeur de Science Politique – Lock Haven University of Pennsylvania

KEITH MELVILLE

Professeur - University of Columbia

Ready, Fire, Aim: Developing a Program to Prepare Public Managers to Lead Deliberative Public Processes

Ruth Ann Bramson

1 A movement is beginning within the field of public administration to reexamine the role of the public in public decision making by looking at ways of engaging citizens more directly in public deliberation about community problems. But, this is not yet being reflected in the curricula of graduate programs in public administration. Seeking to address a societal need for public managers with the will and skill to design and facilitate participatory public processes, the Department of Public Management at Suffolk University in Boston has developed a concentration in community leadership and public engagement for students in its Master's in Public Administration Program. This paper outlines the rationale for such a concentration and provides an overview of the new program.

2 Current American views about the role of citizens in public decision making have drawn on three currents of thought: bureaucratic expertise, democratic deliberation, both within legislative bodies and at the local level, and utilitarianism – but, in unequal parts (Reich). As government has grown, its legitimacy has rested on notions of bureaucratic expertise and adherence to hierarchy, law, and procedures. More recently, the public interest has come to be defined by responses to opinion surveys, people's willingness to pay for certain services, and the pressuring of interest groups. In the United States, there has historically been ambivalence toward democratic deliberation. Although the political system of the United States is designed to reflect and engender active citizens, it is also designed to protect administrative and political processes from a too-active citizenry. But, there are signs that may be changing.

3 The need to prepare public managers with the knowledge and skills to be catalysts in building communities and engaging citizens in public deliberation is starting to receive

increased attention in the literature of public administration and at professional meetings. This focus on the role of the public in public decision making is due to a number of factors. A primary factor is that the public is demanding greater involvement and accountability because of diminished trust (Parr and Gates, 1989). Even polls conducted since September 11, 2001 reflect low levels of public trust in government. A variety of diagnoses are offered to explain the decline in confidence in government: the role of money in politics, individualism, unraveling public morality, even television. Citizens, administrators, and elected officials have all become concerned about citizen cynicism and frustration with government.

4 In addition to citizen disaffection with government, there are other cultural forces that are making public participation in public decision making more important. The information revolution, which has been transforming the workplace, is beginning to have a major impact on public policy making as well. Through new technologies, information is increasingly available in real time and in formats that make it usable to citizens. With access to information, more people feel capable of participating in government decisions that affect their lives directly. If the public's demands for involvement are ignored, public decisions can prove meaningless in the face of public apathy or active opposition.

5 Most of the tally messy problems that bother Americans – crime, drugs, school performance, racial and ethnic conflict, inner city decay, poverty – cannot be resolved by governments at any level unless citizens themselves are accountable, responsible, and engaged in helping to solve them. Crime prevention and deterring drug use begin with families and neighborhoods. If parents and neighbors are not enlisted in the effort to design, agree upon, and implement solutions, all of the well meaning interventions from outside will have limited, if any, impact. That is why, properly implemented, community policing has proven so effective.

PUBLIC MANAGERS: KEY AGENTS IN PUBLIC DELIBERATION

6 Local jurisdictions are mandated to involve citizens in public decision making. Public officials can choose to use their authority either to limit the role of citizens to appearances at pro forma public hearings or they can choose to design forums that bring citizens together to do the hard, noisy, messy work of community problem solving. It is public managers who do the work of designing and implementing public participation processes. Elected officials may request that a process be initiated, but it is the manager who makes it happen (Bramson, 2002).

7 In order to engage the public in more productive public conversations, public managers must believe it is important to do so and have the understanding and skill to become effective conveners and facilitators. Professional public administration has contributed to today's disconnect between citizens and government. Following the example of other professions in the early 1900's, it assumed that the apolitical and rationalist application of expertise by a specialist afforded a much superior means to solving public problems. From this point of view, the public's inferior level of information, relative to that of experts and professionals, and the public's tendency to judge issues based on moral values, introduces random levels of subjectivity and misinformation into what should be an objective and well-informed process. Deferring to this presumed know-how of experts,

citizens disengaged from active participation in public decision making adopting a "let the professionals do it" mentality. Engaging citizens in public decision making also requires knowledge and skills that have not traditionally been part of the preparation for careers in public administration, such as change management, systems thinking, community organizing, large and small group methods, facilitation and conflict resolution.

8 Community leadership and public engagement present several challenges for the field of public administration, as it is currently constituted. It involves how we currently train public administrators and the way public employees are managed. Despite the need for public administrators to be more than technical experts, the current curricula of graduate programs in public administration still tend to center around technical preparation in such areas as personnel management, administrative law, finance, budgeting, and program evaluation. These skills are necessary but not sufficient for public management in the modern world, as demonstrated by the language found in the report of the National Association of Schools of Public Affairs and Administration Task Force on Encouraging Reform in State and Local Governments (NASPAA, 1993). That report recommends that programs provide skill development for new graduates in areas such as team building, leadership, negotiation, communication, employee and citizen involvement, cultural awareness, quality, and understanding how the media works.

9 The need to prepare public managers to be community builders and designers and facilitators of public processes is also beginning to receive increased attention in the literature of public administration and at academic and professional meetings (Reich, 1988, Thomas, 1995, Frederickson, 1999, Cooper, 1991, Fox and Miller, 1995, Wamsley, 1996, Nalbandian, 1999, ASPA 2002 Conference Agenda). In the May/June 1999 *Public Administration Review,* John Nalbandian reports on a study in which city management professionals identified four changes that have occurred over the past ten years in their roles, responsibilities, and values. The article reports that community building is now seen as part of the public management professional's role and responsibility and public managers are increasingly expected to facilitate participation and representation and to develop partnerships. In February 2003, the National Association of Schools of Public Administration (NASPAA) issued a call for papers on teaching civic engagement.

10 The term "engagement" means that the people who are involved in a problem have a responsibility, working with others of differing views, to try to devise a solution that will work, and that will be accepted by most of those affected. William Ruckelshaus described this approach well in his 1996 Webb lecture at the National Academy of Public Administration, when he presented four or five instances, in which public administrators stepped back from their accustomed roles and served as facilitators and supports while citizens directly affected by a complex environmental problem hammered out solutions which all, or most, of them could accept. He then went on to observe: "Historically, public administration has prided itself on its ability to apply the tools of rationality to complex problems... I think that in the future many decisions will, rather, emerge from the sort of group processes I have been talking about... The role of the public administrator will be largely to foster the process and make sure that it has technical support...".

11 There are hundreds of case studies from communities all across the country, as well as internationally, where public professionals, primarily at the local level, are implementing the very process Ruckelshaus described. Through communal deliberation, decision making and action, they are solving crime problems, school problems, and problems of

ethnic and racial conflict. However, despite hundreds of examples, the awareness has just begun to percolate up into federal and state political consciousness and the national media and to be reflected in university curriculum. Can we share these case studies and engage our students in learning from them? Can we accelerate the emergence of this new model of public administrator as a designer and facilitator of democratic processes? That is the challenge that had led Suffolk University in Boston to develop a new concentration in community leadership and public engagement for students in its Master's in Public Administration Program.

SUFFOLK UNIVERSITY CASE STUDY

12 Suffolk University is located on Beacon Hill, in Boston, less than a block from the Massachusetts State House. Established in 1974, Suffolk's MPA program enrolls approximately 150 students and is located within the Sawyer School of Management. Most of the MPA students are working professionals in the public sector or in not-for-profit organizations. The majority of the graduate classes are held in the evenings or on Saturdays. The faculty includes distinguished scholars, government officials, consultants, researchers and senior managers.

13 In fall 2003, Suffolk University will begin offering students seeking the Master's in Public Administration degree an option to concentrate in community leadership and public engagement. The goal of this new concentration is to develop a cadre of public professionals with the knowledge and specialized skills to design and lead participatory public processes and other multi-stakeholder decision making. The curriculum takes a multi-disciplinary approach to the theory, practice, and role of public managers in participatory community decision making. Students who complete this concentration should be able to demonstrate a fundamental knowledge of democratic organizing and participative public processes.

14 Measurable outcomes for this goal include the ability to demonstrate:

- Knowledge of the principles of change management, conflict resolution, group process, systems thinking, community organizing and democratic theory, as they apply to bringing together diverse parties in communities to forge new solutions.
- Ability to work with a group to analyze a community issue and design a process for engaging multiple stakeholders and evaluating results.
- Understanding of the importance of ethics and leadership in community change.
- Advanced level knowledge of models and methods for large and small group democratic processes.
- Application of process design and facilitation in an experiential setting.

15 The curriculum in Suffolk's new MPA concentration in community leadership and public engagement is intended to provide public management students with an educational framing for some practical guidance regarding how and when to engage citizens in public decision making – a framework for practice. Students take nine required core courses: public organizational administration, public policy analysis, financial administration, legal issues in public administration, quantitative analysis, human resource management, organizational effectiveness, and leadership as well as a capstone course. These required courses include key content areas which provide the foundation for the public engagement concentration (Appendix A). There are four required courses in the

community leadership and public engagement concentration; major content areas in those courses are described below. In addition, students will choose four electives and will be encouraged to take two of those electives from other departments in the university (Appendix B).

SELF KNOWLEDGE AND INTERPERSONAL COMMUNICATION

16 The public administrator's most powerful tool for bringing the principles and skills of deliberative dialogue to the community is herself. No matter how many people a deliberative public process may eventually involve and impact, it begins with introspection. The way the public manager listens to people and the way she communicates in one-on-one interactions and in community meetings send a powerful message to citizens. In public deliberation citizens are engaged in examining their fundamental assumptions about their lives, community, and culture. If public managers are going to lead community members in this reflective process, they will need to do some hard thinking about their own values and assumptions and how they define their purpose as public service professionals. With this in mind, we have created opportunities for our students to reflect on their personal and professional purposes, beginning with the new student orientation and at several other points during the program. We have built coursework and experiential opportunities in leadership, interpersonal communication, emotional intelligence, group relations and conflict management into this concentration.

ANALYSIS OF CIVIC INNOVATIONS AND PUBLIC ENGAGEMENT CASE STUDIES

17 Students who choose this concentration, will take coursework that examines a variety of civic innovations, that attempt to reap the benefits of citizen and public engagement by bringing together diverse parties – officials with clients, politicians with citizens – across a variety of policy areas. These cases come from areas as diverse as policing, the justice system, public education, environmental regulation and restoration, health care, social services, and economic development. In each case, practitioners have developed innovative institutional arrangements that invite the participation of ordinary citizens, devolve power to groups made up of these citizens and their "street level" public servants, even as they hold these groups responsible for producing and measuring outcomes. Students will analyze these programs drawn from the U.S. and abroad, in detail, focusing on their aims and accomplishments (or lack thereof) in terms of advancing the values of participation, fairness, deliberation, accountability, and effective governance.

PUBLIC INVOLVEMENT DESIGN AND FACILITATION: THEORY AND PRACTICE

18 Students in this concentration will have "hands-on" opportunities to develop and demonstrate the competencies necessary to design and facilitate group processes for community learning. Required coursework provides an overview as well as specific practice in design strategies, techniques, and tools for involving members of groups, teams, organizations and various stakeholders – including the public – in defining problems, formulating policies or plans, making decisions, and implementing them. The coursework is designed to integrate the theory and practice of group facilitation, with a particular focus on community engagement. We do not seek to set forth a comprehensive theory of group facilitation but to describe a set of core values and congruent principle – elements of a theor – and show how to use various techniques to apply the principles in practic – with both small and large groups. No course can address all the situations in which public managers find themselves or all the designs or techniques they use to help groups in planning and in solving problems. That is why effective facilitators base their thoughts and actions on a model of effective groups and on models of diagnosis and intervention that are internally consistent.

COMMUNITY AND CITIZEN EMPOWERMENT

19 This course focuses on strategies for building strong community organizations, empowering ordinary citizens, and bringing about social and economic change. What do we mean by community? Why do so many Americans feel that community is lacking in their lives? What role should public managers play in empowering citizens and communities? What would we do differently if we really wanted to bring citizens, elected officials, and public managers together to solve community problems?

20 Students in this course examine case studies and learn and practice community organizing strategies and skills. The course focuses on how to build organizations through which people can act on their common interests and emphasizes the asset-based approach to community building while contrasting that approach with problem-oriented approaches.

NEGOTIATION AND CONFLICT RESOLUTION

21 Engaging citizens in community problem solving requires public managers to have knowledge and skills in negotiation and conflict resolution. Coursework in either dispute resolution or negotiation is required of all students in this concentration. In the negotiation course students are introduced to the theory and practice of negotiation. Effective negotiation involves a combination of analytical and interpersonal skills. Analysis is important because negotiators cannot develop sound strategies without an understanding of the context of the situation, the interests of all parties, and the range of possible options. Interpersonal skills are important because negotiation is fundamentally a process of communicating, building trust (or not), and mutual persuasion.

22 In alternative dispute resolution, students learn guidelines for designing a dispute resolution system that will help handle conflicts effectively on an ongoing basis and avoid the damaging costs of attorney's fees, lost productivity, and emotional injury. Students examine key questions to be answered when analyzing a dispute and principles of dispute system design, such as designing procedures than encourage disputants to return to negotiation. Distinctions are made amongst negotiation, mediation and arbitration and each is explored extensively. Dispute resolution is discussed in settings involving labor-management disputes, environmental issues, community disputes, construction claims, and business disputes. Special attention is paid to multi-stakeholder negotiations and public disputes.

INTERDISCIPLINARY PROGRAM WITH PRACTICE-ORIENTED CAPSTONE

23 In order to examine the issue of citizen participation in community problem solving through the eyes of scholars in various disciplines and fields of study and to gain knowledge and skills not included in the public administration curriculum, students in this concentration will be encouraged to take selected courses in other departments of the university. The capstone course, which takes the form of either an internship (for per-professional students) or a practicum seminar (for in-service students) is designed to provides opportunities for experiential learning, working on real community problems and integrating research with action.

ISSUES AND CHALLENGES

24 Engaging citizens in deliberative and collaborative problem solving takes public mangers into new and challenging territory. It also raises difficult questions, such as: What personal skills and qualities are needed by facilitative public managers? On what issues do citizens need to deliberate? How do you create a public setting in which people will feel comfortable to talk openly? How can public issues be presented to citizens in ways that reflect everyday experience and what people really care about? What are the basic questions that public deliberation is best suited to explore and are there issues it is not suited for? How can public deliberation be made an ongoing, central aspect of governance? The courses in this concentration address these questions, and many more. Our purpose is to provide a framework for public managers, in thinking about when and how to involve citizens in public deliberation and multi-stakeholder decision making.

25 In developing this program we have recognized some risks. We want to provide practical guidance that can encourage and give confidence to public managers in employing public deliberation in their communities. Public managers are implementers; they prize practical guidance. Yet reverence for technique and practical how-to's generally emanates from a desire to control situations, which runs counter to the spirit of deliberative dialogue. Techniques can be used to mask manipulation. Skilled managers and facilitators, who master the techniques of participation, can use those techniques to design processes which give citizens the feeling that they have participated without promoting genuine citizen decision making or power sharing. When that happens, an approach that has the potential of changing citizen participation in government in

fundamental ways becomes just a technique for cosmetic improvements in government as usual. And, ultimately, the public feels used, duped, and more deeply resentful than ever.

26 Creating a culture of public deliberation is a dramatic departure from the customary way of doing citizen participation in government organizations. It is important to recognize that engaging citizens in deliberative dialogue involves systemic, transformational change, not just incremental improvements in public meetings and public hearings so that people won't feel so unheard. Public deliberation has a larger purpose that is to change how both citizens and public officials think about government and about themselves and to change how they act. Deliberative dialogue requires a strong sense of commitment and purpose because often it is difficult to know what is really being accomplished. Sometimes changes in the community cannot be detected until after the process has concluded – sometimes long after.

27 The practices required for public deliberation cannot be mastered in a graduate program. They must be learned and improved over time. The skills cannot be learned by following a recipe or a series of how-to's, as much as we might wish that were possible. Rather, it requires repetition with the understanding that one will always be learning. And, even with the concept of deliberation firmly in our minds, it may be hard to act that way. Most of our cultural messages are not about deliberating but about arguing (Kettering, 1988).

28 Some of the skills needed by the deliberative public managers are very hard to teach. You cannot tell a pianist how to feel the music. Nor can you tell a medical student how to sense the story behind a person's presenting medical problems so that she can swiftly perceive the underlying causes. But you can give the medical student an analytic framework and scaffolding in the form of a question protocol that leads her to discover this deeper understanding for herself. We are trying to begin constructing such a scaffolding for the deliberative public manager.

29 Suffolk's community leadership and public engagement concentration is the first of its kind in any MPA program, to our knowledge. This really is a case of ready, fire, aim! We expect to learn as we go, to modify the program through a process of continuous improvement, and to share what we learn with others. This new concentration is built on the foundation of years of professional experience and research, on the part of faculty members, and is the product of many months of planning and numerous faculty meetings. Yet, as we prepare to launch it, we have almost as many questions as answers: are we focusing on the right knowledge and skill areas? Can the interpersonal and communication skills necessary to be an effective community facilitator be taught? How accurate is our assessment of the market? When we build it, will they come? Will MPA graduates with this concentration be seen by employers as bringing added value to their organizations? How should we assess effectiveness? It is our hope that in developing and offering this curriculum, and sharing what we learn in the process, Suffolk University's Public Management Department can contribute to a rethinking of the public manager's role in communities and to the content and orientation of public administration education.

BIBLIOGRAPHY

BIBLIOGRAPHIE

BRAMSON R. A. [2002], "Cultivating Productive Public Conversations: Enhancing Citizen Participation in Economic Development", *Economic Development Commentary,* January 2002.

COOPER T. L. [1991], *An Ethic of Citizenship for Public Administration,* Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.

FOX C.J., MILLER C.J. [1995], *Postmodern Public Administration,* Thousand Oaks, CA: Sage.

FREDRICKSON H. G. [1997], *The Spirit of Public Administration,* San Francisco, CA: Jossey-Bass.

Kettering Foundation. [June 1998], *The Power of Public Choice.*

NALBANDIAN J. [1999], "Facilitating Community, Enabling Democracy: New Roles for Local Government Managers", *Public Administration Review,* (May/June. 1999), n° 59: 187-197.

National Association of Schools of Public Affairs and Administration. [1993], *NASSPA's Taskforce on Encouraging Reform in State and Local Government,* Washington, DC.

PARR J., GATES C. [1989], "Assessing Community Interest and Gathering Community Support." *Partnerships in Local Governance: Effective Council-Manager Relations,* Washington, DC: International City County Management Association.

REICH R. ed. [1988], *The Power of Public Ideas,* Cambridge, MA: Ballinger Publishing Company.

CLAYTON T.J. [1995], *Public Participation in Public Decisions,* San Francisco, CA: Jossey-Bass.

WAMSLEY G. L., WOLF J. R. [1996], *Thousand* Oaks, CA: Sage Publications.

APPENDIXES

Appendix A

Key Content Areas for Civic Engagement Concentration/Required MPA Courses

Courses:	Orien.	711	712	713	714	715	716	717	718	758/9	846	900A	900B	850
Content Areas:														
Change models/theory								X	X					
Facilitation theory and practice													X	X
Democratic Theory		X										X		
Public participation methods											X	X	X	
Dynamics of power								X	X		X	X	X	X
Group dynamics													X	X
Survey research			X			X								
Public administration, history, theory		X			X							X		
Data analysis			X			X								
Legal basis for public participation					X									
Social capital											X			
Networks, partnerships, coalitions								X	X		X			X
Community economic development											X			
Community involvement in budgeting				X								X		
Self-Knowledge, values	X													X
Leadership									X				X	X
Dialogue and deliberation											X		X	
Governance and civil society		X										X		
Negotiation/conflict resolution														X
Collaborative problem solving											X	X		
Community organizing/development											X			
Public deliberation models											X	X	X	
Cross-cultural communication							X							
Technology tools for participation												X		
Framing issues								X			X		X	X
Systems thinking/mental models								X	X					
Team building	X	X						X					X	
Strategic planning								X	X				X	
Community assessment											X			
Staff and volunteer management							X							
Applied/ Service Learning											X			

Appendix B

Suffolk University Master of Public Administration with a Concentration in Community Leadership and Public Engagement The 51-credit MPA concentration consists of 17 courses: 9 required core courses, 4 required courses from the concentration, and four electives from the concentration.

Required Core Courses

All Suffolk MPA students must take the following required core courses:

PAD 711

Foundations in Public Organizational Administration

PAD 712 Foundations of Public Policy Analysis

PAD 713 Foundations of Public Financial Administration

PAD 715 Quantitative Analysis

PAD 716 Public Service Human Resource Management

PAD 717 Organizational Effectiveness in Government

PAD 718 Leadership Strategies for an Interconnected World

PAD 758 Internship in Public Management (for pre-professional students)

or

PAD 759 Practicum Seminar in Public Management (for in-service students)

Students in the community leadership and public engagement concentration are required to complete an internship or practicum employing action learning that involves working on real community problems and implementing solutions – learning by doing.

* A law class is also required: either 714 Legal basis of Public Management; PAD 825 Legal Environment of Health Care; or PAD 900 Non-profit Law and Ethics

Required Community Engagement Courses

PAD 900 (A) Civic Innovation, Community Engagement and Effective Governance In this course, students will examine a variety of civic innovations that attempt to reap the benefits of citizen and public engagement by bringing together diverse parties across a variety of policy areas to forge new solutions.

PAD 846 Community and Citizen Empowerment This course focuses on the theory and methods for community organizing, community development, and community learning and explores ways empowered citizens can bring about social and economic change.

PAD 900 (B) Public Involvement Strategies and Facilitation Methods This course is for those who wish to increase their knowledge of group theory and build skills for designing processes to facilitate complex situations, especially those involving community. The course provides opportunities for practice and feedback and for reflection that integrates knowledge and application.

PAD 850 Alternative Dispute Resolution This course reviews all areas of Alternative Dispute Resolution: mediation, arbitration, negotiation, conciliation, mini-trials.

or

MGOB 855 Conflict and Negotiation This course emphasizes the theory and skills of win-win negotiation.

Four of the following Community Leadership and Public Engagement Elective Courses:

PAD 813 Administrative Strategies of Local Government

PAD 815 Client and Community Relations

PAD 820 Governmental Decision Making

PAD 830 Public Liaison Strategies

PAD 838 Ethics and Management

PAD 839 Leadership and Decision Making

Up to two of the elective courses may be selected from other departments at Suffolk University:

CJN 703 Presentation Skills

CJN 721 E-Community and the Digital Divide

CJN 739 Interpersonal and Intercultural Communication

CJN 740 Political Communication

CJN 757 Consulting

EHS 736 Consultation

EHS 652 Adult and Organizational Learning

EHS 658 Systems Thinking

EHS 659 Reflection and Dialogue

EHS 664 Communicating for Results

EHS 668 Organizational Development

CJ 688 Restorative Justice

GVT 623 Political Survey Research

GVT 639 Community Advocacy

GVT 657 Urban Politics and Government

GVT 658 Politics and the Media

GVT 671 Topics in Democracy

GVT 673 American Political Thought

GVT 664 The Internet and Politics

MGT Crisis Management

MGT Emotional Intelligence

MGT Organizational change

MGT Power and Influence

MGT Managing Diversity

AUTHOR

RUTH ANN BRAMSON

Docteur en Philosophie et Professeur Assistant – Suffolk University

L'immigration en débat dans l'espace public français

Dominique Desmarchelier

1 En comparant les types d'arguments invoqués lors des discussions à l'Assemblée nationale à propos de l'*Immigration* (loi Relative à l'Entrée et au Séjour des Étrangers en France et au Droit d'Asile, dite loi Chevènement), avec ceux observés dans les émissions-débats sur les chaînes de télévision, ou entre citoyens dans des lieux publics, nous tenterons de mettre en évidence les déplacements thématiques et la dissémination des opinions dans l'espace public en France.

DÉLIBÉRATIF ?

2 Au livre I de *la Rhétorique* (ch.3. 1358b), Aristote définit trois genres oratoires : le délibératif, le judiciaire et l'épidictique. À propos du premier, il précise : *« Dans une délibération tantôt l'on conseille, tantôt l'on déconseille ; car toujours ceux qui donnent un avis pour un intérêt particulier ou ceux qui haranguent le peuple pour un intérêt commun font l'une de ces deux choses (...) Il y a des temps pour chaque genre : pour le conseiller, l'avenir. (...) Chacun des genres a des fins différentes (...) pour qui conseille, l'utile et le nuisible. »*

3 En quelques lignes, tout semble avoir été clairement défini par le philosophe grec. Au chapitre suivant, il va même jusqu'à dresser la liste des sujets sur lesquels il convient de délibérer : les revenus, la guerre et la paix, la protection du territoire, les exportations et importations, enfin, la législation.

4 Une réflexion hâtive pourrait nous donner à croire que le débat sur l'immigration concerne exclusivement l'aspect législatif, or en observant les discussions, nous constatons rapidement que parler de l'immigration et donc des immigrés, c'est aussi aborder les questions de revenus, de protection du territoire, de sécurité, de menace de guerre.

LES LIEUX DU DÉBAT

5 Notre propos a pour origine un rapport rendu à la Région Rhône-Alpes en 2001[1], (désormais A.D.I 2001) portant sur des débats parlementaires, des débats télévisés, des textes officiels relatifs à la scolarisation d'enfants issus de l'immigration, des articles de l'Encyclopædia Universalis, des sites Internet, des discussions entre étudiants et des conversations chez un marchand de journaux. Cette recherche exploite les compétences de deux équipes en analyse argumentative d'une part, et en analyse du discours et lexicométrie, d'autre part.

6 Nous nous limiterons, dans le cadre de cette communication, aux types d'arguments invoqués dans les différents lieux et à leur circulation.

PLACE DE L'ARGUMENTATION DANS L'ESPACE PUBLIC

7 Dans sa préface à la nouvelle édition de *l'Espace public,* Habermas, considère qu'à une vision de l'Espace Public comme lieu de débat pour une élite restreinte et éclairée, succède l'idée d'un *lieu de mise en commun des points de vue* et de *circulation des énoncés* susceptibles de faire sens et de renforcer des identités (énoncés des journalistes, des politiques, des experts, des « gens » [expériences individuelles]).

8 Un premier inventaire des *thèmes abordés* dans le « débat public », en rapport avec l'immigration, nous permettra de mettre en évidence les similitudes et les différences en fonction des lieux et situations.

9 Selon les corpus (et en fonction de leur taille respective), nous avons eu recours aux outils de la lexicométrie (cooccurrences, fréquence, segments répétés) ou au contraire à des analyses plus qualitatives consistant à relever les thèmes abordés (analyse de contenu) au cours de la discussion. Il nous semblait en effet peu scientifique d'appliquer des calculs statistiques à des corpus de quelques milliers d'occurrences.

Thèmes abordés dans les différents corpus							
Corpus / Thèmes	RESEDA	Encycl. ALIS ALIA	Rapports CES / DEP	Médias	Internet	Étudiants	Maison de la presse
Personnes de cultures différentes	+	+	+	+	+	+	+
Travailleurs = nécessité économique	+	+		+		+	
Chance pour la France = Apports de l'immigration	+	+		+	+	+	
Tradition = Terre d'immigration*	+			+		+	+
Texte reseda	+			+	+	+	+
Nationalité française	+			+	+		+
Chômage = Pb économiques	+	+		+	+	+	
Statut juridique réguliers /clandestins sans-papiers	+	+		+	+	+	+
Vie quotidienne promiscuité	+	+		+	+	+	+
Démographie flux, taux de natalité	+	+		+	+	+	
Religions, conflits intégrisme	+	+		+	+		+
Délinquance	+			+	+	+	+
Racisme envers les immigrés	+						
Antisémitisme							+
Faire le jeu du FN	+			+	+		+
Scolarisation Pb. École			+				
Force politique Lobby	+						+

*A propos de la « tradition de l'intégration à la française », on renverra à l'excellent article de Gérard Noiriel (« Histoire(s) d'immigration » dans Manières de voir. *Le Monde diplomatique n° 62,* mars-avril 2002 p. 30-34).

COMMENTAIRES DU TABLEAU

10 Certains corpus, plus spécifiques (rapports DEP et CES) n'abordent qu'un ou deux thèmes (scolarisation des enfants issus de l'immigration, cultures différentes).

11 À l'inverse, les discussions à l'Assemblée nationale, les débats sur les médias (TV) et les communications sur le forum Internet sont l'occasion d'aborder une grande majorité des thèmes du tableau.

12 Si nous effectuons à présent une lecture horizontale (en fonction de chaque thème), nous constatons que les thèmes les plus abordés (cultures différentes, chômage, statut juridique, délinquance, religion, vie quotidienne) apparaissent dans 5 corpus sur 7.

13 On notera par exemple que les problèmes liés à la vie quotidienne (promiscuité) sont aussi bien présents à l'Assemblée nationale que dans la discussion dans le magasin. Il sera intéressant d'observer ultérieurement si la nature des arguments (exemple, témoignage, expert) est la même dans ces différents lieux. À titre d'exemple comparons ces propos tenus à l'Assemblée nationale, relatifs à la polygamie :

14 Ch. Cova (RPR) : Pour épouser des femmes là-bas et les ramener en France !

15 Ch. Cova (RPR) : Vous les connaissez mal, ils ramènent des minettes de quinze ans !

16 B. Accoyer (RPR) : Ils sont plus vigoureux que vous !

17 Avec ceux entendus dans la maison de la presse[2] :

18 F1 : ah: rue des Envierges | (...) rue des Envierges y a (.) y a (.) y a quat'femmes (.) pour le mâle (.) le

C4 : | ah oui rue des Envierges y en a beaucoup

F1 : mâle et y a vingt gosses dans (.) dans un quat'pièces

F2 : non (.) c'est vrai (.) | elle a raison

F1 : | alors::

C4 : y en a quelques uns comme ça | (..) oh pas beaucoup hein

C : | ouais:: mais c'est pas la majorité :

F2 : non (.) y en a pas beaucoup

F1 : si (.) dans (.) dans mon immeuble y a une famille de noirs qui sont arrivés i sont très propres (..) y a deux femmes (...) et (.) et y en a une qui en fabrique l'autre elle est stérile paraît-il (.) y a elle a déj- et ça | elle est mariée depuis (..) elle est elle est mariée depuis six ans (..) elle a six enfants

C : | c'est une jumente alors [riant]

F1 : déjà (..) maint'nant (.) elle entame le septième (.) alors ma gardienne qui a pas sa langue dans sa poche (.) elle lui a dit mais (.) vous allez en avoir combien comme ça (.) alors | (.) elle elle a dit

F2 : | ça ça s'dit pas ça

F1 : mais oh:: huit peut-être dix douze enfin (.) c'est celle celle qui est stérile qui a répondu pour

C : quatorze [riant]

Seule différence observable, si pour les députés le discours est placé sur le mode générique (ils, les), entre les clients du magasin, on passe au mode du particulier attesté (dans mon immeuble, y a une famille...).

De même, retrouvera-t-on dans les différents lieux la distinction entre immigration régulière et immigration irrégulière (clandestine) :

Assemblée nationale :

séance 8 (8/4/98) Thierry Mariani, RPR. (...)

Le certificat d'hébergement est un instrument de lutte contre l'*immigration irrégulière,* mais c'est aussi un outil qui permettait aux étrangers de bénéficier de conditions de résidence décentes sur notre sol. Pourquoi donc voulez-vous le supprimer ? Je vous citerai cette phrase du président Fabius, que vous trouverez page 1334 du Journal officiel du 25 février 1997 : « Les certificats n'avaient qu'un but : préserver la dignité de l'étranger accueilli sur notre sol, lui garantir un toit, assurer sa santé physique et morale, mettre fin à l'exploitation de la misère des plus pauvres à laquelle se livrent les marchands de sommeil. »

Débats sur les médias[3] :

Charles Pasqua : Oui. J'crois que *(traîne)* le problème de l'immigration c'est avant tout celui de l'immigration *(pause) irrégulière,* de l'immigration *(pause) clandestine.* C'est cela qui pose problème. Et c'est cela qui pose problème notamment heu par rapport à ceux qui heu sont entrés légalement et qui sont installés *régulièrement* sur notre sol. Parc'que quand les gens entrent heu, sont dans une situation *irrégulière,* ou y deviennent heu la proie des esclavagistes c't-à-dire des gens qui font travailler à bas prix dans des conditions inhumaines etc., ou bien alors heu ils tombent entre les mains des, des, des trafiquants de drogue etc. (Et) du même coup se fait l'amalgame *(pause)* entre *(pause)* immigré(s),

délinquant(s) et ça c'est extrêmement préjudiciable *(pause)* pour la démocratie. Alors j'crois que le, global'ment heu la France a réussi, et elle continue à réussir d'ailleurs, (pause) l'intégration. 80 % des gens ne posent aucun problème.

Discussion entre étudiants[4] :

Laurent [22,35] : l'immigration clandestine

on est allé là-bas on est allé dans ces pays là sans aucun sans aucun droit en fait finalement on leur a imposé plus ou moins notre culture notre façon de vivre et cetera

y rêvent de notre pays et cetera je comprends tout à fait moi qu'il y ait de l'immigration clandestine et cetera mais c'est nous qui l'avons créée finalement quelque part donc heu::

Ahmed [23,45]

nous les étrangers que la France a fait appel tous les étrangers à qui la France a fait appel

les personnes qui sont intégrées ici les personnes étrangères et qui vivent ici qui sont peut-être heureux d'être ici peut-être souhaitent aussi amener leurs proches leurs proches venir vivre avec eux ici et :

Forum Internet[5] :

Pasquier Guillaume étudiant

Malgré les prises de position démagogique des partis de gauche durant la campagne des dernières législatives, on constate, maintenant qu'ils sont au pouvoir, que leur position sur le problème de l'immigration clandestine n'est pas si éloignée de celle de leur prédécesseurs de droite. Du moins en ce qui concerne la gauche non-extrémiste.

17.09.97 11h26 Mensonges : il y a eu abrogation *Gorjestani Teymouraz Lycéen*

Les lois Pasqua-Debré ont été abrogées au contraire de ce que peuvent dire les hommes politiques. En effet, de nombreuses mesures inscrites dans ces lois seront effacées par le nouveau projet de loi Chevènement. C'est une honte. En effet, comment veux-t-on lutter contre le chomage et la précarité si l'on fait un appel d'air à l'immigration. (...)

L'angélisme, incarnée par la gauche n'a pas de place en cette fin de 20 e siècle. Il faut lutter le plus efficacement possible contre l'immigration (...) Je lance donc un appel au gouvernement de ne rien supprimer des lois Pasqua-Debré mais au contraire de combattre plus fortement l'immigration clandestine. C'est l'avenir de la France qui se joue.

Vers une typologie des arguments

Nous nous fonderons sur la classification proposée par Philippe Breton[6], *Autorité, Analogie, Cadrage et Communauté,* pour mettre en évidence les similitudes voire les glissements d'arguments. À ce sujet, nous nous interrogerons sur la circulation des arguments entre les *différents lieux du délibératif* qu'ils soient institutionnels (Assemblée nationale, Textes officiels), médiatiques (Débats télévisés, Internet), ou publics (Université, Magasin).

La famille des arguments d'analogie met en œuvre des figures classiques, comme l'exemple, l'analogie à quatre termes ou la métaphore, en les dotant d'une portée argumentative. (Ph. Breton, 2001, p. 43)

La famille des arguments d'autorité recouvre tous les procédés qui consistent à mobiliser une autorité, positive ou négative, acceptée par l'auditoire et qui défend l'opinion que l'on propose ou que l'on critique. (Ph. Breton, 2001, p. 43)

Types d'arguments utilisés dans les différents corpus								
	Corpus Types d' Arguments	Reseda	Encycl. ALIS ALIA	Rapports CES/DEP	Médias	Internet	Etudiants	Maison de la presse
caution	Compétence[1]	X	X	X	X	X		
	Expérience[1]	X			X	X	X	X
	Témoignage	X			X	X	X	X
	autorité négative	X			X	X		X
analogie	Analogie	X				X		
	Exemple[2]	X	X		X	X	X	X
	Métaphore	X						
	Illustration[3]		X	X	X			

[1] Ph. Breton distingue *compétence* et *expérience* en fonction du caractère plus théorique et institutionnel de l'expert (statut reconnu) à qui l'on confère une compétence dans un domaine, à la différence de l'individu qui a acquis une expérience, sans que cela ait modifié son statut dans la société.
[2] Certains témoignages prennent valeur d'exemple.
[3] On rappellera que pour Perelman, *l'argumentation par l'exemple implique quelque désaccord au sujet de la règle particulière que l'exemple est appelé à fonder,* alors que l'illustration *a pour rôle de renforcer l'adhésion à une règle connue et admise.*

COMMENTAIRES DU TABLEAU

Arguments de caution

a. On ne s'étonnera pas de l'usage de l'argument de compétence (expert) dans les débats institutionnels et médiatiques. Ils sont favorisés par statut de certains intervenants ou par le recours à la parole d'autorités reconnues.
b. À l'opposé, les discussions entre étudiants, sur le forum Internet ou dans la maison de la presse suscitent d'avantage des témoignages personnels ou des récits liés à l'expérience des participants.
c. L'appel à une autorité négative favorise la disqualification de l'adversaire ou du moins du texte en débat.

Arguments d'analogie

a. L'analogie et la métaphore semblent réservées aux débats institutionnels et au forum Internet. En revanche le recours à l'exemple est généralisé (si l'on excepte les rapports du CES et de la DEP).
b. Quant à l'illustration, dont le but est d'actualiser une position admise, elle est présente dans l'encyclopédie, les rapports officiels et dans quelques discussions sur les médias.

EN GUISE DE CONCLUSION PROVISOIRE

56 Plutôt qu'un clivage nettement différencié, nous observons un continuum allant de l'écrit le plus « rédigé » (encyclopédie, textes officiels) à l'oral le plus spontané (discussions entre étudiants ou dans la maison de la presse), avec des stades intermédiaires « d'oral préparé ou d'écrit oralisé »). Si la forme des échanges présente des différences évidentes, notamment liées aux variations de l'oral et de l'écrit, c'est bien dans la nature des arguments convoqués qu'apparaissent des stratégies différentes. Réapparaissent ainsi les grandes oppositions aristotéliciennes *générique / particulier, affirmation / négation* ou encore *accompli / prospectif.* Si les thèmes liés à l'immigration semblent partagés, le recours à l'autorité, au témoignage, à l'exemple ou à l'illustration caractérise les lieux du débat.

NOTES

1. Desmarchelier Dominique et Doury Marianne (Coordinateurs), mars 2001 : *L'argumentation dans l'espace public contemporain : le cas du débat sur l'immigration.* GRIC (CNRS et Lyon 11) et ANACOLUT (ENS Fontenay/Saint-Cloud), Lyon, 413 p.
2. Corpus recueilli par Marianne Doury (A.D.I 2001)
3. Corpus recueilli par Christine Barats (A.D.I 2001)
4. Corpus recueilli par Christian Plantin (A.D.I 2001)
5. Corpus recueilli par Michel Marcoccia (A.D.I 2001)
6. Breton Philippe, 1996 (2001) : *L'argumentation dans la communication,* La Découverte/Repères. Paris, 120 p.

AUTEUR

DOMINIQUE DESMARCHELIER

Maître de Conférences (Université Paris V), Délégation CNRS – ENS-LSH Lyon

De quelques situations délibératives ordinaires dans des pratiques sportives collectives…

Christophe Gibout

Je remercie mes collègues D. Artus, C.-P. Ghillebaert et L. Sallé pour leur relecture attentive et leurs conseils.

1 L'objet de cette communication est d'abord de dénier l'existence d'objets d'études triviaux ou secondaires par opposition à d'autres plus classiques dans le champ de la sociologie politique, en particulier celui de l'interrogation sur la Publicité[2] comme espace et débat. À l'identique de travaux sur les modèles communicationnels et le processus délibératif dans des champs politiques « nobles » (la Politique, la Communication, la Démocratie…), nous pensons que l'espace des pratiques sportives collectives ordinaires (jeu ou match de compétition, entraînement, pratiques auto-organisées sur les places urbaines ou dans les cours d'immeubles…) est un agrégat de scènes publiques où émergent des formes ordinaires, anodines, parfois vivifiantes, souvent interpellantes de situations délibératives, lesquelles revisitent différentes définitions de l'espace public.

2 Quand le phénomène sportif est finalement abordé au travers de la question de la démocratie, en particulier la démocratie locale, les travaux s'orientent presque toujours vers l'interrogation du rôle des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) dans la construction de l'espace public, pour être plus précis dans la *(re)construction* du lien social, de l'identité locale et de l'être-ensemble, singulièrement dans les cités dites sensibles, les quartiers de relégation sociale qui essaiment çà et là dans et autour des villes et autres espaces urbains[3]. Ce problème tel qu'étudié jusqu'alors obère presque systématiquement la possibilité de prise en compte d'un nouveau niveau d'analyse, au plus près des pratiquants ordinaires[4].

3 Aussi, notre propos sera d'interroger la situation délibérative dans le contexte sportif au niveau même des pratiques les plus quotidiennes. Nous pensons effectivement que la pratique sportive la plus triviale est un espace public au sens où elle est susceptible de générer une forme de débat public d'une part sur les fondements mêmes de la pratique,

d'autre part sur la qualité des participants à cette pratique, enfin sur le processus décisionnel à l'œuvre dans la pratique et sa finalité.

4 Trois principales situations idéal-typiques du domaine des pratiques sportives collectives sont usuellement décrites par les recherches sociologiques ou ethnographiques[5] ; le match et l'entraînement forment les deux premières plutôt traditionnelles et coutumières depuis le XIXe siècle, la dernière plus innovante s'imposant à partir des années 1980-, concerne les pratiques libres ou « auto-organisées »[6]. Nous proposerons pour chacune d'entre elles une lecture de la situation délibérative qui y est en jeu en prenant appui sur plusieurs études scientifiques ainsi que sur des observations participantes, des observations extérieures et des entretiens non-directifs concernant des équipes filles ou/et garçons de handball ou de basket-ball lors de compétitions au niveau local (départemental, régional et académique) ou lors de pratiques auto-organisées sur divers sites de la Côte d'Opale. Si ces trois figures situationnelles repérées sont bien contrastées, elles dessinent pourtant un mouvement global de construction d'un vivant espace public de masse, certes amoindri et malmené mais cependant bien possible et réel.

I. LE MATCH OU LE DÉBAT INTERDIT

5 La conjoncture du match apparaît comme la plus formalisée, celle où la donne délibérative et démocratique est la plus encadrée, formatée, réglementée et finalement restreinte par un arsenal programmatique conséquent. Même si subsiste une infime marge de manœuvre propre à lui contester son caractère définitivement totalitaire, elle repose largement sur un assujettissement considérable et une efficace contrainte sociale externe. En réalité, au sein du cadre compétitif, la situation délibérative se situe à un double niveau d'expérience qu'il convient de décliner pour mieux l'expliciter. Elle est d'abord dirigée vers l'extérieur (dialogue avec les autres intervenants du match que sont les adversaires et arbitres, très secondairement le public au regard du niveau d'excellence compétitive des équipes rencontrées) mais, surtout, elle est autocentrée (dialogue entre les joueurs d'une même équipe, ou avec leur encadrement technique).

6 Cependant, la première sous-catégorie est rapidement mise au ban de notre problématique. En effet, « *le sport de haut niveau, c'est d'abord tuer l'adversaire, symboliquement certes mais le principe de toute compétition est d'abord l'exclusion : il y a un vainqueur et des perdants* »[7]. L'expression discursive est largement contrecarrée par l'impératif socialement normé d'une victoire sur l'adversaire, d'une affirmation de son pouvoir sur les autres, sur tous les autres. L'échange de propos avec le corps arbitral est ainsi strictement encadré par le règlement même des compétitions qui limite et encadre très largement la possibilité de discuter ses décisions, sauf à risquer une exclusion ou une sanction immanquablement préjudiciable à la victoire finale de l'équipe. Seuls l'entraîneur, et éventuellement le capitaine, peuvent intervenir dans la conversation sous conditions, à savoir en y respectant les formes, en limitant leur prise de parole à une demande explicative et en rejetant toute velléité de contestation d'une décision arbitrale. La logique délibérative est alors totalement niée par la règle sportive en tant que telle, même si l'usage, circonstancié, dépendant du bon vouloir, du savoir-faire et du faire-savoir des participants, peut marginalement apporter une certaine souplesse dans la procédure décisionnelle[8].

7 Quant au commerce verbal et communicationnel avec l'adversaire, il se limite très souvent à des vociférations, des plaintes ou des menaces plus ou moins sourdes[9], étant

entendu que l'arbitre est là pour les éliminer, et les sanctionner, comme éléments perturbateurs du bon déroulement de la compétition. Supprimant ainsi grandement, sinon totalement, les possibilités d'interactions verbales entre acteurs du jeu concurrentiel, la règle sportive limite la situation délibérative à son expression la plus sommaire et la plus primaire. Elle y est confisquée en vertu de la loi du plus fort ou du plus rusé, de l'arbitre ou du joueur étant le plus à même de détourner la règle sportive à son profit ou à celui de son équipe.

8 Dans le cadre de l'autre sous-catégorie, l'accent est mis, lors des entretiens préparatoires au match comme lors des temps intermédiaires ou des temps morts demandés par les entraîneurs, sur l'efficacité de l'équipe mesurée essentiellement à l'aune de sa performance au tableau d'affichage (score supérieur à celui de l'équipe adverse). Les autres données de la question (performances individuelles des joueurs, « exploit » ou acte performatif égoïste d'un compétiteur, esthétique du jeu, fair-play...) sont sinon absentes, du moins grandement mises sur la touche. Il en ressort une forme très particulière de débat. Ce dernier est largement monodirectionnel dans son objet et relativement fermé, voire même d'essence contre-démocratique dans son fonctionnement.

9 Le champ thématique des échanges est précontraint, largement choisi préalablement par l'entraîneur mais aussi, d'une certaine manière, de façon tacite par les joueurs qui, *in situ* - à savoir sur le terrain - paraissent d'accord pour élaguer les échanges et les concentrer sur un ou deux sujets associés à l'idée de performance collective absolue ou relative. Ce sont les failles repérées dans le jeu de chacune des deux équipes en compétition, les erreurs constatées dans la pratique de tel ou tel joueur, partenaire ou adversaire, l'emploi d'un vocabulaire de motivation, d'encouragement ou de réprimande, qui constituent l'essentiel des propos.

10 Qui plus est, la parole est souvent et largement monopolisée par l'entraîneur lui-même, secondairement par le capitaine ou un joueur dont l'ascendant naturel ou compétentiel sur le groupe autorise la prise de position et l'expression de son opinion. Tout le monde ne s'exprime donc pas. La prise de parole est conditionnée par l'existence, et l'acceptation par les autres acteurs de l'équipe, d'une compétence de cette parole, pensée et vécue comme experte (par rapport au jeu en général, aux règles, techniques et tactiques du jeu *a priori),* pertinente, perspicace et efficace (par rapport au jeu en cours, c'est à dire, à l'enjeu du match *in situ*).

11 Cette dernière situation est encore renforcée par une logique d'économie du langage. Les joueurs, surtout en compétition, se censurent car, contrairement aux autres moments sociaux ou aux autres métiers, il ne leur est pas permis (ou du moins, le ressentent-ils ainsi) de parler de tout et de rien sans nuire au rythme respiratoire et à la concentration. Il en découle que toute parole est investie d'un sens sportif inhabituel, tant dans les significations retenues pour chaque vocable employé que dans les directions proposées lors de l'échange verbal. En match, on parle peu et on parle « sport ». Il y a, par obsession d'efficacité et en vertu d'un usage normé de la parole, nécessité de saturer de sens sportif les productions linguistiques même les plus anodines.

12 Au final, bien évidemment, les décisions ne sont pas prises de façon collégiale mais en vertu de cet ordre de pouvoir préétabli, qui va de l'entraîneur au capitaine ou/et parfois au(x) joueur(s) expert(s) ou expérimenté(s). Déjà bien loin du choix éclairé de solutions parmi une offre libre, nous sommes encore plus loin de la construction d'une nouvelle parole par confrontation de différents discours initiaux, plus loin donc de la nécessaire condition arendtienne de l'espace public[10]. Peu de paroles sont autorisées et, *ex post,* le

choix d'une parole est imposé de l'extérieur et reprend très largement, sinon totalement, une des rares - sinon la seule - qui a pu s'imposer aux autres. Seules une crise interne ou une longue suite de résultats négatifs sont susceptibles de remettre en cause la primauté de parole ou la compétence en actes, c'est à dire de surseoir à ces usages d'un débat, en pratique, interdit.

II. L'ENTRAÎNEMENT OU LA PAROLE OPPORTUNE ET CONTINGENTÉE

13 À l'entraînement, la procédure gagne en souplesse et en opportunité délibérative. Si l'entraîneur, ainsi que quelques leaders d'équipe impriment leur marque sur les options de jeu, les schèmes tactiques à mettre en place, les procédures à développer pour optimiser le jeu de l'équipe, l'ensemble des joueurs peut s'autoriser à intervenir dans ces délibérations. Il s'agit, dans les faits, d'une donnée malgré tout théorique. La prise de parole, pour être plus libre, n'en est pas moins régulée par des règles non écrites d'ancienneté (âge dans l'absolu ou dans la discipline) ou de maîtrise reconnue par les autres membres de l'équipe dans son expérience et sa compétence technique ou tactique en actes.

14 Nous pouvons positivement considérer que les possibilités d'un acteur sportif d'extraire, d'abstraire les informations de l'environnement pour asseoir une prise de décision sont potentiellement limitées par sa capacité à accéder à un niveau de connaissances et de compétences sur cet environnement. L'usage sportif, peut-être plus encore que l'usage social en général, postule effectivement que plus un agent social est jeune ou inexpérimenté, moins il accède à une structure d'affordances élaborée[11]. Dès lors, cette dernière capacité participe pleinement de l'activation d'une autorisation sociale à exprimer une opinion digne, ou perçue comme telle par le corps social, de participer à l'élaboration d'une parole pertinente et légitime dans le champ de la préparation à la compétition.

15 Nous noterons d'ailleurs que, même si l'identité est souvent de mise, ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui postulent à cette visibilité d'expression dans le cadre de la compétition et dans le cadre de l'entraînement. Certains acteurs sont reconnus pour leur capacité à décrypter le jeu adverse ou à lire une situation de match pour lui proposer une solution capable d'asseoir *a priori* la supériorité d'une équipe. Par contre, ils n'ont pas le même rapport à l'entraînement et à l'amélioration *ex nihilo* - ou du moins sans repères concurrentiels - des performances individuelles et collectives de l'équipe. L'expression, comme opportunité délibérative, est ainsi plus affirmée et ouverte à des agents sociaux qui, en compétition, sont, par injonction sociale, réduits au silence. Ne fût-ce que pour demander des conseils auprès des « experts », pour se faire (ré)expliquer des consignes de jeu ou des schèmes technico-tactiques destinés à être appliqués lors de la prochaine rencontre sportive, mais aussi parfois pour se risquer à une suggestion (souvent étayée par un repérage effectué chez un adversaire antérieur ou comme (télé)spectateur lors d'une compétition officielle), le moins expérimenté des joueurs peut prétendre à la formulation langagière.

16 Nous avons également rencontré plusieurs équipes qui organisent cette mise en collectivité des opinions personnelles lors de séances de « *debriefing* »[12] ou de « *dazibao* » oral[13], lesquelles, pourtant, sollicitent plus le retour sur les expériences passées que la

construction d'une expérience collective future. Si nous savons bien que la rétroaction est une clause de disposition nécessaire à la lecture commune d'une situation sociale, elle ne préjuge pas, dans la pratique, de la capacité à construire *a posteriori* une situation délibérative d'essence libérale, participative et démocratique[14], au sein de laquelle la condition de la coopération entre les individus repose sur une capacité sociale à leur prêter une certaine autonomie ou capacité d'initiative[15].

17 De fait, le pli des usages sociaux semble largement pris et sollicite amplement, et simultanément, les principes d'une *doxa*[16] sportive et d'un espace public comme scène d'apparition plutôt que comme scène d'expression, de discussion ou de construction d'une parole publique commune[17]. Ainsi, alors même que tout le monde s'exprime plus ou moins et que la visibilité des opinions est relativement de mise - sinon de rigueur-, toutes les paroles n'ont pas la même valeur *a priori.* La décision qui s'élabore au final et qui détermine les orientations de l'équipe dans les pratiques communes à venir (entraînement et matchs) est bien négociée et résultante d'un compromis entre les différents agents sportifs mais l'inégalité *ex ante* entre ces derniers demeure efficace et pertinente construisant le modèle d'une situation délibérative d'opportunité et de contingence.

III. LES PRATIQUES AUTO-ORGANISÉES OU LA DÉLIBÉRATION INCERTAINE

18 Enfin, arrivent les pratiques auto-organisées, lesquelles travaillent sur le principe d'une distinction entre une logique externe où s'insinue, en apparence, une tentation communautaire et une logique interne de fonctionnement dictée par une légitimation du savoir expert, le tout mâtiné d'une évidente et vivifiante propension à mobiliser des savoirs ordinaires et des « *arts de faire* »[18] dans le cadre de « *relations publiques généralisées* »[19].

19 En externe, et d'emblée, le processus peut apparaître bien discriminatoire. Il adhère, à première vue, à une tentation antidémocratique, et surtout antirépublicaine, propre aux logiques de reconnaissance des identités qui évitent difficilement les dangers du communautarisme[20]. L'entrée dans le groupe n'est possible que si les membres en sont d'accord sans réelles possibilités pour l'impétrant de transiger, sauf éventuellement et assez rarement par l'expression d'une parole pratique (technique de jeu, dextérité, habiletés motrices...) d'excellence relative par rapport au groupe. «*...L'ère du relativisme et de la différence culturelle...porte en elle les germes du nationalisme ou de l'apartheid* [ou du ghetto, sur un modèle étatsunien,] : *les individus n'existeraient qu'en vertu de leur appartenance à un groupe et n'auraient donc pas de réalité autonome. On voit alors apparaître toutes sortes de pratiques (...) qui, sous couvert d'égalité culturelle, préparent un monde fait d'ensembles clos, fermés sur eux-mêmes...* [dangereux] *pour la démocratie et la fraternité humaine...* »[21], problématique, à n'en pas douter à la première lecture, quant à l'émergence d'une authentique situation délibérative de type espace public généralisé.

20 À l'interne par contre, et au-delà d'une première lecture trop rapide, ces pratiques agissent sur un schéma plutôt social et démocratique. Nonobstant, elles restent d'essence singulièrement saint-simonienne en privilégiant la légitimité d'une parole experte (le meilleur joueur, celui dont le jeu est le plus adéquat au regard des attendus du groupe) dans la définition de la pratique comme dans l'acceptation d'une parole extérieure au

groupe. Cependant, ce privilège est loin d'être aussi absolu que dans les pratiques traditionnelles. Il autorise la confrontation avec les autres paroles, fait émerger la décision de ces délibérations et enfin potentialise la remise en cause de la légitimité de l'expert par l'instauration de récurrentes procédures de défi qui peuvent faire émerger une nouvelle hiérarchie sociale. La possibilité d'expression, dès lors que l'intégration dans le groupe pratiquant a été effective, est d'ailleurs recherchée et encouragée. Pour peu qu'elle soit raisonnée et étayée par une monstration de sa pertinence à intervenir, la parole mise en débat est aussi une manière de reconnaissance sociale. Elle se joue comme une façon de signer et signifier sa présence et son appartenance au groupe d'usagers, une manière d'éviter de « *perdre la face* » par une pratique du sport et de son rapport aux autres trop effacée, trop discrète ou *a contrario* trop voyante au regard de ses prédispositions pratiques.

21 Qui plus est, la tentation ethnique, ou communautariste, qui surgit dans ces pratiques est à amplement pondérer dans la mesure où une pratique sportive intelligente, telle que nous la rencontrons souvent *in situ,* favorise plutôt l'ouverture à l'Autre et l'acceptation de son intégration dans le groupe et le dialogue avec ces personnes. Ainsi les groupes de jeunes sportifs dans la ville française ne sont-ils pas particulièrement regroupés, à la différence de leurs homologues nord-américains, sur un base ethnique, mais plutôt sur une logique de proximité géographique, et conséquemment sociale et culturelle[22]. *« Bien loin de signifier une volonté de séparation, l'affirmation d'une particularité que l'on désigne aujourd'hui sous le vocable d'éthnicité indique une revendication forte d'égalité dans des contextes sociaux où celle-ci est déniée à certains groupes. Au-delà de sa nécessité objective, cette revendication témoigne du paradoxe de son inscription dans des dynamiques qui, ouvrant largement aux individus le champ d'une pluralité d'identifications possibles, condamne à l'échec les replis communautaires qu'elle appelle. Un tel paradoxe ne peut être réduit que dans l'assomption d'une aspiration à l'universel qui s'enracinerait dans un véritable dialogue culturel.* »[23]

22 Enfin, l'étude des situations délibératives en jeu dans les pratiques sportives auto-organisées suggère la prégnance de la prise de risque, des pulsions, de la démagogie parfois. Une lecture rapide de ces comportements incite à la prudence quant à la capacité d'émergence d'une véritable parole commune issue de la critique et de la confrontation éclairée. Mais, l'insertion participative dans ces groupes révèle préférentiellement l'apprentissage qui y est parfois fait d'un « savoir être ensemble » harmonieux ainsi que le rôle que peuvent y jouer les savoirs ordinaires dans la construction d'un authentique débat démocratique de masse basé sur des « *relations publiques généralisées* ». Sans doute, les balbutiements délibératifs des acteurs sportifs dans ces dernières pratiques « *participent* [-ils] *d'une recherche plus vaste, d'un modèle de communication politique général, c'est-à-dire d'un autre mode de coagulation des individus et des groupes sociaux à la société telle qu'elle est, d'autres habitudes* [de coopération et de débat], *de délégation et de représentation plus souples, moins permanentes, et plus déliées du territoire.* »[24] En effet, parce qu'elles reposent sur des savoirs et une intelligence au quotidien, qui ne visent pas uniquement des finalités pratiques et ont une rationalité abstraite et certaine[25], parce qu'elles peuvent manifestement puiser dans une logique de « braconnage », de contournement, de ruse, de « débrouille » et d'inventivité dans les pratiques de la vie quotidienne[26], les actions des sportifs insérés dans une logique auto-organisée potentialisent évidemment l'expression et la confrontation de paroles diversifiées, que ce soit sous forme verbale, posturale, gestuelle, comportementale ou esthétique.

IV. LES NOUVELLES PRATIQUES SPORTIVES COLLECTIVES OU L'ESPACE PUBLIC *RE*-VISITÉ...

23 Ces propos sur le phénomène délibératif en sports collectifs permettent de replacer le phénomène sportif dans les schèmes de la culture globale, en particulier dans ceux de la culture politique globale. Ils pointent les limites de la pratique sportive dans sa capacité à participer de l'émergence d'une traditionnelle culture démocratique (directe ou participative) libérale en suggérant toutefois son rôle dans l'installation généralisée d'un nouveau modèle délibératif. Dans ce cadre, la compétence en actes, l'expérience ou le savoir deviennent des atouts maîtres de la prise de parole et de la construction d'une authentique situation délibérative démocratique de masse, conciliant, d'une part, autonomie et initiative individuelles[27] et, d'autre part, sens de l'intérêt général - ou plutôt commun - et « *relations publiques généralisées* ».

24 De ce point de vue, par-delà les différences entre les trois pratiques appréhendées et à l'instar des travaux de Jurgen Habermas sur l'inadéquation du modèle libéral de la sphère publique aux démocraties de masse régies par un État-social[28], nous observons simultanément un désamorçage des fonctions critiques de la sphère publique sportive ainsi qu'une accumulation de comportements-réponses dictés par un assentiment passif qui subvertit le principe de publicité en principe d'intégration. Mais, ce renoncement apparent ne peut être que relativisé par la capacité de tâtonnement, d'improvisation, d'innovation, de composition et de recomposition de leurs pratiques ou de leurs savoirs socio-politiques théoriques et « sauvages » dont peuvent faire preuve, bon an mal an, les sportifs au quotidien, en particulier dans les pratiques de l'auto-organisation qui sourdent des « *civilités tièdes* »[29] du monde urbain.

25 Pour finir, et là n'est sans doute pas le moindre des paradoxes, la pratique sportive n'apparaît pas nécessairement évidente dans sa capacité à solliciter l'apprentissage des règles de publicité des sociétés complexes contemporaines. Alors même que les politiques publiques (é)dictent largement le recours aux pratiques sportives comme espace-temps d'appréhension du lien social et de la solidarité mécanique sociétale, une observation de l'intérieur de ces dernières fait préférablement saillir leurs limites dans la capacité à revivifier pleinement le modèle libéral, et nostalgique, de l'espace public[30].

26 Pourtant, parce qu'elles suggèrent ici ou là, même avec des limites, leur refus de la répression d'une opinion publique plébéienne, les pratiques sportives collectives émergentes permettent de rendre compte de l'émergence, incertaine, balbutiante mais néanmoins probable, d'un nouvel espace politique démocratique de masse. La tension croissante entre individu(s) et société, les dangers du communautarisme, ceux de la privatisation croissante de la sphère publique paraissent-ils donc si considérables que les édiles ne peuvent vraiment pas se résoudre à blackbouler les sports collectifs du champ d'une construction démocratique contemporaine et quotidienne ? Ne fussent-ils qu'une aporie d'un vieil idéal libéral d'espace public, les espaces publics sportifs n'existent-ils pas d'abord, dans leur imperfection toute relative, d'abord par les usages qui en sont fait ainsi que, en complémentarité des autres pratiques sociétales, par la capacité critique du public, concerné, éclairé et compétent, à envisager un pouvoir communicationnel - l'être-ensemble dans un souci d'*aufklärung*[31] - capable d'influencer la décision politique,

institutionnelle ou administrative en s'appuyant sur une intelligence du quotidien et en tentant d'échapper à la démagogie ou à la manipulation par la culture de masse ?

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

ADAMKIEWICZ E. [1995], « Les usages sportifs des espaces publics urbains », *Sport, relations sociales et action collective,* Talence, Éditions de la MSHA, p. 513-515.

ADAMKIEWICZ E. [1998], « Les performances sportives de rue », *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 79 : 50-57.

ARENDT H. [1983, 1ère éd. fran. 1961, 1ère éd. U.S. 1958], *La condition de l'homme moderne,* Paris, Calmann-Levy.

BASSON J.-C. (dir.) [2000], *Sport et ordre public,* Paris, La Documentation française.

BODIN D., HEAS S. [2002], *Introduction à la sociologie des sports,* Paris, Chiron.

CERTEAU (de) M. [1980], *L'invention du quotidien.* Vol. 1 *Les arts de faire,* Paris, Gallimard.

CHANTELAT P., FODIMBI M., CAMY J. [1996], *Sports de la Cité. Anthropologie de la jeunesse sportive,* Paris, L'Harmattan.

CHANTELAT P., FODIMBI M., CAMY J. [1998], « Les groupes de jeunes sportifs dans la ville », *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 79 : 41-49.

CORDONNIER L. [1997], *Coopération et réciprocité,* Paris, Puf.

DURET P. [2001], *Sociologie du sport,* Paris, A. Colin.

DURET P., AUGUSTINI M. [1993], *Sports de rue et insertion sociale,* Paris, Insep.

ELIAS N., DUNNING E. [1994, 1ère éd. ang. 1986], *Sport et civilisation. La violence maîtrisée,* Paris, Fayard.

FERREOL G. (éd.) [1998], *Intégration, lien social et citoyenneté,* Villeneuve d'Ascq (Nord), P.U. du Septentrion.

GIBOUT C. [2001], « Les espaces publics du roller : tensions, contradictions et ambiguïtés », Communication au colloque « *Formes de l'engagement et espace public en Europe* », CREM - Université de Metz (6-9 décembre 2001).

HABERMAS J. [1997, 1ère éd. fran. 1978, 1ère éd. all. 1963], *L'espace public. Archéologie de la publicité comme donnée constitutive de la société bourgeoise,* Paris, Payot.

LOUVEAU C., WASER A.-M. (dir.) [1999], *Sport et cité. Pratiques urbaines, spectacles sportifs,* Rouen, CETAPS - Université de Rouen

MONGIN O. [1995], *Vers la troisième ville,* Paris, Hachette.

PAILLARD I. (dir.) [1995], *L'espace public et l'emprise de la communication,* Grenoble, Ellug.

POCIELLO C. [1995], *Les cultures sportives. Pratiques, représentations et mythes sportifs,* Paris, Puf.

QUERE L. [1992], « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni,* n° 18 : 77.

SANSOT P. [1992], « Le football des trottoirs », *Les gens de peu,* Paris, PUF, p. 141-154.

SENNETT R. [1976], *The fall of public man,* New-York (USA), Knopf.

TRAVERS M. [1995], « Les deux parties de football : dans le stade et au pied des immeubles », *Football : jeu et société. Les entretiens de l'INSEP,* Paris, Insep, p. 295-307.

TRAVERS M. [1997], « Le football de pied d'immeuble. Une pratique singulière au coeur d'une cité populaire », *Ethnologie française,* n° XXVII : 188-196.

VIEILLE-MARCHISET G. [1999], « Sports urbains auto-organisés et politiques municipales d'équipements sportifs : l'exemple du basket de rue », *Revue européenne de management du sport,* n° 2 (oct. 99) : 53-75.

VIEILLE-MARCHISET G. [2000], *Sports de rue et champ des pouvoirs sportifs. Les conflits comme expression du changement social dans l'espace sportif local.* Thèse de Doctorat de Sociologie, Université Marc Bloch (Strasbourg), UFR STAPS.

VIVIER C., LOUDCHER J.-F. (dir.) [1998], *Le sport dans la ville,* Paris, L'Harmattan.

NOTES

2. Nous comprenons explicitement ce terme selon l'acception que lui donne Jürgen Habennas (1963) dans son ouvrage *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise.*

3. *cf.* Basson J.-C. (2000) ; Chantelat P., Fodimbi M. & Camy J. (1996) ; Duret P. & Augustini M. (1993) ; Louveau C. & Waser A.-M. (dir.) (1999) ; Maillard (de) J. (2000, « Sport et quartiers : les ambivalences des nouveaux partenariats urbains », in *Territoires et développement local. Actes du colloque de l'Université d'Eté UFOLEP-USEP,* p. 85-97) ; Vieille-Marchiset G. (1999 & 2000), etc.

4. Nous soulignerons néanmoins quelques travaux francophones récents allant dans ce sens, même s'ils se centrent prioritairement sur les pratiques sportives auto-organisées et/ou individuelles : Adamkiewicz E. (1995 & 1998), Corneloup J. (« *Urbanité et pratiques de nature durant la modernité* » in Vivier C. & Loudcher J.F., 1998, p. 247-260), Gibout (2001) ou Vieille-Marchiset G. (2000 & 1998 « Culture et sociabilité sportives des basketteurs de rue : entre liberté et dissidence » in Vivier C. & Loudcher J.-F., 1998, p. 207-216).

5. Les travaux ou ouvrages de Bodin D. & Heas S. (2002), de Chantelat P., Fodimbi M. & Camy J. (1996 & 1998), de Duret P. (2001), de Pociello C. (1995), de Sansot P. (1992) ou de Travers M. (1997 & 1995), entre autres, inscrivent ou rappellent la triple orientation des pratiques sportives ordinaires d'une part vers la coexistence entre la compétition et l'entraînement, mais aussi de plus en plus conséquemment, vers les pratiques auto-organisées.

6. Les pratiques auto-organisées, ainsi que l'ont bien montré Adamkiewicz E. (1998), Chantelat P., Fodintbi M. & Camy J. (1996 & 1998), Duret P. & Augustini (1993), Sansot P. (1992), Travers M. (1995 & 1997) ou Vieille-Marchiset G. (1998 *ibid.,* 1999 & 2000), concernent principalement deux sports collectifs : le *foot* (par opposition au football institutionnalisé) et le *basket* (ou *street-basket,* par opposition au basket-ball des clubs affiliés au mouvement fédéral). Cette dernière pratique a bien évidemment nourri notre observation et notre analyse. Cependant, nous avons aussi pu

rencontrer, çà et là, principalement lorsque l'opportunité d'accès à un matériel adéquat était possible, des usages « libres » ou autoorganisés du *hand* (à différencier, sur le même principe, du handball associatif et fédéral), même si la liberté prise avec les règles le faisait parfois basculer vers une formule plus ou moins hybride entre *hand* et *foot.*

7. Bodin D. & Heas S. (2002), *Ibid.,* p. 160.

8. L'arbitre expérimenté, maîtrisant convenablement les deux équipes engagées dans le match, pourra tolérer éventuellement, et à sa totale discrétion, une remarque ou une contestation d'un joueur (préférentiellement le capitaine) ou d'un entraîneur, si elles ne se renouvellent pas ou peu. L'un de ces derniers saura, jugeant la situation de match et le profil arbitral, « jouer » avec le maître du jeu, le retournant à son profit, parfois à ses dépends, par des interventions verbales ou gestuelles faisant suite à certaines décisions prises. Pour se rencontrer régulièrement ou être tentées parfois, ces interventions n'en sont pas moins marginales et ne remettent pas en cause le caractère monodirectionnel et arbitraire de la décision, et donc le caractère restreint de la situation délibérative.

9. Nous pensons en particulier aux menaces ou aux « *chambrages* » des adversaires, destinés à les intimider ou à leur faire « *perdre les pédales* », à leur faire oublier leur maîtrise de soi et les fondamentaux de la pratique sportive indispensables pourtant à la qualité du jeu produit par quelque équipe que ce soit. *cf.* Bayer C. (1995), « Analyse structurale des sports collectifs », in *L'enseignement des Jeux Sportifs Collectifs,* Paris, Vigot ; Mariot J. & Delerce S. (2000), « Sports collectifs. Nouvelle approche didactique fonctionnelle », in *Revue EPS,* n°283 (mai-juin 2000), p. 61-66.

10. *cf.* Arendt H. (1983), en particulier le chapitre n°2 « Le domaine public et le domaine privé », p. 59-121.

11. Le concept d'*affordance* a été inventé par J.J. Gibson dans diverses publications entre 1958 et 1983. Il est précisé dans Gibson J.J. (1979), *The ecological approach to visual perception,* Boston (USA), Houghton-Mifflin. Il désigne ce qu'un fait ou un événement particulier peut offrir de positif, ou de négatif, à une personne en raison de sa capacité à contrôler les circonstances et à actualiser sa pratique en fonction de ces dernières. Pour une présentation pertinente de ce concept voir : Turvey M.T. (1992), « Affordances and Prospective Control : an Outline of the Ontology », in *Ecological Psychology*, 4 (3), p. 173-187.

12. Cette première expression, largement usitée, suggère l'idée d'un bilan, retour critique collectif sur une performance passée. Si elle s'inscrit bien dans une perspective délibérative, elle est cependant peu productive en termes de parole nouvelle et convergente. Très souvent, si l'analyse *a posteriori* permet d'aplanir d'éventuelles tensions ou des ressentiments liés à une incompréhension mutuelle certaine entre joueurs, elle est peu productive quand s'élabore la nouvelle orientation de l'équipe pour les compétitions à venir. La vertu est essentiellement celle d'un défouloir avant d'être productive et efficiente dans une logique délibérative.

13. Cette seconde expression, rencontrée avec une équipe et proposée ultérieurement à quelques animateurs sportifs et entraîneurs pour comprendre leur sentiment à son égard, révèle une tentation expressive plus certaine. Sur le modèle des « *murs de libre expression* » de la Chine Populaire, l'idée est de favoriser à la fois la fonction d'exutoire et celle de libération émotionnelle du trop plein de contrôle social mais aussi de solliciter la force propositionnelle des agents sportifs présents lors de l'entraînement comme de la compétition. En pratique, le contrôle social freine beaucoup la libre expression et la technique favorise fréquemment une délation stérile quant à la capacité délibérative. Le personnel encadrant sollicité pour la tenter se réfugie souvent derrière son impossible mise en pratique, son aspect *a priori* destructeur sur la cohésion sociale, ou encore le délai de latence nécessaire à son fonctionnement efficace, lesquels justifient leur refus ou leur réticence certaine à tenter l'expérience.

14. *cf.* Arendt H. *ibid.* ; Paillard I. (dir.) (1995).

15. *cf.* Cordonnier L. (1997). L'auteur, discutant autour du fameux dilemme du prisonnier, y organise la confrontation entre la rationalité économique libérale censée fournir le principe de l'échange marchand (Adam Smith et ses descendants spirituels) et la logique « archaïque » du don-contredon chère à Marcel Mauss. Il montre qu'une logique de « *coopération et réciprocité* » nécessite, chez les agents sociaux en interactions dans quelque situation sociétale que ce soit, l'existence d'autres qualités en opposition à la « réactivité » patiente et passive de la théorie économique.

16. La *doxa* se définit, selon Louis Pinto (1991, « La doxa intellectuelle », in *Actes de la recherche en sciences sociales,* n° 90, p. 95-100), comme « *cet ensemble relativement systématique de mots, d'expressions, de slogans, de questions et de débats dont les évidences partagées délimitent le pensable et rendent possible la communication...* ». Elle est le produit des échanges entre différentes élites sociales dans des «*...lieux neutres propices à l'atténuation des différences et au cumul des capitaux relativement hétérogènes* » (p. 95). Nous postulerons l'opportunité de décliner ce concept dans le champ des pratiques sportives. Ce dernier, en s'autonomisant, a positivement produit un discours spécifique et souverain dont la maîtrise paraît le nécessaire garant d'une intégration efficace dans le champ.

17. Nous nous référons alors aux travaux de Louis Quéré (1992), lesquels suggèrent cette dichotomie dans la définition d'une théorie à la fois politique et sociologique de l'espace public.

18. *cf.* Michel de Certeau (1980).

19. Ce concept de « *relations sociales généralisées* » a été introduit par Bernard Miège (1995, « L'espace public : perpétué, élargi et fragmenté », in Paillard I. (dir.) *ibid.,* p. 163-175.). Il a commencé à le mettre en évidence avec Yves de la Haye (1984, *cf. infra)* et l'a finalisé quelques années plus tard (1997, *La société conquise par la communication. Tome 2 : la communication entre l'industrie et l'espace public,* Grenoble, Pug). Principalement dédié à l'analyse des phénomènes de communication politique et de leurs inférences avec les sphères médiatiques, techniques, sociales et économiques, nous nous proposons de l'étendre, dans une version pour l'heure édulcorée, au champ sportif.

20. *cf.* Deliège R. (« Vers un nouveau tribalisme ? Du relativisme au politiquement correct », pp. 167-196), Maclet T. (« La République, exception française ou idée universelle ? », p. 197-227) & Pierrot A. (« Le multiculturalisme : un langage faussement concret », p. 229-261) in Ferréol G. (éd.) (1998), Mongin O. (1995), p. 108 & *alii..*

21. Deliège R. (1998), *ibid.,* p. 167.

22. *cf.* Adamkiewicz E. (1995 & 1998), Chantelat P., Fodimbi M. & Camy J. (1996 & 1998), Duret P ; & Augustini M. (1993), Louveau C. & Waser A.-M. (dir.) (1999, *ibid.)* ou VieilleMarchiset G. (1998, *ibid.*).

23. Giraud M. (« L'ethnicité comme nécessité et comme obstacle », p. 137-165), in Ferréol G. (éd.) *ibid.,* p. 137.

24. Haye (de la) Y (1984), *Dissonances. Critique de la communication,* Grenoble, La Pensee Sauvage, p. 87.

25. Nous pouvons ici risquer un parallèle avec l'étude des savoirs « traditionnels », « autochtones » et « indigènes » qui, jusqu'à la publication par Claude Lévi-Strauss de *La Pensée sauvage* (Paris, Plon, 1962, rééd. 1993), étaient discrédités, décrédibilisés et déniés dans leur capacité à construire des savoirs d'action servant dans le vie quotidienne mais aussi des savoirs théoriques propres à nourrir leur rapport au monde, aux Autres et à la société. Aujourd'hui encore, dans l'univers urbain des pratiques sportives auto-organisées, ces savoirs « ordinaires » sont très souvent ostracisés, présentés comme inopérants dans leur capacité à produire tant des savoirs d'action que des savoirs théoriques.

26. *cf.* le concept de *poïétique* développé par Michel de Certeau (1980, *ibid*.). L'auteur, avec une évidente posture romantique et idéaliste, y prend le contre-pied des analyses de la culture populaire comme enfermant l'homme ordinaire dans un standard de consommation et de

spectacularisation passives et aliénantes. Il veut, au contraire, montrer sa capacité d'invention méconnue, son aptitude à l'innovation quotidienne et à la « combine », lesquelles lui permettent de prendre de la distance vis à vis de la société globale et de la dominante culture de masse.

27. *cf.* Cordonnier L. (1997) *ibid.,* p. 27-59 & 181-199.

28. *cf.* Habermas J. (1997) *ibid.,* p. 38-98 et 149-188.

29. Ostrowetsky S. (dir.) (1996), *Sociologues en villes,* Paris, L'Harmattan. Dans la même veine, nous lirons utilement les interrogations d'Annie Guédez sur la re-définition de l'urbanité et de la citoyenneté opérée par les représentations spatiales et les pratiques identitaires des habitants des « villes ». *cf.* Guédez A. (1998, « néo-urbains, néocitoyens ? », in Ferréol G. (dir.) *ibid.,* p. 63-77.

30. *cf.* Basson J.-C. (dir.) (2000) ; Basson J.-C. & Smith A. (1998) « La socialisation par le sport : revers et contre-pied », in *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 73, p. 33-39 ; Gibout (2001) ; Maillard (de) J. (2001, « Le sport dans les quartiers : mobilisation et ambivalences », in *Pouvoirs locaux,* n° 49-II/200l. p. 67-71) ; Mongin O. (1995) ; Vieille-Marchiset G. (2000).

31. A la suite des travaux d'Habermas (*ibid.*) et de leur *re*-lecture par Erik Neveu (1995, « Les sciences sociales face à l'espace public, les sciences sociales dans l'espace public », in Paillard I., *ibid.,* p. 37-64), nous retiendrons pour ce terme l'acception suivante : la confrontation des arguments comme moyen d'éclairer, de donner du sens - signification et direction - au débat.

AUTEUR

CHRISTOPHE GIBOUT

Maître de Conférences en STAPS - Sciences sociales. Sociologue, chercheur au laboratoire ICoTEM, E.A. 2252, M.S.H.S. de Poitiers. Chercheur associé aux laboratoires Institut des Mers du Nord (IMN) et RELACS, Université du Littoral-Côte d'Opale, MRSH (Dunkerque). Adresses électroniques : Christophe.Gibout@univ-littoral.fr ; Christophe.Gibout@univ-poitiers.fr.

La médecine qui change. Le débat sur les médecines alternatives

Gustavo Guizzardi et Vincenzo Romania

NOTE DE L'AUTEUR

L'article est le fruit d'une recherche commune. Les parties 1 à 3 et les conclusions ont été écrites par G. Guizzardi, la 4ème partie par Vincenzo Romania.
Cet article expose les résultats d'une recherche plus vaste dont le titre est « Transformations du savoir médical. La santé et la maladie entre science, expérience et représentations publiques », dirigée par Alberto Melucci et Gustavo Guizzardi. La recherche, menée par quatre Universités italiennes, a été financée par les Universités intéressées et le Ministère Italien de la Recherche et des Universités.

1 Le débat sur les « médecines autres » a une vieille histoire (Worton 1999), mais il entre en force dans l'espace public ces dernières années et son évolution est rapide. Comme toile de fond il affiche un défi et un conflit. Les médecines accréditées dans le champ médical ont relevé le défi de celles qui ont des postulats théoriques et thérapeutiques différents ; le conflit a été soutenu par les médecines autres pour obtenir des premières reconnaissance et légitimité.

2 Un des signes importants du changement en cours et des difficultés rencontrées par les médecines accréditées est la recherche tâtonnante d'une appellation face à la conquête de l'espace public par les médecines autres, à une époque où les immenses progrès du secteur bio-médical seraient à même de les constituer en maîtresses absolues du domaine en question.

3 Le ballet des appellations (de médecine traditionnelle à conventionnelle et à orthodoxe, pour l'une, de médecine alternative à non-conventionnelle et non-orthodoxe, pour l'autre) témoigne des différentes hypothèses identitaires élaborées de part et d'autre, des compromis, et enfin de l'âpreté du conflit, soulignés par les termes négatifs des appellations comme autant de signes d'opposition qui caractérisent l'altérité.

4 Les deux terrains du débat examinés ici sont les revues médicales internationales à grand tirage et les émissions de santé à la télévision. Les unes et les autres découpent des espaces de discussion médiatiques ; le premier intérieur au champ de la médecine, le second davantage public et s'ouvrant à l'intervention, directe ou indirecte, des consommateurs des biens de santé élaborés par des experts (médecins, chercheurs ou thérapeutes en général). Nous verrons quels liens unissent étroitement les deux domaines.

I. LE DÉBAT DANS LES REVUES MÉDICALES INTERNATIONALES

5 L'apogée du débat se situe entre 1998 et 1999. Sur l'*alternative medicine* le *New England Journal of Medicine* (NEJM) concentre, du deuxième semestre 1998 au premier semestre 1999, 16 articles sur les 22 publiés dans la période 1994-2000. Le *Journal of American Medical Association* (JAMA) consacre son numéro 18 du 11 novembre 1998 à Γ *Alternative medicine* en l'insérant dans le cadre de 80 articles publiés dans neuf revues spécialisées[1] ; enfin, dans son numéro du 11 septembre 1999 le *British Medical Journal* (BMJ) entame son analyse descriptive de la *complementary medicine.*[2]

6 Les choix d'édition et les engagements sont soulignés dans ces deux cas.

> Alternative medicine. Theme issue. One year ago, the editors of Jama and the Ama Archives Journals selected alternative medicine as the topic for their annual coordinated theme issues. This month, these 10 journals present more than 80 articles on a wide range of topics in alternative medicine (Jama vol.280, 18, 1551).
> Editor's choice. We are excited. For years we have been planning and preparing our ABC of complementary medicine, and finally it's arrived (BMJ, 1999, vol. 319, 11 September).

7 Comment s'articule le débat ? Nous n'allons pas analyser les points un par un, mais présenter les thèmes d'orientation générale qui témoignent des solutions entrevues par les uns et remises en cause par les autres.

L'AUTORITÉ DE L'HISTOIRE

8 Le premier de ces thèmes est l'histoire. Le champ médical qui s'exprime dans les revues connaît une passe difficile : il existe effectivement des médecines « autres », certaines d'entre elles sont enseignées dans les écoles et les universités, d'autres sont reconnues par des organes publics. Malgré cela, elles ne s'inscrivent nullement dans le sillage de la médecine « officielle », qui représente le capital de connaissances accumulé par le savoir médical, lui même déposé, transmis et consolidé dans des institutions séculaires[3], auxquelles appartiennent non seulement écoles et universités (Wetzel el al, 1998), mais aussi les revues qui accueillent le débat (en 2000 le NEJM a fait sortir son 343e volume, le BJM son 321e, le JAMA son 284e).

9 Pourtant, la tradition, qui représente à l'intérieur du champ médical un patrimoine de connaissances acquises et consolidées, et qui joue à l'extérieur un rôle de patrimoine consensuel indiscutable, est doublement remise en cause par les nouveaux arrivants. D'une part ils soulignent les liens culturels qui existent entre la médecine officielle et ses origines occidentales, sapant ainsi sa soi-disant universalité (la médecine, il faut le reconnaître, est et reste une construction sociale). D'autre part ils contestent la médecine

officielle, puisqu'ils relativisent son fondement historique entendu au sens de critère d'autorité du patrimoine des connaissances acquises. Car les médecines autres, du moins certaines d'entre elles, se vantent aussi de posséder un patrimoine de savoir plus étendu et une pratique plus ancienne. C'est le cas par exemple des médecines chinoises[4] et indiennes[5], mais aussi de la médecine juive. (Seicol, 1997).

10 À ce point le nom qui servait de définition à la médecine « officielle » est remis en cause dans le débat : elle n'est plus aussi sûrement et indiscutablement « traditionnelle » qu'autrefois mais plus simplement et modestement « conventionnelle ». L'autorité rattachée au consensus de l'histoire s'estompe, le patrimoine historique renvoyé à la simple coutume.

LA SCIENCE

11 Mais la médecine conventionnelle n'en est pas moins une science. Là-dessus le débat est plus âpre. Il regarde la définition de la médecine entendue comme science pouvant certifier une relation de cause à effet, ou du moins d'antériorité à conséquence, entre des entités connues dont il est non seulement possible de diminuer la complexité, mais dont on peut aussi falsifier ou accumuler les connaissances.[6]

12 Le terme clé de la science est la preuve (evidence), obtenue par la toute-puissance méthode du *double blinded trial.* Preuve soumise comme telle au jugement des pairs par la revue scientifique qui, la première, a sélectionné, examiné et reconnu la validité du travail.

13 D'après l'un des postulats majeurs de la connaissance scientifique, le champ scientifique appuie sa légitimité sur le régime de la preuve (Lyotard, 1979) et sur l'existence de personnes « autorisées et honnêtes » ayant le pouvoir de juger (Latour, 1991). Le rôle des revues scientifiques ne peut pas être mis en cause ; il dépend du contexte, auquel on ne peut renoncer, de cour autorisée de juges qui, après examen de la conformité de l'expérience aux règles communes, la soumettent à la dernière phase du procès, à savoir au débat public et à l'accession au statut de connaissance partagée (Schutz, 1971).

14 La complexité du système le contraint toutefois en cas de crise à relancer un débat au deuxième niveau pour juger l'œuvre des juges-de-science, qui sont les véritables responsables des choix éditoriaux de la revue. Dans le cas des médecines alternatives, les responsables de la publication savent que le consensus fait défaut, et certains articles trahissent un véritable embarras. Des débats acharnés peuvent les impliquer directement.

15 Ils peuvent réagir de plusieurs façons au défi qu'ils ont provoqué. Ils peuvent engager la discussion en répondant aux objections sur un ton de fermeté. Le plus souvent pourtant ils accueillent la discussion et les différentes positions[7] en affichant une neutralité apparente, mais en les orientant de fait grâce à toute une batterie de ressources techniques qui vont leur permettre de rendre plus ou moins explicite ce qu'est leur propre position ou d'accorder à chacune une autorité particulière. Cette différenciation nécessite des solutions modulées qui vont depuis la mise à disposition d'espaces de publication plus ou moins importants jusqu'à la reproduction du débat dans des organes accessibles mais moins officiels, comme le BMJ avec son e-forum ouvert sur un important réseau de discussions internes.[8]

16 L'anticipation de la controverse est un cas plus complexe. La rédaction rend compte du débat interne, des alternatives proposées, des raisons qui ont rendu finalement

nécessaire la publication (Browner et Goldman, 2000) de l'article incriminé (Harkness et al., 2000). Dans ce débat au troisième niveau, le tribunal scientifique expose publiquement ses divergences, ses difficultés de choix, et les critères qui ont emporté la décision.

17 C'est donc autour de la preuve que la médecine officielle se ressaisit et se redéfinit « médecine orthodoxe ». La médecine alternative est définie « non orthodoxe » par défaut, ce qui la place, selon la fermeté des positions, dans les limites des opinions discutables, ou encore dans le champ de l'hétérodoxie, et donc en dehors du champ scientifique, pour la reléguer parfois au rang de charlatanisme pur et simple, c'est-à-dire de science fausse et sans fondement qui prétend à la vérité.

RÉDUCTIONNISME

18 La définition du binôme orthodoxie-hétérotodoxie constitue une sorte de revanche de l'histoire occidentale, en particulier de ses méthodes de preuve, sur des traditions plus anciennes et sur d'autres thérapeutiques, dont le renvoi aux marges équivaut quasiment à une forme d'exclusion.

19 Mais le débat peut reprendre d'un autre côté. Les médecines orthodoxes, en raison justement de l'argument méthodologique de la preuve et de leurs extraordinaires résultats sur le plan de l'expérience et de la technologie, ont touché un point limite ; ce point consiste à savoir affronter des parties spécifiques et de plus en plus délimitées de l'univers de la maladie en se spécialisant et en se technologisant toujours davantage, mais au risque de perdre de vue l'univers global du malade, son système d'identité, de valeurs et de significations, l'importance qu'il convient de lui attribuer, et son système de relations.

20 C'est une position connue et développée dans le débat qui prend alors la forme d'une alternative entre le holisme, qui est revendiqué par les médecines autres, et le réductionnisme, dont ces dernières accusent la médecine orthodoxe.[9] Il s'agit là d'étiquettes rigides qui dissimulent un manque d'approfondissement et même de questionnement sur les causes et les origines du phénomène. La seule cause bien présente est le consensus des usagers, comme nous le verrons au paragraphe suivant. Toutefois un nouvel horizon apparaît dans la direction cette fois de zones limites qui ne sont ni médicales ni scientifiques mais religieuses. Plusieurs lignes convergent pour alimenter le débat.

21 L'une est de type positiviste et issue historiquement de Durkheim (Pescosolido et Georgianna, 1989 ; Idler et George, 1998), proche en cela de la ligne méthodologique empirique de la médecine orthodoxe. Elle apparaît dans les revues et publications à caractère socio-religieux (Moberg, 1971 et 1979, Witter, Stock et al :, 1985, Levin et Markides, 1986, Johnson et Mullins, 1989, Maton, 1989, Kass et al., 1991, Bradley, 1995) et dans les revues de sciences sociales de la médecine (Jarvis et Northcutt, 1987, Folkan et Lazarus, 1988, Levin et Vanderpool, 1987, Hannay, 1990, Levin, 1996). La thèse générale est assez simple, voire simplifiée par rapport au modèle original : les groupes où prévaut une référence religieuse sont moins sujets à certains types de maladie.

22 Une deuxième ligne de convergence se manifeste à partir du déplacement de l'attention depuis la maladie vers le bien-être (well being). Le rôle de la médecine est moins de guérir un type de maladie (diagnostiquée par un expert qui sait interpréter le mal et possède les moyens de l'éliminer) que de faire accéder à un état de bien-être général. Non seulement

le malade participe activement, mais c'est lui qui définit le type et le degré de bien-être auquel il aspire tout en appliquant ses propres critères de jugement aux résultats obtenus. On retrouve l'ancien souci de soi dont Foucault a exploré la généalogie contrastée (Foucault, 2000). Il s'agit d'une ligne modernisée de passage par les sciences psychologiques (Koenig, Smiley et Gonzales, 1988, Kimble, McFadden et alii, 1995, Koenig, 1998), et actualisée récemment par les mouvements new age, du moins en ce qui concerne les liens de ces derniers aux idéologies et aux références religieuses (Allievi, Guizzardi et Prandi, 2001).

23 Le résultat est dans bien des cas surprenant. Il consiste à savoir dire si la prière est un instrument de guérison (Byrd, 1988, Levin, 1994a et 1994b, Harris et alii, 1999), si elle vaut pour des maladies spécifiques (Levin et Chatters, 1998, Larson et alii, 1989, Mcintosh et Spilka, 1990, Troyer, 1998), si l'on peut guérir à distance (Harris et alii, 1999, Harkness, 2000, Browner, 2000, Astin et alii, 2000), si la prière fonctionne rétroactivement (Leibovici, 2001). Cette hypothèse est (pour l'heure encore ?) présentée effectivement comme un paradoxe et davantage retenue en raison de son absurdité, plutôt que comme véritablement scientifique, même si ne manquent pas à cet égard des positions positives.[10]

24 L'ouverture de la médecine à la religion ne va pas de soi, et parmi les spécialistes des questions religieuses le débat devient plus âpre (Culliford, 2002).[11] On enregistre toutefois un signal important de changement de perspective, dans le sens du déplacement du concept de santé vers celui de salut. C'est l'une des lignes d'orientation plus intéressantes du débat.

II. LES ACTEURS ET LEUR STRATÉGIE. LES COMPROMIS PROVISOIRES

25 Le repérage des lignes de discussion dans les revues médicales aboutit à la découverte des acteurs et de leurs stratégies. On découvre que les spécialistes des questions médicales dont les revues ou leurs organisations sont une forme d'expression (le Jama et le BMJ sont des organes professionnels) ne sont pas les seuls présents ; d'autres experts, comme ceux du champ religieux, interviennent également.

26 Nous n'assistons pas simplement au combat des spécialistes des médecines non-conventionnelles, non-orthodoxes, alternatives, traditionnelles-et-non-scientifiques, etc. pour avoir accès au champ de la médecine. Chaque groupe d'experts a son système de référence et interprète le réel à sa façon.

27 D'autres systèmes d'acteurs sont extérieurs à la science médicale de la guérison, quelle qu'en soit la définition ; ils n'en tiennent pas moins un rôle important à l'arrière-plan de la discussion. Ce sont les organismes publics qui gèrent le budget de la santé et accréditent les spécialistes des médecines alternatives et leurs innovations thérapeutiques, les organisations scientifiques reconnues à charge de vérifier l'efficacité des médicaments, les assurances qui acceptent de rembourser les frais des médecines alternatives (Eskinazi, 1998, Jonas, 1998).

28 L'adhésion croissante du public aux médecines alternatives oriente le débat vers une solution de compromis provisoire, qui va de l'acceptation partielle de ces dernières après avoir reconnu (et s'être plus ou moins largement assuré de) l'efficacité de certaines thérapies admissibles dans des domaines d'intervention déterminés (Jonas, 1998) en passant par l'insertion dans une position subordonnée de ces thérapies dans le champ de

la médecine pour arriver à une demande de création d'organismes professionnels (Philips, 1996, Vickers, 1996, Stone, 1996) pour les spécifiques « médecines ex-alternatives » admissibles, auxquels on déléguera le soin de contrôler leurs propres adhérents (Eisenberg, 2002).

29 Le champ médical orthodoxe finit ainsi par se différencier, il reconnaît dans ses marges la présence de zones grises sur lesquelles il maintient son contrôle par une division de la galaxie de la médecine alternative en pratiques spécifiques, ponctuelles, délimitées, définissables et dénommables. Le compromis entretient la suprématie du champ médical, qui surmonte ainsi la difficulté à se nommer lui-même, par le fait qu'il a trouvé une série de noms pour définir l'altérité à partir de soi : médecine complémentaire (c'est-à-dire subordonnée, mais efficace - ou probablement efficace - sous certaines conditions) pour le secteur d'alterité inséré dans le champ médical ; médecine alternative pour les secteurs restés (jusqu'ici) extérieurs.

30 Le champ médical maintient aussi deux modes fondamentaux de son existence : le régime de la preuve (qui constitue le capital scientifique disponible) et la structure de l'organisation (qui constitue le capital administratif sur lequel il s'appuie). Il est intransigeant sur le premier point, mais accepte et relève le pari sur l'autre (il accepte la compétitivité des médicines autres à condition par exemple qu'elles constituent des organes professionnels respectueux des règles existantes d'accumulation du capital administratif) ; il essaie même de le gagner, du moins en partie (par exemple en introduisant dans les enseignements universitaires des cours de médecine complémentaire).

31 Cet englobement subalterne, partiel, contrôlé, qui débouche sur la perspective d'une *integrated medicine*[12], est-il à même de fonctionner ?

32 D'un côté la réponse est affirmative, parce qu'une part des tensions qui proviennent de l'extérieur du champ médical, des ex-médecines alternatives, représente l'effort fourni par ces dernières pour entrer dans le champ de la médecine officielle et obtenir une reconnaissance, limitée certes et pour l'heure subordonnée (Colombo et Rebughini, 2003). Mais le débat n'en continue pas moins d'un autre côté.

33 Le nouveau débat sur la crédibilité des données médicales de base disponibles est un indicateur important et qui concerne justement le système de jugements émis et admis. Il s'intéresse moins à la preuve qu'au jugement, aux juges, aux instances qui prononcent la sentence. Concrètement, aux revues à accréditer, aux résultats de la recherche à divulguer, aux critères de sélection utilisées par les grandes banques de données (Medline en premier lieu) pour insérer les sources, de fait, aux revues indexées. En effet, il existe des sélections et des banques de données plus vastes (Cochrane) qui englobent déjà les plus anciennes et les plus accréditées, devenues en partie minoritaires (Ezzo et alii, 1998, Vickers, *bmj.com,* 21 déc. 1999, Heptonstall, *bmj.com,* 23 déc. 1999). C'est un point d'une importance radicale puisqu'il s'agit à la fois d'une objection interne et d'une position conservatrice qui est propre à la démarche scientifique. Il accepte l'autonomie de cette dernière, fondée sur le jugement des pairs, le caractère cumulatif de ce qui est jugé, le fait que le jugement s'appuie sur des jugements antérieurs. Il introduit néanmoins une innovation essentielle : les jugements émis sont beaucoup plus étendus et de fait critiquables (Ernst et Resch, 1994, Lawrence, 2003). Il s'agit en sorte d'une forme particulière de science en action (Latour, 1987) où les horizons et les limites précédentes sont élargies du dedans.

III. LES USAGERS ET LE CONSENSUS DE MARCHÉ

34 Le débat sur la médecine autre - quel que soit son nom et quelle que soit la définition que la médecine traditionnelle se donne - propose un sujet de discussion apparent (la légitimité du champ médical et sa délimitation) qui se distribue en une série de segments bien articulés appelés scientificité, preuve, efficacité, jugement, tradition, profession, enseignement.

35 Il est toutefois un point extérieur qui revient toujours à l'origine du débat, qui augmente d'importance avec le temps, qui constitue le pivot effectif de la problématique Non seulement le champ scientifique et sa conformation varient en fonction de facteurs internes ou des actions de construction et de modelage mises en œuvre, mais une des conditions essentielles est la présence d'un consensus externe. Le champ médical peut se modifier, il peut passer des accords avec les nouveaux venus, mais sa légitimation lui vient des usagers de ces biens de santé qui sont produits et mis à leur disposition.

36 Le point central, en d'autres termes, ce sont les usagers et leur accord qui est en train de se modifier en faveur des médecines alternatives. Dans l'espace public des revues de médecine, l'ampleur et les caractéristiques du phénomène sont connues. Les recherches publiées en 1991 (Thomas et alii, 1991), 1993 (Eisenberg, Kessler et alii, 1993) et 1998 (Eisenberg et alii, 1998, Astin, 1998), fruits d'un travail sérieux et en accord avec les critères d'une recherche scientifique, montrent combien le recours aux médecines alternatives est massif et arrive à dépasser en quantité le recours à la médecine orthodoxe ; les classes sociales qui font appel à elles ne sont pas les classes subalternes, populaires et peu cultivées, mais le plus souvent celles aux niveaux d'instruction et de revenu le plus haut. Quand bien même le remplacement d'une médecine par l'autre est incomplet, la simultanéité du recours confirme l'existence d'un défi et d'un phénomène nouveau, à preuve que les médecines autres reposent sur une force bien réelle. Même le recours à la religion comme soin du corps, et non seulement de l'esprit et de l'âme, finit par s'inscrire, maintenant et de loin, dans cette perspective. Ce point ne se résout pas au moyen d'instruments rhétoriques, c'est-à-dire par un débat. Dans cette perspective, des acteurs externes importants, comme les appareils institutionnels qui accréditent les médecines alternatives, et les compagnies d'assurance-maladie prêtes à rembourser les soins, finissent par se présenter comme des éléments en partie dérivés. Tandis que l'existence du canal intermédiaire des *enormous influences* exercées par les étudiants dans le but d'insérer l'enseignement des « médecines complémentaires et alternatives » dans les Medical Schools est de plus en plus fondamentale (Wetzel et alii, 1998).

37 Nous ne voulons pas faire ici une analyse des causes sous-jacentes du phénomène. Le lecteur pourra consulter directement des interprétations et des recherches à ce sujet (Melucci, 1996 ; Guizzardi, 2003).

38 Nous voulons affirmer l'existence de ce point d'articulation essentiel qui projette l'analyse du débat médical vers le dehors, vers l'étude de la construction du consensus des usagers. L'espace public inhérent n'est plus constitué par les revues médicales et scientifiques ; il se situe dans d'autres secteurs, dont les médias sont un élément clé. Le critère de qualification n'est plus dans le champ scientifique, il se déplace dans le champ du quotidien.

IV. COMMUNICATION MÉDICALE, TÉLÉVISION ET VIE QUOTIDIENNE

39 Les médias actuels saisissent de plus en plus les problématiques en provenance de la vie quotidienne ; ils les incorporent à leur offre de contenus, les représentent avec le langage du quotidien. Tout cela regarde aussi le champ médical.

40 Par ailleurs, si la télévision offre à la médecine un espace de communication qui s'adresse à la vie quotidienne et crée des messages qui y trouvent une place - c'est ce que les auteurs appellent la néo-télévision (Eco, 1983, Casetti, 1988 ; Casetti et Odin, 1990 ; Colombo, 1990 ; Bruno, 1994, Stella, 1999) - la médecine manifeste aussi son attrait pour le quotidien. C'est ce que Melucci appelle le processus de thérapeutisation du quotidien, dont l'impératif semble être « guérir la vie au lieu de la vivre ». On saisit le processus en constatant l'extension de la prévention à travers la définition codifiée des pathologies et des groupes à risques, et du fait de l'importance du diagnostic dans le cadre des politiques de prévention (Melucci, 1996).

41 La convergence de la tendance propre au langage de la télévision et celle des dynamiques fondamentales du champ médical, comportent entre autres l'inclusion du spectateur comme *énoncé* dans la construction du texte télévisuel (Manetti, 1981 ; Bettetini, 1984) ; le récit scientifique se transforme en un savoir pratique, première étape pour la construction d'une attitude intériorisable (voire mise en œuvre par la suite) par le spectateur. Dans le débat sur les médecines alternatives s'ajoute donc un nouvel aspect qui devient - du fait de l'ampleur de l'audience de la télévision - un critère de légitimité pour les diverses approches du champ médical : c'est l'applicabilité, à la vie quotidienne, de traitements thérapeutiques différents ou opposés. Le spectateur-consommateur participe au débat entre les médecines conventionnelles et les médecines non conventionnelles en changeant fondamentalement la forme qu'il prend dans les revues médicales spécialisées. Cette transformation a un double effet : 1) elle oriente la construction des contenus ; 2) elle change la représentation du débat, en intégrant le public aux acteurs.

LA CONSTRUCTION ORIENTÉE DES CONTENUS

42 Le déplacement des contenus apparaît essentiellement à l'analyse de ce qu'on appelle la routine de la communication médicale télévisée, c'est-à-dire l'élaboration des tabloïds des programmes qui instaurent, à cadence périodique, le discours sur la médecine comme un discours quotidien et continu. Ce sont ces émissions qui, par leur forme, se présentent surtout comme une source de savoirs pour les spectateurs, et qui tendent à jouer, du fait de leur caractère sériel, un rôle de « connaissance à disposition » (Schutz, 1971).

43 D'après les résultats de la recherche sur la communication médicale à la télévision italienne, ce type d'offre télévisée opère en mode bidimensionnel. D'un côté il se résout en une pluralisation des savoirs médicaux à travers la grande masse des thèmes, des soins, des approches, rendus visibles et destinés à l'attention du public ; d'un autre, il opère une action stabilisante et resacralisante du savoir médical lui-même.

44 Le phénomène de la pluralisation du savoir médical est saisi au mieux par la consommation complète de l'offre médicale télévisée. Cela permet en effet d'appréhender

la grande complexité et le caractère contradictoire des points de vue proposés, des savoirs et des acteurs du champ médical impliqués. La transcription complète des émissions permet d'appréhender le processus de représentation du savoir médical comme une grande vitrine qui propose le spectre intégral de toutes les approches, conventionnelles ou non, pour résoudre un problème déterminé, traiter une maladie précise, ou encore un macro-argument médical. À partir de quoi, s'il s'agit de maladies infantiles ou d'allergies saisonnières, la télévision propose ses services, ses reportages, des graphiques ou tout autre matériau audiovisuel qui lui permettra de déployer un ensemble d'acteurs, celui des structures possibles, une panoplie complète de traitements, et les philosophies médicales de la spécialité. Le spectateur global, qui correspond ici au chercheur, reçoit ainsi une encyclopédie des savoirs médicaux sans que le média se fasse juge de la valeur des différentes approches, présentées comme des solutions valables pour les problèmes quotidiens de santé. Manquent donc les discussions sur la validité des médecines non-conventionnelles présents en revanche dans les revues spécialisées. Ou plutôt, le problème de la légitimité n'entre pas dans les programmes de routine médicale, mais il est renvoyé aux magazines et talk show télévisés à contenus non uniquement médicaux, à titre de thème d'actualité et de débat.

45 Ces chaînes, étudiées pour satisfaire un plus large public, affichent par contre le caractère sélectif de l'exposition du public aux différents programmes. L'analyse de chaque émission indépendamment des autres montre que le spectateur-énoncé perçoit tendanciellement une vision linéaire et relativement cohérente de la médecine, compte tenu de la sélection des thèmes, du choix de l'approche caractéristique de la série d'émissions, du tabloïd et de la sélection des experts visibles et autorisés. En bref, nous sommes en présence d'un mécanisme complexe à effet agenda (Hilgartner, Bosk, 1988) qui induit une recomposition des différents paradigmes et des différentes approches dans des cadres partiels dont la cohérence tendancielle s'obtient en réunissant les éléments non-contradictoires - ou faiblement contradictoires - de chacun. Aussi le savoir médical tend-il, à chaque émission, à apparaître comme stable, dans la mesure où les différents paradigmes, même opposés, se présentent dans des conteneurs narratifs qui accentuent leurs analogies partielles. En d'autres termes, le spectateur qui appuie ses propres connaissances sur un seul programme conteneur reçoit un savoir pratique qui est fait d'acteurs, de thèmes et de solutions applicables à la vie quotidienne parce qu'exhaustives (à chaque problème une solution) et monolinéaires (pour un seul problème, les acouphènes par exemple, une seule approche, et quelques, à la limite une seule, structures autorisées).

46 *Les sujets-relais.* Pour obtenir l'effet en question, la technique la plus courante consiste à aborder des thèmes ou à inviter des spécialistes qui serviront de relais aux points d'intersection des différentes narrations médicales, telles que l'alimentation, le bien-être physique - et par opposition le stress - la diminution des effets collatéraux des médicaments, ou encore la question du style de vie, entendu comme facteur étiologique. Sur ces thèmes les médecines conventionnelles et les autres ont beaucoup investi ces dernières années en termes de communication. Certains appartiennent à l'agenda de la communication depuis la deuxième moitié des années 90. On se rend compte ici de la connexion qui existe entre l'agenda médical télévisé et l'affirmation croissante sur le marché des médecines non conventionnelles. La diminution des effets collatéraux, par exemple, était autrefois le cheval de bataille de l'homéopathie et de la kinésithérapie face

au paradigme bio-médical traditionnel ; aujourd'hui elle est commune à toutes les approches télévisées.

47 Deux autres thèmes enfin sont souvent présents parmi nos échantillons : ce sont les maladies infantiles et les allergies saisonnières, qui permettent d'offrir d'une part un vaste éparpillement des savoirs (de l'ophtalmologie à la dermatologie infantile, à la psychologie du développement et ainsi de suite) sans affronter le conflit entre les différentes approches proposées, et d'insister d'autre part sur la dimension des maladies bénignes (Melucci, 1996) qui appartiennent à la vie quotidienne et intéressent le public, et constituent donc une menace méritant une attention continue.

48 *Les figures relais.* Les caractéristiques des experts présents dans ces émissions mettent en lumière d'autres aspects intéressants. Alors que dans le modèle classique de la communication médicale, le type idéal de l'expert était le chirurgien ou le directeur de clinique en blouse blanche présentés dans le feu de l'action, les modèles actuels sont le plus souvent le psychologue et le nutritionniste. Détachés en apparence l'un et l'autre de toute structure médicale précise, ils endossent maintenant leurs vêtements de tous les jours et parlent un langage compréhensible. Au gré des émissions ils sont questionnés sur les thèmes les plus variés et remplissent une fonction qui les entraîne bien au-delà de leur spécialité. Les psychologues et les nutritionnistes sont les hôtes permanents des émissions médicales, constituant ainsi une sorte de conseilleur éclectique, engagé dans le tabloïd de la télévision comme une composante interne plutôt qu'externe.

49 Leur rôle n'est donc pas celui de l'intellectuel ou de l'expert spécifique, mais de l'expert universel (Foucault, 1977). Les psychologues - la catégorie regroupe des spécialités très pointues - sont de fait impliqués dans l'ensemble du quotidien, sous les formes les plus variées et dans les fonctions les plus diverses : cela va des conseillers sentimentaux et des sexologues de *Loveline* (MTV) au spécialiste de travail du deuil dans le *Maurizio Costanzo Show* (Canale 5) jusqu'à l'expert de bien-être psychophysique de *Tuttobenessere* (RaiUno). De même, pour la télévision, le nutritionniste exerce une activité toute autre qu'autonome ; il interagit le plus souvent avec les techniques de soin et les thérapies des autres domaines médicaux : depuis le régime sans sel pour combattre la rétention hydrique au régime équilibré pour les personnes en hypotension et aux régimes adaptés aux différentes classes d'âge. En tant qu'« expert universel » le nutritionniste doit aussi sa renommée à l'homéopathie et à tous les courants rattachés aux concepts d'homoénergie qui ont énormément investi dans les questions alimentaires en tenues de communication.

LA PRÉSENCE DU PUBLIC

50 Le public est aussi à la base de l'énoncé de la télévision mais il est impliqué différemment. Les émissions utilisent souvent les spectateurs présents dans les studios comme des représentants métonymiques de l'ensemble du public. Le modèle classique n'est pas novateur, il est représenté par l'usager qui interroge l'expert. Sous cet aspect, le tabloïd représente simplement la relation médecin-malade, transposée sur le plan de la télévision.

51 Un modèle par contre ambivalent est constitué par le spectateur-patient. Il est très utilisé dans les émissions médicales en direct à partir des établissements de soins, où le présentateur tient lieu de reporter. Dans ce cas le consommateur est présent et il figure comme l'objet des interventions thérapeutiques. L'ambivalence tient à ce que le médecin peut représenter ou non une discipline traditionnelle.

52 Le modèle le plus intéressant de présence de public, du fait aussi qu'il est strictement un modèle télévisuel, est celui du « public autorisé ». Il s'agit des acteurs, chanteurs, sportifs, présentateurs (anchormen), impliqués, à différents niveaux, justement en tant que personnages de la télévision. À un premier niveau ils apportent leurs témoignages, racontent leur expérience personnelle avec la maladie en question. Ce qui a pour fonction d'une part de démocratiser la maladie (« même un vip peut être malade de… »), de l'autre de rompre le tabou de la *privacy*. La maladie, la douleur, la vie quotidienne du malade deviennent, par là, un sujet de récit.

53 À un niveau second, le public autorisé peut jouer, surtout dans des émissions sur la santé, le rôle du faiseur d'opinion. Les acteurs, chanteurs, sportifs et autres personnages à succès expriment leur avis sur la gestion quotidienne du bien-être. Leur succès les autorise à « parler en notre nom », à présenter tous les cas d'utilisation de techniques de bien-être que le spectateur appliquera parce qu'il en reconnaît l'utilité au quotidien. Il s'agit donc de figures intermédiaires qui appartiennent au public mais qui sont contemporainement légitimées à parler comme des spécialistes. Spécialistes d'un type particulier car personnes de succès qui ont eu une pratique de vie et de bien-être qui s'est révélée efficace et fonctionnelle. Leur autorité ne provient pas d'un savoir médical approfondi, mais de leurs justes choix en termes de santé par quoi elles sont devenues belles et athlétiques et peuvent maintenir la forme. Les invités-vedettes des programmes médicaux forment donc une sorte de synthèse de ce que nous avons dit : elles représentent le spectateur informé par la télévision qui a mis en pratique avec succès les connaissances acquises, ou le type d'expert légitimé à parler de médecine du fait qu'il détient une connaissance médicale pragmatique qui se pose sur un autre plan que celle des médecins. Dans ce sens, le public autorisé peut même enseigner quelque chose aux experts institutionnels.

54 À un troisième niveau, toutefois, l'autorité de la célébrité confirme la subordination du patient à l'égard du médecin. En tant qu'usagers des services médicaux au même titre que le public normal, les personnalités autorisées présentent les mêmes lacunes que lui, et ainsi confirment l'exigence commune de se soumettre à l'information institutionnelle médicale télévisée, mais parallèlement elles ramènent la relation médecin-malade à son contexte traditionnel et finissent par rappeler au spectateur que la compétence médicale ne peut pas sortir du champ médical accrédité.

V. CONCLUSIONS

55 Le parcours du débat sur les médecines alternatives est donc complexe, articulé, non linéaire.

56 Nous assistons d'abord à la tentative difficile d'autodéfinition de la médecine officielle face à une altérité qui, plus qu'imprévue, se situait par delà ses limites et était inexprimable en ses propres termes. Les différents noms qui permettent de définir les deux domaines, tout comme le déplacement et l'entrecroisement de leurs frontières réciproques, sont des indices importants de la transformation en cours.

57 Mais ce débat, même dans les domaines institutionnels de la médecine conventionnelle élus comme champs d'investigation, ne concerne pas seulement les conflits et les négociations internes au savoir médical, quelles que soient les modifications de son articulation.

58 De fait d'autres savoirs interviennent dans le débat et tendent à en brouiller les limites, comme le savoir religieux, autrefois éloigné mais qui représente aujourd'hui une ligne de fuite et même de convergence oppositionnelle avec le savoir médical, quelque définition qu'il prenne.

59 D'autres acteurs apparaissent, comme les institutions publiques, les médias, les institutions économiques. Et même l'acteur conçu comme pur destinataire du savoir médical, c'est-à-dire le public. Il y entre aussi bien au titre abstrait de « demande de marché » qu'au titre, concret, de public qui s'adresse aux médecines alternatives et de simulacre de public qui oriente la communication.

60 Même sur la scène des médias, les positions ne sont pas stables, la différenciation des tabloïds et leurs articulations internes semblent favoriser des compositions partielles et transversales de savoirs, qui admettent les différences et les contradictions, même si elles en rendent les termes peu saisissables.

61 Le débat donc ne finit pas là, il est un dernier aspect qui en quelque sorte en boucle le cercle. La médecine conventionnelle a depuis longtemps proclamé que ses buts avoués étaient d'informer et de démocratiser les connaissances. Au but manifeste de la prévention s'ajoutait celui, latent, de restructuration du rapport science médicale-patient, sorti du rapport individuel et entré dans une dimension macro-scociale de gestion du bienêtre collectif.

62 Or le public profane est soit tellement actif qu'il finit par s'adresser aux médecines alternatives, soit tellement informé qu'il finit par demander des soins, des tests, des médicaments en fonction de la communication qu'il reçoit des médias (Rosenthal, Ernst et alii, 2002, Lee et Brennan, 2002).

63 La médecine conventionnelle doit désormais relever un autre défi : celui constitué par un public informé qui cherche à imposer soins et préventions au lieu de simplement les demander. La solution proposée est néanmoins de ne pas faire abstraction du médecin (Drazen, 2002, Wolfe, 2002), mais qui gagnera ? Le médecin ou le publicitaire ? (Holmer, 2002). L'organisation du champ médical ; de quelque façon qu'il se restructure, ou la recherche appliquée, qui déverse soins, tests et médicaments sur le marché ?

64 C'est dans ce sens aussi que le débat va continuer.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

ALLIEVI S., GUIZZARDI G., PRANDI C. [2001], *Un dio al plurale,* Bologna, Dehoniane.

ASTIN J.A. [1998], « Why Patients Use Alternative Medicine », *JAMA,* vol. 279, n° 19 : 1548-53.

ASTIN J.A. et al. [2000], The Efficacy of « Distant Healing » : A Systematic Review of Randomized Trials, *Annals of Internal Medicine,* vol. 132, n° 11 : 903-910.

BETTETINI G. [1984], *La conversazione audiovisiva,* Milano, Bompiani.

BRADLEY D.E. [1995], « Religious involvement and social resources : evidence from the data set « Americans'changing lives », *Journal for the Scientific Study of Religion,* n° 34 : 259-267.

BROWNER W.S., GOLDMAN L. [2000], « Distant Healing : An Unlikely Hypothesis », *The American Journal of Medicine,* vol. 108, Apr. 15 : 507-508.

BRUNO M. W. [1994], *Neotelevisione,* Rubbettino, Soveria Mannelli.

BYRD R.C. [1988], « Positive Therapeutic Effects of Intercessory Prayer in a Coronary Care Unit Population », *Southern Medical Journal,* vol. 81, n° 7 : 826-829.

CASETTI F. [1988], *Tra me e te. Strategie di coinvolgimento dello spettatore neiprogrammi del/a neotelevisione,* Torino, VPT/Eri.

CASETTI F., ODIN R. [1990], « De la paléo-à la néotélévision », *Communications,* n° *51.*

CASPI O., WOOLFSON T., MORRELL P. [2001], « Integrated medicine : orthodox meets alternative », Letters, *BMJ,* vol 322, 20 Jan., 168-9. - Rapid responses, *bmj.com* (19 Jan. 2001 - 17 Mar. 2001).

COLOMBO E., REBUGHINI P. [2003], *La medicina che cambia,* Bologna, il Mulino.

COLOMBO F. [1990], *Ombre sintetiche,* Napoli, Liguori.

CULLIFORD L. [2002], « Spirituality and clinical care », *BMJ,* vol. 325, 21 Dec., 1434-5. - Rapid responses published, bmj.com (23 Dec. 2002 - 9 Jan. 2003).

DRAZEN J.M. [2002], « The Consumer and the Learned Intermediary in Health Care », *NEJM,* 346, n° 7 : 523-24.

ECO U. [1983], Tv : la trasparenza perduta, *Selte anni di desiderio,* Milano, Bompiani.

Editor's choice. [1999], « An ABC of complementary medicine : a new dawn », *BMJ,* vol. 319, 11 Sept. - Rapid responses, *bmj.com* (23 Nov. 1999 - 1 Dec. 1999).

EISENBERG D.M. et al. [1998], « Trends in Alternative Medicine Use in the United States, 1990-1997 : Results of a Follow-up National Survey », *JAMA,* vol. 280, n° 18 : 1569-1575.

EISENBERG D.M., et al. [2002], « Credentialing complementary and alternative medical providers », *Annals of Internal Medicine,* vol. 137, n° 12 : 965-73.

EISENBERG D.M., KESSLER R.C., FOSTER C. et al. [1993], « Unconventional Medicine in the United States. Prevalence, Costs and Patterns of Use », *NEJM,* Jan 28, n° 4 : 246-252.

ERNST E. [2003], « How objective are systematic review ? », *Journal of the Royal Society of Medicine,* vol. 96, n° 3 : 156-57.

ERNST E., RESCH K. L. [1999], « Reviewer bias against the unconventional ? A randomised double-blind study of peer review », *Complementary Therapies in Medicine,* vol. 7, n° 1 : 19-23.

ESKINAZI D.P. [1998], « Factors that Shape Alternative medicine », *JAMA,* vol. 280, n° 18 : 1621-23.

EZZO J. et al. [1998], « Complementary Medicine and the Cochrane Collaboration »,*JAMA,* vol. 280, n° 18 : 1628-30.

FOLKAN S., LAZARUS R.S. [1988], « The relationship between coping and emotion : Implications for theory and research », *Social Science and Medicine,* n° 26 : 309-317.

FONTANAROSA P.B., LUNDBERG G.D. [1998], « Alternative Medicine Meets Science », *JAMA,* vol. 280, n° 18 : 1618-19.

FOUCAULT, M. [1977], *Microfisica del potere,* Torino, Einaudi (see *Power/Knowledge,* Harvester, Brighton, 1980).

FOUCAULT M. [2000], « Subjectivité et verité », *Cités,* n° 2 : 143-178.

GUIZZARDI G. (ed.) [2003], *Star bene. Convergenze e vie di fuga tra salute e salvezza,* Bologna, il Mulino, (in print).

HANNAY D.R. [1990], « Religion and Health », *Social Science and Medicine,* 14A : 683-685.

HARKNESS E. F. et al. [2000], « A Randomized Trial of Distant Healing for Skin Warts », *The American Journal of Medicine,* vol. 108, Apr. 15 : 448-452.

HARRIS W. S. et al. [1999], « A Randomized, Controlled Trial on the Effects of Remote, Intercessory Prayer on Outcomes in Patients Admitted to the Coronary Care Unit », *Archives of Internal Medicine,* vol. 159, Oct. 25 : 2273-78.

HAYNES R.B. [1999], « Commentary : A warning to complementary medicine practitioners : get empirical or else », *BMJ,* vol. 319, 18 Dec., 1632. - Rapid responses, *bmj.com* (18 Dec. 1999 - 15 Aug. 2000).

HILGARTNER S., BOSK C.L. [1988], « The Rise and Fall of Social Problems : A Public Arenas Model », *American Journal of* Sociology, vol. 94, n° 1 : 53-78.

HOLMER A.F. [2002], « Direct-to-Consumer Advertising. Strenghtening Our Health Care System », *NEJM,* 346, n° 7 : 526-28.

IDLER E. L., GEORGE L.K. [1998], *What Sociology'Can Help Us Understand About Religion and Mental Health,* Koenig : 51-62.

JARVIS G.K., NORTHCUTT H.C. [1987], « Religion and differences in morbidity and mortality », *Social Science and Medicine,* n° 25 : 813-824.

JOHNSON D.P., MULLINS L.C. [1989], « Subjective and social dimensions of religiosity and loneliness among the well elderly », *Review of Religious Research,* n° 31 : 3-15.

JONAS W.B. [1998], « Alternative Medicine. Learning From the Past, Examining the Present, Advancing to the Future », *JAMA,* vol. 280, n° 18 : 1616-18.

KAPTCHUCK T.J. [1997], « Consequences of Cupping », *NEJM,* vol. 336, n° 15 : 1109.

KASS J. D. et al. [1991], « Health Outcomes and a New Index of Spiritual Experience », *Journal for the Scientific Study of Religion,* vol. 30, n° 2 : 203-211.

KIMBLE M.A., MCFADDEN S.H., ELLOR J.W., SEEBER J.J. (eds) [1995], *Aging, Spirituality and Religion : A Handbook,* Minneapolis, Fortress Press.

KOENIG H.G. (ed.) [1998], *Handbook of Religion and Mental Health,* San Diego, Academic Press.

KOENIG H. G., NICKLIN D.E., KAUFMAN A.S., HITE R.W., CAMERON J. R., HALL D.E., SUCHMAN A.L., CASTRO D.et al. [2000], « Medicine and Religion », *NEJM,,* vol. 343, n° 18 : 1339-41.

KOENIG H.G., SMILEY M., GONZALES J.A.P. [1988], *Religion, Health and aging : A review and theoretical integration,* New York, Greenwood.

KRUCOFF M. W. et al. [2001], « Integrative noetic therapies as adjuncts to percoutaneous interventions during unstable coronary syndromes », *American Heart Journal,* 142 : 760-7.

LARSON D.B., KOENIG H.G., KAPLAN B.H., GREENBERG R.F., LOGUE E., TYROLER H. A.. [1989], « The impact of religion on blood pressure status in men », *Journal of Religion and Health,* 28 : 265-278.

LATOUR B. [1987], *Science in Action : How to Follow Scientists and Engineers through Society,* Cambridge, Harvard U.P.

LATOUR B. [1991], *Nous n'avons jamais été modernes,* Paris, La Découverte, *(We are never been modern,* Harvard U. P., Cambridge, 1993).

LAWRENCE P.A. [2003], « The politics of publication », *Nature,* vol. 422, n° 20 Mar. : 259-261 LEE T.H., BRENNAN T.A. [2002], « Direct-to-Consumer Marketing of High-Technology Screening Tests », *NEJM,* 346, n° 7 : 529-31.

LEIBOVICI L. [1999], « Alternative (complementary) medicine : a cuckoo in the nest of empiricist reed warblers », *BMJ,* vol. 319, 18 Dec., 1629-32. - Rapid responses, *bmj.com* (18 Dec. 1999 - 15 Aug. 2000).

LEIBOVICI L. [2001], « Effects of remote, retroactive intercessory prayer on outcomes in patients with bloodstream infection : randomised controlled trial », *BMJ,* vol. 323, 22 Dec, 1450-51. - Rapid responses, *bmj.com* (20 Dec. 2001-2 Nov. 2002).

LEVIN J. S., VANDERPOOL H.Y. [1987], « Is frequent religious attendance *really* conducive to better health ? Toward an epidemiology of religion, Social Science and medicine », n° 24 : 589-600.

LEVIN J.S. (ed) [1994a], *Religion in Aging and Health : Theoretical Foundations and Methodological Frontiers,* Sage, Thousand Oaks.

LEVIN J.S. [1994b], « Religion and the Health : Is there an Association, is it Valid, and is it Causal ? », *Social Science and Medicine,* vol. 38, n° 11 : 1475-1482.

LEVIN J.S. [1996], « How religion influences morbidity and health. Reflections on natural history », salutogenesis and host resistance, *Social Science and Medicine,* n° 43 : 849-864.

LEVIN J.S., CHATTERS L.M. [1998], *Research on Religion and Mental Health : An Overview of Empirical Findings and Theoretical Issues,* in Koenig H.G., p. 33-50.

LEVIN J.S., MARKIDES K.S. [1986], « Religious attendance and subjective health », *Journal for the Scientific Study of Religion,* n° 25 : 31-40.

LEVIN J.S., SCHILLER P.L. [1987], « Is there a religious factor in health ? », *Journal of Religion and Health,* n° 26 : 9-36.

LEWITH G.T. et al. [2000], « Complementary medicine must be research led and evidence based », BMJ, vol. 320, 15 Jan., 188.-Rapid responses, *hmj.com* (14 Jan. 2000 - 21 Jan. 2000).

LYOTARD J.F. [1979], *La Condition Postmoderne,* Paris, Minuit, (*The Postmodern Condition : A Report on Knowledge,* University of Minnesota Press, 1984).

MANBER H., KANZLER M. [1996], « Consequences of Cupping », *NEJM,* vol. 335,n° 17, 1281.

MANETTI G. [1981], « Stratégie enunciative nell'intrattenimento televisivo », *in* Wolf M. (ed), *Tra informazione ed evasione : i programmi televisivi di intrattenimento,* Rai/VQPT, Roma.

MARGOLIN A. et al. [1998], « Investigating Alternative Medicine Therapies in Randomized Controlled Trials », *JAMA,* vol. 280, n° 18 : 1626-28.

MATON K.I. [1989], « The stress-buffering role of spiritual support : Cross sectional and prospective investigations », *Journal for the Scientific Study of Religion,* n° 28 : 310-323.

MATON K. I., WELLS E. [1995], « Religion as a community resource for well-being : Prevention, healing and empowerment pathways », *Journal of Social Issues,* n° 51 : 177-193.

MCINTOSH D., SPILKA B. [1990], « Religion and physical health : The role of personal faith and control belief », *Research in the Social Scientific Study of Religion,* n° 2 : 167-194.

MELUCCI, A. [1996], *The playing self : person and meaning in the planetary* society, Cambridge, Cambridge U.P.

MOBERG D.O. [1971], *Spiritual well-being : Background and issues,* Washington, White House Conference on aging.

MOBERG D.O. (ed) [1979], *Spiritual well-being : Sociological Perspectives,* Washington, University Press of America,.

NORRIE M.S., MORRELL P., LEIBOVICI L. [2000], « Doctors and complementary medicine », Letters, *BMJ,* vol. 320, 22 Apr : 1145.

ORGAN C.H. [1998], « Alternative medicine and religion », *Archives of Surgery,* n° 133 : 1153-4.

PESCOSOLIDO B.A., GEORGIANNA S. [1989], « Durkheim, suicide and religion : Toward a network theory of suicide », *American Sociological Review,* n° 54 : 33-48.

PHILIPS K.D. [1996], « Statutory regulation is essential », *BMJ,* vol. 313, 5 Oct. : 882.

ROSENTHAL M. B., ERNST R.B., et al. [2002], « Promotion of Description Drugs to Consumers », *NEJM,* 346, n° 7 : 498-505.

SCHWAB R., PETERSEN K.U. [1990], « Religiousness : Its relation to loneliness, neuroticism and subjective well-being », *Journal for the Scientific Study of Religion,* n° 29 : 335-345.

SCHUTZ A. [1971], *Collected Papers,* The Hague, Nijhoff.

SEICOL N. H. [1997], « Consequences of Cupping », *NEJM,* vol. 336, n° 15 : 1109.

SLOAN R. P., BAGIELLA E., POWELL T. [1999], « Religion, spirituality and medicine », *Lancet,* vol. 353, Feb. 20 : 664-667.

SLOAN R. P., BAGIELLA E., et al. [2000], « Should Physicians Prescribe Religious Activities ? », *NEJM,* vol. 342, n° 25 : 1913-16.

SLOAN R. P., VANDECREEK L., HOVER M. [2000], « The Authors reply », *NEJM,* vol. 343, n° 18 : 1341-42.

STACK S., WASSERMAN I. [1992], « The effect of religion on suicide ideology : An analysis of the network perspective », *Journal for the Scientific Study of Religion,* n° 31 : 457-466.

STELLA R. [1999], *Box Populi,* Roma, Donzelli.

STONE J. [1996], « Regulating complementary medicine », *BMJ,* vol. 312, n° 15, Jun. : 1492-3.

THOMAS K.J., CARR J., WESTLAKE L., WILLIAMS B.T. [1991], « Use of non-orthodox and conventional health care in Great Britain », *BMJ,* vol. 302, n°26, Jan. : 207-10.

THORNETT A.M., HETTIARATCHY S., HEMSLEY C., HOPKINS J., BROWNUTT M.J., PRICE C.I., LAGNADO M., SCHWARTZ S.A., BLACK S.L., LEIBOVICI L. [2002], « Effect of retroactive intercessory prayer », Letters, *BMJ,* n°324, Apr. : 27-1037.

TROYER H. [1998], « Review of cancer among 4 religious sects : Evidence that life-styles are distinctive sets of risk factors », *Social Science and Medicine,* n° 26 : 1007-1017.

VICKERS A. [1996], « Regulating complementary medicine », *BMJ,* vol. 313, 5 Oct. : 881-2.

VICKERS A. [2000], « Recent advances. Complementary medicine », *BMJ,* vol. 321, 16 Sept. : 683-86. - Rapid responses, *hmj.com* (15 Sept. 2000 - 30 Nov. 2000).

VICKERS A., ZOLLMAN C. [1999a], « ABC of complementary medicine. What is complementary medicine ? », *BMJ,* vol. 319, 11 Sept. : 693-96.-Rapid responses, *bmj.com* (14 Sept. 1999 - 17 Jan. 2000).

VICKERS A., ZOLLMAN C. [1999b], « ABC of complementary medicine. Homoeopathy », *BMJ,* vol. 319, 23 Oct. : 1115-18.

VICKERS A., ZOLLMAN C. [1999c], « ABC of complementary medicine. The manipulative therapies : osteopathy and chiropractic », *BMJ,* vol. 319 : 1176-79.

VICKERS A., ZOLLMAN C. [1999d], « ABC of complementary medicine. Massage therapies », *BMJ,* vol. 319 : 1254-57.

VICKERS A., ZOLLMAN C. [1999e], « ABC of complementary medicine. Hypnosis and relaxation therapies », *BMJ,* vol. 319 : 1346-49.

VICKERS A., ZOLLMAN C. [1999f], « ABC of complementary medicine. Unconventional approaches tonutritional medicine », *BMJ,* vol. 319 : 1419-22.

WETZEL M.S., EISENBERG D.M., KAPTCHUK T.J. [1998], « Courses involving complementary and alternative medicine at US medical school », *JAMA,* 280, n° 9 : 784-87.

WITTER R.A., STOCK W.A., OKUN M.A., HARING M.J. [1985], « Religion and subjective well-being in adulthood : A quantitative synthesis », *Review of Religious Research,* n° 26 : 332-342.

WOLFE S.M. [2002], « Direct-to-Consumer Advertising. Education or Emotion Promotion ? », *NEJM,* 346, n° 7 : 524-26.

WORTON J.C. [1999], « The History of complementary and alternative medicine », *in* Jonas W.B., Levin J.H. (eds), *Essentials of Complementary and alternative medicine,* Baltimore, Williams and Wilkins.

ZOLLMAN C., VICKERS A. [1999a], « ABC of complementary medicine. Users and practitioners of complementary medicine », *BMJ,* vol.319, 25 Sept. : 836-8.

ZOLLMAN C, VICKERS A. [1999b], « ABC of complementary medicine. Complementary medicine in conventional practice », *BMJ,* vol. 319 : 901-4.

ZOLLMAN C., VICKERS A. [1999c], « ABC of complementary medicine. Acupuncture », *BMJ,* vol. 319 : 973-6.

ZOLLMAN C., VICKERS A. [1999d], « ABC of complementary medicine. Herbal medicine », *BMJ,* vol. 319 : 1050-53.

ZOLLMAN C., VICKERS A. [1999e], « ABC of complementary medicine. Complementary medicine and the patient », *BMJ,* vol. 319, 4 Dec. : 1486-89.

ZOLLMAN C., VICKERS A. [1999f], « ABC of complementary medicine. Complementary medicine and the doctor », *BMJ,* vol. 319, 11 Dec. : 1558-61

NOTES

1. *Archives of Family Medicine,* 1998, vol. 7, n° 6, *Archives of General Psychiatry,* 1998, vol. 55, n° 11, *Archives of Internal Medicine,* 1998, vol. 158, n° 20, *Archives of Neurology,* 1998, vol. 55, n° 11, *Archives of Surgery,* 1998, vol. 133. n° 11, et *Archives of Dermatology, Archives of Ophtalmology, Archives of Otoringology-Head and Neck Surgery, Archives of Paediatrics and Adolescent Medicine.*

2. La revue des articles est présentée dans les Choix éditoriaux *(Editor's Choice)* sous le titre « An ABC of complementary medicine : a new dawn », *BMJ,* 1999, elle consiste en articles de Zollman et Vickers, 1999 a, b, c, d, e, f ; Vickers et Zollman, 1999, a, b, c, d, e, et Vickers, 2000.

3. Ou qui au cours du temps a été exclu et éliminé de la mémoire des institutions, cf. la lettre de Kaptchuck, 1997, à propos de l'intervention de Manber et Kanzler, 1996, qui dans le *NEJM* présentaient l'application des ventouses comme un exemple de mauvais traitement. Kaptchuck rappelle l'ancienne et commune pratique occidentale et montre que le *NEJM* avait publié des « extensive instructions of performing cupping » en 1833.

4. Cf. Heptonstall, *bmj.com,* 1 déc. 1999, réponse hâtive à Leibovici, *bmj.com,* 23 nov. 1999, à son tour commentaires sur les Editor's choice, *BMJ,* 11 sept. 1999. Cf. aussi Heptonstall, *bmj.com,* 19 déc. 1999.

5. Hedge, *bmj.com,* 15 sept. 2000, commentaire sur Vickers, 2000.

6. Fontanarosa et Lundberg, 1998, p. 1619 : « There is no alternative medicine, there is only scientific medicine supported by solid data or unproven medicine. All medical therapies requires critical and objective assessment using accepted principles of scientific investigation and rigorous standards for evaluation of scientific evidence (...), there can be no alternative ». C'est l'un des deux éditoriaux du *JAMA* dans le numéro sur la médecine alternative.

Cf. aussi Leibovici, 1999, et les commentaires de Haynes, 1999.

7. Jonas, 1998, p. 1617 : « Research in alternative medicine will help identify what is safe and effective, by exploring rather than marginalizing unorthodox medical claims and findings. It is no longer an option to ignore it or treat it as something outside the normal processes of science and medicine ».

Il s'agit de l'autre éditorial du *JAMA* qui a été publié en contexte avec celui de Fontanarosa et Lundberg, cité à la note précédente.

8. Voir par exemple dans le *BMJ* : Editor's choice, 1999, et Rapid responses, par Leibovici, *bmjcom,* 23 nov. 1999, et Heptonstall, *bmj.com,* 1 déc. 1999.

Leibovici, 1999 et Haine's Commentary, 1999 : Lettres de Norrie et Morrell, réponse de Leibovici (Norrie, Morell et Leibovici, 2000) et forum de discussion sur *bmj.com,* avec les « réponses hâtives » de Hoke, 18 déc. 1999, Heptonstall, 19 déc. 1999, Vickers, 21 déc. 1999, Morrell, 21 déc. 1999, Hulbert, 22 déc. 1999, Heptonstall, 22 déc. 1999, Hoke, 22 déc. 1999, McClune, 23 déc 1999, Young, 30 déc. 1999, Norrie, 14 janv. 2000, Jago, 14 fév. 2000, Vickers, 30 mars 2000, Heptonstall, 31 mars 2000, Churchill. 3 avril 2000, Vickers, 5 avril 2000, Pitts, 12 av. 2000, McCabe, 15 août 2000.

Vickers et Zollamn, 1999a, et Rapid responses de Callow, *bmj.com,* 14 sept. 1999, Gallagher, *bmj.com,* 24 sept. 1999, Morrell, 3 nov. 1999, Tang, 17 janv. 2000.

Lewith et alii, 2000 et Rapid responses de Heptonstall, *bmj.com,* 14 janv. 2000, Morrell, 15 janv. 2000, Churchill, 16 janv. 2000, Morrell, 17 janv. 2000, Heptonstall, 18 janv. 2000, Morrell, 20 janv. 2000, Hepstonstall, 20 janv. 2000, Lewith, (Re : and traditional) 20 janv. 2000, Lewith, (Re : CAM in a cleft stick), 20 janv. 2000, Lewith (integrated Medicine should be replaced by Pluralistic Medicine), 20 janv. 2000, Lewith, (Re : Re : Integration of Pluralism), 20 janv. 2000, Churchill, 21 janv. 2000.

Vickers, 2000 et Rapid responses de Morrell, *bmj.com,* 15 sept. 2000, Hedge B.M., 15 sept. 2000, Firenzuoli, 19 sept. 2000, Thornett, 22 sept. 2000, Caspi, 29 sept. 2000, Heptonstall, 1 oct. 2000, Pal, 22 nov. 2000, Vickers, 27 nov. 2000, Heptonstall, 29 nov. 2000, Morrell, 30 nov. 2000.

9. Cf. le débat cité à la note précédente.

10. Cf. le débat ouvert par Leibovici, 2001, et les lettres de Thornett, Hettiaratchy et Helmsley, Hopkins, Brownutt, Price, Lagnado, Schwartz, Black, et la réponse de Leibovici (Thornett et alii, 2002), et les plus de 60 Rapide responses dans *bmj.com* de déc. 2001 à nov. 2002.

Les positions les plus ouvertes sont celles de Organ, 1998, et Krucoff, 2001, en référence à la recherche de la Duke University School of Medicine.

11. Cf. Culliford, 2002, avec les Rapid responses de Meredith M.J., *bmj.com,* 23 déc. 2002, Al-Sheikhli A. K., 24 déc. 2002, Vasenwala M., 25 déc. 2002, Reinicke L., 26 déc. 2002, Day E., Wilkes S., Copello A., 31 déc. 2002, Nethercott D. R., 31 déc. 2002, Benor D.J., 1 janv. 2003, Espinosa Brito A. D., 3 janv. 2003, Kettle S. R., 3 janv. 2003, Hawker M.J., 8 janv. 2003, Williams M.K., 9 janv. 2003.
Voir aussi Sloan, Bagiella et Powell, 1999, Sloan, Bagiella et alii, 2000, et le débat Médecine et Religion, avec les lettres de Koenig, Nicklin et alii, 2000 et les réponses de Sloan, Vandecreek et Hover, 2000.
12. Cf. Integrated medicine. Orthodox meets alternative, letters de Caspi, Woolfson et Morrell, 2001, et les Rapid responses de Gerald, *bmj.com,* 19 jan. 2001, Carvel, 20 jan. 2001, Ledermann, 17 mar. 2001.

AUTEURS

GUSTAVO GUIZZARDI

Professeur de sociologie - Science Politique, Université de Padova (Italie)

VINCENZO ROMANIA

Doctorant en sociologie, Université de Padova (Italie)

Volume 2

II. Propagation

Problèmes de mise en œuvre

La loi sur la validation des acquis de l'expérience (VAE[1]) : un sujet de « non débat public »

Simone Bonnafous, S. Bondoux et I. Laborde-Milaa

1 Notre communication s'inscrit dans le programme de travail d'une équipe de recherche en sciences du langage et en communication et s'articule avec les réflexions actuelles sur les « espaces publics mosaïques »[2] et sur la « construction des problèmes publics »[3].

2 La question que cette loi sur la VAE semble poser est en effet celle d'une politique publique qui ne succéderait ni n'accompagnerait la médiatisation d'un problème public. À l'origine de cette loi, nos analyses des séances parlementaires et de certains textes de la CFDT le prouvent, il y aurait bien eu perception et construction d'un problème par certains acteurs, mais sans que cette problématisation monte jusqu'à l'agenda médiatique. De même depuis l'adoption de la loi et malgré les controverses qu'elle a suscitées à l'Assemblée et l'importance des enjeux que soulève son application, cette réforme ne suscite toujours pas de débat médiatique, même si l'information dans les grands médias semble progresser. Pourquoi ? Comment comprendre ce silence politique et médiatique sur une loi qui concerne potentiellement tous les Français ?

3 Pour répondre à cette question, et sachant que l'absence de débat public ne signifie pas l'absence de tout débat, nous travaillerons sur la circulation - ou non circulation - des discours, des formules et des arguments entre lieux clos de délibération (appareils syndicaux nationaux par exemple), lieux semi-clos (commissions de l'Assemblée, CES, etc.), espaces publics à dimension nationale (Assemblée nationale, PQN et PHN) et espaces publics locaux (sections syndicales, médias professionnels, presse locale, assemblées universitaires, etc.) Et c'est à partir de ces discours, de ces formules et de ces arguments que nous remonterons au jeu des acteurs et à leurs interactions.

4 Pour la communication d'aujourd'hui nous nous appuierons essentiellement sur trois corpus constitués en premier lieu des débats à l'Assemblée Nationale et des travaux préparatoires, en second lieu de textes produits par la CFDT fédérale et par certaines

branches et enfin d'articles de presse et d'émissions couvrant la période de juillet 2001 à décembre 2002.

I. LA PROMOTION DE LA LOI : UN SEMI-CONSENSUS

5 Nos premières analyses nous permettent de dire que cette loi a été présentée par ses promoteurs comme une révolution nécessaire mais que les modalités de sa mise en œuvre ne faisaient pas l'unanimité chez les parlementaires.

6 Dans ses communiqués, sa presse confédérale et ses notes internes (de janvier 2001 à avril 2002), la CFDT, dont on sait qu'elle fut un des inspirateurs de la loi, prend explicitement une position favorable à la VAE en tant qu'énonciateur collectif, ce dont témoignent les assertions liminaires : « La CFDT se réjouit... approuve... accueille positivement... ». Cet engagement s'accompagne, et se justifie, d'arguments de différentes natures.

7 D'une part, on repère des arguments qu'on pourrait appeler « qualifiants » au double sens du terme : ils caractérisent et valorisent tout à la fois leur objet de discours. Présenté comme un « tournant » dans la validation des acquis de l'expérience selon *Syndicalisme Hebdo* (10/1/01), le dispositif VAE signifie à la fois continuité et nouveauté. Continuité, car la loi établit un lien avec le passé (la loi de 1992 sur la Validation des Acquis Professionnels ou VAP, qui permettait déjà une validation partielle[4]) et le futur (les revendications, propres à la CFDT, d'une formation « tout au long de la vie »). Nouveauté, car le changement souvent évoqué est moins un changement factuel, observable dans les mesures concrètes, qu'un « bouleversement » d'ordre culturel induit par la VAE dans les perceptions dominantes de la formation. La VAE est saluée pour sa capacité à bousculer les représentations sur les formes d'apprentissage légitimes et à institutionnaliser, justement, la « diversité des voies d'apprentissage » (note du 25/4/02). Les documents évoqués égrènent : « regard renouvelé », « entraîner un nouveau regard », « réexaminer », « aboutir à une redistribution des cartes ». Cet argument de la nouveauté était déjà allégué lors de la mise en place de la VAP (1992), instaurant ainsi une continuité discursive et une mémoire militante dans ce domaine : « C'est tout d'abord une rupture positive avec les pratiques antérieures » déclarait J.-M. Martin (section emploi-formation) en 1996 (*art. cit. note 4*).

8 Par ailleurs, l'ensemble est nourri d'une argumentation spécifique sur les valeurs, où la notion de démocratie est sous-jacente. On ne fera ici que les énumérer : égale dignité de l'expérience et de l'école, reconnaissance de la valeur individuelle, lutte contre les inégalités.

9 Enfin les bénéficiaires envisagés font de la VAE un objet social utile à la collectivité entière. Ils comprennent l'ensemble des acteurs sociaux : la société, les individus (notamment les personnes non qualifiées), les entreprises, les partenaires sociaux.

10 Il est à remarquer que la VAE n'est pas présentée comme nécessitant elle-même un débat : les valeurs invoquées sont consensuelles, sinon universelles, et la loi de 1992 constitue un précédent positif qui dispense d'une justification contre d'hypothétiques détracteurs. En revanche, elle permet de déclencher des débats sur des problèmes relevant de la formation professionnelle et dotés d'une visibilité sociale insuffisante selon la CFDT. 11 s'agit, « parmi les débats en cours », des certifications censées valider les compétences. Ce faisant, la CFDT affirme fortement son rôle de partenaire social, voire d'instigateur, et s'engage simultanément dans l'arène discursive et dans l'action

publique : « C'est pour les équipes de la CFDT un appui pour relancer les débats avec les employeurs et les salariés, sur la gestion des compétences, leur utilisation et leur valorisation. » (Note du 20/9/02). De même la VAE participe, à cette étape, d'un autre débat concernant une population plus restreinte : les jeunes bénéficiaires du dispositif « Emploi jeune » (communiqué du 6/6/01).

11 Au total, ce discours plaidoyer sur la loi de 2002 est très proche de celui des politiques (voir *infra*). Mais, au delà, surgit aussi un positionnement de l'énonciateur acteur, et non observateur, par rapport au futur : « La CFDT espère... souhaite... s'attachera à faire appliquer... sera très attentive... doit s'appuyer sur cette mesure pour... » Toutes formules qui préparent les interventions ultérieures lors de la mise en œuvre de la VAE dans les lieux de travail.

12 À l'Assemblée, rapporteurs et ministres rivalisent dans l'emphase. Gérard Terrier, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, parle de « révolution copemicienne » et présente la loi de 2002 comme un progrès décisif par rapport à celle de 1992[5] qui avait déjà « ouvert une brèche dans le monopole du système éducatif comme lieu d'acquisition de connaissances et aptitudes ». Le rapport d'Hélène Mignon, au nom de la délégation aux droits des femmes, évoque un « outil majeur de promotion sociale et d'égalité professionnelle ». Enfin Jean-Luc Mélanchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel, déclare le 11/1/01 : « Le gouvernement a estimé qu'au moment où il vous présentait une avancée aussi radicalement novatrice, l'ensemble de ceux qui auront à connaître de son exécution avaient le devoir d'être présents devant vous pour attester du fait que leur engagement serait complet et, au delà de leurs personnes, celui de leurs services et de leurs administrations, pour garantir la réussite d'une vraie grande idée ».

13 Pour défendre cette réforme, ministres et rapporteurs avancent les mêmes arguments que ceux de l'exposé des motifs :

- La nécessité de s'adapter à l'« évolution des besoins du marché du travail », marquée par « la mobilité, les discontinuités et les ruptures ».
- Le besoin d'assurer la « promotion sociale », et de répondre aux « aspirations de promotion individuelle », de « ceux qui ne disposent que d'un faible niveau de formation initiale »
- La nécessité d'améliorer « l'égalité professionnelle » entre hommes et femmes, dans la mesure où les femmes sont les plus nombreuses à avoir un faible niveau de formation initiale, qu'elles ont amélioré par l'exercice d'une profession, ou « dans le cadre d'activités, sociales ou associatives » (p.40 à 43 de l'exposé des motifs du projet de loi de modernisation sociale, n° 2415).

14 En creux se dessinent ainsi trois problèmes dont on notera qu'ils ne sont imputés à aucun agent, politique ou économique, mais implicitement référés aux « lois du marché » et sans doute à la fatalité sociale : l'instabilité du marché du travail, les inégalités d'accès aux diplômes initiaux et les inégalités hommes/femmes.

15 Lors des auditions en commission, comme dans les débats, les oppositions viennent surtout de l'UDF et du RPR qui, ne pouvant s'attaquer aux objectifs et aux motifs affichés de la loi, développent les trois arguments qui caractérisent, selon Hirschman, l'argumentation réactionnaire : « l'effet pervers », l'« inanité » et « la mise en péril ».

> « J'ai peur/.../que cela ne change rien in fine et que les employeurs se fassent leur jugement par eux-mêmes, en suivant les diplômes ou l'expérience, selon les cas de figure, sans tenir compte de cette démarche » *(argument d'inanité, M.T.Boisseau, rapport 2798 d'H.Mignon p.35)*

> « Si nous nous retrouvons tous avec des diplômes, qu'ils aient été acquis par l'intermédiaire de l'Education nationale ou du ministère de l'agriculture ou bien par l'expérience, et à la limite, si nous avons tous le même diplôme, cela n'aura plus aucune valeur parce qu'il n'y aura plus aucune hiérarchie dans ces diplômes » *(argument de l'effet pervers, idem p.35).*
> « Mais ce qui m'inquiète beaucoup, c'est l'extension de cette validation à tous les titres et à tous les diplômes. Je trouve cela extrêmement dangereux et je crains que cela ne donne lieu à des confusions, à des passe-droits et à encore plus d'opacité ». *(argument de la mise en péril de l'acquis démocratique de l'équité dans l'acquisition des diplômes, idem p.35).*

16 En séance, les ténors de la droite critiquent aussi un mode de validation appuyé sur la loi et l'obligation, auquel ils opposent un mode appuyé sur les négociations collectives, le « partenariat », les contrats d'entreprise et de branche. « La place du contrat doit être prééminente par rapport à celle de la loi, cette dernière définissant bien sûr le cadre très général de ces contrats et de leur champ » (B. Accoyer, RPR, p. 76, JO du 10/1/01). « En d'autres termes, mesdames les ministres, est-ce vraiment à l'État de s'immiscer dans le système de référence qui permet à une entreprise d'apprécier ce que peut lui apporter l'expérience acquise par un salarié candidat à un poste au cours de sa vie professionnelle ? » (Jean Ueberschlag, UDF, p. 86, JO du 10/1/01)

17 S'appuyant sur le système de valeur actuel qui, dans notre société, valorise le « local », le « terrain » et la « proximité », ils critiquent la mise en place d'une « structure nationale » (entendre la commission nationale de la certification qui doit se substituer à la commission nationale d'homologation) qui pourrait nuire aux « dispositifs locaux adaptés aux besoins des entreprises et des stagiaires » (Accoyer, p. 76, JO du 10/1/01) et au travail des chambres de commerce et d'industrie. Où l'on voit que derrière l'opposition presque philosophique « contrat *vs* loi » se profile une autre opposition, plus pragmatique celle là, entre l'homologation des formations et donc des écoles et centres de formation, y compris privés et lucratifs, et la certification des titres et diplômes. Pour Bernard Accoyer, et dit-il « pour les acteurs économiques et pour la plupart des partenaires sociaux », la procédure de certification peut aboutir « à ce que soient considérées comme faisant double emploi avec des diplômes nationaux certaines formations d'intérêt local au plan économique et social ».

18 Ce débat, en apparence technique mais en réalité très politique, a aussi des implications salariales que l'audition de Vincent Merle, directeur de cabinet de Nicole Péry, secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle, éclaire crûment :

> « Nous avons travaillé pendant plusieurs années à réviser un BEP dans le domaine du service, notamment parce que la profession de la restauration collective disait que ni les diplômes de cuisine, ni les diplômes de service n'étaient adaptés·. On a donc ouvert une option nouvelle. Quelque temps après, la branche a ouvert un CQP exactement sur le même domaine en clouant le diplôme, tout simplement parce que ses responsables se sont dit que si les jeunes arrivaient avec un BEP de service, ils seraient plus exigeants en terme de salaires et qu'il valait donc mieux embaucher des chômeurs de longue durée avec des aides financières publiques et garder ceux qui conviennent en leur donnant le CQP » *(Rapport 2798 d'Hélène Mignon p. 40).*

19 Mentionnons pour finir, même si ces critiques n'ont jamais la même virulence que celles de l'opposition, les regrets formulés par certains députés de gauche que la réforme générale de la formation professionnelle ne soit pas plus avancée (intervention de Maxime Gremetz pour le PC et de Gérard Lindeperg pour le PS, p. 307 et 308 du JO du 12/01/01).

20 On le voit donc, la VAE n'a pas fait l'unanimité à l'Assemblée. C'est pourtant ce que laisserait croire une première analyse de corpus médiatique.

II. UNE FAIBLE MÉDIATISATION À INTERROGER

21 Ce corpus, constitué d'articles de presse quotidienne nationale (PQN) et de supports de presse magazine ainsi que des éventuelles émissions de télévision et de radio traitant du sujet, s'étend de juillet 2001 à décembre 2002. Toute mention ou analyse du sujet VAE dans un support médiatique, dans les six mois préalables au vote ou dans l'année qui Ta suivi, a ainsi pu être collectée[6].

22 Nous avons décompté trente-neuf articles en presse quotidienne nationale, dite « parisienne », à savoir 8 articles dans *Le Monde,* 9 dans *Libération,* 12 dans *Le Figaro* et 10 dans *Le Parisien.* Sur ces trente-neuf articles, dix abordent le sujet de manière approfondie, quatorze ne font qu'évoquer brièvement la VAE et la VAP et quinze se contentent d'en citer le nom, le tout sur un laps de temps d'un an et demi. Ces articles sont répartis de manière très inégale sur cette période. On constate un pic au mois de juillet 2002, dû certainement à la publication de certains décrets de la loi au Journal Officiel.

23 En presse magazine (c'est-à-dire la PHN[7] et certains périodiques mensuels), les supports sélectionnés pour le corpus ont été ceux d'information politique et générale à forte audience ainsi que certains autres à thématique plus économique. Il s'agit de *L'Express,* du *Nouvel Observateur,* de *Challenges,* de *Management* et du *Point,* où nous avons respectivement trouvé 1, 6, 5, 1 et 1 articles, soit un total de quatorze articles sur un an et demi de parutions intégralement dépouillées. Contrairement à la presse quotidienne, ces articles sont des papiers de fond traitant tout ou partie du sujet.

24 En audiovisuel, bien qu'ayant étendu nos recherches à l'ensemble des chaînes nationales du réseau hertzien et à l'intégralité des canaux de Radio France, nous n'avons trouvé que trois émissions radiophoniques dont deux sur RFI (Radio France Internationale) et une sur France Inter aux mois d'avril et de mai 2002. À la télévision, deux reportages de moins de deux minutes chacun ont été diffusés durant les « *20 heures* » de *France 2* et de *TF1* respectivement le 21 novembre 2001 et le 10 janvier 2002, suite à un débat de l'Assemblée Nationale et après le début de la mise en œuvre de la loi. Une émission a été également consacrée à ce thème sur *La Cinquième* durant l'émission « *Ecomatin* » du 19 février 2002.

25 On peut donc noter un écart de traitement de la VAE relativement flagrant entre presse écrite et audiovisuelle ainsi qu'une relative rareté de la couverture de presse, quel que soit le support médiatique.

26 À quelques rares exceptions près, la tonalité et le vocabulaire utilisés par les journalistes sont très positifs. Fréquemment qualifiées de mesures « révolutionnaires » et souvent présentées comme « consensuelles », la VAP et la VAE n'ont été l'objet que d'articles élogieux ne permettant pas leur remise en cause. Des expressions telles que « baguette magique », « révolution »,i « rupture », « défi », « changement cosmique » indiquent à la fois l'enjeu de la validation et son originalité.

27 À travers les exemples et les témoignages - dont vingt-sept sur vingt-huit sont enthousiastes - les journalistes semblent adhérer totalement aux objectifs de la loi : « Il y a aussi Raymond Stéphane, 47 ans. Recruté chez Bruker avec un BEP il y a trente et un ans, il a passé son bac professionnel grâce à la VAP il y a cinq ans, puis enchaîné sur un

BTS de gestion industrielle en alternance entre l'école et son entreprise. Aujourd'hui, il est chef de l'atelier de mécanique générale - un poste de cadre[8] ». Ou encore : « Ca fait partie de mes richesses. Ca permet aux entreprises de mieux connaître notre valeur. J'ai une expérience professionnelle riche, c'est normal qu'on reconnaisse mes compétences. Je ne dis pas que je suis meilleur qu'un étudiant qui sort de BTS, mais je n'aurai pas besoin d'adaptation. Et si nous travaillons tous les deux ensemble, nous serons complémentaires[9] . »

28 Certaines exceptions méritent cependant d'être relevées :

29 On remarquera d'abord que les articles du *Nouvel Observateur* et de *Challenges* sont signés de la même journaliste, Jacqueline de Linares, qui semble particulièrement informée et documentée sur cette nouvelle mesure et a su se démarquer de l'ensemble de ses collègues à travers cinq de ses articles (sur un corpus en presse écrite de trente-neuf articles) en mettant en avant, non pas les problèmes de mise en place, mais les débats et les polémiques qu'une telle « révolution » peut générer : « Nicole Péry a dû sérieusement batailler pour faire aboutir sa loi : contre l'Education nationale, qui ne peut pas imaginer que l'on puisse obtenir un diplôme sans formation initiale ; contre le patronat, qui ne comprenait pas pourquoi les salariés auraient eu besoin de faire reconnaître leur expérience (...). Pourtant, deux conditions semblent essentielles pour que la révolution VAE soit effective : qu'elle fasse l'objet d'une information massive, d'un soutien politique à un plus haut niveau et ne soit plus réservée à quelques initiés[10] »

30 Il faut aussi noter que l'émission de radio de *France Inter* du 3 avril 2002, où certains auditeurs ont pu intervenir librement, a été l'occasion pour l'un d'entre eux de manifester son mécontentement. Le chargé de mission de l'éducation nationale invité de l'émission s'est alors trouvé dans l'embarras et a dû tenter de se justifier. En effet, compte tenu du fait que les instructions de mise en œuvre de la VAE étaient arrivées dans les ministères en octobre 2002, ces structures n'étaient pas encore prêtes à assumer un nombre trop important de candidats à la VAE malgré le lancement d'une communication la concernant. Et ce chargé de mission d'expliquer : « Bon, s'agissant de la campagne de communication, il fallait donner une espèce de coup d'envoi car la validation des acquis de l'expérience est aujourd'hui inscrite dans le droit, dans le code du travail et dans le code de l'éducation et il fallait marquer cette inscription ».

31 Patricia Martin, Journaliste de *France Inter,* réplique : « Sauf, qu'en général, quand on fait une publicité pour un produit, dans la vie courante on va dire, c'est que l'on peut trouver le produit en magasin. Si on ne le trouve pas, on est quand même en droit de rouspéter[11] ? »

32 C'était alors le cas de l'auditeur qui venait d'intervenir à l'antenne par téléphone.

33 Ces deux exemples montrent ce que beaucoup d'autres sujets confirmeraient, à savoir d'une part l'importance du niveau d'information préalable des journalistes dans leur façon de traiter les sujets et d'autre part les effets induits par la sélection des exemples et des témoignages sur l'orientation argumentative des articles. De ce point de vue-là, il serait d'ailleurs intéressant de savoir comment les journalistes ont trouvé les exemples et témoignages de VAE réussie : s'agit-il d'exemples et de témoignages qu'ils ont trouvés seuls et comment ? Et sinon, qui les leur a fournis : le ministère du travail ? Des syndicats ?

34 Plus généralement et sans pour autant vouloir conclure sur un sujet qui mérite encore enquête, nous pouvons formuler plusieurs pistes d'interprétation de cette faible montée en agenda médiatique du sujet VAE.

35 Tout d'abord, il faut souligner que dans ses motifs et ses objectifs, cette loi n'a pas été frontalement contestée même si, nous l'avons vu par l'analyse des débats parlementaires, certaines critiques de l'opposition et derrière elle d'une partie du patronat revenaient, sous couvert de critiquer les modalités de la réforme, à contester le bien-fondé de la loi elle-même. Mais comprendre cela suppose de se pencher attentivement sur un débat dont les apparences sont à la fois techniques et consensuelles. Cela suppose donc des journalistes de la rubrique « travail » ou « social » très compétents et intéressés par ce sujet…

36 En second lieu et contrairement à d'autres réformes, comme celle des licenciements ou des retraites, qui touchent potentiellement tout le monde, quel que soit le niveau d'étude, le salaire et le statut, la VAE est présentée par ses promoteurs comme une mesure sociale visant à aider les moins favorisés dans la course initiale aux diplômes. Elle ne concerne donc pas l'élite socioculturelle, voire économique, qui est la grande consommatrice de la presse que nous avons pour l'instant analysée (à l'exception du *Parisien*).

37 En troisième lieu, il faut se souvenir que cette réforme, pour importante qu'elle paraisse lorsqu'on la connaît, a été discutée et votée à l'Assemblée au sein d'une énorme loi dite de « modernisation sociale » dont la droite a sans cesse dénoncé le côté « fourre-tout » et dont les chapitres traitant du licenciement ont donné lieu à des débats d'une très grande violence, au sein de l'hémicycle et en dehors. Face à une réforme dont les conséquences économiques étaient considérables et pouvaient se faire sentir très vite, compte tenu de la rapidité avec laquelle elle pouvait s'appliquer, la réforme VAE a en somme été victime de cette loi bien connue de l'agenda médiatique qui veut qu'on ne puisse pas facilement médiatiser deux sujets à la fois, a fortiori quand ils relèvent du même champ de l'actualité, c'est-à-dire ici de l'actualité économique et sociale.

38 D'autant que, et ce serait une quatrième explication, la VAE ne représente en partie que l'aboutissement d'un processus déjà engagé par la VAP en 1992, voire en 1985[12]. Par certains aspects, et alors même que les journalistes ne cessent de parler de « révolution » et de « rupture » à son propos, la VAE est moins un événement nouveau que la suite d'un long processus dont on peut même faire remonter la genèse à l'article 8 de la loi du 10 juillet 1934 qui établit la possibilité de l'accès au titre d'Ingénieur Diplômé d'État au titre de sa seule expérience professionnelle. Or, on sait que les procès de longue durée peuvent difficilement bénéficier d'un effet d'agenda, susceptible de lancer un débat public.

39 Cinquième et dernière hypothèse, nous serions dans le cas d'un sujet qu'aucun acteur politique et social n'aurait eu intérêt à médiatiser. Ni le gouvernement socialiste, parce que rien sur le terrain, n'était prêt pour la mise en œuvre et qu'il craignait peut-être les réticences de l'Éducation Nationale. Ni les syndicats qui, à l'exclusion de la CFDT, ne se sentaient pas forcément mûrs pour une réforme dont la publicité allait en partie incomber aux comités d'entreprise. Ni le patronat qui était divisé et ne disposait pas d'arguments facilement « vendables » à un grand public.

III. LA RÉCENTE ÉMERGENCE DE DÉBATS PONCTUELS

40 Loin de tirer de cette discrétion médiatique et de ces hypothèses l'idée que la VAE ne suscite et ne suscitera aucun débat, nous postulons plutôt que compte tenu de sa complexité, de ses enjeux et du temps long dans lequel elle s'inscrit, cette loi fait et fera l'objet de débat lors de sa mise en œuvre, dans des organes de presse syndicale et patronale et dans les entreprises et les branches.

41 C'est ce que tend en tout cas à confirmer une première approche de la documentation de la CFDT. Il est notable en effet qu'après le vote de la loi apparaissent des textes au sein des branches professionnelles (mars 2002). Le sujet VAE se délocalise alors dans les publications des différentes fédérations[13] et, qualitativement, les modes de traitement se diversifient. La presse confédérale[14] participe aussi de cette évolution dans les approches.

42 Deux grandes tendances s'observent quant au traitement discursif : une appropriation plus marquée du dispositif VAE et, parallèlement, une mise en débat.

43 Plusieurs outils d'analyse permettent de cerner les degrés d'une appropriation qui est effectuée par l'appareil CFDT, par le secteur professionnel, par les adhérents eux-mêmes, par et pour tous les salariés. L'analyse des genres discursifs montre qu'à côté du compte rendu factuel et/ou technique, surgissent des genres tels qu'éditorial, reportage, portrait, témoignage, fiche de conseils à finalité pédagogique. En bref, les types de discours ainsi que les objectifs communicationnels se modifient. L'exposition technique (même si, comme on l'a vu, elle s'imprégnait de subjectivité) diminue au profit de l'explication-incitation d'autre part, et de la narration d'autre part, en se manifestant dans des genres qui inscrivent la place du destinataire. En particulier, les articles font la part belle soit aux exemples types, insérés dans des explications générales, soit au récit de cas particuliers attestés dans des reportages, soit aux portraits fictionnels (« Histoire d'un futur proche » [15], *La Voix des Mines et des Métaux,* n° 280, mai 2002).

44 Le dispositif énonciatif est caractérisé, quant à lui, par l'implication grandissante du destinataire. Les désignations passent de « on », « le salarié », « chacun », à « vous » interpellé dans une relation pédagogique : il s'agit de convaincre chaque lecteur qu'il peut devenir le candidat type du texte de loi. Un travail argumentatif concomitant consiste à réfuter les objections implicites du destinataire portant sur l'auto-évaluation et les difficultés matérielles (« Ne vous laissez pas décourager par… », *CFDT magazine FCE,* nov. 2002). Face à lui, l'énonciateur CFDT a deux positions complémentaires : il se fait le relais des messages institutionnels de promotion (notamment en reproduisant l'affiche du ministère qui a pour slogan « Transformez votre expérience en diplôme ») et il rappelle le rôle moteur, militant, de l'appareil syndical, en resituant la VAE parmi les revendications fortes de la Confédération : « Depuis longtemps, la CFDT agit pour faire reconnaître le niveau de compétence des salariés » *(La Voix des Mines et des Métaux,* n° 280, mai 2002). D'où les renvois à des dossiers plus anciens sur la VAP, qui construisent la cohérence de pensée et d'action du syndicat sur le long terme.

45 Les sources de paroles, enfin, se déplacent : les « experts » sont relayés par les « profanes »[16], mais les témoignages sur les VAE réussies ou entamées ont eux-mêmes le statut d'expertises, renforcées par la force de l'expérience vécue. La VAE n'est plus seulement un moyen de promotion sociale, mais « une aventure formidable »

(témoignage de *Syndicalisme Hebdo,* 1/3/02). Dans la bouche des bénéficiaires de la VAE, le terme « reconnaissance », qui renvoie d'ordinaire, dans le cadre de cette loi, à la « validation des expériences », se charge d'une valeur psychologique individuelle, presque narcissique. C'est donc la promotion du « terrain » (« Zoom terrain », titre *Syndicalisme Hebdo,* 2/1/03, à propos des « ex-Bidermann »), compris à la fois comme terrain des salariés et terrain d'expérimentation. Cela dit, si la dimension personnelle et affective est lisible, l'accent se porte surtout sur la faisabilité de la procédure et les bénéfices professionnels. On peut postuler que la visée pragmatique est de persuader le lecteur, miroir des énonciateurs salariés.

46 Plusieurs points (objectifs, champs concernés, acteurs, procédures) sont par ailleurs présentés comme des objets problématiques, pouvant susciter la discussion interne (entre la CFDT et ses adhérents) et relevant du débat externe (entre la CFDT et les représentants du patronat). Trois faits, formulés par la CFDT dans ce même corpus, peuvent expliquer cette montée du débat : la parution des décrets d'application en 2002, la mise en place de réflexions paritaires au niveau des branches et l'expérimentation lancée par le ministère dans plusieurs branches.

47 Ainsi dans un article consacré aux « ex-Bidermann » *(art. cit.),* des « blocages » sont évoqués quant à la mise en œuvre de la VAE dans le cadre d'un plan social : on mentionne d'une part l'argument de l'effet pervers exploité du côté de la direction (les augmentations de salaires à prévoir), d'autre part les perceptions des salariées qui se jugent incompétentes - ce qui justifie le discours de réassurance de la CFDT dans ses publications.

48 Mais c'est dans la réflexion peu à peu officialisée par secteurs que s'élabore un véritable échange d'arguments. Nous privilégierons l'exemple des Banques, où un document préparatoire de la Chambre patronale[17], non publié dans la presse syndicale, a entraîné un courrier officiel du représentant CFDT (au nom de cinq syndicats), reproduit dans les *Pages spéciales Banques* de *Syndicalisme hebdo* (13/2/03). Dans le document patronal, qui prend acte de « l'attrait » que présente la VAE pour les secteurs professionnels, tout en le minimisant ensuite pour la profession bancaire, on retrouve de la part des employeurs (représentés ici par le président de la commission paritaire AFB, Association Française des Banques) une lecture de la loi qui rappelle celle des députés de droite à l'Assemblée. Dans ce cadrage, trouvent place des arguments au service, *in fine,* d'un freinage de la mise en œuvre :

- une description disqualifiante du dispositif pour ses effets considérés comme néfastes par rapport à l'existant[18], *i.e.* la gestion des compétences. La démarche se voit comparée à une « usine à gaz »...
- l'argument de la division, qui consiste ici à segmenter les bénéficiaires potentiels : ceux qui y auraient pleinement droit, ceux pour qui ce serait inutile, ceux pour qui ce serait inadéquat, voire immérité (« sans faire l'effort de suivre de la formation »).

49 Après avoir récusé cette « restriction de la portée des textes légaux », la contre-argumentation syndicale répond point par point, usant de la négation polémique (« les démarches des salariés en situation d'échec aux examens professionnels ne doivent pas être rejetées ») et rappelant les dispositions de la loi qui ouvrent la validation à toutes les situations individuelles possibles. Une deuxième stratégie consiste à élargir le champ du débat, pour rendre visibles les enjeux derrière les arguties techniques :

- un recentrage sur « l'aspect novateur » de la loi, ce qui fait retour sur l'armature même du discours des promoteurs, cités par la Chambre patronale mais avec des marques de distance

- une extension thématique au problème des certifications (à maintenir/à renouveler).

50 Des traces de polémique sont donc manifestes, dans l'affrontement des discours rendant compte des intérêts respectifs. Cela va jusqu'à l'accusation voilée de manipulation par diffusion de contre-vérités : « La Chambre patronale s'honorerait à fournir une information de qualité à l'ensemble de ses salariés. »

51 L'information apparaît en effet comme un enjeu d'importance, explicitement revendiqué par la CFDT. On mesure mieux la portée des énoncés adressés aux adhérents, souvent au temps futur : « C'est un outil à disposition de tous les salariés, et les militants CFDT auront à coeur de permettre à tous les adhérents d'en faire un moyen de promotion sociale » *(La Voix des Mines et des Métaux,* n° 280, mai 2002).

52 C'est se conformer à un « ethos »[19] militant, certes, mais c'est aussi pointer les rapports de force (et pas seulement discursifs) en train de se constituer à l'occasion de ce nouveau problème public..

53 L'objectif d'informer plus juste, dans les lieux professionnels, par opposition à la désinformation reprochée : voilà peut-être des signes probants de la publicisation en cours de la VAE.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

CEFAI D. [1996], « La construction des problèmes publics, définition de situations dans des arènes publiques », *Réseaux,* n° 75.

FRANÇOIS B., NEVEU E. dir. [1999], *Espaces publics mosaïques, acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains,* PUR.

HENRY E. [2000], *Un scandale improbable. Amiante : d'une maladie professionnelle à une crise de santé publique,* Thèse soutenue à l'université de Compiègne.

HIRSCHMAN A. O. [1995] *Deux siècles de rhétorique réactionnaire,* Fayard.

MULLER P., SUREL Y. [2002], *L'analyse des politiques publiques,* Montchrestien.

NEVEU E. [1999], « L'approche constructiviste des problèmes publics. Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Études de communication,* n° 22.

NOTES

1. Validation des Acquis de l'Expérience : procédure mise en place par la loi de « modernisation sociale » votée en janvier 2002 et qui pennet à un salarié ou toute personne ayant acquis une expérience professionnelle, même non salariée, de demander la validation de cette expérience

pour obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle.

2. Neveu et François, 1999.

3. CEFAI, 1996.

4. Du reste, on retrouve les mêmes formulations en 1996 (*Liaison CE* n° 147) et en 2001 quant à la valeur formatrice du travail, qui produit « savoirs et compétences » à l'égal de la voie scolaire traditionnelle. Ce cadrage, qui inverse partiellement la logique entre connaissances et activité professionnelle, se situe au centre de la stratégie argumentative de la CFDT et est indissociable de la qualification générale de la VAE comme « ce qui mérite vraiment ce label de "modernisation" » (*Syndicalisme Hebdo,* 18/1/01).

5. loi sur la validation des acquis professionnels qui permettait une validation partielle.

6. Nous n'avons pas retenu d'article émanant de la presse quotidienne et hebdomadaire régionale. En effet, les supports de presse locale ne sont pas à même de fournir un corpus pertinent, comme le rappellent François et Neveu 1999 : « Loin d'être une curiosité historique, cette articulation complexe du local à l'espace public demeure. Elle se manifeste dans la permanence des logiques de "mosaïque " que traduisent par exemple les études des pratiques de lecture des quotidiens régionaux où la norme statistique est un budget-temps de lecture privilégiant les pages locales et le sport au détriment des rubriques nationales et politiques. Mais la trame de la vie locale, dans les espaces moins denses que la grande ville, a aussi pour propriété de rendre pratiquement impossible un fonctionnement de la presse locale comme médiateur d'un débat public contradictoire. » (p. 49).

7. PHN : presse hebdomadaire nationale.

8. *Libération,* 25 mars 2002 « Du BEP au BTS en passant par la VAP » de Nicole Gauthier.

9. *Le Parisien,* 20 décembre 2001 « Marc, le menuisier, veut un diplôme pour devenir prof » de Sandrine Martinez.

10. *Le Nouvel Observateur,* 20 septembre 2001, « Gagnez vos diplômes... sur le terrain » de Jacqueline de Linares.

11. *Alter Ego,* émission de *France Inter* du 3 avril 2002 présentée par Patricia Martin.

12. Décret 85-906 du 23 août 1985 permettant la dispense de diplômes ou de titres en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

13. Nous avons examiné quatre fédérations sur la vingtaine existante, en mêlant industrie et services : Mines Métallurgie (FGMM), Chimie Energie (FCE), Cadres (UCC), Banques. Le corpus est mince, car sur le sujet chaque fédération n'a publié ponctuellement qu'un article ou un dossier spécial ; mais il faut être prudent, notre recueil des données s'étant arrêté le 13 février 2003. Il faut y ajouter les notes internes, les comptes rendus de réunions paritaires, les documents préparatoires qui nous ont surtout servi pour l'analyse de la mise en débat.

14. *Syndicalisme Hebdo,* n° 2876 le 1/3/02 et n° 2915, le 2/1/03.

15. Début de l'article : « Nous sommes en septembre 2003 : Thierry a 32 ans et 7 ans d'expérience dans un atelier d'usinage (...) Il souhaite se voir reconnaître une qualification de niveau V. »

16. Neveu et François, *op. cit.* p. 32-38.

17. Obligeamment communiqué par M. Guy Nortier, responsable CFDT de la branche AFB. Qu'il soit ici remercié.

18. Ce lieu commun est maintes fois allégué.

19. Terme issu de la rhétorique et réactualisé par l'analyse de discours : il renvoie à l'image de soi dans le discours oral et écrit.

AUTEURS

SIMONE BONNAFOUS

Professeur de Sciences de l'Information et de la Communication - CEDITEC, Université Paris 12

S. BONDOUX

CEDITEC, Paris 12

I. LABORDE-MILAA

THEODILE, Lille 3

La parole désamorcée. Les contradictions de la délibération démocratique à travers l'exemple des forums de discussion municipaux

Stéphanie Wojcik

1 Sur leurs sites municipaux, l'ouverture par les municipalités de forums de discussion s'inscrit dans un mouvement de renouveau des pratiques participatives où les responsables politiques locaux cherchent à vivifier la participation citoyenne selon une dynamique délibérative.

2 La délibération démocratique implique théoriquement que « *la norme* n'est *légitime que si elle est fondée sur des raisons publiques résultant d'un processus de délibération inclusif et équitable, auquel tous les citoyens peuvent participer et dans lequel ils sont amenés à coopérer librement* » (Blondiaux, Sintomer, 2002, p. 18). Appliqué à la politique locale, ce modèle trouve une traduction institutionnelle dans des dispositifs tels que les conseils de quartier dans lesquels les citoyens ordinaires prennent la parole au cours d'échanges avec les représentants municipaux mais dans des formes qui restent rigoureusement réglées par ces derniers.

3 Les forums municipaux reposent la question de l'articulation du normatif à travers un idéal délibératif réactivé dans la figure fréquemment invoquée de l'« agora électronique », et une réalité plus prosaïque dans laquelle le souci des élus de conserver la maîtrise des propos tenus sur les forums est patent. Le forum électronique permet en effet d'observer la tension entre la liberté et le contrôle que semble inévitablement engendrer le fonctionnement de tout procédé participatif se réclamant d'un idéal délibératif. Néanmoins, les spécificités du forum électronique - anonymat et présence virtuelle des participants, discussion sous la forme d'échanges écrits asynchrones -

conduisent à reconsidérer cette contradiction inhérente à la délibération démocratique lorsqu'elle est initiée et pilotée par l'autorité politique.

4 L'usage des forums par les internautes apparaît effectivement lesté par un mode de gestion des messages qui affecte l'authenticité des échanges qui s'y déroulent. Les éditeurs municipaux définissent unilatéralement diverses limitations à l'expression des internautes et édictent certains critères quant au contenu des messages. Lorsque le forum est modéré a priori, le non respect de ces critères est sanctionné par l'absence de publication du message incriminé, lorsqu'il est modéré a posteriori, par la suppression dudit message. Cette modération est généralement effectuée par le webmestre du site Internet municipal.

5 Techniquement, dans le cas de la modération a priori, les messages parviennent d'abord dans la boîte aux lettres électronique du modérateur qui décide ou non de les publier sur le forum. Dans le cas de la modération a posteriori, les messages s'affichent directement sur le forum, le modérateur en supprimant éventuellement certains après avoir vérifié leur contenu.

6 Nous avons travaillé sur l'ensemble des forums présents en février 2002 sur les sites Internet des municipalités du grand Sud-Ouest (Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées). Ces forums ressortissent à trois catégories : les forums thématiques (Cenon, Montpellier),[1] « libres »[2] (Anglet, Luchon, Tarbes, Vauvert) et mixtes (Carmaux, Condom)[3] . Les observations ici exposées sont une partie des résultats de l'analyse d'entretiens réalisés auprès des responsables politiques, administratifs et techniques des municipalités précitées.

7 Deux types d'encadrement de la parole des internautes par les responsables éditoriaux sont perceptibles sur l'ensemble des forums de discussion municipaux : l'encadrement thématique et l'encadrement éditorial. Dans la modération éditoriale, les éditeurs municipaux définissent des règles explicites ou implicites restreignant l'expression des internautes sur les forums, certaines peuvent s'avérer particulièrement légitimes - telles celles relatives au respect de la loi et de l'ordre public-, d'autres plus incertaines dans leur contenu semblent répondre à des impératifs n'ayant que peu de rapport avec la liberté d'expression apparemment accordée aux internautes. Ces limitations éditoriales s'appliquent aussi bien aux contributions postées sur les forums thématiques « libres » et mixtes. Elles peuvent être légitimes si elles s'appliquent aux contributions effectivement contraires à la loi ou aux bonnes mœurs, rien ne garantit cependant qu'il n'existe pas d'autres limitations moins justifiées s'appliquant à des contributions que pourraient ne pas agréer certaines municipalités[4].

8 Un deuxième type de limitation concerne la définition des thèmes de discussion par la municipalité, les internautes devant se conformer à ces thèmes sous peine de voir leur contribution supprimée ou non diffusée, c'est le cas des forums des sites de Cenon et Montpellier et de certains forums de Carmaux et Condom. Nous aborderons dans un second temps ces limitations thématiques et les objectifs qu'elles remplissent aux yeux des éditeurs municipaux.

I. LES LIMITATIONS ÉDITORIALES

L'ACTION MUNICIPALE

9 Les responsables municipaux établissent une claire distinction entre les messages affectant l'ordre public ou mettant en cause une personne et les messages, critiques, relatifs à l'action municipale. Si les premiers sont inévitablement considérés comme devant être écartés de la publication, les seconds font l'objet de la mansuétude des responsables, lesquels disent ne pas s'opposer à leur présence sur le forum municipal. Néanmoins, l'affirmation de cette possibilité de critiquer la politique municipale sur le forum de la ville n'est pas toujours accompagnée de pratiques permissives quant à la publication de messages ouvertement défavorables à l'action de l'équipe en place. Les élus entretiennent en effet une méfiance à l'égard des paroles populaires qui est plus facilement évoquée par les techniciens chargés d'appliquer les critères de la modération que par ceux que ces propos concernent plus directement. Ils auraient du mal à accepter sinon à affronter les reproches que leurs administrés peuvent formuler à leur égard. Le webmestre de Cenon, Stéphane Verdier, exprime ainsi ce qu'il pense de l'attitude des élus face aux éventuelles critiques de la population :

> « ...je crois qu'il y a cette prise de risque d'être vraiment en face de leurs administrés qui leur disent « non moi je suis pas content vous avez changé mon trottoir de taille c'est nul votre idée, qui est-ce qui a eu cette idée saugrenue ? », d'avoir ça en face et de devoir leur répondre et d'assumer directement moi à mon avis c'est quelque chose qui leur est difficile (...) »

10 Bien que le maire soit le personnage politique dans lequel les Français ont le plus confiance (Mabileau, 1999) et sur lequel ils portent une opinion largement bienveillante, les élus, y compris locaux, subissent aujourd'hui un désaveu croissant de la part de leurs concitoyens. Ils cherchent dès lors à consolider leur légitimité acquise dans l'élection mais que cette dernière ne suffit pas à pérenniser. Cette démarche enjoint les élus à ne s'exposer que de manière limitative aux admonestations publiques, celles-ci pouvant contribuer à miner une légitimité qu'ils s'appliquent patiemment à construire lors de leurs rencontres avec les habitants, rencontres dont ils maîtrisent par ailleurs presque toujours le déroulement (Blondiaux, 2001).

11 La méfiance des élus est d'autant plus aiguisée qu'à la différence d'une réunion publique ou d'un conseil de quartier lors desquels les échanges oraux sont volatiles, les propos tenus sur le forum sont écrits, visibles par tous ceux qui se connectent sur le site, et surtout affichés pendant un temps qui peut être extrêmement long. L'organisation du forum en fils de discussion se confond elle-même avec l'historique des propos qui y sont tenus. Cette caractéristique, la traçabilité, constitue à la fois un atout du forum par rapport aux autres lieux où les échanges sont éphémères puisqu'il enregistre durablement les prises de paroles des participants, et une arme qui peut se retourner contre les responsables municipaux lesquels peuvent être mis en demeure d'être en accord avec les positions qu'ils ont ainsi antérieurement soutenues de manière publique. En ce sens, le forum s'apparente à un miroir constamment tendu aux dirigeants qui peut refléter les décalages entre les réalisations effectives de la municipalité et les propos tenus par ses dirigeants. La pérennité de l'accessibilité des contenus des forums renforce le contrôle sur l'action municipale que la publicité des débats politiques afférents est

censée assurer (Commission européenne, 1999). Pour Jacques Veunac, adjoint à la Culture et à la Communication d'Anglet :

> « quand vous avez quelqu'un qui vous dit « quand est-ce qu'on mettra le feu rouge » si vous dites « on va le mettre dans les deux mois » et qu'en fait il soit mis six mois après pour des raisons budgétaires ou parce qu'il y a eu des arbitrages vous êtes mis en difficulté et donc ils vont se dépêcher de dire « ah oui mais on a dit qu'il allait... » et puis pas « on », « tel élu ou tel fonctionnaire nous a dit que ça allait être dans les deux mois et en fait ça n'arrive pas. »

12 Alors que dans les réunions publiques les élus sont physiquement présents, peuvent réagir instantanément aux critiques qui leur sont adressées et contrôler le déroulement des débats, sur les forums, leur présence plus aléatoire rend nécessaire la présence d'un tierce personne, le modérateur, sans qualité politique particulière, qui doit de manière permanente sinon défendre la politique municipale, tout du moins assurer qu'elle ne soit pas trop systématiquement dénigrée.

13 Habitués à choisir l'ordre du jour, les lieux et dates de la discussion ainsi que leurs interlocuteurs dans le cadre des conseils de quartier (Blondiaux, 2001), les élus sont déstabilisés par le fonctionnement du forum dans lequel la multiplicité des intervenants, les temporalités des échanges et les sujets abordés échappent souvent à leur contrôle direct.

L'IMAGE DE LA VILLE

14 Ce qui nous paraît déterminant dans la volonté manifeste d'encadrer les paroles impromptues des internautes est le souci d'éviter la publicisation des paroles susceptibles, par leur virulence ou leur contenu jugé inopportun, de nuire à l'image de l'institution municipale ou de la ville. La communication locale dont un des objectifs principaux est de construire une représentation attrayante du territoire (Le Bart, 1999) paraît évidemment mal s'accommoder des atteintes portées à cette construction par l'expression « libre » d'administrés mécontents (ou moins soucieux que les élus) de l'image de leur ville et que le média Internet permet de véhiculer à l'extérieur des frontières communales.

15 Dès lors, le modérateur supprime les messages dans lesquels les critiques des internautes formulées à l'encontre des uns des autres ou vis-à-vis des élus s'avèrent un peu trop vives, sans qu'elles soient toutefois justiciables d'une sanction juridique.

16 Sans qu'il soit réellement possible de mesurer aux yeux des « *lecteurs invisibles* » (Beaudoin, Velkovska, 1999, p. 171) ou des « *rôdeurs* » (Serfaty, 2002, p. 402) - c'est-à-dire les personnes qui ne prenant pas part aux échanges se déroulant sur les forums, lisent les contributions qui y sont postées - l'impact de tels messages sur leurs opinions de la ville ou de la municipalité, celui-ci apparaît avec suffisamment de netteté aux responsables municipaux qui déplorent ces propos désobligeants et tentent dès lors d'en limiter la publication, notamment en rendant impossible le recours à l'anonymat par les participants au forum. Le modérateur du forum luchonnais, Jean-Christian Cheze, évoque ainsi le potentiel de nuisance que recèlent ces messages en provenance d'internautes désireux d'en découdre, la publicité possiblement mondiale que pourraient connaître ces propos constituant aux yeux des éditeurs municipaux un facteur aggravant :

> « des insultes quotidiennes vis-à-vis du maire, vis-à-vis des élus, vis-à-vis de la municipalité, et puis bon le forum était quand même en ligne, tout le monde pouvait avoir accès de n'importe quelle ville de France et même du monde et ça

> donnait pas forcément une bonne image de la ville, de voir des gens tout le temps en train de se critiquer, de s'insulter. »

17 Cette gêne des responsables à l'égard d'un espace contenant des propos pouvant les desservir est particulièrement perceptible lors des campagnes électorales, suggérant par là qu'il ne s'agit pas tant de préserver l'image de la ville que celle de ses responsables eux-mêmes, l'une et l'autre étant indissociablement liées. Dans certains cas, la méfiance des élus entraîne la fermeture pure et simple du forum municipal. Ainsi, le forum de la ville de Tarbes fut fermé à l'occasion des législatives de juin 2002[5] ainsi que l'indique le directeur de la communication, Jean-Jacques Pélissier :

> « il y a eu un forum qui avait été installé il y a quelque temps de ça, il y a eu aussi des élections législatives où alors là c'est parti comme on dit vulgairement dans tous les sens...(...) on peut très bien agresser quelqu'un avec une tournure de phrase très soft mais encore plus meurtrière qu'un mot ordurier. (...) quand je suis arrivé on a supprimé le forum, on l'a mis en stand by pour cette raison (...) »

18 Les limitations éditoriales sont communes à l'ensemble des huit forums observés. Dans certains d'entre eux, les éditeurs municipaux choisissent unilatéralement des thèmes de discussion dont la définition correspond à des objectifs visant à améliorer la qualité et l'organisation des débats électroniques.

II. LES LIMITATIONS THÉMATIQUES

LA DÉFINITION DES THÈMES

19 En 1997, le forum présent sur le site d'Athis-Mons (Essonne) portait sur la question suivante : « *Internet peut-il contribuer au progrès social dans une planète ouverte aux échanges ?* » (Sérusclat, 1997). Sur les forums du grand Sud-Ouest, ce temps où des thèmes philosophiques étaient proposés à la sagacité des internautes apparaît largement révolu. Les éditeurs axent en effet leurs forums sur des thèmes proches des intérêts que les internautes éprouveraient au regard de leur fréquentation de forums autres que municipaux. Devenu thématique au cours de l'année 2002, l'espace d'expression réservé aux internautes d'Anglet comprend ainsi un forum « Actualités » où les internautes développent leurs points de vue sur les sujets traités par la presse nationale et locale. La hiérarchisation des sujets par les médias est ainsi décalquée sur les forums de discussion municipaux, les internautes organisant leurs commentaires en fonction de l'agenda médiatique. Les sujets liés à la vie dans la ville - « Aménagement, environnement », « Vie sociale », « Plan Local d'Urbanisme » - sont par ailleurs considérés comme devant nécessairement être proposés au débat ainsi que l'explique Liane Béobide, la directrice du service information-communication d'Anglet :

> « ...les forums souvent ils les pratiquent par ces sujets d'intérêts nationaux, d'actualité, ils se sentent préoccupés donc il fallait garder un thème d'actualités nationales et puis après il fallait des thèmes je dirais d'intérêts proprement locaux sur des questions de vie dans la ville, dans la cité et alors comme on pouvait pas...il fallait bien mélanger ce qui suscite des questions ou des débats sur des questions d'organisation sociale, ta vie scolaire, la sécurité dans les écoles enfin etc et puis des questions d'environnement, d'aménagement donc on a fait des thèmes propres, vie sociale, aménagement, équipement. »

20 Ce choix de thèmes proches des préoccupations quotidiennes des gens s'inscrit dans le mouvement actuel de la « démocratie de proximité ». Celle-ci nécessiterait des élites

politiques une plus grande prise en compte, une « écoute » plus attentive des difficultés quotidiennes des citoyens. La connaissance fine, revendiquée par les élus locaux, des besoins et des préoccupations concrètes de leurs concitoyens et les relations personnalisées et individualisées qu'ils peuvent nouer avec eux leur confèreraient une légitimité accrue (Santini, 1992).

21 La construction politique de la proximité s'opère traditionnellement selon diverses modalités permettant aux élus d'expliciter les orientations de leur politique et de s'informer des problèmes de la population et de ses attentes : conseils de quartier, permanences tenues par les élus, mairies annexes, réunions publiques, autant de lieux où se créent de manière ponctuelle des contacts personnalisés entre citoyens et élus. La stratégie déployée par la municipalité intègre désormais le forum municipal comme outil supplémentaire destiné à répondre à l'exigence de proximité que manifesteraient les habitants ainsi que l'exprime Marie-Christine de Zeeuw, directrice du service information-communication de la ville de Montpellier, à propos des forums thématiques retenus au début de l'année 2003 :

> « honnêtement, c'est pas moi qui m'en occupe mais ça va avec la ligne générale qui est de travailler davantage la proximité quoi, la proximité, le souci de la population, leurs soucis quotidiens, c'est vrai que c'est plus ça qui nous préoccupe maintenant que des thèmes d'intérêt général. »

22 Le forum « Actualités, société » présent dès 2002 est conservé mais à la place du forum « Vivre à Montpellier », manifestement trop général, des forums consacrés à la vie de chacun des sept quartiers de la ville sont mis en place : « Vivre dans le quartier Croix d'Argent », « Vivre dans le quartier Hôpitaux - Facultés », « Vivre dans le quartier Port Marianne »...

LES OBJECTIFS DE L'ENCADREMENT THÉMATIQUE

Améliorer la qualité des débats

23 D'après les responsables municipaux, la détermination de thèmes de discussion constituerait un moyen de susciter des débats constitués d'opinions véritables et non pas de simples réactions épidermiques peu propices à des échanges approfondis.

24 La thématique permet d'homogénéiser le contenu des messages laissant espérer la possibilité d'un débat suivi alors que sur un forum « libre », l'irruption ininterrompue de nouveaux sujets de discussion ou de propos sans rapport les uns avec les autres empêche l'approfondissement de débats à peine esquissés. L'exemple du forum présent sur le site d'Anglet est à cet égard significatif. À l'origine, « libre » (c'est-à-dire sans prédétermination des thèmes), le forum d'Anglet est devenu thématique en raison d'objectifs explicités par la directrice du service information-communication de la ville, Liane Béobide :

> « Le premier [*objectif*] c'était d'éviter l'effet « café du commerce »...quelqu'un lance un truc et puis deux secondes après vous avez un message « chatons à donner » donc ça faisait une sorte de cacophonie et on voyait qu'on ne pouvait pas lancer des vrais thèmes de discussions, de débat, à un moment c'était cassé par un truc qui était hors sujet, hors propos (...) le deuxième objectif c'était un objectif qui venait du maire et des élus qui souffraient de voir ce forum...être quand même très très ras des pâquerettes au niveau de l'expression, soit que l'on s'insultait, que l'on se chamaillait entre intervenants, soit on envoyait des piques gratuites juste pour le plaisir (...) »

25 Cette volonté de garantir la qualité des débats se traduit par une moindre diversité des sujets pouvant être débattus sur les forums de discussion, elle touche également la manière dont les internautes sont censés s'exprimer. Les propos de Stéphane Verdier, modérateur des forums cenonnais, montrent que la qualité de l'expression des participants (et non pas des débats) constitue une préoccupation pour les éditeurs municipaux :

> « quand je reçois je regarde la chose, si ça me paraît...on va dire publiable parce que ça ne porte pas atteinte aux bonnes mœurs, l'expression est correcte, ça ne porte pas atteinte par exemple aux élus ou ce genre de chose enfin bon y a tout ça qui est pris en compte évidemment (...) »

26 Thierry Vedel souligne que les études relatives à la démocratie électronique s'attachent peu à dévoiler *« les contraintes et les effets qui découlent du caractère écrit des forums de discussion »* (Vedel, 2003, pp. 257-258). Un de ces effets néfastes, patent lorsqu'on examine les critères de modération exercée, consiste en l'exclusion de certaines personnes ; celles qui précisément maîtrisent mal ou peu le langage écrit peuvent se voir effectivement privées de l'accès à ces lieux de débat.

27 Jacques Veunac, adjoint à la Culture et à la Communication d'Anglet confirme par ailleurs la disparition depuis la création des forums thématiques des internautes dont la spontanéité nuit quelquefois à la profondeur et à la correction des propos et qui intervenaient antérieurement sur le forum « libre » :

> « (...) ces gens qui au fond posent des questions qui peuvent être mal posées, quelque fois avec un vocabulaire qui peut-être grossier, mais on perd cette spontanéité or ce sont des gens qui existent et c'est vrai qu'on les a perdu, à travers la plupart du temps dans les réunions publiques (...) mais c'est vrai que le forum en devenant thématique perd cette dimension café du commerce »

28 Le fonctionnement du Public Electronic Network (PEN) de Santa Monica a antérieurement illustré la nécessité pour les responsables municipaux d'effectuer un cadrage thématique en raison de *« la faible qualité des échanges et les comportements agressifs de certains participants »* (Vedel, 2000, p. 255). La plupart des municipalités proposant sur leur site un forum « libre » lors de notre repérage en février 2002 envisagent (Vauvert), et pour certains mettent en œuvre (Anglet, Luchon), l'organisation de leurs forants selon des thématiques prédéfinies lorsqu'elles ne se bornent pas à fermer tout simplement le forum existant (Tarbes). Ainsi à Tarbes, l'ouverture d'un nouveau forum est conditionnée par la mise en place de thèmes de discussion, le webmestre du site soulignant le fait qu'en l'absence de thème, les interventions sur les forums qu'il a jusqu'alors consultés étaient quelque peu insipides :

> « ...j'ai consulté pas mal de forum, franchement ça vole pas très haut quoi c'est pas, on n'est pas dans des débats (...) il faudrait trouver des thèmes parce que là c'était un forum y avait pas de thème quoi... »

Attirer certains types d'intervenants, sensibiliser l'administration municipale

29 Les individus ayant des interventions constructives à formuler seraient échaudés par la lecture d'un forum par trop cacophonique dans lequel ils n'auraient pas forcément envie d'exprimer leurs opinions. Proposer un thème permettrait à ces personnes d'intervenir plus facilement sur les forums et conséquemment d'« élever » le débat. Les interventions de ces participants éclairés permettraient de recadrer les débats en rationalisant les

propos tenus par les autres intervenants ou en rectifiant les erreurs de raisonnement ou de jugement que ceux-ci pourraient effectuer.

30 Alors que dans la mesure statistique des opinions, les techniques de sondage qui aboutiraient à valoriser les réponses des individus les plus informés, engagés ou concernés seraient considérées comme inacceptables, l'encadrement thématique vise précisément à faire s'exprimer les personnes détentrices d'un certain savoir les rendant aptes à formuler de « véritables » opinions et capables d'argumenter leurs prises de position. Aussi, ce ne sont pas les citoyens totalement « profanes » que les forums thématiques cherchent à capter, mais ceux qui sont susceptibles d'améliorer la qualité des débats lorsqu'ils portent sur des thèmes pour lesquels l'internaute peut faire valoir un certain degré d'expertise, notamment en raison de son parcours professionnel ou associatif.

31 Au cours d'un débat, cette incursion, vivement souhaitée par les éditeurs municipaux, d'un citoyen un peu plus éclairé que les autres peut toutefois entraîner le désaveu de ses interventions par des internautes habitués à s'exprimer dans le registre du témoignage ordinaire.

32 Les internautes postant habituellement des contributions à la tonalité humoristique (mais qui peuvent n'en être pas moins percutantes) s'abstiennent dans des débats qui prennent une tournure trop sérieuse à leur goût et que le caractère thématique des forums contribue à accentuer. Pour Liane Béobide, directrice du service information-communication de la ville d'Anglet, la thématisation des forums a pour conséquence d'assécher l'imagination débordante de certains internautes et de favoriser les interventions raisonnables :

> « ça a un peu tué la dimension humour, délire du premier forum libre, qui était un peu libertaire au fond parce qu'il n'était pas canalisé, il plaisait à ces gens... d'une parole comme ça pffuiff qui surgit de nulle part et puis maintenant c'est un peu plus policé ou un peu plus organisé dans le côté thématique alors là on sent que ça les [*inaudible*] un peu plus, donc finalement ne parlent que les plus sérieux ceux qui aiment parler dans des cadres bien définis...voilà, comment tuer les libertaires... (rires) »

33 Par ailleurs, les élus paraissent particulièrement réticents à user des forums non thématiques. À la différence des dispositifs hors ligne tels que les conseils de quartier ou les réunions publiques où les élus et certains membres des services administratifs sont évidemment tenus d'être physiquement présents, sur les forums de discussion la présence des responsables ne se manifeste qu'à travers les propos qu'ils tiennent. Les échanges apparemment désorganisés qui se déroulent sur les forums « libres » constitueraient une fin de non recevoir à la participation des membres administratifs et politiques de la municipalité.

34 Thématiser le forum contribuerait à lui redonner à leurs yeux un certain attrait ainsi que l'exprime le webmestre de la ville d'Anglet, Stéphane Caillaud :

> « (...) la première version où il n'y avait pas vraiment de thématique et le voeu aussi de sensibiliser un peu plus le côté administratif et politique de la mairie pour qu'ils y voient un peu plus d'intérêt, d'utilité à un forum... pour redonner un petit peu un attrait au forum. »

35 De ce point de vue, les interventions ainsi que les éventuelles réponses des responsables municipaux aux interpellations qui peuvent leur être faites sur les forums sont conditionnées par l'adéquation de ces dernières à des thématiques préalablement déterminées.

CONCLUSION

36 Ces différentes limitations permettent à la municipalité de tracer les frontières d'un espace d'expression dans lequel elle seule peut juger de la légitimité de tel ou tel propos et des critères censés la garantir.

37 Les forums municipaux reflètent ainsi la conception générale qui prévaut lors de la mise en place d'un outil destiné à améliorer la participation des citoyens à la discussion des affaires publiques locales. Les formes d'encadrement de la parole qui se déploie sur les forums illustrent *« le statut paradoxal de la participation du public, à la fois souhaitée et redoutée »* (Blanc, 1995, p. 98). Les forums condensent en effet la tension toujours vive dans les dispositifs participatifs mis en œuvre par l'autorité politique entre la manifestation de revendications citoyennes et le souci des responsables de maîtriser cette expression en vue d'éviter les conflits ou les « débordements » qui pourraient en résulter. Les élus sont d'autant plus suspicieux à l'égard des forums qu'ils sont contraints de déléguer aux gestionnaires de site le contrôle direct des paroles populaires, leur laissant de la sorte une marge d'autonomie dont ils ne sont guère coutumiers.

38 Aussi méfiants que désorientés vis-à-vis du fonctionnement d'un tel outil, les élus ne peuvent mobiliser les ressources scéniques et symboliques qu'ils emploient habituellement dans leurs pratiques du dialogue avec les citoyens. Pour ces dernières, il est commode d'envisager les méthodes (Defrance, 1988) grâce auxquelles la parole d'autorité peut ou non être protégée ou rehaussée, sur les forums celles-ci font précisément défaut.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

BEAUDOUIN V., VELKOVSKA J. [1999], « Constitution d'un espace de communication sur Internet. (Forums, pages personnelles, courrier électronique...) », *Réseaux,* n° 97, vol. 17 : 121-177.

BLANC M. [1995], « Politique de la ville et démocratie locale. La participation : une transaction le plus souvent différée », *Les Annales de la Recherche Urbaine,* n° 68-69, septembre-décembre : 98-106.

BLONDIAUX L. [2001], « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements,* n° 18, novembre-décembre : 44-51.

BLONDIAUX L., SINTOMER Y. [2002], « L'impératif délibératif », *Politix,* n° 57, vol. 15 : 17-35.

COMMISSION EUROPÉENNE/LES CAHIERS DE LA CELLULE DE PROSPECTIVE [1999], *La démocratie et la société de l'information en Europe, Rennes,* Éditions Apogée/Communautés européennes, Office des publications officielles des communautés européennes.

DEFRANCE J., [1988], « « Donner la parole ». La construction d'une relation d'échange », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* juin : 52-66.

LE BART C. [1999], « Les politiques d'image. Entre marketing territorial et identité locale », *in* Balme R., Faure A., Mabileau A. (dir.), *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique,* Paris, Presses de Science Po., p. 415-427.

MABILEAU A. [1999], « À la recherche de la démocratie locale. Le représentant et le citoyen », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public,* Paris, PUF, p. 63-69.

SANTINI A. [1992], « La démocratie locale : un aller-retour permanent et en temps réel avec les habitants », *Les cahiers du CNFPT,* n° 37, décembre : 127-129.

SERFATY V. [2002], « Les groupes de discussion sur Internet entre constructions imaginaires et pratiques : un exemple aux États-Unis », *in* SERFATY V. (dir.), *L'Internet en politique. Des États-Unis à l'Europe,* Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg : 399-415.

SERUSCLAT F. [1997], *Rapport sur les techniques des apprentissages essentiels pour une bonne insertion dans la société de l'information,* rapport n° 383, Office parlementaire d'Évaluation des Choix scientifiques et technologiques [version électronique].

VEDEL T. [2000], « L'Internet et les villes : trois approches de la citoyenneté », *Hermès,* n° 26-27 : 247-262.

VEDEL T. [2003], « L'idée de démocratie électronique : origines, visions, questions », *in* Perrineau (P.), (dir.), *Le désenchantement démocratique,* Éditions de l'Aube, p. 243-264.

NOTES

1. Par exemple, à Cenon, les internautes peuvent donner leur sentiment à propos du tramway (« Le tramway, vos réflexions »), du budget (« Budget de la ville pour 2001 : vos réactions, vos questions ! »)...
2. C'est-à-dire sans prédétennination de thèmes de discussion de la part des éditeurs municipaux.
3. Les sites municipaux de ces deux villes proposent à la fois des forums thématiques et un forum « libre ».
4. Sur le forum montpelliérain, il est ainsi indiqué : *« la discussion est libre, toutes les opinions sont les bienvenues, mais les messages inappropriés ne seront pas publiés ».*
5. Pratique que l'on retrouve dans d'autres municipalités françaises : le forum de la ville d'Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) avait été désactivé pendant la durée de la campagne électorale municipale de mars 2001.

AUTEUR

STÉPHANIE WOJCIK

ATER en Science Politique, Université Toulouse 1

Le partage des compétences citoyennes à la télévision : initiation ou simulation ?

Yves Chevalier

1 Les recherches sur le discours social véhiculé par les médias mettent en évidence aujourd'hui une série de constats : parmi ceux-ci le fait que les modèles d'interprétation cherchant à rendre compte de l'influence effective des médias sur l'imaginaire social et son institution, hésitent aujourd'hui, sous la pression de certains programmes de recherche, entre des approches quantitatives statistiques toujours micro-analytiques et des logiques complexes, souvent spéculatives, qui peinent à trouver leur rationalité macro-analytique originale. Échapper à un tiède inventaire des « compétences » partagées par le truchement socio-technique des médias de masse, ne pas sombrer, à l'inverse, dans la vision totalement spéculative des prophètes du délitement social ou de sa confiscation par une élite, voilà deux objectifs qu'une approche historique et communicationnelle, c'est-à-dire fondée sur l'idée que nous avons toujours affaire à des objets « seconds » (Tétu, 2002), nous aidera à approcher.

2 Nous réfléchirons d'abord sur l'idée d'« institution de la société » par le partage socialisé du savoir, condition essentielle de l'existence même du débat public. Toute institution, qu'elle soit politique, sociale ou économique est fondée sur la revendication, plus ou moins explicite, d'un savoir partagé - on dit quelquefois une « culture commune », articulation complexe entre les fonctions centripètes et les fonctions centrifuges qui caractérisent l'état social comme tension. En d'autres tenues, pour qu'il y ait consensus, il faut qu'il y ait dissensus, et surtout outil de mesure. Ce sont bien sûr les modalités de médiation de cette « culture », elles aussi en tension, notamment à travers le langage, qui est sans doute l'outil de mesure, qui seront décrites. De quoi ce savoir est-il constitué ? A-t-il seulement des contours cernables ? des « valeurs », à tout le moins des paramètres ? Par « savoir », nous entendrons donc un « dispositif » socio-discursif, au sens que Michel Foucault a donné à cette expression, fait de contenus formels ou informels, de natures différentes voire hétérogènes.

3 Prenant nos exemples dans l'un de nos champs d'investigation, la télévision française, nous montrerons comment deux modèles historiques de la diffusion et de l'appropriation y sont en concurrence aujourd'hui, comme naguère. Deux modèles assez radicalement contradictoires, comme c'est assez souvent le cas à la télévision (Chevalier, 1999), le premier assez proche de ce que l'on appelle « l'esprit des Lumières », l'autre que nous appelons la « koïné médiatique » ou partage intuitif de la culture par les médias.

4 L'hypothèse finale, que nous tenterons d'étayer, cherchera à établir, enfin, que la coexistence de ces paradigmes contradictoires dans la part de l'institution de la société qu'assument les médias de masse, notamment la télévision, constitue un brouillage majeur qui favorise le retour à une forme de réflexivité antérieure aux Lumières, plus proche du débat rationnel intériorisé avec soi-même, tel que le décrit saint Augustin, ou encore du langage égocentrique des enfants décrit par Piaget (Piaget, 1964) et Bruner (Bruner, 1987) que du modèle républicain du débat public tel que l'histoire nous l'a forgé.

I. DE L'INSTITUTION DU SOCIAL

5 Tous ces mécanismes socio-symboliques prennent leur sens dans un cadre référentiel précis : l'institution humaine de la société. Définissant ce qu'est un fait social, Durkheim rappelait que l'on peut « appeler institution toutes les croyances et tous les modes de conduite instituées par la collectivité » (Durkheim, 1937, XXII). Cette définition nous rappelle fort opportunément que c'est l'ensemble des phénomènes socio-symboliques qui constituent « l'institution sociale ». Cependant, elle présente, pour qui ne serait pas assez alerté, un inconvénient, tout comme l'expression « partage des savoirs » : laisser penser que la somme des savoirs, ou des « faits sociaux », est déjà constituée, et qu'il s'agirait en toute simplicité d'en faire la description éventuellement quantifiée, le sociologue ou le médiologue risquant bien ainsi de devenir « les mornes greffiers d'une tiède empirie » que dénonçait André Béjin (Béjin, 1976, p 42). « Institution » est à comprendre dans un sens dynamique - on dirait bien « constructiviste » si cette notion n'était pas aujourd'hui si trivialisée ou présentée comme « nouvelle » - Les repères sont anciens et nombreux. Nous nous contenterons de les évoquer brièvement, à seule fin de montrer que l'interrogation est coextensive au développement de la réflexion sur la société ou la cité.

LE « KOÏNON » ARISTOTÉLICIEN

6 Le premier de ces repères trouve son origine dans la notion aristotélicienne de « koïnon », que l'on peut traduire par « monde commun » : Aristote désigne par ce terme le fruit « dynamique » de la contradiction démocratique ; à savoir la conjonction d'une force centripète et d'une force centrifuge, le paradoxe vivant d'une collectivité politique formée d'individus apolitiques. Le « demos » s'écarte sans cesse de lui-même en se dispersant dans la satisfaction immédiate et intermittente de la nécessité (« l'oïkos »). L'art politique consiste donc à tenir ensemble ces deux forces à travers un contrat politique, toujours virtuel, qui s'alimente à cette contradiction même. La démocratie c'est un moyen de vivre cette contradiction entre « oïkos » et « koïné », entre le besoin et le commun, et non le moyen de la dépasser. C'est Rancière qui montre que la politique, c'est l'art d'utiliser positivement la contradiction démocratique (Rancière, 1998, p. 59 et passim). Il s'agit bien d'un contrat virtuel, parce qu'il a pour vertu de placer tous les citoyens à équidistance *théorique* de chacun des points constituant l'espace social.

Partager ce « koïnon » c'est maintenir la capacité, pour tous et pour chacun, de voir, à travers la diversité des points de vue, l'identité commune du monde. Ce n'est donc pas la nature commune des hommes qui garantit le réel social, « c'est plutôt le fait que, malgré les différences de localisation et la variété des perspectives qui en résulte, tous s'intéressent toujours au même objet. » (Harendt, 1983, p 69). Le contrat doit donc « fabriquer du partage », c'est sa fonction, sa finalité unique. Pour Aristote, l'outil essentiel de ce partage, c'est la langue commune, qu'il nomme précisément « koïné dialectos » : cette langue qui devient au Ve siècle la langue du plus grand nombre, comprise par tous parce qu'elle n'est la langue de personne. Aristote écrit dans *Les Politiques* (I, 1, 1252b) : « Le langage est destiné à la manifestation de l'utile et du nuisible, partant aussi du juste et de l'injuste ». Le lien social, dès lors, c'est l'ensemble des images à la fois unes et diverses, véhiculées par cette langue, qui parcourent et investissent les interstices du social.

LA CULTURE COMME RÉSERVE DE REPRÉSENTATIONS

7 Le second repère est beaucoup plus connu car il est devenu une référence canonique des recherches en information et communication. Il s'agit de l'œuvre de Habermas. Son exigence critique d'une « théorie de la société » (Habermas, TAC, I, 11) fondée sur l'élucidation des mécanismes de l'agir communicationnel l'amène à nous donner, à travers l'analyse minutieuse qu'il propose des « images du monde vécu », comme « arrière-fond » des « processus d'intercompréhension » (ibidem, I, 86), une définition opératoire de la culture qui doit retenir notre attention. « J'appelle culture, écrit-il, la réserve de savoirs où les participants de la communication puisent des interprétations quand ils s'entendent sur une réalité quelconque dans le monde. » (ibidem, I, 152) Si la société est pour Habermas, un lieu de régulation de l'appartenance à des groupes, la « culture » est alors une réserve de représentations où l'on peut puiser, et sur lesquelles la négociation et le débat entre participants vont s'exercer en permanence, par le biais du langage, mais aussi par celui des médiums de régulation (pouvoir, argent,...) et les « formes généralisées de la communication » (auxquelles appartiennent, pour Habermas, les mass-média) qui « condensent » les mécanismes d'intercompréhension par le langage. (ibidem 2, 429). Le monde vécu - la « culture », entendue en ce sens - c'est la toile de fond des processus de débat public médiatisé, du partage de la socialité et le pot commun de l'intersubjectivité sociale.

LE « COMMON KNOWLEDGE »

8 Le dernier repère est plus récent et plutôt anglo-saxon. Il concerne la notion de « common knowledge » issue des théories dites de la convention. (Davidson, 1984, 1993 ; Lewis, 1969 ; Livet, 1994.). Ces théories présentent l'originalité de soulever une question portant sur les limites de l'intercompréhension : jusqu'où puis-je être sûr que-ou comment puis-je savoir si - autrui est bien conscient de la règle qui semble, à mes yeux, dicter sa conduite. Cette question est fondamentale car les résultats des ajustements intercompréhensifs en dépendent. Comment en effet, dans un débat, inviter à un recadrage quelqu'un qui ne partage pas le sentiment que j'ai qu'il transgresse une convention. La notion de « common knowledge » cherche à répondre à cette difficulté. Cette notion n'est pas logique, elle n'est pas le fruit d'une déduction ; c'est seulement un enchaînement probable de faits. Son statut est assez proche de ce que sont les maximes

de Grice. Nous dirons, comme Sperber et Wilson (1989, p. 69), qu'il s'agit d'un « environnement cognitif partagé » dans lequel le principe d'intercompréhension repose essentiellement sur l'interchangeabilité des places. C'est Alfred Schütz qui exprime le mieux cette idée. « Je tiens pour allant de soi, écrit-il - *et je présume qu'autrui fait de même* (c'est nous qui soulignons) - que si nous échangions nos places, mon Ici devenant le sien et réciproquement, nous aurions typiquement la même expérience de ce monde commun. » (Schütz, 1962, p. 15). Au fond de cette interchangeabilité, se trouve l'hypothèse de la validation intersubjective : elle n'est possible que si je considère mon prochain comme disposant de facultés mentales et perceptives comparables aux miennes. Et c'est par des tests permanents de validation intersubjective que je m'en assure, constituant ainsi, à travers ces tests, la réalité virtuelle du collectif. Puisqu'il est l'objet de négociations permanentes, puisqu'il est ces négociations elles-mêmes, le monde commun ne peut être que virtuel. L'espace public n'est-il qu'un espace commun ? Voilà bien un autre débat qui pourrait s'ouvrir là, mais cela dépasse le cadre de notre propos.

9 À quoi ces trois repères nous mènent-ils ? Le partage socialisé du savoir est certainement toujours une tension, d'une part. D'autre part c'est une médiation, c'est-à-dire que tout savoir partagé est d'emblée un objet second, surdéterminé disait-on naguère, objet de négociation, de lectures et de réécritures. Enfin, c'est par le truchement du symbolique, du langage et des représentations, que l'espace intersubjectif d'ajustement s'institue, se constitue, s'installe pour assurer la régulation du partage social du savoir. C'est dire que tout cela s'inscrit dans le temps, un temps social, plus ou moins ritualisé.

10 Cela étant posé, nous pouvons aborder la télévision, notre champ d'investigation spécifique, avec au moins une certitude : les objets que nous allons tenter de cerner sont le fruit de médiations, de tensions et d'histoire. Cette note liminaire n'est pas de pure forme. Une certaine tradition d'analyse des médias a eu longtemps tendance à considérer que nous avions affaire à des dispositifs totalement originaux, inouïs, techniques, structurant fortement, puissamment et définitivement, le paysage socio-discursif de nos sociétés. Il y a certes des phénomènes structurants, ce serait absurde de le nier, mais s'ils sont structurants c'est précisément parce qu'ils empruntent, souvent, des formes anciennes ou connues. En outre, à côté de ces formes, identifiables et presque rassurantes une fois qu'on les a repérées, d'autres mécanismes ou dispositifs sont à l'œuvre, plus diffus, difficiles à cerner, comme rebelles à toute tentative de formalisation et de nomenclature. C'est avec cet esprit et cette prudente ouverture que nous souhaitons entrer dans ce champ, entre l'analyse sémio-pragmatique des discours médiatiques et l'élucidation des logiques d'acteurs, symboliques ou économiques. Il nous apparaît que pour ce qui touche au partage social des savoirs citoyens deux modèles de médiation sont à l'œuvre, en apparence irréductibles l'un à l'autre, irréconciliables. De quoi parlons-nous ?

11 De cette télévision qui diffuse largement et en permanence des images, des représentations du pouvoir, de la loi, de la justice, de l'individu, de l'événement, du bonheur, du terrorisme, de la république, de la politique, de la cuisine etc., du plus solennel au plus trivial, dans un même mouvement, alimentant ce que certains sociologues appellent la « pensée de fond » (Louis-Guérin & Zavalloni, 1987). Les genres télévisuels, journaux télévisés, variétés, télé-réalité, magazines, qui nous les mettent en scène ne peuvent en aucun cas constituer ces repères énonciatifs stables qui nous permettraient de classifier ces messages ; de nombreux travaux (Jost, 1999 ; Lochard,

1996 ; Chevalier, 1999) l'ont montré, même s'ils mettent en évidence l'idée d'une « promesse des genres » (Jost), qui ne nous semble pas aller à l'encontre de notre propos.

12 Pour ce qui est de ce que nous conviendrons provisoirement d'appeler « partage social du savoir citoyen », condition *sine qua non* du débat public, il nous semble donc que deux modèles sont à l'œuvre. Le premier prendrait sa source à ce que l'on appelle génériquement l'esprit des « Lumières » et dont la vulgate pourrait être de considérer son prochain comme un être raisonnable auprès duquel et avec lequel il convient de construire le consensus social et politique. Le second, plus malaisé à cerner en quelques mots, repose sur l'idée que ce sont les formes et les métaformes, bien plus que les contenus, qui sont structurantes. Pour prendre un exemple précis et clair, le fait de consacrer deux minutes en début ou en fin de journal télévisé, aux fluctuations boursières, juste avant ou après la météo, ou le résultat des courses hippiques, contribue plus que toute autre disposition programmatique à installer l'économie de marché dans un univers incontrôlable et pourtant très vaguement prédictible, tout comme le temps qu'il fera la semaine prochaine, c'est-à-dire hors de l'emprise ordinaire d'un citoyen ordinaire. Ceci constitue ce que nous appelons une métaforme. Elle permet, presque en toute bonne foi, à un journaliste, médiateur de l'information d'une grande chaîne publique de radio (et nous verrons vite qu'il en va de même, en permanence, à la télévision), de rétorquer à un auditeur qui s'émouvait de la place, selon lui trop importante, que l'on réservait à ces informations boursières, que cela ne dure que deux minutes par jour, et que c'est donc insignifiant (*Au fil d'Inter,* samedi 9/11, France Inter 11 h)... Cette hypothèse va nous amener à rapprocher des émissions de « genres » très différents, cette difficulté ne nous échappe pas. Bien au contraire, nous considérons que ces différences ne sont que de surface et que, pour ce qui nous occupe, ce rapprochement n'a rien de surprenant.

II. « L'HEBDO DU MÉDIATEUR » OU LE TRIBUNAL DE LA KOÏNE MÉDIATIQUE

LA MODIFICATION DES RÉGIMES DE RÉGULATION SOCIO-DISCURSIVE

13 La modification des régimes de régulation socio-discursive dans une société démocratique de masse comme la société française, a entraîné toute une série de phénomènes de compensation repérables à des niveaux divers : espace institutionnel, régimes discursifs, domaine juridique, etc.. La multiplication des instances consultatives constituées de « sages » ou d'« experts » (Chevalier 99), comme les comités d'éthique, les conseils supérieurs, dans des domaines aussi variés que les sciences médicales, les technologies bio-médicales, les techniques de communication, constituent des exemples de ces procédures rationnelles de régulation. De même le recours au modèle de la « contre-expertise » démocratique (Hatchuel, 2001 ; Goux-Baudiment, 2001). Ces instances cherchent à restructurer l'articulation entre une légitimité verticale hiérarchique fondée sur la représentation démocratique et la demande sociale d'une légitimité horizontale, extensive et non distinctive, portée et confortée par des dispositifs techniques comme aujourd'hui l'Internet (hier et aujourd'hui, la télévision), et par la banalisation de discours plus ou moins critiques vis à vis des dispositifs électifs traditionnels. Toutes ces instances apparaissent ainsi comme des métalieux, dont la légitimité se fonde sur un équilibre

subtil entre une forme d'extraterritorialité ou de neutralité et d'implication forte suscitée chez les citoyens.

14 Il nous semble que *L'Hebdo du Médiateur* appartient à ce type de dispositif. Sa particularité est d'être, si l'on peut dire, un dispositif métadiscursif « embarqué ». France 2, en l'occurrence, intègre à son architecture programmatique ce souci de légitimation en présentant, chaque samedi, une manière de bilan, d'évaluation du travail informatif de la semaine. Tout se passe comme si, en dépit de l'existence du CSA, la chaîne cherchait à internaliser ses fonctions déontologiques, manifestant ainsi, à tout le moins dans ses intentions, cette vaste aspiration à la « transparence » qui s'exprime un peu partout, comme le produit emblématique de la légitimité horizontale.

15 *L'Hebdo du Médiateur* est présenté, chaque samedi à 13 heures 15 sur France 2, par Didier Epelbaum jusqu'en juin 2000, puis jusqu'à ce jour par Jean Claude Allanic. Voici comment sa mission est présentée sur le site Internet de la chaîne publique :

> « Le médiateur de l'information est votre interlocuteur privilégié pour recueillir toutes vos observations, interrogations et critiques sur la manière dont est traitée l'information dans les journaux et les magazines dépendant de la rédaction de France 2 (...). »

16 Son rôle est de faire connaître vos sentiments aux journalistes et aux responsables de la chaîne et, surtout d'ouvrir le débat, en cas de contestation, en confrontant les points de vue des uns et des autres, et, évidemment, en faisant les rectificatifs qui s'imposent quand des erreurs sont commises à l'antenne. Pour cela, il dispose d'une émission hebdomadaire de vingt minutes le samedi de 13h 15 à 13h35. Il est le seul responsable des thèmes et des invités de « L'hebdo du médiateur » qu'il choisit en toute liberté.

17 En « interne », le médiateur publie régulièrement une « Lettre du médiateur » destiné aux journalistes qui fait largement état du courrier envoyé par les téléspectateurs afin de mieux les sensibiliser à vos réactions. Il rédige également un rapport annuel destiné au président de France Télévision, Marc Tessier.

18 Non soumis, hiérarchiquement, à la direction de France 2 (qui doit lui assurer, cependant, les moyens de remplir efficacement sa mission), le médiateur ne dépend que du président de France Télévision. Il est inamovible pendant la durée de son mandat de trois ans. » (http://www.france2.fr/mediateur.htm, consulté le 10 novembre 2002)

19 La citation joue dans cette émission un rôle complexe. Elle est d'abord ce qui a provoqué le débat. L'émission procède donc à une rediffusion systématique des extraits qui ont suscité les critiques des téléspectateurs, dans une intention clairement présentée comme quasi juridique : « jugeons sur pièces ». Il n'en demeure pas moins que l'effet produit par ces rediffusions, dans un cadre qui s'inscrit dans une continuité formelle totale avec le journal télévisé (à la différence par exemple de l'examen des faits criminels dans l'enceinte d'une cour d'assises, où tout est fait pour introduire au contraire la rupture formelle et la distance institutionnelle) est assez troublant et invite à s'interroger sur l'affirmation d'indépendance du dispositif. La citation est aussi administrée comme preuve dans une stratégie de justification : ce « gimmick », ou script énonciatif, est très fréquent dans l'émission ; un téléspectateur reproche un parti pris dans le traitement d'un dossier quelconque. Le médiateur va mettre en scène, citations à l'appui, la preuve du contraire, et terminera en donnant la parole au journaliste auteur du reportage (ou au cadreur, ou au chef de rédaction) qui dira combien l'information est difficile et le métier exposé. Le journaliste, promettant d'être plus vigilant à l'avenir, ajoutera qu'il est en outre possible qu'une contrainte technique (obligation de filmer en caméra cachée, ou

prise de vues de nuit, etc.) ait été perçue, à tort, par certains téléspectateurs, comme une intention communicative particulière. C'est le script le plus fréquent.

20 Les réactions des téléspectateurs font, elles aussi, l'objet d'un traitement très particulier. Comme sous l'effet d'une juridicisation du dispositif, les propos des téléspectateurs sont présentés à l'écran, par écrit, avec un effet vidéographique appelé « machine à écrire », comme dactylographiés par un greffier ou un policier lors d'une déposition. La lecture en voix *off,* avec un léger différé, de ces propos, comme la signature apposée à la fin, renforcent cet aspect juridique. Les grands témoins (experts, politiques, responsables) sont très rares. On préfère de beaucoup laisser la parole au citoyen indifférencié que seul distingue le fait qu'il a écrit au médiateur. Cette prise de parole est parfois laborieuse, le témoin est impressionné par le studio ; on le laissera néanmoins s'exprimer sans intervenir, ni venir à son aide. La spontanéité est ici un gage précieux de la légitimité des témoins, donc de celle du dispositif. On voit ici se dessiner une procédure de légitimation à double détente : l'information de France 2 et l'instance qui la juge.

21 Les journalistes appelés à s'expliquer sont ainsi d'emblée placés dans une posture métatextuelle par rapport à leur propre travail. Cela devient donc très souvent une sorte de « lecture expliquée », parfois dans le détail, ce qui justifie une nouvelle diffusion de l'extrait ; paradoxalement, on arrive ainsi souvent à voir diffusé trois ou quatre fois l'extrait incriminé. Le débat se réduit ainsi à une élucidation des logiques d'acteurs.

22 Il reste, enfin, à l'animateur à tirer la conclusion, immuable ou presque : nous vous donnons la parole, nous sommes vigilants, la télévision (publique) n'est pas « oublieuse », nous ferons encore mieux la prochaine fois, ce métier d'informer est difficile, et surtout, vous, les téléspectateurs, vous exercez une veille citoyenne. Il semble que cette dernière partie du message est la plus importante. Pour que cette procédure de légitimation ait un sens, pour qu'elle fonctionne, il est nécessaire qu'un modèle particulier de téléspectateur soit affirmé : un téléspectateur averti, responsable et, comme on dit aujourd'hui, « citoyen ». C'est le modèle de l'homme des Lumières.

RÉFLEXIVITÉ OU IMPOSTURE CRITIQUE ?

23 Cette mise à plat n'invalide pas une réelle dimension réflexive de ce dispositif médiatique. Il est assez clair que, tel qu'il est conçu, c'est-à-dire regard objectif ou souhaité tel, sur les émissions d'information de la chaîne par une instance interne à la chaîne, la « bonne foi » - si l'on peut dire - des acteurs n'est pas contestable. Hatchuel parle à ce propos d'une « métaphysique de l'innocence ». (Hatchuel, 2000, page 22). Ce que nous mettons en évidence ici, c'est que ce dispositif participe d'une stratégie qui le dépasse de beaucoup ; stratégie qui n'a pas pour objectif la vérité ou l'objectivité, mais la légitimité. Il s'agit, pourrait-on dire, d'une initiative de transparence dans une stratégie d'opacité. En effet, peut-il y avoir émergence d'un processus démocratique dans un tel contexte contraint par des métaformes dialogiques comme les dispositifs télévisuels ? Une fois encore il y a dissociation entre vecteurs et messages qui évite - croit-on - d'avoir à réinterroger la légitimité du média concerné. Expertise, mise en scène d'une contre-expertise par l'opinion publique, ce que met en évidence cette émission, à travers la lecture que nous en proposons, c'est que la réflexivité n'implique pas nécessairement une posture critique. Ce que montre l'émission, c'est une mise en scène des postures du débat public, une mise en scène quasi fictionnelle de l'espace/temps de la délibération, avec délibéré et verdict immédiat. Ce dispositif apparaît comme une métadimension du système informationnel

dans sa totalité, c'est-à-dire comme véritable outil de la discursivité citoyenne. Ce faisant, il contribue à la virtualiser, c'est-à-dire à faire croire qu'on peut techniquement affranchir cette distance délibérative de ses contraintes d'espace et de temps, comme on y parvient pour l'information (ubiquité et permanence). Si les techniques de communication peuvent abolir l'espace et redessiner le temps, est-il si évident qu'elles puissent de même reformater les cadres fondamentaux du partage du sens social ? (Castagna, 2000, Balandier, 2000).

24 Transparence, rationalité, mobilisation du discours citoyen, sens de la responsabilité : nous sommes bien dans un modèle rationnel critique au sens habermassien, à tout le moins dans la mise en scène d'un tel modèle. Mais ce modèle est loin d'être le seul, et surtout loin d'être dominant.

III. L'APPRENTISSAGE INTUITIF DE LA SOCIALITE

25 Cet apprentissage intuitif présente deux composantes : la constitution d'un monde d'une part, l'enrôlement dans ce monde d'autre part.

CONSTITUTION D'UN MONDE

26 L'exemple précédent nous a montré comment la télévision se débrouille avec la mise en scène de savoirs formels, c'est-à-dire des savoirs repérés dans des champs identifiés, élaborés au sein de groupes sociaux autorisés et légitimés à produire ces savoirs (là le métier de journaliste et ses contraintes, ici le cadreur, etc.) ; pour des champs qui lui sont proches voire propres, elle sait faire appel aux experts, aux acteurs concernés. Il n'en va pas de même dans d'autres cas (Chevalier, 1999). Ces savoirs formant souvent système, la télévision peine à les recontextualiser et à respecter leur statut d'objet complexe. Elle rechigne par ailleurs à donner le statut d'experts à ceux qui auraient les compétences pour en parler, craignant en effet que les formats énonciatifs choisis s'écartent par trop de ses canons formels, trente secondes maximum sans interruption, plans de coupe, etc.. On connaît la situation : « professeur X, dites-nous en quelques mots la différence entre hépatite B et hépatite C ». Et encore, cet exemple est-il pris dans un domaine relativement bien traité d'ordinaire par la télévision. Elle préférera souvent choisir elle-même ses experts.

27 Mais lorsqu'il s'agit de savoir trivial, c'est-à-dire de l'ensemble indistinct des discours sociaux circulants, phénomènes de mode, thèmes à la frontière du privé et du public, micro-récits de vie, représentations diverses, il semble alors que la télévision soit particulièrement à l'aise dans la mise en scène de ces contenus et des expérimentations sociales qu'ils peuvent induire. Le succès croissant d'émissions comme « *C'est mon choix* » sur France 3, « On est comme on est » sur France 2, « Vis ma vie », « Ça peut vous arriver » ou « Rêve d'un jour » sur TF1 en témoigne. C'est dire, comme l'ont établi divers travaux (Wolton, 1990, Weissberg, 1999, Chevalier, 1999), que la dimension communautariste de l'impact médiatique de la télévision repose bien évidemment plus sur le narratif que sur l'informatif, plus sur l'affectif que sur le cognitif. La télévision, c'est bien plus le « partage du sensible » (Walder Prado, 1992) que le partage du cognitif. Un coup d'œil sur le site de l'émission « *C'est mon choix* » donne une idée précise des thèmes évoqués. En voici quelques uns relevés le 12 novembre 2002 sur <www.france2.fr>:

« - Je lance un défi à l'un de mes proches :
Votre meilleure amie est célibataire, lancez-lui le défi de rencontrer l'âme sœur sur notre plateau,
- Notre amour n'est pas réciproque :
Si vous ne pouvez pas vous empêcher d'aimer une personne qui ne vous aime pas
- Je vis au-dessus de mes moyens :
Si vous regrettez d'avoir dépensé trop d'argent.
- Je me moque de mon hygiène :
Si vous ne vous lavez que très rarement, et que l'hygiène est pour vous secondaire.
- Jeune, je suis dans les ordres :
Si vous êtes jeune, beau, et que vous êtes entré dans les ordres, Si vous pensez que c'est gâcher sa vie que de rentrer jeune dans les ordres.
- J'ai une heure pour vous séduire :
Si vous êtes un homme, entre 30 et 50 ans, et que vous avez envie de tester votre pouvoir de séduction sur notre plateau.
- Notre couple n'a pas pu tenir sans enfant :
Si vous avez quitté votre conjoint parce qu'il était stérile. »

L'ENRÔLEMENT

28 Une autre dimension majeure de cet apprentissage intuitif de la socialité, c'est l'expérimentabilité des contenus et des situations ou des récits proposés. J.-L. Weissberg parle d'« expérimentabilité virtuelle » (ibidem, 175). C'est dire que ce n'est pas tant la conviction qui est visée, ni le partage rationnel de la citoyenneté, mais bien l'association active à une simulation de socialité. De nombreux exemples, fournis notamment par la télévision-réalité, nous inciteraient à parler « d'enrôlement », c'est-à-dire de jeux de rôles auxquels le téléspectateur est invité à s'adonner. Il ne s'agit pas d'une sorte d'embrigadement idéologique, comme le dénoncent certains commentateurs. C'est beaucoup plus subtil que cela. Il s'agit bien d'entrer dans des jeux de rôles, c'est-à-dire dans des simulations sociales, très diverses, quelquefois très sophistiquées. Mais ces « rôles », dans l'espace public communautariste que constitue ce monde partagé, sont indistincts ; non plus structurés par l'usage ou la loi, mais par des contraintes médiatiques, techniques ou symboliques. Père, Mère, citoyen, supporteur, internaute, consommateur, sondé, témoin, victime, conducteur, gréviste, chômeur, toutes ces fonctions sociales deviennent des rôles investis dans des micro-récits qui sont omniprésents, du journal télévisé (éditions de la mi-journée en particulier) jusqu'à la publicité (« *Talents de Vie. Auchan* » par exemple), et bien entendu dans un nombre croissant d'émissions. Alors se pose une question : comment peut-il y avoir partage social d'un monde davantage structuré par le symbolique et le médiatique que par les lois et les usages ? Et pourtant, il y a partage de quelque chose. On dirait avec Bruno Latour qu'une « petite transcendance de l'expérience collective » (Latour, 2001, p. 264) se manifeste là.

LE RÉCIT DE VIE, VECTEUR ESSENTIEL DE CET ENRÔLEMENT

29 C'est sur cet « irréductible besoin d'histoire » comme l'écrit Lyotard (Lyotard, 1988) que reposent les mécanismes d'enrôlement social. Les micro-récits sont organisés autour de scripts ou schémas, c'est-à-dire au cœur du langage. Ce que nous appelons la « koïné médiatique » se fabrique ici, dans le récit de vie médiatisé. Le récit de vie télévisé, comme tout récit, constitue une stratégie discursive pour faire face tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Une culture fondée sur des récits - et la nôtre l'est largement - se

caractérise par la mise en place de significations et de normes négociées dans les appareils narratifs qu'elle mobilise. Ce que Jérôme Bruner appelle la « psychologie populaire », c'est-à-dire « le système par lequel nous organisons notre expérience du monde social, la connaissance que nous en avons et les transactions que nous menons avec lui. » (Bruner, 1991), décrit ces mécanismes. L'ordinaire ce n'est pas ce qui est normal-conforme à la norme - c'est l'état à un moment donné de la négociations des significations et des normes.

30 La schématisation s'élabore à partir d'éléments discordants ou, à tout le moins, hétérogènes. Elle a pour fonction de « lisser » ces discordances en les intégrant à un dispositif qui va les gérer ; on a presque envie d'écrire « les digérer ». C'est la nette impression que laisse une émission comme « *C'est won choix* ». La schématisation présentera une convention culturelle, c'est-à-dire le résultat acquis d'une négociation antérieure et lui opposera une déviation. À chaque déviation nouvelle présentée, c'est la configuration mentale du téléspectateur qui se trouve paramétrée de nouveau. Le récit peut ainsi rappeler la nonne et surtout rappeler la nécessité permanente de sa renégociation dans et par la discursivité sociale. On peut ainsi, note Bruner, procéder, grâce aux récits, à des « essayages psychologiques ». Un peu à la manière de ce que l'on appelle dans les médias un « ballon d'essai » : une rumeur qu'on lance pour tester la réaction de l'opinion.

31 Le récit de vie télévisé serait ainsi, comme d'ailleurs tous les récits, une sorte de laboratoire de la psychologie sociale, un lieu privilégié de la négociation des significations sociales. Ces émissions qui fleurissent sur les écrans de France et d'ailleurs qu'on a appelées « télévision-réalité » pourraient bien en constituer des exemples parfaits. Les producteurs de ces émissions les justifiaient en utilisant un argumentaire très proche de celui que nous construisons ici.

32 En outre ces émissions, jouant essentiellement sur les frontières entre sphère publique et sphère privée, exercent un pouvoir normatif puissant sur la régulation des émotions individuelles et sociales. Une émission comme « *C'est won Choix* », appartient au même genre, mais elle ne s'encombre plus, à l'inverse par exemple de « *Psy-Show* » ou « *Témoin numéro Un* », dans les années 80, d'apparaître avec un souci, réel ou prétendu, d'intervention sociale. Sa seule fonction et son dispositif se limite à montrer des individus aux marges ou au cœur des nonnes par leurs comportements sociaux, leurs choix de vie, mais qui souhaitent ou qu'on incite à affirmer médiatiquement ce choix.

33 Un lien étroit semble exister entre la fonction représentative et la fonction de régulation des affects. Tout se passe comme si l'affect accompagnant la nouvelle schématisation constituait « l'empreinte digitale » du schéma reconstruit ou à reconstruire. On est tout proche ici d'une fonction clef de l'acquisition du langage maternel chez les enfants : la relation mère-enfant est le fonds affectif sur lequel les scénarios et scripts d'acquisition sont progressivement construits.

34 Les récits de vie sont ainsi autant l'occasion d'une création continue d'analogies ordinaires, créations de raccourcis, de scripts de la pensée sociale. Peu à peu, c'est une analogie avec le langage, avec les mécanismes d'acquisition du langage maternel qui se dessine.

COMPÉTENCE SOCIALE OU PERFORMANCE SOCIALE ?

35 Tout se passe comme si la performance communicationnelle à la télévision était à la fois sans cesse sollicitée, favorisée, notamment à travers la multiplication des dispositifs d'interpellation offerts aux téléspectateurs (courrier, téléphone, minitel, sites internet, sondages audimétriques) ; mais dans le même temps virtualisée à travers des mises en scène de performances. La présence de public indifférencié, instrumentalisé à l'écran, l'inscription des performances anonymes du public dans la trame même de nombreux dispositifs (journaux télévisés, magazines, jeux, etc.), tout ceci contribue à vérifier l'hypothèse (voir supra) de l'expérimentabilité virtuelle de Jean-Louis Weissberg.

36 Il y aurait donc apprentissage et acquisition d'une langue commune, mais quasi impossibilité de la parler réellement puisque la télévision produirait des simulations dans lesquelles le sujet simulé n'est pas l'interlocuteur mais le téléspectateur lui-même. Ces procédures de simulation, présentes, nous venons de le montrer, dans le cœur même de la médiation télévisuelle, se retrouvent reproduites bien entendu dans les dispositifs eux-mêmes. Une étude attentive permettrait probablement de vérifier l'idée suivante : dans les années 80 les dispositifs de mise en scène du public ont beaucoup « simulé » les dispositifs institutionnels (hémicycle parlementaire, tribunal, école). Se sont imposés ensuite des dispositifs plus « sociaux » (café, cafétéria, cinéma, amphithéâtre) qui, pour certains, ont inversé le dispositif institutionnel en substituant les places. Les premiers puisaient leur modèle dans une légitimation de type vertical, les seconds dans une légitimation de type horizontal.

37 Ainsi définis, les dispositifs télévisuels offrent l'occasion d'un partage-appropriation, par simulation, d'une expérience sociale. La compétence sociale est exercée par simulation d'un engagement dans des processus d'échange de valeurs et de signes. Les membres de la communauté sont donc initiés et entraînés à se positionner par rapport à des questions sociales, à adopter des postures diverses, autant de réponses à des « problèmes » auxquels le téléspectateur est quotidiennement et rituellement confronté. Le téléspectateur connaît la koïné télévisuelle, apprend à la maîtriser, mais c'est dans sa vie sociale qu'il en mettra en œuvre les scénarios et les scripts. Le contrat télévisuel est en fait un contrat d'apprentissage de la koïné.

IV. UN DÉCOR « CITOYEN »

38 Tout se passe comme si la télévision, tout en désespérant de l'efficacité sociale du modèle rationnel, avait besoin de sa mise en scène à travers des dispositifs symboliques. La koïné médiatique est faite de ce paradoxe même, le voisinage en tension du modèle rationnel critique et du modèle intuitif. Mais que devient l'idée de citoyenneté à cette aune ?

39 Extrêmement ambivalente, cette notion s'alimente aujourd'hui beaucoup plus au partage intuitif du sensible et de l'affectif social, qu'au débat rationnel des Lumières ou de la cité grecque qui l'ont inspirée. Le clivage politique, privé/public, auquel s'alimentait cette idée est supplanté aujourd'hui par un autre clivage : individu social/sens intérieur. La référence individualiste est claire et au-delà de ce que saint Augustin appelait le « sens intérieur » dans le *Traité du Libre arbitre* (Augustin, 2002), ancêtre du Cogito cartésien. C'est le « sens intérieur » qui est modérateur et juge et non plus le débat socialisé. Le partage socialisé du savoir, en particulier du savoir citoyen, n'est plus une fonction

constitutive de la société mais uniquement cosmétique. La morale remplace le politique. Le langage intérieur, si évidemment mis en scène à travers les titres de l'émission « *C'est mon choix* », et que Piaget identifie comme « langage égocentrique » (Piaget, 1964), une étape infantile dans l'acquisition du langage socialisé, devient la norme. Chez Piaget, la phase de socialisation du langage correspond à ce qu'il nomme « décentration », par opposition à la centration sur soi et au langage égocentrique ou soliloque intérieur qui n'est autre, au fond, qu'une manière pour l'enfant de simuler le rapport à l'autre et donc de se préparer aux fonctions performatives du langage.

40 Pour des raisons complexes, économiques bien sûr, mais aussi formelles et politiques, la télévision remplit très mal cette fonction qui pourrait être la sienne, si l'on en croit certains cahiers des charges, elle est bien plus un outil de représentation et de simulation qu'un outil de débat public, de partage socialisé et négocié des représentations. Les dispositifs télévisuels nous installent dans un « décor » délibératif et « citoyen », une sorte de « cérémonie de doublage » (Putnam, 1975, V passim), mais c'est à une succession d'états des lieux d'affects sociaux revendiqués non négociés et de simulations de processus négociés que nous assistons. Et c'est ce décor qui devient, qu'on soit au fond téléspectateur assidu ou non, le paysage majoritaire de notre institution quotidienne de la société.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Saint AUGUSTIN. [2002], *Traité du Libre Arbitre,* Oeuvres, Gallimard, Paris, La Pléiade, Chapitre 5.

ARISTOTE. [1990], *Les Politiques,* Paris, Garnier Flammarion, Livre I, 1, 1252b.

BALANDIER G. [2000], « La révolution des temporalités sociales », *Médias, temporalités et démocratie,* Vitalis, Tétu, Palmer, Castagna (eds), Apogée.

BEJIN A. [1976], « Crises des valeurs, crises des mesures », *Communications,* n° 25, Paris, Le Seuil.

BRUNER J. [1987], *Comment les enfants apprennent à parler,* Paris, Retz.

BRUNER J. [1991], *Car la culture donne forme à l'esprit,* Paris, Eshel.

CASTAGNA B. [2000], « L'espace-temps des savoirs circulants », in *Médias, temporalités et démocratie,* Vitalis, Tétu, Palmer, Castagna (eds), Apogée.

CHEVALIER Y. [1999], *L'expert à la télévision. Traditions électives et légitimité médiatique,* Paris, CNRS Editions.

DAVIDSON D. [1993], *Enquête sur la vérité et l'interprétation,* Chambon éditions.

DURKHEIM E. [1937], *Les règles de la méthode sociologique,* Paris, PUF, page XXII.

GRICE H.P. [1979], « La Conversation », *Communications,* n° 30, Seuil.

HABERMAS J. *Traité de l'Agir Communicationnel,* Paris, Fayard, tome I, 11.

HARENDT A. [1969], *Condition de l'homme moderne,* Paris, CalmannLévy, p. 69.

HATCHUEL A. [2001], « Agir public et conception collective : l'expertise comme processus démocratique », in *Expertise, débat public : vers une intelligence collective,* Goux-Baudiment, Heurgon, Landrieu (eds), L'Aube Editions.

JOST F. [1999], *Introduction à l'analyse de la télévision,* Collection Infocom, Ellipses.

LATOUR B. [1999], *Politiques de la Nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie,* Paris, Armillaire-La Découverte.

LEWIS D.K. [1969], *Convention.* Harvard University Press.

LIVET P. [1994], *La communauté virtuelle. Action et communication,* Editions L'Eclat.

LOCHARD G. [1996], « Genres rédactionnels et appréhension de l'événement médiatique », *Réseaux*, n° 76, CNET.

LOUISE-GUERIN C., ZAVALLONI M. [1987], « L'égo-écologie comme étude de l'interaction symbolique et imaginaire de soi et des autres », *Sociologie et Sociétés,* Vol XIX, n° 2, octobre : 65-75.

LYOTARD J-F. [1979], *La condition Post-moderne,* Paris, Editions de Minuit.

PIAGET J. [1964], *Six Etudes de psychologie,* Genève, Gonthier.

PUTNAM H. [1975], *Mind, Language and reality,* Cambridge, C.U. Press, chapter 5 et passim.

PUTNAM H. [1990], *Représentation et réalité,* Gallimard, [MIT Presse, 1988].

RANCIÈRE J. [1998], *Aux bords du politique,* Paris, La Fabrique Editions.

ROQUEPLO P. [2001], « Mise en cause de l'expertise par l'opinion publique », in *Expertise, débat public : vers une intelligence collective,* Goux-Baudiment, Heurgon, Landrieu eds, L'Aube Editions.

SCHÜTZ A [1987], *Collected Papers. 1. The problem of social reality,* 1962, The Hague, Martinus Nijhoff. Trad Frse : *Le Chercheur et le Quotidien,* Méridiens-Klincksieck, p. 15.

SPERBER D., WILSON D. [1995], *Relevance. Communication & cognition.* sec edit, Oxford Blackwell. Trad Frse, *La Pertinence,* Minuit, 1989.

TÉTU J-F. [2003], *La Lettre d'Inforcom,* édition SFSIC, n° 63, juin.

WALDER PRADO P. Jr [1992], « Le partage de la sensibilité », *Hermès,* n° 10, Paris, CNRS Editions.

WEISSBERG J-L. [1999], « Dispositifs de croyance », Le dispositif, entre usage et concept, *Hermès,* n° 25, p 172 et passim, CNRS Editions.

La Charte du Médiateur de France 2, consultée le 10 novembre 2002 http://www.france2.fr/médiateur.htm

ÉMISSION DE RADIO :

Au fil d'Inter, samedi 9/11, France Inter 11 h.

ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION :

L'Hebdo du Médiateur, France 2.

Ça peut vous arriver, TF1.

Rêve d'un jour, TF1.

On est comme on est, France 2.

C'est mon choix, France 3.

Talents de vie. Auchan, France 2.

Vis ma vie, TF1.

AUTEUR

YVES CHEVALIER

Professeur de Sciences de l'Information et de la Communication, Université Bretagne Sud

La « proximité » contre la démocratie ?

Alain Girod

1 La question des processus délibératifs se situe au cœur de la problématique de l'espace public telle que l'a élaborée Habermas dans la mesure où c'est bien la discussion publique et rationnelle des problèmes mis en débat dans le cadre du principe de publicité qui est censée permettre la constitution d'une « opinion publique » reflétant l'intérêt général et s'imposant comme telle aux gouvernants.

2 Cette conception de l'espace public, sans doute idyllique, a tout de même le mérite de constituer une espèce d'idéal, tant sur le plan des principes démocratiques que sur le plan des capacités de l'être humain à dépasser ses intérêts particuliers, même s'il est nécessaire de revisiter le modèle habermassien de l'espace public et de sa subversion.

3 Mais en même temps, on ne peut manquer de constater une désaffection de plus en plus grande des citoyens pour la *res publico* et pour la délibération, que ce soit en termes de participation aux élections, aux réunions publiques, aux enquêtes d'intérêt public, à toutes les formes traditionnelles de débat public.

4 Cette coupure apparente entre le peuple et ses représentants, ce manque d'intérêt pour les systèmes classiques de légitimation démocratique, n'a pas manqué de provoquer diverses tentatives de « modernisation » des processus de délibération. On s'est mis à considérer que le problème était fondamentalement lié à l'éloignement des élus de leurs mandants, et à l'inadaptation ou à l'inexistence des structures destinées à favoriser la démocratie participative.

5 C'est ainsi que, petit à petit, se sont développés toute une série de discours politiques et institutionnels sur la « proximité » considérée comme l'alpha et l'oméga de la politique, sur la « démocratie locale », sur la « consultation des habitants », censées permettre l'émergence d'une nouvelle citoyenneté. Une loi relative à la « démocratie de proximité » a même été promulguée le 28 février 2002.

6 C'est, nous semble-t-il, dans la même logique que l'actuel premier ministre a initié une loi constitutionnelle dont l'objectif avoué est de mettre en œuvre une nouvelle étape de la décentralisation et de rapprocher les lieux de décision des citoyens. La « France d'en bas »

et ses différents avatars sont aujourd'hui parés de toutes les vertus, et la politique semble devoir se réduire de plus en plus dans le temps et dans l'espace avec pour seuls horizons le quotidien et le quartier.

7 Nous nous proposons donc, à partir de là, d'essayer de mieux comprendre les modifications structurelles des processus délibératifs et de réfléchir sur leurs conséquences en termes de qualité du débat public. Nous posons en effet l'hypothèse que la « démocratie de proximité » constitue sans doute une intention louable et légitime de rapprocher les représentants des représentés, une volonté - réelle ou feinte — de faciliter la délibération, mais qu'elle est porteuse de nombre de conséquences négatives. Ne risque-t-elle pas, d'une part, de remettre en cause la légitimité du politique, et, d'autre part, d'accentuer les effets pervers des relations entre les individus et l'État-providence, dans la droite ligne des analyses d'Habermas.

8 Les discours et les pratiques que nous avons évoqués ci-dessus ne tendent-ils pas à réduire le champ réel de la délibération à des questions limitées au territoire du quartier ou aux services que le contribuable est en droit d'attendre des collectivités publiques. Cette espèce de coup de force visant à transformer l'espace public, qui est un lieu symbolique de débat, en un lieu géographique, en un territoire, nous semble lourd de conséquences, d'une part parce qu'il focalise l'espace public sur des approches privées ou semi privées (en ce sens qu'elles sont relatives non pas à l'intérêt général ou à des intérêts collectifs idéologiquement identifiés, mais à des intérêts individuels ou corporatistes), et d'autre part parce qu'il risque de délégitimer le politique et d'accélérer la crise de la démocratie représentative.

9 Notre communication s'articulera donc autour de trois axes : d'une part une analyse de la genèse de la « démocratie de proximité » ; d'autre part un examen de la communication et des pratiques de « démocratie locale » de deux collectivités locales significatives (Villeurbanne et la Communauté Urbaine de Lyon) ; enfin une réflexion plus théorique sur les évolutions de l'espace public induites par la territorialisation croissante de l'action publique et, particulièrement des processus délibératifs.

I. GENÈSE DE LA « PROXIMITÉ »

10 Pour comprendre la genèse des discours et des politiques publiques axées sur la « proximité », il est selon nous nécessaire d'en analyser les trois sources : d'une part, la « crise des banlieues » et la « politique de la ville » ; d'autre part, la « décentralisation » et la volonté de « déjacobiniser » la France ; enfin, la désaffection des citoyens pour la politique. Nous nous contenterons, dans le cadre du présent colloque, d'évoquer les deux dernières questions.

LA « DÉCENTRALISATION » : LE SACRE DU CITOYEN ?

11 Une des sources essentielles de la « proximité » est selon nous à chercher du côté de la « décentralisation » dont la première étape fut initiée par le gouvernement de Pierre Mauroy avec la loi du 2 Mars 1982 relative aux *« droits et libertés des communes, des départements et des régions »*. Ce texte important posait le principe de la *« libre administration »* des collectivités locales et il supprimait la tutelle de l'État sur celles-ci. On peut penser que la logique de cette première loi de décentralisation, qui était revendiquée

depuis longtemps par les élus locaux, a été aisément intériorisée par eux, mais aussi par les représentants de l'État. Il est donc compréhensible que de la « libre *administration* » des collectivités territoriales, on soit passé progressivement sinon à la « *libre administration* » des quartiers, au moins à une conception considérant au fond que le territoire le plus pertinent devait nécessairement être, dans une logique décentralisatrice poussée jusqu'à l'absurde, le plus proche des gens.

12 Aujourd'hui, vingt ans après la première loi de décentralisation, tous les responsables politiques, toutes tendances confondues, en sont devenus de farouches partisans, y compris ceux qui, en 1982, s'y opposaient avec la dernière énergie.

13 En témoigne la loi constitutionnelle relative à *« l'organisation décentralisée de la République »* ratifiée par le Congrès le 17 Mars 2003. Ce texte vise à *« modifier profondément le cadre constitutionnel de l'action des collectivités territoriales »,* celles-ci étant appelées à *« jouer un rôle essentiel pour moderniser notre pays, pour réformer ses structures administratives, pour rapprocher les services publics des citoyens et revivifier la vie démocratique ».*

14 On peut tout d'abord remarquer que son « destinateur », pour reprendre la terminologie de Greimas et de Courtès[1], son « actant » principal, est « *les Français »,* le plus souvent dénommés *« les citoyens »,* mais qui apparaissent dans le premier paragraphe sous la forme de *« nos compatriotes »,* et, dans la suite du texte, de « *nos concitoyens* ». Cette référence récurrente aux « *Français »,* aux « *citoyens »,* si elle est courante dans le discours politique, est relativement rare dans le discours institutionnel, notamment dans les textes législatifs, qui sont généralement assez impersonnels et qui renvoient plutôt à des destinateurs symboliques comme *« la France », « la République », « l'État »,* les *« principes fondateurs », « l'Europe », « la liberté »,* etc.

15 L'exorde de « l'exposé des motifs » de la loi constitutionnelle illustre assez bien ce que nous venons d'évoquer, on peut en effet lire : *« La République s'est construite sur les principes fondateurs de l'indivisibilité du territoire et de l'égalité des citoyens devant la loi. Les Français y demeurent profondément attachés. L'idée selon laquelle ces principes exigeraient que l'on bride les initiatives locales appartient, en revanche, au passé. L'impuissance de l'État a souvent été mise en accusation. Nos compatriotes constatent que la centralisation n'empêche pas les inégalités et que les disparités territoriales sont grandissantes (...) ».*

16 On voit bien comment « *Les Français* » sont convoqués pour valider les *« principes fondateurs »* de la République, tandis que c'est l'opinion de « *nos compatriotes* » qui conduit à suggérer implicitement que « *l'impuissance* » de l'État, les « *inégalités* » et les « *disparités territoriales* » sont dues au fait que l'on a trop « *bridé* » les *« initiatives locales* », celles-ci devenant en quelque sorte la référence fondamentale de l'action politique.

17 Un second élément de cette réforme constitutionnelle nous semble aller dans le sens de notre hypothèse : c'est que l'on peut y repérer de très nombreuses formules qui font référence, implicitement ou explicitement à la proximité, au local, à la consultation des citoyens. C'est ainsi, que le texte indique, par exemple : *« Une République plus responsable doit équilibrer l'exigence de cohérence et le besoin de proximité »* ; ou encore : *« Quant aux collectivités territoriales, il convient de reconnaître leur capacité et leur autonomie de gestion, sous le contrôle du citoyen ».* Un peu plus loin, sont évoquées *« les économies souhaitées par nos concitoyens* ». Enfin, l'exposé des motifs se conclut par un paragraphe relatif à une *« République plus démocratique »,* identifiée comme une *« République où les citoyens sont plus souvent consultés, notamment dans les débats locaux »,* la réforme constitutionnelle étant, elle, caractérisée comme *« d'abord une réforme au service du citoyen ».*

18 Cette espèce de sacralisation du citoyen[2], cet éloge appuyé de la démocratie locale peuvent paraître a priori extrêmement séduisants. Ils posent néanmoins une série de problèmes que nous développerons ultérieurement.

DE LA CRISE DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE À LA « DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ »

19 Une autre source essentielle de cette émergence de la proximité se trouve probablement au carrefour de deux phénomènes essentiels : la crise de la démocratie représentative et la montée en puissance de « l'opinion publique » telle qu'elle est mesurée (ou construite) par les sondages d'opinion.

20 Les taux d'abstention massifs que l'on a pu constater depuis les élections européennes de 1984 posent évidemment un problème majeur aux représentants du peuple. Ils ont donc tenté de trouver des solutions pour lutter contre cette crise de la démocratie représentative qui, symboliquement, les touche de plein fouet, dans la mesure où elle remet en cause leur légitimité institutionnelle.

21 C'est dans cet effort que nous situons l'émergence du discours sur la proximité. Celui-ci présuppose en effet que la désaffection des Français pour la politique serait due au fait que les hommes politiques ne seraient pas assez « proches des gens » et seraient incapables de prendre en compte leurs problèmes. Ce présupposé tend à devenir depuis quelques années une espèce de doxa politique, médiatique et politologique, intériorisée par la classe politique elle-même, doxa que l'on va régulièrement retrouver, par exemple, dans les sondages d'opinion politique.

22 Nous venons d'évoquer les sondages d'opinion et l'opinion publique. Il s'agit là, selon nous, du second phénomène - situé, au moins en apparence, dans le champ du processus démocratique - qui permet de comprendre pourquoi la notion de proximité tend à s'imposer. C'est que, avec la multiplication, depuis les années 1960, des sondages d'opinion, avec la référence constante des médias et du discours politique à « *l'opinion publique* », aux « *gens* », aux « *Français* », aux « *citoyens* », etc., cette notion, pourtant très contestable, « d'opinion publique » est devenue une espèce de référence incontournable, une forme de légitimation indispensable de tout discours et de toute action publique, et ce, d'autant plus que les électeurs boudent les urnes.

23 Au-delà de cette logique sociale générale, il est intéressant d'analyser plus précisément comment la « démocratie de proximité » a été institutionnalisée par la loi du 27 Février 2002.

24 Le texte évoque notamment une « *exigence de proximité de plus en plus forte* » qui « *témoigne du souhait des Français de participer à la réflexion sur les décisions locales et à la définition des projets qui les concernent au quotidien* ». C'est la commune qui est considérée comme « *le lieu privilégié d'apprentissage et d'exercice de la démocratie* », la « *démocratie de proximité* » ayant pour objet de favoriser « *l'expression de la citoyenneté au niveau local* ». Il s'agit donc de mieux associer « *l'ensemble des citoyens aux décisions locales* », de créer les conditions de la « *participation des habitants au débat public* », l'outil essentiel de cette participation étant les « *conseils de quartier* », dont la création est rendue obligatoire dans les communes de plus de 80 000 habitants « *pour chacun des quartiers qui les constituent* ». Les conseils de quartier sont définis comme des « *instances consultatives* » permettant d'associer élus, habitants et associations « *pour traiter de toute question intéressant le quartier* ». L'objectif général est de

« mieux prendre en compte les questions de proximité », de *« veiller à l'information des habitants et de favoriser leur implication dans la vie locale ».* Il est enfin indiqué que *« promouvoir la démocratie de proximité »* implique *« l'amélioration de l'accès aux services de proximité par la création de mairies annexes »,* rendues obligatoires dans les communes de plus de 100 000 habitants. Cette loi vise donc, en résumé, *« l'amélioration effective de l'implication des habitants dans le processus de décision local ».*

25 Cette loi fonde sa légitimité interne sur les destinateurs que sont les *« citoyens »,* les *« Français »,* mais elle désigne souvent ceux-ci par des vocables qui ne renvoient plus à une appartenance générale, mais à une appartenance locale comme *« habitants »* ou à un caractère fonctionnel, *« usagers »* (en l'espèce, *« usagers »* des services municipaux).

26 Parallèlement, il faut souligner que c'est bien la commune qui constitue le territoire de référence. Encore faut-il préciser que la commune elle-même, est considérée comme trop grande dès qu'elle atteint la taille de 80 000 habitants, puisque c'est le seuil au-delà duquel des *« conseils de quartier »* doivent obligatoirement être créés. C'est en réalité *« le quartier »* qui devient le lieu privilégié de la démocratie, à tel point que tout semble fait pour permettre aux « *habitants* » de ne jamais sortir de leur quartier, par exemple en créant des *« mairies de quartier »* offrant des *« services de proximité »* dans les grandes villes. On peut également remarquer que si l'horizon géographique est limité au quartier, l'horizon temporel s'arrête au *« quotidien »,* puisqu'il s'agit d'associer les *« habitants »* à la *« définition des projets qui les concernent au quotidien »,* cette notion du *« quotidien »*, de *« vie quotidienne »,* de *« vie de tous les jours »* devenant de plus en plus récurrente dans l'ensemble des discours politiques, notamment au niveau local.

27 Il est enfin intéressant d'analyser la conception de la « *démocratie de proximité* » que sous-tend cette loi. Au-delà des déclarations d'intention et des formulations générales, il apparaît en effet que la « *démocratie de proximité* » repose sur trois éléments : les *« conseils de quartier »,* l'information des habitants par les élus, et la mise en place dans les grandes villes de *« mairies annexes »* offrant des *« services publics de proximité ».*

28 L'élément le plus important est évidemment la mise en place des *« conseils de quartier ».* Ces instances, qui rassemblent élus, habitants et associations, sont purement consultatives. Elles ont une compétence strictement limitée à *« toute question intéressant le quartier »* et la loi prend grand soin d'encadrer leur action dans la mesure où elle précise : *« Les conseils de quartier ne sauraient constituer un organe concurrent du conseil municipal. Ils interviendront, de façon complémentaire, en amont du processus décisionnel ».* Autrement dit, il est clair que les conseils de quartier, présidés par des élus, n'ont aucun pouvoir de décision et que leur rôle est essentiellement d'institutionnaliser et de réguler les rapports entre les élus et la population.

29 La *« démocratie de proximité »*, selon la loi du 27 Février 2002, repose également sur l'information des habitants par les élus. Cette « *mission première* » n'est évidemment pas négligeable dans la mesure où elle renvoie à la mise en œuvre du *« principe de publicité »* considéré par Jürgen Habermas comme une *« dimension constitutive de la société bourgeoise »* [3]. Et, en effet, l'information des citoyens est une condition indispensable au débat public. Mais ce souci louable de mieux informer les habitants n'a rien de très novateur, d'autant qu'il reste au niveau de la déclaration d'intention. On peut au surplus se demander si cette information, limitée aux questions de proximité et administrée par les seuls élus, peut avoir d'autre finalité que de justifier les décisions prises ou la pertinence des projets des communes.

30 Enfin, le troisième pilier de la « *démocratie de proximité* » serait constitué, aux termes de la loi, par la mise à disposition des *« usagers »* de *« services publics de proximité »* dans les *« mairies de quartier »,* et ce pour les villes de plus de 100 000 habitants. Certes, l'égal accès de tous les citoyens au service public constitue un des fondements de la République, et il peut être utile pour des personnes âgées ou handicapées de pouvoir en bénéficier sans trop se déplacer. Mais il n'est pas certain que la démocratie y gagne beaucoup, car l'exercice de celle-ci demande sans doute de voir un peu plus loin que le bout de son quartier.

II. VILLEURBANNE ET LE « GRAND LYON »

31 Comme nous l'avons déjà indiqué, cette loi relative à la « *démocratie de proximité* » entérine et institutionnalise des discours et des pratiques qui existent depuis déjà un certain nombre d'années, notamment dans l'agglomération lyonnaise, et plus précisément dans notre bonne ville de Villeurbanne[4] qui a mis en place des conseils de quartier depuis 1995. Nous n'avons malheureusement pas la place, dans le cadre de cet article, d'analyser précisément la façon dont sont prises en compte les notions de « *proximité* » et de « *démocratie locale* » au niveau d'une commune comme Villeurbanne, plutôt en avance sur ces questions, et au niveau d'un organisme de coopération intercommunale comme la Communauté urbaine de Lyon, plus couramment dénommée « COURLY » ou « Grand Lyon », qui commencé à s'y intéresser depuis les élections de 2001.

32 Disons simplement, pour ce qui concerne Villeurbanne, qu'il s'agit d'un territoire emblématique, à bien des égards, de ce que nous avons précédemment étudié en termes de décentralisation et de crise de la démocratie représentative. Villeurbanne apparaît en effet en même temps comme une ville-centre et comme une ville de banlieue. Ville-centre, elle dispose d'un centre-ville clairement identifié, d'équipements sportifs et culturels de haut niveau et d'une population appartenant pour une bonne part aux couches moyennes et supérieures. Ville de banlieue, notamment dans sa partie est, elle connaît aussi, dans certains quartiers périphériques, la « crise des banlieues », et elle accueille sur son sol un assez grand nombre de familles défavorisées, voire très défavorisées.

33 De plus, Villeurbanne appartient à la catégorie des « grandes villes » puisqu'elle dépasse la masse critiques des 100 000 habitants. Et en même temps, elle a forgé son identité en cultivant sa différence avec sa grande voisine - Lyon - qui a failli l'annexer purement et simplement à deux reprises. Et par ailleurs, il se trouve que Villeurbanne, pour des raisons historiques et géographiques, est « naturellement » divisée en quartiers assez bien délimités. Il est donc assez naturel qu'une commune comme celle-ci soit demandeuse d'autonomie, de compétences nouvelles et qu'elle soit a priori favorable à la logique de proximité induite par les lois de décentralisation et notamment par celles de 1982.

34 Villeurbanne, enfin, s'est trouvée frappée de plein fouet par la crise de la démocratie représentative que l'on connaît en France depuis le milieu des années 1980, avec des taux d'abstention massifs, particulièrement dans les quartiers périphériques et défavorisés, ceux précisément dans lesquels les réhabilitations, et toutes les actions de développement social des quartiers ont été les plus significatives. Pour ne prendre qu'un seul exemple récent, une élection cantonale partielle a été organisée en Octobre 2002 dans le canton sud, et le taux de participation n'a été que de 24 % au second tour, alors même que les

principaux candidats avaient fondé leurs campagnes sur la « proximité », et ce aussi bien dans leurs discours que dans leurs pratiques. Et, au-delà des élections, on peut constater une désaffection pour la politique, ainsi d'ailleurs que pour la vie sociale en général, que ce soit en termes de militantisme, de participation aux réunions publiques, y compris celles organisées par la municipalité, ou d'implication dans des initiatives ou des projets d'intérêt général, ne serait-ce que les enquêtes publiques.

35 Tout cela permet de mieux comprendre pourquoi la « proximité » et la « démocratie locale » constituent un axe majeur de la communication et des pratiques municipales, c'est ainsi qu'au-delà des conseils de quartier, les élus organisent à intervalles très réguliers des « visites de quartier » au cours desquelles ils rencontrent les habitants sur un itinéraire rendu public par voie de tracts ; de même des « permanences de quartier » ont lieu au moins un samedi matin par trimestre pour permettre aux gens de venir exposer leurs problèmes. Et la municipalité a même décidé d'aller plus loin encore, puisqu'elle a commandité un véritable sondage d'opinion, dans chaque quartier, doublé d'un questionnaire publié dans « Viva » de Février 2003, magazine municipal, pour mieux mesurer les attentes de la population. Le texte de présentation de cette enquête, également publié dans « Viva », nous semble assez illustratif du discours municipal : *« Depuis 1995 et la mise en route progressive de la démocratie locale, les habitants de Villeurbanne sont régulièrement consultés dans les conseils de quartier, dans les réunions publiques que nous organisons, ou au cours des visites que leur font les élus, sur les projets propres à leur quartier. Loisirs, environnement, urbanisme, Villeurbanne avance, toujours à l'avant-garde, tout en protégeant cependant son identité, sa mémoire. L'équipe municipale met en place des actions dans tous ces domaines. Mais vous, qu'en pensez-vous ? »*

36 D'une façon générale, on constate que la « proximité », la « démocratie de proximité », constituent un axe majeur de la communication municipale, que ce soit dans le magazine « Viva », qui dispose d'ailleurs d'un supplément « quartiers », dans les affiches, sur le site internet, dans les discours du Maire et des élus Municipaux etc.

37 Si Villeurbanne s'est investie dans la « *démocratie de proximité* » longtemps avant la loi du 27 Février 2002, on ne peut pas en dire autant de la Communauté Urbaine de Lyon qui, avant le renouvellement de 2001, ne s'en préoccupait pas du tout. Il est vrai que la problématique du « Grand Lyon » est toute différente de celle d'une commune. En effet, la Communauté Urbaine de Lyon n'est pas à proprement parler une « collectivité territoriale », puisqu'elle n'est pas reconnue comme telle par la constitution. Il s'agit en fait, juridiquement, d'un « établissement public de coopération intercommunale », doté d'une fiscalité propre, mais dont les dirigeants - les « conseillers communautaires » - ne sont pas élus au suffrage universel, puisqu'ils sont désignés par les conseils municipaux des communes membres. Il y a donc, dès le départ, un déficit de démocratie dans les structures intercommunales.

38 Mais le paradoxe, c'est que ces structures peu démocratiques et peu responsables devant la population, exercent, par délégation des communes qui en sont membres, des compétences extrêmement importantes en matière d'urbanisme, de transports en commun, d'aménagement urbain, de développement économique, etc. Parmi celles-ci se trouvent notamment des « compétences de proximité », comme l'enlèvement des ordures ménagères, l'assainissement, la propreté, la voirie, etc. On se trouve donc face à une énorme « technostructure », avec des milliers d'agents, un budget annuel de plusieurs milliards d'Euros, des moyens techniques considérables, des compétences essentielles pour la vie quotidienne de tout un chacun, et en même temps avec des élus que personne

n'identifie comme tels et avec des pratiques technocratiques qui se soucient comme d'une guigne des habitants et même, semble-t-il, des élus.

39 Si, jusqu'en 2001, le thème de la proximité était totalement absent du discours du « Grand Lyon », il est aujourd'hui omniprésent aussi bien dans les propos du président Gérard Collomb, également maire de Lyon, que dans les supports de communication. C'est ainsi, pour ne prendre qu'un seul exemple, que le magazine de la Communauté Urbaine de Lyon, intitulé *« Grand Lyon magazine »* reprend sur la « une » de façon très visible, le slogan de la COURLY, « *Voir grand, être proche* ». Cette antithèse renvoie au paradoxe que nous évoquions ci-dessus et montre, de façon assez habile, comment le « Grand Lyon » essaie de conjuguer, dans sa communication, sa forte ambition de jouer un rôle majeur dans la Région, l'Europe et le monde - comme en témoignent les nombreux voyages du Président en Italie, en Espagne, en Chine, aux États-Unis, comme en atteste aussi l'accent mis sur les grands projets comme celui de « Lyon confluence » et son souci affiché de gérer l'agglomération en tenant le plus grand compte des demandes des habitants.

40 Le dernier numéro de « Grand Lyon Magazine » est à cet égard très significatif. (Janvier-Février 2003). On peut en effet voir dans cette publication, y compris à la « une », les deux faces de Janus, à savoir d'une part le grand projet « Lyon Confluence » et d'autre part, le projet de « *charte de la participation* », le premier occupant l'essentiel de la « une », l'éditorial du Président et deux pages de texte, le second devant se contenter d'un appel de « une » et de trois-quarts de page. Mais il faut aussi noter que, dans l'éditorial du Président, dès le premier paragraphe, la proximité est présentée comme un des trois objectifs majeurs de la COURLY : *« Améliorer la qualité de votre cadre de vie, être plus près de vos préoccupations et faire du Grand Lyon une métropole rayonnante, tels sont les objectifs que nous nous fixons (...) Le projet de Lyon Confluence qui vous est présenté dans ce numéro répond à cette triple exigence. Cette opération emblématique du développement de l'agglomération est un des projets majeurs d'aménagement de centre-ville en Europe ».*

41 Quant à la *« charte de la participation »,* elle se fixe pour objectif de *« développer une démocratie plus participative (...). Elle précisera les orientations et les principaux engagements du « Grand Lyon » pour une meilleure association des citoyens (...) ».* Pour cela, la Communauté Urbaine s'engage par exemple à améliorer la diffusion de documents d'information sur son activité, à organiser des expositions sur ses projets dans les lieux publics et à ouvrir le dialogue sur ceux-ci. La participation s'incarnera également dans différents dispositifs ouverts aux associations : la « conférence d'agglomération de l'habitat », la commission consultative « Urbanisme et déplacements », le schéma de développement économique et la « commission consultative des services publics locaux ».

III. VERS UN NOUVEAU DÉCLIN DE L'ESPACE PUBLIC

42 Après avoir analysé sommairement la genèse des notions de « proximité » et de « démocratie locale » et après avoir évoqué la façon dont elles s'inscrivent dans la communication et les pratiques des collectivités territoriales, notamment au niveau de l'agglomération lyonnaise, il reste à réfléchir, d'une façon un peu plus conceptuelle, à propos de leurs effets sur le fonctionnement de l'espace public, et ce bien sûr à partir des perspectives tracées par Jürgen Habennas.

43 Il nous semble utile de préciser tout d'abord que nous n'avons évidemment aucun a priori idéologique contre la « proximité » et encore moins contre la démocratie, même quand

elle est qualifiée de « locale ». Tout au contraire, nous considérons qu'en effet il convient de rapprocher les élus de leurs mandants, de consulter davantage les citoyens, de perfectionner les formes démocratiques et les processus de délibération, en un mot, de réhabiliter la politique.

44 Nous vivons d'ailleurs dans une société où de plus en plus de décisions importantes pour les citoyens sont prises en dehors de tout débat public. Mais il y a plus grave. C'est que le libéralisme, la « mondialisation », la « globalisation », conduisent de plus en plus à dessaisir le pouvoir politique de ses prérogatives au profit d'un pouvoir économique de plus en plus prégnant et dont les motivations sont fort éloignées de l'intérêt général. On pourrait aussi s'interroger, naturellement, sur nos institutions et sur notre système démocratique, et même se demander si le suffrage est vraiment aussi « universel » qu'il le paraît.

45 Tout cela mériterait évidemment de longs développements qui ne rentrent pas dans le cadre de cet article, mais nous souhaitions souligner le fait que la démocratie a encore beaucoup de progrès à effectuer et qu'il est tout à fait légitime de rechercher des solutions à ce grave problème qu'est le divorce apparent entre de très nombreux citoyens et la politique comprise comme le débat public rationnel et/ou idéologique sur des questions d'intérêt général.

46 Mais il nous paraît tout aussi légitime de se demander si les solutions envisagées, en l'espèce la « *proximité* » et la « *démocratie locale* » ou « *participative* » sont totalement pertinentes, si elles sont nécessaires et suffisantes, si elles ne risquent pas de provoquer des effets pervers et peut-être même d'aggraver ce qu'elles prétendent combattre. Au fond, la question qui se pose est de savoir si l'approfondissement de la démocratie « directe » peut être une réponse à la crise de la démocratie représentative ou s'il ne conviendrait pas de repenser les relations entre ces deux formes aussi imparfaites l'une que l'autre et dont le rapport dialectique ne renvoie certainement pas au principe des vases communicants, mais bien plutôt à l'articulation entre le singulier et le collectif. Nous formulons donc l'hypothèse que, compte tenu des discours et des pratiques que nous avons analysés, la « *proximité* » et la « *démocratie participative* » ne peuvent ni se substituer à la démocratie représentative ni redonner aux citoyens le sens du débat politique. Nous craignons même qu'en réalité elles soient susceptibles d'aggraver la situation.

47 En effet, il nous paraît important de souligner en premier lieu que la « *démocratie de proximité* », telle que l'on peut la caractériser à partir des textes qui la fondent comme à partir d'une observation empirique des pratiques qui s'en réclament, n'est le plus souvent qu'un ersatz de démocratie, dans la mesure où les habitants sont sans doute informés, d'une façon plus ou moins orientée, sans doute entendus, sans doute formellement consultés, mais plus rarement vraiment écoutés et exceptionnellement mis en situation de décider vraiment. La loi du 27 Février 2002 est très claire sur ce point et les élus locaux, sauf exception, ne le sont pas moins : les conseils de quartier sont purement consultatifs, l'essentiel est d'informer les habitants et c'est bien les conseils municipaux (ou le conseil de la Communauté urbaine) qui conservent en totalité le pouvoir de décision.

48 À titre d'exemple, on peut citer les propos de Jean-Louis Touraine, premier adjoint au maire de Lyon, chargé entre autres choses de la décentralisation. Interrogé, en Janvier 2003, par « Lyon Magazine », après la mise en place de 34 conseils de quartier à Lyon, Jean-Louis Touraine déclarait :

> « Je crois que ça aura un effet pédagogique sur les citoyens. Car râler contre les élus, c'est toujours facile. Mais discuter avec les autres pour arriver à un compromis, c'est plus compliqué. Je crois même que les Lyonnais comprendront que, pour nous, élus, ce n'est pas toujours facile de prendre une décision. Surtout en tenant compte des impératifs budgétaires, car personne n'a envie de voir ses impôts augmenter ».
> *Et à la question* « Qu'est-ce que vous attendez des conseils de quartier ? », *il répondait* : « Une réflexion de bon sens. Les projets définis en liaison avec les habitants du quartier seront sans doute moins chers et plus utiles (...) Et puis, quand on associe les habitants à une démarche, les gens respectent les réalisations ».

49 On voit bien, dans ce discours, le type de relations qui existe entre élus et habitants, relations fondées sur la supériorité intellectuelle et sociale des premiers sur les seconds considérés comme devant être éduqués et cadrés. Il faut par ailleurs souligner la dimension utilitaire des conseils de quartier qui devraient permettre, au fond, de légitimer les décisions des élus à partir de considérations financières et techniques qu'ils sont les seuls à maîtriser et qui s'imposent de fait aux habitants.

50 En second lieu un autre problème, sans doute plus grave, se pose : c'est que, par définition, la logique de « *proximité* » a pour conséquence directe de limiter le droit d'intervention de la population à des préoccupations strictement confinées à un espace restreint - le quartier - et aux services que tout citoyen peut attendre de la collectivité publique - les services publics de proximité - Or, outre le fait qu'une telle logique enferme les gens dans leur vécu quotidien et les éloigne du même coup de toute vision globale, de toute réflexion à l'échelle de l'agglomération, de la Nation ou même du Monde, elle rend plus difficile la compréhension de la nécessaire solidarité entre individus et entre territoires, elle tend à renforcer l'individualisme et à institutionnaliser le consumérisme, y compris dans le rapport au service public sur la base d'une conception totalement erronée du rapport entre les citoyens et le service public. Faut-il rappeler, en effet, que l'impôt a une fonction collective et redistributrice, et qu'il ne peut pas être considéré comme la contrepartie d'un service. Autrement dit, le fait de payer ses impôts n'ouvre pas de droits particuliers, sans quoi il faudrait considérer que ceux qui payent peu d'impôts ont peu de droits et que ceux qui en payent beaucoup ont beaucoup de droits. En outre, ce raisonnement consumériste qui fait correspondre l'impôt à des droits précis (droit d'être informé, d'avoir une mairie de quartier, de bénéficier d'équipements, de loisirs, de commerces, etc.) tend à faire oublier que la citoyenneté ne s'exprime pas seulement par des droits, mais aussi par des devoirs (comme par exemple, la solidarité, la tolérance, le respect des lois, la participation aux élections, etc.). Il est donc à craindre, de ce point de vue, que la « proximité » ne conduise pas du tout à une meilleure implication des « individus consommateurs » dans le débat public ou dans les différents scrutins. Ou alors s'ils le font, cela risque d'être dans un état d'esprit fondé sur la seule considération de leurs intérêts particuliers, ce qui est évidemment le contraire de « l'opinion publique » éclairée, qu'analyse Habermas, fondée sur le débat public et rationnel et censée indiquer « l'intérêt général ».

51 La troisième question que pose la « démocratie de proximité » du point de vue de l'espace public, porte selon nous sur le risque de remise en cause implicite de la légitimité de la politique en tant que système global de représentation du champ social. En effet, si la « *proximité* » est l'horizon de toute chose, et particulièrement de la démocratie, le champ social se réduit sensiblement, et en tout cas, il se simplifie à l'extrême en gommant notamment ce qui relève des contradictions entre classes sociales ou des disparités entre

habitants en termes de capital économique, culturel et social. Il ne reste plus alors que des individus amputés d'une grande partie de leurs déterminations sociales et renvoyés non plus à une appartenance sociale, mais à une appartenance géographique qui est évidemment infiniment plus simple et qui, à la limite, n'a plus besoin du champ politique, la fonction essentielle de celui-ci étant précisément d'assurer aux gens une gestion symbolique des contradictions existant dans le champ social. On peut donc penser que le repli sur une appartenance géographique, qui a produit, en d'autres temps et en d'autres lieux, des catastrophes, n'est pas vraiment un facteur de progrès ni de démocratie, dans la mesure où il nie implicitement le rôle du politique, c'est-à-dire la gestion symbolique des conflits.

52 Il faut enfin évoquer les conséquences de la logique de « proximité » sur les rapports entre les citoyens et « *l'État-providence* » qui a joué et qui joue un rôle majeur dans la solidarité nationale. Mais Habermas a sans doute raison de faire observer que les relations que nous entretenons avec « *l'État-providence* » sont souvent ambiguës et qu'elles risquent d'entraîner une « *reféodalisation* » de la société. La formulation est évidemment caricaturale mais elle a le mérite de mettre en évidence une situation qu'Habermas qualifie, toujours de façon excessive, de « *vassalisation* » des individus « assistés » par « *l'État-providence* ». En l'espèce, il ne s'agit pas de « *l'État-providence* » mais plutôt de la « municipalité-providence » ou du « Grand Lyon-providence ». La question est néanmoins assez similaire dans la mesure où, si les citoyens sont redevables à la collectivité, ils risquent d'en devenir les obligés, voire les « clients » et donc de perdre leur distance critique vis-à-vis d'élus présents *« sur le terrain »,* dans les *« conseils de quartier* », faisant mine de *« consulter »* la population, et réglant, parfois, quelques problèmes de *« proximité »* relatifs à l'état des voiries, la propreté, le stationnement ou l'aménagement d'une place publique. On peut donc craindre la mise en place d'un couple démagogie/assistanat aux effets tout à fait néfastes pour le débat politique.

NOTES

1. Cf. A.J. Greimas et J. Courtes : *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage.* Hachette, Paris, 1979.

2. Cf. notamment Pierre Rosanvallon : *le sacre du citoyen,* Gallimard, Paris, 1992.

3. Jürgen Habermas : *L'espace public,* Payot, Paris, 1978.

4. Villeurbanne, qui jouxte la ville de Lyon, est située à l'est de celle-ci. Deuxième ville de l'agglomération lyonnaise, elle compte 127 000 habitants et elle est divisée en 8 quartiers.

AUTEUR

ALAIN GIROD

Maître de Conférences associé à l'Institut de la communiation, Université Lumière Lyon 2

Le modèle académique. Un processus délibératif orienté vers le gouvernement de l'opinion publique

Corinne Delmas

1 La délibération propre aux académies est un type de délibération très spécifique et particulièrement heuristique pour qui veut étudier les liens entre délibération publique, production de connaissance et action publique et interroger la généalogie de ces liens. C'est pourquoi nous partirons de l'étude des délibérations de l'Académie des sciences morales et politiques (ci-après ASMP) au XIXe siècle, c'est-à-dire d'une institution à la fois savante et politique, par son recrutement (grands commis de l'État, d'hommes politiques nombreux, universitaires...), par ses travaux, qui présentent une double dimension pratique et propédeutique, par ses fonctions, cette académie étant largement orientée vers l'action publique et le gouvernement de l'opinion publique. Les délibérations académiques sont par ailleurs ici particulièrement représentatives d'un idéal encyclopédique de dialogue entre les sciences, les sciences morales et politiques se présentant alors comme une mosaïque de savoirs de la société et de sciences de gouvernement que sont la philosophie, la morale, la législation, l'économie politique et l'histoire, chacun de ces savoirs faisant l'objet d'une section au sein de l'ASMP. L'ASMP est enfin la dernière née de l'Institut. Créée en 1795 avec celui-ci, supprimée en 1803, restaurée à l'initiative de François Guizot en 1832, il s'agit donc d'une institution s'inscrivant dans l'État mais bénéficiant d'un statut spécifique lui garantissant une large autonomie. Il s'agit également alors, à un moment où l'Université est assignée à la collation des grades, d'un lieu vif de savoir et d'un aéropage de savants particulièrement prestigieux.

2 C'est dire que ce cas est intéressant pour amorcer une réflexion sur les liens entre la science, la sagesse, la délibération et l'action. Après avoir interrogé la réalité de la pratique délibérative académique et ses spécificités (I), nous verrons dans quelle mesure cette institution constitue un espace public et les conséquences de cette ouverture et de l'orientation des travaux académiques vers l'action et le gouvernement de l'action publique sur la pratique délibérative (II), dont nous aborderons enfin les limites (III).

I. UNE PRATIQUE DELIBERATIVE

3 Les débats académiques sont des débats savants égalitaires tandis qu'une pratique délibérative ayant pour fin la recherche d'un compromis se généralise.

4 L'idéal égalitaire prévaut au sein d'un Institut perçu comme corps unitaire et dans les Académies : égalité entre les académiciens de même rang (membres titulaires, membres libres, associés étrangers, correspondants, seuls les membres titulaires étant des académiciens de plein exercice[1]), égalité se concrétisant au niveau de l'organisation des débats, des lectures, du vote. Ainsi, tous les participants à une séance académique (membres de l'ASMP et de l'Institut, participant de plein droit aux séances académiques, et personnalités invitées) peuvent participer aux débats toutefois dirigés et largement menés par les académiciens. Un débat égalitaire prévaut à tous les niveaux : travail en commission, préparation des séances au sein des sections[2], séances hebdomadaires dites « ordinaires » dans lesquelles seuls les membres de l'Institut sont admis de plein droit à faire des lectures mais où des personnes extérieures à l'Institut peuvent toutefois être autorisées à lire ou faire lire un mémoire[3], et les séances annuelles et publiques[4].

5 Les débats de l'ASMP prennent souvent la forme de véritables délibérations en ce qu'ils visent à aboutir, à travers des argumentations très articulées, à une opinion faisant consensus entre les membres et qui puisse être identifiée comme celle de l'institution. La délibération a ainsi pour fin la recherche d'un compromis, i.e. d'une position commune pouvant être adoptée par voie de scrutin et devenir ainsi la position officielle de l'institution elle-même.

6 Cette délibération fait l'objet d'une généralisation très libre sur de multiples sujets : présentation d'ouvrages envoyés à l'Académie, discussion de mémoires présentés, discussions sur les prix, discussions sur la publication de tel ou tel travail académique... Par ailleurs, si la vie académique s'appuie largement sur les règlements de l'Institut et de l'ASMP, elle est également largement soumise à des règles fixées au coup par coup en séance, à la suite d'une délibération et d'une adoption de la décision par le biais d'un vote.

7 Le mode de scrutin utilisé pour les élections académiques, spécifique à l'Institut, atteste particulièrement de ce souci du compromis et de la recherche de l'unanimité au sein de ce type de cénacle. Il diffère en effet des techniques adoptées pour les assemblées politiques et les autres autorités et semble répondre tout autant à des préoccupations d'ordre purement internes, d'organisation académique - en particulier la recherche de l'unanimité, de la manifestation de l'opinion de la collectivité dans son ensemble - qu'à un souci méritocratique et de justice électorale. Le père de ce mode de scrutin, Borda, ouvrait son mémoire sur ce double souci de donner « aux électeurs le moyen de prononcer sur le mérite de chaque sujet », et de « taire connoître d'une manière assez complète leur opinion sur les différents sujets représentés »[5]. Il s'agissait surtout de résoudre un paradoxe peu propice à la paix académique, la méthode consistant à demander un seul nom à chaque votant ne conduisant pas forcément à une majorité absolue et la majorité simple pouvant désigner un candidat qui, plébiscité par une petite majorité, rejeté par une grosse minorité, n'était manifestement pas le préféré de la collectivité, et cela au détriment d'un éventuel troisième candidat relativement supporté par tout le monde. La méthode de Borda propose de surmonter ce paradoxe en tenant compte de l'ordre des préférences de chaque votant. Il n'est pas douteux que le choix d'un

tel mode de scrutin pour l'Institut en 1795 réponde tout autant à un souci analogue qu'à une volonté d'équité, à un moment où l'élection demeure perçue comme un mode d'institution de l'autorité et de régulation des conflits politiques[6].

II. LA CONCILIATION DE LA PUBLICITÉ ET DE LA PRATIQUE DELIBERATIVE

8 Dispensateur de Lumières, conçu par ses fondateurs de 1795 comme le « flambeau de la République », l'Institut donne la plus large publicité possible à ses recherches : toutes les classes publient chaque année leurs découvertes et leurs travaux, ainsi que, séparément, les mémoires de leurs membres et de leurs associés, les pièces qui auront remporté les prix, les mémoires des savants étrangers qui leur seront présentés et la description des inventions nouvelles les plus utiles.

9 Un souci de publicité domine particulièrement au sein de l'ASMP qui s'explique par l'origine et par les fonctions de cette institution.

10 La restauration de l'ASMP avait été rendue possible par la libéralisation d'un régime s'appuyant par ailleurs sur la science et la raison dans un contexte marqué par le règne de l'opinion publique avec le développement de la presse et de la critique. D'où l'utilité d'une ASMP pour le pouvoir. Ce sont du moins les arguments développés par François Guizot qui précise : « Les motifs de cette proposition sont puisés dans les principes mêmes du gouvernement de Votre majesté, de ce gouvernement qui s'appuie sur la raison publique et qui veut donner à toutes ses créations les caractères de l'esprit du siècle et du génie national. Les sciences morales et politiques ont exercé de tout temps un grand attrait sur les esprits et une grande influence sur les peuples. Mais à aucune époque, chez aucune nation, elles ne sont parvenues au degré d'importance, de publicité, d'autorité que, de nos jours elles ont atteint dans notre pays. Elles influent directement sur le sort de la société, elles modifient rapidement et les lois et les mœurs. On peut dire que, depuis un demi-siècle, elles ont joué un rôle dans notre histoire. » Transparaît sous ces fleurs rhétoriques l'argument massif : les sciences morales et politiques pourront être un précieux auxiliaire du pouvoir en constituant désormais un facteur d'ordre. Ainsi, souligne Guizot, à un moment où « la raison s'honore de consolider les fondement des plus nobles croyances de l'humanité [...] les sciences morales et politiques serviront désormais (on peut l'espérer) à raffermir ce qu'elles ont jadis ébranlé. »[7]

11 L'orientation des travaux académiques attesteront d'un double souci de conseil au gouvernement et d'éducation d'une opinion publique. Il s'agit, pour reprendre la formulation précitée de Guizot, de contribuer à « la propagation des vérités les plus utiles ». Il s'agit tout autant de formation que d'information d'une opinion éclairée. Les sciences morales sont des sciences de l'opinion au sein d'une Académie qui peut être perçue comme le foyer d'un sens commun, d'une idéologie congruente à celle du régime auquel cette institution apporte de surcroît l'autorité de la science. Ce rôle de formation de l'opinion publique induit que l'Académie participe à l'« espace public ».[8] Et l'Académie va très vite se concevoir comme un relais d'opinion disposant de moyens de publications : publication de comptes rendus de séances dans divers journaux (*Le Temps,* le *Journal de l'Instruction publique,* le *Moniteur Universel,* le *Siècle,* le *Journal des Economistes,* etc.), publication des *Mémoires* de l'ASMP et surtout, à partir de 1842, de l'essentiel de ses travaux sous la forme d'une publication périodique, les *Séances et Travaux de l'ASMP...* Au

total, la circulation des travaux académiques est donc loin d'être négligeable si l'on prend en compte la divulgation par voie de presse, à un moment où le *Moniteur universel* a un tirage de 2 300 exemplaires environ, le *Temps* un tirage de 2 000 exemplaires et le *Siècle* un tirage de 33 000 exemplaires[9] . Le niveau de souscriptions des *Séances et Travaux* est de 200 à 250 exemplaires, et le tirage des *Mémoires* de l'Académie est de 750 exemplaires. Si ces chiffres sont inférieurs au tirage moyen toutes publications confondues - de 1 950 exemplaires en 1840 et de 2 787 en 1860 - ils correspondent au type d'économie traditionnelle qui est celle de l'imprimeur Firmin Didot-dont les tirages oscillent entre quelques centaines et 3 000 exemplaires - et ils se tiennent en bonne place par rapport aux publications équivalentes émanant d'autres cénacles (rapports, comptes rendus, mémoires de sociétés savantes, de compagnies, etc., dont le tirage excède rarement 500 exemplaires)[10] . Ajoutons que ces chiffres - particulièrement le tirage des *Mémoires,* qui sont largement envoyés en province par le biais notamment des correspondants - signifiaient que l'on pouvait escompter un lectorat, à Paris, en Province et à l'étranger, de plusieurs milliers de personnes - entre 8 000 et 10 000, si l'on prend en compte notamment les réseaux de diffusion que constituent les académies de province et étrangères.

12 Si l'ASMP a le souci de rendre public ses travaux, elle s'efforce de susciter également une expertise par le biais des concours ainsi que de la possibilité, pour des intervenants extérieurs, de présenter en séance ordinaire des travaux. L'Académie s'ouvre ainsi aux profanes, s'efforçant de susciter de l'expertise par le biais des concours qui portent largement sur des questions d'actualité, en débat, au premier rang desquelles la question sociale. Il s'agit pour les candidats de procéder à un état des lieux de la question et de faire des propositions de réforme. Les règles de ces concours (anonymat, absence de conditions formelles clairement affichées, prise en compte de tous les mémoires envoyés dans les délais, etc.) permettent à des autodidactes (parmi lesquels des artisans et quelques femmes) de participer, de faire entendre leur voix et d'être lus et commentés par des membres de l'Académie, chaque mémoire faisant l'objet d'un rapport rendu public. En ce sens, l'Académie participe là encore d'un espace public. Et ces candidatures sont intéressantes à plus d'un titre : quant aux représentations de l'institution académique, du pouvoir politique, quant aux rapports entre savants et profanes également. Ces mémoires qui attestent également de l'activité foisonnante de l'académie, sont révélateurs d'une pensée populaire autonome. L'on peut enfin être frappé par la confiance avec laquelle, du moins dans les années 1830, des travailleurs adressent à l'Académie des développements manifestement éloignés de la pensée officielle, des développements représentant par ailleurs pour eux un investissement en temps, en peine, et en manque à gagner tels que « l'on est bien obligé d'admettre que, dans ses débuts, l'Académie a pu apparaître comme une instance de recours, capable de promouvoir une pratique sociale nouvelle »[11].

13 Mais il s'agit aussi pour l'Académie de contribuer à la pacification sociale et de faire oeuvre pédagogique par cette ouverture et par la captation de la parole ouvrière. La peur d'une subversion violente de l'ordre établi qu'inspirent les classes populaires à la bourgeoisie du XIX e siècle motive un effort d'apaisement qui peut, au sein des académies, prendre la forme d'une entreprise pédagogique. Le projet académique s'inscrit ici dans un mouvement de socialisation de la littérature ponctué par la parution des premières brochures des militants ouvriers, tailleurs, compositeurs et cordonniers (Efrahem, Grignon, Jules Leroux...), à l'automne 1833 par la parution du *Peuple* de Michelet, en 1846,

des *Mémoires d'un compagnon* d'Agricol Perdiguier etc. À l'heure de la naissance d'une littérature d'inspiration populaire[12], les concours ouverts par l'ASMP sont autant d'incitations à l'intention du peuple pour qu'il écrive, mais à des fins réformatrices. La divulgation du savoir est donc perçue comme un facteur de civilisation et de moralisation. Et « domestiqué, l'ouvrier échappe au peuple[13] ». Apprivoisé par une académie, un prolétaire peut échapper à la contagion utopiste et socialiste et contribuer, en tant qu'avocat d'un système social qui autorise son « élection » ou sa reconnaissance savante, à cette œuvre pédagogique. Cette domestication suit le schéma classique de l'apprivoisement, au XVIIIe siècle, du philosophe, devenu un philosophe respectable, choyé et pensionné des salons, intégré par le « monde ».

14 Cette tentative échoue toutefois assez largement. Du côté de l'Académie, on se lamente sur la médiocrité des mémoires envoyés qu'entache surtout une insuffisante orthodoxie politique, quand ces mémoires ne se résument pas en un cri de colère de la part de leurs auteurs dont le travail est caractéristique de l'effort singulier d'une classe pour se nommer, pour exposer sa situation et répondre aux discours tenus sur elle, être reconnue, et non méprisée, effort qui domine après 1830. L'Académie est par ailleurs elle-même prise à partie par la presse ouvrière[14] et la littérature ouvrière qui réfutent mais aussi détournent les textes académiques qui deviennent prisonniers de l'intertextualité par le jeu de citations[15] subversives[16] qui s'inscrivent dans le genre ouvrier par excellence de ce temps, repris aux journalistes bourgeois dans les jours de juillet 1830 par l'intermédiaire des typographes, qu'est le commentaire de texte[17]. À un moment où le sentiment de l'identité individuelle s'accentue et se diffuse[18], dans la mesure également où les ouvriers ont participé en masse à l'insurrection de Juillet 1830, le souci ouvrier de s'exprimer publiquement[19], la revendication identitaire et la volonté d'une reconnaissance de la dignité ouvrières sont fortes et transparaissent dans les mémoires académiques, occasion d'une prise de parole et d'une écriture sur soi[20] réfractaires en même temps à toute emprise, soucieuse au contraire d'une reconnaissance de la dignité ouvrière[21].

III. LES LIMITES D'UNE DÉLIBÉRATION ET D'UNE OUVERTURE : L'ACADÉMIE, UN LIEU NEUTRE

15 L'échec de l'Académie est patent en 1848 où les positions se radicalisent et où l'affirmation d'une identité ouvrière tend à se recoder en combat politique tandis que le gouffre entre le groupe du monde des lettres et celui d'une bohème littéraire se creuse.

16 On pourrait parler ici au fond du paradoxe de savants et de politiques tentés de donner la parole à des profanes émanant du « peuple » mais rapidement confrontés au danger de voir déraper cette parole populaire. Cette tentative et ses limites posent également la question de l'interdiction de certains discours au sein de ce type de cénacle, de l'évacuation de la conflictualité, des contraintes pragmatiques pesant sur les discours académiques, des effets de censure à l'œuvre au sein de l'ASMP[22].

17 L'ASMP se présente bien, lorsque l'on analyse ses débats et ses travaux, comme ses consoeurs, et nonobstant l'effectivité des discussions opposant ses membres, une ouverture politique et une indépendance certaines, comme un « lieu neutre »[23] dont les débats se caractérisent par la prudence, la neutralité et la production de consensus. Les particularités de son recrutement social et intellectuel favorisent cette équanimité.

Cooptation oblige, la place est en effet vite gagnée aux spiritualistes et aux doctrinaires au sein de cette Académie restaurée à l'instigation de Guizot et de ses amis. Par delà même les intentions explicites et les particularités du recrutement social, il est vraisemblable qu'une pratique égalitaire et unanimiste oriente ces sociétés savantes vers la production de consensus. Certes, la neutralisation de l'expression et la délimitation tacite du champ de discussion ne peuvent être toujours obtenues, et quelques controverses voire scandales rompent la sérénité des travaux académiques[24]. Mais ces « affaires », analogues à celles qui avaient pu avoir lieu au sein des académies dans la phase pré-révolutionnaire (tollé suscité par le mémoire de Jean-Jacques Rousseau sur l'originalité de l'inégalité, exclusion de l'Académie française de Castel de Saint-Pierre à l'unanimité moins une voix - celle de Fontenelle-, après la publication en 1718 de son *Discours sur la polysynodie...),* dévoilent justement, lorsqu'on les analyse, le statut ambivalent de ces lieux de savoir dont la proximité au pouvoir hypothèque l'indépendance. S'assignant pour tâche celle d'attirer « les esprits vers les études et les questions où ils peuvent s'exercer et se satisfaire sans se déchaîner ; [...] les [contenant] dans certaines limites de raison et de convenance en provoquant leur activité et en soutenant leur liberté »[25], ces institutions présentent pour le pouvoir politique de nombreux avantages. Elles permettent, comme l'explicite Guizot, que « les forces vouées aux travaux intellectuels, les supériorités lettrées et savantes soient attirées vers le gouvernement, librement groupées autour de lui »[26]. L'ASMP se reconnaît comme premières et vraies vocations celles de rassembler, d'harmoniser et de pacifier, mais aussi, plus largement, de contrôler la vie intellectuelle. Objectif politique s'il en est, à un moment où la plupart des écrivains « sont égarés dans les abstractions, séduits par des utopies » et se sont rarement attaché à des thèses utiles et applicables ». Le discours et la pratique académiques confinent, dès lors, en l'organisation d'une censure, d'une « police des idées », qui répond d'autant mieux aux attentes de son créateur, Guizot, qu'elle prétend à l'immense pouvoir de produire et de dire la vérité. En même temps, le statut ambivalent d'un tel lieu de savoir semi-officiel et mettant en œuvre des sciences de gouvernement et de la société potentiellement critiques lors même que la proximité au pouvoir remet en cause sont indépendance incitent à la prudence les académiciens d'autant que les relations avec le pouvoir sont parfois tendues - ainsi des réactions ministérielles aux enquêtes académiques d'Adolphe Blanqui et des incitations consécutives du secrétaire perpétuel Mignet à la prudence.

18 D'autres facteurs vont contribuer à remettre en cause l'effectivité des travaux et des débats académiques, dont la montée en force de l'érudition. L'on peut remarquer d'ailleurs combien l'élargissement de la publicité est concomitante à une baisse de l'effectivité des travaux d'une académie qui devient au moins autant un lieu de consécration qu'un lieu d'impulsion, de recrutement des compétences et de production d'un savoir. L'on peut constater la progressive fonctionnalisation neutralisante du débat, la discussion devenant formelle, le « consensus sur la procédure de la discussion (rendant) largement superflu l'accord sur le thème discuté » (J. Habermas). Il faudrait ajouter la tendance de tels cénacles (sociétés savantes, académies) et populations (petits groupes, regroupement d'élites) à la progressive montée en force de l'érudition, en raison notamment de la routinisation des travaux de cercles qui s'institutionnalisent et du destin bureaucratique de toute organisation et de toute profession tel qu'a pu l'analyser Weber. L'on peut ajouter les problèmes inhérents aux règles de la cooptation et à l'élargissement du nombre de candidats potentiels, qui posent la question des refoulés. Il faudrait également prendre en compte des facteurs plus exogènes, liés au contexte socio-

politique - en particulier le renouvellement des élites-pour comprendre l'évolution de ces sociétés, fortement marquées par leurs origines - tant en raison du principe de cooptation que par leurs fonctions, leur organisation et leur statut, en grande partie fixés par leurs fondateurs (et le facteur historique, le poids d'une tradition pèsent particulièrement ici, l'ASMP étant fille de la Monarchie de Juillet et du libéralisme). Il faut également prendre en compte le développement d'autres lieux de savoir, le développement de l'Université et d'une science sociale universitaire et la multiplication des lieux d'expertise, privés et publics - une expertise endogène à l'État tendant à se développer au tournant du siècle - ce qui contribue à mettre en question le rôle et la position de l'ASMP. Enfin, le modèle scientifique sur lequel repose le travail académique est par ailleurs progressivement battu en brèche par le processus de spécialisation des savoirs. Le développement du positivisme et de la spécialisation savantes contribuent en effet à la remise en cause du modèle scientifique sur lequel repose le travail académique, à savoir d'une part un encyclopédisme, c'est-à-dire le dialogue possible entre les sciences, d'autre part la conception non positiviste d'une science conçue connue utile et normative dans cette institution où domine un idéal de service[27].

IV. CONCLUSION

19 Étudier la vie académique au XIXe siècle implique donc de rompre avec la vision rétrospective que l'on en a trop souvent. L'on a pu par ailleurs souligner combien il peut être fallacieux de ne juger ces institutions qu'au vu des discours d'auto-célébration et du ritualisme compassé des grand-messes de cette sociabilité savante où chacun, en situation, joue un rôle convenu. « Une fois admis, en effet, les principes statutaires de fonctionnement interne et les usages de civilité qui n'est jamais que celle de la bonne société du temps, la vie quotidienne dans ce monde érudit ne paraît secréter ni ennui ni contraintes, offrant au contraire aux participants l'occasion d'un enrichissement intellectuel dans un cadre de sociabilité. »[28] Et cela d'autant que ces lieux sont, au XIXe siècle, des lieux vifs de savoir et de recrutement de compétences, voire, s'agissant de l'ASMP, des lieux d'expertise mettant en œuvre des « sciences de l'agir », i.e. de « sciences pratiques » intégrant la connaissance normative[29] qui invitent au fond à interroger plus largement l'articulation entre délibération, action publique, savoir d'expertise et opinion publique. Et il serait intéressant d'établir des parallèles, toutes proportions étant égales par ailleurs, entre ce modèle académique et d'autres formes de délibérations contemporaines orientées vers l'expertise et la production de connaissances que le premier peut contribuer à éclairer. L'on peut songer en particulier à la question de la conciliation entre l'expertise et le pluralisme dont rendent compte le développement et les limites de ce que nous pourrions appeler une « expertise autonome », qui posent la question des rapports entre expertise et démocratie et de l'émergence d'un « modèle pragmatique » du rapport savoir/pouvoir (au sens de Habermas), fondé sur l'interrelation critique entre le politique et l'expert et l'accessibilité du pouvoir et du savoir à la discussion publique[30]. C'est la question de la conciliation de l'expertise et du pluralisme, tant épistémologique que politique qui est ainsi posée. Pluralisme épistémologique dans la mesure où le développement d'expertises autonomes autorise la coexistence de diverses approches d'une même réalité apparemment adéquates et valides et d'avis diversifiés. Pluralisme politique également, qui rend possible la réalisation de la

démocratie en ce qu'il permet l'expression de tous les intérêts, par le biais de divers groupes, associations, producteurs et/ou commanditaires d'expertise.

20 Une autre question que soulève l'étude rétrospective du modèle académique de délibération est celle de l'accessibilité du pouvoir et du savoir (et d'ailleurs de quel savoir ?) à la discussion publique et celle de la conciliation entre travail d'expertise et engagement, position d'expert et d'intellectuel ou de grand clerc et nous songeons ici à la figure de l'intellectuel collectif, à la velléité bourdieusienne d'un corporatisme de l'universel et à la figure de l'intellectuel spécifique, au sens de Michel Foucault, qui ne sont pas sans présenter des analogies avec la figure du savant-expert qui domine au sein d'une institution telle que l'ASMP au XIXe siècle[31].

NOTES

1. L'ASMP regroupe en 1832 trente membres titulaires, chaque section étant composée de six membres titulaires (huit à partir de 1866) auxquels s'adjoignent cinq membres libres (dix au tournant du siècle), trente à quarante membres correspondants (puis quarante-huit) et cinq associés étrangers (six au tournant du siècle). Les membres libres et les associés étrangers ne sont spécialement attachés à aucune section. L'élection des académiciens suit sensiblement les mêmes règles que dans les autres académies de l'Institut.

2. L'organisation du travail académique relève pour l'essentiel du bureau de l'Académie, constitué d'un président, d'un vice-président et du secrétaire perpétuel. Le bureau décide de l'organisation et de l'ordre du jour des séances, assume l'essentiel des tâches administratives et représente l'Académie. Le travail lui-même se fait d'abord au sein des sections et des commissions, permanentes et temporaires (cf. titre V du règlement). Les différentes sections de l'Académie préparent les délibérations de l'Académie sur tous les objets relatifs à la branche des connaissances qui leur est attribuée.

3. Ces séances sont donc plus publiques qu'on ne pourrait le supposer, l'Académie se formant en comité secret chaque fois que l'ordre du jour l'exige. Ces séances ont lieu le samedi, de 15 heures à 17 heures puis le lundi à partir du 25 septembre 1944. Ces réunions suivent un cours largement codifié. Après un début de séance consacré à l'information et au fonctionnement interne du groupe, l'on aborde une activité proprement « savante », avec la communication de tel membre titulaire, la lecture du mémoire envoyé par un correspondant ou par une personne extérieure à l'Académie qui peut être également invitée à venir lire et débattre de son travail, enfin la discussion - parfois animée - que ces travaux suscitent dans l'assemblée, la complaisance mutuelle qu'on pourrait croire de règle cédant ici plus d'une fois à la controverse. La séance peut également être en partie consacrée à l'élection d'un nouveau membre.

4. Les séances publiques ou solennelles sont organisées strictement. Chaque année, l'Académie rend publique l'une de ses séances d'avril où après le compte sommaire des travaux académiques de l'année, le secrétaire perpétuel lit les notices historiques de membres, l'Académie proclamant ensuite le jugement porté sur les ouvrages envoyés aux concours, décernant les prix et faisant connaître les sujets qu'elle propose. S'ajoute la séance publique annuelle des cinq académies chaque 25 octobre (date anniversaire de la fondation de l'Institut) qui inaugure les réunions solennelles du dernier trimestre sous la Coupole et en costume. Le président y prononce l'éloge des membres décédés et le délégué de chaque académie fait une lecture. Ces séances publiques,

qui ont lieu sous la Coupole, réunissent jusqu'à neuf-cents personnes - académiciens, autorités politiques, administratives, savantes, voire religieuses... - Cf. Archives nationales, fonds de l'Institut de France, F17 3590, distribution des billets.

5. Cf. Chevalier de Borda, *Mémoire sur les élections au scrutin, in Histoire de l'Académie (Académie des sciences),* année 1781, p. 657-665 (citations : p. 657-658).

6. Cf. Patrice Gueniffey, *Le Nombre et la raison. La Révolution française et les élections,* Paris, éd. EHESS, 1993, p. 10-11 (introduction).

7. Exposé des motifs à l'Ordonnance du roi qui rétablit dans le sein de l'Institut royal de France l'ancienne classe des sciences morales et politiques, 26 octobre 1832, dans Léon Aucoc, *L'Institut de France. Lois, statuts et règlements,* Paris, Imprimerie nationale, 1879, p. 123. C'est moi qui souligne.

8. Au sens d'Habermas (*L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise,* Paris, Payot, 1978).

9. Cf. Charles Ledre, *La presse à l'assaut de la Monarchie, 1815-1848,* Paris, A. Colin, 1961, p. 244.

10. Cf. Frédéric Barbier, « Une production multipliée », in Henri-Jean Martin, Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française,* tome III, *Le temps des éditeurs,* Paris, Promodis, 1985, p. 152-157.

11. Cf. Elise Feller, Jean-Claude Goeury, « Les archives de l'ASMP. 1832-1848 », *Archives historiques de la Révolution française,* 47, 1975, p. 580.

12. Sur la littérature ouvrière, voir notamment : Michel Ragon, *Histoire de la littérature prolétarienne en France,* Paris, Albin Michel, 1974 ; Edmond Thomas, *Voix d'en bas. La poésie ouvrière du XIXe siècle,* Paris, Maspéro, 1979.

13. Luc Boltanski, *Prime éducation et morale de classe,* Paris, Mouton, 1959, p. 49.

14. Ainsi de l'*Atelier* qui s'attache à « défendre le principe (de l'organisation du travail) ouvertement attaqué par la prétendue ASMP » dans le cadre du concours de 1845 sur les associations volontaires *L'Atelier. Organe spécial de la classe laborieuse. 1840-1850,* EDHIS repr., 1979, vol. fasc. n° 12, 1845, p. 2.

15. Pour Genette, citations, plagiat et allusion constituent véritablement l'intertextualité dans la mesure où il s'agit de la présence effective d'un texte dans un autre. Gérard Genette, *Palimpsestes, la littérature au second degré,* Paris, Seuil, 1982.

16. Le procédé est quasi-systématique. Sont particulièrement cités les travaux de Villermé et de Blanqui, mais aussi, dans une moindre mesure, ceux de Tocqueville, de Villeneuve-Bargemont et d'autres observateurs sociaux dont Parent-Duchatelet. Voir en particulier : *Le Mouvement ouvrier de 1835 à 1848,* Paris, EDHIS repr. ; *Feuilles populaires et documents divers. 1835-1847,* Paris, EDHIS repr. (vol. 1 et 12 de la collection « Les Révolutions du XIXe siècle »). Le procédé s'explique également par la rareté encore de l'enquête sociale. Les travaux académiques d'un Villermé ou d'un Blanqui constituent ainsi des matériaux pour les candidats. Sur le travail de citation des candidats aux concours et les matériaux utilisés par ces derniers, à propos du premier prix Beaujour, sur la misère, voir : Catherine Fauchet, *De l'observation sociale à l'observation de soi. Analyse des mémoires envoyés au premier concours Beaujour de l'ASMP,* thèse d'histoire, 1995. p. 36-48.

17. De l'article du journaliste ou du discours de l'homme politique. *Réponse des ouvriers qui ne sont pas du bon Paris au sieur Dupin,* en 1848, est par exemple une réponse au discours tenu par le baron Dupin à l'Assemblée nationale. Alain Faure, Jacques Rancière, *La parole ouvrière. 1830-1851,* Paris, U.G.E., 1976.

18. Philippe Ariès, « Le secret de l'individu », in Philippe Ariès, Georges Duby dir., *Histoire de la vie privée,* tome 4 : *De la Révolution à la Grande Guerre,* dirigé par Michelle Perrot, p. 419-611. Ce sentiment se diffuse et s'accentue tout au long du XIXe siècle.

19. Cf. William H. Sewell, *Gens de métiers et révolutions. Le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848,* trad. fr., Paris, Aubier-Montaigne, 1983, p. 266.

20. Sur l'écriture intime, voir notamment : Alain Corbin, « Coulisses », in Georges Duby, Philippe Ariès, *Histoire de la vie privée, de la Révolution à la Grande Guerre,* Paris, Seuil, 1987 (vol. 4 de la coll.),

p. 419-611, ainsi que les travaux de Pierre Lejeune sur l'autobiographie. Sur le prix Beaujour précité, voir : Catherine Fauchet, *De l'observation sociale à l'observation de soi..., op. cit.*

21. Ce qui suppose « un renversement du système explicateur », l'acceptation et la reconnaissance d'une capacité ouvrière et un souci d'émancipation intellectuelle ouvrière que réalise par exemple le système Jacotot. Cf. Jacques Rancière, *Le maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle,* Paris, Fayard, 1987, p. 15.

22. Sur tout ceci, cf. notre thèse : *Les rapport du savoir et du pouvoir. L'ASMP de 1832 à 1914,* Université Paris Dauphine, 2000, 2 vol. (533 p. et CCXXXII p.). Sur l'intériorisation de ces contraintes chez Proudhon, boursier de l'Académie de Besançon cf. notre article : « L'affaire Proudhon. Lectures croisées de *Qu'est ce que la propriété ? », Politix,* n° 29, 1er semestre 1995, p. 80-102.

23. Au sens de : Pierre Bourdieu, Luc Boltanski, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la Recherche eu Sciences sociales,* 2-3, 1976.

24. L'on citera, pour l'ASMP, les controverses opposant les économistes aux philosophes spiritualistes. Sur ces affaires, voir notre thèse précitée et nos articles : « L'affaire Proudhon... », *Politix, op. cit.* ; « D'une autonomisation à l'ASMP », in Eric Fauquet (dir.), *Victor Cousin, homo-theologico-politicus,* Paris, Kimé, 1997, p. 117-146.

25. François Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps,* Paris, Michel Lévy fr. éd., 1862, vol. 3, p. 158-159.

26. *Ibid.,* p. 16.

27. Sur l'idéal de service comme clef de voûte de l'académisme, cf. Daniel Roche. *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789,* Paris, EHESS, Mouton, 1978. Sur la fonction d'expertise des académies, cf. notamment : Roger Hahn, *L'anatomie d'une institution scientifique. L'Académie des sciences de Paris, 1663-1803,* Paris, éd. Des archives contemporaines, 1993 ; Nicole et Jean Dhombres, *Naissance d'un nouveau pouvoir : science et savants en France, 1793-1824,* Paris, Payot, 1993.

28. Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France,* Paris, éditions du CTHS, 1995, p. 163.

29. Sur cette définition : cf. notre article : « Pour une définition non positiviste de l'expertise (notes de travail) », *Cahiers politiques, Expertise et engagement politique,* mai 2001, p. 11-43. Sur les sciences de gouvernement comme sciences d'expertise : « Allemagne, France et Grande-Bretagne. L'histoire des "sciences de gouvernement" : des sciences d'expertise », *Histoire et sociétés,* n° 4, 4e trimestre 2002, p. 6-16.

30. Ce modèle étant alternatif aux modèles décisionniste (décision politique sans fondement rationnel) et technocratique (politiques rigoureusement soumis à des contraintes objectives, voire devenant l'organe d'exécution d'une intelligentsia scientifique) et qui, seul, présenterait un lien nécessaire avec la démocratie. Cf. Jiirgen Habermas, « Scientificisation de la politique et opinion publique », *La technique et la science comme idéologie,* Paris, 1973, p. 97-132.

31. Sur les liens entre l'intellectuel et l'expert et la conciliation entre expertise et engagement, cf. « Pour une définition non positiviste... », *op. cit. ;* les *Cahiers politiques. Expertise et engagement, op. cit.*

AUTEUR

CORINNE DELMAS

Maître de Conférences — FSSEP-CRAPS, Université Lille II

Un préalable au débat public : rendre la ville sensible

Nicole Denoit

1 Notre propos se situe dans la continuité d'une recherche qui nous avait conduite récemment à examiner le glissement de l'espace vers le territoire, c'est-à-dire d'une préoccupation des publics vers celle des habitants comme interlocuteurs privilégiés du secteur culturel.

2 Interrogeant, dans ce cadre, à la fois les pratiques artistiques, les institutions et les politiques publiques, nous avions fait le constat d'un renoncement à ce commun dénominateur qu'implique la notion globalisante de public au profit de la prise en compte des spécificités de chacun, évolution qui transforme le rapport à l'égalité et à la démocratie, deux éléments essentiels à partir desquels s'est construit l'espace public[1].

3 Par ailleurs, cette évolution d'un rapport privilégié à l'habitant, plutôt qu'au public, modifie en ce sens l'implication des artistes dans la cité comme instigateurs du débat public, du moins en faisons-nous ici l'hypothèse, comme certains responsables politiques dont le nombre s'accroît depuis la fin des années 90.

4 On retiendra notamment la Mission repérage(s), dispositif de recherche-action conçu par Maud le Floc'h, produit par le centre national de création des Arts de la rue, soutenu par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture et par le Ministère de la ville. Ce projet se présente comme la mise en contact de la vision politique de l'élu et la vision symbolique de l'artiste à qui il est fait commande non pas d'œuvre mais d'utopie.

5 Nous attendons les fruits de ces regards croisés sur la ville mais le projet est déjà remarquable par le succès qu'il remporte auprès des élus. Ce mariage sans doute réussi entre l'élu et l'artiste sillonnant la ville, ne doit pas faire oublier que nous avons constaté que c'est la démarche de l'artiste qui initie ce nouveau rapport à l'espace public.

L'ART DANS LA RUE

6 En investissant l'espace public certaines créations marqueront l'époque, comme celles du plasticien Ernest-Pignon Ernest, exprimant un autre rapport à l'espace public où se confrontent responsabilités individuelles et responsabilités collectives.

7 Nous touchons ici, par ce mode d'expression singulier de l'artiste sur la voie publique, à cette nécessité de renouveler les modes d'expression du débat public qu'annonce Dominique Wolton : « Autrement dit, préserver la fonction de débat, inhérente à l'espace public, oblige aujourd'hui à réintroduire au sein de celui-ci des vocabulaires et des références qui en ont été exclus du fait des affrontements idéologiques d'hier, et à admettre, à côté de lui, la présence d'autres codes langagiers et symboliques (...) Et si l'on veut sauver un des acquis du modèle démocratique qui est la capacité de délibération, cela passe par la coexistence avec d'autres systèmes de références et de valeurs »[2].

8 Comme en réponse à cette préoccupation de préserver « la capacité de délibération » du modèle démocratique, surgissent dans l'espace public des modes d'expression diversifiés permettant qu'il reste « le lieu des débats, des valeurs contradictoires »[3].

9 Il est en effet une nouvelle manière de vivre l'espace public à laquelle les artistes, attachés précisément au modèle démocratique, donnent forme aujourd'hui.

10 Certes, la me comme espace public a toujours été un territoire où s'expriment les contestations, les luttes, les révoltes dont les artistes engagés se font les porte-parole. Cependant, notre propos aborde ici, non cet espace public que l'on occupe pour manifester aux yeux de tous une position militante, mais un espace public nourri d'un investissement artistique qui incite chacun a y trouver une place à la fois singulière mais inscrite dans une mémoire collective.

11 Cette modalité d'occupation de l'espace public fait naître le désir de s'engager dans le débat public mais développe aussi une aptitude à le faire. Il convient en cela de distinguer l'artiste militant de l'artiste instigateur d'un débat public ouvert. L'un n'exclut pas l'autre chez le même individu mais l'un exclut l'autre dans la démarche artistique qui, l'une milite, l'autre interroge la collectivité en même temps qu'elle place chacun devant ses responsabilités.

12 Une œuvre comme celle d'Ernest-Pignon Ernest joue ce rôle.

UN ÉLARGISSEMENT DE L'ESPACE PUBLIC : L'ESPACE PRIVÉ INVESTIT L'ESPACE PUBLIC

13 C'est d'abord un élargissement de l'espace public qui s'opère par l'exposition de la vision intime de l'artiste sur le lieu même qui l'a inspiré. L'œuvre offerte aux yeux de tous devient l'élément d'une confrontation permanente de la perception de chacun de l'espace public transformé par cet élément imprévu.

14 En investissant de sa création l'espace public, l'artiste sort du cadre, du tableau, de la galerie et du musée, délibérément, illégalement - illégalité qui signe un rapport particulier à l'espace public. Ernest Pignon Ernest colle ses dessins pendant la nuit, dans les espaces publics pour lesquels ils ont été conçus, de façon à ce que les passants aient la surprise de la découverte, au matin.

UN AUTRE USAGE DE L'IMAGE DANS L'ESPACE PUBLIC

15 Mais finalement, quelle différence entre cet espace public transformé par les dessins de l'artiste et l'espace public transformé par les colleurs d'affiches publicitaires ou les écrans géants qui couvrent nos murs ?

16 Deux types d'images sont en rivalité dans l'espace public, précisément dans leur rapport au débat public qu'elles nourrissent ou détériorent.

17 Dans l'espace public marchand généralisé, il est une forme d'image qui précède l'échange verbal, court-circuite la pensée, la contourne. Les mots cèdent alors devant l'image.

18 « On communique désormais à travers des images, quitte à ce que chacun déroule en aparté sa propre version, mais on ne dialogue pas. L'échange, lui, suppose une forme vive et énigmatique, ce qu'autorise toute l'ambivalence des mots, ce qu'interdit l'excès de visibilité de l'image. La pensée se nourrit de défauts, de manques, d'associations involontaires, d'ambiguïté, néanmoins elle meurt au contact de l'évidence visuelle : elle n'a plus le temps de traduire en mots des réalisations qui, bien que virtuelles, sont déjà visualisables à l'écran. Penser prend du temps, l'image prélève de l'énergie, si bien que chacun devient hors temps et fort anémié. L'image visuelle s'impose à l'encontre du temps silencieux nécessaire à la formation des idées.

19 Car il faut reconnaître que les images se faufilant sur les linéaments artificiels de l'urgence médiatique, sont toujours "passées par là", qu'elles ont déjà orienté la curiosité et troublé la compréhension. La réflexion intervient après l'image, comme condamnée à commenter cette dernière (...) La pensée ne parvient plus guère à créer son propre temps d'élaboration et d'échange, à s'installer dans son propre temps de mise en forme »[4]

UNE IMAGE QUI SUCCÈDE AUX MOTS

20 Mais il est un autre usage de l'image. Lorsque l'image succède aux mots, fixe la pensée, symbolise visuellement, met en scène ce qui a été formulé, pensé, construit collectivement, alors elle joue le rôle du miroir dans la construction identitaire, mais d'une identité collective aussi dans laquelle l'individu peut s'inscrire. Il en est ainsi des dessins d'Ernest Pignon Ernest.

21 En Afrique du Sud, « l'image est née ainsi, issue directement des dizaines de rencontres dans les hôpitaux, les dispensaires, les crèches, les associations : s'est imposé comme une évidence d'opérer cette superposition lutte contre l'apartheid/lutte contre le sida, d'affirmer le rôle essentiel des femmes et, face à l'exclusion dont ils sont victimes, dire la nécessaire solidarité à l'égard des malades... de même ce sont ces rencontres qui m'ont amené à travailler sur deux zones où les problèmes - pas seulement du sida sont les plus aigus. C'est avec certains des habitants qui œuvrent activement à la reconquête civique de ces quartiers que j'ai travaillé... »[5].

22 C'est avec eux, après les avoir imprimés sur place, qu'Ernest Pignon-Ernest est allé coller ses sérigraphies sur les murs de Soweto et de Warwick, quartier du port de Durban. « Elles agissent un peu comme des miroirs sur les passants. Un miroir si réfléchissant que tout le monde comprend qu'il s'agit du sida. Mais la proposition d'Ernest n'est pas seulement

sociale. (...) Les grandes feuilles tendues de l'artiste provoquent une perturbation de l'environnement. C'est particulièrement visibles dans les réactions des passants. Certains ont inscrit au stylo "16 juin", d'autres restent comme figés, d'autres encore se comportent comme si un nouveau personnage avait fait irruption à leurs côtés sans que cela dérange vraiment leurs habitudes, se contentant - lorsque cela se produit - de déplacer leur étal ou leur paquetage. On dirait que resurgissent tout d'un coup les traces d'un passé pas si lointain. Il n'y a pas d'anachronisme, au contraire. La mémoire affleure du papier justement parce qu'elle est en confrontation directe avec la vie qui bruisse alentour, avec ce mouvement de va-et-vient, de survie trop souvent, élément majeur de ces quartiers choisis par Ernest. Évidemment, le hasard est absent de ses choix, résultats de déambulations dans ces marchés africains ou indiens, dans ces allées sablonneuses des townships. Conséquence, l'espace investi se trouve modifié, exacerbé. L'image aussi subit une interférence, acquiert une vie propre (...) l'image semble jaillir du lieu lui-même. L'interaction se produit avec ceux qui vivent »[6].

LE SURGISSEMENT DE LA SPHÈRE PRIVÉE DANS L'ESPACE PUBLIC

23 Ce sont ici les propos d'un témoin des effets sur les habitants de cette occupation de l'espace public par un artiste dont toute l'œuvre, depuis l'origine, procède d'une intervention dans l'espace public qui ouvre le débat, le rend nécessaire, vital, sans que l'artiste ne se confonde avec le militant, même si certains admirateurs veulent le lui faire dire. Certes, le citoyen s'insurge, se révolte. Mais l'artiste, par la distanciation symbolique de la création esthétique, prépare le débat, l'ouvre, le rend nécessaire. À chacun d'y jouer son rôle librement, d'y tenir sa place.

24 Les images qu'il propose surgissent en une nuit au coin des rues et interpellent le passant, le responsabilise irréversiblement en « mettant sur la place publique » les signes d'une émotion toute personnelle, la sienne-démarche jusque-là contestable selon les normes du débat public - mais rendue recevable par sa mise en forme symbolique, esthétique.

25 Ce travail surgi en une nuit est le fruit d'une longue maturation. L'artiste réintroduit le temps nécessaire à produire un vrai débat. Ainsi, l'Afrique du Sud, Ernest-Pignon Ernest l'a découverte il y a longtemps, à Nice, dans les années soixante-dix, alors que la municipalité préparait un jumelage avec la ville du Cap, haut-lieu de l'apartheid. À Nice l'extrême-droite sévissait, au Cap on parquait les noirs.

26 L'artiste niçois porte sur la place publique le symbole de sa propre révolte par des images qui font date. « De son crayon est alors sortie une famille noire, debout derrière un haut grillage. Il a couvert de ces images toutes les palissades et les murs des principales artères de la ville. Un choc salutaire considéré par tous les opposants au jumelage comme l'expression d'une certaine dignité et en même temps comme l'appel à un combat que Ernest, avec d'autres, n'a eu de cesse de mener »[7].

27 Ainsi, à la pénétration brutale et dangereuse de l'espace public dans la sphère privée, annoncée par de nombreux analystes, on pourrait opposer le parallèle salutaire de la pénétration de la sphère privée dans l'espace public par la médiation du langage, des codes artistiques. Ce travail de symbolisation permet cette intégration, mais confirme aussi que « le vocabulaire public social et politique ne peut plus être le seul mode de

qualification et de description des réalités "privées" au risque de susciter un réel appauvrissement »[8] qui conduit au désintérêt pour le débat public.

28 Curieusement, si le débat public, la situation délibérative en appellent aux mots, c'est à l'aune de l'image que notre propos en saisit tout d'abord la transformation, du moins à l'aune d'une image pour laquelle, précisément, les mots comptent.

UN RAPPORT DE PROXIMITÉ ET D'INTIMITÉ AVEC L'ESPACE PUBLIC

29 Dans cette occupation de l'espace public par la création artistique, nous découvrons un rapport à l'espace qui se modifie. L'espace public s'apprivoiserait en un espace intime d'émotions singulières mais partagées collectivement.

30 C'est d'une connaissance intime du territoire, du lieu, dont procède la démarche de l'artiste. Cette connaissance peut être le fait, d'une histoire personnelle, de liens privilégiés que l'artiste a tissé par son histoire avec des lieux spécifiques mais elle peut être aussi le fait d'un apprivoisement réciproque entre un artiste et un lieu, à l'occasion notamment des « résidences d'artistes » qui se multiplient et offrent cette opportunité d'une découverte réciproque entre un artiste et un lieu, c'est à dire un territoire habité.

31 La démarche du collectif d'artistes KompleXKapharnatim, à partir d'une télévision locale de rue, SquarE, nous intéresse particulièrement car elle explicite parfaitement le partage que nous évoquions entre la conception d'une image qui tue le débat et celle d'une télévision qui se revendique comme « un manifeste contre la ville anonyme, fonctionnelle, aseptique »[9].

32 La compagnie investit, dans le cadre d'une résidence de plusieurs semaines, un territoire, un quartier de ville. Commence alors un exercice d'apprivoisement mutuel entre les habitants et les artistes « sur la base d'un repérage où s'imaginent les grandes lignes de l'intervention, l'équipe de SquarE s'immerge dans la ville, réalise des tournage vidéos avec les habitants. D'un simple bonjour au détour d'une rue à un tournage réalisé à l'échelle d'un immeuble avec la collaboration de ses habitants, SquarE sillonne le pavé, collecte les mots, visages, gestes, sons, selon un parcours de l'universel au singulier »[10].

33 Le projet du collectif est d'agir par ce travail de captation du réel comme un déclencheur, un révélateur. « Il s'agit de faciliter l'émergence d'autres points de vue, moins prévisibles, moins contrôlables que ceux des gestionnaires qui, habituellement monopolisent la parole. Au fil de la résidence, des interventions sont mises en place à partir de matériaux fournis par les habitants (textes, photos, objets) et des captations de sons et d'images sur le territoire : affichage de portraits dans les rues, diffusion de bandes sons dans les stations de métro, organisation de projections de rue... Ces micro-fictions ouvrent des perspectives sensibles d'autant plus prégnantes humainement qu'elles émanent de la population elle-même. »[11]

34 L'objectif est, en captant tous ces signes de la ville, de construire un imaginaire collectif en résonance avec un territoire d'intervention. Enfin, au terme de la résidence, KompleXKapharnaum organise une déambulation à travers les rues du territoire. « Une caravane bruyante et festive diffuse des images sur les murs des immeubles, dans les interstices de la ville. La circulation, la gestion et l'occupation de l'espace sont à nouveau, concrètement réinterrogées. La ville cesse d'être un espace pétrifié et cloisonné,

entièrement dévolu à des fonctions de régulation et de contrôle. Elle redevient disponible, accessible, une cité, ce lieu de tous les possibles »[12].

ARTICULER L'INDIVIDUEL AU COLLECTIF

35 De l'aventure artistique proposée, du moins de la conception du projet telle qu'elle est formulée par KompleXKapharnaü, qui s'inscrit dans les Arts de la rue, dont le succès grandissant, signe des temps, justifie maintenant un festival annuel, nous retiendrons le geste artistique de détournement des perspectives quotidiennes, de libération du regard habituel sur la réalité environnante, autorisant ainsi les expressions individuelles sollicitées et collectées par les artistes, pour être ensuite assemblées dans une proposition collective qui fait lien.

36 Or, si c'est bien de liberté d'expression dont procède le débat public pour que les points de vue différents puissent fructueusement s'affronter sans rigidité préalable, c'est aussi d'un intérêt, d'un engagement pour la chose publique qu'il procède. L'inscription de l'individu dans un collectif dont il se sent faire partie est préalable à son engagement dans le débat public.

37 C'est sur le mode de l'imaginaire que s'opère cette inscription lorsqu'elle est nourrie du travail de l'artiste. Ainsi, on sera gré à l'artiste de collecter les traces des existences singulières pour en faire une œuvre, même éphémère, qui puisse par sa valeur symbolique, collective, s'inscrire dans l'espace public en le faisant vivre différemment.

38 Des mots et des images offerts en partage et l'espace urbain change soudain de dimension. « L'artiste devient le passeur entre l'espace intime et l'espace public, initiateur de possibles, ébroueur de consciences »[13].

DES FORMES ÉPHÉMÈRES

39 On notera l'importance que revêt la notion d'éphémère pour certains artistes. Ainsi, les dessins d'Emest-Pignon Ernest exposés aux intempéries et aux dégradations ou les interventions des artistes de la rue. Il s'agit par leur travail de modifier en profondeur notre rapport au réel, de faire surgir d'autres visions, mais sans figer les choses dans le temps. Ainsi que le débat, l'œuvre est fragile, ouverte et en perpétuel devenir. Ce qui compte c'est le mouvement qu'elle initie, ce qu'elle transforme de notre perception.

40 Quelle forme plus éphémère que l'expression chorégraphique ? On remarquera précisément la nouveauté et l'inventivité des créations chorégraphiques qui investissent et réinventent l'espace public, depuis la fin des années 90 en particulier.

41 Au-delà d'une simple performance publique, Corps Capital(e), projet du chorégraphe Christophe Haleb et de la compagnie La Zouze, a pour ambition d'investir les rues marchandes, les rues commerçantes, les lieux de passage et de consommation. Ce « théâtre d'intervention » travaille à partir de la ville par des « interventions impromptues » venant temporairement perturber le flux passant des usagers.

42 Par cette démarche, le chorégraphe oppose à la culture du consommable, le corps critique.

> « Chorégraphier et mettre en scène c'est toujours une façon de parler de l'occupation de l'espace. Avec des interventions impromptues, sorte d'éclats publics, nous (ré)apprenons à lire la ville, tout en actionnant la critique d'un ordre

social, symbolique et esthétique. Un enlèvement, un détournement, un retournement peut-être nécessaire (...)
L'art, dans l'espace public, c'est prendre soin de soi et des autres. Dans la ville, la question du désir de vivre ensemble se pose réellement. (...) Vivre un espace, c'est être bien dans l'idéal commun et avant tout dans son corps (...) L'espace public questionne l'interdépendance des êtres et des choses, de la sphère du privé à la sphère publique (...)
Je viens de terminer une longue période d'ateliers de création dans le quartier Sainte-Musse à l'est de Toulon, avec Chateauvallon pour structure culturelle accompagnatrice. Après l'étude des fonctionnements et dysfonctionnements propres à ce quartier, différents axes de travail se sont mis en place avec la participation active des femmes, des enfants et d'un groupe de jeunes hommes.
Faire l'expérience d'une danse plus intérieure fabriquer un vêtement collectif de vingt mètres de long, écouter les sons, porter un regard positif sur son environnement...Un temps de restitution artistique était prévu en forme d'architecture éphémère sur la plaine de jeux commune aux trois cités du quartier. Une mésentente avec la structure de Chateauvallon a suspendu le travail qui trouvera donc une concrétisation ailleurs.
La question de l'autonomie de la rencontre de l'œuvre avec le public est une façon de penser politiquement la danse. La pensée politique du corps en mouvement passe par une pensée politique de la production, épineuse dans certains lieux publics (...) Je cherche à faire exister la danse en relation avec l'esprit du temps. Et l'esprit du temps est politique »[14].

43 Les modalités qu'invente l'artiste pour rendre la ville sensible ne sont pas toujours compatibles avec la conception que les élus ont de leur fonction à gérer l'espace public. Cependant il importe d'observer les initiatives qui montrent la curiosité des politiques pour de nouvelles approches sensibles de la ville.

44 Ainsi, à Saint-Herblain, 44 000 habitants, ville de la banlieue nantaise, le maire a lancé il y a trois ans un projet pour trouver une unité qui manquait à sa ville. « La quête d'identité de cette ville introuvable a abouti fin 1998 à la commande d'un inventaire du patrimoine confié à une association, l'Agence de développement culturel. De mars 2001 à septembre 2002 des étudiantes en architecture ont sillonné la ville, sollicitant au hasard - c'est important - les passants sur les quartiers, les aménagements, les transformations possibles. En décrivant leur usage du cadre de leur vie quotidienne, les habitants ont décrit la vraie ville et livré des pistes pour l'évolution de sa géographie. En 2002 des artistes ont été sollicités pour interpréter l'inventaire dans les rues.

45 Le nantais Arnaud Théval a ainsi installé des photographies géantes dans plusieurs quartiers comme autant de témoignages fidèles des pratiques de leurs habitants : un raccourci dans l'herbe entre des grandes surfaces, des adolescents en train de s'enfuir dans le terrain vague qu'on leur conteste... Ailleurs, le groupe Artéchéri a peint, avec un jet d'eau à haute pression, des formes sur les façades noircies de plusieurs immeubles, rappelant que leur entretien est défaillant mais que la beauté peut naître partout. Un guide original de Saint-Herblain devrait voir le jour en 2003, à partir des savoirs et expériences collectés dans le cadre du projet Passe-Partout »[15].

UNE URGENCE POLITIQUE ET POÉTIQUE DE RÉINSCRIPTION DE L'ARTISTE DANS LA CITÉ

46 Nombreuses sont les initiatives artistiques de cette veine qui se sont multipliées depuis la fin des années 90. Cependant, cette nouvelle dynamique repérable dans les villes est

rarement engagée par l'institution, elle « n'est pas le fruit d'une politique d'animation des territoires mais le résultat d'une urgence politique et poétique de réinscription de l'artiste dans la cité, vécue et révélée par les artistes eux-mêmes »[16]. Si les décideurs politiques et institutionnels s'y intéressent et s'engagent dans ces expériences « c'est parce qu'ils ne trouvaient pas dans les lieux et les pratiques institués la possibilité d'inventer de nouvelles aventures »[17].

47 Il est important de souligner que ce constat est celui que l'on trouve, à l'issue d'une longue mission d'observation de terrain, dans le très officiel rapport de Fabrice Lextrait à Michel Duffour, secrétaire d'État au patrimoine et à la décentralisation culturelle.

48 L'occupation, la perturbation de l'espace public par l'intervention des artistes rencontrent donc, non seulement la responsabilité des élus en charge de la gestion de cet espace et du débat public mais aussi leur plus ou moins grande réceptivité à d'autre codes pour déchiffrer une réalité sociale de plus en plus déroutante.

49 Le rapport Lextrait se penche en fait sur une multiplicité d'expériences dont la majorité relèvent initialement du squat. Il y a presque toujours, à l'origine de la structure artistique étudiée, l'occupation d'un espace, qu'on hésite à dire public dans la mesure où il désigne souvent des friches industrielles, dont la propriété reste privée mais dont la vacance prolongée a pu donner le sentiment que l'espace initialement privé était tombé dans le domaine public. Espaces en mutation pour « lieux alternatifs ». Situations frontalières entre l'espace privé et public et en cela, déjà, potentiellement porteuses des éléments d'un débat public.

LA MÉDIATION ARTISTIQUE COMME ÉLÉMENT D'INTERROGATION DES FRONTIÈRES PRIVÉ/PUBLIC

50 On retiendra de cette série d'études sur les différents types de squats d'artistes présentés dans le rapport Lextrait que le débat public est sollicité, par de nombreuses actions inventives, pour pérenniser la transformation d'un espace privé, occupé illégalement, en un espace ouvert, devenu public : « Ce qui comptait pour nous c'était de continuer à entretenir le dialogue, pour bien exprimer la justice de notre action malgré son illégalité (...) Toutes ces actions ont permis une intégration au voisinage qui a vite compris que notre occupation était plus propice à leur bien-être qu'une friche »[18].

51 C'est ici la figure métonymique de la contamination qui élargit, d'abord l'espace public, puis le débat public. Tandis que le travail d'Ernest-Pignon Ernest nourrissait le débat public, le sollicitait par la métaphorisation qu'opérait la distanciation esthétique du dessin

52 La multiplication des squats, qui place le politique devant le fait accompli d'une occupation illégale d'un espace, est à mettre en parallèle avec la notoriété de ces structures dans le domaine culturel. Il est vrai qu'une des caractéristiques importantes de ces lieux alternatifs est de savoir s'intégrer aux quartiers, se faire accepter des populations environnantes en les intégrant aux créations proposées ou à la gestion du lieu, en les rendant acteurs d'un débat engagé sur le mode d'une participation matérielle à un travail collectif. « Entretenir la responsabilisation permanente des résidents et des publics demande une énergie considérable. Il faut sans cesse trouver des leviers qui favoriseront les rencontres et les croisements »[19].

53 Ainsi, dans le rapport Lextrait, la présentation du squat Mix Art Myris sur une friche industrielle au coeur de Toulouse, initialement occupée par des sans-papiers rejoints ensuite par un collectif d'artiste, insiste sur l'interaction de l'action artistique, sociale et politique sur le terrain : « Mix Art Myris est une marmite bouillonnante de pratiques artistiques et d'expérimentations sociales, dans laquelle le principe de solidarité permet une socialisation d'artistes souvent confrontés à des situations de précarité préoccupantes. »[20]

54 Le second temps de cette appropriation illégale d'un espace privé, avec la volonté de faire entrer le débat public sur le lieu même du squat, interroge les rapports d'interpénétration du public et du privé par la médiation artistique

55 La démarche de l'institution commanditaire du rapport Lextrait est éclairante. En effet, consciente que « le paysage artistique et culturel français s'est profondément modifié au cours des vingt dernières années dans le cadre d'une responsabilité publique partagée, (qu') un foisonnement de projets posent de manière originale et singulière la question des conditions de production et donc de réception de l'acte artistique (...) face à la très grande diversité des approches, l'objectif de cette mission est d'appréhender et de rendre plus explicites les fondements communs de ces initiatives singulières, leurs déterminations artistiques, économiques, éthiques et politiques ainsi que leurs modes d'organisation. Il s'agit en effet de construire une approche raisonnée afin que les services du ministère de la Culture puissent mieux les repérer, les écouter et les accompagner sans pour autant les institutionnaliser, les enfermer dans des catégories ou créer un nouveau label »[21].

56 Malgré toutes les nuances et la prudence avec lesquelles s'exprime Michel Duffour, on peut craindre que la volonté d'aboutir à une approche raisonnée qui puisse rentrer dans un débat public ne laisse échapper le richesse de ces espaces publics illicitement construits, du moins revendiqués comme tels.

57 « L'idée est de réintroduire de l'hétérogène, des différences, et non d'étendre la transparence. Autrement dit de penser les limites de l'espace public pour sauver ce concept essentiel (...)

58 La question est de savoir si l'espace public doit rester un espace d'expression et de médiation et donc de conflits, entre des représentations et des symboles contradictoires ou si la légitimité croissante du paradigme démocratique renforce le thème de l'espace public lieu de normativité »[22].

NOTES

1. « S'il y a donc un mot qui caractérise le fonctionnement de l'espace public démocratique, c'est bien celui *d'égalité* » : Dominique Wolton, *Penser la communication,* Flammarion, 1998, p. 166.

2. *Ibid.,* p. 167.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.,* p. 41.

5. *Ibid.,* p. 8.

6. *Ibid.,* p. 8-9.

7. *Ibid.,* p. 10.
8. Dominique Wolton, *loc. cit.,* p. 164.
9. « KompleXKapharnaum, téléprétexte », revue *Mouvement,* n° 17, été 2002, p. 88.
10. Pierre Duforeau, cité par la revue *Mouvement,* n° 17, p. 88.
11. *Ibid.*
12. *Ibid.*
13. Hervé Pons, « Passeurs d'éveil », *Mouvement,* n° 17, été 2002, p. 93.
14. Christophe Haleb, cité par la revue *Mouvement,* n° 17, 2002, p. 90-91.
15. « Quête d'identité d'une ville introuvable », Revue *Mouvement,* janvier-février 2003.
16. Fabrice Lextrait, *Une nouvelle époque de l'action culturelle,* rapport à Michel Duffour, secrétariat d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle, La documentation française, mai 2001, p. 184.
17. *Ibid.*
18. Fabrice Lextrait, *loc. cit,* p. 101.
19. *Ibid.*
20. *Ibid.p.* 99.
21. Michel Duffour, introduction au rapport de Fabrice Lextrait, loc., cit.
22. Dominique Wolton, penser la communication, loc.,cit., p. 163-168.

AUTEUR

NICOLE DENOIT

Maître de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Tours

Les spectacles de la parole à la télévision

Jean-Claude Soulages

1 En préambule, peut-être est-il utile de se prémunir contre certaines illusions ou travers tout à fait persistants dans le champ des Sciences de l'Information et de la Communication. En particulier, l'illusion essentialiste d'un certain type de posture que l'on pourrait qualifier de philosophique ou d'idéaliste qui présupposerait l'existence d'entités autonomes et parmi celles-ci, la parole délibérative. Ce positionnement conduit inéluctablement à un certain nombre de dérives entre autres celle, non pas de traiter d'objets empiriques, mais de concepts ou de simples représentations. D'autres dont c'est la vocation, s'y consacrent ailleurs - ceux parmi les philosophes qui s'en donnent les moyens épistémologiques. Sur ce point, le concept habermassien d'espace public, produit de la parole délibérative - celle sans doute du modèle universitaire - demeure avant toute chose une fiction, une fiction heuristique certes, mais qu'il faut se garder de réifier. Il est opportun de rappeler que les Sciences de l'Information et de la Communication ont à faire, avant toute chose, à des objets empiriques et ont tout intérêt à ne pas négliger cette dimension qui leur est propre, sinon ce sont les historiens, les sociologues, les psychosociologues qui risquent de confisquer définitivement ces objets.

2 C'est cette posture qui caractérise notre démarche, rattachée à l'étude d'objets sociaux attestés et non pas uniquement de leurs concepts ou de leurs interprétants quitte, à travers une démarche empirico-déductive tout à fait humienne, à générer nos propres cadres d'appréhension de la réalité. Notre approche est en cela résolument constructiviste et soutient l'hypothèse que la connaissance ne consiste pas en un reflet de la réalité telle qu'elle se révèlerait à travers une *epoche* de type phénoménologique, mais en une construction de celle-ci. Le sens d'un fait social surtout si c'est un fait de discours n'est jamais donné, il est toujours reconstruit, c'est un des postulats fondateurs des sciences sociales. L'analyse des discours sociaux représente un objet de choix pour ce type de démarche empirico-déductive. Et il est superflu de réaffirmer que le discours des médias participe massivement à la réfraction si ce n'est à la production à des degrés variables de cette même discursivité sociale. Concernant la parole délibérative, on doit ajouter que ces univers de discours en sont venus à se greffer progressivement dans nos

sociétés au socle de la démocratie représentative avec tous les phénomènes de brouillage qui en résultent. Ce phénomène de porosité constitue un des principaux traits des sociétés contemporaines. Plus que tout autre média, la télévision a ouvert depuis ses origines son espace à ce type de parole. Des échanges banals sur l'expérience quotidienne au débat rituel des élections présidentielles, le média télévisuel est parvenu, en multipliant ces productions bavardes, à surexposer la plupart des composantes de l'expression de la Cité.

I. OBJETS ET CADRE MÉTHODOLOGIQUE

3 Ces postulats supposent évidemment l'existence d'un cadre théorique dont dépend tout modèle explicatif des données empiriques. Le Centre d'analyse du discours depuis près de vingt ans s'est consacré à l'étude d'un certain nombre de discours médiatiques en prenant pour objets successifs la presse écrite, la radio ou la télévision[1]. Depuis ses origines, un cadre théorique assez stable a pu y être défini, largement développé dans de nombreuses publications par Patrick Charaudeau[2] et son équipe, qui permet de mettre au jour des corrélations entre la manifestation sémiologique des faits discursifs et des données extérieures à celle-ci. Ce modèle théorique postule que tout acte de communication à partir du moment où il participe du monde social est soumis à un jeu de régulation régi par des normes et des conventions. Un tel acte peut être qualifié d'acte de discours du fait qu'il se situe au croisement d'une intentionnalité portée par différents acteurs sociaux et d'une situation de communication donnée. Il comporte à la fois une dimension interactionnelle - du fait que l'autre doit être pris en compte - et, contractuelle - puisqu'il s'intègre dans un cadre prédéfini structuré par des types de discours, des genres et des formes textuelles et des « industries culturelles ». Ces règles systémiques renvoient aux *imaginaires sociodiscursifs* propres à chaque collectivité sociale, imaginaires incarnés par des contrats de communication qui régissent le flux de la discursivité sociale.

4 Les émissions de paroles prises ici[3] pour objet d'étude, se fondent sur une situation d'échanges verbaux caractérisés par un univers de discours réunissant différents partenaires aux identités psychosociales tout à fait variées. Le modèle théorique évoqué plus haut, permet de dégager un premier niveau de structuration révélant l'enchâssement de deux paliers de régulation. Le premier est d'ordre communicationnel sous-tendu par un *contrat de débat* encadrant le régime des interactions verbales et configurant le déroulement des échanges. Le second d'ordre socio-discursif est dépendant d'un *contrat médiatique* incarné par un dispositif télévisuel englobant l'espace de la performance publique et proposant au public un cadre participatif déterminé, cadre qui constitue notre objet d'étude.

II. LES AVATARS DE LA PAROLE DELIBERATIVE ; DU CITOYEN AU « CONSOMMACTEUR »

5 Simple radio illustrée à ses débuts, le dispositif dévolu à ces productions s'est longtemps contenté d'agréger à la retransmission de la parole, la platitude synchrone d'une mise en images tout à fait austère. C'est le cas des premières émissions de paroles. Au fil du temps, ces productions se sont efforcées de se construire des identités télévisuelles singulières. On a vu ainsi succéder au cadre filmique plus ou moins intimiste du salon familial des

Dossiers de l'écran ou du pseudo bistrot de *Droit de Réponse,* les espaces ouverts des agoras cathodiques des émissions des années 90 campant l'espace du forum public *(Les absents ont toujours tort* La 5, *Durand la nuit* TF1) ou la scénographie de l'arène ou des émissions de variété *(Ciel mon mardi !* TF1) minorant le contenu des échanges au profit de la spectacularisation de l'espace interactionnel. Ces dispositifs œuvrent, en reprenant l'expression de Daniel Dayan[4], à « performer » leur spectateur. En effet, à travers ces mutations, comme l'avance Sonia Livingstone[5], les composantes de ces performances télévisuelles interagissent pour co6construire un « cadre participatif » configurant la relation qui s'établit avec le destinataire du programme. Ce processus intersémiotique et syncrétique appliqué à certains univers de discours a pour résultat final le transfert de ressources interprétatives en direction d'une audience déterminée. En dépassant le simple stade de l'écoute, la restitution télévisée de ces interactions a assez vite délaissé la visée essentiellement médiatrice de relais de ses débuts - celle d'une télévision simple « porte-parole » au sens littéral - pour déployer petit à petit une machinerie dont la finalité se confond manifestement avec la production d'un spectacle télégénique dont la portée sociale et les implications politiques sont le plus souvent minorées, voire dénigrées.

6 Ces glissements scénographiques nous rappellent que cette scène de révélation de la parole demeure avant tout celle d'une représentation, une « représentation impure[6] » peut-on ajouter en citant Erving Goffman, qui métamorphose un individu en acteur public. En effet, contrairement à la scénographie théâtrale, ni la pièce ni les dialogues ne sont écrits par avance, l'interprétation des rôles demeurant constamment ouverte. Or, si cette performance se fonde à un premier niveau sur cette lutte pour le maintien de la face des différents protagonistes, il ne faut pas perdre de vue que son émergence repose avant tout sur un jeu d'expectations croisées entre une demande sociale et une offre médiatique. Avec pour principale conséquence la multiplication et le turn-over des émissions de paroles qui ont, depuis ses origines, occupé les écrans de la télévision française. Or, elles ont à chaque fois, en secrétant leur propre dispositif, participé à renouveler le mode de collecte et de réverbération de l'expérience et de la parole sociale. Au fil du temps, elles ont décliné, selon un jeu de chaises musicales, non seulement des dispositifs multiples, des thématiques innombrables mais aussi des joutes entre protagonistes aux identités tout à fait variées. On peut y observer, dès leurs débuts, le rôle communicationnel central assumé par leur maître de cérémonie et le glissement de son statut ; journaliste ou assimilé au départ pour laisser la place majoritairement aujourd'hui à l'opportunisme d'animateurs-producteurs dont le poids décisionnel s'est considérablement renforcé[7]. C'est cet acteur devenu incontournable qui, dans une certaine mesure, tend désormais à imposer son « imaginaire communicationnel[8] » et son propre cadre d'interaction passant de ce rôle de modérateur effacé des temps héroïques pour endosser celui de « lutin cathodique[9] » actuel, interventionniste et partisan. Les statuts tout comme les identités des participants ont également manifestement évolué ; la parole confisquée à l'origine par les garants de l'expertise ou des institutions, s'est enrichie des témoignages bruts de témoins profanes et d'individus ordinaires. Ce phénomène de « désinstitutionnalisation » du cadre du débat public a touché simultanément l'espace de thématisation de la parole portant sur des univers de discours et des ressources cognitives dont le spectre s'est notablement élargi. Centré au départ sur les seules affaires publiques ou les phénomènes sociaux pour plus récemment traiter frontalement des comportements ou des préoccupations d'ordre strictement privé. Nous

avons tenter ailleurs de récapituler ces évolutions[10] en relevant deux reconfigurations de la parole télévisuelle délibérative, une première apparue dans les années 80 portant sur les dispositifs topologiques et communicationnels (le glissement qui s'effectue des *Dossiers de l'écran* à *Droit de réponse)* et une seconde qui s'opère dans les années 90 portant sur la substitution des thématiques privées aux thématiques publiques (le passage de *Ciel mon mardi* ! à *Ça se discute*). Les univers de cette parole médiatisée ont ainsi débordé insensiblement l'horizon universalisant du téléspectateur-citoyen pour réfracter de plus en plus crûment le vécu singulier de sa personne privée[11] . En deux décennies, s'est substituée à la silhouette d'un *sujet cathodique citoyen* celle d'un *consommateur acteur* (une sorte de *consommacteur*).

7 En scrutant le spectre contemporain de ces émissions de paroles, on peut tenter d'opérer un regroupement dans ce foisonnement et retenir trois grandes familles de productions discriminant différents types ou régimes de la parole délibérative et contribuant à opérer un transfert de ressources cognitives de nature différente :

- *Le logos ou la parole argumentative* basé sur la discussion raisonnante et le recours au savoir de l'expertise. Ces productions centrées sur la chose publique incarnent l'idéal-type télévisuel de la parole délibérative.
- *Le pathos ou la parole expériencielle* fondé sur le dévoilement de l'expérience ou de la parole individuelle, elle repose sur un processus de désintermédiation de la parole profane. Elle laisse libre cours aux témoignages de la *vox populi,* surexposant les récits de vie et le savoir expérientiel informel.
- *L'ethos ou la parole ornementale* visant souvent le pur divertissement et la seule performance discursive. Le média à cette occasion produit « de la parole pour la parole » donnant ainsi le jour à une sorte de « palabre » cathodique n'ayant d'autre finalité que la seule dynamique d'empathie avec son audience.

III. LE LOGOS OU LA PAROLE ARGUMENTATIVE

8 Ce premier modèle correspond au débat socioculturel, déjà ancien, emblématisé en France par *Les Dossiers de l'écran* (1967-1990) qui a perduré à travers la *Marche du siècle* et a été incarné de façon plus épisodique par le *Monde de Léa, Place de la République, Ce qui fait débat,* etc. Ces émissions de parole s'adossent à un imaginaire de la « discussion raisonnante » basée sur le pluralisme et la confrontation argumentée des idées autour de la *res publico.* En dépit de sa longévité, cette formule a provisoirement délaissé les grilles des grandes chaînes généralistes, pour trouver refuge sur des chaînes thématiques comme Arte ou France 5. L'émission *Ripostes* (France 5) de Serge Moati est la seule aujourd'hui dans le paysage audiovisuel français à perpétuer ce modèle initial. La gestion de son médiateur renoue avec le cadre de la parole délibérative, fondée sur une co-construction d'univers de discours commun et le balisage de thématiques touchant aux échéances publiques. Aux antipodes des autres émissions de parole, son dispositif rompt avec la spectacularisation des interactions pour renouer avec l'espace fonctionnel du plateau de télévision et la centration sur la parole des locuteurs.

9 Un doublon générique affaibli de ce modèle est incarné sur cette même chaîne par l'émission quotidienne d'Yves Calvi *C dans l'air* qui comme son nom l'indique traite de l'actualité chaude. Les participants, au statut beaucoup plus hétérogène (acteurs de l'événement, témoins, experts), sont soumis au questionnement (SMS) du public des fidèles du programme et aux sollicitations pressantes de l'animateur. La construction

d'un savoir commun y est moins présente que dans *Ripostes.* Ce qui s'impose c'est plus une gestion collective des opinions qu'une véritable quête de savoir. Du fait de son rythme quotidien, de son mode de gestion et du traitement des savoirs interactif et opportuniste, elle tend à incarner cette « parole vaporeuse[12] » qui caractérise certaines émissions journalières de la télévision italienne *(Maurizio Costanzo Show)* ou espagnole (les *tartulias*) pour lesquelles il ne s'agit pas tant d'une quête de rationalité ou de connaissances mais plutôt d'une recherche d'un « prêt à penser » qui s'épuise dans son itération quotidienne et dans le dédalle du turn-over de l'actualité.

10 À travers ces modèles archétypiques, le média reconduit en ce sens une de ses missions originelles, formalisée et revendiquée, dès ses origines par l'institution télévisuelle, « informer et éduquer le public » illustrant une des composantes de l'espace public habermassien représentée par cet espace de la parole délibérative. Ces productions tendent, semble-t-il, à renforcer ce « lien social » mis en exergue par Dominique Wolton à travers l'exhibition d'un univers de références partagées. Quête de partage et de rationalité à corréler avec ce phénomène transmédiatique que Paul Beaud[13] pointait témoignant de l'apparition d'une « société bavarde » répondant aux attentes de catégories sociales ascendantes en quête d'une culture générale actualisée. Mais de toute évidence, à l'intérieur du paysage audiovisuel français, le territoire dévolu à ce premier modèle se rétrécit de plus en plus pour se replier aujourd'hui sur des chaînes périphériques (Arte ou France 5).

IV. LE PATHOS OU LA PAROLE EXPÉRIENCIELLE

11 Des émissions comme *Ça se discute* ou *Vie privée, Vie publique* (France 2) semblent emblématiques de ce deuxième type. Mobilisant l'espace public symbolique du théâtre ou celui du studio pour la seconde, elles exposent à leur public certains choix de vie ou des « drames de la vie » (les adultes autistes, l'anorexie, le viol, etc.), mais aussi d'autres thématiques plus intimes abordant les mutations dans les mœurs (l'inceste, les transsexuels, l'infidélité, etc.). La production de savoir s'y effectue au moyen d'une focalisation sur des profanes transformés en véritables personnages publics à travers la valorisation de leur parole privée. À l'échange interlocutoire se substitue l'accumulation de témoignages. En effet, le dispositif de l'émission verrouillé dans les deux cas par l'omniprésence de son médiateur propose la simple juxtaposition de récits de vie ou l'illustration d'attitudes individuelles qui ne sont à aucun moment évaluées ni critiquées. Contrairement au titre de l'une de ces émissions *Ça ne se discute pas* !. L'exploration d'un sujet de société ou du vécu d'expériences intimes alimentées par les seuls témoignages de profanes semble déboucher sur un phénomène d'appropriation-normalisation comme si l'exhibition télévisuelle était susceptible d'apporter à elle seule, non seulement une forme d'authentification mais aussi une forme implicite de validation.

12 Ce mode de formatage de la parole publique prônant cette valorisation de l'expérience individuelle ou interpersonnelle réfractée essentiellement par des récits de vie au détriment de l'expertise, en côtoie un second. Ce deuxième genre relève de ce que l'on pourrait appeler une forme de *populisme cathodique* visant la réparation du lien social ou la valorisation du quotidien et des apparats de la société de consommation. Ce type de production est parfaitement illustré par certaines émissions de TF1 comme *Combien ça coûte* ou *Sans aucun doute*[14] et par certaines émissions de France 3 comme *C'est mon Choix.* La première chaîne commerciale française s'est repliée manifestement vers ce modèle du

téléspectateur-consommateur proposant ses « services » ou réverbérant les griefs de ce dernier. Si ces émissions ont toutes en commun le fait de mobiliser l'authenticité des gens ordinaires, *C'est mon choix* pousse plus loin cette logique d'osmose avec son public en convoquant et mettant en scène l'horizon de la quotidienneté, en premier lieu, les mœurs ; les relations des couples, les relations parents/enfants, etc. Mais aussi toutes les déclinaisons de la culture de masse, les loisirs ; les stars, les hobbies, etc. ; les modes et les standards esthétiques ; le look, les soins du corps, les régimes, la beauté, etc. Du fait de son horaire de programmation (début ou fin d'après-midi), de sa formule qui se rapproche de celle du forum, ainsi que de son rythme quotidien, cette émission apparaît être en décalage par rapport aux émissions de parole classiques de la télévision française. Elle s'aligne manifestement sur les formats nord américains des talk-shows du *day-time* à destination des publics résiduels, particulièrement ceux des minorités ethniques ou sexuelles. Elles s'imposent à la fois comme un espace de reconnaissance mais aussi de formalisation, de normalisation et de légitimation (quasi-wharolienne) du vaste continent de la parole populaire.

13 Ces deux modalités d'exploration de l'expérience sociale ne passent plus par le crible d'un procès explicatif et argumentatif mais avant tout par l'incarnation expériencielle du témoignage individuel. Ni l'une, ni l'autre ne proposent de délégation de la parole et le verdict d'un logos englobant. Elles se contentent de faire cohabiter des attitudes et des opinions en en scandant de façon tout à fait ostentatoire les particularismes. En jouant avant tout sur l'insolite et le pathos, ces productions tendent à illustrer cette métaphore de la « télévision miroir »[15] à visée purement réflexive, entérinant une forme de « prise de pouvoir du public » sur le média.

V. L'ETHOS OU LA PAROLE ORNEMENTALE

14 Cohabite avec ces différentes formules un dernier type d'exposition de la parole. Il s'affiche comme une pure scansion de la parole face à laquelle le dispositif télévisuel lui-même semble prendre le pouvoir. *Tout le monde en parle* (France 2) en constitue l'idéal-type avec tous ses avatars parmi les émissions du week-end (*Vivement dimanche, La Fureur, Union Libre,* etc.). Ces émissions ne rassemblent plus ni des experts ni des profanes, mais des personnalités de l'espace public, convoqués non pas pour leur expérience publique ou leur compétence sociale, mais en tout premier lieu en tant qu'individus privés. À mi-chemin de la presse *people* et de la confession cathodique, ces formules soumettent, suivant des régimes variables, les impétrants à une épreuve d'intronisation dans le cercle des personnalités télévisuelles, confrontant ces « olympiens » pour reprendre l'expression utilisée par Edgar Morin[16] à des jeux de rôles cathodiques plus ou moins pervers. Ce processus illustre parfaitement la notion « d'éthos discursif » proposée par Dominique Mainguenau : « au fondement de l'image [de soi que le locuteur] construit dans son discours : il tente en effet de la consolider, de la rectifier, de la retravailler ou de la gommer.[17] » Conscients de cet « effet boule-de-neige », nombreux sont les protagonistes - parmi ceux-ci figurent en bonne place de nombreux hommes politiques - qui se pressent pour passer cette épreuve cathodique dont la sanction est évidemment un plus de visibilité médiatique mais aussi un certificat de conformité au *Geistzeit* médiatique : l'intronisation et l'appartenance à cet « entre-nous » cathodique portant le masque du bavardage informel (palabre, veillée, conversation de salon ou de bistrot) et validant un mode d'être public conforme. Ce type d'émission pousse à bout cette logique

inhérente à la machinerie télévisuelle : une autoproduction de créatures et de significations sociales engendrées et sanctionnées par la seule institution médiatique. Avec pour conséquence finale, le fait que la parole y soit devenue une simple palabre.

15 Pour conclure, on peut faire un certain nombre de remarques pour tenter d'expliquer ces glissements de la médiatisation de la parole délibérative à la télévision. Une première tentative d'explication porte sur le cadre socio-institutionnel de ces bouleversements. Un regard rétrospectif nous permet de mieux comprendre que ce régime du *logos* s'est longtemps épanoui à l'abri de la forteresse du monopole d'état. Une des missions du service public « informer, éduquer » y a été portée par un groupe professionnel à l'intérieur duquel le statut de journaliste était prépondérant et en synergie avec les visées des instances décisionnelles. Les bouleversements consécutifs à la dérégulation libérale du système audiovisuel au cours des années 80 a privé ce groupe de l'appui de ces dernières. Les grilles de programmation dotées d'une autonomie nouvelle se sont adaptées mécaniquement au contexte concurrentiel. Ces mutations ont été entérinées rapidement par de nouveaux acteurs médiatiques beaucoup plus opportunistes dont les pratiques se sont ajustées aux mécanismes de l'audimat. Les chaînes commerciales ont acté de façon indolore ces bouleversements structurels. Le service public a maintenu ouvert un espace à la parole argumentative au profit de la parole politique essentiellement - mais dans des niches résiduelles ou épisodiques - ou sur des réseaux dédiés (ARTE, France 5). Simultanément a surgi un nouvel espace délibératif sur les chaînes généralistes publiques qui a rabattu les thématiques de l'espace public vers la sphère privée et la parole collective vers le témoignage individuel. Rejetant la médiation de l'expertise et la représentation élective, cette nouvelle parole délibérative met désormais sur le devant de la scène le *responsable* de l'énoncé et non plus *l'animateur* (l'expert, l'élu, le délégué, etc.) de ce même énoncé pour reprendre la terminologie de Goffman[18]. Ces productions, en proposant leur « contre-agenda », collent pragmatiquement aux préoccupations immédiates des publics en leur fournissant un exemplier vivant sur des modes de vie et de pensée contemporains, prêts à l'emploi. Poussée par son besoin de réalisme ou de réalité, la télévision généraliste, comme tout le vaste continent de la culture de masse[19], privilégie ainsi le savoir informel validé uniquement par l'authenticité expériencielle au détriment du savoir formel ou technique, la croyance ou l'attitude personnelle en minorant le savoir universaliste. La question se pose de savoir s'il s'agit d'une rupture épistémique ou simplement rhétorique introduite par le média car on peut aussi plus trivialement avancer, comme l'attestent les travaux de Jean-Claude Anscombre et d'Oswald Ducrot[20], que le *logos,* la parole argumentative, ne constitue en définitive le plus souvent qu'un masque pour *l'éthos* des locuteurs.

16 Il est évident que le terminal télévisuel ne représente que l'une des composantes de cette tendance tout à fait manifeste de nos sociétés qui ont substitué au démocratisme autoritaire de l'âge moderne, « une société de responsabilité de soi »[21] ou bien cet « état d'esprit participatif » avancé par Uli Windisch caractéristiques de nos sociétés. Phénomène que soulignait déjà Norbert Elias lorsqu'il constatait que « l'établissement de la domination d'une nouvelle forme d'organisation humaine, plus étendue et plus complexe, va toujours de pair avec une nouvelle poussée et un nouveau mode d'individualisation[22] ». On perçoit bien alors tout ce qu'il peut y avoir de consubstantiel entre ce processus de formatage de l'expérience vécue, mis à la libre disposition de chacun, et le fonctionnement des médias électroniques et ancillaires qui se proposent aujourd'hui avec Internet, non plus d'asservir ou de réunir les masses mais

prochainement de mettre en réseaux des individualités[23]. Du côté de la réception, on peut alors comprendre qu'un certain type de débat délibératif (le *logos)* a pu constituer très longtemps une béquille indispensable à la réfraction de l'expérience sociale, garant peut-être aujourd'hui accessoire, au vu des ressources génériques et argumentatives accumulées et intériorisées par les publics de l'audiovisuel. Ces acquis sont d'un certain point de vue les enfants illégitimes du travail souterrain d'intégration et d'appropriation de ressources à mettre au crédit des dispositifs télévisuels. En effet, ces derniers permettent désormais de faire l'économie de la machinerie voyante de mise en assertions argumentatives et conclusives du monde. Le média télévisuel aurait ainsi œuvré à former ses propres auditeurs-téléspectateurs, en rompant le plus souvent avec les prés requis imposés par les standards et les grilles du savoir et des autorités légitimes.

17 La télévision balançant entre l'autonomie de ses usagers et celle de ses producteurs réalise bel et bien cette « programmation de la réception[24] » avancée par le sociologue Éric Macé. Mais il faut souligner que le prix à payer pour cette réussite est celui d'une fragmentation toujours plus poussée des publics. Et, il faut bien faire le constat que ces types de parole (éthos, pathos *versus* logos) et *a fortiori* que ces groupes de locuteurs - « la France d'en bas » et « la France d'en haut » pour reprendre une métaphore politique d'actualité - ne se rencontrent jamais, et que c'est bien une véritable fracture culturelle et sociale que réverbère aujourd'hui la programmation télévisuelle de la parole délibérative.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

ANSCOMBRE J-C., DUCROT O. [1983], *L'Argumentation dans la langue,* Bruxelles, Mardaga.

BEAUD P. [1984], *La société de connivence,* Aubier Res Babel.

CASTELLS M. [1988], *La société en réseaux, l'ère de l'information,* Paris, Fayard.

CHARAUDEAU P., GHIGLIONE R. (éd.) [1999], *Paroles en images, images de paroles, trois talk-shows européens,* Paris, Didier-Erudition.

CHARAUDEAU P. (éd.) [1988], *La Presse, Produit, Production, Réception,* Paris, Didier-Erudition.

- (éd.) [1984], *Aspects du discours radiophonique,* Paris, Didier-Erudition.

- (éd.) [1992], *La Télévision, les débats culturels, « Apostrophes »,* Didier-Erudition.

- [1997], *Le discours d'information médiatique, la construction du miroir social,* Nathan.

CHARAUDEAU, Patrick & MAINGUENAU, Dominique, *Dictionnaire d'analyse du discours,* Paris, Seuil, 2002.

DAYAN D. [1984], « Le spectateur performé », *Hors Cadre* n° 2, cinénarrable : 137-149.

EHRENBERG A. [1995], *L'individu incertain,* Collection pluriel, Paris, Calmann-Lévy.

ELIAS N. [1997], *La société des individus,* Paris, Agora, Pocket.

GOFFMAN E. [1991], *Les cadres de l'expérience,* Paris, Les éditions de minuit.

LIVINGSTONE S., LUNT P. [1993], « Un public actif, un téléspectateur critique », *Hermès* 11-12, CNRS Éditions.

LOCHARD G., SOULAGES J-C. [1997], « Les imaginaires de la parole télévisuelle, Permanences, glissements et conflits », in *Sociologie de la communication* (sous la direction de Paul Beaud, Patrice Flichy, Dominique Pasquier, Louis Quéré), Paris, CNET.

MACÉ E. [1994], « La programmation de la réception. Une sociologie critique des contenus », *Réseaux,* n° 63, Paris, CNET.

MININNI G. [1989], « Le talk-show comme forme de la communication de masse », Paris, *Connexions,* n° 53, ARIP - ERES.

MORIN E. [1975], *l'Esprit du temps,* 1 : Névrose, Paris, Grasset.

PASQUIER D., Chalvon-Demarsay S. [1990], *Drôles de stars, La télévision des animateurs,* Aubier Res Babel.

SOULAGES J-C. [2003], « Paroles de consommateurs ou images de citoyens ? Les mutations du talk-show 1981-2001 », Guillaume. Soulez (Ss dir.) *Téléparoles. Recherches sur la parole à la télévision,* Paris, INAL'Harmattan.

NOTES

1. Charaudeau, 1984, 1988, 1992. Charaudeau, Ghiglione, 1999.
2. Charaudeau, 1997.
3. Nous excluons provisoirement les émissions magazines ou les émissions omnibus, tout à fait protéiformes tant dans leur dispositif que dans l'espace de thématisation de la parole qu'elles convoquent ainsi que les émissions politiques.
4. Dayan, 1984.
5. Livingstone, Lunt, 1993 ; 150.
6. Goffman, 1991 ; 132.
7. Pasquier, Chalvon-Demarsay, 1990.
8. Lochard, Soulages, 1994.
9. Expression utilisée par Michel Field pour caractériser l'animateur de *Ciel mon mardi !* Christophe Dechavanne lors d'un entretien avec l'auteur. Mscope n° 1, 1992, Versailles, CRDP de Versailles.
10. Soulages, 2003.
11. Comme si les citoyens lambdas malmenés et le plus souvent exclus des émissions cultes comme *la Marche du siècle* (voire les justifications de son animateur ; « ils s'expriment mal, cela dessert leur cause, etc. », avaient désormais un droit de séjour télévisuel à l'intérieur d'un autre type de dispositif télévisuel.
12. Mininni, 1989.
13. Beaud, 1984.
14. Argumentaire des producteurs de l'émission : « Cette émission répond en trois mini-débats aux problèmes financiers, administratifs, judiciaires ou autres que nous rencontrons dans la vie quotidienne. »
15. Certaines topiques comme la violence conjugale, le handicap, la sexualité, la prostitution etc. y ont rencontré un espace d'exposition et de discussion effectif. À l'époque de la discussion de la

loi, ces émissions ont constitué un des rares lieux dans lequel la question du PACS et de ses enjeux ont été réellement débattu en public.

16. Morin, 1975.

17. Charaudeau, Mainguenau, 2002 ; 239.

18. « L'animation relève du processus de transmission [...] d'un point du vue analytique, l'animateur est plus proche de l'encre avec laquelle on imprime le mot "je" que du réfèrent de ce mot » (Goffman : 1991, 510).

19. Morin, 1975.

20. Anscombre, Ducrot, 1983.

21. Ehrenberg, 1995.

22. Elias, 1997, 222.

23. Castells, 1998.

24. Macé, 1994.

AUTEUR

JEAN-CLAUDE SOULAGES

Maître de Conférences - CUEJ, Université Strasbourg 3. Chercheur au CAD - Paris 13

Regards sur une scène de débat local : pour une approche anthropologique des situations de débat public ?

Éric Drocourt et Isabelle Ras

I. INTRODUCTION

1 Dans le cadre d'une étude en cours, nous nous proposons dans cette communication de présenter une série de réflexions sur l'analyse des situations de débat public en aménagement. Notre propos s'ancrera sur le suivi du débat local sur « le renforcement électrique du Lot : besoins et solutions » qui s'est tenu d'octobre à décembre 2002, « dans les règles du débat public »[1]. Il nous a semblé en effet que dans le regard que nous pouvons porter sur les situations de parole des débats publics, une analyse des pratiques « par le bas » peut permettre de faire évoluer et surtout d'interroger les (op)positions généralement attribuées aux participants.

2 L'histoire détaillée de ce projet est intéressante, car elle est marquée par les évolutions législatives, et les temporalités électorales. Il n'en sera néanmoins pas trop question dans notre exposé. Nous n'en exposerons donc que les grandes lignes.

3 Dès juillet 1990, EDF, décelant un besoin d'alimentation électrique, propose une transformation du réseau électrique de la région de Cahors. La solution à l'époque, passe par une ligne THT de 225 kV devant traverser le Lot, par le Quercy blanc. Dès lors une forte opposition prend forme dans la population locale, avec la création la même année, de l'association leader dans la contestation : Quercy Blanc Environnement (QBE). Le L'octobre 1990, une première « contre-étude » sur la question du renforcement électrique, effectuée par l'INESTENE et commanditée par les opposants au projet de ligne THT, rend ses conclusions. L'étude, sans remettre en cause le besoin de renforcement, se prononce contre l'enfouissement de la ligne et pour le renforcement des structures

existantes. Pendant cette période, QBE organise des réunions d'information autour de l'opposition du projet de ligne de THT. L'union départementale CGT est le premier acteur public à se positionner pour le projet d'EDF. En 1992, une première phase de concertation officielle, sous l'égide du préfet du Lot, est organisée. En 1994, le raccordement de la future ligne THT à la centrale nucléaire de Golfech est abandonné. En avril 1996, une seconde concertation est amorcée, incluant les maires de la zone d'étude, les associations d'opposants, et les services de l'État. Elle aboutit à 7 fuseaux de « moindre impact ». Mais c'est en octobre 1999 que le nouveau préfet du Lot, M. Sappin se prononce pour un des fuseaux, dit fuseau 2B. Ce choix provoque une levée de boucliers de la part des élus, des associations anti-THT...qui concerne même des secteurs non concernés par le fuseau. Le préfet Sappin est muté à la fin de l'année 1999. C'est à ce moment que le rapport Depris, contre-expertise commanditée par les associations opposées à la ligne THT, est rendu public.

4 C'est en février 2000 que la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique (SPPEF) de la France procède à la saisine de la CNDP pour la tenue d'un débat public « national » sur la création d'une ligne THT dans le Lot. Cette saisine a pour effet de geler le projet pendant toute sa durée. À l'automne, le conseil général commande une étude à la FDEL sur la problématique électrique du Lot. Cette étude est confiée à ALSTOM, sous l'égide d'un comité où apparaissent entre autre QBE, RTE, la FDEL. Fin mars 2001, à la suite de la saisine d'un collectif d'associations[2], la CNDP préconise « la conduite, par le maître d'ouvrage, d'un débat local approprié au sujet, en tenant compte de la concertation passée[3] ».

5 La procédure de « débat local » diffère sur le plan législatif de celle du « débat public » par l'implication moindre de la CNDP. Cette dernière n'organise pas directement le dispositif, qui est laissé à l'appréciation du maître d'ouvrage. Cela dit, la CNDP délègue des « scrutateurs » qui, même s'ils ne sont pas mandatés au sein d'une Commission Particulière du Débat Public, ont un rôle quasiment équivalent, en tant que « garants de la procédure ». De fait, l'organisation pratique du débat local a été très largement inspiré (pour ne pas dire calqué sur) par le débat Boutre - Carros, qui était le précédant débat public sur l'implantation d'un ouvrage électrique. L'institutionnalisation de la procédure de débat public par découle du renforcement de la CNDP telle que définie dans les différentes évolutions législatives[4] . La CNDP a pour mission de : *« veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement (...) dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. La participation du public peut rendre la forme d'un débat public. Celui-ci porte sur l'opportunité, tes objectifs et les caractéristiques principales du projet.* »[5]

6 À l'approche du début du débat local, les positions étaient assez marquées. La longue opposition a laissé le temps aux parties de sédimenter les différences entre les partisans et les opposants du projet de ligne THT. Les arguments alors avancés par EDF/RTE, et repris par les partisans tournent autour de :

- la vétusté des anciennes lignes qui nuit à la qualité du courant.
- l'anticipation des futurs besoins d'électricité pour le développement économique.
- l'importance de la compétitivité départementale pour l'accueil de nouvelles entreprises.
- l'incompréhension face aux « hésitations » des adversaires et de certains élus.
- les opposants pour leur part mettent en avant :

- une nuisance sur l'environnement et les paysages d'un secteur « préservé », à « forte valeur culturelle ».
- un « handicap » pour un développement touristique axé sur « l'authenticité » et la ruralité des paysages.
- une dévaluation foncière pour les riverains
- un surdimensionnement de l'approvisionnement électrique par rapport aux besoins

7 Nous concentrerons notre propos sur une des pièces maîtresse[6] de la procédure de débat local : les réunions publiques. Ces moments sont sensés être les temps privilégiés (mais non exclusifs) du débat et de la participation. Le suivi systématique des réunions publiques[7] s'est effectué par le biais d'une observation de type ethnographique. C'est-à-dire que notre participation aux réunions publiques du débat était orientée par un travail descriptif qui tente de faire abstraction de notions préconçues, afin de qualifier les pratiques des participants pris au sein d'une situation publique de parole. Cette posture nous a amené à proposer quelques réflexions que nous exposons ici.

8 Le dispositif d'organisation des réunions publiques s'est constitué comme une traduction pratique du projet démocratique de l'arsenal juridique. L'observation de ces situations de discussion publique nous montre que ce dispositif n'est pas vraiment respecté… À la lumière de la fonction du débat local, ces pratiques qui sortent du cadre proposé illustrent les clivages issus de la controverse autour de la décision publique : les prises de parole indiquant la volonté d'information du maître d'ouvrage face à la « foule » des opposants passionnés et irrationnels. Cependant, les clivages qui semblent s'esquisser ne subsistent pas à une analyse plus centrée sur le sujet en situation de parole publique. Ce constat nous renvoie à une interrogation plus générale sur l'éventuelle pertinence d'une approche de type anthropologique dans l'analyse des temps de discussion publique en aménagement.

II. L'INVESTISSEMENT DU DISPOSITIF DES RÉUNIONS PUBLIQUES : UN CONTOURNEMENT DES « RÈGLES DU DÉBAT ».

L'ENCADREMENT DU DISPOSITIF PAR LES « RÈGLES DU DÉBAT ».

9 L'organisation pratique des réunions découle du projet démocratique de l'institutionnalisation du débat public. Les réunions publiques se tenaient avec une disposition classique, que nous retrouvons dans ce type de rencontres. Nous pouvons détailler la disposition des salles qui ont accueilli les participants. Elles proposaient souvent à entrée unique qui orientait les participants dans leur découverte des différents « lieux ». Tout d'abord, un hall d'accueil recevait les participants avec des maquettes, présentoirs, panneaux appartenant à la fois à RTE et au collectif d'associations de défense [8]. Dans ce premier « lieu », les participants avaient aussi accès au dispositif d'information élargi que constituaient les synthèses des réunions précédentes, les cahiers d'acteurs, les cartes T, etc… Ils arrivaient ensuite dans la salle proprement dite, « lieu » du débat. Ce lieu se présentait par une série de sièges parallèles, disposés en deux travées, faisant face à une grande estrade toujours surélevée. Cette dernière accueillait sur deux grandes tables, les orateurs à gauche et les scrutateurs à droite, face à l'auditoire. En fond, un immense écran géant relayait les présentations des intervenants. Le dispositif spatial est

complété par des hôtesses, tenant les micros pour la prise de parole, qui se tenaient dans les allées extérieures, sur les flancs de la salle.

10 Dans l'esprit de la loi, le débat public est un moment politique où chaque citoyen participe à la construction de la décision collective. Il peut donc influer sur les décisions portant sur l'implantation des grands projets territoriaux, en s'informant librement par l'accès aisé à des expressions pluralistes et en s'exprimant directement. Le débat public est donc pensé comme une des voies permettant la constitution d'un intérêt collectif, commun, et donc plus partagé, en refondant des catégories plus ouvertes de légitimation.

11 Ces objectifs généraux seront relayés pratiquement par le scrutateur en charge de l'animation, qui au début de chaque réunion, édictera les « trois règles du débat ».

> « nous avons défini plusieurs règles : la première, c'est ce que nous appelons dans notre jargon la règle de l'équivalence. Toute personne qui souhaite prendre la parole puisse le faire. La seconde règle c'est celle de l'argumentation. Il faut que chaque position, chaque opinion puisse être étayée, qu'elle soit défendue avec des arguments solides afin de construire ce débat petit à petit. La troisième règle importante c'est celle de la transparence, à savoir que ce débat public est l'occasion de mettre tout sur la table. »[9]

12 Le principe d'équivalence promeut l'égalité de parole, l'équivalence des opinions et renvoie à une idée d'indistinction. Le principe d'argumentation ajoute que toute intervention ou prise de position doit être expliquée et fondée sur des faits. Enfin le principe de transparence renvoie à une volonté d'éclairer et de rendre plus accessible pour le citoyen les rouages de l'action et de la décision publiques. En fait ces trois règles seront systématiquement mises à mal lors des réunions publiques par l'auditoire présent dans la salle.

UN DISPOSITIF DU DÉBAT LOCAL CONTOURNÉ

13 Le premier principe a été largement contourné dans la pratique. La prise de parole n'a pas vraiment été « égalitaire ». L'immense majorité des interventions ont été contre le projet. Elles ont d'ailleurs été le fait d'élus et des 2-3 mêmes leaders associatifs, relayés par 4-5 personnes toujours identiques, car la prise de parole n'était finalement pas si aisée : beaucoup de personnes voulaient intervenir[10]. De plus, il y a eu un renversement de la charge de la preuve, RTE a souvent fait face à une ambiance très hostile où il lui était difficile de présenter ses positions. Le contournement du principe d'équivalence transparaît aussi dans l'occupation spatiale des places offertes. De manière schématique, en partant du devant de la salle, nous avions : les officiels (administratifs et « grands » élus) et RTE, les leaders associatifs et leur « cour », les membres associatifs, les sympathisants opposés, les indécis... finalement une répartition des places assez structurée, qui n'était pas vraiment due au hasard.

14 Le second principe a été lui aussi dénié par l'auditoire. Les leaders associatifs et les élus ont fait beaucoup de déclarations pour le public : ils utilisaient un ton polémique, imagé, voire ironique ; ils se tournaient vers le public même lorsqu'ils s'adressaient à RTE ou aux scrutateurs ; ils scandaient leurs paroles par des gestes. Justement, le public présent réagissait plus lors de ce genre d'interventions. Les gens opinaient, criaient et insultaient RTE, les représentants de l'administration, voire les scrutateurs, selon que les déclarations semblaient aller dans le sens d'une création de la ligne THT. De même, l'accueil des experts est significatif. Loin d'être écoutés à l'aune de leur compétence

scientifique ou technique, ils ont été surtout jugés en fonction de leurs liens supposés ou avérés avec RTE et EDF.

15 La volonté de transparence, bien que structurellement poursuivie, a été mise à mal par le choix des types de réunion. Malgré tout, RTE et les administrations ont souvent été sommées de répondre, de partager des informations sur des points complexes ou difficiles à exposer rapidement. Lors des discussions, des injonctions ou des questions du public faisaient déborder du cadre, du thème, des sujets choisis. L'auditoire ne comprenait pas pourquoi on ne pouvait pas parler de la santé lors d'une réunion générale et inversement, ni pourquoi alors que la réunion se déroulait dans le sud du département, il était plus question de l'ouest etc[11]... Le public remettant souvent en cause cette organisation et les « organisateurs » présumés en attaquant verbalement les scrutateurs.

16 A contrario, ces règles ont été suivies par RTE et les administratifs, et d'une manière générale, lors des interventions sur l'estrade. L'équipe projet est restée sur le terrain technique en tentant de détailler ses options privilégiées de manière argumentée, et de répondre (lorsqu'elle le pouvait), de la même manière ne rentrant pas sur le terrain polémique. Les représentants des administrations ont fait des présentations calibrées, peu préparées sur un ton neutre et didactique. Au final, il s'avère que le cadre proposé par lesdites « règles du débat » n'a pas été investi comme entendu et a même été largement contourné, voire débordé. À partir de ces indications, nous pouvons poser un regard négatif sur ces dissonances.

III. LE REGARD PAR LE PARADIGME DE LA DÉCISION PUBLIQUE : L'EXCLUSION DES « EFFETS PERVERS »

17 Le processus d'institutionnalisation du débat public en France a découlé de la volonté de réformer l'utilité publique. Cette filiation a généralement conduit à façonner un paradigme qui invite à regarder les scènes de discussion publique comme des moments d'exposition des controverses territoriales, des lieux de frottement entre le projet d'aménagement et le territoire.

LE DÉBAT À L'AUNE DE LA DÉCISION PUBLIQUE ET LE CONFLIT D'AMÉNAGEMENT

18 La constitution d'une procédure de « débat public » en aménagement constitue une réponse à une crise de l'action publique repérée depuis la fin des années 80. En aménagement, elle renvoie à une volonté de réduction des coûts et des recours en contentieux, et à une demande des citoyens impliqués dans les conflits d'implantation d'ouvrages. Ces conflits de plus en plus récurrents marquaient l'émergence d'un questionnement d'une catégorie de population subissant les impacts d'un ouvrage sans en ressentir les avantages. Au-delà de l'expression d'un syndrome *nimby,* ces groupes remettent souvent en question l'opportunité même des ouvrages, en remettant en cause la vision classique d'un intérêt général prédéfini[12]. De fait, il s'agissait plus généralement de redéfinir l'intérêt général. Cette notion est au cœur de l'action publique car elle renvoie à la fois à sa finalité et à sa légitimité[13]. Les différentes lois ont donc institué des moments de discussion en amont dans la temporalité classique de la décision publique, entre l'élaboration du projet et la prise de décision finale. Dans cette optique, le débat

local du Lot a tenté de créer une situation de communication par l'instauration d'un dialogue vertueux où afin que « chacun puisse se faire une opinion en fonction de ce qui se dira ». Comme nous l'avons rapidement vu, le cadre de discussion proposé a souvent été « débordé ».

19 Dans le même esprit, le moment de discussion peut se voir en fonction du rapport entre le débat et l'acceptabilité sociale de l'action publique[14]. La procédure s'analyse en fonction d'un triple rôle pensé à la lumière du projet d'aménagement : d'information, de concertation et d'aide à la prise de décision[15]. Ces rôles constituent une véritable « feuille de route » pour la procédure de débat qui doit donc informer (et en faire remonter les réticences) le public sur les incidences de la réalisation à venir, créer une situation d'échanges entre les parties intéressées, mesurer les intérêts particuliers exprimés à la lumière de l'intérêt général.

20 L'exposition des pratiques des participants au révélateur de ce « paradigme » nous conduit à les analyser comme des dysfonctionnements déstabilisant le processus de discussion en amont du projet. En effet, le débat doit aider à améliorer la décision publique et « désamorcer la contestation possible sinon probable en canalisant, selon des formes maîtrisables, l'expression du mécontentement »[16]. Ainsi, le regard que l'on porte à ces moments découvre une série de clivages opposant les protagonistes. Les pratiques repérées lors du débat local du Lot semble rejoindre ces clivages.

DES PRATIQUES STIGMATISÉES ET DISQUALIFIÉES

21 L'équipe RTE, favorable à la ligne THT défendait la solution proposant le meilleur « optimum technico-économique », s'appuyant sur des interventions calmes, structurées dans un discours technique visant à informer et expliquer leur préférence. Les opposants, aux pratiques plus agitées, faisant références à leurs problèmes concrets et leurs peurs, ont eu plus recours à des attitudes polémiques. Leurs leaders et les hommes politiques ont développé des interventions politiques qui poursuivaient des objectifs de mobilisation identitaire. Point d'aboutissement de leur combat, les opposants ont usé de ces moments pour actualiser les motifs de leur mobilisation et renforcer la cohésion de leurs coalitions. Tout se passe comme si les pratiques s'établissaient entre l'objectivité technique, la raison, la rationalité procédurale des uns et la subjectivité intéressée, l'émotion, l'irrationalité des autres ; soit deux pôles ordonnés selon une dichotomie tirée du conflit d'aménagement.

22 Dans la continuité de ce regard, plaçant le débat comme résultant de contestations territoriale, la situation de discussion doit permettre « le passage d'une assemblée d'individus porteurs d'intérêts divers à une (...) liste d'arguments raisonnés. À ce stade on assiste à une dépersonnalisation de la procédure qui perd au fil du temps son caractère humain, personnel, pour produire une liste d'arguments aptes à être traitée sur le plan rationnel. »[17] De fait, les règles du débat du Lot ont été édictées dans le but de « faire avancer le débat de manière constructive ». Ce cadre excluait les pratiques qui apparaissaient comme autant de dysfonctionnements qu'il fallait recadrer : interrogations « hors sujet », cris, interventions intempestives des mêmes personnes, déclarations politiques improductives.

23 De plus, ce même regard amène à voir comme des effets pervers, ces débordements du cadre de discussion issu du projet démocratique de la décision publique. En effet, loin de se rapprocher de l'objectif d'un espace délibératif ouvert et pluraliste[18] sous l'égide du

conseil des sages, le tour d'horizon des pratiques peut renvoyer à une persistance des inégalités et de la représentation. La prise de parole a été inégalitaire comme nous l'avons vu. De plus, il y a eu finalement beaucoup de présentations plus ou moins claires venant de RTE, des administrations, des collectivités et des associations. Les leaders associatifs, à l'instar des élus ont utilisé le moment de la discussion, comme une tribune politique où il s'agissait de justifier et renouveler leur statut, avec le soutien de l'auditoire comme nous le verrons plus loin. Les volontés d'atteindre le riverain.

24 Le paradigme de la décision publique invite à poser une grille dualiste sur les pratiques des participants, et même à en disqualifier certains, en leur déniant une certaine pertinence. Pour dépasser les oppositions issus de ce paradigme, il est question de savoir comment réinsérer l'humain dans un regard trop orienté par la décision institutionnelle.

IV. ALLER AU-DELÀ DES « DYSFONCTIONNEMENTS » PAR UN REGARD ANTHROPOLOGIQUE ?

25 Tout en les stigmatisant, la vision posée selon le paradigme de la décision publique fait le constat de la prégnance de certaines pratiques « divergentes » qui nourrissent la procédure[19]. Mais le dépassement de ces oppositions est renvoyé au dévoilement d'instabilités, d'« ambiguïtés », « d'opération quasi magique » à l'œuvre[20]. Exposer ces situations de communication sous un regard de type anthropologique nous permet d'éviter certains présupposés qui conditionnent le dispositif de la procédure et certains regards posés sur ce dernier.

LA DISQUALIFICATION DE LA DIMENSION HUMAINE DANS LA PRISE DE DÉCISION TECHNIQUE

26 Les règles du débat local du Lot recèlent une série de parti pris. Tout d'abord, elles se placent sous l'égide du principe de la participation du public à l'élaboration du processus de décision. Ce faisant, elles en appellent à un citoyen idéal, voire mythique. Elles s'établissent sur l'idée d'un riverain éduqué, intéressé, capable de se faire une opinion éclairée, habité d'un désir d'engagement[21]. Nous sommes bien entendu un peu loin de cette image. Le principe d'argumentation, qui vise à créer la conviction par le recours à la rationalité, amène à privilégier une certaine idée de la décision rationnelle. Cette dernière devant être emprunte d'une raison technique, supposée issue de la Science, quantifiable, référencée[22]. Dans une perspective légale instrumentale, elle vise, par l'appréciation des données et des savoirs, à s'inscrire dans le cheminement rationnel d'une décision[23]. L'argumentation rencontre le besoin de légitimation de la décision prise comme un discours dans toute société devant se justifier et faire référence à une autorité.

27 Mais cette (re)contextualisation des savoirs interroge la relation entre science et décision politique. Ainsi on pouvait penser que la prééminence de la rationalité technique et instrumentale pouvait conférer une supériorité à l'expert technique par rapport aux autres protagonistes du débat local, que la science conférerait une certaine autorité. Le recours à la science cherche donc à pacifier les conflits, structurer les comportements et limiter les affects[24]. La distanciation du scientifique lui permettant de poser un regard plus neutre que la personne engagée trop plongée dans son contexte. Le débat au miroir de la raison inclue donc la « définition républicaine d'un citoyen maître de ses passions »

[25], une conception morale de la politique visant à contenir et canaliser les passions, et rejoint l'objectif de l'injonction de distanciation. Les experts et les administratifs invités à participer aux discussions ont plutôt été accueillis en fonction de la teneur de leur discours, plus qu'à la lumière de leur objectivité supposée. L'ensemble de ces parti-pris conduisent finalement à exclure la réalité de la dimension humaine à l'œuvre dans la situation de communication et à l'effacer au sein d'un dispositif technique de décision.

UNE RÉINTRODUCTION DU SUJET EN SITUATION PAR LE REGARD DE TYPE ANTHROPOLOGIQUE ?

28 En remettant le sujet au centre du regard posé, nous pouvons dépasser les dichotomies présentées plus haut où le maître d'ouvrage raisonnable et rationnel s'oppose à un public passionné et irrationnel. À la suite de certaines analyses, le cas du débat local du Lot nous permet d'entrevoir des illustrations qui méritent d'être poursuivies.

29 À la suite de Landowski[26], le dispositif technique de débat apparaît comme un espace scénique. La « scène », lieu de parole des représentants, ne s'oppose pas à la « salle », lieu des citoyens indistincts et anonymes. Le spectacle apparaît aussi dans la salle. Le public intervient, réagit, crie, bref sanctionne les propos et les positions. Ces manifestations qui répondent à certains passages des discours fait que l'auditoire, loin d'être détaché et contemplatif, participe en appui ou en opposition au locuteur, selon ses modalités. De même, la logique formelle de l'argumentation, du point de vue du sujet, s'évalue non seulement en fonction de la « logique naturelle » issue de ses dispositions. Bien que l'on puisse qualifier cette forme de pensée d'« illogique »[27], elle recèle néanmoins des principes (analogie, consécution, généralisation...) et des significations qui lui donnent la valeur d'un « hypertexte de référence »[28] qu'il ne faut pas exclure du travail argumentatif [29].

LE DÉVOILEMENT D'ASPECTS SYMBOLIQUES

30 Décentrer le point de vue sur le débat local du Lot, en tentant de percevoir le « sens directement prescrit ou indirectement signifié dans les relations des uns et des autres ». Cette posture, à visée anthropologique, renvoie sur tous les sens évoluant autour du sujet pris dans une situation de communication, conduit à repérer la convocation d'une symbolique judiciaire et l'intériorisation de la théâtralité du dispositif.

31 Tout d'abord, la scrutatrice en charge de l'animation a été d'emblée appelée « Mme la présidente » par les protagonistes locaux. La répartition spatiale décrite plus haut a été respectée, il n'y a pas eu de mélanges et les « limites » n'étaient franchies que rarement[30]. Dans cette interprétation, on comprend mieux pourquoi les protagonistes locaux prenaient à partie les scrutateurs. Complètement intégrés (voire confondus) à l'action de la CNDP, ils représentaient le « tribunal » qui non seulement était garant des échanges, mais aussi devait évaluer les arguments. L'auditoire ne comprenait pas qu'ils ne s'impliquent pas plus et se cantonnent à l'« organisation du débat » : les scrutateurs étaient sur l'estrade, commandaient et réglaient le cérémonial. Les protagonistes étaient contents de venir au débat local. Il y avait une activité informelle assez marquée au début de chaque réunion, les amis se saluant, les leaders et les élus discutant avec les scrutateurs et RTE. Pendant les réunions, l'auditoire réagissait à la « mauvaise qualité » de certaines interventions marquées par un ton monocorde et didactique qui n'arrivaient

pas à soutenir leur attention. De même, les associations ont mis un moment à rentrer dans le dispositif, investir l'estrade et utiliser les outils de communication de RTE.

POUR UN REGARD DE TYPE ANTHROPOLOGIQUE ?

32 En bref, les pratiques des protagonistes, si elles ont une dimension stratégique comme nous pouvons le mettre en évidence du point de vue de la constitution de la décision publique, recèle aussi des aspects symboliques pertinents. À la suite du travail de Bratosin [31] sur la concertation autour de la procédure de mise en place du PDU de la métropole Lilloise, nous savons que ces aspects sont efficients. L'objectif « n'est pas de dégager l'unité de fondement ou/et de structure de la concertation, mais d'expliciter la nature des communications utilisées pour construire la conviction que ceux qui ne décident pas participent réellement à la prise de décisions. Pour y parvenir, il faut observer la concertation à partir du point même d'où la conscience des acteurs de l'action collective commence à l'apercevoir et par conséquence l'indiquer comme telle »[32].

33 Dans cette optique, on s'éloigne d'un regard qui définit a priori des « actions » forcément stratégiques des protagonistes. En d'autres termes il ne faut pas forcément voir ces situations de communication comme une technique ou un moyen d'atteindre des objectifs sciemment définis. Le sens est-il réductible à la seule utilité annoncée des protagonistes ? Et finalement, plutôt que d'opposer les protagonistes en fonction de leur position par rapport au projet, est-il moins opérant, moins heuristique de les voir à travers la grille d'un rituel politique, « moyen de communication entre le milieu concret de l'existence humaine et un univers dont l'individu croit tout à la fois qu'il le dépasse et qu'il le conditionne »[33] ? Le clivage s'inscrirait là dans la (mé)connaissance du code de sens de la situation. En clair, entre ceux ayant accès aux dimensions sacrées (maîtrise et compréhension de la procédure, ses implications, son cérémonial), et un ensemble de « profanes » utilisant la médiation symbolique des leaders et des élus, situés à la croisé des deux groupes. Répondre à cette question suppose de travailler sur le sens en émergence que les protagonistes confèrent à leur rapport au dispositif de communication et aux autres, sans forcément y plaquer nos propres postures. Il s'agit bien là d'une optique anthropologique[34].

V. CONCLUSION

34 Ainsi, nous avons vu que la convocation d'aspects symboliques peut aussi proposer un éclairage sur les pratiques des protagonistes. Le débat local sur le renforcement de l'alimentation électrique du Lot risque d'être à l'avenir un « débat modèle » selon la formule consacrée, RTE ayant choisi de ne pas retenir son projet de ligne THT et opter pour une des solutions alternatives. Toute notre discussion consiste à se demander s'il faut y voir la réussite d'un dispositif de technologie sociale répondant à une certaine complexité, ou y déceler un autre sens.

35 En d'autres termes cela concerne la qualification des régularités de sens et de pratiques que les différentes monographies nous permettent d'appréhender. Doit-on les voir comme les composantes d'actions stratégiques prises dans une routine institutionnelle, ou comme des mises en « œuvre d'un dispositif à finalité symbolique qui construit les identités relatives à travers les altérités médiatrices »[35]. Plus généralement, on pourra poser l'hypothèse de la prégnance au sein des débats publics d'une liturgie politique.

L'enjeu qui transparaît de toutes ces considérations réside bien dans le regard que l'on porte sur Taltérité de ces lieux de communication. Imposons-nous des identités, des sens à ces pratiques ou nous laissons-nous porter par la (re)découverte d'autrui à l'œuvre ?

36 Une fois cette possibilité posée, reste à préciser et choisir entre les orientations et les postures anthropologiques possibles[36].

NOTES

1. Propos introductif du représentant de la CNDP nommé pour suivre l'organisation du débat local. Cahors 4 octobre 2002.

2. QBE, la SPEEF, Europa Nostra, l'union interprofessionnelle des vins de Cahors.

3. http://www.qbe.free.fr/historique.htm

4. Depuis 1992, et la circulaire Billardon qui impose le principe de la concertation autour de l'implantation des ouvrages électriques en amont de l'enquête publique, les différents gouvernements ont donc aménagé des scènes de discussion de plus en plus ouvertes entre les différentes parties d'un projet dans un souci de démocratisation de la décision publique.

5. Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, Titre IV, article 134.

6. Nous pouvons aussi y ajouter les cahiers d'acteurs et l'Internet.

7. 8 réunions publiques entre octobre et décembre 2002.

8. À ce titre, on peut indiquer la trajectoire d'une reproduction en bois de pylône de 2,5 m faite par les opposants à la ligne THT : confiné dans un coin du hall dans les premières réunions publiques, il se retrouvera (suprême honneur !) sur l'estrade à coté des scrutateurs pour les deux dernières réunions.

9. Représentant de la CNDP. Réunion publique du 19 octobre 2002 à Degagnac.

10. Il fallait lever la main, attendre qu'une hôtesse viennent à votre niveau vous donner un micro numéroté (pour l'enregistrement des compte-rendus) et que l'animateur vous remarque de l'estrade et vous donne la parole. Finalement beaucoup de gens parlaient, invectivaient, questionnaient sans micro.

11. Il avait été arrêté un cycle de réunions générales « d'information » et des réunions « thématiques » sur la santé, l'environnement dans différents lieux.

12. Jobert A., « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome Nimby nous dit de l'intérêt général », *Politix,* n° 42, 1998, p. 67-92.

13. *Electricité et Sociétés,* n°32, février/mars 2000

14. Chambat P., Fourniau J-M., « Débat public et participation démocratique », in Vallemont S., *Le débat public : une réforme dans l'Etat,* LGDJ, 2000, p. 9-37

15. Gandil P., de Mazancourt C. « Le débat public dans les projets routiers : restaurer la confiance entre l'État et le public », in Vallemont S., *Le débat public : une réforme dans l'État,* LGDJ, 2000, p 65-75.

16. Chambat P., Fourniau J-M., op cité, p. 35

17. Hollard G., Leborgne M., « Quelques pistes de réflexion sur ce que concerter veut dire » in ss dir de André Donzel, *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise,* Maisonneuve et Larose, 2001, p. 462.

18. Fourniau J-M. « L'expérience du débat public institutionnalisé : vers une procédure démocratique de décision en matière d'aménagement ? », *Responsabilité et environnement,* n° 24, octobre 2001, P· 67-80.
19. Hollard G., Leborgne M., op cité, p. 458.
20. Chambat P., Fourniau J-M, op cité, p. 35 ; Ballan E., « "Techniquement, tout est possible" : l'alliance ambiguë du technicien et du riverain » in ss dir de André Donzel, *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise,* Maisonneuve et Larose, 2001, p. 445-452.
21. Hastings M., *Aborder la science politique,* Seuil, 1996.
22. Jourdan R, « Argumentation. Le mode argumentatif » in Bélisle C., Bianchi J., Jourdan R., *Pratiques médiatiques,* CNRS éditions, 1999, p. 31
23. Burdeau G., *La politique au pays des merveilles,* PUF, 1988.
24. Elias N., *Engagement et distanciation,* Agora, 1983.
25. Hastings M., op cité, p. 17
26. Landowski E. *Présence de l'autre,* PUF, 1997.
27. Une des controverses concernait les capacités électriques des projets alternatifs. Les ingénieurs de RTE faisant remarquer qu'il était incorrect, d'un point de vue électrique, de simplement additionner les capacités de plusieurs lignes pour en déduire une capacité « totale ».
28. Jourdan R., op cité, p.33
29. Guimelli C., *La pensée sociale,* PUF, 1999.
30. La réunion commencée, l'estrade n'était pas accessible. *A fortiori,* il fallait une raison pour se diriger vers les scrutateurs (« déposer » quelque chose au « dossier » par exemple).
31. Bratosin S., La concertation : forme de l'action collective, L'Harmattan, 2000. L'auteur y analyse la concertation comme un processus culturel visant à décider de concert avec ceux qui ne décident pas, marqué par des médiations symboliques et le recours à une pensée de type mythique.
32. Ibidem, p. 245.
33. Burdeau G., op cité, p. 158.
34. Augé M., *Pour une anthropologie des mondes contemporains,* Aubier, 1994.
35. Ibidem, p. 89.
36. Anthropologie quotidienne, anthropologie politique, anthropologie de la communication ! Cf Winkin Y., *Anthropologie de la communication,* De Boeck & Larcier/Seuil, 2001 ; Augé M., ibidem.

AUTEURS

ÉRIC DROCOURT

Doctorant- EDF R&D GRETS/CEDP, Université de Tours

ISABELLE RAS

Chargée de recherche, EDF R&D GRETS

« Préparer » et « réparer » le débat public. Quel apprentissage chez les maîtres d'ouvrage pour quelle gouvernance environnementale ?

Louis Simard

I. INTRODUCTION

1 Qu'il s'agisse d'implanter une autoroute, un aéroport, un site de gestion des déchets, une méga-porcherie, un barrage hydroélectrique, une usine de produits chimiques ou une ligne de TGV, aujourd'hui, les grands projets rencontrent une opposition systématique. Après les 30 glorieuses, prend progressivement fin le consensus social autour des projets d'infrastructures (Fourniau, 2001a). La légitimité démocratique des élus et l'expertise des scientifiques, deux ressources du discours et de l'action politique (Bachir, 1999 ; Gallon et *al.,* 2001) ne suffisent plus pour décider. Ce phénomène est depuis une quinzaine d'années au cœur de l'actualité et agit comme un moteur de l'évolution de l'action publique.

2 Différents dispositifs encadrent la conduite des projets. Information, consultation, concertation, délibération, négociation et suivi sont aujourd'hui des notions incontournables au cœur du processus décisionnel. Réunissant autour de la même table élus, experts, citoyens, associatifs et maîtres d'ouvrage, les nouveaux dispositifs et lieux de concertation[1] entendent éviter ou limiter les conflits à la source en misant sur un partage et une co-construction de l'information, une harmonisation des intérêts et la recherche du consensus en misant sur une reconnaissance symétrique des multiples interlocuteurs. La tendance observée est donc à :

> « l'institutionnalisation progressive des formes de délibérations élargies et spécifiques [...] et à la reformulation de pratiques anciennes de troc territorial mais sous une forme de plus en plus explicite qui contribue à politiser les enjeux. » *(Jobert, 1998, p.80)*

3 Aux aménagements administratifs innovants s'ajoutent les efforts notables des maîtres d'ouvrage qui dorénavant ne peuvent plus passer en force en comptant sur l'appui inconditionnel de l'État. Aujourd'hui, les maîtres d'ouvrage revoient leurs manières de faire en développant des pratiques qui se veulent plus respectueuses de l'environnement, plus ouvertes aux populations locales et à leurs préoccupations et négocient directement avec certains groupes. Pourtant, cet ensemble de mesures actuelles et en développement ne semblent pas réduire ou maîtriser les oppositions.

II. DÉLIBÉRER POUR RENDRE PLUS GOUVERNABLE ?

4 La complexité des contextes d'action en raison des l'hétérogénéité des acteurs et des territoires, des interactions croissantes, du croisement des niveaux local, national et international, de la présence des médias de masse, des mouvements d'opinions et des groupes de pressions sont des éléments qui expliqueraient le problème en question, dans un contexte où L'État n'apparaît plus comme le seul garant de l'intérêt général bien qu'il demeure un acteur important (Le Galès, 1995).

> « Dans les régimes d'action publique antérieurs, la définition de l'intérêt général était dans les mains de l'État, que celui l'impose ou la négocie. Dans le régime pragmatique actuel, la définition de l'intérêt général lui échappe puisqu'il n'y a plus d'acteur central des politiques publiques. » *(Rui et al., 2001, p. 24).*

5 Se présentant comme plus flexible, adapté, pluraliste et efficace, un nouveau cadre d'action se confirme. Celui-ci repose sur la notion polysémique de concertation[2] et privilégie différents dispositifs axés sur délibération et la négociation[3]. La concertation serait dorénavant le « référentiel » de l'action publique (Muller et Jobert, 1987 ; Ruegg, 1992 ; Lorrain 1993, Duran, 1993 ; Thoenig et Duran, 1996 ; Faure et *al.,* 1995 ; Bachir, 1999 ; Blondiaux, 2001 ; Papadopoulos, 2001 ; Ollivier-Trigalo et Piechaczyk, 2001).

6 La « gouvernance environnementale », modèle plus « concerté » donc, insistant davantage sur la dimension procédurale de la décision que sur sa dimension substantive se développe (Ollivier-Trigalo et Piechaczyk, 2001). Ces dernières années, émergent ou se formalisent différents lieux reliés aux décisions publiques qui se caractérisent, entre autres, par l'accentuation de la dimension délibérative de la décision ; Bachir, 1999). Il est de plus en plus affirmé que la consultation et la délibération sont aujourd'hui un passage obligé de la décision et de l'action publique. C'est le cas plus particulièrement dans le domaine de l'aménagement et de l'environnement.

7 Le développement d'espaces de délibération au sein des processus décisionnels renvoie à la démocratie discursive de J. Habermas, (Blondiaux, 2002 ; Petts, 2001) qui correspond à une situation où la volonté générale résulte de l'accord sur le meilleur argument, après que tous les arguments se sont exprimés (Manin, 1985) pour régler une question sociale controversée de façon rationnelle, c'est-à-dire dans l'intérêt commun des personnes concernées (Rui et *al.,* 2001). La délibération apparaît ainsi comme une « méthode permettant de déterminer les véritables valeurs collectives et de choisir les meilleurs moyens d'appliquer ces valeurs » (Majone, 1994, p. 588 ; Papadopoulos, 2000 ; Blondiaux, 2002 ; Chambat et Fourniau, 2001).

8 L'insertion de mécanismes délibératifs au sein des processus décisionnels permettraient de rééquilibrer les rapports de force entre les groupes en décrétant un principe d'équivalence ou de symétrie entre les acteurs (Fourniau, 2001b) dans le but de

développer un langage commun et de produire de l'information nouvelle (Blondiaux, 2002 ; Petts, 2001). La délibération devient ainsi le fondement de la légitimité de la décision (Blondiaux, 2002) et permettrait davantage de tendre vers l'intérêt commun. Cependant, bien que l'existence du débat public transforme le processus décisionnel, il ne demeure qu'une étape de celui-ci (Rui et *al.,* 2001).

9 Comment ces dispositifs délibératifs s'incarnent dans les processus décisionnels et quels sont leurs effets sur la gouvernance environnementale et l'action publique en général ? Si les travaux sur la gouvernance et la délibération ont le mérite de rétablir la dimension coopérative de l'action publique (Papadopoulos, 2001), ceci se fait au détriment de sa dimension « agonistique ». Rendre l'étude de la « gouvernance » plus incarnée implique aussi d'accorder la place qu'ils méritent dans l'analyse aux rapports de force et à la dimension structurellement « antagoniste » de la coopération (Papadopoulos, 2001). À travers l'étude de quatre conduites de projets de ligne de transport d'électricité à très haute tension en France et au Québec, des procédures de consultation et de délibération qu'elles impliquent (enquête publique en France[4] et audience publique au Québec) cet article propose une analyse de la mise en œuvre de la gouvernance environnementale à l'échelle des projets et du point de vue des maîtres d'ouvrage. Notre contribution se préoccupe donc des conditions, des règles et des institutions de la délibération, au sens de B. Manin (2002) et veut ainsi aller au-delà des mérites normatifs de l'idéal délibératif.

Procédure en France

10 L'enquête publique, de nature très technique et juridique, d'une durée habituellement de 30 jours, sous la responsabilité du préfet et conduite par un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal administratif est l'élément central de la procédure. En amont le maître d'ouvrage mène une concertation auprès des services de l'État et des maires sur la base d'un dossier de justification technico-économique. En aval, il fait le démarchage des maires et des propriétaires. Le commissaire enquêteur rend un avis justifié après avoir pris connaissance des observations inscrites par les citoyens dans des registres ou transmises oralement sur le projet et le dossier (étude d'impact) déposé par le maître d'ouvrage. Par la suite, sous recommandation du préfet, le ministre de l'Industrie déclare ou non l'ouvrage d'utilité publique (D.U.P.).

Procédure au Québec

11 L'audience publique, sous l'égide d'un commissaire du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) mandaté par le ministre de l'Environnement suite à une requête (citoyens ou organismes) se déroule en deux étapes (information et présentation et dépôts des mémoires). Le commissaire du BAPE rend un avis suite à l'audience réalisée sur la base de l'étude d'impact du maître d'ouvrage et par la suite, le Conseil des ministres adoptera ou non un décret. Parallèlement, le ministère de l'Environnement produira une analyse environnementale qui recommandera ou non le décret. De nature administrative et communicationnelle, elle est précédée par une étape de concertation menée par le maître d'ouvrage auprès des services de l'État et des maires. En aval, il fait le démarchage des maires et des propriétaires.

III. RÉSULTATS DE MISE EN OEUVRE : IL ÉTAIT QUATRE FOIS UNE LIGNE THT

12 L'énergie, avec le transport terrestre, sont les secteurs d'activités à l'origine de la majorité des grands projets d'infrastructures. Le secteur énergétique implique des choix structurants importants à l'échelle territoriale et nationale et donne lieu à des débats majeurs. Le transport de l'électricité et les lignes TUT rencontrent depuis le début des années 1990, en France comme au Québec, une opposition systématique. Aujourd'hui, pour les maîtres d'ouvrage, construire une ligne THT représente un défi de taille à l'heure de l'ouverture des marchés. Ainsi, la possibilité d'interconnecter les territoires par de nouveaux ouvrages s'avère cruciale. Comme l'affirmait un cadre de la Mission Europe d'EDF (Taccoen, 1992) :

> « Dans l'avenir, il est certain que l'intensité des échanges (inter-européens) dépendra, non d'éventuelles mesures de libéralisation venant de Bruxelles, mais bel et bien de la possibilité de construction de nouvelles lignes à haute tension face aux défenseurs de l'environnement. »

Démarche et méthode

13 La recherche réalisée dans le cadre d'une thèse de doctorat (Simard, 2003a) repose sur la comparaison de quatre études de cas de lignes THT en milieu urbain et rural au Québec et en France. En plus de l'analyse documentaire (revues de presse, des documents administratifs corporatifs, associatifs liés de près ou de loin aux projets, rapports d'experts, études d'impacts, rapports d'enquêtes publiques et d'audiences publiques, protocoles, ententes, programmes, lois, règlements, circulaires, rapports, avis, correspondances, etc.), près de 170 entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès d'agents des deux maîtres d'ouvrage, de militants associatifs, de citoyens, de riverains, de propriétaires agricoles, d'élus locaux, régionaux et nationaux, de journalistes, de consultants, d'agents de l'administration communale, départementale, régionale et nationale et de commissaires, tous impliqués dans les projets étudiés ou le transport de l'électricité. La forte politisation des projets et leur longue durée nous a obligé à les étudier *a posteriori* afin de pouvoir rendre compte de l'ensemble de l'histoire et de l'enchaînement des logiques d'action que porte chacun des projets.

14 L'analyse transversale des projets de lignes THT laisse voir de très fortes convergences dans les logiques d'action à l'œuvre. L'étude longitudinale de chacun des projets peut être découpée en trois tranches, essentiellement chronologiques, en amont, pendant et en aval de la consultation publique.

1) Information, consultation et concertation : préparation d'un conflit en devenir

15 En vue de se préparer à un conflit potentiel, les maîtres d'ouvrage accumulent de l'information, anticipent et tentent de prévoir le déroulement du projet en organisant, en amont des procédures de participation publique, des rencontres pour « enrôler » les acteurs identifiés comme pertinents. Alliée naturelle bien que vigilante, la tutelle gouvernementale apparaît dépassée au plan technico-économique pour exercer un réel contrôle sur la justification des projets alors que les autres services publics sollicités pour avis hésitent par crainte des représailles politiques ou ont peine à participer pleinement à

cette première tranche chronologique des projets par manque de ressources. Bien qu'approchés également à cette étape, les élus du niveau supérieur restent en retrait, préférant ne pas s'immiscer dans des conflits qui se déploieront davantage à l'échelle locale. Dès lors, se construisent des alliances et débutent des négociations entre les maîtres d'ouvrage et les maires, ces derniers néanmoins hésitant à prendre position trop rapidement (Lascoumes et Le Bourhis, 1998). Dans les cas québécois, en raison du caractère davantage public des éventuelles délibérations (audiences publiques), les négociations avec les représentants agricoles et les maires sont plus intenses et se traduisent par des changements dans les tracés ou des dépassements dans les compensations prévues par les différentes ententes cadres.

2) Confrontation et consultation publique : opportunité et épreuve

16 La seconde tranche des projets se caractérise par l'entrée en scène des opposants avec la tenue des enquêtes publiques en France et des audiences publiques au Québec. Fruit d'une opposition ponctuelle ou épisode d'une histoire militante plus vaste, la contestation des projets de lignes THT s'organise autour d'arguments et d'actions multiples. Substantives ou processuelles, les raisons de s'opposer aux projets se succèdent au gré de l'évolution de la politisation produite par les différents types d'actions déployées par les groupes de citoyens, riverains et défenseurs de l'environnement. Le dialogue et la négociation apparaissant souvent impossibles à ce stade. Les enquêtes (France) et les audiences publiques (Québec) sont un mauvais moment à passer pour les maîtres d'ouvrage qui mettent alors en place des actions spécifiques en vue de garder la main ou de renverser la vapeur. La consultation publique française, qui laisse peu de place à la délibération propose un défi à caractère technique et juridique qui consiste à « fliquer » l'enquête publique pour éviter le vice de forme[5]. Au Québec, plus près du débat public, l'audience publique incite plutôt le maître d'ouvrage à « vendre le projet » en remplissant une mission à caractère plus communicationnel[6]. Pour les opposants, cette phase crée un *momentum* pour la mobilisation, et les associations vont jusqu'à lui donner des allures de référendum. Les enquêtes et les audiences publiques sont des exercices exigeants et les opposants ont peu de ressources pour y participer. Par ailleurs, les pressions et les contraintes diverses que subissent les commissaires responsables (Gariépy, 1997), leurs origines professionnelles dans le cas français (Piechaczyk, 1998) et l'aspect consultatif des procédures, limitent la portée de celles-ci.

3) De la post consultation à l'issue des projets : démarchages, négociations et blocages

17 La dernière tranche est constituée des différentes négociations menées par les maîtres d'ouvrage, de l'avis de la commission jusqu'à la fin du projet d'abord avec les maires et ensuite avec les propriétaires terriens. Aujourd'hui, l'obtention d'un accord minimal avec les élus locaux est une quasi-condition à la déclaration d'utilité publique (France) ou au décret (Québec). Le passage en force (de Paris ou de Québec) se conçoit difficilement. Des accords sont donc négociés à la pièce avec les maires, dans une première phase, avec les propriétaires dans une seconde phase. L'expérience des maîtres d'ouvrage leur permet de déployer des tactiques et des stratégies afin de restreindre l'escalade des compensations, de contenir l'opposition et d'éviter les blocages. Malgré cela, on observe de nombreux dépassements des cadres conventionnels établis pour fixer les compensations et, parfois,

des modes de négociations atypiques débordent le cadre même des projets (Simard, 2003b). Graduellement, l'opposition diminue et la mobilisation s'effrite, notamment en raison du manque de ressources des opposants. Dans certains cas, une ultime négociation « chirurgicale » et atypique permet d'isoler les derniers récalcitrants et d'éviter le blocage même si elle laisse des marques à l'échelle du territoire.

IV. LES OPPORTUNITÉS D'APPRENTISSAGE

18 Il existe plusieurs dispositions qui favorisent le développement et la mise en valeur des apprentissages individuels et collectifs au sein des entreprises. Nous avons répartis ces dispositions ou mécanismes propices à l'apprentissage en quatre catégories.

19 Premièrement, le choix des responsables d'une dimension du projet ou d'une partie des procédures peut se faire en fonction des expériences qu'ils ont, d'une connaissance du territoire et de ses réseaux ce qui favorise la valorisation des expériences. Deuxièmement, les maîtres d'ouvrage ont opté pour une gestion de type « équipe-projet » multidisciplinaire dans laquelle se retrouvent des membres des différentes filières spécialisées de l'entreprise (communication, droit, environnement, ingénierie, planification, etc.) afin de partager des expériences différentes et de multiplier les perspectives pour la prise de décisions (March et *al.,* 1991, Carley, 1992 ; Jolivet, 1998 ; Gariépy, 1989, 1991). Cette gestion permet aussi de rendre imputable un nombre très restreint d'acteurs et ainsi de « personnaliser » certaines tâches et responsabilités. Troisièmement, lors de la conduite d'un projet, des rencontres sont organisées avec les membres d'anciennes équipes-projet afin qu'ils partagent leur expérience avec ceux de l'équipe-projet. La visualisation des bandes vidéo d'anciennes audiences publiques, la lecture des rapports qui font le bilan des projets font partie des activités visant la mise en valeur de l'expérience. Les entreprises comptent donc sur plusieurs éléments de système d'apprentissage au sens de C. Argyris et D. A. Schôn (1978). Enfin, il y a l'expérience d'un tiers semblable (apprentissage par imitation) (Levitt et March, 1988). À partir des relations entre organisations, et notamment par le biais des consultants qui peuvent agir comme un pont entre celles-ci, des savoirs et des savoir-faire sont « copiés » ou transposés d'une organisation à l'autre.

20 Les phénomènes d'apprentissage peuvent prendre trois formes spécifiques. En s'inspirant du schéma du cycle de l'apprentissage proposé par J. G. March et J. P. Olsen (1991), nous avons retenu trois types de produits d'apprentissage.

Figure 1 – Schéma cycle de l'apprentissage

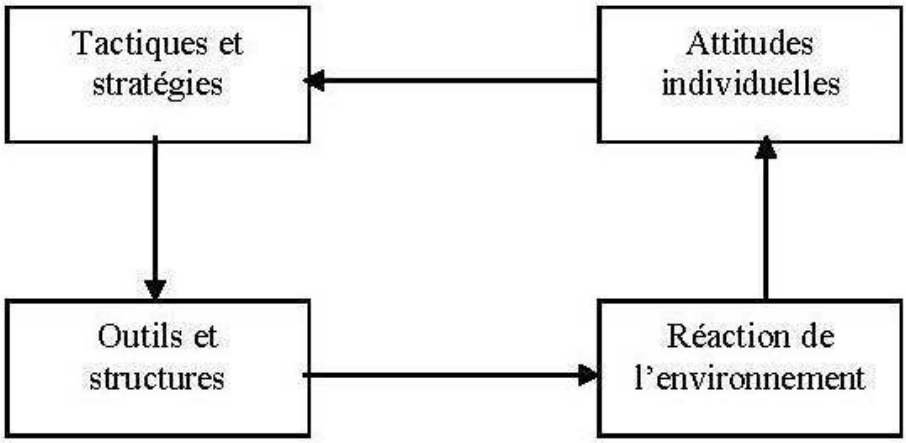

1) Attitudes individuelles

21 L'apprentissage peut se traduire par une transformation des attitudes générales des acteurs. Un premier changement d'attitude venant de l'expérience est la disposition générale à rechercher l'accord des acteurs « pertinents » (Gaudin, 1999) concernés par le projet. L'idée générale qui veut que les projets ne puissent plus passer par la force ou l'autorité hiérarchique, à partir essentiellement de Paris ou de Québec, semble être partagée par la plupart des acteurs. Cette modification renvoie souvent à des événements importants qui ont marqué l'imaginaire des membres de l'entreprise[7]. Il s'agit dorénavant d'atteindre un minimum de consensus local, notamment avec les maires et les propriétaires. Un deuxième exemple est celui de la quête de prévisibilité. Pour la très grande majorité des acteurs existe une disposition à l'anticipation. En d'autres termes, la participation à la mise en discussion des projets doit se faire avec une grande vigilance et toujours en tentant de réduire l'incertitude. Il n'y a pas de place pour l'improvisation et la surprise. Ainsi, le niveau de préparation des acteurs est très élevé.

2) Tactiques et stratégies

22 Deuxièmement, l'apprentissage peut prendre la forme de tactiques et de stratégies éprouvées[8]. Issues d'expériences antérieures, des manières de faire sont reprises lors de nouveaux projets et des débats publics. Plus ou moins formalisées, ces tactiques et stratégies se sont modifiées dans le temps en fonction des succès et des échecs remportés par les acteurs et les équipes-projet. Un premier exemple est celui de l'accompagnement des membres de l'équipe-projet par des acteurs « alliés », connus ou en bons termes avec les acteurs à rencontrer, notamment les maires. Il peut s'agir d'un collègue responsable de la distribution ou à la retraite (ancien maire) ou encore d'un responsable du bureau d'études. Le principe est de « faire passer » le projet par un interlocuteur crédible et respecté par l'acteur sollicité. Avec le temps, les acteurs ont appris à miser sur la maîtrise du réseau territorial et les acteurs qui peuvent leur en donner l'accès. Un deuxième exemple est la tactique de l'« usure » qui consiste coûte que coûte à entretenir le lien avec les acteurs pertinents. Les différentes expériences des équipes-projets ont mené à ce

constat qu'il ne faut jamais couper la relation avec un maire, un élu ou un acteur régional important et à ne consentir que progressivement aux demandes des acteurs. Multiplier les rencontres, proposer des alternatives et poursuivre le dialogue sont des exemples d'actions représentatives à cet égard et qui peuvent créer un épuisement ou une lassitude des acteurs et ainsi favoriser l'atteinte d'un accord. Une stratégie de communication s'est aussi largement construite sur la base de l'expérience des maîtres d'ouvrages. De la plaquette d'information au sondage sur le projet, en passant par les n° « vert » ou « 1-800 » pour informer, les conférences de presse, et les sites web, etc., toute une série d'actions de communication sont menées auprès des différentes catégories d'acteurs pour éviter que ceux-ci se braquent contre le projet[9]. Pour sa part, la stratégie dite « chirurgicale » de négociation des compensations avec les maires mais surtout lors du démarchage des propriétaires consiste à débuter par les acteurs les moins réticents pour graduellement isoler les poches de résistance et ensuite leur appliquer un traitement sortant radicalement des cadres de compensations prévus et qu'ils ne pourront pas refuser[10].

3) Outils et structures

23 Troisièmement, l'apprentissage collectif se traduit par des outils et des structures plus permanents et qui s'avèrent pertinents pour faciliter la conduite des projets et le discussion publique. Comme c'est le cas pour les tactiques et les stratégies, ces produits de l'apprentissage cherchent essentiellement à stabiliser le jeu entre les maîtres d'ouvrage et certaines catégories d'acteurs pour le rendre plus prévisible. Les maîtres d'ouvrage participent ou mettent en œuvre de leur propre chef des ententes, des programmes, des politiques ou des protocoles (Labatt et Maclaren, 1998 ; Lascoumes et Valluy 1996 ; Valluy, 1998) qui visent entre autres à établir à long terme et de manière continue de meilleures relations avec certains acteurs du territoire (maires et propriétaires) notamment via la compensation (Jobert, 1998, Cowell, 2000 ; Gariépy, 1989, 1991 ; Simard, 2003b)[11]. Ainsi il est fréquent que ces acteurs soient absents de la discussion publique car, en amont, ils auront convenu des arrangements avec les maîtres d'ouvrage dans le cadre de ces ententes. À l'échelle des structures, les maîtres d'ouvrages ont tendance à se « territorialiser » pour devenir davantage des partenaires du développement régional et local. Il s'agit de faire des projets d'infrastructures, souvent indésirables, une activité des entreprises parmi d'autres sur le territoire. Les structures régionales de concertation créées permettent de dresser l'éventail des possibilités d'action et des projets et de convenir des initiatives qui pourraient être profitables aux acteurs invités à y participer (Nourry et Nahon, 1997). Ces outils, résultats des expériences et de l'accumulation des échecs et des succès, cherchent, entre autres, à faciliter l'étape de la discussion publique.

24 La multiplication des expériences et la capacité de créer de nombreux produits diversifiés d'apprentissage permet aux maîtres d'ouvrages d'améliorer l'efficacité de la conduite de leurs projets en la rendant plus prévisible dans un contexte qui demeure néanmoins fort turbulent et jamais totalement prévisible.

V. PRÉPARER ET RÉPARER LE DÉBAT PUBLIC

25 Lorsque l'on regroupe l'ensemble des apprentissages réalisés par les entreprises, une constante se dessine : la prévisibilité. Il se dégage de l'ensemble des produits de l'apprentissage une recherche de stabilité, de standardisation et de transmissibilité d'un projet à l'autre afin de les faire accepter des acteurs les plus susceptibles de compliquer la conduite des projets. En fait, il s'agit de rendre prévisibles les autres acteurs et l'ensemble du déroulement du projet tout en demeurant imprévisible face aux autres. L'apprentissage est au cœur de ce jeu dans lequel le débat public est perçu comme une source importante d'imprévisibilité, une épreuve pour certains ou une opportunité pour d'autres. Des acteurs apprennent plus que d'autres et mêmes si des acteurs en relation apprennent réciproquement, il demeure un rapport de force à l'avantage des maîtres d'ouvrages. L'apprentissage dans la conduite des projets renvoie à des situations de contrôle de l'imprévisibilité ou de la prévisibilité recherchée des autres acteurs.

26 Nous observons que plus le débat public est formalisé de manière légale ou administrative, plus en amont de celui-ci la négociation avec les acteurs les plus « pertinents » est poussée par les maîtres d'ouvrage. La forma-lisation du caractère public ou l'ouverture de ces exercices à un vaste nombre d'acteurs a pour effet d'augmenter l'imprévisibilité de la conduite des projets[12]. Ce sont la les principales caractéristiques qui différencient la situation en France et celle du Québec. Les arguments, les questions et les échanges qui ont lieu de manière publique dans le cadre du débat au Québec ont un potentiel plus fort d'imprévisibilité sur la trajectoire du projet autant par leur contenu que par les alliances entre acteurs qu'ils peuvent susciter que dans le cas français. En conséquence, les maîtres d'ouvrage veilleront à mieux prévoir le développement et éventuellement l'issu de ceux-ci en menant des exercices de concertation et de négociation, en amont dans le premier cas et en aval dans le second, avec les acteurs dont l'accord ou la neutralité est essentiel. La mise en œuvre d'actes publics conventionnels, ententes, *Protocole* ou *Programme* est une illustration de ce phénomène. Ces exercices à l'extérieur de l'instance délibérative sont menés comme nous l'avons déjà indiqué en tête-à-tête avec les maires, les grands élus, les représentants agricoles et les propriétaires. Ils renvoient ainsi davantage à l'arène qu'au forum de B. Jobert (1995) et sont difficilement compatibles avec les critères d'organisations du débat public qui sont notamment selon M. Callon et *al.* (2001) : 1) l'intensité de la collaboration entre les différents acteurs concernés par les projets ; 2) nombre et à la diversité des groupes d'acteurs impliqués ; 3) degré de sérieux des prises de parole et le degré de continuité de ces dernières. Bref, la négociation semble substituer la délibération.

27 La procédure est source d'imprévisibilité. Comme toute règle ou structure, n'enferme jamais complètement les acteurs dans une conduite prévisible et ne peut jamais parvenir à imposer une situation d'égalité parfaite entre ceux-ci. Se construisent alors des jeux autour des incertitudes de cette procédure, comme des alliances entre les acteurs, les compétences que certains d'entre eux peuvent mobiliser et l'avis que rendra la commission. Les acteurs envisagent ainsi cette phase essentiellement de manière stratégique. Dans le cas des procédures que nous avons étudiées, des acteurs cherchent à éviter cet exercice de mise en débat public. Ils préfèrent parfois l'entretien et le développement d'espaces privés où se négocient à la pièce des accords ou des ententes

bilatérales entre certains acteurs tout en orientant au mieux le déroulement des enquêtes et des audiences publiques.

VI. CONCLUSION

28 En définitive, les procédures ou les mécanismes formels qui prévoient la participation des acteurs aux décisions ne peuvent être abordés en faisant l'économie de la dimension politique et plus précisément de la notion de pouvoir dans l'analyse. Comme le rappelle E. Friedberg,

> « l'interaction humaine [même dans les contextes d'action très structurés] est aussi et toujours politique, c'est-à-dire met en branle tous les phénomènes qu'on associe habituellement à l'action dans le champ du politique. [...] Affirmer cela ne signifie pas que l'on réduise l'interaction humaine à la dimension politique. Simplement, s'il est évident que l'interaction humaine ne peut être réduite à cette dimension, il est non moins évident que l'on n'a pas davantage le droit de l'exclure de l'analyse, sous peine de tomber dans un angélisme complètement irréaliste. » *(Friedberg, 1993, p. 16-17).*

29 C'est la dimension instrumentale du pouvoir qui importe ici comme dimension normale de la coopération entre les individus. Il s'agit plutôt de reconnaître le caractère inégal des échanges dans une procédure ou un système d'action et que les préférences des uns ne soient pas nécessairement les préférences des autres et peuvent parfois être contradictoires. Dès lors, comme le souligne E. Friedberg (1993, p. 256), le problème devient la mobilisation des ressources de chacun pour chercher à influencer la conduites des autres, « à exercer du pouvoir les uns sur les autres ».

30 On peut ainsi adresser la même remarque et mise en garde aux travaux qui tendent à négliger l'importance du caractère conflictuel et la place de la notion de pouvoir à M. Callon et al. (2001) que celle que E. Friedberg (1993) adressait à L. Boltanski et L. Thévenot (1991) et à la sociologie de la critique quand au moment moment de « mise à l'épreuve et d'épuration » ou d'une situation où des individus sont invités à se mettre d'accord qui présente des acteurs sans stratégie et sans intérêts comme s'ils avaient tous le même désir ou la même nécessité qu'une situation soit épurée et qu'un compromis soit trouvé. Or, comme le souligne E. Friedberg (1993, p. 261),

> « si l'on accepte pas cette prémisse, la nécessité d'épurer la situation n'est pas évidente et soulève une double question quant à l'intérêt des acteurs : d'une part, celui à aller à l'épreuve, c'est-à-dire à lever l'incertitude sur les états de "grandeurs" des divers "participants" et, d'autre part, celui à épurer la situation, c'est-à-dire à se mettre d'accord sur le mode d'épuration et donc sur le monde dans lequel il convient de se situer. »

31 Nous devons ainsi concevoir que les acteurs n'ont pas spontanément des intérêts convergents et ne cherchent pas nécessairement à atteindre un consensus ou un compromis avec l'ensemble des acteurs intéressés ou concernés par un projet en affirmant le caractère politique de cet exercice et mettre au centre de celui-ci les stratégies et les intérêts des acteurs, bref la notion de pouvoir comme principal moyen de saisir les dynamiques d'action qui se développent et permettent de comprendre la conduite des projets. Il s'agit, en d'autres termes, de prendre en compte le déséquilibre des ressources et les limites de ce que peut « imposer » la procédure ou les effets qui peuvent découler de celle-ci.

32 Le secteur de l'environnement a été l'objet des premières applications d'une gouvernance par la concertation de l'action publique. Le débat et la négociation, la pluralité des acteurs, la place des procédures et la recherche du consensus qui caractérisent la gouvernance (Blondiaux, 2002) véhiculent cette idée.

33 L'étude de la mise en œuvre de la conduite des projet du point de vue des maîtres d'ouvrage montre qu'il s'établit une négociation, non pas avec l'ensemble des acteurs se sentant concernés par les projets, mais essentiellement avec ceux dont il sera « nécessaire » d'obtenir un accord (Papadopoulos, 2000). Il se produit un « filtrage » qui donne à certains acteurs et pas à d'autres le statut d'interlocuteur « valable » (Gaudin, 1999) et en partie « privilégie les groupes organisés au détriment des intérêts atomisés » (Djouldem, 1997) et à éviter le débat public ou du moins à le vider d'une part importante de son contenu.

34 Pour rendre compte de la complexité de la conduite des projets, les notions de pouvoir et de rapport de force doivent être mobilisées car elles sont au cœur des dynamiques d'action et notamment en raison du développement en parallèle de la délibération d'outils de négociation et de compensation (APC) qui se doivent d'être étudiés.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

ARGYRIS C., SCHÖN D. A. [1978], *Organizational Learning. A Theory of Action Perspective,* Reading, Mass., Addison-Wesley.

BACHIR M. [1999], « La consultation publique. Nouvel outil de gouvernabilité et transformation des registres et répertoires d'action politique », dans Bastien François et Éric Neveu (dir.), *Espaces publics mosaïques. Acteurs arènes et rhétoriques des débats publics contemporains,* Rennes, PUR, p. 167-184.

BLONDIAUX L. [2002], « La délibération, norme de l'action publique contemporaine ? », (article à soumettre).

BOLTANSKI L., THÉVENOT L. [1991], *De la justification : les économies de la grandeur,* Paris, Gallimard.

CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y. [2001], *Agir dans un monde incertain.* Essai sur la démocratie technique, Paris, Seuil.

CARLEY K. [1992], « Organizational Learning and Personnel Turnover » *Organization Science,* Vol. 3, n° 1 : 20-46.

CATHERIN V. [2000], *La contestation des grands projets publics. Analyse microsociologique de la mobilisation des citoyens,* Paris, L'Harmattan, 332 p.

CHAMBAT P., FOURNIAU J-M. [2001], « Débat public et participation démocratique », dans Serge Vallemont (dir.), *Le débat public, une réforme dans l'État,* Paris, L.G.D.J.

COHEN M. D., BACDAYAN P. [1996], « Organizational routines are stored as Procedural Memory », *in* Michael. D. Cohen et Lee S. Sproull (dir.), *Organizational Learning,* London, Sage Publications.

COWELL R. [2000], « Environmental Compensation and the Mediation of Environmental Change : Making Capital out of Cardiff Bay », *Journal of Environmental Planning and Management,* vol. 43, n° 5 : 689-710.

DJOULDEM M. [1997], « La contractualisation de la gestion des intérêts en environnement : un exemple de droit négocié », *Pôle Sud,* no. 6, mai : 120-134.

DOSI G., TEECE D.J., WINTER S.G. [1992], « Toward a Theory of Corporate Coherence : Preliminary Remarks », dans Giovanni Dosi, Renato Giannetti, Pier Angelo Toninelli (dir.), *Technology, and Enterprise in a Historical Perspective,* Clarendon Press Oxford.

DUBUISSON S. [1998], « Regard d'un sociologue sur la notion de routine dans la théorie évolutionniste », *Sociologie du* travail, n° 4 : 491-502.

DURAN P., THOENIG J-C. [1996], « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de Science Politique,* vol. 46, n° 4 : 580-623.

EGIDI M. [1993], « Routines, Hierarchies of Problems, procedural behavior : Some Evidence From Experiments », *in* Kenneth J. Arrow et *al.* (dir.), *Rationality in Economics,* London, MacMillan.

FAURE A., POLLET G., WARIN P. (dir.) [1995], *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel,* Paris, L'Harmattan, 191 p.

DURAN P. [1993], « Piloter l'action publique avec ou sans le droit ». *Politiques et management public.* vol. 11, n°4.

FOURNIAU J.M. [2001a], « Mésentente et délibération dans les conflits d'aménagement : l'expérience du débat public institutionnalisé », *in* Ion (J.), Gillio (C.) et Biais (J-P.) (dir.), *Dynamiques associatives, environnement et cadre de vie,* Meltt-PUCA, p. 261-301.

FOURNIAU J.-M. [2001b], « Participatory democracy », *Science and Public Policy,* vol. 28, n° 6 : 441-451.

FRIEDBERG E. [1993], *Le pouvoir et la règle,* Paris, Seuil.

GARIÉPY M. [1989], *The political Economy of Environmental Impact Assessment : The Case of Quebec Procedure and of the Public Utility Hydro-Québec.* Thèse soumise pour l'obtention du doctorat en « Planning Studies », University of London, 521 p.

GARIÉPY M. [1991], « Toward a dual-influence system : assessing the effects of public participation in environmental impact assessment for Hydro-Quebec projects », *Environmental Impact Assessment Review,* vol. 11, pp. 353-374.

GARIÉPY M. [1997], « L'évaluation environnementale "à la québécoise" dans le déploiement du réseau d'infrastructures d'Hydro-Québec », dans Michel Gariépy et Michel Marié (dir.), *Ces réseaux qui nous gouvernent,* Paris, Montréal, L'Harmattan.

GAUDIN J-P. [1999], *Gouverner par contrat : l'action publique en question,* Paris, Presses de Sciences Po, 233 p.

GAUTHIER M., LEPAGE L. [2003], « La mise en œuvre de la ville viable : un problématique d'action publique », *in* Nicole Mathieu et Yves Guermond (dir.), *Qu'est-ce que la ville durable ? Du politique au scientifique,* Coll. Environnement/Natures Sciences Sociétés, Paris, Elsevier.

JOBERT A. [1998], « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix,* n° 42 : 67-92.

JOBERT B. [1995], « Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction des normes institutionnelles : esquisse d'un parcours de recherche » dans Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques,* Paris, L'Harmattan.

JOBERT B., MULLER P. [1987], *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes,* Paris, Presses Universitaires de France.

JOLIVET F. [1998], « Management de projet : et si on parlait vrai », *Gérer et comprendre, Annales des mines,* n° 53 : 19-31.

LABATT S., Maclaren V.W. [1998], « Voluntary corporate environmental initiatives : A typology and preliminary investigation », *Environment and Planning C : Government and Policy,* vol. 16, n° 2 : 191-209.

LASCOUMES P., LE BOURHIS J-P. [1998], « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix,* n° 42 : 37-66.

LASCOUMES P., VALLUY J. [1996], « Les activités publiques conventionnelles (APC) : un nouvel instrument de politique publique ? », EUI Working Paper, RSC.

LE GALÈS P. [1995], « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue Française de Science Politique,* n° 1 : 57-95.

LEVITT B., MARCEI J.G. [1988], « Organizational Learning », *Annual Review of Sociology,* n° 14 : 319-340.

LORRAIN D. [1993], « Après la décentralisation. L'Action publique flexible », *Sociologie du Travail,* n° 3 : 285-307.

MAJONE G. [1994], « Décisions publiques et délibération », *Revue française de science politique,* Vol. 44, n° 4 : 579-598.

MANIN B. [2002], « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques. Entretien avec Bernard Manin », *Politix,* vol. 15, n° 57 : 37-55.

MANIN B. [1985], « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat,* n° 33 : 72-93.

MARCH J.G., SPROULL L.S, ET TAMUZ M. [1991], « Learning from samples of one or fewer », *Organization Science,* Vol. 2, n° 1 : 1-13.

MARCH J. G., OLSEN J.P. [1991], « La mémoire incertaine : apprentissage organisationnel et ambiguïté », In J. G. March, *Décisions et organisations,* Paris, Les Editions d'organisation.

MINER A. S. [1992], *Evolutionary Learning : An exploratory study of change trough the retention of planned and unplanned jobs,* Academy of Management Best Paper Proceedings, Las Vagas, Nevada, p. 180-184.

NOURRY L., NAHON C. [1997], « De la complexité d'initier et de faire vivre des actions stratégiques co-construites et co-pilotées », *in* Marie-Josée Avenier (dir.), *La stratégie chemin faisant,* Paris, Economica.

OLLIVIER-TRIGALO M., PIECHACZYK X. [2001], *Évaluer, débattre ou négocier l'utilité publique ?* (volet 2), Rapport INRETS, n° 233, Paris, Les collections de l'INRETS.

PAPADOPOULOS Y. [2000], « Modem deliberative forms of multi-level governance : Responsiveness and democratic accountability in complex environments », Papier présenté à la 18ième

conférence internationale de l'Association de Science politique (IPSA), 1-5 août, session spéciale : *Accountability, Transparency and Publicity.*

PAPADOPOULOS Y. [2001], « Gouvernance » et transformation de l'action publique : quelques notes sur l'apport d'une perspective de sociologie historique », *Faculté des sciences sociales et politiques, Université de Lausanne,* http ://www-ssp.unil.ch/~IEPI/articles.html.

PETTS J. [2001), « Evaluating the Effectiveness of Deliberation Process : Waste Management Case-studies », *Journal of Environmental Planning and Management,* vol. 44, n° 2 : 207-226.

PIECHACZYK X. [1998], « Le rôle des commissaires enquêteurs et l'intérêt général », *Politix,* n° 42.

REYNAUD B. [1998], « Les propriétés des routines : outils pragmatiques de décision et modes de coordination collective », *Sociologie du travail,* n° 4, p. 465-477.

RUEGG J. [1992], « Médiation des conflits lies à l'utilisation du sol » dans Jean Ruegg, Luc Vodoz et Nicolas. Mettan (dir.), *La négociation : son rôle, sa place dans l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement,* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

RUI S., OLLIVIER-TRIGALO M., FOURNIAU J.M. [2001], *Évaluer, débattre ou négocier l'utilité publique ? L'expérience de la mise en discussion publique des projets : identités et légitimité plurielles. Ateliers de bilan du débat public,* Rapport INRETS n° 240, Paris, Les collections de l'INRETS.

SIMARD L. [2003a], *Conflits d'environnement et concertation : le cas des lignes THT en France et au Québec,* Thèse de Sociologie, IEP-Paris, 592 p.

SIMARD L. [2003b], « De la conformité à l'acceptabilité ? La mise en œuvre des actes publics conventionnels (APC) : le cas des lignes THT au Québec et en France », dans Corinne Gendron, Bernard Picon et Jean-Guy Vaillancourt (dir.), *Sociologie, économie et environnement.*

TACCOEN L. [1992], *Le secteur électrique européen en 1992,* Paris, La Documentation française.

VALLUY J. [1998], *Étude bibliographique sur la « contractualisation » des politiques publiques,* Rapport pour le groupe de travail « Décentralisation et contractualisation » de l'Institut de la Décentralisation, Paris.
http://membres.lycos.fr/jvalluy/Travaux/BibliographieAGC.html

NOTES

1. Pour une étude de la montée progressive du référentiel de la concertation en France voir M. Ollivier-Trigalo et X. Piechaczyk (2001). Pour le Québec, voir M. Gauthier et L. Lepage (2003).
2. Pour une étude complète de la montée progressive du référentiel de la concertation en France voir M. Ollivier-Trigalo et X. Piechaczyk (2001). Piour le Québec, voir M. Gauthier et L. Lepage (2003).
3. Comme le précise B. Jobert (1995), les premiers dispositifs peuvent être assimilés au « forum », en lui attribuant un pouvoir de prise en compte. Les seconds dispositifs sont plutôt associés à une « arène » et doté d'un pouvoir d'ordonnancement des éléments constitutifs du conflit. Idéalement, ces deux espaces ne devraient pas empiéter l'un sur l'autre selon P. Chambat et J.-M. Fourniau (2001) car ils n'ont pas la même utilité dans la recherche d'accords.
4. Les projets français étudiés sont antérieurs à la mise en oeuvre de la Commission nationale du débat public (CNDP) crée par la Loi Barnier.
5. De manière très juridique, un manque à la procédure peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif qui peut faire « casser » la D.U.P.

6. De nature plus administrative, les audiences publiques font moins l'objet de recours juridiques. Les effets médiatiques et politiques du débat public prennent une dimension plus stratégique.
7. Par exemple, mentionnons pour EDF, l'échec de Cazaril-Laragon, ligne THT annulée par le Premier ministre, en raison du désaccord important des maires et des représentants territoriaux. Au Québec, des événements semblables, le projet Grande-Baleine et la ligne RNDC (Gariépy, 1989, 1991) et la traversée sous-fluviale, ont eu le même effet.
8. Les tactiques correspondent à des actions restreintes ou à un procédé simple pour atteindre un objectif. Les stratégies sont plus élaborées et elles renvoient à une série d'actions.
9. Dans le cas du Québec, un foyer d'apprentissage organisationnel fort important est lié aux préparatifs des audiences publiques. L'on observe notamment un retour sur les audiences publiques antérieures sur vidéo, le recours à des professionnels externes en communication et l'organisation de simulations d'audiences publiques à l'interne avec l'appui d'experts (excommissaires et journalistes).
10. Ces tactiques et ces stratégies comme des routines renvoient à des « modèles d'interactions qui représentent des solutions efficaces à des problèmes particuliers » et des « séquences de modèles d'actions qui conduisent à la réalisation d'un but final » (Dosi, Teece et Winter, 1992 ; Egidi, 1993 ; Miner, 1992 ; Cohen et Bacdayan, 1996 ; Dubuisson. 1998 ; Reynaud, 1998).
11. Parmi ceux-ci, mentionnons le *Protocole sur l'insertion des lignes THT dans l'environnement* en France, la *Politique de mise en valeur intégrée de l'environnement* au Québec et les différentes ententes existantes entre les maîtres d'ouvrage et les propriétaires fonciers et les agriculteurs.
12. V. Catherin (2000) précise qu'accepter ouvertement de débattre du projet signifie souvent pour les aménageurs une critique implicite de leur travail, une baisse d'autonomie dans la conduite et un risque plus élevé d'abandon du projet.

AUTEUR

LOUIS SIMARD

Docteur en Sociologie. Chercheur à l'UQAM et au Centre de sociologie des organisations – CNRS – IEP Paris

Comment impliquer les citoyens dans la délibération publique : les Forums d'Intérêt National (NIF)

David B. Patton

1 L'engagement des citoyens dans les débats de politique publique a connu maintes fluctuations aux États Unis, et aujourd'hui nous sommes dans un creux. Les deux formes principales d'activité politique des citoyens en ce début de 21e siècle, voter lors des diverses élections et appartenir à un groupe d'intérêt, n'impliquent que très minimalement le citoyen dans la discussion politique. Les campagnes législatives d'aujourd'hui nous montrent des candidats soucieux d'éviter les discussions sur les sujets politiques difficiles et, en conséquence, les gagnants ne se sentent aucune obligation à concrétiser les préférences de leur électorat. La représentation des citoyens au travers de groupes d'intérêt n'implique pas non plus tellement d'engagement des membres du groupe dans la discussion. En conclusion, la démocratie américaine ne reflète pas la vision d'Abraham Lincoln « d'un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

2 Les spécialistes de la démocratie Américaine ont fourni plusieurs explications de la réalité présente, décrite par certains comme une « déconnexion » entre citoyens et gouvernants. (Matthews) Les citoyens pensent que le système politique a fait l'objet d'une prise de pouvoir par des politiciens qui se servent eux-mêmes, par les intérêts des riches et par des bureaucrates indifférents. Du point de vue de dirigeants gouvernementaux, les citoyens ne s'intéressent qu'à eux-mêmes et sont incapables d'apporter quelque contribution utile que ce soit à la prise de décision publique. Ainsi, aucune partie ne voit aucun intérêt à impliquer l'autre partie, et la manière dont fonctionne actuellement la démocratie américaine est vue comme incontournable.

3 Un autre phénomène a eu un effet négatif sur la démocratie américaine. Il s'agit de la légitimation de l'intérêt personnel comme motivation principale dans l'engagement politique. (Barber) Le concept du « bien public » est devenu quasiment absent du discours politique contemporain. Proche de cela, dans la politique américaine, on a vu apparaître le concept de « consumérisme ». On peut le voir dans l'emploi répété du terme « contribuable » a la place de citoyen dans la bouche de dirigeants gouvernementaux

comme du public lui-même. « Les consommateurs politiques attendent des élus qu'ils fassent quelque chose pour eux. » (Briand, p. 60).

4 Cette relation actuelle entre les citoyens et leurs gouvernants diffère spectaculairement de ce qui existait aux premiers temps de la démocratie américaine. Ainsi, dans les Réunions Publiques des villes (Town Meeting) de la Nouvelle Angleterre, il n'y avait aucun élu décidant à la place des citoyens. Les citoyens se réunissaient au besoin pour délibérer sur ce qu'il allait faire pour résoudre les problèmes de leur ville. C'est cette caractéristique américaine du citoyen de travailler directement sur les problèmes qui se posaient à eux qu'avait remarqué Alexis de Tocqueville durant son voyage en Amérique au 19e siècle. (de Tocqueville).

5 Bien que le modèle des Town Meetings ne soit pas un modèle réalisable pour la démocratie du 21e siècle au niveau national, l'idée de l'engagement citoyen dans la décision publique a tous les niveaux de gouvernement est aussi essentielle aujourd'hui qu'elle l'eût été au 18e siècle. Le défi est de remettre en marche les moyens de réunir les citoyens et de les faire délibérer et de chercher un sens commun dans lequel aller pour résoudre les problèmes publics. Cette direction commune pourrait fournir la ligne directrice d'une politique publique qui serait ensuite précisée par les autorités en charge. Un système politique fondé sur l'engagement citoyen dans la délibération publique est une « démocratie délibérative ».

6 Au début des années 1980, on mit en place aux USA un programme basé sur le concept de démocratie délibérative, les Forums d'Intérêt National (NIF). Le présent article décrit les NIF, analyse assez extensivement l'approche par la délibération publique, décrit l'application innovante de l'approche NIF par une commission publique à Colombus, Ohio, et conclut par une brève analyse de l'impact des NIF.

I. LES NIF : VUE D'ENSEMBLE

7 Le nom de IF représente à la fois un programme coordonné par l'Institut des NIF et un réseau national non partisan d'organisations et d'universités qui sponsorisent les forums NIF et/ou conduisent des ateliers sur la méthode NIF. L'élément clé des NIF, le forum public local, « offre au citoyen l'occasion de se rassembler et de délibérer, de faire des choix avec les autres pour trouver des solutions aux questions difficiles, et de travailler à créer une opinion commune. » (NIF : An overview, p. 2)

8 Le cadre de la discussion délibérative dans un forum NIF est donné dans un « livre des cas ». Chaque année, c'est trois livres ou plus qui sont publies, accompagnes d'une vidéo de 10-12 minutes offrant une vue générale du livre. Ces livres, régulièrement de 32 pages, traitent de problèmes sélectionnés l'année précédente par le réseau NIF. Des exemples récents sont : les relations inter-raciales, la violence chez les jeunes, le terrorisme et les soins de santé.

9 La forme typique d'un forum NIF est un meeting de deux heures dirigé par un ou deux modérateurs parfaitement formés. Du fait que les forums sont par nature ouverts au public sans pré-inscription, le nombre de participants peut énormément varier (l'idéal est un groupe de 20-40). Les moments clés de la session sont l'établissement des règles de bases de la discussion, la présentation vidéo, la relation du problème à traiter avec la vie de tous les jours, la discussion délibérative et la réflexion conclusive centrée sur les

points de consensus au sein du groupe, appelée par NIF « terrain d'action commun ». (For governors and moderators, p. 7-8)

10 Les forums NIF sont réunis par des organisations très diverses : institutions d'enseignement, groupes associatifs, églises, bibliothèques et groupes spécifiques. Ils utilisent les forums NIF pour leur propre organisation ou pour la communauté plus généralement. À la suite d'un forum ou d'une série de forums sur le même sujet, ils produisent des rapports qui résument la discussion sur le forum et mettent en valeur les domaines sur lesquels les participants ont pu se mettre d'accord. Ces rapports sont adressés aux autorités élues appropriées ainsi qu'aux media locaux.

11 Certaines universités du réseau proposent aussi des ateliers sur des aspects variés des programmes et des méthodes des NIF (Making Choices Together, p. 32-33). Les deux sujets qui sont le plus souvent proposés sont « La formation du modérateur » et « La formulation des problèmes pour la délibération publique ». L'Institut des NIF apporte son soutien à ces initiatives universitaires avec un financement de départ et un atelier annuel à Dayton pour les gens qui enseignent dans les ateliers ainsi sponsorisés.

II. COMMENT IDENTIFIER ET FORMULER LES PROBLÈMES : COMMENT EXPRIMER LES QUESTIONNEMENTS DU PUBLIC

12 L'une des hypothèses des NIF les plus fondamentales est que le faible taux de participation des citoyens au débat de politique publique ne s'explique pas seulement par l'apathie du citoyen ou par une trop grande préoccupation pour ses affaires personnelles. La participation limitée des citoyens s'explique aussi par la réaction négative du public face à la manière dont les politiciens, les groupes d'intérêt et les experts « identifient » et « formulent » les problèmes.

13 Les problèmes publics ne sont identifiés par aucun processus public ; ils le sont par les gens qui en ont le pouvoir et/ou l'autorité. Un exemple récent est la décision du Président Bush, juste après l'attaque du 11 septembre 2001, d'engager les USA dans une « guerre contre le terrorisme ». On aurait pu décrire cette situation de plusieurs façons. Mais le pouvoir d'identifier ou de nommer le problème explique combien le Président a profondément influencé la manière dont le public américain a vécu le problème. Comme l'a écrit David Matthews, « la manière dont un problème est formulé prédétermine le type de solution qu'on découvrira » (Matthews, p. 183).

14 Les groupes d'intérêt ou de pression essaient aussi d'identifier les problèmes de manière telle que cela favorise leur cause et/ou démolisse la cause de groupes concurrents. Par contre, les experts définissent les questions publiques du point de vue de leur propre spécialité professionnelle, et la terminologie qu'ils utilisent est souvent inintelligible pour le public. Ainsi, que ce soient les élus, les intérêts établis ou les experts, la définition et la formulation des problèmes peut avoir pour effet de décourager les gens à s'engager dans le débat public. « Un grand écart sépare souvent la manière dont les problèmes sont présentés et la manière dont les gens en font l'expérience : en conséquence, ils ne font pas la relation avec ce qui leur tient à cœur. Alors ils ne participent pas. » (Matthews, p. 226)

15 Pour attirer les gens dans un débat public, les NIF identifient et formulent les problèmes dans les « termes du public lui-même » (Making Choices Together, p. 11-12). Le point de départ est une étude complète des inquiétudes du public au sujet du problème largement circonscrit. On fait cela grâce à un scanning des sources publiques disponibles et au moyen d'interviews des citoyens. L'information obtenue est alors révisée et un problème définissable est identifié.

16 Le processus de formulation revient ensuite sur les questionnements du public et cherche à isoler des grappes de questions qui reflètent une valeur sous jacente ou une croyance. (Un exemple d'une valeur/croyance souvent rencontrée dans les débats sur la politique publique aux États Unis concerne l'intervention a minima du gouvernement). Le défi consiste à regrouper les questionnements du public sur le problème spécifique en 3 ou 4 grappes, chacune fondée sur une valeur ou une croyance donnée. On donne ensuite à ces grappes un titre descriptif, accompagné des options politiques appelées « approches ».

17 La nécessité de disposer de trois ou quatre approches apparaît à première vue arbitraire mais cela représente une condition préalable pour alimenter une délibération au sein d'un forum public. Si on présente un problème qui n'offre que deux approches, la discussion qui en découle tend rapidement a devenir conflictuelle, les gens prennant parti plutôt que de garder l'esprit ouvert. Et le problème avec cinq approches ou plus est que les gens ne peuvent pas facilement passer des unes aux autres.

18 On devra noter que les NIF ont eu tendance à s'intéresser surtout aux problèmes les moins transactionnels qui se posent aux États Unis. Ces problèmes conviennent particulièrement au processus NIF pour trois raisons : d'abord, le public les connaît bien, deuxièmement, leur persistance montre que les dirigeants gouvernementaux n'ont pas réussi à identifier de manière adéquate les questions sous-jacentes et, troisièmement, il est bien souvent nécessaire que l'action gouvernementale soit complétée par une action individuelle ou de groupe. Les forums NIF représentent pour les citoyens le moyen idéal de penser de manière innovante pour s'attaquer à des problèmes de cette sorte au niveau de la société. (Patton & Blaine, p. 3 & 4)

III. LE CONCEPT ET LA PRATIQUE DE LA DÉLIBÉRATION PUBLIQUE

19 Définir et formuler un problème public n'est pas un but en soit ; c'est une pré condition du débat public sur des problèmes, c'est la caractéristique centrale de la démocratie délibérative. Mais que signifie en fait « délibération » dans ce contexte ? David Matthews définit la délibération ainsi : « Ce n'est ni une argumentation partisane, dans laquelle des parties opposées essaient de gagner, ni une conversation informelle conduite avec civilité.

20 C'est un moyen de faire des choix difficiles sur des desseins et des décisions fondamentaux ». (Matthews, p. 223)

21 Michael Briand définit la délibération d'une manière semblable « [c'est] consciencieusement peser toutes les considérations – ce que croient les gens et qui les motive, les raisons sous-jacentes, et les valeurs – qui sous-tendent les différents points de vue des gens relativement au sujet d'intérêt public que vous discutez. » (Briand p. 126). Cette définition révèle le point clé de la délibération publique, à savoir, la reconnaissance explicite du fait que les valeurs et les convictions doivent être portées au grand jour et

plutôt qu'être censurées. La délibération publique ne se limite pas à un discours sur les faits.

22 Daniel Yankelovich, qui partage le même point de vue, s'est récemment penché sur le terme « dialogue », qu'il définit simplement comme « la recherche d'une compréhension mutuelle ». Il s'intéresse à la capacité qu'a le dialogue de « transformer un conflit en coopération ». Le dialogue s'oppose à diverses formes de conversation, en particulier au débat. Ce qui est généralement vrai pour les auteurs américains est que le débat est entendu comme une conversation dont le but est de l'emporter par l'argumentation. Yankelovich choisit de ne pas utiliser le terme « délibération », qu'il décrit comme « une forme de pensée et de réflexion pouvant prendre place en n'importe quel type de conversation ». (Yankelovich, p. 37)

23 Ainsi, et bien que le but des forums NIF soit la délibération publique, il est intéressant de décrire la conversation qui naît dans un forum comme un « dialogue délibératif ». Ce terme met en avant le fait que dans un forum public où les gens possèdent une compréhension limitée ou conflictuelle du problème dont ils parlent, les participants passent sans cesse du dialogue à la délibération. En d'autres termes, parce qu'elle s'efforce d'atteindre un accord sur la ligne de conduite à arrêter, la conversation améliore la compréhension mutuelle.

24 Bien que la formulation du problème publique représente une condition préalable, c'est la structure et la méthode de la facilitation ou modération du forum public qui déterminera si naît effectivement une délibération. La section qui ouvre le forum est appelée « enjeu personnel », et elle construit la scène de la délibération. Elle est essentiellement conçue comme la chance donnée aux gens qui se sont impliqués dans le problème de relater leur « histoire ». Cette section « enjeu personnel » permet aussi aux gens de voir que, si le sujet peut leur sembler quelque peu abstrait, il possède un impact personnel sur d'autres. Finalement, cette section permet aux participants de savoir que le modérateur ne censurera pas les commentaires des gens, mais qu'il consacrera du temps à faire avancer le forum.

25 Le rôle du modérateur dans la discussion délibérative qui s'ensuit est cruciale pour le succès du forum. Bien que le rôle de la modération est de mettre les participants suffisamment à l'aise afin qu'ils puissent commenter directement les positions prises par chacun, il est rare qu'un forum commence par cela. Normalement, le modérateur doit d'abord créer une atmosphère de confiance et de respect entre les participants et, de manière secondaire, encadrer le questionnement sur les commentaires, dans le respect de chacun, et plus spécialement sur ceux qui sont empreints de la plus grande certitude. Certaines personnes montrent une prédisposition naturelle pour ce faire, mais la plupart doivent se former dans des ateliers de modération des NIF avant d'acquérir cet art.

26 Les observations faites pendant des forums NIF menés par des modérateurs volontaires ont confirmé l'importance à accorder à la formation des modérateurs. « Les gens qui ont modéré [ou facilité] d'autres types de discussions mais qui ne perçoivent pas clairement en quoi la délibération est différente peuvent utiliser des techniques qui bloquent la délibération – comme par exemple faire un exposé sur le problème. » (Making Choices, p. 26). D'autres modérateurs, notamment ceux dont le premier souci est de s'assurer qu'aucun sentiment personnel n'est offensé, ont tendance à se retrouver avec un forum qui se caractérise par un flot de commentaires personnels et très peu de délibération.

27 Une autre condition nécessaire à une délibération réussie est la présence dans la salle de tout un éventail d'opinions et de convictions semblables à celles observables dans l'opinion publique. Etant donné la nature volontaire d'un forum délibératif, ceci n'arrive pratiquement jamais. Par conséquent, il incombe au modérateur de jouer « l'avocat du diable », et d'introduire dans la discussion les points de vue connus qui ne sont pas représentés parmi les participants du forum en cours. Le modérateur a aussi une autre tâche qui est de s'assurer que les participants soient conscients des conséquences des positions qu'ils expriment. Il n'est pas toujours évident pour les gens qu'une solution qui semble bonne à court terme puisse présenter une forte probabilité de poser problème à long terme.

28 Et, pour terminer, le but d'un forum délibératif n'est ni d'obtenir un consensus ni d'arriver à un compromis. « Consensus » signifie accord général sur ce qui devrait être fait. Un tel résultat est fondamentalement impossible à réaliser dans un groupe de gens relativement inconnus les uns des autres, avec des opinions divergentes, sur un laps de temps de deux heures, sur un sujet public complexe. D'un autre coté, le « compromis » décrit un résultat issu d'une négociation dans laquelle les parties prenantes ont pu obtenir quelque chose de ce qu'elles désiraient obtenir dans la solution finale. Ceci n'est pas non plus le but d'une discussion au sein d'un groupe diversifié de citoyens sur un sujet public complexe.

29 Ainsi, pour les NIF, « l'objectif de la délibération n'est ni un accord ni un compromis, mais plutôt un sens général des intentions et de la direction à prendre nettement circonscrites par des limites. » (Mathews, p. 239). Cette direction générale est appelée « terrain commun d'action ». Une autre manière de concevoir ce terrain commun d'action est de le voir comme le lieu où les positions individuelles conflictuelles peuvent se rencontrer sur des points communs. La découverte de ce terrain commun d'action n'est pas chose aisée dans un climat politique dans lequel les gens croient que leur rôle dans le discours public est de démontrer combien les positions de leurs adversaires manquent de sérieux.

IV. COMMENT UTILISER LA DÉLIBÉRATION PUBLIQUE POUR FORMULER DES RECOMMANDATIONS SUR DES PROBLÈMES DE CHOIX TECHNIQUES : LE PROJET CLEAR

30 En 1999, le Département de la Santé de Colombus, Ohio, a lancé un projet novateur destiné à formuler des recommandations sur les stratégies permettant de réduire le « smog » au dessus de Colombus pendant les chaudes journées d'été. Sur plusieurs points ce projet était unique :

1. Il était proactive, cherchant à faire formuler des recommandations par les citoyens eux-mêmes avant que les services gouvernementaux locaux ne le leur demande,
2. Il était conduit par un comité de direction comprenant des groupes opposés de parties prenantes qui s'étaient obligés initialement à prendre en compte l'apport des citoyens,
3. La forme principale de l'apport des citoyens fut de participer aux forums publics organisés selon les méthodes des NIF,
4. Le public devait délibérer avec une compréhension très réduite des questions scientifiques/techniques.

31 Le premier problème que le sous-comité chargé de conduire l'apport des citoyens [profanes] a eu à résoudre a été d'intituler et de formuler le problème de manière à ce que les citoyens soient impliqués dans une question technique dont quasiment personne n'avait entendu parler avant. 11 fut décidé que la manière d'opérer était de cibler le fait que tous autant que nous sommes nous respirons l'air, et de ne pas affubler le problème d'un nom scientifique comme « niveau zéro de taux d'ozone » Par conséquent, le livret présentant le problème fut intitulé « L'air que nous respirons : diverses approches pour réduire le smog dans l'Ohio Central » (Projet CLEAR, p. 33).

32 En vertu du processus de formulation décrit ci-dessus, le comité chargé de l'apport du public définit le problème selon les quatre approches suivantes :

1. « Normes rigoureuses, totalement respectées »
2. « Motivations et investissements »
3. « Action volontaire »
4. « Attendons et observons »

33 Ces approches représentent des manières d'aborder le problème du smog fondées sur quatre sortes de valeurs différentes. La première met l'accent sur le besoin d'une réglementation gouvernementale afin de contrôler les sources du problème du smog. La seconde part de l'idée qu'il est préférable d'utiliser des moyens incitatifs pour réduire le smog. La quatrième reflète la conviction assez partagée que le problème n'est pas assez sérieux actuellement pour exiger que l'on prenne des initiatives.

34 Quand le livret a été prêt, le comité pilote organisa 21 forums à travers l'Ohio central. Il furent facilités chacun par deux modérateurs bien formés. La première partie de ces forums fut dédiée à l'éducation des gens sur le sujet d'un niveau zéro d'ozone et à leur expliquer le processus chimique qui produit l'ozone. Puis une discussion délibérative s'en suivit sur les quatre approches.

35 Un rapport détaillé sur les résultats du forum fut préparé par le comité directeur du projet. Outre la description détaillant tout l'ensemble des commentaires particuliers, le rapport tentait de capter le « terrain commun » de la manière suivante : « En règle générale, nous n'aimons pas beaucoup que le gouvernement entre dans notre vie. Ainsi nous préférerions que l'on essaie d'abord avec un système d'incitations et de stratégies volontaires. Mais si on peut prouver que certaines réglementations puissent avoir un impact notable, nous voulons bien finalement choisir cette solution. » (Project CLEAR, p. 6)

36 Les rapports en provenance de tous les forums de citoyens et des divers comités techniques furent révisés par le Comité Pilote pour qu'il prépare ses recommandations finales. La principale difficulté fut de mélanger les deux sources d'information afin d'établir des recommandations qui à la fois pourraient influencer la solution du problème et être acceptées par le public. Dans la réunion finale du Comité Pilote, plusieurs membres annoncèrent qu'ils n'auraient pas été d'accord avec certaines des recommandations finales s'ils n'avaient pas donné auparavant leur accord pour centrer leurs efforts sur le produit final des forums délibératifs. Pour le projet CLEAR, le produit final de la délibération citoyenne est devenu un moyen porteur pour atteindre un accord des parties prenantes a priori adverses.

V. L'IMPACT DES NIF

37 Les forums NIF ont fait l'objet de maintes études dans les presque 20 années de l'histoire du programme (Making Choices, p. 14-17). Les impacts les plus largement documentés des forums rapporte le changement opéré dans la manière de penser des participants. Alors que certains rapportent qu'ils ont changé de point de vue immédiatement après le forum de discussion, beaucoup rapportent qu'ils y ont réfléchi après coup. Ils racontent qu'ils ont acquis une meilleure compréhension du problème, que leurs propres intérêts se sont élargis. Ils disent qu'ils comprennent mieux pourquoi des gens qui ne partagent pas leurs opinions puissent penser ainsi.

38 Une seconde catégorie de résultats sur les forums parle de l'engagement civique. Les gens pensent que le forum est une expérience qui les investit d'un certain pouvoir. Ils ont acquis une nouvelle assurance et pensent qu'ils peuvent comprendre des problèmes complexes et émettre des jugements raisonnables sur ces problèmes. En même temps, ils commencent à comprendre que les autorités ne peuvent traiter d'un problème si le public refuse de s'impliquer.

39 Un résumé de cette recherche menée par l'Institut des Forums d'Intérêt National conclut : « les études indiquent que la délibération publique fait la différence. Non seulement elle change la manière dont les individus comprennent un problème, mais aussi la manière dont les gens se parlent, et cela améliore la capacité de la communauté à traiter de problèmes, d'inquiétudes et de questions. » (For Convenors and Moderators, p. 19)

40 Finalement, bien que les NIF aient été conçus à l'origine comme un moyen pour développer l'engagement des citoyens dans la prise de décision publique, ils sont apparus au fil des ans comme étant aussi capables de représenter une approche utilisable au niveau de la communauté par des groupes cherchant des moyens nouveaux et meilleurs pur traiter des problèmes locaux. L'étude du cas du projet CLEAR ci-dessus démontre le potentiel et en même temps confirme la possibilité d'utiliser l'approche NIF pour traiter de problèmes de politique scientifique ou technique.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

BARBER B. [1984], *Strong Democracy : Participatory Politics for a New Age.* Berkeley, University of California Press.

BRIAND B. [1999], *Practical Politics : Five Principles for a Community that Works,* Urbana and Chicago, University of Illinois Press.

COLUMBUS HEALTH DEPARTMENT. [2002], *Project CLEAR Final Report,* Columbus, Ohio.

MATTHEWS D. [1999], *Politics for People : Finding a Responsible Public Voice,* Urbana and Chicago, University of Illinois Press.

National Issues Forums Institute. *National Issues Forums : an Overview,* Dayton, Ohio.

National Issues Forums Institute. [2001], *For Convenors and Moderators,* Dayton, Ohio.

National Issues Forums Institute. [2001], *Making Choices Together,* Dayton, Ohio.

PATTON D., BLAINE T. [2001], « Public Issues Education : exploring Extension's role », *Journal of Extension* (Vol 39, No 4).

TOCQUEVILLE A. [1969], *Democracy in America,* Edited by J. P. Mayer. Translated by George Lawrence, Garden City, Doubleday and Co.

YANKELOVICH D. [1999], *The Magic of Dialogue : Transforming Conflict into Cooperation : Transforming Conflict into Cooperation,* New York, Simon & Schuster.

AUTEUR

DAVID B. PATTON

Associate Professor, The Ohio State University – Columbus, Ohio

L'éthique de la délibération et de la décision. (Installation et facilitation de la dimension éthique dans la délibération publique et les stratégies de décision)

Francis Métivier

1 *Pourquoi l'éthique ?*

2 Vladimir Jankélévitch dit de l'éthique qu'elle s'éveille et s'impose à nous sous la forme d'une « évidence morale »[1]. « Nous avons, de loin et en gros, la certitude qu'il y a une évidence morale, mais nous sommes dans la plus complète incertitude touchant les contenus de cette évidence : l'agent se sent lui-même obligé à quelque chose avant de savoir à quoi (...). Étrange situation que d'être condamné à ne jamais savoir ce qu'il faut faire tout en comprenant qu'il faut le faire. » Mais si nous ne savons pas ce qu'il faut faire tout en sentant qu'il faut le faire – ce qui signifie qu'il est nécessaire de faire quelque chose, d'où l'exclamation « mais faites quelque chose ! »-, nous ne savons pas davantage *comment* le faire. Autrement dit, si le contenu de l'évidence morale mérite d'être clarifié, sa méthode doit être mise en place. Ou, plus exactement, dans la mesure où l'éthique, réflexive, est en autre une étude de la morale, au sens de l'ensemble des mœurs spontanées, la mise en place méthodologique de l'évidence morale revient déjà à faire de l'éthique. Car la morale, si elle se pose à peine la question « quoi ? », s'interroge encore moins sur le « comment ? » – sans parler du « pourquoi ? ». « L'agent se sent lui-même obligé à quelque chose avant de savoir à quoi » : est-ce à dire que nous savons ce que nous faisons une fois que nous l'avons fait ? N'y aurait-il qu'une éthique *a posteriori,* rendant impossible l'entreprise épicurienne et prudente du « *felcific calculus »,* la prévision de nos actions et de leurs conséquences, l'établissement d'une balance utilitariste entre les risques possibles et les bénéfices attendus, entre les désagréments et les plaisirs ?

3 Mais à l'inverse, dire que nous ne connaissons pas les principes qui guident nos actions résulte très certainement d'un refus, qui va du formalisme kantien aux dernières retouches du structuralisme du siècle dernier, d'affirmer l'existence d'une valeur morale absolue et universelle, que Kant lui-même pose pourtant – l'impératif catégorique – et que les manifestations contemporaines du formalisme reprennent à leur compte pour en retirer la chair et n'en conserver que les os, pillant les tuiles et ne laissant que la charpente, laissant aux autres une partition sans notes, des routes sans véhicules, des réseaux sans hommes. L'éthique appliquée – mais c'est là un pléonasme – a besoin d'un chemin, pas d'un protocole. Mais elle se refuse par ailleurs à marcher indéfiniment dans le chaos tyrannique des *terra incognita.* De la même façon, l'éthique appliquée doit pouvoir fonder sa pratique sur des valeurs fondamentales et reconnues, sans pour autant les recevoir comme des normes inflexibles, autoritaires et sans aucune perspective d'évolution.

4 Autrement dit, pour faire de l'éthique, il faut aujourd'hui s'affranchir de la double dictature du fond et de la forme, de la vérité qui vient d'en haut ou de la structure que l'homme a comme figée dans le béton de ses idéologies.

I. ÉTHIQUE, DÉLIBÉRATION PUBLIQUE ET STRATÉGIE DE DÉCISION

5 Quelle différence faut-il faire entre une délibération publique et une stratégie de décision ? La délibération publique renvoie à des procédures institutionnelles du débat public, comme par exemple une enquête publique à l'occasion d'un important projet de construction dans une Communauté de Communes ou encore, dans le cadre d'une expression publique plus indirecte, un débat à l'Assemblée Nationale. Ici, la discussion publique est à la fois consultative, délibérative et décisionnaire. Pour ce qui est de la notion de stratégie de décision, elle concerne la méthode qu'un individu ou un groupe met en place pour prendre à lui seul, selon le principe de la responsabilité et en faisant usage de pouvoirs officiellement conférés, telle décision dont l'impact concret aura une répercussion bien au-delà de l'instance décisionnaire. Ceci concerne par exemple une entreprise privée ou publique dans sa décision de mettre en place un plan social. Ici, la consultation et la délibération du plus grand nombre concerné sont possibles, souhaitables, mais pas obligatoires. En tout état de cause, le problème est de savoir si, pour la délibération publique comme pour la stratégie de décision, la consultation et la délibération collégiale ne sont pas de simples formalités juridiques ou morales, l'illusion même du débat public. L'éthique apparente qui en donne la bonne figure n'est-elle pas qu'une étiquette ?

6 Il faut répondre aux questions suivantes : Y a-t-il une véritable éthique de la délibération publique et de la stratégie de décision ? Quel est le positionnement de l'éthique délibérative en particulier dans le cadre de l'éthique en général ? Et donc en premier lieu : qu'est-ce que, *véritablement,* l'éthique ?

7 Nous pouvons partir de la préface des *Principes* de Descartes : « Ainsi toute la Philosophie est comme un arbre dont les racines sont la Métaphysique, le tronc est la Physique, et les branches qui sortent de ce tronc sont toutes les autres sciences, qui se réduisent à trois principales, à savoir la Médecine, la Mécanique et la Morale ». C'est dire la solidarité organique existant d'une part entre le métaphysique et le physique, d'autre part entre les

trois savoir-faire majeurs qui découlent de cette réconciliation des contraires, la médecine, la mécanique et la morale. C'est donc ici à un sens pratique et appliqué de l'éthique que nous souhaitons revenir, un sens qui apparaît dès l'Antiquité grecque et fait de l'éthique moins un système théorique qu'une mise en œuvre de quelques grands principes de vie. L'attitude éthique se définit alors comme mode de vie fondé sur l'accord conscient entre l'idée forte que la personne peut donner à l'existence et son action.

8 Quel est l'objet de l'éthique ? Il peut être analysé selon six points :

1. les principes de nos actes – sur quoi mon action se fonde-t-elle ?
2. la signification de nos conduites morales – comment se justifient-elles ?
3. la conscience éthique de leur valeur – que vaut mon action ?
4. les fondements de l'obligation morale – qu'est-ce qui me pousse à agir en ce sens ?
5. la nature du bien et du mal – qu'est-ce que le bien ? qu'est-ce que le mal ? qu'est-ce qui est bien ? qu'est-ce qui est mal ?
6. la fin et le sens de la vie humaine – pourquoi vivre ? L'on voit ici comment l'éthique se dissocie encore de la morale, cette fois comme mode réflexif et contextuel de l'acte – quand la morale détermine spontanément des raisons universelles de l'action.

9 J'ajoute une double définition, plus adaptée à l'éthique appliquée à la délibération. Ou bien le sujet délibérant ou décidant se trouve dans une situation *sans dilemme.* L'éthique a alors pour objet négatif *le mal que j'ai le droit – juridique – de faire mais que j'ai le devoir – moral – de* bannir. Par exemples : le mensonge par omission inutile, l'exacerbation superflue d'une position de supériorité, l'indifférence à l'égard d'autrui comme personne, ou encore le cas d'un jeune homme, peu scrupuleux de l'éthique amoureuse, qui abandonne une jeune fille sans aucune explication. La loi juridique ne condamne pas ce comportement qui, pourtant, fait mal. Ou bien le sujet délibérant ou décidant se trouve dans une situation *avec dilemme.* L'éthique a alors pour objet la détermination, face à plusieurs possibilités, de la *décision la moins mauvaise et la moins injuste,* ainsi que la mise en place des *moyens les meilleurs et les plus justes* de cette détermination. Toutefois, l'objectif est le même, sinon faire le bien du moins éviter le mal.

10 Le mal ne se définit pas ici d'abord comme *le* mal, ni même comme ce qui *est* mal, mais comme ce qui *fait* mal, physiquement ou psychologiquement. J'évite de dire *le* mal ou ce qui *est* mal afin d'éluder la critique redondante « mais qui peut dire ce qu'est le mal ou ce qui est mal ? ». Le mal défini comme douleur du corps ou souffrance de la conscience permet, non de l'objectiver, mais de la reconnaître unanimement, puisque nous savons tous ce qui fait mal. Ce savoir empirique nous permet d'ailleurs de définir partiellement ce qui est mal : il est mal de faire du mal. On pourra objecter qu'on peut faire le mal pour le bien, comme l'infirmière pique pour soigner. Je réponds alors que ce qui est mal, c'est de faire le mal pour le mal. On me dira « mais qui est autorisé à dire ce qui est bien ou ce qui est mal ? » Je réponds : il est mal de faire du mal pour le mal. Et j'ajoute : *le* mal, c'est faire le mal pour le mal. On me dira : ne faut-il pas donner sa chance à celui qui a fait le mal une fois, par ignorance ? Je réponds : le mal, c'est de faire du mal pour le mal, en permanence. Voyez, il n'est pas si difficile que cela de dire ce qu'est le mal et un simple philosophe en est capable.

11 Quelle est la méthode de l'éthique ? L'on réduit trop souvent *l'explanans* des comportements éthiques au couple réflexion/action. En fait, le processus est plus complexe. Il se décompose en cinq étapes : 1) expérience d'un problème, 2) apparition

d'une intuition explicative, 3) réflexion collégiale, consultative et délibérative, 4) décision formelle, 5) action individuelle ou collective.

12 Deux constats. Le premier est structurel : on remarque une étrange ressemblance entre ces étapes et celles du raisonnement expérimental utilisé dans les sciences de la nature, le cas échéant dans les sciences humaines.

13 Mais l'on voit les limites entre la science et l'éthique – qui n'en est pas une, puisque l'éthique est philosophique : l'éthique *n'est* pas une *donnée ;* l'éthique *a* une *dimension.* Cette dimension est celle de la valeur non quantifiable – mais définissable – qui accorde les relations entre un sujet pensant et un autre sujet pensant. Pour l'éthique, il ne peut y avoir que des sujets pensants, quand les sciences physiques s'occupent d'objets pensés, les sciences de l'homme de sujets pensés et la médecine d'objets pensants. Le second constat est conceptuel : nous nommons cet ensemble *acte,* c'est-à-dire conscience de l'action. Mais à quelles conditions est-il éthique ? La détermination éthique de l'acte se fonde sur un principe presque paradoxal : la *responsabilité collégiale de l'individu.* Qu'est-ce qui, dans cette démarche, est inextensible au groupe ? L'intuition d'une explication immédiate demeure dans le sein d'un sentiment intime et incommunicable de l'âme. En outre, une prise de décision formelle est souvent assumée, dans le fait comme dans le droit, par l'individu. La notion de responsabilité – en un sens juridique cette fois – l'atteste : en cas de faute, la culpabilité *principale* incombe à *une* personne. Enfin, il est courant que l'action, la factualisation de la décision, soit individuelle : le chirurgien est le seul à inciser, l'ingénieur de la Nasa à pousser le bouton qui déclenchera la désintégration de la fusée.

14 Qu'est-ce qui, en revanche, est irréductible à l'individu ? L'expérience d'un problème est, de fait, souvent collective, même si la subjectivité le vit singulièrement : être plusieurs à l'observer et à le subir est comme une garantie contre le délire ou l'hallucination personnelle. De plus, la réflexion, pour être éthique, doit être collégiale : tous les points de vue doivent être consultés. Les points de vue sont les manières particulières et différentes de considérer le même problème qui se pose à tous. Le travail de réflexion, de consultation et de délibération réalisé dans chacun des CCPPRB régionaux – Comité Consultatif pour la Protection des Personnes en Recherche Biomédicale – rend compte de plusieurs jugements – scientifique et médical, social, juridique, infirmier, psychologique et philosophique – sur un même projet d'étude clinique. La délibération n'est éthique qu'au prix d'un effort en vue d'un avis unanime. Les avis positifs donnés sous conditions sont fréquents, ou encore les demandes aux promoteurs des études de présenter une seconde fois le dossier avec des compléments d'information ou des modifications. Ceci est le signe d'une unanimité qui n'est pas, comme en politique, une unanimité de principe, parfois obtenue sous la pression ou le gain d'une contrepartie. En réalité, toute réflexion est d'abord individuelle et s'exerce au fin fond d'un esprit unique, insondable, métaphysique – j'y tiens. Mais le fruit de cette réflexion se doit d'être communiqué, échangé, confronté, comme on confronte des témoignages au cours d'une enquête historique, afin de bâtir un savoir, ici une décision, qui ne vaut que d'un point de vue organique, c'est-à-dire quand il y a solidarité de tous les membres et que l'on peut faire vivre cet ensemble dès lors insécable. L'action, enfin, est hybride, puisque, si elle peut être individuelle, elle peut être également collective. L'érection d'un bâtiment ne peut être l'ouvrage d'un seul homme. Cependant, la responsabilité principale de cette action n'est pas partagée : il y a toujours un coordinateur ou un concepteur de l'action collective.

L'acte éthique est donc cet ensemble fait d'une diversité organisée de responsabilités morales, collectives et réelles, et *d'une* culpabilité juridique, individuelle et potentielle.

15 Comment, dans l'éthique, positionner l'éthique délibérative ? L'éthique, à l'instar de la physique, se divise en éthique fondamentale et en éthique appliquée. La première est une réflexion sur la portée des décisions et le sens de l'action. La seconde envisage le passage effectif de la décision – « il faut le faire » – à l'action – on le fait. L'éthique appliquée, à son tour, se divise en éthique de la vie et en éthique professionnelle. L'éthique de la vie guide l'existence intime, l'action privée. On parlera alors d'une éthique personnelle, familiale, d'une éthique de l'amitié, ou encore d'une éthique amoureuse. L'éthique professionnelle, quant à elle, se décline selon des corporations. On parlera alors d'éthique financière, d'éthique journalistique, d'éthique du développement industriel ou de l'enseignement. L'éthique délibérative possède un statut à part : elle est professionnelle mais non corporative. Elle est politique au sens noble et large du terme dans la mesure où elle concerne le débat public et peut toucher un ensemble de professions. Mais pas seulement : elle empiète sur des éthiques de la vie personnelle en ce quelle convoque aussi parfois la personne malade, la mère de famille prête à aider son semblable, l'adolescent en quête de raison d'être, jusqu'à la grand-mère qui préfère ses chats à ses voisins et qui s'offusque dans les réunions publiques de ce qu'on ose sortir ses poubelles cinq minutes avant l'heure dite. Bref, l'éthique délibérative est une forme très dynamique et très ouverte de la pratique éthique. Aussi extrêmement complexe.

16 Se pose alors la question de l'installation et de la facilitation de la dimension éthique dans les stratégies de délibération. Comment introduire l'éthique dans les processus de délibération du débat public ? Comment la faire vivre dans les stratégies de décision ?

II. INSTALLATION DE LA DIMENSION ÉTHIQUE DANS LA DÉLIBÉRATION ET LA DÉCISION

17 La question est d'autant plus délicate que les décideurs publics ou privés, s'ils ne réduisent pas l'éthique à une étiquette, y sont parfois indifférents, considérant que cette préoccupation constitue une perte de temps, d'argent, d'énergie.

18 Comment dès lors persuader du bien fondé de l'éthique celui pour qui cette pratique ne sert à rien ou, pire, ne fait qu'interdire l'action ?

19 Il faut traiter les réticences et les préjugés sur le terrain de leurs auteurs. Je vais être brutal : l'éthique est rentable. Par exemple, pour qu'une éthique managériale ou commerciale ait un sens, on ne pourrait retirer à une entreprise ce qui constitue sa vocation première, le profit. Une entreprise sans profit est une entreprise qui ferme et, par conséquent, qui ne remplit plus son rôle d'agent moral investi d'une responsabilité sociale. On voit bien, ici en quoi l'éthique réside dans un effort de conciliation des contraires apparents. Concrètement, quels arguments utiliser pour une installation de la dimension éthique dans les processus délibératifs et décisionnaires ?

20 D'abord, l'éthique apporte une valeur ajoutée, non pas au sens d'une plus-value quantifiable, mais d'une qualité supplémentaire dont les effets, s'ils échappent à toute mesure, se voient, se sentent au sein d'une ambiance de travail, notamment, qui n'est jamais étrangère, on le sait, à la notion de productivité et de résultat.

21 Ensuite, une démarche éthique permet le cas échéant d'éviter des pertes. La notion de déficit est à prendre en un sens financier : dans le cadre de ce qui est techniquement possible mais humainement non souhaitable, une éthique de la finance peut consister à éviter l'investissement d'apparat et de succomber au principe de plaisir, surtout quand les moyens manquent. Mais le déficit peut se traduire également, dans une situation de scandale moral – qui s'accompagne presque toujours d'un scandale judiciaire-, en terme de perte d'image, perte de confiance des clients et partenaires. Il faut aussi parler du déficit moral qui pourrait poser des problèmes de conscience parfois à la limite de la pathologie psychiatrique.

22 La confiance, à l'inverse, peut se gagner pour l'entreprise adhérant à un ISR, investissement socialement responsable – SRI, *socialling responsible investing,* proche des pratiques de l'actionnariat engagé et de la finance solidaire - *shareholder engagement, community investing.* Youssef Beschaouch, spécialiste de l'ISR, affirme, chiffre à l'appui : « (...) l'addition d'une contrainte sociale et environnementale se traduit-elle finalement par une influence négative sur les résultats de gestion ? La réponse est clairement : non. Mieux encore : les fonds SR seraient plus intéressants puisqu'ils combinent rentabilité financière équivalente [à celle des produits plus traditionnels] et valeur ajoutée sur le plan social et environnemental. Aussi est-ce, pour tous ceux qui ne veulent pas dissocier leur politique de placement de leur vision de la société, une bonne nouvelle. De fait, constat qui fait aujourd'hui presque l'unanimité, les fonds SR sont, sur le long terme, tout aussi performants que les fonds traditionnels. En outre, les risques pour les deux stratégies de gestion s'avèrent en général tout aussi élevés. »[2] Même constat pour une étude réalisée par Novethic et Amadeis[3].

23 Une fois le décideur réticent convaincu, comment l'installation de l'éthique peut-elle être réalisée ? Il faut partir d'une quadruple possibilité :

- L'éthique peut être *spontanée.* La question est alors : comment se manifeste-t-elle ? Il s'agit d'observer et de la clarifier les comportements éthiques relevés.
- L'éthique peut être *réfléchie.* La question est alors : comment se *construit-elle* ? L'étude est la même, avec en plus un souci d'amélioration de cette éthique.
- L'éthique peut être absente alors même que son besoin se ferait sentir. – La question est alors : comment la *construire ?*
- Les éthiques, ainsi étudiées, peuvent être transmises. La question est : comment les transmettre – dans le cadre de la recherche et de l'enseignement - ? Et : comment faire en sorte que les professionnels les transmettent eux-même entre eux ?

24 L'installation de la dimension éthique dans la décision relève aussi bien de la clarification et de l'amélioration d'une éthique *de facto,* que de la construction d'une éthique *de jure.*

25 La conduite éthique surtout existe sur le mode de l'immédiateté et celui de la vie sensible. Mais il est illusoire de croire que l'éthique spontanée peut être efficace. Elle n'existe que chez certaines personnes et le comportement éthique relève de leur idiosyncrasie. Elle se manifeste d'une façon temporaire, accidentelle, et non-archétypique : elle ne fournit aucun exemple reproductible, puisque qu'elle émane d'une personnalité singulière, c'est-à-dire non imitable et non remplaçable.

26 Clarifier une conduite éthique, c'est en prendre conscience. La prise de conscience peut relever d'un acte de la conscience de soi. Elle peut également constituer l'objet pensé d'un sujet pensant extérieur. Clarifier une conduite éthique spontanée, c'est la désensibiliser,

la désingulariser, lui retirer son caractère incommunicable. C'est aussi la rationaliser, c'est-à-dire lui donner la forme du général et de la communicabilité.

27 L'exercice de clarification s'accompagne des opérations suivantes : conceptualisation, classification de dilemmes courants, identification de toutes les données non-éthiques d'un problème, recherche d'informations manquantes, définition des auteurs, acteurs, spectateurs de la situation, des intérêts et buts de chacun, étude de la façon dont chacun voit les intérêts et buts de chaque autre, étude des possibilités et des alternatives, anticipation des effets de chaque choix possible et du degré de dysatisfaction réelle ou de satisfaction attendue de chaque personne.

28 Il s'agit ensuite d'envisager une issue à la crise. Généralement, il y en a deux : le compromis et le sectionnement du nœud gordien, qui se justifie notamment dans des circonstances trop complexes ou des contextes d'urgence.

29 La charte éthique est probablement le meilleur outil à proposer au décideur encore quelque peu réticent. Il faut cependant distinguer charte éthique et code déontologique. Une charte éthique est la clarification écrite et collégiale d'un contrat moral tacite, réel ou non réel mais indispensable. Le code déontologique est corporatiste et fait l'objet d'un usage judiciaire. Pourquoi, dans une entreprise, par exemple, passer d'un accord tacite à une charte écrite ? Une tension chronique ou une crise aiguë est la raison d'être de ce passage. Du point de vue du but, il est toujours préférable d'identifier par l'écriture un contrat moral déjà passé de fait, ou d'inventer un contrat moral encore non passé et qui s'impose parce qu'il y a un problème. Il existe une double dimension de la charte. D'abord elle peut harmoniser les relations entre une entreprise ou service public et ses clients, partenaires ou usagers – comme pour la charte d'un service hospitalier concernant les modalités morales de l'information au patient ou à sa famille. Ensuite, elle peut harmoniser les relations à l'intérieur d'une entreprise ou d'un service, entre les professionnels qui y travaillent.

30 Deux principes majeurs doivent guider l'élaboration d'une charte éthique : le principe de collégialité maximum et la nécessité de l'intervenant extérieur. Pour ce qui est de la première règle, il est bon que l'ensemble des protagonistes d'une circonstance problématique soit consulté. L'éthique, dans son caractère spontané, ne renvoie pas à une fonction bien définie. Dès lors, toute personne raisonnable, même momentanément, étant capable d'émettre une opinion morale, personne ne peut être écarté du débat. Pour ce qui est de la seconde règle, celle de l'extériorité de l'éthicien à la situation problématique, elle est indispensable en tant que moyen de neutralité objective et pour traiter les divers points de vue de façon égale. Ce rapport de distanciation avec ceux qui vivent tel problème éthique de l'intérieur est d'autant plus nécessaire que l'intervenant doit avoir pour mission, non pas d'observer pour élaborer et imposer la charte éthique sur un mode strictement hétéronomique, mais de conduire et de coordonner techniquement la construction d'une charte qui soit l'expression collective d'une même intention éthique.

III. MÉTHODE DE LA DÉLIBÉRATION ÉTHIQUE

31 Il s'agit d'introduire l'éthique dans des processus délibératifs qui, initialement, ne sont ni éthiques ni anti-éthiques.

32 S'agit-il de réduire tout processus délibératoire et toute stratégie de décision à une démarche purement éthique ? Non : la limitation d'une méthode de délibération ou de

décision à de seules données éthiques serait une méthode anti-éthique car elle s'appliquerait au mépris de revendications sociales ou d'exigences économiques qui, lorsqu'elles sont justement exprimées, sont spontanément éthiques. L'outil que je propose ici consiste donc surtout à introduire la dimension éthique dans un ensemble de données.

33 Soit une situation S qui crée des désaccords entre ses protagonistes A, B, C et un dilemme dans l'esprit d'un décideur D. Ce décideur a un projet. Certains protagonistes sont pour, d'autres sont contre, d'autres encore sont pour mais à certaines conditions. Chacun défend ses intérêts propres, y compris le décideur qui, au départ, est forcément favorable à son projet mais qui, attentif aux préoccupations de ses détracteurs, finit par se poser un cas de conscience et, finalement, la question « faut-il le faire ? ». On objectera que certains hommes ne se posent aucun cas de conscience. Certes, mais ce constat appellera nécessairement une révision de la stratégie de départ de ceux qui, dans une même situation, s'en posent.

34 Par quel outil régler au mieux cette question éthique ? D'abord, l'agent éthique peut éprouver une *évidence éthique,* c'est-à-dire avoir un avis spontané. Mais si une telle impression est souvent marquée par son intensité, les enjeux sont trop importants pour que cette certitude intuitive de ce qui est bien ou mal, bon ou mauvais, fasse l'économie d'une validation.

35 La méthode qui suit sert à vérifier ou à démentir le bien-fondé de l'évidence morale. Il s'agit de répondre à un certain nombre de questions dans le but de dégager une tendance qui valide ou non le sentiment premier, et aide ainsi à la prise de décision par une démarche délibérative. Plusieurs axes sont envisagés. La démarche s'effectue en deux temps.

36 D'abord, le décideur envisage l'ensemble des questions suivantes :

MÉTHODE DE DÉLIBÉRATION ÉTHIQUE

37 *Axe juridique*

- Décision strictement légale ?
- Décision légale mais non morale ?
- Décision morale mais non légale ?

38 *Axe Économique*

- Décision rentable pour le groupe ?
- Décision rentable pour l'unité ?
- Décision rentable pour les partenaires privés ?
- Décision rentable pour les partenaires publics ?

39 *Axe social*

- Décision créatrice d'emplois ?
- Décision source de mouvements sociaux (nature ? : mécontentement, grève, émeute) ?

40 *Axe politique*

- Décision conforme aux exigences nationales/locales actuelles ?
- Décision diplomatiquement acceptable ?

41 *Axe Écologique*

- Décision dangereuse pour l'homme ?

- Décision dangereuse pour l'environnement ?
- Décision à dimension esthétique (nature ? : conformité décision/vocation du contexte) ?

42 *Axe Éthique*

- Décision conforme à l'intérêt général ?
- Décision malveillante pour autrui (nature ? : contrariété, trahison, préjudice moral, physique) ?
- Décision conforme à l'idée de la personne (autrui et moi-même) comme fin ?
- Décision acceptable pour moi si autrui la prenait ?
- Décision aux conséquences douloureuses pour moi (nature ? : mauvaise conscience, dépression).

43 Chaque point se justifie eu égard à une « jurisprudence » anti-éthique, un fait réel qui constitue presque-un cas d'école. Par exemple : « Telle décision est-elle rentable pour le groupe ? » fait penser au cas du Crédit Lyonnais ou encore à celui de Vivendi Universal dont certains dirigeants, dans l'histoire récente de ces entreprises, n'ont pas toujours fait les investissements les moins coûteux, les moins inutiles, les moins humbles. Ou encore : « Telle décision ne pose-t-elle pas des problèmes esthétiques et d'adéquation avec la vocation du contexte ? » rappelle certaines volontés d'implanter une centrale nucléaire à la Pointe-du-Raz, ou une usine de retraitement de produits chimiques en plaine campagne et à deux pas de la maison de Rabelais. A l'issu de cette interrogation logique et systématique, il s'agit de voir si l'évidence éthique de départ et confirmée ou non, si la démonstration donne raison à l'intuition. De deux choses l'une, ou bien l'évidence est validée et la décision se précise, ou bien l'évidence est infirmée et le dilemme se trouve renforcé.

44 D'où une seconde étape où le même décideur reprend les questions mêmes et y répondent en s'efforçant de se mettre à la place d'autrui. S'il est impossible de s'identifier à son interlocuteur sur le plan de l'évidence morale, dans la mesure où cette dernière apparaît dans le registre trop intime de la conviction irrationnelle, il est en revanche possible de s'identifier volontairement à lui à l'aide d'un guide raisonné. Cette méthode du *transfert délibératif* permet de voir si les réponses sont identiques ou au contraire trop différentes pour confirmer son évidence morale propre et rationnellement validée. On se rapproche ici du rôle du facilitateur, tel que Jean-Philippe Roy le définit dans le cadre des Rencontres Délibératives®[4] et qui peut se résumer ainsi : faculté de créer une empathie en faisant en sorte que chacun – ici chaque membre de l'antagonisme – se mette à la place de l'autre. Par exemple, dans notre cas de projet d'implantation d'une usine de retraitement de produits chimiques dans une zone totalement vierge et une région qui vit du tourisme et de la viticulture, le chef de projet devra se mettre tour à tour à la place du Maire de la Commune qui voit d'un bon œil l'opportunité d'une taxe professionnelle, des habitants à la recherche d'un emploi, mais aussi le Président d'un Office de tourisme qui est viticulteur et considère le projet hors-sujet, les riverains qui sont également contre ce dernier à cause de l'esthétique de l'usine. Reprenant des méthodes classiques inhérentes à la stratégie et à la psychologie, il s'agit d'abord de faire le point sur les différents acteurs du dilemme. Par exemple, par le schéma suivant :

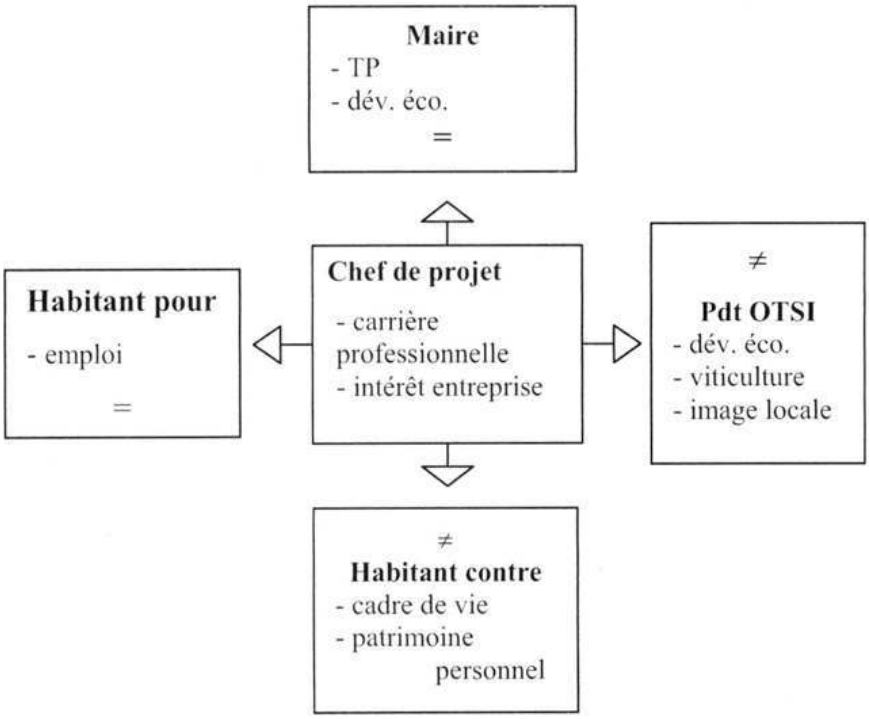

45 Puis l'on pourra appliquer la méthode du *transfert délibératif* Se mettant en lieu et place d'autrui, l'on peut donc dire qu'il s'agit, selon la formule latine, d'une morale du *qui pro quo.* L'objectif est d'évaluer une possibilité de concordance entre les positions réelles et les positions hypothétiques. Comme tout à l'heure, de deux choses l'une. Ou bien il y a concordance entre les positions réelles et les positions hypothétiques – pour reprendre une terminologie kantienne – et une position apodictique mais contextuelle peut être trouvée. Ou bien il y a discordance. La concordance permet de prendre une décision éthique sur le registre de la découverte d'un terrain commun qu'on avait jusque là mésestimé. L'idée de cette entente possible rendra viables les tentatives pour la rendre effective. La discordance, en revanche, devra imposer la mise en place d'une méthode différente, soit sur le registre de la conciliation des contraires où l'éthique sera celle du consensus, soit sur celui du sectionnement du nœud gordien, où il faudra prendre la décision la moins nuisible pour le nombre le moins important possible de personnes, ayant bien pesé le poids des inconvénients, déceptions ou désagréments à subir, et sans créer de minorité. L'éthique exigerait dès lors des compensations, comme par exemple, si le projet se réalise, l'implantation la moins dérangeante au plan esthétique et environnemental, ou, s'il ne se réalise pas, un renforcement d'une politique locale en faveur de l'emploi.

46 Certes, il faut enlever à cette méthode ce qu'elle pourrait porter de naïveté : de prime abord, quel chef d'entreprise ou quel représentant syndical va ainsi faire le tour d'un problème, se mettre à la place d'autrui, considérer une situation de crise, non comme une guerre qu'il faut gagner seul mais comme un dilemme qu'il faut résoudre à deux ? Là encore, celui qui détient les clés de l'économie peut être convaincu par des arguments économiques. Qu'en est-il maintenant de celui qui agit en étant persuadé du bien-fondé idéologique de son action mais qui, se faisant, ne voit pas véritablement que son sort n'est pas le sort le moins enviable, qui ne voit pas non plus l'impact de sa revendication personnelle sur l'intérêt général et sur les autres intérêts personnels ? Nous sommes là

devant un obstacle important qui nécessiterait certainement une réflexion sur une éthique de la grève et en particulier dans le service public.

47 Pour l'heure, je reprends le mot de Vladimir Jankélévitch. Effectivement, l'éthique s'impose comme une « évidence morale ». La difficulté est que les évidences morales s'offrent à nous dans leurs multiplicités : nous n'avons pas les mêmes morales. Mais bien au-delà de la contradiction des opinions, le problème que nous rencontrons fréquemment dans notre vie personnelle comme dans nos conduites professionnelles est cette incapacité à pouvoir confronter nos valeurs morales et générales aux situations particulières dans lesquelles elles sont pourtant censées venir trouver une vérité pragmatique. Pourquoi cette incapacité ? Et est-elle irréversible ? Les raisons d'être de cette impuissance à faire vivre l'éthique vient certainement de la crainte de l'objection « mais qui êtes-vous, pour juger ainsi l'action des gens ? », ainsi que du dogme de la relativité : puisque les valeurs morales sont subjectives, elles seraient en même temps fausses. C'est là une erreur et une croyance : à quoi cela sert-il à l'esprit humain de construire ses principes de perception du monde – et les lois morales jouent ce rôle épistémologique autant que les lois physiques – si, au bout du compte, nous n'osons pas nous y référer pour comprendre les situations humaines et agir en conséquence ? Mais ce complexe de la morale se soigne : il s'agit pour cela de considérer l'éthique professionnelle comme une nécessité universelle et absolue qui s'exerce avec des règles qui ne sont ni universelles ni absolues. La *Diskursethik* d'Habermas fait de la théorie du langage, outil de la délibération, le moyen essentiel de régler le problème du déficit normatif de la Théorie critique et de la détermination du critère de la critique. Le langage de la discussion, de la délibération et de la décision est, intrinsèquement, fait d'une rationalité qui fournit au jugement moral son fondement et justifie une visée universelle, le principe « U » d'universalisation. Rappelons seulement le mot d'Adomo à Horkheimer : « Je n'ai jamais fait aucune expérience aussi forte que celle du rapport à la vérité qui réside dans le fait d'adresser la parole »[5]. Dans les méthodes que je propose, aucun juge extérieur ne peut se substituer à lui tout seul à l'élaboration d'une délibération ou d'une décision éthique, puisque cette dernière relève par définition d'une discussion réelle. Il est vrai que la morale habermassienne est déontologique dans la mesure où elle abandonne la question des conditions de possibilité de la vie bonne pour centrer son effort sur la question de la réalisation du juste. Il n'empêche que la justice obtenue par une éthique délibérative ne constitue pas une fin en soit, mais le moyen d'une vie bonne. En outre, si, pour Habermas l'éthique met en place les conditions d'un langage toujours considéré comme normal et rationnel – ce qui n'est pas toujours vrai car le langage peut tromper l'autre, mentir, insulter, provoquer la peur, exprimer l'arrogance -, il faut également voir le langage, n'étant donc pas toujours moral, comme devant à son tour être installé pour devenir condition de l'éthique. Mais il faut de toute façon retenir ce principe d'Habermas, qui me semble tout à fait fondateur d'une éthique pragmatique-transcendantale de la délibération et de la décision : « Au lieu d'imposer à tous les autres une maxime dont je veux qu'elle soit une loi universelle, je dois soumettre ma maxime à tous les autres afin d'examiner par la discussion sa prétention à l'universalité »[6].

48 Dans une discussion syndicale, politique, économique, on ne peut laisser personne sur la touche. Et c'est cette prétention à l'universalité que contient la discussion et son moyen, le langage, qui justifie la demande de tout citoyen à participer au débat public, celle de tout salarié à dire son mot dans une décision concernant son lieu de travail. Reste à veiller à une chose : à ce que l'éthique de la discussion ne masque pas ce qu'elle voulait

chasser, à savoir la tendance bien humaine à vouloir prescrire son avis et à obtenir, par la ruse d'une éthique apparente, par les stratégies de la rhétorique et de la dialectique, ou encore sous le couvert du dialogue, que ma maxime, de prime abord soumise à l'approbation de chacun, soit en fait une maxime de ma volonté que j'impose à autrui.

NOTES

1. *Je-ne-sais-quoi et le Presque-rien,* t.I, Paris, Seuil, 1980, p.86.
2. « De la rentabilité des fonds socialement responsables », www.sri-in-progress.com, mis en ligne le 29/11/2003.
3. www.novethic.fr, mis en ligne le 14/II/2003.
4. « Au frottement entre mobilisation collective et politique publique : les rencontres délibératives », Colloque « Formes de l'engagement et espace public en Europe », Centre de Recherche sur les Médias, Université de Metz, 5-6-7 décembre 2001.
5. *L'École de Francfort,* lettre d'Adorno à Horkheimer, du 23 septembre 1941, Paris, PUF, 1993, p. 494.
6. *Morale et Communication,* Paris, Cerf, 1986, p. 88.

AUTEUR

FRANCIS MÉTIVIER

Département de Philosophie – CEDP – Université de Tours

Éthique et évaluation technologique participative

Bernard Reber

1 Pour certains choix technologiques et scientifiques controversés, le conseil exclusif d'experts, fussent-ils d'avis différents, auprès des seuls décideurs politiques et économiques, du type de l'évaluation technologique (ET), les ressources de la simple vulgarisation scientifique auprès du grand public, ou encore les processus communicationnels de médiation[1] visant l'acceptabilité de la part du public de gros projets industriels et techniques, semblent insuffisants. Si la décision revient souvent aux représentants politiques, ceux-ci ont parfois exprimé le souhait de pouvoir élargir le spectre des acteurs à impliquer dans des débats portant sur des objets technologiques controversés. Ils peuvent aujourd'hui en France s'appuyer sur la loi du 27 février 2002[2] concernant la « démocratie de proximité ». Certains analystes en ont appelé à une « démocratie technique »[3] ou sous d'autres vocables tentent de « faire entrer les sciences en démocratie »[4]. Menées sur des échelles réduites, des expériences de ce type ont eu lieu, rendant possible une articulation des deux mondes des sciences et de la démocratie, par la voie de l'évaluation technologique (ETP) participative, mieux connue sous son nom anglais : *Participatory Technological Assesment (PTA).* Les formules selon des modalités diverses ont ouvert des espaces où des acteurs parlent, déployant divers régimes communicationnels (narration, interprétation, argumentation, reconstruction)[5]. Dix ans après le Danemark, pionnier dans ce domaine, la France a connu sa première conférence de citoyens sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) en 1998. Au moment où les premières analyses portant sur ce type de dispositifs émergent en France, les premières évaluations européennes comparatives de ces pratiques sont publiées. C'est le cas notamment dans le cadre du projet EUROPTA[6]. Après avoir tenté dans un premier temps de diverses façons d'évaluer des technologies sous divers modes, chercheurs et organisateurs de pays différents ont dû passer à une évaluation seconde, donnant suite à la comparaison de leurs méthodologies. Cette évaluation de l'ETP renvoie à diverses disciplines, parmi lesquelles figure en bonne place l'éthique ou la philosophie morale.

2 Après une présentation de ce qu'on appelle évaluation technologique participative et des diverses formes[7] concrètes et situées qu'elle a pu prendre en France, l'ambition ici est de

classer les expériences françaises selon une double tradition : l'une tributaire de l'importation des procédures de conférence de consensus, l'autre plus administrative et indigène qui déboucha sur la création de la Commission Nationale du Débat Publique (CNDP).

3 Nous privilégierons ensuite l'éthique, l'un des points thématiques et théoriques important de l'ETP. Une comparaison entre les expériences et les analyses en France et en Europe révèle des différences intéressantes quant au traitement de l'éthique aux différents niveaux empirique et théorique. En effet, d'un point de vue empirique l'éthique explicite semble non pertinente aux yeux des comités de pilotage des dispositifs français, quand elle a toute sa place dans d'autres expériences européennes. Pourtant, au-delà de la mise en place des procédures, lors des conférences françaises « telles qu'elles se font », des événements imprévus par les organisateurs ou des messages de « cyber-citoyens » sur des forums de discussions dédiés à ces conférences, réintroduisent ce type de questionnement spécifique.

4 À un deuxième niveau, plus théorique, l'évaluation européenne croisée du projet EUROPTA présente l'éthique et les questions de normativité comme essentielles tant pour la justification, que pour la conduite des procédures d'ETP. La différence est patente qui existe sur ce point entre la France et le reste des pays européens dans la prise en compte ou non de ces questions éthiques par les analystes, du moins explicitement.

5 Si l'heure est à l'évaluation européenne de toutes ces procédures innovantes de débats publics participatifs et délibératifs pour répondre à la question « qu'est-ce qu'un bon débat ? » ou encore justifier la légitimité de l'application de ces procédures à des questions scientifiques et techniques, on voit mal comment éviter les grosses questions d'épistémologie des sciences sociales, articulant description et normativité. Nous ouvrirons donc quelques perspectives à ce sujet en conclusion. Nous déboucherons alors sur des questions qui sont de l'ordre de la théorie et de la philosophie politique et morale, pour les articuler avec des objets de recherche de la sociologie des sciences et des techniques ; un véritable programme de recherche cristallisé par des questions mariant sciences dures et sciences humaines et sociales.

I. DE L'ÉVALUATION TECHNOLOGIQUE À LA PARTICIPATION DU PUBLIC

6 Avec un peu de recul, nous pourrions dire que le souci de Jürgen Habermas dans *Connaissance et intérêt. La science comme idéologie*[8] est bien loin. À cette époque en effet selon ses analyses, le risque aurait pu venir d'une prise en otage de la politique par « la science ». Celle-ci aurait la force de mettre d'accord à faible frais les divers collectifs aux référentiels différents en opposition. En bon wébérien, Habermas ne veut pas revenir en deçà de l'insoluble querelle sur les valeurs et réouvrir cette « guerre des dieux ». Il propose donc que les protagonistes se mettent d'accord sur l'état du monde en respectant les règles d'une éthique de la discussion qui reste moralement cognitiviste, où l'on peut rendre raison de chaque argument. Nous pourrions parler d'un déontologisme néokantien procédural où les normes morales sont des principes contraignants, des obligations qui s'adressent aux individus de façon stricte. Habermas ne se risque pas vers un pluralisme plus radical, puisqu'il pense qu'un accord illimité sur une raison pratique commune, en quelque sorte une position morale commune est possible grâce à la

discussion. Or, aujourd'hui, « la science » reconnaissant la part d'incertitude et de controverse qu'elle comporte, pose des problèmes, pour se conjuguer parfois au pluriel, notamment en ce qui concerne les politiques scientifiques à promouvoir. Devant les choix technologiques et scientifiques complexes, ouvrant divers mondes possibles, aux risques avérés, potentiels ou controversés, les institutions décisionnelles politiques et économiques ont été les premières à solliciter la création d'offices d'évaluation technologique. La première instance à s'être dotée de ce type de service fut le Congrès des États-Unis, avec son *US Congressional of Technology Assesment* (OTA)[9]. De nombreux pays ont adopté le même type d'office d'ET, selon des institutionnalisations propres à chaque culture politique et aux aléas des histoires nationales. En France c'est l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST)[10] qui remplit souvent cette mission. Il est composé de seize députés et de seize sénateurs appartenant à toutes les formations politiques représentées au niveau national ce qui est une garantie selon lui d'affranchissement de toutes les autres tutelles. Le secrétariat chargé d'assurer son fonctionnement pratique est uniquement composé de fonctionnaires parlementaires ne dépendant que des bureaux de ces assemblées. L'OPECST est donc un organe jouissant d'un certain pluraliste du point de vue des partis politiques. Cependant, sa base d'évaluation est avant tout constituée par des auditions d'experts autour de questions scientifiques et technologiques. On est encore « entre soi » du point de vue des communautés épistémiques, principalement entre experts, fonctionnaires et décideurs politiques.

7 La plupart du temps des chercheurs sont présents dans les offices d'ET européens. Ils pourront donc à leur tour collaborer pour des évaluations comparatives des différents types de procédures d'ET qu'ils ont expérimentées. C'est notamment grâce à ce type de composition que le projet EUROPTA a pu voir le jour, avec une très faible collaboration française, notamment par l'absence de chercheurs dans ce pays. Des études[11] en sciences sociales ont été menées concernant le développement de ces institutions, leur indépendance dans leur composition et dans leur choix pour se saisir des sujets selon les moments, leur reconnaissance et leur crédibilité, leurs objectifs, leur effectivité et les supports dont elles jouissent.

II. CONFÉRENCES DE CONSENSUS, PUBLIFORUMS ET CONFÉRENCES DE CITOYENS

8 Ces termes indiquent quelque chose de plus stabilisé et peut-être moins ouvert qu'un débat. Quinze ans après la conférence de consensus danoise sur les OGM, la France a connu sa première conférence, requalifiée « de citoyens » par souci d'inculturation de ce processus importé. Plus précisément, elle était intitulée : « L'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) en agriculture et dans l'alimentation »[12]. Les pouvoirs politiques français ont permis à quinze citoyens, profanes en la matière, appelés « candides », de donner leur avis après l'avoir fondé longuement, notamment par la confrontation entre experts. Ces conférences de consensus se distinguent des sondages d'opinion parce que le groupe des citoyens, le *panel,* n'est pas considéré comme représentatif de la politique globale. Ils ont pu laisser mûrir leur réflexion et forger leurs arguments par la confrontation entre membres du groupe des citoyens sélectionnés.

9 Selon les organisateurs de ce processus, si les décideurs politiques ont pu éclairer l'opinion publique en faisant émerger certains problèmes, ils doivent aujourd'hui pouvoir se laisser éclairer par le reste de la population pour mieux percevoir la portée réelle des choix à faire.

10 En France, les organisateurs ont surtout insisté sur la neutralité et la transparence de l'ensemble du processus. À la différence d'autres pays, les citoyens ont été recrutés par l'institut de sondage IFOP, avec comme souci principal « qu'ils n'aient aucun a priori au départ » sur la question qui leur sera soumise. L'IFOP s'est donc engagé à recruter quinze personnes « exprimant la diversité de la France, sans constituer un échantillon représentatif de la population française », selon un long processus, afin de tester leur degré de motivation et la fermeté de leur intention de participer à la totalité de la conférence (enquêtes qualitatives par entretiens semi-directifs, méthodes dites de *casting,* entretiens face à face, présélection de 30, puis 15 personnes, entretiens téléphoniques avec un psychosociologue). Il s'agissait donc « d'éliminer les personnes qui auraient un intérêt particulier à défendre ».

11 Contrairement à une audition du type de l'évaluation technologique (ET) où les experts échangent avec leurs pairs, les experts de la conférence française sur les OGM en France en 1998 ou ceux du publiforum suisse de 1999[13], sont mis dans un cadre qu'ils n'ont pas choisi, tirés hors de leur champ de compétence, sommés de répondre à des questions qu'ils ne comprennent pas toujours ou qu'ils souhaitent éluder. Certains citoyens n'hésiteront pas à dire : « vous parlez l'hébreu, vous nous embrouillez », levant parfois des contradictions non seulement entre experts, ce qui se comprend, mais dans les fragments discursifs du même expert, allant jusqu'à les poursuivre pour avoir des réponses[14].

12 Depuis 1998 des expériences françaises du même type ont vu le jour. Il s'agit de :

- *Débat sur les OGM et les essais au champ,* organisés par le Conseil économique et social, (4.02.02) [15].
- La conférence de citoyens *Changements climatiques et citoyenneté,* (Commission française du Développement durable et la Cité des Sciences), (9-10.02.02)[16].

13 Ayant eu lieu à cinq jours de différence, elles ont été organisées selon des modalités différentes tant dans la présentation, leur déroulement proprement dit, que leur prolongement. Pour ne choisir que quelques points saillants :

- Le *Débat sur les OGM et les essais au champ* sera composé de trois types d'acteurs : des lycéens, des chômeurs et de jeunes universitaires comme citoyens, des experts comme c'est le cas classiquement, et une innovation : des sages chargés de la rédaction du rapport final plusieurs semaines après.
- Le rapport final des citoyens de la conférence sur les changements climatiques sera délivré au sommet de la Terre à Johannesburg.

14 Pour compléter, nous pouvons signaler dans la foulée de la conférence française de 1998, un cas particulier : *Les Ateliers d'Initiative : « Les idées circulent, l'indifférence recule »,* organisés par la RATP (2-3 décembre 2000). La RATP a transposé[17] la méthodologie des conférences de consensus pour les appliquer à la question des incivilités dans le métro[18].

15 Deux autres expériences d'envergure inspirées des conférences de consensus, mais beaucoup plus vastes ont été menées en France portant des noms évocateurs pour la tradition de ce pays : les États Généraux de l'Alimentation (2000) et les États Généraux de la Santé (1998-1999).

16 Les premiers se sont tenus dans 42 départements. Prolongeant les débats sur les OGM notamment, ce dispositif constitué en paliers recueillit les prises de positions par des *focus-groups,* des sondages d'opinions, puis des pré-forums d'environs 100 personnes dans les villes de Lyon, Lille, Nantes, Marseille et Toulouse, mettant en face-à-face des personnes ordinaires et des professionnels des secteurs de l'agroalimentaire, puis des forums régionaux de 500 personnes dans les mêmes villes, incluant des fonctionnaires des professionnels de l'alimentation et de la santé, des représentants d'associations, des « personnes ordinaires » et des médias. Ce groupe auditionna alors des personnalités locales porteuses des mêmes compétences en forum de 15 personnes, avec en plus une personnalité grand témoin extérieur et « un observateur de son temps ». Finalement, 600 personnes se sont réunies à Paris, pour synthétiser les thèmes des forums, devant le Premier ministre de l'époque, Lionel Jospin qui donna son avis sur ces questions.

17 En ce qui concerne la seconde expérience du même type, mais encore plus largement déployée, l'une des transcriptions pratiques originales des résultats de ces rencontres fut la constitution d'un Centre d'éthique clinique à l'Hôpital Cochin à Paris.

III. ÉVALUATION TECHNOLOGIQUE PARTICIPATIVE *MADE IN FRANCE*

18 À côté de tentatives « plus sauvages » de forums hybrides[19], partiellement décrites, la France s'est dotée de structures nouvelles et originales pour le débat public avec les lois dites « Barnier »[20], en s'appuyant sur au moins deux principes : la précaution et la participation.

19 Le premier est souvent associé à l'inversion dans les rapports de forces entre l'homme et son environnement dont Hans Jonas voulait tirer les conclusions pour une nouvelle éthique[21]. Contrairement à bon nombre de commentaires français du *Principe responsabilité,* Jonas prenait soin d'indiquer les difficultés que ces questions poseraient pour les politiques publiques.

20 C'est dans ce type de questionnement que s'inscrit le second principe. La Commission Nationale pour le Débat Publique (CNDP)[22] en est en quelque sorte une des concrétisations possibles. Elle est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

21 Pour chacun des dossiers retenus, la CNDP a chargé des commissaires enquêteurs[23], parfois aidés par des chercheurs, pour récolter les avis écrits de divers partis impliqués. Les débats publics étaient donc asynchrones.

22 Elle a été modifiée par une nouvelle loi (2002-276) du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, visant la participation du public dans les décisions politiques. Cette commission est composée de vingt et un membres nommés par décret pour cinq ans. Outre le président, le préfet Yves Mansillon, et les deux vice-présidents, Georges Mercadal (vice-président du Conseil Général des Ponts et Chaussées) et Philippe Marzolf (délégué de l'Association Auxilia, pratiques locales de développement durable), cette autorité comprend 18 membres (élus, magistrats, personnes qualifiées, représentants des milieux associatifs, de consommateurs et d'usagers). Nouveauté, la CNDP est une « autorité administrative indépendante ». Actuellement, la participation du public peut

prendre la forme d'un débat public et celui-ci porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet. Celle-ci est assurée pendant toute la phase d'élaboration d'un projet, depuis l'engagement des études préliminaires jusqu'à la clôture de l'enquête publique.

IV. UNE INNOVATION À HAUTS RISQUES : LES DÉBATS LOCAUX

23 L'ancienne CNDP a dû « innover par procuration » en demandant précisément au Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) un plan d'action communicationnel concernant notamment l'organisation de neuf débats locaux. En effet, présent à une quarantaine de kilomètres au nord d'Aix-en-Provence, avec une entreprise de près de 4 300 personnes, le CEA de Cadarache souhaitait pouvoir modifier son processus de gestion de déchets radioactifs, grâce à une unité de traitement et à une unité d'entreposage, le projet « Conditionnement, Entreposage des Déchets, Radioprotection » (CEDRA)[24]. Dans une lettre, le président de la CNDP demandait à l'Administrateur général du CEA de bien vouloir lui faire part des modalités qu'il envisageait mettre en place pour ce débat local recommandé par la commission avant la nouvelle enquête publique sur ce projet. Pour répondre aux questions spécifiques de la sécurité des populations et des impacts sur l'environnement, le maître d'ouvrage, dévoila le « plan d'action » suivant : un dossier de présentation général du projet remis à tous ceux qui en feraient la demande au CEA, une brochure d'information du public (12 pages à 8 000 exemplaires diffusées dans les lieux fréquentés par le public), des affichettes annonçant les réunions d'information, un numéro vert, une réunion d'information pour le personnel, une exposition itinérante (6 panneaux avec la maquette de l'installation) présentée par deux personnes du CEA (technicien et service de communication) dans la halle de la salle où se dérouleront les 9 réunions publiques, un journal des débats, où figurent les grandes lignes des échanges, un site internet reprenant une partie de ces informations et permettant d'adresser des questions, un petit-déjeuner de presse.

24 L'une des idées issues des débats au sein de la CNDP fut d'y introduire des personnes que l'on appela des « scrutateurs ». Décrits oralement par l'un des membres de la CNDP comme « des personnes capables de sauter sans parachute », leur rôle était d'assurer le respect de deux principes : l'équivalence et l'exigence d'argumenter[25]. Les scrutateurs ont également procédé à la rédaction d'un rapport remis au maître d'ouvrage et à la CNDP. Dans ce type d'expérience nouvelle, la place dévolue aux « scrutateurs » fut souvent celle d'« animateurs » des débats. Cette expérience à hauts risques communicationnels, mettait en face des membres du CEA, des collectifs écologistes « réclamant le débat depuis 30 ans » et des citoyens se plaignant parfois en quittant la salle du fait que ces derniers les dépossédaient de la prise de parole. En effet, des représentants associatifs, souvent hostiles au nucléaire, suivaient les diverses rencontres à la façon d'une caravane, avec les mêmes mises en scènes et souvent les mêmes questions ou invectives. Ces dispositifs sont beaucoup moins stabilisés que les conférences de consensus[26]. En l'absence de pareilles balises et procédures, les scrutateurs ne pouvaient pas faire autrement que d'intervenir. Parmi les raisons pouvant motiver leurs interventions selon les deux principes précédemment évoqués, signalons des considérations communicationnelles, de sociologie des sciences, et concernant la civilité, pré requis pour un débat citoyen.

25 Premièrement, le dispositif mettait en face les experts et les dirigeants du centre du CEA de Cadarache, inscrits dans la logique d'un plan de communication et d'information. Certes, ceux-ci se sont dotés de tous les moyens pour donner des réponses au public, quitte à leur écrire par la suite quand les informations étaient indisponibles. En face, un public hétérogène était invité pour un « débat local ». Ces deux catégories communicationnelles, information et débat, créèrent vite une tension. La première n'offrait que peu de prises aux citoyens, quand la deuxième était beaucoup plus riche conceptuellement et pour les caractéristiques qu'elle peut déployer. Le qualificatif de « local », devint vite une question qui posa problème. En effet, la CNDP avait invité à proposer que ce débat soit local, alors que très vite les citoyens réclamaient par leurs questions un grand débat national. CEA et citoyens étaient en quelque sorte d'accord puisqu'ils indiquaient le débat sur le nucléaire annoncé pour 2006[27] et jugé trop lointain. Le CEA/Cadarache devait bien s'efforcer de trouver une solution à son problème d'entreposage avant cela. Quant aux citoyens, ils voulaient un débat dans l'immédiat élargi à la question des choix énergétiques ou à la sortie du nucléaire, quitte à se ranger derrière l'expertise catastrophiste de certains de leurs experts[28].

26 Deuxièmement, la prise en compte de modes de connaissance variés dans les controverses scientifiques, et à plus fortes raisons lorsqu'elles sont publiques, a été travaillée de nombreuses manières, notamment par la sociologie des sciences et des techniques. La nécessité d'une expertise croisée et contradictoire est acquise. Or, pour les débats locaux concernant le projet CEDRA, les scrutateurs ont dû intervenir auprès du maître d'ouvrage pour que soient organisés deux débats contradictoires à propos de la sismicité et sur une question épidémiologique.

27 Les scrutateurs ont également permis que des représentants d'associations prennent la parole à la tribune lors du débat final, notamment pour donner leur position et leur bilan sur ce nouveau type de débat. Parmi eux, signalons un représentant de l'Association des Écologistes pour le nucléaire.

28 Troisièmement, les scrutateurs ont dû intervenir fréquemment pour rappeler le minimum de la civilité lors des prises de paroles. Ce qui semble être un pré requis pour un échange d'arguments, un préalable à la reconnaissance[29], faisant partie de la constitution d'une personne tant citoyenne que communicationnelle, a posé souvent problème lors des débats. Quoi qu'il en soit, le débat local CEDRA est devenu « exemplaire » ou à fait jurisprudence. Quelques mois après Gaz de France (GDF) organisait trois débats locaux à propos d'un nouveau port méthanier à Fos-Cavaou.

V. LA PLACE DE L'ÉTHIQUE DANS LES PROCÉDURES D'ETP SUISSE ET FRANÇAISE SUR LES OGM (1998-1999)

29 Dans la comparaison entre les deux forums suisses sur les transplantations médicales et les OGM[30] et les conférences françaises un an plus tôt sur les OGM, puis en 2002 sur les *OGM et les essais au champ* et *Les changements climatiques,* la place de l'éthique est différente.

30 Dans le cas des OGM (1998) le comité de pilotage français n'a apparemment pas voulu mentionner cet aspect, plaidant au début[31] du processus en faveur de la neutralité des experts et des 14[32] citoyens, qui ont d'ailleurs été qualifiés de « candides ». L'omission de débat éthique spécifique qui aurait dû faire partie de la conférence de citoyens a été

mentionnée dans le bilan de certains citoyens français qui s'étaient exprimés sur le site web dédié à cette conférence.

31 Au contraire, en Suisse, experts et citoyens étaient parfois très engagés dans le débat dès le début. Les citoyens ayant été recrutés par voies de presse, ceux qui avaient fait la démarche de s'inscrire étaient parfois engagés sur le sujet. Le souci était donc plutôt de garantir un certain pluralisme, qui alla même jusqu'à s'appuyer sur des garanties internationales en invitant des experts étrangers.

32 En ce qui concerne l'éthique dans le publiforum suisse, une table ronde spécifique était intitulée : « Quel jugement éthique et moral portez-vous sur les aliments génétiques modifiés ? ». Elle concernait plus précisément l'acceptabilité éthique et morale de l'implantation de gènes animaux dans des végétaux, la justification de la production d'OGM par l'argument des places de travail et un jugement éthique sur le génie génétique au niveau du Tiers-Monde (faim, dépendance technologique). Trois « personnes de référence »[33] ont donc pu développer leurs arguments sur la base desquels les citoyens ont présenté leurs préconisations. Très hétérogènes, ces trois contributions vont d'une réfutation de deux objections intrinsèques qui diraient que la production de plantes utiles transgéniques serait moralement discutable (respect des barrières naturelles entre espèces et atteinte à la dignité de créature), à une attaque de « l'éthique de la dépendance » qui serait le principe de l'industrie génétique en passant par des considérations techniques et politiques.

33 À ce premier niveau nous pourrions discuter cette façon normative de prendre position et signaler la faiblesse des argumentations d'un point de vue éthique. Nous nous contenterons des commentaires suivants.

34 Premièrement, la brièveté de ces analyses, et leur superficialité pour un débat éthique fondé, sont relevées tant par l'un des experts que par le rapport des citoyens suisses, qui insistent sur la nécessité d'approfondir ces questions.

35 Deuxièmement, on peut établir un rapprochement entre ces questions spécifiquement éthiques et l'initiative suisse de 1998 sur la protection génétique. Pour nuancer ce qu'écrivent Callon, Lascoumes et Barthe[34], il ne s'agissait pas tant d'interdire les recherches, que d'exiger de bonnes raisons éthiques pour les développer.

36 Nos premières analyses de la conférence française de citoyens montrent que la question de la neutralité de l'expertise, considérée comme acquise par les organisateurs fut l'objet d'une sous-controverse importante, survenue de façon inattendue et qui fut l'un des principaux événements de la conférence. Le débat pris un tour explicitement éthique, du moins revendiqué comme telle par certains acteurs. En effet, un fonctionnaire et le président de l'OPECST n'ont de cesse de répéter dans leurs discours introductifs à la conférence que les « experts (invités) sont les plus neutres possible ». La question de la neutralité des experts devint pour les citoyens une question capitale, garante de la fiabilité et de la confiance à leur accorder, préalable pour pouvoir répondre aux autres questions du dossier. Les réponses d'experts scientifiques interpellés se déportèrent alors sur le terrain éthique, voir celui de l'éthique personnelle, sans qu'elles soient encadrées ou très argumentées. Ce débat devient passionné au point que le président signale que « des chercheurs s'échauffent dans la salle ».

37 La neutralité des experts sera pourtant malmenée, transgressée si l'on considère non pas la conférence comme « procédure annoncée », mais « telle qu'elle se fait ». Ils harangueront parfois les citoyens pour les mettre devant leurs responsabilités, se

permettront des « avis personnels », prêcheront le caractère inéluctable de tel ou tel progrès. Un des renversements significatif de cette conférence sera le moment où un expert demandera aux citoyens de les aider et de dire ce qu'il faudrait faire pour mieux décider.

38 On notera que du côté des citoyens, certains ne sont pas neutres par rapport au sujet des OGM dans l'agriculture, contrairement à ce que la demande pour la sélection des candidats annonçait. L'un d'eux est éleveur de porc quant une autre est l'épouse d'un céréalier. Quand le discours incriminera les agriculteurs, ils chercheront à « défendre la boutique », en se présentant comme de simples exécutants d'une demande supérieure.

39 Nous aurions pu invoquer la difficulté d'accès pour des questions technologiques et scientifiques, rendant les questionnements des citoyens sur le plan éthique malaisé. Or, en ce qui concerne la difficulté d'instruire des questions explicitement éthiques, d'autres expériences françaises ont connu cette difficulté pour des cas qui n'abordaient pas des questions de sciences dures, mais des questions de sciences humaines. En ce qui concerne les experts de la conférence de citoyens de la RATP, ils se sont révélés incompétents pour répondre d'un point de vue moral à la limite entre civilité et incivilité, quand cette question fut posée à deux reprises par une jeune citoyenne. Comme c'est souvent le cas, c'est la privatisation de la morale qui sera invoquée pour ne pas entrer en matière.

VI. ÉTHIQUE ET ETP EN EUROPE

40 D'une autre façon, l'évaluation croisée du projet EUROPTA des expériences d'ETP en Europe, accorde une place importante à l'éthique. Dans son introduction, ce travail collectif indique comme premier objectif le développement de cadres théoriques et analytiques sur le rôle et la fonction de l'ETP sur la base de discussions « conceptuelles et normatives » et des analyses empiriques[35].

41 Dans ce rapport, un chapitre important de Lars Klüver est intitulé : *Project Management. A matter of Ethics and robust Decision.* L'éthique est traitée par ce spécialiste de l'ETP qui fait partie de l'office danois d'évaluation technologique[36], dans le cadre de la gestion (du *management*) de processus d'ETP. Entre les procédures annoncées et le déroulement effectif des processus, entre problèmes macro sociaux (culture nationale, institutions, projet) et interactions interpersonnelles, l'évaluation de la conduite d'ETP à la rencontre de la « chair et du sang »[37], est formulée en termes éthiques. Reconnaissant la nouveauté de la théorie relative aux méthodes d'ETP, Klüver souhaite d'abord éviter deux écueils. D'une part, la recherche et la sélection de bonnes pratiques en ETP ont plusieurs aspects. De plus, il est rare qu'il ait une seule bonne façon de résoudre un problème au sein d'une procédure ; il n'y a presque jamais de réponses universelles pour chaque microdécision. D'autre part, Klüver estime que certaines décisions sont meilleures que d'autres. Vu le niveau encore faible de la théorie dans ces domaines dont certaines expériences nationales n'en sont qu'aux premiers essais, il souhaite dépasser le report à l'intuition et à l'expérience des animateurs des processus d'ETP. Il propose les linéaments de sa propre théorisation, selon une éthique du discours[38]. Celle-ci est susceptible de longs débats. Il la distingue en passant de la société idéale habermassienne, d'un dialogue « sans maître », pour approcher de la vérité. Au contraire, l'éthique du discours selon Klüver est davantage instrumentale dans le cas de l'ETP. En pratique pourtant, une relation entre éthique du discours idéal et instrumental sont entremêlées. D'une part, cette éthique apparaît comme idéale parce qu'elle supplée aux discours par certaines fonctionnalités

comme l'enrichissement des débats, de nouvelles formes de rationalités, une plus forte crédibilité, des procédures démocratiques. D'autre part elle fonctionne car elle est idéale, parce qu'elle est largement acceptée. Comparée à l'ET, plus utilitariste, l'ETP se distinguerait par l'élargissement du spectre des connaissances aux normes et aux valeurs en jeu. La personnification des opinions est la fois un fait à prendre en compte pour la participation et sert d'impulsion normative. La frontière entre aspects cognitifs et normatifs est d'ailleurs très fine dans ce genre de processus communicationnel.

42 Souhaitant pouvoir fournir une évaluation éthique opérationnelle pour pouvoir passer en revue les expériences du projet EUROPTA, il esquisse les quelques caractéristiques de ce qu'il appelle éthique du discours : *L'égalité* qui essaie de donner un pouvoir égal à chaque participant.

43 La *clarté* liée à une information appropriée.

44 Un regard *loyal* dans les relations interpersonnelles.

45 Une *ouverture* permettant de tenir au minimum les restrictions du champ des points de vue, afin de permettre aux participants de dresser eux-mêmes leur propre agenda.

46 Une *authenticité* basée sur des processus communicationnels explicites pour que le besoin d'interprétation soit minimal.

47 Une *transparence* pour que les règles formelles et informelles de la communication soient connues et acceptées par les participants. Une *légitimité* fondée sur le fait que toutes les parties touchées par le problème qui est discuté, doivent être invitées au dialogue.

48 En praticien de l'ETP, Klüver reconnaît que ces points sont rarement honorés dans la réalité. Cependant ceci ne doit pas être une excuse pour ne pas essayer d'améliorer l'évaluation technologique participative en tenant compte des exigences de l'éthique du discours. Nous pourrions discuter le choix des caractéristiques issues d'un « dépliage » de l'éthique du discours, qui semble selon lui être explicitement souhaitée dans les sociétés démocratiques, même comme une condition de confiance envers les institutions. Néanmoins, grâce à ce dispositif assez simple, Klüver tire des analyses permettant d'évaluer certains aspects des expériences de ETP. Ses critères lui permettent de répondre à une série de défis propres à ce nouveau type d'évaluation dans sa mise en place (1), les relations avec les personnes (2), et la négociation des changements (3) :

1. Le manque de méthodes spécifiques, le manque de ressources, les biais dans l'organisation des projets, des définitions trop restrictives dans la définition des experts, les problèmes de collaboration entre les institutions organisatrices, le cadrage du débat par les organisateurs, le manque de stratégie dans la communication, le syndrome du « on n'invente rien ici », et le manque d'expérience.
2. De mauvaises dynamiques de groupe ou des participants perturbateurs, la difficulté d'obtenir la participation de groupes ou de personnes, les relations avec les médias, les demandes de changements de procédures de la part des participants.
3. Les pressions de groupes essayant d'intervenir dans le processus, les critiques des groupes d'influence à propose de la méthode ou sur la conduite du processus, la pression du temps.

49 Mettant en évidence certains échecs relatifs aux défis précédents, il apparaît que Klüver choisit ses caractéristiques de l'éthique du discours également pour des raisons d'efficacité. Le respect des règles de l'éthique du discours maintenu le plus loin possible, semble faire partie d'une stratégie en vue de gagner la confiance tant des participants que du monde extérieur. Dans cette évaluation croisée, l'éthique du discours devrait être la préoccupation principale du comité de pilotage des conférences, ainsi que pour le

médiateur des débats, à côté de compétences pédagogiques, psychologiques et un souci de l'orientation de la conférence. Le médiateur, vu le manque d'expérience dont pâtissent ces conférences, est un élément central pour la réussite de celles-ci[39].

VII. CONCLUSION

50 Les projets comparatifs européens ou français à propos des procédures et de la conduite de l'ETP qui se développent actuellement, imposent comme dans un « après-coup », la nécessité d'affronter des questions normatives. Or, c'est bien pour des raisons de légitimité pour des décisions lourdes à prendre, que des pouvoirs publics dans des États conjuguant nécessité du débat pour résoudre les problèmes et conscience du risque, que des structures nouvelles, hybrides, inclassables d'un point de vue juridique et politique, sont nées. Ces justifications s'appuient sur des considérations morales, faisant fréquemment allusion à l'éthique habermassienne du discours. Or, elle n'est pas la seule théorie légitime. Nous aurions pu par exemple nous inspirer d'une éthique rawslienne ou encore de celle de John Dewey. Dans ces études européennes, le questionnement éthique du niveau de la théorie morale excède dans ces réponses la place restreinte accordée par Bruno Latour dans son essai stimulant, *Les politiques de la Nature*[40], bien que ce soit une posture possible. Les moralistes ont mieux à faire que d'être les garants de la perplexité, « qui apportent une contribution exactement inverse de celle des politiques ». Pourtant, les philosophes sont trop rares à se confronter à l'analyse empirique de ces dispositifs, préférant le point de vue de Sirius ou inscrits dans les sous-domaines de la bioéthique ou des éthiques environnementales, ne faisant pas grand cas des médiations sociales et politiques..

51 À côté du *design,* de la conduite de ces procédures et de leur évaluation, comme s'y attèlent les offices d'ET et de ETP, nous pouvons commencer le long travail de comparaison des conférences « telles qu'elles se font », à cheval entre sociologie et philosophie, pour se risquer à ce que certains appellent de la sociologie morale[41]. En ce qui nous concerne, certaines questions du ressort de la philosophie morale et politique surgissent à l'occasion de l'analyse de dispositifs empiriques. Il s'agit par exemple de l'opposition entre pluralisme et neutralité, ou de l'émergence d'une Commission Nationale du Débat Publique née dans la foulée du principe de précaution. Pour reprendre deux ouvrages français récents *Agir dans un monde incertain* déjà cité et *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*[42], il nous faut éviter l'opposition entre une approche uniquement conceptuelle et une approche qui se veut anti-théorique et explicitement anti-philosophique[43] mais qui s'appuie en sous-main sur des auteurs qui sont finalement des philosophes politiques[44] lorsqu'il s'agit de justifier des positions plus délicates et théoriques.

52 Dans le programme que nous défendons, articulant sociologie et philosophie morale, l'une des voies possibles consiste à repérer les théories morales implicites des acteurs. Cette approche nouvelle engage alors un autre niveau visant encore différemment l'éthique. Il ne s'agit ni de purement normatif, ni du respect de l'éthique du discours habermassien dans la justification et la conduite de ces procédures, mais de prendre en compte des justifications et des styles d'argumentation connus en philosophie morale, encore une fois dans le style et non dans les références. À notre connaissance ce programme n'a pas encore été développé. Nous nous y attelons donc. En rappelant qu'une des contributions majeures des vingt dernières années à la philosophie ou aux théories

politiques, est celles de philosophes moraux, les Rawls, Taylor, Sandel, Dworkin, Weinstock..., dont les noms figurent parfois dans les notes de bas de pages de textes de sociologues des sciences et des techniques, qui soumettent ces dernières aux exigences démocratiques.

NOTES

1. Voir Dziedzicki J-M., *La médiation environnementale : une comparaison internationale,* ESA-EDF-DER, 1998, Rapport HN-55/98/046.

2. Loi 2002-276, du 27.02.02.

3. Sclove R, *Democracy and Technologies,* New-York, Guilford Press, 1995 ; Lee Kleinman (éd.), *Science, Technology & Democracy,* State University Press of New York, 2000 ; Fischer F., *Citizens, Experts and the Environment : The Politics of Local Knowledge,* Duke University Press, 2000 ; Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique,* Seuil, 2001 ; de Cheveigné S., Boy D. et Galloux J.-C.. *Les Biotechnologies en débat. Pour une démocratie scientifique,* Balland, 2002.

4. Cf. Latour B., *Les politiques de ta nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie,* La Découverte, 1999 ou encore le premier Habermas J., *La technique et la science comme idéologie,* (1968), 1973, Gallimard.

5. Pour reprendre les catégories proposées par Ferry J.-M., *Les puissances de l'expérience,* Cerf, 2 vol., 1991. Les recherches dans ces domaines pourraient insister davantage sur la façon dont sont constituées les prises informationnelles, en analysant les technologies d'information et de communication « embarquées » dans ces procédures, que ce soit des images projetées sur un écran, des cartes ou des logiciels de simulation très sophistiqués. La notion de prise pour une « sociologie de la tangibilité » est explicitée dans Chateauraynaud F. et Torny D., *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque,* ED. de l'EHESS, 1999.

6. Mené de mars 1998 à décembre 1999, le projet EUROPTA, « Les méthodes de participation dans l'évaluation et la décision en matière technologique » a été financé par le Commission européenne (DG XII) dans la cadre du programme TSER. Il a été coordonné par la *Danish Board of Technology,* avec des partenaires autrichiens, allemands, néerlandais, britanniques et des associés suisses. Voir : Simon J., Bellucci S. (éd.), *Participatory Technology Assesment. European Perspectives,* Centre for the Study of Democracy and Swiss Centre for Technology Assesment, 2003.

7. Nous renvoyons sur ce point à notre article : Reber B., « Les controverses scientifiques publiques au secours de la démocratie », dans *République cherche démocratie et plus si aff, Cosmopolitiques. Cahiers théoriques pour l'écologie politique,* 3, 2003, p. 93-107.

8. Habermas J., *La technique et la science comme idéologie, op. cit.*

9. Cet office n'existe plus. Ce premier type d'évaluation non participatif, confiée uniquement à des experts a connu diverses phases de fonctionnement aux États-Unis. Ceci a été bien analysé pour ce pays, notamment par Fischer F., *Citizens, Experts and the Environment, op. cit..*

10. Voir le site : http://www.senat.fr/opecst/

11. Vig N. et Paschen H., *Parliaments and Technology. The Development of Technology Assesment in Europe,* State University of New York Press, 2000. Ils ont comparé les office d'ET du Danemark, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des *Lander* allemands. À propos de

l'institutionnalisation : Powell W. W. et Dimaggio P. J., *The new Institutionnalism in Organisation Analysis,* University of Chicago Press, 1991.

12. Organisée par l'OPECST à Paris les 20-21 juin 1998. L'Office s'était entouré d'un comité de pilotage, dont certains sont les auteurs d'un article de présentation et d'une première évaluation rapide du processus. Boy D., Donnet-Kamel D. et Roqueplo P., « Un exemple de démocratie participative : la *conférence des citoyens* sur les OGM », Revue Française de Sciences Politiques, vol. 50. 2000, p. 779-809. Complétant cette présentation on peut se reporter au site du Sénat, www.senat.fr. Une recherche pluridisciplinaire sur cette conférence est en court dans le cadre du programme Concertation, Décision, Environnement (ministère de l'écologie et du développement durable), sous la direction de Dominique Bourg.

13. Voir www.publiforum.ch. Pour une comparaison entre les deux selon plusieurs points de vue (description de certains débordements, cadrage, institutions et contexte, questions liées à l'évaluation comparative), voir Reber B., « Ethics and Precautionary Principle in the Publiforums on GMOs : Comparisons between the french and the swiss Experiences in 1998 and 1999 » *Science Communication. An Interdisciplinary Social Science Journal,* (à paraître) ; « The Treatment of Ethics and Precautionary Principle in the Publiforums on GMOs : Comparisons between the french and the swiss Experiences in 1998 and 1999 », *Fashioning the Future. Science, Technology and Visions of Progress,* Boston, *Society for Social Studies of Science* (4s), MIT et Harvard University (1-4.11 2001) ; « Are GMOs better evaluated in Switzerland than in France ? A Contribution to an ethical Pluralism in Europe concerning a scientific public Quarrel », *Proceedings, Food Safety, Food Quality and Food Ethics,* Florence, *European Society for Agricultural and Food Ethics,* (3-5.10.2001).

14. Cf. Le témoignage que nous avons recueilli d'une citoyenne suisse qui avait posé la question des premières expériences d'OGM, qu'un expert avait éludée. Elle le poursuivit dans le bus à la sortie de la conférence et jusqu'à son train pour avoir la réponse.

15. Voir le site web : http://www.conseil-economique-et-social.fr/ces_dat2/plan.htm.

16. Voir le site web : www.cite-des-sciences.fr.

17. Certains membres du comité de pilotage comme Philippe Roqueplo ont été reçus par la RATP pour préparer sa conférence de citoyens ou d'usagers.

18. Cet exemple pourrait être versé au dossier qu'indique Bruno Latour en invitant les Verts à sortir de leur spécificité thématique environnementale. Cf. « Cosmopolitiques, quels chanteirs ? », *La nature n'est plus ce qu'elle était, Cosmopolitiques. Cahiers théoriques pour l'écologie politique 1,* p. 16.

19. Pour reprendre la terminologie de Barthe, Callon et Lascoumes, *op. cit.,* p. 210.

20. Loi N° 95-101 (02.02.1995).

21. Jonas Hans, *Le Principe Responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique,* (1979), Cerf, 1991.

22. Pour les projets soumis à cette commission voir Reber B., « Les controverses scientifiques publiques au secours de la démocratie », *op. cit,* p. 97-98.

23. Blatrix C., « Le maire, le commissaire enquêteur et leur « public ». Ma pratique politique de l'enquête publique », dans CURAPP/C'RAPS, *La Démocratie locale,* PUF, 1998. p. 188-202. Piechaczyk X., « Instruire ou construire l'intérêt général ? Radiographie d'une population de commissaires enquêteurs », *Ecologie et Politique,* n° 21, 1997, p. 43-60.

24. Voir : www.infocedra.com.

25. L'équivalence garantit que toute remarque et question doivent être traitées de la même façon quel que soit le statut de celui qui les émet. Ces principes sont également mis en évidence aux côtés de la pluralité de la participation et de la publicité des débats dans les analyses comparatives de Fourniau J-M., « L'expérience du débat public institutionnalisé. Mésentente et délibération dans les conflits d'aménagement », Revue Française de Science Politique, vol. 51, n° 6, 2001.

26. Les membres du comité de pilotage de la conférence de citoyens de 1998, se sont réunis 28 fois avant les débats. L'innovation dans ces domaines demande de prendre en compte des contraintes peut-être plus difficiles à gérer que celles des sciences dures. En tout cas, pour saluer l'innovation et rester critique, reconnaissons que ce n'est pas avec quelques expériences que l'on aura réussi dans ce domaine.

27. La commission nationale d'évaluation (CNE) issue de la loi de 1991, dite « loi Bataille », avait été mise en place en 1994 afin d'étudier les possibilités offertes pour gérer les déchets radioactifs, ces travaux devant aboutir pour 2006.

28. Voir Reber B. « Ethique du futur et concertation démocratique : entre progrès et apocalypse », *Quaderni, Risques : Les choix technopolitiques,* Automne 2002, p. 82-83.

29. Voir par exemple Taylor Charles, *Multiculturalisme : différence et démocratie,* trad. Canal D-A., avec des commentaires d'Amy Gutmann, Steven C. Rockefeller, Michael Walzer, Susan Wolf, Aubier (1992), 1994. Ce que Taylor dit de la coexistence de groupes aux frontières établies sur le genre, la race, la culture ou la religion, pourrait s'appliquer ici à des communautés épistémiques différentes ou plus simplement des collectifs ayant des appréciations et des évaluations opposées sur un sujet, comme ici le nucléaire à Cadarache.

30. L'intitulé exact de ce publiforum était : « Génie génétique et alimentation » (Berne 4-7 juin 1999). Un élément contextuel important doit être mentionné. Un an auparavant, une initiative sur la protection génétique avait été soumise au vote. Elle mentionnait l'exigence d'exhiber de bonnes raisons éthiques pour pouvoir développer des produits génétiquement modifiés. Cette initiative bâloise à l'origine, est apparue excessive et assez pauvre dans la description de procédures pour répondre à ces questions. Néanmoins, les débats avant cette votation ont obligé les chercheurs à venir s'expliquer sur la place publique et ont permis à des citoyens de prendre connaissance de ces nouveaux objets. Le publiforum de 1999 sur les OGM, la conférence moins pluraliste « Dialogue sur les tests génétiques : discussion entre experts et *lay people* », de 1998 et les manifestations *Sciences et cité* encouragées par le secrétaire d'État suisse à la recherche, en sont issus.

31. Une analyse plus fine des discours nous a pennis de relever certaines ambiguïtés entre ce souci de neutralité affiché initialement et des hésitations voire l'apparition d'experts à la neutralité problématique lors de la conférence de citoyens, tels que des membres de *Greenpeace,* de la confédération paysanne ou de *Novartis.*

32. Cet élément est typiquement à verser au dossier de la différence existant entre procédure et déroulement de la conférence. Malgré une sélection longue et rigoureuse, l'une des citoyennes a quitté le groupe pour des raisons qu'elle a qualifiées d'« éthiques », lorsqu'elle prit connaissance des technologies génétiques utilisées dans l'agriculture, permettant un passage de gènes qui ne serait pas possible « naturellement ».

33. Philip Balzer, éthicien, Université de Zurich. Florianne Koechlin, Groupe de travail pour le génie génétique et WWF. Grégoire Raboud, Les Verts, Valais.

34. Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y., *Agir dans un monde incertain,* p. 214.

Le point 4 de l'article 24 *(decies)* de la Constitution fédérale suisse de l'initiative populaire fédérale « Pour la protection de la vie et de l'environnement contre les manipulations génétiques (initiative pour la protection génétique) », qui fut rejetée, mentionne en effet : « La législation exige notamment de tout notifiant qu'il fournisse la preuve de l'utilité, de la sécurité et de l'absence d'alternative, et qu'il démontre que l'opération est acceptable sur le plan éthique ».

35. EUROPTA, *op. cit..* p. 7.15.19.21-22.

36. Le *Teknologiradet.* Selon Kliiver, les seuls offices d'évaluation technologique européens qui ont développé une réelle théorie des méthodologies d'ETP seraient le Danemark et les Pays-Bas. *Op. cit..* p. 92.

37. *Op. cit.,* p. 87.

38. *Op. cit.,* p. 88.

39. Les conférences suisse (1999) et française (1998) sur les OGM sont très différentes sur ce point. La première laissait toute la place de la médiation à un professionnel des conférences de ce type, quand la seconde partageait ce rôle avec un professionnel de l'animation de groupe assez discret et un président de séance, qui cumulait les rôles de président de l'OPECST et de député. Un travail très fin sur les reformulations, les aides à la négociation, les interventions de ces « animateurs » marquant l'évolution des débats, pourrait être entrepris.

40. Latour B., *op. cit.,* p. 210-217.

En effet, la morale présentée ici est surtout kantienne, qui rappelle « de ne pas traiter les humains simplement comme des moyens mais toujours comme une fin ». Bruno Latour étend ce traitement aux non-humains. Or, les théories morales sont bien plus nombreuses que le déontologisme kantien. De plus, si l'incertitude et la « reprise du travail » collectif, sont des tâches qu'un moraliste pourrait accepter, elles pourraient être différentes, selon le type de séparation qu'on établit ou non entre morale et politique. Bruno Latour, le reconnaît implicitement puisqu'il écrit que les moralistes contribuent de façon importante aux conditions de discussion. Nous retrouvons les préoccupations de l'ETP.

41. Les types de sociologie morale, sont variés. Elles vont de Boltanski L. et Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur,* Gallimard, 1991, au programme initié par Isambert F-A., Ladrière P. et Terrenoire J-P. « Pour une sociologie de l'éthique », *Revue française de sociologie,* vol. XIX, 3, 1978, p. 323-339, poursuivi par Bateman S., « La bioéthique comme objet sociologique », *Cahiers internationaux de Sociologie,* Vol. CIV, 1998, p. 5-32, et Pharo P. « Perspectives de la sociologie de l'éthique », dans *Raison pratique et sociologie de l'éthique Autour des travaux de Paul Ladrière,* Bateman S., Ogien R., et Pharo P. (dir.), Editions du CNRS, 2000.

42. Dupuy J.-P., *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain,* Seuil, 2002. En « extrémiste rationaliste », l'urgence est pour lui « conceptuelle, avant d'être morale et politique ». « Avant d'imaginer les procédures politiques et techniques qui permettront à une démocratie scientifique et technique d'aller sur le chemin qu'elle veut prendre... il convient de penser la nature du mal auquel nous avons à faire ». Sceptique à l'égard d'une rationalité collective principalement procédurale et délibérative, il poursuit en épinglant le rapport au Premier ministre sur *Le principe de précaution,* dirigé par Kourilsky P. et Viney G., qualifiés au passage de post-modernes, qui se résigneraient aux aléas des procédures collectives. Les adeptes de la sociologie « hard » de l'histoire des sciences, ne trouvent pas d'avantage grâce à ses yeux. Voir p. 24, 13, 21-23.

43. *Agir dans un monde incertain, op. cit.,* p. 25-26 : « la philosophie de plein air pratiquée par les Danois, par les Hollandais ou par les Japonais, vaut bien toutes les philosophies morales et politiques confinées qu'on trouve jusqu'à en souffrir d'indigestion dans les campus américains et autres espaces clos ».

44. Les auteurs dans leur conclusion, après avoir égratigné tour à tour Arendt, Rawls, Habermas, leur reprochant d'exiger dans leurs théories politiques des individus sans attachements, répondent par procuration en se saisissant de Charles Taylor, Michael Walzer et Michael Sandel. Ils réintroduisent là une querelle largement instruite en philosophie morale et politique, étonnement décriées en début d'ouvrage. En effet selon les auteurs *d'Agir dans un monde incertain,* pour répondre à la question « centrale de l'influence des procédures. (...) Aucune philosophie politique ne saurait être d'une quelconque utilité ». *Op. cit.,*p. 210.

Voir aussi p. 193, 327, 354-358.

AUTEUR

BERNARD REBER

CNRS – Centre de recherche Sens, Éthique, Société – Université de Paris V

Des conclusions en forme de propositions pour des chantiers à venir

Yves Jeanneret

1 Je voudrais tout d'abord remercier Bernard Castagna et son équipe du CEDP d'avoir organisé ce colloque sur « les enjeux de la situation délibérative dans le débat public ». Sa richesse évidente facilite grandement la tâche qui m'a été confiée d'en faire la synthèse.

2 On peut faire, d'une façon classique, disciplinaire, un inventaire de la diversité des approches de la notion de « situation délibérative ». Trois grands pôles scientifiques contribuent à la construire : la philosophie politique et morale, la sociologie, et notamment la sociologie politique, enfin les sciences de l'information et de la communication et les sciences du langage. Cette cartographie disciplinaire a sa valeur. Mais je suis surtout frappé par ceci : même si les approches sont différentes, une forte cohérence s'est manifestée lors de ce colloque dans la façon d'aborder les composantes de cet objet scientifique et ce, quelles que soient les disciplines, au point que les approches ici proposées sont à certains égards plus proches les unes des autres que chacune ne l'est du champ disciplinaire traditionnel auquel elle s'attache. C'est le signe, positif, d'une réelle interdisciplinarité, d'un objet qui a trouvé son autonomie, et dont les réquisits sont pris en compte par les différentes disciplines, de cette façon mises à profit, sans être juxtaposées.

DES TENSIONS STRUCTURANTES

3 Le programme de ce colloque a favorisé la rencontre de chercheurs qui ont, parce que leurs terrains sont différents, une relation existentielle, empirique, cognitive particulière avec le problème de la situation délibérative. Personne ne peut en avoir une connaissance exhaustive. Malgré cela il existe comme une fausse évidence à son sujet. Nous avons tous beaucoup appris les uns des autres. C'est tout le bénéfice d'une telle rencontre : par-delà cette évidence apparente, nous avons été souvent étonnés des objets profondément

différents que parfois nous mettions sous ce terme de délibératif. Tout au long de ce colloque des tensions sont apparues et ont été maintenues. Et c'est cela qui importe. Car d'un point de vue épistémologique, ces tensions sont riches et structurantes.

4 On peut en repérer trois.

5 La première se manifeste entre deux figures contrastées du débat public en tant que processus de communication : d'un côté, un dispositif bien circonscrit de délibération institutionnalisée, forme témoignant d'un certain état du politique aujourd'hui ; de l'autre, les modalités diffuses d'accès au symbolique dans l'espace public, entendu moins techniquement que conceptuellement, comme un lieu dans lequel peut se développer, mais ne se développe pas nécessairement, une confrontation des points de vue.

6 La deuxième met en jeu deux postures d'analyse : d'un côté, l'examen de modalités singulières d'action, engageant des acteurs singuliers dans un contexte défini, examen qui manifeste le souci de décrire des dispositifs, des enjeux et des situations sociales (démarche défendue je pense par ce colloque contre la tentation formaliste d'« axiomatiser » le dispositif de délibération) ; de l'autre un travail plus spéculatif, visant à expliciter les attendus, les enjeux, les principes qui peuvent fonder la délibération, mais aussi des contextes idéologiques sous-jacents à l'idée même de délibération comme forme politique.

7 Enfin la troisième tension concerne le sens même de la recherche ici discutée. Elle naît de la rencontre entre un effort des chercheurs pour expliciter leur posture singulière et critique à l'égard d'un objet précis et, d'autre part, un engagement largement partagé à l'égard d'un idéal de progrès dans l'action politique. La lucidité sur les modes de propagation des modèles délibératifs jusque dans leur dimension idéologique ne fait ainsi pas toujours bon ménage avec la revendication des chercheurs d'un véritable projet singulier.

LE DÉSIR DE DÉLIBÉRATION

8 Nous avons d'abord travaillé sur ce dont il est question vraiment quand on tient le discours de la délibération. L'injonction délibérative constitue aujourd'hui une norme. Il y a à ce propos un « corps citationnel » très concentré. Nous avons travaillé sur les enjeux théoriques et le régime social de ces dénominations. On a alors décrit des constellations de notions systématiquement soumises à discussion, ce qui signifie qu'existe une réflexion sur la nature même de l'objet.

9 Le statut du désir de délibération en tant que forme du politique a lui aussi été interrogé. Autrement dit, la forme du politique ne serait pas seulement le développement des formes délibératives mais le développement du désir de délibératif. À ce sujet, d'emblée, trois questions polémiques sont venues : celle de l'idéalisation du processus de communication à travers la notion de délibération ; celle de son artificialisation, liée à l'espérance de soustraire le débat à une communication contaminée par la rhétorique spécifique des médias, pour lui créer un espace de « vraie » communication ; celle enfin de sa rationalisation, qu'exprime le souci constant de rendre compte en permanence, par une démarche d'ailleurs souvent récursive, des principes sur lesquels se fonde l'explication rationnelle des points de vue.

10 Ces questions ont été pointées très tôt dans le colloque, non pas pour stigmatiser les dispositifs et les discours qui se développent actuellement, mais pour interroger leur

statut, les confronter toujours à leur « autre », à leur « envers », à leur « extérieur ». Il s'est donc agi aussi d'analyser les résistances ; de comprendre pourquoi certains acteurs ne veulent pas entrer dans les processus délibératifs ; d'interroger la tradition historique du refus de la délibération comme mode d'exercice du politique, en montrant qu'elle est encore présente dans des situations contemporaines tragiques ; d'examiner le silence opposé au débat public ou plutôt le silence public sur certaines questions, pour décrire les conditions dans lesquelles certains problèmes sont discutés, délibérés, au détriment d'autres qui ne le sont pas. Ainsi cet ensemble de travaux sur le désir de délibération, qui creusent les motivations et dessinent les véritables enjeux, fait apparaître les différences et l'hétérogénéité cachées sous le consensus général autour de l'idée du délibératif.

LA NOTION DE MÉSENTENTE

11 Surgit alors la notion de mésentente, qui était au cœur des premières réflexions proposées sur la politique. Quelle mésentente se cache finalement derrière cette entente apparente sur la délibération ? Nous avons eu des travaux de typologie. Il s'est agi alors de distinguer des délibérations répondant à des objectifs tout à fait différents, en fonction de leur contexte d'intervention dans l'action politique mais aussi en fonction de leur forme communicationnelle. On a vu comment des délibérations dépourvues d'objectifs et de formes aboutissaient à des désordres communicationnels ; un travail d'élucidation a été mené pour lever les ambiguïtés cachées dans les fondements théoriques du délibératif, qui peut être légitimé à partir de conceptions profondément antagonistes de la politique ; les attitudes des acteurs du débat, les malentendus et les conflits, ont été évoqués : en caricaturant on peut voir, dans la délibération, d'un côté des experts essayant d'amener les profanes sur le terrain scientifique, de l'autre des profanes désirant que les questions liées aux enjeux sociaux de la science et de la technique soient enfin discutées. Je le dis à nouveau : ce qui fut frappant dans ce colloque c'est l'approche élargie de la question délibérative. Les dispositifs délibératifs ont été à chaque fois qualifiés, recontextualisés dans les communications scientifiques qui ont été à l'image de la riche diversité des participants.

12 Une problématique m'a particulièrement intéressé. Elle traite du rapport entre l'instance délibérative comme procédure effective institutionnalisée et le débat médiatique. Lors du colloque, son examen a été mené avec un double souci : distinguer le débat délibératif du spectacle qui en est donné dans les médias, mais aussi reconstruire le rapport entre ce spectacle et les dispositifs qui finalement, dans leur essence, visent à être anti-médiatiques. Certaines contributions se rencontraient dans la désignation de cette figure fantomatique du pseudo-débat télévisuel. Ainsi se rejoignent étonnamment, dans un geste d'exhibition du débat, l'analyse de la médiatisation de la guerre en Irak, avec ses journalistes « embarqués », et celle du métadiscours, « embarqué » lui aussi, mais dans la télévision.

13 Cette réflexion critique, mais aussi cette prise au sérieux des dispositifs affirmées par tous, ce « tour » épistémologique mais aussi idéologique, évoque, au sein de notre colloque, une question vive en sciences sociales aujourd'hui. On perçoit le double souci des chercheurs, de se défendre d'une vision surplombante ou soupçonneuse et donc être en sympathie avec les acteurs afin d'avancer avec eux, tout en maintenant une position critique. Cette ligne de crête n'est pas aisée à tenir. Les discussions sur le débat délibératif revendiquent volontier cette sociologie compréhensive qui a été explicitée, pas toujours

clairement, à propos d'autres objets. Cette façon de faire ne peut pas aller sans susciter des controverses, sans exiger une autocritique de la posture de recherche, une réflexion sur le rapport entre les objets donnés et les objets construits. C'est d'autant plus important que, dans cette problématique de recherche du délibératif, le donné est lourdement connoté par le social. On voit très bien se dessiner les extrêmes possibles : d'un côté une posture cynique, qui dénierait tout enjeu à la délibération, n'y voyant qu'un calcul, un rapport de force ; de l'autre, une tendance à prendre la réalité des pratiques sociales pour une application des théories de Jürgen Habermas. Entre le cynisme et l'idéalisation, il existe une tension non résolue, pas forcément thématisée, mais qui débouche néanmoins sur une réflexion concernant le rapport entre les pratiques effectives de communication et les normes auxquelles elles se réfèrent. Les normes existent, mais elles ne permettent pas de décrire les pratiques.

UN RETOUR AUX SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

14 C'est la raison pour laquelle le champ des recherches sur la délibération manifeste une très forte prédilection pour deux types de références théoriques, qui reviennent de façon récurrente, au point de constituer une vulgate qui mérite d'être interrogée en tant que telle : d'un côté les théories de Jiirgen Habermas, reconvoquées comme modèle archétypiques de la communication ; de l'autre, les analyses de la sociologie de l'innovation et des controverses, qui offrent l'espoir de dévoiler la construction de la réalité sociale opérée par les acteurs. La pratique communicative, sociale, médiatrice, relationnelle, langagière, argumentative, est souvent abordée à partir de ces deux horizons extrêmes. Entre le recours à une sociologie très stratégique et la référence à une philosophie politique très normative, y-a-t-il place pour une référence « moyenne », qui fasse place aux pratiques en tant qu'actes symboliques et interactions effectives, telles que les travaux menés en sciences de l'information et de la communication, peu connus et peu cités ici, s'emploient à les décrire ? Ici sans doute s'ouvre un espace de clivage entre les recherches qui prennent en compte cette construction communicationnelle et celles qui la tiennent finalement pour détail négligeable. Je trouve très intéressant que les recherches « entrent » de plus en plus dans les dispositifs. Certaines d'entre elles permettent de voir d'une manière passionnante les relations entre normes, procédures et pratiques. Le caractère spécifique des espaces de délibération revient ainsi au premier plan, caché qu'il était derrière soit la prise en compte des enjeux sociaux, soit la modélisation idéalisée de la communication.

15 Une telle analyse ouvre un horizon de recherches patientes, visant à essayer de mesurer, sans naïveté, l'efficacité des pratiques délibératives. C'est, comme je le soulignais précédemment, une réflexion sans cesse dialogique tant il apparaît crucial de tenir une posture critique mais qui soit mise au service d'un engagement pour une nouvelle figure du progrès politique. Pour la plupart des chercheurs qui se sont exprimés ici, contribuer à une véritable amélioration des pratiques politiques est, dans ce domaine, essentiel et urgent, la posture descriptive et critique n'est pas suffisante.

16 Évidemment, une telle posture fait signe vers l'extérieur des situations délibératives. Je me souviens à ce propos d'une formule d'Uli Windish : « la décision, c'est un point final provisoire » disait-il. La temporalité longue des effets de l'action politique et de la

communication requalifie en quelque sorte les espaces délibératifs comme des moments, forcément temporaires et limités. C'est ainsi qu'ils peuvent échapper au statut de solution idéale, même si le fantasme de perfection est à l'œuvre dans les processus.

LE POIDS DES MOTS

17 J'aimerais terminer par quatre interrogations, en toute franchise. Je suis un chercheur qui travaille sur la communication mais je ne suis pas un spécialiste de la problématique des espaces délibératifs. J'ai donc beaucoup écouté au cours de ce colloque. Je suis frappé d'abord par le caractère extrêmement dense, concentré, du réseau lexical et citationnel de ce champ, le fait que les catégories renvoient à un nombre très limité d'auteurs de référence. La reprise incessante des mêmes terminologies ne constitue-t-elle pas un obstacle épistémologique ? Suffit-il de dire par exemple « délibération », « controverse », « arène », « scène », « forum hybride », pour penser l'objet ? Ne faut il pas d'abord comprendre ce que l'on a voulu dire avec ces mots et chercher d'autres termes pour s'approprier la pensée antérieurement élaborée et exposée ? À force de confirmer sa pertinence on finit par la perdre un peu...

18 Ensuite, j'aimerais poser la question de l'extrême discrétion avec laquelle la question des savoirs est abordée. Dans les processus délibératifs, les rapports de communication politique ne sont pas seuls en cause. Il y a aussi une relation à la construction des savoirs, aux représentations qu'en ont les acteurs. Il serait évidemment intéressant de réfléchir aux statuts que les savoirs occupent dans ces dispositifs. Bernard Castagna et moi-même nous en sommes venus à nous poser au fond cette vieille question en partant de réflexions sur la vulgarisation, la communication scientifique. On déroule alors tous les paradoxes contenus dans les relations entre communication, politique, épistémologie. On se heurte aussi à la sur-légitimation des savoirs qui a empêché et empêche encore le déploiement du politique face à un certain nombre de problèmes. Mais on ne peut pas non plus poser la question de la délibération comme si l'appropriation de savoirs et la rupture avec les représentations ordinaires n'était pas une condition de l'exercice de la citoyenneté dans les questions scientifiques et techniques, et comme si la communication n'avait pas le rôle d'y contribuer. Le chantier est immense pour analyser le partage des savoirs, le partage entre les savoirs, savoirs d'experts convoqués dans le débat au double titre de savoirs savant et d'ingrédients politiques, savoirs de ceux qui acquièrent une nouvelle légitimité dans la pratique délibérative et qu'il faudrait bien essayer de caractériser, et puis aussi tous les savoirs « meta » présents dans nos propres discours mobilisés pour construire, mettre en œuvre et évaluer ces dispositifs. Dans ce dernier cas, ce serait s'illusionner de penser que toutes les sciences sociales sont convoquées également. On a entendu parler ici même d'une certaine exclusion de la morale dans ces débats. Je pense aussi qu'il serait intéressant de réfléchir au mode de diffusion ou de non diffusion de ces savoirs sur les espaces délibératifs, aux circuits par lesquels certains types d'approche ont, ou n'ont pas, voix au chapitre quand il s'agit d'expérimenter et d'évaluer les formes de communication délibérative.

19 Les deux dernières interrogations renvoient davantage à mon domaine d'expérience : celui des langages et des signes. Cette problématique mériterait d'être mieux thématisée en tant que telle. On en reste souvent à l'opposition du rationnel dans le langage et de l'affectif dans l'image, de l'argumentation et de la narration. Or, puisque nous décrivons de nouvelles formes d'institutionnalisation de la communication politique, il serait

intéressant de décortiquer les données pragmatiques de leurs conditions d'expression, les savoirs convoqués en matière de sémiotique, la mobilisation des différents langages, les transformations que connaissent les discours, leur reprise, leur réécriture...

20 Cela renvoie évidemment à la question du dispositif, un mot très employé et très peu défini, qu'on pourrait aussi bien inscrire dans une logique d'analyse médiatique, après Schaeffer, ou dans une théorie des pouvoirs et de la visibilité, après Foucault. Se demander ce qu'est un dispositif, c'est-à-dire quelque chose qui a à la fois une dimension matérielle, une dimension politique et une dimension communicationnelle, expliciter ce concept, c'est une démarche importante, indispensable pour tirer du non-dit certains fondements de l'action et même ce qui la justifie le plus essentiellement, l'idée qu'en communiquant autrement on ferait autrement la politique. Dans ma discipline, les sciences de l'information et de la communication, il y aurait sans doute à le faire en impliquant davantage dans ce travail la composante des sciences de l'information et de la documentation. Des sciences qui travaillent sur les modes de circulation des objets, leur mémoire, leur inscription physique sur différents supports et qui pourraient contribuer à donner un tour plus réaliste à la description de ce que sont les conditions de possibilité de la communication et de sa transmission.

21 Pardonnez moi d'avoir évoqué à nouveau quelques questions déjà débattues ici, d'en avoir oublié d'autres. Surtout je voudrais vous remercier d'avoir eu la patience d'écouter mon propre questionnement livré d'une manière impromptue et quelque peu décousue.

AUTEUR

YVES JEANNERET

Professeur de Sciences de l'Information et de la Communication – Paris IV, CELSA